Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Per. 23723 e. 11
55.78

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Direction : **Arthur de la Borderie**

Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VII

(TOME XLVII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1880. — PREMIER SEMESTRE

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 1.

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE

HISTOIRE DE FRANCE, *depuis les origines jusqu'à nos jours*, par M. C.-A. Dareste, ancien recteur des Académies de Nancy et de Lyon, correspondant de l'Institut. — Neuf volumes in-8°. Paris, E. Plon et Cie, éditeurs, rue Garancière, 10. — 1879.

I

Dans la longue et curieuse préface qui sert d'introduction à ses *Etudes historiques*, Châteaubriand a parfaitement établi que le dix-neuvième siècle, en dépit de ses prétentions, n'a point découvert l'histoire de France ; il a montré qu'elle avait été l'objet, avant la Révolution, de travaux immenses, admirables, qui n'ont point été égalés depuis, et sans lesquels les ouvrages dont notre siècle est justement fier n'auraient pas été possibles. Quels noms pourrions-nous opposer à ceux de ces travailleurs prodigieux, les Ducange, les Baluze, les Henri de Valois, les Adrien et les Charles de Valois (car la science eut aussi sa branche des Valois), les Duchesne, les Bréquigny, les la Porte du Theil, les Martène, les Mabillon ? Grâce au labeur de ces admirables érudits, qui ont débrouillé nos origines, il était possible de composer l'histoire générale et l'histoire critique de notre pays, et de nombreux écrivains s'y sont employés: du Haillan, Belleforest, de Serres, Dupleix, Mézeray, Varillas, Cordemoy, Legendre, Daniel, Velly, Villaret et Garnier. « On n'écrira jamais mieux quelques parties de notre histoire, a dit Châteaubriand, que Mézeray n'en a écrit quelques règnes. » — « Après le

pleins d'aperçus nouveaux, écrits avec une rare impartialité, œuvre excellente d'un homme de talent et d'un homme de bien. J'accorderais volontiers les mêmes éloges à l'*Histoire de France* de M. Auguste Trognon, dont les cinq volumes ont été l'objet, de la part de l'Académie française, d'une haute récompense, cette fois bien méritée. L'Académie a été également bien inspirée lorsqu'elle a décerné, par deux fois, le grand prix Gobert à l'*Histoire de France* de M. Dareste, à laquelle il est temps d'arriver.

II

« Ce livre, écrivait M. Dareste, en 1865, dans la préface de son premier volume, est le fruit de seize ans d'études et de professorat à la Faculté des lettres de Lyon... J'ai voulu écrire une histoire de France d'étendue moyenne, qui fût complète sans être longue. Les histoires volumineuses ne peuvent jamais dispenser de travaux spéciaux sur chaque époque ou chaque matière. Les histoires trop courtes condensent trop les faits et ne laissent pas assez de place au récit.

« J'ai toujours puisé aux sources originales, en m'éclairant des nombreux travaux et des importantes publications de documents qui aident tant aujourd'hui à l'intelligence de notre passé. J'ai écrit avec assez de scrupule pour être convaincu d'avoir commis peu d'erreurs de fait. La plus grande difficulté était de choisir les événements, de les grouper dans un ordre intéressant, de mettre les plus intéressants en saillie, et enfin de les juger. Mes jugements m'appartiennent; mais le lecteur devra, quoi qu'il pense, reconnaître que je ne les ai pas portés à la légère. Il y a aujourd'hui dans la manière d'apprécier notre histoire un certain nombre de points acquis, hors de contestation. Il reste sur beaucoup d'autres des opinions flottantes à fixer, des vues divergentes à concilier, quelquefois des erreurs traditionnelles à relever. C'est à quoi je me suis attaché, en tirant toujours les conclusions précises que m'a paru présenter l'étude des faits.

« Reproduire la physionomie et la vie de chaque siècle, mettre en lumière l'intérêt de chacun d'eux, montrer comment ils ont concouru à former successivement la France actuelle, tel a été mon but. En racontant ce que nous avons été, je n'ai pas cessé d'avoir en vue ce que nous sommes. Puisse ce livre aider ceux qui le liront à connaître et à comprendre nos anciennes destinées, comme il faut qu'elles soient connues, et comme il faut, je pense, qu'elles soient comprises ! »

Le but que se proposait M. Dareste, il l'a atteint. Son livre fait comprendre la France, et il la fait aimer. Cet éloge est, si je ne m'abuse, le plus grand que l'on puisse faire d'un historien, et l'auteur de cette nouvelle *Histoire de France* l'a mérité. Pour remplir son plan, il n'a reculé devant aucunes recherches, et il a mis au service d'un rare talent d'écrivain une conscience plus rare encore. Son histoire est « complète sans être longue, » peut-être même est-elle trop complète. Je m'explique. M. Dareste, — c'est lui-même qui vient de nous le dire — « voulait écrire une histoire de France d'étendue moyenne. » N'est-il pas allé un peu au delà de ce qu'il se proposait de faire? Son ouvrage forme neuf volumes; mais chacun de ces volumes est très long, très compact, et il lui eût été facile, avec des pages moins pleines, d'atteindre le chiffre de deux ou de quinze volumes. Nous voilà déjà un peu loin d'une « histoire d'étendue moyenne. » De plus, les faits présentés avec peu de développements sont très multipliés : de là pour le lecteur une certaine fatigue. Tel est, à mon sens, le principal et presque le seul défaut que l'on puisse signaler dans le livre de M. Dareste; défaut que cachent la clarté de l'exposition, l'habile et judicieux enchaînement des faits, la netteté et l'élégance du style.

Je ne crois pas d'ailleurs pouvoir mieux témoigner à l'auteur l'estime que m'inspire son travail qu'en lui indiquant les quelques points sur lesquels je serais tenté d'être en désaccord avec lui et quelques erreurs de fait qui me paraissent lui être échappées au cours de ses neuf volumes.

III

Au tome Ier, page 497, M. Dareste parle d'un fait qui touche à l'histoire de Bretagne et qui, pour cette cause, a droit de nous arrêter un instant. « Quelques anciens historiens, dit-il, ont soutenu que Charles-le-Simple, — par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), — avait donné sa fille Gisla ou Gislé en mariage à Rollon, chef des Normands, et qu'il avait ajouté au don de la Normandie celui de la Bretagne, ou du moins la suzeraineté sur ce dernier pays, qui

était alors indépendant de fait. Ces deux assertions ne sont pas certaines ; cependant il ne serait pas impossible que Charles-le-Simple eût abandonné à Rollon la suzeraineté d'une province dont il n'était pas maître, sauf à lui laisser le soin de la rendre effective par les armes. » Des deux faits que M. Dareste donne ici comme possibles, sinon comme certains, il n'en est pas un qui se puisse soutenir aujourd'hui, après les preuves fournies par M. Licquet, dans son excellente *Histoire de Normandie*, et signalées par M. Raynouard dans le *Journal des Savants* de 1835, et par M. Aurélien de Courson dans le *Correspondant* de 1847. M. Licquet a établi en effet :

1° Que Charles-le-Simple n'a jamais eu de fille du nom de Gisla ou Gislé, ni même aucune autre fille, et qu'en tout cas, marié en 907, il n'aurait pas pu en 911 donner en mariage à Rollon, âgé de soixante-quinze ans, une enfant qui n'aurait eu que quatre ans ;

2° Que Dudon de Saint-Quentin et les chroniqueurs venus après lui ont fait erreur en attribuant à Rollon le mariage qu'un autre chef normand, nommé Godefroy, avait contracté avec une Gisèle, fille de Lothaire, en recevant de Charles-le-Gros la province de Frise ;

3° Que la Bretagne ne fut jamais concédée à Rollon, et que ce furent les *Normands de la Loire* qui prirent pied dans l'ancienne Armorique.

Descendant à une époque plus rapprochée de nous, nous trouvons dans le tome VII, consacré à la Révolution française, un certain nombre d'inexactitudes.

La bataille de Cholet, dans laquelle la grande armée vendéenne fut vaincue et où Bonchamps et d'Elbée furent blessés mortellement, a eu lieu, non le 18 octobre, comme le dit M. Dareste, page 526, mais le 17. M. Alfred Lallié, dans sa belle étude sur *la Grande Armée vendéenne et les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil*, a démontré que tous les documents officiels, rapports, etc., étaient unanimes à établir que la bataille de Cholet avait eu lieu *le 17 octobre*, et que, commencée ce jour-là vers une heure de l'après-

midi, elle avait duré jusqu'à six heures du soir. — M. Dareste écrit partout *Bonchamp ;* la véritable orthographe de l'illustre chef vendéen était *Bonchamps*. De même il écrit à tort Thomas *Payne*, Anacharsis *Clootz*, *Henriot;* les autographes que l'on possède d'eux portent *Hanriot, Cloots* et *Paine.*

L'indulgence que M. Dareste professe pour les Girondins l'a entraîné dans plus d'une erreur regrettable. C'est ainsi que je lis, à la page 433 : « Vergniaud et Guadet votèrent la mort *avec sursis*, comme un sacrifice douloureux dû au salut de l'Etat. » La vérité est que Vergniaud et Gensonné, dans la séance du 19 janvier 1793, ont voté *contre le sursis.* La question était ainsi posée : *Y aura-t-il sursis, oui ou non, à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet ?* A cette question, Vergniaud et Gensonné répondirent : Non. Votèrent *non* également les principaux membres de la Gironde : Boyer-Foufrède, Ducos, Barbaroux, Rebecqui, Lasource, Dulaure, Isnard, Gorsas, Carra, Lanthenas et Mazuyer.

« Louvet, dit encore M. Dareste, vota la détention.... Buzot, Brissot, Kersaint, votèrent également la détention, en motivant fortement leurs opinions. » Cela est vrai pour Kersaint, — qui était Breton, et qui refusa de continuer à siéger dans la Convention après l'exécution de Louis XVI; mais les autres ? Louvet a voté *la mort ;* Brissot a voté *la mort ;* Buzot a voté *la mort.* Brissot et Louvet ont seulement demandé qu'il fût sursis à l'exécution, et Brissot, une fois l'exécution accomplie, y a bruyamment applaudi dans son journal le *Patriote français.*

Ces réserves faites, je n'ai plus que des éloges à donner à l'ouvrage de M. Dareste ; il l'a conduit jusqu'à nos jours, ou du moins jusqu'à la fin de la Restauration, car il n'a accordé avec raison aux gouvernements qui se sont succédé depuis 1830 qu'un très petit nombre de pages ; l'heure de l'histoire n'a pas encore sonné pour eux. Quant à la Restauration et au premier Empire, si difficile et si délicat qu'il soit d'en parler à l'heure présente, M. Dareste l'a fait avec une modération et une sûreté de vues singulièrement remarquables. Mais ce qu'il convient surtout de louer, c'est l'en-

semble même de l'œuvre, la savante distribution des faits, la clarté

Honneur donc aux écrivains qui consacrent leur talent, non à dénaturer le passé, mais à le peindre tel qu'il fut ; non à noircir la mémoire de ceux qui avaient fait de la France la plus puissante des nations, mais à mettre en lumière leurs services ! Ainsi a fait M. Dareste ; son livre est bon, car on n'en achève pas la lecture sans se sentir au cœur un amour plus ardent et plus profond pour la France.

EDMOND BIAÉ.

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON*

———

Ce verdict et l'acquittement qui en avait été la conséquence purgeaient-ils D'héron — et ses complices — seulement de l'accusation de complots ou crimes révolutionnaires, en les laissant justiciables des tribunaux ordinaires pour les crimes de droit commun, c'est-à-dire pour les faits prévus et punis par le Code pénal, l'assassinat par exemple, et qui auraient été de nature à les faire traduire devant les tribunaux ordinaires aussi bien que devant le Tribunal révolutionnaire; ou bien, au contraire, l'acquittement était-il définitif, absolu, et faisait-il obstacle à toute poursuite nouvelle ?

On pouvait soutenir en un certain sens, et on soutint en effet, que des attentats qui révoltaient l'humanité constituaient une attaque à l'ordre social, à la loi, à la République; que ce qui devait faire abhorrer la Révolution était nécessairement contre-révolutionnaire. Raisonnement, toutefois, de moraliste plutôt que de légiste ! Tardive protestation contre la décision du jury qui, il faut bien le reconnaître, avait été d'un avis contraire ! Que sa décision fût plus

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 308-321.

ou moins morale, plus ou moins contraire aux intérêts de la République, ce n'était pas précisément la question. — Hélas ! il en avait rendu bien d'autres — et celles-là ne péchant pas par un excès d'indulgence — qui n'étaient ni plus morales ni plus conformes aux véritables intérêts de la patrie ! — Mais avait-il dit le dernier mot sur l'accusation, en telle façon qu'on ne pût la renouveler, sans violer des principes fondamentaux ? Terrible alternative ! D'un côté, l'humanité outragée par d'odieux attentats et demandant vengeance; de l'autre, les intérêts sacrés de la défense, qui sont aussi ceux de l'humanité, protestant contre la violation de cette maxime tutélaire, respectée, ou à peu près, même aux pires jours des vengeances politiques, qui ne permet pas de remettre en jugement, à raison du même fait, l'individu qui vient d'être jugé ; — d'un côté, la justice éternelle invoquant ses droits ; de l'autre, la Légalité, seule forme que la justice éternelle puisse revêtir en ce monde, réclamant les siens ! Au fond, il s'agissait de savoir quelles étaient les véritables attributions du Tribunal révolutionnaire. Avait-il plénitude de juridiction pour apprécier, sous toutes leurs faces, les faits qui lui étaient déférés, ou ne connaissait-il de ces faits que le côté purement politique ? En d'autres termes, était-il un tribunal ordinaire, pour les crimes ordinaires, extraordinaire, pour certains cas dont, par extension, il devait seul connaître, ou bien un tribunal d'exception, dont la compétence se restreignait rigoureusement aux seuls faits en vue desquels il avait été institué ? Même réduite à ces termes, la question présentait encore beaucoup d'intérêt.

A ne consulter que la loi même d'organisation du Tribunal révolutionnaire (11 mars 1793), il semble qu'il n'eût dû avoir pour objet que la répression de certains crimes politiques, et que les délits ordinaires restassent en dehors de son action.

L'article 1^er^ de cette loi est ainsi conçu :

« Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir

la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. »

Cet article semble consacrer la juridiction tout à fait exceptionnelle du Tribunal révolutionnaire [1].

Il avait été, dans la pensée de ses fondateurs, un instrument de tyrannie plutôt qu'un organe de justice. Il n'avait pas pour objet la répression de crimes prévus et punis par les lois existantes, mais de crimes nouveaux, créés par la loi qui le créait lui-même. Le vague de cette loi se prêtait à l'arbitraire le plus dangereux. Aussi les Girondins l'avaient-ils combattue avec énergie. Celle de prairial ne justifia que trop leurs craintes. Elle déclara que « le Tribunal révolutionnaire était institué pour punir les ennemis du peuple » (art. IX) et, sous prétexte de définir les « ennemis du peuple », ouvrit un système de catégories tellement large, tellement élastique, qu'il n'était pas d'honnêteté, de patriotisme, qui ne pût y être compris. Cette loi semblait également laisser en dehors de son objet les délits ordinaires.

Il faut considérer aussi que les délits ordinaires étaient soumis devant la juridiction commune à une procédure, à des pénalités différentes de celles que leur appliquait le Tribunal révolutionnaire. Ainsi, devant les tribunaux criminels ordinaires, il fallait dix voix sur douze pour entraîner une condamnation ; sept suffisaient devant le Tribunal révolutionnaire. La confiscation des biens des condamnés à mort était toujours prononcée par ce dernier tribunal, alors qu'elle ne l'aurait pas été par les autres tribunaux criminels.

Ces raisons, et beaucoup d'autres, auraient dû concentrer sa compétence dans l'examen des délits politiques.

Mais il arriva nécessairement que le Tribunal révolutionnaire, dans sa dévorante activité, absorba tous les délits, ordinaires ou politiques. Il était imbu de la doctrine jacobine du Comité de Salut public : « Tout ce qui est fait pour le triomphe de la Révolu-

[1] Telle est aussi l'opinion de M. Campardon.

tion est légitime : rien n'est légitime de ce qui se fait contre elle », qui n'était elle-même qu'un corollaire de la fameuse maxime : *Salus populi*, maxime détestable et qui a fini par perdre tous les pouvoirs qui l'ont invoquée. La loi suprême, c'est la justice ! Mais on croyait pouvoir révolutionner la justice et la morale, comme le reste. Le tribunal cherchait donc partout le côté politique et ne se déclarait jamais incompétent. Si quelques délits, d'un caractère trop évidemment privé, avaient été joints aux délits révolutionnaires, la condamnation sur ces derniers, et la condamnation toujours capitale, désintéressait de tout renvoi aux tribunaux criminels ordinaires.

Il n'y avait, d'ailleurs, pas de recours en cassation contre les jugements du Tribunal révolutionnaire. (Art. 13 de la loi du 10 mars 1793).

On arriva aussi, comme nous l'avons expliqué, à réunir dans une seule question, l'intention *méchante* ou *criminelle*, et l'intention *contre-révolutionnaire*, ou même à remplacer cette question par des équivalents.

Ce qu'il faut constater en faveur des Nantais acquittés, c'est que, sur les milliers de jugements rendus par le Tribunal révolutionnaire, pas un seul n'avait donné lieu à un renvoi devant les tribunaux criminels ordinaires; pas un seul n'avait provoqué une pareille intervention de la part de la Convention [1] !

[1] La Convention nationale, puissance unique et souveraine, confondit et usurpa tous les droits et tous les pouvoirs de l'Etat. L'énorme *Collection* de ses *Décrets*, publiée par Beaudouin, est, sous ce rapport, aussi intéressante à étudier que le *Bulletin des Lois* et peut-être davantage. Dans l'ordre criminel, le seul dont nous nous occupions ici, elle ne se borna pas à ordonner l'arrestation, la traduction devant les tribunaux criminels ou devant le Tribunal révolutionnaire, ou simplement à sa barre, d'une foule d'individus, l'accélération de leur jugement, leur jugement toute affaire cessante, la suspension ou l'abolition des poursuites commencées contre eux, le renvoi de leur affaire à son comité de Législation ; elle fit souvent l'office de la Cour de Cassation, annulant certaines décisions de non-lieu ou de renvoi, et même certains jugements au fond rendus en matière criminelle ou correctionnelle, tantôt pour incompétence, tantôt même pour vice de forme ou pour fausse application de la loi, avec ou sans renvoi devant d'autres tribunaux.

Elle avait bien proclamé que « rien n'est plus sacré que les déclarations des jurés,

Le jury déclarait l'accusé convaincu, et quelle que fût la nature de son crime, le Tribunal le condamnait.

Ou bien, par exception, tout en étant convaincu du fait matériel, il était déclaré n'avoir pas agi avec des intentions méchantes et contre-révolutionnaires, ou simplement contre-révolutionnaires, et alors il était toujours acquitté, même quand les faits eussent été de nature à motiver contre lui une peine d'après la loi criminelle ordinaire.

soit qu'elles acquittent, soit qu'elles condamnent les accusés » (Décret du 6 ventôse an II). — « Tout citoyen arrêté, non comme suspect, mais comme prévenu d'un délit à raison duquel il aura été traduit au Tribunal révolutionnaire, ne pourra être arrêté de nouveau pour le même délit, lorsque ce jugement, jugeant qu'il n'y avait pas lieu à accusation, aura ordonné son élargissement. » (Décret du 14 pluviôse an II). Elle avait rappelé solennellement le principe écrit dans la loi de 1791 sur la procédure criminelle : « Nul ne peut être jugé de nouveau pour raison d'un délit dont il a été acquitté par un jugement en dernier ressort. » (Décret du 6 frimaire an II). Et elle avait même assimilé, sous ce rapport, le Tribunal révolutionnaire aux autres tribunaux.

Mais elle ne sut pas se renfermer toujours dans l'application de ce principe : des acquittés par jugement de tribunaux criminels se virent renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire (Décrets des 3 octobre 1793; 6 ventôse an II; 7 frimaire an II; 21 floréal an II; 21 prairial an II; etc.)

La Convention ne se contenta pas d'usurper ainsi les attributions de la Cour de Cassation, elle casse, très fréquemment, en matière criminelle comme en matière civile, des décisions de cette Cour ou plutôt de ce tribunal, comme on disait alors ; elle le fit même dans des termes assez durs : « L'obligation lui étant imposée, disait-elle, de réprimer les écarts réitérés de ce tribunal. » (Décrets des 12 septembre 1793; 4 octobre 1793; 9 nivôse an II, 28 germinal an II, etc.) C'était la confusion de tous les pouvoirs et l'extrême danger de l'extrême omnipotence.

La Convention renvoyait, hélas ! les individus acquittés ou traités moins durement par les tribunaux ordinaires devant le Tribunal révolutionnaire ; nous ne trouvons aucun exemple d'un pareil renvoi par elle d'un individu acquitté par le Tribunal révolutionnaire devant les tribunaux criminels ordinaires.

C'était là, il en faut convenir, un précédent bien favorable au système des Nantais acquittés.

Peut-être aussi auraient-ils eu le droit d'invoquer le décret du 22 nivôse an II, aux termes duquel les tribunaux criminels ne pouvaient connaître des délits contre-révolutionnaires que lorsqu'ils en avaient été saisis par un arrêté spécial des représentants du peuple. Aucune disposition n'avait établi la réciprocité et restreint la compétence du Tribunal révolutionnaire aux seuls délits contre-révolutionnaires. Son institution, faussée dès le principe par les passions politiques, n'avait cessé de l'être dans la pratique, et c'est à lui, tribunal d'exception, qu'appartenait en réalité la plénitude de la juridiction : Terrible exemple !

Il y avait donc pour le jury révolutionnaire une sorte de possession du droit de juger souverainement et définitivement les délits qui lui étaient soumis, de confondre et de résoudre en une seule réponse les questions d'intention criminelle et d'intention contre-révolutionnaire ;

Et pour les acquittés du Tribunal révolutionnaire, une situation acquise dont il paraissait difficile de les dépouiller.

Où s'arrêterait-on, en effet, dans l'application rétroactive du principe, vrai en soi, que le Tribunal révolutionnaire n'avait pu connaître que des délits politiques, et que tous les autres devaient être renvoyés aux tribunaux criminels ordinaires ?

Après les complices de Carrier acquittés, remettrait-on en jugement les accusés antérieurs qui, comme quelques-uns des quatre-vingt-quatorze Nantais, déclarés convaincus de délits ordinaires, de concussion, par exemple, avaient été acquittés sur l'intention ?

N'y remettrait-on pas ceux mêmes qui avaient été acquittés sur le fait matériel, le jury révolutionnaire n'étant pas, dans ce cas, plus compétent pour répondre sur le fait, que pour résoudre la question intentionnelle ?

A ce compte, les trois individus déclarés purement et simplement non coupables, dans l'affaire du Comité, pouvaient être ressaisis et traduits à nouveau, en compagnie des autres, devant le tribunal de Maine-et-Loire.

Il y avait là quelque chose de barbare, de dangereux et de souverainement impolitique.

VI

Un premier Rapport [1] fut présenté au nom du Comité de Législation par Bernier, de Seine-et-Marne, député assez obscur. Echo de l'indignation qui, au sein de la Convention, comme au dehors,

[1] *Rapport au Comité de Législation, sur le Jugement du Tribunal révolutionnaire concernant le Comité révolutionnaire de Nantes, du 26 frimaire dernier*, par Bernier, député de Seine-et-Marne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris. Imprimerie nationale, pluviôse an III. 24 p. in-8°.

avait accueilli la décision du Tribunal révolutionnaire, le Rapporteur se demandait avec inquiétude « si, parce que l'intention n'avait pas été contre-révolutionnaire, le meurtre, l'assassinat, le pillage, la violation de toutes les lois devaient rester impunis... D'après les termes de son institution et les limites de sa compétence, le Tribunal révolutionnaire n'avait pu être saisi de l'affaire de Nantes que comme compliquée de délits contre-révolutionnaires, et ce n'est que sous ce rapport qu'il avait pu la juger, qu'il l'avait jugée en effet. Dès lors, le délit ordinaire n'ayant donné lieu encore ni à poursuite ni à jugement, rien ne pouvait empêcher qu'il fût poursuivi et jugé. »

La déclaration du jury, portant qu'il n'était pas constant que les accusés eussent agi dans des intentions méchantes et criminelles, ne faisait pas obstacle à cette interprétation. « On ne pouvait sacrifier le principe à l'emploi impropre de quelques mots. » Les jurés n'avaient pas le droit de s'occuper du délit ordinaire en cette qualité, et leur déclaration en ce qui le concernerait devrait être considérée comme non avenue, s'ils avaient franchi les limites de leur compétence. Ils ne les avaient pas franchies, d'ailleurs; ils s'étaient renfermés dans l'ordre politique, et ce qui le prouvait particulièrement, c'était leur déclaration relative à D'héron, *convaincu d'assassinats*, « qui ne peuvent exister que par l'intention ; et par la plus absurde des contradictions, c'est sur cette intention même qu'ils l'auraient blanchi !... »

Le Comité pensait toutefois que la procédure devait être entièrement recommencée et instruite, indépendamment de celle qui avait été suivie sur le délit contre-révolutionnaire, afin que les accusés n'eussent rien à craindre, leurs juges rien à ressentir des impressions de cette première procédure ; il fallait aussi les soustraire aux préventions locales. C'était donc devant le directeur du jury du Tribunal d'Angers, et ensuite, s'il y avait lieu, devant le même Tribunal, qu'il proposait leur renvoi.

Cette opinion rencontra de vives contradictions.

Méaulle, que ses opinions régicides et révolutionnaires ne devaient pas empêcher de devenir un des plus zélés serviteurs de

l'Empire, se prononça pour la question préalable [1]. A ses yeux, le Tribunal révolutionnaire avait été saisi par le Décret de la Convention, du 22 vendémiaire an III, de la connaissance de tous les délits, sans distinction, imputables aux accusés. Sa compétence était donc absolue. Il n'y avait ni appel, ni recours possible contre sa décision. Son incompétence n'aurait pu être proposée qu'au commencement du procès. Elle ne pouvait l'être après le jugement, après l'exécution du jugement ! Plusieurs des accusés avaient subi leur peine. La sentence, irrévocable vis-à-vis d'eux, l'était par cela même, vis-à-vis de leurs complices ; on ne pouvait dire : « Bonne pour les morts ; nulle pour les vivants! » ... Le jugement dont il s'agissait n'était donc plus du ressort de la législation ni des tribunaux ; il n'y en a d'appel qu'à la postérité. Il est désormais tombé dans le domaine de l'histoire.

Un autre personnage, plus célèbre, qui employa les ressources de sa vaste érudition et de sa dialectique puissante à préparer ou à justifier tous les excès législatifs, Merlin, de Douai, exprima une opinion plus sévère encore que le Comité [2]. Partant de ce double point : 1° que la déclaration du jury n'avait pu porter que sur les délits contre-révolutionnaires, la dernière question se référant nécessairement à la première ; 2° que le Tribunal n'aurait pas dû prononcer l'acquittement pur et simple, mais, à raison des faits nouveaux révélés aux débats, maintenir les accusés en arrestation et, conformément à l'article 37, tit. VII de la 2e partie de la loi du 16 septembre 1791 [3], les renvoyer devant un jury d'accusation,

[1] *Opinion du représentant du peuple Méaulle, sur la proposition de rejuger les anciens membres du Comité révolutionnaire de Nantes ;* imprimée par ordre de la Convention nationale. Paris, imp. nation., vent. an III, 4 p. in-8°.

[2] *Projet de décret, sur le jugement du Tribunal révolutionnaire, du 26 frimaire dernier, concernant les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, présenté en forme d'amendement à la séance du 21 pluviôse, par Ph. Ant. Merlin* (de Douay). Imprimé par ordre de la Convention nationale. Impr. nat., vent. an III, 3 p. in-8°.

[3] Voici cet article :

« Si l'accusé est déclaré non convaincu du fait porté dans l'acte d'accusation, et qu'il ait été inculpé sur un autre, par les dépositions des témoins, le président, d'office ou sur la demande de l'accusateur public, ordonnera qu'il soit arrêté de nouveau ; il recevra les éclaircissements que le prévenu donnera sur ce nouveau fait et,

pour être procédé à une nouvelle instruction, ou plutôt directement devant un tribunal criminel, pour y être jugés sur les délits ordinaires à eux imputés, plusieurs d'entre eux étant fonctionnaires publics ou agents du gouvernement, lorsqu'ils les avaient commis, (Loi du 7 frimaire an II ; Loi du 10 floréal an II, art. X), il proposait l'annulation de la partie du jugement du 26 frimaire qui prononçait l'acquittement de Goullin et consorts, et leur renvoi direct devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.

Cette opinion, qui semblait admettre pour les jugements du Tribunal révolutionnaire un droit de cassation, dont la loi du 10 mars 1793 les affranchissait formellement, ne fit pas fortune, malgré la réputation de son auteur.

D'autres auraient voulu que les Nantais acquittés fussent gardés en prison à perpétuité ; — ce serait, répondait le Comité de Législation, « une mesure monstrueuse et tyrannique... le rétablissement des lettres de cachet et des bastilles... Nul ne peut être privé de sa liberté sans qu'il ait été jugé indigne d'en jouir. »

Enfin, l'Adjudant général Lefaivre et les autres individus renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire par le décret du 22 vendémiaire an III, étaient dans une situation particulière, aux yeux de quelques-uns de leurs juges. C'étaient des militaires qui n'avaient fait qu'exécuter littéralement les ordres sanguinaires qu'ils avaient reçus. Si cette circonstance ne couvrait pas entièrement leur responsabilité morale, n'était-il pas à craindre d'éveiller, en les poursuivant avec trop de rigueur, les inquiétudes et les ressentiments de tant de leurs camarades qui, sous l'égide d'ordres semblables, avaient commis les mêmes atrocités ?

Le Comité persista donc dans sa première opinion. Un nouveau Rapporteur, Delécloy, de la Somme, fut chargé, sans que nous sachions pourquoi, de compléter le Rapport de son collègue Bernier, et de répondre aux attaques dont ce Rapport avait été l'objet [1].

s'il y a lieu, il délivrera un mandat d'arrêt et renverra le prévenu, ainsi que les témoins, devant un juré d'accusation, pour être procédé à une nouvelle instruction. »

[1] *Rapport fait au nom du Comité de Législation, par Delécloy, député par le dépar-*

Son exorde ne manquait pas d'emphase : « Vous parlerez comme la raison, vous agirez comme la sagesse, vous décréterez comme la justice ! »

Dans un ordre d'idées plus modeste, il s'efforçait d'établir — et toujours, comme Bernier, en s'attaquant plus particulièrement à D'héron — que les expressions *méchamment et avec des intentions criminelles*, employées dans la question sur l'intention, étaient « annexes et explicatives du délit contre-révolutionnaire ; car on ne peut pas être contre-révolutionnaire sans être méchant et criminel... L'erreur, ou plutôt le louche de la déclaration des jurés existait moins dans la violation d'un article essentiel de la loi du 16 septembre 1791 et de l'institution des jurés, que dans l'emploi trop familier dans les deux juridictions, bien différentes cependant entre elles, de ces mots : *méchamment, criminellement*... Si ces mots dans l'affaire présente eussent correspondu à l'idée de crime ordinaire, ils eussent dû faire l'objet d'une question spéciale, distincte de celle relative au délit contre-révolutionnaire, à peine de nullité. Nul doute que dans l'hypothèse où les deux questions auraient été ainsi distinctement posées, l'intention criminelle, au point de vue général, n'eût été reconnue, en même temps que l'intention contre-révolutionnaire ne l'aurait pas été [1]. » — Ce raisonnement pouvait être ingénieux et même vrai ; mais, encore une fois, il n'y avait ni recours ni cassation à invoquer contre les jugements du Tribunal révolutionnaire. Jamais, en pareil cas, ces jugements n'avaient été révisés.

Delécloy établissait ensuite que le décret du 28 vendémiaire avait pour objet, non pas de changer les attributions du Tribunal, mais « de le rassurer sur la portée de l'instruction qui se dirigeait contre Carrier. »

tement de la Somme, sur le jugement du Tribunal révolutionnaire, concernant l'ancien Comité révolutionnaire de Nantes. Imprimé par ordre de la Convention nationale; (Paris) imprim. nation., Germin. an III, 14 p. in-8°.

[1] Ce n'est là qu'une hypothèse. Qui donc pouvait affirmer que le jury n'avait pas fait lui-même la division et résolu distinctement les deux questions par une seule réponse ?

La dévolution au Tribunal révolutionnaire de certaines natures de crimes, tels que l'embauchage, la falsification d'assignats, déjà punis par les lois ordinaires, prouvait qu'il n'avait pas la plénitude de la compétence pour juger tous les délits, et l'argument se retourne ainsi contre ceux qui l'ont invoqué.

Insistant sur l'incompétence du Tribunal révolutionnaire pour connaître des délits ordinaires, le Rapporteur faisait observer que ces délits n'entraînaient pas la confiscation des condamnés à la peine capitale, tandis que la confiscation devait toujours être la conséquence de cette condamnation prononcée par le Tribunal révolutionnaire ; que la majorité des voix suffisait devant lui pour entraîner la condamnation, et que les trois quarts des voix étaient nécessaires pour condamner en matière ordinaire. La majorité nécessaire pour condamner et la nature de la peine pouvaient-elles changer, suivant qu'un délit serait traduit devant l'une ou l'autre juridiction ?

A l'argument tiré de l'usage constant où aurait été le Tribunal révolutionnaire de juger les délits ordinaires, il se bornait à répondre que « l'usage d'un tribunal ne peut combattre, ne peut détruire la loi. On ne peut y voir qu'un abus, qu'une usurpation de compétence, qui ne peut justifier de nouveaux actes d'usurpation. D'ailleurs, le fait avancé (qu'il aurait rendu plus de deux mille jugements, dans lesquels il avait prononcé sur des faits qui n'étaient pas contre-révolutionnaires) « est faux : » — faux en ce sens qu'il n'y aurait pas eu deux mille jugements rendus dans ces conditions, peut-être ; absolument vrai, il faut le dire, en tant qu'énonciation d'un usage constant et incontesté.

Enfin, il réfutait l'objection tirée de ce que les accusés principaux du délit à punir seraient morts et ne pourraient plus servir de témoins à décharge, par le motif que la mort ou l'absence des complices ou des témoins ne peut jamais arrêter l'action de la justice vis-à-vis des coupables dont elle est saisie ; qu'en fait, d'ailleurs, le seul lien de complicité entre les accusés aurait consisté dans le complot contre-révolutionnaire sur lequel ils étaient tous et définitivement acquittés.

Voici les conclusions de son Rapport, identiques d'ailleurs à celles du Rapport de Bernier :

PROJET DE DÉCRET

« La Convention nationale, après avoir entendu le Rapport de son Comité de Législation :

« Considérant que le jugement du Tribunal révolutionnaire séant à Paris, rendu le 25 frimaire dernier, dans l'affaire des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, et autres individus y impliqués, ne peut s'appliquer qu'aux délits contre-révolutionnaires que présentait cette affaire;

« Que ce Tribunal n'a pas pu, en excédant et l'objet de son institution et les termes de sa compétence, fixés par la loi du 10 mars 1793 (vieux style), prononcer sur les délits ordinaires dont l'affaire était compliquée;

« Qu'il est évident, par la déclaration même des jurés, que la question, posée d'ailleurs d'une manière complexe [1], ne roulait que sur le point de savoir s'il avait existé dans le département de la Loire-Inférieure, et particulièrement dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences contre la sûreté du peuple et la liberté des citoyens;

« Que la déclaration des jurés, sur cette question, lorsqu'ils ont dit que tels et tels accusés n'étaient pas convaincus d'avoir agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, n'éteint à leur égard que le délit contre-révolutionnaire dont ils étaient prévenus;

« Qu'en cet état les délits ordinaires n'ont pas été jugés, n'ont pu l'être, puisque le Tribunal révolutionnaire n'avait pas le pouvoir d'en connaître, et que l'ordre social et l'intérêt public exigent que ces délits soient punis [2];

« Décrète que les individus accusés, dénommés dans le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire, et déclarés convaincus sur les faits, seront traduits en état de prévention devant le jury d'accusation du Tribunal criminel du district d'Angers, pour être examinés sur le délit ordinaire, et, en cas de cassation [3], jugés par le Tribunal criminel de Mayenne-et-Loire. »

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

[1] « *Posée* d'ailleurs d'une manière complexe, » mots ajoutés dans la rédaction nouvelle.

[2] « *Punis* » au lieu de « poursuivis. »

[3] *C'est* « accusation » qu'il faut lire, ainsi du reste que le portait le premier rapport.

LE COMMANDANT DE LA TOCNAYE[1]

C'est un hommage du cœur que l'auteur a voulu rendre à un ami, en essayant de perpétuer sa douce et noble mémoire. *Il* a laissé simplement courir sa plume, et mis en haut relief les grands enseignements qui ressortent d'une vie aussi modeste que bien remplie. La moindre des préoccupations de M. de la Tocnaye fut certainement de faire parler de lui, désireux qu'il était de s'effacer toujours, heureux du devoir accompli, sans faiblesse, mais aussi sans ostentation et sans bruit. Jamais il n'a songé qu'il pouvait être le sujet, non pas d'un livre instructif, mais même d'un article de quelques lignes.

« Cette biographie est née d'une pensée d'amitié chrétienne », nous dit l'auteur, dès la première ligne de la préface. « Sollicité d'écrire la vie de M. le comte de la Tocnaye, nous nous sommes mis résolument à l'œuvre..., mais avec le profond regret qu'une main plus habile n'ait pas gravé cette noble figure pour en faire mieux ressortir les traits. — Aussi bien nous n'avons poursuivi qu'un but : celui de donner un portrait fidèle dans un récit simple

[1] Henri-Marie de la Tocnaye, *capitaine de frégate*, par l'abbé A. Sorin, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes. — Paris, Victor Lecoffre, 1880. In-8°. xi-400 pp., portrait et 2 pl.

et exact, laissant le commandant parler presque à chaque page et nous révéler ainsi lui-même son âme. »

Henri-Marie de la Tocnaye naquit à Nantes en 1807, d'une de ces vieilles familles remontant aux croisades, et chez lesquelles la piété comme la noblesse se transmet d'âge en âge, faisant partie intégrante du blason. Entré à l'école navale d'Angoulême en 1823, il en sortait, le 16 septembre 1825, élève de seconde classe, et accomplissait sa première campagne sur la corvette la *Bayadère,* lorsque son père, ancien sous-préfet de Paimbœuf, mourut le 23 mars 1826. Après avoir assisté à l'expédition de Morée, M. de la Tocnaye prit part au blocus d'Alger, où nous le trouvons enseigne de vaisseau, le 21 février 1830. Le 14 juin de la même année, l'armée française débarquait sur les rivages d'Afrique, et « le marin qui arbora le premier pavillon français sur la batterie de Torre-Chica, était un matelot du canot commandé par M. de la Tocnaye. »

Le coup de foudre qui suivit les journées de juillet éclate, et, malgré les observations de ses proches et ses propres répugnances à servir le nouvel ordre de choses, l'enseigne ne brise pas son épée ; « il restera dans la marine, parce qu'il croit voir là son devoir. »

De 1831 à 1836, la vie du jeune officier s'écoula à bord ou dans les ports. Vers la fin de cette dernière année, il était embarqué sur la corvette l'*Ariane,* qui visitait le Sénégal, Rio-Janeiro, arrivait à Valparaiso, au moment de l'assassinat de Portalès, et mouillait en rade de Lima, à la fin de 1837. C'est là que M. de la Tocnaye apprit sa nomination de lieutenant de vaisseau, datée du 10 avril 1837; et c'est là aussi qu'il courut les plus grands dangers dans le naufrage d'une chaloupe qu'il commandait, et dont il faut lire l'émouvant épisode.

Après avoir touché à Montevideo, l'*Ariane* va prendre sa part des fatigues du blocus de Buenos-Ayres, et voici à cette occasion, comment s'exprime M. l'amiral de Cornulier :

« M. de la Tocnaye a laissé dans la marine une très belle réputation comme marin et comme homme de guerre. C'est surtout pendant le blo-

cus de Buenos-Ayres qu'il se fit d'abord connaître. Ce blocus, qui dura trois ans, se faisait surtout par une flottille de canots, baleinières et chaloupes, croisant nuit et jour sur ce fleuve d'une largeur immense, fréquemment soulevé par de violentes tempêtes. Le danger constant avait excité au plus haut degré l'ardeur et l'émulation de nos jeunes marins. Une foule d'entreprises hardies étaient tentées, surtout dans les petits affluents du fleuve où se réfugiaient les ennemis sous la protection de retranchements.

Dans cette guerre de canots, toujours si dangereuse, bien des noms devinrent populaires parmi nos équipages; mais aucun ne le fut plus que celui de M. de la Tocnaye. Ses actions, audacieusement conçues, étaient exécutées avec un calme intrépide qui inspirait à tous la confiance, prélude du succès. »

Impossible d'entrer dans le récit attachant des missions délicates confiées à M. de la Tocnaye, et toujours si admirablement conduites; l'évacuation de l'île de Martin-Garcia; la brillante expédition de l'Atalaya, en compagnie de l'enseigne de Rousiers, l'ami intime sur lequel nous aurons à revenir; le commandant du *San-Martin*; la nomination de chevalier de la Légion d'honneur; le retour en France si désiré.

Un congé de six mois, bien gagné, convenons-en, suivait la longue et laborieuse campagne de la Plata; puis M. de la Tocnaye était attaché à l'état-major du vaisseau-école l'*Orion*, bientôt remplacé par le *Borda*. Le 4 août 1842, il célébrait son union avec Mlle de la Blotais, et deux ans après, était appelé au commandement du cutter le *Passe-Partout*, chargé de protéger nos pêcheurs sur les côtes d'Islande, du 8 mai 1844 au 10 novembre 1846.

Le 3 mai 1848, le grade de capitaine de frégate venait récompenser les éminents services de l'officier distingué, qui, sollicité de faire valoir ses droits acquis, répondait : « Il n'entre pas dans l'ordre de mes idées de solliciter un grade », et recevait de l'un de ses amis, parvenu plus tard aux premiers grades, la lettre suivante :

« L'estime et l'affection d'un homme tel que vous sont un trésor dont, à mon âge, on doit être fier. Je tâcherai de suivre vos traces et je ne demande, parmi nos camarades, *qu'une réputation aussi pure et aussi noblement méritée que la vôtre.* Elle doit vous consoler de la peine que vous devez éprouver, en voyant l'intrigue et l'impudence réussir par leur

ténacité... C'est vraiment à dégoûter de l'espèce humaine. On est heureux de songer que, loin des murs de cette grande ville, il bat des cœurs nobles et généreux, qu'on n'apprécie pas ici, parce *qu'ils diffèrent tellement de ce qui se voit à Paris*, qu'on ne peut les comprendre. »

Le 1er octobre 1848, M. de la Tocnaye prenait le commandement de la corvette la *Recherche,* destinée à faire partie de la division navale des côtes occidentales de l'Afrique, et qui jetait l'ancre à Gorée en janvier 1849. Dès le mois de mars, son commandant est chargé par l'amiral Bouët-Willaumez d'une mission toute de confiance, mais aussi périlleuse que difficile, dans le Rio-Nunez. A la suite de divers incidents, le roi nègre Mayorré avait violé les traités, grossièrement outragé l'honneur français, et le séjour de nos nationaux devenait par cela même impossible dans ces parages ; griefs réclamant un châtiment exceptionnel, une réparation éclatante.

Il fallait une rare prudence pour ne pas s'exposer à un échec. Avec l'aide de l'équipage d'une corvette belge, alors sur les lieux, M. de la Tocnaye frète deux bâtiments légers, remonte le Rio-Nunez, malgré les dangers sans cesse renaissants qu'offre la navigation du fleuve, et vient audacieusement mouiller devant la position abrupte, sur laquelle est assise, comme dans une aire inaccessible, la ville de Déboqué, capitale du roi Mayorré. A la tête de ses vaillants officiers et de ses intrépides marins, il tente le débarquement.

« Le moment est décisif, écrit-il dans son rapport. Il n'y a pas un instant à perdre. Il faut démoraliser ces hommes qui n'ont jamais vu de charge à la baïonnette et ne peuvent y croire. Je crie à mes braves matelots de monter à l'abordage de ce coteau escarpé et de déloger l'ennemi des maisons dont le feu plongeant nous gênait beaucoup. Cette idée leur plaît. L'enthousiasme déborde; ils courent jusqu'au haut sans s'arrêter, sans tirer un coup de fusil. Une décharge meurtrière nous accueille en route et près des maisons. J'ai la douleur de voir tomber près de moi plusieurs de mes meilleurs matelots. Après un court moment d'hésitation, nous reprenons avec ardeur notre charge à la baïonnette. Les noirs, débusqués de partout, abandonnent Déboqué, et se replient derrière la palissade extérieure. Au même moment, par un bonheur providentiel, une bombe s'abat sur la maison même de Mayorré, tue deux de ses conseil-

lers, en blesse grièvement trois autres. Le roi prend la fuite, en nous laissant ses papiers et sa correspondance; les derniers défenseurs de cette partie de Déboqué le suivent. Nous sommes complètement dégagés sur notre gauche... Nous étions maîtres de toutes les positions. Mais un vaste incendie, allumé par les bombes et les obus et favorisé par un vent violent, avait placé une ceinture immense de feu entre nous et le fleuve. Ce ne fut qu'à grand' peine que nous pûmes tourner ces flammes, qui couvraient déjà un espace de deux milles. Nous emportions péniblement nos blessés sous un soleil ardent (45° à l'ombre), et au milieu d'une atmosphère embrasée. Vers deux heures, nous arrivions enfin sur le rivage, exténués de fatigue. »

Des traits d'un courage héroïque ont signalé l'expédition du Rio-Nunez et le siège de Déboqué. La conduite du commandant de l'expédition a été constamment au-dessus de tout éloge, et le résultat pour le commerce a été décisif. Une magnifique épée d'honneur, offerte par les négociants belges, et la rosette d'officier de la Légion d'honneur étaient la récompense justement méritée de cette brillante conduite, tandis que la croix de chevalier était accordée à presque tous les officiers français et belges qui avaient si courageusement secondé M. de la Tocnaye.

Tel est, en deux mots, le fait le plus saillant de la carrière du digne marin; l'auteur de cette biographie n'avait pas à raconter des événements extraordinaires ou émouvants; il voulait, avant tout, mettre en lumière une âme élevée, un cœur d'une exquise sensibilité, un caractère noble et généreux. Au tableau de l'existence mouvementée de l'officier va succéder celui de la vie calme et résignée du chrétien fervent et convaincu, gisant de longues années sur son lit de douleurs, la physionomie sereine et pure d'une âme aimante et dévouée, qui s'oublie pour ne voir que les autres.

En 1852, lors de la demande du serment au futur empereur, M. de la Tocnaye, à la veille de recevoir sa nomination de capitaine de vaisseau, préféra briser son épée victorieuse et renoncer à sa carrière. Citons seulement un passage de la belle lettre dans laquelle il fait part à son ami intime des perplexités qu'il éprouve en cette circonstance :

« Croyez bien, mon cher de Rousiers, que ce n'a pas été sans regrets

et sans un amer chagrin que j'ai quitté un état que j'aimais, et tant de bons amis, qui me montraient de l'amitié et de l'estime. Toutes les marques de sympathie et de considération qui m'ont été prodiguées alors sont encore venues augmenter ma peine. Mes chefs mêmes ont été fort bien pour moi. Leurs représentations ont été inutiles : mon parti était pris et j'y ai persisté résolument. Le dernier jour, lorsque j'ai été leur faire visite, je me suis pris tout à coup à penser que je revêtais mon uniforme pour la dernière fois, et cette idée m'a navré le cœur. Au retour chez moi, en serrant mes épaulettes, mon sabre, ma croix, mon habit, à chaque objet que j'emballais pour mon départ, il me semblait que je faisais un acte mortuaire, et les larmes me venaient aux yeux... »

« Vingt-neuf ans et demi de services trop actifs dans la marine, et l'éloignement d'un état et d'une atmosphère qui me convenaient tant, m'ont démoli, » écrivait M. de la Tocnaye, le 16 novembre 1858, au général Bedeau.

En effet, sa santé altérée s'affaiblissait progressivement, et, depuis plus de trois ans, il ne quittait plus son lit, d'où il suivait, d'un œil anxieux, les événements qui mettaient fin au pouvoir temporel de Pie IX; et, avant comme après la bataille de Castelfidardo, il employait tout ce qui lui restait d'énergie et les ressources que lui fournissait sa fortune à organiser le recrutement des zouaves pontificaux, dont il eut l'un des premiers la généreuse initiative, ainsi que le prouvent les lettres empruntées aux journaux de la localité et adressées soit à l'évêque de Nantes, soit à l'évêque de Poitiers.

Cependant peu à peu le vide se faisait dans la famille du commandant : en 1860, c'était M. de la Blotais, son beau-père; en 1868, c'était l'épouse de ce dernier, la vicomtesse de la Charlonnie de la Blotais, née d'Escoubleau de Sourdis. Il faut lire les pages touchantes et suaves dans lesquelles M. l'abbé Cailleaud, curé de Gesté, a retracé les qualités éminentes de cette noble bienfaitrice des pauvres :

« On a dit qu'elle fut belle comme une reine; nous ne voulons point lui enlever cette gloire, si c'en est une; mais, nous, nous l'avons connue bonne comme la Providence, dont elle fut toujours l'instrument, et c'est ce que nous voulons redire pour l'honneur de sa mémoire si chère... Mais c'est à l'ange préposé à la surveillance des aumônes, de dire, et il l'aura fait en son temps, combien elle sut répandre de bienfaits autour

d'elle. Nous, nous savons qu'elle était le bureau de charité de la paroisse de Gesté, et que jamais organisation officielle de bienfaisance n'a pu soulager autant d'infortunes qu'elle sut le faire... »

Parmi les vingt chapitres du livre qui nous occupe, il en est un, le XIXe, intitulé : *L'amitié. — M. de la Tocnaye et M. de Rousiers : leur amitié. — Conversion de M. de Rousiers. — Lettres de M. de la Tocnaye. Sa vie. Un vieux navire. — Mort édifiante de M. de Rousiers,* qu'il faudrait reproduire en entier.

Au moment de l'expédition de Crimée, le commandant de Rousiers fit part à son ami de ses doutes ; et, dans une lettre admirable, qu'on dirait sortie du cœur du missionnaire le plus fervent, M. de la Tocnaye fait tomber toutes les hésitations. En voici quelques lignes :

« .... Vous allez partir pour une guerre opiniâtre et terrible, où tant de braves gens succombent. Vous allez vous séparer de votre femme, de votre famille, des personnes les plus religieuses et qui vous supplient d'entrer, enfin, en communauté de sentiments avec elles. Votre raison, votre âge, votre position actuelle viennent rendre ce retour plus facile et plus simple, à vos yeux et à ceux des autres. Et, en outre, vous avez des désirs, des velléités, au moins, de revenir à la religion ; vous rejetez vos idées anciennes, et c'est dans ce moment, lorsque vous éprouvez tant de tiraillements intérieurs qui vous harcèlent pour faire un pas décisif, que vous diriez encore : — A une autre fois ; le moment n'est pas encore venu de rompre avec le passé. — Ce n'est pas possible. Je viendrai joindre ma prière aux supplications de ceux qui vous aiment et que vous allez laisser dans la douleur et les angoisses inhérentes à votre départ pour la guerre. Je vous supplierai, en mon nom, de faire ce pas dont vous me parliez dans votre lettre ; je vous offrirai mon exemple, s'il le faut, quelque imparfait qu'il soit, et vous demanderai de ne point partir, sans avoir fait ce retour qui est si important pour vous, et qui donnera tant de consolation et de confiance aux pauvres femmes que vous laissez derrière vous. Ma voix ne peut être suspecte ici, et vous l'écouterez, j'en suis sûr. D'ailleurs n'avez-vous pas bien d'autres exemples sous les yeux. Est-ce que la meilleure et la plus saine portion de nos camarades ne se confesse pas, ici comme à l'armée ? Est-ce que ce brave Breton que nous venons de perdre, le général de Lourmel, que l'on appelait à l'armée le Bayard moderne, n'a pas demandé un confesseur avant de mourir ? Si nous devons tous en venir là, pourquoi attendre au dernier moment ? Et ce dernier moment nous sera-t-il donné ?.... »

A la lecture de cette admirable lettre, dont nous ne donnons que quelques lignes, M. de Rousiers est converti, ajoute le biographe ; il se met à genoux, il frappe sa poitrine, il confesse ses fautes, il se prépare à recevoir les sacrements de la purification et de la sainte Eucharistie. Augustin, revenu à Dieu, s'écriait : « O mon Dieu ! je suis votre serviteur, parce que j'ai eu pour mère une de vos servantes. » — M. Auguste de Rousiers, après sa conversion, pouvait dire à son tour : « O mon Dieu ! je suis votre serviteur, parce que j'ai eu pour ami un de vos serviteurs. »

Que dire des derniers moments de M. de la Tocnaye, de son aménité constante au milieu des plus cruelles souffrances, de sa piété fervente et de la beauté de ses sentiments chrétiens? Cueillons, sans choisir, au milieu de ces épisodes.

C'était quelque temps après les rudes épreuves de 1870-1871 :

« Le courageux malade recevait la visite du R. P. ***, de la Compagnie de Jésus, qui aimait à le nommer — son vieux camarade et digne ami. — Au début de sa brillante carrière de marin, il avait envié comme un trésor l'estime et l'affection de M. de la Tocnaye. Ce trésor lui fut accordé, des liens intimes s'étaient formés entre eux. Arrivé aux grades supérieurs de la marine, il avait soudain, à l'appel de Dieu, échangé les honneurs du monde contre la vie cachée du religieux. Et à l'heure où son ami se préparait au voyage de l'éternité, il venait l'embrasser une dernière fois, mêler ses larmes à ses larmes, écouter les battements de son cœur. Quelle scène délicieuse et touchante ! C'est tout près du lit de son vieux camarade qu'il veut prendre son repas. On dresse une modeste table, là, au chevet de la couche de douleur. Les deux amis peuvent se servir, se parler, se serrer la main. Au retour, il s'empresse d'écrire à M. de la Tocnaye : « Mon vieux camarade et digne ami, j'ai besoin de te redire tout le bonheur que j'ai eu à passer quelques instants avec toi. Vraiment, le bon Dieu m'a payé, *argent sur table,* l'obéissance que j'ai montrée à mon ange gardien ; car c'est lui, je n'en doute pas, qui m'a conduit à la Châtaigneraie, et qui a fait égarer *le jeune cocher* pour m'amener passer trois heures avec toi, au lieu d'une que je me proposais de te consacrer. Mon *dîner* de la Châtaigneraie m'a fait plus de plaisir que les festins pompeux auxquels un officier de marine peut ou a pu assister ; et que j'ai béni Dieu de m'avoir inspiré la pensée d'aller te serrer la main ! J'ai prié déjà plusieurs fois à l'autel à ton intention, et je le ferai particulièrement jusqu'à la fête des Saints-Anges, demandant à Dieu, *s'il peut*

en résulter quelque bien pour ton âme, qu'il diminue la cruelle situation qui t'est faite : *Justus ut palma florebit.* »

Enfin, le 3 février 1873, M. de la Tocnaye rendait à Dieu sa belle âme. « L'honnêteté, la modestie, l'énergie, a dit un de ses compagnons d'armes, telles étaient les qualités qui se manifestaient d'abord dans cette figure. Son caractère était gai, avec une toute petite nuance d'ironie, sans malignité... Il était indulgent pour les autres, mais on sentait bien les nuances qui indiquaient la ligne de démarcation entre l'estime et la bienveillance... C'était un homme sur lequel on pouvait compter toujours et partout. »

Malheureusement, cette pâle et rapide analyse peut à peine donner un vague aperçu du livre de M. l'abbé Sorin. Il a trouvé, dans les rapports et la correspondance de M. de la Tocnaye, des trésors dont il a su tirer un excellent parti et des détails qu'il raconte avec un charme qui ne se dément pas un instant. On ne peut que lui adresser des félicitations, en ajoutant que c'est moins une page d'histoire qu'il a écrite que la peinture attachante de l'âme et du cœur de son ami qu'il a su retracer. Avec un rare bonheur, il a atteint le but que se proposait son « amitié chrétienne. » La Biographie bretonne compte un nom de plus, et bien des lecteurs, qui auront la bonne fortune de parcourir ce volume, verront peut-être leurs préjugés contre l'Église et ses ministres disparaître, en parcourant ces pages sur lesquelles sont sculptés le noble caractère et les vertus du comte Henri-Marie de la Tocnaye.

RAYMON DU PRA.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

VI

Il aurait fallu plus de résolution que n'en avait jamais renfermé le faible cœur de Marguerite, pour refuser de recevoir cette dernière lettre de Paul. D'ailleurs, la solitude, le chagrin, la fuite de ses plus chères espérances, la terreur du retour de son frère, les bruits menaçants de la ville avaient agi avec une telle force sur la pauvre jeune fille, que son organisation nerveuse n'avait pu y résister, et qu'elle commençait à se flétrir comme une plante atteinte au cœur par une piqûre mortelle. La vue de l'écriture chérie et proscrite n'amena sur ses joues qu'une faible rougeur et son cœur battit à peine sous l'empire de cette vague espérance qui s'éteint si difficilement dans un esprit de vingt ans. Mais lorsqu'elle eut parcouru le billet du comte de Servière et qu'elle eut compris les nouveaux obstacles et les nouveaux dangers qui s'élevaient entre eux, un désespoir plus profond s'empara d'elle et elle se mit à pleurer, car elle avait encore des forces pour la douleur, quoiqu'elle ne semblât plus en avoir pour le bonheur.

* Voir la livraison de décembre 1879, pp. 447-461.

Elle cherchait donc à relire encore, à travers le nuage humide de ses larmes, les douloureux adieux de Paul, quand un pas pesant et rapide fit tout à coup retentir l'escalier ; la porte s'ouvrit violemment et Eugène, couvert de la poussière du chemin, pâle comme un mort, chancelant sous le poids de la maladie qui faisait briller ses yeux creux d'un reste d'exaltation fiévreuse, apparut sur le seuil. Malo Bécherel le suivait.

En voyant son frère, Marguerite se leva avec effroi et fit un mouvement pour cacher la lettre qu'elle tenait à la main ; mais il courut à elle, lui saisit le bras et lui arracha le papier. Un seul coup d'œil lui suffit pour reconnaître l'écriture.

— Vous avez peu respecté mes ordres ! dit-il d'une voix rauque, en jetant un regard foudroyant sur sa sœur, et vous ne m'attendiez pas encore, sans doute? Insensé que j'ai été de me confier à votre parole et de ne pas vous entourer d'une surveillance que je trouvais dégradante pour vous et pour moi ! Mais, grâce à Dieu, me voici enfin libre pour ma vengeance et votre punition !

Puis, voyant que Marguerite, accablée, baissait la tête en tremblant :

— Répondez-moi donc ! s'écria-t-il en lui secouant le bras avec emportement ; n'avez-vous rien à dire pour votre défense ?

— Pitié ! pardon, mon frère ! murmura Marguerité d'une voix étouffée, en joignant les mains.

— Pitié! pardon ! répéta-t-il brusquement; en méritez-vous? Mais voici qui va m'instruire, ajouta-t-il en frappant sur la lettre.

A peine l'eût-il lue qu'il la froissa avec colère et la jeta au feu. Puis il se retourna vers Marguerite et considéra longtemps, d'un regard sombre, le changement de ses traits et la trace de ses larmes.

— De quoi pleuriez-vous en lisant cette lettre ? dit-il lentement, pendant que la pauvre Marguerite, cherchant à éviter ce terrible regard, baissait la tête et semblait s'affaisser sous le poids du désespoir. Était-ce de la honte d'être rejetée, méprisée, par la noble famille de votre amant ?... Était-ce de le voir lui-même mettre à

découvert sa lâche faiblesse, se contenter de vous plaindre et de pleurer sur la femme qu'il ne sait pas protéger ?... Était-ce de la crainte que votre frère, revenu enfin près de vous, ne lavât votre insulte dans le sang de ce misérable ? Dites ? De quoi pleuriez-vous ? Voilà bien des raisons de pleurer, ma sœur.

— Grâce ! grâce, mon frère ! s'écria Marguerite en tombant à genoux ; je suis plus malheureuse que coupable !

— Plus malheureuse que coupable, devant Dieu peut-être, reprit Eugène avec un sombre sourire ; mais non pas devant moi !... Eh ! que m'importe que vous ne méritiez pas le mépris qui de tous côtés va vous accabler ? Ne retombera-t-il pas néanmoins sur moi ?... Celui qui aurait dû vous protéger, imposer à la calomnie, vous repousse lui-même....

— Non ! non ! s'écria Marguerite en cachant son visage dans ses mains. Son père, il est vrai, me repousse ; mais lui n'est pas coupable envers moi.

— Silence ! lui dit durement son frère ; vous devriez rougir d'oser défendre celui qui vous délaisse et vous sacrifie à ses préjugés et à sa faiblesse. Ecoutez-moi cependant. Je sais que vous êtes coupable seulement de démarches imprudentes, que dans tout autre temps peut-être on n'aurait pas remarquées ; mais on vous a surveillée avec un soin jaloux ; vous avez été insultée et calomniée ; vous êtes dédaigneusement repoussée par le marquis de Servière ; Paul n'ose désobéir à son noble père. Tout cela est une honte pour moi comme pour vous, et c'est vous seule qui l'avez attirée sur nous deux.

— Ah ! ne m'accablez pas ! dit Marguerite. Mon cœur est brisé. Si je pouvais mourir, avec quelle joie je vous donnerais ma vie pour expier mes torts !

Eugène regarda un instant en silence la pauvre fille affaissée à ses pieds. Un frémissement nerveux agitait tout son corps, sa tête se penchait comme si elle n'eût pu supporter la colère de son frère, et ses deux mains, pâles et glacées, laissaient passer entre leurs doigts délicats les larmes amères qui coulaient de ses yeux. La

sombre sévérité du visage d'Eugène se relâcha un moment. Un éclair de pitié sembla pénétrer dans ce cœur inflexible et il répondit d'un ton plus doux :

— Je ne vous demande pas votre vie, Marguerite, je vous aime... trop encore peut-être... et je veux vous offrir un moyen de réparer vos torts. Il faut imposer silence à la calomnie, prouver au monde qu'il vous a mal jugée. Un honnête homme en donnant son honneur pour garant du vôtre vous rendra l'estime de tous.

— Cela ne se peut, répondit Marguerite en tremblant. A qui pourrais-je demander un tel appui?

— A celui qui vous aime toujours, malgré vos refus et votre folie, au brave et fidèle Malo Bécherel, répondit Eugène, et le voici qui vient lui-même vous offrir son nom honorable et son affection sincère.

En disant ces mots, il alla prendre la main de Malo, qui s'avança ému et tremblant. Marguerite, se relevant, se tint debout, le visage couvert de larmes.

— Parlez à Marguerite, mon cher Malo, dit Eugène. Exprimez-lui vous-même les sentiments qui vous animent. Elle en sera touchée comme je l'ai été.

— Mademoiselle, dit Malo d'une voix mal assurée, vous m'aviez promis de m'appeler à vous lorsque vous auriez besoin d'un ami, et je viens vous apporter ma vie et mon cœur. Ils vous appartiennent tous deux.

Marguerite jeta à travers ses larmes un regard affectueux sur le jeune homme ; mais elle répondit en secouant la tête :

— Je ne puis accepter votre dévouement, monsieur Bécherel. Oubliez-moi et soyez heureux. Je prierai Dieu pour qu'il vous paie ma dette en vous comblant de bonheur.

— Ce sont de belles phrases, Marguerite, dit son frère avec impatience ; mais elles cachent votre pensée au lieu de la découvrir. Vous savez que Malo trouvera son bonheur dans ce que vous appelez son dévouement. Prenez garde que je ne soupçonne au fond de votre cœur le reste d'un sentiment que vous devriez étouffer.

— Et si c'était au-dessus de mes forces ? murmura Marguerite avec trouble.

— Priez Dieu qu'il vous en donne, répondit Eugène en fronçant les sourcils et lançant sur sa sœur un regard si terrible qu'elle se sentit défaillir. Allons, Marguerite, finissons-en ; donnez votre main à Malo Bécherel, et considérez-vous de nouveau comme sa fiancée.

Il fit deux pas vers elle ; sa physionomie sévère, son geste menaçant, portèrent à son comble la terreur de Marguerite. Pâle, se soutenant à peine, elle laissa sans résistance son frère prendre sa main glacée et la présenter à Malo.

Celui-ci recula en soupirant.

— Cela ne peut se passer ainsi, Eugène, dit-il. Je ne puis accepter une promesse obtenue par la violence.

— Vous repentiriez-vous de vos offres ? dit Eugène en se redressant et fixant sur Malo un fier regard.

— Non ! Dieu m'en est témoin ! répondit Malo avec fermeté ; mais je désire que mademoiselle Marguerite les accepte librement.

— C'est-à-dire, reprit Eugène avec violence, que vous cherchez quelque faux-fuyant ; mais je vous forcerai à parler franchement. Pour la dernière fois, refusez-vous ou acceptez-vous la main de ma sœur ?

Le sang monta aux joues du paisible Malo ; mais il regarda un instant Marguerite et reprit son sang-froid.

— Je sais que je refuse mon bonheur, répondit-il tristement ; mais je ne puis l'accepter à ce prix.

— Pas de tergiversations ! dit Eugène d'un air irrité. Dites oui, ou non. C'est une honte que d'attendre si longtemps votre réponse !

— Eh bien ! non, monsieur ! répondit Malo en le regardant fixement. Je refuse de devoir à la contrainte ce que j'eusse été trop heureux d'obtenir d'un libre consentement.

— Sortez donc d'ici, faux ami ! s'écria Eugène avec rage, sortez ! et ne remettez jamais les pieds dans cette maison où vous avez

apporté une nouvelle insulte !... Et vous, ajouta-t-il en se retournant vers Marguerite, vous, dont la folle conduite attire sur moi tous ces affronts, par le soleil qui nous éclaire, je vous en ferai repentir ! Vous irez, derrière les grilles d'un cloître, pleurer vos fautes et tâcher d'effacer leur souvenir à force de larmes ; mais ce ne sera, de par le ciel, qu'après avoir baisé mon épée rouge du sang de Paul de Servière !...

Marguerite, suffoquée par les larmes, était tombée sur une chaise à demi évanouie ; mais elle entendit cependant les paroles de son frère ; car, dans ce moment, elle fit un faible mouvement, comme pour demander grâce.

— Vous allez trop loin, Eugène ! dit Malo d'un air indigné. La colère vous emporte et vous fait proférer des paroles que vous regretterez plus tard.

— Et qui êtes-vous pour oser vous placer entre ma sœur et moi ! s'écria Eugène, tournant sa colère sur Bécherel. Croyez-vous qu'après l'affront que vous venez de me faire, je puisse supporter vos remontrances ! Sortez d'ici, vous dis-je !... Si un plus noble adversaire ne me réclamait pas, je vous ferais payer cher votre conduite !

— Je serai toujours prêt à en répondre, dit Malo tranquillement ; mais, en attendant, je ne souffrirai pas que vous adressiez à votre sœur un mot insultant. Tout homme d'honneur a le droit, dans une circonstance semblable, de protéger une femme, même contre son frère.

Eugène jeta sur Malo un regard foudroyant, qui ne parut pas émouvoir celui-ci. Mais, au bout d'un instant, l'étudiant se détourna en haussant les épaules, et souriant avec amertume :

— Cela pourrait être dangereux quelquefois, murmura-t-il, et aujourd'hui c'est inutile. Quel mal croyez-vous que je veuille faire à cette jeune fille ? Elle ira au couvent, c'est résolu ; mais là se bornera sa punition. Je ne la reverrai de ma vie, et je tâcherai d'oublier qu'il a existé une enfant que j'aimais et que j'appelais ma sœur. Quant à celui qui nous a insultés tous deux, j'en tirerai vengeance aujourd'hui même, ou je périrai à la peine !

Il s'approcha d'une table et traça rapidement quelques lignes, puis, s'adressant à Malo :

— Il faut que tout ceci finisse promptement, dit-il; voulez-vous porter ce billet au comte de Servière ? Je ne vous demanderais pas ce service, si je pouvais le réclamer d'un de mes amis, mais tous sont éloignés. Ne craignez rien pour cette jeune fille, vous dis-je, ajouta-t-il en voyant Malo jeter un regard incertain sur Marguerite. Elle ne court aucun danger. Ramenez-la dans sa chambre et qu'elle s'y enferme, si elle le veut ; sa présence ici est pénible pour moi ; je serai charmé d'en être délivré.

Marguerite avait les yeux fermés ; des larmes coulaient à travers ses longs cils, et, sans cet indice de souffrance, son visage pâle et décomposé, son immobilité effrayante, auraient pu faire croire qu'elle avait cessé de vivre.

Malo prit la lettre que lui tendait Eugène, fit signe qu'il la porterait, puis, s'approchant de Marguerite, il lui prit la main et essaya de faire parvenir quelques mots affectueux jusqu'à son cœur brisé. Eugène s'était remis à écrire et semblait totalement étranger à ce qui se passait autour de lui. Marguerite ouvrit les yeux, à la voix de Malo. Elle sentit sa main pressée et mouillée de larmes et attacha d'abord sur le jeune homme un regard incertain, puis, tournant languissamment la tête, elle aperçut Eugène.

A l'instant, la mémoire, la terreur, le sentiment, lui revinrent. Elle se leva avec une force fébrile et se dirigea en chancelant vers la porte ; mais elle était si faible, qu'elle serait tombée, si Malo ne l'eût soutenue. Il la conduisit vers sa chambre et ne la quitta que quand il la crut un peu remise, c'est-à-dire lorsqu'un accablement profond eut remplacé ses tressaillements soudains et ses regards terrifiés.

Malo se rendit alors à l'hôtel du président de Servière ; mais là il apprit que Paul était depuis le matin aux Cordeliers, et il commença à craindre de s'être chargé d'une mission fort difficile à remplir.

En effet, Paul, après avoir écrit à Marguerite, avait pris son épée

pour toute défense et s'était acheminé, d'un pas lent et insoucieux, vers le dernier et faible rempart de la noblesse bretonne.

Il trouva l'église entourée par les troupes que M. de Thiard avait à sa disposition, placées, comme leur maître, entre les deux partis et trop faibles pour les contenir. Sur la place étaient les patrouilles et les bivouacs des étudiants, et dans l'église les gentilshommes armés, prêts à se défendre jusqu'à la mort.

Le vieux temple chrétien présentait un aspect triste et ridicule à la fois ; mais au bout d'un instant, une impression pénible dominait toutes les autres.

Paul n'était pas rentré aux Cordeliers depuis le jour où la députation des petits Etats y avait été reçue aux acclamations de la noblesse de Bretagne tout entière. Alors on y voyait une assemblée nombreuse, réunie d'après les ordres de son souverain et ses antiques coutumes, entourée de toute la pompe qui pouvait augmenter son éclat et défendant avec hauteur ses vieux privilèges ; maintenant, quelques gentilshommes, derniers restes de cette assemblée réduite par les défections à un bien petit nombre, avaient brisé le *théâtre* autrefois recouvert de riches tapis, le dais du Roi et les tribunes. Les débris servaient à barricader les portes et à fermer une partie des fenêtres, ce qui donnait au vieux monument une obscurité lugubre. Des lits de camp, des vivres de toutes sortes, de la poudre et des balles, étaient amassés dans la nef, tandis que les bas-côtés, où un faible jour pénétrait à peine par les meurtrières ménagées aux fenêtres, servaient de chemin de ronde pour circuler autour de l'église. Ces voûtes sombres, sous lesquelles ne retentissaient plus les chants pieux des prêtres, mais bien les propos souvent profanes des jeunes gentilshommes; ces murs dépouillés des tableaux précieux qui les avaient ornés; ce chœur silencieux rempli d'armes de toute espèce, offraient un aspect singulièrement sinistre et préludaient d'une étrange manière aux dévastations commises plus tard sur nos monuments religieux.

A un autre point de vue, le côté moral du spectacle n'était ni moins triste ni moins saisissant. Derrière ces portes faiblement

barricadées, au milieu de ces armes, de ces munitions peu nombreuses, s'agitait la partie vivace de la noblesse bretonne, résolue à défendre, au moins quelques jours encore, ses vieux droits et à lever une dernière fois l'antique épée de ses pères contre la race affranchie de ses anciens vassaux. Le passé de la Bretagne, avec ses noms historiques, ses traditions guerrières, ses souvenirs poétiques, s'était réfugié dans cette faible citadelle, pendant que de toutes parts l'entouraient les noms historiques de l'avenir, les acteurs des futures épopées. C'était là qu'on pouvait voir la faiblesse de cette vieille et noble cause qui avait fait son temps et qui mourait, non pas vaincue, mais usée.

Cependant les gentilshommes bretons, fidèles à leur antique bravoure, se préparaient au combat sans la moindre hésitation. La vue des armes échauffait leur sang ; l'ardeur du moment étouffait la pensée de l'avenir. Les jeunes gens commençaient à désirer vivement l'instant du combat, et plus d'un gentilhomme retrouvait ses souvenirs de jeunesse en dérouillant sa vieille rapière, endormie depuis si longtemps dans son noble fourreau.

C'était donc une scène fort animée et singulièrement frappante que celle que présentait l'église des Cordeliers au moment où Paul y arriva. Il alla aussitôt se ranger parmi les jeunes gentilshommes qui formaient la partie mobile de l'armée, et fut reçu par eux avec une cordialité parfaite.

Louis du Lesguen venait de rentrer avec un convoi de vivres et rendait compte des préparatifs faits par l'ennemi. Il s'interrompit pour souhaiter la bienvenue à son cousin.

— Sur ma foi ! je suis charmé de te voir ici, mon ami, s'écria-t-il. Nous y menons une vie fort agréable, et je regrettais que tu ne vinsses pas en jouir.

— Il est fort heureux que cela t'amuse, mon cher Louis, répondit Paul ; mais je crains que la position, qui te semble si charmante, paraisse peut-être fort déplaisante à beaucoup d'autres.

— Non, en vérité, reprit Louis ; c'est sérieusement que je parle. J'ai réfléchi assez longtemps, avant de venir m'enfermer ici, et la

seule chose qui me fît hésiter était la crainte qu'on ne vînt à nous affamer et que nous ne fussions réduits à manger de la soupe de souris et des hures de rats farcies d'araignées. Je vous avoue que ces ragoûts me sont antipathiques.

— Cela se comprend, dit Paul avec distraction.

— Mais du moment où j'ai obtenu la mission importante d'approvisionner la place, cette crainte s'est évanouie, continua Louis, et je vous assure, messieurs, que je fais tous mes efforts pour que notre historiographe n'ait pas à relater d'aussi lamentables événements.

— Tu t'acquittes à merveille de ta charge, dit un des auditeurs. Je ne te reproche que de trop aimer les confitures. En voici déjà douze caisses, et quoique ce genre de nourriture soit fort délicat, il n'est pas solide, je pense ?

— Que veux-tu, mon cher, dit Louis en haussant légèrement les épaules, notre honnête pourvoyeur Vignois est confiseur, comme tu le sais, et je crois qu'il veut se défaire, en notre faveur, de sa vieille marchandise. Il me fourre toujours quelque chose de sa fabrique dans mon bagage, pendant que je dis bonjour à sa femme, qui est fort gentille, du reste. Mais, à propos, messieurs. j'ai manqué vous amener un charmant renfort, tout à l'heure.

— Et qui donc? demandèrent plusieurs voix.

— Une douzaine des plus jolies dames de Rennes, conduites par Mme de Kerantrain en personne. J'étais monté un moment chez elle pour la rassurer, car je savais qu'elle était dans une inquiétude mortelle.

— Pour toi? dit un interrupteur.

— Pour moi, peut-être, répondit Louis. Elle tremblait pour tant de gens, que je pouvais bien me trouver du nombre; mais principalement pour elle, comme l'événement l'a prouvé. Je l'ai trouvée au milieu d'un cercle de femmes mortellement effrayées. Ne pouvant rester à les garder, je crus n'avoir rien de mieux à faire que de leur proposer de les amener ici sous bonne escorte. Elles ont hésité à accepter; mais, à la fin, elles ont jugé encore plus prudent

de quitter la ville. Elles sont donc montées en carrosse devant moi, en me recommandant d'un air gracieux de faire bonne défense. La crainte même des volontaires nantais n'a pu les retenir; elles pleurent maintenant sur notre sort dans le château de L***, à quatre lieues d'ici.

— C'est fort touchant; mais que viens-tu dire des volontaires nantais?

— Quoi! vous ne savez pas? Ils arrivent. La nouvelle est sûre: M. Thorel est de retour; on l'a vu aujourd'hui.

Paul tressaillit à ces mots. Son cousin vit son agitation et interrompit sa conversation, pour aller, dit-il, faire son rapport à leur colonel, M. de Kers...

Il prit le bras de Paul et se dirigea vers un des endroits les plus déserts de l'église.

— Es-tu bien certain de l'arrivée d'Eugène? demanda Paul, aussitôt qu'ils furent assez éloignés pour qu'on ne pût les entendre.

— On ne peut pas plus, répondit Louis. Je l'ai vu, moi-même, traverser la place du Palais.

— Mon Dieu! que se sera-t-il passé entre lui et sa sœur? murmura Paul avec angoisse.

— J'ai peur, mon pauvre ami, que les choses n'aient pris une mauvaise tournure, dit Louis d'un air pensif.

— Sais-tu donc quelque chose de plus? demanda Paul vivement.

— J'ai trouvé, en revenant ici, une espèce de manant qui te cherche, dit-il, de la part de M. Thorel, et, d'après ses manières et sa mine farouche, je doute que le message soit pacifique.

— Pourquoi ne l'as-tu pas amené? dit Paul.

— Je ne te croyais pas ici et je n'ai su que lui répondre. Il te cherche encore, sans doute.

— Je devine facilement ce qu'il me veut, reprit Paul d'un air sombre. La vengeance que réclame Eugène lui est due; je la lui accorderai avec joie. Je suis las de la vie, et mieux vaut mourir de sa main que de la mienne.

— Es-tu fou de parler ainsi? dit Louis effrayé. Que diable ! je sais bien que tuer le frère ne te rapprochera pas de la sœur, mais tu en serais encore plus loin dans l'autre monde. Allons ! secoue enfin cette sombre humeur. Te voilà ici : c'est bien ! c'est un grand pas de fait. J'ai cru un moment que tu ne pourrais t'y décider. Maintenant oublie cette triste affaire, où une sorte de fatalité semble t'avoir conduit, et redeviens tel que tu étais autrefois.

— C'est impossible, mon cher Louis, répondit Paul avec un triste sourire. Le coup est frappé, la plaie est faite, et je sens qu'elle est inguérissable. Mon père ne saura jamais tout le mal qu'il m'a causé ; mais je m'en suis fait encore davantage, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux que j'aime. Hélas ! la seule réparation que je puisse offrir aux uns comblera le malheur des autres. Ma mort coûtera à mon père des larmes amères... Mon ami ! mon cher Louis, promets-moi de ne pas l'abandonner, de me remplacer près de lui ! Ah ! pourquoi n'es-tu pas son fils ! tu l'aurais rendu plus heureux.

Louis regardait son cousin avec inquiétude, pendant qu'il parlait ainsi.

— Allons donc, mon ami ! dit-il en essayant de cacher sous un sourire l'impression qu'il ressentait. Tu parles comme un enfant de douze ans. On dirait que tu es appelé, pour la première fois, à dégainer. Voilà ce que c'est de *s'emprovinçailler*, comme nous le faisons depuis un mois. Mais une fois notre querelle vidée ici, je compte bien que nous irons à Paris et que tous ces souvenirs s'évaporeront à l'air de la cour.

Paul secoua la tête.

— Je ne sortirai plus de Rennes, dit-il. Amour, bonheur, plaisir, tout est fini pour moi, tout s'est abîmé dans cette fatale passion... qui cependant aurait pu faire le bonheur de ma vie... Tu feins de ne pas croire à mes paroles, ajouta-t-il en regardant Louis, mais je te connais assez pour être sûr que tu t'en souviendras plus tard et que tu feras ce que je réclame de ton amitié. Ainsi donc, adieu. Il faut que je cherche le porteur de ce message. Si mon père me demande, tu trouveras un prétexte à mon absence.

Où vas-tu donc ? dit Louis en l'arrêtant ; tu ne peux sortir seul : les soldats du gouverneur ne te laisseraient pas passer. Attends un moment ; je dois aller, avec une escorte, battre les rues et surveiller les mouvements de l'ennemi ; tu viendras avec moi et nous saurons, en passant à l'hôtel, si quelque message y a été remis pour toi.

Paul consentit à cet arrangement. Il laissa son cousin aller rendre compte de ses prouesses à Kers....., qui de président des petits États était devenu, par une transition assez naturelle, colonel des nobles volontaires, et, s'appuyant contre une colonne, il promena ses regards distraits autour de lui.

L'activité la plus grande régnait dans la citadelle assiégée. De vieux gentilshommes, assis sur des caisses de munitions, s'occupaient à fabriquer des cartouches ; d'autres construisaient, tant bien que mal, un échafaudage au-dessus de la grande porte, afin de pouvoir surveiller les mouvements de l'ennemi et tirer sur lui à travers la rosace. Quelques-uns, réunis en groupe, causaient avec animation. Parmi ces derniers, Paul reconnut son père. Le marquis était placé en face de lui, de l'autre côté de la nef. Sa noble figure semblait porter la trace de pensées amères ; son regard vague et triste se promenait lentement sur la foule, comme s'il eût cherché quelqu'un au milieu de la foule qui remplissait l'église. Ses yeux rencontrèrent enfin ceux de son fils, et son visage s'éclaira soudainement ; son front s'éclaircit ; un sourire doux et affectueux, un signe de tête amical, annoncèrent à Paul que sa présence aux Cordeliers plaisait à son père et lui valait le retour de son amitié. Paul répondit par un salut respectueux. Il regarda comme une suprême consolation ce gage du pardon de son père ; mais en considérant la belle et calme figure du marquis, en pensant quel coup affreux il lui réservait encore, son cœur se serra et il poussa un profond soupir. Louis du Lesquen arrivait en ce moment près de son cousin ; il lui demanda avec inquiétude ce qu'il avait. Paul le prit par la main, et le conduisant derrière le pilier, il lui montra le marquis de Servière.

— Je regardais mon vieux père, mon ami, dit-il. Je pensais que bientôt des larmes cruelles seraient arrachées à ses yeux et qu'il resterait seul sur la terre, sans avenir, sans espérance ! Louis ! mon cher Louis ! promets-moi de l'aimer, de vivre près de lui. C'est ma dernière, mon unique prière... Ne me refuse pas, je t'en supplie !

— Je te le jure, mon pauvre ami ! répondit Louis, sans chercher cette fois à dissimuler son émotion. Mais j'espère que Dieu détournera de nous le cruel malheur dont tu nous menaces.

Le cœur de Paul était trop plein pour lui permettre de parler. Il serra la main de son cousin, passa la sienne sur ses yeux humides, et se détournant lentement, il s'avança vers le bas de l'église.

Louis le suivit ; ils trouvèrent l'escorte qui les attendait et sortirent, sans éprouver aucune résistance de la part des soldats, qui semblaient n'avoir d'autre mission que d'assister, l'arme au bras, aux mouvements des deux partis.

JULES D'HERBAUGES.

(La fin à la prochaine livraison.)

POÉSIE

JEUNE CHRÉTIENNE

Ses yeux sont grands et bleus ; sa chevelure est blonde ;
D'un pur cristal son âme a la limpidité.
Elle joint à l'esprit, — chose rare en ce monde ! —
Sans un soupçon d'orgueil, le cœur et la beauté.

L'artiste en la peignant peindrait une madone,
Comme on n'en vit jamais sous le soleil romain.
Doublement charitable, aux pauvres elle donne
En prenant toujours soin de leur cacher sa main.

Chaque jour, en hiver, avant l'aube éveillée,
Elle leur fait la part de pain, de vin, de bois,
Et coud pour eux, le soir, allongeant la veillée,
Des vêtements de bure avec ses petits doigts.

L'été, par des sentiers où son cœur la précède,
Elle va visiter les malades du bourg,
Leur apportant des fruits, du lait, quelque remède,
Sans trouver que jamais son panier soit trop lourd !

Lise a surtout le don de ces bonnes paroles
Qui touchent l'affligé mieux souvent qu'un peu d'or.
Combien ont pu lui dire : — « O toi qui nous consoles,
Du foyer réjoui ne t'en vas pas encor ! »

Elle fait tant de bien avec si peu de chose,
Qu'à peine on y peut croire, et cela, sans effort :
On dirait le parfum exhalé de la rose,
Le flot pur jaillissant de la source à plein bord.

Pour les pauvres, honteux, les naufragés du monde,
Elle a par-dessus tout le cœur ingénieux,
Et dans l'ombre guérit leur blessure profonde,
En mêlant à leurs pleurs les larmes de ses yeux.

Béni sera l'époux qu'elle daignera prendre,
Et qui la conduira, glorieux, à l'autel.
Dans la possession de cette âme si tendre,
Il aura sur la terre un avant-goût du ciel.

ÉMILE BOUCHAUD.

LES GALETS DE BRETAGNE

A M. Jules Planchet.

Un jour, sur l'une de nos plages,
Aux ardents rayons de juillet,
Comme un enfant des coquillages,
Vous alliez glanant maint galet.

Vous les preniez de toute forme,
Petits ou longs, mais bien luisants,
Ceux surtout que la vague énorme
A polis des ans et des ans.

Puis sur ces cailloux qui sans trêves
Bruissaient au roulis des eaux,
Traduisant vos gracieux rêves,
Se sont promenés vos pinceaux.

Quelle moisson de poésie !
Quelle fête pour le regard !
Grâces à votre fantaisie,
Chaque pierre est un objet d'art.

Ici, voilà des fleurs ; il semble
Qu'au vent elles vont tressaillir.
La rosée à leurs feuilles tremble :
Ne vient-on pas de les cueillir ?

Voilà nos écumeux rivages ;
Nos bois que septembre jaunit,
Et ces tours d'Elven, dont les âges
N'ont pu desceller le granit.

Traîné par un cygne splendide,
Pour fouet ayant un fin rameau,
Un bel enfant d'un lac sans ride
Dans une conque franchit l'eau.

Là, file, au bord d'une prairie,
Une douce vierge des champs.
O Brizeux, n'est-ce point Marie,
La *fleur de blé noir* de tes chants ?...

Qui ne voudrait le reconnaître,
Votre art est un magicien,
Et, comme le souverain Maître,
Il fait quelque chose de rien.

ÉMILE GRIMAUD.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

Dans le parti républicain, deux avis différents prévalaient tour à tour sur la façon dont il fallait traiter la Vendée. Les uns croyaient qu'une extrême rigueur, allant, s'il le fallait, jusqu'à l'anéantissement de la population vendéenne, était le seul moyen de terminer la guerre ; les autres pensaient que la conciliation serait plus efficace que la violence pour amener la pacification. Suivant l'avis qui dominait à la Convention, les généraux envoyés dans la Vendée étaient ou humains ou barbares. Les premiers, disons-le à la gloire de l'armée, étaient le plus souvent des militaires ; les seconds, le plus souvent des civils, tirés parfois des plus bas étages de la société, chargés d'antécédents fâcheux, et transformés en généraux, en vertu de l'anarchie régnante. Quelques soldats parvenus, grâce à l'exagération de leurs idées révolutionnaires, quelques ex-nobles, qui voulaient se faire pardonner leur origine, se distinguaient aussi à la tête des armées républicaines par leur férocité.

Le 29 décembre 1793, Marceau, trouvé trop humain, avait fait

* Voir la livraison de décembre 1879, pp. 434-446.

place à Turreau dans le commandement général de l'armée de l'Ouest. Turreau était un ivrogne de profession, s'il faut en croire le rapport que Gannet, officier de police de l'armée de l'Ouest, à la résidence de Niort, fit au comité révolutionnaire de cette place. « J'ai eu l'avantage de voir ce général à Saumur, pendant deux fois, dit Gannet dans son langage républicain, peu académique, et, pendant les deux fois, je l'ai vu soûl comme le vin. J'en témoignai ma surprise à beaucoup d'individus, qui m'assurèrent que *c'était son habitude.* » Turreau établit son état-major à Cholet, et lui se tenait, pour sa commodité personnelle, à Nantes, « où sûrement, dit Gannet, il y a quelques caves bien garnies. » Cet éloignement du théâtre des opérations militaires et ses habitudes épicuriennes n'empêchèrent pas Turreau de donner les ordres les plus formels, les plus précis et les plus prompts aux généraux placés sous son commandement ; ce qui porta Gannet à croire qu'il avait quelque agent secret à qui il avait laissé sa signature en blanc, et que cet agent dictait les différents ordres à sa fantaisie et les datait des lieux où il importait au général de se trouver, pour faire croire à la Convention qu'il déployait un grand zèle.

Ce fut Turreau qui envoya Huché à Luçon. Déjà Luçon avait servi de quartier-général au vieux général Tuncq, et le général Bar y commandait encore, lorsque, le 6 germinal an II de la République, la municipalité étant réunie sous la présidence du citoyen Maigre, maire, un des membres déposa sur le bureau un ordre adressé au quartier-général, à la Mothe-Achard, en date du 4 du même mois, et signé : TURREAU. Il était conçu en ces termes :

« Il est ordonné au général Huché de partir sur-le-champ pour se rendre à Luçon. Il prendra le commandement de toutes les forces qui s'y trouvent, ainsi que dans les postes adjacents. Il fera enlever par tous les moyens militaires les subsistances et fourrages qui se trouvent, par sa droite, depuis Ste Hermine jusqu'à Chantonnay en avant de lui jusqu'à St Hilaire-le-Vouhis, La Chaize et Château-Fromage, par sa gauche depuis Le Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, le Tablier jusqu'à la Claye, le tout inclusivement. Toutes les subsistances qui en proviendront seront reversées ainsi que les bêtes à cornes sur Luçon. Aussitôt les enlevements faits,

tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins seront entièrement incendiés, sans exception. Les habitants seront renvoyés sur Luçon : bien entendu que ceux qui seront reconnus avoir pris part directement ou indirectement à la révolte de leur pays, seront exterminés sur-le-champ. Il se conformera particulierement à l'arrêté des représentants du peuple du 2 ventôse, concernant les réfugiés ; il remettra au général Bar notre ordre portant sa suspension provisoire.

« *Le général en chef de l'armée de l'Ouest,*
« Signé, TURREAU. »

Huché ou Huchet était simple soldat recruteur avant la révolution. Sa bravoure et son zèle républicain le firent monter au grade de général, sans lui donner ce qui lui manquait pour occuper dignement un si haut rang.

Arrivé à Luçon, il écrivit aux municipaux, le 12 germinal an II, une lettre dans laquelle il leur rappelait qu'ils avaient promis à son prédécesseur et à lui-même le casernement des troupes, et, passant des plaintes aux menaces, leur déclarait qu'il se casernerait « militairement » lui-même, « sous deux fois vingt-quatre heures », et placerait de préférence les « citoyens » sous ses ordres « chez les citoyens composant la municipalité », et cela par tous les moyens « de rigueur », puisque ceux « honnêtes » qu'il avait employés, n'avaient pas suffi.

Quelles douces prévenances pour les bons municipaux !

« Je vous préviens aussi, citoyens, ajoutait-il, que je suis fort mécontent de la malpropreté de votre cité, qui regorge de saleté boueuse, ce qui porte en général une insalubrité des plus dangereuses. Je sais que depuis quatre mois vous avez négligé cette partie. Si, sous deux fois vingt-quatre heures, aussi, vous n'ordonnez pas à chaque propriétaire ou locataire de nettoyer ou enlever les boues et ordures de devant chez lui, je commanderai militairement, (car il faut ici parler ce langage) à des piquets de corvée qui seront pris parmi les soldats commandés à l'ordre, de prendre avec des pelles ou autres instruments, les ordures pour les rentrer dans les boutiques, cuisines, salles, etc., de chaque particulier. Si vous connaissez l'esprit du soldat, vous présumez combien il s'empressera de surcharger cet ordre, en y ajoutant le plaisir de bouer les appartements. J'enverrai demain copie de cette lettre aux représentants du peuple pour leur faire connaître combien on est ladre ici à faire le bien.

« Salut et fraternité. HUCHÉ. »

La réponse de la municipalité, datée du même jour, 12 germinal, dit en substance que la maison destinée au casernement des troupes, ayant été dégradée par les soldats qui y ont précédemment logé, a besoin de réparations pour être rendue habitable. La municipalité manque d'argent et de bras ; elle fera de son mieux et avec le plus de célérité possible. Elle s'occupe aussi de l'enlèvement des boues, travail d'autant plus difficile que, Luçon reposant sur un sol calcaire, qui s'écrase facilement, la boue se forme de nouveau à mesure qu'on l'enlève.

Le même jour, arriva à la municipalité une nouvelle lettre, par laquelle Huché lui disait qu'il n'agréait pas ses excuses, qu'il la priait de se référer à sa première lettre pour le casernement, et que, pour l'enlèvement des boues, on pouvait facilement l'obtenir au moyen d'une « proclamation à chaque citoyen. » — « Moi-même, sans l'attendre, ajoute-t-il, je vais commencer à montrer l'exemple. Je vous préviens, en outre, que n'étant pas accoutumé à être berné, je remplirai mes devoirs, dans toute la force du terme. »

Poussé à bout par cette insistance et par les menaces que faisait Huché de dénoncer l'affaire aux représentants du peuple, « le conseil général permanent de Luçon lui répondit, séance tenante, 12 germinal an II, qu'il n'était pas accoutumé à « berner les généraux de brigade, pas même le général de brigade Huché, » qu'il connaissait « le décret du 14 frimaire et qu'il savait en remplir les dispositions. »

Le style ferme et laconique de cette réponse, qui contrastait avec celui des premières lettres de la municipalité, étonna Huché et l'invocation d'une loi récente de la Convention l'intimida. Il s'excusa à son tour, en disant que, engagé dans les combats du Bocage, où les lois de la République parviennent difficilement, il ignorait celle qu'on lui opposait, et qu'il priait le conseil général de la commune de la lui envoyer « sur-le-champ », afin qu'il pût « s'y référer. » Huché, pour dissimuler autant que possible son humiliation, fit signer à sa place « son adjoint » Albert Martho.

Le conseil répondit que, n'ayant que le seul exemplaire officiel du décret du 14 frimaire, et ne voulant pas qu'il sortît du greffe de la commune, il laissait le général libre de « venir en prendre communication », si cela lui plaisait.

Le lendemain, 13 germinal, Huché, prenant un air félin, écrivit aux municipaux que c'était « avec la plus vive satisfaction » qu'il apprenait la résolution prise par les habitants d'enlever les boues et de nettoyer les rues. Il insiste sur les avantages qu'en recueillera la population, au point de vue de la salubrité :

« On me donne ici, dit-il, la réputation d'homme méchant; qu'on sache que je suis et serai toujours républicain, et que ce titre efface de ma conduite toutes les méchancetés et qu'on doit (si l'on veut bien m'apprécier) me regarder juste et sévère, s'il le faut.

« Je défie la haine de l'habitant et du militaire par la conduite que j'ai toujours tenue, et, malgré eux, ils reviendront de leur fausse impression, sans que j'en diminue rien : je prévois même que ma conduite présente me méritera leur confiance, leur attachement et leur estime : c'est toujours ce que j'ambitionne. Travaillez au casernement et vous préserverez bien des soldats de la corruption, seul et principal sujet pour lequel je le désire, outre la promptitude du rassemblement au besoin de la troupe à mes ordres.

« J'ai arrêté mes dépêches, citoyens, parce que j'ai vu avec sensibilité et reconnaissance que vous avez essayé de prendre en considération mes demandes. Si quelques insouciants ont été réfractaires à vos ordres, prenez-en note. J'exécuterai, citoyens, l'enlèvement des boues, dussé-je payer de ma poche les soldats pour l'exécution de mes sollicitations et ordres auprès de vous... »

Sous ce ton, hypocritement radouci, couvait le feu de la haine.

Le lendemain, 14 germinal, Huché prit un autre langage. En vertu d'un ordre du Comité de Salut public, il ordonna aux municipaux de faire remettre, dans le délai de vingt-quatre heures, toutes les armes des habitants, et menaça la ville, une fois ce délai passé, de la soumettre à un traitement rigoureux, si elle n'avait pas obéi.

« Je vous préviens aussi, dit-il ensuite, que, le 16 de ce mois, je disposerai des détachements pour fair évacuer les grains et fourrages des

communes, métairies et habitations de la Plaine, conformément à mes ordres. J'avais écrit au général en chef pour infirmer ou confirmer cet ordre, en lui observant que son silence me servirait de confirmation. Disposez les habitants de votre commune à se précautionner. Et vous, citoyens, je vous requiers et ordonne, s'il le faut, de faire tenir sur la place les voitures pour le transport des grains et fourrages, afin de les verser, avant l'incendie, dans les greniers de la République, le tout sous votre responsabilité. Salut et fr.

« Signé, HUCHÉ. »

Pour ce qui est des armes, la municipalité allégua que la ville de Luçon était dispensée du désarmement; elle déclara, de plus, que les fusils qui étaient dans la maison commune ne provenaient pas de désarmements de communes non exemptes, mais appartenaient aux habitants. Huché répondit que ces armes provenaient certainement de quelques désarmements et qu'il exigeait, en conséquence, qu'elles fussent déposées à l'arsenal.

« La municipalité doit avoir des armes; si elle n'en a pas, elle les a distribuées le jour que la générale battit, et cela contre mon ordre, mon avis, et contre ceux du Comité de salut public : jamais des armes déposées n'ont dû être rendues ou distribuées sans les ordres du chef de la troupe armée. Elle ont été apportées par ordre et n'ont pu être rendues que par cette conséquence : si les armes ont été rendues, elles peuvent donc servir au service. Encore une fois, en ma qualité de général ici, j'ordonne aux officiers municipaux, puisqu'il faut parler ce ton énergique, de faire ordonner ou d'ordonner la remise des armes au magasin ou arsenal; je dis plus, c'est que je me propose, en cas de refus de cet ordre de la part de la municipalité et des citoyens, de faire suivant la loi des visites domiciliaires, en protestant que je ferai incarcérer celui, celle ou ceux qui n'auront pas satisfait au présent désarmement et d'en informer les représentants.

« Salut, inimitié ou fraternité.

« HUCHÉ, général de brigade. »

Il fallut obéir.

Pour ce qui est des voitures, la municipalité, réunie le 15 germinal, dut prendre en considération l'ordre de Huché. Elle écrivit, en conséquence, aux communes de Vouillé, de Lairoux, de Sainte-Gemme, de Chanais, des Magnils, de la Claye, de Grues, de Péault,

de Saint-Denis-du-Pairé, de Mouzeuil, de Nalliers, de Champagné, de Puyravault, de Chaillé-les-Marais et de Corps.

Une nouvelle difficulté s'éleva, lorsqu'il fallut porter les lettres à leur destination. La municipalité recourut à la gendarmerie. Huché prétendit que la gendarmerie ne devait obéir qu'à lui et ne voulut pas que les gendarmes portassent les lettres. La municipalité réclama, le jour même, auprès du district, contre cet abus de la force ; mais, en attendant satisfaction, elle avertit les communes : car, dès le lendemain, 16, elle prévenait Huché que « cent quatre voitures attelées » étaient arrivées à Luçon, et qu'à chaque instant, il en venait d'autres. Elle priait le général d'indiquer les diverses destinations qu'il voulait donner à celles qui n'en avaient pas encore.

Huché avait autre chose à faire que de s'occuper de voitures et de conservation de subsistances : ce qu'il lui fallait, c'était la destruction et le sang. Il écrivit donc aux municipaux de prendre soin de la garde de leur ville et, déjà teint du sang qu'il avait fait couler dans de précédentes excursions, il s'apprêta à une nouvelle apparition sur le théâtre d'horreur où il faisait fonctionner ses troupes. Divisée en trois colonnes, son armée brûlait et tuait sans merci dans le pays compris entre Luçon, Sainte-Hermine, Chantonnay, la Chaize-le-Vicomte et la Claye. Huché s'échappait de temps en temps de Luçon pour aller les animer par sa présence. Il avait d'ailleurs des lieutenants, Martinière entre autres, qui secondaient ses vues avec un zèle féroce. Chose digne de remarque, c'est que, de l'aveu du représentant Lequinio et des républicains de Fontenay et de Luçon, les massacreurs aux gages de la République n'épargnaient guère plus les républicains que les royalistes. Que leur importait l'opinion des victimes, pourvu que le sang arrosât les sillons ! La *Marseillaise* faisait merveille.

Mais, avant de partir, il avait eu la précaution d'interdire les réunions de la *Société populaire*, dont nous avons parlé. Dès le 13 germinal, il avait adressé à la Société des plaintes amères, dans une lettre qu'a publiée le représentant Lequinio :

« Les sociétaires, ordinairement et vraiment républicains, disait-il, se

donnent à respecter par leurs discours, et non par les sarcasmes, les impertinences : ceux de Luçon (en partie, du moins), sont dans ce dernier cas, et surtout vis-à-vis de moi, qui suis sociétaire.

« Toute Société a des droits à la surveillance ; mais cette surveillance ne doit jamais tendre à affaiblir les autorités militaires que j'exerce, impitoyablement, sévèrement, mais avec justice, dans cette place où les factieux, les malveillants, prétendent primer. Depuis mon arrivée dans cette place, je ne vois que des intrigants, des gens à prétention, pour me retirer la confiance d'une troupe que j'ai à commander. On prétend désarmer mes officiers ; on prétend me désarmer moi-même, moi qui ai l'ordre du désarmement des communes de la Vendée, ressortissantes de mon commandement. Si la Société de Luçon tend à ce but, elle doit avoir une sentinelle, et cette sentinelle sera encore à mes ordres.

« Depuis quand une Société emportera-t-elle (surtout dans la Vendée) sur les pouvoirs militaires, surtout à Luçon, qui, sans les habitants de la Plaine, serait la première à lâcher, si les brigands s'en fussent rendus ou s'en rendaient maîtres ?...

« Je commande ici avec le caractère d'un républicain, d'un loyal sans-culotte. Ni les motions, ni les partis, ni les cris, ni les menaces et leurs effets ne me feront changer ni craindre. Il est préjudiciable, sans doute, à la Société, par rapport à ses fonctionnaires de ne plus voir un général complaisant ; mais qu'y faire ? C'est un malheur pour elle ; elle s'en consolera en regrettant mon prédécesseur, peut-être victime (par sa faute) de ce trop de complaisance, que je n'effectuerai jamais : car il n'entre dans mon caractère que la droiture et la justice. Une partie de la Société peut me ressembler, mais non la majorité.

« Salut et fraternité, HUCHÉ. »

Le lendemain, 14 germinal, Huché publia un ordre de sûreté militaire, dans lequel il est dit :

« Vu l'esprit de parti qui règne dans la société prétendue populaire de la commune de Luçon, qui ne tend à rien moins qu'à corrompre la confiance qu'on doit avoir à notre commandement....

« Nous, général de brigade, commandant la division de Luçon, déclarons suspendre et défendre les tenues et séances de cette Société.... »

Il fit signifier son ordre au citoyen Pillenière, président de la Société, par l'adjudant de place, Vicaire. Il fit « commander un piquet de vingt-cinq hommes » pour en assurer l'exécution, et il partit en guerre.

Deux mots de la lettre de Huché à la Société populaire montrent que déjà, à Luçon, un parti puissant songeait à mettre par la force fin à sa tyrannie sanguinaire. La Société, se fondant sur ce qu'elle avait droit de « surveillance, » songeait à le désarmer, lui et quelques-uns de ses officiers : « On prétend désarmer mes officiers, dit-il, on prétend me désarmer moi-même. » Le lecteur verra bientôt que ses craintes n'étaient pas sans fondement.

Il se rendit à Sainte-Hermine et, dès le 18 germinal, le comité de surveillance de cette ville écrivait à la municipalité de Luçon que l'incendie du Port-de-la-Claye, poste qui couvrait Luçon et une partie de la Plaine contre les tentatives des Vendéens et les projets incendiaires dont devait « être victime une contrée dévouée à la république, portait à croire que le « scélérat » avait des intelligences avec les Vendéens et servait secrètement leur cause.

La municipalité de Luçon était réunie en conseil et écrivait elle-même au représentant du peuple Magnan, lorsque cette lettre lui arriva. Elle fut heureuse de pouvoir la joindre à sa propre plainte. Cette plainte montre peu de compassion pour les habitants du Bocage, et beaucoup pour ceux de la Plaine. Elle rappelle les ordres de Huché d'enlever les blés, fourrages et denrées du Bocage et de mettre le feu aux maisons.

« Si cet ordre, tout rigoureux qu'il est, eût été littéralement exécuté, dit-elle, le conseil général de la Commune de Luçon n'eût jamais élevé la voix; mais Huché a renchéri, et les exécuteurs de cet ordre s'en sont absolument écartés. D'abord Huché ou ceux qu'il a employés devaient retirer les grains et fourrages; il n'en a rien été fait, et même aucuns moyens n'ont été pris pour les soustraire à la voracité des flammes. Trois colonnes ont marché à la fois sur le territoire que nous venons de décrire, et ont mis le feu aux maisons, granges et métairies, sans avoir fait enlever les grains, qui sont une propriété nationale si précieuse dans les conjonctures présentes.

« Ce fait est attesté par l'inspection des lieux, par des commissaires envoyés par les autorités constituées et par le témoignage des habitants. En second lieu, d'après la démarcation de la ligne tracée par le général Turreau, les bourgs du Simon et la Vineuse ne devaient pas être livrés aux flammes. Eh bien! ces deux communes et tous les grains qu'elles ren-

fermaient sont devenus la proie du feu, soit par défaut de connaissance de la topographie du pays ou malveillance. Ces deux délits sont trop préjudiciables à l'intérêt du pays et à l'intérêt général de la République pour que nous puissions garder le silence. Nous ne décrirons pas les atrocités particulières commises par les chefs de colonnes, et particulièrement par Goy la Martinière, un d'eux. Nous te renvoyons à notre lettre ci-jointe au Comité de Salut public. Nous te prions de vouloir bien l'étayer de toute ton éloquence et d'être convaincu surtout qu'elle ne contient que vérité. Les faits y avancés sont attestés par un nombre de témoins dignes de foi, et ce n'est pas quand la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, qu'on peut impunément les violer ouvertement.

« Nous comptons sur tes bons offices, et c'est peut-être à ton zèle connu pour les intérêts et le salut de la République que nous devrons le salut d'un district qui fait refluer ses grains jusques à Bordeaux, après avoir alimenté les villes de La Rochelle et Rochefort.

« Salut et fraternité. »

Les municipaux de Luçon prient le citoyen représentant de faire part de leurs « malheurs au Comité de Salut public », et de lui porter leurs « justes réclamations. »

Ils avaient commencé à rédiger cette plainte le 17 germinal, et avaient terminé le 18 ou le 19, car la lettre de Sainte-Hermine est du 18.

ABBÉ DU TRESSAY.

(*La suite à la prochaine livraison*).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE, par M. l'abbé Henri Soreau. — In-8°, 15 pp. Nantes, chez les libraires. — Prix : 30 cent.

Ceux de nos lecteurs qui habitent Nantes connaissent tous l'excellent opuscule de M. l'abbé Soreau ; mais ailleurs, mais au loin, il peut ne pas en être ainsi, et nous voudrions que cet opuscule fût en toutes les mains, comme une préparation essentielle pour bien juger le nouveau monument dont s'est enrichie notre cathédrale. — Une préparation ! me direz-vous ; mais est-ce qu'on a besoin d'être préparé pour apprécier un objet qu'on a sous les yeux ? — Oui, certes ; toute œuvre d'art doit être interprétée pour être bien comprise du premier coup. Winkelman n'a pas consacré moins de deux pages à décrire et interpréter l'*Apollon du Belvédère*, dont on peut bien dire cependant que toutes les beautés sont à nu, et ces pages sont fort belles. Chez nous, l'un de nos historiens s'est complu, il y a quarante ans, à énumérer, à admirer, une à une, toutes les richesses de notre tombeau des Carmes, et tel qui croyait le bien connaître, s'est aperçu qu'il ne le connaissait qu'à demi. L'interprétation est donc toujours utile, mais de plus elle est quelquefois nécessaire.

Lorsque je vois, par exemple, François II et Marguerite de Foix couchés sur leur tombe, dans toute la pompe de l'appareil ducal, avec un lion idéal et une charmante levrette à leurs pieds, j'éprouve une jouissance que je ne retrouve plus dans la vue d'un cadavre

sous son linceul, ce linceul fût-il de soie. J'irai plus loin et je dirai que les anges qui soutiennent les oreillers du duc et de la duchesse sont infiniment plus poétiques à l'œil que la croix sur laquelle est cloué Jésus-Christ. Mais, à côté de ce plaisir des yeux, ne peut-il y y en avoir un autre, que j'appellerai une haute satisfaction de la pensée, et qui résultera même de la vue d'un cadavre, lorsque ce cadavre est là comme le *Rien* devant le *Tout*, comme l'expression la plus saisissante de cette vérité, que toute grandeur n'*est* quelque chose que par CELUI QUI EST; c'est la traduction en marbre du cri sublime de Massillon devant le cercueil de Louis-le-Grand : *Dieu seul est grand, mes frères !* Or voilà précisément ce qui frappe dans le tombeau de notre illustre compatriote.

Ecoutons maintenant M. Soreau : « Sous le portique est couché le héros de Constantine et le soldat du Pape, dormant son dernier sommeil. Les draperies du linceul allongent sur lui leurs plis solennels. La face est découverte ; ce mâle visage, endurci par le soleil et la poudre, a triomphé de la mort et l'a transfigurée sans la faire oublier. Derrière l'ombre qui s'abaisse majestueusement sur ce masque calme et reposé, on saisit encore le rayonnement de sa mâle énergie, de la dignité de sa vie ; on contemple le miroir de sa pure conscience. Cependant la mort l'a touché. L'épée loyale qui a servi les deux plus grandes causes pour lesquelles on peut combattre ici-bas — Dieu et la patrie — est tombée de sa main inerte ; le crucifix seul reste! etc. »

Et Mgr Freppel : « Voyez-le tel que le ciseau d'un sculpteur célèbre a su le représenter, transfiguré par la mort, la main droite sur son crucifix, la main gauche sur la garde de son épée et la tête tournée vers le ciel, comme pour murmurer, une dernière fois, la devise de ses pères : *Spes mea Deus !* »

L'interprétation est ici tellement naturelle qu'elle se présente au jeune prêtre comme au grand évêque, et trouve pour s'exprimer presque les mêmes termes.

M. Soreau étudie ensuite chaque partie du monument, les demi-

reliefs *qui rappellent ceux de Donatello et de Jean Goujon*, les petits anges *caressés par un savant ciseau*, les coquilles *qui se mêlent à la flore des montagnes*, les rinceaux *qui laissent échapper de leurs fines ramures des palmettes gracieuses*, le symbolisme même des marbres s'harmonisant, dans une haute pensée, avec *la note sévère des bronzes ;* puis il s'arrête longtemps, comme l'eût fait Winkelman, devant les quatre statues allégoriques des angles. Partout on reconnaît l'âme du chrétien et le profond sentiment de l'artiste.

Ces quatre statues représentent, on le sait, le *Courage militaire*, la *Charité*, la *Foi* ou la *Prière* et la *Méditation*. M. l'abbé Soreau a pris cette dernière pour la statue de l'*Histoire;* c'est une erreur que j'avais moi-même commise ; Mgr. Freppel nous a éloquemment remis dans le droit chemin. La statue de la *Méditation* n'avait-elle pas, en effet, sa place naturellement marquée près du tombeau de La Moricière, de ce hardi chercheur qui étudiait tout, approfondissait tout, et mettait à profit l'exil, pour aller à la conquête de la vérité ? On a comparé la statue du *Courage* au *Penseur* de Michel-Ange ; M. l'abbé Soreau traite même cette question avec un savoir et un tact exquis ; mais ne pourrait-on pas aussi bien comparer l'austère vieillard qui personnifie la *Méditation* au sombre *Penseur* de Florence ? Tous les deux sont absorbés par la pensée ; mais le Florentin cherche et ne trouve pas encore ; on lit dans sa pose l'incertitude de son esprit ; c'est le travail de la méditation ; le nôtre médite aussi, mais la gravité calme et sévère de ses traits indique qu'il ne cherche pas en vain ; la conviction naît dans son âme, c'est le fruit de la méditation. Rien d'admirable comme ces nuances lorsqu'elles sont traitées par la main du génie.

M. l'abbé Soreau décrit les quatre statues avec amour, *con amore*, suivant le mot italien. Il admire et fait admirer l'énergie sans effort du guerrier, le sentiment de *recueillement* et de *sollicitude* de la jeune mère, et cette *modestie toute chrétienne* qui semble refléter le profil des *madones raphaëlesques*. « Si l'œil s'arrête parfois inquiet, ajoute-t-il, devant la morbidesse des bras, l'élasticité si animée des chairs, devant tout ce qui, serrant de près

la nature, semble tenir l'artiste sur une pente dangereuse, » il oublie bientôt toute réalité vulgaire pour ne *penser qu'à l'idéal, au symbole, au sentiment intime.*

Ce qui semble *triompher* dans la statue de la *Foi*, ce qu'admire surtout M. Soreau, c'est la *simplicité*, c'est l'*effusion de cette enfant qui s'élance vers son Dieu* et figure si bien l'essor ardent de l'âme. Et il conclut ainsi : « Au point de vue de l'art, malgré quelques détails qui ne peuvent passer à travers les mailles de la critique, on peut dire que (ce monument) est une œuvre vraiment inspirée. »

M. l'abbé Soreau n'établit d'ailleurs aucun parallèle entre l'œuvre de M. Dubois et celle de Michel Colomb, et il fait bien peut-être, car les comparaisons clochent toujours lorsqu'il s'agit de monuments *incomparables*. Puisque j'ai cependant parlé de l'un à propos de l'autre, qu'on me permette un dernier mot. Ce qui charme, dès l'abord, dans le tombeau de François II, c'est la grâce naïve. On dirait une page de Joinville ou de saint François de Sales, et l'on sait l'impression que font ces pages, même lorsqu'on vient de lire nos meilleurs auteurs du XVII[e] siècle ; ou, pour rester dans le domaine de l'art, on se rappelle les célestes créations de Fra Angelico ; mais, après Fra Angelico, et sans sortir du cloître, on trouve encore Fra Bartolommeo, et si le *Saint Marc* du palais Pitti ne nous présente plus l'art sous son aspect mystique, il nous l'offre du moins, à coup sûr, sous un aspect éminemment grandiose.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE AVANT 1789, par M. Léon Maître, archiviste du département, membre de la Société de l'Ecole des Chartes, officier d'Académie. — Un vol. in-8°, de 600 p. — Pour faire suite à l'*Histoire des Hôpitaux de Nantes* [1].

Il y a, dans l'histoire des institutions bretonnes, une partie trop

[1] L'ouvrage sur lequel nous appelons l'attention de tous ceux qui s'intéressent au sort des classes malheureuses, va paraître à la fin du mois de janvier. Il ne sera tiré qu'à 150 EXEMPLAIRES. Les personnes qui désirent le recevoir voudront bien adresser à l'auteur un mandat de poste, rue Sully, impasse Vignole, 1, à Nantes. Le prix, pour Nantes, est de 8 fr., et de 9 fr., s'il est envoyé par la poste en dehors de la ville.

méconnue, trop peu étudiée et sur laquelle tous les esprits sérieux appellent la lumière : c'est le fonctionnement des œuvres de bienfaisance. L'ancien régime que nous essayons souvent de juger, nous ne le connaissons que très imparfaitement sous bien des rapports. Que savons-nous de la vie administrative, des vertus civiques de nos pères, des relations des différentes classes de la société entre elles? Presque rien. Nos écrivains se plaisent à nous peindre la cour brillante des princes, les séances des États provinciaux, les faits d'armes de nos héros sur terre et sur mer, les luttes intestines des cités, les conjurations des ambitieux, les entrées pompeuses des prélats dans leur ville épiscopale, et ils laissent planer une obscurité fâcheuse sur le monde inférieur où s'agitait la masse laborieuse de la Nation. Ils omettent de nous dire ce qu'était le rôle du Clergé et de la Noblesse au milieu du peuple et comment le Tiers-État lui-même, unissant ses efforts à ceux des deux premiers ordres, contribuait au soulagement des victimes du sort, de la faim, du travail, de l'imprévoyance et de la maladie. Et pourtant, que de pages intéressantes et curieuses à écrire sur ce beau sujet : *Les institutions de charité en Bretagne* !

On peut s'en rendre compte en parcourant, avec le livre de M. Maître, la seule contrée du comté nantais, qu'il vient d'explorer à l'aide des documents originaux dont il a la garde. Les recherches auxquelles il s'est livré sur les léproseries, les aumôneries, les hôpitaux généraux et les bureaux de charité, lui ont permis de recueillir une foule d'observations qui apportent un attrait tout nouveau à l'étude de nos monuments religieux, à la description de nos sites pittoresques et au tableau de nos routes anciennes. Il ressort de ses remarques que les îles de la vallée de la Loire et les lieux élevés étaient regardés comme les plus propres au traitement des maladies contagieuses. En pointant sur la carte chacune de ses découvertes, les léproseries forment sur la rive gauche, comme sur la rive droite du fleuve, une ligne d'établissements qui se continue d'un côté depuis la Madeleine de Chantoceaux jusqu'à celle de Frossay, de l'autre depuis la Madeleine de Varades jusqu'à celle de

Donges. Sur les bords de la mer, on constate également une suite de maladreries depuis Saint-Laurent de Bourgneuf jusqu'à Saint-Michel de Piriac.

Dans l'intérieur des terres, les lépreux étaient installés presque partout auprès d'un bois et d'un étang, ou d'un cours d'eau, toujours sur le bord d'un grand chemin et très souvent près d'un pont, à la rencontre de plusieurs routes, sur la limite de deux ou trois paroisses. Quand les documents ont fait défaut, l'auteur s'est empressé d'interroger la tradition locale, les noms de lieu, le vocable des chapelles isolées et l'emplacement des cimetières abandonnés. Il est arrivé ainsi à établir que chaque paroisse avait au moins une ou deux léproseries.

Les aumôneries destinées ordinairement aux voyageurs n'étaient guère moins nombreuses. Elles s'élevaient sur le passage des grands chemins et à la porte des villes. Il était d'usage que le passant y séjournât un jour et une nuit quand il était valide, mais il n'y avait pas de terme fixé, quand un mal quelconque l'empêchait de continuer sa route. M. Maître nous montre qu'il n'y a pas la moindre ressemblance entre nos hôpitaux modernes et ceux du moyen âge : ces derniers étaient aussi petits que les nôtres sont vastes. Ils se composaient en général d'une chapelle, d'une grande salle commune, de quelques chambres pour séparer les sexes, d'un jardin et d'un cimetière. Pontchâteau, le Loroux, la Chapelle-Glain, Saint-Père-en-Retz et bien d'autres bourgs, aujourd'hui dénués de tout abri pour les indigents, possédaient au XV^e^ siècle des établissements hospitaliers.

L'histoire des hôpitaux généraux, qui commence au règne de Louis XIV, nous fait assister à de nouvelles fondations charitables, non moins utiles que les précédentes ; elle nous peint les embarras du pouvoir, en face du fléau toujours grandissant de la mendicité et les tentatives de chaque ville pour contraindre au travail les parasites du corps social. A la suite des guerres civiles et des famines du XVI^e^ siècle, la misère avait fait tant de victimes dans tout le royaume, que la sécurité publique était fréquemment troublée par

la multitude et l'audace des vagabonds. Les rues, les places, les églises elles-mêmes, malgré les poursuites de la maréchaussée, étaient sans cesse inondées de fainéants qui réclamaient l'aumône d'un ton impérieux, d'effrontés qui simulaient des infirmités à l'aide de drogues irritantes, ou de faux pèlerins qui voyageaient par bandes, pour intimider plus sûrement les passants. Louis XIV leur déclara une guerre implacable, en déployant contre eux toutes les rigueurs de sa justice, et pour que les vrais pauvres fussent assistés, il invita les villes et les gros bourgs à fonder des hôpitaux généraux. Le duc de Chaulnes, secondé par le Père Chaurand, parvint à en fonder un grand nombre en Bretagne. Dans le comté nantais, Ancenis, Blain, Bourgneuf, Châteaubriant, Clisson, le Croisic, Guérande, le Loroux, Machecoul, Nantes, Paimbœuf et Pornic, répondirent aux désirs du monarque.

Les paroisses qui n'avaient que des ressources modiques, organisèrent des confréries et des bureaux de charité, qui firent d'abondantes distributions pendant les deux derniers siècles. Dans la quatrième partie de son ouvrage, M. Maître fait ressortir tous les services rendus par ces institutions, dues à l'initiative de saint Vincent de Paul et dont les bureaux de bienfaisance modernes ne sont que la copie. Les noms de toutes les personnes qui ont contribué par leurs dons, par leurs legs ou par leur dévouement personnel, à la fondation ou à l'existence des établissements charitables, ont été fidèlement recueillis par l'auteur. Il a également indiqué les communautés religieuses qui ont participé à l'administration intérieure, sans omettre l'état des ressources mises à leur disposition par les *pères des pauvres*.

On le voit, il y a plus d'un enseignement à tirer du livre que nous annonçons.

Cette ancienne société, si rude d'abord, puis si amoureuse du faste et des plaisirs, n'a pourtant pas laissé une seule infortune dans le dénuement; elle a pratiqué la bienfaisance la plus large et trouvé un soulagement à toutes les misères. Elle a été si ingénieuse dans la recherche des meilleurs moyens d'assistance qu'elle ne

nous a rien laissé à inventer, pas même les fourneaux économiques. A l'époque où les classes de citoyens semblaient le plus étrangères les unes aux autres, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État se confondaient dans une seule assemblée pour créer une œuvre de bienfaisance. Toute distinction sociale s'effaçait dès qu'il s'agissait de l'exercice de la charité. Les femmes de haute naissance elles-mêmes sollicitaient l'honneur de porter l'habit de sœurs des pauvres et prenaient la direction des hôpitaux. On peut donc dire en toute vérité qu'aucun pays n'a mieux compris que le nôtre la parabole évangélique du bon Samaritain.

VIE DE M. DUPONT, d'après ses écrits et autres documents authentiques, par M. l'abbé Janvier, doyen du Chapitre de Tours. — Tours, 1879, 2 in-8° de XVI-532, 564 pages. — Prix : 12 fr.

VIE DE LA SŒUR MARIE DE SAINT-PIERRE DE LA SAINTE FAMILLE, RELIGIEUSE CARMÉLITE DU MONASTÈRE DE TOURS, d'après ses écrits et autres documents authentiques. — Tours, monastère du Carmel ; item, Oratoire de la SAINTE-FACE, 1879, in-12 de XX-382 pages. — Prix : 3 fr.

Les deux ouvrages sur lesquels nous voudrions appeler aujourd'hui l'attention du lecteur, ont droit d'intéresser spécialement la Bretagne, notre Province pouvant revendiquer à plus d'un titre comme lui appartenant les deux personnages dont lesdits ouvrages retracent les actions de piété et de charité, et les vertus héroïques. Le premier, il est vrai, n'était pas né dans notre pays, mais sa famille en était originaire ; il y comptait des parents, il y a entretenu des relations nombreuses. Quant à la seconde, elle nous appartient pleinement par sa naissance, par sa famille, par la meilleure partie de sa vie.

Ces deux vies, si différentes à certains égards, se trouvent cependant aussi avoir plusieurs points de contact, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la religieuse Carmélite, plus jeune d'âge, d'une naissance obscure et privée d'instruction, a été néanmoins l'inspiratrice et en quelque sorte la directrice du noble gentilhomme, qui joignait à l'éclat de la fortune les avantages d'une éducation distinguée.

Voici en peu de mots comment se résume la vie de l'un et de l'autre :

M. Léon Papin-Dupont, né à la Martinique en 1797, vint achever ses études en France (1815-1821). Rentré à la Martinique en 1821, il se maria en 1827, mais il perdit sa femme dès 1833. Cette perte et d'autres circonstances l'amenèrent à repasser en France avec sa mère et une fille unique. Il vint se fixer à Tours (juillet 1834), qu'il ne devait plus quitter. Il avait une belle fortune et de nombreuses relations de parenté et autres avec le grand monde de Paris et de la Province, mais au bout de quelques années de séjour à Tours, sans rompre ostensiblement avec aucune de ses connaissances, il annonça cependant son intention bien arrêtée de ne plus employer sa fortune et ses loisirs qu'à des œuvres qui lui paraîtraient de nature à procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain, le salut des âmes, la régénération de la France. Parmi les premières œuvres dont il s'occupa, et qui lui durent leur établissement à Tours, nous pouvons nommer les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, l'institut (breton par son origine) des Petites-Sœurs des Pauvres, l'Adoration (de la nuit par les hommes, du jour par les dames) du très saint Sacrement, la restauration du culte et de la basilique de Saint-Martin, l'apôtre des Gaules, le patron de la France, etc.; mais il faut convenir que son centre d'attraction, surtout depuis ses rapports avec la sœur Marie de Saint-Pierre, fut le soin de créer une sainte ligue de prières et d'œuvres de pénitence, à l'effet de réparer les outrages quotidiens faits à la majesté divine par le blasphème et la violation du dimanche. De là la dévotion à la Sainte-Face, qui a tant contribué à populariser le nom de M. Dupont, et à laquelle il doit véritablement sa réputation si méritée de thaumaturge.

M. l'abbé Janvier a recueilli avec le plus grand soin et analysé avec une tendre piété tous les faits et documents relatifs à ce culte. Or ils étaient si nombreux (bien que les premiers ne remontent qu'au mois d'avril 1851, date de la première érection de la sainte Image) que l'auteur a dû les classer en quatre périodes, et leur consacrer une bonne moitié de son tome second.

La vie du *saint Homme de Tours* avait été remplie de beaucoup d'épreuves ; c'est le lot ordinaire des privilégiés de Dieu. Les dernières années furent encore signalées par un surcroît d'amertumes et de souffrances : les désastres de 1870 et l'occupation prussienne firent une plaie profonde à son cœur si généreux, si dévoué à la patrie. Les douleurs de la goutte et autres le clouèrent depuis lors dans sa chambre, et l'empêchèrent d'aller chaque jour entendre la messe et communier ; l'isolement se fit autour de lui ; le culte même de la Sainte-Face semble subir une éclipse et ne plus guère se soutenir qu'au moyen de la correspondance. Enfin, après une longue agonie de huit jours, ce parfait chrétien, ce laïque, qui avait exercé un apostolat si fructueux par la prière et par le commerce de lettres, s'endormit doucement dans la paix du Seigneur (18 mars 1876) et alla voir à découvert dans le ciel cette sainte Face qu'il avait tant aimée et tant vénérée sur cette terre de l'exil. Depuis sa mort, diverses grâces et faveurs spirituelles et temporelles ont été obtenues par son intercession, et beaucoup de pieux fidèles espèrent que la cause de sa béatification ne tardera pas à être introduite en cour de Rome. Il serait difficile assurément de proposer aux hommes de nos jours un plus parfait modèle du chrétien, qui vit de la vie commune et ordinaire.

La carrière mortelle de la Sœur Saint-Pierre, sans être aussi longue que celle de M. Dupont, n'a pas été moins prodigieuse, si nous ne nous trompons.

Née à Rennes, le 4 octobre 1816, de parents qui n'avaient d'autre ressource que le travail de leurs mains, Perrine Eluère ne reçut qu'une éducation ordinaire, et n'annonça d'abord aucune disposition particulière pour la vertu. Cependant, dès l'âge de 12 ou 13 ans, elle se sentit appelée au Carmel, mais son directeur, M. l'abbé Panager, mort récemment curé de Saint-Étienne, l'éprouva longtemps avant de lui permettre de suivre son attrait. Cette épreuve lui fut salutaire à tout point de vue, principalement pour lui apprendre à supporter les humiliations et à prier avec ferveur. Ses vœux furent enfin exaucés en 1839 : le 13 novembre de

cette année, elle entra au Carmel de Tours et y fit profession le 8 juin 1841. Le Seigneur, qui voulait en faire son instrument pour établir l'œuvre si importante de la Réparation des outrages faits à la majesté divine par le blasphème et la violation du dimanche, se communiqua à elle dès l'époque de son noviciat, lui donna de grandes lumières sur la dévotion à la sainte Enfance de Jésus, et la rendit un parfait modèle de simplicité et d'humilité. Ce ne fut néanmoins qu'au mois d'août 1843 qu'il lui donna mission et commandement pour instituer l'œuvre de la Réparation. Sa supérieure la rebuta d'abord, mais quand elle eut été guérie par l'intervention de la sœur, d'une maladie jugée incurable, elle dut bien se rendre, et permettre d'en référer d'abord aux directeurs, puis à l'archevêque de Tours.

Les premières communications relatives spécialement au culte de la *sainte Face*, considérée comme *instrument et signe de la réparation*, appartiennent aux mois de juillet-octobre 1845. Il ne s'agissait de rien moins que d'établir une confrérie en l'honneur de la sainte Face pour la réparation des blasphèmes. La sœur ne réussit pas malgré ses efforts à l'établir à Tours, mais elle contribua puissamment à ce qu'elle fût fondée à Saint-Dizier, au diocèse de Langres (juin 1847). En outre elle eut le bonheur (fév. 1848) de voir une affiliation se former à Tours. C'est alors qu'elle s'écria : Ma mission sur la terre est finie, je ne tarderai pas à mourir (*Vie*, p. 293).

Elle mourut, en effet, le 8 juillet suivant, de la mort des justes, après des mois de douleurs les plus cruelles, supportées avec une patience inaltérable.

Elle avait opéré plusieurs prodiges de son vivant : on lui en attribue encore depuis sa mort.

Telles sont en substance ces deux admirables vies. On le voit, la Bretagne continue d'être la terre de la sainteté. Mais notre esquisse ne donne qu'une bien faible idée de l'intérêt et de l'édification qu'on retirera de la lecture de ces deux livres composés sur les documents authentiques par deux auteurs également pieux et compétents en matière d'hagiographie et d'ascétisme.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

VIE DE M. DE COURSON, XII^e *supérieur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice,* par un prêtre de Saint-Sulpice. — Paris, libr. Poussielgue frères, rue Cassette, 15.

La lettre suivante, adressée à l'auteur par notre compatriote, Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, est la meilleure recommandation que nous puissions présenter de la *Vie de M. de Courson* :

Paris, le 23 septembre 1879.

Monsieur et cher Directeur,

Vous avez bien voulu me communiquer les épreuves de la vie de M. de Courson ; je les ai lues avec un pieux intérêt.

Je ne crois pas me laisser abuser par l'affection filiale que j'ai toujours conservée à ce vénérable supérieur, en le considérant comme un modèle de la vie sacerdotale.

M. de Courson appartenait par sa naissance à l'une des vieilles familles de notre Bretagne chez qui la foi et la piété sont héréditaires, et Dieu a montré, en sa personne, qu'il ne pouvait guère accorder de meilleure récompense à ces familles qu'en choisissant un prêtre dans leur sein.

La lecture des premiers chapitres de votre livre sera pleine d'attraits pour les membres du clergé de Nantes. Ils y trouveront des noms, des faits, des paroles qui leur rappelleront les plus chers et les plus édifiants souvenirs. Pendant les vingt années de sa vie laborieuse au séminaire de philosophie, M. de Courson fut associé à tout le bien qui se faisait dans le diocèse. Il est peu de familles qui n'aient eu quelques relations avec lui, qui ne lui aient été redevables d'un conseil, d'un encouragement ou d'une consolation.

Les élèves que le jeune supérieur du séminaire de philosophie forma, depuis 1826 jusqu'à 1844, ont désormais parcouru la plus grande partie des années fugitives qui mesurent notre existence en ce monde. Je ne pense pas qu'un seul ait cessé de conserver une profonde reconnaissance envers le prêtre qui personnifia pour eux la paternité du sacerdoce, par la sûreté de sa direction et le dévouement de son amitié. Mais c'est le clergé surtout qui a gardé la mémoire de M. de Courson. La formation des jeunes gens que Dieu

appelait à l'état ecclésiastique, fut l'œuvre de prédilection du vénéré supérieur. Sa sollicitude vraiment paternelle les accompagnait depuis l'enfance jusqu'au sacerdoce et ne les abandonnait jamais dans les travaux et les difficultés de leur ministère.

Cet amour du clergé explique la vocation de M. de Courson pour la Compagnie de Saint-Sulpice. Nul peut-être mieux que lui ne comprit et n'aima sa vocation. Nous sommes les racines, me disait-il un jour, nous devons rester cachés sous terre, définissant par cette parole de douce humilité la vie sulpicienne telle qu'il l'aimait et la pratiquait. Ce n'est pas à moi, Monsieur et cher Directeur, qu'il appartient de dire ce que fut M. de Courson comme sulpicien. La Compagnie, en le choisissant comme supérieur général, a prouvé qu'elle avait reconnu en lui dans un degré éminent l'esprit et la grâce de M. Olier. Le temps de sa supériorité a été court ; il a suffi pour justifier les espérances que ses confrères avaient mises dans sa sagesse.

Il a vécu à Paris dans l'ombre du séminaire ; mais rien de ce qui pouvait intéresser l'Église et le salut des âmes ne lui demeura indifférent. Les élèves de Saint-Sulpice savent, en effet, que Notre-Seigneur met dans le cœur des enfants de M. Olier ce grand amour de l'Église qu'ils ont la mission d'inspirer au clergé. Vous avez recueilli, Monsieur et cher Directeur, quelques-unes des paroles qui nous ont révélé les sentiments de M. de Courson à cet égard. Je les avais entendues de sa bouche ou lues dans les lettres écrites de sa main. Je ne les ai pas relues sans émotion dans votre livre : « Nous sommes toujours occupés devant Dieu des affaires de Rome, écrivait-il en 1847, des angoisses du souverain pontife, des passions qui s'agitent contre les jésuites et aussi de tant d'autres maux qui affligent l'Église de toutes parts. Oh ! combien nous devons gémir et prier ! » Et tournant ses regards vers Pie IX, assis depuis un an sur la chaire de saint Pierre, il ajoutait : « Nous l'aimons tendrement et religieusement sans le connaître. »

« Le cœur d'un prêtre souffre horriblement au milieu des déchirements de la patrie, » s'écriait-il durant les journées de juin 1848.

« Ah ! que ne suis-je un saint ! que ne puis-je détourner les coups de la justice divine et mettre un terme à tant de maux par mes prières ! » Mgr Affre avait donné sa vie pour son troupeau : « Des lueurs d'espérance, » disait M. de Courson, « brillent au milieu des tempêtes. Ces douces lueurs nous ont consolés hier aux obsèques de notre admirable archevêque. Quel peuple que celui de Paris ! quel cœur sous son habit de garde national et sous sa blouse ! Pourquoi faut-il que ce cœur soit souvent égaré par de funestes doctrines ! »

A une tendresse de cœur qui ne fut jamais la faiblesse, s'allia chez M. de Courson une prudence merveilleuse et tout inspirée par les pensées de la foi. C'est l'union de ces deux qualités à un degré très rare qui fut le caractère distinctif du vénéré supérieur de Saint-Sulpice et qui explique l'autorité presque irrésistible qu'il exerça sur les âmes. Ce caractère se révélait dans ses paroles, dans ses moindres écrits. Je me souviens d'avoir un jour, pendant que j'habitais Rome, communiqué une lettre de M. de Courson à l'un des religieux les plus saints et les plus expérimentés de la Compagnie de Jésus. Quand la lecture fut achevée : « Le supérieur de Saint-Sulpice, me dit-il avec un accent que je n'ai pas oublié, est vraiment un homme de Dieu. »

C'est l'impression que ressentiront ceux qui liront votre livre, Monsieur et cher Directeur, et je ne serai pas seul à vous remercier de nous avoir conservé la mémoire de cet homme de Dieu et de ce père vénéré.

Veuillez agréer, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mon dévouement affectueux en Notre-Seigneur.

† François, arch. de Larisse.

CHRONIQUE

Sommaire. — M. Ludovic Prud'homme. — M. Prosper Blanchemain. — M. Charles de Gaulle. — Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon, ancien évêque de Vannes. — M. Poujoulat.

Nous pourrions encadrer de noir cette chronique, car nous n'avons pas moins de six morts à y enregistrer.

Et d'abord, M. Ludovic-Julien Prud'homme, le doyen des imprimeurs de Bretagne, décédé, le 6 décembre, à Saint-Brieuc, dans sa soixante-dix-septième année, emportant l'estime de tous ceux qui l'ont connu et laissant le souvenir d'un homme de bien, dans l'entière acception du mot. La maison qu'il dirigeait, et qui est si honorablement connue, est une des plus anciennes de notre province.

Trois de nos anciens collaborateurs ont été enlevés à peu de distance les uns des autres : — M. Prosper Blanchemain, le 25 décembre, au château de Longefont, dans l'Indre; — M. Charles Mourain de Sourdeval, dans les premiers jours de l'année, à Saint-Gervais (Vendée); — et M. Charles de Gaulle, le 1er janvier, à Paris. Un de nos amis prépare sur M. de Sourdeval une notice, que nous donnerons le mois prochain. Il convient de rendre tout de suite à MM. Blanchemain et de Gaulle l'hommage auquel ils ont droit.

M. Jean-Baptiste-Prosper Blanchemain était né à Rouen le 16 juillet 1816. Reçu avocat en 1838, il entra comme rédacteur au ministère de l'intérieur, dont il devint plus tard sous-bibliothécaire. Il commença, vers 1842, à se faire connaître par ses poésies et ses publications bibliographiques. Il obtint deux mentions aux concours de l'Académie française en 1837 et 1843, et fut reçu maître ès-jeux floraux en 1853. Il y a deux ans, l'Académie française avait attribué un prix Montyon à ses poésies. Il était chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne. — On a de lui *Poèmes et poésies; Foi, Espérance et Charité; Idéal,* poésies; *Poésies complètes; Œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux, poète normand du XVIIIe siècle; Œuvres inédites de Ronsard; Œuvres*

complètes de Pierre de Ronsard; Œuvres poétiques de François Maynard, etc.

M. Blanchemain nous a donné d'excellentes appréciations sur les *Sonnets et poésies,* d'Emile Péhant, *les Tribuns et Courtisans,* de M. de Laprade, *le Druide du Bocenno,* de M. l'abbé Nicol, *la Fête de Madeleine,* de M. Robinot-Bertrand, et *la Reine de Saba,* de M. le comte de Saint-Jean. Nous avons aussi publié de lui deux remarquables pièces de vers : *Le Mineur de Falun* et *A M. de Beauchesne.*

M. Blanchemain a écrit un très touchant poème sur *notre* admirable Petite-Sœur des Pauvres, qu'il nomme l'*abeille de l'indigent.*

Chaque jour elle sort, et, quêteuse modeste,
Va pour les malheureux butiner quelque reste,
Quelque débris perdu,
Ou ce pain méprisé que, d'une main avare,
Les esclaves jetaient à la faim de Lazare,
Lorsque le maître était repu.

Mais plus active encor que la mouche ouvrière,
Elle n'attendra pas la tiédeur printanière
Pour se mettre en chemin;
Elle ira par la pluie, elle ira par la neige,
Afin que ces vieillards qu'elle abrite et protége
Aient de quoi vivre encor demain.

Que la sainte pitié dans votre cœur s'éveille:
La fleur ne ferme point sa corolle à l'abeille;
Ne repoussez donc pas
Celle qui vient le soir, faible et pauvre elle-même,
Tout bas solliciter, pour l'indigent qu'elle aime,
Les miettes de votre repas.

C'est le jour même du premier de l'an que M. Charles de Gaulle est mort à Paris, à l'âge de quarante-trois ans. C'était une belle intelligence, mal servie par son corps. Nous nous rappelons avoir visité notre collaborateur, il y a déjà longtemps; nous l'avions trouvé assis sur un fauteuil, qu'il ne pouvait jamais quitter, et supportant son état d'infirmité avec la plus chrétienne résignation. Ah! s'il avait eu la liberté du mouvement, comme il se serait empressé d'en user pour voir cette terre d'Armorique dont il était si épris! C'est un sentiment qu'il exprimait avec bonheur dans une pièce *Aux poètes de Bretagne* (*Da varzed Breiz*), que publiait notre livraison de mai 1864:

« Honneur à vous, chanteurs de Bretagne! Mon cœur est au milieu de vous... — A Paris mon corps est retenu, mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau, à tire d'aile, vole vers ses frères qui sont au loin. — Loin de votre pays je suis né,

mais je me suis fait Breton du jour où j'ai appris, mes frères, que les Bretons étaient restés Celtes... — Celui qui a fait cette chanson s'appelle *de Gaulle*; mais il est de Bretagne par le cœur; donnez-lui un nom qu'il mérite. »

Au mois d'octobre suivant, nous faisions paraître cette belle étude, que nos lecteurs n'ont point oubliée: *Les Celtes au XIX^e^ siècle,* éloquent appel aux représentants actuels de la race celtique; puis, un an après, M. de Gaulle étudiait, avec une vraie compétence, *le Mouvement de renaissance de la littérature bretonne,* et, plus tard, *la Littérature armoricaine au commencement de 1866.*

Dieu, nous l'espérons bien, aura exaucé le souhait que le jeune barde lui adressait en breton, dans la pièce citée plus haut :

Ra roio d'e-omp he varadoz,
D'ann evn he neizik er bod roz.

Que Dieu nous donne son paradis, comme au petit oiseau son nid dans le buisson de roses !

Nous citerions volontiers des vers de Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon et ancien évêque de Vannes, qui a succombé, le 13 janvier, à une congestion cérébrale. Il en a écrit, puisqu'il était maître ès-jeux floraux comme M. Prosper Blanchemain, mais nous n'en avons jamais lu.

Mgr Louis-Anne Dubreuil était né à Toulouse le 18 janvier 1808, et touchait par conséquent au terme de sa soixante-douzième année. Il fut sacré évêque de Vannes le 8 septembre 1861, et promu à l'archevêché d'Avignon le 23 octobre 1863. Ses obsèques ont eu lieu le 20, sous la présidence de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. Mgr Besson, évêque de Nîmes, s'était chargé de prononcer l'oraison funèbre du vénérable défunt. Le même jour, un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Dubreuil était célébré dans la cathédrale de Vannes, et Mgr Bécel, son successeur sur le siége de Saint-Patern, y officiait pontificalement.

Pour clore cette liste mortuaire, nous adresserons un salut respectueux et sympathique à la tombe de M. Poujoulat, rédacteur de l'*Union,* qui succombait, il y a quinze jours, dans sa soixante et onzième année. La *Revue* ne se bornera pas à cette brève mention; le mois prochain, elle publiera une notice sur cette vie « consacrée tout entière, comme l'a dit l'*Union,* au service de Dieu et de l'Eglise, de la France et du Roi. »

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AVE MARIA (vers); par Léon Séché.— In-16, 93 p. Paris, lib. Didier.

CONTES POUR LES ENFANTS; par Mme J. Colomb. — In-18 jésus. 191 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 1 fr.

COUTEAUX (LES) D'OR; par Paul Féval. — In-18 jésus, 364 p. Paris, lib. Palmé.

FRANCHISE; par Mme Colomb, ouvrage illustré. — In-8°, 341 p. Paris, lib. Hachette..... ... . 5 fr.

LETTRE DE Mgr ANSELME NOUVEL, ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON, A UN SÉNATEUR, SUR LES PROJETS DE LOI DE M. JULES FERRY. — In-8°, 15 p. Quimper, imp. de Kerangal.

MARIAGE (UN) TAMBOUR BATTANT, comédie en un acte, en prose; par Alfred Guillon. — In-8°, 52 p. Nantes, imp. Leroy.

MANDARINE; par Mlle Zénaïde Fleuriot. Ouvrage illustré de 96 vign. par Delord. — In 8°, 319 p. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

MÉTAPHYSIQUE (LA) DU BEAU; par P. Bouëdron, chanoine hon. — In-12, 19 p. — Nantes, imp. Vincent et Cie.

OBSERVATEUR (L'). Journal catholique de l'Ouest, paraissant tous les samedis, depuis le 1er janvier 1880. — 4 p. in-4°. — Bureaux : Haute-Grande-Rue, 32, à Nantes. — Abonnement annuel, 3 fr. 50. Hors du département, 5 fr. Le numéro, 5 cent

PETITES NOUVELLES; par Mme Colomb. — In-18 jésus, 192 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 1 fr.

PREMIÈRE (LA) AVENTURE DE CORENTIN QUIMPER; par Paul Féval. — In-18 jésus. 367 p. Paris, lib. Palmé.

QUELQUES MOTS SUR LE MINISTÈRE DES COURTIERS PUBLICS D'ASSURANCES MARITIMES; par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'assurances générales. — In-8°, 20 p. Paris, imp. Chaix.

RAPPORT SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT, présenté au Conseil général de la Vendée, le 24 avril 1879; par M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, conseiller général. — In-8°, 16 p. La Roche-sur-Yon, imp. Yvonnet.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES SUR SAINT LUPIEN DE REZÉ; par M. l'abbé A. Cahour, ancien président de la Société archéologique de Nantes. — In-8°, 25 p. et 4 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

TRANQUILLE ET TOURBILLON; par Mlle Zénaïde Fleuriot. — In-18 jésus, 311 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 2 fr. 25

VIEUX CRI (LE) DE LA FRANCE ET LE PATRIOTISME NOUVEAU; par le général de Cathelineau. — In-12, 24 p. Lille, imp. Lefèvre-Ducrocq.

VRETONED (AR) DA VARÉ (vers); par G.-R. — In-8°, 3 p. Lannion, imp. Anger.

SŒUR DENISE*

Il est par la douleur des âmes éprouvées,
Qu'aux expiations le ciel a réservées;
Ames de sacrifice et de brûlant amour
Dont la prière monte à l'éternel séjour,
Et fléchit du Très Haut la justice sévère,
Comme le cri sauveur du Christ sur le calvaire.

(*Poète inconnu*).

PROLOGUE

Il est doux, n'est-ce pas ? de quitter le collège,
Où, des travaux forcés goûtant le privilège,
On a rougi ses yeux, on a noirci ses mains,
A combattre en champ clos les Grecs et les Romains.
Aussi lorsque pour moi sonna la délivrance,
Très pauvre de savoir, mais riche d'espérance,
Vers le toit paternel je m'élançai joyeux,
Comme un oiseau captif à qui l'on rend les cieux.
Cependant, revenu sur la terre natale,
L'ivresse du retour pensa m'être fatale.

* Le cadre de la *Revue* est trop restreint pour nous permettre de donner de longs poèmes. Cependant, après avoir lu celui-ci, nous avons insisté près de l'auteur pour qu'il nous laissât le publier, malgré son étendue. Nous remettons à la douce éloquence de sœur Denise le soin de nous justifier de cette infraction à notre règle.

(Note de la Rédaction.)

La jeunesse, ô prudence ! écoute peu ta voix.
Mes galops insensés, mes chutes dans les bois,
Mes chasses sous la pluie ou sous un ciel torride,
Mes plongeons imprévus dans le marais perfide,
Mes jours entiers d'automne à suivre le renard,
Mes longues nuits d'hiver à l'affût du canard,
Et plus que tout cela, mes chasses aux chimères,
Le vent des passions, les voluptés amères
Qui fatiguent les sens et torturent le cœur,
Du jeune homme à vingt ans brisèrent la vigueur.
Un matin je ne pus me lever de ma couche.
Ma tempe en feu, la soif qui me brûlait la bouche
Et la sueur glacée inondant tout mon corps,
D'une fièvre terrible annonçaient les transports.
Mes yeux fermés voyaient des éclairs et des ombres;
Je glissais, je roulais en des abîmes sombres,
Et soudain dans l'éther lumineux transporté,
Je montais, je planais, roi de l'immensité.
Deux savants médecins vinrent en diligence.
Sans le mal qui chez moi troublait l'intelligence,
Ils m'auraient égayé, ces docteurs de renom,
Car quand l'un disait : Oui ! l'autre s'écriait : Non !
De leurs poisons divers j'avalai mainte dose,
Et certes le bon Dieu se mêla de la chose,
Puisqu'en dépit de tout un mieux se déclara,
Le délire prit fin et ma mère espéra.
Je n'étais point guéri. Quoique forte et virile,
Ma mère exténuée appela de la ville
Une épouse du Christ, un de ces anges purs
Qui consument leur vie en dévouements obscurs.
Sœur Denise arriva. S'il eût vu sœur Denise,
Lamartine en eût fait une peinture exquise;
Moi je ne puis ici que vous la crayonner.
On ne savait vraiment quel âge lui donner.
Elle avait dès longtemps passé la quarantaine,

Mais des femmes qui n'ont pas encor la trentaine,
Plus d'une eût envié le visage si beau,
Les cheveux noirs couverts du mystique bandeau,
Le large front d'ivoire attendant l'auréole,
Le pied, la main d'enfant, la taille de créole,
Le limpide regard, la touchante pâleur
De la sainte accourue à mon lit de douleur.
A tous ses mouvements la grâce était unie ;
Ses paroles tombaient en perles d'harmonie,
Et ses discours, trop pleins d'indulgente bonté,
Semblaient le démenti de son austérité.
La Guyane fiévreuse et l'Inde cholérique
Tour à tour avaient vu cette vierge héroïque
Braver de leur climat les fléaux dévorants,
Pour sauver ou du moins consoler les mourants.
Elle me dit, sitôt qu'elle fut installée :
« Bel oiseau, nous prendrons bientôt notre volée,
Sous la condition expresse, mon enfant,
De ne faire jamais ce que l'on vous défend.
Obéissez, joignez vos prières aux nôtres,
Et nous vous guérirons : j'en ai guéri bien d'autres ! »
Puis elle me sourit, tendrement me choya,
Et le troisième jour elle me tutoya.
J'allai de mieux en mieux ; je me sentais renaître
A la vie, au bonheur, grâce au souverain Maître,
Grâce aux soins maternels dont j'étais entouré.
De ma convalescence on était assuré.
Les médecins venaient toujours, par habitude,
M'apporter le tribut de leur sollicitude,
Et quand ils me quittaient après de longs débats,
Le malade en riait tout haut, la sœur tout bas.
Si je m'assoupissais dans le jour, ma gardienne,
Laissant le paresseux faire sa méridienne,
Sortait quelques instants jouir d'un ciel d'azur,
Se baigner de soleil et s'abreuver d'air pur.

Pensive, elle admirait toutes les belles choses ;
Elle aimait à la fois les chênes et les roses ;
Elle aimait le frisson du vent dans les roseaux,
Le parfum des prés verts, le babil des ruisseaux,
Le sifflement plaintif du bouvreuil sur les haies,
Le miroir des étangs, la sombreur des futaies ;
Et pourtant, loin des champs, loin de leurs doux trésors,
Elle veillait auprès des mourants et des morts !
A notre gai vallon ayant fait sa visite,
Esclave du devoir, elle rentrait bien vite,
Et jetait sur mon lit une moisson de fleurs,
Dont ses doigts mélangeaient les suaves couleurs.
Tout en elle était charme, et vive était ma peine,
Quand elle m'annonçait ma guérison prochaine.
« Je voudrais bien savoir, lui disais-je souvent,
Pourquoi la sœur Denise est entrée au couvent.
Contez-moi donc cela ! » Mais la religieuse
Ne me répondait pas, devenait soucieuse,
Me quittait brusquement ou tristement rêvait,
En contemplant la croix pendue à mon chevet.
Plus discret, je cessai d'interroger la femme
Qui voulait me cacher peut-être un sombre drame,
Et renonçai, malgré mes désirs curieux,
A percer le secret d'un cœur mystérieux.
Or, un soir, ou plutôt une nuit de septembre,
La lueur du foyer seule éclairait ma chambre ;
J'entendais pour tout bruit le mouvement égal
Qui fait sur le cadran marcher le temps fatal.
La pendule sonna minuit et ma paupière
Restait obstinément ouverte à la lumière :
L'impatiente ardeur propre aux convalescents,
Éloignait le sommeil en agitant mes sens.
Alors celle qu'aurait éveillée une mouche,
Ma gardienne approcha son fauteuil de ma couche :
« Oh ! je sais, me dit-elle, un excellent moyen

De t'endormir, pourvu que tu m'écoutes bien :
Je vais te raconter mon ennuyeuse histoire ;
Tu dormiras avant la fin, tu peux m'en croire. »
Et sa voix musicale, hésitante un moment,
Commença ce récit douloureux et charmant.

RÉCIT

— Tu connais, mon enfant, la sauvage Armorique,
Brumeuse région, froide, mélancolique,
Où des vents et des mers le bruit est éternel.
C'est là que je naquis. Le chaume paternel
S'adossait au penchant d'une falaise morne,
Qu'entouraient les tableaux d'un horizon sans borne.
Si jamais, retournant au vieux pays d'Arvor,
Tu visites un jour les côtes de Kernor,
Peut-être verras-tu, du haut de la colline,
Notre toit, qui doit être un débris de ruine.
Mon père était pêcheur ; ses deux fils courageux
L'accompagnaient gaiement sur les flots orageux,
Tandis que je restais, brune petite fille,
Avec ma bonne mère au foyer de famille,
Ou suivais, en chantant de naïves chansons,
Notre chèvre grimpante à travers les buissons.
Autour de nous régnait la vaste solitude ;
Car les riches alors n'avaient point l'habitude
De fréquenter nos bords en la saison d'été,
Pour y trouver ensemble et plaisirs et santé.
Aussi lorsque mes yeux parcouraient l'étendue,
Les seuls êtres vivants qui s'offraient à ma vue,
C'était de blancs oiseaux rasant les noirs récifs
Et les troupeaux errants de nos moutons chétifs.
Quelquefois à pas lents, le front courbé par l'âge,

Arrivait près de moi le recteur du village,
Qui bénissait du cœur la pauvrette aux pieds nus
Et daignait écouter ses propos ingénus.
Le doux et saint vieillard, ouvrant son bréviaire,
A l'abri d'un rocher murmurait sa prière,
Et pendant qu'il priait, il me semblait parfois
Que l'abîme grondant se calmait à sa voix.
Le soir, nos pêcheurs, grâce à la haute marée,
Rentraient et, descendant de la barque amarrée,
Nous revenaient avec leur palpitant butin,
Qu'accueillait de ses cris mon bonheur enfantin.
La pêche n'était pas toujours miraculeuse,
Mais, ferme dans sa foi, notre indigence heureuse
Travaillait sans se plaindre, en remerciant Dieu
De ne manquer jamais ni de pain ni de feu.
Mes frères s'en allaient, tout ravis de leur peine,
Vendre les beaux poissons à la ville prochaine,
M'apportant au retour croix, rubans, humbles dons,
Qui me rendaient bien fière à nos joyeux pardons.
Le dimanche, à travers la lande rose et grise,
Nous prenions tous les cinq le chemin de l'église,
Dont le clocher moussu, dans les jours printaniers,
Confondait sa blancheur avec les blancs pommiers.
J'occupais à la messe une place chérie,
Devant une peinture, image de Marie,
Que mon regard ému longuement contemplait,
Tandis qu'entre mes doigts roulait mon chapelet.
Le prêtre, interrompant l'auguste sacrifice,
Nous prêchait l'union, l'amour et la justice.
Aux riches il disait : « Soyez compatissants ;
Donnez, donnez, l'aumône est un suave encens
Qui va de l'Éternel endormir la colère. »
Aux pauvres il disait : « De votre vie amère
Acceptez les rigueurs, sans murmure et sans fiel ;
Les sentiers épineux nous conduisent au ciel. »

Après vêpres, le soir, on courait sur les plages,
Et tout en ramassant les jolis coquillages,
Je demandais comment la mer ne noyait pas
Le soleil qui plongeait sous les ondes là-bas.
Et quand la fraîche nuit tendant ses larges voiles,
Dans l'espace allumait d'innombrables étoiles,
Je demandais comment tous ces petits flambeaux,
Malgré les vents jaloux, brûlaient toujours si beaux.
On rentrait, on soupait ; mon père au coin de l'âtre,
Embrasant le fourneau de sa pipe noirâtre,
Racontait d'une voix qui ne tarissait pas
Sa jeunesse livrée aux hasards des combats.
Compagnon de Surcouf, dans une longue guerre,
Il avait partagé les périls du corsaire,
Et sur le pont sanglant des navires anglais,
Arboré maintes fois le pavillon français.
Mon père, en retraçant les scènes de carnage,
S'enflammait et semblait monter à l'abordage,
Et ma mère en riant nous disait : « Croirait-on
Qu'un homme si méchant soit devenu si bon? »
Durant ces beaux discours mes paupières battues
Contre le doux sommeil luttaient demi-vaincues ;
On faisait la prière au sourd fracas des flots,
Et bientôt au logis tous les yeux étaient clos.
Nous espérions ainsi vivre obscurs et paisibles ;
Mais les desseins de Dieu sont incompréhensibles.
Un jour, l'éther jamais n'avait été si pur ;
L'océan avait mis à son manteau d'azur
Une frange d'argent comme pour une fête ;
Les goëlands charmés se berçaient sur la crête
De la vague amoureuse au branle harmonieux ;
L'alouette en chantant montait, montait aux cieux,
Et l'ardent laboureur, debout depuis l'aurore,
Aiguillonnait ses bœufs de sa note sonore.
Mon père dit alors : « Nous aussi, travaillons !

Allons creuser, enfants, nos rapides sillons ;
Si j'en crois mon espoir, la moisson sera bonne.
Au revoir, fille Yvette ! au revoir, femme Yvonne ! »
Nos trois pêcheurs à bord transportent sans délais
La miche de pain noir, l'eau douce, les filets,
Et les voilà partis. Du seuil de la chaumière
Nous vîmes s'éloigner la barque nourricière ;
Nous la vîmes tourner les brisants dangereux,
Et bientôt, arrivant sur les fonds poissonneux,
Manœuvrer sous les bras d'un équipage habile.
Le temps, jusqu'à midi radieux et tranquille,
Se couvrit tout à coup de nuages blafards,
Dont la teinte livide effraya nos regards.
L'ouragan remplaça la brise caressante,
Et, cédant aux efforts de son aile puissante,
La mer se souleva, terrible ; les éclairs
De sinistres clartés fendaient le champ des airs ;
Le tonnerre grondait ; les échos du rivage
Répétaient près de nous les éclats de l'orage,
Et les oiseaux du large, en jetant un long cri,
De nos rocs caverneux venaient chercher l'abri.
Que faisions-nous, pendant que l'horrible tourmente
Déchaînait sa fureur sur la plaine écumante ?
O souvenir lointain, mais toujours douloureux !
Nos yeux interrogeaient l'horizon ténébreux,
Et nos cœurs palpitaient d'une angoisse mortelle,
Car on ne voyait plus la voile paternelle !
Nous implorions sainte Anne et les puissants patrons
Qu'à l'heure du péril, invoquent nos Bretons.
Hélas ! dans ce chaos de monstrueuses lames,
De vents tempétueux, de fulgurantes flammes,
Ne descendirent point les célestes sauveurs,
Et tout fut englouti, la barque et les pêcheurs !
Ainsi l'Être éternel de notre sort décide ;
Mais l'équité toujours a ses arrêts préside,

Et son bras, dont les coups nous semblent odieux,
Frappe les innocents pour leur ouvrir les cieux.
Le lendemain, après l'apaisement des vagues,
A la basse marée on trouva sur les algues
Trois cadavres, les fils et le père enlacés,
Attendant le tombeau qu'on doit aux trépassés.
On rapporta les corps, on les mit dans la bière ;
Ma mère les suivit jusqu'au vert cimetière,
Et lorsqu'en terre sainte elle vit ses défunts
Dormir, sous l'aubépine aux champêtres parfums,
Elle revint à moi, l'inconsolable femme.
Ni plaintes ni sanglots ne soulageaient son âme :
Elle ne mêla point de larmes à mes pleurs,
Mais son calme cachait d'incurables douleurs.
Si le ciel ici-bas lui laissait une fille,
Il avait pris trois parts de sa chère famille.
Rien ne put arracher le trait envenimé
De ce cœur qui mourait pour avoir trop aimé.
Elle voulut en vain se remettre à l'ouvrage ;
Ses forces trahissaient son généreux courage.
Plus faible chaque soir ma mère se couchait,
Et je ne savais pas que sa fin approchait.
Un jour qu'elle m'avait prodigué ses tendresses
Et que je lui rendais ses ardentes caresses,
Je sentis ses deux bras, tout près de s'affaisser,
D'une étreinte plus vive encore me presser :
« Yvette, me dit-elle, à Dieu je te confie ;
Nous nous retrouverons dans l'immortelle vie. »
Puis d'un geste suprême, expirante, sans voix,
Elle fit sur mon front le signe de la croix.
Ma désolation, tu le croiras, fut grande.
Un berger qui gardait ses brebis sur la lande,
Vers la cabane en deuil par mes cris attiré,
Courut chercher Zabeth, la nièce du curé.
Zabeth vint aussitôt, amenant derrière elle

Le prêtre octogénaire, encor jeune de zèle,
Qui seul veilla la morte et seul l'ensevelit.
Moi je fus arrachée à ce funèbre lit,
A ce toit qui demain resterait solitaire.
La nièce m'entraîna pleurante au presbytère.
Nous allions, nous allions, car la nuit arrivait,
Et ma chèvre inquiète en trottant nous suivait.
Après tant de malheurs, que devint l'orpheline?
Maintes fois, tu le sais, l'aquilon déracine
Le chêne, et seulement courbe l'humble roseau.
La tempête glissa sur moi, faible arbrisseau.
Les fosses que la mort avait naguère ouvertes
Pour y jeter les miens, n'étaient pas encor vertes,
Que l'oublieuse enfant, comme un oiseau chanteur,
Charmait de sa gaieté la maison du recteur.
Ma mémoire fidèle, avec reconnaissance,
De ce pauvre logis garde la souvenance ;
Et bien que rien n'en reste, encore je le vois.
Le toit, couvert en paille et datant d'autrefois,
Abritait à peu près trois indigentes chambres.
Dans l'une le pasteur reposait ses vieux membres;
Les deux autres étaient cuisine et bûchelier.
A l'unisson des murs croulait le mobilier :
Un placard vermoulu là tenait lieu d'office ;
Un bahut renfermait le vin du sacrifice ;
Une armoire gardait quatre paires de draps ;
La servante au grenier couchait avec les rats.
Des vases de faïence, une Vierge de plâtre,
Décoraient humblement la tablette de l'âtre ;
Quelques poules grattaient sur la cour ; en un coin,
Une vache mangeait, quand elle avait du foin.
Combien est différent de l'ancienne demeure
Le presbytère neuf qu'on admire à cette heure !
Des arbustes, des fleurs, du sable, un frais gazon,
S'harmonisent devant la coquette maison ;

A droite, un valet soigne une agile cavale ;
Sous la remise, à gauche, un tilbury s'étale ;
Pour entrer vous montez un perron de granit ;
Un large vestibule aux corridors s'unit ;
Et ce sont des parquets aux luisantes surfaces,
Du marbre, des lambris, des pendules, des glaces,
Et de moelleux fauteuils où le maître du lieu
Longuement fait la sieste et bénit le bon Dieu.
Zabeth chez son vieil oncle et maîtresse et servante
Était dans la paroisse une grande savante ;
Car elle savait lire, écrire, aussi compter.
Après m'avoir appris à coudre, à tricoter,
Voyant qu'à ses leçons je n'étais point rebelle,
Elle voulut me rendre aussi savante qu'elle.
Lorsque arriva l'hiver aux longues nuits, Zabeth
Me fit étudier le terrible alphabet,
Et dans ce dur labeur s'armant de patience,
Finit par me doter de toute sa science.
Mon jeune esprit, docile à son enseignement,
Des préceptes divins s'instruisit aisément.
Ma foi sans trop comprendre était sincère et vive.
J'allais avec bonheur, pénitente naïve,
Confier les secrets de mon cœur timoré
Au juge paternel du tribunal sacré ;
Et dans la joie un jour mon âme anéantie,
Pour la première fois, reçut la sainte Hostie.
Cet ineffable don qui passait mes désirs
Est resté le plus cher entre mes souvenirs.
Mener ma chèvre blanche et notre vache brune
Paître chaque matin dans la lande commune ;
Au retour apprêter les œufs, le lait, les choux,
Que le maître frugal partageait avec nous ;
Arracher au jardin les plantes parasites ;
Cultiver d'humbles fleurs ; aller par mes visites
Rendre un peu de courage aux malheureux du bourg ;

Orner l'autel ; rentrer à la chute du jour,
Et puis au coin du feu, le soir à la veillée,
Après avoir filé ma blonde quenouillée,
Prendre du bon recteur la soutane en lambeaux,
Pour y coudre, en riant, en pleurant, des morceaux :
Telle était à Kernor ma paisible existence,
Pareille au sablier qui se vide en silence.
Une fois dans l'année on se mettait en frais.
Quel festin nous servions ! Outre un beau poisson frais,
Nous avions deux rôtis, une énorme salade,
Un large plat de mil doré de cassonade,
Un superbe melon offert par le château,
Des fruits verts, des fruits secs, café, vin et gâteau !
Enfin, de tels apprêts, qu'on en perdait la tête !
C'est que du bon recteur on célébrait la fête.
Les convives étaient des prêtres du canton.
Jeunes pour la plupart, leur franc parler breton,
Autant qu'il m'en souvient, blessait la déférence
Qu'ils devaient au doyen si plein de bienveillance ;
Et tout en louant fort le somptueux repas,
De taquiner leur hôte ils ne se gênaient pas.
« Eh bien ! lui disaient-ils, point encore d'école
De garçons à Kernor ? Ah ! cela nous désole !
Voulez-vous dans la nuit laisser vos paroissiens?
Vos enfants éclairés seraient-ils moins chrétiens ?
De ces chers ignorants ouvrez donc la paupière !
On nous accuse trop de cacher la lumière.
Prenez garde à l'évêque ! il vous semoncera,
Et, malgré vous, un jour l'instituteur viendra. »
Le doyen ripostait : « Je sais, jeunes confrères,
Que nous sommes ici d'opinions contraires,
Mais à vos arguments je réponds par des faits.
Voyons un peu quels sont les prétendus bienfaits
De cette instruction qu'on appelle primaire.
Vous allez enlever les enfants à leur mère :

Elle vous a donné d'innocents nourrissons,
Et vous les lui rendez insignes polissons.
Ces fils de laboureurs que vous croyez instruire,
De l'école échappés bientôt cessent de lire,
Et si demi-savant l'un d'eux est demeuré,
Il sera d'ordinaire hostile à son curé.
Dans ma paroisse, au moins, je n'ai point de ces drôles
Qui viennent au sermon pour hausser les épaules,
Qui vont au cabaret, du diable adroits agents,
Entre deux pots de cidre endoctriner les gens.
Ils tirent de leur poche un journal, des brochures,
Où l'incrédulité prêche ses impostures,
Où prêtres et dévots, avec art dénigrés,
A la dérision publique sont livrés :
On lit cela tout haut et le sot auditoire
Au mensonge imprimé n'hésite pas à croire.
Mes pauvres paysans ! oui, je leur aime mieux
Un chapelet en main qu'un livre sous les yeux. »
Il parlait de la sorte et certes le bonhomme,
Quoiqu'un peu pessimiste, avait raison en somme.
  Dans les mêmes travaux, dans les mêmes loisirs,
Nous vivions sans regrets, sans craintes, sans désirs,
Et sur nos fronts bénis les tranquilles journées
Passaient en nous sonnant des heures fortunées.
Je grandissais ; quand j'eus seize ans, pour m'embrasser,
Ma compagne n'eut plus besoin de se baisser.
  Cependant le vieillard qui nous servait de père
Devenait par degrés étranger à la terre :
Ses regards ne pouvaient se détacher des cieux,
Ses lèvres murmuraient des mots mystérieux ;
L'Eucharistie était son pain et son breuvage ;
Des autres aliments il oubliait l'usage.
Il tombait en extase : un jour, Zabeth et moi,
Nous eûmes la faveur de voir, non sans émoi,
De voir quelques instants le nimbe séraphique

Couronner les cheveux de l'apôtre rustique ;
Et nous dîmes : « Bientôt le juste va mourir ! »
Dieu vint cueillir le fruit qu'il avait fait mûrir.
Par un neigeux matin du rigoureux décembre,
Le pasteur vigilant ne quittant point sa chambre,
Nous frappons à la porte entr'ouverte, mais rien
Ne répond ; nous entrons : oh ! comme il dormait bien !
Il dormait, allongé sur son étroite couche ;
Un sourire céleste illuminait sa bouche,
Qui, muette, parlait plus haut qu'avec la voix ;
Ses deux bas étendus formaient la sainte croix.
Zabeth en sanglotant lui ferma les paupières,
Et tandis que montaient nos ardentes prières,
Tandis que près du corps nous pleurions à genoux,
Le bienheureux sans doute intercédait pour nous.
Dès qu'on sut au pays la funèbre nouvelle,
Ce fut une douleur navrante, universelle ;
Car le bon prêtre, objet de nos regrets pieux,
Avait tant fait chez nous de baptêmes joyeux ;
Il avait tant béni de chastes épousailles ;
Il avait tant conduit de tristes funérailles,
Que l'esprit et le cœur de tous ses paroissiens
Étaient unis à lui par de sacrés liens.
Avant de l'enfermer en son pauvre suaire,
On l'exposa trois jours sur le lit mortuaire,
Et ceux qui pour le voir en foule étaient venus,
S'en allaient embaumés de parfums inconnus.
Couché depuis trente ans sous l'if du cimetière,
Celui qui sur ses fils veilla sa vie entière,
Attend au milieu d'eux le réveil du tombeau,
Comme un berger, la nuit, dort avec son troupeau.
Zabeth, son oncle mort, dut sortir de la cure
Qui vingt ans abrita sa destinée obscure.
La vache du défunt et ses meubles vendus,
L'héritière se vit riche de cent écus.

Nous allâmes loger dans une maisonnette
Où, tout à nos travaux et tout à la retraite,
Nous vécûmes cinq mois en un calme charmant,
Que bientôt vint troubler un grand événement.
Près de nous demeurait, en dehors du village,
Un vaillant ouvrier, homme de moyen âge,
Qui chantait au lutrin et creusait des sabots.
Pol Carvan n'était pas un garçon des plus beaux.
De longs crins roux tombant de sa tête bretonne
Ombrageaient à moitié sa face large et bonne ;
Ses yeux ronds pétillaient d'audace et de gaieté
Et quand, debout, les poings fermés, l'air irrité,
Il lançait dans le chœur sa voix de basse-taille,
Elle montait au ciel comme un cri de bataille.
Le voisin visitait ses voisines souvent,
Sciait leur bois, faisait sécher leur linge au vent,
Et leur cruche, par lui portée à la fontaine,
En revenait parfois de cidre écumant pleine.
Nous étions chaque soir trois autour du foyer,
Et notre ami savait si bien nous égayer,
Tantôt par ses chansons, tantôt par ses histoires,
Qu'avec lui nous trouvions courtes les heures noires.
Bref, Pol aima Zabeth, puis Zabeth aima Pol,
Et cet honnête amour ne reprit point son vol.
Un jour, les genêts d'or, les pâquerettes blanches,
Ces étoiles d'azur qu'on nomme des pervenches,
Brillaient diamantés des larmes du matin ;
La brise caressait les bouleaux de satin ;
La forêt reverdie écoutait Philomèle ;
Sur la croix du clocher gazouillait l'hirondelle,
Lorsque le carillon de Kernor retentit
Et du temple rustique une noce sortit.
Des parents, des amis, l'assistance nombreuse
Se pressait, se mêlait, courait, jasait heureuse,
Et les époux, suivis de regards curieux,

Se tenant par la main, marchaient silencieux ;
Mais à côté de Pol Zabeth baissait la tête,
Car l'oncle vénéré manquait à cette fête.
Tant que dura le jour on rit, on festina ;
Le biniou tout le jour au bord des eaux sonna,
Et du bal villageois la rumeur éclatante
Couvrait parfois le bruit de l'écluse grondante.
Or une grande dame, Eva de Ferloyal,
Qu'on avait invitée au banquet nuptial,
Y parut vers le soir ; son fils l'avait suivie.
Elle touchait à peine au midi de la vie,
Mais sa pâleur, ses yeux, de tristesse voilés,
Mais à ses cheveux bruns les fils d'argents mêlés,
Faisaient penser, devant cette femme encor belle,
Que le vent du malheur avait soufflé sur elle.
Un jour avait flétri son sort brillant et doux.
Aux champs de Waterlo le comte, son époux,
Chargeant au premier rang dans l'ardente fournaise,
Etait mort foudroyé par une balle anglaise.
La noble Eva, fidèle à son unique amour,
Quitta Paris, quitta le monde sans retour,
Et s'en vint habiter notre pays sauvage,
Pour y pleurer en paix son précoce veuvage.
Là, dans la solitude elle avait élevé
L'enfant que lui laissait le héros enlevé,
L'enfant qui, devenu jeune homme à mine fière,
Demandait chaque jour les armes de son père.
Agénor, le dernier d'une race de preux,
Avait été doué par un ciel généreux.
En lui tout était force et grâce sympathique :
Ses traits purs rappelaient ceux d'un camée antique ;
De ses grands yeux d'azur le regard franc et clair
Tantôt dormait rêveur, tantôt lançait l'éclair ;
Sa voix, légèrement voilée et caressante,
A captiver les cœurs était toute puissante ;

Ses blanches mains de femme avaient des nerfs d'acier ;
Nul avec moins d'efforts ne domptait un coursier ;
La bonté souriait sur sa mâle figure ;
Tous nos gars enviaient sa longue chevelure,
Et, lorsque le dimanche arrivait Agénor,
A leur porte sortaient les filles de Kernor.
La fête allait son train : notre foule en liesse
D'un branle général s'enivrait ; la comtesse,
Me voyant seule assise à l'écart, s'approcha
Et d'un doigt bienveillant doucement me toucha.
Je me levai confuse ; elle me dit : « Mignonne,
Quoi ! pour danser ici ne trouvez-vous personne ?
Vous méritez pourtant un beau danseur, ma foi !
Voulez-vous que mon fils... — « Oh ! non, pardonnez-moi !
L'honneur que vous m'offrez ferait trop de jalouses ;
D'ailleurs de ces heureux qui foulent nos pelouses
Je ne partage point la gaieté. » — « Pourquoi donc ?
— « Le bonheur de Zabeth me livre à l'abandon.
J'espérais, tant cela me paraissait facile,
Être de nos époux la compagne docile ;
Mais ils m'ont déclaré, non sans regret, je crois,
Que leur maison serait trop petite pour trois. » —
« Et que comptez-vous faire à présent, ma gentille ? » —
« Ce qu'à dix-sept ans peut faire une pauvre fille :
Me gager, pour avoir du pain et des habits ! » —
« Oui, certes, vous pourriez, gardeuse de brebis,
Chez quelque paysan manger de la galette
Et gagnant huit écus briller par la toilette !
Moins dur sera le sort que je vous donnerai.
Vous lisez, m'a-t-on dit, comme notre curé ;
Et puis votre écriture, à ce que l'on raconte,
Fait de l'institutrice et l'envie et la honte.
J'ai tant et tant pleuré que pour mes yeux, le soir,
Les livres ne sont plus que du blanc et du noir.

Écrire, également, me devient impossible,
Car tout mot que je trace est un mot illisible.
Agénor, il est vrai, me tire d'embarras,
Mais pour un long voyage il doit partir, hélas !
J'ai donc besoin de vous et je vous prends, ma chère ;
Vous serez près de moi lectrice et secrétaire. »
Je voulais refuser, mais la comtesse Eva,
Demandant sa voiture, aussitôt m'enleva.
Le lendemain matin, le chant d'une fauvette
Me réveillait gaiement dans ma molle couchette,
Et, surpris de me voir, l'oiseau mélodieux
Me jetait de sa cage un regard curieux.
Oh ! mon étonnement était plus grand encore !
Cette chambre où glissaient les rayons de l'aurore,
Ces frais rideaux, semés de bleus volubilis,
Ce bénitier d'albâtre ouvert en fleur de lis,
Cet archange d'airain dont la main fraternelle
Protégeait mon chevet de son glaive fidèle ;
Ce miroir supporté par deux magots plaisants,
Ce tapis, ces cristaux, ces meubles reluisants,
Que j'avais vus à peine en me couchant la veille,
Pour l'humble villageoise étaient une merveille.
Mon admiration ne pouvait se lasser.
J'étais là ne sachant que faire, que penser ;
Me croyant le jouet de quelque rêve étrange,
De crainte et de plaisir je sentais un mélange.
Soudain entra Madame : « Yvette, levons-nous,
Dit-elle, en m'effleurant du baiser le plus doux ;
Ici dans un instant va monter ma tailleuse. »
L'ouvrière parut ; sa bouche était railleuse :
Tout en prenant mesure à la fille des champs,
Cette femme sur moi fixait des yeux méchants.
Hélas ! presque toujours l'enfant de l'indigence
Qui sous le toit des grands vient goûter l'opulence
Et rêve un avenir plein de félicités,

Voit l'envie et la haine éclore à ses côtés.
Les serviteurs jaloux de la riche demeure
Se liguent contre lui ; chaque jour, à toute heure,
Il subit des refus, il entend des propos
Qui lui font une vie amère et sans repos.
Quant à moi, je le dis de mes lèvres sincères,
Je ne fus point soumise à ces tristes misères.
Tant que j'y demeurai, jamais à Ferloyal
Je n'eus à soutenir un combat déloyal.
Là tous me savaient pauvre et de naissance infime
Et pourtant m'entouraient d'égards, de soins, d'estime ;
Là pas un seul, hormis la tailleuse aux yeux gris,
N'eût voulu me blesser d'un regard de mépris.
  On ne m'habilla point en belle demoiselle.
D'abord on m'eût trouvée à ce sujet rebelle,
Et la maîtresse aussi pensait fort sensément
Que bien des gens riraient d'un tel déguisement.
Si ma jupe en drap noir, un peu courte peut-être,
Laissait coquettement la cheville paraître,
En retour mon sévère et pudique veston
Boutonnait la poitrine et montait au menton.
Ma coiffe du pays ne pouvait qu'avec peine
Contenir la moitié de mes cheveux d'ébène,
Et de par Agénor ces indisciplinés
Dans un large réseau furent emprisonnés.
Oh ! ce fut un bonheur de quitter, je l'assure,
Mes durs et lourds sabots pour la fine chaussure
Et de faire courir, du jardin au salon,
Mes pieds qu'on comparait aux pieds de Cendrillon.
Ce que je repoussai comme une offense amère,
C'est d'altérer le nom que me donnait ma mère :
Parce qu'alors la mode était aux noms en a
La comtesse eût voulu m'appeler Yvetta.
  Ferloyal, le manoir où j'étais installée,
Dominait les coteaux d'une sombre vallée,

Où l'été gazouillait un ruisseau gracieux,
Où rugissait l'hiver un torrent furieux.
Au couchant s'élevait une futaie antique
Dont mille oiseaux peuplaient l'ombrage poétique,
Dôme majestueux qui me vit tant de fois
M'asseoir pour écouter le silence des bois.
A l'est se déroulaient des landes et des landes,
Où le vent sillonnait l'immensité des brandes.
La mer, que j'aurais dû haïr et que j'aimais,
Apparaissait au sud entre d'âpres sommets.
A travers les rameaux de gigantesques hêtres
Qu'avaient en avenue alignés les ancêtres,
Mes regards attendris apercevaient au nord
Un modeste clocher, le clocher de Kernor.
Ferloyal fut jadis un château redoutable,
Et même on racontait que le bon connétable,
Guesclin l'avait trois mois vainement assiégé,
Alors que le pays, en deux camps partagé,
Prolongeait dans le sang une lutte terrible.
Mais depuis trois cents ans le vieux castel paisible
N'avait que le hibou pour garder ses créneaux.
Quand vint Quatre-vingt-treize aux exploits infernaux,
Fer et flamme à la main, les bandits populaires
Se ruèrent un jour sur les tours séculaires ;
Mais leur granit lassa les bras démolisseurs.
Au retour de l'exil, les anciens possesseurs
Rachetèrent, heureux, les ruines superbes.
On arracha des cours les ronces et les herbes ;
On restaura les murs, on releva les toits,
Et le foyer revit les beaux soirs d'autrefois.
Maintenant, en ce lieu de paix, de bienfaisance,
Je te dirai pour moi quelle était l'existence.
Ainsi qu'un passereau, levée avec le jour,
Je bénissais le ciel dans un élan d'amour ;
Puis ouvrant ma fenêtre à la brise odorante,

Je laissais loin, bien loin plonger ma vue errante.
Après avoir joui du spectacle enchanteur
Et donné la pâture à mon joli chanteur,
Je faisais, je rangeais tout chez moi ; ma chambrette
Brillait dès le matin, fraîche autant que proprette,
Et l'on aurait pu croire, en franchissant mon seuil,
Qu'Yvette avait passé la nuit dans son fauteuil.
Bientôt je me rendais auprès de ma maîtresse,
Qui payait mon bonjour d'une tendre caresse.
Souffrante, d'ordinaire elle se levait tard.
Je m'asseyais au bord du lit, sous son regard ;
Et nous causions longtemps, moins de bouche que d'âme,
Ou plutôt je laissais parler l'aimable femme,
Dont les sages discours, émaillés d'enjouement,
M'enseignaient la morale avec un art charmant.
Ses préceptes, toujours appuyés d'une histoire,
Pour ne plus en sortir entraient dans ma mémoire.
J'écoutais, attentive, et ma jeune raison
Autour d'elle voyait s'élargir l'horizon.
J'apprenais à juger les effets par les causes,
A distinguer le doigt de Dieu dans toutes choses
Et je devenais, grâce à mon doux professeur,
Chrétienne par l'esprit autant que par le cœur.
Quelquefois la comtesse au milieu d'une phrase
S'arrêtant tout à coup, tombait presque en extase :
C'est qu'elle contemplait dans son cadre doré
Le portrait souriant de l'époux adoré.
Ses beaux regards, voilés d'un humide nuage,
Répondaient aux regards de la vivante image,
Et comme aux jours bénis d'un fortuné lien,
L'épouse s'enivrait d'un muet entretien.
Pour ne pas la troubler, pour ne pas la distraire
De son illusion mélancolique et chère,
Je sortais de la chambre à pas silencieux
Et j'allais parcourir nos jardins spacieux.

C'était le mois des fleurs, des verdoyantes feuilles.
Les lilas se berçaient auprès des chèvrefeuilles ;
Les œillets argentés et les jonquilles d'or
De leurs riches couleurs étalaient le trésor ;
La rose avec dédain regardait ses voisines ;
Au faîte des piliers serpentaient les glycines ;
La jacinthe inclinait ses coupes de saphir ;
Les jasmins parfumaient l'haleine du zéphyr,
Et parmi ces splendeurs blanches, jaunes, vermeilles,
Volaient cent papillons, bourdonnaient mille abeilles.
Tandis que j'admirais ce tableau printanier,
Devant moi s'arrêtait Pierre, le jardinier ;
« Vraiment, me disait-il, voilà de belles choses ;
Mais un chou bien pommé vaut mieux qu'un tas de roses.
A soigner tout cela j'ai perdu trop de temps !
Venez, ajoutait-il, venez quelques instants. »
Et vers le potager m'entraînant à sa suite,
De ses produits divers me vantait le mérite.
« Voyez mes artichauts ! je les décime en vain,
Car si j'en coupe dix, il en repousse vingt.
Voyez les rangs nombreux de mon carré d'asperges,
Qui donne chaque jour au moins cent têtes vierges !
Voyez mes cantalous ! Le père Adam jadis
N'en mangeait point de tels en son beau paradis. »
Je riais à l'entendre : « Oh ! riez à votre aise !
Un parterre est charmant, mais, ne vous en déplaise,
Dans la cuisine il faut de l'ail et des ognons.
Lorsque cuiront demain ces petits pois mignons,
Pour les assaisonner, au lieu de sariette,
Gothon n'y mettra pas des fleurs de violette. »
Pierre continuait longtemps à raisonner,
Mais la cloche à grand bruit sonnait le déjeuner.

La comtesse pour règle avait l'exactitude ;
Agénor, au contraire, en manquait d'habitude,
Et quand il arriva it le repas commencé,

Par sa mère le fils n'était point embrassé.
Alors, pour obtenir ce baiser qu'on refuse,
Le convive en retard présentait mainte excuse :
Tantôt c'était son chien qui s'était égaré,
Et tantôt son cheval qui s'était déferré ;
Tantôt un rossignol à la voix sans pareille
Avait dans la forêt captivé son oreille.
Bref, il plaidait sa cause avec tant d'abandon,
Qu'il finissait toujours par avoir son pardon.
La paix faite, Agénor prenait deux côtelettes
Qu'il réduisait bientôt à l'état de squelettes,
Et dévorant après trois tranches de rosbif,
Prouvait que l'air des bois est fort apéritif.
Lorsque le ciel était sans bise et sans nuage,
On allait visiter les champs du voisinage.
L'étranger citadin amené dans ces lieux,
Y trouvait les chemins des Celtes nos aïeux,
Et ne s'y risquait point sans quelque inquiétude ;
Mais de ces chemins-là nous avions l'habitude.
Ecartant de la main la ronce et l'églantier,
Nous montions en partant un rocailleux sentier
Qui contournait le flanc d'une agreste colline.
Sortis de cette étroite et profonde ravine
Et parvenus, enfin, au sommet du coteau,
Nous embrassions de l'œil tout un riche plateau.
Riche ? oui, je le redis, car ma pauvre Bretagne
N'offre guère aux regards d'opulente campagne,
Et bien des vaillants fils, sur son rivage éclos,
Laissent leur sol ingrat pour labourer les flots.
Mais là, par un travail habile, opiniâtre,
On avait triomphé d'une terre marâtre.
D'innombrables sillons de seigle, de froment,
Sous une tiède haleine ondulaient mollement.
Le maïs, le colza, les plantes fourragères,
Remplaçaient la moisson des stériles fougères,

Et mille beaux pommiers, éblouissants de fleurs,
Promettaient des tonneaux de cidre à nos buveurs.
Au milieu d'une vaste et riante pâture,
Qu'abreuvait en tout temps une eau rien moins que pure,
Vaches, taureaux, brebis et poulains bondissants,
Tondaient les frais gazons sans cesse renaissants.
A l'entour s'élevaient des fermes confortables,
Dont les blanches maisons, les granges, les étables,
Les animaux choisis, les colons diligents,
Du maître proclamaient les soins intelligents.
Qui donc avait créé ce fertile domaine ?
L'or et la volonté de notre châtelaine.
  Partout la noble femme avec aménité
Exerçait, imposait sa douce autorité.
Nous visitions parfois ses heureuses chaumières,
Et par nous appelés, les enfants des fermières
Arrivaient, barbouillés de miel ou de blé noir.
Madame en souriant demandait un mouchoir,
De l'eau dans quelque vase, et, regardant la mère,
Infligeait aux marmots un lavage sommaire ;
Puis, la toilette faite, elle les embrassait,
Et toujours un gros sac de bonbons y passait.
Cette leçon peut-être ailleurs eût été bonne ;
Mais que sert de laver une tête bretonne ?

RAYMOND DU DORÉ.

(La fin à la prochaine livraison).

LA COMMISSION BRUTUS MAGNIER

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION. — LA COMMISSION BRUTUS MAGNIER A RENNES, par M. Hippolyte de la Grimaudière. — Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne; imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud.

Les histoires de la Révolution, même les plus volumineuses, ne donnent qu'une idée fort incomplète de cette époque qui ne ressemble à aucune autre, et à laquelle, il faut l'espérer, aucune autre ne ressemblera. D'une guerre on ne raconte que les grandes batailles; on néglige les escarmouches, les embuscades, et ces petits événements sans nombre, misères de toutes sortes, qui ne contribuent pourtant pas moins que les grandes batailles à faire de la guerre un fléau. Les historiens qui entreprennent de raconter la Révolution, ont assez à faire d'exposer les incidents de la lutte des partis dans les Assemblées, de dépeindre l'attitude du peuple dans les grandes journées, d'étudier l'état des esprits, d'après les principales brochures et les principaux discours, enfin de montrer à l'œuvre, dans quelques-unes de leurs missions, ceux des personnages qui ont joué les premiers rôles. Les événements de Paris, qui sont presque exclusivement l'objet de leur attention, sont sans doute les plus importants; là était le centre de l'agitation, et, de ce centre, partaient les mots d'ordre, les lois, les commissaires, mais tout arrivait en province, où chaque commune se mettait avec plus ou moins d'ardeur à l'unisson des idées de Paris. Si les affaires

publiques étaient, comme elles le sont toujours, dirigées par un petit nombre d'hommes, la mise en action des doctrines révolutionnaires, dans les divers milieux de la société, fut l'œuvre d'une foule de *patriotes*, dont il est également intéressant de connaître le caractère et d'étudier la conduite.

L'ancien régime reposait sur des institutions auxquelles les gens les plus éclairés et les mieux intentionnés souhaitaient de voir apporter de sérieuses réformes ; néanmoins, un corps de fonctionnaires honnêtes et distingués atténuait à ce point le vice des institutions, que Tocqueville regarde le règne de Louis XVI comme l'une des époques les plus prospères de notre histoire. Ceux qui appliquèrent les lois révolutionnaires furent au contraire plus absurdes et plus barbares que les lois elles-mêmes, et l'état d'anarchie sanglante, où la société se débattit durant plusieurs années, fut autant l'œuvre de ces gens-là que le résultat de la législation.

Cette anarchie sanglante avait laissé, dans l'esprit des gens qui vivaient au commencement du siècle, une impression d'horreur qui est allée en s'affaiblissant dans le pays, au fur et à mesure que les survivants de la Terreur ont disparu. Les souvenirs des événements auxquels on a été mêlé ont une puissance que n'a point la tradition de ces mêmes événements, groupés et recueillis par l'historien dans le but d'en offrir les résultats. C'est ainsi que certains auteurs ont pu de nos jours, en massant les détails, en ménageant les perspectives, faire un tableau de la Révolution, où le dégoût qu'elle inspirait aux contemporains a fait place à une certaine grandeur sauvage, capable d'exciter l'admiration.

Ces historiens auraient fort étonné le conventionnel Daunou, qui avouait que « la France était, au sortir de la Terreur, comme honteuse d'elle-même, tout le monde se sentant plus ou moins complice de cet effroyable holocauste, sinon pour y avoir coopéré, du moins pour l'avoir laissé s'accomplir »[1]. Le collègue de Daunou, l'évêque Grégoire, ne serait pas moins étonné, lui qui a exprimé d'une manière plus vive encore les sentiments qu'il avait conservés

[1] Lanfrey. *Etudes et portraits*, p. 75.

de ce temps-là. Un passage de ses *Mémoires* publiés par M. Carnot [1] représente la majorité de la Convention comme étant composée d'hommes lâches et cruels, dont certains lui semblaient avoir été vomis par l'enfer comme indignes de ce séjour d'horreur. Les prétendues conspirations, ajoute-t-il, n'étaient inventées que dans le but d'égorger et de piller.

Quelques-uns des hommes dont parle Grégoire pouvaient entrevoir la domination de la France comme le prix de leur victoire ; ceux-là nous les connaissons à peu près, et, quoi qu'on en puisse dire, l'histoire les a jugés et condamnés. Pour avoir de la Révolution une idée exacte, il serait nécessaire de connaître aussi l'origine, les actes et le caractère de cette foule énorme de gens de toutes les conditions qui, grâce à la canaille devenue toute-puissante par les sociétés populaires, avaient envahi les administrations subalternes et peuplé les comités révolutionnaires et les tribunaux improvisés pour la destruction des ennemis de la République. « Le mouvement imprimé à la Révolution, dit Barbaroux dans ses Mémoires, tend à faire disparaître les hommes de bien et à porter, de la fange au timon des affaires, les hommes les plus gangrenés d'ignorance et de vices. »

Barbaroux, paraît-il, parlait en homme qui connaissait son monde, car les nombreuses publications de ces dernières années, où la méthode d'analyse a été appliquée à l'étude de l'histoire de la Révolution, tendent chaque jour davantage à démontrer qu'il avait raison. Sur tous les points de la France on dépouille les archives ; et, procès-verbaux, lettres, sentences, tous les documents secondaires de toute espèce que l'on exhume, portent les mêmes caractères de faconde triviale, de sotte vanité, de basse envie, et de cruauté lâche.

M. Granier de Cassagnac père, en compulsant les archives de la Préfecture de Police, brûlées depuis par la Commune, est le premier historien qui, de nos jours, ait eu l'idée de tirer de ces papiers négligés des récits pris sur le vif, qui nous ont paru nou-

[1] Paris, 1837. T. I, p. 426 et suiv.

veaux, à nous autres, gens du milieu du siècle, mais qui n'auraient fait que raviver les souvenirs des contemporains de 93. On peut dire que son livre sur *les Girondins et les massacres de septembre* a ouvert à l'histoire de la Révolution une voie nouvelle. Les écrivains de bonne foi ne nous parleront plus de ce peuple grand dans sa colère, et de ces volontaires égarés par leur patriotisme à la nouvelle de l'entrée des Prussiens à Verdun. Les chefs, les instigateurs des massacres, sont marqués d'une tache indélébile, et les assassins aux manches retroussées, tuant moyennant salaire, avaient bien pour complices tous les parleurs exaltés des sections, qui s'inquiétaient peu du salut de l'Etat, attentifs seulement qu'ils étaient à faire leur profit des épaves que la grande tempête sociale mettait à leur portée.

Un seul volume, où il a consigné les résultats d'un énorme travail, a suffi à M. Berriat-Saint-Prix pour passer en revue les tribunaux révolutionnaires de la France entière, et, dans chaque ville où il a trouvé un tribunal de cette sorte, il a montré que le droit de prononcer la mort de leurs concitoyens avait été attribué à cinq ou six hommes légers, incapables et le plus souvent tarés. L'histoire de la *Terreur* de M. Mortimer-Ternaux, malheureusement inachevée, est dans toutes les bibliothèques ; elle ne fait que compléter les tableaux de M. Granier de Cassagnac. Il est permis de supposer que les volumes que prépare M. Taine, pour faire suite à celui qu'il a consacré à l'Assemblée constituante, ne nous présenteront pas la vertu comme la compagne inséparable des favoris des clubs.

La galerie que M. Berriat-Saint-Prix a formée des gens qui, au temps de la Terreur, parodiaient les formes de la justice, est à peu près complète ; tous les juges, à peu d'exceptions près, y sont nommés ; mais l'auteur, qui visait à être court, parce qu'il savait qu'on lit peu les longs ouvrages, n'a guère recueilli que la statistique des condamnations et les principaux incidents des audiences. Il comptait, disait-il, sur les travailleurs de province pour compléter son œuvre. Son espérance vient de se réaliser en partie, avec

un succès auquel il eût été heureux d'applaudir, s'il lui avait été donné de connaître le travail de M. Hippolyte de la Grimaudière sur Brutus Magnier, l'un des juges de Rennes qu'il avait notés, et sommairement tirés de leur obscurité.

Brutus Magnier n'est pas seulement intéressant par lui-même, il est intéressant aussi parce qu'il constitue un type dont se rapprochaient plus ou moins tous les juges révolutionnaires, et qu'il a pris lui-même la peine de se faire connaître par des allocutions insérées dans les registres d'audience. Bignon et Lalouet à Nantes, Félix à Angers, ont été plus meurtriers que Magnier à Rennes, mais ils n'ont guère écrit que des sentences de mort, et ces traces, suffisantes pour faire connaître le juge, ne disent rien de l'homme.

Magnier avait vingt-deux ans ; il était capitaine des sapeurs, quand il fut, le 1er frimaire an II (21 novembre 1793), chargé, par arrêté des représentants Prieur de la Marne, Bourbotte et Turreau, daté d'Antrain ce même jour, de présider la commission militaire qu'ils venaient d'instituer. La République employait volontiers les jeunes gens ; ils ont cela pour eux qu'ils se donnent tout entiers sans songer à l'avenir ; l'ardeur de leurs passions les empêche de calculer la portée de leurs actes, et leur inexpérience les dispose à croire à la durée du régime qui les emploie. Plusieurs terroristes de vingt ans ont acquis une certaine notoriété, Jullien, l'ami de Robespierre, Robin, l'ami de Carrier, Lalouet, qui exerça à Nantes des fonctions analogues à celles de Magnier à Rennes, et qui s'était affublé comme lui d'un nom de l'histoire romaine.

Magnier sera désormais le mieux connu d'entre eux, grâce au soin avec lequel M. de la Grimaudière a étudié l'homme et son tribunal. Les informations puisées aux diverses archives sont abondantes et précises : actes de naissances, origines de famille, noms et prénoms des condamnés, statistique de leur condition sociale, appointements des juges, arrêtés des représentants, on ne peut souhaiter une monographie plus complète. L'auteur donne même le *fac-similé* d'une affiche imprimée sur papier gris, où Magnier faisait précéder la *nomenclature* de ses victimes de ces mots, écrite

en gros caractères : VIVE LA VENGERESSE DU PEUPLE ! L'AIMABLE GUILLOTINE ! Des divisions bien entendues et des tables facilitent au travailleur l'étude des faits ; et la maison Forest et Grimaud a déployé dans l'arrangement des fleurons, dans la disposition des caractères, un goût et un art qui iront au cœur des bibliophiles.

Le tribunal dont Magnier était le président, s'intitulait Commission militaire, comme tous les tribunaux de ce genre qu'il plaisait aux représentants d'établir. Le mot militaire venait probablement de la qualité du personnel, emprunté le plus souvent à l'armée, et d'une certaine compétence sur les délits commis par les soldats de l'armée établie dans le voisinage du siège de la Commission. En fait, ces commissions militaires furent les vrais tribunaux révolutionnaires, puisque les accusés y comparaissaient sans défenseurs, sans instruction préalable, et étaient envoyés à la mort après un court interrogatoire. Bien que les arrêtés des représentants qui les instituaient, continssent la formule banale que les Commissions appliqueraient les lois révolutionnaires, les juges ne prenaient nul souci de connaître ces lois ; ils affectaient surtout d'ignorer celle du 10 mai 1793, qui restreignait l'application de la peine de mort à des catégories, nombreuses sans doute, mais auxquelles étaient étrangers les quatre cinquièmes des victimes dont les condamnations capitales sont inscrites sur leurs registres.

La Commission de Brutus Magnier exerça ses fonctions jusqu'au 17 prairial an II (5 juin 1794), bien qu'une loi, édictée par la Convention, près d'un mois auparavant, eût supprimé toutes les commissions militaires établies par de simples arrêtés de représentants du peuple. Ce jeune et sinistre Dandin voulait juger, et, en ce temps-là, les questions de compétence étaient regardées comme des chicanes de procureurs, indignes de la justice nationale ; la forme importait peu, du moment qu'il s'agissait de se défaire des ennemis de la République. Autant vaut dire qu'il y avait dans certaines villes un bourreau docile, qui guillotinait tous ceux que lui désignaient quelques blancs-becs payés pour cette besogne. Magnier fit périr ainsi 265 personnes, dont une vingtaine de femmes. Seize

de ces femmes étaient des femmes du peuple, et parmi les hommes, onze seulement appartenaient à la bourgeoisie ou à la noblesse. Le grand Dictionnaire de Larousse consacre une colonne à louer le courage de ce collaborateur du bourreau, qu'il présente en même temps comme un écrivain spirituel.

Magnier était en effet quelque peu frotté de littérature, avantage dont était totalement dépourvu son camarade Defiennes, accusateur public près la même Commission. Sa première proclamation fut un appel à la délation ; les prisons ne lui semblaient pas assez peuplées de détenus, et il invitait tous les citoyens à lui dénoncer des coupables. « Vos cœurs seront satisfaits ; une prompte justice, disait-il, vous consolera d'avoir été les témoins de quelque forfait contre la République. » Cependant quelques condamnations seulement furent prononcées durant le premier mois ; la Commission fonctionnait avec quatre juges, dont deux manquaient, paraît-il, de l'ardeur nécessaire à leur poste ; « intègres, disait Magnier, mais un peu longs pour un tribunal révolutionnaire. » Le fait est qu'ils avaient refusé de condamner de suite un cabaretier de Dol, qui assurait qu'on ne tarderait pas à lui envoyer son certificat de civisme. Un juge d'une autre commission, appelé pour départager le tribunal, emporta la condamnation et le cabaretier fut exécuté. Peu après arriva le certificat de civisme ; il était trop tard, et, dans un journal où Magnier rendit compte de l'incident, il finissait en disant que ce certificat lui faisait l'effet d'une médecine après la mort. L'accusateur Defiennes, incapable de trouver cette aimable plaisanterie, en apprécia sans doute toute la saveur. Le cinquième juge attaché à la Commission par arrêté du représentant Esnue-Lavallée, rendit impossible le retour de pareilles lenteurs.

Le 3 nivôse au soir, la Commission ayant appris qu'il était arrivé « quelques charretées de brigands, elle se décida *à travailler après eux* tout de suite. » Ce fut à la suite de la condamnation de ces brigands que Magnier fit afficher le placard où il parlait de « l'aimable guillotine. » Le chiffre des exécutions à cette date, 8 nivôse, s'élevait à 45.

Plus tard, on le voit s'acharner sur des Sœurs de charité qui allaient assister les malades des prisons ; l'une de ces Sœurs était connue depuis longues années pour son dévouement aux pauvres. Magnier, ne pouvant les accuser d'un autre délit que du refus de serment, se contenta de les condamner à la détention, en donnant à entendre qu'elles allaient dans les prisons pour s'enrichir des dépouilles des prisonniers. D'autres religieuses qui avaient soigné des rebelles furent condamnées à mort.

« .... O chère patrie, — écrivait Magnier — comme tu auras bien gagné le bonheur dont tu vas incessamment jouir ! Rassure-toi ! Les traîtres du dedans et du dehors sont exterminés ; il ne reste plus qu'à punir leurs restes épars, et à faire justice de certains soldats indisciplinés, dont les dilapidations et la lâcheté ont causé tes malheurs. »

Cette prosopopée était inspirée par le délit de deux soldats qui avaient vendu leurs sabres.

La maladie écarta Magnier de son tribunal pendant quarante jours ; durant cette période, M. de la Grimaudière constate l'absence de discours sur le registre, et la Commission prononça seulement vingt-six condamnations à mort. Le retour du président fut le signal d'une recrudescence d'activité ; c'est alors qu'il écrit au concierge de lui envoyer « des gibiers de guillotine » avec leurs noms et une note *quelconque* sur leur compte ; trente-trois exécutions eurent lieu en trois jours. A la suite de celles qui avaient eu lieu à Fougères, où il s'était transporté, il fit placer les têtes de deux condamnés sur les clochers de Landéan et de Dompierre-du-Chemin ; cette atrocité bête était probablement une flatterie à l'adresse du représentant Esnue-Lavallée, qui avait, quelques semaines auparavant, écrit au Comité révolutionnaire de Laval d'exposer ainsi les têtes du prince de Talmont et d'Enjubault, ancien président du tribunal de Laval.

Deux épisodes caractéristiques de l'époque et qui reposent un peu l'esprit des audiences de Magnier, sont bien à leur place dans ce volume. L'un est la fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon, l'autre est l'enterrement d'un juge.

Il y a dans la nature humaine un certain besoin d'échapper aux vulgarités de la vie quotidienne, qui trouve sa satisfaction dans la contemplation des pompes extérieures. Chez tous les peuples, des cérémonies associées à la pratique du culte répondent à ce sentiment, en même temps qu'elles donnent à l'adoration un caractère plus digne de celui auquel elle s'adresse. Puisqu'on avait enlevé au peuple, qui les aimait, les fêtes du catholicisme, on institua, pour lui faire oublier celles-là, les fêtes républicaines pour lesquelles des hommes de talent, comme David, se mirent en frais d'imagination, et n'arrivèrent qu'à de niaises parodies de l'antiquité. La fête de la prise de Toulon eut lieu le 10 nivôse an II ; les représentants du peuple, les membres des tribunaux, et bien d'autres, la célébrèrent en commun dans un repas civique auquel le bourreau avait été convié, et un bal, dans la grande salle du Palais, en vue et à deux pas de la guillotine, qui avait si activement fonctionné depuis quelques jours, fut le couronnement de cette journée. Le lendemain, les représentants rendirent la politesse, et Magnier écrivait sur son registre : « Ces deux jours furent bien agréables, car c'était la fête du cœur. »

L'enterrement du juge, collègue de Magnier, prit aussi les proportions d'une fête civique ; le défunt avait émis le vœu d'être enterré au pied de l'arbre de la liberté, afin que son cadavre lui fournît un engrais bienfaisant. Les juges de Rochefort étaient plus exigeants : ils prétendaient « que l'arbre de la liberté ne pouvait prendre racine que dans dix pieds de sang humain [1]. » Magnier, espérant voir son prestige s'accroître, dans la ville, de tous les honneurs rendus à son camarade, fit préparer un convoi solennel, et, malgré les répugnances des corps administratifs, le corps fut inhumé sur la place de l'Égalité. Le vœu du mort ne fut néanmoins exaucé qu'en partie ; il ne put aider à enraciner l'arbre qui, selon un procès-verbal, « était malheureusement *périe*. »

Comme beaucoup d'autres agents de la Terreur, Magnier fut

[1] Lettre du représentant Blutel sur les événements de Rochefort. *Moniteur* du 7 nivôse an III.

poursuivi et emprisonné durant la réaction thermidorienne, époque de représailles fort modérées, si l'on veut bien considérer que des 15,133 condamnations capitales prononcées par les Commissions et Tribunaux révolutionnaires, ou ayant jugé révolutionnairement, du 17 août 1792 au 12 prairial an III (31 mai 1795), et relevées par M. Berriat-Saint-Prix, 14,807 eurent lieu du vivant de Robespierre, et 326 après sa mort.

Un journal manuscrit, intitulé le *Démocrite,* publié par les prisonniers de la maison du Plessis, compagnons de la captivité de Magnier, et dont les feuillets sont de son écriture, a servi de prétexte à M. Claretie pour signaler Brutus Magnier comme un écrivain de talent que l'on peut, dans une certaine mesure, comparer à l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*. M. de la Grimaudière donne quelques passages de ce journal où l'on remarque une verve et une facture de style qui ne sont point communes. Il y a notamment une curieuse description du train et des habitudes fastueuses des représentants en mission, nullement exagérée et conforme à un document publié par M. Berriat-Saint-Prix, lequel n'est point une satire comme la description du *Démocrite*. Les représentants en mission avaient de petites cours et menaient un train de prince ; ce qui montre qu'il est plus facile de supprimer les princes que de trouver des républicains disposés à ne point les imiter quand ils peuvent le faire. S'il est vrai que l'on ne détruit définitivement que ce qu'on remplace, ne faut-il pas qu'il y ait des gens qui se résignent à tenir le rang des grands seigneurs dont on ne veut plus ?

L'écriture de Magnier, qu'il a reconnue sur les feuillets du *Démocrite*, ne semble point à M. de la Grimaudière une preuve suffisante pour établir que celui-ci soit l'auteur d'articles qu'il a très bien pu copier tout simplement. Le style, c'est l'homme, et ce n'est pas en deux ans que le plat auteur des élucubrations emphatiques du registre de Rennes aurait acquis l'esprit, l'élégance et la finesse de touche qu'on remarque dans certains passages du *Démocrite*.

Magnier fut acquitté sur la question intentionnelle, c'est-à-dire qu'il fut déclaré qu'il n'avait point agi avec des intentions contre-

révolutionnaires. Cette question intentionnelle sauva une foule de gens dont les crimes étaient aussi odieux qu'évidents. Plus tard, Magnier fut impliqué dans l'affaire de la conspiration du 1er prairial an III; il se défendit de son mieux, et en homme qui voulait être acquitté; il fut condamné à la déportation. Depuis la publication de son volume, M. de la Grimaudière a acquis la preuve que son héros avait péri dans le naufrage de *la Méduse*.

Magnier, par sa cruauté et aussi par sa culture intellectuelle, dépasse incontestablement la moyenne des hommes que les pratiques de la Terreur arrachèrent à leur obscurité; néanmoins ce type n'était pas très rare alors, car on retrouve chez la plupart des exécuteurs des basses œuvres de ce temps-là, de la vanité et du fanatisme, tempérés ou accrus, selon la diversité des natures, par une certaine dose de sottise.

Tandis que les publications, ayant pour objet l'étude des détails de la Révolution, font chaque jour ressortir davantage la justesse du jugement de Barbaroux, des apologies, les unes timides, les autres hardies, essaient de démontrer que la postérité s'est méprise en entourant certains noms de son exécration. A chaque fidèle de louer et de chômer ses saints; mais ces apologies sont toutes composées au moyen du même procédé, qui consiste à décharger le personnage, qu'il s'agit de réhabiliter, de la responsabilité de faits matériels et constants qu'on rejette sur ses complices ; cependant le fardeau des crimes de la Terreur ne diminue pas parce qu'on le change d'épaules, et, quoi qu'on fasse, on ne l'empêchera pas d'être écrasant pour ceux qui se proclameront les héritiers des hommes qui les ont commis.

ALFRED LALLIÉ.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

L'aspect de la ville était de plus en plus sinistre. Le matin, quand Paul s'était rendu aux Cordeliers, on trouvait encore dans les rues silencieuses quelque promeneur solitaire, quelque citoyen affairé, semblant s'occuper d'autre chose que du combat qui s'approchait. Maintenant le terrain paraissait exclusivement livré aux deux partis qui devaient y vider leur querelle. Les patrouilles des gentilshommes, les postes avancés des étudiants, troublaient seuls le silence menaçant de la ville. Les portes des maisons étaient fermées, les fenêtres calfeutrées ; personne ne se hasardait à avancer au dehors une tête curieuse. La surveillance s'exerçait sans que l'ennemi pût s'en apercevoir.

Louis et Paul, à la tête de leur escorte, avaient à peine traversé la place du Palais, lorsqu'ils aperçurent un homme seul qui sembla d'abord hésiter en les voyant, puis s'avança résolûment vers eux. Il fut fait prisonnier sans la moindre résistance et on l'amena à Louis, en disant qu'il pourrait peut-être donner d'utiles renseignements.

* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 35-48.

— Quant à cela, n'y comptez pas, dit-il. Je me couperais plutôt la langue avec les dents; mais si vous voulez me conduire aux Cordeliers, vous me rendrez service. Je cherche un gentilhomme auquel je dois porter une lettre, et peut-être finirai-je par le découvrir.

Paul, qui, au premier coup d'œil, avait reconnu Malo Bécherel, s'avança alors.

— Je présume que c'est moi que vous cherchez, monsieur Bécherel, dit-il. Je suis sorti moi-même dans l'espoir de vous rencontrer. Si ces messieurs veulent bien nous précéder de quelques pas, vous pourrez me parler librement. J'espère qu'ensuite, à ma prière, M. du Lesguen vous laissera libre d'aller retrouver vos amis.

Louis fit un signe d'assentiment, et la patrouille se remit en marche à son commandement.

— Je n'ai rien de secret à vous dire, monsieur, reprit alors Malo. Je suis simplement chargé par Eugène Thorel de vous remettre ce billet, et de prendre vos ordres relativement à l'heure et au lieu où vous désirez le rencontrer.

Paul parcourut rapidement le papier que lui présentait Bécherel. Il soupira après l'avoir lu, puis répondit avec calme :

— Je me rends très volontiers au désir manifesté par M. Thorel; que ce malheureux combat ait lieu le plus tôt possible. Je serai dans deux heures avec mes témoins dans l'allée du Mail, si l'état de la ville me le permet. Les choses sont telles aujourd'hui, que nous nous trouverons peut-être, Eugène et moi, les armes à la main, en face l'un de l'autre, sans attendre autant et sans aller si loin.

— C'est bien, monsieur ; je vais porter votre réponse à M. Thorel. J'ai l'honneur de vous saluer.

— Pardon, monsieur Malo, si je vous retiens un moment, dit Paul en posant sa main sur le bras de Bécherel. Soyez assez bon pour répondre à quelques questions. Nous allons du même côté, je pense, et cette complaisance ne vous dérangera pas.

— Je ne sais de quel côté vous allez, monsieur, répondit Malo

en dégageant brusquement son bras. Quant à moi, je me rends au café de l'Union, où m'attend M. Thorel, et, à moins que vous ne marchiez à reculons, vous n'en prenez pas le chemin.

— Je pensais que vous vous rendiez chez Eugène, monsieur ; puisqu'il en est autrement, je n'abuserai pas de votre patience ; mais, de grâce, un seul mot : mademoiselle Thorel a-t-elle vu son frère ?

— Oui, monsieur, répondit laconiquement Malo.

— Et..., sauriez-vous quelque chose de ce qui s'est passé entre eux ?

— Oui, monsieur.

— Vous étiez présent, peut-être ?

— Oui, monsieur.

— Si j'en juge par cette lettre, la colère d'Eugène a été terrible?

— Terrible, en effet, monsieur.

— Par pitié, monsieur Bécherel, dites-moi ce qui s'est passé.

Malo regarda Paul fixement pendant un instant, avec surprise et colère.

— Vous implorez ma pitié, monsieur le comte ! dit-il ensuite d'une voix étouffée. Je ne croyais pas entendre jamais ce mot de votre bouche ! Vous, qui avez causé tout mon malheur, vous voulez que je vous plaigne ? Me prenez-vous donc pour un saint, ou pensez-vous que j'aie une pierre à la place du cœur ?

— Vous êtes cruel, monsieur Bécherel, répondit Paul avec tristesse, mais je n'ai pas le droit de me plaindre. Partez, monsieur, vous êtes libre de me quitter. Retournez vers vos amis. Je sais du moins que votre protection et votre affection ne manqueront jamais à Marguerite.

— Ma protection ! reprit Malo amèrement ; n'ai-je pas perdu le droit de la protéger ? Mon affection ! oui ! elle lui appartiendra toujours ; mais que puis-je pour elle ? Rien ! Vous pensez que je suis cruel en gardant le silence ; croyez-moi, je le serais davantage en parlant. Je ne le ferai pas ; je n'ajouterai pas à vos remords. Adieu, monsieur le comte ; à bientôt !

Et tournant le dos à Paul, il s'éloigna à grands pas.

Paul resta un instant immobile ; puis il rejoignit ses compagnons, prit le bras de Louis et lui dit à voix basse qu'il avait deux services à lui demander.

— Lesquels ? parle ; je suis à tes ordres, répondit Louis.

— D'abord, de me servir de témoin dans une rencontre avec Eugène.

— C'est entendu d'avance.

— Puis de rentrer sans moi aux Cordeliers. Une affaire importante m'empêche de te suivre.

— C'est, pardieu ! ce que je ne ferai pas ! s'écria Louis. Tu veux aller voir Mlle Thorel, n'est-ce pas ? et te jeter tête baissée dans un coupe-gorge... Allons, sois raisonnable, remets à plus tard. Quand l'explication sera faite avec le frère, les choses en iront mieux avec la sœur.

— C'est impossible ! dit Paul avec agitation ; ou maintenant ou jamais ! Marguerite est seule. Il s'est passé une scène terrible, dont ce Bécherel n'a pas voulu me rendre compte. Il faut que j'y aille ! Il le faut !

Paul parlait avec tant de vivacité et d'animation, que Louis vit que toute résistance serait inutile.

— Eh bien ! lui dit-il, tu iras ; mais nous t'accompagnerons et nous serons à portée de te défendre, si quelque danger te menaçait. Ne fais pas d'objections : la chose est décidée.

— Mais, Louis, pense...

— J'ai pensé à tout ; je ne veux pas avoir à me reprocher de t'avoir laissé assassiner par nos braves Mucius Scévola. Ne t'inquiète de rien ; nos amis ne refuseront pas ; en tous cas, tu n'iras pas seul.

Paul finit par accepter ce qu'on lui proposait. L'inquiétude qui le dévorait le rendait indifférent à toute autre pensée qu'à celle de revoir encore une fois Marguerite, et de savoir la signification des dernières paroles de Malo. Il parcourut dans un sombre silence les rues tortueuses qui conduisaient à la demeure de Marguerite,

pendant que Louis expliquait tout bas à ses compagnons le service qu'il attendait d'eux. Ils y consentirent volontiers. La démarche de Paul en venant les rejoindre au jour du danger, lorsque tant d'autres les avaient abandonnés, lui avait acquis toutes les sympathies, et l'émotion que trahissait la voix tremblante de Louis finit par passer dans leurs cœurs.

Arrivés au bout de la rue, les jeunes gens s'abritèrent sous les porches sombres qui la bordaient et Paul s'avança seul.

Il leva d'une main tremblante le marteau de la porte, et le bruit, quelque faible qu'il fût, retentit dans toute la maison, tant était profond le silence qui y régnait. La jeune servante vint ouvrir.

Paul prononça d'une voix balbutiante le nom de Marguerite. La jeune fille secoua la tête en pleurant.

— Vous ne pouvez entrer, monsieur, dit-elle en tentant de s'opposer au passage de Paul. Ma maîtresse est trop mal pour vous recevoir.

— Je ne reviendrai plus, dit Paul avec un sombre sourire. Il faut que je la voie, que je lui parle ; c'est pour la dernière fois !

Il repoussa doucement la jeune fille, franchit l'escalier et s'approcha sans bruit d'une porte qu'il vit ouverte. C'était celle de la chambre de Marguerite. Il l'aperçut elle-même, étendue sur un fauteuil près du feu. Elle avait les yeux fermés et l'on aurait pu la croire endormie, sans les mouvements nerveux qui l'agitaient de temps en temps et les fréquents soupirs qui soulevaient sa poitrine. Son visage était blanc comme un linceul, ses longs cils noirs ne pouvaient cacher qu'à moitié le large cercle bleu qui entourait ses yeux charmants ; sa bouche pâle et contractée trahissait une souffrance aiguë ; et ses beaux cheveux noirs, retombant sur son visage et son cou, augmentaient l'aspect douloureux de toute sa personne.

Paul la contempla longtemps en silence, mais à la fin un désespoir si profond s'empara de lui, que, cachant sa tête dans ses mains, il ne put retenir un gémissement étouffé.

Marguerite ouvrit alors les yeux et se souleva lentement ; elle pro-

mena ses regards autour d'elle, comme si elle eût cherché quelqu'un. Enfin, elle aperçut Paul, et, se levant d'un bond, elle courut à lui.

— Ah ! s'écria-t-elle, je savais bien que vous ne m'abandonneriez pas !

Paul la regarda avec terreur ; car ses manières timides et craintives avaient fait place à une vivacité étrange, et ses yeux brillaient d'un éclat effrayant. Une idée affreuse traversa l'esprit du jeune homme et il tomba à genoux en sanglotant.

— Oh ! mon Dieu, quel mal je vous ai fait, Marguerite ! s'écria-t-il.

Marguerite resta un instant immobile, puis un profond soupir sortit de son sein et elle dit avec accablement :

— Oh ! oui, je suis bien malheureuse !

— Et c'est moi qui vous ai rendue malheureuse ! reprit Paul, toujours à genoux devant elle. Oh ! pourquoi vous ai-je vue jamais ! pourquoi ai-je apporté à ma suite dans cette maison la fatalité qui s'attachait à moi ! Maudissez-moi, Marguerite ! car c'est moi, moi seul, qui ai causé vos malheurs !

Marguerite baissa la tête, ses yeux perdirent leur exaltation fébrile et elle se rapprocha de Paul en lui tendant la main.

— Non pas vous seul, Paul, dit-elle de sa voix douce et tendre. Ne pleurez pas ainsi, mon ami, vous me brisez le cœur. Dieu sait que j'ai bien souffert et que je n'ai plus de forces. Prenez courage, Paul ; vos larmes brûlent ma main et me font bien du mal.

— Du courage ? puis-je en avoir, quand je pense à mes torts envers vous ? Oh ! Marguerite, votre adorable bonté augmente mes remords.

Marguerite resta un instant en silence, les yeux fixés sur Paul, comme cherchant une pensée qui la fuyait.

— C'est singulier, dit-elle en souriant faiblement, je pensais à vous tout à l'heure ; je demandais à Dieu de vous voir encore une fois. Il me semblait que j'avais quelque chose à vous dire. Et maintenant... je ne sais... je me sens trop faible pour penser.

Paul la regardait avec désespoir ; elle s'en aperçut.

— Oh ! oui, dit-elle, je suis bien changée, bien malade ! Et, baissant la voix, elle ajouta : Je craignais presque de mourir sans vous revoir.

— Marguerite ! Marguerite ! s'écria Paul avec terreur, que s'est-il donc passé entre Eugène et vous qui vous ait pu mettre dans cet état ?

Au nom de son frère, Marguerite tressaillit, porta les deux mains sur son cœur et poussa un cri.

— Ah ! dit-elle, je me souviens ! Comment l'avais-je oublié ? C'est cette pensée qui me fait mourir. Il dit qu'il veut vous tuer, Paul ! Vous tuer ! répéta-t-elle avec un cri perçant, et me montrer son épée toute dégouttante du sang de votre cœur !... Pourquoi êtes-vous venu ici ? Fuyez ! Ne m'avez-vous pas entendue ? Quittez cette fatale maison ! La mort vous y entoure de toutes parts. Par pitié pour moi, ne restez pas ici !

— Moi ! vous quitter encore, Marguerite ? dit Paul avec ferveur ; vous abandonner ainsi ? Non ! mille fois non ! Si vous voulez que je parte, suivez-moi, fuyons ensemble, ne nous séparons plus.

Marguerite regarda le jeune homme avec indécision. Une légère rougeur vint colorer ses joues ; mais, tout à coup, elle tomba sur une chaise en pâlissant, et porta la main sur son cœur.

— C'est impossible ! dit-elle avec un triste sourire. Dieu me protège contre ma propre faiblesse. Touchez ma main. Elle est brûlante, n'est-ce pas ? Posez la vôtre sur mon front. Sentez-vous le feu qui me dévore ? Eh bien ! ce n'est rien auprès de ce que je ressens là. — Et elle indiquait son cœur. — Ma vie s'en va. Mais, vous, Paul, vous pouvez vivre. Oh ! vivez, je vous en conjure ! Epargnez-moi une suprême douleur ! Partez, quittez-moi ! Adieu ! adieu !

— Quoi ! vous allez mourir, et vous voulez que je vive ? dit Paul en se rapprochant de Marguerite. Vous me condamnez à pleurer sur vous ! Non, cela ne se peut ; ne cherchez plus à m'éloigner. Pourquoi courrais-je au-devant de mon sort, au lieu de l'attendre à vos pieds ?

Dans ce moment le bruit d'une vive fusillade, suivie d'un tumulte extraordinaire, se fit entendre. Paul tressaillit, et Marguerite se releva avec une terreur plus grande.

— Qu'est-ce que cela ? dit-elle.

Paul courut à la fenêtre.

— Ce n'est rien peut-être, répondit-il avec agitation en revenant vers Marguerite. Mais je le vois, en effet, il faut que je parte. On m'attend... je crois qu'on m'appelle.

Marguerite, oubliant tout dans son nouvel effroi, s'attachait à lui et semblait ne pas le comprendre.

— Calmez-vous, ma bien-aimée, dit-il; rassurez-vous. Je reviendrai... mais... si je ne devais plus vous revoir... oh ! Marguerite, pardonnez-moi les chagrins que je vous ai causés et soyez bénie pour l'affection que vous m'aviez donnée.

Il serra passionnément Marguerite sur son cœur, se dégagea doucement de ses mains tremblantes et s'élança hors de la chambre. Marguerite voulut le suivre ; mais, au bout de quelques pas, elle chancela et tomba sur les genoux, les bras tendus vers la porte.

Paul ne la vit pas. Il n'entendit pas son faible cri. Il sortit de la maison sans détourner la tête et courut rejoindre ses compagnons qui l'attendaient avec impatience. Cependant, quand ils virent son visage pâle et bouleversé, aucun d'eux n'osa lui faire ni questions, ni reproches, et tous, hâtant le pas, s'acheminèrent vers la place du Palais, d'où le bruit de l'émeute semblait partir.

L'aspect sombre et silencieux que présentait la ville, une heure auparavant, s'était changé, comme par un coup de baguette magique, en une agitation tumultueuse. De tous côtés, on voyait des gens armés courir vers le théâtre du combat ; le tocsin sonnait à toutes les églises ; le bruit sinistre du tambour appelait les citoyens aux armes. Une foule émue, entraînée par la curiosité ou l'ardeur de ses opinions, se pressait dans les rues et entravait la marche de nos jeunes gens. Son apparence devenait plus menaçante à mesure qu'on approchait de la place du Palais. On pouvait distinguer déjà, au milieu du tumulte, le cri de *Vive le Roi !* poussé

par les deux partis, et les imprécations plus caractéristiques de : *Sus à la canaille !* et de : *A bas les nobles !* Quelques fuyards commençaient à se heurter aux groupes qui s'empressaient vers le champ de bataille. Tantôt un bourgeois, poursuivi l'épée dans les reins par quelques gentilshommes, donnait tête baissée dans un parti de nobles, tantôt un gentilhomme, entouré par le peuple, se défendait jusqu'à ce que ses amis vinssent le secourir. Quelques blessés gisaient çà et là sur le pavé qu'ils teignaient de leur sang, et leurs amis eux-mêmes les foulaient aux pieds dans l'ardeur du moment.

La petite troupe conduite par du Lesguen marchait en bon ordre, l'épée à la main, décidée à s'ouvrir un passage à travers tous les obstacles ; mais personne ne semblait désirer l'arrêter, et, ne voyant à terre que des blessés du parti du peuple, nos jeunes gens en concluaient que les gentilshommes devaient être vainqueurs. Ils ne furent détrompés qu'en arrivant sur la place du Palais. C'était là que Moreau, préludant à d'autres victoires, avait porté toutes les forces des étudiants et soutenu sans fléchir la première charge des gentilshommes. Ceux-ci, espérant surprendre leurs ennemis, s'étaient précipités sur eux sans ordre et tête baissée. Les pauvres soldats du gouverneur, renversés par l'impétuosité des assiégés, n'avaient pu offrir aucun obstacle à ce torrent, sorti tout à coup de la grande porte des Cordeliers ; mais il avait été bientôt arrêté par les bataillons serrés des étudiants, que des renforts habilement dirigés grossissaient sans cesse. Le combat avait alors changé de face : les gentilshommes s'étaient vus forcés de regagner leur citadelle, pendant que quelques-uns d'entre eux couvraient leur retraite et contenaient l'ennemi par leur téméraire bravoure. Déjà, reculant pas à pas et sans tourner le dos, la phalange des gentilshommes était arrivée près des Cordeliers, lorsqu'une petite troupe d'étudiants, se précipitant sur l'arrière-garde, chercha à la séparer du corps d'armée. Ce fut en ce moment même que du Lesguen et ses compagnons arrivèrent sur le champ de bataille. Un coup d'œil suffit pour leur faire comprendre l'état des choses ; ils poussèrent

tous ensemble le cri de *Vive le Roi !* et se précipitèrent au milieu de la mêlée. Cette attaque soudaine dégagea l'arrière-garde, qui se rallia en laissant cependant sur le terrain les corps de MM. de Saint-Rivel et de Boishue, pendant que les nouveaux venus s'escrimaient de leur mieux au milieu du peuple.

Paul avait reconnu Eugène dans le chef de la troupe qu'ils venaient de repousser. L'étudiant, animé d'une exaltation farouche, brandissait son épée couverte de sang et cherchait, par ses cris, par son exemple, à encourager ses amis et à les ramener au combat. Tout à coup ses regards rencontrèrent ceux de Paul, et, oubliant tout, il bondit de son côté comme un tigre vers sa proie, en écartant par son élan furieux tout ce qui lui faisait obstacle.

Paul s'arrêta et l'attendit.

L'étudiant arriva à deux pas de lui ; il lui lança un regard de haine ardente ; on vit les deux fers se croiser un seul instant, puis Eugène étendit le bras et plongea son épée jusqu'à la garde dans le cœur de son ancien ami. Paul tomba avec un profond soupir, et Eugène, poussant un cri d'exaltation féroce, se rejeta au milieu de la mêlée.

Cependant Marguerite était demeurée comme accablée après le départ de Paul ; mais, au bout d'un instant, le bruit de ce combat qui grandissait de minute en minute, sembla lui rendre un peu de force et de vie ; elle se releva péniblement. Les yeux fixes, le visage pâle, la démarche tremblante, elle commença à s'avancer en chancelant vers la porte. Sa pauvre servante consternée voulut s'opposer à sa sortie ; elle l'écarta par un lent mais irrésistible mouvement de son faible bras, et franchit le seuil. Un instinct secret semblait diriger sa marche. Elle parcourut sans s'arrêter les rues pleines de fuyards et de blessés et arriva sur la place du Palais. Dans cet instant les gentilshommes, poursuivis presque jusque dans leur citadelle, avaient réussi à en fermer les portes, et le peuple, vainqueur, mais non complètement, exhalait sa fureur par des cris et des imprécations devant les murs solides qui l'arrêtaient.

Marguerite, traversant la foule étonnée, marcha vers l'endroit où

Paul était étendu et vint tomber, en poussant des cris perçants, près de ce corps inanimé, qui, tout couvert de sang et de poussière, foulé aux pieds, meurtri, défiguré, aurait été méconnu par tout autre qu'elle.

Le peuple, surpris et attendri, se rassembla à l'entour, s'interrogeant, cherchant à savoir quelle était cette jeune fille, à demi-vêtue, échevelée et baignée de larmes, qui baisait avec tant d'amour un corps froid et sans vie. Mais elle, sourde aux demandes, aux interrogations, continuait à sangloter tout haut, traînant sur le pavé sanglant ses longs cheveux noirs, écartant de ses mains glacées le linge souillé qui couvrait la poitrine de Paul et cherchant avec son souffle haletant à y ramener la chaleur et la vie.

La rumeur produite par cet incident amena bientôt sur le lieu de la scène Eugène, Moreau et Bécherel. Le premier mouvement de Thorel fut de soustraire sa sœur à la curiosité et à la pitié de la foule. Il voulut l'emmener ; mais Marguerite lui résista. Elle le repoussa avec ses mains tremblantes, souillées du sang qu'il avait versé, et, d'une voix brisée, avec des cris étouffés, elle implora contre son frère la pitié et la protection du peuple.

Eugène recula. Il entendit les murmures, d'abord faibles, puis menaçants, de la foule. Il cacha son visage dans ses mains pour ne pas voir la pâle figure de sa sœur et la tête inanimée de son ancien ami, et un remords poignant entra dans son cœur.

Cependant il était indispensable d'arracher Marguerite de ce lieu fatal. Moreau y parvint en faisant enlever le corps de Paul de Servière. Marguerite le suivit, soutenu par Malo Bécherel, le seul dont elle voulût souffrir les soins.

Paul de Servière fut déposé près de Saint-Rivel et de Boishue, dans une humble boutique de cordonnier. Il faut le dire à la louange du peuple, la pitié publique les entoura d'un triste respect. Le vieux marquis de Servière put venir, dès le soir même de ce jour funeste, jeter un dernier regard sur son fils et pleurer près de lui ses espérances brisées. On avait profité, avant ce moment, d'un évanouissement prolongé pour éloigner Marguerite, et elle

se mourait, non loin de là, entouré des soins du pauvre Malo. La présence d'Eugène redoublait si visiblement ses souffrances, qu'il dut s'interdire d'entrer dans sa chambre. Elle témoignait, au contraire, une anxiété silencieuse, aussitôt qu'elle cessait d'apercevoir Malo. Ce fut lui qui reçut son dernier soupir. Elle expira, après quelques jours d'un affaiblissement graduel, sans avoir jamais recouvré le plein usage de sa raison et de sa mémoire. Les dernières heures de sa vie furent du moins exemptes des souffrances morales qui l'avaient conduite à une mort si prématurée.

Les affaires politiques continuèrent encore, pendant quelques jours, à agiter la ville de Rennes, mais elles ne coûtèrent pas davantage de larmes et de sang. Les volontaires nantais, surmontant tous les obstacles apportés par M. de Thiard à leur entrée, vinrent descendre de leurs chariots devant la porte même des Cordeliers, et leur arrivée décida la victoire. Les gentilshommes écoutèrent enfin les propositions du gouverneur. Ils simulèrent une clôture en forme des Etats et quittèrent la ville. M. de Servière partit aussi, emportant les restes de son fils, qu'il fit déposer dans la chapelle du château de Servière, où il voulait reposer aussi pour toujours. Cette suprême consolation lui fut refusée. Il émigra après le 21 juin et ne revit plus la France. Louis du Lesguen tint du moins fidèlement la promesse qu'il avait faite à son cousin : il servit de fils au noble vieillard et lui ferma les yeux.

Eugène quitta Rennes. — « Je ne puis rester ici, dit-il à ses amis; des fantômes sanglants hantent ma maison déserte. Une seule des espérances de ma jeunesse me reste encore : je rêve la liberté et le bonheur du peuple ; je vais y travailler et y contribuer, si je puis. »

Peut-être faut-il avoir les mains pures et le cœur sans remords pour participer à cette haute mission. Plus d'un s'y est cru appelé et s'est égaré dans ses voies. Eugène entra, avec toute l'ardeur de son âme et l'âpreté sauvage de son caractère, dans les sentiers de la Révolution. Il fut entraîné loin, bien loin du but qu'il s'était d'abord proposé. Il prima aux Jacobins ; il s'assit sur la fatale Montagne, et mourut sur l'échafaud, au neuf Thermidor.

Malo Bécherel est mort aussi, mais après une vie longue et paisible ; sa vieillesse fut soignée par des neveux attentifs ; car, fidèle à ses anciennes affections, il n'a jamais voulu se marier. Il a emporté dans la tombe les derniers souvenirs des événements que nous venons de raconter. Ces querelles qui préludèrent à notre grande Révolution ont fait place à d'autres, et la pluie du ciel a lavé sur le pavé de Rennes les traces sanglantes qu'elles y avaient laissées.

JULES D'HERBAUGES.

LES BÉNÉDICTINS BRETONS

—

LA LÉGENDE DE LOBINEAU

Nous avons publié la correspondance historique, presque entièrement inédite, des vaillants Bénédictins Bretons rangés sous la bannière de dom Audren, qui eurent l'honneur, après dix-huit ans d'efforts (1689 à 1707), d'ériger ce grand monument de science et de patriotisme intitulé l'*Histoire de Bretagne*. On voudra bien nous permettre, en guise de conclusion, de tirer de cette correspondance certains renseignements curieux, fort peu connus, concernant l'histoire de cette œuvre ou de ses principaux auteurs, et qui nous semblent mériter d'être mis en lumière.

La tâche des « Ouvriers de l'histoire de Bretagne » comprenait deux parties fort distinctes :

1° La recherche des documents, l'exploration des archives, la lecture, la transcription et la collection des actes, des titres, des chroniques, de tous les matériaux

originaux qui devaient fournir la base et la substance de l'Histoire ;

2° La construction de l'édifice en vue duquel tous ces matériaux étaient amassés, c'est-à-dire leur réduction, leur transformation en corps d'annales claires et régulières, la rédaction de l'*Histoire de Bretagne* proprement dite.

La première partie de cette tâche — l'exploration des archives et l'amas des matériaux historiques — dura sept années (de 1689 à 1696), employant constamment cinq religieux : doms Audren, Le Gallois, Briant, Rougier, Veissière remplacé en 1693 par Lobineau ; c'est-à-dire qu'elle représente trente-cinq ans de la vie d'un homme et d'un labeur obstiné, car ces moines étaient infatigables.

Nous ne donnerons pas le détail de ces travaux : la préface de Lobineau au tome I^er^ de l'*Histoire de Bretagne*, son *Mémoire* aux Etats de Vannes en 1703, publié par nous sous le n° LXI de notre recueil, et les lettres indiquées dans les annotations de ce mémoire, permettent de reconstituer suffisamment, sinon complètement, l'ampleur de ce travail, son plan général et l'itinéraire des travailleurs. — Quant au résultat, il est décrit dans le *Procès-verbal des papiers de dom Lobineau* (n° CIII de notre recueil) ; on peut le voir de ses yeux, le toucher de ses mains, en se faisant représenter, à la Bibliothèque Nationale, les quarante à cinquante in-folios relatifs à la Bretagne, de l'ancienne collection des Blancs-Manteaux.

La seconde partie de la tâche des Bénédictins — la rédaction de l'Histoire de Bretagne — employa, comme la première, sept années, de 1696 à 1703. Mais, par sa nature, cette portion de l'œuvre devait être conçue et exé-

cutée par un seul homme, auquel il appartenait de dégager la doctrine incluse dans cette masse de matériaux, c'est-à-dire, la série claire et nette des annales bretonnes, en un mot, de tailler dans ce bloc la grande, la vraie, la glorieuse figure de la Bretagne.

A Lobineau revint cet honneur. Dom Maur Audren, directeur de toute l'entreprise, l'aida de ses conseils; deux autres religieux, Briant et Le Gallois, avaient en partie préparé le travail.

Dom Briant, chargé de mettre en ordre tous les faits jusqu'en 1364, s'acquitta parfaitement bien de sa tâche; Lobineau reconnaît qu'il « a esté d'un tres-grand secours, « aïant, avec une application infatigable, un discerne- « ment judicieux et une patiente assiduité que rien ne « rebutoit, distingué le vrai d'avec le faux, renversé les « fables, destruit les prejugez, établi la vérité, debrouillé « les choses les plus difficiles [1]. »

Quant à dom Le Gallois, il avait d'abord été chargé de composer l'Histoire, et quand il mourut, le 5 novembre 1695, il en avait rédigé la première partie, c'est-à-dire tout ce qui précède l'époque carlovingienne. Son travail existe dans la collection des Blancs-Manteaux; il est très intéressant par le fond, très défectueux par la forme; le récit est sans cesse coupé de discussions et de dissertations critiques qui en arrêtent la marche; la partie hagiographique, que D. Le Gallois a bien fait de ne pas omettre, prend un développement exagéré. Lobineau, à tort ou à raison, s'est peu aidé de ce travail pour son *Histoire*, mais il s'en servit beaucoup plus tard dans sa *Vie des Saints de Bretagne*.

[1] *Histoire de Bretagne*, t. I, préface.

A la mort de D. Le Gallois, D. Audren songea d'abord à confier la composition de l'*Histoire de Bretagne* à D. Veissière, en lui donnant pour adjoint D. Lobineau [1]. Veissière refusa ; il méditait dès lors sa sortie du cloître. Dom Lobineau se trouva seul chargé de l'ouvrage, avec l'aide de D. Briant pour l'arrangement des faits. Vers le commencement d'avril 1702, il acheva le premier jet de sa rédaction, qu'il avait composée tout entière à Saint-Vincent du Mans ; mais avant de l'imprimer, il fallait la soumettre à une révision sévère, « la polir avec le « secours des savants [2], » ce qui ne pouvait guère se faire qu'à Paris. Dom Audren demanda avec instance aux chefs de la Congrégation de Saint-Maur d'admettre Lobineau à Saint-Germain des Prés ou aux Blancs-Manteaux. Sa demande ne fut exaucée qu'en 1703 ; le 30 mai de cette année il écrivait à M. de Gaignières : « Nous avons tant pressé le R. P. General, qu'il m'a « donné l'ordre d'envoyer dom Alexis à Saint-Germain « des Prés quand je le jugeray à propos ; » et le 10 juin il reprenait : « Enfin, voilà dom Alexis à Paris ; je vous « conjure, Monsieur, de prendre à son égard la qualité « de son ange tutélaire ; je vous abandonne tous mes « droits et sur l'historien et sur l'Histoire [3]. »

Lobineau avait déjà commencé au Mans la révision de son travail ; une fois à Paris, il mena cette besogne avec tant de zèle, qu'en octobre 1703 il put présenter aux États de Bretagne le manuscrit complet de l'ouvrage, comprenant deux volumes in-folio : un volume d'Histoire rédigée en corps d'annales ; un volume d'actes, titres,

[1] V. n° XLII de notre recueil, *Corresp. des Bénédict. Bretons*, p. 69.
[2] *Ibid.*, n° LIII, p. 84.
[3] *Ibid.*, n°s LVII et LVIII, p. 89, 90.

dissertations et extraits de chroniques, formant les Preuves de l'histoire.

Dix ans auparavant, les États avaient pris l'engagement moral de faire imprimer l'œuvre à laquelle travaillaient les Bénédictins. Cette œuvre écrite, il semblait que tout fût fini, qu'il n'y eût plus de difficulté, et que la publication allait se faire de suite, sans retard et sans embarras. C'est là que les difficultés commencent. Il faut savoir d'où elles viennent.

Autour du nom de Lobineau — cet implacable ennemi des légendes et des fables — il s'est formé, depuis un demi-siècle, une légende très fabuleuse. Comme les thèses historiques soutenues par lui donnaient un solide fondement aux libertés provinciales de la Bretagne; comme la défense de ces libertés engendra plus d'un conflit entre les États de la province et la royauté, on a peint la royauté s'associant aux rancunes d'une grande famille dont nous allons parler tout à l'heure, poursuivant de sa vengeance dom Lobineau, le chassant de couvent en couvent, et, après vingt ans de persécution, le faisant mourir en exil sur une plage déserte (à l'abbaye de Saint-Jacut, en 1727). Feu M. Le Jean, entre autres, a développé cette thèse avec conviction dans un livre intitulé *la Bretagne, son histoire et ses historiens* [1]. Elle n'a rien de vrai. Toutes les difficultés suscitées à Lobineau vinrent d'une cause unique : la malveillance des Rohan, furieux d'être privés de leur prétendu ancêtre, le fabuleux Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, supprimé par la critique du sévère Bénédictin. Encore faut-il distinguer dans les Rohan. La branche des Rohan-Guemené et Rohan-

[1] Nantes, 1850, in-8°.

Soubise, dite aussi Rohan-Rohan, entra seule en guerre contre Lobineau ; les Rohan-Chabot ne s'associèrent point à cette campagne ; le gouvernement royal, loin d'y prendre part, favorisa constamment l'œuvre bénédictine.

Le 22 octobre 1703, les États de Bretagne s'ouvrirent à Vannes. Lobineau leur avait adressé une Lettre imprimée et un Mémoire manuscrit. Dans la Lettre, datée du 15 octobre (n° LXIII de notre recueil), il rendait compte de tous les travaux des Ouvriers de l'Histoire de Bretagne depuis 1689, de la composition et du contenu de leur ouvrage. Dans le Mémoire (n° LXI de notre recueil), il rappelait l'engagement pris par les États en 1689 et 1693, et indiquait les dépenses à faire pour la publication de l'ouvrage. — Pour cet énorme labeur d'exploration, de recherche et de copie qui avait occupé pendant sept ans cinq travailleurs opiniâtres, les Bénédictins demandaient la minime indemnité de 4,537 livres, dont 1,000 leur ayant été payées en 1693, restait pour solde 3,537. — L'impression des deux volumes in-folio de l'Histoire avec les gravures était évaluée à 24,000 livres, mais un éditeur s'offrait d'en faire la dépense, à la double condition de recevoir des États une subvention de 14,000 livres et de leur fournir gratuitement 500 exemplaires de l'ouvrage, valant en librairie 15,000 livres [1]. — Enfin, Lobineau avait passé à Paris deux ans pour « polir et perfectionner » son œuvre ; il lui fallait y rester autant encore pour surveiller l'impression et corriger les épreuves ; pendant ce séjour, sa pension annuelle à l'abbaye de Saint-Germain des Prés,

[1] Au prix de 30 livres l'exemplaire ; ces 30 livres, en tenant compte de la différence du pouvoir de l'argent, valent bien 150 fr. d'aujourd'hui.

montait à 540 livres, soit, pour quatre ans, 2,160. — Le tout eût mis à la charge des États une dépense de 19,700 livres.

Lobineau affirme dans son Mémoire que le roi était favorable à cette dépense ; en effet, les Instructions données par le ministère aux Commissaires du roi près des États portent formellement : « Sa Majesté ayant permis « aux Estats de faire travailler à une nouvelle Histoire « de la province de Bretagne, les Commissaires exa- « mineront avec les deputés des Estats les memoires qui « leur seront donnés pour ce travail par les Pères Béné- « dictins, *pour estre ensuite pourveu par les Estats au « fonds qu'il conviendra, tant pour la depense du passé « que pour celle qui reste à faire*[1]. »

En conséquence, dans la séance du 9 novembre 1703, le Procureur général Syndic des États demanda à l'Assemblée de voter le crédit nécessaire pour cette dépense. Sur cette requête, et suivant l'usage, chacun des trois ordres se retira pour délibérer à part. Dans l'ordre de la Noblesse, la délibération fut houleuse ; les partisans des Rohan criaient très haut pour qu'on ne donnât rien. Un « vieux gouverneur, » ami et patron particulier de Lobineau leur dit : « Mais, Messieurs, cela est honteux « de ne rien donner ; au moins faut-il rembourser les « frais du passé. » Il rappela sans doute que le roi et le comte de Toulouse, gouverneur de la province, avaient écrit à M. de Chamillard, contrôleur-général, et au maréchal d'Estrées, commandant de Bretagne, que les 3,587 livres réclamées par les Bénédictins pour leurs travaux de recherches et de transcription, étaient véritablement

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons*, n° LXII, p. 100.

« une dette de la province [1]. » Ces considérations l'emportèrent ; la majorité consentit à dédommager les religieux des frais déjà faits et vota pour cet effet « mille « écus *et rien de plus.* » Puis la séance générale reprit.

D'après le règlement des États de Bretagne, quand il s'agissait de dépenses ayant, comme celle-ci, le caractère de don ou de gratification, il suffisait pour faire échouer la proposition qu'un seul des ordres s'opposât en principe à la dépense et refusât de rien donner ; « mais si un des trois ordres est d'avis de donner peu « (dit le Règlement de 1687) et que les deux autres « soient d'avis de donner davantage et se trouvent con- « formes (c'est-à-dire, d'accord ensemble), le chiffre de « la gratification est réglé suivant l'avis de la majo- « rité [2]. »

Le 9 novembre 1703, à la reprise de la séance générale, il se trouva que l'ordre de l'Église et celui du Tiers avaient, sans hésitation, voté pour les frais de l'Histoire de Bretagne un fonds de 20,000 livres. A cette nouvelle, les *rohanistes* de l'ordre de la Noblesse jetèrent les hauts cris. « *Rien ! rien !* » clamaient-ils en chœur. Il y avait surtout « un certain Pouldu, » dit Lobineau, qui se démenait comme un diable en hurlant : « *C'est honteux de donner vingt mille livres à des moines qui sont si riches, pendant que tant de pauvres gentilshommes meurent de faim !* » Ce Pouldu avait ses raisons de crier ; c'était un Rohan pur sang très authentique, de branche cadette et de fortune médiocre, — un Rohan maigre, — qui toutefois ne le cédait point aux Rohans gras de Soubise et de Guemené pour l'orgueil de race et

[1] *Ibid.*, p. 95.
[2] Règl. de 1687, chap. III, art. 8.

pour l'entêtement grotesque de descendre de Conan Mériadec. Ce gâteau de 20,000 livres, donné aux contempteurs de Conan, redoublait sa rage et son appétit.

Pour mettre fin au tapage, le « vieux gouverneur » qui avait enlevé à la Noblesse le vote des mille écus, se tourna vers les braillards avec un fin sourire, et leur dit : « Mais, Messieurs, il n'est plus temps de dire *Rien!* « puisque nous venons de dire *Mille écus.* » — Le duc de Rohan-Chabot, président de la Noblesse, l'évêque de Vannes, président de l'Église, « *qui avoient l'affaire à* « *cœur*, aussi bien que le président du Tiers, dirent qu'il « avoit raison, » les vingt mille livres furent votées, et les Commissaires du roi approuvèrent immédiatement la délibération. Grâce à l'opposition des *rohanistes,* cette affaire prit aux États cinq heures de temps, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi [1].

En 1704, Lobineau, muni de ce vote, se mit en devoir de traiter avec les libraires pour entamer l'impression. Ici, autre obstacle. Pour imprimer, il fallait un privilège. Le Chancelier le refusa. Pourquoi ?

Qui n'a pas lu Saint-Simon ? qui ne connaît pas madame de Soubise ? Elle était Rohan de tous les côtés, par son mari, par elle-même, et Rohan jusqu'aux moelles. Par la constante et intime faveur du roi, elle était bien plus ; elle avait pu faire son mari prince, se bâtir au milieu de Paris un hôtel, un palais digne d'une reine ; aussi entendait-elle bien être de race royale, et sortir du plus vieux roi qui eût régné en Gaule, c'est-à-dire de Conan Mériadec. Quand on lui dit qu'un petit moine, chassant de l'histoire Conan et sa race, la privait de

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons,* n° LXV, p. 111-112. Cf. le n° LXIV (p. 107-110), contenant la délibération des Etats.

cette illustre origine, elle alla en grand courroux porter plainte au Chancelier, — « qui dit à dom Lobineau « qu'il ne luy accorderoit point de privilége pour son « Histoire, *à moins que madame de Soubise n'en fût « satisfaite* [1]. »

Le soin de s'aboucher avec Lobineau fut remis par cette haute et puissante dame à son fils, Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg, l'un des plus beaux prélats de France et des plus intelligents. Lobineau comparut donc devant lui, assisté de M. de Caumartin, de l'Académie française, abbé de Buzai au diocèse de Nantes, qui portait grand intérêt à l'Histoire de Bretagne. Après plusieurs conférences sur Conan, l'évêque fut obligé de reconnaître que c'était une fable. Mais l'honneur du nom de Rohan voulant qu'elle fût maintenue, il déclara exiger, au nom de sa maison, l'insertion dans l'Histoire de Bretagne d'un mémoire où toutes les prétentions *rohanesques* s'étalaient avec tous leurs arguments. Le privilège était à ce prix.

Lobineau trouva ce mémoire plein de fausseté, il refusa. Les chefs de la Congrégation de Saint-Maur, craignant le courroux de Mme de Soubise, le pressaient de céder ; les plus illustres savants de l'ordre, dom Ruinart, le grand Mabillon lui-même, insistaient dans le même sens. Bien plus : l'évêque de Strasbourg, humiliant l'immense orgueil de sa race, vint en personne « trouver deux ou trois fois » le petit moine « pour con- « férer avec luy et le prier de ne pas faire cette difi- « culté. » Tout fut vain. Lobineau ne recula pas d'une semelle. Et — chose merveilleuse — il l'emporta.

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons*, n° LXVII, p. 113.

L'abbé Renaudot, officiellement chargé d'examiner son ouvrage, en rendit bon compte. Sans doute aussi le Chancelier, qui avait été longtemps président du Parlement de Bretagne, ne voulut pas s'engager dans une sotte querelle contre les États et le public de cette province. Toujours est-il que, sans insérer le Mémoire, sans faire aucune concession, Lobineau eut le privilège. Et — bien mieux encore — l'année suivante, on vit le gouvernement du roi solliciter itérativement des États de Bretagne certaines mesures, d'abord repoussées par eux, pour activer la publication de l'œuvre de Lobineau.

Le 9 novembre 1703, les États (nous l'avons vu) avaient alloué aux Bénédictins, pour l'*Histoire de Bretagne*, une somme de 20,000 livres, mais avec cette condition qu'on en feroit les fonds, tiers par tiers, dans chacune des trois sessions de 1703, 1705 et 1707, — parce que les États de Bretagne ne se réunissaient que tous les deux ans. Le paiement du premier tiers (6,666 l. 13 s. 4 d.) ayant été assigné sur le budget de 1703, les États comptaient voter en 1705 les fonds du second tiers, remettant le vote du troisième à 1707 ; et comme les États se tenaient toujours vers la fin de l'année, ce dernier tiers n'eût pu être payé qu'en 1708. Mais dans la séance des États de Vitré du 23 novembre 1705, le roi fit demander à l'assemblée de voter de suite les fonds des deux derniers tiers, de telle sorte que le paiement des 20,000 livres aux Bénédictins fût achevé en l'année 1707, afin de ne pas retarder la publication de l'*Histoire de Bretagne*.

Les États repoussèrent cette demande [1] et maintinrent le système de paiement réglé par eux en 1703.

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n° DCCXX, p. 116-117.

Mais quatre jours après, le 27 novembre 1705, le gouvernement revint à la charge. Le Registre des États porte :

M. le Procureur général syndic (des États) a dit que Nosseigneurs les Commissaires du Roi l'avoient chargé de demander aux États leur reponse positive sur tous les articles *dont le Roi veut qu'ils fassent fonds en cette assemblée;* qu'ils avoient même été informés qne l'ordonnance rendue (le 23 novembre) pour les Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* au sujet du paiement de ce qui leur reste dû des 20,000 livres, n'est pas conforme aux intentions du Roi, *qui veut que la somme soit payée dans le courant des années 1706 et 1707,* suivant les instructions de la Cour [1].

Devant l'intimation formelle de la volonté royale, les États cédèrent. Mais ce fait prouve d'une façon éclatante que, loin d'entraver l'*Histoire de Bretagne* ou de persécuter son auteur, le gouvernement de Louis XIV en favorisa la publication avec plus d'empressemeut que les États mêmes de la province.

Et à ce moment, l'ouvrage était bien connu. Il avait été examiné par les censeurs royaux, dénoncé par les Rohan. Un instant même, le ministre s'était laissé entraîner par l'influence de M^me^ de Soubise à suspendre l'octroi du privilège. Mais bientôt, honteux de se mettre à la remorque de telles rancunes, il s'en était affranchi ; maintenant, après une complète information, voyant dans cette œuvre un monument scientifique propre à honorer la France et le règne, le gouvernement lui donnait hautement sa faveur. Voilà la vérité.

En 1707, les États de Bretagne se réunirent à Dinan. Lobineau leur présenta imprimés les deux volumes de son *Histoire* et leur fit remettre les 500 exemplaires que l'éditeur leur devait.

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons,* N° LXX, p. 118.

N'ayant pu empêcher le triomphe de cette œuvre qui mettait en poudre, avec Conan, leur prétendue origine royale, les Rohan-Rohan reparaissent ici pour protester. Le Registre dit (29 octobre 1707):

MM. les princes de Guemené, de Montbazon, de Soubise et de Rohan, exposent (dans une requête) que, sachant qu'il paroît une nouvelle *Histoire de Bretagne*, que le P. Lobineau *prétend* avoir fait par ordre et aux frais des États, et cette *prétendue* Histoire pouvant leur être prejudiciable, soit par omission, inadvertance, manque de connoissance de l'autheur, ou autrement, ils ont été conseillés de faire leur protestation, à l'effet que ledit *pretendu livre* ne leur puisse nuire ni prejudicier, et d'en demander acte aux États [1].

Nous n'avons pu retrouver le texte même de la protestation, et c'est dommage; ce devait être un rare morceau. Le prince de Soubise, quelques jours après (4 nov. 1707), écrit à son intendant que cette pièce a été reçue par les États avec « l'applaudissement et toutes les demonstrations de respect, de grandeur et de bienséance qu'on « pouvait souhaiter », mais il ajoute:

Il ne faut point parler ni donner au public nos protestations, pour ne pas attirer, dans le troisième volume qu'on doit imprimer, de nouvelles preuves [2] qu'il faut éviter par les superieurs de ce moine, à qui on fera cognoître sa témérité et de plus fâcheuses suites si, au lieu de racommoder ce qu'il a tâché de gâter, il ne travailloit plutôt à le racommoder, de peur de trouver en son chemin à qui parler [3].

Le prince de Soubise — on le voit — était si fort en courroux, qu'il en oubliait de parler français.

Heureusement pour Lobineau, toutes les colères, toutes les rancunes des Rohan, répudiées comme elles l'étaient

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n° LXXVI, p. 131. — On remarque de nouveau ici l'abstention complète des Rohan-Chabot dans cette guerre ridicule.

[2] Contre Conan Mériadec.

[3] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n° LXXVII, p. 133.

par le gouvernement, se trouvaient réduites à l'impuissance.

On le vit sans retard. Le 18 novembre 1707, par une délibération solennelle, les États remercièrent dom Lobineau « de son travail, de ses soins, et de l'exactitude « avec laquelle il avait rempli ses obligations envers la « Province, » et le 2 décembre suivant, ils lui accordèrent « le titre d'historiographe de Bretagne, avec une pension « viagère de 300 livres par an. »

Telles furent les conséquences immédiates de la protestation des Rohan-Soubise, Guémené et Montbazon, coalisés contre l'ennemi de leur illustre aïeul, le roi Conan Mériadec. — C'était un beau succès.

Après 1707 on ne voit pas les Rohan renouveler ouvertement la lutte contre Lobineau; ils sont relevés dans ce rôle par l'abbé de Vertot, adversaire moins redoutable en apparence, mais plus enfiellé et plus perfide.

Vertot se porte champion des droits du roi contre Lobineau, qu'il accuse hautement de les méconnaître, de les nier, dans la question de la mouvance de la Bretagne à l'égard de la couronne. En 1710, cette querelle commence par le livre de Vertot intitulé : *Traité historique de la mouvance de Bretagne.* L'année suivante, un autre Normand, l'abbé des Thuilleries, vient au secours de Vertot avec un volume de *Dissertations sur la mouvance de Bretagne par rapport au droit des ducs de Normandie.* En 1712, Lobineau met en poudre le fatras des deux Normands dans sa *Réponse au Traité de la mouvance de Bretagne,* publiée sous le nom d'*Un ami du P. Lobineau*[1].

[1] V. *Corresp. des Bénédict. Bretons*, p. 176-177.

Vertot, ne trouvant rien à répondre, imagine de dénoncer son adversaire comme coupable de lèse-majesté, pour avoir manqué de respect... à des rois de la dynastie carlovingienne ! Si bizarre que cela semble, il est certain qu'il adressa, contre le moine breton, deux dénonciations en forme au Chancelier, — qui, comme elles le méritaient, les jeta au panier [1].

Vertot ne fut pas découragé par cet insuccès. Sept ans plus tard, après les malheureux troubles de Bretagne terminés, le 26 mars 1720, par le supplice de quatre gentilshommes bretons sur la place du Bouffai de Nantes, l'abbé normand renouvela son honnête manœuvre. Dans un factum en deux tomes intitulé : *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance de la couronne de France,* il affirme, il répète à chaque instant que la sédition bretonne de 1720 est une conséquence logique des propositions soutenues, sur la question de la mouvance, par les historiens de Bretagne, spécialement par Lobineau. A l'ouverture de son livre, il dit :

Les mouvemens qui viennent d'arriver dans la Bretagne m'ont fait naître la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons étoient peut-être l'effet d'anciennes erreurs où ils avoient été élevés au sujet des rois particuliers et des privileges extraordinaires de la province. Et *comme les Histoires de cette nation ont été la source de ces préjugés,* j'ai cru que, pour calmer ces esprits remuans, il étoit à propos de les désabuser de ces préventions injustes *puisées dans leurs historiens* [2].

Et ailleurs, en maint endroit, il met nommément tout le mal à la charge de Lobineau :

Je ne crois pas (dit-il) qu'il se trouve *aucun bon François*

[1] *Correspond. des Bénédict. Bretons,* p. 166 et 184.

[2] Discours préliminaire, p. 1.

qui puisse lire sans surprise, et peut-être *sans indignation,* les propositions suivantes, qu'on trouve soit dans l'*Histoire de Bretagne,* ou dans la *Réponse au Traité de la Mouvance* de la même province [1].

La conclusion naturelle et nécessaire, c'est que Lobineau est aussi coupable que les gentilshommes décollés au Bouffai de Nantes, et même un peu plus, puisqu'il est la cause de leur révolte. Vertot tourne et retourne cette idée charitable tout le long de ses deux volumes.

Après la rigueur extrême déployée par le régent, Philippe d'Orléans, contre les mutins de Bretagne, une semblable dénonciation eût dû naturellement attirer sur la tête du dénoncé un terrible orage. Aussi a-t-on affirmé qu'à la suite des manœuvres de Vertot, Lobineau s'était vu chassé de Paris, exilé à Saint-Jacut comme dans un *in pace,* où il était mort d'ennui et de chagrin.

Tout cela est un pur roman. Les dénonciations de Vertot, en 1720, eurent juste le même succès qu'en 1713. Nous trouvons même à cette date un fait significatif, qui prouve la bienveillance persistante du gouvernement à l'égard de Lobineau.

Dans leur session de 1718, les États de Bretagne avaient omis par mégarde de voter le crédit de 600 livres pour payer pendant deux ans — jusqu'à la tenue suivante — la pension d'historiographe allouée à Lobineau. Cet oubli (il le dit lui-même dans une lettre écrite du Mans, le 18 décembre 1718) lui ôtait la possibilité de subsister à Paris [2]. A la session de 1720, tenue à

[1] *Hist. crit. de l'établissement des Bretons,* t. II, p. 374.
[2] *Corresp. des Bénéd. bretons,* n° XCIV, p. 171.

Ancenis, Lobineau demanda aux États le rétablissement de sa pension et le paiement des arrérages. Sa requête fut présentée à l'Assemblée, le 18 octobre, par Tressan, évêque de Nantes, président de l'Église. Le Registre porte[1] :

Monseigneur de Nantes ayant marqué que Mgr le maréchal d'Estrées (commandant pour le roi en Bretagne) lui avoit témoigné que *cela lui feroit plaisir si l'assemblée vouloit bien se porter à écouter favorablement la demande du P. Lobineau*, — sur ce délibéré, les États ont, *par la considération qu'ils ont pour Mgr le Maréchal,* ordonné et ordonnent que le P. Lobineau sera payé de la somme de 1,500 livres pour sa pension viagère, tant pour les années 1718 et 1719 que pour les années 1720, 1721 et 1722, à raison de 300 l. par chacun, conformément à la délibération du 2 décembre 1707.

Le livre de Vertot, dénonçant dom Lobineau, avait été publié au mois de mai. Au mois d'octobre, le maréchal d'Estrées, premier Commissaire du roi près des États, premier représentant du pouvoir royal dans la province, intervient directement pour faire rétablir la pension de Lobineau ; et c'est ce rétablissement qui permet à celui-ci de revenir à Paris, où on voit, par ce qui nous reste de ses lettres [2], qu'il résidait en 1722, 1725, 1726, et probablement aussi en 1723-1724.

Le 17 janvier 1725, il informait Mellier, maire de Nantes, que sous deux mois il aurait fini le grand ouvrage auquel il travaillait, l'*Histoire de Paris*, continuée par lui après la mort de Félibien, puis il ajoutait : « Après cela, je suis dans la résolution de prendre « congé de Lutèce pour me retirer en quelque coin de « la Bretagne et y planter des choux [3]. » Cependant, il

[1] *Correspond. des Bénédict. Bretons,* n° XCV, p. 173-174.
[2] *Ibid.*, nos XCVII, XCIX, C.
[3] *Ibid.*, XCIX, p. 220.

était encore à Paris le 1er décembre 1726; ce jour il écrivait à M. Simon, de Beauvais, « que l'état de sa « santé l'oblige à quitter l'ouvrage de Paris, même pour « se retirer dans sa province [1]. »

Six mois plus tard (3 juin 1727), il mourait à Saint-Jacut. Il y était allé, non en exil, par disgrâce, comme on l'a prétendu, mais, comme il le dit lui-même, par raison de santé. D'ailleurs, il demeura à Paris presque jusqu'à la veille de sa mort.

On le voit : la prétendue persécution du pouvoir royal contre Lobineau et son *Histoire* est une fable. La vérité, c'est la constante et très formelle bienveillance du gouvernement pour l'*Histoire* et l'historien.

La malveillance des Rohan-Rohan contre l'un et l'autre est incontestable; elle demeura impuissante, en ce sens qu'elle n'eut aucune suite fâcheuse pour les intérêts ni pour la personne de Lobineau.

En un autre sens, elle ne fut que trop efficace. Depuis 1707, cette puissante et orgueilleuse maison, tout en masquant ses batteries, dirigea constamment tous ses efforts contre la continuation de l'œuvre de Lobineau, contre la publication de ce troisième volume de titres et pièces justificatives, où on redoutait une exécution en règle de Conan Mériadec, volume prêt à imprimer dès 1707, et dont Lobineau demanda l'impression aux États, le 2 décembre de cette année, sans jamais avoir pu obtenir, ni alors ni depuis, aucune réponse [2].

Les Rohan réussirent donc à empêcher l'apparition de ce troisième volume, suspendu comme une épée de Damoclès sur leurs outrecuidantes prétentions.

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, C. p. 221.

[2] *Ibid.*, nos LXXV, LXXX, CVI et CVII, pp. 127-131, 136-137, 241-243.

C'est aussi à l'influence de cette maison, à son travail souterrain mais incessant, qu'il convient d'attribuer cette lésinerie des États, qui contraste avec leur générosité primitive, et qui finit par laisser à la charge des Bénédictins une portion assez considérable des frais d'édition de leur œuvre [1].

Après la mort de Lobineau, quand on dressa l'inventaire de sa succession historique, c'est-à-dire de ses papiers, les Rohan avaient là deux affidés : l'un, le comte de Bédée, syndic des États, qui rompit les scellés avant l'ordre et fit seul et sans témoins une première exploration du dépôt; l'autre, moine de Saint-Melaine de Rennes, dom Hyacinthe Morice, depuis quelques mois généalogiste en titre des Rohan, chargé par eux de surveiller l'héritage de leur adversaire défunt, jusqu'à ce qu'il pût s'en rendre maître et en user au profit de ses patrons.

Car, à peine Lobineau dans la tombe, les Rohan n'eurent plus qu'une seule pensée : enterrer son *Histoire* sous une *Histoire* nouvelle, plus étendue, qui restaurerait sur son trône le fantastique roitelet auquel ils se cramponnaient désespérément — Conan Mériadec.

Il eût fallu certainement, pour l'honneur de la Bretagne, continuer l'œuvre de Lobineau. Avec un nouveau volume d'Histoire pour le XVI[e] siècle, pour les catalogues d'abbés, d'évêques, etc.; avec trois nouveaux volumes de Preuves et pièces justificatives, on n'eût eu à éditer que quatre in-folios, qui, joints aux deux déjà publiés, auraient contenu à peu près tous les documents de quelque intérêt recueillis par les Bénédictins.

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n[os] LXXXI et LXXXIV, p. 137-139 et 145-149.

Au lieu de cela — pour la glorification des Rohan-Rohan — on fit, non pas une continuation, mais une nouvelle édition de l'œuvre des Bénédictins; on imprima aux frais de la province cinq nouveaux volumes, dont deux absolument inutiles, puisqu'ils reproduisaient les actes et l'Histoire déjà édités par Lobineau. Seulement, cette Histoire était composée, écrite dans un style et un système absolument inférieurs à la méthode et au style de Lobineau, et corrompue dans ses origines de la plus sotte façon par l'essai de restauration de la fabuleuse dynastie conanienne. — Grâce à tout ce papier perdu, une masse considérable des documents inédits, recueillis par les Bénédictins, ne purent être imprimés et ne le sont pas encore aujourd'hui.

Voilà ce que notre histoire doit aux Rohan et à leur historiographe, dom Morice.

L'œuvre de ce dernier est, à vrai dire, l'antithèse de celle de Lobineau.

Pour revenir à ce dernier, détruire la légende de ce rude ennemi des fables, c'est œuvre pie envers sa mémoire. Si nous avons dépouillé son front de l'auréole d'une persécution imaginaire, nous essaierons de l'en dédommager. Jusqu'ici on ne connaît de lui que l'érudit et l'écrivain; nous montrerons l'homme. Ce sera une ample compensation.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

Il y avait à Bazoges-en-Pareds une personne nommée Modeste Boursier, fille, selon toute apparence, d'un nommé Boursier, cordonnier, que les républicains tenaient pour suspect et dont ils avaient visité les papiers. Boursier était à Luçon et Modeste Boursier à Bazoges-en-Pareds, nous ne savons pour quelle raison. Cette fille écrivit deux lettres, qui eurent leur importance : l'une était adressée à la municipalité de Sainte-Hermine, l'autre au citoyen Maigre, maire de Luçon, et à la municipaliié de cette ville.

Première lettre de Modeste Boursier.

A Bazoges, le 1er avril 1794.

« Je vous avertis que le général de Luçon vous a trahis. Il y a trois lettres de reçues, et, la semaine que vous serez brûlés, nos gens iront prendre Luçon. Les lettres sont envoyées à M. Peraveau et on ramasse le monde pour cela. M. La Martinière, ce commandant avec M. Huché, ont signé la lettre. Faites-y attention. J'ai le malheur d'être ici, moi qui ai tous mes parents à Luçon, qui seront perdus par la trahison. Je suis Modeste Boursier. »

* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 53-62.

Deuxième lettre de Modeste Boursier (5 avril).

« Messieurs les citoyens,

« Malgré que vous nous appeliez des brigands, nous sommes encore plus braves que vous tous. Je ne brûlons, ni ne volons ; mais vous, vous ne connaissez ni le bon, ni le mauvais. Vous, vous tuez. Vous, vous trahissez, et vous, vous périrez tous. Eh bien ! accordez-nous une amnistie et serons bons citoyens mieux que vous tous : car il est des traîtres qui vous commandent à Luçon. Nous vous offrons de vous prouver que le nouveau général, qui s'appelle Huché, nous a fait demander de passer avec nous. M. Baudry..... nous a fait voir une lettre de lui. Luçon sera pris bientôt, les troupes de l'Union vendues : j'ai vu trois lettres, je vous en avertis..... Le général Huché vous a vendus. C'est un homme en veste de camisole qui apporte les lettres au pont Charon. La dernière marque que Sainte-Hermine brûlera et que, la semaine après, faut venir à Luçon, le prendre et tuer tout. M. Martinière, commandant, et un autre ont parlé à Charon à M. Joli, fils, et à Brondi, de Saint-Prouant. Le signal est de brûler Saint-Herman.

« J'embrasse mon papa. Je suis Modeste Boursier et croyez-moi.

« Je suis à Bazoges, chez Chauveau, très malheureuse. J'envoie cette lettre par un marchand de fruits, qui la mettra demain à la poste à Fontenay, le samedi 5 avril.

« Que mon frère ou mon papa viennent me chercher à Saint-Philbert : je serai à la cure, si Brondi veut me laisser aller ; mais je crains et le chagrin me tue. »

Cette double correspondance de Modeste Boursier ne faisait pourtant qu'un seul et unique témoignage. Les municipaux de Luçon comprirent qu'elles ne pouvaient servir de base à « un système de comparution » atteignant Huché et ses complices. Ils pensèrent pourtant qu'en rapprochant ces renseignements de ce que l'on savait déjà de certain sur la manière dont Huché menait la guerre, on ne pourrait douter de sa perfidie et de ses intelligences tendant à livrer la ville. Ce fut pour eux une lumière nouvelle. Leur plan d'attaque se trouva tout dressé. Le 10 germinal, ils écrivirent aux représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, la lettre suivante, que M. Emile Grimaud a publiée dans ses *Récits vendéens*. Nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire. La voici :

« Citoyens représentants,

« Un homme atroce, qui n'a dans la bouche que des sentences de mort, qui promène sur nos têtes le fer et la flamme, comme s'il était chargé d'ouvrir un seul tombeau pour l'espèce humaine tout entière, vient d'être placé dans cette ville avec les pouvoirs de général.

« Les premiers faits de son autorité ont été de faire tomber sous la décharge de vingt coups de fusil un malheureux dont l'innocence avait été reconnue par les tribunaux, à qui Lequinio lui-même avait témoigné de la bienveillance ; les premiers effets de son autorité ont été :

« De lancer contre un Comité de surveillance la menace horrible de mettre tous les membres qui le composaient au pouvoir de ses fusiliers, en désignant le président pour première victime. Cependant les principes révolutionnaires de ce comité se sont manifestés constamment.... ce qui l'a revêtu d'une puissance absolue, cet homme qui prétend accabler de terreur ! S'il a l'insolence et la cruauté d'un visir, qu'il sache que nous n'avons pas la patience et la lâcheté des esclaves.

« Un tyran est la pierre de touche qui fait connaître les vrais amis de la Liberté. Nous nous sommes soulevés d'horreur en voyant le despotisme abominable qui régnait autour de nous. La salle de nos séances a retenti des cris de notre indignation ; nous nous sommes disputé l'honneur d'armer la colère publique envers les attentats d'un général qui dispose de la vie des hommes, comme s'il en était le suprême arbitre, qui se met à la place des lois et s'empare de leur glaive pour frapper indistinctement tous ceux que ses passions ont condamnés.

« Vous, citoyens représentants, vous qui portez dans vos cœurs le pur amour de la liberté, n'applaudirez-vous pas à notre énergie quand nous bravons courageusement un oppresseur ? Vous qui partagez les honneurs de la législature d'une république, c'est à vous que nous dénonçons le général HUCHÉ, qui fait parade ici d'une puissance arbitraire. Dites-nous si l'existence des autorités constituées lui appartient, pour qu'il ait le droit de les anéantir sous le poids de la dictature ; dites-nous s'il a des droits de cassation sur les jugements des tribunaux ; dites-nous si les caprices barbares d'un individu doivent nous faire trembler. La République doit-elle avoir des agents dont la seule volonté nous fasse pâlir ? Votre réponse décidera si nous vivons sous Tibère ou sous les auspices de la Liberté. »

Le Comité de surveillance de Fontenay soutenait énergiquement la municipalité de Luçon. Le 15 germinal, il adressa à la Convention un rapport duquel nous extrayons les passages qui suivent :

« Nos premières sentinelles, les avant-postes que nous opposions à nos ennemis jurés, n'existent plus. Les patriotes des parages de Sainte-Hermine, les postes de Simon-la-Vineuse, la Réorthe, Sainte-Pexine, ne sont que des monceaux de cendres.

« L'alarme universelle est répandue dans toutes les âmes... Les droits de l'homme et du citoyen sont outragés par un monstre, dont la conduite (nous devons le dire) surpasse celle du cruel Néron. Hâtez-vous de demander aux autorités constituées de Luçon les crimes qu'elles peuvent reprocher à ce monstre.

« Elles vous diront qu'il a voulu faire massacrer et fusiller ces mêmes autorités.

« Elles vous diront que ce monstre a fait détruire un officier de santé dont le coup d'œil lui déplaisait.

« Elles vous diront qu'il a voulu forcer une fille vertueuse à aller dans le jardin de la maison qu'il habite lui chercher de la salade, et où était le cadavre détruit par ses ordres, en lui disant : « *B....., si tu n'y vas pas, je t'attacherai les mains, je te violerai sur le cadavre et je te ferai fusiller après* [1]. »

Ceux qui se plaignaient ainsi n'étaient pourtant pas des royalistes. Ils continuent en ces termes :

« Elles vous diront que ce monstre, ennemi de l'humanité, a fait commencer son incendie par les communes les plus près de Luçon, ce qui a sonné l'alarme dans les pays avancés par le nord, et, par cette manœuvre, calculée sans doute, quelques hommes sans ouvrage ont été, nous a-t-on dit, trouver l'infâme Charette.

« Elles vous diront que ce prétendu défenseur de la liberté a fait brûler, quoique très éloignés de l'ennemi, *plus de cent tonneaux de blé et tous les nombreux fourrages de ces mêmes communes libres.*

« Nous disons à haute voix que ce tigre est un de ces monstres dont la nouvelle trame vient d'être découverte ; car il lui est échappé de dire que *Rousin était son protecteur, que de lui il tenait son avancement.*

« Vous voyez, frères et amis, que vous êtes trahis avec nous, que la France entière l'est, et que la malveillance cherche à faire renaître les horreurs de la guerre civile dont nous avons à gémir. Il y a deux mois, toutes ces communes insurgées mettaient bas les armes ; le rassemblement des brigands ne formait plus qu'un total de cinq cents hommes ;

[1] Huché avait employé un langage encore plus dégoûtant, s'il faut en croire le représentant Lequinio, dans son livre intitulé : *Guerres de la Vendée et des Chouans.*

mais on vit avec peine que la guerre allait finir : on incendia, on pilla, et dès lors Charette se fit de nouveaux partisans.

« Mais leur nombre n'en imposera jamais à des hommes libres, qui les craignent bien moins que les faux patriotes, qui trahissent depuis longtemps la patrie avec impunité [1]. »

Suivent les signatures.

P. S. — « Nous apprenons à l'instant que Huché a fait aposter, hier soir, 14 germinal, une force armée à la porte des séances de la Société populaire de Luçon, pour en défendre l'entrée, et qu'il y a réussi. Voilà les scènes du tyran Capet renouvelées ; voilà les droits du peuple méconnus ; voilà le moment où la liberté est peut-être en danger ! »

Pauvres républicains ruraux ! ils commençaient à s'apercevoir que la chute de la monarchie n'avait pas favorisé le règne de la liberté !

Poussés à bout par les violences et les menaces de Huché, les notables de Luçon crurent courir moins de danger en l'arrêtant sans ordre de la Convention, qu'en attendant un ordre, qui arriverait peut-être quand ils auraient été massacrés. Ils prirent donc une résolution extrême et, « sans consulter [davantage] ni les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, ni le Comité de salut public, » ils firent saisir le général, non dans la maison anciennement bâtie par Richelieu pour son séminaire, et aujourd'hui habitée par M. l'abbé Bourbon, chanoine, son propriétaire, maison où Huché avait établi sa résidence, mais sur le chemin de Luçon à Sainte-Gemme, à moitié distance des deux endroits. Ce fut le Comité révolutionnaire de surveillance, présidé par le citoyen Parenteau, qui donna l'ordre d'arrestation. Ce fut le citoyen Cortez, adjudant de la place de Luçon, qui exécuta cet ordre. Huché était à Sainte-Hermine le 18 germinal ; ce fut probablement à son retour, le 19 ou le 20, qu'eut lieu son arrestation.

Les membres du Comité de surveillance savaient à quels périls ils étaient exposés, aussi prirent-ils toutes leurs mesures pour jeter du jour sur la conduite de Huché. Les lettres de Modeste Boursier devaient leur servir, surtout celle qui avait été adressée au maire

[1] Le représentant Lequinio, déjà cité.

de leur ville. Dans leur correspondance avec le district, ils avaient toujours soin de protester de leur dévouement au gouvernement. Ils étaient prêts à sacrifier leur existence « pour le soutien et l'exécution des lois, pour le gouvernement révolutionnaire. » Ils n'avaient « d'autre but que de démasquer les traîtres, connaître les conspirateurs, déjouer leurs trames et sauver la République. »

« Si nous n'atteignons, disaient-ils, ce but qui sera toujours l'objet de nos veilles et de nos recherches, nous aurons toujours le témoignage consolant d'y avoir apporté une volonté pure et un amour sincère. »

Le district réclama avec insistance la lettre écrite par Modeste Boursier au maire de Luçon.

Le Comité de surveillance de Luçon répondit, le 21 germinal, à 7 heures du soir, que cette lettre était jointe aux autres pièces originales sur lesquelles il s'était appuyé pour motiver l'arrestation de Huché ; que cette lettre pouvait être demandée par le tribunal révolutionnaire qui serait chargé de juger Huché ; qu'en conséquence, le Comité de Luçon ne pouvait s'en dessaisir. Signé : Parenteau, Baudouin, Martin. Le citoyen Maigre était toujours maire de la ville.

L'attitude énergique du Comité de surveillance de Luçon déplut extrêmement aux républicains du parti de la Terreur et aux représentants du peuple. Aussi, le 28 germinal, Luçon fut-il mis en état de siège.

Au nom du peuple français,

A Luçon, le 28 germinal, l'an 2 de la République française une et indivisible.

Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, instruits par tous les renseignements pris à Niort, Fontenay-le-Peuple, que la ville de Luçon n'est pas patriote ; que les personnes suspectes n'y sont pas en arrestation ; qu'il y existe une Société populaire dominée par des intrigants, qui machinaient la désorganisation de l'armée ; que l'armée a été travaillée par de faux patriotes de Luçon, au point qu'on l'avait mise en insurrection contre le général qui la commandait ; qu'on y vante et Westermann et gens de l'espèce ; que les faux bruits, tous ceux qui tendent

à répandre la terreur et la désorganisation y sont répandus; qu'il en résulte que le Comité révolutionnaire de cette ville a bien osé se rendre l'instrument d'une trame criminelle, en mettant en état d'arrestation le général commandant la division, au moment où il exécutait des opérations militaires qui devaient essentiellement concourir à la fin de la guerre de la Vendée, et en faisant cette arrestation sans consulter ni les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, ni le Comité de salut public, ce qui arrête l'action du gouvernement, ce qui est un attentat porté à la sûreté du salut public; que cette ville est le repaire des contre-révolutionnaires; que les patriotes y sont si peu nombreux, que le commandant militaire et d'autres personnes ont dit n'en pas connaître; que le petit nombre de ceux qui ont été présentés par un citoyen indiqué comme patriotes, n'a offert que des aubergistes et gens de l'espèce, presque tous reconnus pour n'être que des domestiques des ci-devant chanoines, hommes fanatiques et avides comme leurs anciens maîtres; considérant que la ligue fédéraliste des sociétés populaires avait son foyer à Luçon, dominé jusqu'à présent par un nommé Pruel, payeur de la Guerre, fripon livré dans le moment à la justice; que c'était là que l'égoïsme et tous les vices qui luttent actuellement contre tout ce qui veut finir la guerre de la Vendée, s'agitaient et perdaient la chose publique ;

Arrêtent ce qui suit, comme mesure de sûreté de salut public :

Art. 1er. — La ville de Luçon est déclarée en état de siège.

Art. 2. — La Société populaire sera fermée, tant que la ville sera en état de siège. Le commandant de la place tiendra la main à ce qu'il ne se fasse aucun rassemblement durant tout ce temps, autres que ceux qu'il aura formés pour la sûreté de la place.

Art. 3. — Il sera fait défense très expresse de laisser communiquer les officiers et soldats du camp avec la ville, sans une permission du général pour des raisons très pressantes.

Art. 4. — Le Conseil de guerre défensif remplira les fonctions du Comité de surveillance, tant que la ville sera en état de siège.

Art. 5. — Les personnes mises en arrestation comme suspectes, seront envoyées à Brouage, près Rochefort.

Art. 6. — Le présent arrêté sera proclamé à Luçon. Le commandant militaire est chargé de donner les ordres nécessaires pour son exécution.

Signé, HENTZ et FRANCASTEL.

Pour copie conforme à l'original, signé CEYRAS, commt de la place.

Après l'arrestation de Huché, le chef d'état-major Cortez « s'était

trouvé chargé du commandement provisoire » de la brigade de Luçon. Le 29 germinal, il fut notifié aux autorités de Luçon que le général de brigade Guillaume était nommé pour succéder à Huché, et que c'était à lui qu'il fallait désormais s'adresser pour ce qui concernait son commandement.

Le Comité révolutionnaire de surveillance avait agi sagement en ne se dessaisissant pas de la lettre de Modeste Boursier et des autres pièces à charge contre Huché. Sur ordre de la Convention sans doute, on jeta ses membres en prison. Le procès se termina par leur mise en liberté. Huché fut conduit au fort de Ham, et soumis au jugement de divers tribunaux. Il finit par être acquitté ; mais sa destitution fut maintenue. Il ne reparut plus, ni sur la scène politique, ni dans l'armée. Il finit dans l'obscurité une vie flétrie par l'opinion publique.

Lorsqu'on apprit à Luçon, vers la fin de thermidor, que justice avait été rendue aux vaillants citoyens qui avaient délivré la ville et la Vendée d'un cruel tyran, la joie éclata de toutes parts. La municipalité se réunit. A la séance portant la date du 26 thermidor, présidée par le citoyen Maigre, maire de la ville, assistaient les citoyens La Roche, Vrignaud, Gaudin, Mazières, officiers municipaux, La France, Hureau, Bonnin, notables ; Poudra, secrétaire. L'assemblée vota de justes remerciements aux membres du Comité et adopta la résolution suivante :

« L'assemblée, considérant que le Comité révolutionnaire de cette Commune a sauvé une partie précieuse de la République, en démasquant les traîtres, même au péril de sa liberté, arrête qu'à son retour, une députation de la Commune se transportera jusqu'aux barrières pour féliciter ledit Comité de son énergie et l'engager à employer dans les fonctions qu'il exercera, toutes les mesures révolutionnaires et républicaines qui peuvent concourir au salut public, et à dévoiler par tous les moyens les perfidies de nos ennemis. Fait, clos et arrêté les jour, mois et an que dessus. »

Avant ces jour, mois et an, que s'était-il passé ?

L'arrestation de Huché avait amélioré la situation de la ville de Luçon, sans la changer radicalement. Un despote était parti ; le prin-

cipe du despotisme révolutionnaire demeurait. La mise en état de siège prouvait assez que, si un calme relatif succédait aux grandes secousses, la tempête n'était pas encore passée. Des troupes remplissaient la ville, et leurs exigences allaient souvent jusqu'à la rapacité. Le 10 prairial an II, les municipaux s'adressèrent au commandant de place pour le prévenir que les volontaires se présentaient sans ordre ni discipline chez les boulangers et leur prenaient du pain malgré eux. De plus, ces mêmes volontaires se répandaient dans les campagnes environnantes et faisaient main basse sur les volailles et autres provisions qu'ils y trouvaient. Lorsque les jours commencèrent à décroître, les nuits à s'allonger, une nouvelle sollicitude vint assaillir les municipaux. Où trouver du bois pour l'hiver? En acheter eût été le plus honnête ; mais la caisse municipale était vide, et, malgré les sous additionnels, la ville était obligée de demander un secours de six mille livres au département. S'emparer des arbres des ci-devant nobles était le plus aisé. La municipalité se décida patrioliquement pour ce dernier parti. Le 3 fructidor, elle pria le département de l'autoriser à abattre le bois de Mont-Doré et quelques autres parties de bois près le passage de Lavau appartenant à des émigrés.

ABBÉ DU TRESSAY.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRES ET LÉGENDES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT. ***Promenades aux environs; Monuments civils et religieux; Antiquités et curiosités;*** **par l'auteur de l'*Histoire de Châteaubriant*. — Châteaubriant, Drouard-Frémond, 1879, in-8°, avec de nombreuses photographies.**

Tous les lecteurs de la *Revue*, tous les amis de l'histoire de Bretagne connaissent l'intéressante *Histoire de Châteaubriant, Baronnie, Ville et Paroisse*, qu'avec le concours de M. l'abbé Guillotin de Corson, M. l'abbé Goudé publiait en 1870, et dont l'édition est aujourd'hui presque entièrement épuisée. Ce nouveau volume la complète en un certain sens. Comme le titre l'indique, c'est un bouquet de récits, de traditions, de notes historiques ou descriptives, de biographies même, cueillis dans le pays de Châteaubriant. L'imagination y côtoie la réalité; les élégances et les recherches de la plume, les leçons morales s'y mêlent aux enseignements historiques. Chose naturelle d'ailleurs : n'est-ce pas Victor Hugo qui disait, dans son bon temps, que « la légende pousse dans les lacunes de l'histoire, comme des fleurs sauvages au milieu des ruines ? »

Ce n'est pas que la légende n'ait, elle aussi, son côté sérieux, qu'elle ne soit le plus souvent l'idéalisation ou le vestige de certains faits réels. Elle peut défigurer les détails, jamais les sentiments, jamais les croyances qui sont comme le fonds du peuple en général, ou d'un peuple en particulier.

« Il serait facile », disait notre ami Souvestre dans la préface de son *Foyer Breton*, « de montrer dans les traditions jusqu'aux moindres reflets des individualités nationales. Ainsi, sans parler des contes populaires de l'Espagne, où l'élément arabe se mêle avec tant de charme à l'inspiration chevaleresque, nous pourrions comparer les traditions de l'Allemagne, toujours poétiques, *mais*

parfois obscures ou puériles, à celles de l'Ecosse, si positives dans leur fantastique même. Près de la ballade follement gracieuse de l'Irlande, « cette terre des genêts fleuris et des pelouses vertes », nous pourrions citer les traditions populaires de la France, si logiques, si fines, si railleuses, et le plus souvent si philosophiques *sans le vouloir !* Car c'est là surtout le caractère du conte populaire, il est *à son insu* ce qu'il est. Né de tous, il ne connaît point de père. C'est un bruit pareil à celui qui s'élève des harpes éoliennes : le vent du siècle souffle à travers une génération, et il en sort des chants ; seulement, comme il y a pour cordes des hommes, les chants disent ce que les hommes sentent et ce qu'ils sont. »

Les provinces ont, elles aussi, leurs légendes, leurs traditions locales ; la Bretagne plus qu'aucune autre. Souvestre avait même classé à part celles du pays de Tréguier, du pays de Léon, de la Cornouaille et du pays de Vannes, et cherché à déterminer les caractères spéciaux de chacune de ces catégories. Le pays de Châteaubriant offre dans ses récits, comme dans son histoire, dans la physionomie de son sol et celle de ses habitants, des types moins énergiquement accentués, mais intéressants encore, et par leurs ressemblances et par leurs dissemblances avec ceux du reste de la terre bretonne.

Sous ce rapport, certains lecteurs regretteront peut-être que l'auteur des *Histoires et Légendes,* qui connaît mieux que personne tout ce qui concerne l'histoire de son pays, n'ait pas consacré quelques éclaircissements à cette intéressante question des origines et des analogies, au discernement de la vérité et de la fiction dans ses attachants récits. Ils pourraient lui citer en faveur de leur système d'imposantes autorités [1]. M. Goudé répondrait sans doute en alléguant en Bretagne, en Normandie et ailleurs, l'exemple de nombreux savants qui, en publiant des travaux analogues au sien, ont comme lui laissé au lecteur le soin d'en faire le commentaire. La discussion pourrait se prolonger indéfiniment.

[1] Nous indiquerions volontiers comme un modèle, le préambule du *Conte de Merlin,* publié par M. Foulon-Ménard dans le tome I des *Mélanges* de la Société des Bibliophiles Bretons.

Les chapitres consacrés à Saint-Julien-de-Vouvantes, à la forêt de Teillay, aux monuments de Châteaubriant, renferment beaucoup de détails historiques précieux.

La Trappe de Meilleraye, les curiosités naturelles du pays auraient comporté et recevront un jour, nous l'espérons, de la main même de M. Goudé, de plus larges développements. Nul n'est aussi autorisé pour parler de ces curiosités, notamment, que celui qui en a fait depuis plusieurs années une étude si patiente, si sagace et si fructueuse.

Seize jolies lithographies complètent ce volume ou peuvent en être détachées, au gré des amateurs; l'exécution typographique est élégante et fait honneur aux presses de M. Drouard-Frémond.

L. DE LA SICOTIÈRE.

VIE ET MARTYRE DE SAINT MÉRÉAL OU MÉLOIR, *prince de Cornouaille, patron de plusieurs paroisses bretonnes*, par M. Hippolyte Le Gouvello. — Redon, imprimerie Chauvin, 1879. In 18 de IV-47 p., avec une photoglyptie. En vente chez les libraires de Nantes. Prix : 60 cent.

Notre siècle est à certains égards le siècle des réhabilitations historiques et hagiographiques. Les saints locaux en particulier ont été en maints endroits l'objet de ces réhabilitations, grâce à des recherches aussi patientes que pieuses et consciencieuses. La Bretagne n'est point restée en arrière sous ce rapport : témoin ce qu'elle a fait pour saint Emilien de Nantes, pour saint Convoyon, pour la bienheureuse Françoise d'Amboise, pour le B. Charles de Blois et pour d'autres. Il reste cependant encore beaucoup à faire sous ce rapport : c'est notre hagiographie en quelque sorte tout entière, si nous ne nous trompons, qu'il faudrait renouveler, en remontant autant que possible aux documents originaux.

M. Le Gouvello, déjà avantageusement connu de nos lecteurs, vient d'apporter une pierre de choix pour la construction de ce monument. Le héros de sainteté dont il s'occupe porte, en effet, un nom des plus populaires en Bretagne. Le jeune prince et martyr Méloir, ayant souffert la mort à quinze ans, n'a fait qu'apparaître sur la scène de ce monde, mais il s'y est montré comme un

type d'innocence, comme un modèle de courage et de résignation dans le malheur. Tout est grâce et charme dans sa personne : ses persécuteurs, au contraire, sont des monstres à face humaine ; une basse jalousie, une cruauté sans nom fait le fond de leur caractère. Ce double ordre de faits ressort avec évidence du livre de M. Le Gouvello. Ce livre doit être regardé comme le fruit de recherches aussi étendues que sérieuses et consciencieuses. L'auteur, en effet, n'a rien négligé pour répandre de la lumière sur un sujet resté jusqu'à présent fort obscur. Ecrits imprimés, documents manuscrits, souvenirs traditionnels, il a tout interrogé, et nous sommes porté à croire qu'en ce qui concerne la chronologie et les autres points historiques de la vie de saint Méloir, le nouvel hagiographe est bien plus près de la vérité qu'aucun de ses devanciers. Est-ce à dire cependant que nous partagions toutes ses opinions? que nous adoptions toutes ses explications? Assurément non. Tout ne nous paraît pas également digne d'éloge dans la brochure de M. Le Gouvello. Ainsi nous n'aurions point donné à saint Méloir le *nimbe crucigère*, qui, d'après les règles de l'iconographie, est réservé à la divinité ; il n'est pas d'usage non plus d'écrire le mot CORNOUAILLE avec un *s*; en outre, nous ne pensons pas qu'il soit à propos de mettre sur le pied d'égalité le *texte inédit* des Actes de saint Méloir, document historique du IX^e^ siècle digne de faire autorité, et *les souvenirs traditionnels*, plus ou moins interpolés, recueillis par le P. Albert de Morlaix. Il y aurait quelques autres réserves du même genre à faire : mais en somme, cependant, la brochure de M. Le Gouvello se lit avec un véritable intérêt : elle fera mieux connaître et mieux aimer saint Méloir, et personne précédemment, selon toute apparence, n'avait encore retracé avec autant de développement une vie si digne d'être connue et méditée.

Dom FRANÇOIS PLAINE.

M. Charles Mourain de Sourdeval.

La Vendée et la science ont perdu récemment un de ces hommes dont la mort ne saurait passer inaperçue. M. Charles Mourain de

Sourdeval, membre du conseil général de la Vendée, maire de Saint-Gervais et correspondant de plusieurs journaux et revues, vient, non de s'éteindre, mais de mourir sur la brèche, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Déjà souffrant, il avait accepté les fonctions de maire de Saint-Gervais ; il continuait à écrire ces articles scientifiques et politiques où son érudition, sa modération, sa fermeté dans les principes conservateurs et chrétiens ne cessaient de briller ; il avait asssisté au banquet royaliste de Challans, d'où il était revenu comme rajeuni et plein d'enthousiasme, lorsque la mort a frappé à sa porte. Il n'a pas reculé. Il est mort comme il avait vécu, en homme courageux, en philosophe chrétien. Son âme réconfortée par les dernières consolations de la foi, a quitté cette vallée de larmes pour s'envoler vers Dieu. C'était le 18 décembre dernier.

Né avec notre siècle, élève du lycée de Nantes, juge au tribunal de Tours, retiré depuis quinze ans dans cette Vendée qui fut la patrie de ses ancêtres, M. de Sourdeval avait vu son époque sous ses différents jours et avait su l'apprécier. Il avait conservé les vieilles traditions du passé et son esprit observateur faisait entre ce qui a été et ce qui est des rapprochements judicieux.

« Sa vie, nous écrit un de nos amis, a été celle d'un esprit distingué, d'un homme de bien et d'un savant. Il aimait passionnément l'étude et y consacrait une grande partie de son temps. Il écrivait avec facilité et il nous a laissé plusieurs articles sur différents sujets qui témoignent de son grand savoir. La science héraldique lui était parfaitement connue. Aussi bien, par ses connaissances variées sur toutes choses, il savait donner à ses conversations un charme des plus grands. Avec lui, nous visitions les châteaux qui ne sont maintenant que des ruines, comme Apremont, Commequiers, la Garnache, etc... Avec sa mémoire prodigieuse, il n'avait rien oublié de ce qu'il avait appris. »

Vivant dans une contrée de la Vendée qui ne le cède peut-être à aucune autre de France pour l'élevage des chevaux, il avait soigneusement étudié tout ce qui se rapporte à la race chevaline. Il a beaucoup écrit sur cette matière dans des revues spéciales et

dans les journaux de la Vendée. Son livre, intitulé *le Cheval*, nouvellement édité par Hetzel, est une œuvre remarquable.

Ses lumières et l'amabilité de ses rapports l'ont fait regretter de ses collègues du conseil général. Sa bienveillance, son dévouement, pour tous et son inépuisable charité l'ont fait pleurer par les habitants de Saint-Gervais. X.

M. H. de Fourmont.

Il y a quelques jours, s'est éteint obscurément un érudit que la *Revue* ne peut laisser disparaître sans un souvenir. — M. Hyacinthe de Fourmont, bibliothécaire-adjoint de la ville de Nantes depuis 1848, né à Grenoble en 1805, est mort à Nantes le 24 janvier dernier, âgé d'environ 74 ans. Les débuts de son existence nous sont peu connus et n'appartiennent point à notre région ; nous croyons qu'il habita l'Italie et l'Angleterre, qu'il fut protégé par M. de Peyronnet, le ministre de Charles X, et qu'à son contact il gagna ce goût de l'étude qui ne l'a jamais quitté. Ses débuts à Nantes furent fort humbles : il y arriva dès avant 1840 et fut dans le principe, sur la recommandation de feu M. Louis de Cornulier, aidé par la rédaction de l'*Hermine* et par l'imprimeur Hérault, qui mit à sa disposition ses presses pour la publication de quelques ouvrages de circonstance. Ces ouvrages témoignent par leurs titres des croyances que défendait M. de Fourmont et des idées qui l'inspiraient : l'*Analyse développée des discours et conférences de M. l'abbé Combalot* [1], publiée à la suite d'une station de carême prêchée à la cathédrale de Nantes par l'éloquent missionnaire, est un petit livre de forme attrayante, d'expression romantique, qui se ressent de la popularité alors naissante de Lacordaire et rappelle l'éclat pittoresque du style de l'évêque de Tulle, Mgr Berteaud ; la *Jeunesse de Henri de Bourbon* [2] est une brochure de propagande ; mais bientôt l'auteur se montra lui-même en donnant un ouvrage d'allure hautement scientifique : les *Annales universelles, contenant l'his-*

[1] Nantes, Hérault, 1841. In-12.

[2] Nantes, imp. Hérault, 1841. In-12, 2 feuilles et IV-280 pp. C'est la 2e édition ; nous n'avons pas la date précise de la première.

toire du monde, de la création à Jésus-Christ [1]. Ce résumé, de format colossal et de prétentions imposantes, rappelait les *Fastes universels* de Buret de Longchamps et autres vastes synthèses du XIX^e^ siècle, sans parler des esquisses immortelles de Bossuet : ce qui en faisait l'originalité, c'était l'adaptation à l'enseignement historique des vues de Herder, de Lenormant, de Champollion, et, jusqu'à un certain point, des découvertes, alors récentes, de Botta et autres assyriologues ; le rôle important dans la civilisation de l'espèce humaine, justement attribué pour les époques primitives aux races sémitique et chamitique ; mais il y avait trop de pompe et de vague dans le style, trop de place donnée à l'hypothèse, et puis tout cela était publié en province, incomplètement recommandé, peu portatif et peu usuel. Le livre se vendit pourtant.

M. de Fourmont fut alors nommé bibliothécaire-adjoint, peu après la nomination du consciencieux Émile Péhant : Fourmont n'avait pas assez de méthode et de netteté d'esprit pour rendre de bien grands services au laborieux rédacteur du *Catalogue;* il l'aida pourtant et finit par devenir un utile et précieux auxiliaire des travailleurs de Nantes ; mais l'auteur des *Annales universelles* comprit qu'il lui vaudrait mieux se borner à des recherches d'histoire locale, et dès lors il s'y enferma, non sans quelque succès. En 1854, il donna son *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne* [2], sujet intéressant, assez complètement et savamment traité, mais où l'on ne trouve pas assez de cet ordre lumineux, de cette sobriété substantielle par lesquels les monographies les plus spéciales et sur les plus humbles sujets attirent et retiennent le lecteur, en lui inspirant discrètement la certitude intime qu'il arrivera par elles à une connaissance plus complète, plus exacte et plus sûre de l'histoire générale. Ce secret des Lebeuf, des Guérard, des Quicherat, pour ne pas citer de noms plus chers encore aux amis de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* Fourmont ne l'a pas toujours surpris, mais du moins il a rassemblé force matériaux. Aux travail-

[1] Nantes, L. Guéraud, et Paris, Hachette, 1848. In-folio atlantique. 38 tableaux.

[2] Paris, de Signy et Dubey (Nantes, imp. Masseaux) 1 v. in-8°, de 446 pp., etc.

leurs futurs de les utiliser. A tout prendre, l'*Histoire de la Chambre des Comptes* nous paraît le meilleur ouvrage de l'auteur.

L'*Ouest aux croisades* [1], qui fut comme le testament historique de celui dont nous abrégeons la vie, était une noble et belle entreprise, dont l'exécution ne répondit pas à la grande conception qui l'avait fait naître. Ce vaste recueil, principalement généalogique, est à la fois incomplet et diffus ; un plan confus, des hors-d'œuvre, des redites fréquentes, point de rigueur ni même souvent d'exactitude dans les innombrables détails dont il se compose, voilà les défauts trop nombreux qui le déparent ; l'auteur a trop fréquemment cédé la parole aux descendants plus ou moins directs des familles qu'il cite, et ceux-ci, n'ayant pas responsabilité d'historiens, ont mis trop souvent leurs conjectures ou leurs désirs à la place de la réalité. Ce n'est pas ainsi que l'on comprend aujourd'hui un livre d'érudition, et ni Ducange ni d'Hozier ne l'entendaient de la sorte. Ajoutons pourtant qu'il y a des généalogies mieux traitées que d'autres, que certaines croisades, les dernières notamment, nous offrent des notices où l'abondance n'exclut pas l'exactitude ; enfin, que dans ce volumineux répertoire

Erat quod tollere velles.

Somme toute, Fourmont fut dans sa jeunesse un écrivain qui ne manqua pas d'éclat, et toute sa vie un chercheur, un ami des livres et du passé. A ce double titre, et comme Breton d'adoption, il devait figurer ici.

EUGÈNE CARISSAN.

M. l'abbé Henry.

La Basse-Bretagne vient de faire une grande perte : M. l'abbé J.-G. Henry est mort. Né à Mollac, près Quimperlé, le 14 décembre 1803, il s'est éteint, presque sans douleur, dans cette dernière ville, le 12 février 1880, à l'âge de 76 ans. Après de bonnes études au collège de Quimper, où il se fit remarquer, dans les hautes classes,

[1] Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, et Paris, Aubry, 1864-66, 3 vol. in-8°; actuellement en vente chez L. Morel, Nantes.

par son goût pour la poésie et la musique, il entra au séminaire. En en sortant, il fut placé dans le saint ministère à Lesneven. Mais sa mauvaise santé ne lui permettant pas de prêcher, l'évêque du diocèse l'envoya respirer l'air natal, puis le nomma aumônier de l'hospice de Quimperlé. C'est là qu'il a passé la plus grande partie de sa vie, entre les malades et les livres. Le bon prêtre, il y a un mois, conduisait encore au cimetière, à pied, au milieu de la neige, un de ces malades qu'il avait le talent de faire sourire jusqu'à la fin par les saillies d'un esprit tout gaulois qui ne vieillissait point. Il y a peu de jours, il donnait encore une leçon de breton à un membre de l'Institut. Que de fois Brizeux lui-même est venu en chercher dans cette petite chambre d'hospice où l'on trouvait la science de M. Le Gonidec unie à la plus rare modestie! L'abbé Henry l'avait puisée autant dans les ouvrages du maître que chez les habitants du Léon; à lui et à eux il dut l'avantage de pouvoir corriger souvent un breton incorrect et d'un mélange amer. Telle qu'il l'a écrite et telle que la présentent ses livres, la langue bretonne n'a rien à envier à des idiomes plus favorisés de la fortune. Mais ce qui valait mieux, et ce qui lui a déjà assuré la récompense, c'est sa profonde humilité; il la poussa, une fois, jusqu'à l'abnégation, il se soumit, lui qui avait la science du maître, et que consultaient les plus doctes, à une censure littéraire qui aurait mérité d'être elle-même sévèrement censurée. Digne prêtre! il était aimé de Dieu et des hommes. On ne pouvait le regarder, sans verser des larmes, revêtu, sur son lit de mort, de ses ornements sacerdotaux, serrant entre ses mains la croix, le visage plus calme, plus vénérable et plus beau qu'avant de mourir.

V^te^ DE LA VILLEMARQUÉ,
de l'Institut.

Société des Bibliophiles Bretons.

La Société des Bibliophiles Bretons, présidée par M. Arthur de la Borderie, son président, a tenu séance le 24 janvier, à Nantes, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts. Voici l'extrait du procès-verbal :

Admissions. — La Société admet sept nouveaux membres ; ce qui porte le nombre des Sociétaires à 258.

Publications. — Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin,* éditée par M. F. Joüon des Longrais, volume de près de 400 pages, avec carte et fac-similé. Il sera distribué dans le courant de février.

Reste en cours de publication, pour être remis vers le milieu de l'année, le second fascicule des *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* publiés par M. Anatole de Barthélemy.

D'après la décision de la Société, la publication suivante doit être le poème sur le *Combat des Trente.*

Communications. — M. Émile Grimaud donne lecture d'un rapport sur un volume inédit, renfermant les œuvres poétiques de Bonnet de la Verdière, poète nantais du XVIII^e^ siècle. Le rapporteur eût bien voulu y trouver quelques perles, mais il n'y a rencontré que des cailloux; aussi ne doit-on pas trop regretter la perte de sept autres volumes manuscrits, laissés, dit-on, par le même auteur.

M. de la Borderie lit une étude sur la supercherie littéraire qui a rendu célèbre le poète croisicais Desforges-Maillard, et, par une série de citations des contemporains : Destouches, Fontenelle, Piron et Voltaire lui-même, il réfute l'assertion tardive de ce dernier qui a prétendu, après avoir précédemment dit le contraire, que Desforges n'était qu'un mauvais poète, et qu'il avait dû sa célébrité et les louanges données à ses vers, uniquement à ce qu'ils étaient signés de Mademoiselle de Malcrais, pseudonyme de Desforges.

Exhibitions. -- Les grandes Cronicques de Bretaigne, par Alain Bouchard, édition de 1531, in-f° oblong, superbe exemplaire ayant appartenu au cardinal Brossays Saint-Marc, et faisant à présent partie de la bibliothèque du Séminaire de Rennes. — Arrêté des généraux royalistes, du 9 mars 1795; placard de l'imprimerie vendéenne de Maulévrier. — Série de 12 dessins originaux de M. Th. Busnel, dont les sujets sont tirés du poème des *Bretons* de Brizeux. — 12 gravures et dessins, provenant de la collection de M. Anthime Ménard et se rapportant à la Bretagne: ascension du premier ballon lancé à Nantes le 14 juin 1784 (3 gravures); vues anciennes de la Fosse et de la place Graslin; hôtel de ville de Rennes et statue de Louis XIV, même ville (2 grav.); danse macabre de l'église de Josselin (aquarelle); portraits de Billette et de dom Verguet, députés à l'Assemblée nationale de 1789. — Enfin, l'*Oraison funèbre du grand Condé,* par Bossuet; splendide publication in-folio, tirée à petit nombre, et dont MM. Morgand et Fatout ont bien voulu faire hommage à la Société.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ADMINISTRATION (DE L') DU TEMPOREL DES ÉGLISES; par Henri Begnaud, avocat. — In-8°, 304 p. Nantes, imp. Bellinger et fils.

ARGENTARII (DES) ET DU BAIL A DOMAINE CONGÉABLE. Thèse pour le doctorat, par M. Edouard Caillé.— In-8°, 340 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

DOMINIQUE (poésie), par Sylvane. — In-8°, 16 p. Rennes, imp. Oberthur. Se vend au profit des pauvres..... 75 c.

ÉTUDE SUR AUGUSTE BRIZEUX, SON CARACTÈRE ET SA POÉSIE, par Julien Duchesne, professeur de littérature française à la Faculté de Rennes. Discours prononcé le 22 novembre 1879 à la séance de rentrée des Facultés. — In-8°, 27 p. Rennes, imp. Oberthur.

ETEIGNOIR (L') DU *Phare de la Loire,* par Th. Le Gouriérec. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Bourgeois.

GRAND ANNUAIRE-ALMANACH ILLUSTRÉ POUR TOUTE LA FRANCE ET LA VENDÉE.— In-8°, 232 p. avec vign. Paris, imp. Quantin; tous les libraires du département.

GRAND (LE) ALMANACH VENDÉEN, pour l'année bissextile 1880. 49e année. — In-12, 72 p. Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Caurit..... 15 c.

HENRI-MARIE DE LA TOCNAYE, CAPITAINE DE FRÉGATE, par l'abbé A. Sorin, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes. — In-8°, XI-400 p., portrait et 2 pl. Paris, libr. Victor Lecoffre.

MÉMOIRE SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE LOI CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ ET LE PARTAGE DES TERRES VAINES ET VAGUES DE BRETAGNE, par M. Charil des Mazures, ancien inspecteur de l'Administration des Forêts. — In-8°, 100 p. Rennes, libr. J. Plihon. Tiré à petit nombre. Prix: 2 fr. 50, et 2 fr. 70 *franco* par la poste.

PÊCHE (LA) AUX PERLES DANS LE *Phare de la Loire,* par Th. Le Gouriérec. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Bourgeois.

PETIT (LE) COIN, chansonnette; musique de M. Serpette, paroles de M. Raoul Toché, avec accomp. de piano. Paris, Brandus..... 3 fr.

PLUS TARD, ou le *Jeune chef de famille,* par Mlle Zénaïde Fleuriot. 3e éd. — In-18, 304 p. avec 74 vign. Paris, lib. Hachette.

RÉPLIQUE (UNE) AU *Phare de la Loire,* par Th. Le Gouriérec. — In-8°, 11 p. Nantes, imp. Bourgeois.

ROMAN (LE) D'AQUIN *ou la conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne,* chanson de geste du XIIe siècle, publiée par F. Joüon des Longrais, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. CXIX-244 pp., titre *rouge* et noir. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Tiré à 200 ex. in-4° pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 200 in-8° pour la vente. Le prix de ces derniers est de 15 fr.

LES MARINS BRETONS

—

JACQUES CASSARD

1679-1740

Plus que jamais, surtout à notre époque, les villes tiennent à honneur de célébrer l'anniversaire de la naissance de ceux de leurs enfants dont elles sont fières et dont elles ont à cœur de perpétuer la mémoire et le souvenir.

Nantes, la grande métropole de l'Ouest, n'a point encore eu l'occasion de solenniser une de ces dates mémorables; non pas que les hommes éminents lui fassent défaut, non pas qu'elle soit oublieuse, mais plutôt parce que les circonstances ne se sont pas présentées. Soyons donc heureux de voir une société française, nouvellement fondée, nous fournir, en venant tenir ses assises dans nos murs, l'occasion de noter, par quelques lignes insuffisantes et bien pâles, le deuxième centenaire de Jacques Cassard, de Jacques Cassard le brave marin, l'honnête homme, l'ardent et dévoué patriote, dont le nom, entouré de la double auréole de la gloire et du malheur, est sans contredit celui de la plus belle, de la plus populaire de toutes les illustrations nantaises.

Nos remerciements bien sincères à cette Société pour son aimable pensée et sa généreuse initiative. En inscrivant ce beau nom de Cassard sur son programme, elle a fait preuve de bon goût, a

su acquérir droit de cité et mériter la profonde sympathie des Nantais [1].

I

La place de Nantes a toujours joui dans le monde entier d'une estime profonde, en raison de la loyauté qu'elle apportait dans ses relations commerciales et de la probité bien connue de ses négociants. C'est du sein même de cette classe laborieuse et honorable des *marchands à la Fosse*, c'est-à-dire des armateurs, que sortait Jacques Cassard, né le 30 septembre 1679, baptisé le 2 octobre dans la vieille église de Saint-Nicolas [2]. Son père, modeste commerçant, habitait sur la Fosse une petite maison, située près de la rue de la Verrerie actuelle, disparue vers 1750 ; sa mère, issue d'une ancienne famille de gabariers, dont le père et les frères étaient arrivés par leur travail et leur économie à posséder plusieurs bâtiments, mit au monde au moins douze enfants ; Jacques fut le huitième.

Ses premières années, sur lesquelles nous n'avons aucun détail, s'écoulèrent ainsi sur les rives du beau fleuve de la Loire. Non loin de la demeure paternelle se dressaient les chantiers de construc-

[1] Au mois d'août 1879 la société littéraire *la Pomme* mit au concours l'éloge de Cassard, pour la séance qu'elle devait tenir à Nantes le 4 octobre suivant. Diverses circonstances firent plusieurs fois reculer cette date. Enfin, M. Monselet, président, annonçait « qu'en présence de l'inclémence de la température, le concours littéraire n'avait pu avoir lieu à Nantes, comme le comportait le programme. » L'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats avait lieu à Paris, en séance publique, le dimanche 14 décembre, et les prix étaient distribués le mercredi 17.

« Huit discours sur Cassard ont été adressés au jury. Cassard est le hardi corsaire nantais, l'homme de mer qui excitait le plus l'admiration de Dugnay-Trouin. Son éloge a été tracé avec une grande sûreté d'informations par M. de la Nicollière-Teijeiro, qui était aux premières places pour cela. C'est à lui que l'on doit la date exacte de la naissance de Jacques Cassard. Le deuxième prix (*médaille de vermeil*) a été remporté par M. Ernest Marquer, lieutenant de vaisseau à Lorient. »

Tels sont les termes du rapport du président. Cette citation était nécessaire pour expliquer les premières lignes de cet article et les motifs qui ont donné lieu à l'éloge du vaillant marin.

[2] *Documents inédits. — Jacques Cassard, capitaine de vaisseau, sa naissance, sa famille.* Notes généalogiques, par S. de la Nicollière-Teijeiro. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1876. In-8°, 24 pp.

tions, alors fort actifs. Là aussi, les navires de toutes les parties du globe venaient échanger leurs denrées contre les produits du sol breton, tandis que les équipages cosmopolites, espagnols, hollandais, norvégiens, irlandais, danois ou portugais, faisaient entendre les idiomes les plus variés, animant le riant paysage de leurs costumes bigarrés et pittoresques.

Bercé, en quelque sorte, aux sifflements harmonieux de la brise se jouant dans les cordages, sans cesse en contact avec les matelots, sa jeune imagination se développa rapidement aux récits des émouvants épisodes qu'il entendait raconter chaque jour. D'instinct, l'enfant se sentait entraîné à embrasser l'aventureuse carrière du marin, vers laquelle le portaient d'ailleurs les traditions de sa famille et ses merveilleuses aptitudes. Un de ses oncles à la mode de Bretagne, vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas, dut sans doute lui servir de professeur. A onze ans, en 1690, Jacques écrivait fort régulièrement son nom, sur les registres de baptême, en attendant que sa main ferme et hardie traçât cette magnifique signature, qui révèle son énergie et son mâle courage, et que beaucoup de calligraphes modernes n'imiteraient pas dans sa remarquable correction [1].

Cassard perdit son père en 1693, ayant à peine quatorze ans. Il dut vers cette époque accomplir son apprentissage de la mer sous les ordres de son beau-frère, Pierre Mézard, mari de sa sœur aînée.

En janvier 1697, Cassard est embarqué à Brest sur la flotte de M. le baron de Pointis, chargé d'une expédition dans l'Amérique méridionale. A l'attaque de la ville de Carthagène, défendue par une formidable ceinture de bouches à feu, le chef d'escadre confie au jeune novice de dix-sept ans « le soin de faire lancer les bombes : il s'en acquitta si bien qu'en peu de temps le feu des ennemis se ralentit [2]. »

Les mathématiques, personne ne l'ignore, sont indispensables au marin, et plus nécessaires encore à l'artilleur. Tout en faisant la

[1] Arch. municip. Registres de la paroisse de Saint-Nicolas. — Il y a d'assez grands rapports entre les signatures de l'abbé Nicolas Cassard et de Jacques.

[2] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer. Paris, 1785, p. 13.

part de l'adresse et du sang-froid, il est impossible de ne pas rendre hommage aux connaissances spéciales et exceptionnelles du jeune Nantais, honoré d'une mission périlleuse et difficile, de préférence aux officiers expérimentés et aux hommes d'élite de l'armée française. « Dans cette importante expédition, Cassard fit des prodiges « de valeur. Il se mit à la tête des flibustiers, et les força eux-« mêmes à admirer son courage. Lorsque M. de Pointis rendit « compte à la cour de la prise de Carthagène, il fit un éloge dis-« tingué de Cassard [1]. »

La paix qui suivit immédiatement la rentrée de l'escadre victorieuse, rendit notre marin à l'obscurité, et ne lui permit pas de recueillir les avantages qu'il devait attendre de sa brillante conduite. Il profita de ces loisirs pour se perfectionner dans l'étude des sciences nautiques, en commandant, à un âge où les jeunes gens débutent, les navires longs-courriers de son beau-frère Drouard, mari de sa seconde sœur. Capitaine à dix-neuf ans, lorsque la plupart des officiers de commerce n'obtenaient leurs lettres qu'à trente et trente-cinq ans, voilà ce qu'était Cassard, grâce à son énergie, à son intelligence, à ses études.

Par un de ces jeux singuliers du hasard, le navire de Nantes qu'il montait, était le *Laurier*, symbolique emblème de ses futurs succès [2].

[1] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 21.

On désignait sous le nom de flibuste et de flibustiers, une association d'aventuriers de toutes les nations européennes, dans laquelle cependant dominait l'élément français. Établis dans l'île de Saint-Christophe, ces pirates indomptables ravageaient les côtes de l'Amérique et attaquaient indistinctement tous les navires qu'ils rencontraient. Chassés par les Espagnols, auxquels ils vouèrent une haine implacable, ils se retirèrent à Saint-Domingue et enfin à l'île de la Tortue. Souvent la France, pour ses expéditions lointaines, les employa à prix d'argent, comme troupes auxiliaires, et eut lieu de se louer de leur intrépidité, que dépassait néanmoins parfois leur ardeur au pillage. Avant l'arrivée du baron de Pointis, M. du Casse, gouverneur de Saint-Domingue, avait enrôlé 1,200 de ces hommes, qui applaudirent le jeune novice placé à leur tête pour l'attaque de Carthagène, témoignage non suspect rendu à sa bravoure.

[2] Administration de la Marine du port de Nantes ; rôles d'équipages, registre 4, p. 182.

II

En 1702 la guerre de la succession éclate. Jean Bart meurt inopinément, et, tandis que Duguay-Trouin ajoute à sa gloire, déjà pourtant si grande, un autre Breton peu à peu surgit, grandit, s'élève et prend place aux côtés de son aîné, dans cette éblouissante pléiade d'hommes distingués, qui illustrent les contrôles de la marine française, sous la brillante période du règne de Louis XIV. Saint-Malo, Nantes, les vieilles cités « de la duchié de Bretaigne » tressaillent d'allégresse et de noble fierté aux échos qui, presque chaque jour, rapportent au loin les exploits homériques accomplis par leurs enfants valeureux.

Pendant trois ans, de 1702 à 1705, le silence se fait autour de notre marin. Commandant en sous ordre, il se prépare, apprend, s'exerce à la lutte, développe son expérience et acquiert un sang-froid contre lequel viendront s'émousser et les dangers et le nombre des ennemis. Tout à coup en 1705, comme une scintillante étoile qui perce l'obscurité, simple corsaire, il sillonne la Manche et les côtes d'Angleterre; puis, au milieu de cette foule d'armateurs qui infligent à l'ennemi des pertes immenses, Brest, Dunkerque, Saint-Malo, Nantes, acclament l'intrépide Cassard [1]. Sa réputation de

[1] On disait alors *armateur*, dénomination bien plus exacte que celle de *corsaire*, qui déjà commençait à être employée, et le fut définitivement, à la suite des guerres de 1744, 1755 et 1778. Corsaire, pour nombre de personnes, est synonyme de pirate, forban, écumeur de mer. Égarées par cette fausse interprétation, elles ne font aucune différence entre les braves officiers qui accomplirent des merveilles de courage et d'audace, et les ignobles pillards, qui fondaient à l'improviste sur les bâtiments désarmés et les enlevaient sans coup férir, et sans courir le moindre danger.

Il n'est plus permis de confondre la course, qui évidemment a pu donner lieu à des abus, avec la piraterie. Jean Bart, Tourville, le comte de Forbin, le capitaine Paul, baron de la Garde, Duguay-Trouin, Cassard, J.-J. Fourmentin, baron Bucaille, Surcouf et tant d'autres, n'ont rien de commun avec les vils brigands auxquels on essaie parfois de les assimiler, par suite d'idées préconçues ou faute de connaître un peu l'histoire.

C'est un fait digne de remarque, que la plupart de nos grands hommes de mer se sont formés dans la marine marchande. L'amiral Hawke, l'un des officiers géné-

courage, d'habileté, monte encore. Bientôt le grand roi l'appelle à Versailles, le félicite et lui fait donner, avec le grade de lieutenant de frégate, un vieux bâtiment, sur lequel il vole à de glorieux combats.

Le fils du modeste marchand à la Fosse a vu constamment la fortune lui sourire. Ses prises riches et nombreuses lui permettent de se reposer, de venir goûter dans sa ville natale une existence opulente, entouré de l'affection de ses sœurs aimantes et dévouées, de se créer une famille, un intérieur heureux et paisible. Ces considérations égoïstes n'ont aucune valeur à ses yeux.

A la suite du fatal hiver de 1709, la famine désole la Provence; Marseille subit les dures étreintes de la faim, sa population décimée demande en vain du pain : les Anglais tiennent la Méditerranée. Le ministre de Pontchartrain envoie Cassard à Toulon, avec mission d'armer, mais à ses propres frais, deux vaisseaux, dans un état de délabrement complet, que le roi accorde au brave capitaine [1]. Pendant cette opération, des marchands, subjugués par le renom qui l'a précédé à cette extrémité de la France, le supplient de vouloir bien les protéger. « Mes enfants, leur dit-il, je suis flatté de la confiance « que vous avez en moi; mais, si les ennemis m'attaquent avec

raux les plus distingués de la marine d'Angleterre, le vainqueur du maréchal de Conflans en 1759, disait à un prisonnier français : « Jamais en France vous n'aurez de marine, tant que vous croirez qu'il y a du déshonneur à servir sur les vaisseaux marchands. Je n'étais pas né pour être matelot, ajouta-t-il, et cependant je me suis fait matelot pour apprendre la manœuvre. »

De tous les ports français s'élèvent, en ce moment, des plaintes et des protestations contre l'état d'abandon et de souffrance dans lequel est tombée la marine marchande. Cependant sans elle pas de recrutement possible pour la marine du gouvernement. Indépendamment de l'appréciation de l'amiral Hawke, les faits de toutes les époques sont là pour le démontrer d'une façon indiscutable. Ce sont ses intrépides capitaines qui par leurs prises ont un peu contrebalancé les désastreux résultats des cruelles défaites infligées à nos flottes. La course a été abolie par le traité de 1856. Est-ce un bien? est-ce un mal? Les avis sont partagés; mais ceci nous entraînerait trop loin.

[1] C'est Louis XIV qui introduisit l'usage de céder aux particuliers les vaisseaux de l'État pour faire la course. Ces bâtiments pourrissaient dans les ports, et, par suite de l'abandon et de l'incurie dont ils étaient l'objet, entraînaient souvent les concessionnaires à des réparations fort onéreuses.

« des forces supérieures, je succomberai, et j'aurai la douleur de « voir enlever vos vaisseaux. Croyez-moi, attendez une escorte plus « considérable. — Nos vaisseaux, répliquent les solliciteurs, seront « en sûreté, lorsque monsieur Cassard les escortera [1]. »

Ces nobles paroles, d'une simplicité vraiment antique, ne révèlent-elles pas la grande âme du marin courageux, prévoyant le danger, le regardant en face sans faiblesse et sans crainte, prêt à mourir esclave de son devoir, de son honneur, et digne de la juste considération dont l'environne son invincible bravoure ? Cassard est un des rares officiers de corsaires et de la marine de l'État qui n'essuyèrent pas de revers, et que l'Angleterre ne fit point prisonniers.

Cependant l'administration de la ville de Marseille sollicite du ministre et obtient pour Cassard l'autorisation de convoyer les navires qu'elle attend anxieusement. Celui-ci, n'écoutant que la voix de l'humanité, n'hésite pas à sacrifier les bénéfices certains que lui promet sa croisière. Il part, rejoint ces navires qui portent dans leurs flancs la vie de la cité phocéenne, les surveille jour et nuit. Mais voilà que, le 29 avril 1709, la flotte anglaise, forte de quinze vaisseaux, apparaît sous toutes voiles, guettant sa proie.

Au signal de Cassard, les transports passent derrière lui. Bientôt trois vaisseaux anglais arrivent sur l'*Éclatant*, qu'il monte, l'entourent, l'inondent de fer, de feu et de flamme. Admirablement secondé par son équipage, notre brave Nantais, par la sûreté de sa manœuvre, la rapidité de ses évolutions, la direction de son tir, foudroie successivement les ennemis, les brise, les coule, et, après douze heures d'une lutte surhumaine, reste maître du lieu de l'action. La nuit tombe ; le convoi est sauvé.

Le lendemain, Cassard est contraint d'entrer au port de Porto-Farina, l'*Éclatant* désemparé et ne pouvant plus tenir la mer. Les Turcs et les Maures, qui des rivages et des hauteurs voisines ont assisté à cette héroïque bataille, font retentir l'air de leurs cris d'allégresse, de leurs acclamations et accueillent l'heureux vain-

[1] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 24, 25. — Mémoires du temps.

queur en triomple. « Avec un seul vaisseau il faisait plus qu'une escadre entière », disait Duguay-Trouin. Certes, l'éloge n'est pas exagéré. Il en est de même de l'appréciation de Richer : « Ses exploits militaires paraitront comme des fables, dans l'éloignement des temps. »

Ses vaisseaux désarmés à Toulon, Cassard, nommé capitaine de brûlot (brevet du 24 juin 1709), se rendit à Marseille pour régler les indemnités qui lui étaient dues, en raison de son droit de convoi et des avances faites. Là, l'attendait une de ces déceptions inouïes qui révoltent toute âme honnête et bouleversent les sentiments des natures généreuses et loyales. Les Musulmans, témoins de ses succès, avaient applaudi sa vaillance ; les représentants de la grande ville outragent sa bonne foi, déversent le mépris et l'injure sur l'homme courageux qui vient d'arracher leurs concitoyens aux horreurs de la famine. Sous le spécieux prétexte qu'il n'avait pas introduit le convoi dans le port de Marseille, la municipalité, par un indigne subterfuge, refusa de l'écouter, et d'admettre ses demandes !... Jetons un voile sur cette triste page, détournons les yeux de cette scandaleuse infamie, qui eut la plus fâcheuse influence sur les destinées de notre brave compatriote.

C'était la première atteinte portée à sa loyauté, à sa confiance sans bornes dans la parole jurée. Hélas ! ce ne fut pas la dernière ! Le plus triste à dire, c'est que jamais il ne put obtenir justice.

En 1710, la disette continue à s'appesantir sur les provinces du Midi. Une flotte de 84 transports, escortée par six vaisseaux de guerre commandés par M. de Feuquières, est étroitement bloquée par une escadre anglaise de huit vaisseaux. La consternation régnait dans Marseille et dans Toulon. Le ministre de la Marine a recours à Cassard. Avec trois bâtiments, d'un tonnage relativement inférieur, il sort de ce dernier port, le 8 novembre, allant une seconde fois exposer sa vie pour l'ingrate cité, et parvient, trompant la vigilance de l'ennemi, à rejoindre le convoi. Le lendemain, deux Anglais, comptant sur leur force imposante, paraissent non loin de la rade

où s'abritent les Français. Cassard les poursuit avec le *Parfait* et le *Sérieux*, les joint, les attaque, les enlève, retourne au convoi, fait lever l'ancre, et arrive triomphant à Toulon, sauvant ainsi ces 84 navires, estimés huit millions. Le grade de capitaine de frégate récompense son audace.

Nous ne le suivrons pas dans ses nombreuses campagnes, qui nous le montrent, ici, traitant d'achats de blés avec l'empereur ottoman, séduit par les bonnes grâces, la franchise des allures du marin ambassadeur; là, ravitaillant l'armée française du duc de Vendôme en Espagne, toujours généreux, volant où l'humanité le guide, où le patriotisme l'appelle, et toujours aussi servant l'État à ses frais.

En 1712, avec l'aide d'une société dont il est le plus fort actionnaire, il arme une escadre, destinée à ravager les colonies hollandaises, anglaises et portugaises. Les finances sont épuisées. Duguay-Trouin, assisté par les armateurs malouins, ses amis, accomplissait la magnifique campagne de Rio-Janeiro, qui mit le comble à sa renommée ; mais, qui, comme opération lucrative, eut des résultats à peu près nuls ; et il faut lire ce que le comte de Forbin pensait de ces armements, « que le ministre n'auroit employés que pour « le service du Roy, et nullement au profit de ceux qui auroient « prêté leur argent [1] », pour bien comprendre le désintéressement de Cassard.

Capitaine de vaisseau à trente-trois ans (décembre 1712), alors que ce haut grade ne s'accordait généralement qu'à des gentilshommes des premières familles du royaume, après de longs et laborieux services, tandis que son entrée dans la marine de l'État datait à peine de cinq ans, il voit les meilleurs officiers solliciter la faveur de combattre sous ses ordres. Là se trouvent MM. de Baudinard, d'Espinay, de Boisrargues, le baron de Moans de Grasse, le baron de la Garde, MM. de Forgues, de Bouteville, de Toiré, d'Héricourt, de Piennes, de Sabran, d'Albert, l'élite de la marine

[1] *Memoires du comte de Forbin, chef d'escadre.* A Amsterdam, 1730, t. II, pp. 334 à 339.

et de la noblesse, rendant ainsi un éclatant hommage au courage et au vrai mérite, toujours respecté dans notre France.

A la tête de trois vaisseaux, quatre frégates et deux bâtiments légers, Cassard quitte la rade de Toulon, le 9 mars 1712. Successivement le fort de la Praya, la ville de Ribera-Grande, colonies portugaises des îles du Cap-Vert, l'île anglaise de Mont-Serrat, la belle colonie hollandaise de Surinam, admirablement fortifiée et défendue, les petites îles de Berbiche et d'Askébé, Saint-Eustache et Curaçao, sont attaqués, enlevés, mis à contribution, et paient une rançon de neuf millions, treize mille cinq cents livres.

Soldat énergique, chef prévoyant, stratégiste habile, l'honnête marin nantais se montre sans cesse à la hauteur de sa mission et de sa difficile entreprise, dont les frais énormes dépassèrent de beaucoup les bénéfices. Mais le but était atteint : terrifiées par la prise de Rio-Janeiro et les campagnes de Cassard, les puissances se décidèrent enfin à demander la paix, ardemment désirée par la France, et qui fut conclue à Utrecht, en avril 1713.

C'est donc à Cassard, et non à Duguay-Trouin, rentré à Brest le 6 juin 1712, que revient l'honneur de clore l'ère navale de la France, sous le règne de Louis XIV.

Ici se place un fait, raconté par Richer avec assez de développement, et que nous ne pouvons passer sous silence.

Peu après sa dernière expédition, Cassard vit arriver à la Martinique une division, commandée par M. ***, chef d'escadre, qui lui remit un ordre d'avoir à le reconnaître comme son supérieur. « Tous les officiers, tous les soldats et matelots murmurèrent de « voir qu'on leur ôtait un chef sous le commandement duquel ils « avaient fait des prodiges. » Ce procédé, du reste, était aussi injustifiable que peu digne, de la part du ministre, vis-à-vis d'un officier supérieur qui avait droit à tous les éloges et à tous les égards ; mais ce ministre était M. de Pontchartrain.

Les deux escadres réunies mirent à la voile vers la fin de mars 1713. La paix était sur le point d'être signée. Le commandant, qui connaissait la situation et avait l'ordre formel d'éviter à tout prix

un engagement avec les vaisseaux des puissances belligérantes, refusa à Cassard l'autorisation qu'il lui demanda de combattre des bâtiments anglais que la flotte rencontra sur sa route. Aucune explication, aucun détail ne fut donné, à l'appui de cette singulière détermination. Cassard, ignorant complétement l'état des choses et les instructions du ministre, interpréta la défense du commandant, comme inspirée par une trop grande pusillanimité, et répondit, emporté par son bouillant courage : « Partout ou je trouverai les « ennemis de mon maître, le devoir de les attaquer sera toujours « plus fort que des ordres dictés par la lâcheté [1]. »

Dans une circonstance presque identique, Duguay-Trouin, prêt à monter à l'abordage, obéit au signal de son chef, et vient sans hésitation rejoindre la division. Cassard devait s'incliner !... Cependant le cas n'est plus le même. Froissé par cette dépendance outrageante dans laquelle il était placé, justement indigné d'un ordre inexplicable et dont un mot eût révélé la portée, sa réponse n'a plus rien d'étonnant. Il fait appel à ses capitaines, à ses officiers ; « tous le suivent et, quoique beaucoup inférieur en nombre, il dis- « perse la flotte anglaise et prend deux vaisseaux. »

Arrivé à Toulon, Cassard apprit que le chef d'escadre avait informé la cour de sa désobéissance. Le rencontrant un jour sur le port, il l'aborde, met l'épée à la main et le provoque en ces termes : « Voyons si vous savez vous défendre, comme vous savez accuser. » Ses amis accourent, lui expliquent que son antagoniste a fait son devoir en prévenant le gouvernement, avant que l'Angleterre n'eût porté plainte. Cassard se rend aussitôt à ces raisons et la querelle n'eut pas de suite. Mais cette aventure, racontée en haut lieu, lui enleva les récompenses qu'il avait si noblement gagnées, et il n'eut pas la moindre distinction pour sa magnifique campagne. Dans la faute de Cassard, il y a de l'énergie, de la grandeur ; dans la conduite de Pontchartrain et de son protégé, on ne voit que faiblesse et couardise.

Ainsi se termine la carrière active du marin, aussi courte que

[1] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 93.

brillante. Il est à regretter que des circonstances ultérieures ne lui aient pas permis de déployer sur un champ plus vaste les rares qualités que sa dernière expédition fit entrevoir. Capitaine de corsaire, la sûreté de son coup d'œil, l'habileté de sa manœuvre assurent le succès. Capitaine de frégate, il commande une division. Capitaine de vaisseau, il dirige une escadre, et la France épuisée voit venir à elle les ennemis, frappés au cœur, en apprenant l'anéantissement de leurs colonies, accompli par le redoutable Cassard, auquel rien ne résiste.

III

Le vaillant homme de mer dont nons venons d'esquisser rapidement les hauts faits, était, répétons-le, avant tout honnête homme, ardent patriote.

De son procès avec la ville de Marseille surgit pour lui une série de mécomptes et de déboires, qui aigrirent son caractère, naturellement bon et serviable. Jamais il ne put obtenir un jugement du parlement d'Aix ; et ce déni de justice, cette iniquité officielle, qui nous paraît aujourd'hui incroyable, est parfaitement exacte.

Ainsi que nous l'avons dit, deux fois encore il arma des vaisseaux destinés au transport des grains, si nécessaires aux provinces du Midi. Dans la campagne des Antilles, il était le plus fort actionnaire. Tout son avoir avait été dépensé dans ces coûteux armements ; et, quand il revint en 1713, ses appointements, ses frais de table lui étaient dus en entier par le ministre. Lorsqu'il réclama le remboursement de ses avances, il n'obtint que de vagues promesses, d'impitoyables atermoiements. Les caisses de l'État étaient vides ; les ministres inconscients avaient, sans se préoccuper des dépenses, compté sur les rentrées que devait nécessairement, disaient-ils, produire l'expédition. Les démarches reitérées de Cassard obsédèrent les puissants du jour. Plutôt que de chercher à le satisfaire, en acquittant une dette sacrée, ils l'éconduisirent, versant par leurs refus systématiques et outrageants le poison du dégoût et de la misanthropie dans ce cœur noble et généreux.

De plus, Cassard avait pour homme d'affaires un caissier infidèle, qui, profitant des embarras de son mandant, ne lui rendit aucun compte des sommes qu'il avait touchées, jugeant plus commode de se les approprier en partie. De sorte qu'entraîné par des procès sans fin, sans cesse renaissants, il usa son activité, dépensa son intelligence à rédiger des mémoires, à poursuivre ses créanciers devant les tribunaux, lassés de ses instances.

Posséder des millions, les sacrifier pour soulager les populations affamées, pour le service de l'État, la gloire de la France, sans compter, sans marchander, et ne pouvoir obtenir le remboursement de ses avances; nouveau Bélisaire, se voir réduit à la maigre pension de demi-solde, presque à la misère ; obligé parfois de recourir à ses sœurs, vivant chacune de leur modeste revenu de quinze à dix-huit cents livres de rente, dans la maison paternelle à Nantes ; user son intelligence et sa vie à essayer de se faire rendre justice, et ne recevoir que des refus, des rebuffades ou des railleries, telle fut la vie du pauvre officier, de 1713 à 1736.

En 1717, il reçut la croix de Saint-Louis, si souvent méritée, mais sans aucune pension ; tardif hommage, pâle rayon de soleil dans cette existence, désormais assombrie et brisée.

« Ses grands talents pour la marine étaient obscurcis par son caractère opiniâtre et farouche : il lui fit perdre le fruit de ses actions. A la cour tout le monde parlait de lui, et lorsqu'il y étoit personne ne le regardoit », dit Richer [1]. « Il avait les défauts qui quelquefois tiennent au courage, un caractère dur et une âme trop inflexible. — Il choqua la cour et la cour le laissa dans l'oubli », ajoute M. Thomas, dans une note de son *Éloge de Duguay-Trouin* [2]. — « L'inflexible et hautain Cassard se couvrait de gloire dans la Méditerranée », reprend le comte de Lapeyrouse-Bonfils [3]. — « Le brave Cassard s'illustra par son courage, mais ne sut pas corriger la rudesse de son caractère », répète à son tour M. A. Lau-

[1] *Vie du capitaine Cassard*, p. 101.
[2] *Œuvres complètes de Thomas;* Paris, an X (1802), t. I^er^, p. 135.
[3] *Histoire de la marine française,* 1845, t. II, p. 112.

rant [1], l'un des rares historiens nantais qui n'ont pas oublié de citer le nom de leur compatriote.

Le reproche est formel, et nous le croyons exagéré. Dans tous les cas, il ne peut s'appliquer qu'à la vie civile ; rien dans la vie militaire ne le justifie. Richer, qui l'articule le premier, devait au moins en adoucir l'expression. La vie militaire de Cassard nous le montre toujours grand, loyal, généreux, dévoué, brave à l'excès, esclave de son devoir. Si son caractère s'aigrit, s'il devient « triste et rêveur », c'est que sa confiance est trahie, sa générosité méconnue, son dévouement, ses services qui font honte aux ministres, discutés, amoindris, sa dette envers la patrie, audacieusement contestée, comme trop lourde. Des propositions plus ou moins acceptables lui sont faites ; il répond : « Je ne veux point que pour *me* dédommager et me récompenser on me donne les dépouilles du peuple ; je demande le remboursement de trois millions que j'ai avancés, et j'ai le droit de les exiger [2]. » Cette formule, assurément peu courtisanesque, ressort d'une façon grandiose au milieu des tripotages, des intrigues, des faiblesses de la Régence et du règne de Louis XV. Elle ajoute un nouveau relief à la mâle figure de Cassard et grandit son caractère, à l'égal de ses talents. Fort de son bon droit, il ne daigne pas s'abaisser à quémander les protections ; la faveur, en ces temps de faveurs scandaleuses, il n'en veut pas !...

« Le caractère de Cassard était presque cruel, les matelots ne « voulaient pas aller avec lui, tant ils étaient rebutés par ses mau- « vais traitements. Ils n'avaient pas perdu la mémoire de la disette « des vivres qu'il leur avait fait souffrir dans toute ses campagnes. « Dans sa dernière croisière, il les avait réduits à l'eau pendant « longtemps, quoiqu'il eût abordé à Saint-Domingue, où les vins « étaient abondants et à bon marché, et qu'il eût promis au com- « mandant du Cap d'en acheter. Il était avare, et se montrait peu « sensible aux réprimandes qu'on lui faisait sur sa négligence à

[1] *Histoire de la ville de Nantes et des guerres de la Vendée*, t. I, p. 305.

[2] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 99.

« payer les équipages des vaisseaux avec les produits qu'il avait en « mains, et qu'il gardait indéfiniment... [1] »

Le tableau est bien chargé. Vu le nom de l'auteur, l'accusation revêt ici une forme sérieuse qui contriste et par cela même donne à réfléchir. Peut-être sommes-nous téméraire de reproduire ces lignes peu flattées et peu connues à Nantes. Mais, dans un éloge de Cassard, loin d'être pessimiste, nous devons nous montrer optimiste, et, sans manquer aux enseignements de l'histoire, nous attacher à la vérité.

Le dernier trait le plus cruel de ce portrait, « *il était avare* », nous suggéra l'idée de le discuter. Cassard avare !... L'allégation est étrange. C'est prodigue qu'il fallait dire ! Prodigue de sa vie pour secourir ses semblables, prodigue de son sang, prodigue de son or pour sa patrie. L'expression dépasse le but ; elle détonne, comme la note fausse au milieu d'un harmonieux concert.

Tant qu'au reproche de cruauté et de mauvais traitements envers les équipages, la discipline sur les bâtiments de l'État et les navires de commerce était loin d'être, au commencement du XVIII[e] siècle, ce qu'elle est aujourd'hui. Quand, sous le second Empire, nous avons vu, en pleine Fosse, un capitaine rouer de coups, assommer, pour ainsi dire, deux matelots qui ne voulaient pas rejoindre son bord, on peut bien passer à Cassard quelques sévices, que nous ne voulons ni excuser ni atténuer, mais qui étaient alors dans les habitudes des capitaines de la marine [2].

[1] *Guerres maritimes de la France ; le port de Toulon*, etc., par M. V. Brun, commissaire de la Marine. — H. Plon, 1861. t. I. p. 134.

[2] Duguay-Trouin avait le même système ; car nous lisons dans ses *Mémoires* (Amsterdam, 1741, p. 246) : « On a reproché à M. du Guay un peu de dureté dans la discipline militaire. Connoissant combien cette discipline est importante, et craignant trop de ne pas parvenir à son but, peut-être avoit-il tiré un peu au dessus pour l'atteindre. » — M. Thomas, cité plus haut, dit également, en parlant du célèbre Malouin : « Sous lui, la discipline n'était pas seulement sévère, elle était quelquefois fort dure ; mais dans cette partie l'excès même est utile... »

Pourquoi ne pas mentionner encore la sévérité du code maritime, dont les peines, entachées de la plus cruelle inhumanité, ont été appliquées jusqu'au commencement de ce siècle ?

Pour ce qui est du vin, nous sommes d'un avis complétement opposé à celui de l'auteur. L'exemple frappant de l'abus des boissons que nous fournit le drame du *Fœderis-Arca*, nous dispense d'en citer d'autres [1]. Cassard, en interdisant l'usage du vin ou des liqueurs fortes à ses matelots, agissait en officier prévoyant, en chef intelligent, qui, dans une campagne longue, pénible, difficile, veut avoir tout son monde sous la main, prêt à obéir au premier ordre.

Reste la disette de vivres. Mais celui qui a étudié tant soit peu l'organisation de nos corsaires, le service de notre marine, ne peut s'arrêter longtemps à ce grief. « C'est la soupe qui fait le soldat, » dit un proverbe, plus ou moins moderne. Or Cassard, toujours sur le qui vive, attaquant toujours beaucoup plus fort que lui, avait essentiellement besoin de compter sur ses hommes. Il n'ignorait pas que si le courage attire la confiance, les mauvais traitements poussent à la révolte, la mauvaise nourriture, à la désobéissance, à l'affaiblissement du corps, et déconsidèrent les capitaines. Les matelots, ajoute M. Brun, « ne voulaient pas aller avec lui. » Cette accusation, au fond, assez gratuite, n'est après tout que l'opinion personnelle de l'auteur. En revanche, nous affirmons que les officiers les plus distingués se disputaient l'honneur de servir sous ses ordres.

N'oublions pas surtout que les armements de Cassard se faisaient dans un temps de disette profonde. « Un froid excessif avoit gelé les bleds et les fruits. La misère fit bien trouver des soldats ; mais ils manquèrent de subsistance. La marine abandonnée ne put aller chercher des bleds chez l'étranger, qui au contraire se procuroit abondamment ce qui lui manquoit. » Ce tableau, tracé par Poncet

[1] Au mois de mai 1864, ce trois-mâts, nolisé par le gouvernement, partit de Cette pour transporter au Mexique une cargaison de vins et de spiritueux. Les matelots, presque tous bretons, bientôt surexcités par l'absorption des liquides qu'ils dérobaient dans la cale, tuent le lieutenant et le capitaine, sabordent le navire, jettent froidement le mousse à la mer, puis se dispersent dans les quatre parties du monde. Bourrelé de remords, un des novices, revenu à Paimbœuf, fit à sa mère l'aveu des scènes de meurtres dont il avait été témoin, et quatre des plus coupables, condamnés à mort, furent exécutés à Brest, le 11 octobre 1866.

de la Grave [1], n'est-il pas la justification complète de Cassard, réduit par le malheur des temps et l'impossibilité absolue de se procurer des vivres, à rationner ses équipages dès le jour de l'embarquement? Il le dit lui-même au ministre, dans une lettre de janvier 1712 [2]: « Il est très difficile de trouver dans ce pays [Toulon] des salaisons capables de résister aux chaleurs des pays où je dois aller; et tous les vivres sont, en cette province, d'une grande cherté et fort rares. » Ce n'est donc pas un reproche qu'il mérite; c'est, au contraire, une difficulté de plus qu'il eut à vaincre.

Préoccupé de ses coûteux armements, des mille détails indispensables pour assurer le succès des périlleuses et délicates missions qui lui étaient confiées, il ne prit pas assez de précautions dans ses engagements, ne s'attacha pas assez à régulariser ses conventions et ses comptes. Il ne pouvait être, à la fois, au chantier, au navire, au comptoir. Il négligea trop ce dernier. Ce fut une faute sans doute: le négociant doit avoir ses livres et ses comptes en règle! Mais cette négligence, commise lorsqu'on a la France en face de soi, ne devient-elle pas un éloge et une preuve de patriotisme?...

Cassard eut des défauts, nous ne cherchons pas à le nier; nous désirons les atténuer, au lieu de les voir exagérer. Dans la première partie de sa vie, il déploya les plus brillantes qualités; les chagrins qui empoisonnèrent la seconde, firent naître ou ressortir ces défauts, amplement effacés, du reste, par les nobles aspirations de son cœur. Plaignons-le de ses amères souffrances, ne l'accusons pas. C'est une douleur, un regret, que la France doit expier en tressant une couronne plus belle au brave marin, au serviteur dévoué qu'elle laissa ainsi abreuver de dégoûts, de misère et d'ennuis.

Au commencement de l'année 1736, Cassard obtint une audience du cardinal de Fleury, ministre tout-puissant. Dans cette entrevue que se passa-t-il?... Les mémoires du temps sont muets à cet

[1] *Précis historique de la marine royale de France*. Paris, 1781, t. II, p. 165.
[2] Lettre autographe de Cassard, collection Th. Dobrée.

égard, les détails manquent. Toutefois le caractère bien connu du ministre, ami de la paix à tout prix, sa parcimonieuse préoccupation de remplir les coffres de l'État, toujours vides, laissent supposer ce qui eut lieu dans cette dernière tentative, suprême espérance du malheureux marin. Froissé par les fins de non-recevoir, par la morgue ou les dédains du ministre, Cassard s'oublia. Il eut tort, assurément. Mais le cardinal-ministre, en plaçant dans ce cas désespéré le pauvre solliciteur, n'est-il pas plus blâmable encore?... C'est là une bien grave responsabilité devant l'histoire ; responsabilité qu'il augmenta en faisant jeter, sans pitié, sans merci, l'infortuné créancier de la France dans une prison d'État. Sa voix montait trop haut, il fallait l'étouffer!...

Renfermé sous les sombres murailles du château de Ham, Cassard, oublié, séquestré, agonisa pendant quatre ans. Pour donner un semblant de raison à cette monstrueuse iniquité, pour justifier, au moins en apparence, cet injustifiable abus de pouvoir, le ministre fit répandre le bruit qu'il était « tombé en démence. » Mais rien ne vient appuyer ce prétexte mensonger, contre lequel nous croyons devoir protester de la manière la plus absolue ; et les lettres de cachet, muettes à cet égard, fournissent elles-mêmes l'un des plus sérieux démentis que nous opposons à cette fausse allégation. Enfin, le 21 janvier 1740, mourait dans le plus complet abandon cet homme, recommandable à tant de titres, « né avec le plus grand génie pour la mer, et qui n'avait pas moins d'intrépidité que de talent [1]. »

Cassard, disons-le, est une des rares exceptions de notre histoire. Ses deux émules, Jean Bart et Duguay-Trouin, anoblis, riches, élevés au comble des honneurs, jouirent en paix des récompenses noblement acquises. En lisant les considérants de leurs lettres de noblesse, dans lesquels sont relatés des exploits d'une audace surprenante, mais auxquels ne le cèdent en rien ceux de notre brave Nantais, nous ne pouvons que regretter qu'il ne lui ait pas été concédé de lettres patentes. Sur ces lettres, en effet, et avant les

[1] *Éloge de Duguay-Trouin*, par Thomas ; note sur Cassard, p. 134.

héroïques faits de guerre qui illustrèrent ces trois marins, celles de Jacques Cassard eussent enseigné, de plus, aux générations futures à pratiquer l'humanité envers la souffrance, l'abnégation, le désintéressement pour la patrie.

IV

Cassard ne fut jamais marié, malgré l'assertion de plusieurs romanciers feuilletonistes, et même d'un ou deux historiens. Quatre de ses sœurs vivaient encore à l'époque de sa mort : 1° Marguerite, épouse de Jean Drouard, son cousin-germain, dont descendaient François Drouet, juge-consul en 1785, et député du commerce de Nantes à Paris, les Darrèche et les Wlieghe, négociants ; 2° Isabelle ; 3° Marie ; 4° Renée Cassard, mortes filles.

René Cassard, embarqué en qualité de second sur la frégate la *Blonde*, dans l'expédition du fameux Thurot, sur les côtes d'Irlande, en 1759, perdit un œil dans le combat où ce brave corsaire fut tué. Il avait déjà reçu deux blessures, sur la frégate la *Terpsichore*. Il obtint une pension de 400 livres sur les invalides de la marine, et dans sa demande se dit « neveu du feu sieur Cassard, capitaine de vaisseau, dont la mémoire est en recommandation dans la marine. » Toutefois il ne pouvait être que le neveu à la mode de Bretagne, c'est-à-dire, issu d'un frère ou même d'un cousin-germain de Guillaume, père de Jacques. Sa descendance subsiste encore, croyons-nous, aux environs de la Marne (Loire-Inférieure), dans les arrière-petits-enfants de Jean-René Cassard, veuf de Jeanne Noeau, mort à Machecoul, le 8 novembre 1842, âgé de 86 ans.

La branche aînée de la famille Cassard, représentée à Rennes, au siècle dernier, par deux procureurs au parlement de Bretagne, François Cassard, et son fils François-Marie, et à Nantes par « noble maître Jean-Baptiste Cassard, régent de la faculté de médecine en l'Université de Nantes, ancien recteur de l'Université en 1728 », s'est fondue dans la famille de M. Le Houx de la Bernardière, par le mariage de ce dernier avec Marie-Thérèse-Henriette Cassard,

aïeux du docteur Le Houx, notre condisciple, ancien président de la Société académique de Nantes [1].

Depuis longtemps nous étudions cette grande figure. Ces lignes, bien imparfaites, rappellent les traits principaux qui permettent de présenter le caractère et la vie de Cassard sous un jour nouveau, et de rendre un hommage tardif, mais juste et sincère, au marin trop longtemps méconnu, et si digne cependant de l'estime de tous les cœurs jaloux des gloires de la France.

En terminant, nous ne saurions mieux faire que de citer le charmant épisode, dans lequel Duguay-Trouin, qui se connaissait en courage, joue un si beau rôle. A lui de dire le dernier mot sur notre Cassard, son ami.

C'était en 1733 ; la guerre semblait imminente avec l'Angleterre. Chacun courait à Versailles solliciter un commandement. Les vastes salles resplendissaient de brillants uniformes, chamarrés d'or. Dans un angle, loin de la foule bruyante, un homme mal vêtu se tenait, triste, isolé, rêveur. Duguay-Trouin, fort entouré, l'aperçoit, quitte subitement généraux, seigneurs, gentilshommes surpris, s'avance vers le pauvre abandonné, lui prend les mains, l'embrasse et le présente avec orgueil aux courtisans : « Vous ne connoissez « pas cet homme, messieurs ? Tant pis pour vous ! C'est le plus « grand homme de mer que la France ait à présent : c'est Cassard ! « Je donnerois toutes les actions de ma vie pour une des siennes. « Il n'est pas connu ici, mais il est craint et redouté chez les Portuguais, chez les Anglois, chez les Hollandois, dont il a ravagé les « possessions en Afrique et en Amérique. Avec un seul vaisseau il « faisait plus qu'une escadre entière. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

[1] Arch. municip. de la ville de Nantes. — Registres de l'état civil de Rennes et de Nantes. — Titres de famille.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

—

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

C'était ainsi qu'agissaient les modérés de la République : ils ne reculaient pas devant la violation de la propriété. Les exaltés, eux, ne respectaient ni la propriété, ni la vie, et les municipaux s'étonnaient ensuite de ce qu'il se trouvât des soldats vendéens qui usassent de représailles ! Notons bien aussi que, outre les ennemis qui les combattaient en face, les Vendéens avaient à redouter les faux frères, qui les trahissaient. Des guides perfides, profitant de la connaissance qu'ils avaient du pays, conduisaient les colonnes républicaines là où elles pouvaient surprendre des guerriers sans défiance, souvent des hommes sans armes ou des femmes, des enfants, que ni leur sexe ni leur âge ne soustrayaient aux outrages et à la mort. Pour l'espion de la République, ni les liens de l'amitié, ni ceux du sang n'étaient sacrés : sa qualité de Vendéen ne faisait que le rendre plus redoutable pour les Vendéens, ses frères. Doit-on s'étonner beaucoup que les royalistes cherchassent à se défaire de gens qui employaient les moyens les plus odieux pour les livrer

* Voir la livraison de février 1880, pp. 149-157.

à la mort ? Enfin, dans la guerre de la Vendée, comme dans toutes les guerres, à côté des soldats, il y avait les pillards, qui n'avaient d'autre mobile que le désir de faire du butin, fût-ce par les voies les plus criminelles. Entre l'armée républicaine et l'armée vendéenne existait cette différence que, dans la première, les massacres, les incendies et les vols étaient ordonnés par les chefs et par le gouvernement lui-même, tandis que, dans la seconde, ils étaient défendus en principe et sévèrement réprimés. « Je ne tuons, ni ne volons, » disait Modeste Boursier.

Le 5 fructidor, la municipalité écrivit au Département une lettre dans laquelle elle lui dit que, par suite de la suppression du poste des Moutiers-les-Mauxfaits, la Plaine était ouverte aux bandes du Bocage, dont quelques-unes avaient pénétré jusqu'à l'Aiguillon-sur-Mer, et n'avaient été arrêtées dans leur marche en avant que par le passage du Braud. Elles s'étaient emparées d'un certain nombre de chevaux et de bêtes à cornes, avaient tué des volontaires occupés à couper les blés et égorgé des citoyens dans leurs maisons. Ces bandes qui s'avançaient ainsi, très probablement sans ordre des officiers supérieurs et peut-être sans chefs reconnus par les généraux, inspiraient des craintes, non seulement aux patriotes, mais encore aux hommes paisibles. A en juger par la physionomie que leur prête le crayon sans doute partial des municipaux de Luçon, c'étaient plutôt des maraudeurs que des soldats. La ville de Luçon avait d'autant plus à craindre, qu'on avait enlevé aux habitants toutes leurs armes.

« La plupart des volontaires sont sans armes, disaient les municipaux. On a désarmé toutes les communes de la Vendée, et nous osons encore demander hautement ce que sont devenus nos fusils, surtout nos fusils de chasse à deux coups. Que n'en arme-t-on nos volontaires, que l'on expose tous les jours impunément à la fureur de l'ennemi ? Par exemple à Bessay, au camp, plus de 2,000 hommes, à peu près 500 fusils. Les autres postes sont dans la même proportion. Où les brigands trouvent-ils les leurs ? Qui leur donne des munitions de guerre, des vivres, etc. ? Tous problèmes à résoudre, et qui nous paraissent des mystères. »

Les paysans vendéens, à qui leurs seigneurs laissaient la faculté de tuer du gibier tout à leur aise, avaient commencé la guerre avec leurs

fusils et leurs munitions de chasse, et l'avaient continuée avec les armes qu'ils avaient prises sur l'ennemi et celles qui leur étaient venues d'Angleterre. Les républicains de Luçon s'étaient innocemment laissé désarmer par les républicains de la représentation nationale et de l'armée, leurs amis. Leurs beaux fusils à deux coups, avec lesquels ils abattaient naguère les cailles et les perdrix de la Plaine, sans que la féodalité y dît mot, étaient partis on ne savait où. Ils étaient réduits à attendre, sans espoir de défense, des ennemis à qui ils avaient fait beaucoup de mal et des malfaiteurs qui, sans préférence politique, profitaient de toutes les occasions pour piller. Ils en furent heureusement quittes pour la peur, et les gens du Bocage, auxquels ils enlevaient sans scrupule leurs fourrages et leurs blés, ne leur rendirent pas la pareille. C'était l'usage, même parmi les républicains modérés, d'excuser facilement les excès commis contre les royalistes, souvent de s'y prêter, tout en affectant un grand sentimentalisme, et de jeter des cris d'oies du Capitole dès qu'un péril les menaçait. Où es-tu, Manlius? Les bourgeois de Luçon sont sans armes, la République est en danger.

Le 10 vendémiaire an III, une nouvelle alerte agita les esprits. Le courrier, qui faisait le service entre Sainte-Hermine, Luçon et Les Sables, fut arrêté, à une heure après midi, auprès du château de la Brunière, commune du Givre, par des cavaliers vendéens. Ces cavaliers avaient pour chef Delaunay, qui avait servi dans la cavalerie dite Bordelaise, et commandait maintenant le corps de cavalerie vendéenne dit de Saint-Pol. La voiture du courrier était escortée par quatre chasseurs du 8e régiment. Ces chasseurs furent obligés, *malgré leurs efforts*, de « couper les traits de la voiture, de la laisser là, » sur la route, et de s'enfuir avec le conducteur. Dans la voiture se trouvaient un homme et une femme. Cette femme, nommée Fortin, était épouse d'un menuisier de Luçon. A son retour, elle déclara, dans une dénonciation signée de sa main, que les cavaliers vendéens lui avaient enlevé son portefeuille, un paquet d'effets et ses bagues; qu'ils l'avaient menacée de mort, mais qu'elle avait été sauvée par Delaunay, qui lui avait parlé en ces termes: « Va dire à tes bleus

que Delaunay, commandant de la cavalerie de Saint-Pol, t'a sauvé la vie; que je les attends. » Il lui demanda si c'était Michel qui conduisait lui-même la voiture et, sur la réponse affirmative qu'elle lui fit, Delaunay répartit : « Ah ! le b.... , nous l'aurons bien ! » Suit la dénonciation des chasseurs, qui tous ont signé, ainsi que la femme Fortin, tant il est vrai que, dans les classes populaires de la France, l'art de la calligraphie date d'avant la Révolution, quoi qu'en disent quelques-uns. Bien que tout ne soit pas à louer dans la conduite des hommes composant la bande de Delaunay, ils eurent, du moins, le mérite de laisser la vie sauve à leurs prisonniers, contrairement à ce qui se pratiquait d'ordinaire parmi leurs ennemis.

Un poste de soldats républicains fut établi au Givre.

Mais qu'arriva-t-il? Les soldats de la République dévastèrent le pays qu'ils étaient censés protéger.

Le 4 brumaire, les membres du comité des subsistances militaires écrivirent aux représentants pour porter ce fait à leur connaissance :

« Ce n'est qu'avec peine, Représentants, que nous sommes forcés de vous dévoiler les nouvelles incendies (*sic*) qui se commettent près de nous. On ne se contente pas de l'incendie des maisons, on y ajoute celle des grains. Il est donc encore des Robespierre, des Turreau, des Huché ! Lisez les pièces ci-jointes; vous ne pourrez que frémir d'horreur, surtout lorsque vous saurez que ces incendies se sont passées au Givre, près la Brunière, poste que vous avez été visiter; nous réclamons, au nom de la loi, de l'humanité, de la justice, la réparation prompte du nouvel outrage fait à la liberté. Nous en prévenons le Comité de Salut public et en particulier Mégnien, représentant du département de la Vendée. »

Le même jour, le maire de Luçon, Maigre, écrivait au général Travot, qui avait été appelé au commandement de la division de Luçon, pour *l'inviter à se rendre sur le champ* dans sa ville. Il avait, disait-il, à lui communiquer des *objets de la plus haute importance et à prendre avec lui des éclaircissements.*

Nouveau sujet d'angoisses ! les municipaux de Luçon étaient encore une fois dénoncés comme trop favorables aux ennemis de la

République. Ils s'en plaignirent, par la lettre suivante, au Comité révolutionnaire de Fontenay :

« Nous sommes sensibles, citoyens, à l'intérêt que vous prenez à la commune de Luçon. Quoique la réputation des patriotes luçonnais soit au-dessus des propos calomnieux du nommé Robert, nous nous proposons cependant de le poursuivre devant les tribunaux, afin de le forcer à rendre justice à une commune qui n'a cessé de lutter pour la Révolution contre les contre-révolutionnaires. Il ne nous sera pas difficile de prouver la lâcheté du dit Robert, dans quelques actions où nous l'avons vu ; le terrorisme de ce lâche, qui criait publiquement dans notre Société populaire qu'il fallait massacrer les vieillards, les femmes et les enfants dans la Vendée ; ses bassesses et ses flatteries auprès des ennemis jurés de notre malheureux pays, et enfin son commerce avec Huché et d'autres scélérats de son espèce. La vérité percera et la calomnie tombera d'elle-même.

Signé : MAIGRE, *maire.*
POUDRA, *secrétaire.* »

La cathédrale, après avoir porté le nom de temple de la Raison, portait celui de temple de l'Être suprême. On y célébrait, avec une piété toute républicaine, les fêtes de la Nation. Mais voilà qu'un jour, un officier, pris de vin, scandalisa fortement la dévote assistance, en interrompant, par des propos malséants, les prêtres laïques de la Révolution, « pendant la lecture des lois et instructions relatives à la fête du jour. »

Il paraît que le baldaquin du grand autel qu'on avait laissé en place, l'offusquait et faisait l'objet de ses récriminations. Le conseil général de la commune dénonça le sacrilège au commandant de la place, et l'on ne dit pas que le scandale se soit renouvelé. Mais la municipalité n'était pas à bout de peines. La cathédrale, et ce que nous appellerions aujourd'hui l'élément religieux, devaient causer à son éclectisme antichrétien plus d'une difficulté.

La cathédrale, que les moines, puis les évêques de Luçon avaient bâtie, ornée, restaurée, était un monument trop important pour que la ville, réduite à ses seules ressources, en conservât seulement les toitures et les murs, sans s'imposer d'énormes sacrifices. Des gouttières se formaient, et, en plusieurs endroits, suivant rapport des municipaux, il pleuvait comme dehors; les

voûtes s'endommageaient et menacaient ruine. Pour accélérer la perte du monument, les cloîtres étaient transformés en écurie et les nefs en caserne. Hommes et chevaux ne ménageaient guère les édifices sacrés : moins raisonnables que les chevaux étaient encore les hommes. Assurément, ceux que les municipaux appelaient des Brigands auraient eu plus de respect pour les monuments de la ville que les troupes républicaines n'en avaient pour ceux de la religion. Comme témoignage, il nous suffit de citer quelques-unes des plaintes réitérées des municipaux : « La brigade logée au temple, disent-ils, a déjà détruit un moulin à venter. Les meubles en bois qui y sont, commencent à se dévaster... » Revenant un peu plus tard sur le même sujet, ils écrivent aux administrateurs du département :

« Les dégâts les plus considérables se commettent journellement en notre commune par les volontaires. Plusieurs demi-brigades ou débris de brigades sont dans notre commune. Nous avons été obligés d'en mettre dans le temple ci-devant cathédrale : ils ont déjà commencé à briser les meubles de bois qui servaient à serrer les chasubles, soutanes, des ci-devant chanoines. Nous en avons prévenu le District, il y a déjà fort longtemps, pour en ordonner la vente. Nous vous prévenons que si vous ne l'ordonnez en peu de jours, ils seront brûlés. Nous en avons prévenu le commissaire des guerres; il s'est même déjà transporté à notre caserne, telle que celle de la ci-devant Union chrétienne, avec un de nos généraux. Nous ne savons quelles mesures ils ont prises, mais les dégâts ne font qu'augmenter; nous venons de nous y transporter, ce jour; tout le procès-verbal que nous pouvons en constater, c'est qu'il ne reste plus de porte, que les planchers sont en majeure partie enlevés, les toits sont totalement brisés; les volontaires montent dessus y étendre leur linge; nous ne pouvons contenir la troupe; nous ne pouvons même désigner dans cette malheureuse dilapidation les corps qui les font, vu la progression des changements subits qu'il y a dans la marche des différents détachements et bataillons.

Signé, ESCALLIER MAIGRE,
M^e MAURY. »

Une autre dénonciation au commandant de la place, signée : S. Rodrigue, président, dit que, outre bon nombre de vols, commis au détriment des particuliers, des planches et du fer, qui servaient

tant aux orgues qu'à l'horloge, ont été enlevés. L'état de siège lie les mains à l'autorité civile.

A force de raffinements de cruauté, la République était venue à bout de faire expirer Louis XVII : Louis XVIII devenait roi de France. Il fut proclamé à Belleville, le 26 juin 1795 (7 messidor an III), par l'armée de Charette. La guerre languissait depuis l'amnistie du 29 pluviôse de cette même année : elle reprit une nouvelle ardeur. Les incursions des bandes vendéennes dans le territoire voisin de Luçon inquiétaient les patriotes de cette ville. En vertu d'un arrêté du District, ils demandèrent aide et secours aux communes du Marais. « Comme nos possessions étant envahies, disaient-ils, il y auroit les plus grandes craintes pour les vôtres, travaillons tous pour la même cause. »

Les habitants de Saint-Michel-en-l'Herm montrèrent peu d'empressement à se faire tuer pour les patriotes de Luçon. Le 15 messidor, le maire Maigre et le secrétaire Réveillant leur écrivirent pour les prier de fournir, au moins, cent hommes « bien montés et bien armés. » Les gens de Saint-Michel ne bougèrent pas. Les citoyens Mazière, Clert, Vincent, Maury, secrétaire, écrivirent au District, pour l'informer que deux réquisitions de la municipalité de Luçon étaient demeurées sans effet, et pour l'inviter à vouloir bien faire *rentrer dans le devoir des citoyens qui paraissaient s'en écarter, et qui préféraient leur intérêt particulier au bien général.*

La commune de l'Aiguillon demanda, par naïveté ou par ironie, s'il fallait aussi envoyer les hommes infirmes et les chevaux réformés. La municipalité de Luçon répondit avec humeur qu'elle n'avait entendu appeler que les hommes et les chevaux sains et propres au service.

Nous ne savons ce que devint cette levée; ce qui est certain, c'est que les soldats sans conviction du Marais n'auraient pas tenu longtemps devant les Vendéens.

Sur ces entrefaites, le citoyen Valentin, adjudant de place, dénonça à la municipalité Mme de Marcé, de Chasnay, aux portes de la ville, comme un des agents les plus actifs du parti royaliste.

Au rapport de l'adjudant Valentin, le citoyen Marion, capitaine au 7e régiment de chasseurs, revenant de Belleville, quartier général de Charette, « où il avait été prisonnier des Brigands, — qui, par parenthèse, lui avaient laissé la vie sauve — pouvait donner les plus grands renseignements sur la conduite de la femme Marsais de Chanais. » Le capitaine Marion avait « connaissance de nombre de renseignements parvenus au chef brigand de Belleville par le moyen de ladite Marsais. » Dans la nuit du 23 messidor an III, une visite domicilière fut faite chez cette dame : « Nous ne savons de quel ordre, » écrivent naïvement les municipaux de Luçon. « On y a trouvé un nommé Cochard, adjoint de l'adjudant-général Savary... »

Cependant des nobles, profitant de l'amnistie du 29 pluviôse, apparaissaient de temps en temps à Luçon. Ils visitaient celles de leurs maisons, ceux de leurs domaines qui n'avaient pas été vendus nationalement. Ils ouvraient les cachettes où ils avaient déposé leur argent et des objets précieux, et quelques-uns poussaient l'audace jusqu'à se présenter poliment dans les demeures naguère possédées par eux, et à demander aux injustes détenteurs de leurs biens la permission de lever la planche, le carreau sous lesquels ils avaient caché leur modeste trésor. Il n'en fallut pas davantage pour augmenter les alarmes des patriotes de Luçon. Ils virent dans ces hommes d'autrefois des agents, qui venaient à Luçon chercher de quoi alimenter la guerre civile : ils en firent leur rapport au Département. Les municipaux n'oubliaient pas que ces proscrits de la République étaient ceux dont eux, municipaux, avaient, dès le 21 prairial an II, fait solennellement brûler les titres et registres féodaux, en même temps que ceux du chapitre ; que ces proscrits étaient les légitimes propriétaires de domaines dont les républicains s'étaient patriotiquement emparés pour leur avantage personnel. Ces ex-nobles, ces revenants d'un autre monde, n'étaient que des ombres : ces ombres, pesant sur la conscience des spoliateurs, les empêchaient de dormir.

Encore plus que l'apparition des ex-nobles, la présence des prêtres réfractaires dans les environs et dans les murs mêmes de

la ville, gênait les municipaux de Luçon. L'abbé Charette-Collinière, vicaire-général de M. de Mercy, était à Chasnay et, dans l'intérieur même de la ville, l'abbé Huet, curé de Landevieille, sorti de la prison de Fontenay en vertu de l'amnistie, avait établi sa résidence chez M. Merland de Chaillé ; l'abbé Maillard avait établi la sienne chez M. de la Ricottière.

Les municipaux, ne pouvant respirer le même air que ces ci-devant, s'empressèrent de prier le District de les en délivrer.

Laissons-les dire eux-mêmes aux admioistrateurs du District leurs angoisses et leurs craintes :

« Citoyens,

« Il s'est rendu dans notre commune, depuis l'amnistie, plusieurs prêtres réfractaires. Le sieur Huet, ci-devant curé de Landevieille, réfractaire, en particulier, est venu en notre commune, 27 du courant, faire enregistrer son [*mot illisible*] provisoire ; en même temps, nous a notifié qu'il dirait la messe chez lui, à l'heure de dix heures.

« La loi sage pour les *calottes* (?) met en droit chacun de prier à sa fantaisie; mais cet homme avait déjà commencé avant d'en avoir prévenu et a beaucoup de chalands dans la maison de Merland, médecin.

« Les volontaires, ainsi que plusieurs habitants, ne voient pas de bon œil cet exercice. surtout d'un réfractaire, homme de l'espèce de ceux qui ont mis la division dans nos malheureuses contrées. Comme il était appelé auprès de l'administration, nous vous invitons à nous délivrer de cet homme, en le faisant rendre au chef-lieu ; il ne s'est aucunement passé de mal ; aidez-nous à nous en préserver par ce moyen, d'autant que nous présumons que les réfractaires sont toujours sous le joug de la loi. »

Une seconde lettre suivit bientôt la première. La voici :

« Citoyens,

« Rendus à vos droits primitifs, à votre attribution première, qui jamais n'auraient dû vous être enlevés, nous nous adressons à vous pour nous seconder à bannir de notre sein le fanatisme et le royalisme renaissants. Le nommé Huet, ex-curé de Landevieille, reclus et mis en liberté par le Comité révolutionnaire à Fontenay-le-Peuple, vint se fixer à Luçon sans se présenter à la municipalité. Informé qu'il existait à Luçon un prêtre réfractaire, qu'il disait la messe, il fut mandé, et, interpellé de déclarer depuis quel temps il était à Luçon, et s'il disait la messe, il répondit qu'il y était depuis quelque temps, et qu'il disait la messe sur un petit autel, dans sa chambre, et qu'il ne croyait pas qu'il en fallût en faire sa déclaration; que dès le moment il la faisait, et déclarait dire la messe

les dimanches et fêtes, à 10 heures. Nous nous y sommes transportés plusieurs fois, et, au lieu d'y voir les personnes seules de la maison, nous y avons vu des ci-devantes étrangères et inconnues: de là des rassemblements plus nombreux; de là l'avilissement de la cocarde nationale; l'opinion répandue de rendre les biens nationaux.

« Dans ce moment nous faisons publier un arrêté, qui enjoint de porter la cocarde nationale, sous les peines portées par la loi.

« Si l'administration, citoyens, eût été plus tôt rappelée, beaucoup de prêtres soumis à la déportation ou à la réclusion, n'exerceraient point leur culte avec une publicité scandaleuse; nous n'aurions pas un Huet à Luçon, et plusieurs autres cachés: il est bruit que l'ex-grand vicaire Charette-Collinière est à Chanais.

« Veuillez donc, citoyens, faire exécuter la loi à l'égard dudit Huet, nous en délivrer, le remettre en réclusion, et vous déjouerez les fanatiques et les royalistes, et vous préviendrez le trouble et le désordre qui pourraient prochainement en résulter.

« Nous avons délibéré un instant sur l'arrestation dudit Huet, et sa translation au chef-lieu du département; mais nous vous en référons, bien persuadés que, d'après l'art. 9 du décret du 27 germinal dernier, vous ne tarderez pas à nous délivrer d'un réfractaire immoral, fanatique et royaliste.

« Salut et fraternité,

« MAURY. »

Le citoyen Maury écrivit dans le même sens au citoyen Bouron, procureur général du département.

Tant d'instances eurent leur effet. Le 9 brumaire an IV, la municipalité eut la satisfaction d'écrire au citoyen Millet, lieutenant de gendarmerie résidant à Luçon, et de lui donner ordre, en vertu d'une lettre du syndic du district de Fontenay, de *se transporter de suite dans la maison du citoyen Merland, pour y prendre le nommé Huet, prêtre inconstitutionnel, ainsi que dans celle du citoyen Barré-Ricottière, pour y prendre le nommé Maillard, aussi prêtre inconstitutionnel,* « lesquels, ajoute la municipalité, vous conduirez en la maison d'arrêt de cette commune, pour être transférés demain, dix du courant, au chef-lieu du département pour estre mis en la maison désigné à cet effet ; vous en feré à leur égard ce que font de vrais républicains. » Cette dernière recommandation est un nouveau trait qui montre quel esprit animait la majorité de la municipalité de Luçon.

Malgré tout, les proscrits rentraient dans leurs foyers, ainsi qu'on le voit par une liste fournie, le 7 pluviôse an IV, au Département. Cette liste qui indique, non des émigrés, mais des personnes qui avaient suivi les armées vendéennes, offre entre autres noms ceux qui suivent : « Eléonore Cytois, femme Goulard : le sort de son mari, ex-chevalier, est inconnu ; Armande Chaligny et Angélique Chaligny, sœurs, ex-nobles ; René Surineau-Menolière, ex-officier d'infanterie ; Catherine Surineau ; Geneviève Surineau, ex-noble et ses sœurs ; Philippe Barré-Ricottière, ex-officier d'infanterie ; Marthe Cytois, sa femme, ex-noble ; L'Épine, fille Cytois ; Biron, ex-noble, sa sœur ; Jean Chassay, ex-charretier de l'armée ; Marianne Anger, chez Ricottière, fille de confiance ; Marie Savary, femme Robin, propriétaire ; Paillou, fille, nièce de l'ex-chanoine Paillou [1]...; Baudouin, fille, sœur de l'ex-curé Baudouin ;... Sicard, sœur de l'ancien sacristain ; Jean Bricot, jardinier... »

On célébrait encore l'anniversaire de la mort de Louis XVI, sous le nom d'anniversaire de la mort du tyran. Il y eut, cette année, une réunion à Sainte-Gemme, pour fêter cette triste journée. Le procès-verbal de cette séance fut déposé dans les registres de la municipalité de Luçon. Ce fut le citoyen Blondeau qui fit le discours. Il regrette que des circonstances imprévues aient empêché les autorités des communes rurales du canton de Luçon de *mêler leurs accents aux cris d'allégresse qui ont retenti de tous les points de la République en mémoire de la juste punition du dernier roi, tyran du Français ;* il regarde la CONSTITUTION *comme l'arche sainte autour de laquelle tous doivent se serrer.* Là-dessus chacun fit sa déclaration de sincère attachement à la République et de haine éternelle à la royauté.

Et pourtant la France n'était pas sauvée.

Je m'arrête ici : mon programme est rempli.

Abbé DU TRESSAY.

[1] M. Paillou, plus tard évêque de La Rochelle.

SŒUR DENISE*

En quittant l'oasis rustique on s'enfonçait
Sous des pins ténébreux où le jour s'éclipsait,
Où les vents, arrêtés par d'épaisses ramures,
Agitaient le feuillage avec de longs murmures.
Nous écoutions, rêveurs, ces bruits mystérieux
Qui font de la forêt un temple harmonieux :
Mais un lièvre, parti tout à coup de son gîte,
Mettait chez Agénor la rêverie en fuite ;
Le chasseur maugréant regrettait son fusil ;
Moi j'admirais les jeux de l'écureuil gentil,
Qui d'un arbre en trois bonds escaladait le faîte,
Et semblait me narguer du haut de sa retraite.
Nos pas en s'éloignant des bois noirs rencontraient
Un étang que les joncs frémissants encadraient.
Près du bord un rocher à la rude surface,
Nous présentait un siège, et nous y prenions place.
Le petit lac dormeur par la brise éveillé,
De reflets éclatants brillait ensoleillé,
Et de ses nénuphars la blanche fleur coquette
Se berçait au roulis de la vague muette.
Les saules, pour cacher le nid des poules d'eau,
Là dans l'onde inclinaient leur verdoyant rideau ;

* Voir la livraison de février 1880, pp. 81-104.

Là passait, repassait la rapide hirondelle;
Là gravement allait et venait la judelle ;
Et le martin-pêcheur, en rasant le flot pur,
Fuyait à nos yeux comme une flèche d'azur.
De ce tableau vivant observateurs tranquilles,
Nous regardions parmi les grands roseaux mobiles,
Nous regardions de loin tous ces oiseaux heureux
Voler ou se glisser par couples amoureux.
Quelquefois à fleur d'eau montrant sa grosse tête,
Une loutre arrivait ainsi qu'un trouble-fête ;
Mille cris signalaient le perfide rôdeur,
Qui retournait sonder l'humide profondeur.
Quelquefois le buzar, aux ailes étendues,
Sur un canard distrait tombait du sein des nues,
L'emportait à l'écart, et, brigand carnassier,
Déchirait sa victime avec son bec d'acier.
Le sort du beau col-vert m'inspirait la tristesse.
« Pourquoi vous affliger ? me disait la comtesse,
Le faible, c'est la loi, sert de pâture au fort;
Nous aussi nous tuons, nous vivons de la mort.
Sans parler des brebis, des vaches, ces nourrices
Que nous assassinons pour prix de leurs services,
Dans les champs quel gibier ne tombe sous nos coups ?
Dans les flots quel poisson n'est capturé par nous?
Si l'homme aux animaux sans cesse fait la guerre,
Les animaux entre eux ne se ménagent guère,
Et le pauvre canard qu'on mange en ce moment,
Des carpillons du lac a déjeuné gaiement. »
On repartait, allant toujours à l'aventure,
Aspirant les senteurs d'une fraîche nature,
Prêtant l'oreille au chant du pâtre que les houx,
Immobiles, semblaient écouter comme nous.
Le lierre festonnant les roches granitiques,
Le lézard vert à qui nous causions des paniques,

Les insectes vêtus d'or ou de bleu lapis,
Les mousses dont nos pas cherchaient le doux tapis
Et le ruisseau d'argent tombant en cascatelle,
Nous faisaient admirer la puissance immortelle
Qui près du magnifique a mis le gracieux,
Pour charmer à la fois notre esprit et nos yeux.
Les astres dans le ciel étincellent en foule ;
Partout brillent les fleurs dans le gazon qu'on foule ;
Et Dieu qui créa tout sans effort, sans conseil,
Fit le brin d'herbe aussi parfait que le soleil.
Il baissait, le soleil : au niveau des collines,
Qui défendent nos champs des bourrasques marines,
Splendide, il nous jetait ses obliques rayons ;
Et, non pas sans regret, du retour nous parlions ;
Mais exacte toujours, l'inflexible comtesse,
Sur le bras de son fils appuyant sa faiblesse,
Du manoir lentement reprenait le chemin ;
Et je suivais avec des fleurs dans chaque main.
Nous avions pour voisin le baron de Kernièvres,
Chasseur qui n'avait pas fusillé que des lièvres.
Alors que guerroyaient les blancs contre les bleus,
Il s'était illustré par des traits fabuleux,
Et sur son front, paré de mainte cicatrice,
Il portait fièrement ses états de service.
Accompagné d'un chien fameux, nommé Râteau,
Il venait quelquefois déjeûner au château,
Et nous émerveillait de sa verte vieillesse.
Son seul travers était d'exalter sa noblesse ;
Il en parlait sans fin quand il avait bu sec :
Ses aïeux remontaient jusqu'à Mériadec !
Il avait tous les droits au duché de Bretagne !
Ses titres sur vélin dataient de Charlemagne !
Agénor, qu'assommaient ces discours ennuyeux,
Disait au vieux hâbleur d'un ton très sérieux :
« Malgré les rats, malgré le temps et ses outrages,

Baron, vos parchemins ont traversé les âges ;
Les miens, je les regrette et s'ils n'existent plus,
C'est que dans le déluge ils ont été perdus. »
  Quand l'été vint tarir la source des cascades,
Il fallut renoncer aux longues promenades.
Les oiseaux sans amour se taisaient ; le grillon
Seul fredonnait encor sur l'aride sillon ;
La prairie attristée avait perdu ses herbes ;
Les bœufs du moissonneur avaient rentré les gerbes,
Et le berger, suivi de son troupeau bêlant,
Cherchait au nord des bois un souffle moins brûlant.
Les plantes languissaient, de chaleur abattues.
Pierre, qui prodiguait l'eau fraîche à ses laitues,
N'arrosait qu'à regret nos brillants dahlias,
Nos massifs de verveine et de pétunias.
  Agénor, aussitôt que l'aube était venue,
S'élançait à cheval par la sombre avenue.
J'accompagnais des yeux, dans un muet effroi,
Le cavalier fuyant sur l'ardent palefroi.
Inquiète de lui, longtemps à ma fenêtre
Je restais, même après l'avoir vu disparaître,
Et *le* recommandais à mon ange gardien,
Pensant que l'imprudent aurait trop peu du sien.
Tandis qu'il galopait j'allais trouver sa mère
Qui me disait : « Venez, monsieur mon secrétaire,
Nous avons ce matin de la besogne. Il faut
Commencer par écrire au notaire Griffaut :
Cet homme-là toujours laisse traîner les choses,
Mais de ses longs délais je n'admets point les causes ;
Je veux que sans retard il m'apporte le bail
Qu'attend depuis six mois mon fermier de Tor-mail ;
Je veux également qu'il me rende les titres
Que j'avais l'an dernier confiés aux arbitres,
Pour établir mes droits sur les marais d'Ar-tif ;
Puis je veux mon argent qu'il garde sans motif. »

Quand au tabellion j'avais fait sa missive :
« Maintenant vous savez que bientôt nous arrive
L'évêque de Quimper confirmer nos enfants ;
Comme il serait logé dans ces jours étouffants
Fort mal au presbytère, écrivez que j'invite
A descendre au château Monseigneur et sa suite :
Lettre respectueuse en termes des plus brefs,
Car le style verbeux des grands froisse les nerfs. »
Le courrier terminé, ma main, quittant la plume,
De nos auteurs chéris ouvrait quelque volume.
L'aimable Sévigné, le touchant Fénelon,
Le malin La Fontaine, à tort nommé le bon,
Châteaubriand, rêveur et sublime génie,
Lamartine, créé d'amour et d'harmonie,
Nous offraient tour à tour leurs récits enchanteurs,
Immortel aliment des esprits et des cœurs.
En lisant, relisant ces lumineuses pages,
Je m'identifiais à mille personnages ;
Je voyais, j'entendais, au fond de mon cerveau,
Vivre, parler, agir tout un monde nouveau :
Mentor me transportait dans le siècle homérique ;
J'errais avec René sous les bois d'Amérique ;
Sur la cime des monts qui rapprochent des cieux
Jocelyn m'enivrait de chants mélodieux ;
J'écoutais la Marquise et préférais en somme
La conversation des bêtes du Bonhomme.
Mais que je laissais vite et la prose et les vers,
Et comme je courais aux rideaux entr'ouverts,
Quand le beau cavalier, parti depuis l'aurore,
Rentrait en bondissant sur le pavé sonore !
Dans les flots apaisés de l'océan vermeil
Souvent nous allions voir se coucher le soleil.
Agénor, détachant son canot de la rive,
M'invitait à le suivre, et j'hésitais, craintive;
Mais sa mère toujours, sans m'expliquer pourquoi,

Me disait gravement : « Non, restez avec moi. »
Il partait donc tout seul : la voile qu'il maîtrise,
L'emportait, le berçait au souffle de la brise,
Comme un coursier docile obéit à la main
Qui lui livre l'espace ou l'arrête en chemin.
Tandis qu'il se jouait sur l'élément perfide,
La comtesse admirait son adresse intrépide ;
Moi, ne voyant qu'un gouffre ouvert à ses côtés,
Je souffrais, je tremblais de ses témérités.
Au pied du promontoire où nous étions assises,
Expiraient mollement les lames indécises,
Et dans la vastité de l'éther et de l'eau
Se déroulait pour nous un magique tableau.
A l'horizon doré se découpaient deux îles :
L'une dressait les pics de ses mornes stériles
Et l'autre arrondissait en dômes ses grands bois.
Tel qu'une île flottante, à nos yeux quelquefois
Passait majestueux un vaisseau solitaire,
Qui peut-être cinglait aux bornes de la terre.
Nos regards le suivaient longtemps et je disais :
« Ce navire si beau reviendra-t-il jamais ? »
Les splendeurs du couchant coloraient toutes choses :
La mouette argentée avait des ailes roses,
Et les nuages gris entraînés par les vents,
Empourprés, ressemblaient à des brasiers mouvants.
Quand le soleil plongeait sous les vagues profondes,
La lune, se levant à l'orient des ondes,
Montait, astre glacé, sentinelle de Dieu,
Relever dans le ciel l'astre aux rayons de feu.
Alors la vaste nuit laissait tomber ses voiles,
Alors le firmament se parsemait d'étoiles,
Et le rouge flambeau du phare avertisseur
Nous montrait, nous cachait sa tournante lueur.
Mais tout à coup au sein du nocturne silence
Dont le charme rêveur couvrait la mer immense,

Le retentissement mélodieux d'un cor
Nous annonçait enfin le retour d'Agénor.
Il amarrait sa barque, il gravissait les roches
Et venait recevoir les maternels reproches
Que le retardataire avait trop mérités,
Et les trois promeneurs rentraient à pas hâtés.
Après l'été d'azur vint la brumeuse automne.
Les arbres, agités d'un souffle monotone,
Semblaient en se berçant murmurer des regrets,
Mais leurs rameaux flétris n'étaient point sans attraits.
L'ormeau se diaprait sous les froides bruines,
Le mérisier prenait des teintes purpurines,
L'érable frissonnait dans son feuillage d'or
Et le grand chêne pâle était superbe encor.
Toutes les fleurs avaient disparu de la fête,
Hormis l'humble bruyère et l'ajonc dont la tête,
De bouquets radieux couronnée en tout temps,
Embaume tour à tour zéphyr et les autans.
Si notre vieux donjon pleurait les hirondelles,
Ses choucas familiers lui demeuraient fidèles ;
Si le doux rossignol ne charmait plus nos bois,
Le plaintif rouge-gorge y modulait sa voix.
Mille beaux voyageurs, isolés ou par bandes,
Venaient choisir, ceux-là nos eaux, ceux-là nos landes,
Ceux-là l'humide fond de nos taillis ombreux,
Et le plomb d'Agénor partout pleuvait sur eux.
Laissons-le se livrer tout entier à ces chasses :
Trop heureux s'il n'avait chassé que des bécasses !
Peut-être j'aurais dû dans la tombe emporter
Ce que je vais ici maintenant raconter ;
Mais sache, avant d'entendre un drame lamentable,
Que je fus malheureuse et ne fus point coupable.
Mon récit où je n'ai rien voulu te cacher,
T'a révélé combien Agénor m'était cher.
Je l'aimais ! Quel Esprit me souffla ce délire

Qui de mon existence allait faire un martyre ?
Je ne sais, mais un soir — il m'en souvient encor —
Je me sentis rougir sous les yeux d'Agénor.
Je l'aimais ! Ne crois pas que l'humble commensale
Du château dont jadis elle eût été vassale,
Ait un instant rêvé qu'à son fatal amour
Le comte Ferloyal pourrait répondre un jour.
Non ! quand, le cœur brisé, sans espoir d'espérance,
J'osais entre nous deux mesurer la distance,
Dans ce beau gentilhomme à l'âme, à l'œil de feu,
La fille du pêcheur voyait un demi-dieu !
Lui, toujours bienveillant, affable, gai, sincère,
Avait pour l'orpheline une amitié de frère ;
Il raillait ma tristesse et ne soupçonnait pas
Le sentiment profond qu'il m'inspirait, hélas !
Souvent d'un pas furtif, seule avec ma pensée,
M'échappant du manoir j'allais, pauvre insensée,
Chercher les lieux déserts où je pouvais, du moins,
Exhaler ma souffrance et pleurer sans témoins.
Je m'égarais parmi des espaces sans bornes
Que d'un épais brouillard couvraient les vagues mornes,
Et mon bouillant cerveau goûtait quelque douceur
A sentir les baisers de l'humide vapeur.
J'entendais sans les voir, au-dessus de ma tête,
Des vols d'oiseaux passer comme un vent de tempête.
J'aurais, j'aurais voulu m'envoler plus haut qu'eux,
Gagner les régions de l'éther lumineux,
Monter sans fin avec d'infatigables ailes,
Et retrouver la paix aux sphères éternelles.
Mais l'homme fait de chair ne prend point son essor ;
Je devais ici-bas longtemps traîner mon sort,
Avant de m'élancer vers la céleste voûte
Dont l'ange de la mort seul nous ouvre la route.
Je marchais donc portant mes amères douleurs.
Laissant le vent glacé sécher mes yeux en pleurs.

De la cime des bois en foule détachées,
Autour de moi tombaient les feuilles desséchées ;
Et je regardais fuir leur pâle tourbillon,
Qu'emportait en sifflant le rapide aquilon.
J'écoutais les rumeurs lamentables, lointaines,
De la mer qui battait ses falaises hautaines,
Tandis que nos sapins, roulés confusément,
Rendaient comme les flots un sourd mugissement.
Le soleil terne et froid s'éclipsait sous la nue ;
La tristesse régnait dans la vaste étendue ;
Tout souffrait, l'océan et la terre et le ciel,
Et mon cœur partageait le deuil universel.
Toute cette nature aux scènes désolées,
Ce crêpe enveloppant les monts et les vallées,
Ces éléments en proie à la convulsion,
Nourrissaient, exaltaient ma folle passion.
D'une image trop chère incessamment suivie,
N'attendant ni bonheur ni repos dans la vie,
Je ne formais qu'un vœu, je n'avais qu'un désir :
Voir heureux Agénor ! pour Agénor mourir !
Demandant seulement de mourir innocente,
Pour lui donner au ciel ma prière puissante.
Il fallait me contraindre en rentrant au manoir,
Mettre un masque joyeux, causer, rire et, le soir,
Compter heure après heure à la vieille pendule,
Avant de regagner la tranquille cellule
Où je priais devant le Dieu crucifié,
Où l'ange du sommeil me prenait en pitié
Et dans un songe heureux parfois jusqu'à l'aurore,
Me faisait oublier le mal qui me dévore.
J'étais chrétienne alors autant que je le suis,
Et je crus qu'au milieu de mes brûlants ennuis
Le confessionnal me serait un refuge ;
Mais je ne trouvai là qu'un insensible juge
Qui, loin de m'accueillir avec compassion,

Me jetait l'ironie ou la damnation :
Mon esprit à sa voix se remplissait d'alarmes
Et du saint tribunal je sortais tout en larmes.
En me parlant ainsi le rude confesseur
Oubliait que le Christ est amour et douceur;
Oui, certe, il oubliait, ce médecin de l'âme,
Que la pitié touchante est un divin dictame.
Le prêtre étant toujours un confident discret,
Je me disais que nul ne saurait mon secret;
Mais avec son instinct et de femme et de mère,
Madame avait bientôt pénétré le mystère
Dont la tremblante Yvette, au prix de mille efforts,
Voilait son chaste amour comme on cache un remords.
Au lieu de s'irriter, l'indulgente maîtresse
Dans sa pitié pour moi redoubla de tendresse;
Sans provoquer jamais de pénible entretien,
Souvent son regard triste arrêté sur le mien,
Muette, elle semblait chercher en sa pensée
Le moyen de guérir ma jeune âme blessée.
Oh! si j'avais alors écouté la raison,
J'aurais dû m'éloigner, fuir la noble maison
Où je trouvais le sort d'une fille adoptive;
Mais un charme cruel m'y retenait captive.
Un soir, assis devant notre large foyer,
Qu'illuminait le tronc flambant d'un chêne entier,
Nous entendions rugir les nocturnes rafales,
Se ruant à l'assaut des tours seigneuriales.
Tantôt le bruit grondant des souffles souverains
Parcourait sous nos pieds les vastes souterrains ;
Tantôt du noir donjon battant la haute tête,
En sifflements aigus se brisait la tempête,
Et nous gardions tous trois un silence profond.
Agénor caressait son superbe griffon ;
Sur un léger tissu, moi, d'une main fiévreuse,
Je faisais voltiger mon aiguille brodeuse ;

La comtesse égrenait son rosaire, et ses yeux
Imploraient ardemment l'assistance des cieux.
Quand elle eut achevé les pieuses dizaines
Que l'Église consacre à la Reine des reines,
S'adressant à son fils : « Vous êtes, Agénor,
Mes délices, mon sang, ma vie et plus encor ;
Vous êtes le portrait de l'époux que je pleure ;
Mes jours auprès de vous s'écoulent comme une heure ;
Quand vous n'êtes plus là je compte les instants,
Et cependant il faut nous quitter pour longtemps.
Vous savez que mon frère habite l'Italie :
Sa santé maladive et par l'âge affaiblie,
Au pays du soleil le retient loin de nous.
Il vous a fait, enfant, sauter sur ses genoux,
Et veut revoir, avant de mourir, le jeune homme
Qui sera l'héritier de sa villa de Rome.
Votre oncle vous demande, allez donc près de lui,
Egayer ses jours pleins de souffrance et d'ennui.
Le climat, les beaux-arts, les souvenirs antiques,
Vous offriront là-bas leurs charmes poétiques ;
Vos yeux s'enivreront de lumière et d'azur
Et vous me daterez vos lettres de Tibur.
Me séparer de vous est bien cruel sans doute,
Mais le devoir est là ; partez, quoi qu'il m'en coûte ! »
Agénor répondit : « Hors ma Bretagne et vous,
Mère, je ne veux rien et ne suis point jaloux
D'aller désennuyer, au pied des sept collines,
Un vieillard qui se traîne à travers les ruines.
Qu'importe un ciel de nacre et de saphir et d'or
A celui que ravit notre ciel gris d'Armor ;
A celui qui préfère, en ses goûts fort étranges,
Le nuage au soleil et la pomme aux oranges!
Et pourtant, fils soumis, je vous obéirai :
Un désir de ma mère est un ordre sacré.
Ma plume vous dira d'ici quelques semaines

Ce que le temps a fait des vanités romaines.
Mais avant de partir pour les murs des Césars,
Je voudrais délivrer ce pauvre canton d'Ars
Du sanglier fameux, monstrueux solitaire,
Qui ravage nos blés et nos pommes de terre.
On l'a blessé dix fois en vain ; pour en finir
Avec lui, dans trois jours je compte réunir
Nos plus braves tireurs à ma meute intrépide.
Nous livrerons bataille au glouton peu timide ;
Et, quand j'aurai sonné gaiement son hallali,
J'irai pleurer Kernor aux champs de Tivoli. »
Ainsi, pour me guérir de ma triste démence,
Une mère exilait son fils de sa présence !
Ils allaient se quitter avec d'amers regrets :
Vous savez, ô mon Dieu, tout ce que j'en souffrais !
C'était un vendredi, le treize de novembre.
Levée avant le jour dans ma petite chambre,
J'avais ce matin-là prié plus longuement,
Pour chasser je ne sais quel noir pressentiment,
Dont j'étais obsédée à la suite d'un rêve,
Où de sang et de mort j'avais rêvé sans trève :
Inutile prière ! un cauchemar affreux
M'étreignait, m'étouffait de son poids douloureux.
Dans la cour du manoir l'aurore souriante
Vint bientôt éclairer cette scène bruyante
Qui précède toujours le départ des veneurs.
Pendant qu'allaient, venaient, criaient les serviteurs,
Les chiens, déjà munis d'une large pitance,
Aux barreaux du chenil hurlaient d'impatience.
Douze des plus vaillants sont choisis, sont couplés
Et le garde les tient sous son fouet rassemblés.
Deux chevaux équipés attendaient à la grille.
Agénor, dague au flanc, au dos trompe qui brille,
Arrive, saute en selle, et, cavalier joyeux,
Suivi de son piqueur disparaît à mes yeux.

Lui parti, le château fut une solitude.
Alors pour dissiper ma sombre inquiétude,
J'allai chez la comtesse et sa sérénité
Rendit à mon esprit quelque tranquillité.
Un même sentiment préoccupait nos âmes.
La matinée entière ensemble nous causâmes,
Toutes deux attendant le retour du chasseur,
L'une avec confiance et l'autre avec terreur.
Bien long fut ce jour-là !
Cependant d'heure en heure,
Le soleil, au couchant de la vieille demeure,
Baissait, et, nous dardant ses feux horizontaux,
Du morne Ferloyal embrasait les vitraux.
Madame travaillait et moi dans l'étendue
Vainement à chercher je fatiguais ma vue,
Vainement j'écoutais tous les bruits d'alentour :
Rien de l'absent chéri n'annonçait le retour.
Quand sur nous descendant sans lune, sans étoiles,
La nuit nous eut couverts de ses lugubres voiles,
Ne voyant rien venir et toujours croyant voir,
Mes regards obstinés fixaient l'espace noir.
Ténèbres !
Mais voilà qu'au fond de l'avenue,
Apparaît la rougeur d'une flamme imprévue.
Mon cœur, à cet aspect qui me remplit d'émoi,
Tout palpitant d'espoir conserve un vague effroi.
Du flambeau voyageur la lumière débile
Marche si lentement qu'elle semble immobile.
Mais pourtant elle approche, elle arrive au château,
Et m'offre dans la cour un bizarre tableau.
Quatre hommes s'avançaient, chargés d'une civière,
Portant je ne sais quoi sur un tas de bruyère.
Quel fardeau les accable ? « Eh ! c'est le sanglier
Dont sans doute le poids les fait ainsi plier.
Madame, venez vite ! oh ! la belle curée

Que nous allons avoir ! » disais-je rassurée.
Je cours pour voir la bête et je trouve, ô douleur !
Agénor, étendu sans regard, sans couleur!
La mère sur la scène aussi vient de paraître.
Elle voit et s'écrie : « Un médecin ! un prêtre ! »
Le médecin est là. Bon savant généreux,
Après avoir soigné le chasseur malheureux,
Il l'accompagne avec un dévouement fidèle
Et veut jusqu'à la fin lui prodiguer son zèle.
Les porteurs, épuisés et la sueur au front,
Montent péniblement les degrés du perron ;
Le blessé doucement est placé sur sa couche ;
Fermés restent ses yeux et muette est sa bouche.
Chacun s'est retiré par ordre du docteur.
Je rencontre en sortant Janic, le vieux piqueur,
Qui menait si gaiement l'équipage du comte.
Je le prends à l'écart ; il pleure et me raconte
Ce qu'il a fait et vu durant ce jour fatal.
Je vais laisser parler le serviteur loyal.
« Nous étions donc partis, ma chère demoiselle,
Le maître sur Candor, le piqueur sur Gazelle.
Temps superbe vraiment ! sauf un léger brouillard
Que le soleil levant dissipa sans retard.
Le bois n'étant pas fait, nous pressons nos montures,
Et coupant au plus court à travers les pâtures,
Nous sommes avant l'heure à l'auberge des Houx,
Où nos gars réunis buvaient du cidre doux.
J'en avale un pichet et pendant qu'on discute
Les chances, les moyens d'une incertaine lutte,
Je prends mon bon limier, à quêter toujours prêt,
Et nous allons ensemble inspecter la forêt.
Caribaud qui commet rarement une faute
Flaire tantôt nez bas, tantôt la barbe haute.
Moi des yeux je travaille et cherche à découvrir
Les traces que le sol humide peut m'offrir ;

Mais pour trouver la piste, il faut le dire, en somme,
Le flair du chien vaut mieux que le regard de l'homme.
Mon limier tout à coup pousse un sourd grondement.
« Bien ! dis-je, c'est assez ; il est là, le gourmand. »
Je pique une brisée et joyeux je m'empresse
De revenir, gardant le Caribaud en laisse.
Mon rapport entendu, nous tombons tous d'accord
D'attaquer prudemment avec deux chiens d'abord,
Pour ne pas effrayer trop la bête maudite,
Qui nous échapperait par une prompte fuite.
Sur la table où les pots de cidre sont encor,
De nos munitions je répands le trésor.
Monsieur charge lui-même, avec soin examine
Son fusil à piston : moi j'ai ma carabine.
Nos paysans avaient leur vieux pierrot rouillé
Qui tue aussi très bien quand il n'est pas mouillé.
On part à pied ; des chiens nous emmenons un couple.
On arrive, on se place et sans bruit je découple.
C'est un épais fourré de brandes, chaud réduit,
Qu'a choisi le brigand pour y faire sa nuit
Et goûter le sommeil que donne l'innocence.
Mais s'il dormait, nos chiens l'ont réveillé, je pense,
Car nous venons d'entendre, écouteurs attentifs,
Un rauque grognement suivi de cris plaintifs.
Phanor revient traînant une jambe écloppée ;
Margot ne revient pas, mortellement frappée.
« Janic, me dit le maître, hein ? ça commence mal !
Va-t-en chercher la meute entière et mon cheval. »
La meute n'est pas loin, j'y cours et je l'amène
Au grand trot de Candor, en un tiers d'heure à peine.
Sitôt que par monsieur Candor est enfourché :
« Lâchez tout ! » tel est l'ordre, et quand tout est lâché,
La troupe des hurleurs bondit, se précipite :
Non, il n'est pas besoin que ma voix les excite.
Ils ont senti le monstre ; ils l'attaquent, mais lui

Contre dix assaillants est seul et n'a point fui.
C'est en vain que chacun, au poste, tient son arme ;
Rien ne sort, et pourtant quel terrible vacarme !
Quel combat acharné ! jamais sous ces grands bois,
Les échos n'ont redit de semblables abois.
Il ne débûche pas, l'animal redoutable.
Nous avons entendu plus d'un cri lamentable,
Et les blessés déjà sans doute sont nombreux.
Si l'œil ne peut percer le fourré ténébreux,
Nous n'avons que trop vu tour à tour apparaître
Trois chiens lancés en l'air par un boutoir de maître.
La voix du jeune comte éclate de courroux :
« L'insolent ! voilà comme il se raille de nous !
Du reste c'est un brave et je lui rends justice ;
Mais le jeu devient cher, il est temps qu'il finisse ;
Je vais donc lui parler à ce roi des larrons,
Qui jongle avec mes chiens comme avec des marrons. »
Alors il entre au fort et notre alarme est grande ;
De son buste superbe il domine la brande ;
Cavalier intrépide, et sûr de son cheval,
Il avance et bientôt découvre le brutal.
Il tire un pistolet énorme de sa fonte ,
Ajuste d'une main aussi ferme que prompte ;
Un coup de feu résonne et le monstre abattu
Roule parmi les chiens qui l'ont tant combattu.
Mais vite il se relève et toujours les menace.
« Il faut à ce bandit donner le coup de grâce !
S'est exclamé le comte ; enfants, accourez tous,
La victoire n'est point encore à nos toutous. »
Nous courons, mais déjà le cavalier à terre
Marche, la dague au poing, contre le solitaire
Qui s'épouvante peu d'un ennemi nouveau,
Et reçoit en plein corps le large et long couteau.
Le sanglier rugit altéré de vengeance :
Malgré nos cris, malgré nos balles il s'élance,

Culbute son vainqueur par un suprême effort,
Lui déchire les flancs et sur lui tombe mort.
A ces affreux détails que ma douleur abrège,
Ma bonne demoiselle, hélas ! qu'ajouterai-je ?
C'était le cas d'agir, non de pleurer, ma foi !
Jetant bas nos fusils, mes compagnons et moi,
Nous nous précipitons au milieu du carnage,
Où seuls restés debout quatre chiens faisaient rage.
Mon lourd fouet les écarte à coups multipliés.
Sur le cadavre noir tous en double pliés,
C'est à peine en tirant, qui les pieds, qui la tête,
Si nous pouvons enfin traîner l'horrible bête
Dont la masse écrasait l'infortuné veneur,
Qui là git haletant, livide de pâleur.
On façonne un brancard de fougère et de gaules ;
Le comte est chargé sur de robustes épaules,
Et porté d'une traite au cabaret des Houx,
Naguère le témoin d'un si gai rendez-vous.
Laissant mes chiens jouir de leur furie avide,
J'avais monté Candor, et d'un galop rapide
J'étais allé chercher le docteur Kermolant
Qui vint et s'installa près du grabat sanglant.
Après que d'une main et délicate et sûre,
L'habile homme eut sondé l'effroyable blessure,
Il ne put retenir un désolant : Grand Dieu !
Qui montrait qu'à l'espoir il avait dit adieu.
Bien qu'on manquât de tout en ce lieu misérable,
Grâce aux soins prévoyants du docteur secourable,
Un pansement complet soulagea le blessé
Qui s'endormit et fut à ma garde laissé.
Un breuvage puissant l'avait rendu tranquille :
Longtemps il reposa sur sa couche immobile,
Et quand il s'éveilla de son pesant sommeil,
A la cime des bois s'éteignait le soleil.
« Chers amis, nous dit-il, une grâce dernière !

Je ne veux point qu'ici se ferme ma paupière ;
Ramenez-moi donc vite au manoir paternel ;
Que j'expire du moins sur le sein maternel ! »
Chacun de nous pleurant en un morne silence,
Pour ne pas éclater se faisait violence.
Kermolant du départ ordonna les apprêts,
Et bientôt à marcher huit hommes étaient prêts.
Je ne raconte point le nocturne voyage,
Où notre dévouement triplant notre courage,
Nous avons accompli le douloureux transport
Du mourant trop aimé qui demain sera mort.
Jadis à Waterlo j'ai vu tomber le père,
Aujourd'hui c'est le fils : aussi lui, si la guerre
L'avait fait colonel de quelque légion,
Avec son regard d'aigle et son cœur de lion,
Avec sa voix vibrante, avec sa haute taille,
Comme il eût été beau dans un jour de bataille ! »
En achevant ces mots se tut le vieux piqueur,
Et moi je n'avais plus de sang que dans le cœur.
Or, durant ce récit, accouru d'une haleine,
Notre recteur était monté ; la châtelaine
L'avait près de son fils introduit à l'instant,
Et nos bons serviteurs priaient en sanglotant.
Le docteur, maudissant son art inefficace,
Au médecin de l'âme avait cédé la place,
Et, couvrant un fauteuil de son corps sec et long,
Des vapeurs de sa pipe enfumait le salon.
Le foyer s'éclairait d'un joyeux feu de hêtre :
Le griffon d'Agénor, sans penser à son maître,
Dormait sur le tapis, tandis que deux chatons
Sous la table jouaient avec mes pelotons.
Madame tout à coup dans sa chambre m'appelle ;
Je l'aborde en tremblant : « Yvette, me dit-elle,
Venez à mon secours ! Mon enfant va mourir

Et semble mépriser son céleste avenir.
Le prêtre en vain lui parle, insiste, rien ne touche
Le malheureux qui garde un silence farouche :
A moi-même, à sa mère, il n'a point répondu !
Ah ! pour l'éternité serait-il donc perdu !
Non ! non ! venez, ma fille, et que par vous Dieu m'aide
A lui faire accepter son unique remède. »
Nous entrons dans le vaste appartement boisé,
Où le pauvre Agénor, de souffrances brisé,
Tord les draps de son lit et bruyamment respire.
Il m'adresse d'abord un pénible sourire,
Mais ses yeux aussitôt redevenus hagards,
Au lieu de les chercher évitent nos regards.
Sourd à toute prière, à nos pleurs insensible,
L'obstiné nous oppose un mutisme invincible,
Et le digne recteur, n'espérant plus qu'en Dieu,
Ouvre son bréviaire et lit au coin du feu.
La mère a pris la main de son fils et la presse,
Puis avec un accent d'ineffable tendresse :
« Envers vous, Agénor, vous êtes bien cruel
De repousser ainsi le bonheur immortel !
Quoi ! ce n'est point assez de perdre cette vie !
Faut-il encor que l'autre aussi vous soit ravie ?
Mais songez donc qu'un prêtre est là qui vous attend
Et que pour vous absoudre il suffit d'un instant.
Hâtez-vous ! elle approche, elle sonne peut-être,
L'heure où seul devant Dieu vous allez comparaître.
Prévenez sa justice ! O mon enfant, pourquoi
Ce refus insensé qui nous glace d'effroi ?
Voulez-vous m'enlever l'espérance suprême
De réunir mon âme à votre âme que j'aime ?
Voulez-vous, quand ma mort suivra votre trépas,
Que je vous cherche au ciel et ne vous trouve pas ? »
A ce cri suppliant de la voix maternelle
Le fils n'est point ému, le fils reste rebelle :

Des lèvres pas un mot, pas un signe des yeux,
Car le démon muet le tient silencieux,
Et sans doute déjà plein d'une horrible joie,
De ce désespéré compte faire sa proie.
Mais tandis que je suis là morne, regardant
L'infortuné qui va mourir impénitent,
Une inspiration que j'appelle divine,
Une inspiration soudaine m'illumine.
Aux pieds du crucifix je me jette à genoux
Et prononce tout bas ce vœu terrible et doux :
« Seigneur, accorde-moi le salut de cette âme !
Sauve, sauve Agénor de l'éternelle flamme !
Qu'il fasse l'humble aveu commandé par sa foi,
Et pour prix du pardon qu'il obtiendra de toi,
J'irai m'ensevelir dans ces tristes demeures
Où l'homme endolori compte en pleurant les heures.
A nos frères souffrants prodiguant mes secours,
Je leur consacrerai mes nuits comme mes jours ;
J'asservirai mon corps aux jeûnes, au cilice,
Et si ma vie entière, offerte en sacrifice,
Ne te satisfait pas, Dieu des ressentiments,
J'accepte après la mort un siècle de tourments ! »
A peine finissait ma prière brûlante,
Qu'Agénor se tournant sur sa couche sanglante,
Dit au prêtre : « Venez ! » Le prêtre s'approcha,
Et dans son sein un cœur repentant s'épancha.
Durant leur entretien, ma chrétienne maîtresse
Mêlait à sa douleur une sainte allégresse ;
Et moi, lorsque je vis Agénor pardonné,
Je crus que le bonheur du ciel m'était donné.
Cependant la victime, à son sort résignée,
Des larmes de sa mère incessamment baignée,
De minute en minute allait s'affaiblissant ;
Les regards se troublaient ; de noirs bouillons de sang,
Vainement étanchés par nos mains frémissantes,

Montaient de la poitrine aux lèvres blémissantes,
Et du terme prochain le docteur convaincu,
Triste, courbait le front comme un soldat vaincu.
Tous les gens du château qu'un tel malheur accable,
Réunis contemplaient la scène lamentable.
Le mourant reconnaît notre groupe éploré
Et s'adresse aux amis dont il est entouré :
« Adieu, ma pauvre mère ! adieu, ma bonne Yvette !
Vous tous qui me pleurez ! Vous tous que je regrette !
Consolez-vous : un jour pour ne me quitter plus
Vous viendrez me rejoindre au séjour des élus.
Ainsi que mes aïeux d'héroïque mémoire,
J'aurais voulu mourir, ô France, pour ta gloire ;
Et je tombe frappé dans un combat obscur !
Chrétien, je me soumets, mais ce trépas est dur ! »
Puis remarquant Janic qui tout haut se désole,
Il lui dit, et ce fut sa dernière parole :
« Janic, pense à nos chiens dans la forêt laissés ;
Fais enterrer les morts et soigne les blessés. »
Nous n'entendons plus rien, hors ce sinistre râle
De l'homme qui descend dans la nuit sépulcrale,
Et dispute, étranglé de suffocation,
Un reste d'existence à la destruction.
Pendant qu'on suppliait la clémence infinie,
Du dernier Ferloyal s'achevait l'agonie.
La consternation remplit le vieux manoir ;
Minuit sonne, le ciel est devenu plus noir,
Et le vent qui gémit dans le corridor sombre,
Mêle sa longue plainte à nos plaintes sans nombre.
Trois jours après ce jour d'inéluctable deuil,
Six hommes du domaine enlevaient un cercueil,
Et, le front découvert, sous une pluie affreuse,
Mesuraient lentement leur marche douloureuse.
Madame d'un pas ferme et moi d'un pas tremblant,
Nous suivions, nos regards fixés sur le drap blanc.

Les prêtres du canton, notre recteur en tête,
Précédaient le cortège. Un souffle de tempête
Courbait en mugissant les arbres du chemin,
Le sauvage océan grondait dans le lointain,
Et ces lugubres voix, au chant des morts unies,
Formaient autour de nous de sourdes harmonies.
Nous arrivons : au bourg tout logis est fermé,
En honneur, en regret d'Agénor tant aimé.
Le temple est trop étroit pour contenir la foule,
Qui des champs accourue immense se déroule ;
Devant l'enceinte pleine elle presse ses flots,
Et l'office est troublé par le bruit des sanglots.
On se dirige après vers le vieux cimetière,
Où la fosse béante et froide attend la bière.
Là, tout près, gît le corps du vénéré pasteur,
Qui me prit orpheline et fut mon bienfaiteur ;
Là sont aussi mon père et ma mère et mes frères,
Gardés par l'if antique aux rameaux funéraires,
Qui peut-être entendit vingt générations
Exhaler tour à tour leurs lamentations.
Dans cet enclos où dort la moitié de moi-même,
Le prêtre murmura son oraison suprême ;
Et je vis le cercueil de celui que j'aimais,
Descendre, disparaître, englouti pour jamais !
La mère, jusque-là si forte, si vaillante,
Soudain entre mes bras s'affaissa défaillante ;
Inerte, à sa voiture il fallut la porter,
Et c'est non sans effort que je l'y fis monter.
Oh ! pour nous quel retour ! Qu'as-tu fait, mort avide ?
Agénor est absent et la maison est vide !
Vides sont les vallons et vides sont les bois,
Que le joyeux chasseur remplissait de sa voix !
Pendant qu'il dort glacé dans la tombe muette,
Moi, promenant partout mon regard désolé,
Je répète le cri navrant du grand poète :

Un seul être nous manque et tout est dépeuplé [1].

C'est assez, mon enfant, terminons cette histoire,
Qui sortira bientôt de ta courte mémoire.
Je restai quatre mois encore à Ferloyal,
Prodiguant à Madame un amour filial ;
Mais lorsque le printemps, cet inconstant fidèle,
Sur les tours du château ramena l'hirondelle,
Je dus sans hésiter, pour accomplir mon vœu,
A tout ce que j'aimais dire un cruel adieu.
Or, par un gai matin de splendide avrillée,
Que les merles sifflaient sous l'humide feuillée,
Que la terre était verte et bleu le firmament,
Que tout était parfums, lumière, enchantement,
Une religieuse à l'austère figure
Me fit asseoir près d'elle au fond d'une voiture,
Et m'imposant l'ennui d'un grave et long discours,
A mon pays natal m'enleva pour toujours.
Bref, ma vocation ne fut point indécise,
Car Yvette à vingt ans devenait sœur Denise,
Et depuis, grâce au Christ, mon guide et mon soutien,
J'ai parcouru le monde en faisant quelque bien.

Si, dans le cours errant de mon pèlerinage,
Je n'ai jamais revu les lieux de mon jeune âge,
Par ses lettres du moins la mère d'Agénor
M'a souvent en esprit ramenée à Kernor.
Ces lettres qu'une main tremblante avait tracées,
M'arrivaient à demi par les pleurs effacées.
C'était mieux que mes yeux mon cœur qui les lisait ;
Comme un trésor sacré ma lèvre les baisait ;
Devant mon crucifix j'aimais à les relire.
Hélas ! après trois ans on cessa de m'écrire,
Et ce silence-là devait être éternel :
La mère d'Agénor l'avait rejoint au ciel !

[1] Lamartine.

La fièvre jaune encor sévit en Amérique
Et je vais de nouveau traverser l'Atlantique.
Oui, j'aurais volontiers embrassé le facteur
Qui m'a remis hier, messager de bonheur,
Cet ordre de me rendre, en toute diligence,
A Cherbourg où m'attend un navire en partance.
Pour aller affronter, combattre le fléau
Qui jette par milliers les hommes au tombeau,
Nous partons douze avec notre supérieure.
Un sentiment profond de joie intérieure
M'enivre, et j'ai l'espoir que cette fois, là-bas,
Le martyre envié ne m'échappera pas.
Je quitterai demain ton heureuse demeure.
Nous autres nous courons où l'on souffre, où l'on pleure ;
Nous portons en tout lieu secours à l'affligé,
Mais nous disparaissons dès qu'il est soulagé.

ÉPILOGUE

La bonne sœur Denise, au réveil de l'aurore,
Partit et s'en alla mourir à Baltimore.
De son touchant récit le souvenir vainqueur
Après un demi siècle émeut encor mon cœur.

RAYMOND DU DORÉ.

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON*

De leur côté, les individus ainsi menacés avaient bien le droit de se défendre. Ils le firent avec énergie par eux-mêmes et par leurs avocats.

J'ai sous les yeux plusieurs mémoires adressés, dans leur intérêt, à la Convention.

I. *Appelle* (sic) *à la justice nationale*, par Cressend, défenseur officieux. S. l. (Paris) n. d. (an III), imprim. de Champon, 11 p. in-8°.

Le défenseur, loin de blâmer la Convention de l'intention qu'elle a manifestée de remettre en jugement les membres du Comité de Nantes, déjà jugés et acquittés par le Tribunal révolutionnaire de Paris, l'en félicite comme de la plus sage mesure ; mais il voudrait qu'elle ne s'appliquât qu'aux membres et commissaires du Comité, qui avaient été primitivement envoyés au Tribunal révolulutionnaire par les représentants Bourbotte et Bô ; que Mainguet, qui leur avait été joint par l'accusateur public, Proust et les autres témoins, devenus accusés au cours des débats, — ceux-là, du moins,

* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 14-25.

qui n'ont pas été arrêtés pour des crimes particuliers, — restassent en dehors des nouvelles poursuites. Son système est très peu clair. L'intérêt particulier que méritent ses clients (au nombre desquels ne figure pas D'héron), « le jugement du peuple qui les avait tout d'abord absous, » n'expliquent pas suffisamment la distinction qu'il veut établir entre eux et leurs compagnons de captivité.

II. *Le danger des préventions nationales, ou court exposé de la conduite d'Yves Proust, membre du Comité révolutionnaire de Nantes,* par Villenave, défenseur officieux. Paris, 8 ventôse an III, imp. de Guérin, 36 p. in-8°.

Dithyrambe sentimental en l'honneur de Proust, simple cloutier, entré au Comité malgré lui, n'ayant signé que par peur ou par surprise les mandats qu'on lui reproche, mais s'étant, lui et sa femme, signalés par de nombreux traits de bienfaisance et d'humanité ; récriminations contre quelques-uns de ses coaccusés, Goullin notamment ; certificats et témoignages nombreux en sa faveur ; sur la question de droit, pas un mot. Villenave, un des 132 Nantais, à qui souriait sans doute ce rôle de défenseur de ses accusateurs, au lendemain même de son acquittement, était plus littérateur que jurisconsulte.

III. *Réal, défenseur officieux des accusés acquittés par le jugement du 26 brumaire,* (sic) *aux Amis des principes.* S. l. (Paris), 10 ventôse an III, imp. de Forget, 7 p. in-8°.

Energique et éloquente protestation.

Le Tribunal révolutionnaire n'est, en réalité, qu'un tribunal extraordinaire, investi du droit de juger des délits qui n'ont rien de contre-révolutionnaire, et appréciant à fond et sous tous leurs aspects ceux qui sont ainsi qualifiés.

Les accusés, acquittés par ce Tribunal, n'ont jamais jusqu'ici été remis en jugement pour délits ou crimes ordinaires : témoins ceux des 94 Nantais qui ont été acquittés de l'accusation de malversations.

C'est un décret particulier qui avait saisi le Tribunal de l'affaire de Nantes, dans toutes ses branches et sans aucune réserve.

« Actuellement, Législateurs, quelle main hardie osera faire ce que, dans toute sa tyrannie, Robespierre n'a pas osé tenter, *remettre en jugement des hommes jugés !*

« Vos cœurs saignent, l'humanité réclame; mais, Législateurs, *les principes réclament aussi.* Les principes ! c'est en les oubliant, c'est en les sacrifiant, que Robespierre est venu à bout de régner sur la Convention et de la décimer ! Les principes ! celui qui les tue, tue *la République ;* celui qui les sacrifie à sa vengeance et aux circonstances, est un contre-révolutionnaire. »

La cause n'est plus entière ; le procès n'est plus le même.

« Pour rendre la partie égale, ressuscitez Carrier, et que sa *réapparition* fasse devant le tribunal d'attribution ce que sa comparution a fait à celui de Paris ! Elle a changé la cause. Ses aveux ont éclairé les faits, ont désigné les vrais coupables et ont fait juger l'intention.

« ... Les jugements du Tribunal révolutionnaire sont prononcés *sans aucun recours à cassation*... Faut-il que les accusés lancés à ce tribunal puissent dire : « Si nous sommes condamnés à mort, il n'y a pour nous « aucun recours en cassation ; mais si nous sommes acquittés, cette voie « sera ouverte à nos ennemis, à nos accusateurs. »

« Il sera facile de répondre à ces moyens par des injures; on pourra, comme sous Robespierre, dire qu'il n'y a que les complices qui puissent défendre les coupables ; mais il sera un peu plus difficile de me répondre par des raisons. »

IV. *La voix de la défense ou l'Appel aux principes, par un infortuné* (Chaux). Paris, Lebois et Lefevre; Nantes, Forel, an III, 30 p. in-8° et 2 p. n. chiffr.

Avec une longue épigraphe tirée de la première *Promenade* de Rousseau :

« Et comment aurois-je pu prévoir le destin qui m'attendoit?... Comment le puis-je concevoir encore aujourd'hui que j'y suis livré ? Pouvois-je, dans mon bon sens, supposer qu'un jour moi, le même homme que j'étois, le même que je suis encore, je passerois, je serois tenu, sans le moindre doute, pour un monstre, un empoisonneur, un assassin; que je deviendrois l'horreur de la race humaine, le jouet de la .... [1] »

Phraséologie sentimentale : « L'accueil du peuple à ma sortie du

[1] « Canaille. » (Rousseau).

tribunal avait cicatrisé mes plaies, avait effacé jusqu'au souvenir de mes maux.... Je retournais vers les miens... Il me semblait déjà sentir leur cœur palpiter sur mon cœur... »

Il s'efforce ensuite d'établir qu'il n'a été qu'un agent d'exécution.

Il termine en discutant la compétence du Tribunal révolutionnaire : « Selon nos ennemis, il n'avait que le droit de prononcer notre arrêt de mort et non de proclamer l'innocence !... L'on ne réclame que parce que l'on ne nous a pas immolés[1] ! »

Supplément au Mémoire de Chaux de Nantes, aux Amis de la vérité et de la justice. (Paris), Plassan, (s. d.), in-8° de 19 p.

Récriminations contre Carrier ; apologie de sa modération et de son humanité personnelles. Il s'adresse aux « Amis des vertus, aux vrais disciples de J.-Jacques... » Son épigraphe — il y en a toujours une en tête de ses *factums*, — est empruntée au discours d'installation de Dobsent, président du Tribunal révolutionnaire : « Indulgence à l'erreur, et punition aux crimes ! »

VIII

La discussion ne s'engagea à la tribune de la Convention, sur le rapport de Delécloy, que le 3 floréal ; elle fut très vive.

Rewbell demanda l'ordre du jour pur et simple. Pour lui, les individus acquittés l'avaient été par une décision régulière et irrévocable. « Si nous revenons sur un jugement qui acquitte nn scélérat, craignez qu'on ne vous demande demain de revenir sur des jugements rendus en faveur de l'innocence. » N'étaient-ils pas,

[1] Chaux avait déjà, pendant le procès, publié sous ce titre : *Aux Amis de la justice et de la vérité,* et avec cette épigraphe, tirée d'un discours de Legendre : « Que mon cœur n'est-il de cristal, afin qu'on y puisse lire la vérité ! » une brochure de 45 p. in-8° (Imprimerie de l'immortel Franklin), dans laquelle il énumérait ses services patriotiques à Nantes, et invoquait, pour couvrir la responsabilité du Comité et la sienne, leur bonne foi et les nécessités de la situation. A la fin se trouve, sous le titre d'*Addition,* une note où il la rejette tout entière sur Carrier, dont « il reçoit, à l'instant où son Mémoire est sous presse et presque achevé, « Rapport sur sa mission à Nantes. »

d'ailleurs, suffisamment punis par la longueur et les rigueurs de leur détention ? Si leur rentrée dans la société présentait un danger actuel, ne suffirait-il pas de les garder en prison pendant un certain temps ?

Subsidiairement, il demandait la mise en liberté de Proust, un des citoyens de Nantes les plus humains et les plus honnêtes ; de l'adjudant général Lefaivre, qu'il avait eu occasion de connaître, brave et probe, à Mayence et dans la Vendée, et dont tout le crime était d'avoir exécuté des ordres supérieurs ; des autres militaires compris avec Lefaivre dans le décret du 22 vendémiaire.

Louvet et Villers appuyèrent les conclusions de la Commission, par les motifs qu'elle avait elle-même présentés : « Décréter l'impunité de pareils monstres, c'est nous faire rétrograder à l'état de nature, et donner à chacun le droit de tomber sur eux le sabre à la main ! »

Oudot les combattit aussi, sauf en ce qui concernait D'héron. Comment n'y aurait-il pas contradiction entre la déclaration qu'un homme est coupable d'avoir assassiné des enfants qui gardaient leurs troupeaux, et celle qu'il n'a pas agi avec des intentions méchantes et contre-révolutionnaires ?

Bourdon demanda la poursuite de tous les coupables, les militaires exceptés, car ils n'avaient fait que se conformer à des ordres [1].

C'est à cette solution que s'arrêta l'Assemblée. Elle décida (décret du 3 floréal) que « les accusés dénommés dans le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire dernier, et déclarés convaincus sur les faits, seraient, à l'exception de l'adjudant général Lefaivre et autres compris dans le second décret du 22 vendémiaire aussi dernier, traduits en état de prévention devant le jury d'accusation du tribunal du district d'Angers, pour être examinés sur le délit ordinaire, et, en cas d'accusation, jugés par le

[1] *Annales patriotiques,* 4 flor. ; — *Moniteur universel,* 5 et 6 floréal.

Il faut remarquer que beaucoup de journaux, notamment celui des *Hommes libres,* (3 floréal) et d'historiens, se trompent en annonçant le renvoi des accusés devant le tribunal criminel d'Angers ; ils étaient renvoyés au préalable devant le jury d'accusation.

tribunal criminel de Mayenne et Loire; elle décréta en outre que Lefaivre et consorts, dénommés au décret du 22 vendémiaire, seraient à l'instant mis en liberté. »

Pendant qu'elle délibérait ainsi sur le sort des Nantais, la Convention avait rendu, le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), un décret relatif à la réorganisation du Tribunal révolutionnaire, qui assurait aux accusés de sérieuses garanties. Beaucoup de ses dispositions ont trouvé place dans notre législation criminelle actuelle. La compétence du Tribunal était restreinte à certains délits déterminés; les questions au jury devaient être posées distinctement; la justice ordinaire gardait son recours contre les individus prévenus à la fois de délits de droit commun et de délits contre-révolutionnaires, lorsque la peine infligée à ces derniers était moindre que celle encourue par les autres (Tit. V, art. 36.) Mais ces dispositions nouvelles accusaient assez l'insuffisance, l'obscurité des lois précédentes, et, dans une certaine mesure, les acquittés du 26 frimaire avaient le droit de s'en prévaloir, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire [1].

Le 14 floréal, D'héron, qui avait gardé jusque-là un silence prudent, craignant d'attirer l'attention sur son nom et espérant pouvoir s'esquiver à la suite de ses complices moins compromis que lui, s'avisa d'adresser un *Mémoire* justificatif à la Convention. C'est la curieuse pièce dont nous avons parlé en commençant cette notice. Il était trop tard. La Convention ne pouvait revenir sur son décret, les raisons données par D'héron eussent-elles été plus convaincantes. Nous lui laissons la parole, nous gardant bien d'interrompre son exposé par nos observations personnelles, que nous nous bornerons à placer en forme de notes sous quelques passages.

Mémoire en forme de Lettre pour Jean D'héron, de Nantes, aux membres composant le Comité de Sûreté générale[2] *de la Convention nationale.*

Citoyens Représentans,

« Par quelle fatalité, la même discussion, du deux de ce mois, avanta-

[1] *Mémoire pour les Acquittés*, par Bachelier.

[2] Une note marginale porte : *Renvoyé au Comité de Législation*, GAUTHIER.

geuse aux militaires impliqués dans l'affaire du Comité de Nantes, a-t-elle été plus défavorable pour moi que pour tous les autres ensemble ? Je me hâte de détruire l'erreur qui a servi de base aux opinions de plusieurs membres de la Convention nationale. On a cru que, dans le prétendu assassinat d'enfans vendéens, j'avais agi comme membre de la Commission civile [1] ; et la vérité est que, le jour où furent tués ces enfans, j'étais sous les armes comme militaire, requis par l'adjudant général Guillemet [2], à une portée de canon de l'ennemi, qui déjà engageait le combat avec nos tirailleurs. Je dirai plus : S'il est constant que deux enfans furent tués à cette époque, en ma présence, il ne l'est pas qu'ils l'aient été par moi. Voici les circonstances de cet événement : Pendant la marche de notre colonne, j'apperçus, ainsi que mes frères d'armes, deux individus s'enfuir et se cacher derrière une haye, sans pouvoir d'abord distinguer leur âge. Nous les suivîmes, les considérant comme des espions, et la proximité du danger augmentant notre inquiétude, nous tirâmes sur eux de l'autre côté de la haye. Mais comment assurer, comment présumer même, qu'ils aient été atteints de mon *seul* coup de pistolet, puisque ce même pistolet s'est crevé entre mes mains ?

« Au reste, que ces enfans aient été tués par moi ou par d'autres, ce n'est point là la question essentielle ; étais-je suffisamment autorisé à faire feu sur eux ? Nul doute. Car, premièrement, l'expérience nous avait appris que les rebelles se servaient de leurs femmes et de leurs enfants pour l'espionnage. 2° Comme je l'ai dit, le combat commençait. 3° Ces individus ne pouvaient être que des agents des révoltés, puisque, par suite des arrêtés des Représentants du peuple, tous les Patriotes avaient dû se retirer dans un délai fixé et rentrer dans l'intérieur. 4° Les Patriotes qui avaient tardé d'obtempérer à ces arrêtés avaient été saisis, incarcérés, même assassinés par les Brigands. 5° Ces mêmes arrêtés ordonnaient de ne rien épargner.

« En vain, pour me rendre plus odieux, s'est-on plu à représenter ces enfans gardant paisiblement leurs troupeaux. 1° Je n'ai point vu de troupeaux. 2° Quand il se serait trouvé aux environs quelques bestiaux, les Républicains qui ont suivi les guerres de la Vendée savent bien que c'était là une des ruses favorites des ennemis, pour mieux déguiser leurs desseins et rendre leurs espions moins suspects.

« Tout le délit qu'on m'impute se réduit donc à avoir, comme militaire,

[1] Le fait s'était passé le 9 ventôse an II, dans la commune de Vue. (*Mémoire* imprimé).

[2] Ou plutôt Guillemé. Guillemé était adjudant général de la garde nationale et homme d'énergie. Son nom est cité souvent par Mellinet, T. VII et VIII.

tiré, au commencement d'un combat et avec plusieurs de mes camarades, sur deux individus cachés derrière une haye, reconnus après leur mort pour être des *enfans* de quatorze à quinze ans, mais très certainement dévoués à l'armée Catholique Royale.

« Or, si c'est là un délit véritable, je ne vois pas pourquoi l'on ne poursuivrait pas tous les soldats de la République qui ont marché contre les Vendéens; mais je ne veux laisser aucune objection sans réponse. Au lieu de tuer *ces enfans*, dira-t-on, il valait mieux les saisir et les emmener prisonniers. Ce raisonnement est bon loin du péril. Alors nous ignorions si derrière la haye ne se trouvaient point des armes *(sic)*, si en nous engageant dans une poursuite, nous ne serions pas entraînés dans quelque embuscade; et, d'ailleurs, a-t-on toute sa réflexion dans de pareilles circonstances, surtout lorsque la veille on s'est vu sur le point de périr au milieu d'un attroupement de femmes et d'enfans non armés? Voilà, Citoyens Représentants, les prétendus assassinats dont j'ai été convaincu; et certes, des assassinats semblables, quoi qu'en ait dit le citoyen Oudot [1], méritaient bien d'être soumis à une question intentionnelle. Ce Représentant ne peut concevoir comment on a pu absoudre, sur l'intention, un homme convaincu d'assassinat. Mais ne pourrait-on pas s'étonner qu'on regarde comme convaincu d'assassinat un homme acquitté sur l'intention? Toute la difficulté vient d'un seul mot, sur l'acception duquel on ne s'accorde point. Pour prouver que la question intentionnelle n'a pu m'absoudre, on prend le mot assassinat dans toute sa latitude, et l'on ne réfléchit pas que, si le Tribunal révolutionnaire l'avait employé dans le même sens, il se serait dispensé d'interroger la conscience des jurés sur l'intention. Ce tribunal a fait le contraire; il a posé une troisième question intentionnelle; il n'a donc, dans la seconde question, employé le mot assassinat qu'au lieu et place du mot homicide. J'ai donc été convaincu d'homicide, mais non d'assassinat proprement dit, le jury ayant déclaré que j'avais agi sans intentions criminelles [2].

« Eh ! comment aurait-il pu me croire des intentions perverses? Quelle haine particulière avais-je assouvie? Quel profit particulier avais-je espéré? Sans la malheureuse guerre de Vendée, D'héron aurait-il jamais fait couler le sang? Où sont les actions répréhensibles de sa vie privée? Est-ce pour lui ou pour la patrie qu'il a affronté mille dangers? Que, le 10 mars 1793 [3], étant cerné à Clisson avec deux cent cinquante pères de famille de Nantes, il s'est offert pour aller seul audit Nantes pour les

[1] A la séance du 3 floréal; voir ci-dessus.

[2] Ce raisonnement, fort ingénieux assurément, sent le légiste.

[3] Erreur de date; l'affaire de Clisson n'eut lieu que quelques jours après.

sauver des Brigands; qu'il a traversé durant six heures l'armée ennemie, déguisé en meunier, après avoir été obligé de rétrograder trois fois et par des routes différentes? que, dans le courant du mois de mai ou juin de la même année, étant commandé avec six cents hommes pour aller à Légé [1], commune gardée par environ huit mille rebelles, nous nous battîmes pendant cinq heures; mais qu'ayant été mis en déroute par suite de la trahison de Laborie, lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie, et ne voulant point abandonner nos deux pièces de canon, je me joignis à trente de mes camarades pour les deffendre et sauver les canonniers; qu'enfin, resté presque seul, je fus pris par les cavaliers brigands avec trois volontaires, et qu'après bien des efforts, nous parvînmes à nous échapper de leurs mains, au milieu des coups de carabine? Le danger que je courais ne m'empêcha pas même de soustraire à la mort un jeune tambour qui se noyait dans un torrent qu'il avait voulu passer à la nage; ce qui prouve que je ne suis ni cruel, ni inhumain, et que j'ai toujours fait tout ce qui était en mon pouvoir pour sauver les enfants des Républicains. Qu'en novembre je reçus plusieurs blessures en enlevant à l'ennemi des subsistances nécessaires à l'armée républicaine; que le 27 vendémiaire deuxième année, étant à Montaigu pour le même objet, je fus encore blessé; que je traversai l'armée ennemie avec sept ou huit cavaliers, et que je parvins, après huit heures de combat, au lieu de ma destination, ayant sauvé les deniers de la République, dont j'étais le porteur. Enfin, étais-je féroce lorsque, le 15 mars, je retirai du combat quatre rebelles que j'accueillis, bien loin de leur faire mal? Je pourrais citer encore une foule de traits qui prouvent mon entier dévouement à la cause de la liberté, et mon humanité envers les prisonniers après le combat.

« Ah! bien loin de revenir sur la question intentionnelle qui m'a acquitté, des juges équitables devraient rectifier l'erreur injurieuse de la seconde question posée par le tribunal de Paris. Non seulement mes intentions ont été pures; mon action n'a pas même besoin de cette excuse, et c'est déjà la qualifier faussement que de l'appeler un homicide imprémédité, à moins qu'on n'appelle ainsi l'acte de tout militaire exterminant les ennemis de l'Etat.

« Je crois en avoir assez dit, Citoyens Représentants, pour vous donner une idée exacte du cas où je me trouve. Me refuserez-vous justice, à moi deffenseur de la Patrie, qui la réclame, lorsque vous avez offert le pardon à ceux qui ont porté les armes contre la République, et sans l'agression desquels je ne serais ni incarcéré aujourd'huy ni poursuivi?

« Salut et fraternité, D'HÉRON. »

[1] V. sur cette affaire de Legé et les accusations de trahison répandues contre les chefs, Mellinet, t. VII, p. 261 et suiv.

« *P.-S.* — Je n'ai rien dit de l'oreille que l'on m'accuse d'avoir portée à mon chapeau ; c'est un de ces actes produits par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille, et que j'ai partagé avec deux à trois cents citoyens de Nantes à qui on n'en fait point un crime.

« J'observe aussi que je n'ai jamais été ni membre, ni agent du Comité révolutionnaire de Nantes ou de la compagnie Marat.

« Des prisons de Meaux, département de Seine-et-Marne, le 14 floréal, l'an 3me de la République une et indivisible. »

Comme on le voit, D'héron n'essaie pas de contester la réalité des faits qui lui étaient reprochés. Ils étaient établis par les témoins, et il les avait confessés dans les débats. Ce qu'il y a de frappant dans sa justification, c'est la façon dégagée avec laquelle il en parle. Ces faits, il n'en rougit pas ; il n'en a pas de remords. S'il les regrette, c'est uniquement à cause des désagréments qu'ils ont eus pour lui. Tuer des enfants, mutiler des cadavres, se parer d'oreilles humaines, tout cela lui paraît la chose la plus naturelle du monde. Il y a chez lui, sous ce rapport, absence complète de sens moral, ou, si l'on veut, une sorte d'horrible bonne foi. S'il a tué des enfants, tous les militaires en ont fait autant en Vendée : d'ailleurs, ils avaient l'ordre *de ne rien épargner !* S'il a porté une oreille d'homme à son chapeau, c'est « par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille » ! « Deux ou trois cents citoyens de Nantes, et, comme nous le verrons tout à l'heure, des milliers de soldats, à qui on n'en fait point un crime », ont agi de même !!

Et il faut bien l'avouer, à la honte, non pas seulement de ses camarades, de la Société populaire, de la ville de Nantes, mais de l'humanité, il y a un certain fond de vérité dans cette défense. Ce qu'on lui reprochait comme des crimes, beaucoup d'autres l'avaient fait publiquement, à Nantes, dans une ville où cependant le patriotisme s'était en général distingué par sa modération autant que par son courage. Ce qu'il dit des excès des troupes, de ces deux ou trois cents citoyens, de ces milliers de soldats, arborant à leur chapeau, en guise de cocarde, des oreilles de Brigands, il y croit,

il l'affirme, il l'a vu, il ne peut se tromper ni essayer de tromper sur un pareil détail ! Tous ces hommes et tous ceux qui encourageaient, qui saluaient de leurs applaudissements ces hideuses manifestations, étaient-ils donc des monstres ? Assurément non. Lui-même était peut-être plus faible que méchant, plus lâche que cruel. Ce qu'il appelait de « l'enthousiasme » n'était probablement que la surexcitation des dangereuses passions qui dorment au fond du cœur humain : le besoin d'être applaudi, même dans le mal, la peur de n'en pas faire assez, l'émulation mauvaise...; puis l'ivresse terrible que cause la vue du sang, cette fièvre contagieuse qui, à certaines époques, s'empare de toute une population et la transporte jusqu'à délire... [1]. Aussi, bien coupables ceux qui réveillent ces passions, qui se font les complaisants des premiers excès de la foule, les apologistes de ses fautes qui deviendront des crimes, qui déchaînent le *monstre* ! [2] Ils sont les premiers dévorés, mais leur mort même, pas plus que leur repentir, ne saurait les absoudre devant l'histoire.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

[1] Rappelons-nous ce que certains médecins observateurs ont appelé, en 1871, la fièvre obsidionale, et ses suites !

[2] « La sauvagerie qui se déchaine ajoute ses violences illimitées à la révolte limitée du besoin... et le délire s'achève par la férocité. (TAINE, *Origines de la France contemporaine*, T. II, p. 20 et 58).

« Il sort de la vue du sang une ivresse spéciale : l'horreur, à la longue, exerce une sorte de fascination. La passion de la tuerie se répand ; elle devient à la fin machinale ; dans tous les massacres politiques ou religieux, même dans les mêlées de la guerre, on tue d'abord pour sa cause ; on finit par tuer pour tuer. » (Camille Pelletan, *Questions d'histoire ; le Comité central et la Commune*, 1879, p. 165).

LES BÉNÉDICTINS BRETONS

D'APRÈS LEUR

CORRESPONDANCE HISTORIQUE

Six religieux Bénédictins ont mené à bien cet immense labeur de l'*Histoire de Bretagne :* doms Maur Audren, Antoine Le Gallois, Joseph Rougier, Denys Briant, Mathurin Veissière, Gui-Alexis Lobineau. Les cinq premiers travaillèrent ensemble depuis l'origine de l'entreprise, en 1689, jusqu'en 1693. A cette date, dom Veissière, chargé par ses supérieurs de l'édition d'un « Père grec, » quitta l'histoire de Bretagne, où il fut remplacé par Lobineau, à peine âgé de vingt-sept ans [1]. Deux ans après, dom Le Gallois étant mort au Mont Saint-Michel (5 novembre 1695), Lobineau, quoique le plus jeune de la bande, lui fut encore substitué, comme nous l'avons déjà dit, pour la rédaction définitive et pour la publication de l'histoire [2].

Nous nous sommes proposé — les lecteurs de la *Revue* le savent de reste — de publier la correspondance historique de ces six religieux, ou pour parler plus exactement, les débris que l'on en a pu recouvrer.

Notre recueil comprend 26 lettres de dom Audren et 11 à lui adressées, — 31 lettres de Lobineau et 2 à lui adressées, — 10 de Le Gallois et 1 à lui adressée, — 5 de dom Briant, — et une seule de dom Veissière. — Nous n'en avons pu retrouver aucune de dom Rougier.

[1] Voir *Correspondance historique des Bénédictins Bretons*, n^os^ XXXII, XXXIV, XXXV, XLII, p. 55, 57, 59, 69.

[2] *Ibid.*, n° XLII, p. 69-70.

Outre les précieux renseignements que donnent ces lettres sur les travaux de nos savants religieux, et dont nous avons déjà parlé, on y en trouve de plus curieux encore peut-être sur leur caractère, leur vie, leurs habitudes intimes. Nous nous bornerons ici à noter quelques exemples et relever quelques traits.

Dom Maur Audren, toujours si grave et si réservé, si plein de science et de raison, si vraiment Bénédictin, si parfaitement honnête homme dans le sens où le XVII[e] siècle prenait ce mot, — saurait-on jusqu'à quel point il portait le désintéressement, le dévouement à la science, sans cette lettre où, à propos d'un des premiers postes de la Congrégation de Saint-Maur qu'il avait été question de lui donner, il dit à Gaignières (10 novembre 1697) :

> Je suis très-aise que les choses aient pris le tour que vous savez, et vous proteste que, bien loin de souhaiter ce poste, j'en ay tout l'éloignement possible. Je vous diray de plus que, si je n'appréhendois de me tirer des ordres de la Providence, je quitterois tout ministère pour travailler sur les antiquités et devenir *M. Pitafe.*

Avec une familiarité charmante, il ajoute qu'à Paris rien ne le tente, sinon le plaisir de voir, d'entretenir, d'embrasser son cher Gaignières, et que tout ce qu'il préférerait, ce serait d'être « *portier* des Blancs-Manteaux » ; il permet à Gaignières de briguer ce poste pour lui, mais à l'exclusion de tout autre [1]. Quant à ce curieux nom de *M. Pitafe,* c'était, entre amis, le sobriquet de Gaignières, collecteur acharné de pierres tombales, d'effigies funéraires et d'*épitaphes.*

Dom Antoine Le Gallois, « le plus paresseux des hommes à répondre à ses amis, » contraint de chercher sans cesse des excuses pour sa paresse, en savait trouver de

[1] *Ibid.*, n° XLVI, p. 77.

fort ingénieuses. Ecrivant à Gaignières, le mardi de Pâques, 8 avril 1692, il dit :

C'est ordinairement à Pâques que cessent tous les délais qu'une fausse honte fait prendre aux pécheurs qui ont négligé, pendant une ou plusieurs années, de confesser leurs fautes. J'imite leur exemple à votre égard, et je viens me jeter à vos pieds pour vous demander pardon d'avoir été si longtemps sans me donner l'honneur de vous écrire et de vous rendre compte du progrès de notre entreprise.

Il a aussi négligé, malgré la demande de Gaignières, de lui envoyer des extraits de son travail et de celui de ses confrères sur l'histoire de Bretagne; mais c'est Gaignières qui y a mis obstacle, et un obstacle invincible, en disant que, à défaut de les recevoir, il viendra les chercher, et qu'on sera surpris, un beau matin, de le voir à la porte du couvent : « Pensez-vous qu'après « une telle menace on puisse vous envoyer quelque ex« trait? ajoute Gallois. Non, certes, vous n'en aurez point, « qu'après vous être engagé à venir ici ni plus ni « moins [1]. »

Dom Denys Briant, si excellent érudit, si parfait critique au jugement de Lobineau, était, sous sa robe de moine et avec toute son érudition, un esprit des plus enjoués. Relégué en 1706 au fond de la Basse-Bretagne, à l'abbaye de Landevenec, site charmant, mais à cette époque séparé, ou peu s'en faut, du reste du monde, il dit à un ami :

Je vous devois écrire, mon cher abbé, quand je serois tranquille dans ma solitude. J'attendois une voie secrète pour recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes à cœur ouvert, sans réserves. Mais il n'y a pas un homme en ce pays-ci. Je me regarde comme un autre don Guichot (don Quichotte) dans un château enchanté, si ce n'est que je ne vois point de Dulcinée.

[1] *Ibid.*, n° XXV, p. 45 et 46.

On ne sauroit, à la vérité, voir une solitude plus charmante que la nôtre. Un bassin d'une lieue de mer borne notre jardin et fait la vue de notre monastère, où des montagnes nous mettent à couvert des tempêtes. Des fleurs pendant toute l'année; en un besoin j'y pourrois placer le paradis terrestre.

Quiconque a vu Landevenec reconnaîtra d'un coup-ce paysage, si joliment dessiné. Mais que faisait D. Briant en cette solitude?

Je m'occupe ici uniquement de l'étude, et voici la seconde lettre que j'ai écrite... Je ne sais plus que vous dire, sinon que je vous aime plus que je n'ay fait de ma vie, et que vous remplissez tous les vides que ma solitude me donne. Je joindrai à la présente de la philosophie sur les *purs esprits,* si je ne pars pas demain pour Brest. Comme on n'a point ici d'autre compagnie que *ces messieurs-là,* vous ne serez point surpris que je vous en dise des particularités. C'est ici le vrai pays de la philosophie.... Jugez si je ne vais pas devenir savant, ou fol, dans ma solitude, — où la moitié du temps se passe cependant à dormir et prendre le tabac, partie de l'autre à feuilleter de vieux livres qui ne m'apprennent souvent rien [1].

Philosophe original, quoique fort érudit, ou plutôt parce qu'il l'était, il avait le culte, mais non la superstition du livre, du parchemin, de l'érudition elle-même. En s'excusant, en 1712, de ne pouvoir prendre part aux travaux du *Gallia Christiana,* il disait encore :

C'est assez pour moi d'achever de vivre et de mourir. La vue m'affoiblit tous les jours, et je suis hors d'état de fouiller de vieux papiers. Je ne manquerai pas d'occupation, en quelque lieu que je sois. J'ay une philosophie et théologie à ma manière, que des gens d'esprit ne désapprouvent point, quoiqu'elle ne soit pas tournée de manière à la donner au public, qui ne mérite pas qu'on le détrompe. Si je m'avise d'y donner la dernière main, j'y apprendrai mieux à vivre et à mourir qu'en allant chercher des noms d'abbés, dont personne ne se soucie, parmi une confusion impénétrable de vieux papiers [2].

D. Briant mourut quatre ans plus tard, à Redon, en

[1] *Ibid.*, n° LXXXIX, p. 160, 161, 162.

[2] *Ibid.*, n° LXXXVI, p. 154.

1716. Il était très lié avec Lobineau, qui en parle souvent, toujours avec estime et affection.

C'est surtout sur le caractère et la vie intime de Lobineau que la *Correspondance historique des Bénédictins Bretons* jette un jour curieux et neuf. Jusqu'ici on n'a jamais vu en lui qu'un excellent critique et un austère historien. Ses lettres nous révèlent un caractère gai, plaisant, une verve comique, railleuse, ironique, toujours coulante. Elles prouvent que l'érudition et la composition historique, le premier de ses talents, était loin d'être le seul : nous l'y voyons tour à tour archéologue, dans le sens actuel du mot, dessinateur, musicien, poète, quoi encore?... cavalier! mais cavalier apprenti, et qui reçut une rude leçon.

Archéologue, nous le voyons, en 1702, envoyer à Mabillon, pour illustrer ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, cinq figures de moines dessinées par lui, les unes d'après les vieilles peintures de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, les autres d'après un monument de l'église de la Couture, au Mans : monument que l'on disait du VIII[e] siècle; mais Lobineau, aussi bon critique en archéologie qu'en histoire, réfute péremptoirement cette erreur « par l'inspection de la crosse » qui accompagne l'une de ces figures, et dont le caractère dénote le XII[e] ou le XIII[e] siècle [1].

Il ne se borne point au moyen âge. Quelques années plus tard (1708), nous le voyons occupé à « déterrer (le « mot est de lui) les vestiges de trois villes anciennes, » c'est-à-dire gallo-romaines — Rennes, Aleth, surtout Corseul. Il y découvre des inscriptions, des tombeaux, des temples, des monuments de toute sorte; il est devenu

[1] *Ibid.*, n° LIV, p. 85-86.

« antiquaire, médailliste » passionné, habile à reconnaître les fraudes en cette matière, quoiqu'il n'ait guère à les redouter en Bretagne, car, dit-il, « nos paysans bretons « ne savent qu'effacer les médailles à force de les frotter « sur le grès pour voir si ce n'est point de l'or [1]. »

Il se reposait de ses recherches archéologiques et de ses travaux d'histoire, en faisant de la musique. Dans la lettre où il est question de ses fouilles gallo-romaines, il prie l'un de ses amis, l'abbé Chotard, en ce moment à Rome, de lui envoyer un « riche recueil » de musique italienne [2]. Lobineau était alors à Saint-Melaine, et les arbres du beau jardin de cette abbaye — aujourd'hui encore, sous le nom de Thabor, la promenade, l'ornement de la ville de Rennes, — ces arbres ont vu, entendu sous leurs dômes verts le père de l'*Histoire de Bretagne*, de cette main qui mit en poudre Conan Mériadec, pincer harmonieusement de la guitare et râcler de la viole. Le 4 janvier 1713, dans une lettre écrite de Rennes à M. de Caumartin, il lui demandait « des pièces de guitare de M. de Visé, » promettant de « les lui jouer joliment » à leur première rencontre. Il nomme son maître de viole et de guitare, « qui est le vieux « Colesse, » et il envoie pour étrennes à son correspon- « dant un dialogue propre à être mis en musique [3]. »

Dialogue en vers, forcément : Lobineau était donc poète. Dans une autre lettre, écrite du Mans (21 décembre 1718), il parle d'une pièce de lui, adressée à ses amis de Paris sous le titre de *Quête poétique*, et qui contenait, entre autres choses, un apologue [4].

[1] *Ibid.*, n° LXXXII, p. 141-142.
[2] *Ibid.*, p. 140.
[3] *Ibid.*, n° XC, p. 164.
[4] *Ibid.*, n° XCIV, p. 171.

Ce pouvait être une satire; à coup sûr, ce n'était pas une élégie. Toutes les lettres de Lobineau respirent la gaîté, la bonne humeur. Il y circule une verve comique plaisante, railleuse, qui tourne aisément à l'ironie et donne, dans l'occasion, de bons coups de dents aux adversaires. D. Liron, qui chercha à Lobineau la plus sotte querelle avec les plus tortueux procédés [1], est appelé sans ambage « une petite beste » ; mot dur, mais bien mérité. Un autre, pour une sottise d'un autre genre, endosse le surnom de « sire Nigaldus. » L'abbé Chotard lui-même, son ami, qu'il nomme affectueusement « son « cher bloudin, » pour avoir en certain cas dissimulé avec lui, devient immédiatement « Don Diègue le menteur, » et il l'engage à n'y pas revenir, sans quoi, dit-il, « je « vous ferai si grand honte que vous vous cacherez dans « un trou de taupe. »

Il est vrai que, dans son humeur plaisante et caustique, il ne s'épargnait pas plus que les autres. Cette « petite beste » de Liron, outre son premier exploit, avait encore attaqué D. Lobineau au sujet de sa traduction de l'*Histoire des deux conquestes d'Espagne par les Maures,* sorte de roman historique d'un Espagnol, Miguel de Luna : « Il a raison pour le coup, avoue sans « hésiter Lobineau ; mais cela regarde plus Miguel de « Luna que moi, *quoiqu'il m'ait aussi un peu peigné.* « Par malheur, je n'ai point de représailles sur lui; car « il ne fait rien... que porter envie aux autres [2]. »

La plaisante lettre, que celle où il raconte ses exploits de cavalcadour! La scène est près de Saint-Brieuc, où

[1] Voir le détail de cette affaire dans la Correspond. des Bénédictins Bretons, p. 178-181 et 187-189.

[2] *Corresp. des Bénédictins Bret.*, n° LXXXII, p. 140, 141, 142.

Lobineau était allé en 1713 passer trois semaines pour prendre des eaux minérales contre sa « néphrétique : »

Le dernier jour (dit-il à l'abbé Chotard), m'étant avisé d'aller faire une cavalcade au bord de la mer, monté sur un palefroi un peu plus fringant qu'il ne convenait, je fus payé de ma folie. Le cheval, étonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mors aux dents, fit cent tours de manège malgré moi, terminés par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier, m'enlevant de la selle, m'envoya bien loin mesurer le sable, avec tant de véhémence que j'en eus le bras démis [1].

Quand Lobineau racontait si joliment sa mésaventure, passée depuis cinq mois, son bras n'était pas encore guéri et menaçait de ne l'être jamais complétement. Cela n'empêche pas notre moine de plaisanter, car il était dur à lui-même, accoutumé à regarder d'un œil froid, presque ironique, les plus tristes accidents de la destinée humaine; quelque part il appelle la tombe « ce diable « de trou de taupe par où il faut aller en paradis [2]. »

En approchant de ce *trou de taupe*, il ne perdit rien de sa verve et de sa gaîté. Sa lettre à Mellier, écrite deux ans avant sa mort (en 1725), en est une preuve curieuse; il y annonce l'intention de quitter Paris pour aller « en « quelque coin de la Bretagne planter des choux : »

Peut-être l'ouvrage de la terre (continue-t-il) me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, et dont je n'ai retiré que méconnoissance, lassitude, épuisement et vieillesse. Du moins, si je me charge encore de quelque nouveau griffonage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serai plus la dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe: *Tant payé, tant travaillé;* et du reste : *Comme je boiron, je diron.* Si l'on me redit le vieux proverbe qu'*Un moine n'a besoin de rien,* j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui que comporte son office de moine moinant de moinerie [3].

[1] *Ibid.*, XCII, p. 167.
[2] *Ibid.*, n° XCIII, p. 170.
[3] *Ibid.*, n° XCIX, p. 220.

A côté de ces saillies d'esprit, de gaîté, de raillerie comique ou mordante, nous voyons, dans plus d'une lettre de Lobineau, entre autres, dans celles qui concernent dom Audren, dom Briant, l'abbé Chotard, se révéler un cœur capable de toutes les délicatesses et de toutes les profondeurs de l'amitié. Mais sur ce point, par profession comme par caractère, il n'était pas expansif; bien loin d'étaler son cœur, il le cachait ; il raillait même et il réprimait chez ses amis cette sensibilité larmoyante, qui commençait à être à la mode :

J'ai perdu mon cher dom Denis[1], dit-il à Chotard, je l'aimois plus que vous n'aimiez la reine de Pologne, et je n'ai point pour cela jeté les hauts cris, arraché mes cheveux, dégarni mon menton. Il est mort, j'en suis bien fâché, et plus que personne ! Mais qu'y faire ? *Omnes eodem cogimur.*

Pour faire croire à son impassibilité, il raille Chotard, mais son cœur proteste et répète quelques lignes plus bas avec un soupir: « C'est au Mans que j'ai appris la mort du pauvre Denis [2] ! »

Nul ne s'y trompera. Sous cette enveloppe froide, impassible, sous cet esprit souriant, railleur, plaisant, et dans son ironie même toujours de bonne humeur, il y a un cœur généreux, dévoué et fidèle à l'amitié, tout comme il y a une âme fière, vaillante, dévouée à la vérité, et qui pour la proclamer, la défendre, brava froidement toutes les menaces, tous les périls.

Si c'est là — et nul n'en saurait douter — le vrai, le fidèle portrait du père de la grande *Histoire de Bretagne,* qui regrettera pour lui sa légende?

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] D. Denys Briant, mort le 6 février 1716.
[2] *Ibid.*, n° XCIII, p. 169-170.

APPENDICE

DOM MORICE

GÉNÉALOGISTE DES ROHAN

Dans notre article sur *la Légende de Lobineau* (p. 147 de ce volume de la *Revue*), nous avons dit que deux amis des Rohan, dom Hyacinthe Morice et M. de Bedée, se permirent d'exécuter, après le décès de Lobineau, dans ses papiers historiques, une exploration prématurée, irrégulière, passablement suspecte. Pour montrer les liens intimes, quasi-domestiques, par lesquels dom Morice s'était inféodé aux Rohan-Soubise, il suffit des quatre lettres suivantes, à tout point de vue fort curieuses.

Le mois prochain, nous ferons connaître en détail le rôle, plus étrange encore, du président de Bedée.

1

Dom Liron à M. Le Clerc [1].

Monsieur, j'ai receu votre dernière lettre, belle, longue, savante, agréable, et telle que je l'attendois, dont je vous remercie tres particuliérement....

Voici un nouvel historien qui va commencer à naistre, à l'occasion duquel je vous apprendray un fait qui me regarde. Lorsque l'*Apologie pour les Armoricains* [2] fut publique, quelques esprits jaloux, qui voyoient avec chagrin que l'auteur estoit fort considéré par les supérieurs, se servirent de cette occasion pour le perdre, c'est à dire pour le faire sortir de Paris, et gagnèrent l'esprit du General [3], dont le grand âge affoiblissoit l'esprit. Ils y réussirent. Cela fut sceu au dehors. M. le prince de Soubise, evesque de Strasbourg, aujourd'huy cardinal de Rohan [4], qui fit estime de cette *Apologie* et qui apprit ce qui se passoit, envoya son aumônier au libraire pour luy dire d'aller trouver l'auteur et de luy proposer que, s'il vouloit donner parole de travailler à l'histoire généalogique de la maison de Rohan, on le feroit rester par ordre du Roy [5]. L'auteur ne balança pas sur le parti qu'il devoit prendre. Il jugeoit qu'il ne luy convenoit pas de

[1] Bibliothèque Nationale, Mss. *Correspondance littéraire du président Bouhier*, n° 5. — Dom Liron, bénédictin, né à Chartres en 1665, mort en 1748. Nous ne citons de cette longue lettre que le passage qui concerne D. Morice et l'histoire généalogique de la maison de Rohan.

[2] Dissertation sur les origines du christianisme en Armorique, publiée par D. Liron en 1708, et dirigée contre les opinions que ce moine prêtait en cette matière à D. Lobineau.

[3] Le Général de la Congrégation de Saint-Maur.

[4] Armand-Gaston de Rohan-Soubise, auteur des trois lettres qui suivent celle-ci.

[5] La cause de cette sympathie si vive du cardinal de Soubise pour D. Liron, c'est l'attaque de celui-ci contre Lobineau.

vivre *cum malevolis et invidis*, et qu'il se perdroit de reputation en soutenant les fables du roy Grallon, qui n'a jamais esté au monde [1]. Ainsi il répondit que la conjoncture des temps ne luy permettoit pas de s'engager, et que les superieurs feroient ce qu'ils jugeroient à propos, etc.

A la fin de l'année dernière, on s'est adressé au General de Saint-Maur pour luy demander un religieux afin de composer cette histoire. On a jetté les yeux sur un jeune homme qui demeure à Rennes [2], nommé Hyacinthe Morice, qui s'en est chargé. Il a fait ici [3] son cours de théologie. Il a de la piété, mais il ne sçait pas trop le metier auquel il s'est prêté....

Voilà des nouveautés littéraires qui vous seront nouvelles, et je croy que vous en serez content.

Je suis toujours avec bien du respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

F. Jean Liron *M. B.*

Au Mans, le 26 de fevrier 1729.

2

Le cardinal de Rohan à dom Morice [4].

A Paris, ce 24 avril 1729.

Si j'ay différé de répondre à votre lettre, mon Reverend Père, ce n'est pas que je ne sois plein de reconnoissance des manieres obligeantes avec lesquelles vous vous prêtez à mes desirs et à ceux du Père General; mais accablé d'affaires, je n'ay pu prendre connoissance de votre projet aussy promptement que je l'aurois voulu. Il me paroît très judicieux; il y a, ce semble, plus que de la vraysemblance à faire descendre les comtes de Porrohet des comtes de Rennes. L'authorité du Père Dupas est très grande en ces matières. Il avoit examiné toutes les archives de Bretagne; il étoit reconnu pour un homme de grand sens, et d'ailleurs rien ne peut le rendre suspect. Les memoires manuscrits du marquis du Bois de la Motte disent la même chose, tant apparemment sur le temoignage du Père Dupes que sur ses propres recherches.

Il seroit cependant à souhaiter qu'on aprofondît encore davantage un fait qui, à proprement parler, est le nœud de tout le travail que vous voulez bien entreprendre. Quelques historiens et Mezeray entre autres, ont pretendu que *Poher, Pohr* et *Porhoët* étoient une même chose. Si cela étoit vray, il se trouve des titres des comtes de Poher qui seroient très favorables, mais c'est ce qu'il faudroit demesler. Il est important aussi de concilier l'origine des comtes de Porhoët avec la charte d'Alain Fergent, dont voicy les termes: *Vicecomes de Rohano, qui descendit de lineu Conani Britonum regis*. Tout ce que vous nous prometez sur l'ancien Porhoet et sur la Domnonie (*sic*) fait esperer de grandes lumières par rapport à l'histoire de ce temps-là et n'a point encore été developpé jusqu'icy.

Voilà les reflexions que je puis faire quant à present, mon Reverend Père, sur votre projet. Le point principal, comme je l'ay déjà dit, est de

[1] D. Liron confond Grallon avec Conan Mériadec; les Rohan tenaient fort à celui-ci et nullement à celui-là, dont l'existence est d'ailleurs incontestable.

[2] A l'abbaye de Saint-Melaine, où D. Morice avait fait sa profession en 1713, à l'âge de vingt ans (né à Quimperlé en 1693, mort en 1750).

[3] A l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

[4] Bibliothèque Nationale. Ms. fr. n° 22,313, f. 158.

prouver que Guethenoc, comte de Porhoët, descendoit des anciens souverains de Bretagne. Quand ce fait sera éclaircy, le reste sera facile, et nous vous communiquerons alors toutes les connoissances que nous avons des distinctions dont la maison de Rohan a jouy, telles par exemple que sa Chambre des comptes, les us et coustumes du pays de Porhoët et de Rohan etc... Il y a dans vos tables genealogiques quelques fautes legères sur ce qui regarde les frères de M. de Rohan et sur la branche de Guemené.

Au reste votre projet me paroist bien pris, bien suivy, et d'une telle étendüe qu'il ne laisse rien à désirer. Je vous prie, mon Reverend Père, d'executer ce projet, de me donner de vos nouvelles et du progrès de votre travail, et d'être bien sûr de ma reconnoissance. Comptez que vous avez affaire à gens qui aiment par dessus tout la vérité et qui ne vous demanderont pas même de donner pour vray ce qui ne seroit que vraysemblable [1], quelque fondée que fût d'ailleurs cette vraysemblable (*sic*). Si vous avez besoin de secours, comme cela doit être, parlez avec confiance, et vous serez servy; et je compte que nous vous verrons quand vous aurez plus avancé dans vos recherches.

Je vous honore infiniment, mon Reverend Père.

LE CARDINAL DE ROHAN.

3

Le cardinal de Rohan à dom Morice [2].

A Saverne, le 6 juillet 1729.

Je suis bien aise, mon Reverend Père, d'apprendre par vous-même le parfait rétablissement de votre santé, et très touché de vous voir toujours le même zèle et la même vivacité pour l'execution du projet que vous avez entrepris.

. On connoît sans peine, par vos reflexions sur les difficultés que je vous avois proposé, que l'étude que vous avez faite de l'histoire de Bretagne est très profonde et très exacte, et j'espère infiniment de votre travail. Je crois cependant qu'il seroit à propos de ne point encore donner de forme à votre ouvrage ny d'embrasser aucun système particulier, que vous n'eussicz les materiaux que nous vous preparons. Il me vient incessamment des copies de tout ce que l'on a pu trouver dans les archives du Château de Nantes concernant la maison de Rohan. J'aprens qu'il s'y est trouvé des actes très favorables à ses prétentions, et dont il est necessaire que vous ayez connoissance. Je ne doute pas qu'une grande partie des archives de notre maison, qui est entre les mains de M. le duc de Rohan, ne nous fournisse encore beaucoup de pièces aussy curieuses qu'intéressantes. Je prendray des mesures pour que vous puissiez en avoir communication et en tirer ce qui sera de quelqu'utilité à votre dessein.

Au surplus je ne puis m'empêcher de vous observer que, quelque grandes que soient les difficultés qui vous ont arresté dans l'examen que vous avez fait de la charte d'Allain Fergent et qui vous la font regarder comme suspecte, il est cependant de la dernière conséquence de ne pas

[1] Pour savoir ce que valait cette belle assurance, voir dans la lettre suivante ce qui concerne la charte d'Alain Fergent.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. n° 20,941, f. 155.

abandonner cette pièce. Pût-elle estre demonstrée fausse, ce que je n'admets pas, ce n'est point à nous à le dire et encore moins à le prouver; il nous convient au contraire de la deffendre autant qu'elle peut l'estre, et cela n'est pas, à ce que je crois, bien difficile. Un titre comme celuy-là, qui a esté attaqué assez souvent, mais toujours sans succès, qui fait loy en Bretagne, qui y est conservé dans la Chambre des comptes de Nantes, dont on se sert pour decider les contestations qui naissent sur les matières qu'il traitte; un titre de cette nature porte un caractère de vérité qui ne peut estre detruit que par l'évidence de la demonstration [1]. Ce même titre existoit, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, cent ans avant l'entreprise de ceux qui, disoit-on, étoient entrez de force dans les archives pour l'y déposer. L'arrest du Conseil du premier avril 1692 l'a jugé ainsi.

Je compte d'être à Paris le 20 du mois prochain; je vous y donneray de mes nouvelles, et je seray plus en état de concerter avec vous la façon dont votre ouvrage doit estre entamé et suivi.

Soyez, je vous prie, bien persuadé, mon Reverend Père, des sentiments d'estime et de consideration avec lesquels je vous honore très parfaitement.

LE CARDINAL DE ROHAN.

(L'adresse porte : *De Saverne. — Bretagne. Au Reverend Le Reverend Père Morice, Religieux Benedictin. A Saint Melaine.* CARDINAL DE ROHAN.)

4

Le cardinal de Rohan à dom Morice [2].

A Versailles, le 23 de 1730.

J'ay communiqué à M. le prince de Rohan, mon Reverend Père, la lettre que vous m'avez écrite en dernier lieu. Nous sommes l'un et l'autre très touchez et très reconnoissans du zele que vous nous temoignez pour tout ce qui nous regarde. Afin de le mettre à profit tout le plustost qu'il sera possible, nous sommes convenus que je vous prierois de vous rendre à Paris sans perdre de temps. Là, nous nous communiquerons nos idées sur le travail en question; nous fixerons un plan qu'il vous sera plus aisé de suivre que vous ne le pourriez faire dans l'éloignement où vous estes. Nous avons entre les mains quantité d'excellents matériaux; nous vous en ferons fournir de la Bibliothèque du Roy et de toutes les bibliothèques de Paris où il se trouvera quelque chose qui soit propre à notre dessein. Vous apporterez avec vous ce que vous avez de memoires et de titres sur la matière. Ayez la bonté de me faire savoir par quelle voye vous souhaitez qu'on vous fasse tenir l'argent dont vous aurez besoin pour votre voyage. Je me charge de vous faire avoir votre obedience du Reverend Père General, qui est déjà instruit des vues que nous avons.

Je suis à vous, mon Reverend Père, avec toute l'estime et toute la consideration possible.

LE CARDINAL DE ROHAN.

[1] Tout le monde sait que cette pièce est archifausse.
[2] Bibl. Nat. Ms. fr. n° 22,313, f. 160.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES NOYADES DE NANTES, deuxième édition, revue et augmentée de l'*Histoire de la persécution des prêtres noyés*, par M. Alfred Lallié. In-8° de 179 p. — Nantes, Libaros, Carrefour Casserie, 2.

Les noyades de Nantes ont une douloureuse célébrité, mais les détails précis en étaient peu connus ; on ne s'accordait ni sur les nombres ni sur les dates, et, ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les noms des victimes étaient, pour la plupart, ignorés. Ainsi, nous avions des milliers de martyrs, mis à mort en bloc, par une méthode que l'antiquité païenne ne connut pas, mais nous n'avions pas d'actes de leur martyre. C'est cette lacune que M. Lallié s'est efforcé de combler, et il l'a fait avec une érudition rigoureuse qui cherche moins à émouvoir qu'à prouver. Quoi de plus émouvant, après tout, que la statistique toute simple du crime ! M. Lallié a une qualité maîtresse, celle de porter le culte de la vérité jusqu'au scrupule. Il craint autant d'accuser à faux des hommes chargés d'ailleurs de forfaits, que ceux-ci craignaient peu d'outrager, de fusiller, de noyer des innocents. Aussi, son autorité est-elle irréfragable.

Il résulte de ses recherches laborieuses qu'il y eut à Nantes, du milieu de novembre 1793 à la fin de janvier 1794, onze grandes noyades, sans compter six noyades à dates incertaines et dont quelques-unes peut-être se confondent avec les premières. Quant au nombre des noyés, M. Lallié arrive, par une suite de calculs reposant tous sur des données précises, au chiffre de 4,860. Et quelles étaient ces victimes ? Ce furent d'abord des prêtres, puis des personnes de toute classe, parfois même des femmes enceintes, parfois des enfants. On a mis en doute les noyades d'enfants. Ce

qui est sûr, c'est que des *centaines* d'enfants, écroués dans les prisons, disparurent, sans qu'il soit possible de retrouver leurs traces, et les nombreux témoignages que M. Lallié accumule, s'accordent à dire qu'ils furent jetés à l'eau. Ne faut-il pas remonter à Hérode pour trouver rien de semblable dans l'histoire ?

Les autres victimes ne furent pas traitées différemment. On ne leur fit subir ni apparence de jugement, ni interrogatoire. Vous êtes prêtre, cela suffit ; vous êtes vaincu, cela suffit ; vous êtes femme, mère ou sœur d'un *brigand,* et vous avez été trouvée errante après la bataille, cela suffit, et l'on vous envoie, pour toute justice, à la *baignoire nationale.*

Ce n'est pas tout ; on insulte en vous aux sentiments les plus délicats de l'âme humaine ; on insulte à votre pudeur, en vous mettant souvent à nu, hommes et femmes, pour mieux profiter de vos dépouilles, et, sans doute aussi, pour se donner le hideux plaisir d'un rire cynique [1] ; on insulte à votre foi, en faisant servir les termes sacrés de la religion à exprimer le genre de votre mort ; on ne vous noie pas, on vous donne le *baptême patriotique.* Ne parlons pas des *mariages républicains,* bien que la tradition, à cet égard, nous vienne des révolutionnaires eux-mêmes et qu'elle ait été longtemps incontestée ; nous aimons mieux croire, avec M. Lallié, que ce comble du cynisme impie fut une rare exception et non une habitude ; mais ce qui fut habituel, ce fut de blasphèmer et de plaisanter en tuant, et, lorsque les suppliciés poussaient des cris, d'étouffer leurs cris par le chant de la *Carmagnole.* Tel fut le caractère spécial de ces affreuses hécatombes, caractère particulièrement satanique.

Nous avons dit qu'on noyait sans jugement, mais, bien mieux, on noyait sans prétexte. Qu'étaient, en effet, ces 83 prêtres dont M. Lallié a pu reconstituer la liste et qui furent tous compris dans

[1] Voir les déclarations du directeur général de l'artillerie Favreau, du canonnier Wailly, de l'armurier Laurency, de Nicolon, médecin et *patriote fort ardent de Saint-Etienne-de-Montluc,* tous témoins oculaires. (*Noyades de Nantes,* pp. 39, 49, 61 et 80.)

la noyade du 27 brumaire an II (17 novembre 1793) ? C'étaient des vieillards qui avaient tous dépassé soixante ans, ou des infirmes. Les prêtres valides avaient été déportés dès le mois de septembre 1792, et les vieillards seuls, les infirmes avaient été autorisés à rester en France, où ils devaient occuper, au chef-lieu de chaque département, une maison commune. Cette maison commune, on le pense bien, fut tout simplement une prison, et il faut lire dans l'*Histoire de la persécution*, dont M. Lallié fait suivre aujourd'hui l'*Histoire des Noyades*, ce que fut cette prison pendant les dix-sept mois que les malheureux prêtres y furent enfermés. La *persécution girondine* précédait ainsi et préparait la *persécution montagnarde*.

Il est bon de remarquer d'abord, ainsi que le fait M. Lallié, que les arrestations avaient eu lieu en violation de toutes les lois ; c'était l'habitude du temps ; les lois n'étaient faites, plus tard, que pour justifier les crimes. On n'emprisonnait d'ailleurs, disait-on, que par précaution, par prudence ; mais on commençait par supprimer le traitement promis ; on supprimera plus tard les vases sacrés, même ceux d'étain, afin qu'il soit bien entendu que c'est moins encore pour voler que pour s'attaquer à la conscience. On supprimera les soutanes, on pillera officiellement les effets, et, si quelqu'un des malheureux captifs expose au soleil, pour le faire sécher, le peu de linge qui lui reste, on fera grand bruit de ce linge comme d'un signal donné aux ennemis de la République, et l'on fera griller les fenêtres.

Ces vieillards sont, en outre, promenés du château à l'entrepont d'une galiote qui devient bientôt un séjour d'infection ; on était en plein été ; puis on les transporte aux *Petits-Capucins*, puis on les ramène à la galiote, en laissant partout des morts comme souvenir de leur passage. Leurs réclamations, leurs plaintes, que M. Lallié a pu recueillir, sont toujours dignes, mais navrantes. On était censé leur allouer vingt-cinq sols par jour pour vivre, mais la cherté des denrées et l'inexactitude des paiements les laissaient souvent dans la plus cruelle détresse. Voilà où ils en étaient, quand on trouva plus simple d'en finir par des noyades.

On comptait parmi eux plusieurs octogénaires, MM. Couvrant, entre autres, ancien curé de Besné, Guéguen de Kermorvan, capucin, Lemercier, ancien recteur de la Chapelle-Basse-Mer, etc. Il y en avait un, nommé Marin Leroy, qui ne pouvait marcher qu'avec des béquilles, un autre qui est signalé comme étant *presque aveugle;* tous n'avaient que des restes de vies usées par l'âge, la souffrance et la misère ; mais ces restes gênaient, coûtaient, faisaient craindre le typhus, et l'on était bien aise de s'en débarrasser. La peur de la peste était devenue même telle, qu'on noya jusqu'à des voleurs, jusqu'à des filles perdues.

Il est convenu d'ailleurs, dans le monde révolutionnaire, que toutes ces horreurs ne sont imputables qu'à Carrier, et que la Révolution en fit bonne justice en envoyant le monstre à l'échafaud. Oui, certes, elle fut juste, cette fois, mais n'avait-elle pas commencé par être complice ? Fusilla-t-on, noya-t-on, pendant plusieurs mois à Nantes, sans que le moindre écho se fit entendre à Paris ? Ce qui est vrai, c'est que Carrier se vantait hautement de ses œuvres. — « L'accident des prêtres qui ont péri sur la Loire, écrivait-il à la Convention, dès les premiers jours, réjouit tous les citoyens. Mes collègues viennent de m'en adresser cinquante-huit. » Et une autre fois : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! » Et, lorsqu'on se plaignait à *l'intègre* Robespierre de ces exécutions d'un genre *qui n'était plus nouveau,* suivant le mot même de Carrier, que répondait-il ? — « Carrier est un patriote ; il fallait cela dans Nantes » [1].

Nous voudrions oublier toutes ces hontes que nous ne le pourrions pas, car elles sont des leçons, et les héroïques vertus qu'elles rappellent sont des exemples ; on ne saurait donc au contraire trop encourager les études dans le genre de celles auxquelles M. Lallié s'adonne déjà depuis longtemps ; études calmes, impartiales, irréfutables. Voilà déjà bien des années que M. l'abbé Tresvaux ouvrit la marche par ses deux volumes sur la persécution religieuse en Bretagne ; M. l'abbé Cahour nous a donné ensuite la *Vie de M. Orain,* un autre apôtre des mauvais jours, qu'il a sauvé de l'oubli

[1] *Les Noyades de Nantes,* p. 91.

avec l'âme et le sentiment qu'il apporte à toutes ses œuvres. M. l'abbé Cahour nous a également rendu l'état général du clergé du diocèse à l'heure où s'ouvrit la persécution. Au même moment, la *Revue de Bretagne* publiait les mémoires de l'abbé Agaisse, curé de Château-Thébaud, un autre grand ouvrier de la sainte cause [1]; puis nous avons eu les travaux de M. Lallié sur Machecoul, sur le Bouffay, sur les noyades; les additions qu'il vient de faire à ce dernier écrit en doublent l'intérêt; mais que de lacunes encore à remplir! que de documents précieux à rechercher et à mettre au jour! Malgré toute sa bonne volonté, M. Lallié n'a pu nous donner que les noms des prêtres de la première noyade, mais les cinquante-huit de la seconde, mais les malheureux de tout âge et de tout sexe des noyades suivantes restent pour la plupart inconnus. Serons-nous toujours réduits à dire d'eux ce que les premiers chrétiens écrivaient parfois sur les ossuaires des martyrs : « Mille, deux mille dont Dieu sait les noms, *quorum nomina scit Deus?*

Et sur ceux qui sont maintenant connus, que de documents nous manquent encore! Nous avons une liste studieusement annotée, mais ce n'est encore qu'une liste. Attachons-nous du moins à perpétuer la mémoire de ces martyrs. Machecoul pourrait-il jamais oublier Roland Hervé de la Bauche, son pieux et fidèle pasteur, et Varades, Joseph Loyand, qui fut arrêté en revenant dans sa paroisse conférer un baptême! Drains, en Anjou, oubliera-t-il Paul-René Guillet de la Brosse qui l'évangélisa pendant sept ans avant d'être conduit à la mort? La Chevrollière oubliera-t-elle Julien Gennevoys qui est porté sur les papiers du temps comme ayant reçu le *baptême patriotique?* Notre cathédrale enfin, car il faut en finir, n'aura-t-elle pas un souvenir pour Jean-Baptiste Fleuriau, le vénérable curé de Saint-Jean-en-Saint-Pierre, qui comptait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il fut jeté à l'eau?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée,* t. XVIII, pp. 97 et 197.

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON*

———

IX

La pétition de D'héron à la Convention demeura sans résultat. Il ne semble même pas qu'on lui ait fait l'honneur d'un rapport [1].

Il fut transféré dans les prisons d'Angers, avec ses coaccusés.

Ils y restèrent assez longtemps en état de détention préventive. Ils y étaient encore au mois de vendémiaire an IV (octobre 1795).

Comment en sortirent-ils? On suppose généralement qu'ils furent mis en liberté par le Gouvernement [2]. C'est, croyons-nous, une erreur. Le gouvernement directorial n'aurait pas pris sur lui de rendre à la liberté des gens chargés de l'exécration publique, et qu'un décret législatif renvoyait expressément en jugement.

Ils s'attendaient si bien eux-mêmes à y reparaître, que nous les

* Voir la livraison de mars 1880, pp. 224-234.

[1] Il n'y en a pas trace dans la *Collection générale des Décrets*, de Beaudouin.

[2] Nocaret, *Hist. de la Guerre civile en France*, 1803, t. III, p. 312-313; — Delisle de Sales (*Continuation de l'Histoire de la Révolution de France* par Bertrand de Molleville, t. XIII (1803), p. 110; — Beaulieu, t. V, p. 129-130; — Montgaillard, t. IV, p. 304.)

voyons employer les tristes loisirs de leur captivité à composer de nouveaux mémoires justificatifs.

Bachelier en publia deux pour son compte.

I. *Mémoire pour les acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire séant à Paris, le 26 frimaire an III de la République.* — Angers, Jahyer et Geslin, an III, 48 p. in-8°.

II. *Dialogue entre un royaliste et un patriote de 89, servant de Supplément au Mémoire des Nantais acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire.* Fait à la maison de justice d'Angers, le 11 vendémiaire an IV. — Angers, Jahyer et Geslin, an IV, 16 p. in-8°.

Nous n'avons vu que le premier de ces Mémoires. Il est très médiocre, diffus, et n'ajoute guère aux moyens de défense déjà connus que des explications tendant à amoindrir la responsabilité de Bachelier dans les actes qui lui sont reprochés de complicité avec ses coaccusés : arrestations, listes de proscription, fusillades, noyades, dilapidations.

Il signale toutefois l'incarcération de cinq de leurs femmes dont trois sont encore détenues, bien qu'il n'existe contre elles aucune charge, aucune dénonciation.

Il soutient qu'il ne saurait exister de différence entre la situation légale de ceux qui ont été déclarés « non convaincus du fait », et de ceux dont l'intention a été déclarée n'être « ni méchante, ni criminelle, ni contre-révolutionnaire. »

La Convention a relaxé les militaires parce qu'ils n'avaient fait qu'obéir. — Les autorités administratives obéissaient aussi. « Bien des patriotes de bonne foi, en exécutant les mesures que leur prescrivait la vraie puissance ordonnatrice, pensèrent que ces mesures étaient légitimes et nécessaires ; d'ailleurs, ils n'avaient pas le droit de résister ; disons plus, ils ont craint de compromettre la chose publique par une résistance indiscrète à l'impulsion du mouvement révolutionnaire. » Justification commode pour tous les séides de toutes les tyrannies !

« Il serait contre tous les principes de dire que l'intention n'a pas été criminelle parce qu'il a été reconnu qu'elle n'a pas été contre-révolutionnaire. Il faut au contraire dire : « L'intention n'a pas été jugée contre-« révolutionnaire, parce que le jury n'a pas cru qu'elle fût criminelle. »

Enfin, par un procédé bizarre, il semble prendre la défense de D'héron, abandonné ou renié par la plupart de ses coaccusés, sans le nommer toutefois, et bien évidemment avec l'arrière-pensée d'induire un *à fortiori* en leur faveur, de la manière vicieuse dont la question de fait aurait été posée vis-à-vis du plus compromis d'entre eux.

« Si, relativement à celui convaincu d'avoir tué des enfants qui gardaient leurs bestiaux, on eût demandé : N'est-il pas appris que les Brigands se servaient de femmes et d'enfants, et les envoyaient en sentinelles perdues ? N'ont-ils pas souvent fait assassiner nos troupes républicaines ? Ces espions n'étaient-ils pas d'autant plus dangereux qu'ils avaient toujours l'air d'être à garder leurs bestiaux ? N'est-il pas constant que les deux enfants en question n'ont été tués que parce qu'en les voyant fuir derrière une haie et aller avertir les Brigands, on se détacha pour les empêcher d'exécuter leur criminel dessein ? Le combat n'était-il pas déjà engagé ? Le corps de la troupe des Brigands n'était-il pas à deux portées de fusil du lieu où étaient les enfants ? »

Bachelier ne se bornait pas à dénaturer ici les faits avoués par D'héron lui-même. Il ignorait ou méconnaissait les conditions de la procédure devant le jury. Jamais on n'a pu songer à multiplier ainsi à l'infini les questions qu'il aurait à résoudre, à décomposer pour ainsi dire l'intention criminelle, en faisant de chacun des éléments, si variables, qui peuvent la constituer, l'objet d'un verdict particulier. Tous ces éléments sont compris dans les mots complexes de *culpabilité*, de *criminalité*, comme on disait alors, et c'est précisément à raison de la difficulté de tarifer législativement les nuances diverses de l'intention, que le système des circonstances atténuantes est si humain et si philosophique à la fois.

D'héron, lui aussi, profita de l'occasion pour imprimer sa défense. Il publia :

Au Peuple François. Mémoire justificatif pour le Cen d'Héron,

impliqué dans l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes. — Angers, Jahyer et Geslin, s. d., 12 p. in-8°; avec cette épigraphe : « Un soldat qui extermine l'ennemi de la liberté n'est pas un assassin [1]. »

Cette pièce est la reproduction, littérale en beaucoup de points, de celle qu'il avait adressée à la Convention ; il y a cependant quelques différences.

L'accusé débute par cette maxime solennelle et banale: « Tout ce qui est l'œuvre des hommes est marqué au coin de l'imperfection humaine. »

Il raconte la scène du meurtre des deux enfants — dont l'un était une petite fille! — à peu près comme dans son premier *Mémoire,* en insistant sur cette circonstance que les membres de la Commission civile, dont il faisait partie, auraient été requis par le commandant de Paimbœuf de se joindre à ses troupes et de former un petit corps de cavalerie pour attaquer les Brigands. Ce corps aurait été commandé par nn gendarme. Il n'aurait personnellement tiré qu'un seul coup sur les enfants. Son pistolet aurait crevé dans sa main. « D'autres coups auraient été portés par d'autres militaires, notamment par un tambour qui donna plusieurs coups de sabre aux enfants pour les achever », qui ne sont pas inculpés.

C'est devant une Commission militaire qu'on aurait dû le traduire, à raison d'un fait qui s'est passé sur le champ de bataille.

La fin du Mémoire, — discussion du meurtre et évocation de ses services, — est la même.

Le P. S. relatif aux oreilles de Brigands qu'il aurait portées en guise de cocarde, offre une variante très importante.

Il répète que « c'est là un de ces actes produits par un mouvement d'enthousiasme presqu'inévitable à la suite d'une bataille »,

[1] Cette pièce fait partie de la collection Dugast-Matifeux, et est indiquée à ce titre dans le Catalogue de la Bibliothèque de Nantes, n° 50,662. Elle est très rare, comme tous les documents de ce genre. La Bibliothèque Nationale en a un exemplaire; celle d'Angers ne la possède pas. Le *Dialogue* que le Catalogue de la Bibliothèque de Nantes (n° 50,663) n'indique que comme appartenant, lui aussi, à M. Dugast-Matifeux, ne se trouve ni à Angers, ni à la Bibliothèque nationale.

mais au lieu d'ajouter : « Et que j'ai partagé avec deux à trois cents citoyens de Nantes à qui on n'en fait point un crime », il dit : « Que j'ai partagé avec des milliers de soldats, à qui on n'en fait point un crime. Lorsqu'il partait des détachements dans la Vendée, toute la multitude criait sur leur passage : *Apportez-nous des oreilles de Brigands !* Ces faits sont de notoriété publique, et il faut être bien méchant pour ériger en crime une action qui n'a rien de répréhensible en elle-même. »

Il est probable que D'héron avait eu peur que l'imputation dirigée contre une partie de la population nantaise ne soulevât contre lui quelques inimitiés ; il avait trouvé plus prudent de la généraliser, en la faisant porter vaguement sur tous les soldats employés dans la Vendée ; ce virement n'atténue en rien l'horreur du fait.

Enfin, venait cette note : « Mes faibles moyens ne me permettent pas de joindre à ce *Mémoire* les nombreux et honorables certificats de mes chefs militaires et les attestations de tous les citoyens qui ont suivi ma conduite depuis le commencement de la Révolution. J'observe aussi que je n'ai été ni agent, ni membre du Comité de Nantes. »

X

Il ne paraît pas, toutefois, que les Nantais aient comparu devant le Tribunal criminel de Maine-et-Loire, et tout porte à croire qu'ils furent relaxés par une décision de non-lieu du jury d'accusation.

Les recherches que l'on avait faites jusqu'ici au greffe de la Cour, n'avaient pu y faire découvrir la procédure suivie contre eux. Les nouvelles investigations auxquelles, sur notre prière, ont bien voulu se livrer deux magistrats éminents, avec un zèle et une complaisance dont nous ne saurions trop les remercier, leur ont donné la certitude, non seulement que le dossier de l'affaire n'existe pas au greffe, mais qu'elle ne figure pas sur les registres des affaires jugées au Tribunal criminel de Maine-et-Loire, de 1792 à la fin de la Révolution.

Il n'existe pas, au greffe de la Cour, de registre des non-lieu qui

permette de constater que l'affaire des Nantais aurait été terminée par une décision de ce genre. On ne trouve pas non plus le dossier de la procédure sur laquelle elle serait intervenue. Mais cette procédure aura pu être très sommaire, très insignifiante ; on ne se sera pas donné la peine d'entendre de nouveaux témoins [1] ; les dépositions et les pièces recueillies lors de la première instruction et des premiers débats, pouvaient suffire. Peut-être aussi aura-t-on cherché à étouffer, dans le huis-clos d'une chambre d'accusation, une affaire dont les débats publics auraient réveillé les plus déplorables souvenirs et probablement abouti à un acquittement plus scandaleux encore que le premier. Le supplice de Carrier, de Pinard et de Grandmaison, l'élimination des acquittés militaires, les débats qui avaient eu lieu au sein de la Convention, indépendamment des moyens de droit, très sérieux et très graves, invoqués par les individus qui restaient en cause, leur donnaient, il faut l'avouer, de grandes chances d'acquittement. On aura pu le faire comprendre au jury d'accusation, ou il l'aura compris de lui-même.

« Il est bien vrai », comme le dit le plus grand jurisconsulte du temps [2], « que les jurés d'accusation n'avaient pas le droit d'examiner si le délit porté dans l'acte d'accusation méritait une peine afflictive ou infamante, et même si les prévenus étaient coupables ou non ; ils devaient seulement juger, comme le portait une instruction placée sous leurs yeux, s'il y avait des présomptions suffisantes pour soumettre les prévenus à l'épreuve et à l'appareil d'une procédure criminelle. Mais il arrivait fort souvent que le jury d'accusation, usurpant les pouvoirs des jurés de jugement, pesait les preuves comme s'il avait eu à se prononcer sur le fond de l'affaire, et, par une réponse négative, coupait court à une instruction qui froissait ses opinions ou ses préjugés. »

[1] L'ardent Tronjolly n'aurait pas manqué de publier, à cette occasion, de nouveaux factums ou de tirer vanité plus tard de ses nouvelles dépositions.

[2] MERLIN, *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence*, V. *Juré, Jury*, § III. Merlin n'est pas revenu sur cette affaire dans cet ouvrage ni dans ses *Questions de Droit*. Il n'aimait pas les souvenirs du Tribunal révolutionnaire.

Nous croyons donc, jusqu'à preuve contraire, que c'est par la porte d'une décision de non-lieu que les accusés recouvrèrent leur liberté. Le *Moniteur* garde le silence sur leur rentrée dans la société ; nous n'en trouvons point de trace non plus dans les autres journaux du temps.

Ils se dispersèrent alors et cherchèrent sans doute à se faire oublier.

Goullin, un des plus compromis, était resté à Angers. C'était, avant la Révolution, un joli cavalier, beau danseur, homme à bonnes fortunes, le plus aimable roué de son temps, dans lequel on n'aurait pas deviné le futur révolutionnaire, le séide farouche de Carrier, le persécuteur odieux de M. de Montaudouin, son bienfaiteur, « qu'il fit mourir en prison, pour s'acquitter des sommes qu'il lui devait [1]. »

« Il vivait à Angers, très retiré, ne sortant que le soir et rentrant tard. Une nuit, il est accosté dans une rue écartée par un inconnu qui lui demande :

« — Etes-vous Goullin ?

« — Oui ; que me voulez-vous ?

« — Moi je suis le comte de *** ; tu as fait guillotiner mon père et ma grand'mère ; j'ai juré que tu ne périrais que de ma main.

« Il lui asséna alors sur la tête un coup de bâton si violent que le malheureux tomba pour ne plus se relever [2]. »

Bachelier et Chaux se retirèrent à Nantes, où ils vécurent dans un isolement tragique et comme frappés de malédiction.

Le premier, revenu à des idées religieuses, passa la fin de sa vie à composer ou retoucher des cantiques et des hymnes d'église en vers français, avec la préoccupation particulière de remplacer par-

[1] MELLINET, t. VIII, p. 273.

[2] *Mes souvenirs de trois quarts de siècle*, par le comte Théobald Walsh, dans la *Revue de France*, N° du 15 mars 1877. Nous devons dire, toutefois, que le décès de Goullin n'est point constaté sur les registres de l'Etat-Civil d'Angers.

NOGARET (t. III, p. 312-313) prétend que, « déchiré par ses remords, il ne put s'en délivrer qu'en s'ôtant la vie »

tout, en parlant de Dieu, le pronom *toi* par le pronom *vous*. Il mourut, en 1843, à l'âge de quatre-vingt-douze ans [1].

D'héron dut, lui aussi, rentrer à Nantes. Il s'y fit charcutier. La chose parut étrange aux uns, naturelle aux autres. N'avait il pas fait son apprentissage sur des têtes de chrétiens, avant de *travailler* les animaux ? Comme « l'être inexplicable » dont parle de Maistre [2], il eut « une femelle et des petits. » Il les aima peut-être à sa manière. C'est lui, croyons-nous, qui perdit, en 1808, un enfant de sept ans, nommé Jean comme son père [3]. Il quitta cette ville plus tard ; on ne trouve pas l'acte de son décès sur les registres de l'Etat-Civil.

Nous en avons fini avec ce D'héron. Sa personnalité ne valait pas sans doute les honneurs d'une notice, mais on trouvera peut-être que les incidents et les questions auxquels elle fut mêlée, méritaient d'être rappelés ou éclaircis.

APPENDICE

Au cours de l'impression de cette notice, nous avons pu nous procurer quelques renseignements complémentaires ou rectificatifs, que l'on nous permettra de joindre ici.

I

Voici, en ce qui concerne les charges élevées contre D'héron aux débats, de précieuses notes recueillies au courant de la plume par Villenave, l'un des défenseurs des accusés. Villenave avait ainsi

[1] Mellinet, t. IX, p. 197 et suiv.; — *Notice sur Bachelier, président du Comité révolutionnaire de Nantes*, par. C. D.-M.; Fontenay, Robuchon, 1849, 44 p. in-12.

[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg;* premier Entretien.

[3] L'acte de décès mentionne Jean D'héron, charcutier, demeurant Basse-Grand'-Rue, âgé, en 1808, de quarante et un an. C'est précisément l'âge du nôtre, qui avait vingt-huit ans en 1795.

rédigé [1] une sorte de compte rendu de l'affaire, bien supérieur par la netteté des faits, l'abondance des détails et l'exacte orthographe des noms propres, à tous ceux que l'on connaît et dont nous avions pu nous servir. Malheureusement, la plus grande partie de son manuscrit a été perdue après la mort de Mme Mélanie Waldor, sa fille. M. Bord possède dans sa riche collection ce qui en reste, 100 pages environ (qui contiennent précisément le passage relatif à D'héron). Grâce à son obligeance, à celle de notre ami commun M. Lallié, dont le secours nous a été si précieux pour l'achèvement de notre travail, nous pouvons donner ce passage. Nous le transcrivons avec toutes les incorrections et les lacunes de l'original:

« Jean D'HÉRON, 28 ans, né à Nantes, demeurant à Nantes, agent de la Commission civile, depuis quinze jours sous-inspecteur des vivres militaires.

« CARRIER ne connaît point l'accusé.

« Je n'ai rien à dire contre le Comité et la Compagnie Marat, vrais défenseurs de la patrie.

« Carrier m'a donné un jour l'ordre de fusiller des commissaires qui étaient dans la Vendée, munis d'ordres signés Laignelot, Représentant du peuple....

« J'étais de la Société populaire de St-Vincent. J'ai été en expédition plusieurs fois. Le 14 mars, revenant de Clisson, après m'être trois fois déguisé en meunier, pour demander du secours à Nantes....

« Les Brigands ayant pris Chollet, craignant d'être envahis par les Brigands, nous revînmes à Nantes. A une lieue et demie de Nantes, je trouvai dans un genêt un Brigand qu'on achevait....

« L'oreille était à mon chapeau, mais elle ne touchait pas à la cocarde [2]. J'ai paru avec à la Société populaire. Je n'ai jamais coupé que le bout d'oreille. Je ne parcourais pas les rues de Nantes, portant dans mes poches des oreilles..... d'hommes dont je frottais les lèvres des femmes; c'est faux, on ne peut le prouver.

« Sur l'expédition de Vue: Un jour, nous marchâmes avec une colonne pour attaquer les Brigands. Chemin faisant, je me trouvai à la fin de la colonne avec des gendarmes. J'aperçus, pendant que la colonne défilait,

[1] Sans doute avec l'intention de s'en servir pour la publication d'une *Histoire de Nantes sous la mission de Carrier*, qu'il projetait.

[2] Scrupule délicat et touchant !

deux personnes, dont l'une mâle et l'autre femelle, qui fuyaient. Je dis à Damin, gendarme : « Tiens, vois-tu ces b..... là ? »....

« Passant près de ces enfants, je dis aux gendarmes : « Qu'en dis-tu? qu'en ferons-nous ? Il faut les fusiller. » Le gendarme tire sa carabine sur eux ; je tire mon pistolet de ma ceinture ; je fais feu sur les enfants qui me parurent avoir quatorze ans et qui gardaient des moutons. Mon pistolet crèva dans ma main. Je ne sais si je les atteignis, mais mon intention était de les atteindre. Je n'attesterai pas des faits *fourrés*. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait lu une proclamation portant que les femmes et les enfants seraient mis sur les derrières de l'armée. Je ne me rappelle pas que ces enfants se soient mis à genoux et m'aient demandé grâce ou pardon. Je ne les ai pas fait achever par un tambour. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait fait dans le moment aucune observation. Je me rappelle qu'un officier vint ensuite et me moralisa. Il me porta, je ne sais si c'est un soufflet, mais un coup fort et rude. Il avait à la main un pistolet de très gros calibre, et il me dit que je mériterais qu'il me brûlât la cervelle [1]. »

« Antoine COISSARD, gendarme, 37 ans, demeurant à Paimbœuf.

« D'héron, le 9 ou le 10 ventôse, partant de Vue avec un détachement, à trois quarts de lieue de là, dit : « Voilà des enfants, il faut les tuer, ce sont des espions. » Je tâche de l'en détourner ; il les laisse. Bientôt, il se détache de la colonne, revient sur ces enfants ; j'entends trois coups de feu, mais je ne sais si c'est D'héron qui les tira ; il avait avec lui un gendarme. Les enfants gardoient des bestiaux, des vaches. Toute la colonne fut indignée, et D'héron courut des dangers.... »

II

Proust, en faveur de qui Villenave, un des 132 Nantais, devenu défenseur de leurs dénonciateurs, imprima, comme nous l'avons vu, un mémoire après l'acquittement, avait eu pour avocat au Tribunal révolutionnaire Tronson-Ducoudray qui, s'il n'était pas un des 132 Nantais, avait été, du moins, leur défenseur le plus éloquent et le plus énergique.

Tronson publia [2], « au profit des six orphelins adoptés par Proust, »

[1] Ces aveux et la déposition qui suit diffèrent singulièrement du récit, arrangé et adouci dans tous ses détails, que fait D'héron dans ses deux Mémoires.

[2] *Plaidoyer du citoyen G.-A. Tronson-Ducoudray, dans l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes ;* Paris, Desenne, an III, 2 f. non ch., XXIV et 68 p. in-8°.

non pas la partie de son plaidoyer où il discutait les faits reprochés à son client, mais celle qui renfermait les généralités et, si l'on peut ainsi s'exprimer, la partie politique de son discours.

Voici ce qu'il disait des horreurs commises dans la Vendée, en décembre 1794, avant la pacification de la Jaunais, à un moment où la guerre civile désolait encore ce malheureux pays et où chacune de ses paroles devait retentir au cœur des combattants des deux partis :

« Douze colonnes s'avancent le fer et la flamme à la main, dans un pays où les rebelles ont mis bas les armes; on pille, on brûle, on viole, on assassine. Des vieillards sont trouvés reposant dans leurs maisons, on met le feu à leurs lits, on les brûle tout vivants ; des cultivateurs paisibles sont rencontrés, on les saisit, et avant que de les massacrer, on creuse leur fosse sous leurs yeux ; leurs femmes, leurs filles sont en proie aux outrages des soldats; cinquante, cent monstres assouvissent tour à tour sur une seule leur infâme brutalité; ils les massacrent après les avoir violées; des enfants à la mamelle sont égorgés ; ils se les jettent l'un à l'autre sur la pointe de leurs baïonnettes ; des habitants hospitaliers les accueillent, leur présentent des rafraîchissements; ils les acceptent et fusillent ensuite ces malheureux l'un après l'autre.

« Ils fusillent des municipalités entières, des municipalités patriotes, des municipalités revêtues de l'écharpe de la liberté ; enfin, d'accord avec les rebelles eux-mêmes, épargnent leurs châteaux et brûlent les chaumières des cultivateurs ; ils brûlent même, dans un temps où nos armées et Paris manquent de subsistances, ils brûlent les grains et les bestiaux !...[1] »

« Nous ne faisons pas le procès à la Révolution, ajoutait-il ; nous la servons contre une certaine classe de contre-révolutionnaires plus dangereux encore que les autres. Nous voulons y distinguer les crimes et les vertus : les vertus qui nous appartiennent, et les crimes qui sont à vous ! C'est bien assez d'en avoir été les victimes, sans en partager encore l'opprobre ! »

Tronson défendait aussi un nommé Vic, accusé d'avoir pris part à une *Noyade*, mais dont le rôle, selon lui, s'était borné à des appositions de scellés. Vic, à ce qu'il paraît, avait cru pouvoir, après son acquittement, désavouer le plan de sa défense : « Ce n'est pas à lui que j'en fais un reproche, » écrivait noblement le défenseur. — Vic désavoua ensuite ce désaveu.

[1] P. 24, 25.

III

Villenave, en défendant devant le Tribunal révolutionnaire Naux, boisselier, Guillet, cloutier, tous deux membres du Comité, et Julien Chartier, membre de la Compagnie Marat, n'avait pas été moins hardi à flétrir ces infamies :

« La guerre de la Vendée, disait-il, n'était rien dans son principe, et 6,000 Républicains eussent pu l'achever en un jour....

« La terreur devint générale lorsqu'on crut apercevoir que le projet des gouvernants était de laisser prendre Nantes par les rebelles, afin de la reprendre ensuite sur eux et d'avoir un prétexte pour la livrer au pillage. »

Voilà, toutefois, une supposition bien étrange et bien hasardée !

Il publia, lui aussi, son *Plaidoyer* (*prononcé le 25 frimaire*) *dans le Procès du Comité révolutionnaire de Nantes.* — Paris, chez les Marchands de Nouveautés ; Nantes, chez Brun aîné, an III,8 et 95 p. in-8°.

Villenave nous apprend que son système de défense et celui de Tronson furent vivement critiqués, à l'audience même, par quelques-uns des autres défenseurs et notamment par Réal, qui gardait un faible pour les excès révolutionnaires.

Villenave, cependant, avait encore, lui aussi, d'étranges ménagements pour certaines idoles déjà bien chancelantes. Ne disait-il pas, en parlant de Marat : « Un homme trop calomnié, trop idolâtré peut-être, qui, diversement jugé par son siècle, le sera, sans retour, par la postérité ? »

Il avait eu un mot cruel pour D'héron : « La terreur avait commencé à Nantes du moment que l'on y commit impunément des atrocités ; du moment où l'accusé D'héron parut avec une oreille d'homme à son chapeau, dans la tribune de Vincent la Montagne, et n'en fut point précipité, et c'était en mars 1793 ! »

IV

D'une note relevée par M. Lallié aux Archives de la Loire-Inférieure, dans la série des papiers des Émigrés, il résulte que

Bachelier aurait formé, le 6 nivôse an IV, une demande en main-levée des scellés apposés sur ses meubles, et que dans les motifs de l'arrêté faisant droit à sa pétition, l'Administration centrale aurait visé « l'Expédition du jugement du Tribunal correctionnel d'Angers, du 17 frimaire an IV, qui met ledit Bachelier en liberté. » (Séance du 12 ventôse).

Or de nouvelles recherches faites au greffe de la Cour et du Tribunal d'Angers par nos obligeants intermédiaires, leur ont fait découvrir le *Registre du greffe du Tribunal de la Police correctionnelle de l'arrondissement d'Angers,* commencé le 24 novembre 1791, continué sans interruption et avec une grande régularité jusqu'au 6 fructidor an VIII, et ni à la date du 17 frimaire an IV, ni à une date voisine, ne se rencontre le jugement mentionné par l'Administration.

Cette mention est donc erronée. D'un autre côté, il est difficile de comprendre comment l'affaire des Nantais acquittés aurait pu venir échouer en police correctionnelle. La nature des faits qui leur étaient imputés semblait les appeler nécessairement devant une autre juridiction.

C'est donc à l'hypothèse d'une décision de non-lieu que nous sommes ramené, tout en regrettant de ne pouvoir ainsi terminer notre travail que par une hypothèse.

L. DE LA SICOTIÈRE.

LES PAPIERS HISTORIQUES DE LOBINEAU

ET LE PRÉSIDENT DE BÉDÉE

Dans leur séance du 29 octobre 1728, les États de Bretagne avaient statué qu'il serait fait inventaire des papiers historiques de Lobineau, alors déposés à Saint-Melaine de Rennes, en présence de trois des députés de chaque ordre nommés pour la Commission des grands chemins de l'évêché de Rennes [1], que l'on appelait dès lors parfois Commission intermédiaire, parcequ'elle fonctionnait dans l'intervalle des tenues d'États.

C'était dire évidemment que les scellés, mis sur ces papiers à la mort de Lobineau, ne seraient levés qu'en présence de ces commissaires.

La délibération des États ayant été approuvée seulement le 17 juillet 1729 par le contrôleur-général Le Pelletier des Forts, les commissaires ne purent procéder à leur mission que dans le cours du mois suivant [2].

Cependant, plus de huit mois auparavant, la volonté des États avait été méconnue, violée par un de leurs principaux officiers, tenu par état, plus que personne, à l'observer et la faire respecter de tous. Charles de Boterel, sieur de Bédée, président honoraire aux Enquêtes du Parlement de Rennes, et l'un des deux procureurs-généraux syndics des États de

[1] *Corresp. hist. des Bénédictins bret.*, n° CII, p. 223.

[2] *Ibid.*, n°s CII bis et CIII, p. 224 et suiv.

Bretagne, s'était rendu le 25 novembre 1728 à l'abbaye de Saint-Melaine ; là, sans l'assistance des commissaires désignés dans la délibération du 29 octobre précédent, il avait fait lever les scellés de justice apposés sur les papiers de D. Lobineau, sous prétexte de les remplacer par le sceau des États ; mais ce sceau n'avait été mis que sur une malle ; M. de Bédée s'était saisi de la clef d'un autre coffre et l'avait livrée ensuite, non au greffier des États, mais à un religieux de Saint-Melaine, dom Hyacinthe Morice. Ce religieux et le président de Bédée, ensemble ou séparément, ne se gênèrent pas pour fouiller, fourrager sans nulle réserve dans la succession historique de Lobineau ; quelques mois plus tard (11 mai 1729), les commissaires désignés par les États en ayant été prévenus, constatèrent que les papiers étaient épars, en désordre, dans une chambre du monastère, sans aucune trace de scellé. On n'avait pas respecté le sceau des États.

Tout cela, en soi, était déjà grave ; ce qui rendait l'affaire plus grave encore et plus louche, c'est que Bédée était l'intime des Rohan-Rohan, et que le religieux auquel il avait livré subrepticement le trésor historique de Lobineau, venait d'être officiellement choisi pour historiographe en titre de cette fastueuse maison.

Aussi, quand les États s'assemblèrent à Saint-Brieuc, le 6 novembre 1730, l'orage tomba sur M. de Bédée. La Commission intermédiaire l'accusa hautement d'avoir violé la décision des États. L'un des commissaires, chanoine de Rennes, ancien ami de Lobineau, l'abbé de Trémigon, chargé de soutenir cette accusation, s'attacha à lui avec une sorte de fureur, le harcelant, le poursuivant partout de ses véhéments réquisitoires, le lardant de ses sarcasmes, et il ne le lâcha enfin qu'après lui avoir fait infliger, en pleins États, un blâme solennel, par le rapport officiel d'une Commission spéciale.

Dans sa notice sur les *Procureurs-généraux syndics des*

États de Bretagne, imprimé fort rare [1], l'abbé de Pontbriand, historiographe des États, mentionne cette affaire :

Je ne dois point dissimuler (dit-il) que les deux syndics furent attaqués dans le rapport fait en 1730 par la Commission intermédiaire [2]. Elle avoit fait mettre le scellé sur les papiers dont les Bénédictins de Rennes s'étoient emparés à la mort de dom Lobineau, historiographe de Bretagne et pensionnaire des États ; elle accusoit l'un des syndics (M. de Bédée) d'avoir rompu ce scellé sans sa participation, pour en tirer plusieurs pièces et nommément l'ébauche d'un *Traité des Baronnies* [3], très propre, comme on l'a vu depuis, à faire naître des prétentions. La Commission intermédiaire insistoit encore sur quelques lettres particulières écrites par les deux syndics à leur substitut, et qui sembloient prouver que, étroitement liés avec la sénéchale de Rennes, ils désiroient trop foiblement la réussite de l'affaire des États contre leurs anciens trésoriers [4]. Les mêmes députés (ou commissaires, chargés d'inventorier ces lettres) connurent de quelques autres reproches personnellement faits au président de Bédée, et que l'abbé de Trémigon, chanoine de Rennes, parlant pour la Commission intermédiaire, ne cessoit d'aggraver par des écrits et par des harangues. Le président de Bedée ayant répliqué, les États, conformément à l'avis de leurs députés, ordonnèrent que les mémoires seroient rendus aux parties, et qu'il ne seroitplus question d'un démêlé qui n'avoit fait que trop d'éclat [5].

Il fallait bien que cette affaire finît. Mais avant d'imposer ainsi la paix, les États avaient entendu et approuvé (2 décembre 1730) le rapport de leurs commissaires, dont voici le premier article, le seul qui intéresse notre sujet.

Rapport de la Commission des mémoires de M. l'abbé de Trémigon et des réponses de M. le président de Bédée.

ARTICLE 1er. Concernant le lief du scellé et inventaire des papiers de dom Alexis Lobineau, — il a été trouvé par la Commission que M. le président de Bedée requit seul le lief du scellé, le 25 novembre 1728,

[1] Rennes, Joseph Vatar, imprimeur des États, 1754, in-folio de 45 pages chiffrées; voir p. 41 et 42.

[2] Voir Registre des États, 11 et 17 novembre 1730. — L'autre procureur-général syndic était René de Coëtlogon, comte de Loyat; il était alors à Paris et ne prit aucune part à l'affaire des papiers de Lobineau.

[3] Ouvrage inédit de D. Lobineau, dont une copie manuscrite existe à la bibliothèque de Rennes.

[4] Registre des États, 18 et 24 novembre 1730.

[5] *Ibid.*, 2 décembre 1730.

avant que les commissaires nommés par la délibération du 29 octobre 1728 eussent été approuvés par la cour; que l'on travailla au lief dudit scellé le 25 novembre 1728, suivant procès-verbal dudit jour, en présence de MM. l'abbé de Beaulieu (Boterel de la Bretonnière), l'abbé de Guersans et Rallier, maire de Rennes, suivant lequel (procès-verbal) il est rapporté que le sceau des États fut apposé sur une malle, et que l'on donna la clef d'un coffre, sur lequel il n'y eut point de scellé, au sieur Guillard, commis des États. Il a paru ensuite, par l'aveu même de M. de Bedée, qu'il a repris la clef des mains dudit Guillard, qu'il dit avoir remise à D. Morice, religieux Bénédictin. Il paroît ensuite, par une délibération de MM. les commissaires des États à Rennes, du 11 mai 1729, signée de cinq députés et d'un substitut, qu'en écrivant à M. le comte de Coëtlogon, pour le prier de les faire approuver (par le roi) pour procéder audit inventaire, ils se plaignent que les papiers étoient épars dans une chambre.

Il paroît aussi, par l'inventaire des susdits papiers, commencé le 13 août 1729 aux fins d'ordre du roi du 17 juillet précédent, que les susdits papiers furent simplement représentés par les Pères Bénédictins sans faire aucune mention de scellé: ce qui paroissant relatif à la délibération susdite des commissaires de Rennes, *la Commission a été d'avis que M. le président de Bedée seroit exhorté d'avoir à l'avenir plus d'exactitude et de circonspection* [1].

Vis-à-vis d'un personnage, dignitaire important des États, chargé officiellement de diriger leurs délibérations, impossible d'imaginer un blâme plus formel. L'auteur de ce rapport était pourtant l'un des hommes les plus modérés, les plus politiques, les plus insinuants de toute l'assemblée, La Vergne de Tressan, évêque de Nantes. De sa rare et insinuante habileté il donna, là même, un bel exemple. Il réconcilia, du moins en apparence, Bédée et Trémigon. Le fougueux abbé, enchanté de la belle volée de bois vert reçue par le président, reconnut de bonne grâce avoir été un peu vif; le battu se contenta de cette légère excuse. Tous deux dînèrent ensemble le lendemain (lundi 4 décembre 1730) chez l'évêque de Nantes, — qui, disent les mémoires du temps, se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire.

A. DE LA BORDERIE.

[1] *Annuaire des Côtes-du-Nord*, année 1858, p. 26-28; cité dans un article de M. Hipp. du Cleuziou sur les relations des États de Bretagne avec les historiens de la province.

LES MANSARDES

NOUVELLE

I. — Un Candidat.

Il existe à Nantes, sur le côté est de la rue Urvoy-de-Saint-Bedan, une rangée de maisons à trois étages, bâties sur un plan uniforme et s'étendant de la rue Beaumanoir à celle de la Galissonnière. C'est dans les mansardes de la maison adjacente à cette dernière voie que s'ouvre ce récit, à une époque où la rue Saint-Bedan portait encore le nom de rue des Catherinettes.

Au mois d'août 1843, la mansarde qui fait face à l'escalier et celle qui la joint à droite, étaient occupées par un jeune marin, M. Alfred Bignon ; les deux sœurs Arnaud, Reine et Pauline, habitaient la mansarde située immédiatement à gauche des deux précédentes ; en continuant vers la gauche, on passait devant une quatrième mansarde, qui n'avait pas de locataire ; enfin, les deux dernières, au fond du corridor, étaient la demeure de Mme Charrier et de sa fille, Marie.

Mme Charrier était veuve d'un officier de marine mort au service de l'Etat ; elle vivait de la modique pension que lui avait laissée son mari. C'était une femme grande, un peu sèche, d'une santé robuste ; ses cheveux commençaient à grisonner et son visage

avait encore une expression agréable. Sa demeure se composait de deux chambres, meublées simplement ; Mme Charrier avait son lit dans la première, qui servait aussi de cuisine et de salle à manger ; la deuxième chambre était celle de son enfant. L'ameublement modeste, mais coquet, de cette seconde chambre, l'arrangement soigné des objets qui l'ornaient, la blancheur du linge, la fraîcheur des rideaux, les fleurs nouvelles qui décoraient la cheminée, tout faisait deviner les goûts délicats de la jeune fille.

Le lit en bois de noyer, enveloppé de légers rideaux de mousseline, était placé le long du mur à gauche en entrant ; une table, également en bois de noyer, occupait le milieu de la pièce ; quatre chaises entouraient la table ; une fenêtre, au fond, ouvrait sur la rue ; à droite, était la cheminée de marbre noir avec sa petite glace, sa pendule dorée, ses porte-flambeaux en bronze et ses potiches en porcelaine bleue.

Un soir de ce mois d'août, Mme Charrier était absente, et Marie travaillait dans sa chambre avec les deux sœurs Arnaud.

Mlle Marie Charrier était une gracieuse jeune fille de dix-huit ans, d'une taille moyenne, aux formes élégantes et harmonieuses ; le galbe de son visage était bien dessiné, un peu de rêverie voilait parfois son regard, et son sourire était plein de douceur. Elle vivait dans une grande intimité avec ses deux voisines, qui étaient d'habiles lingères.

Leur mère, Mme Arnaud, avait eu Pauline dans un âge avancé, alors que Reine comptait déjà vingt ans, et elle n'avait survécu que d'une année à la naissance de cette enfant. Ce fut Reine qui éleva sa jeune sœur, comme eût pu le faire la mère la plus attentive, et qui s'appliqua à la former, jusqu'au jour où Pauline fut en état de suffire seule aux nécessités de l'existence. Aussi la jeune sœur était-elle pleine de déférence et d'affection pour son aînée.

Pauline, qui était alors dans sa dix-neuvième année, annonçait une santé robuste ; elle avait le visage rond ; son rire était franc et plein d'entrain.

Reine n'était plus une jeune fille. Les lignes de son visage man-

quaient de rectitude ; sa taille était fluette et sans grâce ; mais elle avait de grandes qualités morales, et elle était d'une bonté à toute épreuve.

— Oui, disait Pauline, M. Bignon, le nouveau locataire, est un digne jeune homme. Lorsque, ses devoirs finis, il vient nous voir, il ne se fait jamais prier pour nous lire quelque histoire attachante, et sa conversation est toujours pleine d'intérêt.

— En le voyant si prévenant, si peu fier, ajoutait Marie, on dirait qu'il est notre frère ou qu'il a été élevé avec nous. Mais lorsqu'il parle ou qu'il lit, quand il répond à nos questions curieuses ou qu'il fait des remarques dans le cours d'une lecture, on reconnaît sans peine qu'il est d'une bonne famille et qu'il a beaucoup d'instruction. Mais, ne riez pas de ma pensée à son sujet, mes amies : je le crois un jeune homme que la fortune a persécuté, et qui a trouvé dans la marine une ressource contre la pauvreté.

— Quant à moi, disait Pauline, j'ai quelque peine à me persuader que M. Bignon soit un marin. Ce n'est point là l'idée que je me fais de ces hommes à la carrière aventureuse : on les dit querelleurs, gais, insouciants. Notre voisin est l'opposé de tout cela.

— Songe donc, ma sœur, que l'état ne fait pas le caractère. Il y a des écervelés parmi les marins ; mais il y a des hommes rangés aussi. M. Bignon est de ces derniers. Pourquoi ne serait-il pas sage ? Il étudie pour passer l'examen de capitaine au long-cours : ce n'est pas en s'amusant qu'il parviendrait à se faire recevoir à ce grade, si envié des marins.

Pauline reprit en riant :

— J'aime beaucoup l'opinion de Marie, qui veut faire de notre voisin un jeune homme persécuté de la fortune. Ma chère amie, on ne trouve cela que dans les romans ; car dans les livres on s'intéresse à tout ce qui est persécuté et mystérieux.

— Tu es injuste, Pauline. Tu veux dire que nous n'avons un cœur que pour le malheur imaginaire, et que nous sommes insensibles aux misères qui passent sous nos yeux.

— Ma foi, oui, c'est cela. C'est que vois-tu, ma chérie, il ne nous

en coûte rien de nous intéresser au héros malheureux d'un roman, tandis que l'être souffrant qui réclame notre assistance, nous cause un sentiment pénible de pitié, et qu'il peut nous en coûter quelque chose de nous laisser attendrir.

— Dis-moi, Pauline, lorsqu'un incendie jette sur le pavé des ouvriers sans travail ; quand une inondation répand la ruine et l'effroi dans la cité ; lorsqu'un accident imprévu apporte la désolation dans les familles, ne vient-on pas à l'envi au secours du malheur ?

— Oui, mais qui donc vient au secours du malheur ? Est-ce tout le monde ? ou seulement quelques cœurs généreux, toujours les mêmes, et dans toutes les circonstances ?

— Mesdemoiselles, interrompit Reine en intervenant, vous n'êtes pas sages : à propos de M. Bignon, vous discutez sur des sujets qui sont certainement hors de notre portée. Vous ne sauriez vous entendre, car on s'entête toujours dans son parti en parlant de choses qu'on ignore.

Reine termina par ces derniers mots la discussion où Pauline et Marie s'étaient engagées. Les deux jeunes filles, blondes, fraîches et jolies, éprouvaient l'une pour l'autre une véritable affection ; mais elles étaient aussi dissemblables par la nature de leur caractère que par le genre de leur beauté. Souvent une attraction instinctive rapproche deux caractères opposés, comme si, de la divergence des vues, de la variété des situations, devait grandir l'attachement de deux êtres destinés à marcher ensemble dans la vie.

La nuit arrivait.

— Nous n'aurons pas le plaisir d'entendre notre lecteur ce soir, dit Reine ; nous allons te quitter, ma bonne Marie ; car nous avons quelques achats à faire, avant qu'il soit trop tard.

— Eh quoi ! vous partez déjà ? Ne pouvez-vous pas attendre le retour de ma mère ?

— Impossible, chère Marie, malgré tout l'intérêt que nous éprouvons pour le jeune persécuté.

— Oh ! la méchante Pauline !

— Tu m'appelles méchante ! Il faut venir m'embrasser.

Marie en souriant baisa Pauline au front; elle reconduisit les deux sœurs jusque sur le palier; puis elle rentra toute rêveuse et alla s'appuyer sur le bord de la fenêtre de sa chambre. La nuit était venue; l'air était calme et transparent, et le ciel, d'une pureté infinie, se parait de sa splendide couronne d'étoiles. C'était une belle soirée d'été.

La pensée de la jeune fille avait quitté sa frêle enveloppe; elle était devant l'immensité et semblait entièrement détachée du milieu qui l'entourait. Je ne sais où le rêve l'avait conduite; mais son visage respirait la sérénité, et deux larmes semblaient suspendues comme deux perles au bord de ses longs cils.

Cependant un jeune homme venait d'entrer dans la chambre de Mlle Charrier; il avait trouvé la porte ouverte et s'était approché à pas lents de la fenêtre où Marie était accoudée; mais il s'était arrêté à quelques pas d'elle, pour respecter la rêverie dans laquelle elle paraissait plongée. Il était là depuis quelques instants, muet, retenant son souffle et admirant la gracieuse attitude de la jeune fille, lorsqu'elle laissa échapper ces mots lentement, le regard toujours attaché sur le ciel :

— Oui, cela est beau; ces étoiles me semblent des mondes; une voix intérieure me raconte des merveilles à leur sujet; mais mon intelligence s'abîme dans la contemplation de ces lumières célestes, et seule je ne saurais sonder les profondeurs infinies où Dieu les a placées.

— Seule! Voulez-vous, mademoiselle, accueillir un profane, disposé à s'égarer avec vous au sein de ces mondes mystérieux?

— Monsieur Bignon!

— Moi-même. Et je vous prie de me pardonner, si je trouble vos méditations.

— Non, vous ne me troublez point. Je m'oubliais; je faisais un rêve, et vous me réveillez.

— Vous pleurez!

— Je ne sais; il y a des larmes qui sont douces et dont le cœur se sent soulagé.

— Vous ne devez pas connaître celles qui oppressent et remplissent le sein de sanglots?

— Qui sait!

— Ah! mademoiselle Marie! voilà un mot qui me fait regretter de vous avoir enlevé à votre ciel. Voulez-vous y retourner?

— Si vous le permettez, nous resterons sur la terre, quoiqu'elle soit le séjour des larmes.

— Eh quoi! bonne comme vous êtes, adorée d'une mère pieuse, entourée d'amies qui vous aiment, n'avez-vous pas tout ce qu'il faut pour être heureuse? Combien de gens, en apparence plus favorisés, voudraient posséder tous ces avantages.

— Vous avez raison. Que vous ai-je dit? Je n'y pensais vraiment pas; c'est de l'enfantillage, et je ne sais si j'ai bien pesé les mots qui me sont échappés.

— J'ai eu tort de vous interroger, car je n'ai aucun droit à votre confiance: vous ne savez pas qui je suis. Veuillez me pardonner, en faveur de l'intérêt que vous m'avez inspiré.

— Vous pardonner! Avez-vous commis quelque méfait dont je ne me fusse pas rendu compte?

— Ne suis-je pas un inconnu pour vous, et, en entrant dans votre pensée, comme je viens de le faire, n'ai-je pas été indiscret? n'ai-je pas montré trop de hardiesse?

— Trop de hardiesse? Non. Un inconnu? Vous le serez tant que vous le voudrez, au degré que vous jugerez bon, sans que nous y trouvions à redire.

— Eh bien, je ne veux pas l'être plus longtemps, si vous êtes disposée à m'écouter.

— Je n'ai aucune raison pour ne pas le faire, et j'écouterai avec intérêt ce qu'il vous plaira de me confier.

— Alors écoutez-moi, puisque vous le voulez bien.

Alfred s'assit près de Marie, dans l'embrasure de la fenêtre; il se recueillit un instant, et, à la douce clarté de la nuit étoilée, il poursuivit ainsi:

— « Mon père était un négociant aisé de cette ville. Il n'y a pas

longtemps encore, je voyais le monde ; et vous savez que je vis dans l'isolement le plus complet. A l'âge de dix-huit ans, j'allais entreprendre un voyage en Europe et dans nos colonies de l'Inde et des Antilles, au retour duquel je devais succéder à mon père et épouser la fille d'un riche banquier, lorsque de grands malheurs fondirent sur notre maison et causèrent notre ruine. Mon père, dans un moment de désespoir, quitta subitement la France ; et ma mère, la meilleure des mères, faillit devenir folle de douleur. J'avais une jeune sœur de quinze ans, qui était en pension.

« Vous dirai-je ce que je souffris alors ? J'étais jeune, sans expérience, et j'avais l'esprit malade ; il me semblait que mes premiers amis avaient quelque peine à m'accorder un salut, que l'on me fuyait, que l'on s'entretenait tout bas à mon approche. Que d'amères réflexions je fis alors sur les relations du monde, sur les folles promesses d'une amitié éternelle !

« Je n'osais pas aller voir la famille de ma fiancée ; je craignais de me trouver en présence de la jeune fille, et je voulais nous épargner de l'embarras à tous les deux.

« Ai-je bien fait ? Je n'oserais l'affirmer. La loyauté du père est proverbiale en cette ville ; son affection pour moi ne s'était jamais démentie ; et si j'avais fait une démarche près de lui, il m'eût sans aucun doute procuré un emploi à ma convenance. Retenu par une fausse honte, je trouvai des raisons pour ne pas faire cette démarche, et, ne pouvant pas rester inactif, je résolus de m'embarquer.

« C'est alors que je rencontrai le capitaine Baujeu, qui m'admit en qualité de lieutenant à bord de son trois-mâts : c'était un parfait officier de marine, brusque, mais bon, intrépide, mais prudent ; il avait connu mon père et il fut excellent pour moi ; grâce à lui, mon nouvel état ne me fut point pénible.

« En quittant pour la première fois les deux seuls êtres que j'aimasse encore, ma mère et ma sœur, j'éprouvai un vif serrement de cœur ; après deux jours de mer, j'étais malade, énervé, sans désir, et la mort m'eût alors trouvé insensible ; mais le capitaine

m'ayant fait honte de ma faiblesse, je repris bien vite courage et me trouvai bientôt à la hauteur de ma nouvelle situation.

« Je fis un voyage aux Indes, et, après une absence de dix-huit mois, j'arrivai pour voir mourir ma mère : le chagrin avait empoisonné sa vie. Je laissai ma sœur à la pension, et j'entrepris un second voyage ; celui-ci ne dura qu'un an. Mon premier soin, au retour, fut de courir à la pension pour y embrasser ma sœur... Dois-je vous le dire ? Elle n'y était plus : séduite par les flatteries et le beau visage d'un homme indélicat, elle avait fui avec lui !... »

Ici Alfred s'arrêta, en s'efforçant de retenir une larme qui brillait dans ses yeux. Marie le regardait avec intérêt. Lorsque son émotion fut calmée, il continua :

« Voilà bien des malheurs à mon âge ! Ne vous étonnez pas si leur souvenir m'est toujours amer, quoique plusieurs années aient depuis passé sur mon front. En recevant ce dernier coup, je restai stupéfait ; je ne saisis pas d'abord ce que me disait la maîtresse de pension, et lorsque je parvins à comprendre, aucune plainte ne s'échappa de mes lèvres. Les désastres arrivés à mon père, sa subite disparition, la souffrance et la mort de ma mère, avaient déjà habitué mon cœur à la peine.

« Vous parlerai-je d'un voyage commencé vers le Levant ? d'une relâche à Carthagène, où je fus laissé mourant dans une maison de braves gens ? des soins intelligents d'une Espagnole qui me sauva la vie ? C'est à mon retour d'Espagne, où je laissai des amis dont l'affection m'avait profondément touché, que je pris du service dans la marine de l'Etat ; j'y restai trois ans. Mon service fini, il y a trois mois, je vins demeurer ici. Vous savez le reste, mademoiselle. »

Lorsqu'il eut fini son récit, que la jeune fille avait écouté avec un vif intérêt, elle lui demanda si, depuis la disparition de sa sœur, il n'en avait reçu aucune nouvelle.

— Aucune, répondit-il ; mais il est vrai que, pendant mes voyages, je n'eus d'autres domiciles que mes navires ; si ma sœur m'a écrit, ses lettres ne me sont pas parvenues. Quant à mon père, je le crois à Madagascar, en voie de reconstituer sa fortune. Dans le

dernier temps de mon service, j'ai fait la connaissance d'un matelot récemment embarqué à bord de mon vaisseau ; quelques mois plus tôt, il était à Tamatave, et il y avait entendu parler d'un M. Bignon, qui avait obtenu un certain monopole de la reine Ranavalo et faisait un commerce important avec les Iles. Ce M. Bignon doit être mon père. Je le saurai bientôt : un de mes amis, qui vient de partir pour la Réunion, doit faire des démarches pour connaître la vérité.

II. — Deux amis.

Le lendemain, un des derniérs jours du mois d'août, au moment où M. Bignon descendait les marches de l'école de navigation, ses yeux s'arrêtèrent sur un jeune homme qui allait et venait dans la rue de Flandres ; le jeune homme ayant tourné la tête du côté d'Alfred, leurs regards se rencontrèrent ; ils se reconnurent et se précipitèrent, avec des démonstrations de joie, dans les bras l'un de l'autre.

— C'est toi, Paul ? Comment es-tu ici ?

— Je t'attendais.

— Tu m'attendais ?

— Oui.

— Et qui donc t'a appris que tu devais me trouver ici ?

— Tu as la mémoire bien courte, mon ami : c'est toi-même. Lorsque nous quittâmes le service de l'Etat, ne m'annonças-tu pas ton intention de suivre les cours de navigation ?

— Oui.

— Eh bien, j'arrive à Nantes ; ma première pensée est pour toi ; ne sachant ton adresse, je viens te demander ici, où j'étais sûr de te rencontrer. Le concierge de l'école m'ayant appris que tu étais en classe, j'attendais.

— D'où viens-tu, mon ami ?

— Des Antilles.

— Que comptes-tu faire ici ?

— Je viens te demander conseil, mon sage mentor.

— As-tu renoncé à ces plaisirs dont je t'ai vu si friand ?

— Tu seras satisfait. Le désir de revoir mon père...

— Tu n'as pas encore vu ta famille ?

— Non. J'y veux rentrer par un coup d'éclat.

— Bien, mon ami. Parle.

— Est-il trop tard pour commencer les cours de navigation ?

— Est-ce de toi qu'il s'agit ?

— Et de qui donc ?

— Ton coup d'éclat sera modeste ; toutefois ton projet me ravit. Les cours sont avancés ; mais tu as fait de bonnes études, et tu seras sans peine, avant deux mois, à la hauteur des meilleurs candidats.

— Alors tu approuves ma détermination ?

— Je l'aurais conseillée. Où es-tu descendu ?

— Je suis second capitaine du *Neptune,* à quai depuis hier ; ma chambre est encore à bord ; demain je serai libre.

— C'est parfait. Il est nécessaire que tu te rapproches de moi, car je veux t'aider.

— Voilà qui est conforme à mes désirs. Où demeures-tu ?

— Suis-moi, tu le sauras. Si la maison te plaît, je te céderai une de mes deux chambres.

— Merci ; j'accepte, les yeux fermés.

— Tu me fais plaisir. Mais commence par me faire une promesse : plus de folies, n'est-ce pas ?

— Tu verras. J'aurai une conduite modèle ; tu seras émerveillé de ma sagesse et de mon travail.

— J'en serai bien heureux ! Allons chez moi.

Paul Delorme était le fils d'un armateur de Saint-Malo. Après avoir eu d'assez beaux succès au collège, il s'était embarqué, à seize ans, pour Calcutta, en qualité de pilotin, à bord d'un trois-mâts qui appartenait à son père. Sans penchant bien marqué, mais facile à entraîner, Paul avait contracté peu à peu, dans ce voyage, les habitudes du matelot. Sa carrière de plaisirs avait commencé à Calcutta ; il y avait pris goût, et là les conseils paternels étaient

sortis de sa mémoire. Le navire revint en France, à Marseille ; mais pendant la traversée, la tempête avait fortement endommagé sa coque et son gréement ; on dut le démolir. Paul dépensa gaîment, à Marseille, l'argent gagné dans le cours du voyage, et le capitaine partit sans pouvoir emmener son protégé.

Après quelques semaines de dissipation, Paul avait la bourse vide et le cœur désenchanté ; il ne lui restait aucune ressource pour retourner à Saint-Malo. Il s'embarqua sur un brick et fit, comme novice, quelques voyages aux Antilles. A vingt ans, il prit du service à bord du vaisseau l'*Océan*, où il rencontra Alfred Bignon. Un accident arrivé à ce dernier, peu de temps après cette rencontre, fut la cause de l'intimité qui s'établit entre eux et ne cessa de grandir.

Le vaisseau louvoyait à la hauteur des îles Baléares, en s'inclinant sous la violence du vent et se balançant au mouvement précipité des vagues. La grande voile venait d'être carguée ; Delorme et Bignon, au rang des gabiers, prenaient un ris dans le grand hunier, perchés côte à côte sur la vergue. Soit par un de ces changements imprévus de la brise, soit par une imprudence du timonier qui fit lofer un peu trop le vaisseau, les voiles relinguèrent et frappèrent avec force le marchepied sur lequel s'appuyait Alfred ; tout à coup cet appui lui manque, il chancelle et cherche à se retenir des mains à la voile du hunier ; ses mains glissent, la toile lui échappe, il tombe ; mais, ô bonheur ! il est arrêté par la grande voile qui s'agitait sur ses cargues et qui l'enveloppa de ses plis. Le roulis devait infailliblement l'en chasser et le rejeter à la mer ou sur le pont ; là, il disparaissait dans le gouffre ; ici, il se brisait la tête. Témoin de la chute de son camarade, Paul, prompt comme l'éclair, se saisit d'un cordage fixé dans la hune, il s'y attache rapidement et, au risque d'être écrasé, il descend dans la grande voile où il s'empare vivement d'Alfred ; puis avec le cordage salutaire, tous les deux peuvent remonter dans la hune, aux applaudissements de l'équipage.

Alfred pressa son libérateur dans ses bras et, à partir de ce jour, lui voua une amitié sans bornes.

M. Bignon avait un caractère hésitant dans les choses douteuses ; mais il avait de la décision dans celles qui exigent une prompte solution, et sa volonté était tenace, quand il était sûr que quelque bien pouvait en résulter ; seulement il avait appris à la voiler à propos, pour ne pas paraître l'imposer, car il savait qu'une volonté qu'on impose est rarement bien acceptée. Il eut bientôt deviné tout ce qu'il y avait de généreux dans le cœur sans souci de son nouveau camarade. Il prit sans peine, avec le temps, de l'ascendant sur cette nature molle et facile à conduire ; il s'en fit écouter, et il put faire à propos des réprimandes qui portèrent leurs fruits. Paul répondait quelquefois : — Que veux-tu? je sais que j'ai tort ; mais c'est plus fort que moi, et je me sens entraîné malgré moi. — Néanmoins, il comprenait toute la valeur des conseils de son ami ; et, si ces conseils ne purent le guérir complètement, ils contribuèrent du moins à le mettre en garde contre le mal, et lui fournirent des armes pour y résister.

Son service fini à bord de l'*Océan*, M. Delorme entreprit un voyage aux Antilles, et il était de retour à Nantes depuis la veille, lorsqu'il y fit la rencontre de M. Bignon.

Le lendemain de cette rencontre, Paul prenait possession d'une des chambres d'Alfred, et le surlendemain, il faisait partie de la famille qui se réunissait le soir chez M^me^ Charrier.

Avec l'aide d'Alfred, il ne lui avait pas fallu de longues leçons pour s'élever à la hauteur des candidats ordinaires. Les deux jeunes gens travaillaient avec ardeur et employaient leur temps à merveille.

Un mois s'était écoulé depuis la réunion des deux amis. L'automne, qui venait de commencer, s'annonçait sous de charmants auspices ; le ciel était sans nuage et la température avait une grande douceur. Un soir, les deux marins proposèrent aux deux jeunes filles de faire, le dimanche suivant, une partie de plaisir en canot sur la Loire, et d'aller dîner dans une île du fleuve. Pauline et Marie n'avaient jamais mis le pied sur une barque, et elles en avaient eu maintes fois le désir. Ce fut donc avec une joie très vive,

Mme Charrier ayant donné son consentement et Reine devant les accompagner, qu'elles accueillirent le projet de promenade sur le grand fleuve. Le dimanche venu, Marie était levée avant le soleil, et, à l'heure convenue, les jeunes gens se trouvèrent ensemble sur le palier.

A leur sortie de la maison, le jour était à peine commencé ; un jeune homme passa près d'eux et il n'en fut pas remarqué. L'étonnement se peignit sur son visage.

— Marie ! se dit-il, Marie !... Pauline, je comprendrais encore ; mais Marie, que je croyais si sage et si bien élevée ! Je ne saurais m'expliquer leur présence en compagnie de ces deux jeunes gens. Où vont-ils ? Mme Charrier me cacherait-elle quelque chose ? Que s'est-il donc passé pendant mon absence ?

Après quelques minutes de marche, les jeunes gens entrèrent dans l'église Saint-Louis, aujourd'hui disparue, où ils entendirent une messe basse ; l'inconnu y entra derrière eux, et, après la messe, il les suivit jusqu'à leur canot, qui était amarré au quai de la Fosse ; il les vit s'embarquer, prendre le large et hisser la voile blanche ; mais l'île Lemaire les cacha bientôt à sa vue.

Ce jeune homme était le fils d'une amie de Mme Charrier ; il s'appelait Pierre Lefort, et était arrivé la veille d'un voyage entrepris dans le Midi, pour le compte d'une maison de commerce. Les deux mères avaient formé le projet d'unir les deux enfants. Lefort aimait Marie, mais il n'avait pu réussir à lui plaire : elle avait le sentiment délicat, et il manquait de distinction ; il avait même, dans le geste et dans la voix, une certaine rudesse qui le rendait peu sympathique. Quoiqu'il se fût efforcé de paraître bon aux yeux de Marie, elle n'avait pu se décider à agréer ses soins.

En ce moment, les vents étaient à l'ouest, c'est-à-dire qu'ils étaient contraires à la marche de l'embarcation ; la brise enflait la voile et faisait légèrement fléchir le canot qui louvoyait est, courant d'une rive à l'autre du fleuve. Au départ, les jeunes filles n'étaient pas trop rassurées ; elles eurent plus d'un frisson en sentant le canot s'incliner, lorsqu'elles voulaient se déplacer ou que la brise

soufflait plus fort ; mais leur frayeur disparut bientôt devant le calme de leurs conducteurs.

La ville fut bientôt dépassée. Les jeunes filles, qui n'avaient jamais été au delà des faubourgs et qui n'avaient vu la campagne que par-dessus les murs ou les haies des chemins, saluèrent avec joie le charmant paysage de Chantenay.

La terre ne paraît jamais plus belle que lorsqu'elle est vue de la vaste mer ou du fleuve aux eaux profondes. De tous les côtés, la Loire baignait le pied des prairies ; au delà des prairies, les champs, animés par les coquettes villas des citadins, étaient entrecoupés de jardins où mûrissaient les derniers fruits de l'année, et ils s'élevaient en amphithéâtre sur les deux rives, comme pour ne rien perdre de l'aspect du fleuve et du passage des vaisseaux. La rive gauche, au delà de laquelle planait un clair soleil, était encore dans l'ombre à cette heure matinale ; mais la rive opposée était inondée de lumière, et ses feuillages aux couleurs variées donnaient un grand charme à la campagne.

Marie était heureuse et souriante ; souvent elle arrêtait sur Alfred un regard où le jeune homme pouvait lire sans peine un sentiment de reconnaissance ; Pauline, assise au pied dn mât, laissait éclater sa joie à chaque chose nouvelle, et tout était nouveau pour elle ; elle jetait des cris, lorsque la brise faisait soudain pencher la barque, et, aussitôt après, elle riait de sa frayeur.

Le canot qui louvoyait n'allait guère plus vite que le courant. Nos jeunes gens avaient quitté les quais de la ville vers six heures ; à huit heures, ils couraient d'une rive à l'autre entre Indret et la Basse-Indre. Alfred avait jusqu'ici dirigé le canot, et, lorsque la brise fraîchissait, il imprimait au gouvernail et à la voile un mouvement qui empêchait l'embarcation de s'incliner, afin de ne point effrayer les jeunes voyageuses. Mais en ce moment, M. Delorme demanda à remplacer son ami au gouvernail. Les jeunes filles n'avaient pas en lui la même confiance qu'en M. Bignon ; aussi interrogèrent-elles ce dernier d'un regard qui voulait dire : Cela est-il prudent ?

— Mon ami sait conduire une barque aussi bien que moi; je puis donc sans crainte lui céder ma place.

Paul alla prendre la barre du gouvernail, mais en souriant malicieusement :

— Alfred a voulu me flatter, dit-il ; car, je vous en préviens, je suis moins habile que lui dans la direction d'une embarcation.

— Monsieur Bignon, si vous repreniez votre place au gouvernail ? dit Marie.

— Ne voyez-vous pas que je suis calme ! S'il y avait quelque danger, voudrais-je, de gaîté de cœur, vous y exposer ?

La brise soufflait uniformément et tout alla bien pendant quelque temps ; mais bientôt une rafale arriva ; Paul raidit l'écoute et lofa de manière à se rapprocher du vent le plus possible; la brise emplit la voile; le canot obéit et s'inclina.

— Ah ! mon Dieu ! nous sommes perdues ! s'écrièrent trois voix.

L'eau effleurait le bord du canot sous le vent.

— Imprudent ! s'écria Alfred.

Paul laissa arriver l'embarcation et dit, d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant :

— Pardonnez-moi ; c'est la rafale qui est cause de ce petit incident; ne m'en veuillez pas; nous n'avons heureusement éprouvé aucun mal.

Les trois jeunes filles étaient devenues très pâles ; Marie s'était attachée à Alfred, Pauline entourait le mât de ses deux bras, et Reine étreignait de ses mains le bordage du vent.

Le canot avait retrouvé sa position horizontale. A la prière des jeunes filles, Alfred reprit le gouvernail ; Paul alla se placer à l'avant du bateau ; la pâleur un instant resta sur trois visages, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé.

On passa peu après devant un petit bourg de la rive droite, qui fut souvent la résidence du dernier duc de Bretagne ; on louvoya pendant quelque temps encore, et l'on alla enfin jeter l'ancre sur la rive gauche, au bord d'une prairie qu'entourait une rangée de peupliers. La voile fut abattue et arrangée en forme de tente ; les

bancs du canot furent transformés en table et en sièges; et les jeunes gens se mirent en devoir de faire gaîment honneur à un repas frugal.

Rendues curieuses par la vue d'un pays nouveau pour elles, pleines de sécurité devant un beau ciel et des eaux tranquilles, les jeunes filles avaient le désir de continuer le voyage; elles demandaient à voir les lieux où le fleuve s'unit à l'Océan. Leur désir ne pouvait être réalisé en un jour: le flot qui allait monter, et le vent d'ouest que leur envoyait la mer, devaient les arrêter en chemin. Cependant on remit à la voile, et le jusant leur permit de descendre encore le fleuve; bientôt on louvoyait au milieu de ces îles à la ceinture de roseaux, que baigne la Loire comme d'immenses navires au repos.

La marée vint arrêter la marche des promeneurs; l'embarcation vira de bord et tourna sa proue vers la grande ville. Le vent et le flux étaient favorables. Paul reprit le gouvernail et, comme il avait à cœur de passer pour un bon timonier, il gouverna bien, sans faire dévier le canot de la direction qu'il fallait suivre.

EUGÈNE ORIEUX.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

POÉSIE

MICHEL COLOMB

A la fleur du pommier, j'avais pris douze années :
Sur la lande, en sifflant, je gardais mon troupeau ;
Assis sur une roche, avec un vieux couteau
Je taillais dans le buis des têtes mal tournées.

A ce jeu, je trouvais trop courtes les journées.
Un matin, le soleil se levait clair et beau,
Notre recteur me dit : « Viens, quitte le hameau ;
« D'autres seront pâtours : toi, suis tes destinées. »

Le prêtre avait pour frère un maître imagier...
Sous ce guide, de l'art j'ai gravi le sentier :
La Gloire, à mon foyer, veille avec la Fortune ;

Mais quand je songe aux jours où, sous l'ajonc en fleurs,
J'offrais une poupée à mes petites sœurs,
Le bonheur d'aujourd'hui m'attriste et m'importune.

VICTOR BERNARD.

JEUNE FILLE MONDAINE

Avec de grands yeux noirs et la bouche vermeille,
Rose est en même temps si blanche qu'à genoux,
Raphaël eût aimé peindre cette merveille ;
Mais la coquette sait tout cela mieux que nous.

Le plaisir est sa loi, le plaisir seul la touche.
Ce qui lui plaît, un jour, un autre lui déplaît,
Et rien ne peut fixer ce charmant oiseau-mouche :
De la coquette enfin c'est le vivant portrait !

L'hiver, elle étincelle, en tous lieux triomphante,
Accompagnée au bal d'un essaim de danseurs,
Au bois de cavaliers. Cependant notre infante
Parmi tant de galants compte peu d'épouseurs !

De la ville, l'été, quand le monde s'envole,
Enfiévrée, on la voit s'envoler avec lui :
Rien ne la peut lasser, et partout la frivole,
En cherchant le plaisir, ne trouve que l'ennui.

Songe-t-elle, au milieu de tant de soins futiles,
Aux pauvres, entassés dans quelque bouge étroit,
Sans pain, ni feu, ni Dieu ? — De ses mains inutiles
A-t-elle réchauffé l'enfant qui meurt de froid ?

Il est vrai qu'à Saint-Roch, manchettes dégagées,
Elle quête parfois pour montrer son beau bras ;
Mais compatir dans l'ombre aux âmes affligées
Est une volupté qu'elle ne connaît pas.

Jusqu'au pied des autels, distraite, elle promène
Avec tous ses atours son sourire moqueur,
Oubliant que la femme, un jour, fût-elle reine !
Aura besoin de Dieu pour consoler son cœur.

Nulle rivale encore au bal ne se révèle ;
Mais vienne le printemps, fleurissent les lilas,
Et les flatteurs, épris d'une beauté nouvelle,
Oublieront à jamais Rose et ses falbalas.

EMILE BOUCHAUD.

LES PAUVRES HONTEUX

I

L'hiver, quand la bise a durci
Le sol où la neige s'amasse,
Qui n'a pas vu, la tête basse,
Un pauvre oiseau, muet, transi,
Les ailes brillantes de givre,
Usant son bec sur le verglas,
Et cherchant et ne trouvant pas
Le grain qui peut le faire vivre ?

Mais qui n'a pas émietté
Du pain au bord de sa fenêtre ?
Qui n'a pas appris à connaître
Les élans de la charité,
En songeant que, dans sa détresse,
L'indigent, sans abri, sans feu,
Doit croire, quand la faim le presse,
Qu'il est abandonné de Dieu ?

II

Oui, l'hiver rend meilleur, l'hiver rend charitable.
Riches, plus les mets fins surchargent votre table,
Plus douce est la chaleur devant votre foyer,
Plus vite votre cœur se laisse apitoyer.
C'est alors que, souvent, par une erreur sincère,
Votre aumône est acquise à la fausse misère.

Ah ! des haillons menteurs, riches, défiez-vous !
Car les vrais indigents, qu'il faut plaindre entre tous,
Ce ne sont point ceux-là qui, le soir, par la ville,
Aux passants attardés tendent une main vile,
Et, tout déguenillés, traînant un pied boiteux,
De la mendicité font un trafic honteux !

Les mortels défaillants, pour qui ma voix s'élève,
Sont ceux que le destin a frappés de son glaive,
Ceux pour qui la fortune eut d'éclatants revers,
Nécessiteux, livrés aux rigueurs des hivers : —
Femmes aux chastes mœurs que l'hymen a trompées,
Dont les superbes dots, follement dissipées,
Ont d'indignes époux défrayé les amours ;
Marchands, banquiers, rêvant le calme des vieux jours,
Qu'ensemble ont dépouillés ces forbans du commerce,
A qui les chevaux fins et les tapis de Perse
Ne coûtent qu'un bilan dressé de par la loi ;
Hommes publics, frustrés d'un noble et haut emploi ;
Orphelins expiant les fautes paternelles ;
Courageux champions de causes solennelles,
Qui, proscrits, n'ont sauvé qu'une épée — et l'honneur !
Tous assis, dès l'enfance, au banquet du bonheur,
Tous tombés, sans espoir, du char de l'opulence ;
Indigents qui de pleurs s'abreuvent en silence,
Et, pour vous implorer, par un fatal orgueil,
De leurs tristes réduits n'osent franchir le seuil !

Eux qui, l'hiver, nouaient sur leur frileuse épaule
La martre zibeline ou le renard du pôle,
Ils n'ont, pour la voiler, qu'une bure en lambeaux !
Jadis, dans leurs salons aux radieux flambeaux,
Délivrés de la nuit et de sa froide haleine,
Ils trouvaient du plaisir la coupe toujours pleine,
Caressés, encensés par des amis nombreux : —

Nous avons tant d'amis quand nous sommes heureux ! —
Maintenant, sous le toit que leur misère habite,
Et que, seule, en secret, la charité visite,
Ces parias n'ont plus, pour braver les frimas,
Leur paresseuse alcôve aux rideaux de damas ;
Ils ne s'endorment plus, le sourire à la bouche ;
Ils veillent, demi-nus, sur leur fiévreuse couche ;
Et, pour compagne, ils voient à leur chevet s'asseoir
La faim, — l'horrible faim, mère du désespoir !

III

O vous, riches, à qui tout sourit, tout abonde,
A vos frères en pleurs songez, heureux du monde !
Des lugubres logis franchissez les degrés ;
Montez ! Des indigents affrontez la mansarde ;
Allez ! allez ! Dieu vous regarde ;
Hâtez-vous, vos pas sont sacrés !
De leurs malheurs, surtout, ne scrutez pas les causes,
Ne leur reprochez pas l'abus des folles choses,
Leurs hôtels, leurs villas aux fastueux décors :
Portez-leur, sur leurs maux versant un pur dictame,
L'espoir qui rend la vie à l'âme,
Le pain qui rend la vie au corps !

IV

Aux pauvres, nous aussi, portons notre humble offrande :
Ah ! qu'elle soit de cuivre ou d'or, petite ou grande,
Dans le livre éternel, écrite en traits de feu,
Elle est enregistrée au pied du divin trône ;
L'intention, là-haut, fait le poids de l'aumône ;
C'est la moindre souvent qui plaît le plus à Dieu !

HIPPOLYTE MINIER.

L'HUMANITÉ DU GÉNÉRAL DE COUËTUS

Si l'histoire doit s'attacher de préférence aux grandes questions sociales, aux institutions qui régissent les peuples, aux événements qui ont fait la force ou la faiblesse des nations, aux hommes qui en furent la gloire ou le fléau, elle ne doit point se désintéresser des actes particuliers, quand ils ont fait honneur à ceux qui les ont accomplis, quand aussi ils ont été à l'honneur de l'humanité. S'il en était autrement, si l'histoire les passait complètement sous silence, leur souvenir disparaîtrait avec ceux qui toute leur vie ont gardé la mémoire du cœur, et les descendants de modestes héros ignoreraient souvent eux-mêmes les nobles exemples que leur ont légués leurs aïeux.

Je n'en connais pas de plus touchant que celui dont je vais reproduire le récit; il m'a été fait bien des fois par M. Victor Cormier, d'Aizenay, qui l'interrompait souvent par des larmes dont je ne pouvais me défendre moi-même.

« J'avais quatorze ans, me disait M. Cormier, et je faisais mes « études au collège de Thouars, quand éclata la guerre de la Vendée. « Comme l'insurrection s'étendait dans tout le bocage et que la « ville de Thouars était menacée, le principal du collège se vit dans « la nécessité de licencier ses élèves, sans pouvoir leur offrir des « moyens de transport pour les conduire chez leurs parents, sans « pouvoir les mettre à l'abri du danger qui les menaçait sur la

« voie qu'ils avaient à parcourir. Me voilà donc cherchant à pied ma « route, à travers champs et chemins creux, me dérobant autant « que je le pouvais à tous les regards. Mes précautions furent « vaines, une patrouille m'arrêta dans les environs de Vieille- « vigne, et je fus conduit devant l'état-major, qui se trouvait « dans ce bourg. La guerre de la Vendée était une guerre « d'extermination dans laquelle le sentiment de la vengeance « l'emportait trop souvent sur celui de la pitié. Apprenant mon « nom, et sachant bien que les membres de ma famille étaient « dans les rangs de ses ennemis, le général Charette donna l'ordre « de me fusiller sur le champ. Heureusement que la scène se pas- « sait en présence du général de Couëtus. « Ah ! général, s'écria « celui-ci en s'adressant à Charette, ne ternissons pas la gloire de « la journée d'hier, — la veille les Vendéens avaient obtenu un « avantage sur les troupes républicaines — confiez-moi cet enfant, « je l'aurai toujours à mes côtés, et il combattra avec nous. » Cha- « rette céda, et je fus sauvé. Au milieu des vociférations et des « menaces d'une foule furieuse, une pauvre femme, touchée aussi « de compassion, et devinant, à la pâleur de mon visage, que je « souffrais de la faim, se glissa jusqu'à moi, et me mit dans la « main un morceau de pain sous lequel elle avait caché du beurre.

« Pendant toute la guerre de la Vendée je ne quittai pas une « heure le général de Couëtus ; il veilla sur moi comme si j'avais « été son fils, et il me rendit témoin de bien d'autres traits d'hu- « manité que celui auquel je devais la vie.

« Il vint un jour où, les royalistes écrasés de tous côtés, le général « de Couëtus comprit que la guerre touchait à sa fin et que la lutte « ne pouvait pas se poursuivre plus longtemps. — Mon enfant, me « dit-il, tout est fini pour nous, il faut que tu retournes chez ton « père ; je vais t'en faciliter les moyens.— Général, lui répondis-je, « venez aussi, ma famille sera heureuse de faire pour vous ce que « vous avez fait pour moi. — Oh ! que dis-tu là ! Mon devoir et mon « honneur me font une loi de ne pas me dérober au sort qui « m'attend. »

Le traité de la Jaunais, signé peu de temps après, semblait pourtant devoir rassurer les esprits et rendre aux douceurs du foyer domestique ceux que la mort avait épargnés. Cette illusion fut, hélas ! de courte durée. La paix n'était qu'une suspension d'armes, qui fut bientôt rompue. L'attaque de Charette contre les colonnes républicaines n'ayant pas eu de succès, il lui fallut chercher une retraite au milieu des bois. Le général de Couëtus fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre.

Loin d'être inexorables, les juges qui le connaissaient ne demandaient pas mieux que de rendre à la liberté le prisonnier dont ils connaissaient la belle conduite. Aussi, dans cette intention, le président lui dictait-il en quelque sorte les réponses qu'il devait faire. — Vous n'étiez pas à l'attaque de Charette ? lui disait-il. — Pardon, répondait le général, je m'y trouvais. — Mais ce n'est pas de votre plein gré que vous avez pris les armes? vous y avez été forcé ? — Pardon encore, je n'ai subi aucune contrainte, je n'ai fait qu'obéir au sentiment du devoir. — L'interrogatoire se termina par cette réponse, que la famille a prise pour devise : « Je ne rachèterai pas ma vie par un mensonge. »

Ainsi en avait-il fait pour toutes les autres questions. Après cela, un verdict d'acquittement était impossible ; la sentence de mort fut prononcée.

Le lendemain le général de Couëtus tombait sous les balles du peloton d'exécution, aussi glorieusement qu'il fût tombé sur le champ de bataille.

C. M.

LETTRES INÉDITES DES BÉNÉDICTINS BRETONS

RELATIVES AU

RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE

Tout le monde connaît ce grand et admirable édifice élevé par l'érudition française à l'histoire nationale, commencé par la Congrégation de Saint-Maur, continué par l'Institut jusqu'au XXIIe volume in-folio : le *Recueil des historiens des Gaules et de la France.*

Ce qu'on sait moins, c'est que le plan, le premier projet, la première idée de ce grand *Recueil* appartient à deux Bretons, dom Audren et dom Briant. L'initiative vint du premier ; M. Léopold Delisle, dans sa belle histoire du *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale,* a publié le plan émané de lui. Mais dom Audren voulut prendre dès l'origine (1711) les conseils de dom Briant, dont il avait éprouvé la science et l'esprit critique dans les travaux de l'Histoire de Bretagne.

Les deux premières lettres que nous publions ci-dessous (1711 et 1712), aujourd'hui dépourvues de suscription, furent certainement écrites par dom Denys Briant à dom Maur Audren.

Les six autres sont de celui-ci. La troisième (1712) est

adressée au *Padre della Strada,* probablement dom Charles de la Rue, mentionné dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (p. 171). Les cinq dernières, écrites à dom Bernard de Montfaucon, l'illustre auteur des *Monuments de la Monarchie française,* ont un grand intérêt. Les nos 4 et 5 (1717) font connaître la part considérable prise par Montfaucon à la préparation du *Recueil des historiens de France,* sur l'initiative et avec le concours de dom Audren. Les trois autres montrent la vive amitié qui unissait ces deux savants hommes.

A. DE LA B.

1.

DOM DENYS BRIANT A DOM MAUR AUDREN [1].

(Le Mans, 24 décembre 1711).

Benedicite.

Mon Reverend Pere, je suis tres obligé à V. R. de l'honneur qu'elle me fait de me communiquer ses projets; mais je ne doy pas penser que mes reflexions lui doivent être d'aucun usage : C'est à Paris et à Saint-Germain même que se trouvent les arbitres des sciences et la plénitude de l'érudition. Cependant c'est à moy de vous obéir.

Rien n'est plus nécessaire qu'une *Géographie ancienne des Gaules* qui soit mieux entendue et plus complete que ce que nous en avons, et je ne voy de meilleur plan à prendre que celuy que vous marquez.

On pourroit donner dabord les autheurs originaux :

1° La description des Gaules qui est au commencement de Jules Cesar.

2° Strabon, sçavoir : la description generale des Gaules au livre 2, et la particulière au livre 4. Je voudrois adjouter aux notes de Xilander et de Causaubon qui corrigent le texte d'autres notes courtes qui marqueroient les erreurs de l'autheur et renvoyeroient au supplément de la Notice.

3° De l'Itineraire d'Antonin et des Tables de Putinger ce qui convient, avec les explications choisies telles qu'on les peut donner et marquant les mots inconnus qui n'entreroient point au supplément de la Notice.

[1] Bibliothèque nationale, ms. fr., n° 25537 (anciennement, Blancs-Manteaux, vol. 77 A), f. 98.

4° Pline, livre 4, ch. 17. 18. 19, avec quelques notes literales pour rectifier le texte par comparaison aux autres autheurs.

5° Pomponius Mela, liv. 3, pareillement avec les notes literales choisies de Vossius, Gronovius, Vadianus, etc.

6° Ptolémée, livre 2, chapitre 7. 8. 9. 10; et comme il est rempli d'une infinité de positions contraires à la verité et peu exactes, il les faudroit marquer par des notes courtes qui renvoyeroient au supplément de la Notice pour ne pas dire une chose plusieurs fois. Il y faut joindre les tables d'Agathus Dæmon, au desir de l'autheur, sans correction, pour mettre son plan devant les yeux du lecteur.

7° Les Notices des Gaules sous l'Empire Romain, et s'il y a quelque autre morceau des anciens à adjouter. Je ne say si ceux de l'Anonyme de Ravenne mériteroient d'y avoir place.

Le Géographe de Nubie, qui écrivoit il y a environ 500 ans.

Je voudrois ensuite donner une carte des Gaules selon la division de J. Cæsar, où tous les peuples dont il fait mention seroient placez conformément aux corrections qui se feront; et une 2e carte des Gaules sous l'Empire Romain depuis la division d'Auguste, où tous les peuples et les villes qui se trouvent dans les autheurs cy-dessus auroient leur veritable situation, selon les plus probables conjectures.

Depuis que les François se furent rendus maîtres des Gaules, les distinctions de peuples ne se remarquerent presque plus que par le terrain des Evesché, chaque peuple aiant eu son Evêque ou etant demeuré uni à l'Evesché dont il avoit reçu la foy. C'est pourquoy on pourroit donner une carte qui representeroit la France depuis le VIe jusqu'au IXe siècle par les anciens Evesché, sans marquer les nouveaux. On y en pourroit adjouter une autre qui contiendroit l'empire de Charlemagne, pour servir à l'histoire de son temps. (Celle de Bertius serviroit.)

Enfin, dans le dixième siècle tout le royaume de France aiant été demembré en comtez, il en faudroit donner un état et une carte, comme ces comtez étoient dans leur origine, et on en adjouteroit une moderne par les provinces et les gouvernements, et de particulières, si on vouloit, avec un état des présidiaux, barres royales de chaque province, etc.

Pour venir au supplément de la Notice des Gaules, qui est le principal ouvrage, après avoir donné celle de M. de Valois comme elle est, je voudrois mettre en un corps séparé 1° les additions et corrections sur chaque article avec les renvoys; 2° tous les peuples et toutes les villes de France marquées dans les anciens, et rapporter ce qu'on en trouve dans Cæsar et les autres historiens avec des citations exactes, et établir leur situation, sans oublier les vestiges qui en peuvent rester et jusqu'à quel temps il en est fait mention, et enfin adjouter celles qui subsistent

aujourd'huy, et en quel tèmps, par qui, comment elles ont commencé, autant que cela se peut. Il ne s'en faudroit pas rapporter à Baudran, dont les conjectures ne sont pas toujours également heureuses, et il ne faudroit oublier aucun des livres marquez dans les historiens au dessus du 13e siècle.

Je serois assez au fait à l'égard de la Bretagne et du Maine, et je pourrois donner sur ces deux provinces des conjectures et, comme je croy, des découvertes qui ne seroient peut-être pas trouvées tout à fait meprisables, si elles venoient d'un autre que de moy.

Quant aux discutions particulières qu'on a faites sur certains lieux, j'en connois peu qui méritent d'être réimprimées tout de leur long. C'est pourquoy ce seroit assez, à mon avis, de profiter de ce qu'il peut y avoir de bon en les citant où besoin est, et l'établir à sa place dans le supplément de la Notice. Je fais le même jugement de presque toutes les notes, explications et commentaires des nouveaux autheurs.

Voilà, mon Reverend Pere, ce qui m'est venu à l'esprit touchant votre projet de la *Géographie de la France*. Le plan des *Historiens françois* sera plus étendu et merite un plus long examen, aussi bien que les autres recherches dont vous me faites l'honneur de me parler. Je vous envoyerai à vos étrennes mes petites reflexions là dessus. Je souhaite que Votre Reverence ait assez de santé et de vie pour en procurer l'entière execution. La chose est digne de vous, mais elle demande bien du travail et bien du temps. Je vous souhaite par advance une année heureuse, et je prie Dieu de tout mon cœur de la vous acorder. Je suis toujours, avec toute la soumission et la reconnaissance possible, mon Reverend Père, votre très humble serviteur et très obeissant religieux,

F. Denis Briant *M. B.*

A Saint-Vincent, le 24 decembre 1711.

Après Charlemagne il faudroit donner les cartes du partage des enfants de Louis le Débonnaire avec les subdivisions, comme par exemple du royaume d'Arles; enfin, le royaume tel qu'il a été occupé par Hugues Capet, avec les grands fiefs, duchés, pairies.

2.

Le même au même [1].

(Le Mans, 24 janvier 1712).

Benedicite.

Mon Reverend Père, je vous envoie une copie de ma troisième lettre

[1] Biblioth. Nat., ms. fr., n° 25537, f. 102.

sur la critique de M. de Vertot et des observations qui la précedoient. J'ay remarqué une faute dans ma deuxième lettre, où je pense avoir écrit : « Mathilde, *sœur* de Henry Ier, » au lieu de *fille*. Il faudroit aussi, dans la *Géographie Gauloise,* deux cartes des Gaules sous les Romains, l'une suivant la division d'Auguste, l'autre suivant celle qui se fist depuis, comme Samson l'a donnée.

Pour le plan des *Historiens des Gaules ou de France,* V. R. a fort bien remarqué que des extraits de tous les historiens romains qui parlent des Gaules nous meneroient bien loin. Le premier seroit Jules César, qui est assez imprimé. Toutes les expeditions des Empereurs dans les Gaules contre les courses et les entreprises des Germains regardent plus directement l'histoire Romaine que celle des Gaules, où ils n'ont pas fait de changement. Cependant il s'y trouve bien des faits qui illustrent l'histoire des Gaules, comme les lieux que les Empereurs ont honoré de leur résidence, où ils se sont elevez ou fortifiez contre leurs compétiteurs, où se sont données des batailles considerables, etc. Ce qu'il y a de plus considerable, ce sont les colonies des anciens Gaulois et celles que les Romains ont envoyé dans les Gaules, quelques révoltes des Gaules, les ravages d'Attila et enfin l'entrée des Goths, des Bourguignons, des Francs, etc., qui ont eu plus de suite. Mais, à vrai dire, toutes ces pièces, tirées de differents autheurs, seroient fort decousues, et il ne seroit pas aisé de bien faire ces extraits sans être trop long, ou sans laisser quelque chose à désirer. C'est pourquoy je ne sçay si on n'aimeroit point mieux une histoire précise des Gaules où l'on feroit entrer tous ces originaux en propres termes, et ainsi on leur donneroit un ordre à faire plaisir. Le P. Lacari y pourroit être d'un grand secours.

V. R. ne me dit point si elle auroit dessein de toucher l'histoire des Francs avant leur établissement dans les Gaules. Il y a un monsieur à Paris, ami d'un de mes amis, qui a ramassé un grand nombre de leurs roys avant ce temps là, tiré des meilleurs autheurs, qu'il cite avec de savantes notes. Il y a aussi un morceau au commencement du Gregoire de Tours du P. Ruinart, qui a son mérite; il est de M. Bluteau, quoyque son nom n'y soit pas.

Pour les historiens François, ceux de Duchesne, auxquels on adjouteroit ce qui se trouve dans la *Bibliotheque* du P. Labbe, le *Spicilege,* les *Analectes,* les *Miscellanées,* des preuves choisies des histoires particulières, etc. Tout cela demanderoit une révision exacte, et toutes les pièces n'étant pas également bonnes et exemptes d'erreur, il faudroit de brèves notes qui renvoyeroient aux autres autheurs par lesquels on les doit corriger. Par exemple, les Annales de Metz se doivent redresser par celles de Saint-Bertin, etc.

Il faudroit adjouter les chartes qu'on a de nos roys, j'entends celles qui portent coup pour l'histoire. Par exemple, celle de la fondation de l'abbaye de Saint-Calais, à qui on n'a pas fait assez d'honneur, montre que le Maine a toujours été du partage de Childebert, contre plusieurs de nos historiens françois.

Pour les légendes, c'est communément une si mauvaise marchandise, qu'il en faudroit faire un bon choix et n'en prendre que ce qui convient, avec des notes courtes qui en montreroient la valeur.

Les historiens Normans donneront de la peine. On ne les peut omettre, parce que tout le monde les a suivi et qu'il y a un grand nombre de bonnes choses dans Guillaume de Jumiége, Orderic, etc., qui ne se trouvent point ailleurs. Et on est obligé de donner jusqu'à Dudon même, qui nest qu'une mauvaise fable, afin qu'on en puisse juger, mais on le doit qualifier en notant ses principales extravagances, et marquer en peu de mots et en general au moins ce qui merite correction dans les autres.

Pour les historiens Anglois, il seroit difficile d'en extraire ce qui regarde l'histoire de France directement ou indirectement, sans les donner presque en entier. Aussi je ne sçay s'il ne seroit point aussi à propos de les omettre, ou plutôt de les réimprimer parce qu'ils deviennent rares, et qu'on aime à voir tout, à diverses fins.

Le Gregoire de Tours du P. Ruinart est bon. On pourroit omettre les notes et les Varietés, moins necessaires.

Pour les lettres historiques que Du Chesne fait entrer dans sa compilation, on y en pourroit adjouter un grand nombre d'autres, si on ne craignoit pas de ne jamais finir : Sigebert et son supplément, Aimoin, ce qui regarde la France ou l'Empire de Charlemagne dans Rhegino et les historiens allemans, etc. Suivent Villehardouin et Joinville dans leur propre langage, le Moine de Saint-Denis dans le sien propre, qu'on ne nous a donné qu'à la françoise, et enfin, combien d'anciens morceaux d'histoire et de vieilles pièces, à ne finir jamais ! On ne sauroit entrer dans le détail de tout ce que je viens de marquer qu'on y pourroit adjouter que par l'exécution, qui n'est pas si aisée que d'en former le plan général.

On pourroit charger de l'ancienne Gaule quelqu'un qui a étudié l'histoire Romaine et qui a du goût pour ces antiquitez. Quelqu'autre pourroit travailler sur ce qui regarde les temps depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la dernière race de nos roys, etc. Encore faudroit-il donner une chronologie exacte et soutenue de preuves. Tout cela va bien loin.

Voilà en peu de mots ce qui m'est venu dans l'esprit, et que je ne croy pas fort nécessaire à V. R. Je marqueray dans une autre lettre ce que je

pense du premier plan que vous m'avez fait l'honneur de me proposer, parce que le Pere Doyen me presse de finir.

V. R. me fera un vray plaisir de me vouloir envoyer cette lettre de M. de la Thuillerye. Je vous en diray mon sentiment, et peut-être y repondrois-je, si elle le merite et que vous le jugiez à propos.

Je supplie très humblement V. R. de m'honorer toujours de sa protection et, j'ose dire, de votre affection, que je tascheray toujours de meriter par une véritable reconnoissance et en cherchant toutes les occasions de vous donner toutes les marques possibles que je suis, avec un respect sincère, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obeissant serviteur et religieux

Fr. Denis Briant *M. B.*

A Saint-Vincent, le 24 janvier 1712.

(La fin au prochain numéro).

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

XV

A Nantes, les émeutes se succèdent avec une telle rapidité qu'il serait peut-être plus facile d'indiquer les jours de calme que d'énumérer les jours de troubles ou d'alarmes.

Le 2 août 1789, jour de la présentation de la cocarde tricolore aux officiers et aux soldats du régiment de Rohan, la commission intermédiaire des Etats de Bretagne, dans une séance extraordinaire présidée par Mgr de la Laurencie, évêque de Nantes, inscrivait sur ses registres la délibération suivante :

« Il a été arrêté d'écrire à MM. nos co-députés de Rennes, pour « leur faire part de notre juste indignation contre les auteurs de « l'horrible complot de livrer le port de Brest aux Anglais et de les « prier de prendre toutes les mesures imaginables pour parvenir à « les faire connaître, et d'écrire à MM. de Montmorin et de Saint- « Priest, ministres d'Etat, et à M. le comte de Thiard, comman- « dant de la Province, pour les engager à obtenir de M. le duc de

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 337-356.

« Dorset, ambassadeur d'Angleterre, les noms de ceux qui ont « trempé dans cette odieuse conspiration [1]. »

Le conflit qui régnait entre la garde nationale et la noblesse devint plus menaçant, lorsqu'on apprit à Nantes cette nouvelle, qui n'avait absolument rien de fondé.

La lettre suivante, écrite par un député de Bretagne dont la bonne foi n'est pas suspecte, nous apprend d'où venait cette fausse alarme :

« Versailles, 25 juillet 1789.

« Messieurs,

« On vient d'informer les députés de Bretagne d'une nouvelle alarmante pour cette province. On assure que les Anglais ont insulté et fouillé plusieurs de nos navires marchands dans la Manche et qu'ils ont conçu le projet affreux de perdre le port de Brest.

« On craint que des traîtres ne livrent ce port à nos ennemis, qui pourraient l'incendier, s'ils n'en voulaient pas faire l'attaque ouverte.

« Il est question de redoubler de vigilance pour la communication de ce port important et d'exciter celle des habitants de Brest, Recouvrance et environs. Nous écrivons aujourd'hui à cette ville pour l'informer de ce qu'elle ne sait peut-être pas.

« Je me hâte de vous en instruire vous-mêmes. Il faut que toute la Bretagne soit informée des projets désastreux qu'on a formés contre elle, afin qu'elle puisse opposer ses forces et ses ressources aux ennemis qu'elle a à combattre du dehors et aux ennemis, plus dangereux encore, qu'elle peut avoir au-dedans.

« C'est dans nos bureaux que je vous écris la présente.

« J'ai l'honneur d'être....

« *Signé* : PELLERIN. »

Les membres du bureau de correspondance de Nantes adressent aussitôt copie de cette lettre à tous les généraux de paroisses du comté nantais, ajoutant qu'ils ont fait partir un commis pour Brest, à l'effet de s'assurer du danger que les braves citoyens de ce

[1] Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*, t. VI, p. 64-65.

port peuvent courir; et leur annoncer en même temps qu'ils vont former de suite un corps de volontaires pour voler à leur secours, à leur première réquisition [1].

Ces nouvelles et la publicité qui leur fut donnée, n'étaient pas faites pour calmer les esprits échauffés; aussi, le 3 août, un détachement de la milice ramène M. de Trémargat de son château de Pont-Hus et le fait écrouer au château. La maréchaussée fait des visites domiciliaires chez MM. de Freslon et de Saint-Pern.

Cette fausse nouvelle avait été démentie à la séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet, par une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, communiquée par le comte de Montmorin [2]. Le courrier mettait trois jours pour faire parvenir les lettres et les journaux de Paris à Nantes; donc, sept jours après, le 3 août, les autorités de Nantes devaient évidemment savoir à quoi s'en tenir. Cependant cette fausse alarme ne fut démentie que quelques jours plus tard.

A partir du mois de février 1790, la fermentation est continuelle, et je crois inutile d'exposer ici les détails des différentes émeutes qui agitèrent la ville de Nantes, ce sujet ayant été déjà traité [3]. Il suffira d'ajouter que, pendant le cours de l'année 1790, les révolutionnaires de Nantes troublèrent la paix publique en s'attaquant à tous les pouvoirs.

XVI

A la suite d'une contestation entre le prince de Léon et les habitants de la paroisse d'Héric, les officiers municipaux de cette commune écrivent, au mois de juin 1790, aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure qu'il est nécessaire d'établir une règle pour la jouissance des propriétés communales, « que plusieurs particuliers se sont même emparés du terrain commun

[1] Archives municipales du Croisic. — Reg. des délibérat. — Reg. de corresp. inédit.

[2] *Moniteur*, du 27 au 28 juillet 1789, p. 111.

[3] Lallié, *District de Machecoul*; Guépin, *Histoire de Nantes*; Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*.

sans aucun afféagement; que d'autres en ont afféagé un petit morceau et *s'en* sont emparé d'une partie bien plus conséquente, tous les dits particuliers ont fait *entouré* de fossés ce qu'ils ont usurpé sur les communs, ce qui gêne absolument la jouissance des autres; ils ont même anticipé sur le passage public.

« Dans ces circonstances, messieurs les suppliants vous prient d'ordonner que les afféagements faits depuis par Mgr le Prince de Léon à différents particuliers seront nuls et sans effets, sauf leur recours sur le dit seigneur, ou pour éviter toutes contestations entre eux que les dits lieux communs seront partagés, par égales portions, entre les habitants de chaque lieu, propriétaires de quelque fonds [1]... »

Le 18 juin, le directoire du Département arrête « qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette affaire, sauf aux parties à se pourvoir. »

Le 28 juin, cet arrêté est confirmé, malgré la décision contraire du directoire du district de Nantes [2].

XVII

13 juin 1790.

L'Assemblée nationale, instruite des vives poursuites judiciaires qui se font dans plusieurs lieux du Royaume, et notamment dans le district de Paimbœuf, département de la Basse-Loire (*sic*), à l'occasion des dégâts qui ont récemment eu lieu sur les terrains afféagés et les marais desséchés depuis quelques années;

Décrète que son président se retirera vers le Roi pour le prier d'ordonner que les procédures, relatives aux dédommagements qui peuvent être dus à raison des dégâts sur les terrains afféagés et les marais desséchés depuis quelques années, seront suspendues; de commettre les directoires de district pour régler les dits dédommagements dans les différents cantons du royaume où ces dégâts ont

[1] Archives du département de la Loire-Inférieure, série L, dist. de Nantes. Corresp. envoyée. — Cartons. — Inédit.

[2] Archives du départ. de la Loire-Inf., série L. Reg. des délib. et arrêtés du direct. du dép.

eu lieu; à l'effet de quoi les directoires de district pourront, s'il est besoin, nommer parmi les membres des commissaires qui se transporteront sur les lieux, vérifieront les dégâts, apprécieront les indemnités ; et, aussitôt après le payement de celles-ci, les procédures demeureront absolument éteintes...

Sanctionné par lettres patentes du 18 du même mois [1].

Le 30 juin, le directoire du Département de la Loire-Inférieure apprend que les habitants de la Haie-Fouassière [2] veulent imiter les habitants de la ville de Héric, et « détruire les haies de séparations, les fossés.... »

Les officiers municipaux de Brains adressent, le 28 juillet, une supplique aux administrateurs du district de Nantes, leur exposant que « plusieurs habitants de ladite paroisse de Brains *ce* plaignent qu'à chaque instant ils sont exposés aux insultes des gens sans aveu qui s'introduisent dans les villages et dans les maisons même; qui entrent avec des visages effrontés, sous prétexte de demander l'aumône ou quelque chose à acheter... »

Le 31 juillet, le district de Nantes ordonne, en conséquence, « à la municipalité de Bouaye, chef-lieu de canton, de faire publier au prône de messe de paroisse que les gardes nationaux s'arment pour battre le bois de Jasson, et la forêt de Brains, afin d'en chasser les malfaiteurs qui pouvaient s'y être retirés. » Le même jour, le Département arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la mesure ordonnée par le district [3].

Le 30 juillet, le district d'Ancenis se plaint au Département qu'on arrache les arbres dans les communes de Vritz et de la Houssaye [4].

Le 13 août, le procureur de la commune de Petit-Mars écrit aux administrateurs du Département que « plusieurs particuliers ont

[1] Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale... (mois de juin 1790). Paris, Baudouin, pp. 80-81.

[2] Archives départementales de la Loire-Inférieure. District de Clisson. Inédit.

[3] Arch. départ. Loire-Infᵉ. Dist. de Nantes, série L. Cartons. Inédit.

[4] Arch. départ. Loire-Infᵉ. Dist. d'Ancenis, série L. Cartons. Inédit.

anticipé sur les communs, en enfermant de fossés ce qu'ils ont pris sur ces communs ; plusieurs, par ces moyens, ont diminué les chemins, et d'autres ont sensiblement diminué les communs... » Ils accusent « la race infernale (les aristocrates) d'avoir vivement provoqué et soufflé ces divisions [1]. »

XVIII

Lettre adressée à Camille Desmoulins [2].

Nantes, 17 septembre 1790.

Nous voudrions de tout notre cœur, notre très-cher patriote, vous rendre le plaisir que vous nous donnez dans votre journal des Révolutions de France, etc. Mais des âmes simples, comme les nôtres, ne peuvent que vous admirer, vous aimer et vous le témoigner. Bien ou mal, il nous suffit d'essayer de vous prouver notre vive reconnaissance et ce tribut est, nous le croyons, le seul qui soit digne d'un écrivain qui fait son bonheur d'être utile à ses frères. O homme délicat et sublime, que vous auriez été bien dédommagé des sollicitudes auxquelles votre brûlant patriotisme vous a livré dans ces derniers temps, si vous aviez pu jouir un instant de notre consternation, de notre désespoir, lorsque les serpens de l'odieuse aristocratie menaçoient d'empoisonner vos précieux jours. Chacun de nous se disoit douloureusement la constitution va disparaître, c'en est fait de nous, notre ange tutélaire est foudroyé ; qui nous défendra désormais de cette tourbe exécrée d'ennemis, toujours écrasés et toujours renaissants ? Que les huit jours qui s'écoulèrent dans cette cruelle circonstance nous parurent longs ! Que le samedy parut tardif à notre impatience ! Ah ! nous aurions voulu que les jours qui nous séparaient de ce bienheureux samedy eussent été retranchés de la durée de nos êtres... Enfin, ce jour tant attendu, si désiré, arrive ; chacun de nous, brûlant d'impatience et de crainte, courre, vole à la poste.

[1] Arch. départ. Loire-Infᵉ. Distr. de Nantes, série L. Cartons. Inédit.

[2] Cette lettre fait partie de ma collection.

Votre numéro paraît, et dans l'effervescence de notre joye, nous nous disputons le délicieux plaisir de le porter à notre petit clubs. Je ne vous parlerai point des bénédictions qui nous y reçurent ; peut-être croiriez-vous cette narration hiberbolique. Nous vous le répétons, nos cœurs simples ne sçavent point écrire ce qu'ils ne sentent point. Mais plus près de la nature ils sentent, nécessairement plus fortement que ces hommes ennorgueillis de leurs fausses lumières. Le sentiment est notre seul guide. Dailleurs, quel homme, quel Français, ne sent pas vivement ce que vous valez ? En pourroit-il être un, un seul qui, ayant le bonheur de vous lire ne vous portât point, comme nous, dans son cœur ? Nous aimons à vous le dire, cela n'est pas possible.....

Promettez-nous donc, généreux deffenseur, de ne point nous abandonner que notre régénération ne soit achevée. Promettez-nous avec la même franchise, que vous voudrez bien démasquer la turpitude des aristocrates hébétés de Nantes, qui sans pudeur viennent de porter une main sacrilège à la couronne d'un des meilleurs patriotes qui soit dans les deux mondes. Voici le fait exact. Le 25 aoust dernier, jour de la fête de S[t] Louis, tous les citoyens de cette ville s'empressèrent de célébrer la fête du meilleur des Rois. Le corps des volontaires dont le patriotisme a toujours animé les actions, fit célébrer dans l'église cathédrale une messe où il assista avec les Amis de la Constitution. Messe qui avoit été convoquée. Après la célébration, M. Coutard, leur commendant général, si connu par son éloquence et son amour pour la patrie, ne pouvant résister au désir de manifester ses sentiments devant ses concitoyens, se permit de monter dans la chaire pour y faire l'éloge du Roy et de ses citoyens armés. Son discours cy joint applaudy avec transport de tous les bons français a fait crier anathême à tous les prêtres, toutes les bonnes femmes, et tous les anti patriotes. Dans leur rage ils ont été dénoncer le colonel prédicateur à la municipalité qui n'a pas rougi de blamer sa conduite dans un placard quelle a eu la condamnable faiblesse de faire afficher. Ici ma plume est prête à tomber de ma main... et de dou-

leur et d'étonnement !... M. Gorsas a déjà témoigné son indignation sur ce sujet, mais nous ne croyons pas qu'il ait, comme notre cher Camille Desmoulin, le talent de jetter sur ses graves balourdises le ridicule qui leur convient. Nous ne vous ferons point l'injure de vous conjurer de combler nos vœux en insérant dans votre journal les réflexions que vous aviserez bien. Nous vous connaissons, c'est pourqnoi nous nous disons avec la plus sincère amitié et la plus grande considération patriotique,

MUSSON, *Président.* DOUVILLE, *Secrétaire.*

Notre adresse est toujours, M. Bahuaut rue du Port-Communeau n° 16.

XIX

La Gascherie, 19 septembre 1790.

Je déclare que, suivant les notes que m'a laissées feu M. le marquis de la Gascherie [1], mon oncle, en faveur de quelques habitants

[1] Pendant la lutte que la magistrature bretonne eut à soutenir contre le despotisme du duc d'Aiguillon, Louis Charette de la Gascherie et Charette de la Colinière, son neveu, conseillers au Parlement de Bretagne, furent du nombre des cinq magistrats qui devaient être condamnés. Leur innocence fut reconnue et ils rentrèrent dans les bonnes grâces du Roi, qui, pour les dédommager des pertes qu'ils avaient éprouvées dans leur fortune, érigea, par lettres patentes du 7 mai 1776, la terre de la Gascherie en marquisat, sous le titre de marquisat de Charette, et celle de la Colinière en baronnie.

M. de la Gascherie, qui avait été le parrain du grand Charette, n'a point vu la Révolution ; il est mort sans postérité. M. de la Colinière, signataire de la lettre ci-dessus, est mort à Paris, dans les prisons. Il a laissé, de son mariage avec demoiselle de Courtoux, cinq garçons et une fille. Deux sont morts, les armes à la main, dans la Vendée ; un troisième a été fusillé à Nantes, sur la dénonciation d'un de ses fermiers, à qui il avait demandé de l'argent. L'aîné, qui avait épousé demoiselle de Scelles, d'une famille noble de Normandie, est mort en 1807, sans laisser d'enfants ; et le plus jeune, capitaine au régiment d'Auvergne-cavalerie, est mort garçon, peu de temps après son frère. Leur sœur, morte la première année de son mariage, a laissé une fille ; en sorte que cette branche de la famille est éteinte.

(D'après Le Bouvier-Desmortiers. — *Vie du général Charette*, 1re partie, pp. 7 et 10).

des villages de la Verrière et de la Haie dépendant de la terre de la Gascherie, lesquels le sollicitaient depuis longtemps de leur concéder des terrains pour bâtir des maisons dont ils avaient besoin, se trouvant trop à l'étroit, eu égard à l'accroissement de leur famille, et pour occuper des agriculteurs laborieux, je consentis plusieurs afféagements dans la lande vaste des Crétinières ; lesquels afféagements composent à peine ensemble une étendue de 8 à 10 journaux dans une lande qui en contient au moins 200 ; que ces afféagements furent faits au mois d'octobre, novembre et décembre 1787, et de février 1788, en faveur de Pierre Maisonneuve, François Marin, Jean Goupil, Jacques Maisonneuve, Jean Ragot, André Maisonneuve, de Julien Potiron, etc., Jean Hubon, tous laboureurs étagers et habitans des villages cy-dessus nommés et aux environs; ayant toujours constamment refusé toute concession aux étrangers au préjudice *de mes vassaux*.

Qu'aussitôt que lesdites concessions ont été faites, les susdits laboureurs se sont empressés de défricher leur terrain, de bâtir des maisons ; qu'il y en avait même une de construite, quelques années auparavant, par un des afféagistes, sur la promesse verbale que lui avait faite M. de la Gascherie de lui concéder un terrain qu'il renferme à la même époque. Ces cultivateurs ont joui paisiblement les uns 4 ans, les autres 2 et d'autres au moins un an, et c'est après cet espace de temps que des malfaiteurs d'habitans des mêmes villages et qui avaient *tous* ou *presque tous sollicité et reçu des afféagements* de leur seigneur, se sont permis les voies de fait les plus répréhensibles, sont venus plusieurs fois avec attroupement détruire nuitamment les nouveaux fossés construits par les afféagistes, coupé des arbres fruitiers et des chênes qui avaient déjà plusieurs sèves, emporté des claies pour les entasser et y mettre le feu, ravagé des récoltes abondantes et prêtes à cueillir, le tout avec violence et menaces contre les afféagistes et les propos les plus audacieux contre le seigneur ; de tout quoi il a été rapporté des procès-verbaux qui constatent les différents délits commis relativement à ces nouvelles clôtures.

Que sur ce que les opposants alléguaient avoir des titres, je leur en fis demander la communication, demande d'autant plus juste que j'avais une possession constante et plus que centenaire d'afféage, dans ladite lande de Crétinière, puisque une très grande partie des possessions de ceux qui ont troublé mes afféagistes ne leur est advenue que par la concession que leur en ont faite mes auteurs ; et qu'étant d'ailleurs utile d'encourager l'agriculture et de faire défricher des terres incultes dans une paroisse où les habitants en ont fort peu en culture, je n'ai fait qu'user de mon droit, sans perdre de vue l'intention où j'ai toujours été de faire le bien de tous mes vassaux, en leur accordant sans acception d'aucun autant de terrain que je croirais qu'ils pourraient en avoir besoin.

Que ces malfaiteurs n'ont cessé de crier qu'ils avaient des titres, qu'ils n'ont jamais communiqué aucun ; mais, s'autorisant de décrets qu'ils ont mal interprétés, ils se sont cru alors tout permis et ont recommencé leurs violences à plusieurs reprises ; que cependant plusieurs décrets de l'Assemblée nouvelle ont mis sous la protection de la loi toutes les propriétés et terrains nouvellement enfermés avant le 4 août et quoique ceux dont il s'agit aient été enclos et cultivés à une époque bien antérieure, les mêmes malfaiteurs viennent encore d'exercer leurs voies de fait qui causent de nouveaux préjudices notables aux afféagistes, ceux-ci étant venus me faire part de leurs désastres, je leur ai conseillé de s'adresser à leurs officiers municipaux, aux termes des décrets, quoique je n'ignore pas plus qu'eux-mêmes qu'ils sont les vrais instigateurs de ces voies de fait comme de tous les désordres et dévastations qui se commettent dans la paroisse. *Ces dits soi-disants officiers municipaux* n'ont voulu donner aux plaignants aucune réponse par écrit, malgré les instances qui leur ont été faites, et ont refusé absolument de poursuivre ce délit, faisant assez clairement entendre qu'ils n'ignoraient pas qu'il avait été commis ; et qu'ils y applaudissaient ; comme les susdits afféagistes n'ont aucun moyen de constater les refus et les différents dires aussi insolents que répréhensibles de ces *nouveaux tuteurs de la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre*, j'ai

pensé qu'ils ne pouvaient obtenir de justice la jouissance paisible, aux termes des décrets, qu'en s'adressant aux corps administratifs actuels de la ville de Nantes dans l'arrondissement de laquelle se trouve la Chapelle-sur-Erdre ; en foi de quoi j'ai donné la présente déclaration sous mon seing et signature privée, y ajoutant qu'au cas que ni moi ni mes afféagistes, ne puissions obtenir justice et satisfaction contre les malfaiteurs ou brigands de cette paroisse et notamment contre les *soi-disants officiers municipaux qui sont connus* pour avoir excité et conseillé les usurpations sur mes domaines, le pillage de mes bois dont le dommage est pour ainsi dire inappréciable, nous nous adresserons à l'instant à l'Assemblée nationale, à laquelle j'adresserai copie de la présente déclaration avec toutes les pièces au soutien.

CHARETTE DE LA COLINIÈRE.

Le 21 septembre, le directoire du Département arrête que... « en attendant, les afféagistes qui jouissaient avant le 4 août 1789, ne pourront être troublés dans leurs jouissances et auront la liberté d'ensemencer leur terre comme au passé. Au surplus, le ci-devant président Charette, dit de la Colinière, ne pourra plus se servir dans aucuns actes de la qualification de vassaux, tous les citoyens étant égaux devant la loi. »

Aussi, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1790, les voies de fait recommencent ; « des gens, excités par les soi-disants officiers municipaux et notamment par le nommé R....., se disant maire de la Chapelle-sur-Erdre, et P. G....., ont brûlé toutes les hayes et clôtures du terrain du nommé Fougeray, et dont il jouissait sans troubles depuis plus de 30 ans, et fait des menaces à ceux qui sont adjacents.... »

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement*).

DES HOPITAUX A LA CAMPAGNE

Chaque ville a ses établissements charitables ; pourtant, tous les legs, tous les dons généreux s'en vont encore vers les centres, remédier à de moindres misères, et les pauvres de la campagne sont toujours les plus délaissés.

Quelle œuvre s'organise pour eux ? A peine quelques secours isolés, tandis que dans les villes se multiplient les efforts de la charité sous les formes les plus touchantes et les plus ingénieuses.

Nos pauvres des campagnes seront-ils donc toujours privés de ces bienfaits ? leur refusera-t-on toujours, par exemple, ces asiles de la charité où ils iraient promptement se guérir ou mourir en paix, entourés de soins, après n'avoir vécu que de privations ?

Bienheureux serions-nous d'inspirer la pensée et le vouloir d'adoucir tant de misères, aux propriétaires ruraux, à qui ce devoir incombe particulièrement.

Sans doute, les secours à domicile, qui profitent à la famille entière, seront toujours les plus importants ; mais les délaissés, les malades et les infirmes, à qui le foyer ne peut rien offrir, comment les soulager ? C'est pour eux surtout qu'il est urgent d'établir de petits hôpitaux à la campagne. D'ailleurs, les diverses formes de la charité, loin de s'exclure, s'appellent et se complètent, en s'appropriant aux différentes situations.

La crise que subit en ce moment l'agriculture, et deux années

de mauvaises récoltes, attirent naturellement la pensée et la sollicitude de ceux qui ont un regard pour la souffrance, sur la classe agricole, la plus laborieuse et la plus méritante, la plus digne d'intérêt, car plus rarement le vice est cause de sa misère. Mais elle n'est pas bruyante, elle ne menace pas, elle ne connaît pas les grèves, elle ne fait pas les révolutions. Elle languit, elle souffre en silence, elle pratique la résignation chrétienne, parfois jusqu'à un héroïsme qui s'ignore, et sa voix n'arrive point à nos assemblées politiques ni à nos gouvernants.

C'est à nous donc, propriétaires, à nous qui vivons avec elle, qui connaissons les âpres souffrances des laboureurs, de leur prouver notre dévouement, non par quelques vagues déclamations démocratiques, comme s'en contentent, pour la montre et le vote, les « politiciens » de notre temps ; mais par des sacrifices personnels, par des faits, par des actes généreux, que nous pouvons accomplir pendant notre vie et continuer encore après notre mort. Ne serait-ce point laisser de notre passage, si vite effacé ici-bas, le meilleur et le plus durable souvenir ?

La nécessité d'une telle œuvre n'a pas besoin de démonstration pour qui vit à la campagne, dans les départements qu'une richesse exceptionnelle n'a pas favorisés. Des faits navrants viennent chaque jour étreindre le cœur, et, pour ne parler que d'un département de la Bretagne, nous dirons que dans la majeure partie des Côtes-du-Nord, à l'exception des paysans qui exploitent des fermes importantes, les autres ont à peine de quoi vivre. Trop souvent obligés de vendre leurs grains, aussitôt récoltés, pour payer leur fermage, les petits tenanciers sont dans la nécessité, la moitié de l'année, de racheter ce grain à un prix plus élevé. Aussi est-ce à grand'peine qu'ils nourrissent leurs nombreux enfants. Comment donc les vêtir ?

Survient-il une maladie, c'est bien autre misère : pas d'argent, pas de remèdes, pas de bois, pas de linge, pas de nourriture..., pas de soins intelligents, surtout !

Nous voyions, il y a deux jours, une mère de neuf enfants. Le

mari cultive quelques ares de terre qu'il loue fort cher, et la pauvre femme n'a, pour l'entretien de sa famille, que les dix sous que gagne son mari, quand il peut disposer de sa journée.

Elle nous disait que, outre le prix de la terre, son propriétaire exigeait quarante francs de loyer. — Pourquoi payez-vous le loyer? Vous savez que les bâtiments sont toujours compris dans le prix de fermage. — Il le faut bien; où irions-nous?

Grande est la détresse dans ces familles, si le père est malade ou les enfants nombreux. Nous en connaissons une de huit enfants; l'aînée, qui a seize ans, pourrait être placée; mais qui aiderait la mère à élever les plus jeunes? Huit enfants à nourrir et à vêtir!

Si la pauvreté se fait parfois si cruellement sentir chez ces petits fermiers, qu'est-ce donc chez de plus pauvres encore, chez les journaliers qui n'ont que la maison et le courtil, loués plus cher encore, car plus les gens sont pauvres, plus ils sont exploités : ils sont « sans défense ».

Ainsi les « hôtées [1] » se louent relativement bien plus cher que les fermes, étant le seul avoir d'autres paysans, souvent sordides, qui spéculent sur la concurrence et la nécessité de trouver un abri. Jugeons par là du degré de misère qui existe dans ces chaumières solitaires et ignorées, où ils n'ont « que de l'eau à boire ».

Ce sont les propres paroles d'un homme que la souffrance a cruellement marqué : grande pâleur, traits étirés, sillons profonds, et avec cela une douceur, une résignation, une reconnaissance qui pénètrent. Il est père de neuf enfants : cinq sont à servir, quatre restent à « l'hôtée » avec leur mère, qui a une maladie de nerfs; non, sans doute, « les vapeurs » des femmes incomprises, — c'est le privilège des heureux, — mais maladie de misère et de privation. Que va devenir cette famille pendant l'hiver? Six personnes, et pour toute subsistance, n'avoir rien que les morceaux de pain

[1] Ou hosties, selon le vieux français. C'est un terme des environs de Lamballe, pour désigner une pauvre maison sans terre ou avec un « courtil ». *Hôté* est un vieux mot dont on a fait plus tard *hôtel*.

récoltés de porte en porte avec peine ; car cette année, les laboureurs n'ont guère de blé que pour eux.

Hier, c'était un homme encore vigoureux, venu d'une paroisse voisine, avec une large plaie à la jambe, envenimée par le frottement d'un lambeau de laine. Voilà jusqu'où va parfois leur incurie ou leur négligence.

— Depuis combien de temps avez-vous cette plaie ? — Depuis deux ans. — Qu'avez-vous fait pour la guérir ? — Je l'ai montrée à un médecin, qui n'a rien fait. — Vous ne vous guérirez jamais si vous continuez à marcher. — Il faut bien que j'aille chercher mon pain ou que je meure de faim : je suis seul dans mon « hôtée ».

Au début, quelques semaines de repos et des soins eussent guéri cet homme, en lui épargnant la misère et la souffrance : il serait maintenant une aide et non une charge pour la société.

Quelques heures après, c'était une femme de soixante ans, au teint livide, complètement épuisée par une nourriture insuffisante sa faiblesse est si grande qu'elle atteint le cerveau.

Ses voisins disent qu' « elle est diote », et se contentent d'en rire.

Une bonne nourriture remettrait cette pauvre femme en peu de temps, sinon elle succombera. Quelle facile cure pour un hôpital !

Nous avons vu une veuve malade, dans un pauvre village éloigné, réduite aux seuls soins d'une enfant de onze ans ; elle ne tarda pas à mourir. — Parfois, ce sont des vieillards de soixante-douze à soixante-quinze ans (car, par une juste loi, les privations tuent moins vite que les excès) abandonnés dans leur chaumière ; ailleurs, c'est une famille atteinte de contagion et réduite aux abois.

Dernièrement, une femme se désolait, parce que son mari malade, le seul gagne-pain de la famille, avait dû quitter la ferme où il servait. Qu'a-t-il trouvé à son triste foyer ? Le froid et la plus mauvaise nourriture.

C'est encore une enfant de onze ans, atteinte, pendant ces derniers froids, d'une pneumonie, faute de chauds vêtements.

Il faut à sa mère l'aller prendre à la ferme, où elle est tombée

malade. La pauvre petite est transportée en charrette... Il glace, le vent souffle... Qu'importe ?... Elle arrive à la maison, où les quatre derniers petits, tremblants de froid, attendent la mère ; et cette mère est réduite à coucher sa fille sur la paille !

Quel bonheur, si elle avait pu la mettre dans un bon lit, et, mieux encore, entre des mains habiles et dévouées !

Tels sont ceux qu'il faut secourir, en leur donnant un asile pendant leur maladie et leur vieillesse, puisque les villes le leur refusent impitoyablement.

Si l'on nous accusait d'utopie, nous répondrions mieux que par des paroles, et nous serions heureux d'avoir à opposer au doute des faits très consolants de la charité individuelle. Bien que le temps nous manque pour nous renseigner, nous ne résistons pas à la satisfaction d'en citer quelques-uns :

Dans le Berry, un petit hospice a été fondé, et il est entretenu par la générosité d'une seule famille, pour quatre vieilles femmes abandonnées et sans enfant, et pour deux orphelines de père et de mère.

Dans le Morbihan, le comte de V. a fondé près de son château une école et une maison destinée à recevoir des malades.

Dans le Finistère, Saint-Renan, Landéda et Plouguerneau ont des hôpitaux fondés par divers dons et entretenus par la charité des habitants, tandis qu'à Plouguin, c'est un noble propriétaire qui a construit l'hôpital et y entretient douze vieillards ou infirmes.

Voulons-nous un exemple plus facile à suivre ? Dans les Côtes-du-Nord, à Châtelaudren, une maison et un jardin ont été achetés ; un malade seulement a été reçu d'abord et confié à une religieuse ; mais bientôt cette pierre d'attente, posée par la charité, a été un stimulant qui a provoqué des aumônes et la pension de plusieurs infirmes.

De si beaux exemples ne peuvent rester stériles : multiplions-les !

Assurément, cette œuvre ne peut être entreprise que par des personnes aisées, qui ont le droit de disposer de quelques milliers de francs sans manquer à des devoirs de famille.

Ce serait encore une œuvre plus belle et plus méritoire, si c'était celle de nos sacrifices personnels, de nos économies. « Celui qui pour donner ne s'est pas imposé de privations, n'a fait qu'effleurer les joies de la charité. Nous devons notre superflu, et le bonheur, dans le devoir, est d'en dépasser les limites [1]. » Combien ces rentes seraient sûrement placées !... bien autrement qu'entre les mains de certains financiers qui se suicident ou se sauvent en emportant la caisse ; et cependant, ces gens-là trouvent toujours des clients et des millions à duper !

Ce magnifique placement rapporterait au centuple, selon la parole évangélique, et dans peu, car la vie est bien courte ; le bénéfice serait éternel.

Quel bien ferait une somme relativement minime ! Ne recevrait-on que deux ou trois malades à la fois, ce serait un immense service rendu à la population de nos campagnes. Nous disons à dessein la *population* et non la *paroisse*, car nous croyons qu'il faut laisser quelque liberté à la charité, et ne pas trop lui poser de bornes : ses préférences ne sont-elles pas pour les plus malheureux ? La lettre de nos règlements tue trop souvent l'esprit, et dans la pratique du bien met parfois entrave et dureté. Cet esprit de discernement et d'application des lois est-il si commun ? Nous en savons quelque chose.

Pour conclure, nous citons les paroles et l'expérience de Madame l'Assistante générale de la congrégation du Saint-Esprit : « Notre Mère supérieure et moi, nous pensons que, pour fonder un petit hospice dans les bourgs, il faudrait : 1° un logement, 2° 300 francs pour chaque pauvre, 3° le traitement de la religieuse chargée de diriger le petit hospice. Si les pauvres étaient nombreux et qne l'hospice offrît quelques ressources, 250 francs seraient suffisants pour chaque lit, croyons-nous. Il y aurait avantage à ce que cette œuvre s'établît près d'une autre maison déjà fondée ; car, si elle était isolée, il faudrait deux religieuses ; ce qui augmenterait la dépense [2]. »

[1] M^me^ Swetchine, *Airelles*, L. II, p. 30.

[2] Lettre du 9 décembre 1879.

N'est-ce pas réalisable pour un certain nombre de propriétaires? Ils pourraient établir cet asile béni, soit dans les dépendances de leur château, soit en tel lieu de leur domaine. Nous aimons à nous représenter la blanche maison de la charité, en vue du fier donjon et de l'antique tourelle, ou de l'opulent château.

Le seigneur du lieu veille avec une noble bonté sur cette famille d'adoption; et quelle touchante adoption! celle des petits, des abandonnés et des malheureux!... La châtelaine aide souvent les sœurs et se plaît à servir ces membres souffrants de Jésus-Christ. Pleurer avec ceux qui pleurent, n'est-ce pas une salutaire et divine joie, qui élève l'âme et lui fait comprendre, mieux que les ivresses des plaisirs mondains, ce que renferme le mot de bonheur?

Ce grand bienfait irait toujours en se multipliant avec les années. Toute la population indigente viendrait, tour à tour, recouvrer la santé dans cette maison de paix et de dévouement, ouverte par la richesse à la pauvreté.

L. T.-B. Décembre 1879.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les anciens Évêchés de Bretagne.

L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy. — Saint-Brieuc, Francisque Guyon, 1855-1879. 6 vol. in-8°, de LXXX-436 p.; 552 p.; CCLX-374 p.; 460 p.; XVI-378 p.; 436 p., avec 9 pl. de gravures et, de plus, un Atlas-Album de 13 pl. — Prix : 45 fr. (non compris l'atlas).

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une publication commencée depuis trente années bientôt, et du plus haut intérêt pour la Bretagne, vient d'être heureusement menée à bon terme. Il s'agit de l'Histoire ecclésiastique et religieuse, civile et politique, féodale et militaire de l'ancien Evêché de Saint-Brieuc. On sait que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy l'avaient entreprise dans la pensée que les huit autres anciens Evêchés de la Bretagne pourraient devenir l'objet de travaux analogues. De là le titre général, qu'on lit encore en tête de chacun de leurs volumes. Les deux premiers parus en 1855 avaient trait à l'histoire religieuse, politique et civile du diocèse de Saint-Brieuc. Ils ont été ici même, de la part de notre Directeur, l'objet d'un compte rendu des plus élogieux, et nous n'avons pas à y revenir [1].

Deux autres furent livrés au public en 1864. Ils ont pour objet l'*Histoire monastique* de l'ancien Evêché de Saint-Brieuc, mais ils sont précédés de longs prolégomènes (p. I-CCLX), spécialement consacrés à retracer assez en détail quel a été l'état des personnes et des choses en Bretagne pendant tout le moyen âge sous le rapport agricole, industriel, commercial, etc. Nous avons donc ici une de

[1] V. *Revue*, ann. 1857, t. II, p 479-488.

ces études comparatives sur la condition réciproque des diverses classes de la société dans les siècles passés si estimées et si en vogue parmi nous depuis les savants travaux publiés en ce genre par MM. Guérard, Delisle, de Beaurepaire, etc. Rien d'analogue n'avait encore été tenté pour la Bretagne. Honneur donc et vifs remercîments aux infatigables pionniers qui ont réussi, au prix de tant de labeurs, à répandre une vive lumière sur un sujet resté jusqu'ici voilé à nos regards. S'il va sans dire que nous ne saurions nous porter absolument garant de toutes les assertions qui sont mises en avant, l'ensemble nous a cependant paru pleinement conforme à la vérité, et nous souscrivons de grand cœur aux conclusions en ce qui touche l'état, relativement heureux et digne d'envie, du paysan et de l'ouvrier au moyen âge.

Quant à l'*Histoire monastique* contenue dans les deux volumes, dont nous nous occupons, elle comprend les abbayes : 1° de Saint-Aubin-des-Bois ; 2° de N.-D. de Boquen ; 3° de Saint-Rion ; 4° de Beauport ; 5° de Lantenac ; 6° de Saint-Jacut, ainsi que les prieurés : 1° de Saint-Martin de Lamballe ; 2° de N.-D. de Jugon ; 3° de Saint-Magloire de Lehon ; 4° de Saint-Malo de Dinan.

Chaque abbaye et chaque prieuré deviennent l'un après l'autre l'objet d'une notice historique plus ou moins détaillée selon les circonstances, à la suite de laquelle on publie *in extenso* toutes les chartes anciennes (antérieures au XV° siècle) et inédites relatives à ces abbayes et à ces prieurés. Il y a là pour l'histoire une mine inépuisable de renseignements de tout genre, toujours dignes de faire autorité.

Le quatrième volume se termine par le *Pouillé Général* du diocèse (p. 424-428) et par une table chronologique des 1250 documents publiés dans les quatre volumes.

Restait la partie féodale promise dès le début.

Quinze années s'écoulèrent avant que l'ouvrage ne fût continué ou du moins avant que le public ne sût que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy poursuivaient sans se lasser leur glorieuse et difficile entreprise. La tâche était loin d'être abandon-

née cependant, mais il fallait du temps pour colliger et classer tant de monuments épars, dispersés aux quatre coins du pays et au delà. Enfin au commencement de 1877 on put songer à l'impression. La mort, qui vint peu après (oct. 1877) frapper le principal auteur M. Geslin de Bourgogne [1], apporta un nouvel obstacle à la publication ; toutefois, elle n'a pu empêcher le dévouement de son collaborateur et de ses amis de le mener à bon terme, et de nous donner ce couronnement d'une œuvre, qu'on peut appeler à plus d'un titre monumentale.

Cette partie se compose, comme les précédentes, de deux volumes. A propos du Penthièvre, du Porhoët et des fiefs qui dépendaient de l'un et de l'autre, nous avons eu quelque sorte l'histoire même de la *Bretagne féodale et militaire*.

Le plan suivi consiste à faire successivement l'historique de chaque fief grand et petit, principal ou simple dépendance. Ce plan offre sans doute le désavantage de rendre comme nécessaire plus d'une répétition, mais aussi l'histoire locale y est fouillée jusque dans ses dernières profondeurs.

Pour éviter la monotonie et la sécheresse inhérentes à un tel sujet, M. Geslin de Bourgogne, qui tenait la plume, s'est esssayé maintes fois à des descriptions locales, imagées et solennelles, et nous l'en félicitons. Cependant il eût peut-être été préférable de ne pas trop les multiplier.

Comme appendice, on nous donne une étude sur l'histoire des Ordres religieux militaires en Bretagne. C'est le premier travail de ce genre qui ait été tenté à notre connaissance ; il offrira donc un vif intérêt ; cependant, à certains égards, ce n'est qu'une ébauche ; la mort de M. Geslin a sans doute empêché qu'on n'y mît la dernière main.

Dans ces deux volumes, aussi comme précédemment, le tableau historique a pour corollaire la publication des documents originaux, au nombre de plus de deux cents.

[1] La *Revue* a payé à sa mémoire à cette date un juste tribut d'hommage. V. t. XXXII, p. 312.)

Enfin, le tout se termine par quatre tables, deux relatives uniquement aux 5e et 6e volumes, une autre particulière aux prolégomènes de l'ouvrage, une dernière embrassant tous les noms de lieux et de personnes, dont il est fait mention dans les 1,500 chartes publiées dans tout l'ouvrage. Il eût peut-être été préférable, pour simplifier les recherches, de ne donner que deux tables : l'une chronologique relatant les documents originaux, l'autre alphabétique renfermant les noms de lieux et de personnes.

Le côté archéologique et artistique n'a pas été le moins scrupuleusement fouillé : nous en avons pour garants les neuf planches de gravures, qui ornent les deux premiers volumes, les cent descriptions d'églises, de vitraux, etc., éparses dans tout l'ouvrage, et par dessus tout le magnifique atlas de nouvelles gravures qui accompagne l'ouvrage lui-même, bien qu'il n'en fasse cependant pas partie intégrante [1].

En somme donc, il reste établi que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy ont élevé à l'honneur du diocèse de Saint-Brieuc un monument, qui a sans doute exigé bien des sacrifices de temps et d'argent, mais aussi l'œuvre survivra aux générations, le monument durera autant que les âges.

Dom Fr. Plaine.

Vie de la mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame du Calvaire, par un religieux Feuillant, publiée avec une introduction et des notes par M. l'abbé Petit, aumônier à Vendôme, avec approbations de S. E. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, de NN. SS. les évêques de Blois et d'Orléans. Paris, René Haton, in-8°, xviii-576 pp.

Par ce temps de dissolutions, d'expulsions ou de proscriptions

[1] Voici la série des Planches qui composent cet Atlas ou Album :

1° Plan de l'ancienne ville de Saint-Brieuc (XVII° siècle), — 2° Chevet de la cathédrale de Saint-Brieuc, — 3° Fontaine Notre-Dame (XV° siècle), — 4° Temple de Lailleff, Porte (ancienne) à Saint-Brieuc, — 5° Tour de Casson, — 6° Notre-Dame de Lamballe, — 7° Chevet de l'église de Beauport, — 8° Portail de la même, — 9° Cloître du monastère de Beauport, — 10° Réfectoire du même, — 11° Château de la Hunaudaye (vue extérieure), — 12° Château de la Hunaudaye (suite), — 13° Hôtel à Lanvollon (XVI° siècle).

religieuses, il est utile d'apprendre comment se fondent les ordres et les monastères, comment les riches et les puissants de la terre renonçaient au luxe et aux grandeurs, pour embrasser une vie de pauvreté, de privations et de sacrifices, d'étudier le beau mouvement de renaissance religieuse qui suivit l'époque agitée par les guerres du protestantisme, et d'envisager l'état de la société française sous le règne de Louis XIII.

Tels sont les points principaux qui ressortent de la vie d'Antoinette d'Orléans-Longueville, écrite vers 1645 par un religieux Feuillant et publiée pour la première fois par M. l'abbé Petit. Une introduction bien développée en fait comprendre tout l'intérêt, et les notes historiques dont l'auteur l'a enrichie en font une étude des plus instructives. La figure du Père Joseph (Joseph du Tremblay, conseiller intime du cardinal de Richelieu, surnommé l'Eminence grise) y est présentée sous un aspect tout nouveau ; les plus beaux noms de France se trouvent inscrits sur ces pages, qui reproduisent l'historique complet de la fondation de l'ordre du Calvaire, de ses différents établissements, et de nombreux détails sur les Feuillantines de Toulouse et la célèbre abbaye de Fontevrault.

Descendante du fameux Dunois, veuve, à vingt-quatre ans, de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, Antoinette, devenue presque nantaise par cette alliance, habita longtemps le vieux château de Machecoul, chef-lieu du duché-pairie de Retz. C'est dans cette sévère et paisible demeure qu'elle éprouva le désir de se consacrer à Dieu. « Elle y trouvait la solitude qu'elle aimait si fort, et étant dispensée de faire et de recevoir des visites, à cause de la crainte que l'on avait des surprises en ces temps dangereux, elle avait le loisir de vaquer à l'oraison et à la lecture des bons livres. Elle faisait le plus souvent abstinence de chair sans que l'on y prît garde, se contentant de pain et d'eau avec des fruits ; et lorsque son mari était absent, elle se levait à minuit pour prier Dieu devant un tableau de la descente de la croix... » (p. 90) [1].

[1] « Elle pratiqua au haut du château un oratoire, qu'elle fit peindre de têtes de morts et de larmes, commençant cette vie nouvelle dont le progrès et la fin furent remplis d'une bénédiction si abondante. »

Bientôt les couvents de la Congrégation des dames bénédictines du Calvaire, malgré une règle sévère et rigoureuse, se multiplièrent, non-seulement en France, mais en Bretagne. Nantes en posséda un dès 1623. Les maisons de Morlaix et de Saint-Brieuc s'ouvrirent en 1625, celles, de Redon en 1629, de Rennes en 1631, de Quimper en 1635. Saint-Malo reçut les Calvairiennes en 1659 ; Rennes inaugura un second monastère du même ordre en 1659; et, enfin, la maison de Machecoul, qui seule subsiste aujourd'hui avec celles de Quimper et de Morlaix, fut fondée en 1673, par Catherine de Gondi, duchesse de Retz, petite-fille d'Antoinette d'Orléans, et Pierre de Gondi, son mari, en considération de Marie-Catherine, leur fille, qui, ayant fait profession au Calvaire de Nantes en 1668, devint plus tard supérieure générale de son ordre.

Ce volume intéresse donc d'une façon toute spéciale la Bretagne, qui y retrouvera beaucoup de ses familles honorablement citées. Ainsi, à Nantes, quatre sœurs de Goulaine et leur mère prirent le voile des Calvairiennes, des demoiselles Charette, Fresneau, Bidé, etc., etc.

DU PRA.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Nécrologie : MM. Emerand de la Rochette, Luneau, Gouëzou, contre-amiral de Kerjégu et Louis de Kerjégu. — Le concours régional de Rennes. — Nos lauréats des Sociétés savantes. — Les *Noces d'Attila*, de M. Henri de Bornier.

— La Mort, on va le voir, ne s'est point reposée depuis notre dernière chronique.

M. Émerand de la Rochette est décédé à Paris, il y a deux mois. C'est dans l'église d'Orvault (Loire-Inférieure) qu'ont été célébrées les obsèques du « fondateur de l'*Espérance du Peuple*, à laquelle, dit ce journal, son remarquable talent d'écrivain et de polémiste prêta durant de longues années un si brillant et si utile concours. »

— M. Luneau, ancien député, vient de succomber à Bouin (Vendée), dans un âge très avancé. Il avait représenté l'arrondissement des Sables-d'Olonne pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe. Il siégeait à gauche, comme tous ses collègues du département de la Vendée à cette époque. Il fut réélu à l'Assemblée constituante de 1848. Il ne le fut pas en 1849, et, depuis lors, il n'avait plus cherché à jouer un rôle politique actif. Il a légué sa fortune, qui était considérable, au département de la Vendée, sous la condition que les revenus soient affectés au développement de l'instruction *laïque*.

En collaboration avec M. Édouard Gallet, M. Luneau publia, en 1874, un volume intitulé : *Documents sur l'île de Bouin (Vendée), précédés d'une notice historique.*

— Un artiste distingué, M. Joseph Gouëzou, qu'un long séjour à Nantes avait rendu comme notre compatriote, était conduit à sa dernière demeure le vendredi 27 février. L'*Espérance du Peuple*, par la plume émue de M. le baron de Wismes, lui a consacré une notice à laquelle nous emprunterons quelques passages :

Né dans le pays de Saint-Brieuc, dans une position obscure et peu fortunée, ce fut grâce à une énergie toute bretonne, à une volonté de fer, qu'il montra, du reste,

toute sa vie, en cela et sous bien d'autres rapports digne de naître en terre armoricaine, que Joseph Gouëzou dut, sinon d'arriver au premier rang, du moins de parvenir à une position artistique, comme talent, qui saura lui conserver un nom honorable et honoré dans l'histoire de l'art provincial.

Et, d'ailleurs, c'est chose triste à dire, que lui a-t-il manqué pour parvenir tout à fait au premier rang? quelques années de plus fortes études et le séjour dans la capitale; mais, de bonne heure, il lui fallut songer au pain de chaque jour et commencer en Bretagne comme une odyssée de peintre ambulant, qu'à un certain moment et jeune encore il eut, au moins, le sentiment intelligent de venir achever à Nantes. Là, comme nous le disions, les travaux ne lui manquèrent pas, et les belles chapelles du *Purgatoire* et de *Lourdes* à l'Immaculée-Conception, de *saint Louis* à Notre-Dame, des saints *Donatien et Rogatien* à Saint-François, d'autres encore, conserveront le souvenir de son beau talent.

Gouëzou avait pour cachet principal de son talent un don rare, très rare : l'imagination. Puget disait : *Pour fort que soit le bloc que j'ai à tailler, je n'y recule pas.* Gouëzou aurait pu dire : *Pour vaste que soit la toile, elle ne me fait pas peur.* »

Il savait, en effet, remplir avec goût, presque avec génie, de grands espaces, — mais la science, pour achever, faisait ensuite un peu défaut. Ses œuvres, toutefois, se considèrent non sans plaisir, et plus d'un détail est plein de grâce. — Ses têtes de femme surtout sont souvent charmantes. Quoi d'étonnant? il en a trouvé les modèles dans sa famille.

— Le 23 mars, M. le contre-amiral de Kerjégu, sénateur des Côtes-du-Nord, était enlevé presque subitement, à Paris, à la suite d'une hémorragie interne. Il n'était âgé que de 64 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Louis d'Antin; puis le lendemain, le corps arrivait à Saint-Brieuc, où a été célébré un service solennel.

L'église avait été décorée avec beaucoup de goût; le catafalque avait été remplacé par un canot à voiles avec tous ses agrès, recouvert d'un voile noir; autour se dressaient des trophées d'armes. Sur les piliers, tendus de noir, se détachaient des cartouches rappelant les combats et les principaux faits d'armes auxquels l'amiral a pris part.

Les honneurs militaires ayant été rendus à Paris, il n'y avait pas lieu, d'après les règlements, de convoquer à nouveau la troupe; néanmoins, de nombreux officiers des armées de terre et de mer avaient tenu à rendre les derniers devoirs à leur ancien compagnon d'armes. Les premières familles du département étaient représentées à ses obsèques. Mgr David a donné l'absoute.

Né à Montauban en 1816, M. de Kerjégu est entré à l'École navale en 1831; il a fait de nombreuses campagnes et s'est distingué à celles de la Baltique, de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Nous ne le voyons prendre part à la vie politique qu'en 1875, aux élec-

tions complémentaires qui eurent lieu pour le remplacement de M. Fould, député des Côtes-du-Nord, qui venait de mourir. Il fut élu au deuxième tour de scrutin. L'incompatibilité stipulée par la loi électorale entre les fonctions d'officier général et celles de député l'attira en 1876 vers le Sénat, où il fut élu par 286 voix. — Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il siégeait à droite.

L'honorable famille de Kerjégu est vraiment trop éprouvée ! Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis ce cruel événement, quand elle a été frappée par la mort, non moins foudroyante, du frère aîné de l'amiral, M. Louis de Kerjégu, député du Finistère, qui s'affaissa subitement pour ne plus se relever, le mercredi matin, 14 avril, dans la salle d'attente de la gare de Brest, au moment où il allait prendre le train pour Paris.

« Ardent royaliste et catholique convaincu, a dit l'*Océan,* M. Louis de Kerjégu siégeait à la droite de la Chambre, où l'avait envoyé la troisième circonscription de Brest, et son caractère, d'une honnêteté incontestée, lui avait attiré l'estime de tous les partis. M. Louis de Kerjégu était un agronome éminent ; lors de la discussion du tarif des douanes, il prononça plusieurs discours qui témoignaient de ses profondes connaissances et de son amour pour l'agriculture. Sa mort est une grande perte, non seulement pour le parti qui avait l'honneur de le compter dans ses rangs, mais aussi pour la France, à laquelle il pouvait, dans ce moment surtout, rendre de si importants services. »

M. Louis de Kerjégu avait 68 ans. Il était officier de la Légion d'honneur. La Société des Bibliophiles Bretons le comptait au nombre de ses membres et il la représentait même, comme délégué, dans le département du Finistère.

— Un concours régional agricole aura lieu à Rennes le mois prochain, auquel seront admis à prendre part les départements de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine.

Ce concours sera l'occasion de fêtes de toute sorte : grand festival, fêtes nautiques, courses de chevaux, courses de vélocipèdes, ascension d'un ballon par les soins de la Société des expériences aérostatiques de Paris, et, le dimanche, 23 mai, grande cavalcade de bienfaisance, représentant une fête à Rome, au siècle d'Auguste ; le soir, illumination générale du Thabor et du Jardin des plantes, avec feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Voilà bien des attractions ; mais il en est une que nous voulons particulièrement signaler à nos lecteurs, en reproduisant la circulaire suivante :

Comme en 1863 et en 1872, l'Administration municipale a pensé que la solennité du Concours Régional agricole, qui va s'ouvrir à Rennes du 15 au 24 mai 1880, doit avoir pour complément une Exposition de tableaux et d'objets d'art ou d'archéologie appartenant à des particuliers. L'affluence de neuf à dix mille visiteurs qui, en 1872, s'étaient portés vers les salles du Présidial, prouvait suffisamment que cette idée avait été vivement goûtée par le public, heureux de trouver une occasion de contempler beaucoup d'objets intéressants à divers points de vue, qui se trouvent disséminés dans de nombreuses demeures, souvent même enfouis au fond d'armoires poudreuses, et qu'une pensée de charité en faisait sortir pour éveiller sa curiosité en stimulant sa bienfaisance. C'est qu'en effet, au vif intérêt qu'inspire la vue des ouvrages d'art et de ces milles fantaisies qualifiées de *bibelots* qui sont aujourd'hui si fort à la mode, se joint ici l'attrait d'une bonne œuvre. Le crédit généreusement ouvert par le Conseil municipal pour l'Exposition artistique et archéologique permettant de couvrir, ou à peu près, les frais d'installation, la majeure partie, sinon la totalité du produit des entrées, pourra être appliquée au soulagement des pauvres.

Une commission spéciale a donc été réunie à cet effet. Nous remarquons parmi ses membres M. Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, Roy, professeur à l'école de dessin, Jan, directeur du Musée de peinture et de sculpture, A. Le Hénaff, peintre, Birotteau, peintre, Hipp. de la Grimaudière, Arthur de la Borderie, Pinczon du Sel, président de la Société archéologique et président de ladite Commission.

La Société des Bibliophiles Bretons, désireuse de resserrer les liens qui unissent entre eux les Bibliophiles des divers départements de Bretagne, a cru devoir, elle aussi, profiter du concours régional de Rennes, pour convoquer une séance générale, qui aura lieu, du 17 au 20, dans une des salles de la Bibliothèque publique, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Cette séance ne saurait manquer d'être fort intéressante.

— A la réunion annuelle des Sociétés savantes, qui s'est tenue à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, deux de nos compatriotes, MM. Louis Bureau, de Nantes, et Alph. Le Hénaff, inspecteur de l'Enseignement du dessin, à Rennes, ont reçu les palmes d'officier d'Académie (palmes dont notre collaborateur M. Lucien Dubois avait lui-même été récompensé quelques semaines auparavant); puis M. Benjamin Fillon, de Fontenay-le-Comte (Vendée), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour ses travaux d'antiquaire et de numismatiste. Le *Phare de la Loire* a publié à ce propos, le 6 avril, l'extrait suivant d'une lettre de M. B. Fillon à son ami M. Dugast-Matifeux :

La section des Sociétés savantes des départements, représentés par leurs délégués, vient d'être close cet après-midi. Sans me prévenir, les comités des travaux historiques du ministère m'ont présenté à l'unanimité pour recevoir la croix de la Légion d'honneur, si bien qu'on vient de m'en remettre les insignes en séance publique.

Mon nom qui, j'ose le dire, est celui d'un travailleur sérieux et désintéressé, a été couvert d'applaudissements par 2,000 spectateurs. Là est la vraie récompense de mes labeurs. Quant au ruban, soyez assuré, mon cher Dugast, qu'il ne figurera pas à ma boutonnière.

LOUIS DE KERJEAN.

LES NOCES D'ATTILA, drame en quatre actes, en vers, par M. le vicomte Henri de Bornier.

Nous recevons la lettre suivante de notre collaborateur M. Larvorre de Kerpénic, qui se trouve en ce moment à Paris :

« *Paris, mercredi soir, 14 avril* 1880.

« Mon cher ami,

« Je sors de l'Odéon où je viens d'assister à la représentation des *Noces d'Attila,* de notre ancien collaborateur M. Henri de Bornier. Cette tragédie magistrale a eu l'heureuse fortune de retrouver près du public parisien, si frivole et si blasé, le succès de la *Fille de Roland.* Je suis encore tout ému des impressions profondes que ces beaux vers m'ont fait éprouver. Plusieurs d'entre eux m'ont remué jusqu'à la moelle des os. Il règne dans toute la pièce un souffle patriotique puissant : les allusions à nos récents malheurs sont poignantes et certains vers ont un accent cornélien qui saisit et emporte la foule. Le sujet de la tragédie est simple. Attila rentre en Germanie, traînant à sa suite des prisonniers, parmi lesquels le roi des Burgondes, Herric, et sa fille, Hildiga. Un ambassadeur romain vient lui apprendre que l'Empereur refuse de lui donner sa propre fille en mariage. Furieux, Attila épouse Hildiga, qui, nouvelle Judith, se sacrifie pour sauver les siens et se sert, dès la première nuit, de la hache d'Attila pour délivrer le monde du fléau de Dieu. Autour de cette action se groupent des épisodes fort dramatiques, la lutte entre les deux fils d'Attila, Hernock et Ellack, le dévouement du général franc, Walter, et d'autres scènes dont l'intérêt surexcite l'attention. Mais je préfère vous citer quelques vers de circonstance. Ecoutez le roi Herric s'adresser à ses compagnons d'esclavage :

« Mais, du moins, nos malheurs ne sont pas un remords :
Nous avons combattu pour Dieu, pour la patrie ;
Notre âme est torturée, elle n'est point flétrie,
Et nous pouvons encore, après ce triste adieu,
Livrer d'autres combats pour la patrie et Dieu.
Bien souffrir, c'est combattre, et bien mourir, c'est vaincre ;
Ne vous laissez donc pas ébranler et convaincre,
Si l'on vous dit bientôt : Le ciel est contre vous,
Et la patrie est loin... — La patrie est en nous!
On ne la perd jamais quand on garde son culte,
Quand on prévoit sa gloire après la longue insulte.....

« Ailleurs, l'ambassadeur Maximin ose dire à Attila :

« Rome, par toi surprise et d'abord stupéfaite,
Te fit du moins payer assez cher sa défaite ;
Nous sommes avertis cette fois : nous avons
L'expérience amère, et nous te la devons.
Ta première victoire est due à nos discordes ;
Mais reviens désormais, pousse vers nous tes hordes,
Et ce peuple, blessé par lui-même souvent,
Tu le retrouveras uni, libre et vivant !

« Mais cette note martiale n'est pas la seule qui résonne dans le drame et je vous signale, à côté de la chanson de la hache, du barde Mundo, ces deux vers de Gérontia, qui refuse la liberté pour rester près des lieux où son fils est mort en esclavage :

« Car Dieu fit, en brisant nos plus douces chimères,
Du tombeau des enfants une patrie aux mères.

« Je pourrais vous citer bien d'autres vers frappés ainsi comme des inscriptions de médailles, mais je préfère vous laisser le plaisir de les saisir au vol dans la brochure de M. de Bornier, dont la dixième édition vient de paraître chez Dentu. Je ne mets pas en doute qu'ils n'ouvrent bientôt toutes grandes pour leur auteur les portes de l'Académie française.

« LARVORRE DE KERPÉNIC. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 9 de la 5e série. 1879, 1er semestre. In-8°, 356 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Prix de la souscription annuelle, 5 fr. pour Nantes; 7 fr. par la poste.

ASSISTANCE (L') PUBLIQUE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE AVANT 1789. — Etude sur les léproseries, les aumôneries, hôpitaux et bureaux de charité, par Léon Maître. Nantes, 1880. 1 vol. in-8° de 610 pages. — En vente chez l'auteur, impasse Vignole, 1, et chez les principaux libraires..... 8 fr.

COMMENCEMENT (LE) DE LA FIN, par Lucien Darville, avec une lettre de Paul Féval. — In-8°, 81 p. Paris, Blériot, libr., 55, quai des Grands-Augustins..... 1 fr.

HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DANS LES DIOCÈSES DE QUIMPER ET DE LÉON, de 1790 à 1801, par M. l'abbé Joseph-Marie Téphany, cha-

noine de la cathédrale de Quimper. — In-8°, XIV-667 p. Quimper, impr. de Kerangal.

LIVRE (LE) DE CELUI QUI SOUFFRE, par M. l'abbé F. Chevalier, prêtre de la maison du Bon-Pasteur, à Nantes. — In-18, 3 vol. Paris, Haton.

MÉMOIRE D'ARMAND DU PLESSIS DE RICHELIEU, ÉVÊQUE DE LUÇON, écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour, publié d'après l'original inédit, avec informations et notes, par M. Armand Baschet. — Se trouve à la librairie de E. Plon et Cie, rue Garancière, N° 10, à Paris. 1880. — In-8°, vergé, tiré à 400 ex., X-50 pp.

MUNICIPALITÉ DE LUÇON, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. l'abbé du Tressay. — In-8°, 43 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Libaros, libr., carrefour Casserie..... 1 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

PHILIPPE CHABOT, AMIRAL DE FRANCE, par M. C. Merland. — In-8°, 72 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

SAUVETEUR (LE), poème, par Ernest Ameline. — In-8°, 7 p. Paris, impr. Duval, rue Darcet, 26.

Se vend au profit des veuves et des orphelins des Hospitaliers-Sauveteurs bretons..... ..... 1 fr.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conseil central de Nantes. Compte rendu de l'assemblée générale du 15 février 1880. — In-8°, 38 pp. Nantes impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SŒUR DENISE, poème, par M. Raymond du Doré. — In-8°, 67 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Se vend, chez Mazeau et chez Libaros, au profit des Ecoles chrétiennes..... 2 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS ET DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, depuis la fondation, en 1798, jusqu'en 1878 inclusivement, par M. François-Pierre Doucin, inspecteur honor. d'Académie, trésorier de la Société. — In-8°, 146 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

THÉATRE RÉCRÉATIF, par M. Jules Chassain. — In-18, 168 pp. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Jules Martin, libr., rue Séguier, 18..... 2 fr.

ZOUAVES (LES) PONTIFICAUX OU JOURNAL DE Mgr DANIEL, *aumônier des Zouaves, camérier de S. S. Pie IX et de S. S. Léon XIII*, par M. l'abbé J.-S. Allard, doyen du Chapitre. — Un vol. in-12 de 540 p., orné d'un beau portrait de Mgr Daniel. En vente chez les principaux libraires de Nantes..... 3 fr.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

X*

LE CARDINAL DE SOUBISE

(1717-1756)

I. — Jeunesse de l'abbé de Ventadour. — Rectorat de l'Université.

(1717-1740).

Hercules-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, duc de Rohan-Rohan, frère aîné du cardinal Armand-Gaston, et son compagnon dans la tombe, puisqu'il mourut la même année que le cardinal en 1749, avait eu de son mariage avec Anne-Geneviève de Levis Ventadour, fille de la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France, un fils et quatre filles.

Le fils s'appela M. de Soubise, et des quatre filles, trois épousèrent le duc de Mazarin, le duc de Tallard et le prince Hercules-Mériadec, duc de Montbazon et prince de Guémené. La quatrième fut abbesse de Jouarre, après sa tante, sœur du cardinal.

Nous avons dit comment M. de Soubise mourut de la petite vérole en 1724, à l'âge de vingt-sept ans, suivi dans le cercueil à quelques jours de distance par sa femme, Armande de Melun, qui l'avait soigné avec dévouement pendant sa maladie et qui en contracta le germe à son chevet. Cette double mort fut un véritable coup de foudre pour toute la famille des Soubise ; mais le chagrin

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 362-380.

si violemment éprouvé s'amortit bientôt, car les deux jeunes époux si brusquement moissonnés par l'horrible épidémie avaient laissé quatre fils et une fille, et les deux aînés annonçaient déjà les plus heureuses dispositions.

Le prince de Rohan se chargea tout spécialement de l'aîné de ses petits-fils, Charles, né en 1715, qui, longtemps capitaine des gendarmes de la garde, devait, en 1757, perdre la bataille de Rosbach, et recevoir l'année suivante le bâton de maréchal de France: il fut alors connu sous le nom de maréchal de Soubise.

Le cadet, Armand, né en 1717, était destiné à l'état ecclésiastique; il prit de son arrière grand'mère le nom d'*abbé de Ventadour*, et son grand-oncle, le cardinal de Rohan, se chargea de veiller à son éducation et de le rendre capable de succéder à tous ses emplois et à toutes ses dignités.

L'abbé de Ventadour suivit en effet exactement, et de la façon la plus parallèle, toutes les phases de la carrière ecclésiastique de l'ancien abbé de Soubise.

Tous les chroniqueurs ont parlé de la thèse qu'il soutint en Sorbonne, le vendredi 7 mars 1738, dans le plus pompeux appareil: « Cette thèse est dédiée au roi, rapporte à cette date le duc de Luynes, et par cette raison le fauteuil du roi, le dos tourné, étoit sous un dais dans le fond de la salle. M. de Ventadour étoit du côté gauche du dais. M. l'archevêque de Tours qui présidoit étoit dans la chaire du côté droit en entrant. C'est le président qui doit faire le premier argument: il doit en faire trois. Il y avoit un monde prodigieux à cette thèse: et l'on prétend que les seuls frais du tableau, qui est le dernier ouvrage du feu sieur Le Moine, et qui même a été achevé par un de ses écoliers, et les estampes, le tout a coûté 40,000 livres [1]. »

[1] *Mém. de Luynes*, II. 59. — Le *Mercure* en parla lui-même. « M. l'abbé de Rohan de Ventadour soutint dans la grande salle des écoles extérieures de la Sorbonne sa thèse *Pro tentativa* dédiée au Roi. Cette salle étoit extraordinairement ornée; on y voyoit dans le lieu le plus apparent un trône élevé et paré comme pour S. M. Au-dessus du siège du trône étoit placé le tableau en grisaille de feu M. Le Moine, premier peintre du roi, dans lequel ce grand prince est représenté au milieu des

Les succès de l'abbé de Ventadour en Sorbonne furent tels, en dehors de l'apparat princier qui décorait ses actes, que le cardinal de Fleury, alors premier ministre, jeta les yeux sur lui, de concert avec son oncle, pour honorer et vaincre à la fois le corps universitaire. D'Alembert lui-même insiste longuement sur ce choix glorieux, dans l'éloge fort peu ménagé qu'il a consacré au futur cardinal de Soubise [1].

On cherchait à faire révoquer l'appel de l'Université au sujet de la bulle *Unigenitus*, et pour cela il fallait un recteur qui pût en imposer aux vieux endurcis. On sentait bien, dit assez crûment Barbier, « qu'un recteur ordinaire choisi parmi les cuistres de l'Université, n'aurait pas une assez grande autorité sur les autres pédants ses égaux [2] » pour faire réussir un projet dont les conséquences étaient fort importantes. On devait en effet exiger ensuite pour prendre les grades en théologie, en médecine et en droit, la signature du formulaire et l'acceptation de la constitution. On commença par susciter parmi les jeunes étudiants gagnés au projet une petite émeute pour obtenir le vote à tout âge, au lieu des trente ans précemment exigés : le grand conseil leur donna raison contre le

Vertus : tableau qui a été gravé par le sieur Cars avec toute l'habileté dont il est capable, pour former la magnifique estampe dont cette thèse est enrichie. » (*Mercure de mars* 1738, p. 592).

Autre témoignage : « Vendredi dernier, 7 de ce mois (mars 1738), M. l'abbé de Rohan de Ventadour a soutenu en Sorbonne une thèse dédiée au roi. La magnifique et ingénieuse exécution de l'estampe, gravée d'après le tableau en grisaille de feu Le Moine, premier peintre du roi, par le sieur Cars ; l'auguste assemblée qui a été témoin de ce docte exercice ; l'esprit et le savoir que le jeune et illustre théologien y a fait briller ; tout a répondu à la grandeur de sa naissance, de sa fortune et de ses talens. » (Desfontaines, *Observ. sur les Ecrits modernes*. XII. 240.)

[1] Voy. d'Alembert. *Eloges académiques*. V. 535, etc.

[2] Journal de Barbier, III, 163. « Jamais tant d'honneur, dit plus académiquement d'Alembert, n'avoit illustré le rectorat, réservé jusqu'alors à de simples régens de collége, honoré quelquefois par le mérite de plusieurs d'entre eux, mais aussi avili, comme il pourra l'être encore par l'indignité de beaucoup d'autres. M. le cardinal de Fleury esperoit et ne se trompoit pas, que le nom d'un Rohan d'un côté, et de l'autre l'esprit de conciliation du jeune recteur, serviroient à contenir ou à ramener les esprits, et par ce moyen, produiroient tout à la fois avec éclat et sans trouble, la grande apellation qu'il avoit si fort à cœur... » (d'Alembert. *Éloges*, V. 536).

parlement [1]; et le 20 mars l'abbé de Ventadour fut élu recteur à une grande majorité. Les *Nouvelles ecclésiastiques* s'élevèrent plus tard de toutes leurs forces contre une phrase de la préface du rituel de Strasbourg, dans laquelle il était dit que l'abbé de Ventadour avait été *rector Universitatis Parisiensis unanimi voce conclamatus*. Ce dernier mot tout seul, pris dans sa juste signification, aurait exprimé assez exactement, disait-elle, la manière dont le jeune abbé fut fait recteur, car *conclamare* signifie proprement *crier*, « et cette prétendue élection ne fut que l'effet des crieries d'une jeunesse séditieuse et le fruit du violement des règles les mieux établies de l'Université [2]. » Mais il ne faut voir dans ce compte rendu satirique que le dépit de Jansénistes aux abois, furieux d'avoir vu ce grand corps abandonner l'appel dont on avait fait autrefois tant de bruit. On fit valoir, du reste, que l'Université ayant à sa tête un recteur de si haute naissance, serait bientôt en état de faire revivre ses anciens priviléges qui avaient été méprisés.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Ventadour tint à cœur de remplir immédiatement tous les devoirs de son rectorat. « Il y a eu, rapporte Barbier à la même date, un grand repas dans la Sorbonne, où l'Université a été honorée de M. le cardinal de Rohan et de toutes la famille illustre de M. le recteur [3]. »

Deux mois après il y eut aux Mathurins une assemblée générale de la faculté des Arts de l'Université de Paris. L'abbé de Ventadour y prononça un magnifique discours latin et le grand acte de la révocation de l'appel fut consommé. Nous laisserons ici la parole à l'avocat Barbier qui nous a laissé une page de journal fort curieuse sur cette assemblée, fameuse dans les fastes universitaires :

« Chaque nation [4], dit-il, se distribue en tribu, et chaque tribu délibère en particulier à la pluralité des voix et donne ses conclusions.

[1] Voir à ce sujet les *Mémoires du marquis d'Argenson* (1825. In-8°, 346-348) qui fit partie de la commission nommée pour juger le conflit.

[2] *Nouvelles ecclésiastiques* du 4 septembre 1747.

[3] Journal de Barbier, III, 164.

[4] Il y avait quatre nations dans la faculté des arts: France, Picardie, Normandie, Allemagne. La nation de France comprenait les tribus de Paris, Sens, Bourges, Tours et Reims.

« M. Gibert qui a été plusieurs fois recteur et qui est syndic, et M. Rollin, si connu par ses ouvrages, à la tête de soixante autres personnes de mérite et de distinction de la tribu de Paris, qui est celle que l'on redoutoit le plus pour cette opération, se sont avancés pour protester contre la délibération qu'on proposoit, sur ce que l'appel de la Constitution au futur concile avait été interjeté unanimement, qu'il ne pouvoit être révoqué que de la même manière et par les mêmes personnes, que le futur concile étoit saisi de l'appel; pourquoi formoient opposition à tout ce qui seroit fait, et qu'ils renouveloient en tant que besoin leur appel.

« M. l'abbé de Ventadour leur a répondu que leur démarche étoit contre l'intention du roi, qu'il avoit des ordres pour ne recevoir aucune opposition ni protestation, que les suffrages étoient libres, et que la délibération se feroit à l'ordinaire; et il leur dit de se retirer [1].

« Si le recteur avoit été un simple régent à l'ordinaire, ces gens-ci se seroient sûrement révoltés, battaillés, et ils auroient fait la même scène qu'à l'abbé Poirier, recteur, à qui ils firent mille insultes, jusqu'à lui déchirer la robe; mais la qualité de prince en impose toujours aux hommes inférieurs.

« On a donc délibéré par tribu, et toutes les conclusions ont été unanimes à la pluralité des voix, même dans la tribu de Paris, malgré ces contradictions, pour révoquer l'appel de la Constitution *Unigenitus*, lequel seroit rayé et biffé des registres, comme nul et non avenu : et cette fameuse Constitution a été reçue de cœur et d'esprit comme un jugement dogmatique de l'Église universelle, purement et simplement, sans aucune restriction ni réserve. Toute la Compagnie de Jésus et tous les Jésuites assemblés ne pourroient pas la mieux recevoir. Cette grande assemblée a fini et s'est séparée avec joie et applaudissement, jusque là que le recteur n'est reconduit ordinairement chez lui que par les officiers de chaque nation : et toute cette cohorte noire, composée de quatre cents personnes, à reconduit M. l'abbé de Ventadour dans une maison particulière qu'il a louée rue des Maçons, indépendamment de l'appartement qu'il a au collége du Plessis, parcequ'il est des statuts que le recteur loge dans un collège. Il se trouve que l'abbé de Ventadour occupe dans la rue des Maçons la maison qu'avoit M. Aubry, avocat. C'est dans le même appartement où il avoit fait la fameuse consultation contre le concile d'Embrun, qui a si fort excité le jansénisme, qu'a été travaillé et exécuté tout le projet pour cette acceptation de la Constitution.

[1] L'abbé de Ventadour, déclare d'Alembert, « n'opposa aux difficultés qu'il éprouvoit, et dont la religion étoit le motif et le prétexte, que les principes de soumission à la religion même, et surtout la modération, l'honnêteté, la sage et paisible fermeté de son caractère. » (*Éloges*, V. 536.)

« Voilà un grand corps contre les jansénistes, car enfin, dans une décision bonne ou mauvaise, faite à la pluralité des voix, des opposants ne doivent être regardés que comme des mutins. Autrement, il n'y auroit plus d'avis, ni de décision. Il y a eu des défenses faites chez tous les notaires de recevoir aucune protestation, ni opposition [1]..... »

Et Barbier termine ainsi sa chronique :

« Cette nouvelle aura fait ou fera grand plaisir à la cour de Rome, à qui on fera bien entendre qu'il n'y avoit que M. l'abbé de Rohan-Ventadour capable de cette grande œuvre. Son chapeau sera mis sur le champ à la teinture [2]. Il n'a que vingt-deux ou vingt-trois ans; mais on dit généralement que c'est un homme très aimable, de beaucoup d'esprit, parlant bien, séduisant par ses façons polies et gracieuses. Il avoit regalé chez lui toute l'Université, les uns après les autres : c'est bien le chemin pour avoir les places de M. le cardinal de Rohan. »

C'était en effet le vrai chemin, et l'abbé de Ventadour ne négligea aucune occasion, pendant cette année 1739, de faire valoir son zèle pour la bonne cause et son talent tout particulier pour la parole. C'est ainsi que le 3 juin nous le voyons haranguer le roi au nom de l'Université à l'occasion de la publication de la paix : les principaux corps de l'Etat vinrent en cette journée mémorable déposer au pied du trône les vœux pacifiques de la nation, et Ventadour précéda Maupertuis qui haranguait pour l'Académie française :

[1] Journal de Barbier, III (174-176). — Les soixante opposants firent cependant signifier leur acte d'opposition au greffe de l'Université; mais le Conseil d'État le supprima par arrêt du 14 mai. Ils présentèrent alors une requête comme d'abus au Parlement qui ordonna le *soit communiqué* aux gens du roi. « Comme on est dans les vacances de la Pentecôte, écrivait Barbier, on ne voit rien paraître : il faut attendre au lundi d'après la Trinité. M. le procureur général a mis *néant* sur la requête, pour être rendue aux parties. On croyoit que le Parlement s'assembleroit lundi après la Trinité : mais tout a été tranquille et il n'a été question de quoi que ce soit. C'est une affaire finie.. » (*Ibid.* 178.)

Le syndic Gibert fut exilé à Auxerre, et il fut un instant question d'éloigner Rollin lui-même : mais d'Alembert affirme que « lorsque le ministère irrité, quoique satisfait, voulut sévir contre les opposans, M. *l'abbé de Ventadour en préserva plusieurs* des coups dont l'autorité les menaçoit, et il obtint pour les plus coupables ou les plus opiniâtres, des peines plus légères ou plus douces que celles dont la sévérité du pouvoir absolu vouloit les accabler. » (*Eloges*. V. 517.)

[2] La teinture dura huit années pour arriver à point. L'abbé de Ventadour fut promu cardinal en 1747, à trente ans.

son discours, rapporte le duc de Luynes, « a été fort applaudi ; il l'a prononcé avec dignité et respect et d'une voix haute et intelligible [1]. » Mais la harangue qui lui attira le plus de réputation fut celle qu'il prononça pour la clôture des *Sorboniques*. D'Alembert et Dupré de Saint-Maur nous en ont conservé le titre, en ne cachant pas à son égard leur sincère admiration : *Quantum Regi et Reipublicæ prodest scientia in subditis:* c'est-à-dire : *Combien il est avantageux aux Rois et aux gouvernements que les peuples soient éclairés.* Nous laissons à penser quelles tirades nos deux philosophes lancent à ce propos contre le despotisme et la superstition ; mais cela seul suffirait à prouver combien l'on a calomnié l'ancien régime en l'accusant de n'avoir point favorisé l'instruction : toutes les recherches contemporaines ont amené la découverte d'une quantité prodigieuse d'écoles tellement bien supprimées pendant la Révolution qu'on en avait perdu le souvenir ; et voici qu'un discours officiel, prononcé en séance solennelle de Sorbonne, par un abbé, recteur de l'Université, neveu de cardinal et futur cardinal lui-même, démontre la nécessité de répandre de plus en plus l'instruction, aux applaudissements de tous ses auditeurs. Le clergé la voulait donc, et c'est Voltaire qui la craignait ! La harangue de l'abbé de Ventadour, de même que celle qu'il prononça dans les mêmes circonstances le 13 février 1741 [2], eut un succès complet, et

[1] *Mém. du duc de Luynes,* II, 441. — « Ces harangues eurent lieu dans la chambre du roi, le fauteuil du roi en dehors du balustre, le dos tourné du côté de la cheminée, M. le chancelier à la droite du roi et M. le cardinal de Fleury à gauche, M. le duc de Chartres à droite aussi et M. le prince de Conty à gauche, le capitaine des gardes et le grand chambellan derrière le fauteuil. » (*Luynes,* II, 441.)

On composa une foule de vers français et latins, à l'occasion de la paix. Nous ne devons pas omettre ici une ode latine de Guérin, professeur d'humanités au collége du Plessis. Elle était dédiée au recteur, abbé de Ventadour, qui eut sa part de louanges après le roi. — (Voy. Desfontaines, *Observ. sur les écrits mod.,* XVIII, 310, 311). Un autre poète latin, Allaire, professeur de rhétorique au collège de Navarre, adjurant sa muse de prendre sa palette et son pinceau pour peindre un *Vainqueur pacifique,* lui prescrivait le sujet et l'ordonnance d'un tableau dans le goût de celui qu'avait composé Le Moine pour la thèse de l'abbé de Ventadour. (*Ibid.,* p. 260, 261.)

[2] Luynes, III, 32.

Dupré de Saint-Maur, un contemporain fort sérieux, qui n'avait pas l'habitude de hasarder ses appréciations, a pu dire de lui en parlant de cette période : « Les Registres où s'inscrivent les exercices de la licence et du cours des études, sont pleins des distinctions accordées à la supériorité de son génie comme à celle de sa naissance : et les salles de Sorbonne accoutumées à répondre par des éloges pompeux aux entretiens du grand oncle, retentissent encore des applaudissements donnés aux savantes compositions de son illustre neveu [1]... »

II. — L'Académie française.

(1741.)

L'abbé de Ventadour avait à peine achevé son rectorat, que le cardinal de Rohan l'emmena à Rome au mois d'avril 1740, pour le conclave qui suivit la mort du pape Benoît XIII. « Le cardinal, écrivait Barbier, a quinze ou seize jeunes abbés de condition avec lui, qui logeront dans son palais et qui y seront nourris. Il a toujours vécu avec la grandeur et la magnificence d'un prince. Son neveu, l'abbé de Ventadour, est du voyage. Il prendra cette occasion pour faire valoir à la cour de Rome son entreprise sur l'Université de Paris en faveur de la bulle *Unigenitus*. Il n'avoit été recteur que pour ce projet, car on en a nommé un autre à sa place qui est à l'ordinaire un pédant de l'Université [2]. »

Le voyage dura toute l'année, car le cardinal de Rohan resta quelques temps à Rome après l'élection du pape Clément XII, et nous avons dit ailleurs comment l'abbé de Ventadour faillit perdre son oncle, en revenant par l'abbaye de la Charité, pendant un feu d'artifice tiré en son honneur. Il était à Paris dès le mois de février 1741 pour prononcer à la faculté de théologie le discours annuel des *Sorboniques*, et le 23 mai suivant le jeune duc de la Trémoille, membre de l'Académie française, ayant été brusquement enlevé

[1] *Recueil des harangues de l'Académie*, XXXVII, 252.
[2] Barbier, III, 204.

par la petite vérole en soignant sa femme, comme autrefois M. de Soubise, le père de l'abbé de Ventadour, la Compagnie le choisit d'une voix pour remplacer « l'illustre victime du dévouement conjugal. » Le cardinal de Rohan vivant encore, ce choix était contraire aux usages ; mais l'Académie voulut à la fois remplacer un grand nom par un nom qui ne lui cédât en rien, et témoigner au cardinal la reconnaissance qu'elle lui gardait d'avoir, en plusieurs circonstances critiques, sauvegardé près du pouvoir l'indépendance de plusieurs de ses membres.

L'évêque de Mirepoix, le célèbre Boyer, maître envié de la feuille des bénéfices, et si connu par l'ironique et funambulesque appellation de Voltaire, déclara formellement, dans son discours de réponse au récipiendaire, qu'il était sujet académique et qu'il lui eût été impossible d'échapper à la compagnie.

« ...Quel a été notre empressement, Monsieur, à vous voir parmi nous et à nous assurer au plustôt une acquisition qui ne pouvoit pas nous manquer ! Nous pensions à vous, Monsieur, nous ne le dissimulerons pas. Une triste conjoncture rappeloit plus que jamais chaque particulier à l'honneur de tout le corps. Nous venions de perdre un académicien, qui à la plus haute naissance joignoit tous les agrémens de l'esprit, toutes les grâces de la parole [1]. Pour le remplacer, il ne falloit pas moins d'un nom tel que le vôtre : un nom, qui dénué même de tout son éclat, de toutes ses illustrations, pourroit encore se présenter avec confiance dans les académies les plus attachées par possession à la culture des lettres, et les plus difficiles à décerner les honneurs de leur profession. La décision ne tarda pas; vous vous en ressouvenez, Monsieur ; au premier bruit, à la première nouvelle de la mort de M. le duc de la Trémoille, on n'entendit que votre nom. On ne délibéra pas longtemps, ou plustôt on ne délibéra point. *Vous fûtes, pour ainsi dire, proclamé avant même que d'être élu* [2]. »

Quels étaient cependant les titres littéraires de l'abbé de Ventadour? Ses harangues en Sorbonne et au roi pouvaient passer pour

[1] Le duc de la Trémoille appartient à la Bretagne, comme baron de Vitré ; mais sa famille n'étant pas originaire de notre province, et lui-même n'y étant pas né, nous le réservons pour la série des académiciens *collatéraux*. Voir à son sujet la curieuse notice intitulée: *Un grand seigneur académicien*, par M. Sandret. Paris, Dumoulin, 1875. In-8°, 24 pp.

[2] *Recueil des harangues de l'Académie*, XXXIV, 10, 11.

de sûrs garants de sa facilité de parole, surtout en latin; mais il est bien certain que pour les rédacteurs satiriques des chansons et des nouvelles, ses principaux titres étaient ceux de neveu d'un cardinal académicien et de la gouvernante des enfants de France [1].

La réception académique de l'abbé de Ventadour, à laquelle appartient le fragment de discours que nous avons cité, n'eut lieu que le 30 décembre, parce qu'il pria ses nombreux collègues de vouloir bien la différer jusqu'à l'entier achèvement de ses études théologiques et de leur couronnement par le grade de docteur. C'est là, croyons-nous, un fait unique dans l'histoire de la compagnie. Lorsque le duc de Coislin fut reçu plus jeune, à dix-sept ans, ses études étaient terminées; du reste, il n'avait pas de grades à prendre : mais suspendre la réception d'un élu de vingt-quatre ans, jusqu'à la date définitive de son départ des bancs universitaires, cela ne s'était pas encore vu, et nous doutons fort que cela se revoie jamais. Nous en avons cependant une preuve certaine dans le discours de réception de l'abbé, dont les modestes aveux ont pour un biographe la plus précieuse importance. Ce discours étant la seule œuvre qui nous soit restée du futur cardinal de Soubise, car ses harangues Sorboniques sont aujourd'hui introuvables, nous le citerons tout entier. Il a le mérite d'être fort court, et fut loué par les plus difficiles. « M. l'abbé de Rohan-Ventadour, écrivait le 27 janvier 1742, le rédacteur des *Observations sur les Ecrits modernes*, prononça son remerciment avec beaucoup de dignité et de grâces.

[1] La mère de l'abbé de Ventadour, Anne-Julie-Adélaïde de Melun, fille du prince d'Epinay et d'Elisabeth de Lorraine Lillebonne, mourut, comme nous l'avons dit, de la petite vérole, le 18 mars 1724. Elle avait prêté serment, le 12 avril 1722, de la charge de gouvernante des enfants et petits-enfants de France et de surintendante de leur maison, en survivance et conjointement avec la duchesse de Ventadour, aïeule maternelle de son mari. Elle morte, sa fille, Marie-Louise, née le 5 janvier 1720, étant encore trop jeune, la survivance passa sur la tête de la duchesse de Tallard, sœur de M. de Soubise et par conséquent belle-sœur de la morte. La duchesse de Tallard devint gouvernante en titre à la mort de la duchesse de Ventadour, et nous verrons plus loin que lorsqu'elle-même mourut en 1654, ce fut la sœur de l'abbé de Ventadour, mariée au comte de Marsan, de la maison de Lorraine, qui recueillit sa succession près des enfants de France.

Son discours, judicieux et élégamment naturel, est bien éloigné du goût proscrit de ces discoureurs épigrammatistes, auxquels on peut dire : *primi omnium eloquentiam perdidistis.* M. l'abbé de Ventadour pense avec justesse, et peint bien ce qu'il pense. A cela ne servent de rien, ni les antithéses, ni les mots précieux, ni les prétenduës délicatesses, qui ne sont le plus souvent que des mots sous-entendus [1]. »

Qu'on en juge :

« Messieurs, — Je me présente à vous plein de vénération, de respect et de reconnoissance. Je sais tout ce qui est dû à vos talens et à l'utilité dont ils sont pour les lettres et pour la gloire de la nation françoise : je sais aussi tout ce que je vous dois personnellement, et mon cœur est si pénétré de ces deux objets, qu'il m'est impossible de développer ici ce qui se passe en moi. Pourrois-je y parvenir, quand même pendant une longue suite d'années j'aurois eû l'avantage de profiter des instructions qu'on puise dans cette illustre Compagnie, pour exprimer dignement ce que l'on sent et ce que l'on doit sentir ?

« Je n'entreprendrai donc point de porter aujourd'hui à l'Académie le juste tribut des éloges qu'elle s'assure chaque jour de plus en plus par ses glorieux travaux, encore moins de lui expliquer toute l'étendue de mes sentiments pour elle ; si je ne suis pas assez heureux pour les rendre tels qu'ils sont, j'ai la consolation de pouvoir dire avec confiance qu'ils sont tels qu'ils doivent être, et qu'ils ne n'effaceront jamais.

« Au reste, lorsque le concours de vos suffrages a déterminé votre choix en ma faveur ; lorsqu'ajoûtant un second bienfait au premier, vous m'avez autorisé à m'écarter de vos usages, et à différer ma réception pour ne point interrompre le cours des études auxquelles j'étois livré, je crois avoir démêlé le motif de vos bontez, et la sagesse de vos vûes.

« Vous avez bien voulu faire attention au penchant naturel qui m'entraînoit vers vous. La joie avec laquelle je l'ai manifesté quand j'ai eu l'occasion de parler en public, ne vous a pas échappé : vous n'avez pas ignoré la bienveillance dont m'honore un oncle qui vous est cher et qui mérite de l'être par son attachement pour vous ; mais des raisons supérieures vous ont guidez.

« Le cardinal de Richelieu, votre fondateur, a été en même temps le restaurateur de la Sorbonne : ce vaste et sublime génie, qui embrassoit tout, atteignoit à tout, rassembloit tout, crut devoir lier ce qui en effet ne

[1] Desfontaines, *Observations sur les Ecrits modernes*, XXVII, 166.

doit jamais être séparé ; il voulut que d'un côté il y eût un sanctuaire où il s'élevât des hommes profonds dans la connoissance de la religion, et de l'autre une société de personnages choisis, qui par l'étude de notre langue, ainsi que des tours ingénieux et naturels, et des expressions fortes et insinuantes qui lui sont propres, fussent en état de rendre nos saintes veritez plus accessibles à l'esprit et plus touchantes pour le cœur : il savoit que, dans l'ordre des véritez, ce sont celles de la religion qui tiennent le premier rang, et qu'il est important d'unir à la science et à l'habileté d'où naît la conviction, l'art qui fait aimer et goûter ce dont on est convaincu.

« Voilà, Messieurs, ce qui vous a engagez à jetter les yeux sur moi; vous m'avez associé à vous pour perfectionner, comme maîtres de la parole, les leçons que j'avois reçues des docteurs de la loi. Je voue de tout mon cœur aux uns et aux autres la déférence qui leur est dûe, et je m'en fais gloire.

« Animé de cet esprit, j'ose me flatter que je m'attacherai de plus en plus à mon état, et que je ne négligerai rien pour en remplir les fonctions avec zèle ; heureux si je puis par-là me rendre digne des bontez d'un Roi, qui m'a déjà comblé de tant de bienfaits. Mais est-il besoin qu'il répande ses grâces pour se faire aimer ? Né pour le bonheur de ses sujets et du monde entier, il marche à grands pas dans la route de la véritable gloire; fidèle aux instructions de son auguste bisayeul mourant, il ne respire que la paix; et si l'intérêt de sa couronne, ou celui de ses alliez le force à se livrer à quelques momens d'une guerre nécessaire, ce n'est que pour assurer à l'Europe une longue suite de paix, plus glorieuse pour lui que les victoires et les conquêtes les plus éclatantes.

« Prince chéri de Dieu, qui en le remplissant de toutes les qualitez qui excitent l'amour, le respect et l'admiration, y a joint encore un don infiniment précieux : un ministre vraiment digne par la supériorité des lumières, par un zèle à toute épreuve, par un désintéressement dont il n'est point d'exemple, par l'assemblage de toutes les vertus, d'être autant l'ami que le conseil de son maître.

« En vous parlant de notre monarque, Messieurs, je viens de vous rappeler un souvenir qui vous est, et vous sera toujours cher. Louis XIV étoit plein d'estime et de bonté pour vous ; et que n'avoit-il pas fait pour en donner les témoignages les plus distinguez? Vous consacrez à sa gloire vos veilles et vos travaux, et vous éternisez en même temps sa mémoire et votre gratitude; vous nous le montrez tous les jours tel qu'il a été dans le cours d'une vie qui est une suite de merveilles : grand dans la prospérité, dont il savoit ne point abuser; supérieur aux événements, même dans l'adversité, l'écueil ordinaire des héros; mais plus grand dans

les horreurs de la mort, qu'il envisagea avec tranquillité. La religion régnoit dans son cœur; c'étoit là le principe de son héroïque fermeté. Qu'on examine bien ce que peut la nature seule, elle ne fera jamais Louis XIV, encore moins Louis XIV mourant.

« Vous me pardonnerez, Messieurs, si je ne vous parle de celui auquel je succède, que pour unir mes regrets aux vôtres. Nous les devons non-seulement aux grâces de sa personne, et aux talents de son esprit; mais à ce fonds de religion qu'il avoit sû conserver au milieu des dissipations du siècle : nous les devons à cette maturité qui paroissoit en lui, qui annonçoit un mérite solide, et qui l'avoit déjà rendu à tous ses devoirs. On l'a vu, malgré la répugnance et l'espèce d'effroi que la nature imprimoit en lui, s'exposer au péril d'une maladie qu'il avoit toujours redoutée, on l'a vu succomber par une mort aussi édifiante que chrétienne; et le public, en le regardant comme une victime illustre de l'amour conjugal, a déploré amèrement sa perte.

« J'espère que vous recevrez avec bonté, Messieurs, les remerciments que je viens de vous faire, et que vous n'imputerez point ce qui y manque aux défauts du cœur [1]. »

Nous avons dit plus haut comment l'ancien évêque de Mirepoix, directeur de l'Académie, rappela au récipiendaire les circonstances de son élection : il y ajouta ce compliment :

« Ce désir, Monsieur, cet empressement que nous avons eu de vous posséder, le sage et éloquent discours que vous venez de prononcer, l'a bien justifié. Vous avez fait voir que les talents qui se sont le plus déclarez en vous jusqu'à présent, ne sont pas les seuls qui vous aient été donnez; que l'*éloquence latine,* quelque honneur qu'elle vous ait fait, n'est pas la seule à laquelle vous vous soyez appliqué; que dans la jeunesse où vous êtes, l'âge en effet des langues, vous n'avez pas négligé votre langue naturelle : vous vous êtes formé de bonne heure à la parler; à la parler avec cette noble simplicité qui distinguera toujours les âmes d'un certain rang ou d'un certain caractère : vous avez fait voir enfin, que déjà cet art de parler aux hommes et de les persuader, s'est montré à vous avec tous ses avantages : et ce qui est très-flatteur pour nous, vous n'avez pas craint de publier que c'est dans l'Académie que vous voulez en prendre des leçons [2]. »

Quel chemin vous nous ouvrez, Monsieur! ajoutait le directeur; et il en prenait l'occasion d'une transition fort habile pour prenon-

[1] Recueil des *Harangues de l'Académie,* XXXIV (1-9).
[2] *Ibid.* (12-13).

cer une harangue très étudiée « sur le *talent de la parole*, aujourd'hui trop négligé. » Il terminait ainsi en s'adressant directement au cardinal de Rohan qui assistait à la séance :

« Voilà, Monsieur, les avantages d'un talent par lequel la nature a fait en vous de si grandes avances. Vous n'auriez même besoin pour vous y perfectionner, ni de secours, ni d'exemples étrangers. Que ne trouverez-vous pas *dans ce grand Cardinal,* dont la présence pour la première fois nous embarrasse, et met des bornes à une effusion de cœur qui d'elle même n'en auroit pas : en qui ce que l'on relève le moins, c'est l'éclat du rang, la splendeur de la naissance, ces alliances avec les maisons souveraines tant de fois renouvellées, et qui viennent de se renouveller encore ; qui n'est redevable de la considération où il se voit, qu'à lui-même, à ses talens, à cette noble affabilité, à cette éloquence naturelle qui lui gagnent les cœurs en les charmant ? Révéré à la cour, généralement honoré dans une Province dont il est le père ou l'ami autant que l'Evêque ; chéri des citoyens, de ceux même que l'Eglise gémit de ne pouvoir compter au nombre de ses enfans ; recherché et comme adoré de tous les étrangers.

« Puissiez-vous, Monsieur, être longtemps témoin de tant de rares qualitez, et vous former sous les yeux d'un si illustre maître, à ce que l'Eglise et l'Etat ont droit d'attendre de vous. Puissiez-vous, trouvant dans le sein de votre famille l'amour des sciences et des lettres, l'y maintenir, et conserver pour ceux qui les cultivent, cet accueil plein de bonté qu'ils sont en possession d'y trouver, ce qui sera toujours pour les grands la plus digne décoration de leur maison, et pour les gens de lettres la récompense de leurs travaux la plus flatteuse ! Puissent enfin, l'oncle et le neveu honorer toujours de leur bienveillance une Compagnie, qui leur rend de cœur et d'inclination tout ce que l'élévation de leur état exige, et tout ce que leur mérite personnel inspire [1]. »

Jamais pareils compliments ne s'étaient jusqu'alors adressés en pleine séance académique à un simple collègue présent, en dehors des harangues de sa réception. Le cardinal de Rohan les méritait par la scrupuleuse attention qu'il avait toujours mise à remplir tous les devoirs de son titre de Mécène ; et il ne tint pas à l'abbé de Ventadour de ne pouvoir les remplir complétement après lui : seule, une mort prématurée l'en empêcha.

(*A suivre*). RENÉ KERVILER.

[1] Recueil des *Harangues de l'Académie,* XXXIV (31-34).

NANTES ANCIEN ET LE PAYS NANTAIS

NANTES ANCIEN ET LE PAYS NANTAIS, comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés, le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays, d'après les auteurs originaux, revus et annotés par M. Dugast-Matifeux. Un vol. grand in-8°, de XV-581 pages. Nantes, Morel, éditeur, rue Crébillon, 20.

Le titre seul de cet ouvrage indique l'intérêt qu'il peut offrir. Ce n'est qu'une collection, mais une collection de documents précieux pour l'histoire de notre ville. Quelques-uns, en trop petit nombre, sont inédits ; les autres, plus ou moins connus, étaient épars jusqu'ici dans une foule de livres rares ou volumineux, et d'un accès par conséquent difficile. Il me suffira de citer la très curieuse *Description de Nantes* par Greslan et Hubelot, qu'il fallait aller chercher dans l'un des six gros volumes in-folio du *Dictionnaire géographique* d'Expilly.

M. Dugast divise son œuvre en deux parties : 1° partie chronologique, et 2° partie topographique. La partie chronologique comprend la liste des *princes et comtes, seigneurs de Nantes,* celles des *gouverneurs de Bretagne,* des *gouverneurs de Nantes,* des *évêques de Nantes,* des *abbayes et abbés* du diocèse, un pouillé des Bénéfices de l'évêché, extrait du *pouillé général* de l'archevêché de Tours, publié en 1648 par Gervais Alliot, et enfin un fragment d'un autre pouillé manuscrit, également du XVII° siècle et connu sous le nom de *Pouillé-Verger.*

Les principales de ces pièces sont signées de l'abbé Travers, de

dom Taillandier et de dom Baunier ; mais depuis ces auteurs certains faits ont été éclaircis, certains noms ont été rectifiés, certaines lacunes comblées ; la science a marché, en un mot, et nous regrettons que M. Dugast ne nous tienne pas au courant de la science. Nous le regrettons d'autant plus qu'aujourd'hui les éditions nouvelles sont généralement accompagnées de commentaires qu'on peut appeler de véritables trésors d'érudition.

Ce n'est pas à dire que les notes fassent complétement défaut dans le livre de M. Dugast. Il y en a de plusieurs sortes, contenant même parfois des thèses et des *récits humoristiques*. Il y en a d'archéologiques sur le dieu *Volianus*, sur *Ratiate*, sur Abélard, dont le nom signifierait *Aboie-lard* ou *après le lard*[1] ; j'en trouve trois ou quatre sur les ponts de Nantes ; il s'agit de savoir quand leurs ais et poutres firent place à des arches de pierres; rien de mieux assuré-ment[2]. Mais André Duchesne écrit-il, dans un passage cité par M. Dugast (p. 141), qu'après saint Clair il ne se trouve *aucun* évêque de Nantes *jusques à Eusebe qui tenoit ce siège du temps du pape Léon-le-Grand*, on peut s'étonner que M. Dugast ne conteste pas ou, tout au moins, ne renvoie pas le lecteur au catalogue de dom Taillandier. Ce catalogue, qui fait cependant partie de son livre, compte, en effet,

[1] Je n'ai assurément point la prétention d'avoir, en fait d'étymologies, autant de compétence que MM. Génin et Dugast ; qu'on me permette néanmoins de hasarder un mot. *Abboyer* ou plutôt *Abbayer* et *abbéer* (avoir la bouche béante, *avidius appetere*) s'écrivaient toujours autrefois par deux *b*, tandis que le nom d'Abélard n'en a jamais comporté qu'un. *Petrus Abaelardus*, telle était la signature de notre célèbre compatriote. Quant à savoir si nos aïeux du XI^e^ siècle tenaient le *lard* pour un mets *succulent par excellence*, j'en voudrais d'autre preuve que les *pois au lard* devant lesquels on nous montre Rabelais en extase, quatre cent cinquante ans après. Je conviens d'ailleurs très volontiers que beaucoup de noms ont eu des sobriquets pour origine ; mais ici le sobriquet atteindrait Abélard en personne, car son père se nommait *Bérenger*. Je ne sais même si, parmi tous les noms du XI^e^ siècle, on pourrait trouver un autre Abélard que lui ; j'en ai vainement cherché, pour mon compte. Singulière façon d'exalter un philosophe, un moine, voire même un amant, que de nous le représenter *aboyant après le lard !*

[2] Il est à regretter toutefois que M. Dugast n'ait pas tenu compte des savantes recherches de notre érudit compatriote, M. L. Petit, sur les ponts de Nantes. (*Bulletin de la Société archéologique*, t. IX, p. 214; t. XII, p. 102; t. XV, p. 165.) Ses notes y eussent gagné en précision et en exactitude.

six évêques entre saint Clair et Eusèbe. L'un d'eux est saint Similien, ce *grand confesseur* dont parle Grégoire de Tours. Parmi les autres, il en est plusieurs dont la présence est attestée à des conciles. Quelle est l'opinion de M. Dugast, celle de dom Taillandier ou celle d'André Duchesne ? Pas de réponse.

Sans doute, lorsque le même André Duchesne fait jeter les fondements de Nantes par un roi gaulois, nommé Nantez, *issu de la race de Noé*, illustration qu'il partagea avec bien d'autres, je conçois qu'on passe outre sans s'arrêter ; mais je le conçois moins lorsqu'il s'agit simplement de vérifier des textes.

Si la critique manque trop souvent (je pourrais en multiplier les preuves), les éclaircissements manquent aussi. M. Dugast emprunte, par exemple, à Greslan la nomenclature des principales rues de Nantes. Je remarque, entre autres, la rue des *Cordeliers*, la rue des *Minimes*, la rue des *Caves*, la rue *Germonde*, la rue *Brandouille*, la rue du *Bignon-Lestard*, la rue des *Gâte-deniers*. Je reconnais bien ici notre rue des *Cadeniers*, mais les autres, que sont-elles devenues depuis que la Révolution, en changeant les noms, a fait de l'histoire un mystère ? Mellinet n'eût pas manqué de nous le dire ; M. Dugast ne nous le dit pas.

Et ici, puisque je parle de Greslan, puis-je oublier son long chapitre sur la traite des noirs, et ne dois-je pas regretter que M. Dugast, qui aime surtout les notes curieuses, n'ait pas profité de l'occasion pour dire un mot de la part que prit Voltaire à l'armement du négrier *le Congo*, dans notre port ? Quelques-uns des mots *heureux* qu'inspira à son cœur et à sa bourse ce genre d'affaires, n'eussent pas été non plus sans intérêt pour le public. La Révolution a substitué au nom de *Penthièvre*, d'un homme de bien, le nom de *Voltaire* sur les plaques d'une de nos principales rues du quartier du commerce ; serait-il permis à un Nantais de passer sous silence le commerce que fit de loin chez nous ce *grand bienfaiteur de l'humanité ?*

La partie topographique comprend un nombre considérable de traités sur Nantes, de descriptions, d'itinéraires. J'avais espéré un

instant pouvoir tracer, à l'aide de ces documents et siècle par siècle, le panorama des lieux que nous habitons ; mais, pour le dernier siècle, le panorama est tout tracé par Greslan et, pour les temps antérieurs, les renseignements sont trop brefs pour qu'on puisse essayer un tableau. Voici, par exemple, un seigneur allemand, Léon de Rosmital, grand juge de Bohême, qui débarque à Saint-Malo en 1466, avec un secrétaire et deux gentilshommes, dans le but de visiter la France, en se rendant à Saint-Jacques de Compostelle. Que nous apprend-il ? Que de Saint-Malo à Tinténiac il y a sept milles, de Tinténiac à Rennes, *fort grande ville* et la *capitale du duché,* six milles. De Rennes, Rosmital va à Bain, puis à Nozay, puis à Héric, sans entrer dans d'autres détails ; mais comment lui et ses gentilshommes voyagent-ils ? Comment sont-ils traités et hébergés à Bain, à Nozay, à Héric ? Silence complet. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne se plaint pas, comme nous serions peut-être aujourd'hui tentés de le faire. Je sais bien qu'il n'y avait pas alors si petite maison en Bretagne, atteste l'historien de Charles VIII, où il n'y eût tasse ou hanap d'argent pour offrir à boire aux étrangers ; je sais que les archéologues, petits et grands, font, depuis vingt ans, des *razzias* magnifiques de bahuts et de lits sculptés dans les chaumières bretonnes ; mais, enfin, si je juge du passé par le présent, je doute du bon dîner et surtout du bon lit.

A Nantes, ce qui frappe Rosmital, c'est le *donjon* où habita le duc ; c'est le fleuve coulant entre de riantes prairies et de beaux jardins ; c'est le pont qui est le plus long qu'il ait jamais vu, ce sont des lamproies sans nombre : « J'en ai vu pescher, dit-il, 400 d'un seul coup. »

Sur la route, ce qu'il a remarqué, ce sont des *collines* çà et là et *néanmoins* des *champs fertiles* et de *bonnes forêts.* « Chacun, dit-il, a son champ entouré de clôtures, ce qui exempte de *vaquer soi-même à la garde de ses troupeaux.* » Il constate, d'un autre côté, que, malgré l'étendue des forêts, on rencontre peu de loups, parce que, dès qu'on en aperçoit, on les pourchasse de bourg en bourg, et on les pend au bord des chemins *comme des voleurs.*

Tetzel, l'un des suivants de Rosmital, ajoute quelques mots sur le duc François II, qui voulut bien les recevoir *en sa société* et leur envoya à boire et à manger, tous les jours, en leur hôtellerie. « Le duc est un bel homme, d'un goût élevé et *sérieux*, » dit-il ; pas si sérieux ! ses domestiques sont *très gentils* et ses demoiselles d'honneur d'une *rare beauté ;* voilà tout.

M. Dugast donne ensuite une pièce de vers du XV^e^ siècle, à la *louange de la vaillante cité de Nantes*. Le poète célèbre d'abord la cathédrale,

Où est ung portal d'apparence,
Le plus beau qu'on peut voir en France.

En avons-nous fait de plus beau depuis? C'est une question.

Je poursuis :

A Nantes sont toutes sciences
Monstrées à grans diligences.

La science, qui ne se targuait point alors d'être laïque, venait d'être, en effet, solennellement intronisée à Nantes par une bulle de Pie II, dont nous voudrions pouvoir citer tous les termes. « Au nombre des jouissances, disait le pape, que l'homme mortel peut obtenir de la bonté de Dieu, dans cette courte vie, on ne peut mettre en dernière ligne la faculté qu'il a d'acquérir par une étude assidue la *perle de la science,* laquelle lui montre le chemin pour vivre honnêtement et heureusement, passer de l'ignorance à l'intelligence, pénétrer les secrets de la nature, venir à l'aide de ceux qui ne savent pas, et élever les plus infimes à de sublimes hauteurs. » Ainsi parlait-on au moyen âge ; parle-t-on mieux aujourd'hui ?

Pie II, dans la bulle d'institution de l'Université de Nantes, n'oublie pas les avantages qu'offre l'habitation de cette ville : *aeris temperies, victualium ubertas,* etc.. Le poète ne méprise pas non plus ce côté pratique :

De poisson est chacun fourny
En ce lieu et très bien garny,
Par le vouloir du Dieu divin,
Bon pain, bonne chair et bon vin.

Enfin, les femmes sont *saiges et discrettes*, Nantes est *bonne ville à tous venans,*

Et y sont très bons les marchands,
Très riches...

En vérité, si nous étions loin de posséder tous les biens dont M. Dugast-Matifeux assure que la Révolution nous a comblés, nous pouvions du moins attendre.

Les pièces suivantes, empruntées à Le Baud, à Corrozet, à Abel Jouan ne nous offrent guère que quelques données géographiques plus ou moins exactes et des fables sur l'origine de Nantes qu'on fait remonter au 22e roi des Gaules, au temps du Troyen Laomédon. Abel Jouan écrit, jour par jour, le voyage de Charles IX à Nantes et à Châteaubriant, mais se borne un peu trop, comme Rosmital, à l'indication des dîners et des couchées ; il ne parle à Nantes que des prairies qui sont *fort belles*, de l'entrée du roi qui fut *triomphalle*, et des danses qu'il prit plaisir à voir, le *trihori de Bretagne*, entre autres, les *guidelles*, *le passe-pied* et *le guilloret* ; cela dit, tout est dit.

Nous devons à un *habitant de Nantes* qui écrivait en 1646 (frère Mathieu de Saint-Jean) une des premières descriptions et des plus complètes du tombeau des Carmes. Chaque partie en est étudiée à part et appréciée selon son mérite. « Les originaires, dit l'auteur, et les estrangers avouent qu'on ne voit rien de mieux ni dans les antiques de Rome, ni dans les modernes d'Italie, de France et d'Allemagne. » Pour être un peu moins exclusive, l'opinion des artistes n'a pas varié.

M. Dugast emprunte à d'Argentré un long passage de son histoire, dans lequel nous remarquons cette phrase : « Nantes est une ville belle, forte et pleine d'apports et négociations d'Espaigne, d'Angleterre, d'Irlande, de Flandres, des Allemaignes et des Terres-Neuves. » Jamais, en effet, plus qu'au XVIe siècle, Nantes ne fut le rendez-vous des étrangers. Les Italiens y venaient faire la banque, et, parmi ces Italiens, se trouvaient des Peruzzi, des Strozzi, des Corbinelli ; les Espagnols s'y livraient au commerce d'échange et,

parmi ces Espagnols, étaient des Ruiz, des Espinoza, des Aranda, des Compludo, des Marquèz, des Astudilla-Lerma, des Santo-Domingo, etc., etc. Avec d'Argentré, commence la discussion sur le dieu *Volianus* ou *Volkanus*, suivant l'opinion assez fortement motivée de M. Dugast.

Vient ensuite un fragment des *Voyages de Jouvin,* fragment qui n'est pas sans intérêt. Nous sommes en 1672. Jouvin se rendait de la Rochelle à Nantes ; il voyageait à cheval, suivant l'usage du temps et par des routes qui étaient souvent impraticables pour les voitures ; il arriva même parfois à sa monture d'enfoncer jusqu'aux sangles dans les terres molles du Bas-Poitou. Les accidents de ce genre et le mauvais temps qui est *tout insupportable* en ce pays-là, dit-il, sont pour lui le *rabat-joie* du voyageur ; mais il s'en console aisément s'il est *bien traité* en chemin. Cette bonne fortune lui échoit spécialement à Talmond, où il y a, dit-il, un *château et une abbaye*. Châteaux et abbayes étaient généralement des centres d'aisance et de sécurité ; n'est-ce pas à l'entour que se sont fondées toutes les villes modernes ?

Les peuples du Bas-Poitou, poursuit Jouvin, sont *civils, courtois, braves à l'armée et ailleurs ;* les rivières y sont nombreuses et les terres fertiles, ce qui rend la *province heureuse.*

Aux Sables-d'Olonne, qu'il qualifie de *gros bourg*, Jouvin compte plus de cinquante navires chargés de morues, ce qui indique un certain commerce. « En tout temps, ajoute-t-il, les Sables fournissent du poisson aux villes de Tours, de Poitiers, d'Angers, de Nantes, et en telle abondance que souvent on le donne pour rien. »

A ce riant tableau succède un autre fort différent. Notre voyageur se dirige vers Machecoul, à travers les marais de Saint-Jean-de-Mont et de Beauvoir-sur-Mer. Là sont de pauvres chaumières et de pauvres gens, les *plus pauvres de toute la France*. Jouvin entre dans une de ces chaumières ou de ces *bourines,* comme les appelle M. Dugast, et y rencontre *six petits enfants tout nus, la plupart sans chemises,* se chauffant à un feu de bouses séchées, en attendant le retour de leur père. Tout exceptionnel que soit ce

fait, et bien qu'il trouve jusqu'à un certain point son explication dans l'absence d'une mère, il n'en est pas moins douloureux ; mais ce qui m'étonne, c'est que je trouve des détails presque semblables dans un ouvrage tout récent. Je veux parler de la Vie de Mme Barat, fondatrice de l'institut du Sacré-Cœur. Mme Barat, se trouvant à Nantes au commencement de 1849, voulut aller à Bordeaux visiter un couvent de son ordre. Le chemin de fer n'existant pas alors entre ces deux villes, elle fit le voyage à petites journées. — « A chaque auberge, dit son historien, les pauvres ne manquaient pas d'entourer sa voiture, comme s'ils eussent deviné sa grande charité, et ils s'en trouvaient bien. — Mes filles, disait plus tard Mme Barat à ses religieuses, j'ai vu là, dans ce voyage, des misères à faire pleurer ; de pauvres gens n'ayant pas de vêtements pour se couvrir, des familles entières sans un morceau de pain, et nous, à côté de tout cela, que faisons-nous avec notre vœu de pauvreté ? [1] »

En est-il encore de même aujourd'hui ? Je ne le pense pas, car, depuis trente ans, les œuvres charitables se sont développées partout, aux champs comme à la ville, et l'on sait que si elles ne suppriment pas la misère, du moins elles l'adoucissent. Malheureusement ces œuvres tombent, assure-t-on, sous le coup du *décret* de messidor an XII, cet arsenal inépuisable de l'arbitraire et du despotisme au service de nos temps de *progrès et de liberté*. Déjà on l'a fait sentir une fois à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Que Dieu la garde d'une seconde !

Par delà Machecoul, le pays reprend un aspect fertile, et les charmes de la campagne procurent à Jouvin, comme aux premiers jours de son voyage, un agréable *divertissement*. Mais c'est surtout Nantes qu'il admire et son admiration va même jusqu'à l'enthousiasme. On dit en Italie : « Voir Naples et puis mourir. » Jouvin ne parle nullement de mourir, loin de là ; Nantes, dit-il, *a quelque chose de si charmant qu'on n'en peut sortir*. Sa belle rivière, ses ponts, ses îles, son château avec ses grosses tours rondes, ses nombreux faubourgs, celui du Marchix surtout et celui de la Fosse, où

[1] T. II, p. 316.

s'étalent les grands magasins du commerce et les *très belles maisons* de ses *riches marchands*, tout le frappe, tout l'éblouit.

Le négoce y est des *plus florissants*, les habitants ont la réputation d'avoir *un bon esprit ;* enfin, leur horloge est réputée *la plus belle de la province*, et ce qui ajoute à son éclat, c'est de paraître au haut d'une tour qui est comme une *autre colonne de Trajan.*

Le tableau est complet : les Espagnols, les Hollandais, les Suédois, les Anglais trafiquent dans notre port ; le vin nous y arrive de tous côtés ; car, bien qu'il *croisse*, autour de la ville, *quantité de vins blancs*, « cela n'empêche pas qu'on en apporte par mer de Bordeaux, Gascogne, Languedoc, la Rochelle et autres provinces, en sorte qu'il s'en boit plus en Bretagne qu'en pas une autre. Aussi n'y font-ils point d'affaire ni d'accommodement, dit Jouvin, que ce ne soit entre les pots et les verres. »

Quant au poisson, il y est à vil prix comme aux Sables. Jouvin atteste que la *plus grosse alose* n'était vendue qu'*un sol marqué. Encore fallait-il qu'elle fit le saut*, c'est-à-dire qu'elle fût vivante. A la fin du XVI[e] siècle, le salaire des maçons et charpentiers était, si je ne me trompe, de dix sols l'hiver et de douze sols l'été ; il n'avait pu évidemment qu'augmenter depuis. On voit donc que les *grosses aloses* ne pouvaient manquer sur les plus humbles tables. Aujourd'hui la journée des mêmes ouvriers est de 5 francs ; mais combien a-t-on, pour 5 francs, de *grosses aloses* faisant *le saut ?*

Cette comparaison des salaires et du prix des denrées est un élément indispensable pour apprécier l'état matériel des peuples aux diverses époques, et je m'étonne que M. Dugast n'y ait pas quelquefois recours. Le docteur Guépin n'y manquait jamais, et il concluait de ces rapprochements que les ouvriers *étaient payés un peu plus cher qu'aujourd'hui* et que le moyen âge *savait du moins assurer au peuple le peu de bien-être matériel auquel il pouvait prétendre ;* mais, ajoutait-il : « l'homme a besoin pour vivre de quelque autre chose encore que du pain qui peut alimenter son corps [1]. » Nous disons, nous, avec l'Evangile : « *L'homme ne vit pas seulement de*

[1] *Histoire de Nantes*, p. 209.

pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Est-ce là ce que la Révolution veut dire [1] ?

Quoi qu'il en soit, Hallam, pour l'Angleterre, et Sismondi, pour l'Italie, font des remarques analogues à celle du docteur Guépin. Hallam prouve par des chiffres que l'ouvrier, son contemporain, est bien moins en état d'entretenir une famille que son ancêtre ne l'était, il y a trois à quatre siècles, et Sismondi n'hésite pas à dire que « le bien-être du paysan italien, au XV[e] siècle, était bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui dans les pays les plus florissants [2]. »

La thèse de M. Dugast-Matifeux est un peu différente. « Saint-Simon, le socialiste, dit-il, notre illustre maître, disait avec raison : « L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous [3]. » Devant nous ! mais comment se fait-il alors que le suicide et la folie nous précèdent au pas de course ? Singulières preuves de bien-être moral et singuliers pronostics de l'âge d'or ! Le suicide était à peu près inconnu jadis de la société chrétienne ; aujourd'hui il fait des progrès affreux. De 1831 à 1835, le nombre moyen des suicides était, par an, en France, de 3,317 ; de 1871 à 1875, il est de 6,107. Les progrès de la folie sont plus effrayants encore. Les asiles les plus vastes, il y a quarante ans, ne sont plus, à l'heure qu'il est, que d'étroites prisons.

M. Dugast n'en croit pas moins à l'âge d'or. « Il s'est opéré, dit-il, plus de changements et d'améliorations de tout genre, depuis 1789, *qu'il n'y en avait eu depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la Révolution française.* » M. Dugast peut-il cependant ignorer que la population de la France a été toujours en augmentant pendant les siècles du moyen âge jusqu'au quatorzième, et qu'elle était, à

[1] Je sais bien qu'il y a eu, dans tous les temps, des époques calamiteuses. On pourrait citer, entre autres, la fin du règne et des guerres de Louis XIV ; mais il ne serait pas assurément difficile de trouver des années plus calamiteuses encore depuis cent ans. Ce qui aggrave surtout la souffrance, c'est la faim de l'âme, lorsqu'elle se joint à la faim du corps.

[2] Hallam, *l'Europe au moyen âge*, t. IV, ch. x, 1[re] partie. — Sismondi, *Républiques italiennes*, ch. xci. — Voir aussi Champagny, *la Bible et l'Economie politique*, pp. 212, 213.

[3] P. 371.

cette dernière époque, égale, sinon supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui ? S'il en doute, qu'il parcoure le recensement de 1328, et un *Mémoire* célèbre de M. Dureau de la Malle; qu'il consulte M. Léopold Delisle, M. Léonce de Lavergne, etc. [1].

« Enfin la Révolution vint, poursuit-il, et, en tout, aussitôt, pousse l'esprit humain aux choses nouvelles. Elle ne date pas même d'un siècle, et déjà elle a *opéré plus d'améliorations et s'est autorisée par plus de bienfaits que la monarchie traditionnelle avec ses trois races.* Elle a reconquis au labourage les régions en friche si mal cultivées du régime féodal, multiplié les propriétaires, ouvert des routes, régénéré l'industrie et le commerce. *D'un pays perdu, elle a fait une terre promise* [2]. »

Je n'essaierai point ici de discuter avec M. Dugast; je me bornerai à lui soumettre quelques questions. Si le régime féodal, qui eut, comme toute chose, son côté fort et son côté faible, fut, en définitive, pour notre pays une cause de ruine qui puisse être mise, ainsi que je le lis ici pour la première fois, sur le même pied que les *invasions* des Normands, comment se fait-il que le peuple qui nous a le plus dévancés dans la science agricole et industrielle, soit celui-là même qui, de nos jours encore, est le plus enlacé par les liens de la féodalité ? Je veux parler de l'Angleterre; et ce n'est pas moi qui fais cette observation, c'est M. de Tocqueville. Je lui demanderai comment l'Autriche, si aristocrate, si encroûtée, a pu ne pas se laisser dépasser par nous dans l'industrie des chemins de fer, industrie si éminemment démocratique. Et, cette fois, je ne fais que répéter ce qu'a dit M. Michel Chevalier [3]. Je lui demanderai enfin comment il se fait que la France qui est le foyer de la Révolution et devrait être, par conséquent, suivant lui, le foyer du progrès, ne le soit qu'à demi et avec d'autres pays nullement révolu-

[1] *Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 36. — *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie*, par Léopold Delisle, ch. VII. — *Journal des Economistes*, t. XVIII (L. de Lavergne).

[2] Pp. X et XI.

[3] A l'heure qu'il est, nous prenons à la vieille Autriche ses *horloges pneumatiques* pour mettre à l'heure tous les quartiers de Paris.

tionnaires. Cela tient-il à ses savants ? Non certes ; nos savants sont toujours au niveau et souvent en tête de la science ; mais trop souvent, en France, nous ne suivons que de loin nos savants. Ainsi, ce sont deux Français, Salomon de Caus et Denis Papin, qui conçoivent, les premiers, la pensée d'utiliser la vapeur d'eau comme force motrice, et nous attendons que l'anglais Wath nous donne des machines à vapeur ; c'est un Français, M. de Girard, qui fabrique la première machine à filer le chanvre, et ce sont les Anglais qui profitent les premiers de son invention ; c'est un Français, un fils d'émigré, M. Brunel, qui creuse le tunnel sous la Tamise, et ce n'est qu'après le tunnel de Londres que nous nous lançons, avec toute la *furie française,* à couper des isthmes et à percer des montagnes. Nous avions enfin des voies ferrées dans nos usines, spécialement à Indret, il y a déjà cent ans, et il nous a fallu attendre, non pas la *Révolution,* mais la *Restauration,* pour emprunter ses *railways* à l'Angleterre. Que fait donc, je vous le demande, la Révolution ?

Étudions, si vous le permettez, ses œuvres à Nantes et autour de Nantes. Et d'abord rappelons-nous que, suivant M. Dugast, il s'est opéré *plus de changements et d'améliorations depuis 1789,* qu'il ne s'en était opéré *depuis la mort de Charlemagne.* Mais, alors, il faut donc attribuer à la Révolution la place Louis XVI et les deux cours, la préfecture et ses abords, l'île Feydeau, les belles constructions des quais Brancas et Flesselles, la place Royale, le quartier Graslin avec son théâtre qu'Arthur Young déclarait plus vaste et plus brillant que *Drury-lane* et son *hôtel Henri IV,* la plus belle auberge de France, disait-il, et peut-être d'Europe ? Il faudrait compter parmi nos contemporains Portail, Ceineray, Crucy, ces gloires de l'architecture nantaise ? Ce n'est pas, sans doute, ce que M. Dugast veut dire, mais c'est ce que sa thèse dit, car Nantes ne s'est pas moins transformé au dix-huitième siècle qu'au dix-neuvième.

Et, antérieurement, que d'autres transformations ! C'est le quai de la Fosse, c'est le faubourg du Marchix avec ses fortifications et ses *palais* — le mot est de Jouvin, — c'est le Sanitat, dont nous savons

l'histoire, c'est l'Hôtel-Dieu, le palais des pauvres, dont Jouvin admirait la grandeur, la tenue, et, non moins, les soins patients et doux qu'on y prodiguait aux malades. En fait de monuments, c'est le tombeau de François II, c'est le château, c'est la cathédrale, c'est une foule d'églises. Nous n'en finirions pas, si nous voulions remonter jusqu'à Charlemagne.

Assurément je ne nie point les grands travaux de notre époque ; mais, en bonne conscience, notre quartier de Launay vaut-il le quartier Graslin ? notre butte Sainte-Anne la butte des cours ? Notre perspective de la rue de Strasbourg vaut-elle la perspective des quais ? Notre place Saint-Pierre, enfin, toute belle qu'elle soit, mais avec sa rue de travers en face de la cathédrale, vaut-elle la place Louis XVI, si régulière, si grandiose ?

Et cependant je conviens que l'avantage reste à notre siècle; mais pourquoi ? Pour ses églises, pour Saint-Nicolas, Saint-Clément, Saint-Donatien, Saint-Similien, et ces chapelles sans nombre qu'on parle aujourd'hui de fermer. A ce dernier trait, je reconnais parfaitement la Révolution; mais puis-je la reconnaître dans cette merveilleuse renaissance de l'art chrétien parmi nous ?

Sortons de Nantes, et là, je l'avoue, les *landes* dont se plaignait Arthur Young ont fait place à de riches cultures, les *déserts* que rencontrait Jouvin sur la route de Bretagne se sont peuplés ; à qui le mérite ? A la Révolution ! crie bien haut M. Dugast; mais l'histoire n'est pas de son avis. Il est parfaitement constaté aujourd'hui que l'impulsion fut donnée par les sociétés d'agriculture, dès le milieu du dernier siècle ; celle de Bretagne, la première, date de 1757. Ce fut elle, aidée par les États, qui provoqua les défrichements, les desséchements, la création des prairies artificielles. Malheureusement la *Révolution vint* et arrêta tout, si bien que les commissaires chargés, en 1799, de rendre compte de l'état des différentes parties du pays, Français de Nantes, Fourcroy, Barbé-Marbois et autres, s'accordent à nous représenter comme retournant à la barbarie. Il fallut le retour de l'ordre et de la paix pour que le progrès reprît sa marche ; c'est de la Restauration que

datent surtout les partages de landes et les grandes entreprises agricoles.

Mais j'entends M. Dugast : — La Révolution n'a-t-elle pas divisé le sol, multiplié les propriétaires ? — Oh ! je vous comprends ; la spoliation ! la spoliation ! Voilà la grande médecine révolutionnaire ! Mais le sol était-il donc si peu divisé avant 1789 ? « Le nombre des petits propriétaires est si prodigieux, écrivait Arthur Young, que je crois bien qu'il comprend *un tiers* du royaume ; on n'a idée de rien de semblable en Angleterre. » — « On sait maintenant, dit de son côté, M. de Lavergne, l'un des pères de la République actuelle, que les petits propriétaires se sont *beaucoup moins multipliés depuis la Révolution ;* la division a plus profité à la moyenne propriété qu'à la petite, parce que l'une était plus prête que l'autre à profiter de l'occasion [1]. »

M. Dugast a-t-il cherché à s'expliquer un fait anormal qui se produit chez nous ; je veux parler du chiffre des naissances qui va diminuant dans plusieurs de nos provinces et cesse d'augmenter dans les autres ? N'est-ce pas ainsi que Rome, à son déclin, marchait vers l'âge d'or ?

Passons maintenant aux questions religieuses, car avec M. Dugast, qui n'en traite aucune, il faut les aborder toutes. Quand je dis qu'il n'en traite aucune, je dois convenir néanmoins qu'à propos des processions à Saint-Sébastien, il invoque contre les pèlerinages l'autorité du *Grandgousier*, l'un des fantoches de Rabelais ; cette autorité lui suffit ; il n'en cherche pas d'autre [2]. Ailleurs, M. Dugast, parlant d'Abélard, le qualifie ainsi : « Le premier libre-penseur qui revendiqua les droits de la raison humaine contre la *foi aveugle*, voire même absurde ; *credo quia absurdum* [3] ». Et M. Du-

[1] *Économie rurale de la France*, p. 23. Arthur Young allait même jusqu'à signaler l'extrême division du sol comme une des causes de l'infériorité de la France en agriculture. (*Voyages en France dans les années* 1787-90, t. III, ch. XII.) Young estimait que les petites propriétés comprenaient *un tiers* du royaume. M. de Lavergne constate qu'elles n'en comprennent pas davantage aujourd'hui. *Loco cit.*

[2] P. 360.

[3] P. 290.

gast n'est pas le seul à nous jeter ce pavé latin à la tête ; M. Germain Casse, un autre tenant de l'âge d'or, nous le lance aussi triomphalement [1]. Sommes-nous atteints ? Nous le verrons bien tout à l'heure.

Qu'Abélard ait été le premier libre-penseur, la chose me semble douteuse. Les revendications de la pensée libre sont de tous les temps, même du temps du paradis terrestre : « Vous serez comme des dieux. » Les Francs-Maçons disent : « Nous sommes nos dieux. » C'est toujours la même chose. Quant à prétendre que la foi est *aveugle*, c'est s'aveugler soi-même. Est-ce que M. Dugast qui fréquente les bibliothèques, n'a pas remarqué que l'une des parties les plus importantes, la plus importante peut-être, de ces grandes collections était précisément celle qui comprend les *Démonstrations évangéliques ?* Aurait-il trouvé, par hasard, que le raisonnement y faisait défaut ? Pour mon compte, j'y remarque, au contraire, un accord de la raison, de la tradition et de la foi, qui forme un faisceau lumineux devant lequel pâlit terriblement la lueur sans cesse vacillante de la pensée libre. Bossuet serait-il, après tout, moins clairvoyant et moins sérieux que Voltaire, Fénelon que Rousseau, Pascal qu'Auguste Comte, Leverrier que Lalande, Laënnec et Pasteur que M. Bert ? Le dire, le soutenir serait tout simplement absurde.

On parle d'absurdités ; elles courent, en effet, les rues, mais d'où viennent-elles ? Il y a cent cinquante ans, Voltaire s'imaginait encore que la création impliquait un créateur, de la même manière qu'une horloge implique un horloger ; mais à présent il n'en est plus ainsi, s'il faut en croire certains *savants*. A leurs yeux, la Création a très bien pu se passer d'un Créateur, comme l'horloge d'un horloger. Absurde ! direz-vous ; sans doute, mais on le croit ou l'on tâche de le croire, probablement parce que c'est absurde. Autrefois les naturalistes enseignaient que les êtres sans raison ne dépassaient jamais les limites de leur instinct, que

[1] « Le cléricalisme prend la femme pour conduire son intelligence et sa conscience dans cette *voie*, dont le dernier *mot* est *credo quia absurdum*. »

le castor, si habile architecte, n'avait pas fait faire un pas à son art depuis l'origine, que l'abeille si industrieuse — et cette comparaison était éloquemment reproduite, il y a peu de jours, par un illustre savant, M. Dumas — que l'abeille en était toujours, pour son miel et pour sa cire, au temps de Virgile ; mais aujourd'hui tout est changé, et l'on vous dira gravement que les merveilles du génie humain sont l'œuvre toute simple d'une bête *(bestia)*, qui, un beau jour, s'est avisée de parler, un autre jour de raisonner, un troisième jour d'avoir de l'esprit. Si vous en doutez, demandez au singe. — Absurde, criez-vous, absurde, absurde ! Je suis de votre avis, mais on le croit ou l'on veut le croire parce que c'est absurde.

On pourrait creuser cette mine indéfiniment, car elle est inépuisable. Finissons par un seul mot. La libre-pensée n'est et ne peut être que la recherche de la vérité à la lueur seule de la raison individuelle ; mais l'histoire de la philosophie est là pour constater que deux raisons ne s'accordent jamais complétement ; d'où cette conséquence forcée qu'il n'y a pas de vérité sur la terre ou que la vérité est aussi diverse que la pensée ; *absurdum, absurdissimum*[1] ! mais on y tient parce que c'est absurde.

Oh ! je sais bien que Bossuet, Pascal, et, avant eux, Tertullien et saint Paul se sont plu à *étourdir les sages du siècle*, suivant le mot de Bossuet, *par des propositions étranges et inouïes*[1]. Pour ces grands hommes, qui justifient d'ailleurs leur foi par mille preuves, l'incarnation d'un Dieu, sa naissance d'une Vierge, sa mort sur un infâme gibet, ce que saint Paul appelait la *folie de la Croix*, sont des choses tellement au-dessus du concept humain, lui sont même tellement contraires qu'elles n'ont pu se présenter *naturellement* à l'esprit de l'homme. Si cependant elles s'y sont présentées, si elles y sont entrées profondément, ce ne peut être que par une action *surnaturelle*. Plus donc elles sont incroyables, plus nous sommes réduits à les croire ; pensée hardie jusqu'au sublime ; mais, on le sait, il n'y a qu'un pas du sublime au ridicule. Jamais on n'a eu plus d'occasions de le constater qu'aujourd'hui.

[1] Sermon sur la fête de l'*Exaltation de la Sainte-Croix*.

Résumons-nous. Au point de vue de la doctrine, les thèses de M. Dugast, nous venons de le voir, portent à faux ; au point de vue de l'histoire, les éclaircissements et les rectifications manquent par trop. C'est une collection commode, mais elle eût pu être utile, et, telle qu'elle est, son utilité est fort contestable.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

M. EDMONDO DE AMICIS

L'Espagne. — La Hollande. — Constantinople. — Souvenirs de Paris et de Londres, par Edmondo de Amicis. 4 volumes traduits de l'italien par Mme J. Colomb et M. Frédéric Bernard. — Paris, librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79.

I

En France, nous n'avons guère l'habitude de regarder par delà nos frontières, et les littératures étrangères n'ont point le don de nous attirer. Il en fut autrement sans doute sous la Restauration, de 1815 à 1830. A cette époque, le mouvement littéraire était si ardent et si profond, la sève si débordante, l'enthousiasme si vif, que les esprits voulaient tout embrasser, tout connaître, et qu'en même temps qu'ils remontaient vers le passé et se passionnaient pour le moyen âge, ils franchissaient pour la première fois nos frontières et donnaient droit de cité chez nous à Walter Scott et à lord Byron, à Gœthe et à Manzoni, à Schiller et à Hoffmann. *Tempi passati !* Ces jours sont loin, hélas ! Ce beau feu est depuis longtemps éteint. En dehors de quelques romans anglais, nous ne savons plus rien de l'étranger. En ce qui est de l'Italie, en particulier, nous l'ignorons complétement, et nous croirions volontiers qu'elle n'a plus ni écrivains ni poètes. Volontiers répéterions-nous après Pindemonte, l'auteur des *Sepolcri* et des *Épîtres élégiaques* :

..... Cadon le belle, e i vati
Onde cantate fur, cadono anch' essi;
Miete morte del par le rose e i lauri...

« Les belles s'en vont, et ils s'en vont aussi les doux chantres qui les ont célébrées. La mort moissonne d'une main indifférente et les roses et les lauriers... »

Voici pourtant que nous arrivent d'au delà des Alpes quelques volumes qui sont d'un grand écrivain. M. Edmondo de Amicis, bien jeune encore, a recueilli l'héritage de Manzoni, et, si lourd qu'il soit, il nous semble de taille à le porter. Dans son *Histoire de la littérature contemporaine en Italie*, publiée en 1874, M. Amédée Roux a signalé pour la première fois aux amis des lettres le nom de M. de Amicis.

« M. Edmondo de Amicis, disait-il, brillant officier piémontais, s'est fait connaître par des récits intitulés *Bozzetti della vita militare*. Parmi ces vingt miniatures littéraires, c'est tout au plus si l'on en pourrait citer deux ou trois qui ne soient pas des chefs-d'œuvre... La *Marche d'été*, — l'*Hospitalité*, — le *Camp*, — le *plus beau jour de la vie* sont de charmants tableaux dignes d'un Meissonier littéraire qui n'aurait rien à envier à son confrère le peintre, et dans le milieu du volume figurent deux récits d'un genre différent qui prouvent que l'auteur n'est pas seulement un « spécialiste », mais qu'il y a en lui l'étoffe d'un romancier et d'un historien éminent. *Carmela* est une nouvelle des plus attachantes où l'intérêt est soutenu et grandit de page en page, grâce à une série de péripéties ingénieuses et touchantes; quant au récit du choléra de 1867, c'est un pathétique tableau qui rappelle sans désavantage celui où Boccace nous retrace les horreurs de la peste florentine de 1348. Nous ne discuterons point ici les mérites comparés du vieux *novellerie* de Certaldo et du jeune conteur piémontais, mais si nous ne tenons compte que de l'impression morale, nous n'hésiterons pas à accorder la palme à ce dernier. L'armée italienne qui, durant l'effroyable épidémie sicilienne de 1867, fit preuve d'une si héroïque abnégation, d'un si chaleureux dévouement, avait droit à un tel historien, et le livre où sont consignés les exploits de ces nouveaux hospitaliers militaires vivra longuement et sera transmis de génération en génération, comme un legs précieux de l'Italie de nos jours à l'Italie de l'avenir. »

On le voit, M. Edmondo de Amicis a justifié une fois de plus la vérité du mot de Michel de Cervantes sur les soldats qui ont été en

même temps de bons écrivains : *Nunca la lanza emboto la pluma* : Jamais la lance n'émoussa la plume. Depuis les *Bozzetti della vita militare*, l'auteur a publié plusieurs volumes sur l'*Espagne, la Hollande, Constantinople, Paris et Londres*, qui ont été transportés dans notre langue par Mme J. Colomb et par M. F. Bernard, et sur lesquels nous voudrions appeler aujourd'hui l'attention des lecteurs de la *Revue*.

II

Au début du *Voyage sentimental*, Sterne a dressé une longue nomenclature des diverses sortes de voyageurs. Mais depuis le jour où le spirituel humoriste débarquait à Calais, — il y a un peu plus d'un siècle, — la facilité et le goût des voyages se sont singulièrement développés, et la nomenclature de Sterne est devenue insuffisante. Elle comprenait les divisions ci-après :

Voyageur désœuvré,
Voyageur curieux,
Voyageur menteur,
Voyageur orgueilleux,
Voyageur vaniteux,
Voyageur atteint de spleen,

et enfin celui que Sterne mettait humblement au dernier rang,

le voyageur sentimental.

Aujourd'hui nous avons de plus qu'en 1767 les variétés suivantes :

le voyageur pressé,
le voyageur flâneur,
le voyageur en zigzags,
le voyageur circulaire,
le voyageur artiste,
le voyageur poète,
le voyageur érudit,
le voyageur enthousiaste.

Poète, artiste, flâneur, érudit, enthousiaste, sentimental, à ses heures, M. Edmondo de Amicis est tout cela, et il l'est avec un

charme et un entrain, une puissance et une *maestria* incontestables et qui lui assurent le premier rang dans un genre où il rencontre pourtant de redoutables rivaux, Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, George Sand et Théophile Gautier.

Il sait peindre avec la plume comme Victor Hugo et Théophile Gautier; il sait, comme Châteaubriand, encadrer un souvenir dans un paysage, et mêler l'histoire à la peinture des lieux, du ciel et des monuments; enfin, comme Georges Sand et Lamartine, il excelle à jeter sur les pays qu'il visite, sur les lieux qu'il décrit, le manteau de pourpre de la poésie :

Lumine vestit
Purpureo.

C'est une étude pleine d'attraits et un des plus vifs plaisirs littéraires que l'on puisse se procurer que de comparer entre elles les descriptions que ces divers écrivains ont données des mêmes paysages et des mêmes monuments, de voir comment chacun d'eux est affecté d'une manière différente par les mêmes objets et emploie pour traduire ses impressions un procédé différent. Eh bien ! dans cette sorte de concours, non plus entre élèves, mais entre maîtres, *composant* sur le même sujet, il est bien rare que M. de Amicis ne soit pas le premier. Lisez, par exemple, la description de l'entrée à Constantinople par le Bosphore dans Châteaubriand, Lamartine, Théophile Gautier et Edmondo de Amicis : il y a, dans le tableau du voyageur italien, une ampleur, un éclat, une habileté de main et une fraîcheur de touche qui le mettent hors de pair. S'il est un sujet qui convenait admirablement à Théophile Gautier, et qui prêtait à ces peintures *truculentes* dont il avait à la fois le goût et le secret, c'est *le Grand bazar* de Constantinople, ce labyrinthe de magasins, ce fouillis de marchandises sans nombre qui semble défier la plus riche palette et la main la plus habile. Le célèbre écrivain s'en est tiré à son honneur, et son voyage à travers le Grand Bazar est d'un *ragoût* merveilleux. Rarement le mot de Balzac a paru plus vrai : « Ce Gautier ! il a trouvé moyen de mettre une boîte à couleurs dans son encrier ! » Et cependant, même sur ce terrain, si favorable

pour lui, Théophile Gautier a été battu par M. de Amicis, qui a fait de ce lieu unique au monde une description d'un coloris superbe, qui rappelle les peintures de Rembrandt et de Goya. Je citais tout à l'heure le mot de Balzac. Oui, Théophile Gautier a des couleurs dans son encrier; mais ce que M. Edmond de Amicis a dans le sien, c'est le soleil, et le soleil d'Italie! L'auteur de *Tra los Montes* est mort à temps. Quelle douleur pour lui s'il avait assez vécu pour lire les livres de son heureux rival; s'il avait été condamné à s'avouer à lui-même qu'il n'était que le clair de lune de M. Edmondo de Amicis, et qu'auprès de l'uniforme du jeune officier piémontais son fameux gilet écarlate et son pourpoint de velours de la *première* d'*Hernani* faisaient l'effet d'un habit bourgeois!

III

Peintre et coloriste, M. de Amicis ne laisse pas d'être un érudit; mais il l'est à la façon de Châteaubriand, qui ne faisait intervenir l'histoire dans ses récits de voyages qu'avec discrétion et sobriété; non à la façon de Victor Hugo, qui semble parfois beaucoup moins préoccupé de faire admirer au lecteur un beau site ou un beau monument que de le stupéfier par son érudition *énorme, incommensurable, inaccessible!* Ouvrez, par exemple, dans ses *Lettres sur le Rhin*, la lettre XXV, datée de Mayence, le 1er octobre 1838:

« Quatre de ces châteaux, écrit M. Victor Hugo, ont été bâtis au XIe siècle: Erenfels, par l'archevêque Siegfried; Staleck, par les comtes Palatins; Sayn, par Frédéric, premier comte de Sayn, vainqueur des Maures d'Espagne; Hammerstein, par Othon, comte de Vétéraire. Deux ont été construits au XIIe siècle: Gutenfels, par les comtes de Nuringen; Rolandseck, par l'archevêque Arnould II, en 1149. Deux au XIIIe: Furstemberg, par les Palatins, et Rheinfelz, en 1219, par Thierry III, comte de Katzenellenbogen. Quatre au XIVe: Vogtsberg, en 1340, par un Falkeinstein; Furstenech, en 1348, par l'archevêque Henri III; le Chat, en 1383, par le comte de Katzenellenbogen, et la Souris, dix ans après, par un Falkenstein. Un seulement date du XVIe siècle: Philipsburg, bâti de 1568 à 1571, par le landgrave Philippe le jeune... [1] »

[1] *Le Rhin*, lettre xxv, p. 290.

Si l'on vous disait que cette page, et cent autres pareilles, où les faits les plus microscopiques, où les infiniment petits de l'histoire sont patiemment et compendieusement énumérés, ont été tracées, non point dans le silence du cabinet, au milieu d'une riche bibliothèque, mais *le soir d'un jour de marche*, à l'angle d'une table d'auberge, au bruit du souper qui s'apprête, sans le secours d'aucun livre ; qu'elles sont empruntées à des lettres écrites au hasard de la plume, et qu'elles n'ont subi aucune retouche, vous demanderiez peut-être à voir le timbre de la poste : requête indiscrète, qui tournerait à votre confusion. M. Victor Hugo, en effet, ne se borne pas, dans la préface de ses lettres sur *le Rhin*, à déclarer « qu'elles ont été écrites *sans livres*, et que les faits historiques ou les textes littéraires qu'elles contiennent sont *cités de mémoire ;* » il ajoute : « On pourrait au besoin montrer aux curieux toutes les pièces de ce journal d'un voyageur *authentiquement timbrées et datées par la poste.* » Oui, toutes, même la lettre XXV^e^, où j'ai compté 62 dates, et quelles dates ! escortées de 460 noms propres, et quels noms propres ! Je sais bien que nous ne sommes plus au temps où il suffisait, pour arrêter Boileau, de quatre ou cinq noms hérissés de consonnes :

Zulphen, Wageninghen, Harderwic, Knotzembourg [1].

J'avoue cependant que citer ainsi de mémoire, au courant de la plume, 460 noms *aux syllabes bizarres*, ne me semble pas chose naturelle, et, sans vouloir chercher à l'auteur du *Rhin* une querelle d'Allemand, je serais violemment tenté de croire, — si le timbre de la poste n'était pas là, — qu'il en a ajouté quelques-uns sur ses épreuves... *après la lettre.*

M. de Amicis ne tombe point dans ces puérilités ; il ne se livre à aucun étalage d'érudition ; lorsqu'il rappelle un souvenir historique, ce n'est pas pour éblouir ou étonner le lecteur, c'est pour ajouter au paysage un trait, un détail essentiel ; c'est pour rendre à un monument sa physionomie et sa couleur, c'est pour ranimer

[1] Boileau, Epitre IV, *au Roi.*

la scène en évoquant les acteurs. Quel mouvement, quelle ardeur, quelle *furia francese*, et, si je l'ose dire, quelle férocité de pinceau, dans le tableau de la prise de Constantinople par Mahomet II, et comme cette peinture, digne d'Eugène Delacroix, est bien à sa place dans cette description des MURS qui, sur une longueur de plus de quinze milles, forment autour de la ville musulmane une rangée interminable de gigantesques héros mutilés ! De même, dans le chapitre sur *le vieux sérail*, les pages si curieuses dans lesquelles M. Edmondo de Amicis a reconstitué la vie des sultans d'autrefois ne sont point un hors d'œuvre, mais se rattachent étroitement au sujet. Aussi bien, il n'y a pas une seule digression inutile dans ce livre sur l'Orient, dont l'auteur n'a jamais besoin d'être rappelé à la question.

IV

M. Victor Hugo et Théophile Gautier peignent admirablement tout ce qu'ils voient. Leurs descriptions, d'un relief étonnant, sont de vrais chefs-d'œuvre d'art matérialiste. Mais, à chaque instant, on est tenté de leur dire, comme Gustave Planche, après une lecture de *Notre-Dame de Paris* : Où est l'âme ? — Chez M. de Amicis, au contraire, on sent, à toutes les pages, une âme enthousiaste, ardente ; on a devant soi un homme sincère, ému, et qui ne craint pas de laisser voir son émotion, dût-elle faire sourire certains lecteurs. J'en citerai un exemple. A Sarragosse, il visite la Tour-Neuve, et il recueille de la bouche du gardien quelques-uns des épisodes du siège de 1809.

« Je pensai, en ce moment, ajoute M. de Amicis, à l'histoire de Thiers, et le souvenir du récit qu'il fait de la prise de Sarragosse m'indigna. Pas une parole généreuse pour la sublime hécatombe de ce pauvre peuple ! Leur valeur, pour lui, n'est qu'un fanatisme féroce ; leur héroïque obstination n'est que de l'entêtement, leur amour de la patrie, qu'un sot orgueil. Ils ne mouraient pas *pour cet idéal de grandeur* qui animait le courage des soldats impériaux ! Comme si la liberté, la justice, l'honneur d'un peuple, n'étaient pas quelque chose de plus grand que l'ambition d'un homme, qui l'attaque en trahison et veut le gouverner par la vio-

lence !... Le soleil se couchait, les tours et les clochers de Sarragosse étaient illuminés par ses derniers rayons; le ciel était pur; je regardai encore une fois autour de moi pour bien imprimer dans ma mémoire l'aspect de la ville et de la campagne, et, avant de me retourner pour descendre, je dis au gardien, qui me regardait d'un air de curiosité bienveillante: « Vous pourrez raconter aux étrangers qui viendront désormais visiter la tour, qu'un jour un jeune Italien, peu d'heures avant de partir pour la Castille, saluant pour la dernière fois de ce balcon la capitale de l'Aragon, s'est découvert avec le plus profond respect, ainsi, — et que, ne pouvant baiser au front un à un tous les descendants des héros de 1809, il a donné un baiser au gardien. » — Et je le lui donnai et il me le rendit; je m'en allai content et lui aussi : en rira qui voudra. »

Lisez maintenant cette page sur Murillo :

« Devant ces quatre tableaux (les quatre grandes *Conceptions*, qui sont au musée royal de Madrid), je passai des demi-journées, immobile, presque en extase. J'étais surtout ravi de celle, inachevée, qui a les bras croisés sur la poitrine, et le croissant en travers de son corps; beaucoup la mettent au-dessous des autres; moi, je frémissais en l'entendant dire : j'étais pris d'une passion inexprimable pour ce visage. Plus d'une fois, en l'admirant, je sentis des larmes couler sur mes joues. Devant ce tableau, mon cœur et mon esprit s'élevaient à une hauteur de sentiments et de pensées à laquelle je n'étais jamais arrivé. Ce n'était pas l'enthousiasme de la foi ; c'était un désir, une aspiration immense vers la foi; une espérance qui me faisait entrevoir une vie plus noble, plus féconde, plus belle que celle que j'avais menée jusque-là; un sentiment nouveau de la prière, un besoin d'aimer, de faire du bien, de souffrir pour les autres, d'expier, d'ennoblir mon intelligence et mon cœur. Je n'ai jamais été si près de la foi qu'à ces moments-là; je n'ai jamais été si bon et si affectueux, et je crois que mon âme n'a jamais brillé si vivement sur mon visage. *La Vierge des douleurs, Sainte Anne enseignant à lire à la Vierge, le Christ crucifié, l'Annonciation, l'Adoration des bergers, la Sainte-Famille, la Vierge au Rosaire, l'enfant Jésus* sont tous des tableaux admirables, beaux d'une lumière paisible et suave qui va au cœur. Il faut voir, le dimanche, les enfants, les jeunes filles, les femmes du peuple devant ces images; il faut voir comme leurs visages s'éclairent, et entendre les douces paroles qui sortent de leurs lèvres. Pour eux, Murillo est un saint; ils prononcent son nom avec un sourire, comme pour dire : Il nous appartient! et, en le prononçant, ils vous regardent comme pour vous imposer un air respectueux. Les artistes ne portent pas tous le même jugement sur lui, mais eux aussi l'aiment au-dessus de tout autre, et il ne réussissent

pas à séparer l'admiration de l'amour. Murillo n'est pas seulement un grand peintre, c'est une grande âme; c'est pour l'Espagne plus qu'une gloire, c'est une affection; c'est plus qu'un maître souverain du beau, c'est un bienfaiteur, un inspirateur de bonnes actions, une chère image qu'on porte dans son cœur pendant toute la vie avec un sentiment de gratitude et de dévotion religieuse quand on l'a une fois saisie dans ses toiles. C'est un de ces hommes de qui je ne sais quel sentiment secret nous dit que nous les reverrons, que cela nous est dû comme une récompense, qu'ils ne peuvent pas être disparus pour toujours, qu'ils sont encore quelque part, que leur vie n'a été qu'un éclair d'une lumière inextinguible, qui devra apparaître un jour dans toute sa splendeur aux yeux des mortels. On dira peut-être : erreurs de l'imagination! Ah! les chères erreurs! »

Cette page n'est-elle pas d'un poète? Poète, M. Edmondo de Admicis l'est assurément, et il le montre en maint endroit, sans que l'on puisse cependant lui faire le reproche que Maurice de Guérin adressait à sa sœur Eugénie : « Ta poésie chante trop, elle ne cause pas assez. » Il n'oublie point, en effet, que si le voyageur peut se montrer poète à l'occasion, il ne doit pas l'être hors de propos, et que, s'il lui est permis d'écouter une Muse, ce doit être celle dont parle Horace et qu'il appelle si bien *Musa pedestris*.

V

J'ai dit que l'auteur de l'*Espagne* et de *la Hollande*, de *Constantinople* et des *Souvenirs de Paris et de Londres* était sentimental, à ses heures. Cela encore le différencie de Théophile Gautier qui était un voyageur impassible. Si heureux que soit M. de Amicis de courir le monde, il lui arrive souvent de songer à ce qu'il a laissé derrière lui, à cette humble maison qui abrite ceux qui lui sont chers, à cette *petite fumée* qui s'élève du toit paternel, et il trouve alors dans son cœur des accents qui nous émeuvent. Au milieu d'une éblouissante description de *Constantinople*, vue du haut de la tour du Séraskier, je rencontre cette belle page :

« D'autres fois la tristesse me prenait, quand je pensais que, pendant que j'étais là, devant cette immensité et cette beauté, ma mère était dans une petite chambre d'où l'on ne voyait qu'une cour ombreuse et une

petite bande de ciel; il me semblait que j'étais coupable, et j'aurais donné un de mes yeux pour tenir la chère vieille femme sous le bras et la conduire à Sainte-Sophie. La journée pourtant marchait presque toujours gaie et légère comme une heure d'ivresse. Et les rares fois que l'humeur noire se montrait, mon ami et moi nous avions un sûr moyen de nous en délivrer. Nous descendions à Galata dans deux caïques à deux rames, les plus dorés et les plus bariolés, nous criions : « Eyoub ! » et nous étions déjà au milieu de la Corne-d'Or. Nos rameurs se nommaient Mahmoud, Bajazet, Ibrahim, Mourad, ils avaient chacun vingt ans et deux bras de fer, et ramaient à l'envi, s'excitant par des cris et riant comme des enfants. Le ciel était serein et la mer transparente, nous tournions la tête en arrière pour aspirer plus largement l'air plein de parfums, et nous laissions pendre une main dans l'eau; les deux caïques volaient, de çà et de là fuyaient sous nos regards les kiosques, les palais, les jardins, les mosquées; il nous semblait être emportés par le vent à travers un monde enchanté; et nous sentions un plaisir inexprimable à être jeunes et à être à Stamboul. Yunk chantait, je récitais des ballades orientales de Victor Hugo, et je voyais tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt près, tantôt loin, m'apparaître dans l'air une douce figure couronnée de cheveux blancs et illuminée par un tendre sourire, qui disait: « Sois heureux, mon fils! Je te bénis et je t'accompagne ! »

Voilà encore une page comme on n'en rencontre point chez M. Théophile Gautier. Je m'empresse d'ajouter qu'il n'est point dans mon intention de déprécier ici les récits de voyage de l'auteur de *Tra los Montes*, dont je prise au contraire très haut les rares qualités. Si je les prends comme terme de comparaison, c'est uniquement parce qu'ils ne sont ignorés d'aucun de mes lecteurs, et qu'ils peuvent par conséquent mieux me servir à les introduire dans la connaissance des livres de l'écrivain étranger que je leur présente aujourd'hui. J'espère donc que l'on voudra bien me pardonner un dernier rapprochement.

Une femme d'esprit disait, après avoir lu *Tra los Montes* : « Il paraît qu'il n'y avait pas d'Espagnols en Espagne, lorsque M. Théophile Gautier y est allé. » Le mot était piquant et il était juste. Dans *Tra los Montes*, dans *Constantinople* et dans *Italia*, l'homme ne brille que par son absence. Au milieu de ces paysages si merveilleusement décrits on ne découvre jamais l'empreinte d'un pas

d'homme, et si, par extraordinaire, lorsqu'on avance dans cette lecture, on rencontrait, au détour d'une page, quelque chose qui ressemblerait à un être humain, on éprouverait, j'imagine, un étonnement comparable à celui de Robinson découvrant dans son île la marque du pied de Vendredi!

Avec M. de Amicis, il n'en va pas de même. Il a trouvé des Espagnols en Espagne, des Hollandais en Hollande, et des Turcs à Constantinople; il les étudie, il les peint avec autant de soin que s'ils étaient en pierre ou en marbre; il s'arrête aussi volontiers devant les créatures du bon Dieu que devant les créations des architectes, des sculpteurs et des peintres.

Est-ce à dire que les ouvrages de M. de Amicis soient sans défauts? Assurément non. Il en est un au moins sur lequel j'aurais plus d'une réserve à faire. A la différence de ses livres sur l'*Espagne*, sur *Constantinople* et sur *la Hollande*, dont chacun forme ce que les latins appelaient un juste volume, *justum volumen*, c'est-à-dire un volume dans lequel le sujet est traité avec ordre et proportion, les *Souvenirs de Paris et de Londres* sont moins un livre qu'un recueil d'articles, écrits à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. On y trouve des pages de premier ordre, mais ce n'est pas une œuvre; c'est une série de larges et fortes esquisses, ce n'est pas un tableau de maître. — Dans le volume sur l'*Espagne*, page 47, les deux frères Leonardo et Bartolomè Argensola, poètes tous les deux, sont donnés comme ayant vécu *à la fin du dix-septième siècle*. C'est sans doute une faute d'impression, car ils sont morts, l'un en 1613, et l'autre en 1631; mais y a-t-il jamais des fautes d'impression dans les volumes publiés par Hachette? — Page 174, je lis: « Une autre chose à voir, à Madrid, ce sont les combats de coqs. » C'est là une transition banale, qui fait tache dans cette œuvre exquise. Mes chicanes, on le voit, se réduisent à bien peu de chose, et je ne puis que redire, en terminant, que l'on trouve dans ce livre et dans ceux consacrés à *Constantinople* et à *la Hollande*, une fraîcheur, un éclat, une *félicité*, qui est le charme des œuvres de la jeunesse et le privilége des œuvres du génie.

M. de Amicis parle souvent de Manzoni avec un enthousiasme qui, pour être sincère, n'est peut-être pas complétement désintéressé, car lui-même, par bien des côtés, rappelle l'auteur des *Promessi sposi*. Comme lui, il joint à l'imagination du romancier, au talent du peintre, à l'énergie de l'historien, la flamme du poète. Qu'à l'exemple de son illustre compatriote, il concentre ces dons si rares en une œuvre unique, et qu'il nous donne un pendant aux *Fiancés*. A ce livre que M. Edmondo de Amicis nous doit et qu'il nous donnera, la critique applaudit d'avance : *Dictis affatur* Amicis [1].

Edmond Biré.

[1] Virgile.

BONCHAMP

Quatre mille blessés sont là, gisants par terre,
Les habits en lambeaux, le corps ensanglanté;
Leur visage poudreux que la souffrance altère,
Garde encor du combat la fière majesté.
C'en est fait! l'ennemi que trahit la fortune
Dans la lutte où sa main tente un suprême effort,
Pour se débarrasser d'une foule importune,
Sur ce troupeau sans nom lance un arrêt de mort!

Plus d'espoir! le pardon, d'où pourrait-il descendre
Sur ces fils de Brutus commandés par Kléber?
De la Vendée ils ont fait un monceau de cendre,
Ils ont tout ravagé sous le tranchant du fer.
D'un lugubre incendie on voit monter la flamme;
De cadavres hideux les chemins sont jonchés:
Ils ont, malgré les pleurs du vieillard, de la femme,
Egorgé les enfants à leur mère arrachés.

Dieu va leur pardonner!... Hélas! à Dieu lui-même
Ils n'osent plus penser sans frémir de terreur:
Leur bouche sur le Christ a vomi le blasphème,
Ils ont contre l'Eglise épuisé leur fureur.

Ce temple d'où jadis montait la voix du prêtre,
Comme un juge se dresse à leurs yeux stupéfaits,
Et le Dieu devant qui bientôt ils vont paraître,
Ne peut que se venger de leurs nombreux forfaits!

A genoux, comdamnés, voici l'heure dernière!
On entend sur la place un bruit soudain de pas;
La mort déjà, la mort voile votre paupière :
Elle va vous plonger dans la nuit du trépas!
A ce fatal destin il faut qu'on s'abandonne!
L'ami presse un ami pour la dernière fois...
Quand, parmi les soupirs, tout à coup une voix
Dit: « Grâce aux prisonniers! c'est Bonchamp qui l'ordonne! »

Les échos à ce cri tressaillent de bonheur :
Il retentit au loin sur les bords de la Loire,
Et ce fleuve, autrefois témoin de tant de gloire,
Voit devant ce haut fait pâlir l'antique honneur.
Tout Français, oubliant les haines, le massacre,
Avec Bonchamp dit : Grâce! ici près de l'autel,
Et ce cri généreux, qu'un chef-d'œuvre consacre,
Désormais dans l'histoire est deux fois immortel.

J. Marbeuf.

MA RUE

A M. LE GÉNÉRAL DE CHARETTE

I

Elle s'ouvre à cent pas des quais de notre fleuve.
Etroite, courte, ayant des pignons haut montés,
Elle est loin d'être belle et très loin d'être neuve ;
Ses pavés du soleil sont fort peu visités.

Ne lui demandez point le calme et le mystère :
Voitures, chariots, omnibus et passants
N'y laissent à l'écho nul loisir de se taire ;
On y vit en plein cœur de quartiers commerçants.

Je t'ai longtemps maudite, ô clameur infernale,
Qui troubles la pensée à toute heure du jour...
Mais voilà que ma rue et bruyante et banale
M'inspire — le dirai-je ? — un sentiment d'amour !

Oui, l'amour, le respect, ont remplacé ma haine ;
Dans son ombre me luit un rayon glorieux,
Depuis que je connais la simple et grande scène
Qu'au temps de la Terreur y virent nos aïeux.

II

C'était un soir de mars, à quatre heures sonnantes.
Des parfums du printemps l'air était réjoui.
Aux rumeurs de la foule on sentait que dans Nantes
Allait se consommer quelque fait inouï.

Ma rue — on lui donna l'étrange nom de Gorge —
D'un bout à l'autre bout de curieux s'emplit;
Jusqu'aux pentes des toits chaque étage en regorge:
C'est un ruisseau gonflé débordant de son lit.

D'allégresse ou d'effroi leur âme est palpitante.
Du côté de la Loire ils regardent toujours...
Ils vont être bientôt payés de leur attente:
Au loin et s'approchant résonnent des tambours.

De soldats, tout à coup, un défilé commence,
Grenadiers, crosse au poing, cavaliers, sabre au vent;
Le flot n'en tarit pas, la colonne est immense;
Voici des généraux, au panache mouvant.

Sur leurs habits dorés nul regard ne se porte:
On suit, on suit cet homme, effrayant de pâleur,
Ce captif épuisé, qu'enserre leur cohorte,
Mais beau de la beauté que donne le malheur.

Sa veste, qui fut verte, est de balles trouée;
Tout son front disparaît sous les plis d'un mouchoir;
Autour de son bras gauche une écharpe est nouée:
Au bras, au front, transperce un sang affreux à voir.

L'univers le connaît, ce captif: c'est Charette !...
En entrant dans la rue, il devient anxieux;

Aux fenêtres il cherche, et soudain il s'arrête :
Vers le sol un instant il a baissé les yeux.

Ah ! que se passe-t il en cet instant rapide ?
Faiblit-il sous le poids du suprême abandon ?
A-t-il peur de mourir, le soldat intrépide ?...
Oui, de mourir pécheur : il cherche... son pardon !

Il voit sa sœur, là-haut, et sa face s'enflamme,
Et quand près d'elle, ô joie ! un prêtre déguisé,
D'un geste, qu'il saisit, vient d'absoudre son âme,
Par quelle soif du ciel Charette est embrasé !...

Va, lion qu'a trahi la fortune des armes,
Au supplice à présent va, libre de remord ;
Va commander le feu sur la place Viarmes,
Et coucher la Vendée avec toi dans la mort !

Comme le Roi-martyr, sois doux à la souffrance,
Et ne regrette point les grands coups immortels :
N'ont-ils pas préparé de beaux jours pour la France ?
La France reverra les lys et les autels !

EMILE GRIMAUD.

LES MANSARDES

NOUVELLE *

Pauline et Reine étaient placées près de lui, à l'arrière du bateau. Alfred et Marie, assis à l'avant, étaient séparés de leurs amis par la voile qui ouvrait son aile blanche à la brise marine. Marie s'était d'abord montrée rêveuse ; une de ses mains pendait en dehors du navire à la frêle carène, et traçait par moments dans l'onde fugitive un léger sillon qui s'effaçait aussitôt ; ses yeux baissés suivaient dans l'eau transparente du fleuve, soit l'image des arbres du rivage, soit les légères ondulations que la vitesse du navire imprimait à l'onde déplacée. A quoi pensait la jeune fille? O joies muettes et exquises du cœur, quel langage humain est capable de vous traduire? L'appel de son nom, prononcé deux fois par Alfred, avait pu à grand' peine la rappeler au sentiment de la réalité. En se retournant, elle sourit au jeune homme :

— Que je vous sais gré, lui dit-elle, d'avoir songé à me procurer cette excursion sur le grand fleuve ! Voyez ! Que le ciel est pur ! que ces eaux sont belles ! et que ces rives sont charmantes ! Moi qui ne connais presque rien de ce monde et que la pensée d'une pareille promenade effrayait, je suis toute joyeuse de ce que je vois, de ce que je sens, et ma sécurité est profonde.

* Voir la livraison d'avril 1880, pp. 270-285.

— Et moi j'en suis bien heureux, car je n'avais d'autre désir que celui de vous être agréable.

— Vous êtes bon et votre désir est rempli. Demain, penchée sur mon ouvrage, je penserai plus d'une fois à mon bonheur d'aujourd'hui et aux impressions que m'aura données ce doux voyage.

— O cœur facile à satisfaire ! Quoi ! le souvenir de ces rives, de ces prairies, de ces coteaux, vous poursuivra demain encore et vous conduira de nouveau, entourée de vos amis, sur cette frêle embarcation que berce doucement la brise du couchant?

— Oui, demain et les jours suivants, je l'espère. N'avez-vous donc pas l'idée de la monotonie de notre existence? et ne savez-vous pas combien le moindre événement fournit d'aliments à notre imagination, dont la sphère d'action est si bornée?

— Oui, c'est vrai; j'oubliais votre vie si modeste et vos jours que le travail seul remplit.

— Aussi, je veux profiter de ce jour si grand, si complet, que ce beau ciel nous donne; je veux m'instruire; et vous, mon obligeant voisin, vous allez satisfaire ma curiosité. Vous connaissez mon ignorance: apprenez-moi le nom des villages, des lieux, des clochers que notre vue embrasse en ce moment.

— Volontiers; je n'aurai pas grand'peine à vous contenter, car j'ai visité bien souvent ces lieux dans mon adolescence.

Et il commença ses descriptions. En ce moment, la barque, s'inclinant sous une brise plus fraîche, passait rapidement devant le lieu où quelques heures plus tôt nos promeneurs avaient déjeuné. Mais les deux autres jeunes filles qui, de leur place, ne pouvaient entendre le récit du marin, l'obligèrent à quitter l'avant du bateau et à se rapprocher d'elles avec sa compagne.

Alfred s'exécuta de bonne grâce et, en apprenant à son curieux et sympathique auditoire le nom des lieux en vue sur les rives et quelquefois loin des rives, si quelque légende s'appliquait à l'endroit désigné, il racontait la légende de manière à intéresser les jeunes filles et à satisfaire leur curiosité. Quelques-uns de ses récits, où les lutins malicieux se mêlaient aux pêcheurs confiants, obtinrent même un grand succès.

Ils venaient de passer devant le château d'Aux, et ils avaient à leur droite une rive boisée et accidentée qui attirait leur attention.

— Vous voyez ce tertre élevé, disait le conteur en ce moment ; un ruban de prairies le sépare de la Loire, et un ravin profond semble l'avoir détaché des champs du couchant et du midi ; il n'est accessible aux promeneurs que du côté du levant. Il est couvert de débris antiques, et les beaux arbres que vous admirez, couronnent un vaste tumulus que le temps a respecté. De ce point, que nous viendrons visiter un jour, la vue du fleuve est admirable par une belle journée comme celle-ci, au moment où le flot favorable conduit vers nos quais de granit des flotilles de vaisseaux ; le spectacle est merveilleux ; la florissante cité apparaît au loin avec une triple ceinture de blanches maisons ; devant elle, des îles aux formes capricieuses et des prairies couvertes de fleurs ; à droite et à gauche, les coteaux fertiles, les arbres majestueux, les feuillages aux couleurs variées ; puis le fleuve aux reflets d'argent qui serpente entre les prairies, qui se cache pour apparaître plus loin, pour se cacher de nouveau et reparaître encore ; enfin, les voiles blanches et rouges des flottes qui s'ouvrent à la brise et donnent la vie à ce paysage plein de charme et de grandeur.

Et la frêle embarcation glissait rapidement sur les eaux profondes, favorisée par le flot qui montait toujours et par la brise de mer qui fraîchissait encore.

Le retour fut gai et charmant. Avec un sentiment de bien-être, dû au souvenir d'une journée heureuse et bien remplie, les jeunes gens prirent possession de leur modeste demeure.

Le même jeune homme qui les avait suivis, le matin, jusqu'au bord du fleuve, se trouvait à quelques pas derrière eux, lorsqu'ils entrèrent dans l'allée de leur mansarde.

Ce fut avec une joie enfantine que Marie, après avoir embrassé sa mère, lui raconta les merveilles du voyage en canot, la descente du fleuve en louvoyant, le déjeuner sous la tente et le retour, favorisé par le vent du couchant et la marée du soir.

La mère écoutait gravement; lorsque le récit fut fini :

— N'as-tu point rencontré Lefort ? dit-elle.

— Non. Et comment l'aurais-je rencontré ? Est-il donc de retour ?

— Oui, d'hier au soir. Il est venu me voir aujourd'hui, et il m'a dit qu'il vous avait suivis ce matin jusqu'au quai de la Fosse. Tout à l'heure, de ma fenêtre, je l'ai vu qui semblait guetter votre arrivée. Je ne dois pas te cacher, mon enfant, que ta promenade avec nos voisins paraît lui avoir causé un grand déplaisir.

— Qu'y puis-je, ma mère? Je ne lui suis pas fiancée, et je n'ai rien fait sans votre permission.

— C'est vrai, mon enfant; mais tu connais mes projets; tu as dix-huit ans; je ne serai pas toujours de ce monde, et je regretterais de mourir sans te savoir sous la protection d'un mari.

— Rien ne presse, ma mère, et je n'ai nulle envie de vous quitter.

— Il faut bien cependant que nous puissions répondre à Mme Lefort; son fils ne demande pas que le mariage ait lieu immédiatement; il attendra le temps nécessaire; il désire seulement savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

— Eh bien ! ma mère, répétez à Mme Lefort ce que déjà je vous ai dit plusieurs fois, que je suis encore trop jeune pour conduire un ménage; que le goût du mariage ne m'est pas encore venu, et que je n'entends nullement enchaîner la liberté de son fils.

— Alors il faut donc attendre, car je ne ferai pas cette réponse, qui serait considérée comme un refus absolu. Nous attendrons.

Marie silencieuse présenta son front à sa mère, qui l'embrassa tendrement; elles se séparèrent, et chacune entra dans sa chambre.

Ce même soir, Alfred lisait tout haut, devant Paul, les nouvelles de la mer données par le dernier journal. Le lecteur s'interrompit tout à coup.

— Encore un malheur! dit-il. Le meilleur de mes amis, mon second père, le capitaine Baujeu, vient de relâcher à Saint-Nazaire,

après avoir essuyé un violent coup de vent. Il est blessé ; les pavois de son navire sont défoncés et le mât d'artimon est brisé !

— Beaujeu ? N'est-ce pas ton ancien capitaine ? Un brave marin qui n'abaissait jamais ses perroquets que lorsqu'il voyait les Anglais prendre un ris dans les huniers ?

— Lui-même.

— Ses avaries proviennent peut-être de sa forfanterie ?

— Non. Le capitaine Beaujeu est intrépide, sans forfanterie, et sa hardiesse n'exclut pas la prudence. Je serais heureux de pouvoir lui venir en aide.

— Que projettes-tu ?

— Demain j'irai à Saint-Nazaire, par le vapeur du matin, et je me mettrai à sa disposition.

— Je t'accompagnerai. Ce que tu m'as dit de lui me donne le plus grand désir de lui rendre service.

— Non, mon ami, il faut que tu restes ici, car je puis demeurer plusieurs jours là-bas. Tu dois continuer à suivre les cours ; à mon retour, tu me mettras au courant de ce que vous y aurez fait.

— Je reste, puisqu'il le faut ; mais j'aurais eu vraiment grand plaisir à obliger ce brave capitaine.

— Je le lui dirai, mon ami.

Le lendemain matin, Alfred se rendit donc à Saint-Nazaire par le bateau à vapeur. Paul alla seul, quelques heures plus tard, au cours de navigation ; et, après les leçons, il suivit au café quelques candidats comme lui. Ne voulant pas faire moins que ses camarades, il s'oublia ; les fumées de l'alcool lui troublèrent le cerveau ; il ne se souvint plus des bonnes résolutions qu'il avait prises ni des promesses qu'il avait faites à son ami. Le soir, il organisa dans la mansarde un dîner, auquel assistaient des personnes qu'Alfred n'eût point admises en sa présence.

Ce même soir, Marie venait de conduire jusqu'au bas de l'escalier sa mère sortie pour faire quelques achats ; elle était remontée et elle passait devant la chambre de M. Bignon pour rentrer chez elle, lorsque soudain elle s'arrêta, toute surprise. Elle écoute : de la

chambre sortent de bruyants éclats de voix, des rires sonores, des chants pleins de gaîté. Elle ne peut se rendre compte de ce qu'elle entend. Parmi les voix, elle distingue celle de Paul et elle croit reconnaître celle d'Alfred... Atterrée, cherchant à comprimer les battements de son cœur et sentant ses jambes près de fléchir, elle s'en retourna, les larmes aux yeux et la mort dans l'âme. De sa vie, elle n'avait éprouvé un pareil sentiment de tristesse.

C'est alors que, descendant en elle-même, elle sentit toute la profondeur de son attachement pour son jeune voisin. Avoir pour Alfred une franche amitié et se sentir aimée de la même manière, cela semblait tout naturel à la jeune fille ; mais elle ne devait pas dépasser les bornes de l'amitié ; et le jeune homme qu'elle avait placé si haut dans son estime, dans sa pensée, n'était même pas digne de ce sentiment ! Elle devait donc chasser de son cœur l'affection qui y était entrée.

Tout entière à sa douleur, elle alla s'asseoir dans un coin de sa chambre, et elle pleura silencieusement.

Lorsque Marie entendit rentrer Mme Charrier, elle essuya ses pleurs à la hâte, et, prenant son parti sans hésiter, oubliant que la précipitation est mauvaise conseillère, elle passa dans la chambre de sa mère.

— Hier soir, lui dit-elle, lorsque vous m'avez parlé de M. Lefort, j'étais sous l'impression que m'avait causée une journée de plaisir ; peut-être n'ai-je pas accueilli vos paroles avec toute l'attention que comportait un pareil sujet ; depuis, j'ai réfléchi et je suis prête à vous écouter, ma mère.

— Je n'ai qu'à répéter ce que je t'ai déjà dit, ma chère enfant. M. Lefort viendra ici quelquefois, le soir ; reçois-le avec bonté ; écoute-le ; réponds-lui. Je ne te demande pas de prendre un engagement dont je sais toute la gravité, et qui ne doit être pris que lorsqu'on se connaît bien et qu'on a mesuré toute l'importance de l'acte qu'il s'agit d'accomplir. Nous reviendrons sur ce sujet, lorsqu'il en sera temps.

— Que M. Lefort se présente donc ici, lorsque vous le jugerez convenable.

— Tu ne serais pas surprise de le voir demain soir ?

— Non, ma mère.

— Eh bien, demain soir, il viendra probablement ici. Reçois-le sans parti pris, ma fille ; je ne te demande rien de plus en ce moment.

Rentrée dans sa chambre, la jeune fille songea aux événements de la soirée. Il lui semblait revoir Alfred, lui si réservé d'habitude, insouciant et gai au milieu d'un entourage indigne ; elle entendait les chants de l'orgie ; elle voyait le rire éclatant des convives. Elle s'efforçait d'effacer ce tableau de son souvenir ; elle voulait penser à Lefort. Alors celui-ci lui apparaissait avec un visage sévère, car elle avait entendu parler de ses querelles avec ses camarades ; mais elle cherchait à éloigner d'elle cette image peu rassurante, en se disant que le jeune homme qui prend une épouse doit laisser ses mauvaises habitudes à la porte de la maison conjugale.

En se couchant, elle pensa de nouveau à M. Bignon ; elle se dit qu'elle avait bien pu se tromper, lorsqu'elle était passée devant la chambre du marin. Sans aucun doute, on l'avait entraîné ; c'était peut-être l'unique faute de sa vie, et il avait trop de dignité pour jamais s'engager dans cette voie. Elle en vint bientôt à regretter la précipitation qu'elle avait mise à se rendre aux désirs de sa mère. Qu'allait-il advenir du parti qu'elle avait pris si subitement, sans réflexion ? Et que penserait M. Bignon de cette conduite inconcevable, et que rien jusqu'ici n'avait fait pressentir ?

III. — Les suites d'une fête.

M. Bignon arriva de son voyage, le mercredi, à la chute du jour. M. Delorme n'était pas chez lui et toute trace de désordre avait disparu. De sa mansarde, Alfred se rendit chez Mme Charrier, où il trouva Marie toute seule. C'était l'heure à laquelle M. Lefort, la veille, était venu la voir ; mais ce n'est pas à Lefort que songeait la jeune fille ; elle était assise dans la chambre de sa mère, près de la fenêtre qui ouvrait sur le corridor ; sa broderie était sur ses genoux ; ses doigts avaient abandonné l'ouvrage ; elle rêvait.

Marie n'avait pas vu M. Bignon depuis trois jours. Pourquoi ne s'était-il pas montré? Était-il retenu par la honte que devait lui inspirer le souvenir de sa conduite? Sa raison condamnait le jeune marin, mais son cœur l'absolvait et elle regrettait qu'il eût négligé de venir s'expliquer.

En entrant chez Mme Charrier, Alfred s'approcha de Marie en souriant, et lui tendit la main. Marie, surprise par cette apparition inattendue, se troubla subitement ; elle parut ne pas voir le geste amical du jeune homme ; dans son embarras, elle laissa tomber son ouvrage et se baissa pour le ramasser.

Lorsqu'elle se fut relevée, Alfred remarqua sa pâleur, son air contraint, et ne comprenant rien à son attitude, il lui demanda si elle était indisposée.

— Non, monsieur, répondit-elle, sans lever les yeux.

— Qu'avez-vous, Marie ? vous serait-il arrivé quelque chose ?

La jeune fille ne savait pas feindre ; cette situation lui était excessivement pénible ; elle se sentait toute troublée et ne savait que devenir. Enfin, pour cacher les larmes qui la gagnaient, elle se détourna vivement et se dirigea vers sa chambre, où elle entra en sanglotant.

Alfred, étonné, hésita un instant. Devait-il respecter la volonté de la jeune fille qui le fuyait ? La suivrait-il pour obtenir d'elle un éclaircissement ? Il allait prendre ce dernier parti, lorsqu'un jeune homme qu'il ne connaissait pas entra chez Mme Charrier.

Le nouveau venu était grand et bien constitué ; il y avait encore assez de crépuscule pour éclairer la dure expression de son visage et l'air commun de sa démarche ou de sa tenue. C'était Lefort, qui se présentait, pour la seconde fois depuis la veille, chez Mme Charrier. Il se trouva soudain en présence de M. Bignon, qu'il ne s'attendait pas à rencontrer ; il le regarda en fronçant le sourcil, et le reconnut pour l'un des deux marins qui s'étaient promenés, le dimanche précédent, avec les trois amies.

Le voyant seul, il passa devant lui et se dirigea vers la chambre de la jeune fille. Marie était assise près de son lit, la tête appuyée

dans les mains et elle pleurait. Lefort ne put alors dissimuler l'expression d'un sentiment de haine ; d'un caractère violent et soupçonneux, il avait conclu bien vite qu'il était trompé. Son jugement était d'accord avec les apparences. Il sortit de cette chambre à la hâte et courut à M. Bignon.

Celui-ci avait été très surpris de l'entrée de Lefort. L'attitude de la jeune fille et le sans-façon du nouveau venu lui avaient causé un sentiment pénible. Il se demanda s'il était bien à sa place en ce moment, et s'il n'y avait pas là un secret qu'il ne lui appartenait pas de pénétrer. Après avoir hésité un instant, il sortit. Lefort le rejoignit sur le palier, lui saisit le bras fortement et lui dit avec emportement :

— Monsieur le marin, si vous n'êtes pas un lâche, vous me rendrez raison de ce qui arrive.

— Volontiers, monsieur; mais veuillez me faire connaître qui vous êtes.

— Je suis Pierre Lefort.

— Votre nom ne me dit rien.

— Je suis un ami de Mme Charrier.

— Vous n'avez rien de plus à m'apprendre ?

— Rien de plus.

— Eh bien, monsieur, si vous trouvez cette affaire assez claire, il vous sera rendu raison.

— Elle est assez claire pour moi.

— Alors cela vous semble devoir suffire?

— Cela suffit. Demain au point du jour, si vous le trouvez bon, nous nous rencontrerons au Pont-du-Cens. J'aurai des armes. Nous aurons chacun un témoin, si vous n'y contredisez pas.

— Je le trouve bon ainsi. Est-ce tout ?

— C'est tout.

— Alors, à demain.

— A demain matin.

Alfred rentra chez lui, n'ayant rien compris à ce qui venait de se passer. Lefort retourna près de la jeune fille.

— Vous débutez bien, mademoiselle ! Après m'avoir fait attendre des mois entiers, vous daignez enfin me recevoir ; j'accours ; qui trouvé-je avec vous ?... Oh ! je sais bien que vous aurez des raisons pour vous justifier... Je comprends maintenant pourquoi vous voulez bien agréer mes visites ; vous comptiez sur le marin ; celui-ci fait défaut, sans aucun doute, et...

— Monsieur !..

— ...Un époux vous est nécessaire...

— Sortez, monsieur, vous m'offensez !

La jeune fille s'était levée toute grande, le regard indigné, le bras tendu vers la porte. Lefort lui prit le bras et la força de s'asseoir.

— Je n'ai pas tout dit ; veuillez m'écouter encore. Je vous croyais aussi pure que belle...

— Sortez, monsieur !

— Et... le dirai-je ? Ah ! vous avez eu l'ambition de devenir l'épouse d'un capitaine !... Je sens bien que je vous déplais, que vous allez me haïr, que vous me haïssez ; mais au moins cette haine m'empêchera d'être votre jouet. A qui donc se fier désormais ?

Madame Charrier entrait.

— O ma mère, protégez-moi !

— Que se passe-t-il donc ici ?

— Ma mère, faites que cet homme s'éloigne !

— Lefort, laisse-nous.

Le jeune homme sortit. Alors Marie raconta à sa mère l'entrée de M. Bignon, l'arrivée de Lefort et sa colère à la vue du marin, la sortie des deux jeunes gens, la rentrée de Pierre, ses soupçons et ses injures. Elle ne savait rien des propos échangés sur le palier.

Mme Charrier écouta le récit de sa fille, sans manifester aucun sentiment ; mais ce récit la fit profondément réfléchir.

Rentré chez lui, Alfred voulut lire, et ne le put pas ; il voulut écrire, et cela lui fut impossible. Il sortit pour aller à la recherche

d'un ami. L'absence de Paul l'étonnait ; l'attitude de Marie, la présence de Lefort, sa conduite et sa provocation, tout l'étonnait. Après avoir trouvé un témoin, Alfred revint chez lui, plus calme ; il écrivit une lettre et la donna à Reine, en la priant de la remettre à M. Delorme, lorsqu'elle le verrait.

Le lendemain matin, la rencontre de M. Bignon et de M. Lefort eut lieu au Pont-du-Cens, dans le bois qui borde la rive gauche du gracieux ruisseau de ce nom, à droite de la route de Rennes. Les témoins choisirent le terrain ; ils trouvèrent dans le taillis une clairière assez bien nivelée où ils s'arrêtèrent ; puis ils délièrent les épées, les examinèrent et les placèrent aux mains des deux adversaires. Au moment où ceux-ci allaient se mettre en garde, Alfred dit à Lefort :

— Vous plairait-il de m'apprendre pourquoi nous nous battons?

— Volontiers. Marie était ma fiancée ; je l'aimais ; elle allait être ma femme ; elle est votre maîtresse. C'est assez attendre. Allons, en garde, monsieur !

Les épées se croisèrent. Les yeux de Lefort brillaient ; ils avaient une expression méchante ; sa main semblait impatiente de frapper. Alfred était calme en face de son adversaire ; mais après quelques passes sans résultat, les témoins virent bien que la force des deux jeunes gens était inégale, et que Lefort avait une grande habileté à l'épée, et un avantage marqué sur le marin.

Malgré sa présence d'esprit, M. Bignon ne put parer une pointe que lui portait Lefort, et il fut atteint au dessus du sein droit ; la deuxième côte avait arrêté le fer. Le blessé fut porté sans connaissance à l'auberge du Pont-du-Cens ; il avait eu le pressentiment de son malheur, et il avait amené un médecin, qui pansa la blessure en hochant la tête.

Quelques heures plus tard, Lefort entrait chez Mme Charrier, qu'il trouva dans la première chambre. Marie travaillait dans la seconde ; mais par la porte de communication, qui était entr'ouverte, elle pouvait entendre sans effort ce qui se disait chez sa mère.

— Madame, dit le jeune homme, je crois que je vous dois une

explication. Vous ne savez rien, je suppose, de ce qui se passe autour de vous ; et cependant je crois que vous ne devriez rien ignorer.

— Que voulez-vous dire, Pierre ? et que se passe-t-il que je ne sache pas et que je doive savoir ?

— Avant cette absence de quelques mois que je viens de faire, Marie connaissait mes projets et vous leur aviez donné votre approbation. J'avais eu la bonhomie de croire à la sincérité de la mère et à la vertu de la jeune fille...

— Lefort, si vous avez l'intention de continuer sur ce ton, il vaut mieux que vous en finissiez là. Je ne veux pas entendre des duretés, qui sont en même temps des mensonges.

— Des mensonges ? soit ! Alors j'arrive au fait. Certain d'être trompé, je me suis vengé.

— Vengé ! Et de qui ?

— Comment de qui ? Vous n'avez donc rien deviné ?

Marie, qui avait prêté toute son attention à ce récit, pressentit un malheur et fut prise d'un tremblement nerveux.

— Eh bien, reprit Lefort, un duel a eu lieu ce matin, entre deux jeunes gens que vous connaissez, et le coupable, celui à qui votre enfant montre un peu trop d'intérêt, porte actuellement la peine de sa déloyauté.

— Qu'est-il donc arrivé ? demanda avec anxiété Mme Charrier.

— Je vous l'ai dit : un coup d'épée m'a vengé du marin trop entreprenant.

Et, comme s'il eût craint des reproches, Lefort sortit à ces derniers mots. Marie, sous l'influence d'une attaque nerveuse, venait de jeter un cri.

Mme Charrier courut au secours de son enfant ; elle la prit dans ses bras et la déposa sur son lit où elle s'empressa de lui donner des soins. Elle cherchait à la consoler par des paroles affectueuses.

— De ce mal il sortira un bien, lui disait-elle ; je ne connaissais pas Lefort, je le vois bien maintenant ; s'il ne s'était dévoilé, nous aurions ignoré son caractère ; en l'épousant, tu aurais été exposée à souffrir toujours. Nous venons d'échapper à un grand malheur.

En ce moment M. Delorme entrait chez Mme Charrier. Le matin de ce jour, il avait repris possession de sa demeure, dont il s'était tenu éloigné depuis le lundi soir ; son ami était alors parti pour le Pont-du-Cens ; Paul avait eu la certitude du retour d'Alfred, en voyant son lit défait et ses vêtements de voyage étendus sur une chaise; il l'avait attendu un instant inutilement, puis il était allé au cours avec l'espoir de le rencontrer ; ne l'y ayant point vu, il était revenu aux mansardes.

Mme Charrier, tout occupée de son enfant, ne s'aperçut pas de l'arrivée de M. Delorme.

— Qu'y a-t-il ? s'écria le marin, en voyant la jeune fille sur son lit, où elle laissait échapper des plaintes.

— Ce n'est rien, dit Mme Charrier ; ma fille vient d'être atteinte d'une crise passagère. Qu'est devenu M. Bignon ?

— Je viens vous le demander moi-même ; je ne l'ai pas vu depuis lundi.

Marie reprenait ses sens.

— Ainsi, vous ne savez rien de lui depuis trois jours ? demanda Mme Charrier.

— Je sais qu'il est parti lundi matin pour Saint-Nazaire et qu'il a dû rentrer hier soir à Nantes.

— Vous n'avez pas entendu parler d'un duel qu'il a dû avoir ce matin avec M. Lefort?

— Un duel ? Quoi ! Alfred se serait battu en duel, lui, le cœur généreux par excellence? Qu'est-ce que M. Lefort ? Qui vous a appris cela ?

— Marie avait entendu ces derniers mots.

— Nous ne savons rien de plus, dit-elle faiblement ; allez, interrogez, renseignez-vous. On croit qu'il est blessé.

Paul quitta tout à coup la mère et la fille, et se rendit en courant à sa mansarde, dans la pensée qu'il y trouverait une lettre qui le renseignerait. Sur le seuil, il rencontra Reine, qui l'aborda avec mystère.

— Vous n'avez point vu M. Bignon aujourd'hui ? lui demanda-t-elle.

— Non. Où est-il ?

— Tenez, voici une lettre qu'il m'a donnée hier soir, bien tard, en me disant : « Mademoiselle Reine, si je ne reviens pas demain, avant dix heures, vous remettrez cette lettre à mon ami, aussitôt que vous le verrez. »

Paul a tout deviné. Il brise le cachet en tremblant, et il pâlit aux premières lignes.

— C'est donc vrai ! dit-il.

Et une larme sillonne sa joue.

— Le Pont-du-Cens ! Ce n'est pas loin... Cher et malheureux ami !

Et sans prendre le temps de remercier Reine, il s'élance d'un bond vers l'escalier, descend les marches quatre à quatre, et se dirige en courant vers la route de Rennes.

IV. — Un nouveau ménage.

En arrivant au pont du Cens, M. Delorme n'eut pas grand'peine à obtenir des renseignements sur le duel du matin et sur ses conséquences, l'événement étant connu de tout le village. Au portrait qu'on lui fit du vainqueur, il en conclut que son ami n'avait pas été heureux. Il se fit désigner l'auberge où l'on avait déposé le blessé, et il s'y rendit à la hâte. Alfred était étendu sur un lit, dans une chambre du rez-de-chaussée, et il avait recouvré sa connaissance. Paul se précipita vers lui, s'empara de sa main droite qui était hors du lit, et l'interrogea sur sa blessure. Le médecin lui apprit que la blessure n'était pas bien grave ; que, dans tous les cas, elle n'était pas mortelle ; et il lui recommanda de ne pas trop faire parler le malade. M. Delorme lui ayant demandé s'il pouvait sans danger conduire le blessé à sa demeure, le médecin lui répondit qu'il pouvait le faire, s'il trouvait un brancard confortable, de bonnes couvertures et des porteurs soigneux.

Habitué, comme un marin industrieux, à confectionner les objets dont on a besoin, M. Delorme fit construire à l'instant un brancard

commode, sur lequel il plaça deux matelas moelleux, puis il y installa le blessé, l'enveloppa dans ses couvertures, et confia à des hommes adroits la mission de le transporter chez lui. Après avoir accompagné son ami jusqu'à la rue Noire et s'être assuré qu'il pouvait compter sur la bonne volonté des porteurs, il prit vite les devants pour faire préparer la chambre du malade.

Un instant après, il entrait dans la mansarde des deux sœurs, qui travaillaient ensemble en se faisant part mutuellement de leurs craintes au sujet de M. Bignon. En voyant entrer M. Delorme agité, tout en nage, elles se levèrent subitement et attachèrent sur lui un regard interrogateur et plein d'anxiété.

Il leur apprit rapidement que son ami était blessé, et que des porteurs allaient l'amener dans un instant; puis il pria Reine de le suivre et de lui venir en aide, dans cette douloureuse circonstance. Reine le suivit aussitôt; elle mit de l'ordre dans la chambre des deux jeunes gens, qu'elle fit avec le plus grand soin.

Alfred arriva bientôt, porté mollement sur son brancard; il fut couché avec précaution dans son lit, par Paul, aidé des porteurs.

Mme Charrier se présenta peu de temps après pour le voir; le blessé venait de s'endormir et il avait un sommeil agité. Elle pria M. Delorme de la prévenir, lorsque le médecin arriverait. Celui-ci vint quelques heures plus tard, et Mme Charrier assista au pansement de la blessure, qui n'avait pas toute la gravité qu'on avait pu craindre au premier moment : l'épée n'avait pénétré que les chairs; arrêtée par une côte, elle n'avait atteint aucune des parties essentielles à l'existence. Après avoir suivi tous les détails de l'opération et s'être fait renseigner par le docteur sur les moindres choses, Mme Charrier déclara qu'elle se réservait les autres pansements, et que l'on pouvait compter absolument sur elle. Et, en effet, ce fut elle qui s'occupa chaque jour de tous les soins qu'exigea la blessure. Quant aux demoiselles Arnaud, elle se tinrent, tour à tour, constamment à la disposition du malade.

Celui-ci, grâce à son bon tempérament et aux ménagements dont il était l'objet, fut bientôt en pleine convalescence. Jusque-là,

il n'avait pas vu Mlle Charrier. La jeune fille était souffrante; elle avait fréquemment de légers accès de fièvre qui lui causaient un grand abattement; elle n'avait de goût pour rien et passait souvent la journée entière assise dans un fauteuil, une broderie sur les genoux, le regard fixé vers quelque objet invisible et paraissant ne rien savoir de ce qui se faisait autour d'elle.

Cependant M. Bignon était fort surpris d'un oubli qui l'affligeait et dont il ne pouvait se rendre compte. Il savait bien que Marie était malade, mais non pas assez pour ne pouvoir sortir de chez elle ; puis, ayant rencontré tant de dévouement chez les deux sœurs et chez la mère, il ne comprenait pas la réserve absolue de Mlle Charrier.

Eugène Orieux.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LETTRES DE DOM AUDREN ET DE DOM BRIANT

RELATIVES AU

*RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE**

3.

DOM AUDREN A DOM LA RUE [1].

(12 décembre 1712).

P. C [2].

Mon Révérend Pere, je vous ay mandé par le dernier ordinaire que je m'étois donné l'honneur d'écrire à Mr Baluze par le même courier, en conformité de la formule que vous m'aviés envoïée. Vous verrés dans la suite quel effet cela pourra produire. Si dom Bernard [3] n'entre point dans l'exécution du dessein en question [4], je n'en seray pas non plus. Ce qui est de sûr, c'est que je ne mettray jamais mes memoires entre les mains du sieur Neomet [5], ni autre de la même farine. Je m'étonne que Mr l'abbé Renaudot se soit donnée tant de mouvement pour faire tomber la direction de ce travail sur le sr Neomet, qui en est entièrement incapable, de quelque costé que vous preniés cet homme. Si j'étois assés fou ou assez malin pour faire décrier l'entreprise dans son origine, je ne pourrois prendre d'autre parti que de lui confier ce travail. Mais enfin il arrivera ce qu'il plaira à la Providence, et quoy qu'il en arrive, je serai toujours invariablement bon ami et bon serviteur de dom Bernard de Montfaucon, de dom Martin Bouquet et du *Padre della Strada*. Mes com-

* Voir la livraison d'avril 1880, pp. 295-301.

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., n° 17701 (anciennement *Correspondance de Montfaucon*, t. I), f. 184.

[2] *Pax Christi*.

[3] Dom Montfaucon.

[4] Le *Recueil des historiens de France*.

[5] Ou peut-être *Nermet*.

pliments à nos autres amis de Saint-Germain et de Saint-Denys dans l'occasion [1].

Le 12 décembre 1712.

Pour le *Padre della Strada.*

4.

Dom Audren a dom Montfaucon [2].

(Le Mans, 23 juin 1717).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, monsieur le supérieur de la Mission du Mans va à Paris pour l'assemblée de sa congrégation et me prie de lui procurer la connoissance de V. R. Je le fais avec plaisir ; c'est un homme de merite que je connois depuis longues années, et il a souscrit pour votre ouvrage des *Antiquités*. Je vous prie de lui faire bien des honnêtetés.

Mais voicy une affaire importante. Mgr le Chancelier, à qui j'avois fait l'ouverture de mon dessein sur les anciens historiens de France n'étant encore que procureur général, se réveille sur ce projet et me fait écrire par un avocat du Parlement nommé de Laurière, rue du Cimetière de Saint-André, pour me demander qui sont les religieux sur qui je jettois les yeux pour l'exécution de ce dessein. Je vais luy faire réponse et luy diray que je vous designois pour vous mettre à la tête de ce travail, dès le moment que vous auriez fini vos *Antiquités,* c'est-à-dire au commencement de 1719; que cependant, si j'estois resté à Paris, j'aurois pris des mesures pour chercher tout ce qui auroit pu entrer dans les Historiens de la premiere race; que nous avions eu de frequents entretiens sur cette matière, et que je ne connoissois personne qui connût mieux notre histoire et qui fût plus en état de présider à cette entreprise si nécessaire à l'Etat, et que nous choisirions de concert deux ou trois autres jeunes religieux propres pour ce genre de travail, et qui, dans la suite, pourroient succeder à ceux qui manqueroient, pour continuer et consommer cet ouvrage. Je crois qu'il seroit à propos que vous vissiez sans délai Mr de Laurière et même Mgr le Chancelier sur ce projet; vous lui en direz plus dans une conférence que je ne pourrois écrire. Dom Ursin Durand, dom Charles de la Rue, dom Martin Bouquet, dom Vincent Thuillier, seroient très propres pour travailler avec vous à Paris. Il faudrait aussy faire choix de trois ou quatre religieux pour examiner, chercher, fouiller

[1] Cette lettre n'est pas signée, mais elle est de l'écriture de dom Audren.

[2] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702 (anc. *Corr. Montfaucon,* t. II), f. 64.

tous les manuscrits, titres, archives, cabinets de curieux, bibliothèques, d'où l'on pourroit tirer du secours pour l'illustration de notre histoire gallicane, et on leur donneroit, pour leur servir de règle, le memoire que j'avois dressé de concert avec vous: comme trois ou quatre religieux, qu'on mettroit dans chaque province, auroient aussi besoin d'un dessinateur habile, pour dessiner tous les anciens monuments qui se trouvent sur les lieux, prendre les seaux remarquables. Enfin, vous en pourrez dire à Mgr le Chancelier dans une ou plusieurs conferences plus que je ne pourrois en écrire.

J'appréhende que le Regime [1], de la manière dont il est composé, ne fasse de mauvaises difficultés dans l'exécution; mais aussi ils seront obligés de plier sous le poids de l'autorité de Mgr le Chancelier. Il est donc à propos que vous voyiez incessamment Mr de Laurière, avocat, et ensuite Mgr le Chancelier, pour régler toute chose. De mon côté vous pouvez l'assurer que je quitteray volontiers le titre d'abbé de Saint-Vincent, pour travailler avec vous de concert et avec vos associés. Quand il vous plaira, je vous envoyrai tout ce que Mr du Cange avoit fait pour dresser son plan. Je l'ay apporté au Mans. Mais on peut compter que je ne le donneray qu'à Mgr le Chancelier ou à vous, privativement à tout autre.

La note que vous m'avez envoiée de dom Joseph Veyssette sur le manuscrit qu'on vous a envoyé de Liége (dom Ursin m'a aussi écrit les mêmes remarques), cette note, dis-je, fait voir que les auteurs que Du Chesne a donnés demandent une grande discussion.

En voilà assez pour ce voiage. Je suis certainement plus que personne d'un attachement inviolable, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obéissant serviteur et confrere

F. Maur Audren *M. B.*

Le 23 juin 1717.

5.

Le même au même [2].

(Le Mans, 27 juin 1717).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, Mr Baluze m'écrit aussi sur la même matière que M. de Laurière et de la part de Mgr le Chancelier. Je leur répons à tous deux sur le même ton, c'est-à-dire dans le même esprit que je vous

[1] Les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur.

[2] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702, f. 66.

écrivois ma dernière lettre, c'est-à-dire que j'estois convenu avec vous avant ma sortie de Paris que vous auriez la direction de ce travail, après avoir fini vos *Antiquités;* que vous feriez le choix convenable de vos ouvriers pour travailler sous vous à Paris, et que nous prendrions ensemble des mesures pour mettre trois ou quatre ouvriers dans chaque province pour visiter les archives, avec un dessinateur pour prendre les inscriptions, les monuments antiques, les mausolées, les seaux importants qui se trouvent au bas des chartes.

Il est donc nécessaire que vous voiés Mr Baluze, Mr de Laurière et Mr l'abbé Renaudot, à qui je me suis donné l'honneur d'écrire en sortant de Marmoutier, et que vous vous rendiez maître de cette entreprise. Il me paroît, par une lettre de dom Edmond Martenne, qu'il ne seroit pas fâché d'en être l'intendant; c'est ce qui m'a porté à m'expliquer à Mr de Laurière.

J'embrasse vos deux aides de camp et suis, mon Reverend Pere et très cher Dom Bernard, tout à vous et sans reserve ni restriction quelconque.

FR. MAUR AUDREN.

Le 27 juin 1717.

6.

LE MÊME AU MÊME [1].

(Marmoutier, 3 février 1723).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, vous me connoissez assez pour ne pas douter que je ne sois disposé à vous faire plaisir, et à tous vos amis, en tout ce qui pourra dépendre de moy. J'ay trouvé le manuscrit de Cicéron de Marmoutier. Je l'ay fait examiner par un de nos confrères; en voici le détail, que je vous envoie. J'ay porté mes recherches plus loin, par l'envie que j'ay de vous faire plaisir et de vous rendre service, à vos amis, et à la république des lettres. — Je trouve dans le catalogue des manuscrits de notre métropole de Saint-Gatien :

11. 405. *Tullii de Officiis, cum quibusdam versibus in fine.*

11. 408. *Tullii de Officiis.*

11. 421. *Tullii Opuscula.*

Je trouve de plus dans le catalogue des manuscrits de Tours :

11. 33. *Cicero, de Senectute. Ejusdem Somnium Scipionis, excerptum ex libro tertio de Republica.*

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., fr. 17702, f. 68.

Voilà tout ce que j'ay deterré à Tours, des manuscrits. Quand vous m'aurez marqué ce que vous souhaiterés de mon ministère, nous exécuterons tout ce que vous nous marquerés de point en point.

Je suis charmé de me trouver eloigné de toutes ces scènes tragiques, quoyqu'elles me frappent violemment au loin. Elles me feroient mourir si je me trouvois à portée de les voir et de les entendre. Ainsi, je m'estime heureux et je me félicite de mon eloignement de Saint-Germain et de Paris, bien résolu de faire tout ce qui dépendra de moy pour n'y pas retourner. Nous vivons ici dans une grande paix et une grande tranquillité, et je ne me suis pas encore aperçu, depuis que je suis ici, d'aucun mouvement, cabale, ou intrigues dans la province. Mais soïés persuadé que, quelque air que je respire, quelque climat et region que j'habite, je seray invariablement, de tout mon cœur et du plus parfait dévouement, mon Reverend Pere, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

F. Maur Audren *M. B.*

Le 3 fevrier 1723.

7.

Le même au même [1].

(Marmoutier, 14 mars 1723).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, je ne doute pas qu'on ne vous ait remis entre les mains notre manuscrit de Ciceron; je tâcheray aussi de vous procurer le lambeau du manuscrit de Saint-Martin des livres *de Republica* de Ciceron, avant le chapitre.

Un de mes neveux, nommé le chevalier de Penandref de Kersauson, enseigne de vaisseau du departement de Brest, se donnera l'honneur de vous aller présenter ses respects. Je vous le recommande, et vous prie de l'aider de tout votre credit, auprès de Monsieur et de Madame la marechale d'Estrée et de tous vos autres amis, à procurer son avancement dans la Marine, et je vous en seray très obligé. Il est connu de M. le marechal, qui connoît aussi de quelle maison il est. Il m'en a parlé une fois avec estime en votre présence. Mon neveu a entrepris le voïage de Paris, dans l'espérance qu'on lui a donné qu'il y aura une nouvelle promotion d'officiers dans la Marine après les cérémonies ordinaires de la majorité. Je vous le recommande et suis de tout mon cœur, du plus par-

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702, f. 72.

fait devouement d'un attachement inviolable, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obéissant serviteur et confrere.

Fr. Maur Audren *M. B.*

Le 14 mars 1723.

8.

Le même au même [1].

(1er mai 1723).

Pax Christi.

A Marmoutier, le 1er mai 1723.

Mon Reverend Pere, j'ai reçu votre lettre hier 28 fevrier, et je remets dans le moment le manuscrit de Ciceron entre les mains de la personne qui m'avoit apporté votre lettre, et qui me marqua être dans le dessein de partir demain pour Paris. Je souhaite de tout mon cœur que l'examen de ce manuscrit vous fasse plaisir et que vous en tiriez quelque utilité, aussi bien que Mr Walker, votre ami. Vous aurés la bonté de nous le renvoïer quand vous en aurés tiré tout le secours que vous pourrés.

Je tâcheray aussi, avant la fin du Carême, de vous donner satisfaction sur le manuscrit de Saint-Martin de Tours, et d'exécuter vos ordres à la lettre; il faudra pour cela envoïer des ouvriers travailler sur les lieux sans deplacer, car tous les manuscrits de Saint-Martin sont enchaînés.

Nous serons toujours disposés à vous donner des preuves réelles et effectives de notre zele pour votre service et le service de toute l'illustre académie *bernardine*. Je l'embrasse de tout mon cœur, et en général et en particulier.

Il n'y a presque pas eu de prunes cette année; c'est la disette qui m'a empesché de vous en envoïer une plus ample voiture. On ne peut être avec plus de respect et d'estime, et d'un cœur plus sincere et d'un attachement plus inviolable que je le suis, mon Reverend Pere, votre très humble et très obéissant serviteur et confrere.

Fr. Maur Audren *M. B.*

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702 f. 70.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE DRAME CHRÉTIEN AU MOYEN AGE, par M. Marius Sepet. — Paris, Librairie académique Didier. Un volume in-18.

Toutes les personnes qui s'inquiètent des progrès de la littérature savent que des travaux nombreux et intéressants ont remis en lumière les productions des auteurs français du moyen âge. Au nombre des écrivains qui consacrent à cette tâche leurs veilles et leurs talents, il faut mettre en bonne place M. Marius Sepet. Dans plusieurs articles et livres remarquables, il a grandement contribué à faire rendre justice à nos ancêtres, à ces hommes de cœur et d'esprit que les orgueilleux écrivains de la Renaissance s'étaient plu à nous montrer plongés dans les ténèbres épaisses de la plus grossière ignorance. Aujourd'hui, il a réuni dans un même volume quelques articles publiés à différentes époques, et il en a fait un ouvrage qui a pour objet les origines de notre théâtre national.

Un théâtre national en France ! Cela est-il possible ? Elevés dans le culte des Grecs et des Romains, habitués plus tard à voir la scène servir à combattre, sous des noms historiques, les doctrines les plus saintes et les causes les plus nobles, écoutant dans le drame l'écho bruyant des passions politiques qui maudissent notre glorieux passé, nous sentons bien que ce théâtre nous manque maintenant. Dans Athènes, les pièces d'Eschyle, de Sophocle, comme à Londres aujourd'hui celles de Shakespeare, faisaient vibrer la corde patriotique, en rendant pour quelques heures la vie aux grands hommes des anciens temps. Nous n'avons presque rien de semblable. Parfois quelques pièces comme *Charles VI*, comme *la Fille de Roland*, révélant ce qui pourrait être fait, ont suscité un enthousiasme général ; mais bientôt l'esprit, habitué à d'autres choses, a

demandé ailleurs ses satisfactions, et le théâtre est resté en France une arène politique ou une école de corruption.

Il n'en fut pas toujours de même ; il y eut un temps, au contraire, où les représentations théâtrales étaient aussi chez nous véritablement nationales et populaires. C'est de ce temps que M. Marius Sepet a voulu retracer le souvenir. Il s'est proposé de montrer le drame naissant des cérémonies religieuses et des pompes liturgiques. D'abord, c'est-à-dire, vers le XIe siècle, on ne fait que dialoguer certaines parties des longs offices consacrés à célébrer les grandes fêtes. Prêtres et diacres, chanoines et vicaires, vêtus d'aubes et de chapes éclatantes, chantent alternativement les antiennes de Noël et les proses de Pâques. Puis le dialogue se développe ; il prend dans la cérémonie une importance plus marquée ; des personnages épisodiques y sont mêlés ; la langue latine cesse d'y être seule employée ; l'imagination des clercs s'y donne quelque liberté. Ce n'est plus uniquement dans l'église, pendant la messe ou durant les vêpres, que le mystère est représenté ; c'est à la porte, sous le porche, sous le cloître. Un troisième degré finit par être franchi. Le drame se dégage un peu de l'influence purement ecclésiastique. Les sujets appartiennent toujours à l'Ancien Testament, à l'Évangile, à la vie des saints ; mais ils sont traités largement et dramatisés de toutes les manières. Les compositions se multiplient ; elles s'allongent, selon le goût du temps, prennent des dimensions démesurées, englobent dans un seul mystère l'histoire de l'univers, depuis le premier jour de la création jusqu'à la Pentecôte. Le souffle chrétien les anime encore, mais le mauvais goût y domine trop souvent. Cependant il y ayait là, dans les scènes de la Bible, les récits de l'histoire des saints, les faits glorieux des annales françaises, une source inépuisable, dont un homme de génie eût tiré de merveilleux chefs-d'œuvre. Malheureusement les lettrés de la Renaissance ne le comprirent pas. Dédaignant les traditions nationales, ils s'enthousiasmèrent uniquement pour l'antiquité païenne. Dans le genre dramatique, comme pour les autres genres, ils furent les créateurs de cette poésie qui eut dans le grand siècle son expression complète : entente des

conditions dramatiques, sûreté du goût, noblesse du langage, perfection du dialogue, vérité des caractères, tout s'y trouve, tout, sauf la qualité essentielle pour que la poésie soit vraiment populaire, pour que les vers se trouvent dans toutes les mémoires comme les tercets du Dante et les tirades de Shakespeare, c'est-à-dire, le choix des sujets, la correspondance entre l'œuvre de l'écrivain et les grandes traditions religieuses et nationales de la France. *Athalie* est un chef-d'œuvre dramatique, parce que les plus beaux vers de la langue française y sont consacrés à mettre en action l'un des événements remarquables de l'Histoire Sainte. Pourquoi Racine a-t-il été chercher les sujets de ses autres grandes compositions dans les seules annales de peuples qui ne sont connus que par des érudits ? Il aurait gardé les qualités de son génie, et, de plus, il aurait parlé aux foules un langage qu'elles sont capables de comprendre.

L'œuvre de M. Sepet n'est pas un réquisitoire contre les poètes du temps de Louis XIV. Tout en déplorant cette grave erreur, il rend un éclatant hommage à leur vrai mérite. Ceux qui en douteraient, n'auraient, pour se convaincre, qu'à lire les lignes consacrées à Molière, dans lequel il voit l'héritier et le continuateur des moralités et des sotties du moyen âge. C'est même dans les comédies et dans les farces du grand comique qu'il va chercher l'exemple de ce que la tragédie serait devenue, si les traditions anciennes n'avaient pas été brusquement délaissées. Peut-être n'a-t-il pas tort. Quoi qu'il en soit, ce volume est d'une lecture attachante. Plusieurs de ces compositions primitives sont traduites ou largement analysées ; le caractère des temps et des lieux où furent représentées ces scènes est fidèlement rendu ; l'impression des spectateurs admirablement décrit. L'avant-dernier chapitre — et ce n'est pas le moins intéressant — est consacré à dépeindre ce que devait être au XVI^e^ siècle la représentation de l'un des grands mystères qui ont gardé le plus de célébrité.

L. K.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les funérailles d'un prêtre et d'un soldat à Nantes.

En moins de quinze jours, Nantes a vu se produire deux manifestations profondément touchantes, dont la mort d'un prêtre et celle d'un soldat lui ont fourni l'occasion. Le prêtre, il faut bien le dire, était... un Jésuite! et le soldat, un général de division, récemment révoqué de ses fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur.

La *Semaine religieuse* a publié, sans nom d'auteur, sur le vénérable et vénéré fils de saint Ignace de Loyola, une longue et belle notice, que nous voudrions pouvoir faire passer tout entière dans le cadre restreint de cette chronique. En voici, du moins, des extraits importants :

La mort vient de ravir à la Compagnie de Jésus et à la ville de Nantes un prêtre éminent, dont le souvenir vivra longtemps parmi nous. Louis-Marie Marquet était fils de la Bretagne; il naquit à Port-Louis, le 9 mars 1803. Nous ne savons presque rien de son enfance.

Son père, brave officier de santé de la Marine, et sa pieuse mère n'eurent rien plus à cœur que de lui procurer le bienfait d'une éducation aussi distinguée que religieuse : ils s'empressèrent de le faire admettre, tout jeune encore, au Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, dirigé alors par les Pères de la Compagnie de Jésus. Les condisciples qui lui ont survécu peuvent parler des lauriers classiques dont le couvrait chaque distribution des prix. Il acheva le cours de ses études au célèbre collège de Saint-Acheul, et se fit surtout remarquer dans sa seconde année de rhétorique.

Peu de temps après, il frappait à la porte du noviciat de Montrouge : c'était le 12 octobre 1822; le nouveau candidat n'avait pas vingt ans. Son Père Maître — comme on dit chez les Jésuites — fut le vénéré

P. Jean-Baptiste Gury, oncle du célèbre théologien. Ses austères mais solides leçons laissèrent en lui une profonde empreinte; volontiers il en rappelait le souvenir, sur ce ton de fine et respectueuse gaîté qui lui allait si bien. Parmi les compagnons de ces premières épreuves, il aimait à citer l'illustre Père de Ravignan, avec lequel plus tard il rivalisera d'éloquence et de zèle, bien que dans une sphère et dans un genre tout différents.

A peine lié à son Ordre par l'engagement sacré des vœux, on l'appliqua suivant l'usage à l'enseignement des lettres. Il professa successivement la grammaire, la seconde et la rhétorique à Saint-Acheul, à Billom, à Bordeaux, et depuis 1828, au Passage, sur la frontière d'Espagne. Les trop fameuses Ordonnances de Juin le trouvèrent au Petit-Séminaire de Bordeaux; et il eut à faire dès lors l'apprentissage de cette vie de persécution et d'exil, qui est le privilége des fils de saint Ignace: la mort, hélas! devait le surprendre sous le coup d'une proscription nouvelle...

La période qui s'étend de 1838 à 1852 fut la plus brillante de sa carrière. C'est alors qu'il se fit, par toute la France, une réputation méritée d'excellent prédicateur. Les principales chaires de Paris, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Rouen, de Strasbourg, etc., retentirent tour à tour des accents de cette grande parole, où l'on ne savait qu'admirer le plus, de la richesse du fond ou de la beauté de la forme. Ajoutons en passant qu'elle était admirablement servie par un heureux organe, et relevée par la noblesse expressive du geste, du visage et de toute la personne.

La cathédrale de Nantes l'entendit une première fois dès 1840; et l'orateur se créa dès lors parmi nous des admirations et des sympathies, destinées à grandir un jour presque sans mesure.

A la suite de sa station quadragésimale de Notre-Dame de Rouen, en 1843, il eut le bonheur de poser, sous les auspices du cardinal-prince de Croy, les bases d'une maison de son Ordre dans cette grande ville, et il la gouverna trois ans comme supérieur.

En 1846, on le trouve à Strasbourg, avec le titre de prédicateur ordinaire à la cathédrale. Puis il rentre à Paris, où la Révolution de 1848 vient le surprendre, pendant qu'il se livre, avec une ardeur croissante et des fruits dignes de son zèle, à toutes les fatigues de l'apostolat.

Ce fut l'année 1852 qui le fixa définitivement à Nantes. Il y sera désormais retenu, soit comme directeur des Enfants de Marie du Sacré-Cœur, soit, pendant de longues années et à plusieurs reprises, comme Supérieur de la Résidence. Ici les détails deviennent superflus; chacun n'a qu'à interroger ses souvenirs: les œuvres de l'infatigable religieux sont là qui parlent et longtemps parleront pour lui. Il en est une surtout qui ne se

taira point, tant que le marteau démolisseur des révolutions ne l'aura pas détruite; je veux dire cette gracieuse chapelle de la rue Dugommier, un des ornements de la cité nantaise, dont la création lui appartient et devrait suffire à immortaliser son nom...

C'est le 19 août 1857, que le nouveau temple put être solennellement consacré, au milieu d'un immense concours de fidèles et des témoignages touchants de la joie publique. Il ne restait plus qu'à bâtir la maison des Pères : il l'entreprit plus tard, en 1870, et c'est encore lui qui présida, pour la plus grande part, à cette nouvelle construction.

Et pourtant, disons-le bien haut, l'édifice matériel était le moindre de ses soucis : le soin des âmes ne cessa pas un instant d'être la première de ses préoccupations. Les années qui séparent 1852 de 1870 furent manifestement, au point de vue spirituel, les plus fécondes de sa vie apostolique. Alors surtout, renonçant à la grande prédication, il déploya ces qualités supérieures de directeur des consciences, qui constituent, je le crois, son meilleur titre à la reconnaissance de la terre et aux récompenses du ciel...

Il expira vers une heure du matin, le mercredi 21 avril.

Le lendemain 22, était le jour des funérailles. Dieu voulut qu'il devint pour le cher défunt et aussi pour ses Frères un jour de véritable triomphe. A 2 heures, eut lieu la levée du corps, qui fut dirigé vers Saint-Nicolas. M. le Curé était accouru avec tout son clergé et marchait devant le cercueil. Derrière, en tête du deuil, suivaient les membres de la double famille, naturelle et religieuse, du défunt, et UNE FOULE IMMENSE, QU'ON N'ÉVALUE PAS A MOINS DE SIX MILLE PERSONNES. On y remarquait particulièrement grand nombre d'ecclésiastiques, des Pères Capucins, des Pères Prémontrés, des Frères des Ecoles et de l'Instruction chrétiennes, des représentants de toutes les Communautés de la ville, et plus encore cette masse compacte d'hommes de toutes les conditions, qui, sans avoir jamais connu le Père Marquet ni aucun Jésuite, étaient venus dire ce qu'ils pensaient des Décrets du 29 mars. Les larmes montaient involontairement aux yeux, en présence de cette muette mais si éloquente protestation. Jamais peut-être notre ville n'avait été témoin d'une manifestation à la fois aussi spontanée et aussi imposante. Honneur aux braves catholiques de Nantes d'avoir compris d'instinct et si noblement rempli le devoir imposé par les circonstances !

Après une halte à Saint-Nicolas, pour l'absoute faite par M. Morel, vicaire-général, et pour la longue cérémonie de l'eau bénite jetée sur le cercueil, on prit le chemin du cimetière. Ce fut, jusqu'au bout, presque le même cortège qu'au départ, et partout le même silence, la même tenue respectueuse et recueillie : nulle part, seulement l'apparence d'une atti-

tude hostile ou malveillante. Puis, la dernière prière récitée près de la tombe ouverte, toute cette immense multitude s'écoula dans le plus bel ordre, avec le sentiment intime d'avoir accompli un grand acte de foi, de justice et de réparation. Ce sont là des scènes qui fortifient le cœur et raniment toutes les espérances.

— Le 3 mai, avaient lieu à Saint-Philippe du Roule, à Paris, au milieu d'une énorme affluence, les obsèques de M. le général Vinoy. Les honneurs militaires étaient rendus par une brigade, sous le commandement du général Kampf. L'amiral Pothuau, les généraux Vergé, Delacroix et Lacretelle tenaient les cordons du poële. Le deuil était conduit par le général Vinceudon, neveu du défunt. Les maréchaux Canrobert, de Mac-Mahon, LL. AA. RR. les ducs de Nemours et d'Aumale étaient en tête du cortège. — Le Gouvernement ne s'était pas fait représenter.

Le lendemain, le corps du général arrivait dans notre ville et un service funèbre était célébré très solennellement à Saint-Nicolas, tout tendu de draperies noires. Mgr l'évêque présidait la cérémonie. Une foule considérable remplissait l'église, « foule d'amis, dit l'*Espérance du Peuple,* désireux de rendre un suprême hommage à ce vieux soldat d'Afrique, l'une des gloires les plus pures de notre armée. » L'absoute a été donnée par Mgr Le Coq. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Lechat, maire de Nantes, le général Mellinet, l'intendant général Roux, le général Benoist, le général de Coatpond, le sous-intendant militaire, Babin-Chevaye, ancien député, et Serpette. Dans le cortège on remarquait, au milieu des notabilités de la ville, un grand nombre d'officiers de la garnison, en uniforme.

Au cimetière, M. le maire de Nantes a prononcé ce discours, « excellent, dit l'*Espérance,* pour le fond et pour la forme » :

« Messieurs,

« L'homme éminent dont ce cercueil renferme la dépouille mortelle n'était pas originaire de cette ville.

« Le général Vinoy était né à Saint-Etienne, dans l'Isère, le 10 août 1800. Mais il aimait Nantes à l'égal de sa ville natale, parce que là il avait des amis qui lui sont demeurés fidèles dans la mauvaise comme dans la bonne fortune ; parce qu'il avait là une famille qui le chérissait, et que sa mort plonge aujourd'hui dans une profonde affliction ; parce que là vivait et vivra, je l'espère, de longues années encore, entouré de l'estime et de l'affection de tous, son ancien et brave compagnon d'armes, le général Mellinet ; parce que là, dans cette terre, où il vient de descendre, reposait, depuis bien des années, son fils unique, qu'il avait si prématurément perdu.

« Pour toutes ces raisons, le général Vinoy a voulu que sa dernière demeure fût à Nantes ; et c'est à moi qu'incombe le devoir, que je remplis de si bon cœur, de rendre à cet hôte illustre un suprême et douloureux hommage.

« Peu de carrières, messieurs, ont été mieux remplies, plus brillantes que celles du général. C'est de simple soldat qu'il est devenu tout ce qu'il était en 1871. Car si 1871 l'a vu général de division depuis 1855, grand chancelier de la Légion d'honneur, Grand'Croix : l'année 1823 l'avait vu entrer, simple engagé volontaire, dans l'infanterie de la garde royale. Caporal en 1824 ; sergent en 1826 ; il devenait officier au moment de la conquête d'Algérie.

« A partir de cette époque, il est peu d'événements de notre histoire militaire auxquels son nom ne soit mêlé ; peu de succès auxquels il n'ait contribué ; peu de résultats glorieux, dont il n'ait pu légitimement revendiquer une part.

« Nous le voyons d'abord en Algérie, où il fait toutes les campagnes de 1836 à 1854, où il est de toutes les expéditions, se signaler par son brillant courage ; et plus d'une fois il y est mis à l'ordre du jour de l'armée. Il quitte l'Afrique pour la Crimée ; arrivé là général de brigade, il revient général de division.

« Dans cette guerre où la vaillance personnelle des chefs et des soldats eut sur le résultat final une si décisive influence, le général Vinoy avait montré au plus haut point les qualités maîtresses de sa nature : une fermeté qui ne permettait pas aux courages de mollir autour de lui ; une ardeur communicative, qui ne faisait qu'une âme du chef et de ses soldats, et donnait tant de puissance à leur commun effort. On le vit à l'assaut de Malakoff, où la brigade qu'il commandait joua un rôle si marqué.

« Le maréchal Niel, qui se connaissait en hommes, le demandait, comme divisionnaire, dans la guerre d'Italie de 1859. Il savait, ce véritable homme de guerre, cet adversaire des compromettantes témérités, qu'il trouverait, dans son subordonné, un chef aussi avisé et prudent dans les mesures à prendre, qu'intrépide au moment de l'action. Les batailles de Magenta et de Solférino, où le général Vinoy était encore signalé pour faits d'armes, ratifièrent le choix de M. le maréchal Niel.

En 1865, atteint par la limite d'âge, le général Vinoy quittait le service. Il n'emportait dans sa retraite que de doux et glorieux souvenirs, des triomphes non mêlés de revers.

« Vint 1870 ! Nos désastres le rappelèrent au service, et il reçut le commandement d'un corps d'armée : la dernière de nos ressources organisée avec laquelle il se dirigea vers l'armée de l'Est. En route il apprit la catastrophe de Sedan.

« Parti trop tard pour être compris dans le désastre, il sut, par une habile retraite sur Paris, réserver au gouvernement de la Défense nationale l'utile appoint de ses régiments.

« A Dieu ne plaise, messieurs, que je veuille mêler la politique à ce deuil ; que je veuille vous entretenir de questions brûlantes, en ce lieu, devant un cercueil, en présence duquel, pour l'honneur de l'humanité, tout ce qui divise les hommes s'efface et disparaît. Au moins, puis-je dire qu'à mesure que le temps marche, à mesure que les passions se calment, et que la voix grave et austère de l'histoire se fait mieux entendre, on rend justice à ces hommes d'énergie et de patriotisme, qui ne se sont pas hâtés de désespérer de l'avenir ; qui, à Paris, ont poussé la résistance jusqu'aux dernières limites du possible. S'ils n'ont rien fait pour le salut, ils ont fait beaucoup pour l'honneur.

« Le général Vinoy a joint ses efforts à leurs efforts ; il a partagé leurs épreuves et leurs revers ; et ce n'est assurément pas ce qu'il a fait de moins beau dans sa vie, que de prendre une place parmi ces nobles vaincus.

« Tels sont, messieurs, si je ne me trompe, les traits principaux par lesquels celui qui n'est plus vivra dans notre mémoire ! Puisse cet hommage être un adoucissement pour la vive douleur de sa veuve, de ses parents, qui ont tant d'amis dans cette assistance.

« Et vous, général, adieu ! »

Disons-le, ce discours n'a pas été du goût de tous les auditeurs, et un bien bon journal, — comme chacun sait, — le *Petit Parisien,* organe de M. Laisant, notre député, s'est mis, à ce sujet, fortement en colère. Pour lui, c'est là une « scandaleuse élucubration, » un « inqualifiable morceau d'éloquence. » Puis il s'écrie : « M. Lechat est un de ces hommes que l'on pouvait croire ralliés à la République. Il vient de s'en séparer de gaieté de cœur, et, après un acte pareil, il ne peut plus songer à jouer un rôle politique. »

LOUIS DE KERJEAN.

— Nous rendrons compte, dans notre prochaine chronique, de la séance de la Société des Bibliophiles Bretons à Rennes et du Concours régional de cette ville, qui n'est pas encore terminé à l'heure où nous écrivons ces lignes.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 9 de la 5e série. 1879, 2e semestre. In-8°, 894 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Prix de la souscription annuelle, 5 fr. pour Nantes; 7 fr. par la poste.

COMPLICE (UN) DE CARRIER. — LE PATRIOTE D'HÉRON, par L. de la Sicotière. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 51 p. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE, par Paul Sébillot. — Paris, G. Charpentier. In-18 jésus, XII-360 p..... 3 fr. 50

DANGER DU SOCIALISME. INCONSTITUTIONNALITÉ DES TTAITÉS DE COMMERCE, pour servir de préface à la critique de la conversion, par Emile Cossé. — Paris, Dentu. Broch. in-12, 24 p.

ESSAIS POLITIQUES. La Recherche du vrai : Monarchie et République : les Coups d'Etat, par H. Le Jarnic de Kervixal (comte du B.....). — In-8°, 24 p. Brest, imp. Evain-Roger.

MARINS (LES) BRETONS. — JACQUES CASSARD, CAPITAINE DE VAISSEAU (1679-1740), par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 24 p. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

MOSAÏQUE, par Achille du Clésieux. Œuvres choisies. T. 5. Paris, libr. Dentu.

MUETTE (LA) D'ORVAULT, par Mlle Gabrielle d'Ethampes. — In-12, 301 p. Paris, libr. Delhomme et Briguet. (Bibliothèque Saint-Germain).

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR MARC-ANTOINE RAIMONDI. Lettre à M. Georges Duplessis, par Benj. Fillon. Gr. in-8°, 16 p., avec grav. Paris, impr. Quantin. Tiré à 120 ex., pap. vergé, titre rouge et noir.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*

PAS DE DIVORCE ! Réponse à M. Alex. Dumas, par Paul Féval. 9e éd. In-18 jésus, 369 p. Paris, libr. Palmé..... 3 fr.

POÉSIES DIVERSES DE DESFORGES-MAILLARD, avec une notice bio-bibliographique, par Honoré Bonhomme. Pet. in-8°, XL-213 p., avec grav. et portrait. — Paris, Quantin..... 10 fr.

POUR QUI FUT PEINT LE PORTRAIT D'ÉRASME PAR HANS HOLBEIN, DU MUSÉE DU LOUVRE, par Benj. Fillon. Gr. in-8°, 23 p., avec grav. Paris, impr. Quantin. Tiré à 150 ex. Pap. vergé, titre rouge et noir.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*

RUSTAUDE (LA), par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-18 jésus, 409 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

VANITÉ (DE LA) DES INSTITUTIONS FONDÉES PAR LE SOPHISME. Mélanges pour faire suite aux *Ruines de la monarchie française,* par Louis Revelière, député de la Loire-Inférieure sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. In-8°, XVI-372. Paris, Lecoffre.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

X*

LE CARDINAL DE SOUBISE

(1717-1756)

III. — L'abbé de Ventadour, coadjuteur de Strasbourg et cardinal.

(1742-1749).

Avant de continuer à parcourir la brillante mais trop courte carrière de l'abbé de Ventadour, nous devons nous arrêter un instant sur sa situation de famille à l'époque de ses succès oratoires. Son grand-père, le prince de Rohan, vivait encore et habitait le magnifique hôtel de Soubise, remarié, comme nous l'avons vu, à la duchesse veuve de Picquigny. Ses trois tantes, les duchesses de Mazarin, de Tallard et de Rohan-Montbazon, occupaient de hautes situations à la cour ; et leur influence, surtout celle de la duchesse de Tallard, gouvernante en survivance des enfants et petits-enfants de France, lui assurait, même en dehors de l'amitié de la reine et du roi pour le grand aumônier, la réalisation de ses moindres désirs. Son frère aîné, le prince Charles, qui devait un jour être connu sous le nom de maréchal de Soubise, prodiguait sa valeur sur tous les champs de bataille et semblait vouloir se faire pardonner d'avance l'humiliante défaite qu'il devait éprouver à Rosbach ; capitaine des gendarmes de la garde, il avait commencé

* Voir la livraison de mai 1880, pp. 333-346.

à servir en 1733 au siège de Kehl, puis il avait assisté au siège de Philipsbourg en 1734 et à celui de Prague en 1741 : deux ans plus tard, il devait se distinguer à la bataille de Dettingen, et l'on sait comment, aide de camp du roi, il prit part en 1744 aux sièges de Menin, d'Ypres et de Fribourg où il eut un bras cassé; comment, en 1745, il contribua par une charge opportune, à la victoire de Fontenoy; comment, enfin, sa bravoure reçut une consécration définitive aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. Il était moins heureux en ménage : non pas que la médisance se soit donnée carrière sur ses femmes, mais il les perdait toutes après quelques années de mariage, et presque aussitôt il recommençait l'épreuve avec une constance digne d'un meilleur sort. Après avoir épousé, en 1734, Anne-Marie-Louise de la Tour-Bouillon, dont il eut une fille, M^lle^ de Soubise, qui devait devenir princesse de Condé [1], il venait de s'unir, le 5 novembre 1741, à Thérèse-Anne, princesse de Savoie, fille du prince de Carignan ; et l'abbé de Ventadour avait assisté à ce brillant mariage, qui fut célébré en famille chez le cardinal de Rohan, dans son palais de Saverne [2].

L'abbé avait encore deux frères qui attirèrent peu l'attention de la chronique et qui moururent jeunes, sans doute, car nous n'avons pas retrouvé les dates de leur mort : François-Auguste, né en 1721, était destiné à l'Eglise, et René, plus jeune de deux ans, portait le nom de

[1] Le prince de Soubise eut aussi de ce mariage un fils, nommé le comte de Saint-Pol; mais cet unique héritier masculin des Soubise mourut à l'âge de deux ans et demi, le 26 mai 1742. (*Luynes.* IV).

[2] « Le contrat de mariage de M. le prince de Soubise avec M^lle^ de Carignan, écrit Luynes le 19 octobre 1741, fut *signé par le roi* dimanche dernier. M^me^ de Carignan et M. de Rohan ont fait imprimer à l'ordinaire des billets pour faire part du mariage. L'incognito rend ceux de M^me^ de Carignan assez singuliers : ils sont conçus dans ces termes : « M^me^ la marquise de Busé est venue pour avoir l'honneur de vous faire part du mariage de la princesse Anne de Carignan, sa fille, avec M. le prince de Soubise. » M^me^ de Carignan et M. de Soubise partent ces jours-ci pour aller faire le mariage à Saverne. M. et M^me^ de Rohan n'y vont point; la santé de M. de Rohan est toujours mauvaise et il est dans un grand abattement... » (*Mém. de Luynes.* IV, 4). — « ... M^lle^ de Carignan a 20,000 livres de douaire et 10,000 livres d'habitation. Sa dot est de 100,000 écus valant 18,000 livres de rente, à cause de la différence de la monnaie. » (*Ibid.*, IV, 12).

marquis de Réaux. Leur sœur, Marie-Louise, née en 1720, avait épousé, au mois de juin 1736, le comte de Marsan, de la maison de Lorraine, en sorte qu'elle fut obligée plus tard de demander l'agrément de l'empereur pour devenir gouvernante des enfants de France.

Quant à l'abbé, son oncle le Cardinal l'avait fait entrer en 1740 au Chapitre de Strasbourg pour lui assurer le premier pas dans sa succession épiscopale ; et se sentant déjà près de sa fin, il le fit élire coadjuteur par le Chapitre au mois de mai de 1742. Le duc de Luynes nous a laissé un tableau curieux et fort pathétique à la fois de cette élection.

« Il paraît jusqu'à présent, écrivait-il en parlant de l'abbé de Ventadour, qu'il réussit tout au mieux : il s'est distingué dans ses études et se fait infiniment aimer par ses politesses et la douceur de son caractère : sa figure est agréable et prévient en sa faveur....

« L'élection se fait à Strasbourg par scrutin et avec presque les mêmes cérémonies que celles d'un pape dans le conclave. Le coadjuteur élu quitte sa place de chanoine et est installé dans celle de l'Evêque de Strasbourg : la cérémonie finit par le *Te Deum*, pendant lequel le cardinal de Rohan se tint dans les bas côtés de l'église ; et lorsque les chanoines rentrèrent dans la sacristie, il se trouva sur leur passage pour leur faire son remerciement. L'entrevue, dans ce moment, de M. le cardinal de Rohan et de M. l'abbé de Ventadour, fut un spectacle le plus tendre et le plus touchant. M. de Ventadour, rempli du respect et de l'attachement d'un neveu, ou plutôt d'un fils qui a toujours tâché de plaire à son père, et en même temps de la reconnoissance la plus vive, se jeta aux pieds de M. le cardinal de Rohan, lequel ne fut occupé qu'à le relever, l'embrasser et lui marquer toute sa tendresse. M. l'abbé de Ventadour jouit déjà d'environ 50,000 écus de rente [1]. »

Le nouveau coadjuteur venait d'avoir tout juste vingt-cinq ans. C'est assez dire que titres, faveurs et dignités lui arrivaient successivement, sans qu'il eût besoin de les attendre, à peine de les désirer. Son sacre eut lieu le 4 novembre dans la cathédrale de Strasbourg, sous le titre d'évêque *in partibus* d'Acre et de Ptolémaïde. Le cardinal de Rohan avait voulu être lui-même le prélat consécra-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*. IV, 150.

teur. On ne peut rien voir de plus magnifique que fut cette cérémonie, rapporte l'inépuisable chronique du duc de Luynes. Le prince de Soubise, alors aide de camp du maréchal de Belle-Isle à l'armée d'Allemagne, obtint un congé pour venir baiser le nouvel anneau pastoral de son frère [1].

Le jeune coadjuteur revint à Paris avec son grand-oncle, au mois de décembre, et ce fut lui qui eut l'honneur d'officier pontificalement dans la chapelle de Versailles pendant la semaine sainte et les fêtes de Pâques de l'année 1743 [2].

En 1744, M. le coadjuteur (c'est ainsi qu'on l'appelait simplement à la cour), accompagna son oncle à Saverne au moment de cette période critique de la guerre de la succession d'Autriche, qui vit le prince Charles et le baron de Trenck envahir l'Alsace avec 40,000 hommes. On sait comment Coigny qui était campé près de Spire força les lignes et vint camper sous Strasbourg, pendant que Trenck et ses Hongrois pillaient le pays et emportaient Saverne malgré la défense courageuse du commandant. Les Pandoures et les Croates escaladèrent les murs du jardin du palais épiscopal : toutes les maisons furent pillées sauf le palais ; la ville fut imposée à 75,000 livres et l'Evêque à 500,000 livres pour la conservation de son château. Fort heureusement, Charles de Lorraine fut subitement rappelé en Bohême pour voler au secours de Marie-Thérèse attaquée par Frédéric, et il repassa le Rhin à Beinheim le 24 août.

M. le coadjuteur suivit alors le cardinal à Metz pendant la convalescence du roi ; puis il assista aux réceptions fastueuses de Saverne et de Strasbourg, et nous avons vu comment le cardinal le délégua pour accompagner Louis XV à Schélestadt, à la limite de son diocèse. Mais après les fêtes arrive souvent, plus rapidement que la pensée, le cortège des deuils et des douleurs. Le cardinal et son neveu furent obligés de revenir à Paris, avant l'époque ordinaire, à cause de la maladie de la duchesse de Ventadour qui mou-

[1] *Mém. du duc de Luynes*, IV, 272.
[2] *Ibid.*, IV, 467.

rut le 15 décembre à Versailles, dans sa quatre-vingt-treizième année, instituant le prince de Soubise, l'aîné de ses arrière-petit-fils, son légataire universel. Elle et sa mère, la maréchale de la Mothe, avaient élevé vingt-trois fils de France ; elle avait jadis sauvé Louis XV qui lui garda toujours la plus vive affection [1] ; et sa générosité était telle, qu'elle distribuait par an près de 40,000 livres aux pauvres. Son enterrement eut lieu le 21, à la paroisse Notre-Dame, au milieu d'un concours extraordinaire, et elle fut portée de là aux Feuillants de Paris. « Son corps étoit dans un carrosse à huit chevaux caparaçonnés, précédé d'un carrosse du roi et accompagné par soixante palefreniers de la grande et de la petite écurie avec des flambeaux... M. le coadjuteur, M. le prince de Soubise, M. de Tallard et M. de Montbazon menoient le deuil [2] », et présentèrent le mercredi suivant leurs révérences au roi, en grand manteau.

Louis XV voulut aussitôt récompenser les éminents services de la duchesse de Ventadour dans la personne de l'un de ses arrière-petits-fils, et le 31 décembre il nomma le coadjuteur de Strasbourg grand aumônier en survivance.

Le duc de Luynes nous a laissé d'intéressants détails sur cette nomination :

« Mardi dernier, 6 janvier 1745, dit-il, M. le coadjuteur prêta serment entre les mains du roi, en qualité de grand aumônier, dans le cabinet, et tout de suite un second serment en qualité de commandeur de l'ordre du

[1] Le 2 mai 1744, Louis XV avait écrit de sa main le billet suivant à la duchesse avant de partir pour l'armée : « Ma chère maman, j'ai remis à mon départ, pour vous l'adoucir de mon mieux, à vous apprendre que c'est avec grand plaisir que je vous accorde ce que vous me demandez pour votre petite-fille la duchesse de Mazarin. Priez Dieu, maman, pour la prospérité de mes armes et pour ma gloire personnelle. J'emporte à l'armée toute la volonté possible, que le Dieu des armées m'éclaire, me soutienne et bénisse mes bonnes intentions. Adieu, maman, j'espère vous retrouver en aussi bonne santé que je vous laisse, que je vous embrasse du fond du cœur. — Louis. » (*Mém. de Luynes*, VI, 235.)

[2] *Luynes*, VI, 193. — Le chroniqueur ajoute qu'en portant les billets d'enterrement, on avait averti « qu'il falloit avoir un gentilhomme, un valet de chambre et trois laquais vêtus de noir ».

Saint-Esprit, après quoi, le Roi lui donna le cordon. C'est le droit du grand aumônier d'être commandeur de l'ordre aussitôt qu'il est revêtu de sa charge, et de n'avoir besoin pour cela ni de faire faire une information de vie et mœurs, ni de faire aucune profession de foi, ni d'être reçu à la chapelle comme les autres commandeurs. Outre cela, le grand aumônier ne fait aucune preuve et a double revenu pour sa commanderie, c'est-à-dire 2000 écus. Dans l'Institution de l'ordre, Henri III affecta une des commanderies au grand aumônier qui s'appelait alors Amiot, lequel n'étant point en état de faire des preuves, il fut dit que le grand aumônier n'en feroit jamais. L'usage a presque toujours été constant que les grands aumôniers ne fussent point reçus à la chapelle. M. le coadjuteur porta le cordon au cou au sortir du cabinet du roi, et alla ensuite mettre la plaque du Saint-Esprit. Il servit ensuite le roi, à la tribune, à la messe, en qualité de grand aumônier, et M. le cardinal de Rohan affecta ce jour là de se mettre dans une travée. M. le coadjuteur fit aussi les fonctions de grand aumônier le soir au grand couvert.

« Quoique M. le cardinal de Rohan et M. le coadjuteur portent tous deux l'ordre, cependant ils ne remplissent à eux deux qu'une seule commanderie, et M. le coadjuteur n'a point été proposé au chapitre de l'ordre par cette raison. Cet exemple est digne de remarque, d'autant plus qu'il est nouveau. La charge de grand aumônier avoit dans son institution des droits fort étendus, dont une grande partie a été usurpée par les secrétaires d'État. M. le cardinal de Rohan me dit il y a quelques jours que dans ses provisions il y est beaucoup plus parlé des droits dont il ne jouit point que de ceux dont il jouit. Il avoit autrefois la juridiction sur tous les hôpitaux : il ne l'a conservée que sur celui des Quinze-Vingts, sur lequel, ainsi que sur le couvent de l'Assomption, il exerce tous les droits épiscopaux. Cette juridiction sur l'Assomption ne lui a été conservée que parce que ce couvent était autrefois dans la rue des Vielles-Haudriettes; il est présentement dans la rue Saint-Honoré. Le grand aumônier donne encore les provisions aux professeurs du collège royal de Cambray, lesquels sont nommés présentement par le roy, et le droit du grand aumônier est réduit à recevoir seulement leur serment. Il a le droit aussi de nommer les aumôniers des régiments et de leur donner des provisions... » [1].

A partir de ce moment, le cardinal de Rohan n'exerça plus les fonctions de grand aumônier que dans les occasions tout à fait importantes et solennelles : il se reposa de tous les devoirs de sa

[1] *Mém. du duc de Luynes,* VI, 259, 260.

charge sur M. le coadjuteur, et c'est en effet l'évêque de Ptolémaïde que nous rencontrons désormais à tout propos sous la plume du duc de Luynes, pendant les quatre premiers mois de chaque année. Il serait fastidieux d'énumérer ici toutes ces citations qui ne sont, après tout, que des échos mille fois répétés de bruits réguliers et monotones : bénédicités, prières au lever ou au coucher du roi, mariages ou baptêmes de princes, de princesses ou d'enfants de hauts personnages, rien n'échappe à l'œil vigilant du noble chroniqueur. Nous ne signalerons ici en particulier [1], avant d'arriver à une phase plus importante de la carrière ecclésiastique de notre académicien, que le mariage du Dauphin, au mois de février 1747, célébré par le coadjuteur, parce que le cardinal de Rohan n'était pas encore relevé d'une forte attaque de goutte. Le cardinal de Tencin et dix-huit évêques assistaient à la cérémonie, qui commença par une harangue de l'ancien abbé de Ventadour. « Comme j'étois en haut, rapporte le duc de Luynes, je ne pus l'entendre. Ce discours fut assez long, et cependant il me paraît qu'on en a été content : il fut fort bien prononcé [2]. »

Deux mois après, un courrier de Rome apporta la nouvelle de la

[1] Ajoutons cependant que les recueils bibliographiques nous signalent en 1746 un mémoire pour le prince de Rohan, coadj. de Strasbourg, contre J. Fouun, administrateur de l'Hôtel-Dieu de *Chaumont*. 1746. In-f. (Catalogue Henri Ménu, n° 5,988).

[2] *Mém. du duc de Luynes*, 112. — Nous devons mentionner, comme se rapportant à cette période, la mort de la belle-sœur de l'Évêque de Ptolémaïde, la seconde princesse de Soubise, survenue le 5 avril 1745, quatre ans seulement après son mariage. Le duc de Luynes ne la flatte pas : « Elle étoit brouillée depuis quelque temps, dit-il, avec M^me^ de Carignan, sa mère, qui ne vouloit plus la voir..... M^me^ de Soubise a désiré la voir : elle lui a parlé avec toute l'amitié et la soumission imaginables. Elle lui a demandé mille fois pardon, et de la manière la plus tendre, de sa conduite à son égard. M^me^ de Soubise a aussi parlé à M. le cardinal de Rohan, et est entrée avec lui dans un grand détail, sur toutes les fautes qu'elle pouvoit avoir faites. Elle est convenue qu'elle étoit cause de sa mort, ayant voulu prendre les remèdes d'un homme qui n'étoit point connu, et les ayant continués, quoiqu'elle eût l'expérience qu'ils étoient si violents qu'ils lui causoient une chaleur excessive dans la gorge et dans l'estomac et lui faisoient cracher le sang. Elle a demandé en grâce que l'on ne fît aucune peine au chirurgien qui lui avoit donné ces remèdes, ni à ceux qui lui avoient conseillé de les prendre. » (*Mém. du duc de Luynes*, VI, 390).

promotion de M. le coadjuteur au cardinalat, sur la nomination du roi Jacques. Cette nomination avait été promise à l'évêque de Soissons, un Fitz-James : mais le duc de Luynes assure que Louis XV, mécontent de lui, ne voulut pas qu'elle eût lieu, et la demanda au roi d'Angleterre pour l'Evêque de Ptolémaïde. Cet arrangement aurait été conclu en 1745 à Tournay, de concert avec le cardinal de Rohan [1] ; et le nouveau dignitaire, pour se distinguer de son oncle, prit le titre de *cardinal de Soubise*. Il n'avait qu'à peine trente ans.

Le 21 avril, ayant reçu la calotte rouge des mains du courrier extraordinaire, il la porta dans sa main au coucher de Sa Majesté : « et lorsque le roi vint à son prie-Dieu, il la lui présenta, en lui faisant un compliment dont le sens était qu'il ne voulait tenir que du roi la grâce que le pape venait de lui faire. » Louis XV lui dit simplement : « Mettez-la sur votre tête [2]. » La barette ne lui fut apportée que trois mois plus tard, au mois de juillet, par le courrier Onorati [3], et les audiences royales furent retardées jusqu'en décembre. Les curieux de détails minutieux d'étiquette de cour pourront lire dans les mémoires du duc de Luynes les trois longues pages que consacre le noble chroniqueur à décrire les révérences et les introductions du cardinal de Soubise en habit long rouge, précédé de deux de ses aumôniers en surplis, et celles du camérier en habit long violet, chez le roi, chez la reine, chez le Dauphin, chez la Dauphine et chez Mesdames [4]. Les règles furent observées avec rigueur, car le nouveau prince de l'Eglise était très méticuleux au point de vue des préséances, et l'année précédente, au mois de juillet 1746, le roi fut obligé de décider que ni les ducs, ni le coadjuteur avec les Bouillon ne seraient admis à jeter de l'eau bénite sur le corps de la Dauphine, s'ils se présentaient ensemble, parce que ces derniers avaient annoncé la prétention de prendre

[1] *Mém. de Luynes*, VIII, 188.
[2] *Ibid.*, VIII, 190.
[3] *Ibid.*, 265.
[4] *Ibid.*, VIII (345-347).

le pas sur les ducs. Louis XV préféra donner cet ordre que de trancher la question [1].

Le trait suivant montrera, d'une façon plus caractéristique encore, combien le neveu avait exagéré sur ce chapitre les anciens errements de l'oncle :

« La surveille de Noël 1748, le roi, dit le duc de Luynes, demanda à M. le cardinal de Soubise quel étoit l'évêque qui officieroit. M. le cardinal de Soubise répondit qu'il n'en savoit encore rien. L'abbé de Nicolaï, agent du clergé, étoit présent. Lorsque le roi fut passé dans le cabinet des perruques, le cardinal de Soubise dit à l'abbé de Nicolaï : « Vous devriez bien dire à *vos* évêques qu'ils fussent moins difficiles. On n'en peut point avoir pour officier devant le roi, et lorsqu'on va les avertir on ne les trouve point chez eux. » — « Je ne sais pas pourquoi vous dites *mes* évêques, lui dit l'abbé ; ils sont plus les vôtres que les miens ; mais si vous les trouvez difficiles, c'est peut-être qu'ils étoient accoutumés à recevoir quelques politesses de M. le cardinal de Rohan ; si vous leur fesiez l'honneur de leur écrire ou de passer à leurs portes, ils se détermineroient plus facilement à venir ici ; mais c'est M. Duvaucelle qui va chez eux, ou quelquefois même il y envoie son laquais. » L'abbé de Nicolaï rendit compte à M. l'évêque de Mirepoix qui en parla au roi : le roi dit qu'il en parleroit à M. le cardinal de Soubise. Dans cet intervalle, M. l'évêque de Lavaur s'offrit lui-même pour officier. Il est certain que M. le cardinal de Rohan ne pensoit pas comme son neveu ; il lui en a même écrit [2]. »

Doit-on attribuer cette attitude à l'état constamment maladif et nerveux du cardinal de Soubise ?... On pourrait presque être tenté d'y trouver une excuse ; car sa santé était en effet déplorable et l'on sait que les dispositions physiques ont souvent une influence considérable sur les dispositions morales. Pendant toute l'année 1748 il donna de sérieuses inquiétudes à sa famille : au mois d'avril, il crachait le sang et ne put accompagner le corps de Madame à Saint-Denis : au mois d'août il se trouva mal au salut de Versailles, et deux mois plus tard, pareil accident lui arriva à la messe du roi. On pouvait craindre qu'il ne mourût avant son oncle : mais le cardinal de Rohan n'eut pas le chagrin d'avoir à lui survivre.

[1] *Mém. de Luynes*, VII (358-360).
[2] *Ibid.*, X, 89.

IV. — Dernières années du cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg.

(1749-1756).

M. le prince de Rohan, grand-père du cardinal de Soubise, mourut le 27 janvier 1749, à huit heures du matin, dans sa quatre-vingtième année, supportant depuis plusieurs hivers de cruelles souffrances avec beaucoup de patience, de douceur et de soumission. « Mme la princesse de Rohan [1], lisons-nous dans les *Mémoires du duc de Luynes*, est sortie aussitôt de l'hôtel de Soubise, et est allée occuper un petit appartement qu'elle louoit au Précieux-Sang. Toute la famille s'y assembla hier, enfants, petits-enfants : on y fit la lecture du testament de M. le prince de Rohan, qui ne contient à ce que j'ai ouï dire que des legs pour ses domestiques. Il ordonne positivement que l'on l'enterre sans aucunes cérémonies. Mme la princesse de Rohan ne compte point retourner à l'hôtel de Soubise [2]. » Elle vécut encore plusieurs années.

Le cardinal de Rohan ne tarda pas à rejoindre son frère aîné dans la tombe, et le cardinal de Soubise, héritier de ses charges, devint titulairement évêque de Strasbourg et grand aumônier de France. Il voulut même changer quelques-unes de ses abbayes contre celles que possédait son oncle : « Le roi a donné depuis peu de jours à M. le cardinal de Soubise, écrivait Luynes le 1er septembre 1749, l'abbaye de la Chaise-Dieu, vacante par la mort de M. le cardinal de Rohan. M. le cardinal de Soubise a remis en même temps à S. M. l'abbaye de Saint-Epvre, diocèse de Toul, qui vaut au moins 30,000 livres. La Chaise-Dieu vaut moins, mais elle a de fort belles collations. L'abbaye de Saint-Epvre a été donnée au prince Constantin [3]. »

[1] Marie-Sophie de Courcillon : petite-fille du marquis de Dangeau, mariée en 1732, étant veuve du duc de Picquigny.

[2] *Luynes*, IX, 300.

[3] *Luynes*, IX, 474. — Le prince Constantin était un Rohan de la branche des Guémené qui succéda plus tard au cardinal de Soubise sur le siége de Strasbourg.

Le nouvel évêque de Strasbourg avait trente-deux ans : son grand-oncle avait administré ce diocèse pendant près d'un demi siècle : un avenir pareil paraissait devoir être réservé à son âge : mais le ciel avait compté ses jours, et sept années seulement lui étaient encore réservées. Elles furent marquées par un réveil des luttes jansénistes, et le cardinal de Soubise prit part aux négociations d'apaisement, non pas, il est vrai, avec l'éclat des travaux de son oncle, car les périodes de bruyantes batailles étaient écoulées, mais avec la persévérance laborieuse d'un défenseur convaincu des véritables intérêts de l'Église.

On sait que le recteur de l'Université, Coffin, étant mort en 1748, son curé lui avait refusé les sacrements pour refus d'abjuration des erreurs du jansénisme. Ce refus devint le signal d'une vive querelle entre le Parlement et le Clergé : la haute cour civile s'immisça dans les affaires de la foi, rendit des ordonnances pour interdire le refus des sacrements aux jansénistes, et prétendit forcer les curés orthodoxes à recevoir dans le giron de l'Église des hérétiques déclarés. Des questions fort délicates se trouvèrent soulevées par cette attitude militante de la magistrature, et le ministère dut avoir recours au grand aumônier pour essayer de les résoudre. Le cardinal de Soubise se donna tout entier à cette tâche. « Qu'il sentit vivement, disait en 1756 l'évêque d'Autun, M. de Montazet, qu'il déplora souvent les troubles trop longs qui agitent l'Église ! Est-il désigné par la confiance du Prince, pour chercher les moyens de les calmer, il paroît avec distinction à côté de ce que l'Épiscopat et la magistrature ont de plus éclairé et de plus sage : il brille au milieu de la lumière, et l'on ne sait auquel des deux applaudir davantage, ou d'un savoir qui détruit tout ce qu'il doit combattre, ou d'un zèle qui ne défend que ce qu'il faut conserver [1] ! »

Le grand aumônier, comme président de bureau des affaires ecclésiastiques, fit en effet partie de la commission nommée par le roi pour examiner les prétentions de la magistrature.

— Luynes ajoute, à cette date du 1er septembre : « M. le cardinal de Soubise a pris congé aujourd'hui ; il s'en va à Saverne. »

[1] Recueil des *Harangues de l'Acad.*, XXXVII, 234.

« Il est dit dans la dernière réponse que le roi a faite à la grande députation du Parlement, écrivait le duc de Luynes le 2 juin 1752, que S. M. nommeroit une commission de prélats et de magistrats pour éclaircir les difficultés faites par le Parlement sur le prétendu schisme qu'il dit s'introduire par le refus des sacrements aux malades : cette commission a été nommée il y a trois ou quatre jours. Les commissaires ecclésiastiques sont M. le cardinal de la Rochefoucauld, M. le cardinal de Soubise, M. l'archevêque de Rouen et M. l'évêque de Laon. Les laïcs ou magistrats sont M. l'ancien procureur-général (Joly de Fleury), M. de la Granville, M. d'Auriac et M. Trudaine [1]. »

On délibéra pendant près d'un an sans pouvoir se mettre d'accord, et les membres ecclésiastiques de la commission durent se résigner à remettre entre les mains du roi un rapport séparé. Le cardinal de Soubise qui, au mois de décembre 1752, avait été envoyé vers Louis XV avec une députation des évêques pour protester contre l'arrêt du Parlement du 15, ordonnant la saisie du temporel de l'archevêque de Paris [2] qui avait destitué la supérieure et l'économe de l'hôpital général, déposa ce rapport le 27 mars 1753 [3]. L'arrêt du Parlement fut cassé; les magistrats froissés cessèrent leurs fonctions et furent exilés, excepté ceux de la grand'chambre qui, ayant refusé l'exception, redoublèrent de rigueurs contre les constitutionnaires et furent enfin envoyés à Pontoise. Pendant plus d'un an, la cour souveraine fut remplacée par une *chambre royale*, composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, qui siégea d'abord aux Augustins, puis au Louvre. Voltaire a rapporté, dans son *Histoire du Parlement*, comment les jeunes conseillers des Enquêtes prirent en riant leur exil, et s'amusèrent à juger un chat sur les fleurs de lis et à le condamner à mort. Mais cela était-il en réalité plus bizarre, a fort justement remarqué le biographe du premier président Maupeou, que de faire emprisonner des *porte Dieu* qui obéissaient à leurs curés, de décréter des curés qui obéissaient à leurs évêques, et de vouloir faire communier par huissier?

[1] *Mém. du duc de Luynes*, XII, 27.

[2] *Mém. du duc de Luynes*, XII, 205, 206.

[3] *Ibid.*, XII, 391. — Au mois de mai suivant, il célébra le mariage de sa nièce, M^lle^ de Soubise avec le prince de Condé. (*Ibid.*, 431-433).

Ce ne fut qu'au mois d'août 1754, à l'occasion de la naissance du duc de Berri, qui fut depuis l'infortuné Louis XVI [1], que le roi consentit à pardonner et à rappeler le Parlement : mais l'exil ne l'avait pas corrigé et nous voyons pendant près d'une année encore, en septembre 1754, en février et en mars 1755, le cardinal de Soubise obligé de se mettre à la tête des députations du clergé pour aller présenter au roi, à Versailles ou à Choisy, des remontrances contre les abus de pouvoir du parlement au spirituel [2].

Le cardinal approchait de sa fin : toute la science du célèbre Tronchin fut impuissante à combattre l'épuisement qui minait sourdement son organisation depuis plusieurs années. On eut beau le traiter au potage au riz froid pris avec une cuillerée de vin d'Espagne [3], régime que le duc de Luynes signale à l'admiration de ses contemporains, la maladie avait de trop loin préparé son œuvre pour se laisser vaincre. Au mois de mars 1756, le cardinal se trouvait déjà « entre la vie et la mort [4]. » Pendant plusieurs mois on attendit son dernier souffle. Le régime de Tronchin semblait cependant lui avoir donné quelques forces, lorsque, se sentant mieux, il voulut, au mois de juin, partir pour Saverne. « On doute, écrivait Luynes le 6, qu'il puisse soutenir le voyage [5]. »

[1] Nous devons mentionner ici que le cardinal de Soubise avait déjà ondoyé les deux fils aînés du Dauphin : en 1751 le duc de Bourgogne qui mourut en 1761 ; et en 1753 le duc d'Aquitaine qui mourut en 1754. Il conduisit le corps de ce dernier à Saint-Denis. (Voy. *Luynes*, XI et XIII *passim*.)

[2] *Mém. du duc de Luynes*, XIII, 442, XIV, 51, 83, etc.

« On dit, écrivait Barbier en 1753, que vendredi dernier, 28 février, il y a eu une assemblée à Paris de quatorze ou quinze cardinaux et évêques pour arranger un accommodement, que samedi, les cardinaux de la Rochefoucault et de Soubise, et deux autres prélats ont été dîner à Lagny ; et que dimanche, 2 de ce mois, ces cardinaux ont été à Versailles rendre compte au roi de leur opération. On a présumé de là un arrangement prochain : mais on ne sait rien ; les billets de confession pourroient ne servir à rien, mais la compétence du tribunal séculier qui est ici comme leur partie en fait de jansénisme, fait un obstacle difficile, d'autant que le Parlement a agi en conséquence de la déclaration du roi et de ses réponses réitérées, etc. » (*Barbier*, VI, 134).

[3] *Mém. du duc de Luynes*, XV, 43.

[4] *Ibid.*, XIV, 469.

[5] *Ibid.*, XV, 97, 110.

Mais toutes les exhortations de ses amis ne purent lui faire abandonner sa ferme résolution de rendre le dernier soupir dans son diocèse. « La mort, s'écriait quelques mois plus tard l'évêque d'Autun, son successeur à l'Académie française, la mort nous trouvera moins courageux pour lui, que lui-même. Au front serein qu'il lui présente, au soin qu'il prend d'en dérober le spectacle à tout ce qui lui est cher, à des proches moins sensibles eux-mêmes aux charmes de la grandeur qu'aux douceurs de l'amitié, il est aisé de voir qu'il ne la craint que pour eux, qu'il ne cherche à en faire un objet ni d'admiration, ni de larmes; il ne pense qu'à la rendre chrétienne, utile : il va la chercher au milieu de ceux qu'il est chargé d'instruire et d'édifier [1]. »

Le cardinal de Soubise mourut, en effet, à peine arrivé à Saverne, le 28 juin 1756. Il n'avait que trente neuf ans. Le roi envoya aussitôt de Choisy un courrier au cardinal de la Rochefoucauld pour l'avertir qu'il l'avait nommé grand aumônier, et des instructions furent envoyées aux chanoines de Strasbourg, afin qu'ils eussent à élire pour évêque un Rohan, le prince Constantin, premier aumônier du roi, de la branche des Guémené, qui fut élu en effet au mois d'octobre 1756, et sacré le 7 mars 1757, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

Le duc de Luynes nous a laissé quelques détails sur les dispositions testamentaires du cardinal de Soubise [2]. A défaut du document original, nous citerons textuellement sa chronique :

[1] Recueil des *Harangues de l'Acad.*, XXXVII, 237. Le cardinal avait dit en effet à M. de Sechelles « qu'il ne s'en alloit que pour ne pas donner à sa famille et surtout à M^me^ sa sœur un triste spectacle. » (*Luynes*, XV, 137).

[2] M. le cardinal de Soubise, dit Luynes, avait l'abbaye de Morbach en Alsace. « Morbach est dans l'empire. L'abbaye de Lur est unie à celle de Morbach et est sous la domination françoise ; c'est une abbaye régulière qui se donne par élection. Il y avoit un coadjuteur régulier: ainsi elle n'est point dans le cas d'être donnée. Ces deux abbayes valent environ 40,000 livres de rentes. Ce sont des moines Bénédictins qui sont à Lur; ils ne sont que cinq ou six: ils ont fait un bâtiment très considérable et où il y a fort peu de logement. M. le cardinal de la Rochefoucauld qui y a été, dit que c'est le seul endroit où il ait entendu l'orgue jouer à la Préface. » *Luynes*, XV, 138.)

« M. le prince de Soubise (frère aîné du cardinal) et Mme la comtesse de Marsan (sa sœur, gouvernante des enfants de France depuis la mort de la duchesse de Tallard en 1754,) sont héritiers. M. le cardinal lègue à son successeur évêque tous les meubles meublants qui sont dans son château ou maisons en Alsace, à la réserve des batteries de cuisine, linge et vaisselle d'argent qui s'y trouveront, à la charge et condition que le successeur évêque payera aux héritiers pour les dits meubles meublants, la moitié de leur valeur à priser et estimer par M. le prince de Soubise ou son plénipotentiaire, déchargeant en outre les héritiers de toutes réparations à faire dans lesdits château et maisons.

« Il lègue aux pauvres de son diocèse 30,000 livres, aux pauvres de l'abbaye de Morbach 12,000 livres, et aux pauvres des Quinze-Vingts de Paris 6,000 livres.

« A M. l'archevêque de Reims [1] sa plus belle canne à pomme d'or; à Mme la princesse de Condé [2] sa plus belle tabatière d'or; à M. Reich une pension viagère de 800 livres; à M. Dutreham une pension viagère de 800 livres; à M. de Crest une pension viagère de 800 livres; au chirurgien de M. le prince de Soubise une pension viagère de 1000 livres; 12,000 livres à M. la Ville-Léon; 3,000 livres à chacun de ses deux pages... [3]. »

Le prince de Soubise qui avait épousé le 20 décembre 1745, en troisième mariage, la princesse de Hesse-Reinsfelds, était depuis 1751 gouverneur de la Flandre et du Hainaut. En 1757, la faveur de Mme de Pompadour et l'influence, sur Mme la Dauphine, de sa sœur Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France depuis 1754, lui fit donner le commandement de l'armée d'Allemagne. On connaît trop le désastre de Rosbach qui ne l'empêcha pas de recevoir l'année suivante le bâton de maréchal de France. Il ne mourut qu'en 1787 après la faillite colossale de sa maison, à laquelle il eut part : et il ne laissa aucun héritier mâle de la branche des Rohan-Soubise.

Nous ne devons pas omettre ici un détail d'histoire littéraire qui a son importance. Le cardinal de Rohan avait laissé, en 1749, l'usufruit de sa magnifique bibliothèque au cardinal de Soubise. A la

[1] Son cousin : Armand-Jules, de la branche des Guémené, frère aîné du prince Constantin, archevêque de Reims depuis 1722. Il avait sacré Louis XV.

[2] Sa nièce : fille du prince de Soubise.

[3] *Mém. de Luynes*, XV, 151, 152.

mort de celui-ci, la bibliothèque devint la propriété du prince de Soubise qui laissa à sa tête le célèbre abbé Oliva que le cardinal de Rohan avait amené de Rome avec lui en 1722, pour lui confier la garde de ses trésors. Le cardinal de Soubise avait aussi conservé le savant italien, qui rédigea en vingt-cinq volumes in-folio le catalogue de la bibliothèque du palais Soubise [1]. Ce fut l'académicien Dupuy qui lui succéda en 1757, lorsqu'il mourut d'une hydropisie de poitrine à l'âge de soixante-huit ans. On sait que cette belle collection fut vendue en 1788 après la mort du maréchal. Le catalogue publié à cette époque comprenait 8,302 articles imprimés ou manuscrits [2].

M. de Montazet, évêque d'Autun, et plus tard archevêque de Lyon, fut élu à l'Académie française à la place du cardinal de Soubise, et prononça le 14 mars 1787 un bel éloge de son prédécesseur. Nous en avons déjà cité plusieurs extraits ; nous les compléterons par un dernier tableau dans lequel le récipiendaire, (après avoir rappelé qu'un long repos, des ménagements extrêmes, dont on lui avait fait une loi sévère, eussent pu conserver plus longtemps le cardinal accablé sous le poids d'une activité dévorante et des charges trop nombreuses), s'exprimait en ces termes :

« Combien de mérites ne se soutiennent qu'à la faveur de la distance dans laquelle on les aperçoit! M. le cardinal de Soubise paroissoit plus estimable à mesure qu'on pénétroit plus avant dans le fond de son caractère : caractère de sagesse, de droiture et de force. Son rang demandoit de la représentation et de l'éclat; il en avoit banni tout ce qui pouvoit sentir la dissipation et le faste : il auroit supprimé le reste par goût, il s'y soumettoit par nécessité. Ses places le fixoient à la Cour, où la simple politesse se pare aisément des contours de l'amitié : où il est rare que les princes ne fléchissent pas sous le désir de plaire, s'ils ne flottent plus souvent au gré des intérêts. On ne le trouvoit quelquefois moins empressé, que parcequ'il étoit toujours sincère. Ces démonstrations ne furent en lui que l'expression du sentiment. Avoit-il pris un parti dans une affaire, on ne devoit espérer ni de le lasser, ni de le séduire; il falloit le convaincre :

[1] Voy. Fréron. *Année littéraire*, 1758. IV (317-320).

[2] *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu M^gr le prince de Soubise, maréchal de France, etc.* Paris, Leclère, 1788, in-8°.

et s'il eut un défaut, peut-être fut-ce celui d'être trop en garde contre tout ce qu'il croyoit n'être pas la vérité... [1]. »

Le directeur, Dupré de Saint-Maur, qui lui répondit, esquissa un ingénieux parallèle entre les deux cardinaux, l'oncle et le neveu.

« Ils réunissoient l'un et l'autre les dons les plus estimables sous différents caractères.

« Tous deux profonds, éloquens et capables de soutenir le poids des plus grandes affaires.

« Le premier avec plus de dehors, d'apparence, d'ouverture : le second avec plus d'intérieur, de simplicité, de réserve ; celui là gagnant plutôt les hommes, leur accordant plus aisément et déférant sans cesse à leurs foiblesses ; celui-ci les subjuguant, ferme, inébranlable et *ne donnant jamais prise sur lui ;* l'un plus brillant, plus séduisant, plus insinuant ; l'autre, sévère pour lui-même, tendre pour sa famille, fidèle à ses amis, ne faisant rien perdre aux absens, attentif pour tous ceux qui l'approchoient, et n'en exigeant d'autres devoirs que la vérité ; il osoit faire le bien, méritoit de le connoître et ne s'écartoit jamais du chemin qu'il croyoit y conduire... »

L'amour de la vérité : tel est le trait caractéristique et dominant que l'on retrouve dans le crayon de tous les peintres qui ont ébauché la silhouette du cardinal de Soubise. Une pareille unanimité prouve que cette belle qualité se trouvait élevée chez lui à un degré éminent. Nous la retenons volontiers comme son plus bel éloge.

La mort prématurée du cardinal de Soubise interrompit pour quelques années le règne de la dynastie académique des Rohan : mais à cette époque on remarquait déjà sur les bancs de la Sorbonne un neveu direct du prince Constantin, le prince Louis, qui devait commencer brillamment sa carrière, entrer à l'Académie en 1759, succéder à son oncle sur le siège de Strasbourg en 1779, devenir cardinal, grand aumônier, et se rendre si tristement célèbre par le procès du Collier de la Reine. Nous lui devons une étude approfondie.

RENÉ KERVILER.

[1] Recueil des *Harangues de l'Acad.*, XXXVII, 235. — Voir un bon compte rendu de cette séance de réception dans l'*Année littéraire*, de Fréron, 1758, II (316-321).

SON ÉMINENCE LE CARDINAL PIE

L'Église a fait, le mois dernier, une perte dont l'éminent cardinal Donnet a pu dire qu'elle était un ***malheur public.*** Depuis bien des années, en effet, Mgr l'Évêque de Poitiers était au premier rang des défenseurs des saintes causes, et c'était au moment où ces causes étaient le plus attaquées, où le péril devenait plus menaçant qu'il nous était enlevé ; la consternation fut générale.

Mgr Pie nous eût été complètement étranger que nous ne lui en devrions pas moins, comme catholiques, un pieux souvenir ; mais, de plus, la Bretagne ne peut oublier ni son éloge funèbre de La Moricière, le héros breton, ni son panégyrique de saint Émilien, l'évêque nantais, panégyrique prononcé dans la cathédrale de Nantes. De son côté, la Vendée ne saurait être indifférente à ce fait, qu'une notable partie de la Vendée militaire est comprise dans le diocèse de Poitiers et que, par suite, les noms et les lieux vendéens : La Rochejaquelein, Augustin Boury, le martyr de la Chapelle-Largeau, Notre-Dame-de-Pitié, Thouars, etc., se présentent souvent sous la plume de l'éloquent évêque. La *Revue de Bretagne et de Vendée* lui devait donc, à bien des titres, un hommage particulier.

Louis-François-Désiré-Edouard Pie appartenait à une humble famille de la Beauce. Dieu le tira de la *poussière*, comme il le disait lui-même, en prenant place sur le siège de Poitiers. Les grandeurs

n'en étaient pas moins venues promptement à lui, sans qu'il y songeât, mais sans qu'il fût, non plus, surpris par elles. Il était, en effet, naturellement grand. Tout jeune, Edouard Pie était un centre pour ses camarades; la dignité de son maintien, l'aménité de son caractère, l'étonnante variété de ses connaissances attiraient et captivaient. Il était, en outre, sympathique et aimant. Deux grandes affections surtout se partageaient son cœur et réagirent sur toute sa vie : sa mère et celui qui fut pour lui un second père, le pieux et vaillant Clausel de Montals, évêque de Chartres.

On sait le mot du païen Libanius à propos de la mère de saint Jean Chrysostome : — « O Dieux de la Grèce ! quelles femmes se trouvent parmi ces chrétiens ! » On aurait pu dire à peu près la même chose de la mère de Mgr Pie. Cette humble femme qui fut la première à ouvrir les voies de Dieu à son fils, mérita que son fils ne voulût jamais se séparer d'elle, et elle ne fut pas plus dépaysée dans le palais épiscopal de Poitiers que dans sa pauvre habitation de Pontgouin. Avec quelle émotion Mgr Pie, devenu évêque, se plaisait à rappeler, dans la cathédrale de Chartres, le jour où il fit ses premiers pas dans le sanctuaire, vêtu, comme Samuel, de la tunique de lin qu'avait faite pour lui sa mère [1] ! et avec quel pieux attendrissement il prononçait, vingt-huit ans après, sur sa tombe, ces paroles, malheureusement devenues prophétiques : — « Tout fils se croit jeune aussi longtemps qu'il voit sa mère à ses côtés; mais, du moment où il l'a perdue, la vieillesse commence et se précipite [2]. »

L'évêque de Chartres ne fut pas l'objet d'un culte moins filial de la part de son disciple, de son élève. Rappelant ses glorieuses luttes pour la foi, Mgr Pie se plaisait à lui appliquer ces mots de saint Grégoire de Nazianze, parlant des grands évêques de son temps : — « Quelque doux et traitables qu'on les connaisse d'ailleurs, il est un point sur lequel ils ne souffrent pas de devenir accommodants et faciles, c'est quand, par le silence et le repos, la cause de Dieu

[1] *Discours et instructions pastorales*, t. I, p. 154.
[2] Cité par l'*Univers*, 26 mai 1880.

est trahie ; alors ils devienennt tout à fait belliqueux, ils sont ardents et acharnés dans le combat, car leur zèle est une flamme [1]. »
En traçant le portrait de celui qu'il avait pris pour modèle, Mgr Pie ne traçait-il pas le sien ?

Nous avons prononcé le nom de saint Jean Chrysostome ; comment ne pas remarquer les affinités de génie de l'évêque de Poitiers et du grand archevêque de Constantinople ? L'un et l'autre adoptent, pour leurs allocutions, la forme de l'homélie, forme moins solennelle que celle du discours, plus familière, plus intime, qui se prête mieux à la variété des impressions du moment et rend mieux les moindres battements du cœur. L'accent n'est pas complètement le même : plus d'imagination chez l'évêque d'Orient, plus de sobriété et de concision chez l'évêque d'Occident ; mais de part et d'autre, toujours un accent sympathique. Ni l'un ni l'autre ne flattent, néanmoins, jamais, et leurs homélies sont la peinture la plus exacte des vices ou des travers de leur temps.

Ainsi, Chrysostome s'attache à flétrir la vie molle des grands d'Antioche et de Constantinople ; il leur reproche leurs palais de cèdre et de porphyre, le faste de leurs dépenses pour les jeux du cirque, le luxe de leurs femmes qui remplissent les rues de leur cortège d'eunuques et d'esclaves, et l'orgueil des philosophes qui affectent de se montrer avec leur manteau et leur longue barbe sous les vastes galeries.

Mgr Pie ne sera pas plus indulgent pour le luxe, qu'il accuse de tarir, en accaparant le superflu, la source des aumônes ; il appliquera aux riches fastueux ce mot de saint Chrysostome : — « La vanité au dehors est la plus évidente marque de la pauvreté au dedans [2]. » Et ces hommes des hauts emplois, ces *privilégiés de la fortune et du savoir* auxquels la Providence *a le plus donné* et qu'elle a *préposés à la société pour l'éclairer de leurs lumières et de leurs exemples*, avec quelle énergie il leur demande si, après avoir *méprisé tout ce qui était au dessus d'eux*, ils n'ont pas *démoralisé par leurs*

[1] *Discours et instructions*, t. Ier, p. 135, t. II, p. 630.
[2] *Discours et instructions*, t. II, p. 161.

doctrines et leur vie *tout ce qui leur était inférieur* [1]. Et ces *modérés* qui ne parlent que de conciliation, sans penser à la première des conciliations, celle de *l'homme avec Dieu* [2]; ces *conservateurs*, toujours prêts à défendre contre l'ennemi leur repos et leur bourse, et qui lui livrent eux-mêmes leur maison, en l'ouvrant à des journaux corrupteurs ; ces pères et mères qui *disputent* leurs enfants à l'Église, oubliant trop qu'autrefois leurs familles *faisaient foule* autour d'elle alors qu'elle était riche [3], tous sont marqués d'un trait qui ne s'efface pas.

Mais ce sont surtout les sophistes, les hommes d'orgueil et de néant qu'il prend corps à corps dans ses admirables instructions sur *les erreurs du temps présent*. Déjà, et le jour même de la prise de possession de son évêché, il avait mis le doigt sur la plaie. « Ce qui caractérise essentiellement l'époque actuelle, avait-il dit, c'est que, par une division et une opposition plus tranchées, le monde a été séparé en deux partis : le parti de Dieu et le parti de l'homme, ou, si vous voulez, du génie orgueilleux qui l'inspire. Jamais la lutte n'avait été plus avouée, plus directe entre l'homme et Dieu ; jamais aucune génération n'avait rompu plus absolument tout pacte avec le ciel ; jamais aucune société n'avait adressé plus résolûment à Dieu cette audacieuse parole : — « Va-t-en [4] ! »

Voilà trente ans que ce tableau a été tracé ; a t-il vieilli ?

« Nul orateur chrétien, a-t-on dit de Chrysostome, ne fut jamais plus pénétré, de l'Écriture sainte, plus coloré de ses feux, plus empreint de son génie [5]. » Ne peut-on dire la même chose de l'évêque de Poitiers ? La trame de ses discours est, pour ainsi dire, toute formée de fils d'or empruntés, avec un tact exquis, aux livres saints, aux docteurs ou aux écrivains ecclésiastiques. Ainsi, veut-il épancher aux pieds de Marie, en quittant Chartres, l'effusion de sa reconnaissance ? Au lieu de parler lui-même, il empruntera la voix

[1] *Discours et instructions*, t. II, p. 153.
[2] *Discours et instructions*, t. I^er^, p. 129.
[3] *Discours et instructions*, t. I^er^, pp. 526, 527.
[4] *Discours et instructions*, t. I^er^, p. 125.
[5] Villemain.

de Fulbert rendant grâces à Dieu de ce qu'il a fait pour lui, pauvre enfant, dépourvu des ressources exigées pour une éducation savante et qui a été abrité, nourri près de l'autel, envoyé, plus tard, aux grandes écoles et conduit enfin, tout jeune, comme par la main, jusqu'à l'épiscopat. Or il n'est pas un de ces pieux souvenirs de l'évêque Fulbert qui ne soit aussi un pieux souvenir pour le jeune évêque de Poitiers [1].

Mgr Pie veut-il célébrer la sainte et forte vieillesse de Mgr Angebault, évêque d'Angers? Au lieu de le louer lui-même, il le fera louer, trait pour trait, par saint Jérôme écrivant au vénérable vieillard Paul. Et, quelques jours avant sa mort, tient-il à faire entendre aux puissants sa voix toujours franche et indépendante? Il empruntera la voix de saint Hilaire parlant à l'empereur Constance [2].

Cette éloquence, tout imprégnée des saintes lettres, ne le mit pas toujours à l'abri des récriminations. Il ne put prononcer le nom de Pilate [3], à propos des malheurs de Pie IX, sans être poursuivi et condamné *comme d'abus;* il ne put parler des trois Hérode, en rappelant la passion du Sauveur, la mort de Jean-Baptiste et la prison de saint Pierre, sans être dénoncé à Rome [4]. Saint Jean Chrysostome ne fut-il pas condamné à l'exil pour avoir dit: — « Hérodiade demande encore la tête de Jean et c'est pour cela qu'elle danse? [5] »

Mgr Pie fut, en définitive, un grand orateur, un grand écrivain, un grand évêque; il fut un caractère, à une époque où il n'y a presque plus de caractères; mais deux traits manqueraient encore si nous ne parlions de son ardent amour pour Rome et de sa profonde science théologique. Son amour pour Rome chrétienne se répandait en affectueuse bienveillance sur tous ceux qui lui consacraient leur épée ou leur plume. Qui ne connaît d'ailleurs sa ma-

[1] *Discours et instructions*, t. Ier, p. 154.
[2] *Œuvres*, t. V, p. 464.
[3] *L'Univers*, 13 mai 1880.
[4] « Lave tes mains, ô Pilate...! » *Œuvres*, t. V, p. 164.
[5] *Œuvres*, t. V, p. 257 et 374.

gistrale *Instruction sur Rome considérée comme siège de la Papauté* ? Qui ne se rappelle ses longues luttes pour la défense des droits du pontificat romain ? Ne suffiraient-elles pas pour illustrer sa mémoire ? Sa science théologique se révèle dans ses moindres écrits ; partout et toujours la doctrine est précise et sûre. Elle lui valut l'insigne honneur d'être nommé membre de la commission *De fide* au concile du Vatican, et, plus tard, l'honneur, plus grand encore, d'entrer au Sacré-Collège. Deux papes mirent la main à lui en ouvrir les portes. C'était la plus haute gloire, mais, malheureusement, pour nous, c'était aussi la fin.

La mort du cardinal Pie, à un âge où il aurait pu rendre encore de longs services à l'Église, laisse un grand vide dans nos rangs ; mais enfin ni les vertus, ni les talents, ni l'union, ni le courage n'y manquent encore, et Dieu est là !

Eugène de la Gournerie.

Quelques pages inédites du Cardinal de Richelieu.

Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour, publié d'après l'original inédit, avec informations et notes, par M. Armand Baschet. — Paris, Plon. In-8°, vergé, x-50 pp.

Plus nous nous sentons déchoir de notre ancienne grandeur, plus nos regards se portent vers les grandes figures des âges passés. Nous tâchons d'oublier, à la vue de ceux qui ont fait la France, les fautes et les crimes de ceux qui la défont. Parmi ces grandes figures d'autrefois, apparaît, comme une des plus grandes, la figure du cardinal de Richelieu, qui brille ainsi qu'un astre protecteur au-dessus de Louis XIII, entre Henri IV et Louis XIV, deux rois qui ont mérité le titre de Grand, et qui, ni l'un ni l'autre, ne furent aussi grands que l'incomparable ministre.

Avez-vous vu, un jour, une magnifique statue élevée sur la principale place de la capitale d'un vaste État ? Les orages et les tempêtes ont soufflé sans l'ébranler jamais. Des hommes, poussés par la jalousie, la haine, l'ignorance et mille passions mauvaises, ont essayé de la salir de leur bave, sans l'en pénétrer. On lui a craché au visage, et ses traits, toujours purs, n'ont jamais cessé d'exprimer l'impassible sérénité. On a cherché à la renverser : elle s'est ri de tous les efforts. Un moment vient où des hommes intelligents, équitables et sérieux, s'approchent de cette statue, en admirent la beauté et enlèvent les immondices que la méchanceté ou la sottise lui ont jetées.

Cette statue est l'image de Richelieu. Les grands, dont il avait déjoué les projets égoïstes, les protestants, dont il avait dépisté la république occulte et renversé les remparts, les envieux, qu'il avait dédaigneusement laissés dans leur impuissance ou forcés à lui baiser les pieds, les cupides, qu'il n'avait pu satisfaire, les dépourvus de génie et non d'ambition, qu'il n'avait pu employer, lui en voulaient beaucoup, inventaient contre lui tout le mal possible, et les irréfléchis répétaient ce qu'ils avaient entendu dire. Aussi, pour bon nombre de gens, qui n'avaient jamais connu sa véritable histoire, Richelieu, naguère encore, n'était-il qu'une sorte de Croquemitaine de haut parage. Richelieu fut tout simplement un grand évêque, un grand ministre, un grand homme, méconnu par la médiocrité et la sottise, insulté par la méchanceté. Des mains pieuses se sont appliquées, dans ces derniers temps, à dégager cet homme, éminent dans toute la force du terme, des saletés dont on avait voulu le souiller, et sa mémoire resplendit d'autant plus radieuse, qu'on avait plus travaillé à en ternir l'éclat.

Comme évêque, Richelieu apporta, à l'âge de vingt-trois ans, dans son petit évêché de Luçon, avec l'ardeur de la jeunesse, la sagesse et la maturité que la vieillesse ne donne pas toujours. Il résida dans sa ville épiscopale, bien qu'il n'y trouvât qu'un évêché inhabitable, ruiné par les guerres de religion, une cathédrale mutilée, des rues boueuses, et qu'il fût obligé de se mettre en loyer. Il restaura, en grande partie à ses frais, l'évêché et la cathédrale, et bâtit le premier grand séminaire du diocèse. Il pourvut à l'instruction et aux besoins spirituels de son troupeau. La Vendée et Luçon lui doivent beaucoup.

Comme ministre, il fit tout ce qui se fit de grand sous le règne de Louis XIII, et, malgré des fautes politiques incontestables, il reste le premier homme d'État qu'ait produit la France.

Aussi, avec quelle joie M. Armand Baschet a-t-il trouvé, en fouillant dans les *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale, une pièce inédite dans laquelle Richelieu, jeune encore, se donne à lui-même des avis sur la manière dont il devra se conduire à la

cour. Cette pièce remonte très probablement à 1607 ou 1610, et à dû être écrite à Luçon. Elle porte les caractères d'un mémoire rédigé au courant de la plume, après de mûres réflexions. Les pensées philosophiques s'y trouvent mêlées à de menus détails d'usages de cour; il serait difficile d'en faire une analyse satisfaisante.

Lorsque Richelieu écrivait pour lui seul ce mémoire, c'était Henri IV qui régnait. Le jeune évêque de Luçon, prévoyant, comme d'instinct, sa future fortune, se dit comment il fera sa cour au roi et aux grands :

« Les mots les plus agreables au Roy sont ceux qui eslevent ses royales vertus. Il ayme les pointes et les soudaines reparties. Il ne gouste point ceux qui ne parlent hardiment, mais il y faut du respect. Bon de tousiours tomber sur ceste cadance que ça été par malheur que jamais on ne luy a peu faire service qu'en petites choses et qu'il n'y a rien de si grand ni d'impossible à une bonne volonté pour un si bon maître et si grand Roy.

« L'importance est de considerer quel vent tire et de ne le prendre point sur des humeurs auxquelles il ne se plaist de parler à personne, se cabre à tous ceux qui l'abordent.

« Pour les autres seigneurs, il les faut visiter, mesmes ceux qui sont en credit et faveur envers le maistre, et se souvenir qu'il y a des sacrifices pour les Dieux nuisibles et favorables; à ceux-ci affin qu'ils aydent, à ceux-là affin qu'ils ne fassent point de mal. »

Voilà le courtisan qui cherche à parvenir par tous les moyens licites. Voyons un peu le chrétien, l'évêque, qui cherche à concilier ses devoirs envers Dieu avec la situation qu'il s'est faite :

« Il y a tant de licence et tant de sortes de divertissements que si on ne donne au service de Dieu les premières pensées et les premières heures du jour,... on a peine, despuis qu'on est aux Compagnies et aux affaires, de le servir. Pour ce ie treuve un grand advantage que comme chascun desire de se loger prosche de ceux auxquels on a affaire tout le jour, il choisisse un logis qui ne soit ni loing de celuy de Dieu ni de celuy du Roy. »

Ces paroles ne sont pas celles d'un homme sans foi ni loi, comme quelques-uns ont cherché à dépeindre Richelieu.

Il blâme l'usage de ceux qui acceptent fréquemment des dîners en ville :

« I' ay remarqué, dit-il, que l'on y perd tout le jour et qu'une heure qu'on donne au ventre tient tout le iour l'esprit en tourmente. »

Il dit ce dont on doit s'entretenir dans le monde : histoires, descriptions de pays, de villes, « comme elles sont grandes, fortes, peuplées, enrichies de personnes illustres, » souvenirs de familles puissantes, lois, coutumes, jugements, questions d'État, de commerce, d'astrologie, de fortifications, de musique, etc. Il prétend que ces conversations sont plus instructives que les meilleurs ouvrages. Il se propose de les « recueillir soigneusement et avec un *livre* dont chasque feuille soit marquée et intitulée de quelque parole signifiante ou nom de dignité, d'instruments et d'actes. Ce livre, ajoute-t-il, sera séparé de celuy qui sera comme un *Journal* de ce que il (lui, Richelieu) verra dire ou faire et dont l'instruction pourra servir en diverses occurences, ne fust ce qu'à l'*Histoire.* »

Il dit que « plus on est honnoré et respecté (par les grands), plus il faut faire l'humble et le respectueux et s'empescher de se mettre au large de la liberté ou de la licence : ceux qui s'accomodent à leur humeur, dit-il, sont tousiours les plus agreables.

Il faut n'être pas trop assidu ni importun, et savoir « espier à propos les bonnes heures. »

Il faut « parler peu et seulement de ce que l'on sçait et à propos avec ordre et discrétion. N'avoir point l'esprit distrait ny les yeux esgarés ni l'air triste et mélancolique quand quelqu'un parle... »

« De s'employer vers les grands pour les amys, il y a de l'incivilité à ne le faire pas et du péril à le faire.

« Car si l'on obtient les choses pour lesquelles se fait l'intercession, les grands la mettent sur le compte de l'intercedant plus que sur le favorisé en l'impetrant, et si elles sont refusées, ils craignent qu'ils n'en soyent mal satisfaits et cela refroidit l'affection, sinon que celuy qui est refusé monstre un grand contentement aux raisons du refus. »

Il veut que le confident du prince l'excuse devant les mécontents et les engage à se taire et à prendre patience ; qu'il dise son opinion avec respect sans jamais « ne juger ny conclurre ; » qu'en

jugeant d'autrui, on excuse « la persone en parlant mal de l'action; » qu'on détourne l'oreille des discours de ceux « qui rapportent les affaires d'autruy », et qu'on ne dise jamais « ce qu'ils disent, moins ce qu'ils font; » que l'on prenne garde, dans les lettres « que l'on escrit aux amys, » qu'il « n'y ait rien qui puisse nuire à celui qui escrit ou qui la reçoit. »

Après avoir dit en détail comment il mettra l'ordre dans sa correspondance, il continue en ces termes :

« Je respondray à tous ceux qui m'escrivent et n'en oblieray chose qu'il y ait à considerer ou en leur qualité ou en leur discours. Il ny a personne, fut-il chevalier de l'ordre, qui soit dispencé de respondre à une lettre d'un beaucoup inferieur. »

Il lira et relira les lettres, avant de répondre. Il gardera « soigneusement » les lettres d'importance. Il brûlera « celles que la cassette ne peut garder qu'avec péril. »

Le Mémoire, dans l'ordre où il est présenté par M. Baschet, se termine par un court traité politico-théologique sur l'art de ne pas dire tout ce que l'on sait et tout ce que l'on pense, sans pécher contre la vérité et la sincérité.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre le prélat dans le développement de sa pensée. Pour ce qui est des causes multiples qui excusent la dissimulation, Richelieu semble les résumer dans ce principe, que la charité nous autorise à cacher ce qui peut « faire tort à nous mesme et à autruy. » Pour ce qui est de la manière de dissimuler sans pécher, Richelieu dit que l'esprit se trouve conduit « entre deux escueils, le blasme de la menterye et le péril de la vérité. »

« Il y en a, dit-il, qui rompent le discours et sautent à un autre... Il faut en ces occurences faire des responses semblables aux retraites qui sans fuyte, sans désordre et sans combattre sauvent les hommes et le bagage. En cela, il faut observer trois choses : ne nier la vérité, ne dire ce qui ne se doit et laisser celuy qui demande au premier terme de la question... »

« Il faut estre surtout fort retenu en paroles et en escritures, et si ce n'est chose extremement pressante ne la dire ny ne la faire sçavoir par

escrit. Quand ces coups sont eschappés de la langue ou de la main, on ne les peut plus raccommoder. »

Ce qui ressort de tous les actes intimes de Richelieu, c'est que, placé dans une situation difficile au point de vue de la conscience, ce grand homme, retenu dans cette situation par des motifs que nous aimons à attribuer avant tout au désir du bien, quoiqu'il pût parfois s'y mêler quelque chose de moins pur, cherchait, en toute sincérité, les moyens de ne pas offenser Dieu. Il passait au milieu des dangers comme le lion au milieu des précipices. De son regard puissant, il mesurait la profondeur des abîmes : son pas fermé et sûr savait les éviter.

Les lecteurs de ce Mémoire seront heureux de trouver, en tête de la brochure de M. Baschet, un avant-propos intéressant, qui leur dira comment s'est faite la précieuse trouvaille, et, après le Mémoire, deux appendices renfermant, l'un une savante lettre de M. Gabriel Hanotaux, l'autre, un aperçu présenté par M. Baschet sur l'état des divers PAPIERS conservés par le cardinal et qui aujourd'hui se trouvent en divers recueils.

ABBÉ DU TRESSAY.

POÉSIE

LE TAILLEUR

QUI A VOLÉ LE TRÉSOR DES NAINS

(Tiré du *Barzaz-Breiz.*)

Tous nos hommes sont à la guerre.
Paskou, sans culottes à faire,
S'est mis à faire le voleur;

Paskou, dont la langue frétille,
Pointue autant que son aiguille,
Paskou le long et le tailleur.

A pas de loup, au clair de lune,
Il est allé chercher fortune,
Un certain soir de vendredi.

Il a des Nains fouillé la grotte,
Et revient, de l'or plein sa hotte :
Petit tailleur est bien hardi !

Et, dans un grenier, sous la paille,
Le tailleur, cachant sa trouvaille,
S'étend dessus, tout fier de lui.

Ah! Paskou, prends garde! à ta porte
Mets ta serrure la plus forte :
Voici les démons de la nuit!

Dans la cour s'agite leur bande,
Qui commence une sarabande
Et chante une sotte chanson.

Petites mines renfrognées,
Grimpant comme des araignées,
Ils escaladent la maison.

Sur le toit comme ils courent vite!
Ah! Paskou, cherche l'eau bénite,
Délivre-toi de ton trésor;

Disparais sous ta couverture,
Et, tapi dans ton encoignure,
Tiens-toi tranquille comme un mort.

Car ils ont des yeux redoutables,
Les petits *Dus*, les petits diables!
Ils percent le toit du grenier.

Le premier allonge une face
Qui s'avance et tourne et grimace;
Il descend le long du pilier.

Un, deux, trois, la troupe maudite
Descend tout entière à la suite :
Ils bondissent! Pauvre Paskou!

Pour se voir ailleurs, à la Vierge
Il ferait cadeau d'un beau cierge :
Il sent comme une corde au cou.

As-tu l'air de dormir un somme,
Cher tailleur, cher petit bonhomme :
Montre-nous ton nez rubicond.

Debout! saute! le bal commence :
Les Nains vont t'apprendre une danse,
Une danse, petit fripon,

A faire éclater ta poitrine,
A faire craquer ton échine,
A mettre ton âme aux abois.

Mieux vaut façonner des culottes
Que chercher de l'or dans les grottes :
Argent de Nains brûle les doigts.

F. LONGUÉCAND.

VIVRE ET MOURIR

—

1791

—

A M. l'abbé Max. Nicol.

A Quimper, la cité du bon saint Corentin,
Voici, dans le palais de l'évêque, un matin,
Quelle scène se passe, en une vaste chambre,
Où brûle un de ces feux que réclame décembre.
Deux hommes sont assis dont le rôle aisément
Se devine : il suffit de voir leur vêtement.
Des deux soutanes l'une est violette; l'autre
Est noire — et fatiguée ; elle couvre un apôtre
Qui pour se bien vêtir dépense peu d'argent :
Tout ce qu'il a s'écoule aux mains de l'indigent.
Visage qu'ont pâli le travail et le jeûne,
L'intelligence luit sur son front encor jeune ;
Son port droit, son œil franc au regard attristé,
Font dire dès l'abord : C'est une volonté !
Étoile qui brillait au ciel du séminaire,
Dans une humble paroisse il vit, humble vicaire ;
Mais tel est son renom que l'on va constamment
Sur quelque point douteux prendre son sentiment.

Celui qui dans Quimper manda le savant prêtre
N'est pas, hélas ! au fond, ce qu'il cherche à paraître :

Cet air paisible et doux, ces mots tout gracieux,
Faux dehors dont se masque un vil ambitieux ;
Car il a secoué le joug divin, cet homme,
Cet Expilly, pasteur que ne connaît point Rome ;
D'un véritable évêque il n'a que les habits,
Loup qui s'enveloppa d'une peau de brebis.
C'est une triste chose, une chose immorale,
De voir pendre à son cou cette croix pectorale ;
L'esprit d'un souvenir horrible est envahi :
Judas baisa son maître après l'avoir trahi !

Député du Clergé, que fit-il à Versaille ?
De douleur et d'effroi la Bretagne en tressaille !
Sainte Église ! il voulut saper ton fondement ;
La constitution civile eut son serment,
Puis il tendit la main, apostat sans vergogne,
Mendiant du pouvoir le prix de sa besogne ;
Puis — se vit-il au monde un scandale plus grand ? —
La mitre lui fut mise au front par Talleyrand !...
Enfin, la crosse aux doigts, le prélat schismatique
S'en revint, triomphant, sur la terre celtique !...
Que ne l'as-tu gardé, Saint-Martin de Morlaix !
Une cure, fi donc ! il briguait un palais !

Or, auprès du feu clair qui s'anime et s'embrase,
Avec art le jureur va déployant sa phrase.
Il veut persuader; fin oiseleur, il sent
Qu'à ses filets ce prêtre en peut appeler cent.
Quelle gloire pour lui, pour son ardent civisme,
S'il allait convertir la Cornouaille au schisme !...
Il flatte, il sollicite, il se fait tentateur :
« Prêtez serment, l'abbé, je vous nomme recteur ! »

L'abbé, devant ce front que souille un pareil crime,
Est rempli d'un dégoût qu'en son âme il comprime.

Qui n'a vu, regardant de haut l'immense mer,
Lorsque sont déchaînés tous les souffles de l'air,
La vague courroucée attaquer une roche ?
Cent fois elle la quitte et cent fois s'en rapproche.
Elle écume, elle hurle... Oh ! du coup, pense-t-on,
Elle arrache du sol le dur granit breton !...

La vague épuise en vain sa rage furibonde :
Le granit restera debout, — vainqueur de l'onde !

De même le vicaire est en vain assailli :
« Je ne puis ! » C'est le roc où se brise Expilly.

« Ah ! songez à quels maux un tel refus vous livre !
« Comment, mon pauvre abbé, ferez-vous donc pour vivre ? »

Mais l'apôtre au jureur qui feint de s'attendrir :
« Et vous, monsieur, comment ferez-vous pour mourir ? »

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 29 mars 1880.

M. LOUIS DE KERJÉGU

La *Revue* manquerait à son titre si elle ne consacrait un hommage spécial à l'homme de bien auquel la Bretagne en deuil a rendu les honneurs funèbres officiels à Brest, le 23 du mois dernier, et dont, le lendemain, les restes mortels étaient, dans le cimetière de Saint-Goazec, confiés à la terre de Cornouaille qu'il a tant aimée, sans autre pompe que les sublimes prières liturgiques réservées par l'Église catholique à ses enfants fidèles, et sans autre oraison funèbre que les larmes des pauvres et le nombreux cortège entourant sa famille de sa respectueuse et profonde sympathie.

Louis Monjaret de Kerjégu appartenait à une de ces nobles familles d'avant la Révolution, au foyer desquelles se formaient, et se formeront toujours chez les nations bien équilibrées, dans la pratique de toutes les vertus publiques et privées, les meilleurs éléments des classes dirigeantes.

Petit-fils d'un représentant de sa ville natale (Moncontour) à nos derniers et mémorables États provinciaux, fils d'un député royaliste de la Restauration, il avait trouvé dans son patrimoine les meilleures traditions de la France ancienne et moderne.

Trempée dès l'enfance dans l'amour de Dieu et de son pays, son énergique nature ne devait pas rester stérile.

Comme tant d'autres, il aurait cependant pu, sans blesser les

convenances, se contenter de jouir honnêtement de la fortune et de l'honorabilité acquises par ses pères. Mais il faut l'action aux âmes pénétrées de la loi primordiale du travail imposée à l'humanité. *In sudore vultus tui vescoris pane*, comme il le répétait souvent. Il avait soif de dévouement.

Pour lui richesse et talents ne lui appartenaient que pour les faire fructifier dans l'intérêt de sa famille et de ses semblables : *Propriété obligeait comme noblesse.*

Le malaise social, manifesté, depuis un siècle, par nos continuelles convulsions politiques, le touchait vivement et il en voyait le principal remède dans la réorganisation des forces rurales.

Devenu propriétaire, par indivis, avec son frère aîné, l'honorable sénateur président du Conseil général du Finistère, du vaste domaine de Trévarez, près Châteauneuf-du-Faou, dans une des parties les plus arriérées et les moins accessibles du Centre-Bretagne, à la vue des landes incultes, des marécages, des populations foncièrement chrétiennes, mais ignorantes et pauvres, de ces campagnes ravagées par le fléau séculaire de l'absentéisme, il résolut de consacrer son intelligence et sa fortune à leur amélioration morale et matérielle.

On était alors dans cette brillante période d'activité intellectuelle de 1815 à 1852 où les esprits, n'étant pas encore absorbés par la fièvre financière qui attire de plus en plus aujourd'hui les forces vives du pays vers les opérations de Bourse, étaient généralement préoccupés d'entreprises foncières et industrielles présentant un caractère plus généreux d'utilité publique : reboisements, défrichements de landes, dessèchements de marais, exploitations de mines, instituts agricoles, pénitenciers, etc., et les gouvernants, loin d'avoir, comme de nos jours, la pensée de substituer en toutes choses l'action de l'État à l'initiative privée, la secondaient de tous leurs efforts.

C'est pendant cette époque féconde que se fondèrent et prospérèrent la plupart des institutions initiatrices des progrès dont le dernier Empire n'a été que le bénéficiaire, les sociétés de chemins

de fer, l'Institut des Provinces de France, les congrès scientifiques de l'illustre M. de Caumont, les associations agricoles Normande, Bretonne, Picarde, créatrices en France des grands Concours de culture, d'animaux et d'instruments, dont les Concours régionaux ne sont que des imitations officielles; les Comices agricoles, Grignon, Roville, Mettray, Grand-Jouan, les Trois-Croix, et tant d'autres centres d'expansion scientifiques et professionnels.

Tout près de lui, dans la Montagne-Noire des Côtes-du-Nord, un autre homme de foi et d'intelligence, que l'on peut appeler le père de l'agriculture cornouaillaise, le regrettable comte de Saisy, lui offrait un bel exemple de grande vie rurale utile et honorée. Il comprenait comme lui la haute fonction sociale du propriétaire terrien des temps actuels, et se croyait appelé par position à l'instruction, à l'organisation et à la direction d'une partie de la grande armée agricole dans laquelle il voyait l'âme de la France et le meilleur espoir de sa régénération morale et matérielle.

Laissant à d'autres, comme il le disait dans son style nerveux, le soin de former dans les Instituts et les hautes Écoles régionales le cadre des officiers à l'aide des fils de famille, il prit pour lui la tâche, non moins importante et peut-être plus ardue, d'instructeur des sous-officiers, contre-maîtres, régisseurs de grandes exploitations et chefs de familles exploitant leur patrimoine, recrutés parmi les bons fermiers et propriétaires de vieille souche rurale et chrétienne ; car pour lui rien de solide sans religion.

Armé de sa confiance en Dieu et en l'avenir du pays, ne se laissant rebuter ni par les entraves de notre législation antirurale, ni par l'indifférence ou l'hostilité de bien des collaborateurs naturels, on a vu, pendant vingt-cinq années, depuis 1847, cet infatigable ouvrier du bien créant successivement deux fermes-écoles à Trévarez et à Kerwazek, aidé du concours officiel, poursuivre sa tâche avec une force de volonté et une intelligence au-dessus de tout éloge ; dirigeant, professant en personne, montrant de ses mains, défrichant le sol, les esprits et les intelligences, sans jamais compter avec lui-même.

Il travaillait à son œuvre avec le zèle d'un apôtre et le courage d'un soldat.

Partout où il trouvait une tribune, à la Société d'Agriculture de Brest qu'il présidait avec tant de distinction, à celle des Agriculteurs de France, dont il était un des membres les plus influents, aux Congrès bretons, dont il était un des orateurs les plus applaudis, dans ses rapports si remarquables de Prime d'honneur aux Concours régionaux, aussi bien que dans ses conversations magistrales avec les visiteurs de son bel établissement, auxquels il offrait si cordialement son hospitalité bretonne et ses conseils autorisés; montrant à tous nos campagnes couvertes de débris de manoirs et de fermes dont la construction soignée, parfois monumentale, contrastait vivement avec la pauvreté des édifices qui leur ont succédé; sur presque toutes nos landes de vieux sillons, témoins irrécusables d'une prospérité agricole disparue, nous citant les auteurs français et étrangers attestant qu'au commencement du XVII[e] siècle, au sortir des guerres de religion, notre pays était encore le grenier de l'Angleterre, grâce à la législation *éminemment agricole* d'un grand roi et de son grand ministre Sully, basée sur ce principe économique, trop oublié de nos jours : que « *tout fleurit dans un État où fleurit l'agriculture* »; puis ces beaux jours de la poule au pot légendaire remplacés, depuis un siècle et demi, par le délaissement de la vie rurale sous l'impulsion de l'absolutisme centralisateur de Louis XIV et de ses imitateurs royaux, républicains et impériaux, lesquels, en exagérant outre mesure le rôle de la Cour et de la capitale dans la distribution des honneurs et des avantages sociaux, « dégarnirent les provinces de leurs forces vives; laissant « ainsi l'industrie qui exige le plus de capitaux et de savoir aux « mains des pauvres et aux soins des esprits les moins éclairés [1]; » les efforts intelligents des États de Bretagne pour combattre le mal par la fondation d'une Société d'agriculture provinciale en 1756 — sa voix autorisée nous suppliait tous, au nom de l'intérêt de nos

[1] *Résumé d'un mémoire présenté au Congrès scientifique de France,* par M. L. de Kerjégu. — Saint-Brieuc, Guyon, Francisque, 1872.

familles et de notre patrie mis en péril par l'absentéisme, « de « quitter Paris et tous les centres où nous dépensons dans le sen- « sualisme et l'orgueil les talents qui nous ont été confiés par Dieu « pour que nous les fassions fructifier; de camper sur nos domaines, « pour y justifier, par une vie chrétienne, laborieuse, utile « en toutes choses, nos droits par l'accomplissement de nos « devoirs; de nous instruire, comme le font les propriétaires « anglais, belges, allemands, de toute chose pouvant aider l'action « par laquelle nous commanderons le respect et l'affection des « populations rurales [1]. »

Joignant l'exemple au précepte, il ne ménagea ni peines, ni capitaux pour faire de son existence à Kerwazek un vrai modèle d'autorité sociale, dévouée à tous les genres de bien, suivant la loi du décalogue.

Quand, après avoir obtenu les plus hautes distinctions du monde agricole, la croix d'officier de la Légion d'honneur, la prime d'honneur des fermes écoles; s'être vu appelé par la confiance reconnaissante de ses concitoyens au Conseil général du Finistère et à l'Assemblée nationale; au moment où la haute considération dont il était entouré doublait sa force de propagande, il lui fallut cependant, en 1872, renoncer à ses chers élèves, après avoir vaine- ment tenté, pour réorganiser son enseignement comme institution libre, de faire aux propriétaires riches un appel qui ne fut pas entendu, au milieu des préoccupations de la dernière guerre et des incertitudes de l'avenir politique, il n'en continua pas moins son œuvre de défense sociale.

Rien n'arrête les hommes du devoir.

Tout en continuant, par les métayers qu'il dirigeait sur ses do- maines, par les nombreux élèves envoyés par son enseignement d'un quart de siècle former dans leurs communes natales autant de foyers de progrès toujours entretenus par ses conseils et ses exemples respectés, il ne fit que changer de chaire et augmenter la puissance d'expansion de ses idées, en transportant son activité

[1] *Ibid.*

principale à la tribune législative. Là, comme dans ses champs, on l'a vu chaque jour le premier à l'œuvre parmi les orateurs les plus éloquents et les plus convaincus de la droite royaliste. Nul n'y défendit avec plus de vigueur et de compétence les intérêts catholiques et agricoles des vingt-cinq millions de ruraux français contre l'oppression des exploiteurs du suffrage universel.

Aucune œuvre utile ne le trouvait indifférent.

Lorsqu'en 1872, après nos désastres, quelques-uns de ses compatriotes, sous les auspices du vénérable doyen de nos agriculteurs, firent appel aux hommes de bonne volonté, afin de reprendre, dans les congrès annuels de l'Association bretonne restaurée après treize ans de suspension, l'œuvre d'apaisement, de rapprochement des « esprits et des cœurs » entre « les agriculteurs qui produisent, les « industriels qui transforment les produits, les commerçants qui « les exportent et les échangent, et les gens d'étude qui fouillent « le passé pour en faire sortir les enseignements de l'avenir [1], » que cette grande société avait si brillamment poursuivie pendant quinze ans, depuis 1844, quand elle fut supprimée, en 1859 par la défiance du second Empire pour tout ce qui sentait la liberté, il accourut des premiers et en devint l'âme. Vannes, Guingamp, Vitré, Landerneau, conserveront longtemps le souvenir des solennités agricoles et hippiques, dont le succès lui fut dû, en grande partie.

C'est qu'en effet, dégagé des préjugés de caste qui stérilisent trop souvent les natures les mieux organisées, unissant à la fermeté qui donne l'autorité la bienveillance qui attire, le cœur et les mains ouverts à tous, petits et grands, nul parmi ses contemporains ne possédait à un plus haut degré le don de convaincre, d'unir et d'entraîner ses semblables vers un but commun.

Et pourtant le ciel ne lui avait pas ménagé les épreuves les plus rudes pour l'homme désireux de faire ici-bas une œuvre durable, en lui enlevant, au seuil de l'adolescence, le seul fils auquel il eût pu en léguer la continuation, peu après, la digne compagne de

[1] Discours de M. L. de Kerjégu, directeur de la classe d'Agriculture à l'ouverture du Congrès de Guingamp, en 1875.

sa noble vie, et, tout récemment, son frère cadet, le brave amiral, sénateur des Côtes-du-Nord.

D'autres en auraient été accablés ; mais il était de ceux que rien n'abat, comme ces soldats énergiques que l'on voit rester debout sur le champ de bataille, longtemps après avoir été atteints d'une blessure invisible, jusqu'au moment où ils tombent foudroyés par leur mal intérieur.

Le 21 avril dernier, le brave champion de toutes les bonnes causes prenait encore un billet à la gare de Brest pour rejoindre son poste de combat à la Chambre des députés, quand la mort est venue le frapper sans le surprendre. Le fervent catholique était prêt, ayant entendu la messe le matin et communié la veille. Si Dieu n'a pas voulu laisser à son fidèle serviteur les quelques jours nécessaires pour lui permettre d'avoir la joie d'assister à l'heureuse union d'une des filles dont il avait entouré l'éducation d'une sollicitude aussi touchante que distinguée, il lui a donné au moins la consolation d'ouvrir un instant les yeux pour serrer cordialement des mains amies et recevoir la suprême bénédiction d'un prêtre, avant de s'endormir du sommeil des justes et des vaillants.

La défense religieuse et sociale fait en sa personne une perte immense, en nos jours de suffrage universel où, plus qu'en tout autre, les hommes comme lui sont indispensables pour guider vers le bien les masses électorales et les soustraire aux entraînements des rhéteurs et aux séductions des comédiens politiques de toutes les espèces [1].

Mais le souvenir de son beau caractère soutiendra encore, dans les luttes prochaines, les survivants du bon combat, et son nom restera toujours honoré dans la mémoire des Français de Bretagne, à côté de ceux de leurs principaux bienfaiteurs agricoles, des Lorgeril, des Bodin, des Saisy, des Dèlozes et du premier maître de tous les défricheurs de landes de l'Ouest, l'éminent M. Rieffel.

[1] L'éloquent évêque d'Angers vient d'être appelé, par une énorme majorité, à remplacer M. L. de Kerjégu. « J'espère fermement, a dit Mgr Freppel en remerciant ses électeurs, que ce cri de la conscience chrétienne, parti du fond de la Bretagne, trouvera de l'écho dans le cœur de tous ceux qui placent avant tout le triomphe de la justice et de la vérité. Dieu fera le reste. »

LE PATRIOTISME BRETON

L'impression produite sur tous les membres du dernier Congrès breton par l'éloquent discours de M. le curé de Landerneau, à la messe d'ouverture, nous avait fait regretter que sa modestie ne l'eût pas laissé publier. Aujourd'hui nous en recevons communication, grâce au *Bulletin*, sous presse, de l'Association bretonne, et c'est avec bonheur que nous en détachons les pages qu'on va lire.

L'Association bretonne est l'union fraternelle de toutes les forces vives du pays pour le développement de sa prospérité matérielle et morale, et, ce qui me touche plus particulièrement, c'est que, fidèle aux traditions nationales, elle tient hautement à représenter l'alliance séculaire du patriotisme breton et de la foi...

Peu d'œuvres, à mon avis, se recommandent par des titres plus sérieux à l'estime de quiconque a reçu de Dieu, avec la supériorité du talent, du rang ou de la fortune, la charge qui incombe à toute supériorité sociale d'user de son influence au profit du bien public.

Puisse la généreuse ardeur qui vous anime rayonner largement autour de vous et rallier à votre cause tous ceux qui aiment le pays breton ! Quoi de plus facile, en vérité !

Y a-t-il sous le ciel une terre plus privilégiée que la nôtre dans son austère beauté ? Ecoutez le poète : « O beau pays de Bretagne ! les forêts lui font une couronne, la mer lui fait une ceinture. »

« O Breiz-Izel ! ô kaëra bro !
Koat enn he c'hreiz ! Mor ann he zro ! »

« Terre si douce au cœur de ses enfants, dit un autre poète, que l'âme, jusque sur le seuil du paradis, se retourne par un mouvement irrésistible pour lui adresser un adieu ! »

« Pa vimp pell diouz ann douar,
Traonien leun a c'hlac'har,
Neuze me rai eur zell
Ouz va bre Breiz-izell. »

« Quand je serai loin de la terre, la vallée des larmes, alors je jetterai un regard à mon pays de Basse-Bretagne. »

Jamais l'amour sacré de la patrie n'a trouvé de mots plus délicats, ni d'accent plus pénétrant !

Y a-t-il un peuple plus sympathique que le nôtre, avec ses fortes convictions, sa mâle volonté, sa loyauté légendaire, ses mœurs simples et pures ; et, sous l'écorce d'une rudesse apparente, son cœur pétri de tendresse, depuis que la grâce de Jésus-Christ l'a touché dans son berceau ?

Y a-t-il enfin une histoire plus héroïque que la nôtre ? Comment pourrions-nous l'oublier ? nos monuments de granit nous la rappellent à chaque pas que nous faisons sur la terre bretonne ; nos chants nationaux nous la redisent dans la langue et la mélodie du passé ; et, longtemps encore, les légendes populaires, dans les veillées du soir, lui prêteront les couleurs de leur inimitable poésie.

Pour avoir l'orgueil du passé, nous n'en sommes pas moins des hommes de notre temps. Je le dis sans crainte, nous ne sommes en retard sur personne, ni d'une idée vraiment féconde, ni d'un perfectionnement vraiment sérieux. Qu'il me suffise d'attester l'Association bretonne elle-même et les merveilleuses transformations opérées sur tous les points du territoire, grâce à l'initiative et au concours des hommes éminents qui en sont l'honneur.

Tel est le peuple breton, avec son bon sens exquis et sa froide raison. Il accueille, après mûr examen, toutes les idées saines, tous

les progrès utiles ; il marche en avant, puisque telle est la loi. Mais il emporte avec lui sa vieille langue, son vieux costume, ses vieilles croyances, ses vieilles vertus, sa gloire dans le passé, sa force dans le présent, sa garantie pour l'avenir. Mais malgré des causes trop nombreuses d'affaiblissement, malgré certaines défaillances, hélas ! trop visibles, il se reconnaît toujours dans le portrait qu'a tracé son poète national :

« Ni zo bepred Bretoned :
Bretoned tud kaled. »

« Nous sommes toujours la race des Bretons : des Bretons au cœur fort. » Noble race, et noble terre ! Dans ses luttes sanglantes pour l'indépendance, vos pères l'ont défendue, vous savez au prix de quels sacrifices ! A vous, agriculteurs, propriétaires du sol, hommes de l'expérimentation et de l'observation précise, à vous de la défendre, non plus par l'épée, mais par la science et le travail, sur le terrain des luttes pacifiques d'aujourd'hui ; c'est une mission plus modeste, mais non pas moins utile. Ils l'ont faite grande, à vous de la faire riche et belle !

En multipliant les ressources d'un sol inépuisable qui livre largement ses trésors à qui sait les lui demander comme il faut, vous avez une ambition plus haute que la production de la richesse. Pour le dire en passant, la richesse ne suffit ni à faire la grandeur des peuples, ni à faire le bonheur des individus. Nous la bénissons pourtant comme un don de Dieu qui permet de faire beaucoup de bien et de soulager beaucoup de maux ; quoi qu'il en soit, vous avez une ambition plus haute. Grâce à mille moyens nouveaux qui facilitent et fécondent le travail des champs, qui assurent au travailleur le pain et l'avenir de sa famille, vous avez contribué à fixer au sol l'homme qui vit du sol et nous fait vivre tous : le paysan ! Vous avez contribué à le retenir au foyer paternel, à l'ombre tutélaire du clocher, dans la saine atmosphère de ses mœurs patriarcales. N'est-ce pas le meilleur moyen, si ce n'est le seul, de combattre ce terrible fléau de l'émigration qui épuise nos campagnes et encombre nos villes de bras trop souvent inutiles avant d'être

déshonorés ? Que cette pensée soutienne vos efforts ! N'auriez-vous rien fait autre chose que de poursuivre ce résultat, vous avez bien mérité de la patrie bretonne.

Et vous, qui, par la nature de vos études, touchez directement à l'âme du peuple breton : poètes, archéologues, historiens, que votre tâche est belle ! Le champ de notre histoire et de nos traditions populaires est encore plus riche que le sol de notre pays. Recueillez pieusement tant de trésors ignorés. Par vos patientes recherches, ressuscitez-nous les choses et les hommes d'autrefois ! Retracez-nous, dans vos vivants récits, avec leur physionomie originale, nos saints et nos héros, nos bourgeois et nos paysans ; la vie de famille, ses châteaux et ses chaumières ; la vie publique, ses assemblées et ses camps ; nos vieilles abbayes, nos vieux palais ducaux. Surtout faites-nous respirer le souffle des âmes fortes et pures pour qui toute la vie se résumait en ces deux mots : Dieu et le Pays ! Vous êtes sûrs de réussir en remuant ces deux fibres, la foi et le patriotisme. C'est à vous la mission de fortifier l'âme du peuple breton et de lui conserver tous les caractères historiques de sa race.

Je vous le disais tout à l'heure, pour avoir le culte du passé, nous n'en sommes pas moins des hommes de notre temps. J'ajoute ceci : pour être Bretons dans l'âme, nous n'en sommes pas moins les enfants dévoués de la France.

Bretagne et France ont depuis longtemps confondu leurs intérêts et leur gloire ; leurs deux noms sont confondus sur nos lèvres, leur amour dans nos cœurs ; et, pour exprimer toute ma pensée dans un dernier mot, pour mieux aimer et mieux servir la France, restons ce que nous sommes par la grâce de Dieu et le sang généreux de nos pères :

Catholiques et Bretons toujours !!!

LES MANSARDES

NOUVELLE *

Il y avait douze jours que le duel avait eu lieu, lorsque M. Bignon se leva pour la première fois. Au moment où Pauline lui prêtait le secours de son bras, pour le conduire à la fenêtre, il l'interrogea sur son amie.

— Comment se porte aujourd'hui Mlle Charrier? lui demanda-t-il. Son indisposition est donc bien grave, qu'elle n'ait pu franchir encore le seuil de la chambre d'un blessé?

— Grave? Non. Mais son abattement est si grand, que rien ne peut la déterminer à sortir de chez elle.

— Vous ne me dites pas tout, Pauline ; elle va bientôt se marier, et la crainte de déplaire à son fiancé est évidemment la raison qui l'empêche de venir me voir?

— Je crois que vous vous trompez : elle n'a pas de fiancé.

— J'en serais bien étonné, et je la trouve bien discrète pour des amies telles que vous. Cet homme qui m'a blessé, quel est-il donc pour elle?

— Si Mme Charrier a pensé autrefois que M. Lefort serait, un jour, l'époux de sa fille, je crois qu'elle n'y songe plus maintenant.

* Voir la livraison de mai 1880, pp. 381-396.

— Alors expliquez-moi, si vous le pouvez, la manière embarrassée dont Mlle Charrier m'a reçu, la veille du duel ; la provocation dont j'ai été l'objet de la part de M. Lefort, que je ne connaissais pas, et la réserve de Marie à mon égard.

— Monsieur Alfred..., je ne sais pas si je dois vous dire que vous avez affligé tout le monde ici, et qu'après cela on peut bien se montrer réservé.

— Comment vous ai-je affligées ? Que voulez-vous bien dire, ma chère voisine ?

— Pensez-vous que nous ignorions la manière dont vous avez passé votre soirée, le lendemain de notre excursion sur la Loire ?

— Qui vous a si bien renseignée, si je n'étais pas à Nantes, ce jour-là ?

— Vous n'étiez pas à Nantes? Alors, je n'y comprends rien. Cependant on a entendu votre voix et celle de M. Delorme, au milieu des bruits confus et des chants de folle joie.

— Que me racontez-vous là, ma chère voisine ? Où cela s'est-il passé ?

— Ici.

— Chez moi ?

— Chez vous, dans cette chambre.

— Le lundi soir ?

— Le lundi soir.

— Oh ! le malheureux !

Alfred prononça ces derniers mots tout bas, en baissant la tête.

Pauline reprit :

— Ainsi, vous n'étiez pas à Nantes le lendemain de notre promenade en canot sur la Loire ?

— J'étais à Saint-Nazaire, où m'avait conduit le vapeur du matin.

— Nous nous le disions bien quelquefois, que ce ne pouvait pas être vous ; mais on se rappelait qu'on avait entendu votre voix ; et l'on se demandait où vous pouviez être, si vous n'étiez pas parmi les bruyants convives.

— C'est juste ; je ne vous ai pas dit où j'étais allé ce jour là.

Paul entrait à ce moment. Pendant la maladie de son ami, il avait suivi assidûment les cours de navigation ; le soir il travaillait auprès d'Alfred ; la nuit, il remplaçait quelquefois Reine, d'autres fois il veillait avec elle. Tout le dévouement qu'on peut attendre d'un ami, il le donnait sans mesure.

— Tu as oublié, Paul, de me raconter ce que tu as fait ici, pendant mon excursion à Saint-Nazaire.

— Ah ! mon ami, je n'ai fait que des folies ! Voilà pourquoi je me suis bien gardé de te donner l'emploi de mon temps.

— C'est bien, monsieur Delorme ; mais savez-vous que ces folies ont été mises sur le compte de M. Bignon, et que c'est lui qui en souffre, au lieu de vous ?

— Voyons, ma bonne Pauline, expliquons-nous ; mes folies n'ont jamais fait tort qu'à moi-même ; Alfred le sait bien. Comment auraient-elles pu lui causer quelque dommage ? Il était à quinze lieues d'ici ; hélas ! bien malheureusement pour son ami ; car, s'il avait été près de moi, il m'eût arrêté sur la pente où j'ai glissé si mal à propos.

— Mais on croyait qu'il était avec vous.

— Avec moi ? C'est bien mal le connaître, lui qui, de sa vie, n'a fait une noce traîtresse. Pour moi, le mal est fait ; nous n'en parlerons plus, s'il vous plaît.

Pauline éprouva un grand soulagement de ce qu'elle venait d'apprendre ; car M. Bignon était placé si haut dans l'estime de ses voisines, qu'il leur en coûtait d'avoir de lui une mauvaise pensée, et qu'elles devaient le voir avec bonheur conserver la place qu'il avait conquise. Le soir, elle alla chez Mme Charrier où elle trouva Marie toute seule.

— Comment se porte le blessé ? demanda Marie, en tendant lentement la main à son amie.

— Il est en bonne voie ; il s'est levé aujourd'hui, et la journée a été excellente. Nous avons parlé de toi et de M. Delorme.

— Pourquoi de M. Delorme et de moi ?

— Tu vas le savoir, et tu verras combien nous étions loin de la vérité, dans nos appréciations sur la conduite de M. Bignon.

Marie leva vers son amie des yeux où se peignait l'étonnement.

— Parle, ma chère Pauline, dit-elle.

— Nous nous trompions, ma chère amie, lorsque nous le soupçonnions de s'être mal conduit, le lundi soir que tu sais. M. Alfred n'était pas ce soir là, j'en suis sûre, avec M. Delorme et les jeunes gens qui ont fait tant de bruit.

— Comment le sais-tu? demanda Marie, qui, ne doutant plus, voulait paraître douter encore.

— Je le tiens de M. Bignon, qui ne sait pas mentir, et de M. Delorme, dont nous connaissons la sincérité. Le lundi matin, M. Bignon est allé à Saint-Nazaire, où il est resté trois jours, pour rendre service à un de ses amis; il en est revenu, mercredi soir, la veille du duel. Quant à M. Delorme, il reconnaît s'être oublié au point que nous savons; mais il ignore qu'il a été la cause de tout le mal qui est arrivé.

— La cause, ma chère Pauline, répliqua Marie en s'animant, la cause, c'est moi! J'ai cru trop légèrement reconnaître sa voix; si j'avais réfléchi, j'aurais vu bien vite que je me trompais. J'ai cédé à un mauvais sentiment; j'ai causé bien du mal; mais j'en ai bien souffert!

— N'y pensons plus, Marie. Si M. Delorme avait été plus réservé, rien de tout cela ne serait arrivé; je le répète, l'auteur de tout le mal, c'est lui. Heureusement, ce mal est réparé, ou va bientôt l'être, car M. Bignon sera guéri avant qu'il s'écoule une semaine, et ton indisposition ne saurait avoir de suites sérieuses.

— Tu ne devinerais pas, ma chère Pauline, tout le bien que me fait ton récit. J'étais sans courage; d'horribles cauchemars me poursuivaient la nuit; et tu sais si le jour j'étais triste. Me voilà tranquillisée désormais sur les conséquences de ma légèreté; mais je me reproche amèrement ma négligence envers le pauvre blessé. Ta sœur et toi, vous l'avez soigné avec tout le dévouement qu'on peut attendre de vos bons cœurs; et moi, je ne suis même pas allée le voir! Je le verrai demain.

Le lendemain, Alfred avait pu se lever et s'habiller, sans le secours de personne ; il était seul, assis dans une chaise près de sa fenêtre, se chauffant au soleil d'automne, lorsqu'une main discrète frappa deux petits coups à sa porte. Sur l'invitation d'entrer, Marie apparaît, pâle et émue ; la jeune fille baisse les yeux et semble embarrassée. Alfred la regarde avec intérêt; il se lève et fait quelques pas au devant d'elle; il remarque avec peine que la souffrance a laissé des traces sur ses joues amaigries et dans ses yeux, qu'un cercle bleuâtre entoure.

— Votre blessure, monsieur Alfred?

— Elle est guérie.

— Me dites-vous la vérité?

— Vous le voyez. Les forces seules ne sont pas encore entièrement revenues. Mais vous, Marie, vous avez été souffrante ; êtes-vous donc malade encore?

— Ce n'est rien. Est-ce que vous me trouvez changée? L'inquiétude a bien pu....

— L'inquiétude?

— En doutez-vous? Pouvais-je être tranquille, lorsque je savais que ma légèreté avait causé cet affreux événement dont vous avez été victime?

— Vous étiez inquiète, Marie? Et vous n'avez pas cherché à me voir pendant les jours pleins d'ennui où la souffrance m'attachait à ce coin de ma chambre?

— Ne me demandez pas pourquoi. Je ne le pouvais pas; j'étais sans force, sans volonté. Pardonnez-moi. Je craignais de recevoir des reproches...

— Des reproches? De moi à vous, Marie? Y pensez-vous? N'avez-vous pas appris à me connaître? Et ne savez-vous pas qui je suis?

— Je l'avais oublié... J'ai... j'ai même pensé... un instant... que vous étiez monsieur Delorme.

— Je sais ce que vous voulez dire, chère enfant.

— Vous le savez? Alors vous m'épargnerez la honte d'en dire davantage.

Marie s'était approchée d'Alfred ; le jeune homme lui prit la main et la fit asseoir près de lui.

— Écoutez-moi, Marie. Hors de nous, au-dessus de nous, une volonté à qui rien ne résiste semble déjouer tous nos projets ; elle tire d'une cause qui nous échappe, des conséquences auxquelles nous étions loin de songer. Ce qui est arrivé n'était pas dans nos prévisions ; il n'y a rien de votre faute. Je comprends votre conduite et je devine votre cœur.

Marie souriait à ce langage ; pour la première fois depuis longtemps, elle était heureuse. Alfred continua :

— Vous avez dû bien souffrir, Marie ! J'ai songé plus d'une fois à tout ce que vous avez dû dépenser de courage pour revoir, pour accueillir... cet être que vous ne sauriez aimer; aux efforts que vous avez dû faire pour résister au désir de venir voir le malade qui ne cessait de penser à vous. La lutte a été pénible ; mais, à présent, j'oublie ma souffrance et ce qui l'a causée; oubliez la vôtre, Marie, et ne pensez plus aux choses cruelles qui nous ont affligés tous les deux.

— Il me sera difficile d'oublier qu'un instant je vous ai méconnu, et que j'ai failli causer un grand malheur, qui eût fait celui de toute ma vie.

— Nous n'en parlerons plus jamais, je vous le demande. Chacun de nous d'ailleurs ne rencontre-t-il pas une erreur, au choc de laquelle il doit se blesser? Et les apparences n'étaient-elles pas contre moi? Je manquerais de sincérité, si je vous disais que je n'ai pas été affecté un seul instant d'un sentiment pénible. Mais tout cela est bien passé. Je vous vois là, près de moi ; votre estime m'est revenue; vous n'avez rien perdu de la mienne. Avouons tout simplement que nous venons de faire un mauvais rêve.

Pendant la maladie d'Alfred, un nouveau ménage était venu habiter la mansarde inoccupée qui joignait celle de Mme Charrier; il y avait le mari, la femme et deux petits enfants. Le mari avait une trentaine d'années; le chagrin ou la débauche, peut-être l'un et l'autre, l'avaient vieilli de vingt ans : ses joues étaient creuses,

son front était chauve, son regard sombre. Il travaillait en qualité de commis dans une maison de commerce. Sa femme paraissait avoir vingt-huit ans: le malheur avait dû l'atteindre et causer son extrême maigreur. Les deux enfants étaient une petite fille de trois ans et demi et un petit garçon d'un an; frais et roses tous les deux, ils se nommaient Clarisse et Alfred.

Entre voisins de mansardes, demeurant sur un même palier, la connaissance se fait bien vite. Il y avait cinq jours à peine que les nouveaux locataires étaient installés dans leur nouvelle résidence, lorsque la jeune dame vint passer la soirée chez Mme Charrier. Elle continua de le faire les jours suivants ; elle rentrait chez elle à l'arrivée de son mari, que le travail retenait le soir au bureau. On l'appelait Madame Failan. C'était une douce femme dont le visage avait conservé des traces de beauté ; elle paraissait souffrante, mais elle vivait sans murmure. Peut-être avait elle mérité les épreuves que lui envoyait une dure destinée.

Un soir, Mme Charrier, Mme Failan et Marie travaillaient ensemble dans la chambre de la veuve, et la petite Clarisse jouait aux pieds de sa mère, lorsque M. Bignon vint, pour la première fois depuis sa blessure, rendre visite à ses voisines.

— Bonsoir, monsieur Alfred, dirent ensemble Mme Charrier et sa fille.

A ce nom, Mme Failan leva les yeux sur lui, et une personne attentive aurait pu la voir tressaillir.

— Je vous vois avec plaisir, continua Mme Charrier, reprendre au milieu de nous votre place d'autrefois et que vous n'avez pas occupée depuis trois semaines.

Le jeune homme alla s'asseoir près de Marie et attira la petite Clarisse à lui. L'enfant, après avoir d'un regard interrogé sa mère, se laissa aller dans les bras du marin et se hissa même sur ses genoux.

— Mais vous fûtes bien imprudent, poursuivit Mme Charrier, d'aller vous battre en duel avec un homme qui a la réputation d'être de première force à l'épée.

— Madame, je ne connaissais pas cet homme ; et puis, quand on est insulté, on ne se demande pas si votre adversaire est plus fort que vous.

— Qu'il y a loin de là, monsieur Alfred, à ces leçons de morale que vous nous faites quelquefois en parlant des préjugés !

Alfred sourit.

— Autre chose est la raison, autre chose le sentiment.

— Comment ! la raison et le sentiment sont, dans une même personne, deux facultés différentes ?

— Mon Dieu, oui ; cela se voit tous les jours, et l'un est souvent l'opposé de l'autre.

— Mais je croyais que tous les préjugés sont absurdes et mauvais.

— Ils ne le sont pas tous ni toujours. Ceux qui nous portent au bien sont bons ; ceux qui causent le mal sont mauvais.

— Vous raisonnez mieux que vous n'agissez.

— Peut-être ne pouvais-je pas mieux faire.

— Vous conviendrez du moins, monsieur Alfred, que vous avez commis une grande imprudence?

— Tonton, tu t'appelles Alfred ? dit la petite fille qui jouait sur les genoux du jeune homme.

— Oui, ma mignonne.

— Maman, tonton s'appelle comme petit frère.

Mme Failan parut embarrassée.

— Et toi, ma gentille enfant, comment t'appelles-tu?

— Clarisse.

Alfred alors se tourna vers Mme Failan, dont il rencontra le regard ; elle baissa la tête en rougissant, et il demeura tout pensif, en croyant reconnaître quelques traits de sa sœur sur le visage de l'étrangère.

— Mais non, se dit-il, ma sœur est bien plus jeune. C'est la conformité des noms de ces deux enfants avec le mien et celui de ma sœur, qui m'a fait illusion à ce point de me faire croire à quelque ressemblance. Il n'en est rien ; cette ressemblance n'existe pas.

Pendant qu'Alfred faisait ces réflexions, Mme Failan vint en tremblant prendre son enfant sur les genoux du marin ; puis elle sortit, car elle entendait le pas de son mari qui montait l'escalier des mansardes.

Presque aussitôt Reine et Pauline entrèrent chez Mme Charrier, où elles avaient formé le projet de passer la soirée. Paul arriva peu de temps après les deux sœurs. La soirée fut gaie ; tout le monde semblait s'être donné rendez-vous, ce soir là, dans la chambre de Marie, pour fêter le retour à la santé d'un ami qu'on avait craint de perdre. Marie n'avait pas éprouvé un bien-être pareil depuis la promenade en bateau.

Cependant lorsque Alfred rentra chez lui, il était préoccupé ; il pensait à la jeune femme qu'il venait de rencontrer et qui avait quelque ressemblance avec sa sœur ; il songeait aux deux enfants, dont les noms avaient attiré son attention.

V. — Le frère et la sœur.

Le lendemain, au milieu du jour, Mlle Charrier alla voir Mme Failan. Elle éprouvait de l'intérêt pour cette jeune femme qu'elle trouvait douce et bien élevée, qui lui paraissait malheureuse et dont le visage était empreint de tristesse et de résignation.

Après quelques minutes d'une conversation banale, Mme Failan interrogea Marie sur le jeune voisin qu'elle avait rencontré la veille chez sa mère.

— Y a t-il longtemps que vous connaissez ce jeune homme ?

— Quatre mois environ. Il est venu demeurer ici, après de longs voyages sur mer.

— C'est un marin ?

— Oui, madame. Il suit les cours de navigation, pour passer bientôt l'examen de capitaine au long-cours, et l'on dit que c'est un des meilleurs candidats de l'année.

— Son visage annonce de la bonté.

— Il est certainement bon, et ici tout le monde l'aime.

— Vous m'excuserez de vous interroger ainsi ; ma confiance en vous est entière, et vous me permettrez de vous ouvrir mon cœur. Ce jeune homme me rappelle mon frère, un frère qui m'aimait beaucoup, que j'aimais tendrement et que volontairement j'ai fui.

— Quelle coïncidence étrange ! M. Alfred m'a entretenu de sa sœur ; mais elle serait bien plus jeune que vous ; elle aurait vingt-deux ans à peine ; il avait dix-huit ans, lorsqu'elle en avait quinze.

Pendant que Marie parlait, l'anxiété se peignait dans le regard de la jeune dame ; son front pâlissait ; la conscience des objets extérieurs paraissait l'abandonner.

— Continuez, dit-elle.

— Sous l'influence de je ne sais quel entraînement, elle a quitté sa pension...

— C'est bien lui... C'est mon frère !

En disant ces mots, Mme Failan s'évanouit. Marie la reçut dans ses bras et la coucha doucement sur un tapis ; puis elle lui fit respirer du vinaigre et lui jeta de l'eau fraîche au visage.

Marie eut peur, un instant, devant cette pauvre femme qui ressemblait à une statue de la douleur tombée de son piédestal ; elle regardait avec effroi ce jeune front pâle que le malheur avait ridé avant le temps, et elle devinait clairement la cause des souffrances de cette infortunée, dont une seule faute avait empoisonné l'existence. Les leçons que le destin nous donne sont terribles, lorsque nous nous écartons de la voie qui nous est tracée.

Mme Failan reprit connaissance lentement ; son regard terne errait autour d'elle ; elle cherchait à deviner ce qui venait de se passer et par quelle circonstance elle était là, couchée sur le tapis. Cependant peu à peu le souvenir lui revint.

— Il vous a tout conté, mademoiselle ? Alors vous savez qui je suis ; vous savez ma honte, mais vous ne savez pas tout ce que j'ai souffert.

— Calmez-vous, madame ; vous êtes trop faible encore...

— Sa sœur serait plus jeune que moi, avez-vous dit ? Hélas !

puissiez vous ignorer toujours que la douleur double les années, et que le souvenir d'une faute irrémédiable trouble sans cesse l'âme qui a eu la faiblesse de la commettre... Combien il a dû rougir de moi !

— Oh ! madame, n'ayez point cette pensée là ! Il vous aime toujours, j'en suis sûre ; il a l'esprit généreux ; il sera heureux de vous retrouver.

— Heureux de me retrouver avec ma honte ? Hé bien, s'il a encore un souvenir de sa sœur, si l'affection qu'il avait autrefois pour elle n'est pas éteinte entièrement, il me reconnaîtra, son cœur lui dira qui je suis. Que la Providence fasse le reste ! Promettez-moi de garder mon secret.

— Je le garderai, puisque vous le désirez, madame.

Cependant, le soir-même, Alfred alla de bonne heure chez Mme Charrier, dans l'espoir d'y voir Mme Failan. Il n'y rencontra que Marie et ses deux amies. Il resta très peu de temps avec elles.

Depuis la veille, il avait souvent songé à cette jeune femme, dont les traits l'avaient frappé ; il était persuadé que c'était sa sœur. Les noms de ces deux enfants, Alfred et Clarisse, n'avaient point été pris au hasard : Clarisse était le nom de la mère donné à la fille ; Alfred, celui d'un frère dont on s'était souvenu pour en nommer le fils. En sortant de chez Mme Charrier, le marin se dirigea vers la porte de la mansarde qu'habitait Mme Failan.

M. Failan était bien le jeune homme qui avait enlevé Mlle Bignon de sa pension. Tous les deux s'aimaient alors, comme on peut s'aimer à dix-huit ans, d'une passion novice, ardente, ennemie des obstacles. Les deux fugitifs se rendirent d'abord à Tours, puis à Paris. Ils passèrent ensuite en Angleterre, où ils contractèrent un de ces mariages insolites dont se contente la jeunesse éprise follement. Ils revinrent à Tours, après quelques mois de voyage. Le jeune homme avait quelque aisance ; ils vécurent heureux pendant une couple d'années ; ensuite, des nuages commencèrent à passer devant leur ciel. Le désœuvrement donna à M. Failan des défauts qu'il n'avait jamais eus : il fréquenta le café et il joua ; il dépensa et perdit son argent.

La petite fortune diminuant, M. Failan dût songer à travailler pour vivre ; il trouva une place dans une maison de commerce. N'ayant point l'habitude du travail, il rentrait souvent chez lui, le soir, fort mécontent de sa journée, et la jeune femme était alors exposée aux effets de sa mauvaise humeur. L'amour s'était envolé avec l'argent qui lui avait créé de doux délassements et d'heureuses jouissances.

Quatre ans s'étaient écoulés, et M. Failan était devenu plus joueur et plus morose. Enfin, l'irrégularité de son travail causa son renvoi de la maison de commerce. Alors il quitta Tours avec la sœur d'Alfred et leurs deux enfants, et il dépensa un voyage la plus grande partie de l'argent qui lui restait. Le souvenir du lieu natal, qui n'abandonne jamais l'âme de l'absent, le ramena à Nantes, où il trouva un emploi chez un négociant. Dès son arrivée il alla demeurer dans la mansarde vers laquelle nous venons de voir se diriger M. Bignon.

En arrivant à la porte de Mme Failan, Alfred frappa légèrement et, sur l'invitation d'entrer qu'il entendit, il entra, referma la porte, fit quelques pas et arrêta son regard sur celui de la jeune femme.

— Clarisse ! dit-il.

— Mon frère ! O mon bon frère !

Elle voulut se précipiter à ses genoux ; il la retint et l'attira dans ses bras.

— Tenez-vous à cette demeure ?

— J'y suis malheureuse.

— Voulez-vous la quitter ?

— Ce serait la délivrance, si je pouvais élever mes enfants.

— Et votre mari ?

— Nous n'avons plus de communautés d'idées ni de sentiments. Aucun lien ne me retient à lui désormais.

— O pauvre infortunée !

Alfred alla prendre dans ses bras la petite Clarisse.

— Prenez votre jeune enfant et suivez-moi.

Elle le suivit. Poussée par une étrange volonté, se laissant aller sans penser, sans réfléchir, elle arriva chez son frère, en croyant qu'elle faisait un rêve.

Paul y était ; il connaissait les commencements de l'histoire de Clarisse, mais il ignorait qu'elle fût encore de ce monde. Alfred lui présenta sa sœur et, en deux mots, lui expliqua la situation. La mère et les deux enfants prirent possession de la chambre de Paul, qui dut aller ce soir-là coucher à l'hôtel.

Alfred dicta à sa sœur un billet ainsi conçu :

« Ne cherchez pas à me revoir. J'ai trouvé une situation qui va me permettre de vivre honorablement, et d'élever mes enfants dans la crainte de Dieu et du mal. »

Il alla porter ce billet dans la mansarde que venait de quitter sa sœur, et le déposa dans un endroit apparent, où M. Failan ne manquerait pas de le voir en rentrant chez lui. Puis il se rendit chez Mme Charrier, qu'il trouva au travail avec sa fille et les deux sœurs Arnaud.

Il les mit au courant de ce qui lui arrivait et leur recommanda le plus grand secret ; il ne fallait pas que M. Failan pût trouver les traces de sa sœur, ni avoir le moindre soupçon de ce qui venait de se passer.

Le lendemain, Clarisse occupait, dans la Tenue Camus, une modeste maison, à la suite de laquelle il y avait un jardin planté d'arbres à fruits et d'agréments, et très incliné vers le ruisseau tortueux qui le bordait au midi. De la terrasse de la maison, la vue était fort belle sur le ravin ombreux de la Chézine et vers les grand bois de Grillau. Une domestique fidèle fut attachée à son service, et la jeune femme évita de sortir pendant quelques jours.

Le soir du départ de Clarisse, M. Failan ne rentra pas chez lui ; la nécessité de faire vivre quatre êtres de son travail était une charge au-dessus de ses forces, et sa paresse lui avait fait prendre la vie en dégoût. Le lendemain, il fut étonné de ne trouver dans la mansarde ni sa femme ni aucun de ses enfants. Le billet de Clarisse

frappa sa vue; il le prit et le lut; mais de cette lecture, il ne témoigna aucune surprise, aucun regret; il n'avait plus la notion du devoir; le mot qui lui échappa suffit à peindre sa situation : — Cette séparation devait se produire, un jour ou un autre, dit-il; il vaut mieux que cela arrive maintenant et non plus tard.

Il passa la nuit dans la mansarde. Le lendemain il en sortit, en emportant tout ce qui avait quelque valeur, et on ne le revit plus.

EUGÈNE ORIEUX.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CINQ MOIS AU CAIRE ET DANS LA BASSE-ÉGYPTE, par M. Gabriel Charmes. — Un vol. in-18, Paris, 1880. Charpentier, éditeur.

« L'Égypte, dit M. Gabriel Charmes, est une si riche contrée sous tous rapports ; elle offre une moisson si abondante de traits de mœurs, de souvenirs historiques, de réflexions philosophiques ou politiques, etc., etc. ; elle ébranle si fortement l'imagination et donne une si vive secousse à l'esprit qu'il faudrait, non des mois, mais des années pour la connaître d'une manière sérieuse. » Cela est vrai, mais il est vrai aussi que, malgré le peu de temps qu'il y a passé, M. Charmes en a rapporté « un tableau de l'Égypte assez exact pour qu'on puisse s'imaginer voir de ses propres yeux cette belle contrée », ainsi que le demandait le kalife Omar à son lieutenant Amrou, qui venait d'en faire la conquête. M. Charmes a le don de peindre avec des couleurs vives et lumineuses, sans forcer les tons ; il sait choisir les traits avec un art exquis ; il décrit les institutions et les mœurs en observateur sagace, et son style élégant et souple rend toutes les nuances de sa pensée.

Le lecteur nous saura gré de citer quelques-uns de ses tableaux. Voici comment il peint les environs d'Alexandrie :

« C'est le commencement de l'Égypte. De pauvres villages construits en limon du Nil s'étalent de distance en distance : les cabanes des fellahs, espèces de cubes de terre d'une couleur grisâtre, recouverts, pour toute toiture, de feuilles desséchées de sorgho, y sont groupés dans un inexprimable désordre. Des femmes vêtues d'une longue chemise bleue, comme dans les tableaux de Fromentin, viennent remplir avec l'eau du canal de lourdes amphores, qu'elles posent ensuite légèrement sur leur tête par un mouvement plein d'élégance. Autour d'elles des enfants nus ou à demi-nus jouent dans la poussière ou dans la boue ; des chiens étiques fouillent la terre pour y trouver quelques débris de nourriture. Au delà de ce tableau à la fois pittoresque et sordide, s'étend comme fond de toile, l'immense campagne toute verte de l'Égypte, qui va rejoindre dans

le lointain un ciel d'un bleu transparent. Le canal est rempli de bateaux, de canges, de chaloupes, remorqués par des chameaux ou traînés lentement par des fellahs. Quelques têtes de buffles endormis sous l'eau apparaissent à la surface; un pélican nage à quelque distance; des nuées d'oiseaux traversent l'espace. On se sent enfin dans un monde nouveau... »

M. Charmes décrit aussi bien les costumes que les paysages. On en jugera par ce qu'il dit des *Saïs*, jeunes coureurs qui, armés d'un long bâton, accompagnent dans les rues du Caire les cavaliers et les voitures.

« La plupart sont Nubiens ou Abyssins. Leur tête noire où brillent de grands yeux fendus en amandes est charmante de vivacité et de finesse. Leur costume est délicieux et n'a que le défaut de ressembler un peu trop à un costume d'opéra-comique; il rappelle, paraît-il, celui des bateliers du Bosphore, mais avec plus d'élégance et de recherche. Composé d'un gilet de velours richement brodé d'or ou décoré de galons de soie dessinant les plus jolies arabesques; d'une large ceinture, dont les bouts flottent au vent; de culottes blanches, qui se terminent au genou et qui laissent passer une jambe noirâtre d'une fermeté et d'une souplesse nerveuse étonnante; d'un superbe tarbouche, posé sur le haut de la tête et d'où s'échappe un gland bleu qui retombe jusqu'au milieu du dos; enfin, d'une chemise de gaze d'une propreté immaculée, dont les longues manches, fendues jusqu'au haut du bras et ramenées sur l'épaule, semblent être des ailes, il forme un ensemble dont la description ne saurait rendre la grâce, l'imprévu et la légèreté. »

Les grandes scènes de la vie du peuple égyptien, les fêtes religieuses sont peintes avec un éclat, un mouvement et une vigueur remarquables. Parmi elles, nous choisissons une procession que font les Persans, à l'anniversaire de la mort d'Hussein, le second fils d'Ali et de Fatime.

Les rues du Caire remplies d'une foule immense sont à peine éclairées par quelques lanternes; il est dix heures du soir.

« Tout à coup, dit M. Charmes, les portes de la mosquée s'ouvrent et l'on en voit sortir d'abord une dizaine d'hommes portant des *machallas* embrasés; derrière ces flambeaux s'avançaient des étendards verts et rouges qui formaient une sorte de dais sur un cheval monté par un jeune garçon de dix à douze ans, vêtu d'un surplis également blanc. Le mal-

heureux enfant brandissait au-dessus de sa tête soigneusement rasée, en chantant d'une voix pleine une espèce de psaume guerrier, un long poignard admirablement effilé, et à chaque pas du cheval il se faisait au front une entaille profonde d'où jaillissait un flot de sang. Je n'ai jamais vu une tête plus blême que celle de cet enfant fanatique. Son poignard brillait comme un éclair sous les reflets des *machallas,* on le voyait monter et redescendre en cadence avec une régularité qui prouvait l'admirable fermeté de la main qui le tenait. Après l'enfant à cheval, une quarantaine d'hommes vêtus, à son exemple, de surplis blancs et formant une ronde enragée, élevaient des sabres, des poignards et des cimeterres au-dessus de leurs têtes, puis les laissaient retomber lourdement sur leurs fronts. On entendait les coups, tant ils étaient violents! Tous ces hommes étaient en sang; il y en avait qui paraissaient aveuglés, dont les vêtements étaient absolument rouges et qui trébuchaient dans une indescriptible ivresse. Une dévotion farouche, insensée, bestiale brillait dans les yeux de ceux dont le visage offrait encore une apparence humaine et n'était point changé en une horrible plaie. Ils chantaient en chœur le même psaume; la foule les poussait plutôt qu'ils ne se dirigeaient eux-mêmes. »

M. Charmes ne se borne pas à décrire, il juge les institutions et les hommes avec un sens très droit, beaucoup de finesse et d'esprit. Les chapitres où il étudie les écoles présentent le plus vif intérêt.

Il analyse judicieusement les caractères des différents peuples qui habitent l'Égypte, et fait remarquer que les Européens ont largement contribué à la corruption qui règne dans l'administration du pays. A ce sujet, il raconte des anecdotes dont celle-ci n'est pas la moins piquante :

« Un consul s'était chargé de faire venir pour le vice-roi (Saïd-Pacha) un service de porcelaine de Sèvres. Lorsque le service fut arrivé, le consul commissionnaire prétendit qu'il n'y en avait pas de plus beaux en France, que les souverains seuls pouvaient s'en procurer de pareils, mais que le prix en égalait le mérite et qu'il coûtait cinq cent mille francs. D'abord incrédule, Saïd finit par se laisser convaincre; il paya; mais en regardant de plus près son service, il découvrit entre deux assiettes une facture détaillée de la manufacture de Sèvres, laquelle s'élevait à peine à cinquante mille francs. Enchanté de sa trouvaille, il commanda un grand dîner dans lequel devait figurer le consul qui venait de le tromper si indignement.

Au dessert il se fit apporter le service de Sèvres, sous prétexte de l'exposer à l'admiration des convives. Mais, en passant deux assiettes au consul, il fit exprès de les laisser tomber à terre de manière que la facture qui se trouvait placée entre elles vint rouler au milieu du salon. A cette vue le consul pâlit, et Saïd-Pacha éclata de rire. Il ramassa soigneusement la facture, la lut et la relut tout haut, en feignant la surprise, la fit circuler à la ronde; et comme l'auteur du délit faisait trop piteuse figure au milieu de l'hilarité générale: « Après tout, lui dit-il en riant plus que personne, il n'y a pas de quoi se fâcher. Vous n'avez fait qu'ajouter un zéro! »

Les souvenirs historiques, les appréciations d'œuvres d'art se mêlent partout au récit de M. Charmes et lui donnent la variété nécessaire.

Qu'on nous permette de citer encore un fragment des pages brillantes que l'auteur a consacrées à la civilisation arabe.

« A le bien prendre, l'art arabe n'est que le prolongement de l'art persan, comme la science arabe n'est que le prolongement de la science grecque. Mais la science grecque existait en Europe et en Afrique avant les Arabes, tandis que ce sont eux qui y ont apporté l'art nouveau. Nous en ignorions les origines, nous avons cru qu'ils en étaient les véritables créateurs. Les monuments du Caire, de Sicile et d'Espagne ne ressemblaient à rien de ce que l'antiquité avait produit et ils valent en leur genre ce qu'elle a produit de plus exquis. On y trouverait sans peine une nouvelle preuve de cette nature particulière du génie arabe qui pousse jusqu'à l'extrême perfection l'art des détails sans imaginer jamais des combinaisons de lignes originales, quoique la pierre y soit ciselée en ornements aussi compliqués que les commentaires subtils dont les philosophes arabes ont encadré la pensée d'un Aristote ou d'un Porphyre. Ce qui est un défaut dans les sciences est d'ailleurs un mérite dans les arts. L'œil et l'esprit aiment à s'égarer sans cesse dans les dentelles de pierre des mosquées du Caire, dans les dessins innombrables, dans les colorations multicolores de leurs plafonds, dans les décors de toutes sortes qui les couvrent et qui les parent. L'admiration n'aboutit jamais à la lassitude parce que le spectacle est sans cesse nouveau. »

M. Charmes ne désespère pas de l'avenir de ce beau pays. Il croit que depuis quelques années les embarras financiers ont amené la formation au Caire et à Alexandrie d'une petite colonie de fonctionnaires européens honnêtes, et que de ces embarras finiront par

sortir les réformes administratives où disparaîtra l'arbitraire, « cause unique de la ruine de l'Égypte. »

JOSEPH ROUSSE.

LE PETIT MESSAGER DES MISSIONS. ÉCHO DES MISSIONNAIRES NANTAIS. Bulletin trimestriel. Prix d'abonnement, par an, 1 franc ; édition sur très beau papier, 2 fr. Nantes, Mazeau, libraire.

Titre simple et bien choisi, promettant beaucoup et qui tiendra certainement plus qu'il ne promet. Chacun connaît la patriotique et religieuse pensée qui préside à l'œuvre des missions, de même que l'importance de leur développement, au point de vue de l'influence de la France dans les destinées des peuplades lointaines appelées ainsi à l'apprécier et à la bénir. De plus, les récits des missionnaires excitent un vif intérêt, par l'exposé des dangers qu'ils ont courus, les succès, souvent si chèrement achetés, qu'ils mentionnent, et les détails si variés de mœurs, de géographie, d'histoire, dont ils sont émaillés.

Cette publication nouvelle, à portée des bourses les plus modestes, est, en outre, pour les Nantais, une œuvre spéciale, digne de toute leur sympathie. Elle s'occupe particulièrement des missionnaires du diocèse, et, dans un certain temps, contiendra l'historique de tous les apôtres que Nantes a vu naître, et envoyés dans les régions d'outre-mer porter *la bonne nouvelle.*

Un joli frontispice ouvre ce premier fascicule, dont le sommaire suffit pour éveiller l'attention et recommander une œuvre qui jouira bientôt d'une popularité qu'elle mérite à tous égards.

SOMMAIRE DU PREMIER NUMÉRO. — I. Parole de Mgr l'Evêque. — II. L'Aumône du Paradis. — III. CORRESPONDANCE. *Missions du Tong-King.* M. l'abbé Aguesse. Lettre de Mgr Croc. — *Mission des Maoris.* Lettre du P. Soulas. — IV. NOUVELLES. Départs de Missionnaires. — Notre-Dame-des-Neiges. Mgr Ridel.— Cochinchine Orientale, M. F. Barrat. — Mission de Porto-Novo (Guinée-Orientale). — V. VARIÉTÉS. Histoire d'une vocation. — Une première communion. — VI. Nécrologie. Le P. Pradel. — VII. Noms de nos Missionnaires. — VIII. Notre photogravure. — IX. Dons. *La Devise de l'oubli.*

CORRESPONDANCE HISTORIQUE DES BÉNÉDICTINS BRETONS ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LEURS TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE, publiés avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, XLII-286 pp. Titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, lib. H. Champion, quai Malaquais, 15. (Voir la *Bibliographie*).

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Arthur de la Borderie vient de réunir et de publier en un volume la Correspondance historique des Bénédictins Bretons et les documents inédits qui s'y rattachent, dont la *Revue* a publié une partie notable.

Dans cette édition, des lettres, des documents importants de diverse nature ont été ajoutés, et l'auteur a joint une table analytique qui résume toute cette correspondance et qui rend les recherches très faciles.

Tous les amis de la Bretagne voudront mettre dans leur bibliothèque ce volume, qui fournit tant de renseignements nouveaux et de curieuses notions sur les véritables pères des annales de notre province.

M. de la Borderie a voulu dédier ce volume à l'un des hommes de notre temps qui rappellent le mieux la science et l'aménité des grands Bénédictins.

Voici cette dédicace :

A M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale.

Mon cher ami,

Laissez-moi inscrire votre nom en tête de ce livre.

Il est vôtre par son origine : il doit le jour à vos conseils et à vos indications.

Il est vôtre par son objet : il rappelle les labeurs infatigables des Bénédictins, leur étonnante puissance de travail, la science pleine, sûre, immense, toujours modeste, aimable et serviable, des grands érudits de cet Ordre. Parler de cela, c'est parler de vous.

Nos Bénédictins Bretons, dom Audren, dom Lobineau, — dont je voudrais, indigne, suivre la trace, — se faisaient gloire de l'amitié des Mabillon, des Montfaucon, des Gaignières.

Permettez-moi de me parer de la vôtre.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Vitré, 2 mai 1880.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'Exposition artistique et archéologique du concours régional de Rennes. — Nos lauréats de la Société d'Encouragement au bien. — Les Hospitaliers-Sauveteurs bretons à Nantes. — M. Albert Bourgault-Ducoudray et les chants populaires de la Bretagne. — Le Congrès breton en 1880. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons. — Nécrologie.

Il est peut-être bien tard, chère lectrice, pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'exposition artistique et archéologique organisée à Rennes pendant les fêtes régionales. Comment cependant résister au désir de soulever, ne fût-ce qu'un instant, ces pans de tapisseries anciennes qui décoraient le mois dernier la porte du Présidial, pour pénétrer avec vous dans ces quatre salles, si bien remplies, si attrayantes !

Hasardons-nous ensemble en ce sanctuaire improvisé de l'art : ici règne le silence, et de tous ces objets anciens, modernes, patiemment créés par une pléiade d'artistes ou par des amateurs qui sont de la même race, il se dégage comme un parfum délicat qui vous délassera de votre excursion au Champ-de-Mars, où s'étalaient tant de machines agricoles bruyantes et bariolées de tant de couleurs crues. Seulement hâtons-nous, et gare à la flânerie !... Il est bien entendu que nous voulons tout voir et tout dire, mais que cela nous est absolument impossible. Comme la fugitive abeille, nous n'avons que le temps d'effleurer. En route !

La première salle contient les dessins, les eaux-fortes, les fusains, les aquarelles, les pastels. Du haut en bas les murs en sont tapissés ; l'espace manque même, car voici deux ravissantes petites sépias (une marine et une plage) signées du regretté Gudin. Hélas ! il n'y aura que nous à les voir, car elles sont littéralement cachées par un gros buste en plâtre qui paraît très heureux de se prélasser sur son socle.

Tous les exposants ne sont pas aussi mal partagés : nous pouvons admirer à l'aise, et sous un rayon de lumière favorable, les aquarelles de notre ami Louis de la Fosse (*Rues à Alger, Intérieur mauresque, Un jeune seigneur*). Elles sont d'une belle couleur et d'une large touche qui révèle des études sérieuses, qu'il a faites à Rome et en Algérie.

Les aquarelles de M. Even (de Dinan) attirent davantage l'œil par la vivacité du coloris. Il en expose cinq ou six où le rouge domine quelque

peu. Cela tient aux sujets, mais aussi au faire : des choristes en costume de maîtrise, un boucher écorchant un veau dans son laboratoire, une taverne des environs de Dinan, puis des cuisinières, et encore des cuisinières, pour lesquelles il montre un goût vraiment prononcé. Sa *Petite cuisinière*, une enfant maniant un moulin à café, est très agréable à regarder. Dans la salle voisine il nous montrera encore une cuisinière faisant des confitures. Ce n'est pas le moment de dire comme l'augure : « Trop de fleurs ! » En somme, un amateur distingué et du savoir-faire.

Depuis plusieurs années, le fusain a acquis une vogue très méritée ; des artistes pleins de talent, tels que MM. Lalanne et Allongé entre autres, ont révélé une veine toute neuve de procédés, et à leur suite s'est élancée toute une jeune école qui, à l'aide d'un bout de charbon noir, obtient les plus réels succès. Le fusain est devenu un genre. Les amateurs qui le pratiquent savent qu'il présente beaucoup de ressources ; ainsi Mme Roudet expose un fusain (*la Reuss*), traité avec une fermeté qui n'est guère féminine, et voici un fusain de M. Mahéo (*Pris du château de Keranroux*) et un autre de M. Gallot (paysage), qui atteignent un *flou* très agréable dans une note vague et transparente qui est délicieuse. Les fusains de M. Potier de La Varde, toujours très estimés, déroulent sous nos yeux des plages normandes aux environs d'Urville.

Au-dessus d'une des principales portes, un énorme fusain de M. Léofanti représente, dans un style un peu mou peut être, mais plein d'imagination, une scène de bataille de la guerre des Gibelins et des Guelfes au XIVe siècle, « *le Carroccio* ». Sur un monticule, au milieu des belles montagnes de Carrare, apparaît un char attelé de six bœufs blancs. Sur ce char, au devant duquel est le *Volto santo* qui protège les combattants, sous l'étendard que soutiennent les guerriers, les trompettes sonnent la victoire. C'est à Carrare même, en visitant une vieille église, que l'artiste a rêvé cette page magistrale, admirablement dessinée.

Du reste, nous n'en avons pas fini avec M. Léofanti, car dès nos premiers pas dans la salle, nous avons admiré, sur une table de milieu, une réduction en marbre blanc de son beau Christ au tombeau, si remarqué au Salon de cette année, où il portait le numéro 6482. D'un type très pur, qui répond bien à la tradition chrétienne, le Christ est couché tout droit, sans raideur pourtant, à la manière du Christ au tombeau peint par Philippe de Champaigne. Ce n'est pas le Christ émacié que nous a souvent représenté le moyen âge ; ce n'est pas le modèle aux muscles réalistes que nous livre trop souvent la statuaire moderne. Mais, sous cette forme parfaite qui vient de rendre le dernier souffle, on sent encore qu'habitait la Divinité.

Nous remarquons dans la même salle *la Descente de Croix* de J.-M. Va-

lentin, simple argile modelée, qu'anime l'inspiration ; puis une série de petites statuettes en terre cuite, fines, spirituelles, de MM. Nayel (de Lorient), Thubert (de Vitré) et de Mlle Casini (de Dinan). Nous en trouverons tout à l'heure d'autres, éparses sur les bahuts sculptés, dans les coins, sur les étagères : ainsi tous les mendiants échappés des gravures de Callot, les galeux et les écloppés, ramassis charmant de types divers, traités en terre cuite par M. le comte de Botherel. Les paysanneries de Mlle Casini sont délicatement fouillées : je vous en souhaiterais plusieurs sur votre étagère, chère et aimable lectrice ; à moins que vous ne préfériez ce bonhomme qui a relevé ses lunettes pour mieux lire son journal (*le Constitutionnel*), et que cette besogne soporifique a profondément endormi « *Après déjeuner.* » Ce dormeur est de M. Thubert, ainsi que ce crâne *Don César de Bazan,* pour lequel, je ne vous le cache pas, j'ai fait un péché d'envie, tant je le trouve bien et fièrement campé.

M. Busnel, le sympathique dessinateur rennais, nous retrace amoureusement la vraie Bretagne bretonnante ; il a exposé beaucoup de dessins à la plume : autant de chefs-d'œuvre qui attendent l'eau-forte pour passer dans les mains de tous ses amis. Ce sont les vieilles maisons de Rennes ; la pioche moderne peut maintenant les détruire..., nous les aurons du moins sous verre ! Plus loin, M. Busnel nous fait assister au pittoresque *Pardon de Penitz-en-Inguinel,* sept épisodes en autant de dessins : *Le départ ; — On arrive ; — La chapelle et la fontaine ; — Sous les ombrages ; — On attend la procession ; — On danse pour finir.*

Mais il est temps d'arriver à la peinture ; j'en passe et des meilleures, malgré le désir que j'aurais de noter encore diverses remarques et de consacrer un chapitre aux maquettes pleines de style de M. Lecomte, peintre-verrier, installé à Rennes, rue Châteaudun, depuis dix-huit mois environ.

A droite, une salle pour la peinture moderne ; à gauche, une autre pour la peinture ancienne. Au fond, une salle pour l'archéologie et l'ethnographie. Tel est le détail de ce qui nous reste à parcourir, chère lectrice.

La peinture moderne est insuffisamment représentée, quoiqu'elle ait là de charmants spécimens. Cette absence de beaucoup de peintres qui auraient dû y tenir leur place, vient peut-être de ce que la province a organisé le mois dernier diverses autres expositions, avec des règlements matériellement plus favorables, des médailles et des mentions honorables dont il n'a pas été question à Rennes, — ce qui doit être considéré comme fâcheux.

Sans contredit, l'œuvre maîtresse de cette salle est un grand paysage de Segé (*Environs d'Erquy*), appartenant à M. Kuentz. M. Segé est un

paysagiste de grand talent ; vous vous rappelez sans doute l'avoir vu, chère lectrice, lorsque, devenu l'hôte du Valandré, près Dabouet, il parcourait tout le pays qui se déroule entre la pointe du cap Fréhel et Saint-Brieuc, et fixait sur la toile avec une vérité frappante les aspects de cette côte majestueuse. A part quelques nuages un peu lourds, son paysage des environs d'Erquy est superbe : sur les premiers plans, dans une gamme vigoureuse, mais contenue, une ferme avec ses toits bizarres, noyée dans la tonalité générale de cette partie du tableau ; une nature fouillue, sincère, des arbres vigoureux, un sol marécageux, coupé de mares et d'herbages à la façon des terrains de Blin, quelques chevaux épars dans le pâturage. Tout cela, sobrement peint, tranquille et couronné d'un ciel lumineux, très vrai et d'un ton très fin ; à l'horizon, la langue bleue de la pointe d'Erquy, par-dessus laquelle apparaissent, dans un bleu plus adouci encore, les hauteurs du cap Fréhel. Rien n'est plus exact et n'a davantage la note bretonne ; d'ailleurs, vous connaissez l'endroit.

Les portraits de M. Birotheau sont toujours très en vue ; son talent est incontestable ; pourtant nous en avons vu de meilleurs encore signés de son nom. Le portrait de M. de la Gournerie, en grand uniforme de cuirassier, est très beau ; celui de Mme de la Gournerie lui fait pendant. Quant à celui du cardinal Saint-Marc, en pied, nous ne l'admirons pas sans réserves ; mais il faut dire que la physionomie essentiellement mobile du cardinal a toujours défié la peinture. Certaines autres critiques sur l'harmonie de l'ensemble trouvent sans doute leur explication dans ce que ce tableau a été commencé alors que le cardinal n'était qu'archevêque. Les tonalités rouges ont dû être alors substituées à la couleur violette, bien difficile à traiter en peinture. Il eût mieux valu recommencer tout l'ouvrage. — M. Birotheau est un Vendéen : il est né à Fontenay-le-Comte.

Mme du Pontavice a envoyé un magnifique cheval de trait, de Géricault ; MM. Loysel et Tancrède Abraham ont détaché de leurs collections de charmants paysages de Francis Blin, pages émues, à peine ébauchées, mais remplies de la poésie de la nature, en dehors de toute convention et de tout apprêt. M. Richard-Gallois a exposé une marine vigoureusement brossée, et M. Paul Sébillot des plages à Saint-Cast et à Loquiry qui décèlent un véritable sentiment de la nature. Parmi ces esquisses, évidemment faites en plein air et avec sincérité, voici des *Bateaux sur la grève de Cancale* et *le Vieux Pont de Dinan*, de M. Loïc Petit ; citons dans le style décoratif les *Fleurs et fruits* de M. Robbes, et le *Coin préféré du jardin* par Vincent. Nommons encore, comme très appréciés, *Un marché à Brest* par L. Mage, un *Paysage avec animaux* par Verdier, une *Nature morte* de Jobbé-Duval fils, des *Fruits* par Picou, et l'*Intérieur de cuisine* de M. Even. Il faudrait des mentions toutes particulières

pour le portrait de M. L**, par Feyen-Perrin, le peintre des Cancalaises, *les Fiançailles,* de Postec, œuvre largement peinte par un jeune homme plein d'avenir, la *Réverie* par Baader, et la *Déclaration* par Fines.

M. Laloue, le doyen des peintres de Rennes, a exposé *Une gamine de Saint-Malo,* tête fine et attrayante, et la *Vieille grand'mère,* un très bon tableau aussi. Très mal placé, à contre jour, le beau portrait de Mme P..., peint par M. Roy.

Il y aurait bien de longs instants à consacrer aux vitrines qui remplissent le milieu de la salle : les émaux, les bijoux, les éventails. Vous vous y attarderiez volontiers, chère lectrice, ainsi que devant les merveilleux coffrets de M. le Cte du Suau de la Croix, qui manie les métaux comme une cire molle. Mais je vous entraîne malgré vous et nous abordons la peinture ancienne.

Ici l'œuvre principale est un tableau de Francisco Goya. On sait que, comme Vélasquez, c'est par les portraits que Goya s'est fait son plus beau titre à la célébrité. Celui-ci est le portrait de dona *Narcissa de Goïcoechea,* une véritable Espagnole de race, nonchalamment jetée sur un siège de son boudoir ; type piquant et malicieux, comme écrivait le critique spirituel du *Journal de Rennes,* « mais qu'on n'aimerait guère à rencontrer dans une personne qui vous tiendrait de près. »

A droite et à gauche de cette belle toile, appartenant à M. le baron de Pommereul, signalons deux portraits magnifiques de Carl Van-Loo, celui de Houdon, qui fut le plus grand statuaire de son temps, et celui de son frère, architecte du roi ; puis un beau portrait de femme par Gérard et la copie d'une tête de Greuze, appartenant l'un et l'autre à M. le marquis de la Bourdonnaye.

M. Pinczon du Sel est l'heureux possesseur de cet intérieur flamand, attribué à Téniers fils, et cette Sainte-Famille de l'école espagnole appartient à M. le marquis de Langle. Ce *Baptême du Christ* est de Jouvenet et ces *Ruines italiennes* sont de Panini. Les *Vertus théologales,* de Pietre de Cortone, appartiennent au général Ridouel ; quant à ce petit Lancret, représentant une fête galante, vous l'attribueriez facilement à Wateau, quoiqu'il présente une touche généralement plus ferme que la manière exquise et gracieuse de ce maître d'une époque en pleine décadence. Ce petit personnage gai et rose dans son cadre ovale, placé beaucoup trop haut, appartient à M. du Sel des Monts. Quel enjouement ! quelle finesse ! Le sourire de la douzième année s'épanouit sur ces lèvres fraîches. Hélas ! c'est le portrait du conventionnel Hérault de Séchelles, celui qui écrivait au comité de salut public en 1793 : « J'ai semé des guillotines sur ma route, et cela produit de bons effets. »

Çà et là nous rencontrons encore des statuettes, des bronzes, des

meubles; en entrant dans cette salle, près d'un rideau, j'ai remarqué une ronde-bosse de Gourdel, le portrait d'Hippolyte de la Morvonnais, le poète des grèves de l'Arguenon; et je ne puis m'empêcher de citer un groupe de marbre blanc de M. Grotaers, de Nantes, le *Désespoir*. Je me suis oublié longtemps devant cette femme à l'attitude saisissante, qui lève ses bras au ciel et les réunit en joignant ses mains au-dessus de son front. Son enfant nu gît inanimé sur ses genoux. Cela est dramatique au-dessus de toute expression. Y a-t-il des défauts? Je ne sais, tant cela m'a remué profondément.

De même que dans la première salle nous célébrions les fusains, dans la quatrième nous proclamerons les faïences. Aujourd'hui tous les amateurs font des faïences!... Tous ne réussissent pas également, mais à l'exposition de Rennes nous n'avons que des éloges à enregistrer.

Les faïences de MM. Beau et Porquier, fabricants à Quimper, celles de la maison de la Hubaudière à Locmaria, celles de Vaumort à Rennes, sont tout simplement superbes. On se les arrachera dans cent ans: Celles des amateurs sont aussi très remarquées; citons Mmes Maruelle et Bossard, pour la faïence; Mlles France, Guyon et Bussy, pour la porcelaine; M. Durand, pour la faïence, et M. Loïc Petit, qui expose une plaque de faïence représentant un sujet flamand, d'après Téniers.

Quant aux faïences anciennes, bénitiers, vieux plats, épis de Fontenay, vieux Rouen, vieux Rennes, vieux Delft, vieux Moustiers, vieux Marseille, nous n'en finirions jamais avec une telle nomenclature! Ah! messieurs les archéologues! quelle joie est la vôtre, quand vous palpez tout cela, quand vous humez tout cela! Et les broderies, et les tentures, et les Gobelins et les Beauvais si frais qu'on les croirait d'hier, et les bahuts, et les chaises à porteurs, les cuirs de Cordoue, les porcelaines de Chine et du Japon, les ivoires, les pendules, les missels, les vieilles enluminures, les panoplies d'armes anciennes! Que de bijoux à la fois! Que de richesses entassées, devant lesquelles nous passerions nos journées, jusqu'à ce qu'un gardien rigide vienne nous arracher à nos contemplations pour nous dire qu'on va fermer et qu'il faut sortir!

— Un dernier mot encore, Monsieur le gardien! de grâce, tenez la porte entre-baillée, nous sortons! Mais, auparavant, admirons encore les merveilleuses enluminures de Mlle Le Styr, de Rennes, et passons une dernière fois devant les vitrines aux manuscrits. Voici les beaux vélins du XIIIe siècle, la *Légende dorée* du XIVe siècle, les missels, les livres d'heures, la bulle du pape Paschal II, les spécimens des comptes annuels de l'ancienne corporation des Marchands de la ville de Rennes, en 1657; les incunables beaucoup plus anciens (1471) et beaucoup plus curieux encore, et l'Album offert par le poète rennais Boulay-Paty à sa sœur Mme Emma Leduc, en 1862.

Cet Album contient des autographes de contemporains célèbres. Lisons au hasard :

« Si l'on me demandait quelle côte de l'Océan donne la plus forte impression, je dirais : celle de Bretagne. Je n'en sentis que les tristesses en 1831, mais dans ses rocs sauvages, elle a sa gaîté à elle ; elle est vivante d'une grande vie. Les aspérités de ses rocs, ce sont des êtres animés. Là travaille la population si bien observée par M. Caillaud. Le galet de Normandie l'effraie, et elle est heureuse de sentir sous soi le sol immuable des rochers bretons.

« 17 décembre 1860. MICHELET. »

« Les plus grands cœurs ne sont pas ceux qui ont le moins de faiblesses, mais ceux qui ont le plus d'élans.

« GEORGE SAND. »

Ne dirait-on pas que c'est pour elle que George Sand a écrit ces deux lignes ? Beaucoup d'élans, et passablement de... faiblesses.

Poursuivons en notant les livres rares empruntés à la Bibliothèque publique de Rennes, aux Archives départementales, à M. Odorici, bibliothécaire à Dinan et à...

— Allons, Monsieur, on ferme ! Sortez !

— Voilà, gardien. J'ai fini.

Le dimanche 23 mai dernier, la Société nationale d'encouragement au bien tenait ses assises annuelles, moins solennelles et moins courues du *tout Paris* légendaire que celles de l'Académie française, dont cette Société est la digne émule, mais aussi moins guindées, moins froides, bien autrement vivantes et mouvementées, chaque lauréat venant ici recevoir sa médaille, sa couronne ou son livre : ce qui donne lieu aux épisodes les plus variés et souvent les plus touchants. Cette année encore, comme les années précédentes, des milliers de spectateurs se pressaient sur les gradins en amphithéâtre de la vaste rotonde du Cirque d'hiver, pour recevoir de fortifiantes leçons de dévouement et applaudir les nombreux lauréats, quelques-uns illustres, presque tous obscurs. Parmi eux se comptaient, comme toujours, des prêtres, des Frères, des Sœurs, représentants de milliers de dévouements analogues, dont chacun eût mérité au même titre la médaille d'honneur.

A l'appel des noms de ces humbles héros de la charité, les applaudissements de l'immense assemblée éclataient en salves visiblement plus nourries, comme pour protester contre certains agissements, et cela en plein Paris populaire, par ce temps de cléricophobie véritablement enragée, Ferry et Bert régnant !

Cette fois encore, la Bretagne a eu sa large part dans cette moisson annuelle de récompenses. Citons :

Dans la catégorie des ouvrages couronnés, MM. Dumont de Monteux, de Rennes *(Histoire des ouvriers de la pensée, Testament médical)* ; Frédéric Houssay, de Nantes (*De Rio-de-Janeiro à Saint-Paul*, une fort intéressante excursion au Brésil) ;

Dans la classe, beaucoup plus nombreuse, des actes de dévouement :

Loire-Inférieure. — M. Lecouturier, active coopération à divers comités et associations charitables ; M. Birgand, négociant à Nantes, dévouement filial et fraternel ; Mlles Georgeteau, Hidou et Guénégau, également de Nantes, ouvrières et domestique, charité envers leurs semblables ;

Ille-et-Vilaine. — Mlle Brangeon, née au Grand-Fougeray, services rendus à des domestiques sans place ;

Finistère. — Le pilote Guillou, maire de Concarneau, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'un *Code de signaux* destiné à prévenir les collisions en mer ;

Côtes-du-Nord. — M. Bazouge, éditeur à Dinan, publications morales et fondations utiles ; M. Guennhaux, de Lannion, ouvrier modèle ; Mlles Tilly, sœurs, également de Lannion, attachées depuis 35 ans à la même maison ; Mme veuve Leclech, institutrice à Perros-Guirec, dévouement et charité.

La Vendée est, elle aussi, dignement représentée sur cet humble Livre d'or par les époux Pineau, de Mouchamps, qui comptent 44 années de dévoués services dans la même famille.

— Une séance toute semblable, tenue au théâtre de la Renaissance, à Nantes, le dimanche 13 juin, sous la présidence de M. Nadault de Buffon, n'a pas présenté moins d'intérêt. Nous regrettons que l'espace restreint qui nous reste nous oblige à nous borner à cette rapide mention.

— Le jeudi 27 mai, nous avions la bonne fortune d'assister, dans l'amphithéâtre du Conservatoire de Paris, à la leçon par laquelle un Nantais, M. Albert Bourgault-Ducoudray, clôturait, pour cette année, son cours d'histoire de la musique. Nous n'avions jamais eu l'occasion d'écouter le jeune maître, que nous estimions très capable de bien professer, mais — et c'est pour nous une joie de le constater — il a dépassé toute notre attente : rien de plus instructif, de plus animé, de plus captivant, en un mot, que ses conférences, où tout se donne rendez-vous, la science autant que l'éloquence, et l'esprit non moins que le cœur : aussi n'avons-nous point manqué d'imiter les nombreux et sympathiques auditeurs de M. Bourgault, en l'applaudissant souvent et bien fort.

M. Bourgault achevait, ce jour-là, d'étudier la musique chez les nations étrangères, et il terminait sa revue par la Russie. Voici la fin de sa leçon :

« Les caractères qu'on remarque dans les mélodies populaires russes et qui leur donnent une valeur musicale si grande, se retrouvent dans nos

chants populaires de quelques nations de l'Europe, que leur situation géographique, leur indépendance, leur attachement aux traditions primitives ont protégées contre les influences extérieures, notamment en Grèce, en Irlande, dans le pays de Galles et en *Bretagne*.

« Heureuses, Messieurs, les nations qui apprécient et qui honorent leur musique populaire !

« Sous ce rapport, la Russie mérite une mention spéciale, une mention d'honneur. Les compositeurs russes les plus éminents ont eu à cœur de recueillir leurs mélodies nationales ; et ils se sont donné la peine de les harmoniser en hommes qui en connaissent le prix. Il suffit de citer les recueils si remarquables de Rimsky-Korsakoff et de Balakireff. — Indépendamment de ces recueils précieux, réunis avec tant de sagacité, les compositeurs russes ont inséré dans leurs opéras une foule de mélodies populaires ; ce qui, dans les sujets nationaux, leur a permis d'arriver à une puissance et à une vérité de coloris incomparables. — Enfin, en dehors du théâtre, les compositeurs russes ont écrit une foule de morceaux d'orchestre sur des thèmes de chansons ou de danses populaires. Ces admirables matériaux, traités par eux dans les plus hautes conditions de l'art, sont devenus, entre leurs intelligentes mains, l'occasion et le point de départ de plus d'une œuvre capitale.

« En mettant en circulation dans la langue musicale les effets nouveaux, les éléments inexploités que renferment les chants populaires, les compositeurs russes ont ouvert une voie nouvelle, une voie féconde dans laquelle nous devrions nous efforcer de ne pas nous laisser distancer par eux. Jusqu'ici les compositeurs français se sont trop peu préoccupés de nos mélodies populaires. Il en existe pourtant d'admirables dans nos provinces, principalement en Bretagne. Si l'on veut les recueillir, il faut se hâter, car ces mélodies tendent de jour en jour à disparaître. Avant qu'il soit longtemps, il ne restera plus de trace de la musique populaire. Ne serait-il pas désastreux de laisser se perdre ces mélodies exquises qui doivent être considérées comme l'émanation la plus pure du génie national, ces admirables matériaux qui contiennent pour le développement de la langue musicale un élément fécond et régénérateur ? »

En entendant ces paroles, nous nous demandions pourquoi l'on ne s'empresserait pas — puisqu'il y a péril en la demeure — de rechercher nos chants populaires de Bretagne ; pourquoi le ministère des Beaux-Arts ne confierait pas cette mission à un artiste susceptible de la remplir dignement, c'est-à-dire à un Breton qui a fait ses preuves, à M. Albert Bourgault lui-même ?... Si toutes les académies et les sociétés savantes de notre province tentaient une démarche collective dans ce but, nous ne doutons pas que leur requête ne fût favorablement accueillie en haut lieu. Qu'elles demandent donc, et que, grâce à elles, nos beaux chants populaires échappent bientôt à un naufrage trop certain !

Le Congrès Breton en 1880.

C'est à Quintin que s'ouvrira, le 6 septembre prochain, le Congrès annuel de l'*Association Bretonne*.

Le choix de cette ville est très heureux, indépendamment du voisinage de Saint-Brieuc, car nulle part l'Association n'aurait pu trouver un milieu plus sympathique et plus favorable à ses travaux.

Le regretté M. Louis de Kerjégu avait accepté avec bonheur l'idée de provoquer à Quintin un concours de chevaux de selle : ce fut un de ses derniers vœux. L'agriculture de cette région est, d'ailleurs, digne d'étude et d'encouragements.

Quant à la section d'Archéologie, elle sera là proprement sur son terrain. En dehors de l'exposition qui se prépare et qui ne peut manquer, avec les éléments que l'on a sous la main, d'être fort intéressante au point de vue de la curiosité et de l'art, autant qu'au point de vue de l'archéologie générale et de l'histoire locale, — le territoire de l'ancien Quintin (nommé maintenant le *Vieux-Bourg*), est semé de monuments celtiques très multipliés, non fouillés pour la plupart et peu étudiés jusqu'ici. Au reste, on ne peut remuer le sol, aux alentours de Quintin, sans amener au jour des débris romains ou antérieurs.

Le chapitre des excursions est encore plus riche. Sans compter Quintin même et ses environs les plus proches, son château, les restes de sa Collégiale et ses maisons pittoresque, les membres du Congrès auront fort à faire s'ils veulent étudier la moitié seulement des localités auxquelles leur visite est due, soit l'antique forêt de Brocéliande, soit Lorges, soit Châteaudren, soit Corseul, soit Moncontour, soit Lamballe, soit Corlay avec les ruines cisterciennes de Bonrepos, et cette incomparable région de Goarec et Mûr pour laquelle nous n'aurions pas assez d'éloges si elle était située en Suisse ou en Italie.

Les savants comme les poètes, les Bretons comme les *Gallos* ne pouvaient souhaiter une occasion plus favorable, un centre mieux choisi, pour se réunir et pour travailler en commun. Le peu que nous savons des questions posées et des orateurs inscrits nous amène, sans avoir la prétention d'être pour cela prophète, à prédire à la section Archéologique une de ces sessions vivantes et animées qu'on n'oublie pas quand on y a une fois pris part.

Nous reviendrons sur le Congrès de Quintin, quand le programme aura été publié. A raison même de l'importance qu'il doit avoir et de l'intérêt qu'il excite par avance, nous tiendrons les lecteurs de la *Revue* au courant de ce qui se prépare. Il s'agit ici d'une œuvre à laquelle aucun Breton n'a le droit de demeurer indifférent.

LOUIS DE KERJEAN.

Société des Bibliophiles Bretons.

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu séance, le 19 mai, dans

l'une des salles de la Bibliothèque publique de Rennes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

M. Lemeignen, vice-président, a rappelé l'origine de la Société. Née à Nantes, elle a toujours voulu, elle veut toujours être complètement et essentiellement *bretonne;* c'est ce que le Bureau a entendu très expressément marquer en convoquant la présente séance à Rennes, capitale de la Bretagne. Cette pensée a été comprise : la preuve en est dans les nombreuses adhésions venues à la Société des divers points de la province et particulièrement de Rennes; la preuve en est dans l'empressement qu'on a mis à se rendre à cette séance, et dont le Bureau tient à remercier les membres présents.

En répondant à M. Lemeignen au nom des Bibliophiles d'Ille-et-Vilaine, M. de la Borderie l'a assuré des sentiments de cordiale confraternité qu'il rencontrera à Rennes, et a souhaité la bienvenue aux Sociétaires de la Loire-Inférieure, du Morbihan et des Côtes-du-Nord présents à la séance.

Admission de nouveaux membres. — La Société a admis, au scrutin secret, vingt nouveaux membres, ce qui porte le chiffre total des sociétaires à 278.

Ouvrages offerts à la Société. — Par M. A. de la Borderie, un volume in-8°, qu'il vient de publier sous ce titre : *Correspondance historique des Bénédictins Bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne* (Paris, Champion, 1880). — Par M. J. Plihon : *Archives du Bibliophile breton, notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne,* par A. de la Borderie (Rennes, J. Plihon, éditeur, 1880).

Règlement de la Société. — Après une discussion à laquelle plusieurs membres ont pris part, l'assemblée a décidé :

1° Que le nombre des membres de la Société est limité à 350;

2° Que, quand ce nombre sera atteint, le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission, de préférence à tout autre candidat;

3° Que dès maintenant le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui succèdera à celui-ci, sera dispensé du droit d'entrée stipulé par l'art. 6 des Statuts;

4° Que, même au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de *bienfaiteur de la Société,* seront admises comme sociétaires.

Publications. — L'impression des *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* publiés par M. A. de Barthélemy, sera terminée en juin. La Société devait imprimer ensuite le poème du *Combat des Trente,* édité

par M. Pawlowski; mais le Bureau de la Société n'a pu encore, malgré ses instances, obtenir le manuscrit de M. Pawlowski. Dans ces circonstances, — si ce manuscrit ne vient pas à temps pour être imprimé après les *Documents sur la Ligue,* — la Société a décidé qu'elle publiera les *Œuvres nouvelles et choisies* de Des Forges Maillard; éditeurs MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler.

Les morceaux dont sera composé ce volume, *entièrement distincts de ceux qui forment les diverses éditions de ce poète* (1735, 1750, 1759), et l'extrait qu'on en a fait récemment (chez Quantin), sont pour la plupart des lettres et des pièces en prose, qui montrent le talent de Des Forges sous un jour nouveau et très piquant.

Exhibitions. — 1° Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine, ms. original, avec reliure ancienne (à M. le marquis de Goulaine); — 2° une glose du *Corpus juris,* ms. du XIVe siècle sur vélin, avec enluminures (à M. Bouchinot); — 3° *Missel de Rennes,* in-folio, gothique, imprimé à Rennes en 1557 par Pierre Le Bret et Guillaume Chevau, seul exemplaire connu (à M. le baron de Wismes); — 4° un volume formé de 50 quittances sur parchemin, avec sceaux, délivrées en 1311 au receveur de la châtellenie de Vitré (à M. A. de la Borderie); — 5° deux albums remplis de dessins bretons, types, costumes, monuments et paysages, de M. Th. Busnel (à M. A. de la Borderie); — 6° un exempl. des *Lunettes des Princes,* de J. Meschinot, édit. du XVe siècle (à M. Léon Verdier); — 7° un exempl. de l'*Œconomie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse et religion des Nobles et Grands du monde,* ouvrage peu connu d'Antoine Mallet, dominicain, né à Rennes en 1593, mort en 1663 (à M. Plihon).

M. Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes, a bien voulu mettre ensuite sous les yeux de la Société les principaux incunables de la Bibliothèque publique et plusieurs autres volumes précieux, imprimés ou manuscrits, faisant partie du dépôt qu'il dirige avec tant d'habileté; — entre autres, une dizaine d'éditions de la Coutume de Bretagne, imprimées en gothique, de 1480 à 1540.

Après la séance, les membres de la Société ont visité l'Exposition artistique et archéologique, où ils ont examiné, entre autres, avec un vif intérêt, la vitrine remplie de belles chartes et d'autographes curieux, tirés des Archives départementales; d'incunables, d'impressions sur vélin, et de superbes manuscrits, provenant, en grande partie, de la Bibliothèque de Rennes.

Le lendemain matin, 20 mai, la plupart des Bibliophiles Bretons qui avaient assisté à la séance de la veille, sont allés ensemble visiter les vastes ateliers typographiques et le curieux hôtel de M. Oberthur, où ils ont été reçus avec la plus gracieuse courtoisie.

Nécrologie.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Vannes :* — « La nouvelle de la mort de M. l'abbé Le Priol, supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, s'est promptement répandue dans le diocèse, où il laisse de profonds regrets, après y avoir rendu d'importants services. Ses obsèques ont eu lieu le 31 mai, dans la Basilique. Une centaine d'ecclésiastiques s'étaient empressés de venir rendre les derniers devoirs à leur digne confrère. La levée du corps a été faite par M. Le Guyader, vicaire général. Les cordons du poêle étaient tenus par le R. P. de Cacqueray, recteur de l'école libre Saint-François-Xavier ; M. le chanoine Alléosse, M. Kerdaffrec, curé-archiprêtre de Pontivy, et par M. Lanier, supérieur de l'école libre Saint-Stanislas à Ploërmel. La messe a été chantée par M. le recteur de Pluneret. Monseigneur était à son trône : il avait à ses cotés MM. Le Guyader et Trégaro, vicaires-généraux... La musique du Petit-Séminaire a contribué à rehausser l'éclat de cette triste et funèbre cérémonie. »

— M. de Codrosy, commandeur de la Légion d'honneur, ancien président du Conseil général de la Loire-Inférieure, vient de mourir à Nantes.

M. de Codrosy laisse de profonds regrets, car la loyauté de son caractère était appréciée de tous ; les pauvres perdent en lui un bienfaiteur et un ami.

— M. Alfred Le Roux vient de succomber à Paris aux suites d'une affection du foie dont il souffrait depuis longtemps. Sa mort laissera parmi les populations vendéennes, au milieu desquelles il venait passer quelque temps chaque année, des regrets profonds et nous pouvons dire unanimes, car M. Alfred Le Roux avait, par l'agrément de ses relations, par son urbanité exquise, conquis l'estime de tous, celle de ses adversaires comme celle de ses amis.

Invalidé par la Chambre des députés, après le scrutin du 14 octobre, quoiqu'il eût obtenu sur son concurrent une majorité de plus de 2,000 voix, M. Alfred Le Roux eût été certainement réélu, si l'état de sa santé, déjà fort chancelante à cette époque, ne l'avait déterminé à se retirer de l'arène politique. M. Le Roux était, comme on le sait, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest. Il avait été membre et président du Conseil général de la Vendée, député au Corps législatif, où il exerça les fonctions de vice-président, puis ministre de l'agriculture et du commerce.

Les principes religieux dont M. Le Roux avait fait la règle de sa vie seront, dans le deuil qui la frappe, la suprême consolation de son honorable famille. (*Publicateur de la Vendée*).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNIVERSAIRE. *A Victor Hugo le jour de ses soixante-dix-huit ans* (vers) par Mme Aug. Penquer. In-8°, 8 p. Brest, imp. Evain-Roger.

COLLECTIONS DE TERRE-NEUVE APPARTENANT A OCTAVE DE ROCHEBRUNE. N° 2. Ustensiles de cuisine gallo-romains ayant fait partie de l'équipement d'un soldat en campagne, découverts près de Nalliers en 1873 ; par Octave de Rochebrune. In-4°, 12 p. et planche. Fontenay-le-Comte, imp. Caurit ; Niort, lib. Clouzot.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE DES BÉNÉDICTINS BRETONS et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne, publiés avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, XLII-286 pp. Titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, libr. H. Champion, quai Malaquais, 15.

Tiré à 175 ex. papier mécanique fort..... Prix : 10 fr.
— 25 ex. papier vergé..... — 15 fr.

DOCUMENTS SUR LA JUSTICE CRIMINELLE (1486-1549), TIRÉS DU CHARTIER DE THOUARS ; par Paul Marchegay. In-8°, 19 p. — Paris, lib. Picard.

FLEURS DU PASSÉ (vers) ; par L. d'Isole. In-12, 147 p. Paris, lib. Ghio.

GÉNÉRAL (LE) DE LA MORICIÈRE (CHRISTOPHE-LOUIS-JUCHAUT), LIEUTENANT GÉNÉRAL DE DIVISION ; par A. du Saussois (1806-1865). In-16, 47 p. — Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre.

HENRI DU BOISHAMON. Sa vie à travers la Révolution et la Terreur. Ses services à l'armée d'Italie. Ce qu'il fut pendant et après la Restauration. Un vol. in-8°. Dinan, Bazouges ; Paris, Dillet, éditeur.

IMAGES (LES) DU SACRÉ-CŒUR, AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ART ; par le comte de Grimoüard de Saint-Laurent. In-8°, 240 p. avec vignettes et 12 planches. Paris, aux bureaux de l'Œuvre du Vœu national.

JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS (1780-1860), fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne, par G. Carron. In-8°, 16 pp. Paris, lib. Jules Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

MA RUE, poésie, par Emile Grimaud. In-8°, 7 pp. Paris, lib. Jules Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

MARGUERITE D'ECOSSE, poème dramatique, en 1 acte, en vers, par Louis Tiercelin. Broch. in-18, 30 pp. Paris, Lemerre, éditeur..... 1 fr.

PETIT (LE) MESSAGER DES MISSIONS. Echo des missionnaires nantais, publié avec l'approbation de Mgr l'Evêque. Bulletin trimestriel N° 1. Mai 1880. In-8°, 32 pp. Prix d'abonnement annuel, partant du 1er mai, 1 fr.— Nantes, librairie Mazeau.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-SEPTIÈME

ANNÉE 1880. — PREMIER SEMESTRE

—

JANVIER.

Une nouvelle histoire de France, par M. *Edmond Biré*..... 5
Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite), par M. *L. de la Sicotière*..... 14
Biographies bretonnes. — Le commandant de la Tocnaye, par M. *Raymon du Pra*..... 26
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 35
Poésie. — Jeune chrétienne, par M. *Emile Bouchaud*. — Les Galets de Bretagne, par M. *Emile Grimaud*..... 49
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (suite), par M. l'*abbé du Tressay*..... 53
Notices et comptes rendus. — *Le tombeau du général de la Moricière*, de M. l'abbé Henri Soreau, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, par M. *Léon Maître*. — *Vie de M. Dupont*, de M. l'abbé Janvier. — *Vie de la sœur Marie-de-Saint-Pierre-de-la-Sainte-Famille*, par le *R. P. dom Plaine*. — *Vie de M. de Courson, XII^e supérieur du séminaire et de la C^ie de Saint-Sulpice*, par *un prêtre de Saint-Sulpice*..... 63
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 77
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

FÉVRIER.

Sœur Denise, récit en vers, par M. *Raymond du Doré*..... 81
La Commission Brutus Magnier, par M. *Alfred Lallié*..... 105
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*..... 116
Les Bénédictins bretons. — La légende de Lobineau, par M. *Arthur de la Borderie*..... 129
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon,

de décembre 1788 à janvier 1796 (suite), par M. l'*abbé du Tressay*..... 149
Notices et comptes rendus — *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, de M. l'abbé Goudé, par M. *L. de la Sicotière*. — *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouailles*, de M. Hippolyte Le Gouvello, par *Dom François Plaine*. — M. Charles Mourain de Sourdeval. — M. H. de Fourmont, par M. *Eugène Carissan*. — M. l'abbé Henry, par M. *le Vte de la Villemarqué*, de l'Institut. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons..... 158
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

MARS.

Les marins bretons. — Jacques Cassard (1679-1740), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 169
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (fin), par M. l'*abbé du Tressay*..... 189
Sœur Denise, récit en vers (fin), par M. *Raymond du Doré*..... 200
Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite), par M. *L. de la Sicotière*..... 224
Les Bénédictins bretons, d'après leur correspondance historique, par M. *Arthur de la Borderie*..... 235
Notices et comptes rendus. — *Les Noyades de Nantes*, de M. Alfred Lallié, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 248

AVRIL.

Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (fin), par M. *L. de la Sicotière*..... 253
Les papiers historiques de Lobineau et le Président de Bédée, par M. *Arthur de la Borderie*..... 266
Les Mansardes, nouvelle, par M. *Eugène Orieux*..... 270
Poésie. — Michel Colomb, par M. *Victor Bernard*. — Jeune fille mondaine, par M. *Emile Bouchaud*. — Les Pauvres honteux, par M. *Hippolyte Minier*..... 286
Souvenirs des guerres de Vendée. — L'humanité du général de Couëtus, par *C. M.*..... 292
Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France*..... 295
Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*..... 302
Des hôpitaux à la campagne..... 313
Notices et comptes rendus. — *Les anciens Evêchés de Bretagne: l'Evêché de Saint-Brieuc*, de MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, par *Dom Fr. Plaine*. — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D.-du Calvaire*, par M. *du Pra*..... 320
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 326
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 331

MAI.

La Bretagne à l'Académie française. — X. Le cardinal de Soubise (1717-1756), par M. *René Kerviler*..... 333
Nantes ancien et le pays nantais, par M. *Eugène de la Gournerie*.. 347
Littérature étrangère. — M. Edmondo de Amicis, par M. *Edmond Biré*..... 364
Poésie vendéenne. — Bonchamp, par M. *J. Marbeuf*. — Ma rue, par M. *Emile Grimaud*..... 376
Les Mansardes, nouvelle (suite), par M. *Eugène Orieux*..... 381
Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France* (fin)..... 397
Notices et compte rendus. — *Le Drame chrétien au moyen âge*, par M. *Marius Sepet*..... 403
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 406
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 412

JUIN.

La Bretagne à l'Académie française. — X. Le cardinal de Soubise (1717-1756) (fin), par M. *René Kerviler*..... 413
Son Eminence le cardinal Pie, par M. *Eugène de la Gournerie*.... 430
Quelques pages inédites du cardinal de Richelieu, par M. *l'abbé du Tressay*..... 436
Poésie. — Le tailleur qui a volé le trésor des nains, par M. *F. Longuécand*. — Vivre et mourir, par M. *Emile Grimaud*..... 442
Biographies bretonnes. — M. Louis de Kerjégu..... 448
Le patriotisme breton..... 455
Les Mansardes, nouvelle (suite), par M. *Eugène Orieux*..... 459
Notices et comptes rendus. — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, de M. Gabriel Charmes, par M. *Joseph Rousse*. — *Le petit Messager des Missions*. *Echo des Missionnaires nantais*. — *Correspondance des Bénédictins bretons*, publiée par M. *Arthur de la Borderie*..... 473
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 479
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

Vie de M. Dupont, de M. l'abbé Janvier; *Vie de la Sœur Marie-de-Saint-Pierre de la Sainte-Famille,* par *dom François Plaine,* 70-73. — *Vie de M. de Courson, XII^e^ supérieur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice,* par un prêtre de Saint-Sulpice, par M^gr^ *Richard,* 74-76. — *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouaille,* de M. Hipp. Le Gouvello, par *dom François Plaine,* 160-161. — Des hôpitaux à la campagne, 313-320. — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D. du Calvaire,* par M. *du Pra,* 323-325. — *Le Drame chrétien au moyen âge,* par M. *Marius Sepet,* 403-405. — *Le petit Messager des Missions.* Echo des Missionnaires nantais, 477. — Le patriotisme breton, 455-458.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Une nouvelle histoire de France, par M. *Edmond Biré,* 5-13. — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite et fin), par M. *L. de la Sicotière,* 14-25, 224-234, 253-265. — La municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (suite et fin), par M. l'*abbé du Tressay,* 53-62, 149-157, 189-199. — Les Bénédictins bretons. — La légende de Lohineau, par M. *Arthur de la Borderie,* 129-148. — Les Bénédictins bretons d'après leur correspondance historique, par M. *Arthur de la Borderie,* 235-247. — Les papiers historiques de Lobineau et le président de Bédée, par M. *Arthur de la Borderie,* 266-269. — Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France,* 295-301, 397-402. — Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. Gustave Bord, 302-312. — Nantes ancien et le pays nantais, par M. *Eugène de la Gournerie,* 347-363. - Quelques pages inédites de Richelieu, par M. l'*abbé du Tressay,* 436-441.

BIOGRAPHIE. — Le commandant de la Tocnaye, par M. *Raymon du Pra,* 26-34. — M. Ludovic Prud'homme, 77. — M. Prosper Blanchemain, 77-78. — M. Charles de Gaulle, 78-79. — M^gr^ Dubreuil, 79. — M. Poujoulat, 79. — M. Charles Mourain de Sourdeval, 161-163. — M. H. de Fourmont, par M. *Eugène Carissan,* 163-165. — M. l'abbé Henry, par M. le vicomte *H. de la Villemarqué,* 165-166. — Jacques Cassard (1679-1740), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro,* 169-188. — M. Emerand de la Rochette, 326. — M. Luneau, 326. — M Joseph Gouëzou, 326-327. — M. le contre-amiral de Kerjégu, 327-328. — M. Louis de Kerjégu, 328, 448-454. — Le R. P. Louis Marquet, 406-409. - Le général Vinoy, 409-411. — S. E. le

cardinal Pie, par M. *Eugène de la Gournerie*, 430-435. — M. l'abbé Le Priol, 491. — M. de Codrosy, 491. — M. Alfred Le Roux, 491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, par M. *Léon Maître*, 66-70. — *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, de M. Hipp. de la Grimaudière, par M. *Alfred Lallié*, 105-115. — *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, de M. l'abbé Goudé, par M. *L. de la Sicotière*, 158-161. — *Les Noyades de Nantes*, de M. Alfred Lallié, par M. *Eugène de la Gournerie*, 248-252. — *Les anciens Evêchés de Bretagne : l'Evêché de Saint-Brieuc*, de MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, par *dom François Plaine*, 320-323. — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, de M. Charmes, par M. *Joseph Rousse*, 473-477. — *La Correspondance des Bénédictins bretons*, publiée par M. *A. de la Borderie*, 478.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 77-79 ; — d'avril, 326-330 ; — de mai, 406-411 ; — de juin, 479-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne (suite et fin), par M. *Jules d'Herbauges*, 35-48, 116-128. — Les Mansardes, par M. *Eugène Orieux*, 270-285, 381-396, 459-472. — Souvenirs des guerres de Vendée. — L'humanité du général de Couëtus, par M. *C. M.*, 292-294.

ETUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française : X, Le cardinal de Soubise (1717-1756), par M. *René Kerviler*, 333-346, 413-429.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les Noces d'Attila*, drame en vers, de M. Henri de Bornier, par M. *Larvorre de Kerpénic*, 330-331. — M. Edmondo de Amicis, par M. *Edmond Biré*, 364-375. — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, de M. Gabriel Charmes, par M. *Joseph Rousse*, 473-477.

POÉSIE.

Jeune chrétienne, par M. *Emile Bouchaud*, 49-50. — Les galets de Bretagne, par M. *Emile Grimaud*, 51-52. — Sœur Denise, par M. *Raymond du Doré*, 81-104, 200-223. — Michel Colomb, par M. *Victor Bernard*, 286. — Jeune fille mondaine, par M. *Emile Bouchaud*, 287-288. — Les pauvres honteux, par M. *Hippolyte Minier*, 289-291. — Bonchamp, par M. *J. Marbeuf*, 376-377. — Ma rue, par M. *Emile Grimaud*, 378-380. — Le tailleur qui a volé le trésor des nains, par M. *F. Longuécand*, 442-444. — Vivre et mourir, par M. *Emile Grimaud*, 445-447.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Le tombeau du général de la Moricière, de M. l'abbé Henri Soreau, par M. *Eugène de la Gournerie*, 63-66. — Les séances de la Société des Bibliophiles bretons, 166-167, 488-490. — L'exposition artistique et archéologique du Concours régional de Rennes, par M. *Louis de Kerjean*, 479-485.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 168, 331-332, 412, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

BERNARD (Victor). — Michel Colomb, sonnet, 286.

BIRÉ (Edmond). — Une nouvelle histoire de France, 5-13. — M. Edmondo de Amicis, 364-375.

BORD (Gustave). — Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), 302-312.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Les Bénédictins bretons. — La légende de Lobineau, 129-148. — Les papiers historiques de Lobineau et le président de Bédée, 266-269. — Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France*, 295-301, 397-402. — Les Bénédictins bretons d'après leur correspondance historique, 235-247.

BOUCHAUD (Emile). — Jeune chrétienne, poésie, 49-50. — Jeune fille mondaine, poésie, 287-288.

CARISSAN (Eugène). — M. H. de Fourmont, 163-165.

DU DORÉ (Raymond). — Sœur Denise, récit en vers, 81-104, 200-223.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Le tombeau du général de la Moricière*, par M. l'abbé Henri Soreau, 63-66. — Nantes ancien et le pays nantais, 347-363. — *Les Noyades de Nantes*, par M. Alfred Lallié, 248-252. — Son Eminence le cardinal Pie, 430-435.

GRIMAUD (Emile). — Les galets de Bretagne, poésie, 51-52. — Ma rue, poésie, 378-380. — Vivre et mourir, poésie, 445-447.

D'HERBAUGES (Jules). — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne (suite et fin), 35-48, 116-128.

LOUIS DE KERJEAN. — Chronique de janvier, 77-79; — d'avril, 326-330; — de mai, 406-411; — de juin, 479-491. — *Le Drame chrétien au moyen âge*, par M. Marius Sepet, 403-405.

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — X. Le cardinal de Soubise (1717-1756), 333-346, 413-429.

LALLIÉ (Alfred). — *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, par M. Hipp. de la Grimaudière, 105-115.

LARVORRE DE KERPENIC. — *Les Noces d'Attila*, drame en vers, par M. Henri de Bornier, 330-331.

M. (C.). — Souvenirs des guerres de Vendée. — L'humanité du général de Couëtus, 292-294.

MAÎTRE (Léon). — L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789, 66-70.

MINIER (Hippolyte). — Les pauvres honteux, poésie, 289-291.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Jacques Cassard (1679-1740), 169-188.

ORIEUX (Eugène). — Les Mansardes, nouvelle, 270-285, 381-396, 459-472.

PLAINE (Dom François). — *Vie de M. Dupont*, par M. l'abbé Janvier, 70-72. — *Vie de la Sœur Marie-de-Saint-Pierre de la Sainte-Famille*, 73. — *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouaille*, par M. Hipp. de Gouvello, 160-161. — *Les anciens Evêchés de Bretagne : l'Evêché de Saint-Brieuc*, par MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 320-323.

DU PRA (Raymon). — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D. du Calvaire*, 323-325. — Le commandant de la Tocnaye, 26-34.

RICHARD (Mgr). — *Vie de M. de Courson, XII^e supérieur du séminaire de Saint-Sulpice*, par un prêtre de Saint-Sulpice, 74-76.

ROUSSE (Joseph). — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, par M. Gabriel Charmes, 473-477.

DE LA SICOTIÈRE (L.). — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite et fin), 14-25, 224-234, 253-265. — *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, par M. l'abbé Goudé, 158-161.

DU TRESSAY (abbé). — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (suite et fin), 53-62, 149-157, 189-199. — Quelques pages inédites du cardinal de Richelieu, 436-441.

DE LA VILLEMARQUÉ (V^te H.). — M. l'abbé Henry, 165-166.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Anciens (*les*) *Évêchés de Bretagne*: *l'Évêché de Saint-Brieuc*, par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 320-323.

Assistance (*l'*) *publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, par Léon Maître, 66-70.

Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte, par G. Charmes, 473-477.

Commission (*la*) *Brutus Magnier à Rennes*, par Hipp. de la Grimaudière, 105-115.

Correspondance (*la*) *des Bénédictins bretons*, publiée par Arthur de la Borderie, 478.

Drame (*le*) *chrétien au moyen âge*, par Marius Sepet, 403-405.

Henri-Marie de la Tocnaye, capitaine de frégate, par l'abbé A. Sorin, 26-35.

Histoire de France, par M. A. Dareste, 5-13.

Histoires et légendes du pays de Châteaubriant, par l'abbé Goudé, 158-161.

Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, publié par Armand Baschet, 436-441.

Nantes ancien et le pays nantais, par Dugast-Matifeux, 347-363.

Noces (*les*) *d'Attila*, par le Vte Henri de Bornier, 330-331.

Noyades (*les*) *de Nantes*, par Alfred Lallié, 248-252.

Petit (*le*) *Messager des missions. Echo des missionnaires nantais*, 477.

Tombeau (*le*) *du général de la Moricière*, par l'abbé Henri Soreau, 63-66.

Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouaille, par Hipp. Le Gouvello, 160-161.

Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D.-du-Calvaire,, 323-325.

Vie de la Sœur Marie-de-Saint-Pierre de la Sainte-Famille, 73.

Vie de M. de Courson, XIIe supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, par un prêtre de Saint-Sulpice, 74-76.

Vie de M. Dupont, par l'abbé Janvier, 70-72.

FIN DU TOME QUARANTE-SEPTIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Direction : **Arthur de la Borderie**

Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VIII

(TOME XLVIII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1880. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

UNE EXCURSION

DANS

LA PRESQU'ILE DE RHUYS

NOTES DE VOYAGE (1879)

L'auteur de ces notes rapides n'a pas la prétention de faire connaître un nouveau monde : d'autres voyageurs ont parlé de la presqu'île de Rhuys, avec plus d'érudition et de science. Son but unique est de dire ce qu'il a vu, s'arrêtant à loisir devant un paysage pour le peindre, un monument pour le décrire, un grand homme pour l'admirer.

Ecrites, au jour le jour, sur mer, au bord d'une route, à l'ombre d'un dolmen ou dans quelque demeure hospitalière, ces pages n'ont d'autre mérite que de reproduire fidèlement ses impressions. *Revues, mais à peine corrigées,* et gardant ainsi la spontanéité de la rédaction première, complétées, cependant, pour certains détails, après le retour, elles inspireront peut-être à quelques lecteurs le désir de faire le même voyage. Nous en serions heureux, car ils verraient que, si cette esquisse est restée bien imparfaite, malgré la bonne volonté de l'auteur, il faut en accuser le peintre et non pas le tableau qu'il a essayé de copier.

I

La rivière d'Auray. — Châteaux et villas. — Le pont de César. — Port-Navalo. — César et les Vénètes. — Les Marins. — Un mot d'enfant. — Les Arzonnaises. — Gavr'inis. — Chapelle du Croësty. — Tumiac.

20 août, midi. — Sainte-Anne, le Champ des Martyrs, Auray : la piété, la persécution, la gloire, quels souvenirs réveillent ces trois noms ! Hier, je priais dans la basilique où la Bretagne a mis son cœur et sa foi ; ce matin, je contemplais, à la Chartreuse, les ossements des victimes de nos discordes, après avoir admiré le champ de bataille où Montfort fut victorieux ; et comme, en voyage, la ligne droite n'a pour moi aucun charme, je prends, pour me rendre à Vannes, le chemin des écoliers.

Le *Bellilois* va lever l'ancre. Pendant que les derniers préparatifs s'achèvent, les curieux, debout sur le quai, regardent en causant, et le pont se couvre de voyageurs. Enfin, le sifflet strident de la machine donne le signal, et nous sortons lentement du port.

Le navire qui va d'Auray à Belle-Ile n'est pas un vaisseau de haut bord ; son salon n'a rien de luxueux, mais tout y est propre et bien entretenu. D'ailleurs, le paysage est charmant, le ciel pur, le soleil radieux. Que faut-il de plus pour jouir ?

Pendant que mon voisin, s'installant de son mieux près d'un rouleau de cordages, lance philosophiquement dans l'espace la fumée de son londrès, je regarde et je griffonne, ne voulant rien perdre ni rien oublier.

Autour de nous, les passagers s'assoient ou se promènent, sans rien offrir de saillant à mes regards. Sur l'avant, s'entassent un certain nombre de paysans et de pêcheurs à l'énergique figure, au milieu desquels plusieurs femmes, portant le bonnet long de Belle-Ile, agitent habilement les aiguilles de leurs tricots. Près de moi, un homme à face rébarbative s'enfonce, d'un air somnolent, dans

la lecture de son journal ; une vieille dame, ornée d'un sac antédiluvien, dorlote un king-Charles qui tressaille au moindre roulis. Enfin, mes regards s'arrêtent avez plaisir sur le mâle visage d'un vieux marin, qui fume avec délice, en regardant les flots.

Insensiblement nous nous rapprochons et nous causons :

— La mer est belle, lui dis-je, puisqu'il faut commencer toujours par quelque banalité.

Il me regarda : — Vous êtes de Paris, sans doute ? fit-il brusquement, d'un air presque dédaigneux.

— Pas précisément, mais j'en viens, et je suis ravi de tout ce que je vois dans ce pays splendide.

Le farouche marin se dérida. C'était un ancien capitaine au long-cours. Rassuré bien vite sur mes intentions, et prenant pitié de mon ignorance, il me parla, *con amore,* de la vraie mer, la grande, si belle avec ses calmes et ses tempêtes. Le gulf-stream, l'ancien monde et le nouveau alimentèrent sa verve originale, et je fus heureux d'étudier sur le vif ce type loyal du marin breton, où la franchise et le bon sens se recouvrent d'une certaine rudesse qui n'exclut pas la bonté.

On jouit vraiment, loin des bruits du boulevard, au milieu de cette riche nature où la campagne et les flots forment un paysage charmant. La ville d'Auray se perd dans le lointain, avec ses maisons blanches, étagées sur le flanc d'une colline, le belvédère du Loch et la tour massive de Saint-Gildas. Nous glissons entre des rives pittoresques, où les champs dépouillés et les prairies en pente alternent avec la sombre verdure des bois.

Çà et là, cachés comme des nids parmi les arbres, ou découvrant leurs murailles élégantes au milieu d'une clairière, des villas viennent égayer le tableau. A droite, le Plessis-Kaër, vaste castel aux allures féodales, Kerentré avec sa terrasse qui domine la rivière, au delà des futaies épaisses de Rosnarho ; à gauche, plusieurs maisons de campagne, précédées d'un tapis de gazon qui descend jusqu'à la rive, et, sur les hauteurs, les bois qui entourent le château de Kerispers.

Saluons en passant un important débris de l'occupation romaine. Des fouilles récentes ont mis au jour les piles en briques d'un pont auquel la tradition a attaché le nom de César. Peut-être n'a-t-il jamais mis le pied sur ce coin de terre ; mais, dans les légendes que se transmettent les générations, il fallait réunir autour d'un homme les souvenirs qu'ont laissés les vainqueurs, et la tradition a choisi le conquérant.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est digne des Romains, qui, après avoir détruit, savaient parfaitement bâtir. Une série de piliers d'inégale grandeur remontent la pente de la rive, couverts au sommet d'une épaisse couche de béton, dans lequel entre, pour une grande part, ce fameux ciment qui peut braver les siècles.

C'est mon brave capitaine qui me donne ces détails, mais d'un ton rude où perce une sorte de mauvaise humeur.

— On croirait, lui dis-je, que vous en voulez à César d'avoir enrichi votre rivière d'une œuvre dont les débris sont encore dignes d'être admirés ?

— Comment ne lui en voudrais-je pas ? Après *nous* avoir défaits, il *nous* a massacrés ou vendus, comme si la victoire autorisait toutes les cruautés. Qu'importe, après cela, que les Romains aient importé leur luxe militaire dans notre patrie conquise ? Leur souvenir m'est odieux.

Voilà certes du patriotisme, et il faut être Breton pour conserver, après dix-huit cents ans, cette haine vigoureuse. Ainsi sont faites ces races fortes, qui ne savent pas oublier.

Nous avançons rapidement. Déjà la rivière s'élargit, et bientôt la pleine mer apparaît, entre les deux pointes de Port-Navalo et de Locmariaquer. A droite, c'est la terre célèbre par son menhir géant, que la foudre a brisé, son tumulus de cendre, ses dolmens et ses constructions romaines naguère découvertes ; à gauche, c'est l'entrée du Morbihan, défendue par des courants brisant contre d'énormes rochers, et la presqu'île de Rhuys, qu'illustrent tant de souvenirs.

Du petit port où de nombreux navires sont à l'ancre, une barque

vient vers nous. Il faut descendre. Nos bagages d'abord, nos personnes ensuite, prennent place dans l'embarcation, et, après un salut sympathique au capitaine patriote, nous voguons vers la terre arzonnaise, pendant que le vapeur poursuit sa route vers Belle Ile, en promenant sur la mer bleue l'ombre de son panache de fumée.

Port-Navalo, soir. - Me voilà donc sur cette terre de Rhuys où le passé a si fortement gravé son empreinte. Ses saints, ses grands hommes, ses ducs, mêlés à des événements célèbres qui tiennent à la vie de la Bretagne, sa situation entre les deux mers qui baignent ses rivages, son climat exceptionnel, ses habitants, tout m'attire et me promet une ample moisson de jouissances.

Je pourrais disserter sur le nom de la presqu'île, sur l'étymologie d'Arzon (ainsi s'appelle la paroisse où se trouve Port-Navalo), et imiter ces érudits qui, suivant l'expression de Voltaire, s'amusent à peser des œufs de mouche dans des balances de toile d'araignée. Je pourrais me demander si Rhuys vient de Rhoë-Inis (île du roi), ou, avec le bon abbé Déric, de Reug-Wis, déchirure par l'eau, ce qui expliquerait la formation du golfe ; si Port-Navalo signifie, comme le disent certains savants, *Port-Naval* — Portus-Navalis, — ou plus simplement *port des pommes*, puisque, dit-on, *avalo* ou *avaleu* signifie *pommes* en breton, et que le *n* euphonique complète admirablement le mot. Mystères de l'étymologie !

J'aime mieux contempler le charmant spectacle que j'ai sous les yeux. Rien de plus coquet, par ce beau soir d'été, que le petit port, entouré de maisons blanches et rempli de navires à l'ancre, qui viennent animer le tableau. L'un embarque des provisions de voyage, l'autre dépose sur le quai la cargaison venue d'Angleterre ou d'Espagne ; et, au milieu de ces travaux divers, c'est un va et vient de barques sur les flots, de marins, de femmes et d'enfants sur la terre. Tout cela, éclairé par un magnifique soleil d'août, prend une physionomie vivante, que je ne me lasse pas de regarder.

A mes pieds, la mer se joue entre les barques et vient franger le rivage, avec un léger clapotis. Plus loin, elle forme des courants d'une force et d'une vitesse incroyable, au milieu desquels se

dresse le terrible écueil qu'on appelle *le Mouton* — Er Meud, — sans doute parce qu'il est sans cesse couvert d'écume, comme d'une blanche toison.

Après un modeste repas, assaisonné du robuste appétit que possèdent d'ordinaire les touristes, je me dirige vers le phare élevé près du village, sur une éminence qui domine l'Océan. Moyennant l'inscription préalable de mon nom et de mes qualités sur un registre *ad hoc*, que me présente le gardien, je monte jusqu'à la lanterne, d'où le regard plonge sur la mer dont la couleur se confond avec le bleu du ciel.

Les îles, les barques qui passent, l'eau tranquille, s'étendant devant moi comme un lac immense, forment un panorama splendide. Les côtes de la Loire-Inférieure, perdues dans un brouillard léger, commencent la vaste baie que continuent les rivages de Rhuys et qu'achèvent les côtes pittoresques de Carnac, prolongées par l'étroite langue de terre de Quiberon.

Quel beau champ de bataille! me disais-je. Et voilà que ce désert s'anime. Les vaisseaux qui sortent de la Loire, petits et peu nombreux, mais couverts de soldats intrépides, ce sont ceux des Romains commandés par Brutus, lieutenant de César. Une autre flotte vient du Morbihan. Ce sont les navires des Vénètes, à la carène de chêne, aux voiles de peau, bravant les écueils et capables de résister aux plus violentes tempêtes. Ils portent les Vénètes et leur fortune.

On connaît les causes de la guerre : redoutant le joug de Rome, le peuple de Vannes avait retenu les envoyés de Crassus, venus pour demander du blé, et s'était concerté avec ses voisins pour défendre la liberté qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres. Fier de ses navires, de ses forts inaccessibles qu'entouraient, deux fois par jour, les flots de la mer, comptant sur la valeur de ses soldats luttant pour la gloire de la patrie et pour la liberté, il se croyait sûr de la victoire.

Mais César était là avec son génie : il n'a pas de navires, les chantiers de la Loire lui en fournissent ; il manque de matelots, la

province lui en envoie. Puis tenant en respect les plus dangereux des autres peuples, il isole les Vénètes, prend lui-même le commandement des troupes de terre et ordonne à Brutus de se mettre à la tête de la flotte.

Le vainqueur a décrit la bataille avec cette froideur et cette brièveté souveraine — *imperatoria brevitas* — qui distinguent son talent. On sait que, coupant les cordages au moyen de faux tranchantes, et faisant tomber les voiles, pour empêcher les navires ennemis de se mouvoir, Brutus changea la face des choses, et termina, au coucher du soleil, par une victoire complète, ce combat naval qui durait depuis dix heures du matin [1].

C'en était fait de l'indépendance des Vénètes. Hier encore, ils étaient le peuple le plus puissant de la côte : le grand nombre de leurs navires, leur habileté dans l'art de la navigation, les impôts qu'ils prélevaient sur les étrangers, tout contribuait à leur assurer le premier rang.

Aujourd'hui vaincus, demain ils seront condamnés par César.

Lui-même rapporte, avec un sang-froid glacial, la sentence qu'il fit exécuter. Pour apprendre aux barbares à ne plus violer le droit des ambassadeurs, le vainqueur fit massacrer le Sénat et vendit *le reste* à l'encan. *In quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum tempus a barbaris jus legatorum conservaretur. Itaque, omni senatu necato, reliquos sub corona vendidit* [2]. Moyen radical de se débarrasser d'un peuple !

Il est curieux de voir comment Napoléon a flétri cette vengeance sauvage :

« L'on ne peut que détester, dit-il, la conduite que tint César contre le Sénat de Vannes. Ces peuples lui avaient donné lieu de leur faire la guerre, sans doute, mais non de violer le droit des gens à leur égard et d'abuser de la victoire, d'une manière aussi

[1] Par une série de suppositions ingénieuses, M. de Penhouët arrive à cette conclusion que la flotte armoricaine devait porter environ 90,000 hommes. — *Recherches historiques sur la Bretagne.* 1814.

[2] *Comm. de César sur la guerre des Gaules,* VII à XVI.

atroce. Cette conduite n'était pas juste. Elle était encore moins politique : ces moyens ne remplissent jamais leur but ; ils exaspèrent et révoltent les nations [1]. »

Les Armoricains, frappés dans leur indépendance et leur fierté, n'oublièrent pas. Subissant le joug, mais toujours indomptés, ils attendirent le jour où, profitant de la faiblesse de Rome, ils purent se proclamer libres comme autrefois.

Le souvenir de la catastrophe se retrouve, croyons-nous, jusque dans un poème populaire du V[e] siècle, cité par M. de la Villemarqué :

— « Chante-moi la série du nombre dix.

— Dix vaisseaux ennemis qu'on a vus venant de Nantes. Malheur à vous, malheur à vous, hommes de Vannes !

— Chante-moi la série du nombre onze.

— Onze prêtres armés, venant de Vannes, avec leurs épées brisées et leurs robes ensanglantées, et des béquilles de coudrier. De trois cents plus qu'eux onze. »

Le savant commentateur dit, à propos de ce curieux passage : « Avec les dix vaisseaux ennemis venant de Nantes dans la capitale des Vénètes, pour le malheur des habitants ; avec les onze *belek* ou prêtres, débris de trois cents, qui reviennent de Vannes où ils ont été vaincus, comme l'atteste leur bâton de coudrier, symbole celtique de la défaite, nous semblons quitter le domaine de la mythologie pour celui de l'histoire.... les dix vaisseaux mentionnés par le poète armoricain ne représenteraient-ils pas la flotte romaine tout entière, et les onze *belek* fugitifs les débris dispersés du collége druidique [2] ? »

Je laisse aux savants le soin de déterminer le lieu exact de la bataille. Est-ce près du rivage de Rhuys ? Est-ce plus près de l'embouchure de la Loire ? *Adhuc sub judice lis est.*

Descendu de mon observatoire, je m'assis aux pieds du phare,

[1] Cité par M. Baudemont, dans ses notes sur les *Commentaires de César*. — Collection Didot.

[2] Barzaz-Breiz. — *Les Séries.*

sur un fragment de rocher planté dans un gazon ras brûlé par le vent et le soleil. Quelques vaches maigres erraient dans ce maigre pâturage, poursuivies par des enfants qui s'apprêtaient à les ramener à l'étable. Peu à peu la solitude se fit autour de moi, et le silence. Jamais décor de théâtre ne donnera une idée du panorama grandiose que j'avais sous les yeux. Pendant qu'au loin les îles et la terre disparaissaient dans une lumière moins éclatante, le soleil couchant, embrasant les flots, calmes comme une mer de glace, déployait jusqu'à moi un immense ruban lamineux.

D'où vient que les montagnes, avec leurs sites sauvages, leurs torrents, leurs sapins et leurs glaciers, tout en remplissant l'âme d'émotion et presque d'effroi, ne la saisissent pas comme la majesté de l'Océan ? Ici, l'émotion, plus vague peut-être, est aussi plus intense, car il n'y a pas d'image plus complète et plus belle de l'infini.

La nuit vient : de tous côtés les phares s'allument, en même temps que les étoiles. Les feux tournants du Four et de Bangor, les feux fixes de Sauzon, de la Teignouse, de Quiberon, et bien d'autres, donnent à la nuit qui vient quelque chose de plus solennel et de plus joyeux.

21 août. — On dort bien, au bruit des vagues. Aussi, dès le matin, me voilà sur le port, où je fais plus ample connaissance avec les habitants. Pourquoi ne pas le dire ? j'ai un faible pour les marins. Et ici tous les hommes sont marins. Enfants, ils jouent avec les galets et les flots, et se font un plaisir d'être bercés par la tempête. Puis ils partent, séduits par cette mer qu'ils redoutent mais qu'ils aiment ; et, devenus hommes, leur vie se passe sur les navires, au milieu d'expéditions lointaines. Ce sont bien les fils de ces hardis navigateurs qui traitaient la mer comme une esclave, de ces Vénètes qui ne craignaient que la chute du ciel, et faisaient baiser une épée nue à leurs enfants nouveau-nés.

Vous retrouverez dans l'Arzannais l'énergie des vieux Gaulois, que le Christianisme a adoucie, sans la faire disparaître. C'est un Celte baptisé. Il a pris, sans doute, à la nature qui l'entoure quelque

chose d'âpre et de primitif, qui a passé dans son langage et dans ses manières. Mais « sous cette rude écorce, il cache un cœur viril, une foi vive, dont son existence aventureuse ne peut lui faire perdre le souvenir. Parfois endormie, jamais éteinte, elle se réveille toujours au moment du danger, à l'heure où il comprend que s'il est *maître* de son navire, il ne l'est qu'*après Dieu*. Alors ces matelots sont simplement sublimes. Le capitaine rassemble son équipage, et, calmes en face de la mort, ces hommes intrépides promettent de faire un pèlerinage au sanctuaire vénéré de Sainte-Anne d'Auray. Chacun apporte son offrande, et le petit trésor est mis de côté, pour bien marquer qu'il n'appartient plus qu'à Dieu. C'est à Dieu aussi qu'ils ont donné leur parole : s'ils revoient le clocher natal, ils viendront à Sainte-Anne, pieds nus souvent, malgré la rigueur de l'hiver, accomplir religieusement leur vœu [1]. »

Cette piété robuste fortifie et console. Que de fois ceux qui restent et ceux qui s'en vont n'ont-ils pas besoin de ces consolations puissantes ? Trop souvent, la mer leur fait chèrement payer le pain qu'elle leur fournit. Il n'y a peut-être pas une seule famille de marins qui n'ait à pleurer quelque naufrage. Heureux encore quand on sait que les naufragés reposent en terre bénite et qu'on a des détails sur leurs derniers instants ; car parfois, après un long intervalle où aucune nouvelle n'arrive de ceux qui sont partis, après de cruelles incertitudes, mêlées d'un peu d'espoir, les mois et les années s'écoulent et il faut bien se faire à la réalité. Il est triste de voir comme ces malheurs bouleversent des familles entières, jusqu'à les faire tomber d'une aisance qui était presque la richesse, dans un état de gêne qui est presque la pauvreté.

[1] J'emprunte à l'*Histoire du pèlerinage de Sainte-Anne*, par M. l'abbé Nicol, — 2e éd., p. 189, — cette esquisse qui confirme et complète mes propres impressions.

On pourra voir, dans le même ouvrage, avec quelle fidélité les Arzonnais visitent, tous les ans, le célèbre sanctuaire breton, pour remercier sainte Anne d'avoir préservé 42 de leurs ancêtres, dans un combat naval livré à la flotte de Ruyter (1673). — Le cantique qu'ils chantent, en cette circonstance, est charmant de simplicité et de foi.

Cependant, ils continuent de donner à la mer des matelots... et des victimes.

On vient de me citer un mot d'enfant qui montre combien ils aiment la barque qui est pour eux une seconde maison paternelle. Par une nuit sombre, un navire du pays, revenant de voyage, échoua, à l'entrée du port, sur le terrible écueil — le Mouton — dont nous avons parlé. Les cris de détresse attirent du secours, la cargaison est sauvée, et les hommes, recueillis dans des barques, abandonnent le navire, que plus tard on sauvera aussi peut-être. Or un petit mousse, le fils du capitaine, assistant, les larmes aux yeux, à ce lugubre sauvetage, se tourne, au dernier moment, vers son père et lui dit : « Laisserez-vous donc le *Saint-Pierre* se noyer ? » Ce mot naïf exprime, ce me semble, d'une manière touchante, l'affection qui unit le malelot aux quelques planches qui deviennent sa patrie errante, puisque, dans le danger, ce pauvre petit s'oubliait lui-même, pour penser à l'ami qu'il fallait abandonner.

Pendant les longues absences des marins, les femmes s'occupent des travaux de la terre ; avec une énergie virile, elles labourent, sèment et moissonnent, ne reculant devant aucune fatigue, acceptant, au contraire, avec joie, les soucis de ces pénibles labeurs.

En mettant le pied sur la terre arzonnaise, une chose me frappa dans leur costume : c'est leur coiffe blanche, retombant sur les épaules, et donnant à leur physionomie un air monastique, tout en rappelant les bandelettes qui tombent du front d'Isis, dans les statues égyptiennes que le temps nous a conservées. Dans toute la presqu'île de Rhuys, la coiffure, paraît-il, est la même, plus élégante à Sarzeau, un peu différente à Saint-Gildas, mais offrant partout le même type de grâce modeste et de simplicité.

Les marins portent l'habit des villes, tout en conservant je ne sais quoi qui les distingue, tandis que les paysans revêtent la veste courte, plus commode peut-être, mais moins majestueuse que l'habit long d'autrefois.

Arzon, midi. — Je reviens d'une excursion en plein passé. Rien de plus facile et de plus agréable, quand le temps est beau. Une

barque vous prend à Kerner, populeux village voisin d'Arzon, et, en suivant les sinuosités que connaissent les vieux routiers de la mer, au milieu des courants et des écueils, vous arrivez à Gavr'inis, — Ile de la Chèvre, — célèbre par son monument druidique, un des plus curieux que l'on connaisse.

Quand je dis *druidique*, c'est pour parler la langue ordinaire, car il paraît que les menhirs, les dolmens et toutes ces grandes pierres que nous attribuons aux vieux Celtes, ont une origine plus reculée. N'essayons pas de sonder ces problèmes : longtemps encore on demandera, avec Brizeux, à ces monuments inexpliqués :

Quels bras vous ont dressés, à l'Occident des Gaules [1] ?

Le peuple, qui s'inquiète fort peu des discussions des savants, a poétisé ces pierres :

— En avez-vous beaucoup dans votre presqu'île ? demandai-je au marin qui m'avait conduit.

— Oh ! oui, monsieur, beaucoup. Vous pourrez voir, entre autres, le dolmen du Clos de la tombe, *Clos er Bé*, le menhir qu'on appelle le Fuseau de Jeannette, *Gourit Janet*, — sans doute quelque fileuse géante des contes de la veillée, — la Pierre bénite, *Men-Beniguet*, la Pierre du soleil, *Men-Hiól*, la Moche de beurre, *Guirignen-Amonen*. Il faudrait du temps pour vous les nommer toutes.

Souvent des histoires, fantastiques ou gracieuses, se cachent sous ces masses étranges ; la légende, comme le lierre, s'attache aux ruines et aux débris.

Nous sommes à Gavr'inis. C'est une île cultivée, qu'habite un laboureur. Dans la ferme, il me montre un crucifix en cuivre repoussé, d'un curieux travail (XIIe siècle), et je me dirige vers l'allée couverte, dont j'ai souvent entendu parler. Un tumulus recouvre ce monument, assemblage de dolmens qui se suivent jusqu'à une sorte de réduit où l'une des pierres qui forme la paroi a été creusée,

[1] *L'Élégie de la Bretagne.*

de manière à présenter en relief un anneau dont on essaie en vain de trouver la destination. Sur d'autres pierres des caractères bizarres ont été sculptés. Il paraît que les constructeurs de ces merveilles — Celtes ou Aryas, c'est peut-être tout un — avaient leurs hiéroglyphes, comme les savants de l'Egypte.

Devant ces souvenirs, d'un passé inconnu, les hypothèses se heurtent et du choc des opinions ne jaillit pas la lumière. Il faut se résigner à dire, comme le poète breton, parlant de l'enfer : « La clef en est perdue. »

Pour couper court à ces inquiétudes archéologiques, je retire de notre barque les provisions que j'ai apportées. Rien n'est plus agréable que ces festins en plein air. Ici la salle à manger est splendide. Sur le haut de la tombelle, où le couvert est mis, je m'installe nonchalamment, et je commence ; mais le gigot à tort, car le spectacle est si beau, la musique de la mer est si douce, que j'écoute avec mon cœur et que je rêve avec mes yeux. Berchoux disait, dans sa *Gastronomie :*

Ne dérangez jamais l'honnête homme qui dîne.

Mais le moyen de n'être pas distrait, en face de ces merveilles, où les îles, les flots, la verdure et le ciel s'unissent pour former le plus charmant des tableaux ?

Tumiac, 3 heures. — Après l'excursion, un pèlerinage. A l'entrée du bourg d'Arzon, la mer s'ouvrant passage entre deux collines dont la plus haute est le Petit-Mont, vient baigner la route qui conduit à Sarzeau. C'est la baie du Croësty, que domine une chapelle, bien humble, mais vénérée des marins et dédiée à la Vierge Marie.

Il y a bien longtemps, saint Gildas, le grand apôtre de l'Armorique, avait érigé, sur ce rivage, un sanctuaire en l'honneur de la Croix. Le nom est resté (Croës-ty, maison de la Croix.)

Quelques années plus tard, le saint allait mourir, dans cette solitude d'Houat, qu'il avait choisie pour se préparer à l'éternité.

Ces hommes de Dieu ont la vue plus longue que la nôtre. Pré-

voyant que ses disciples se disputeraient ses restes, et voulant laisser à Dieu le choix de sa sépulture, il leur ordonna, avant de mourir, de déposer son corps dans une barque qu'ils abandonneraient sur les flots.

Ainsi fut fait. Conduite par une main invisible, la barque vint échouer sur la terre de Rhuys, près de la chapelle qu'avait élevée saint Gildas. C'est pourquoi ses précieuses reliques reposèrent dans l'antique abbaye, que j'espère visiter demain.

La vieille chapelle a disparu depuis longtemps. Celle qui la remplace attire, aux pieds de la sainte Vierge, les matelots qui vont partir, les mères et les épouses qui tremblent pour les absents.

Il y a quelques années à peine, les marins, avant leur départ, inscrivaient leur nom sur les murs du modeste sanctuaire; usage touchant qui prouvait leur confiance naïve; ils tenaient à conserver, d'une manière visible, sous les yeux de Notre-Dame, les marques de leur fidélité.

Lorsqu'un navire du pays, sortant de Port-Navalo, arrive en vue de la chapelle, la voix du capitaine fait entendre ces mots : Cessez l'ouvrage ! et tous les marins, la tête découverte, tombent à genoux et récitent une prière, pendant que le pavillon s'abaisse trois fois pour saluer la maison de Dieu. Puis ils continuent sans crainte leur périlleux voyage : ils ont confié leur vie à la Vierge qui les ramènera, s'il plaît au ciel, à leurs modestes foyers.

La légende, qui vient toujours jeter ses gracieuses broderies sur la trame sévère de l'histoire, ne pouvait pas manquer de fleurir au pied de ce sanctuaire. Voici celle qu'un vieux matelot m'a racontée : Au temps jadis, les Anglais, ces ennemis intimes des Bretons, descendirent sur ces côtes, et, n'ayant pas trouvé de trésor dans la pauvre chapelle, voulurent au moins en emporter la cloche. Elle était bien petite, cette cloche, et le navire était grand. Mais à l'humble métal s'ajoute, sans doute, le poids de leur larcin; car, à peine le vaisseau est-il en marche, qu'il s'enfonce, s'enfonce, et va disparaître sous les flots. Effrayés, les ravisseurs jettent à la mer la cloche merveilleuse, et le navire allégé s'empresse de quitter le

rivage que garde la Vierge Marie. Depuis lors, quand le ciel est clair, quand la mer est tranquille, on entend sous les eaux des tintements joyeux.

De la baie du Croësty, la grande route vous conduit directement au village de Tumiac, près duquel s'élève le fameux tumulus que le peuple appelle aussi Butte de César [1]. Cette persistance de la tradition à mêler le nom du conquérant aux souvenirs de ce pays indique-t-elle que, dans les récits populaires, il y a quelque chose de vrai ? Pourrait-on supposer que le tumulus ait servi d'observatoire au grand capitaine ? Peut-être. Il n'a d'ailleurs rien de Romain. Les fouilles qu'on y a faites, il y a une vingtaine d'années, les magnifiques celtæ, les grains de jadéite et la chambre sépulcrale qu'on y a trouvés, prouvent que ce monument est antérieur à l'expédition de César. C'est un tombeau. Mais de quel personnage recouvre-t-il les restes ? Le champ est ouvert à toutes les suppositions. « Est-ce, comme le dit Souvestre, la tombe de quelque grand commerçant de la Vénétie, qui a voulu dormir au bruit de la mer, et dont l'ombre vient, le soir, guetter une voile à l'horizon, car il attend ses navires qui sont allés chercher l'étain de Thulé, la pourpre de Tyr et les fers de l'île d'Ilva [2] ? » Les ossements non calcinés, les celtæ et les grains de colliers qu'il contenait indiquent-ils la sépulture d'un Druide ? Ou bien, dirons-nous, avec M. de Penhouët, que c'est peut-être le tombeau d'Himilcon, mort dans son expédition sur les bords de l'Océan [3] ?

L'imagination et la science ont pu faire toutes ces hypothèses ; mais la mort garde son silence, et personne ne pourra pénétrer le mystère de cette tombe illustre.

Du haut de ce monticule, on jouit d'un admirable panorama. Devant vous, l'Océan, immense, splendide, soit qu'il s'étende à vos

[1] Formé, en grande partie, de vase prise au bord du Morbihan, il a 300 m. de circonférence, et près de 30 m. de hauteur.

[2] *Les Derniers Bretons.*

[3] *Himilco, missus a senatu Carthaginiensi, ut occidua Europæ littora explorare hoc officio defunctus, etc...* (*Festus Avienus*). — Maudet de Penhouët, *op. cit.*, p. 92.

pieds dans sa majesté paisible, soit qu'il soulève ses flots blancs d'écume, pour les lancer sur les rocs qui découpent le rivage. A l'horizon, Belle-Ile, la Vindilis des Anciens, Hœdic et Houat, si heureuses à l'abri de leurs antiques coutumes. A droite, la longue presqu'île de Quiberon, dont le nom réveille des souvenirs lugubres et glorieux; Carnac, avec son Mont-Saint-Michel et ses alignements de menhirs. Derrière vous, Locmariaquer où s'élevait peut-être le Vénéda de l'Armorique; puis ce sont des prairies et des arbres, au milieu desquels apparaissent des clochers élancés et de gracieuses villas. Voici Baden, — un nom Germain sur la terre celtique, — Auray, la ville sainte d'autrefois; et, dominant le pays tout entier, la tour qui porte la statue dorée de la patronne des Bretons. Plus près de vous, le Morbihan, déroulant ses eaux paisibles, semble se jouer entre les îles qui varient et animent cet ensemble pittoresque. Enfin, à gauche, c'est la presqu'île de Rhuys, avec ses plaines fertiles qui rappellent, sous le ciel breton, la végétation puissante du midi de la France.

En route maintenant. Saint-Gildas est loin encore et des nuages sombres s'entassent à l'horizon.

A. DE KERMAINGUY.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

SAINT CARADEC APPARTIENT-IL A LA BRETAGNE ?

Saint Caradec est-il un saint breton ?

A cette question, déjà précédemment formulée, on a répondu : « Non ! Saint Caradec est parfaitement connu : c'est un saint prêtre « qui, après avoir mené la vie érémitique, mourut dans le monas- « tère de Saint-Ismaël, au pays de Galles. Sa fête se célèbre au « 13 avril. »

Cette réponse ne nous paraît pas résoudre la question. Nous allons, dès lors, formuler autrement notre demande, et dire : — Saint Caradec, honoré en Bretagne, est-il le même que saint Caradec d'Angleterre ?

I

On trouve dans le canton de Loudéac une paroisse portant le nom de *Saint-Caradec*. Elle faisait autrefois partie de cette région inculte ou déserte nommée *Poutrecoët* ou *Porhoët*, donnée en apanage par Eudon I^er^, comte de Porhoët, à son fils Alain, vers la fin du XI^e^ siècle. Le bourg, assis aux bords de l'Oust, *ad Uldam*, portait le nom de « ville » il y a deux siècles. Dans la notice substantielle que M. l'abbé Audo a consacrée, en 1871, à la commune de Saint-Caradec, nous lisons : « Cette paroisse a pris son nom de « son patron titulaire, saint Caradec. A-t-il habité ce lieu ? On peut « le croire. Un monastère bâti en son honneur a-t-il existé là ? On « ne peut le nier. C'est à l'extrémité du diocèse de Cornouaille ou

« Quimper, dans l'archidiaconé de Poher et Quintin, sur un petit « promontoire, entre deux vallées, qu'était bâti le monastère de « Saint-Caradec : c'est là que fut le commencement de la paroisse « de ce nom. Pour un grand nombre de paroisses, l'ermitage d'un « cénobite, ou une chapelle élevée en son honneur, fut le motif et « le commencement de l'agglomération. Tels Bourbriac, Lanvollon... « On ne peut mettre en doute l'existence d'un monastère placé « dans ce lieu. Des actes authentiques, conservés par les Bénédic- « tins, nous montrent cette paroisse portant encore à la fin du « XIII[e] siècle le nom de *Monastère de Saint-Caradec, Monasterium « Caradoci,* et en breton *Mostoer-Caradec.* Au premier volume des « *Preuves* de Dom Morice, colonne 1069, on lit que : Olivier, dit « Bodic, donne et cède spontanément à Josselin de Rohan et à ses « héritiers, à perpétuité, la prévôté féodée qu'il avait dans les « paroisses de Mûr et du monastère de Caradec (*in parochiis de « Mur et de monasterii Caradoci*), avec toutes et chacune des « appartenances de ladite prévôté. C'était en 1283. — Six ans plus « tard, un autre acte daté du mois d'avril, le vendredi après le « dimanche des Rameaux, rappelle qu'Eudon Le Febvre (*Eudo « Faber*) et Typhaine (*Theophania*), son épouse, ont poursuivi « devant la cour de juridiction de Rohan la vente de sept arpents « de terre, situés dans le fief d'Hardouin, dans la paroisse de « *Mostoer Caradec,* lesquels arpents avaient été saisis sur Julienne, « veuve de Bernard de Kerdudaval..... »

Comme plusieurs paroisses portent ce même nom de Saint-Caradec, on pourrait croire que celle dont il est question dans les actes mentionnés par M. Audo n'est pas la nôtre ; — mais le nom de Kerdudaval est encore porté aujourd'hui par un village de cette dernière commune, et un autre village, tout proche du bourg, quoique compris dans les limites de Trévé, a évidemment emprunté à Eudon Le Febvre ou à sa race son titre de La Ville-au-Febvre. — Nous sommes donc bien certains d'avoir ici le monastère de Saint-Caradec.

Pourtant, à 6 kilomètres, existe un autre bourg nommé *Hémon-*

steir, ar mostoer ; ne serait-ce point là l'ancien Saint-Caradec ? — L'objection ne supporte pas l'examen. D'abord, Hémonstoir pourrait avoir eu un autre monastère, sans que ce fût nécessairement celui de Saint-Caradec; puis, Hémonstoir pourrait bien tirer tout simplement son nom de *Hent ar mostoer, chemin du moutier;* ensuite, l'église d'Hémonstoir est dédiée à saint Arnoult, évêque de Metz (mort vers 641), et ceci seul indique une origine relativement récente, le culte des saints étrangers à la Bretagne s'étant introduit très tardivement parmi nous, excepté, bien entendu, les anciennes églises des diocèses de Nantes, Vannes et Rennes qui remontent à saint Clair; enfin Hémonstoir a fait partie longtemps de Saint-Caradec et n'en a été détaché que vers le quatorzième siècle, croit M. Aude, pour conserver jusqu'à la Révolution le même seigneur et le même fondateur.

II

Maintenant, ce point acquis, faut-il en conclure que le monastère dont nous venons de déterminer l'emplacement précis et dont l'antiquité est attestée par les cryptes et par quelques substructions de l'église actuelle, a dû son origine à un saint nommé Caradec?

Dom Lobineau a écrit dans la vie de saint Guénaël : « Après ce « long séjour dans les îles, Guénaël, moine de Landevennec et « successeur de saint Guénolé, enrichi de plusieurs reliques et « d'un grand nombre de livres, revint dans l'Armorique suivi de « cinquante religieux qui n'avaient pu se résoudre à le quitter. Ce « fut, selon la légende manuscrite, dans la Cornouaille qu'il aborda, « et non dans l'île de Groix, comme il est porté dans les leçons de « l'ancien bréviaire de Léon, et il y bâtit trois monastères. Allant « un jour au *monastère d'un solitaire nommé Caradec*, situé, « selon toute apparence, en terre ferme, il vit venir à lui un cerf, « poussé par les veneurs de Hoël Ier, surnommé Riveal, comte du « pays de Vannes, qualifié roi dans cette histoire; » l'animal vint, dit-on, se réfugier sous le manteau du saint.

M. l'abbé Audo ajoute à cet extrait de Lobineau quelques remarques fort sérieuses : « Une distance de seize à dix-huit lieues « ne pouvait guère arrêter saint Guénaël dans sa visite au monas- « tère de Saint-Caradec ; ce dernier était placé dans les limites du « pays de Vannes, et, pour s'y rendre, le pieux voyageur devait « nécessairement traverser le territoire de Hoël. Albert Le Grand « relate le fait, mais sans parler de Caradec, ni de son mo- « nastère. — Il est important de faire observer que deux cha- « pelles sont élevées, en l'honneur de saint Guénaël, dans la « paroisse de Caudan, diocèse de Vannes, sur la rive gauche du « Scorff, et qu'une tradition, conservée jusqu'à ce jour, veut qu'il « ait habité près de ces lieux, à Loc-Eguinel. »

Remarquons, de notre côté, que sur ces mêmes rives du Scorff existe une chapelle Saint-Quidic ; que saint Quidic est précisément un ermite de Saint-Caradec ; et l'on trouvera sans doute avec nous que la conjecture de M. l'abbé Audo réunit en sa faveur toutes les vraisemblances, toutes les probabilités.

Ces vraisemblances et ces probabilités ne s'étaient malheureusement jusqu'ici sur aucun autre document écrit que sur le passage dont nous venons de donner copie. Les archives de Saint-Caradec, déposées derrière l'autel de la crypte sur laquelle est bâtie la sacristie, furent découvertes et brûlées, pendant la Révolution, par l'imprudence d'un enfant. Ce qui subsiste nous fournit pourtant une donnée précieuse. Aux processions solennelles qui se faisaient le jour de la fête du saint, on chantait en son honneur des Litanies que nous sommes surpris de ne pas voir, imprimées, aux mains des fidèles de la paroisse. La dernière copie manuscrite est de 1773. Les invocations attribuent à saint Caradec toutes les vertus d'un parfait religieux et d'un pasteur vigilant, *pastor vigilantissime ;* notre saint était donc ABBÉ. La paroisse de Saint-Caradec, près Hennebont a, sur ce point, la même tradition ; comme Saint-Caradec-sur-Oust, elle fait aussi la fête de son patron le 16 mai.

Le seul souvenir que l'on ait recueilli dans le pays, veut que saint Caradec ait été le maître de saint Gonery et de saint Connec,

patrons de deux paroisses voisines, honorés aussi comme abbés. Nous croirions volontiers qu'il faut joindre à ces deux saints les nombreux ermites dont les chapelles entourent l'ancien *Monasterium Caradoci* ; ce fut certainement, à une époque, un centre monastique très important.

III

Nous verrions donc volontiers, dans les indications que nous venons de donner, la preuve que le Monastère dut sa fondation à un saint abbé nommé Caradec, compagnon peut-être des Gildas, des Kadok, des Vollon, de tous les moines qui, fuyant devant les Saxons, émigrèrent et vinrent peupler au VI^e^ siècle les solitudes armoricaines. Cette origine bretonne ne repose pas sur une supposition purement gratuite. Comme le remarque encore M. Audo, « la con-« servation de la langue bretonne, jusqu'à nos jours, dans plusieurs « villages ; la dénomination bretonne de toutes les habitations ; « presque toutes les églises et chapelles placées sous l'invocation « de saints bretons, confirment l'opinion que le monastère de « Saint-Caradec a pu être fondé par ce saint lui-même. » Une paroisse limitrophe a pris le nom de saint Thélo, évêque de Landaff à la fin du sixième siècle. Les ravages des Normands ont détruit bien d'autres monastères dont l'existence est néanmoins certaine, dont les fondateurs sont toujours honorés, bien que souvent, comme à Saint-Caradec, le nom seul de ces fondateurs ait survécu.

Si l'on se refuse absolument à admettre l'existence d'un saint Caradec tout à fait local et disctinct de celui dont parlent les Bollandistes au 13 avril, la conjecture de M. Audo, que nous essayons de fortifier et de remettre en lumière, tombe-t-elle par cela même? Non, tant s'en faut. Cet autre saint Caradec, seul indiqué jusqu'ici dans les Martyrologes, serait né dans la Bretagne insulaire ; il aurait été disciple de saint Patrice et l'aurait suivi en Irlande, où il serait mort vers la fin du V^e^ siècle, dans un âge fort avancé. L'an-

cien Bréviaire de Léon, où il est qualifié abbé, lui consacrait un office de neuf leçons le 17 des calendes de juin ou 16 mai, comme aujourd'hui à Saint-Caradec. Albert Le Grand, qui ne parle d'aucun saint Caradec en la vie de saint Guénaël, fait de celui d'Irlande un saint et savant homme, maître de saint Ténénan. Sous sa direction, Ténénan était déjà, à treize ans, un parfait philosophe, mais encore un meilleur chrétien. L'abbé Le Cren, en composant les leçons du Bréviaire de Léon, a traduit exactement : *Caradocum sanctitate et doctrina puer audivit.* C'est à Caradec que Ténénan dut la guérison de l'horrible lèpre dont il avait obtenu d'être frappé, pour se soustraire aux obsessions de la fille du comte d'Arundel ; aussi, devenu évêque de Léon, fonda-t-il en l'honneur de Caradec une église devenue la paroisse de Carantec. M. de Kerdanet identifie les noms de *Karantec, Caradec, Caradoc, Caradeuc* et leur donne pour racine le verbe breton *karet,* aimer.

Saint Caradec, abbé sur les bords de l'Oust, mal connu ou connu par son nom seul, s'est-il trouvé plus tard confondu avec son plus célèbre homonyme ? Ces substitutions entre des saints de même nom sont fréquentes ; au XVII^e^ siècle elles ont été volontaires.

Il serait, en tous cas, fort admissible, la légende de saint Guénaël étant ce qu'elle est, et saint Ténénan étant venu lui-même en Armorique, que le saint Caradec de la Bretagne insulaire se fût plus tard fixé dans la petite Bretagne, soit pour y passer seulement quelque temps, soit pour y mourir.

Une seule chose nous paraît hors de doute : la présence d'un saint abbé nommé Caradec, au VI^e^ siècle, en Armorique, sur la limite des diocèses de Vannes et de Quimper, probablement à Saint-Caradec-sur-Oust.

IV

Une circonstance qui a échappé à M. Audo et qui nous semble tout à fait concluante, c'est l'existence actuelle de reliques de saint Caradec au centre de la France.

Autrefois, à Donzy, diocèse de Nevers, on faisait le 16 décembre l'office de la *translation de saint Caradeuc,* confesseur non pontife. Cette translation aurait eu lieu au douzième siècle, et des religieux fugitifs, émigrant devant les armées qui ravageaient leur pays, en auraient été les instruments. D'après une ancienne légende de la Collégiale de Saint-Caradeuc, le corps fut transporté dans l'ancienne paroisse de Bagneaux, près Donzy ; une chapelle s'éleva dans le lieu où il fut déposé, nommée la *chapelle du saint Breton*, puis la *chapelle Bretonnière* ; enfin le village qui se forma prit le nom de Bretonnière, qu'il porte encore. Une fontaine qui coule au-dessous du village se nomme fontaine de saint Caradeuc ; auprès d'elle sont quelques pierres provenant de la chapelle, aujourd'hui détruite. Vers 1170, le corps fut porté de la Bretonnière à Donzy ; en 1180, Hervé III, baron de Donzy, bâtit sur le tombeau une église et fonda un chapitre. Le 18 septembre 1569, les Calvinistes pillèrent et détruisirent les reliques de la collégiale. Tury ayant obtenu autrefois des parties considérables du corps saint, en céda deux ossements, qui furent transférés solennellement à Donzy, le dimanche 21 août 1689. Innocent XII, par une bulle du 17 avril 1693, accorda pendant sept ans des indulgences aux visiteurs de l'église de Donzy, pendant l'octave de la translation. Mgr Crosnier, auquel nous empruntons ces détails, affirme qu'un ossement de saint Caradec existe encore.

Or comment admettre que le corps de saint Caradec d'Irlande soit jamais parvenu jusqu'à Donzy, s'il est mort il y a treize cents ans de l'autre côté de la Manche? Un semblable fait serait, à notre connaissance, sans précédent. Il faut donc bien admettre, soit que le disciple de saint Patrice et maître de saint Ténénan est venu mourir en Armorique ; soit qu'il y a eu un autre saint du même nom, abbé sur les bords de l'Oust, maître de saint Gonery, de saint Connec, de saint Quidic, de saint Elouan, de saint Dardanaou, et des autres solitaires du même temps, honorés autour de Saint-Caradec. Les reliques de l'un ou de l'autre auraient pu alors, avec beaucoup moins d'invraisemblance, — étant données les nombreuses transla-

tions du neuvième siècle, — aller échouer en Nivernais. Dans les deux cas, l'Armorique pourrait revendiquer saint Caradec comme sien.

V

Nous présentons ces hypothèses avec quelque timidité, mais néanmoins avec une certaine confiance, car elles nous semblent fondées sur des données dignes de foi. Il ne nous serait pas indifférent qu'elles trouvassent dans les découvertes de Dom Plaine, dans l'inépuisable fonds des Blancs-Manteaux, dans des fouilles intelligentes pratiquées soit au champ de la vieille église, soit à l'église actuelle de Saint-Caradec, des confirmations et des preuves positives. Si riche que soit la couronne de la patrie bretonne, un fleuron de plus ajouterait encore à sa splendeur; et quelle plus grande gloire pour un pays que d'avoir fourni des saints? Les saints ne sont-ils pas l'honneur de l'humanité, la floraison ou plutôt la fructification de l'arbre que Paul peut planter, qu'Apollon peut arroser, mais auquel Dieu seul donne de croître et de grandir?

ROBERT OHEIX.

L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE*

Le volume de la série E que nous venons d'achever avec les allocations encourageantes du Conseil général de la Loire-Inférieure, est certainement le plus important de la collection que formera la publication de l'inventaire sommaire des Archives de la Loire-Inférieure. Il comprend quatre parties bien distinctes : 1° les titres féodaux, c'est-à-dire les actes des grands barons et des seigneurs réglant l'exercice de leur puissance, la conservation de leurs droits ou la mouvance de leurs domaines ; 2° les titres de famille ou autrement les pièces des filiations, les débats de successions, les transmissions d'héritages ; 3° les minutes sorties des études des notaires ; 4° les archives des corporations d'arts et métiers.

Dans la première partie, la principale place est occupée par le fonds du *Trésor des Chartes des ducs de Bretagne*, qui contient 4,090 pièces. Au point de vue historique, il n'y en a pas de plus précieux dans les dépôts des cinq départements de la Bretagne. Bien que les Bénédictins Dom Lobineau et Dom Morice aient emprunté à ce trésor la majeure partie des preuves de leurs histoires de Bretagne, nous assurons qu'ils sont loin d'en avoir épuisé l'intérêt. Les auteurs qui ont eu à examiner un fait particulier ou à écrire une biographie, savent que les textes des Bénédictins sou-

* Un fort volume in-4°, en vente à Nantes, à la librairie Morel, rue Crébillon. Prix : 10 fr.

vent tronqués ne peuvent pas remplacer les originaux, quand il s'agit de serrer de près une question.

Chaque époque envisage l'histoire à sa manière. L'érudition moderne est plus curieuse que celle du siècle dernier : elle ne se contente plus d'assertions générales, elle veut connaître jusque dans les plus petits détails les hommes et les choses qui ont exercé une influence quelconque sur la marche des événements. Notre trésor se prête à ces investigations. Il contient sur une foule de sujets des documents ignorés ou mal connus que les chercheurs n'interrogeront pas en vain. Nous l'avons analysé avec un soin scrupuleux dans le répertoire que nous publions, afin de mettre en relief toutes ses richesses.

Cet inventaire est une œuvre personnelle, entièrement neuve, qui n'a pas le moindre rapport avec les travaux de nos devanciers. Jusqu'en 1870, le *Trésor des Chartes des ducs de Bretagne* est resté dans le plus grand désordre, quoiqu'il eût été inventorié en 1395, en 1430, en 1450, en 1456, en 1479, en 1509, en 1566 et en 1758. Les officiers chargés de l'opération n'ont jamais pris le souci d'adopter aucun ordre dans le classement ; à toutes les époques ils se sont bornés à entasser les titres dans des sacs ou des cassettes, puis l'inventaire s'est fait au hasard de la rencontre. René de Bourgneuf, premier président au Parlement de Bretagne, Nicolas Blanchet, garde des archives, et Pierre Gautier, notaire royal, qui pendant treize années travaillèrent à la rédaction du répertoire le plus connu en Bretagne, n'ont pas fait plus d'efforts pour imaginer une méthode. Ils ont pris les documents tels qu'ils se présentaient dans les armoires et les cassettes où ils reposaient depuis 1509, pour les énumérer tantôt longuement, tantôt brièvement, dans un volume in-folio de 373 feuillets.

On s'aperçut au XVIII[e] siècle que le volume de ces commissaires était plutôt un procès-verbal qu'un instrument de recherches. Alors Sabry de Montpoly, procureur du roi au siége des Eaux et Forêts de Nantes, se mit à composer en 1758 une table, par ordre alphabé-

tique, de noms de lieu, de noms de personnes et de matières qui forme un gros volume in-folio de 424 feuillets dont on a plusieurs copies. Ce répertoire a rendu des services, mais il était impossible de le considérer comme un inventaire définitif. Il reproduit une partie des imperfections du travail de R. de Bourgneuf dont il est la compilation, il n'en comble pas les lacunes, et dans l'ordre des matières il ne présente pas de séries de pièces assez continues pour que le lecteur soit à même de juger de l'intérêt, de la date et du nombre des documents relatifs à un objet déterminé.

L'œuvre de nos prédécesseurs n'étant pas susceptible d'être améliorée, nous n'avons pas hésité à la mettre de côté complètement. Le classement dont nous offrons les résultats s'est fait sur une base tout à fait neuve, sans avoir égard aux cotes consignées dans les inventaires précités. Il nous a semblé que l'ordre des matières devait primer tous les autres. Les pièces sont réunies par catégories, suivant leur nature, et elles sont énumérées dans une gradation décroissante, depuis les plus notables jusqu'aux moins dignes d'attention. Après les pièces de famille de la maison de Bretagne, viennent les bulles de la Cour de Rome, les actes des rapports avec les églises, puis les traités avec les Cours de France et d'Europe, les relations avec les vassaux, l'administration et enfin les titres particuliers.

Les actes les plus anciens de ce fonds ne remontent pas au delà de l'an 1080 et les plus récents ne dépassent pas 1514, c'est-à-dire le règne de la duchesse Anne. Chaque siècle est représenté très inégalement : le XIV et le XV[e] siècles comptent beaucoup plus de chartes que les autres ; cependant le XIII[e] en a aussi une bonne part. Nous ne relèverons pas toutes les lacunes ; elles sont nombreuses, surtout dans les concessions aux abbayes et aux communautés d'habitants, dans les actes d'administration, la comptabilité, les montres et les provisions de charge. Il y a au contraire abondance de documents sur les rapports de la Bretagne avec la Cour romaine, la France et l'Angleterre, sur les droits souverains et les prérogatives du duché.

La Bretagne, pays d'obédience, vivait dans la dépendance immédiate du Saint Siége ; ses ducs, qui avaient repoussé la Pragmatique sanction signée par Charles VII, traitaient directement avec le Pape, recevaient le serment de fidélité des évêques et percevaient les revenus des évêchés pendant la vacance des siéges épiscopaux. Princes d'un Etat jaloux de ses libertés, ils ne consentaient pas à être les feudataires sans réserve de la couronne de France, et quand ils prêtaient hommage à leur avénement, ils avaient soin de rester debout pour marquer que leur acte de déférence était un hommage de paix ou de confédération et non pas l'hommage lige des vassaux. Tantôt amis, tantôt ennemis des rois de France et d'Angleterre, ils concluaient avec eux des traités comme les souverains d'Europe et passaient sans scrupule d'un parti à l'autre, suivant que les besoins de leur politique l'exigeaient. Inquiétés sans cesse par les rois de France, qui ne pouvaient tolérer près d'eux des voisins aussi rebelles au joug français, ils étaient sans cesse dans la nécessité de résister aux entreprises hostiles et de négocier pour le maintien de l'intégrité de leurs droits. On peut suivre tous les incidents de cette lutte opiniâtre à l'aide de notre inventaire.

Dans une Cour où les relations étaient aussi étendues, où tant d'affaires importantes se décidaient, il est surprenant qu'aucun prince n'ait eu la pensée de créer un dépôt d'archives dès l'origine. Jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle, les ducs ont conservé l'habitude de confier aux églises et aux monastères la garde de leurs lettres originales. Il faut descendre jusqu'au règne de Jean IV de Montfort pour voir naître le projet de constituer une collection régulière. Ce prince paraît être le fondateur du Trésor qui, en 1395, est indiqué comme existant à la Tour-Neuve du château de Nantes, dans une salle nommée la *Trésorerie*. Le dépôt établi en cet endroit ne fut pas déplacé, même après la réunion de la Bretagne à la France, contrairement à ce qui s'est passé dans beaucoup de provinces, et la Bretagne eut par surcroît le privilège de garder jusqu'en 1790 les témoins de ses antiques franchises.

L'asile qui avait été assigné au Trésor des Chartes bretonnes

derrière les murs épais de cette imposante forteresse, après l'avoir protégé pendant quatre siècles contre toute dilapidation, faillit lui être funeste pendant la période révolutionnaire. Le Château de Nantes, transformé en arsenal, était le gouffre qui dévorait le plus de parchemins pour la confection des gargousses. Des commissaires firent un jour une descente dans la salle des archives à l'effet d'en explorer le contenu. Ils se préparaient sans doute à condamner en masse à la destruction tous ces restes du régime féodal, mais il arriva par bonheur que les portes des armoires du Trésor étaient encombrées par d'énormes barriques de sous démonétisés qui attendaient la refonte. Devant cet obstacle imprévu et difficile à écarter sans renfort de portefaix, les délégués ajournèrent leur opération et ne revinrent jamais. En l'an IV, la fureur était apaisée. Le directeur de l'artillerie ayant demandé une extension des magasins destinés aux approvisionnements, il fut décidé, par arrêté du 19 vendémiaire an IV, que le Trésor des Chartes serait transféré avec ses armoires dans le local actuel des archives départementales.

Quoique peu lettrés, les préposés au triage qui avaient éliminé tant de titres intéressants comprirent l'importance historique du nouveau versement qui leur arrivait et le conservèrent intact. Par suite des remaniements que nous avons opérés dans ce fonds pour le classer, nous avons pu réduire le nombre des layettes, grandes et petites, de 138 à 108. Les doubles étaient nombreux. Nous avons pensé qu'il serait utile, à divers points de vue, de les disperser en Bretagne, et le Ministère a autorisé les envois adressés aux départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. En retour, le Trésor a reçu l'annexion de plusieurs pièces qui se trouvaient à tort mêlées au fonds de la Chambre des Comptes, tels que *le Livre des Osts des Ducs, le recueil des Sessions du Parlement du XIV^e^ siècle*, un cartulaire de Chartes ducales et des montres d'hommes d'armes. On pourrait dire qu'en général les pièces sont dans un état parfait de conservation si un audacieux collectionneur, profitant du défaut de surveillance sous nos prédécesseurs, n'avait

eu la barbarie de couper un grand nombre de sceaux pour enrichir ses vitrines. Malgré cette indignité, nos Chartes offrent encore une belle collection de types aux amateurs de sigillographie.

Dans la section des titres féodaux nous avons fait des pertes irréparables pendant les années 1793 et 1794. L'acharnement aveugle avec lequel on poursuivait tout ce qui rappelait la féodalité a creusé des vides que nous ne comblerons jamais ; on s'est aperçu bien des fois depuis, et surtout lors des partages des communs, qu'on eût sauvegardé bien des intérêts en conservant les aveux des vassaux et les rentiers des frairies.

Le comté de Nantes se divisait autrefois en dix ou douze grandes seigneuries dont les domaines étaient considérables. Au midi, les sires de Retz, de Clisson et de Goulaine se partageaient le territoire de la rive gauche de la Loire, et au nord, les sires de Châteaubriant, de Derval, de Blain, d'Assérac, de la Roche-Bernard, de Donges et d'Ancenis jouissaient du pays compris entre la Vilaine et l'Anjou. Aucun des chartriers de ces grandes terres ne nous est parvenu entier ; il en est même plusieurs dont nous ne possédons que des débris insignifiants, et nous serions très embarrassé pour recomposer leurs limites, si nous n'avions les terriers et les aveux généraux de la Chambre des Comptes. On a vu brûler sur les places publiques de Blain et de Châteaubriant, pendant plusieurs jours, les innombrables titres que les Rohan, les Brient, les Laval, les Montmorency et les Condé avaient accumulés dans leurs châteaux depuis le XIII^{e} siècle. M. Bizeul a pu sauver à Blain une vingtaine de cartons contenant les titres généalogiques, les lettres de charges, d'alliances et d'honneurs des Rohan que son fils a donnés à la bibliothèque de Nantes, plus une quarantaine de liasses de contrats et d'aveux qui ont été remises aux Archives du département. Ce lot paraît bien petit quand on pense que l'inventaire de ce chartrier formait à lui seul sept ou huit gros volumes in-folio.

A Châteaubriant, où étaient réunies les Archives des baronnies d'Issé, de Derval, de Vioreau, de Rougé, du Teil et de Châteaubriant, tout paraît avoir été détruit par les flammes comme à

Clisson. M. le duc de Lorges nous a abandonné la plus grande partie de ce qu'il avait recueilli sur la baronnie d'Ancenis ; il a gardé seulement ce qui se rapportait à la succession des seigneurs. Les Archives des marquisats d'Assérac et de Coislin nous sont venues par M. de Coislin, qui en a fait lui-même le dépôt quand il a vendu ses terres de la Loire-Inférieure. Ces fonds, malgré leurs lacunes, sont notre principale richesse avec ceux du duché de Retz e de la terre de Briord. Le greffe du Tribunal de Saint-Nazaire nous a remis 57 liasses ou registres qui nous renseignent parfaitement sur la nature des terres sises entre la vicomté de Donges et la châtellenie d'Escoublac. Les seigneuries suzeraines se suivent dans l'inventaire par ordre alphabétique et autour de chacune d'elles sont groupés les fiefs subalternes dont elles recevaient l'obéissance féodale.

La section des titres de famille, qui dans l'inventaire général des Archives de France de 1848 figure pour un total de 690 pièces, en comprend maintenant plus de 75,000. Cet accroissement ne provient pas tout entier de versements venus de l'extérieur ; il est en majeure partie le résultat du triage d'une quantité considérable de sacs de quittances annexés à la comptabilité de la Chambre des Comptes de Bretagne qu'on laissait sommeiller. Un mot d'explication sur leur origine ne sera pas superflu.

Quand les Etats de Bretagne avaient besoin d'avances pour s'acquitter envers le fisc royal, leur trésorier général allait à Paris faire un appel de fonds et souscrivait des actes d'emprunts nommés contrats de constitution dont le principal était accessible aux plus petits capitalistes. Il y avait donc grand empressement autour des bureaux du trésorier. Les artisans, les négociants, les domestiques apportaient leurs épargnes comme les banquiers et les gentilshommes. Ces constituts passaient ensuite de main en main comme nos titres de rente modernes, se donnaient en douaire et en gratification ou se transmettaient en dot et en héritage. Quand l'époque du remboursement arrivait, les titulaires étaient obligés de produire non seulement le titre primordial, mais encore les actes justificatifs de

leur possession. L'un apportait un contrat de mariage, l'autre un testament, celui-ci un acte de filiation, celui-là un acte de cession. C'est ainsi que sont venus à la Chambre des Comptes de Bretagne et ensuite aux Archives de la Loire-Inférieure ces innombrables titres de famille qui semblent empruntés à tous les dépôts de France. Les quittances auxquelles ils étaient attachés ayant été détruites comme inutiles, nous avons été autorisés à les extraire du fonds de la Chambre des Comptes où ils faisaient double emploi avec les registres de la comptabilité du *quart* pour les annexer à la série E. Cette translation, en leur ôtant leur caractère de pièces de comptabilité, nous a permis de modifier le classement suranné par période de gestion et nous a laissé toute liberté pour les ranger dans l'ordre alphabétique. On reconnaîtra les pièces provenant de la Chambre des Comptes à leurs dates extrêmes qui se renferment entre 1680 et 1789, tandis que l'ancien fonds comprend des titres remontant au XIII[e] siècle. Nous avons dû recomposer un supplément pour les dossiers qui sont survenus pendant l'impression. Les familles bretonnes sont en minorité dans notre nomenclature, pour plusieurs raisons : les plus modestes n'avaient pas assez de fortune pour participer aux emprunts de la province, et les plus puissantes ont perdu leurs papiers généalogiques dans la tourmente qui a emporté les chartriers féodaux. Au moment des saisies faites chez les émigrés, il était possible de recueillir des collections importantes, mais les archivistes de l'époque, surchargés de travail par suite des opérations du triage, n'ont pas pris soin de presser la centralisation. Les restitutions qui se sont accomplies sous la Restauration ont achevé d'appauvrir le dépôt du département.

La majeure partie des minutes de Notaires se rapporte au ressort de la sénéchaussée de Guérande, c'est-à-dire aux communes comprises entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine. Ce lot, confondu avec les Archives judiciaires de ce pays, nous est venu lors de la translation en 1860. Ce que nous avons recouvré en dépouillant les Greffes de Paimbœuf, de Châteaubriant et d'Ance-

nis, ne mérite pas d'être cité. Il est à présumer qu'on trouvera dans les études ce qui nous manque, à moins qu'on ne veuille remonter très haut.

Pour l'arrondissement de Nantes, il y a, dans le local où se réunit la Chambre des Notaires, un dépôt considérable de minutes en ordre, dont les plus anciennes atteignent les années 1560 environ. Il est douteux que les portefeuilles conservés dans les études surpassent cette antiquité. Nous avons dans les titres de famille, à l'article Nepvouet, deux registres de tabellion du XV^e^ siècle qui sont de rares spécimens du genre.

Les Archives municipales n'ont rien envoyé au chef-lieu : les villes qui ont pu sauver quelques documents les ont gardés. Châteaubriant a une belle collection de comptes ; Ancenis, quelques registres de délibérations ; Saint-Nazaire et le Croisic, des chartes de franchise ; mais Guérande, Clisson, Machecoul et Bourgneuf ont perdu leurs titres. Nous ferons connaître exactement, dans le supplément de la série E, ce qui reste dans les villes et les communes les moins importantes.

La partie relative aux corporations et frairies d'arts et métiers est si minime qu'elle ne peut pas donner une idée de leur nombre, de leurs rivalités et de leur origine. Nous avons heureusement plusieurs publications qui renferment des collections de statuts, notamment le recueil publié par le maire Mellier en 1723 [1].

Nous sommes parvenu à combler quelques vides, grâce aux dons qui nous ont été faits depuis huit ans et nous ne renonçons pas à l'espoir de recouvrer de nouvelles liasses dans l'avenir. Il faut qu'on sache partout que le dépôt reste ouvert sans limites. Si les détenteurs de parchemins voulaient bien ouvrir les yeux sur les trésors cachés qu'ils enfouissent dans leurs coffres sans profit pour personne, s'ils consentaient à se dessaisir de ce qui leur est indifférent, nous aurions bientôt doublé le volume des Archives de la Loire-Inférieure.

Nantes, ce 8 juillet 1879.

LÉON MAITRE.

[1] Bibliothèque de Nantes, N° 8346.

POÉSIE

MADEMOISELLE DE JOURDAIN

JANVIER 1794.

A Madame Albert Bourgault-Ducoudray.

Qui donc sans l'admirer passerait auprès d'elle ?
Raphaël eût choisi sa beauté pour modèle
Et placé l'enfant-Dieu sur ses chastes genoux.
Son front, que tant d'éclat, tant de grâce environne,
Semble avoir été fait pour ceindre une couronne...
Heureux qui dans sa main mettra sa main d'époux !

Un époux ! l'avenir !... Ah ! pauvre Vendéenne !
Elle vit en un temps de fureur et de haine,
Où sans trêve l'orage embrase l'horizon.
Sur sa joue a coulé plus d'une larme amère :
Carrier vient de lui prendre et sa sœur et sa mère,
Et c'est pour la noyer qu'on la sort de prison !

Parmi les rangs épais de femmes condamnées,
Ainsi, dans la splendeur de ses dix-huit années,
Vers la fatale barque elle s'avance, un soir ;
Et quand ses pas légers abandonnent la berge,
Un doux sourire éclot aux lèvres de la vierge :
O famille adorée, elle va te revoir !

En chrétienne elle boit le fiel de son calice.
Être étouffé par l'eau, c'est un affreux supplice !
Mais, conduisant au ciel, est-il payé trop cher ?...
Avant de la jeter, comme un rebut, aux ondes,
Sur elle un des bourreaux porte ses doigts immondes :
Pour vendre sa dépouille, il met à nu sa chair !...

Que de cris !... Sortent-ils de la poitrine humaine ?
Les malheureux qu'aux bords de la gabare on mène,
Sont poussés pêle-mêle au sein des flots maudits.
Or la jeune victime, en sa chute, est lancée
Sur des noyés d'hier, dont la masse entassée
Livre son corps sans voile aux regards des bandits.

D'horreur, de désespoir, tout son être frissonne,
Et ce cri suppliant de sa pudeur résonne :
« Aidez-moi ! pour mourir je n'ai pas assez d'eau !... »
On l'aide, et ce lys pur roule enfin sous la Loire...
— Vierge sainte, accueillez la vierge dans la gloire,
Et vous, anges, chantez votre chant le plus beau !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, avril 1880.

LES MANSARDES

NOUVELLE *

VI. — Henriette.

Quelques jours après la réunion du frère et de la sœur, un matin, Alfred et Paul travaillaient dans leur mansarde, le premier ayant déjà regagné le temps perdu, lorsqu'une visite inattendue vint les surprendre au milieu de leurs problèmes de navigation.

— Monsieur Baudoin! s'écria M. Bignon étonné.

— Moi-même, Alfred.

M. Baudoin, le père de la jeune fille qui fut fiancée à Alfred, dans le temps où la fortune souriait à celui-ci, était un homme de cinquante ans, à la figure franche et ouverte, à la mise simple et de bon goût, mais sans recherche. Il continua d'un air de bonté.

— Oui, c'est moi qui veux bien faire le premier pas, puisque tu persistes à oublier le chemin de ma demeure.

— Monsieur Baudoin !

— Je ne te ferai pas de reproches, mon enfant ; et pourtant tu sais si j'en ai le droit. Tu pars sans me dire adieu ; tu fais un long voyage ; tu arrives, tu ne viens pas me voir ; nouveau voyage, nou-

* Voir la livraison de juin 1880, pp. 459-472.

vel oubli... Je fus cependant ton ami, Alfred, et peut-être qu'en cherchant bien, tu aurais trouvé quelque raison de te confier à moi.

— Pardonnez-moi. Oui, ma conduite vous semble entachée d'ingratitude ; mais, s'il est vrai que nous ne manquons pas d'amis dans la prospérité, mes yeux furent dessillés, à l'époque fatale que vous connaissez, et le découragement, qui s'était emparé de mon cœur, m'empêcha d'aller vous voir.

— Tu fis très mal, Alfred ! J'avais été l'associé de ton père, son ami et le tien, et tu savais que tu pouvais compter sur moi. J'ai agi envers toi d'une tout autre manière : je t'ai suivi partout où tu es allé ; j'ai connu tes voyages, je sais le bon usage que tu as fait de ton temps ; je sais aussi que tu es un des meilleurs élèves qui suivent les cours de navigation.

— Le meilleur, dit Paul.

— Le meilleur, répéta M. Baudoin.

— Vous m'avez suivi et n'avez pas cessé de vous intéresser à moi ; je vous en remercie bien sincèrement. Mais ma mère, morte si malheureusement, n'a-t-elle pas été oubliée par ses premiers amis ?

— Ta mère, Alfred ? Que la digne femme ne puisse-t-elle se faire entendre ! Je n'avais pas de fortune à lui donner, et elle était trop fière pour accepter une aumône. Je crois avoir fait pour elle, dans sa situation, tout ce que comportaient sa dignité et la mienne. Tu vas d'ailleurs en avoir la preuve.

Alors, par des papiers placés sous les yeux du jeune homme, M. Baudoin prouva qu'il avait formé sous son nom, avec M. Bignon père, une association industrielle ; que cette affaire n'avait pas réussi à son début, et qu'elle n'avait prospéré qu'après le départ de M. Bignon. L'honnête banquier avait profité de quelques heureuses opérations, pour faire accepter des secours à Mme Bignon. L'affaire était actuellement en bonne voie. M. Baudoin prouvait, par la production de ses comptes, qu'il avait réalisé quarante mille francs de bénéfices, et il apportait la moitié de cette somme au fils de son associé.

En présence de tant d'honnêteté, devant les marques indéniables d'affection qui lui étaient données, Alfred sentit tout à coup fondre toutes les glaces de son cœur. Il s'empara des mains de M. Baudoin, lui demanda pardon d'avoir manqué de confiance en lui, et le pria d'oublier l'abandon dans lequel il l'avait laissé. Le négociant attira le jeune homme dans ses bras, en lui disant qu'il n'avait aucune raison de lui en vouloir pour des torts qu'un excès de délicatesse avait causés.

Le lendemain, Alfred alla remercier M. Baudoin. Ce ne fut pas sans émotion qu'il passa le seuil de cette porte, souvent franchie par lui autrefois, pour un bal, une soirée, une visite; et ce ne fut pas sans un certain trouble qu'il leva les yeux sur celle qui avait été sa fiancée. M. Baudoin alla au devant de lui et le présenta à sa femme et à sa fille, comme un enfant retrouvé que l'on voit avec joie revenir à la maison paternelle.

Mlle Henriette Baudoin était alors dans tout l'éclat de la jeunesse; les traits de son visage étaient beaux et réguliers; sa taille était haute et gracieuse; sa chevelure, noire et abondante. Son regard n'avait peut-être pas le charme qui attire, le sourire qui séduit; le pli de sa lèvre trahissait peut-être un peu de dédain; son air avait peut-être quelque chose d'imposant; mais elle se faisait remarquer par une grande distinction de mouvements et par beaucoup de noblesse dans la pose.

Henriette était adorée de son père et de sa mère, dont elle était l'unique enfant. Son instruction était très étendue. Elle avait peu de goût pour les travaux à l'aiguille, et la broderie ne lui offrait aucun intérêt; mais elle savait à merveille l'histoire et la géographie, elle aimait beaucoup les voyages; la littérature moderne n'avait point de secrets pour elle. Bonne musicienne, écrivant correctement les vers et dessinant assez bien le paysage, la jeune fille avait beaucoup des qualités morales que l'on rencontre chez l'homme d'étude, et elle joignait à cela tous les dehors séduisants de la femme du monde.

Alfred se montra plein de réserve avec Mlle Baudoin; il ne fit

aucune allusion au passé. De son côté, Henriette n'eut pas l'abandon qu'on aurait pu attendre d'une amitié qui remontait à l'enfance. La conversation des deux jeunes gens fut sérieuse.

Henriette avait beaucoup appris depuis qu'elle n'avait vu M. Bignon ; malgré sa réserve, elle mit cependant une certaine coquetterie à déployer devant lui ses connaissances littéraires. Alfred avait pu reconnaître les qualités positives de l'esprit de la jeune fille, et il l'avait sincèrement applaudie, lorsque, parlant de nos contemporains, elle avait flétri le cynisme de certaine littérature qui, avec ses tableaux chargés, sanglants, fangeux, fausse l'esprit et le jugement de la foule et lui fait dédaigner les tableaux vrais, simples, honnêtes et naturels.

En quittant Henriette, M. Bignon se rendit chez sa sœur où il rencontra M^lle^ Charrier. Il raconta le bon accueil qu'il avait reçu de la famille Baudoin ; il parla avec un certain entraînement des connaissances variées de la jeune fille, et ne s'aperçut pas du sentiment pénible qu'éprouvait Marie en l'écoutant.

Cependant, à ce sourire de la destinée, le premier soin d'Alfred fut d'améliorer la position de sa sœur. Il continua d'habiter avec son ami la mansarde qui le tenait rapproché de M^lle^ Charrier, et il donnait à Marie et à Clarisse, unies l'une et l'autre par les liens de la plus sincère affection, tous les instants que lui laissait l'étude de la navigation.

L'hiver arrivait. Avec l'hiver s'organisèrent, dans la chambre de M^me^ Charrier, les veillées à la pâle clarté de la lampe. Souvent Alfred y amenait sa sœur ; et les sœurs Arnaud en étaient les hôtes assidus. Les deux marins y faisaient des lectures ; chacun y contait tour à tour une histoire ; et les femmes se livraient aux travaux à l'aiguille, en écoutant la lecture des auteurs préférés ou les récits des conteurs peu préoccupés de la vraisemblance.

Quelquefois aussi les trois jeunes filles, accompagnées des deux marins, allaient passer la soirée chez M^me^ Failan.

C'est ainsi que s'écoula une partie de la froide saison ; et pendant ce temps M. Bignon s'était borné à faire de rares visites à M. Bau-

doin, quoique celui-ci l'accueillît toujours avec la plus grande cordialité.

Lorsque la fortune prend un homme par la main, elle ne l'abandonne pas aux premières difficultés de la route. Alfred en vit bientôt la preuve. Au mois de février, la Chambre de commerce de Nantes recevait des nouvelles de M. Bignon père. Sans relation avec sa famille, depuis son départ, ayant appris, dans un voyage à la Réunion, la mort de sa femme, et ne sachant rien de l'existence de son fils, M. Bignon s'adressait à la Chambre de commerce, dont la vie n'est point limitée comme celle de l'homme. Il écrivait que des circonstances plus fortes que sa volonté l'avaient obligé à quitter la France, en y laissant un gros chiffre de dettes et sa famille réduite à la pauvreté ; il racontait son arrivée à Madagascar, où il était allé dans l'espoir de rétablir sa fortune et de s'acquitter un jour envers ses créanciers ; il parlait de la stérilité de ses premiers efforts, et des succès dus à sa persévérance. Il avait, en faisant fortune, rempli la première partie de sa tâche ; pour achever la seconde, il demandait le concours de la Chambre de commerce, et lui envoyait les valeurs nécessaires ; il destinait une partie de ces valeurs à l'acquittement de ses dettes ; le reste devait être remis à sa famille. Si son fils existait encore, il demandait qu'on le chargeât de réparer, non la faute, mais les malheurs du père.

M. Baudoin était membre de la Chambre de commerce, et il assistait à la lecture de la lettre de M. Bignon. Bien connu pour l'attachement qu'il portait au fils de son ancien associé, il fut chargé d'aller le voir et de lui prêter son concours. Il s'acquitta de sa tâche avec empressement.

Alfred éprouva la joie la plus vive lorsqu'il eut tout appris de l'honnête négociant. Il se jeta dans ses bras, en le remerciant avec une grande effusion, et il courut embrasser Paul, qui travaillait, tout distrait, près de la fenêtre de la mansarde.

Aussitôt après le départ de M. Baudoin, Alfred sortit et se dirigea vers la tenue Camus, où demeurait Clarisse ; il s'y rendit presque

en courant, tant il avait hâte d'annoncer l'heureux événement à sa sœur. Clarisse fut un instant effrayée, en le voyant entrer tout ému, tout troublé.

— Que se passe-t-il, mon ami ? lui demanda-t-elle. Qu'est-ce que tu as ? Parle.

— Notre père vit.

— Notre père est de ce monde ? Dieu soit loué !

— Oui, et il a réparé tout ce qui dans nos malheurs est réparable.

— D'où te vient cette bonne nouvelle ?

— De M. Baudoin, qui la tient de notre père.

— Où est notre père ?

— A Madagascar.

Alfred s'aperçut en ce moment de la présence de Marie, qui, en visite chez Clarisse, avait assisté silencieuse à la révélation que le frère venait de faire à la sœur ; il se leva, alla vers elle et lui prit les deux mains, qu'il porta jusqu'à ses lèvres en souriant.

Clarisse pleurait de joie en regardant ses deux enfants, l'objet de sa constante préoccupation.

Alfred exposa ensuite les projets qu'il formait pour l'instruction des enfants, ainsi que pour le repos et le bonheur de sa sœur. Clarisse l'approuvait et, à son tour, mais timidement, elle parla de l'avenir qu'elle lui désirait. Marie était un témoin muet des paroles qu'ils échangeaient. Elle aurait bien voulu, par discrétion, ne pas assister à ces épanchements intimes ; mais elle attendait Reine qui, en journée dans une maison voisine, devait bientôt la prendre et la ramener aux mansardes. Et, en effet, le frère et la sœur n'avaient pas encore fini de projeter, que Reine entrait chez Mme Failan.

Lorsque l'heure du départ fut venue, Alfred sortit avec Reine et Marie. En marchant à côté du marin, la jeune fille lui exprima combien elle était heureuse du bonheur qui lui arrivait.

— Vous n'avez plus rien à désirer maintenant, disait-elle ; la fortune vous sourit ; le monde va vous ouvrir ses salons ; vous allez

pouvoir, enfin, reprendre l'existence qui vous est due et à laquelle de funestes événements vous avaient enlevé.

— De quel ton vous dites cela, vous la plus douce des femmes ! Seriez-vous donc fâchée d'un événement heureux qui m'arrive ?

— Fâchée, monsieur Alfred ? Le croyez-vous ? Et ai-je dit quelque chose qui ait pu vous offenser ?

— Loin, bien loin de moi une pareille pensée ! Non ; mais votre expression semblait contenir un sentiment amer, que je ne vous ai jamais connu.

— Alfred !

— Souffrez-vous donc, chère enfant ?

— Non. Je suis heureuse de votre bonheur. Jamais il ne saurait entrer en moi de mauvais sentiment à votre sujet, et rien de ce qui vous arrive d'heureux ne saurait me causer d'amertume ni me trouver indifférente.

La voix de Marie était émue. Alfred se tourna vers elle et la regarda attentivement ; son front était pâle, et on aurait dit qu'elle s'efforçait de retenir une larme.

— Vous me cachez quelque chose, Marie ?

— Sans le vouloir, vous êtes cruel, mon ami. Si mes yeux doivent vous dire ce que mes lèvres voudraient vous taire, pourquoi m'obliger à parler ? J'étais habituée à ces réunions pleines de charme, où les récits enjoués succédaient aux lectures attachantes, je m'y plaisais, et je viens d'apprendre que j'y dois renoncer. J'eus tort, je le confesse, d'accueillir même un moment cette douce existence qu'un jour ou un autre devait briser. Mais il ne s'agit pas de moi. Votre passé m'est connu. Vous avez cru que la chaîne en était rompue : ce n'était qu'un anneau défait, et un événement heureux vient de souder les deux tronçons de cette chaîne. Vous êtes bon, vous êtes un homme de cœur. Vous ne sauriez aller bien loin, sans vous rappeler la parole donnée autrefois.

— Ecoutez-moi, Marie. Vous venez de me rappeler un passé que moi j'avais oublié et dont je ne voudrais pas me souvenir. Je ne m'étais pas encore demandé jusqu'à quel point je suis engagé par

des projets conçus dans un temps où ils étaient réalisables. Pour le devenir aujourd'hui, ont-ils franchi l'abîme qui s'était creusé entre eux et moi ? Je ne le crois pas. Je ne pensais pas à ce passé que vous venez de faire revivre, mais quoi qu'il en soit, je resterai toujours l'homme que vous connaissez, et je ne ferai rien qui puisse m'enlever votre estime.

— J'en suis certaine, monsieur Alfred. Si j'ai dit quelque chose qui ait pu vous blesser, oubliez-le, n'est-ce pas ? Car moi aussi je veux conserver votre estime.

Ils arrivaient alors au seuil de leur demeure. Alfred conduisit Marie chez sa mère, et rentra aussitôt chez lui. La conversation qu'il venait d'avoir avec la jeune fille l'avait bouleversé. Il descendit alors en lui-même et envisagea froidement sa nouvelle situation. Il se rappela l'engagement par lequel le sort d'Henriette avait été lié au sien, et il se demanda si les événements survenus depuis l'avaient suffisamment dégagé. Il interrogea son cœur : il y retrouva Henriette à l'état de souvenir et y reconnut sans peine toute la place qu'y occupait sa jeune voisine.

Alfred était anxieux, indécis ; cette situation le troublait singulièrement. Il se jeta sur son lit ; son front brûlait et son cœur battait plus fort que de coutume. Longtemps et en vain, dans le sommeil, il chercha le repos de la pensée ; mais la pensée veillait toujours, inquiète et tourmentée. Parfois il se sentait près d'Henriette souriante, lui tendant la main, lui parlant de leurs jeunes années ; puis le visage pâle de Marie apparaissait au-dessus des fleurs qui couronnaient les cheveux d'Henriette ; et à cette vue de l'âme, tout son corps frissonnait. Il s'endormit enfin ; mais son sommeil fut agité et plein de songes désordonnés.

VII. — Perplexités.

On était arrivé aux derniers jours de l'hiver. M. Delorme avait fait de grands progrès, et sa tenue était irréprochable, depuis l'incartade qui avait failli coûter la vie à son ami. Ce n'était plus le

jeune homme léger que nous avons vu au commencement de cette histoire. Il avait appris comment ses folies avaient amené le duel provoqué par Lefort, il s'était juré d'observer sa conduite, de réagir contre les entraînements des passions, de ne jamais ouvrir l'oreille aux voix enchanteresses qui conseillent les plaisirs malsains, et il avait tenu parole.

Un jour, les deux jeunes gens travaillaient dans leur mansarde, et M. Bignon, qui était le meilleur des candidats, ne pouvait, malgré son application apparente, résoudre aucun des problèmes posés par le professeur; il prenait le sinus pour la tangente, et la latitude pour la longitude. Paul, étonné de cette situation d'esprit, qu'il n'avait jamais observée chez son camarade, se demandait quelle pouvait en être la cause. Alfred seul le savait et n'était pas disposé à faire entrer son ami dans son secret.

Quoique M. Bignon ressente une sincère affection pour M. Baudoin, les bontés que lui témoigne le négociant l'embarrassent; la réserve d'Henriette ne lui déplaît pas, car il redoute une explication qu'il croit cependant nécessaire, mais sa présence près d'elle lui semble manquer de rectitude. D'un autre côté, il a remarqué que le front de Marie a pâli, et que ses joues n'ont pas toujours les fraîches couleurs qui naguère donnaient tant d'attraits à son doux visage; elle n'a plus la même gaîté qu'autrefois, et son sourire est parfois empreint d'une tristesse qu'elle s'efforce en vain de cacher. Alfred aime Marie de tout son cœur; il désire le bonheur de la jeune fille, il croit connaître la cause de sa souffrance, et il n'ose provoquer un dénouement qu'il craint de voir tourner contre elle. Or les deux marins sont invités, pour le soir même, à un bal que doit donner M. Baudoin; la pensée de ce bal effraie Alfred; les engagements du passé lui reviennent sans cesse à la mémoire, et il ne sait comment sortir de cette situation qui lui est extrêmement pénible. Voilà ce qui cause ses distractions.

A ce moment, un jeune homme entre dans la mansarde; il s'approche sans façon d'Alfred, lui tend la main et lui dit:

— Me reconnaissez-vous?

Alfred lève les yeux sur le nouveau venu, presse la main gantée qui lui est tendue et répond en souriant :

— Oui, vous êtes M. Bochet, un de mes bons amis d'autrefois.

— Précisément. Et je viens vous prouver que je n'ai point oublié nos excellentes relations de jeunesse.

— Ni moi, quoique ma réserve semble prouver le contraire. La dernière fois que nous nous rencontrâmes, j'avais dix-huit ans, un peu moins que votre âge, et j'en ai vingt-cinq. Dans cet intervalle de six ou sept ans, le destin nous a fait parcourir des chemins différents. Vous suiviez alors avec succès les cours de l'École de médecine. Êtes-vous docteur ?

— Oui, et quoiqu'au début de ma carrière de médecin, j'ai lieu d'être satisfait de ma situation.

— Je vous revois avec plaisir, mon cher Bochet. Autrefois, j'avais pour vous recevoir une chambre confortable ; aujourd'hui, je vous reçois dans cette modeste mansarde, où l'étude de la navigation prend la plus grande partie de mon temps.

— Ces travaux pouvaient vous paraître nécessaires, il y a quelques jours encore ; mais aujourd'hui les choses sont bien changées ; car il n'est bruit en cette ville que de la fortune de votre père ; on la dit colossale. Nul n'a pris plus d'intérêt que moi à cet heureux événement ; et je suis accouru pour vous en exprimer toute ma satisfaction. Je n'étais pas à même de vous faire plus tôt mes sincères compliments.

— Je suis touché de vos compliments, mon ami ; mais vous exagérez l'importance de ma fortune. L'homme ne sait pas se renfermer dans les limites de la vérité, et il exagère aussi bien le mal que le bien. Quoi qu'il en soit, cette fortune est telle qu'elle a pu me permettre de réparer ce qui était réparable, ce qu'un honnête homme est toujours désireux de réparer.

— Oui, je le sais, votre première action a été celle d'un cœur loyal ; ce qui prouve que vous n'êtes pas changé. Quand je dis pas changé, je me trompe peut-être un peu, car autrefois vous aimiez à voir vos amis. En est-il ainsi maintenant ? Vous êtes de retour

depuis six mois, et on ne le sait que d'hier. Et encore il a fallu, dit-on, toute l'affection que vous porte M. Baudoin, pour vous découvrir au fond de cette mansarde.

— Le travail que j'ai entrepris a besoin de recueillement.

— Actuellement vous n'avez plus heureusement la même raison de vivre ainsi ; et le bal que donne ce soir M. Baudoin va jeter un peu de variété dans votre existence studieuse.

— Je ne sais si j'irai à ce bal.

— J'aurais cru vous y rencontrer le premier.

— Rien ne m'y porte, et tout me retient ici.

— Auriez-vous vraiment des motifs sérieux pour n'y pas aller? Que penserait M. Baudoin de votre abstention ?

En ce moment, Paul crut devoir intervenir.

— Si tu étais malade, mon ami, je comprendrais ton hésitation. M. Baudoïn est le meilleur des hommes ; tu lui dois beaucoup ; fais un effort pour ne pas le blesser.

— Je me sens cependant bien fatigué !

— Bast ! Une nuit de fête est bientôt passée. Tu sais que je désire aller à ce bal ; mais je n'irai pas sans toi.

— Vous voilà vaincu, Alfred.

— Eh bien, soit ; j'irai, mes amis.

— Me permettez-vous de venir vous chercher tous les deux, à neuf heures, et de vous conduire en voiture chez M. Baudoin ?

— Volontiers.

— Alors, à ce soir.

— A ce soir.

A l'heure convenue, M. Bochet vint chercher les deux candidats, comme il l'avait promis, et un quart d'heure plus tard tous les trois faisaient leur entrée dans le salon de M. Baudoin. Délicieusement parée ce soir-là, Henriette reçut Alfred avec la réserve affable des jours précédents. Il dansa avec elle. La jeune fille n'avait pas précisément l'abandon qu'éprouve la jeunesse qui se livre au plaisir ; elle semblait en pleine possession d'elle-même, devant le charme de la musique et l'entraînement de la danse. Tout en se tenant sur

la réserve lui aussi, Alfred, en valsant avec elle, ne pouvait s'empêcher d'admirer sa grâce parfaite et sa tenue irréprochable. Il eut un moment d'abandon : plein de confiance à côté d'elle, assiégé par les souvenirs de leur adolescence, il lui parla de leurs toutes jeunes années, et lui rappela leur intimité passée. Henriette, qui l'écoutait sans paraître émue, au milieu d'une phrase lui sourit et lui fit remarquer qu'ils étaient en retard pour la danse.

Rentré chez lui, plein des souvenirs du bal, et voyant encore scintiller les riants visages et la valse folâtre, Alfred eut une matinée d'insomnie ou d'un sommeil pénible. A son réveil tardif, il réfléchissait aux danses de la nuit et aux paroles qu'il avait échangées avec Mlle Baudoin. Il se disait qu'elle n'avait rien fait pour se prêter à une confidence, et il se demandait s'il l'aimait. A cette question, la douce image de Marie lui apparaissait tout entière avec son beau sourire ; c'est Marie qu'il aimait ; dans ces belles soirées d'hiver passées près de la sympathique jeune fille, heureux de la confiance qu'elle lui montrait, de l'affection qu'elle lui inspirait, il avait cédé sans effort au doux sentiment qui l'entraînait vers elle.

Il en vint naturellement à penser aux liens par lesquels son sort avait dû être uni à celui d'Henriette ; et il se demandait, dans sa délicatesse, si ces liens étaient réellement rompus : s'ils existaient encore, n'aurait-il pas dû résister au sentiment qu'il éprouvait pour Marie ; et s'ils étaient rompus, pouvait-il se conduire, après tous les services qu'il avait reçus de M. Baudoin, comme si le passé n'avait été témoin d'aucun engagement, d'aucune promesse?

Telles étaient les questions qu'il se posait à son réveil, et pour la solution desquelles il résolut enfin de confier à sa sœur ses sentiments, sa situation et ses doutes. Et le soir même, assis près de Clarisse, dans le petit hôtel de la Tenue-Camus, il abordait avec un certain trouble les confidences qu'il avait résolu de lui faire.

Clarisse avait alors retrouvé l'air de jeunesse et la fraîcheur que lui avaient enlevé de longs jours de souffrance. Elle avait deviné

l'affection de son frère pour Mlle Charrier ; elle avait étudié le caractère de Marie, qu'elle avait trouvé plein de droiture et de charme, et elle aimait la blonde jeune fille.

— Je ne sais si cela est bien grave, mon ami, répondit Clarisse après avoir écouté silencieusement l'exposé que venait de lui faire son frère ; je ne sais si cela est bien grave, parce qu'il me semble que l'engagement pris il y a sept ou huit ans, a été facilement rompu. Un changement dans la situation l'aurait-il fait revivre ? Je ne le crois pas. Cependant, M. Baudoin a été si bon, si généreux pour nous, que tu ne dois rien entreprendre, en cette circonstance, sans te confesser à lui. Il a l'esprit droit, il est de bon conseil ; tu ne peux te passer de son avis. Moi je te dirai franchement le mien. L'engagement n'existe plus ; mais M. Baudoin, qui t'apprécie, doit être prêt à le renouveler. Je me rappelle à peine Mlle Henriette, que je n'ai pas revue depuis la pension ; je ne puis donc deviner ce qu'il faut attendre d'elle. Mais je connais Marie ; et je ne sais rien de plus doux, de plus délicat, que la nature de cette enfant. Avec Henriette tu serais riche ; avec Marie tu serais heureux. Je me demande si l'existence agitée d'un certain monde convient à ton caractère calme et un peu rêveur ; mais je suis bien sûre qu'une vie toute d'intimité est bien mieux ce qu'il te faut.

Après cette conversation, Alfred prit enfin le parti d'aborder avec M. Baudoin le sujet qui, depuis quelques jours, le poursuivait sans cesse. Il alla donc le voir, et, l'ayant rencontré seul, il s'ouvrit à lui ; il lui rappela l'intimité qui régnait autrefois entre les deux familles, et les engagements contractés au sujet des deux enfants. Il ne lui cacha pas que, dans sa pensée, ces engagements étaient rompus, qu'il n'avait aucun droit à la main de Mlle Henriette et qu'il n'avait pas l'orgueil d'y prétendre. Il croyait cependant qu'il était de son devoir d'entretenir M. Baudoin de ce sujet délicat, qu'il n'abordait qu'en tremblant, parce qu'il désirait qu'on ne le soupçonnât ni d'un manque de parole, ni de convoitise malsaine, ni d'ambition démésurée.

M. Baudoin lui répondit qu'en effet, les engagements pris huit

ans plus tôt devaient être considérés comme ayant été brisés par les événements. Cependant, ajouta-t-il, je le connais assez, mon enfant, tes qualités offrent des garanties assez grandes pour me permettre de renouer en mon nom, en n'engageant que moi-même, des relations que nous devions à la conformité de nos goûts et de nos situations. Si donc tes desseins sont ce qu'ils étaient naguère, tu trouveras en moi un auxiliaire tout prêt à les favoriser. Laisse-moi prendre en main cette affaire ; je ne puis en dire davantage aujourd'hui; avant d'aller plus loin, je veux sonder le terrain. Nous en recauserons dans quelques jours.

Le marin ne s'attendait pas, dès cette première entrevue, à une décision si précise, et intérieurement il en ressentit un grand trouble. Quant à M. Baudoin, il entretint bientôt sa fille de M. Alfred Bignon et des projets que le temps et les événements avaient rompus ; et il lui fit entrevoir, après lui avoir parlé des excellentes qualités du jeune homme, qu'il dépendait d'elle de renouer la chaîne du passé.

La jeune fille leva des yeux étonnés sur son père.

— Mon enfant, ai-je mal fait d'aborder avec toi cet entretien ?

— Non, mon père, si nous devons éclaircir une situation qui manque de netteté, et en sortir à notre satisfaction.

— Mais je n'ai rien à t'apprendre sur le caractère élevé d'Alfred, sur sa conduite pleine d'abnégation et de générosité ; et il me semblait que tu l'avais vu avec plaisir revenir en cette maison, où nous l'accueillions autrefois comme un membre de la famille.

— C'est vrai, mon père ; je vois M. Bignon avec les mêmes yeux que vous et j'aurais été heureuse que la destinée l'eût fait mon frère ; mais je ne suis pas préparée à lui donner le titre d'époux. Ce n'est pas par caprice que je vous parle ainsi, mon père. Veuillez me permettre de voir M. Bignon, et de ne vous répondre qu'après l'avoir entretenu.

— Volontiers, ma fille ; mais rappelle-toi qu'en abordant ce sujet, je n'avais absolument en vue que ton bonheur.

— Je le sais, mon père, et vous suis très obligée d'avoir agi ainsi.

Un instant après, Henriette écrivait le billet suivant :

« Mon cher Alfred, j'ai quelque chose de bien important à vous dire. Ayez l'obligeance de venir demain soir, vers quatre heures. Je vous attendrai. »

EUGÈNE ORIEUX.

(*La fin à la prochaine livraison*).

NOS ARTISTES AU SALON DE 1880

Le Salon a fermé ses portes, il y a quelques semaines déjà, et avant que son souvenir n'aille rejoindre celui de ses devanciers dans les limbes du temps, il faut se hâter d'en dire un mot.

J'ai écrit *Salon, halle* eût été plus exact ; qui dit Salon dit choix, mots et choses de leur nature aristocratiques et sonnant mal par ce temps de démocratie débordante.

L'art, cet autre ci-devant aristocrate, se démocratise de plus en plus comme le reste, et pour la quantité et pour la qualité. Son Salon annuel tend progressivement à envahir l'antichambre, la cuisine et les communs (quelques-unes même de ses productions ne seraient pas déplacées dans certains cabinets plus intimes). Si bien que, des quelques centaines d'œuvres d'art du temps jadis, nous voilà arrivés à *sept mille deux cents* et quelques, dont près de *quatre mille* tableaux !

On se demande à quoi sert un jury ; autant vaudrait ouvrir toutes grandes les portes du Palais de l'Industrie à la tourbe toujours grossissante des rapins. Encore, dans un récent discours, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous faisait-il espérer, pour un prochain avenir, la construction de *plusieurs hectares* d'annexes au Salon actuel ! C'est à faire trembler ces infortunés critiques d'art, déjà surmenés et ahuris. Après cela, Son Excellence voulait peut-être railler. Et puis, comme dit le fabuliste :

D'ici là le ministre, l'âne ou moi nous mourrons.

A part cette marée montante d'œuvres, quelques-unes excellentes, la plupart médiocres ou franchement mauvaises, le défunt

Salon ressemble à s'y méprendre aux précédents, tant pour les genres que pour les noms principaux. Comme de raison, la politique y a eu aussi sa large part. Nous avons pu contempler nos grands hommes d'aujourd'hui pendus aux mêmes clous auxquels étaient accrochés nos grands hommes d'hier, et auxquels le seront ceux de demain. La redingote de M. Thiers a fait place à celle de M. Grévy, toutes deux taillées par le même faiseur, M. Bonnat, décidément promu à la dignité de peintre officiel de l'Elysée. La pâle et bilieuse face de M. Clémenceau faisait vis-à-vis à la rubiconde et bourguignonne figure de M. Lepère, le chantre homérique du *Vieux quartier Latin*, le poète inspiré de la *Grande Chaumière*, qui en célébrant en strophes d'un lyrisme si pénétré la pipe et la chope, préludait si dignement à ses futures fonctions de ministre des Cultes. Ministre, hélas! il l'était encore quand s'ouvrit le Salon; quand celui-ci se ferma, il avait cessé de l'être. Grandeur et décadence! Le Salon a pu faire à Son ex-Excellence l'application du vers fameux de Racine :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus !

En avons-nous assez vu de ces évêques de contrebande redevenus meuniers, dans cette étourdissante fantasmagorie de nos révolutions !

Gardons-nous d'omettre de saluer au passage un de nos autres maîtres, futur celui-là, M. Naquet, dont l'anguleuse et blême effigie est gracieusement encadrée entre l'absalonienne chevelure et la gibbosité également légendaires. Le blond Antonin, j'allais dire *Antinoüs*, Proust, encore un ministre ou tout au moins un ambassadeur de demain, ne nous pardonnerait pas non plus si nous ne mentionnions le frais bouquet de roses dont est galamment fleurie sa boutonnière, et le chapeau que son ami Manet lui a crânement campé sur l'oreille, avec un petit air vainqueur qui lui sied à ravir.

A ce rendez-vous des illustrations contemporaines, il manque M. Ferry, dont mes regards anxieux cherchent en vain les longs et soyeux *favoris*. En revanche, et la compensation en vaut

la peine, j'aperçois le masque grimaçant de son *alter ego* M. Paul Bert, qui dans son coin ricane, en songeant sans doute au Frère ou à la Sœur dont il vient de déjeuner et au Jésuite dont il dînera ce soir.

J'allais oublier le plus franc succès — d'hilarité, et de tristesse aussi — du Salon : cet abracadabrant triptyque offrant à la dévotion, ou bien plutôt à la curiosité goguenarde du public, la trinité loysonnienne, *Monsieur, Madame et Bébé*, Monsieur, « Recteur de l'église catholique française (??), » vu de profil, en redingote de prédicant; Madame la Rectoresse, en tenue non moins puritaine, avec un air pincé, raide et rogue, fort peu rassurant pour Monsieur, et qui explique de reste les doléances du malheureux Bichery, cet étonnant *vicaire à tout faire*, dont les journaux ont récemment retenti, lors de ce désopilant procès dans lequel le *loysonnisme* a lavé en public quelques-unes des pièces les plus intimes de son linge sale, à la grande joie de la galerie ; — puis enfin, entre papa et maman, le jeune produit du couple, maingre, chétif, de physionomie peu intelligente, laid (moins toutefois que le péché dont il est le fruit), un de ces pauvres enfants vieillis avant de grandir et dont la vue inspire la pitié. Le tout, peint à la manière noire, par un disciple de l'école de Ribot, et frotté, ce semble, avec le résidu de la marchandise de ce négociant en charbon, dont l'infortuné Bichery était condamné par Madame à porter les sacs, pour les besoins du ménage.

Impossible de passer devant ce trio de charbonniers sans éclater de rire... Après le rire venait la réflexion : on se demandait comment un homme qui fut le Père Hyacinthe était tombé assez bas pour afficher ainsi sa chute en triple exemplaire, comme pour mieux braver le sens moral en même temps que le sens commun, car il devient évident que l'un et l'autre sont chez lui également oblitérés. Le malheureux ne semble pas se douter que, déjà tué moralement par le ridicule de son mariage, le ridicule de ce portrait l'achève.

M. Loyson va-t-il appendre cette jolie effigie de famille à la porte

de l'ex-théâtre des Folies-Montholon où il pontifie ? Je doute que l'enseigne lui attirât beaucoup de chalands et accrût notablement le nombre, fort restreint, de ses fidèles, au premier rang desquels brille très justement le citoyen-comte de Douville-Maillefeu.

..... *Sed paulò minora canamus* :

Descendons de l'Olympe des demi-dieux de la politique et des pontifes du *loysonnisme* et du *bicherysme* (deux noms qui sentent moins le temple que la ménagerie), et arrivons enfin aux simples desservants de l'art, spécialement à ceux qui nous intéressent au titre particulier de compatriotes. Mais comment arriver à les découvrir au milieu de cet immense Capharnaüm où noms et œuvres sont brouillés à plaisir, où, pour comble d'embarras, nous n'avons pas cette année, pour nous guider, le fil d'Ariane de l'ordre alphabétique ? Essayons pourtant, en demandant pardon aux nombreux oubliés et en les renvoyant demander à l'administration raison de notre silence involontaire.

Citons tout d'abord les deux beaux portraits à la Titien exposés par M. Paul Baudry, et traités dans sa nouvelle manière, qui n'est pas la plus séduisante, mais qui est estimée la plus forte parmi les connaisseurs.

M. Gustave Marquerie a exposé un portrait aussi, celui de son petit-fils, gentille et espiègle figurine de *bambino*, caressée *con amore* par le pinceau *grand-paternel*. En outre, et pour la première fois, si je ne me trompe, l'artiste nous a donné un paysage : *Chute d'eau près d'Avon*, un coin de cette admirable forêt de Fontainebleau qui en offre tant de séduisants et de grandioses. Qui peut le plus peut le moins. Celui qui sait traiter la figure humaine avec l'habileté de M. Marquerie (habileté attestée de reste par maints beaux portraits dont l'excellent artiste accroît chaque année le nombre, notamment en Vendée et dans notre pays nantais, dont il est en quelque sorte devenu le portraitiste attitré), — celui-là est tout préparé pour aborder avec supériorité le paysage, ce portrait de la nature, qui se contente volontiers de l'à peu près et n'exige

pas comme l'autre cette précision de rendu, cette ressemblance physique et surtout morale, si difficile à saisir parce qu'elle procède tout à la fois de l'âme du modèle et de celle du peintre. M. Marquerie ne se bornera donc pas, nous l'espérons, à cet essai, et permettra bientôt au public d'apprécier mieux encore cet aspect nouveau de son talent, en traitant sur une toile de dimensions moins restreintes l'un de ces autres motifs empruntés à la forêt ou au palais de Fontainebleau, dont nous avons vu dans son atelier des études déjà si achevées.

Voilà M. Delhumeau devenu décidément le peintre ordinaire de ces dames du vaudeville et de l'opérette. Après Mlle Girard, Mme Chaumont : joli portrait vraiment, rendant bien le peu régulier mais piquant minois de l'original. Du même un diptyque où se fait vis-à-vis un digne couple bourgeois déjà mûr : peinture bourgeoise aussi, cossue, vernissée, lustrée, tirée à quatre épingles, traitée avec cette conscience quasi excessive habituelle au jeune artiste vendéen.

Mlle Joséphine Houssay nous apporte tout un petit musée de portraits, à l'huile, au pastel, à l'aquarelle, variété de procédés qui atteste celle des aptitudes. C'est d'abord le portrait de Mme Ch. Bl..., à la spirituelle physionomie, vivement saisie et finement rendue ; puis celui de Mme ***, qu'à mon vif regret je n'ai pu arriver à découvrir, et enfin celui de la propre mère de l'auteur, que celui-ci a su traiter avec son talent d'artiste en même temps qu'avec son amour filial, et où revit de façon si frappante l'aimable et douce placidité du modèle. En outre, Mlle Houssay a exposé une touchante et expressive figure que le livret appelle : *La Prière*, mais qui pourrait fort bien se décorer du glorieux titre de : *Jeanne d'Arc*. Les voix sont matériellement absentes, il est vrai, mais on les devine, on les entend, bien mieux que dans certains tableaux où elles sont corporellement mais si étrangement présentes, par exemple, dans la *Jeanne d'Arc* de M. Bastien-Lepage, toile remarquable par l'expression du visage de l'héroïne, mais si défectueuse pour le reste.

Passons à la peinture dite d'histoire et de genre.

Dans une page des plus estimables et non inférieure à un tel sujet, M. Baader nous représente *Washington faisant ses adieux à sa mère*, avant d'aller prendre la présidence de la naissante république, à laquelle il vient d'être appelé.

Depuis longtemps M. Luminais n'avait pas envoyé au Salon une toile de l'importance de ses *Énervés de Jumiéges*. Nous voyons passer les fils révoltés de Clovis II, pâles, exsangues, quasi mourants, couchés sur le bateau qui les emporte au hasard du courant, jusqu'à ce qu'il les fasse aborder à Jumiéges, dont les moines recueilleront et soigneront ces deux pitoyables victimes d'une cruelle vengeance paternelle. La scène est rendue avec toute la vigueur de ce talent robuste et viril. Nous en dirons autant de la *Prisonnière disputée* par des soldats (gaulois, naturellement) du même peintre.

Mme Hélène Luminais a de qui tenir, et elle tient. Son *Portrait de Mme la marquise de S**** peut compter parmi les meilleurs du Salon.

La *Fontaine* et l'*Éventail*, de M. Tillier, sont d'assez fades mièvreries, proches parentes des nymphes néo-grecques de M. Picou. La pente est dangereuse et l'artiste fera sagement de la remonter au plus vite.

L'*Ismaël* de M. Raub (de Brest) est d'une tout autre facture, sobre, forte et saine. Mourant de soif, l'enfant s'est couché sur l'aride sable du désert, à côté de sa cruche renversée. Où est Agar ? Sans doute à la recherche de quelque source, qui puisse lui donner un peu d'eau pour sauver de la mort son fils, le père futur du grand peuple arabe. Un enfant, un vase d'argile, gisant côte à côte au sein du vaste désert syrien, c'est là une scène bien simple, quasi naïve, mais qui vous émeut dans sa simplicité, dans sa grandeur aussi. On se prend, en effet, à se demander à quoi tiennent les humaines destinées : quelques gouttes d'eau de moins, et tout un peuple, âgé aujourd'hui de quarante siècles, manquait au grand drame de l'histoire, dont il fut l'un des principaux acteurs.

M. Raub, qui sans doute n'a pas songé à ce côté de son sujet,

dont il n'avait pas d'ailleurs à tenir compte, est un débutant, si nous ne faisons erreur. Pour son début il a reçu du jury des récompenses une *mention honorable*, bien méritée, en attendant la médaille prochaine, si le jeune artiste sait persévérer dans sa voie.

M. Julien Le Blant, fils du savant épigraphiste de ce nom, est un Breton-Vendéen de cœur, sinon de naissance, qui poursuit avec un succès croissant la série de ses compositions sur les grandes guerres vendéennes. Après la *Mort de d'Elbée*, qui valut au jeune artiste une médaille de 3e classe, il y a deux ans, et *Henri de la Rochejaquelein* adressant à ses soldats cette laconique et immortelle harangue, sans modèle dans l'histoire de l'éloquence militaire, voici le *Bataillon carré* (affaire de Fougères, en 1793), une page excellente de tout point, qui classe décidément M. Le Blant dans la phalange de nos jeunes maîtres-peintres militaires.

De Neuville, Detaille, Dupray ont dû saluer l'œuvre de l'un des leurs dans cette composition d'une touche à la fois si ferme et si aisée, d'un dessin si précis, d'un coloris si vrai, dans cette mêlée sans confusion où les *Blancs, égaillés* dans les herbes, la plupart armés de faulx, de piques et de bâtons, quelques-uns seulement de fusils de chasse, attaquent avec tant de furie les *Bleus* formés en carré et se défendant avec la discipline d'une vieille troupe. Si les armes sont inégales, la bravoure est la même des deux parts, car des deux parts, hélas ! ce sont des Français. Aussi vainqueurs et vaincus peuvent-ils regarder avec le même sympathique intérêt ce tableau racontant l'un des mille épisodes de la guerre des Géants. Malgré ce qu'un tel sujet avait de peu actuel, pour ne pas dire de contraire au courant des préoccupations et passions présentes, le jury n'a pu passer devant cette maîtresse toile sans y appendre une médaille de 2e classe, qui aurait pu et dû être de 1re.

Voilà M. Le Blant hors concours en deux années ; c'est un fort beau résultat ; mais les platoniques suffrages de ses pairs ne suffisent pas à un artiste ; il a besoin de quelque chose de plus positif, et, nous en avons la confiance, ce quelque chose ne fera pas défaut à M. Le Blant, qui mérite si bien, et par son talent et par ses ten-

dances, d'être encouragé à persévérer dans une voie si délaissée et, disons-le, si peu populaire à l'heure actuelle.

Au premier rang de nos paysagistes, nous retrouvons M. Bernier, dont le *Matin* est une belle et grande page, tout imprégnée de la poésie de la nature. Le *Vivier* de M. de Bellée est un lumineux paysage hivernal, qu'anime une chasse à courre avec meutes, piqueurs sonnant du cor, cavaliers, cavalières et cerf au *bat-l'eau* (c'est, je crois, le terme technique ; sinon, que les disciples de saint Hubert veuillent bien me pardonner mon hérésie !) La *Matinée d'octobre*, de M. Tancrède Abraham, est également une excellente toile, de solide et saine peinture. La *Vue du Gardon*, de M. de Curzon, est dans cette gamme grisâtre et douce qu'affectionne l'auteur, l'un des derniers tenants du paysage dit *historique*. La *Jeune fille et son ange gardien* (celui-ci jouant de la flûte à l'oreille de celle-là), par le même, ne me séduit pas absolument, j'ai le regret de le dire : outre que la composition me semble quelque peu bizarre, le rendu en est *flou* et sans grand accent.

Ils ont de la fraîcheur et de la vérité, ces *Herbiers* et ces *Dunes de Saint-Cast*, par M. Paul Sébillot, qui sait manier avec une égale aisance la plume et le pinceau, car, si je ne me trompe, il est en même temps l'auteur, ou tout au moins l'éditeur, des *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, récemment publiés chez Charpentier. M. Bidau est toujours l'un de nos plus habiles *fleuristes*. Nous ne pouvons rien dire des paysages exposés par un autre artiste vendéen, M. Daudeteau, n'ayant pu arriver à mettre *l'œil* dessus, non plus que sur l'*Etude* de Mme Pilon (de Nantes).

Dans le clan des *mariniers* nous retrouvons Mme Elodie La Villette, au moins égale à elle-même ; Mme Espinet, son émule, inférieure toutefois ; M. Coroller, leur maître commun, dépassé par la première de ses deux élèves ; M. Le Sénéchal de Kerdréoret, dont la touche est si franche, si sincère. Les *Rochers du Nord, à Granville*, par M. Espivent de la Villeboisnet, sont un début plein de promesses, déjà tenues en partie.

Le curieux *Lavoir*, à l'effet miroitant, exposé par M. Lansyer nous plaît moins, nous l'avouons, malgré la difficulté vaincue, que certaines autres toiles de ce paysagiste émérite. M. Lansyer nous présente, en outre, dans un large cadre, toute une collection de vues du magnifique château de Ménars et de ses dépendances, étudiées sous tous leurs aspects, — demeure quasi royale, hier la propriété des princes de Chimay, aujourd'hui celle d'un citoyen conseiller municipal parisien qui, comme il est assez de mode aujourd'hui, sait mener de front la démocratie la plus avancée et la plus raffinée aristocratie de fortune et de goûts.

La section des peintres céramistes nous offre tout d'abord le vétéran du genre et son rénovateur, sinon créateur, M. Michel Bouquet, dont la *Galiote hollandaise* et le *Ruisseau* viennent s'ajouter à tant d'autres *faïences* sorties des mêmes habiles mains.

A la suite du maître vient toute la gracieuse troupe, chaque année plus nombreuse, des *faïencières, porcelainières, émaillistes*, etc., parmi lesquelles nous remarquons Mlle Alice Hardy, qui a exposé en famille le portrait de son père et celui de son frère, gentiment peints, et de plus fort ressemblants, point capital en l'espèce. Mêmes qualités dans le portrait du P. Didon (l'un des *lions* du Salon), par Mlle Duchesne (de Nantes), qui nous a également donné une scène de kief oriental, la *Sieste*.

J'en passe, mais, à défaut de la vérité, la galanterie m'interdirait d'ajouter : et des meilleurs.

Dans la Sculpture, nous remarquons un joli buste, en plâtre teinté, de la *Marie* de Brizeux, par M. Gourdel :

> Marie, ô brune enfant, dont je suivais la trace,
> Quand vers l'étang du Rorh tu courais avec grâce,
> Montre-toi belle et simple et douce avec gaieté,
> Pareille au souvenir qui de toi m'est resté !...

Ce n'est pas précisément de grâce et de beauté que brillent les deux bustes, en plâtre aussi, exposés par M. Le Bourg, celui de

M. Emile de Girardin, l'inépuisable publiciste qui continue depuis près d'un demi-siècle de dépenser *une idée par jour* sans trop se soucier du reste de mettre ces multiples idées d'accord), et celui d'Auguste Comte, le père du positivisme, la religion ou mieux l'*irreligion* de l'avenir, prétendent ses adeptes.

Le *Pilleur de mer*, par M. Ogé (de Saint-Brieuc), et le *Harponneur*, par M. Richard (de Nantes), sont deux morceaux que l'on dirait pétris par le même ébauchoir. Outre l'analogie des sujets et des proportions, ces statues jumelles se distinguent par les mêmes qualités d'énergie et de modelé anatomique. Toutes deux aussi ont été achetées par la ville de Paris, et nous ne tarderons pas à les voir, de plâtre devenues marbre, orner quelque jardin public. Ajoutons toutefois qu'elles n'ont pas été traitées avec une égale faveur par le jury, qui décernait une médaille de 3e classe au *Harponneur* de M. Richard, tandis qu'il n'accordait aucune récompense au *Pilleur de mer* de M. Ogé, sans doute pour le punir de son peu honorable métier ; ce qui témoignerait chez ces messieurs d'une regrettable petitesse d'âme par ce temps de généreux oubli, de pardon et d'amnistie plénière. Il est vrai que la politique est étrangère aux méfaits du sauvage héros de M. Ogé, lequel se borne, le naïf ! à piller les maigres épaves que lui apportent les naufrages, au lieu de piller et d'incendier des palais et même d'assassiner un peu. Aussi le jury a-t-il fort justement refusé la *grâce amnistielle* à ce rustre de délinquant, qui ne sait pas mettre dans son jeu le plus plus petit grain de politique.

A l'article *Gravure*, signalons une eau-forte de M. Litoux (de Nantes) : *Porte du palais ducal à Venise*, et le *Petit Poucet*, de M. le baron de Wismes, que l'habile artiste a su traiter avec l'esprit qne le sujet comporte.

M. Octave de Rochebrune, et nous ne pouvons plus dignement clore cette rapide revue que par son nom, a ajouté sept eaux-fortes nouvelles à cette œuvre monumentale qu'il intitule : *A travers la France*, et qui doit comprendre la fleur de nos édifices religieux ou civils, cathédrales romanes et gothiques, palais, castels féodaux,

châteanx Renaissance, etc. Les ruines elles-mêmes trouveront ici le moyen de braver les suprêmes outrages du temps. L'éloge de l'éminent artiste vendéen n'est plus à faire dans ce recueil, où tant de fois on a signalé l'habileté magistrale de sa pointe, son dessin à la fois précis et libre, son entente des ombres et de la lumière, toutes qualités qui font de M. de Rochebrune le premier de nos aquafortistes architectoniques, et qui feront d'*A travers la France* le plus magnifique des albums.

L. D.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE

LETTRES INÉDITES DE M. DE BOUILLÉ

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROI EN BRETAGNE

(1568-1574)

De 1562 à 1589, pendant que le reste de la France était en proie aux désastres des guerres de religion, la Bretagne continua de jouir de la paix et d'une prospérité sans égale, que lui enviaient toutes les autres provinces.

Ce n'est pas qu'en Bretagne, comme ailleurs, des brouillons, des fanatiques de divers partis n'eussent tenté de violer la paix religieuse et de susciter des troubles, sous divers prétextes. Pour réprimer ces criminelles tentatives par l'alliance de la modération et de la vigueur, deux hommes se rencontrèrent en Bretagne : le gouverneur, Jean de Bretagne, duc d'Etampes, et le premier lieutenant-général commandant sous lui dans la province, M. de Bouillé.

Dans cette action commune, le duc d'Etampes semble avoir surtout représenté la modération, M. de Bouillé, la vigueur. Mais tous deux s'entendaient parfaitement, car tous deux avaient le même but, le maintien de la paix.

Heureux les pays qui, dans des crises analogues, trouvent pour les gouverner de pareils hommes. En tous les temps ils sont rares, — aujourd'hui plus que jamais.

Les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (t. III) renferment déjà un certain nombre de lettres missives de M. de Bouillé ; en voici encore cinq inédites ; on ne saurait en avoir trop, car toutes elles portent véritablement l'empreinte de l'homme, et cet homme est un caractère, une physionomie originale, qui mérite d'être mise dans tout son jour.

Nous prenons ces cinq lettres, non sur les originaux, mais sur des copies du XVII^e^ siècle très-scrupuleusement faites (elles reproduisent toutes les irrégularités orthographiques et grammaticales des originaux), et qui existent à la Bibliothèque Nationale, Manuscrits français, n° 22 310, volume qui a jadis fait partie du n° III des Blancs-Manteaux.

Nous nous sommes borné à ajouter quelques apostrophes et quelques virgules, là où elles manquaient.

A. DE LA BORDERIE.

I

Mr de Bouillé au capitaine Souleville [1].

(5 novembre 1568). — Monsieur de Soulleville [2], j'envoye aulx officiers de justice de Sainct Brieuc une reqte, qui m'a esté presentée, de la plaincte qu'on m'a faict du sieur de la Villaudran, et d'aultant que c'est chose qui requert prompte et exemplaire justice, je leur escrips en faire dilligemment informer, et que s'ils ont besoing de forces, que leur assisterés. A ceste cause je vous ay voulu escripre la presente, affin que regardiés de leur assister avec tel nombre de gentilshommes de vostre arriere ban, pour l'exon de leurs decrets, qu'ils verront estre requicts. Sur ce, Monsr de Soulleville, je prie Dieu vous donner ce que desirés. A Nantes ce vme de nobre 1568. — Et s'il est besoing de plus grandes forces, m'en advertissant, je ne fauldray de les vous envoyer, iusques à y aler moy mesme s'il en est besoing.

Vostre bien bon amy

BOUYLLÉ.

Et sur le dos est escrit : A Monsieur de Soulleville, commissre de l'arriere ban de Sainct Brieuc. — *Le cachet est tombé.*

II [3]

Au même.

(30 mars 1572). — Monsr de Soubsleville, le sr de Kerverdio est venu vers moi, qui m'a dit comme les gentilshommes de l'evesché de St Brieuc font bonne dilligence de s'assembler. Par

[1] Bibl. Nat., Ms. fr. 22 310, f. 129 R°.

[2] Guillaume de Lescouët, sr de Souleville, pensionnaire du Roi en Bretagne, commandant de la place de Quintin le 19 mai 1558, capitaine de 50 arquebusiers à cheval le 11 avril 1559, — nommé à ces deux postes par Jean de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, était l'un des hommes de confiance et comme e bras droit de M. de Bouillé dans l'évêché de Saint-Brieuc.

[3] *Ibid.*, f. 130 v°.

quoy je vous prye de les haster encores le plus que pourés, et qu'ils s'en viennent me trouver à Becherel dimenche prochain, ou entre cy et là s'ils sont prests à marcher. Et n'estant la presente à autre fin, ne vous en diray davantage que pour prier Dieu, Monsr de Souleville, vous avoir en sa ste et digne garde. A St Malo, ce xxe mars 1572.

Vostre entierement [bon] amy

BOUYLLÉ.

Sur le dos est escrit : A Monsr de Soulleville, commissaire des gentilshommes de l'evesché de St-Brieuc. — *Et sur le dos dans un autre endroit, d'une autre escriture :* Du dimanche 1er jour d'avril, devant le seigr de Souleville, en l'auditoire de la court de Lanlo [1], les lettres cy de l'aultre part ont esté publyées en presence des gentilshommes de l'arriere ban.

III [2]

Au capitaine et au commissaire de l'arrière-ban de Saint-Brieuc.

(*20 mars 1574*). — Messieurs, pour ce que je suis contrainct faire un voiaige jusqu'à Nantes pour le service du Roy, i'ay lessé Monsr de Mesjusseaume du costé de sà, afin que si, spendant que je seré audit Nantes, ceulx qui ont prins les armes voulloenct entreprendre d'entrer en ce pays ou y faire quelque surprinse, vous faciez ce que vous ordonnera led. sr de Mejusseaume et luy obeissez en mon absence comme à moy mesmes, affin qu'il ny aict aulcun retardement pour le service du Roy et la conservation de ce gouvernement. Priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa tressaincte et digne garde. De Fougeres, ce xx mars 1574.

Vostre entierement bon amy

BOUYLLÉ.

Et sur le dos est escrit : A Messrs les capne et commissaire des

[1] *Sic*, Lamballe.

[2] *Ibid.*, f. 135 r°.

gentilshommes subgects aux ban et arriere ban de l'evesché de S[t]-Brieuc.

IV [1]

A M[r] de Souleville.

(*Sans date*). — Mons[r] de Soulleville, j'ay advisé de laisser tous les gentilshommes de S[t]-Brieuc qui doibvent le service à cheval pour la garde de la coste, sans qu'ils tiennent garnison, affin de les soullager, à la charge qu'ils se tiendront tousjours prests pour marcher lorsque je les manderé et pour deffendre la coste s'il y survient quelque chose. Et quant aux gens de pied, vous me les envoyerez touts, sans avoir esgart aux retenus, sinon aux trante qui ont acoustumé de demeurer pour la garde de l'isle de Brehal [2]. Car puisque les gens de cheval demeurent, je veulx avoir tous lesd. gens de pied, que le capitaine La Mothe Granton m'amenera tout incontinant et le plus tost qu'il sera possible, par les chemins dont je luy envoye la liste. Pryant Dieu, Mons[r] de Soulleville, vous avoir en sa garde.

Vostre bien bon amy

BOUYLLÉ.

Et sur le dos est escrit : A Mons[r] de Soulleville, commissaire de l'arriere ban de S[t]-Brieuc.

V [3]

Au commissaire et au capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo.

(*17 mai 1574*). — Messieurs, voyant que le comte de Montgommery est tenu si resserré dedens Domfront qui n'a moien d'en sortir pour nous venir faire guerre, et que d'aultre part ses menées et pratiques..... [4] qui pretendoict faire obeir par la force, sont venus à moy se meptre d'eulx mesmes en l'obeissance du Roy, je

[1] *Ibid.*, f. 134 r°.

[2] *Sic*, Bréhat.

[3] *Ibid.*, f. 133 r°.

[4] Ici un blanc de quelques mots dans la copie, répondant à un trou dans l'original : de là l'obscurité du membre de la phrase qui suit.

avise aussi d'aultre part, pour ne vous fatiguer sans besoing, de renvoyer tous les gentilshommes qui sont.....[1] chascun chez soy.....[2] vous prye de leur faire entendre que je suys bien mary de les mander si souvent, mais que ces guerres ycy se font comme l'occasion se presente. Ausquels vous ordoneriez qu'ils aient neantmoins à se tenir prês au premier mandement. Car je suys encore adverty que, du costé de Nantes et bas Anjou, il y a apparence qui se vieille[3] remuer quelque chose, et de moy je suys resolu de ne laisser allumer le feu si grand en lieu où je commande que je ne le puis bien esteindre quand je vouldray. Vous sçavez que la negligence de n'y avoir pourveu de bonne heure est cause du malheur que nous voions aujourdhui regnier presque par touttes les autres provinces. Duquel je prie Dieu qu'il vieille (*sic*) garder ceste cy, et que vous donne, Messieurs, apres m'estre recommandé à vostre bonne gracze, en bien bonne santé, ce que plus desirez. De Rennes ce dix septiesme may 1574.

Vostre bien affectionné cousin et amy

BOUYLLÉ.

Et pour suscription : A Messieurs de Pontbriant et de Quer....[4], commissaire et capitaine des gentilshommes de l'evesché de S[t] Malo.

[1] Ici, blanc d'une demi-ligne dans la copie.

[2] Blanc d'une ligne presque entière dans la copie.

[3] Qu'il se veuille remuer quelque chose. *Vieille* pour *vueille* ou *veuille*.

[4] Ces points sont dans la copie, répondant à un trou ou une mouillure dans l'original.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

FLEURS DU PASSÉ, poésies, par Louise d'Isole. — Un volume in-12. Paris, 1880. A. Ghio, éditeur, galeries d'Orléans.

Ainsi que le dit dans une charmante préface M. de la Breure, ces *Fleurs du passé* sont nées « d'une grande et irrémédiable souffrance » et de « l'espèce de nécessité où s'est trouvée » l'âme brisée d'une mère « de donner à ses plaintes et à ses gémissements une forme qui convienne à d'autres douleurs. »

C'est le souvenir d'un fils perdu qui anime tout ce livre ; ces pièces de vers sont des chants de mort, et rarement l'auteur a eu des accents d'une éloquence aussi pénétrante. On sent que ces pages ont été arrosées de vraies larmes.

Le poète a trouvé, presque sans les chercher, les belles images dont il a revêtu sa douleur. Le sentiment est tellement intense que l'émotion gagne le lecteur malgré lui, et qu'il ne songe point à désirer plus de variété dans les idées. Nous allons citer quelques fragments de ces poésies ; ils montreront que le talent de Mme d'Isole est plus vibrant et plus remarquable que jamais. L'inspiration est chez elle toujours aussi spontanée et son style a pris par la concision plus d'éclat et d'énergie.

HORLOGE ARRÊTÉE

Depuis combien de temps, mon fils, m'as tu quittée ?
Mon pauvre cœur, semblable à l'horloge arrêtée,
Vient toujours demander : Depuis quand est-il mort ?
A ma mémoire inerte, incapable d'effort.
Si quelqu'un dit ton nom, c'est comme une morsure
Qu'on me ferait ; je fuis, j'ai peur de ma blessure ;
J'en vois couler le sang, ainsi qu'aux premiers jours ;
Je sens qu'elle se creuse et s'élargit toujours !
Mais tu viens de mourir, je sens encor ta lèvre
Sur mon front, chaude encor de ta dernière fièvre.
Tout est trop vif, il n'est qu'un instant de passé !...

Non. Je me trompe, et meurs du désir insensé
De te revoir ! Ce sont de longs siècles, des mondes
Qui nous ont séparés... Et d'angoisses profondes
Ton souvenir revient m'accabler au réveil.
Quelquefois il me tombe un rayon de soleil.
Je revois aux clartés du rêve qui m'enivre
Ce midi lumineux où tu semblais revivre,
Les splendides jardins et les blancs parasols,
Le costume éclatant des marchands espagnols.
J'entends ta voix, j'entends la clochette des chèvres,
Je présente leur lait écumeux à tes lèvres.
Les grands bois pleins d'espoir montent en pleine fleur
Et tout cela revient me battre dans le cœur !
J'oubliais qu'en ce ciel passait l'inquiétude.
Quel atroce frisson !... malgré ma lassitude
Il fallait parcourir, de l'aube jusqu'au soir,
Ce clavier qui descend de joie à désespoir !
Puis, à la fin du jour, quand des cimes perdues
Mon âme retombait, les ailes étendues,
La nuit me rapportait de nouvelles douleurs,
Ton souffle plus pressé... de subites pâleurs,
Les sueurs ou ta soif ! — C'était une torture !...
Et le jour revenait ! A présent, je le jure,
Malgré le désespoir que ta mort appela,
Mes nuits craignent encor rêver de ces temps-là !

Presque toutes les pièces de ce recueil mériteraient d'être citées. *Foyer désert, le Sang, Dans les salles funéraires du Louvre, Lassitude, les Dieux de Laban, La souveraineté de la Mort, Un départ pour le Midi,* témoignent d'une imagination riche et vaste, pleine d'éclatantes couleurs. De hautes pensées y sont exprimées sous une forme originale et saisissante, et tout ce livre est traversé par un large souffle de poésie.

Mme d'Isole a jeté une note douce et gracieuse au milieu de ces chants désolés. La pièce intitulée : *Marie!* qui porte pour dédicace: *A celui qui me reste seul,* est un petit chef-d'œuvre.

MARIE !

L'oranger en fleur couronne ma tête;
Je viens apporter la coupe de miel;

Je suis le rayon après la tempête :
Ma couronne blanche est votre arc-en-ciel !

Je viens éclairer votre nuit obscure.
Belle et jeune enfant, j'entre sans frayeur ;
Je sais qu'à l'aspect d'une flamme pure,
Vont fuir loin du seuil l'ombre et la douleur.

Je sais que le sort en brisant votre âme
A pleurer longtemps vous a condamnés,
Que le tisserand a coupé la trame,
Que Dieu vous a pris vos fils premiers-nés !

Père, embrassez-moi, je suis votre fille !
Je viens ranimer votre cœur flétri,
J'aime le dernier de votre famille,
Je suis la colombe au rameau fleuri.

Mère, écoutez-moi, je suis la colombe ;
Je suis le berceau, le doux avenir.
Mère, pour jamais est close la tombe,
Mais vos bras fermés peuvent se rouvrir !

Les œuvres de Mme Louise d'Isole sont déjà nombreuses. Elle a publié plusieurs volumes de poésies, des romans, des pièces de théâtre. C'est aujourd'hui l'un des écrivains qui honorent le plus la Bretagne, qu'elle aime passionnément, et dont elle a célébré la lutte suprême contre la France dans un de ses meilleurs livres.

JOSEPH ROUSSE.

HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DANS LES DIOCÈSES DE QUIMPER ET DE LÉON, DE 1790 A 1801, par M. l'abbé Joseph-Marie Téphany, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper. — Quimper, Kerangal, 1879. In-8° de XIV-668 pp.

Ce livre n'est pas à proprement parler une histoire, mais un recueil de précieux documents et de souvenirs inédits, laborieusement rassemblés, sur la persécution révolutionnaire. Les notes de l'abbé Boissière, secrétaire de Mgr de Saint-Luc, évêque de Quimper, au moment de la proclamation de la constitution civile du clergé, les archives de l'évêché et de la ville de Quimper, les ouvrages des auteurs qui ont déjà écrit sur ce sujet et les lettres ou les notes des

familles ou des communautés, sont les sources principales auxquelles l'auteur a puisé. Il n'a prétendu, d'ailleurs, que tenter un essai que l'on pourra compléter plus tard, et il fait appel à toutes les personnes qui pourraient posséder des renseignements complémentaires, en les priant de lui venir en aide et de n'être pas avares de leurs trésors. Il s'agit de réunir le plus de matériaux qu'il sera possible pour arriver à reconstituer l'histoire complète de ce courageux clergé finistérien qui montra tant de dévouement pendant ces jours troublés et qui compta en somme peu de défaillants.

Cette œuvre est essentiellement méritoire et patriotique, et nous devons remercier très sincèrement M. le chanoine Téphany de l'avoir entreprise. Il est très opportun, à l'heure actuelle, de montrer ce que furent, d'un côté, les partisans de la constitution civile du clergé, c'est-à-dire les ennemis de l'Eglise catholique, et de l'autre, ce que furent les prêtres et les chrétiens qui la repoussèrent, c'est-à-dire les seuls vrais serviteurs de cette Eglise. Quel enseignement dans le simple contraste des biographies du vénérable abbé de Saint-Luc et du renégat Expilly ! Le livre de M. Téphany abonde en traits dignes des premiers âges de l'Eglise, et notre ami M. Emile Grimaud en tirait dernièrement une scène poétique de l'intérêt le plus saisissant entre l'évêque intrus et l'un des prêtres fidèles :

Et vous, Monsieur, comment ferez-vous pour mourir ?

Il était utile, pour relever nos cœurs, en ce temps de faiblesse morale et d'amoindrissement des caractères, de remettre sous nos yeux les actes de sacrifice et de courage chrétien de nos prélats, de nos prêtres et des simples fidèles, qui, pour obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, surent tout souffrir : la persécution, les cachots, l'exil et la mort. Des exemples de vigueur morale nous sont même donnés par de faibles femmes, n'hésitant pas à exposer leur vie et celle de leurs familles pour secourir les persécutés. On se reporte involontairement à l'ère des martyrs et l'on se dit qu'une terre arrosée d'un sang si généreux ne peut manquer de produire un

jour les mêmes héroïsmes. Ce qui ressort, en effet, le plus évidemment du livre de M. Téphany, c'est que l'Etat ne peut porter atteinte à la constitution de l'Eglise; sans rencontrer une résistance qui ne doit pas céder, même devant l'échafaud. Fasse le ciel que nous n'ayons pas à l'expérimenter encore une fois !

LARVORRE DE KERPENIC.

La *Bretagne artistique, pittoresque et littéraire,* dont nous avions annoncé l'apparition prochaine, vient de publier sa 1re livraison. Nous lui souhaitons bonne vie et longue. Voici le texte de ce numéro de début :

I. Préface, par M. Paul Perret. — II. Les vieilles cités bretonnes. — Vitré, ses vieilles maisons, son château (1er article), par M. Arthur de la Borderie. — III. L'art gaulois et les broderies bretonnes, par M. Henri du Cleuziou. — IV. Les artistes bretons au Salon de 1880 (1er article), par M. Olivier Merson. — V. Poésie sur le Salon, par M. Adrien Dézamy. — VI. Les *Fragonard* de la collection du baron des Jamonières (Nantes), par M. le baron Roger Portalis. — VII. Le Mois artistique, par M. Louis Le Bourg. — VIII. Bibliographie, par M. Léon Guillet.

Congrès breton de Quintin (6 septembre 1880).

Programme de la section d'Archéologie.

I. — ARCHÉOLOGIE.

1. Compléter et rectifier, s'il y a lieu, la statistique monumentale de la Bretagne, et particulièrement celle du département des Côtes-du-Nord, pour l'époque celtique, l'époque romaine, le moyen âge et la renaissance.

2. Quels sont les monuments celtiques qui n'ont pas encore été signalés : *dolmens, menhirs, cromlechs, alignements de pierre ?*

(Le programme demande de ces monuments non signalés des descriptions précises, complètes, relevant minutieusement toutes les circonstances, tous les détails de leur situation et de leur construction).

3. Quelles sont les voies et constructions romaines (forts, camps, villas, aqueducs, etc.), non signalées jusqu'ici ?

4. Reste-t-il des monuments religieux, civils ou militaires du moyen âge, de quelque valeur, tels qu'églises, chapelles, abbayes, maisons anciennes, qui n'aient pas été signalés ou suffisamment décrits ? Indiquer les objets précieux qu'ils peuvent renfermer : peintures, sculptures trésors d'orfèvrerie, etc.

Faire connaître les meubles bretons curieux et rares qui existent dans certaines familles, les ustensiles de ménage anciens, etc.

Produire des inventaires de nature à donner une idée exacte des maisons nobles, bourgeoises, ou de cultivateurs, dans l'ancienne société bretonne.

II. — Histoire et Philologie.

5. Y a-t-il lieu de reprendre la question de la géographie gallo-romaine en Armorique et de déplacer certaines populations, particulièrement les *Diablintes*? Occupaient-ils un canton de la Bretagne actuelle?

6. Quelle était la population indigène dans la haute et la Basse Armorique, à l'époque de l'arrivée des Bretons? Doit-on admettre qu'ils aient été absorbés dans une masse de peuple considérable?

7. Les émigrants ont-ils trouvé ou non le paganisme régnant en Armorique? Quelle est la valeur des textes hagiographiques qui parlent de la conversion des Armoricains?

8. Discuter l'opinion qui donne saint Clair de Nantes pour disciple à l'apôtre saint Pierre, et l'église nantaise comme une *église apostolique*.

9. Est-il utile de faire des recherches sur les saints bretons qui n'ont pas d'histoire écrite? Quelle méthode adopter dans ces recherches pour arriver à des résultats satisfaisants?

10. La critique doit-elle toujours croire les historiens des vainqueurs? Dans les récits de la lutte des Bretons contre les Carlovingiens, Ermold Le Noir n'a-t-il point passé sous silence un échec que Morvan aurait fait subir à Louis-le-Débonnaire, avant la victoire de ce dernier?

11. La forêt de Brocéliande; histoire et légendes.

12. Les poètes et prosateurs français de Bretagne, avant le XVI^e^ siècle. Tracer le plan d'une histoire littéraire de cette province.

13. La *liberté bretonne*, d'après les anciens documents originaux.

14. La *fraternité bretonne*, principalement d'après les statuts des confréries.

15. Histoire de la ville et de la seigneurie de Quintin.

16. Le comté de Porhoët et la vicomté de Rohan.

17. Le tiers-état et les populations rurales en Bretagne.

18. Quelle est, pour l'histoire des idiomes celtiques, l'importance des manuscrits latins du IX^e^ au XI^e^ siècle, écrits avec gloses bretonnes dans les abbayes de la haute et basse Bretagne?

19. Y a-t-il une autre méthode philologique à suivre en Bretagne que la méthode employée aujourd'hui partout?

CHRONIQUE

SOMMAIRE.— Le 30 juin 1880.— M. Jégou d'Herbeline.— M. Alfred Giraud. — M. E. du Laurens de la Barre. — M. Lucien Dubois, chevalier de la Légion d'honneur.

La journée du 30 juin 1880 restera tristement fameuse dans les annales de l'Eglise de France. Comment la passer sous silence, dans un recueil *catholique et breton toujours?* Ce qu'elle a été à Brest, à Quimper et partout, on le saura, en lisant cette page de la *Semaine religieuse* de Nantes, qui dit ce qu'elle a été dans notre ville :

Mercredi, 30 juin, les RR. PP. Jésuites de Nantes ont été expulsés violemment de leur résidence de la rue Dugommier.

A quatre heures du matin, M. le commissaire central, agissant au nom de M. le Préfet, escorté des commissaires du 5e et du 6e arrondissement et d'un grand nombre d'agents de police, dont plusieurs avaient revêtu le costume bourgeois, se présentait à la porte de la maison des Révérends Pères.

Le grand portail a été ouvert, et les agents de la force publique ont pénétré dans la loge du concierge qui mène au parloir de la communauté. Ils se sont trouvés là en présence du R. P. Foucault, supérieur, assisté de M. Octave Reneaume, avoué, de M. Pincet, huissier, et de témoins dont voici les noms : M. l'amiral de Cornulier, M. Le Cour, conseiller général, M. Le Maignan de la Verrie, M. Thibeaud-Nicollière, avocat, et de MM. Grassal et Vivier, comme mandataires.

Le commissaire central a déclaré qu'il venait procéder à l'expulsion des Pères, en exécution des décrets du 29 mars, et en vertu d'un arrêté préfectoral dont il a donné communication. Le R. P. Supérieur a immédiatement protesté contre l'arrêté, qu'il considérait comme absolument illégal, attentatoire à la liberté individuelle, au droit de propriété et à l'inviolabilité de domicile. M. Octave Reneaume a lu ensuite sa protestation juridique.

Les sommations légales ont alors été faites, et le R. Père Supérieur a de nouveau refusé de quitter sa maison, déclarant ne vouloir céder qu'à la force.

On a tenté alors de forcer la serrure de la porte qui donne accès dans la communauté. Mais cette porte était solidement garnie de targettes; il a fallu recourir à l'effraction, briser les vitres afin de pouvoir atteindre les ferrures intérieures.

La brèche était ouverte. Les agents pénétrèrent dans la maison et se trouvèrent tout à coup en face d'un groupe d'hommes des plus honorables, entourant les RR. Pères, et qui ne purent retenir un cri d'indignation.

Le R. P. Supérieur, toujours digne et admirable, déclara que ses religieux et lui ne sortiraient que s'ils étaient appréhendés au corps. Les commissaires et leurs agents durent alors exécuter jusqu'au bout les ordres qu'ils avaient reçus et saisir au collet, un à un, comme des malfaiteurs, les condamnés du 29 mars.

— Où nous conduisez-vous ? dit le R. P. Supérieur.

— Hors de la maison ! lui fut-il répondu.

— Eh bien ! je n'entends pas que vous nous laissiez à moitié chemin, vous nous traînerez jusque sur le pavé de la rue.

Ainsi fut-il fait. Mais lorsque le R. P. et le P. Derice (un Nantais) apparurent au seuil du grand portail, la foule qui stationnait au dehors s'avança frémissante et barra le passage.

— Vive la liberté ! Vivent les Jésuites ! criait le peuple. Les agents essayèrent de se frayer un chemin. Efforts inutiles ! Une émeute allait éclater. On menaça d'envoyer quérir les gendarmes.

Le R. P. Supérieur fit signe qu'il voulait parler, et le silence se rétablit à l'instant.

— Mes chers amis, dit le vénéré Père, je vous remercie de toutes les marques de sympathie que vous voulez bien nous donner en ce moment ; nous en conserverons à jamais le souvenir. Mais n'oubliez pas que nous sommes avant tout des hommes d'ordre et de paix. Laissez-nous passer avec calme et sans tumulte : le procès-verbal constatera que vous avez cédé à mon invitation et à ma prière.

Le Sauveur, allant au Calvaire, n'avait-il pas dit à ses disciples : — Remettez votre glaive au fourreau. Ne faut-il pas que je boive le calice qui m'est présenté par mon Père ? Et comment donc s'accompliraient les Écritures qui nous apprennent qu'il en doit être ainsi ?

C'est à ce moment que s'avança l'honorable M. Waldeck-Rousseau, ancien bâtonnier du barreau de Nantes, ancien député de la Loire-Inférieure, ancien maire de Nantes ; il prit le bras du vénéré Père Supérieur, et traversant la double haie des spectateurs qui se découvraient avec respect en serrant affectueusement la main des expulsés, il l'introduisit dans sa propre maison avec plusieurs autres des saints religieux. M. Dulac, qui habite aussi le même quartier, s'empressa de donner asile aux autres enfants de saint Ignace.

Le R. P. Supérieur et le P. Gally ont pu rentrer ensuite à la résidence ; ils sont autorisés à y demeurer comme gardiens de l'immeuble, avec deux Frères servants.

Et maintenant toutes les portes de la chapelle sont closes ; les scellés y ont été apposés, tant à l'intérieur de la communauté qu'à l'extérieur. La demeure du Christ est une prison fermée et déserte, le Sauveur des hommes est comme au tombeau, en attendant le prochain réveil et la résurrection triomphante.

Et pendant ce temps-là, les bagnes de la Nouvelle-Calédonie seront ouverts, et tous les Barabbas de la Commune vont être rendus à la liberté. — L. G.

— Le 26 juin, on enterrait à Nantes un des hommes à qui Saint-Nazaire doit le plus de reconnaissance. Un des quais du bassin à flot orte son nom, et cet hommage fut largement mérité. M. Jégou d'Herbe-

line, inspecteur général des ponts-et-chaussées en retraite, ancien directeur de l'école des ponts-et-chaussées, commandeur de la Légion d'honneur, etc., est mort à Nantes le 25 juin, à 74 ans, après une carrière des plus laborieusement et des plus honorablement remplies. Ce fut son projet définitif qui fut adopté en 1847 pour l'établissement du bassin à flot de Saint-Nazaire. Il fit approuver le système de construction à l'abri d'une digue de ceinture, contrairement au projet Cabrol, et l'exécution en commença aussitôt par les soins de M. Jules de la Gournerie, ingénieur ordinaire de l'arrondissement, aujourd'hui inspecteur général. M. Jégou resta ingénieur en chef du service des ports maritimes de la Loire-Inférieure depuis 1846 jusqu'à 1859. Il vit par conséquent livrer au commerce le bassin dont il avait fait approuver les dispositions principales. Nommé en 1859 inspecteur général, il prit une grande influence au conseil général des ponts-et-chaussées et devint, en 1873 directeur de l'école de la rue des Saints-Pères. Depuis sa retraite, en 1876, il habitait Nantes, son pays natal. Son opinion sur les travaux de la Basse-Loire a pu être contestée, mais il n'en reste pas moins l'un des plus éminents ingénieurs qu'ait produits notre département.

— M. Alfred Giraud, ancien représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale, vient de mourir à Fontenay-le-Comte, où il était né. Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, docteur en droit, archiviste-paléographe, auteur d'un remarquable volume de vers intitulé : *les Vendéennes,* et de plusieurs écrits en prose, dont la plupart avaient la Vendée pour objet, M. Alfred Giraud appartient à notre pays à trop de titres, il laisse parmi nous des regrets trop nombreux et trop justifiés, pour que la *Revue* ne se fasse pas un devoir de consacrer prochainement à la mémoire de cet homme de bien une étude biographique et littéraire, que nous désirons faire aussi complète que possible, et pour laquelle nous faisons appel aux amis d'Alfred Giraud.

— Au dernier moment, nous apprenons avec douleur la mort de notre cher et si aimable collaborateur, M. E. du Laurens de la Barre. Nous lui rendrons bientôt l'hommage auquel il a droit.

— Une bonne nouvelle pour finir : notre ami M. Lucien Dubois vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Ce n'est que justice, et même justice tardive. Trente-deux ans d'excellents services dans l'administration de la Marine, (sans parler des titres littéraires de l'auteur du *Pôle et l'Equateur*), méritaient bien une telle distinction.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ASSOCIATION BRETONNE. ARCHÉOLOGIE. 22e session, tenue à Landerneau en 1879. (Comptes rendus, procès-verbaux et mémoires publiés par la direction.) In-8°, XXIX-180 pp. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

CHARLEMAGNE, par Alphonse Vétault, ancien élève de l'École des Chartes, conservateur de la Bibliothèque publique de Rennes. Introduction par Léon Gautier. 2e éd. gr. in-8°, XXV-556 pp. avec 22 pl. hors texte, dont plusieurs en chromolithographie, et 125 lettrines, culs-de-lampe, etc., d'après les monuments originaux. Tours, imp. et lib. Mame..... 20 fr.

COLLECTIONS DE TERRE-NEUVE, appartenant à Octave de Rochebrune. Les Armes depuis l'âge celtique jusqu'au XVIIIe siècle. N° 1. Epoques de la pierre et du bronze, par Octave de Rochebrune. In-4°, 19 pp. et 2 pl. Fontenay-le-Comte, imp. Gaurit; Niort, lib. Clouzot.

DEUX BIJOUX, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 3e éd. In-18, 292 pp. Paris et Lyon, lib. Lecoffre.

GLAIVE DES DÉSARMÉS (LE), NOTRE UNION DE PRIÈRES, par Paul Féval. In-18, 35 pp. Paris, lib. Palmé.

MORT (LA), LES FUNÉRAILLES ET L'ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE. Récit attribué à S. Méliton, évêque de Sardes, au IIe siècle. Paraphrase par Ad. Hamon de la Thébeaudière. In-8°, 24 pp. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

PANÉGYRIQUE DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, prononcé dans la cathédrale de Nantes, le 24 juin 1880, à l'occasion du 2e centenaire de la fondation de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par l'abbé F. Laprie, chan. hon., professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux. In-8°, 42 pp. Nantes, chez les principaux libraires..... 50 c.

PRISE DE POSSESSION DE LA HAUTE ET ANCIENNE BARONNIE DE LA ROCHE-BERNARD, par le comte de Boisgelin, marquis de Cucé, en 1744; par le docteur G. de Closmadeuc. In-8°, 15 pp. Vannes, imp. Galles.

QUESTIONS DU DROIT ATTIQUE, POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET PRIVÉ, par Félix Robiou, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. In-8°, 104 pp. Paris, lib. Didier et Ce.

SAINTE-ANNE DE JÉRUSALEM ET SAINTE-ANNE D'AURAY. Lettre à Mgr l'évêque de Vannes, par l'archevêque d'Alger. In-8°, 85 pp. Saint-Cloud, imp. veuve Belin.

SIGNUM FIDEI. Poésie en l'honneur du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle. 2e centenaire de la fondation de son Institut, par E. L., ancien élève du pensionnat Saint-Joseph de Nantes. — In-8°, 8 pp. En vente à Nantes, au Noviciat des Frères, place du Croisic.

TOMBEAU (LE) MONUMENTAL ET LE PÈLERINAGE DE S. RONAN A LOC-RONAN EN BRETAGNE, par Dom François Plaine, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. In-8°, 16 pp. et pl. Arras, imp. Laroche.

YVONNE DE COATMORVAN, par Zénaïde Fleuriot. 7e édition. In-18 jésus, 296 pp. Paris, lib. Dillet..... 2 fr.

FONDS BODLIER PÉRIODIQUES

LE SANS-CULOTTE J.-J. GOULLIN*

Le nom de Carrier est indissolublement lié au souvenir des cruautés commises à Nantes pendant la Révolution.

« Tout ce qu'on fit devant Troie d'exploits héroïques, dit quelque part M. Michelet, c'est Achille qui l'a fait ; et tout ce qu'on fit dans Nantes de choses effroyables, la tradition ne manque pas d'en faire honneur à Carrier. »

Carrier cependant ne fut pas à Nantes le seul coupable ; il eut des complices qui le servirent, l'aidèrent, le conseillèrent, et sans lesquels il n'eût pas fait tout le mal qui l'a rendu célèbre.

Une étude attentive des événements montre qu'avant le séjour de Carrier à Nantes, le Comité révolutionnaire, dont les membres avaient été choisis par ses collègues Philippeaux, Gillet et Ruelle, avait déjà établi la Terreur dans cette ville, et que la conduite de Carrier, dans ses précédentes missions, n'avait point été de nature à attirer l'attention sur lui.

Envoyé d'abord à Rouen et dans diverses parties de la Norman-

* Dans quelques jours, M. Alfred Lallié publiera, sous ce titre, un volume, tiré à petit nombre (voir la *Bibliographie*), dont il veut bien nous laisser détacher l'avant-propos et le premier chapitre, qui, nous n'en doutons pas, inspireront à nos lecteurs le désir de posséder cette biographie d'un de nos plus célèbres révolutionnaires nantais. On y verra ce que valaient, dans la vie publique et la vie privée, ces hommes dont on voudrait aujourd'hui nous faire écouter « les grandes voix. » (*Note de la Rédaction*).

die pour combattre les efforts du fédéralisme, il avait ensuite exercé ses pouvoirs à Saint-Malo [1] et à Rennes, et avait, durant quelques semaines, suivi en Vendée les opérations des armées républicaines.

Malgré le séjour de Carrier à Rouen, cette ville est peut-être la seule grande ville de France où ne siégea aucun tribunal révolutionnaire. Quelques habitants de Rennes ayant manifesté à Carrier la ferme intention de lui résister, on a raconté qu'il avait quitté Rennes sans y avoir ordonné une seule arrestation [2].

Dans la Vendée il n'avait été ni plus ni moins cruel que ses collègues.

Il est ainsi permis de supposer que si le monstre se révéla aussitôt son arrivée à Nantes, c'est qu'il trouva, parmi les membres du Comité révolutionnaire nouvellement établi, des gens animés de passions semblables à celles qui couvaient en lui [3].

L'étude qui va suivre, et qui est surtout consacrée à Goullin, montrera à quel point fut néfaste l'influence de cet homme; on y verra aussi qu'à côté de Goullin, ou plutôt au-dessous de lui, deux membres du Comité révolutionnaire, dont l'un s'appelait Chaux et l'autre Bachelier, prêtèrent leur concours aux plus abominables mesures de Carrier.

Chaux était, avant la Révolution, un négociant dont les affaires allaient mal. Déconsidéré dans son commerce, moins estimé encore de ses créanciers, il s'était jeté dans le mouvement révolutionnaire, comme l'ont fait depuis beaucoup de ses semblables, avec l'espoir d'y trouver une position, qui lui permît de vivre à l'aise et de rétablir, aux yeux de la foule, sa considération perdue. Intelligent, hardi, brutal, sans conscience, il avait, en traversant les sociétés populaires, fait son chemin jusqu'au cabinet d'un Représentant

[1] Voir la déposition du député Chaumont, séance du 22 frimaire an III, *Courrier républicain* du 24 frimaire, p. 361.

[2] *Bibliographie universelle* de Michaud, v° Joseph Blin, t. LVIII.

[3] Le témoin Laënnec dans sa déposition du 14 frimaire an III le dit expressément. *Papiers de Villenave*, p. 512. (Collection de M. Gustave Bord.)

dont il était devenu le secrétaire. Les fonctions de membre du Comité révolutionnaire avaient été sa récompense. Bien que sa signature valût peu de chose, il eut l'habileté de ne pas la compromettre dans les affaires publiques. Tout en demeurant l'ami et le collaborateur constant de Goullin au Comité révolutionnaire, Chaux ne signa directement aucun ordre de mort.

Bachelier avait une nature et des antécédents très différents. C'était un légiste ; il occupait dans le fief de l'Évêché un office dont les attributions tenaient à la fois de celles du notaire et de celles du procureur. Il exerçait paisiblement sa profession, et quoiqu'il fût craintif, gauche et sournois, — faux par faiblesse, dit M. Michelet, — il avait son grain d'ambition. Peut-être, sous la Monarchie, se fût-il contenté de trôner à l'église au banc des marguilliers, ou bien à la Mairie dans un des postes secondaires de l'Échevinage, mais son ambition s'était accrue en proportion des chances que le bouleversement social lui donnait de pouvoir la satisfaire. Appelé en 1791 aux fonctions de notable de la Municipalité, il était de ces hommes qui se font apprécier dans les corps délibérants, parce qu'ils sont exacts, ponctuels, parlent peu et savent tenir une plume. Girondin aussi longtemps que les Girondins avaient été les plus forts, il était devenu Montagnard à la chute de la Gironde. Dans un Comité dont la mission était d'opérer des arrestations il fallait un homme de loi, et l'on avait choisi Bachelier, qui avait accepté, autant peut-être pour le salaire que pour le pouvoir, car il n'était pas riche. Bachelier fit de la terreur parce qu'il était lui-même terrorisé tout le premier ; il avait peur de Goullin, peur de Carrier, et, comme il l'a dit lui-même, croyant peut-être que cette qualité devait tout excuser, il était père de famille. Père de famille, soit, mais d'une espèce bien autrement dangereuse que ceux dont Talleyrand disait en riant qu'ils étaient capables de tout.

Bachelier fut, pendant les deux premiers mois, président du Comité révolutionnaire, et à moins d'admettre qu'il fût un parfait imbécile, son nom mérite d'être associé à celui de Goullin dans les annales de notre histoire locale. Il y a bien des manières

de faire le mal, et les complices par lâcheté sont les plus méprisables.

En effet, c'est à faire le mal, et rien qu'à cela, que ces hommes employèrent leur autorité. Jamais on ne vit pareille absence d'idées et de systèmes. Leur seule politique fut de satisfaire leurs rancunes, et de perdre ceux qu'ils croyaient capables de leur porter ombrage. Il y eut à Nantes aussi bien qu'à Paris une mêlée des partis, où, comme dans le règne animal, le combat pour la vie, — *the struggle for life*, — dirait un naturaliste, absorba toutes les forces. C'est de ce temps que le conventionnel Bailleul a si bien dit : « Il est évident qu'on ne vit jamais plus de maladresse, plus d'ignorance dans le gouvernement, indépendamment de l'atrocité qui en était le caractère [1]. »

Écrivant la biographie de Goullin dans une ville où ce nom est porté par une famille honorable, je crois devoir prévenir des susceptibilités légitimes, en rappelant qu'à la suite d'une enquête minutieuse, dont les résultats furent consignés dans un procès-verbal signé le 11 septembre 1865, il a été établi, d'une manière péremptoire, que Jean-Jacques Goullin n'avait aucun lien de parenté avec la famille dont le chef était alors M. P.-B. Goullin, qui a occupé à Nantes diverses fonctions publiques, et notamment la présidence du Tribunal de commerce, et qui y a laissé de si bons souvenirs.

CHAPITRE PREMIER. — Lieu de naissance de Goullin. — Son signalement d'après son passe-port. — Sa mauvaise santé. — Sa répugnance pour le service militaire. — Difficultés qu'il rencontre à ce sujet. — Son attitude envers le Clergé dès 1791. — Détails sur son caractère et ses habitudes. — Sa nomination au District. — Son attitude dans cette administration. — Il obtient une place lucrative dans l'Enregistrement. — Sa correspondance avec le Procureur-Syndic du District. — M. de la Bregeolière, prédécesseur de Goullin, dans la régie de l'Enregistrement.

Quelques jours avant son arrestation, qu'il avait des raisons de croire prochaine, et peut-être en vue d'y échapper, Goullin se fit

[1] *Observations sur les finances et les factions*, par Ch. Bailleul, membre du Conseil des Cinq-Cents, p. 7.

donner une mission par le Conseil général de la commune de Nantes pour aller à Paris conférer avec la Commission d'agriculture et des arts. Un passe-port signé « le sans-culotte Renard » lui fut délivré à cet effet le 16 prairial an II (4 juin 1794). Ce passe-port, dont il ne fit point usage [1], nous apprend que Goullin, Jean-Jacques, né à Saint-Domingue, âgé de trente-sept ans, domicilié dans la commune de Nantes depuis vingt ans, demeurait rue Félix, N° 12, depuis quatre ans. Le signalement porte : taille, cinq pieds trois pouces ; cheveux et sourcils noirs ; yeux noirs et petits ; nez un peu long et retroussé ; visage ovale et pâle. Le lieu de sa naissance à Saint-Domingue était le Fort-Dauphin, où son père, mort à Nantes le 15 août 1785, avait été à la fois négociant et capitaine de milices.

J.-J. Goullin a donné lui-même, dans un mémoire manuscrit, rédigé pendant le procès des Cent trente-deux Nantais, daté de Paris le 24 fructidor an III (10 septembre 1794) et dont je dois la connaissance à une bienveillante communication de M. Dugast-Matifeux, quelques renseignements sur son passé.

« Ayant reçu de la nature, dit-il, l'organisation la plus frêle, une éducation trop molle l'ayant encore affaiblie, de tout temps j'eusse fait un mauvais soldat. Depuis, un poison dévorant, dont j'ai rappelé par miracle, un poison qui pendant trois ans m'a privé de toute digestion, avait achevé de débiliter mon chétif individu. En 89 et 90, toujours agonisant..... mon existence était un problème, et il m'était impossible, malgré mon ardent amour pour la Révolution, de m'engager à un service nocturne. »

Goullin répondait ainsi au reproche qu'à l'une des audiences du procès des Cent trente-deux Nantais, un des accusés patriotes lui avait adressé de n'avoir pris les armes qu'au moment de la chute du *tyran ;* mais ce n'était pas la première fois qu'il était mis en demeure de s'expliquer sur ce point. Le journal *la Chronique de la Loire-Inférieure,* du 11 juin 1791, contient une lettre, signée « Jean-Jacques Goullin, citoyen français », dans laquelle il répon-

[1] Archives départementales de Nantes.

dait « aux accusations journalières de plaider la cause de sa patrie et de ne rien faire pour elle..... Ignorant les premières notions de la tactique, inhabile à manier un fusil, incapable de résister à la moindre fatigue, trop faible pour veiller une seule nuit, de quel secours, disait-il, puis-je être à mes concitoyens dans un corps de garde ou dans une action? Ce sont des hommes qu'il faut et non des impotents. Chacun sert l'Etat à sa manière. Le laboureur paie de ses bras, le soldat de son sang, le magistrat de ses veilles; quelques individus plus heureux savent le servir doublement. Quant à moi, je n'ai qu'une faible tête, et j'en fais hautement l'entier hommage à ma patrie. Si, malgré cet aveu, un seul patriote persistait à me voir enrôlé sous le drapeau national, je me résigne. »

Goullin se résigna ; du moins il l'affirme dans le mémoire déjà cité du 24 fructidor an III ; mais « ses forces parurent si douteuses à ses camarades de la compagnie de la *Liberté* qu'ils jugèrent à propos, pour l'exempter de service, de lui confier le poste de sergent-major, qui n'exigeait qu'un travail de jour et de plume, et des fonctions analogues à ses goûts et à ses facultés. »

Le banqueroutier Chaux, à cette époque, était déjà devenu un homme important, et présidait la Société des *Amis de la Constitution*, séant aux Cordeliers ; Goullin, lui aussi, était certainement membre de la même Société, mais il n'avait point encore pris position. Ce fut probablement pour attirer l'attention sur lui qu'il fit insérer dans *la Chronique de la Loire-Inférieure* du 18 juin 1791 une pétition qu'il avait adressée à la Société populaire. Le but de cette pétition était d'indiquer un moyen pour dégoûter à jamais les ci-devant jacobins de porter leur costume monacal, et le moyen indiqué consistait dans une invitation aux juges du District « de faire revêtir de la robe jacobite le premier criminel qu'ils condamneraient au carcan. »

Les gens qui ne sont arrivés à la notoriété que par leurs crimes sont fort exposés au malheur d'être jugés sévèrement dans leur passé. Goullin, mis en évidence par le célèbre procès où il se trouvait impliqué, eut ce malheur. A l'exception de quelques témoins,

qui avaient été ses complices, la plupart de ceux qui furent appelés à s'expliquer sur sa moralité en donnèrent une fort triste idée, et comme il n'est pas dans la nature humaine de passer subitement de l'honnêteté à la scélératesse, les accusations les plus sévères dirigées contre la partie de sa vie antérieure à l'époque où il exerça des fonctions publiques, ont ainsi acquis une vraisemblance des plus fâcheuses pour sa mémoire.

Mauvais fils, au point de battre son père, si l'on en croit un propos répété par Giraud, directeur de la poste aux lettres [1], « Goullin était connu, avant 1789, par ses talons rouges, ses plumets et sa longue et innocente rapière ; son libertinage lui avait mérité le titre de *roué* [2]. » « Homme de café, jamais il n'eut l'estime publique », dit Caton, maître de poste à Nantes, qui ajouta ne lui avoir jamais connu d'autre état que celui de joueur de trictrac [3].

Avec de pareilles habitudes, on s'explique aisément qu'il fallut que les circonstances lui vinssent en aide pour qu'il réussît à se faire prendre au sérieux ; mais, dans les temps de révolution, les gens capables de nuire sont toujours appréciés, et l'heure de Goullin devait arriver. Ses aptitudes n'étaient point vulgaires ; son intelligence était vive, il savait écrire convenablement, et son procès a révélé un certain talent de parole ; sans principes, et partant sans scrupules, capable d'oser, ne redoutant aucune responsabilité, n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans un bouleversement social, il avait bien ce qu'il faut pour arriver au succès en temps de révolution. Plus d'une fois sans doute, en voyant la Convention peuplée de médiocrités pour qui sonnaient les trompettes de la renommée, il maudit le sort jaloux qui l'avait relégué sur le théâtre mesquin d'une ville de province ; mais, s'il ne fut point de ceux qui

[1] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, de Clément, in-4°, VI° partie, p. 301.

[2] *Phelippes, dit Tronjolly, accusé et détenu, ex-président des Tribunaux criminel et révolutionnaire, séants à Nantes, à la Convention nationale, à la République française, et à ses juges*; in-4°, Paris, 12 fructidor an II, p. 17.

[3] *Bullet. du Tribun. révol.*, VI, 362.

composaient la tragédie, il a montré que nul n'était plus capable que lui d'y jouer un rôle sanglant.

Pendant plus de six mois à Nantes, on peut dire que Goullin remplit la scène ; ses compagnons ne sont que des comparses. Il est vrai que Carrier est auprès de lui, Carrier, le monomane de destruction, auquel est échue la puissance de détruire ; mais Carrier est un étranger dans Nantes où il ne connaît personne ; il y passe ses jours et ses nuits vautré dans la débauche, et quand il sort de son hébétement pour donner quelques-uns de ces ordres d'une cruauté invraisemblable, et qui pourtant sont vrais, on peut être sûr que Goullin n'est pas loin.

Malgré son désir d'arriver, Goullin n'était encore à la fin de 1792 que simple commis-greffier de la municipalité ; on retrouve quelquefois, dans les Archives, des pièces administratives couvertes d'une écriture élégante et hardie et signées : J.-J. Goullin, commis-greffier [1].

La première marque d'estime que les patriotes lui donnèrent en récompense de son exaltation révolutionnaire, fut sa nomination aux fonctions de membre du Directoire du District de Nantes. Cette élection eut lieu le 1er décembre 1792, et, sur 105 votants, il ne fut élu qu'au second tour et à la majorité relative par 47 voix [2] ; le lendemain, ses trois collègues du Directoire l'élurent président. L'administration du District avait peu d'importance et surtout donnait peu de relief à ses membres dans les grandes villes où il y avait à la fois des Administrations Municipales et Départementales ; aussi Goullin s'empressa de quitter le District, aussitôt qu'il put, grâce à l'amitié de Fouché, trouver une meilleure place. Dans son mémoire manuscrit du 24 fructidor an III, il se défend d'avoir « quêté » cette place. « Elle me fut offerte franchement, dit-il, et je l'acceptai de même... Je fus d'autant plus aise de passer à mon

[1] Ce fut Goullin qui rédigea le procès-verbal contenant inventaire et acte de transport au district des vases d'or et d'argent de la cathédrale de Nantes, le 18 octobre 1792 ; cet inventaire comprenait 515 marcs d'or et d'argent.

[2] Registre du district, 1er décembre 1792, n° 579. (Archives départem.)

nouveau poste que, professant des opinions différentes de la grande majorité de mes collègues, mes fonctions devenaient chaque jour plus pénibles. Les épithètes de montagnard, de maratiste, m'étaient dédaigneusement prodiguées. La haine des fédéralistes contre Fouché, dont je soutenais les principes, rejaillissait sur moi. Tous ces dégoûts me firent embrasser avec plaisir un changement d'état. »

La place valait plus de cinq mille livres, et l'arrêté qui la lui conféra mérite d'être reproduit en partie ; il est signé de Fouché et de Villers, en date du 2 avril 1793, et aucun artifice de langage n'en déguise l'arbitraire :

« Vu la destitution du sieur Bouhier, dit Brégeolière, de la place de receveur des droits d'enregistrement, en date du 30 mars ;

« Ayant reconnu que le citoyen Jean-Jacques Goullin a les talents et le civisme pour la remplir dignement ;

« Dérogeant, pour le bien public, à une disposition de la loi du 27 mai 1791, qui prescrit d'appeler aux places vacantes les employés ou soumissionnaires de la régie ;

« Considérant qu'il ne faut, dans les circonstances présentes, confier le timon des affaires qu'à des républicains éclairés et purs, appelons provisoirement à la place de Receveur des droits d'enregistrement d'actes civils et privés, ainsi que des déclarations de successions, tant directes que collatérales, le citoyen J.-J. Goullin qui entrera en fonctions de suite, le présent lui servant de commission, sauf l'aveu de la Convention Nationale et des régisseurs nationaux, auxquels il en sera adressé copie, ainsi qu'au directeur de la régie nationale de ce département [1]. »

Le 7 avril 1793, une lettre des mêmes représentants, adressée à Fidière, directeur de la régie nationale, ordonna de procéder au plus tard, le mardi 9, à l'installation de Goullin dans ses nouvelles fonctions.

L'installation eut lieu ; les liasses des papiers des émigrés contiennent de nombreuses pièces relatives à des successions ou à des inventaires, sur lesquelles on retrouve la mention de la perception

[1] Archiv. départem.

des droits par Goullin. Néanmoins la chose n'alla pas sans quelques tiraillements de la part des employés de la régie ; aussi Goullin, en homme prudent, tarda-t-il à donner sa démission de membre du District. Le 19 avril 1793, il adressait au procureur-syndic du District, Clavier, le billet suivant, qui montre avec quelle désinvolture il savait dire les choses les plus gracieuses à des gens qui n'avaient cessé, comme on l'a vu tout à l'heure, de l'accabler d'injures.

L'adresse porte : « Au républicain Pierre Clavier, le républicain Goullin, *salus et honor* :

« .... Daignez, brave camarade, être auprès de mes collègues l'interprète des sentiments d'estime et de sympathie que je leur voue. Remerciez-les de leur extrême complaisance à vouloir bien porter ma part du fardeau administratif; engagez-les à patienter encore huit jours seulement, passé lequel délai, je jure d'être entièrement des leurs ou de donner ma démission. Je vous recommande ma cause, certain qu'en passant par votre bouche elle acquerra un degré de faveur de plus. Adieu. *Amplector te totis ulnis;* parlons français, je vous étreins en vrai sans-culotte.

Signé : « J.-J. Goullin. »

Le 6 mai 1793, dans une lettre aux administrateurs, où il leur exprimait ses regrets d'abuser si longtemps de leur complaisance, et les assurait de son attachement, il les priait, « malgré l'incertitude de sa nouvelle place », de vouloir bien accepter sa démission. Cette lettre ne leur ayant point été communiquée par le « républicain Pierre Clavier, » Goullin lui en témoigna sa reconnaissance; pour être moins joli que l'autre, ce billet mérite encore d'être cité.

L'adresse porte : « A l'obligeant et républicain Clavier, l'obligé et républicain aussi J.-J. Goullin, salut. »

« 12 mai matin.

« Mon cher Clavier,

« Je ne puis vous exprimer combien je vous suis reconnaissant du généreux procédé que vous avez eu à mon égard ; mais, encore

une fois, mes collègues souffrent, et je ne puis me résoudre à voir si longtemps tout en souffrance pour le bien-être d'un seul. De grâce, mon cher, faites usage de ma précédente missive, et, malgré l'incertitude continuelle de mon sort, annoncez à mes confrères que je dois et que je sais sacrifier mes intérêts particuliers au bonheur général... Je leur souhaite pour mon successeur un citoyen, non pas aussi capable (aisément on me remplacera sur ce point), mais un homme aussi *attaché* à ses collègues, et aussi pénétré de l'amour de sa patrie. Je ne suis pas modeste, comme vous voyez, mais le siècle de l'humilité n'est plus, les capucins sont morts; d'ailleurs la modestie n'est qu'un raffinement de l'amour-propre, et nous sommes parvenus au point où l'on doit franchement dire ce que l'on pense, même de soi. Assez, brave compatriote... Je vous donne l'accolade républicaine et vous quitte. JEAN-JACQUES GOULLIN. »

Le post-scriptum est d'un bon comptable : il y est question d'une somme de 18 livres 10 sous due pour une adjudication, et le receveur demande qui lui en tiendra compte.

Le 27 mai, la démission n'étant pas encore parvenue à son adresse, le District convoqua Goullin à une séance de permanence pour la nuit suivante. Celui-ci répondit aussitôt, et, après s'être confondu en compliments pour l'excessive complaisance de ses collègues, qui le traitent encore comme un des leurs, il ajoutait :

« Braves camarades, deux motifs puissants m'empêchent de me rendre à votre injonction. Ma santé, premier obstacle ; depuis quatre jours, j'éprouve des coliques d'estomac qui me tourmentent cruellement. Deuxième raison, plus forte encore : observateur rigide de la loi, il m'est impossible de remplir deux fonctions à la fois. En un mot, la loi me défend de faire aucun acte administratif. D'après ces considérations, citoyens administrateurs, veuillez me dispenser de ma corvée nocturne, et me faire remplacer par un de vos membres qui, à coup sûr, vaudra mieux sur tous points que votre concitoyen GOULLIN. »

Il est évident qu'il préférait enregistrer ; la loi, la vraie loi, était

celle qui lui donnait moyen de le faire, et celle qu'on avait violée pour lui donner une place était, par la même raison, de ces lois qui ne comptent pas.

Cette lettre fut enfin regardée comme une démission, et, le 29 mai, Clavier écrivait à Vandamme, celui des candidats qui, le 1er décembre 1792, avait eu le plus de voix après Goullin, de venir le remplacer. La position était peu recherchée ; Vandamme déclina l'offre ; on se rabattit sur Bougon et sur Athenas, qui refusèrent également ; l'un parlait de sa fabrique d'huile, l'autre de sa société du commerce et des arts, et je ne saurais dire s'il fut possible de trouver un successeur au démissionnaire.

Quant à La Bregeolière, comme il n'était pas d'un civisme bien pur, tout bon républicain dira qu'il n'eut que ce qu'il méritait. Parmi les requêtes et dénonciations adressés au représentant Bo, il s'en trouve une datée de l'hospice de la Réunion (ancienne maison des Frères, rue Mercœur) où Mme de la Bregeolière expose que l'insatiable cupidité de Goullin a privé son mari d'une place qu'il occupait depuis trente ans, et qu'afin de se l'attribuer à lui-même, Goullin lui fit refuser un certificat de civisme ; qu'investi de la place, ajoute Mme de la Bregeolière, celui-ci fit arrêter son mari, qui se jeta par la fenêtre, et qui, ayant survécu à sa chute, fut emprisonné. Une autre pièce, signée Delorme, qui se trouve à côté de celle-ci, expose, à la date du 5 brumaire an III, que le fils du signataire est au Sanitat depuis six mois pour avoir fait une réclamation au nom de Mme de la Bregeolière. Goullin, est-il dit dans cette pièce, s'était fait donner la place de M. de la Bregeolière, et l'administration n'ayant pas approuvé sa nomination, il a poursuivi de sa haine tous les employés de la Régie, à laquelle appartenait le fils du pétitionnaire [1].

ALFRED LALLIÉ.

[1] M. Delorme, qui donna son nom au boulevard, avait deux fils ; l'un était le prisonnier du Sanitat, l'autre avait été tué dans une rencontre avec les Vendéens. Ayant abandonné à la ville de Nantes le terrain sur lequel fut tracé le boulevard, M. Delorme obtint que ce boulevard portât son nom, en souvenir de la mort de son fils.

HISTOIRE VÉRITABLE DE FALL-I-TRO

CONTE BRETON

Les *disrèvellers* ou conteurs sérieux sont rares par le temps qui court ; on n'entend plus guère aux *veillées* que des *marvailleries* ou contes plaisants. Pourtant le vieux Bideau, l'ancien garde de Koat-ar-Roch, était un *disrèveller* terrible et plaisant à la fois. C'est lui qui m'a conté cette vieille histoire. Il est mort depuis, laissant à son fils ses fameuses *tenailles* et la mémoire de ses récits. Maintenant laissons-le parler :

— Ah ! mes amis, quel beau temps de novembre ! Le vent siffle dans la vieille cheminée du manoir, le toit tremble, la grêle craque sur les ardoises ; oui, un bon temps pour faire flamber la lande sur le foyer et conter des choses terribles... faites silence, enfants ; ne bougez plus. Un signe de croix pour les défunts :

« Marche aujourd'hui, marche demain ;
A force de marcher tu feras du chemin. »

Il y avait autrefois sur le pont de l'Elorn, dans la belle ville de Landerneau, un vieux moulin, habité par un vieux meunier, le père *Fall-i-tro,* ou Mal-y-tourne en français. C'était un *Pagan* (païen) sans foi ni loi. Son moulin chômait presque depuis que l'on avait établi un autre moulin auprès du bourg de la Roche-Morice à une lieue plus haut sur la rivière de *Dour-Doun* [1].

Fall-i-tro avait en vérité une mine de sacripant : sa large face, mal blanchie par la farine, était ornée d'un nez rouge colossal, lequel accusait les nombreuses *bannè* que le coquin avait goûtées pendant cinquante à soixante ans. En outre, il possédait une panse

[1] *Dour-doun,* eau profonde; ancien nom de l'Élorn.

énorme et, par bonheur pour une malheureuse quelconque, il était garçon. Voilà notre homme. Un jour qu'il regardait l'eau couler sous le pont, vu qu'il n'avait plus d'argent pour aller au cabaret du coin, il s'écria : « Que le diable me brûle, si je ne vais à la Roche mettre le feu au moulin neuf ! »

Tout à coup il vit paraître dans la brume, au-dessus de l'eau, un grand personnage vêtu d'un long manteau jaune-rouge, à peu près de la couleur de l'habit du *milinor*, qui jadis avait été bleu.

— Pas besoin, mon fils, lui dit le personnage d'une voix pareille à un soufflet de forge, pas besoin de mettre le feu à l'autre moulin. Si tu veux seulement me prendre pour valet pendant trois mois, nous ferons de la *farrrine* et du pain capables d'achalander ton moulin pour *toujourrre* [1]...

— Ça me va, compère, répondit Fall-i-tro, en remuant son nez rouge.

— C'est bon, mon joli garçon, pour *lorrss*, mets ta main dans la mienne.

— Oh ! là, ho ! cria le Pagan ; tes griffes brûlent autant que braise ; on dirait que...

— Je suis le diable ! interrompit l'autre; ainsi tu renonces ?

— Pas du tout, farceur... j'ai topé : commençons tout de suite. Il n'y a plus de blé au moulin et il m'en faut pour la prochaine foire de Guipavas. Mais comment te nommes-tu ?

— Fistiloup, pour te *servirre*.

— Un joli nom de meunier : en route. — En rrroute, répéta un écho infernal.

Une heure moins un quart après, Mal-y-tourne se tenait dans la cave de son moulin, auprès de la gueule du four, où il jetait des brassées de lande (car il était meunier et fournier en même temps); tout à coup, une voix de tonnerre qui cassa l'unique vitre du soupirail, lui commanda d'ouvrir.

Fall-i-tro étonné ouvrit le soupirail ; la grosse voix dit : « *Maigres ou gras, les voilà !* » — Et au même instant un corps tomba dans la

[1] Orthographe et prononciation usitées en enfer.

cave, puis un autre et un autre encore. Et de trois pour commencer la fournée. Ensuite le grand valet se mit à fourrer les trois corps dans le four rouge, et le moulin de tourner rondement, car les eaux étaient grandes. Le four ronflait terriblement sous le souffle formidable de Fistiloup, si bien qu'au bout de cinq minutes il trouva la *chose* cuite à point, l'enleva proprement avec sa fourche et roula le tout sous les meules. Ah ! ah ! on n'a pas vu souvent pareils meuniers dans le pays !

C'est bon !... La farine était superbe et le pain de Mal-y-tourne eut bientôt dans les environs une réputation telle que tous les autres mitrons en séchaient de misère et de dépit.

Il est bon de vous dire aussi jusqu'où allait le pouvoir du grand Fistiloup, qui n'était autre qu'un meunier de l'enfer où il y en a beaucoup, à ce qu'on dit, vu qu'il faut pas mal de pain de la sorte pour nourrir tant de compagnie. Donc le pouvoir de ce grand démon était borné comme toute chose soumise à la volonté de Dieu... pas vrai ? Ainsi il avait le pouvoir de s'emparer des corps de tous ceux qui mouraient en état de péché mortel et de les réduire en pâte ; mais s'il lui arrivait un jour de jeter au four le corps d'un juste, pris par erreur, alors adieu la boutique... Vous verrez plus tard.

Tous les soirs donc à la brune, quand le pont était désert (et dans ce temps-là il n'y avait pas beaucoup de flâneurs à Landerneau), la voix formidable criait : — *Maigres ou gras, les voilà !* — Les corps tombaient un à un dans la cave ; le four ronflait et les meules... les meules broyaient les os !... C'était affreux, mais ça faisait, m'a-t-on assuré, de bon pain au levain de *bière*[1].

Vous saurez de plus que nos compères avaient un autre genre de distraction tout à fait gentil. Fistiloup, pour s'amuser, avait appris de jolis tours en enfer avec un Parisien récemment débarqué. Un soir que la récolte avait été mauvaise, — car les coquins commençaient à diminuer dans le pays, et c'est pourquoi il n'y a plus que d'honnêtes gens à Landerneau, — un soir donc, Fistiloup, qui n'ap-

[1] Pardonnez au vieux marvailler cette lugubre plaisanterie.

portait rien de plus, tira de dessous son manteau une veste usée qu'il jeta par terre.

— Pourquoi faire ça ? dit Fall-i-tro.

— Pour nous *vengerre*, répondit le grand valet.

— De qui ou de quoi ? reprit le miliner.

— D'un coquin de tailleur de la Roche-Morice que tu connais bien. Le particulier allait mourir d'ivresse, quand il m'a glissé comme une anguille entre les *grrriffes*, en me laissant sa méchante veste.

— Oh ! tu t'es laissé refaire, mon Fisty !

— Oui, et c'est dommage pour toi, car le *brrrigand* te réclame dix écus pour ton dernier habit.

— Boh ! c'est un voleur ; mais que veux-tu faire de cette veste percée ?

— Tu vas *voirrre*...

Là-dessus Fistiloup prit son gourdin endiablé, et se mit à taper à tour de bras sur la veste en disant : « *Passe-lui ça, passe-lui ça.* » — Après une douzaine de coups il dit au miliner : Si tu veux payer ton tailleur, rends-toi chez lui sans argent ; *alorrss* tu lui diras de te donner quittance ; s'il refuse, le reste me regarde. Tu comprends ?

— Ma foi, non.

— C'est pas malin, pourtant. Moi je dauberai ici sur la veste du tailleur, en disant : *Passe-lui ça,* et mes coups tomberont là-bas sur ses épaules... Comprends-tu maintenant ?

— Oui, à peu près... d'ailleurs, mon Fisty, tu es cousin germain du diable et ça me suffit...

Voilà donc le Pagan en route avec sa grosse panse, pour aller trouver le *Quémener* de la Roche. Le gros *mal blanchi* suait avant d'arriver et n'avait pas l'humeur trop tendre. Gare au tailleur ! A peine entré dans la maison, Fall-i-tro lui dit qu'il venait savoir des nouvelles de sa santé et demanda un coup à boire.

— Tu ferais mieux de me payer, failli Pagan ! répondit l'autre en se frottant les reins.

— Patience, mon vieux, reprit le miliner en remuant son nez, ça va venir tout à l'heure et je te paierai en bonne monnaie...

— *Aïe, aïe,* fit aussitôt le tailleur en se retournant ; voilà que ça recommence : c'est donc toi, voleur ? Holà ! holà ! finiras-tu, Fall-i-tro ; ce sont de vilaines plaisanteries et tu tapes comme un sourd.

— Moi, regarde-donc, j'ai les deux mains dans mes poches.

— Possible, mais tu cognes trop dur tout de même... holà ! ho !...

Et le tailleur de beugler comme un veau, et l'autre de rire à se rompre la panse.

Enfin, quand le couturier eut reçu une bonne rossée du gourdin invisible, son débiteur lui dit :

— A présent, si tu es content de la recette, donne-moi quittance de dix écus que je ne crois pas te devoir pour un mauvais habit tout usé.

— Quittance ? répliqua le tailleur; mais tu ne m'a pas payé !.. *Aïe, aïe !* voilà que ça tombe sur ma tête, à présent... holà, là, j'y vois trente-six chandelles...

— Donneras-tu quittance, double voleur ?

— Je ne puis en vérité... holà, holà, assez, oui, oui, je te donne quittance et va-t-en à tous les diables ! s'écria le tailleur en tombant éreinté sur la terre boueuse de son taudis.

Le Pagan lui mit une plume dans les mains, écrivit sur un chiffon sale : Quittance de dix écus pour l'habit bleu de Fall-i-tro, et le tailleur fit son paraphe. Après quoi le meunier satisfait le laissa se frotter les reins tout à son aise. Chemin faisant il se disait : « Tout de même voilà une jolie manière de payer ses dettes ! » — Qu'en pense-t-on par ici ?... Y a-t-il, par le temps qui court, des gens qui paient de même ? Les uns disent : oui ; d'autres : non. Là-dessus que chacun pense comme il voudra et voyons la fin de l'aventure.

Le miliner rendit compte à Fistiloup de son expédition, et le valet fut si content qu'il embrassa Mal-y-tourne sur les deux joues si fort que le gros farinier portait ensuite deux belles cloches bleues de chaque côté de sa face blanche.

— Par tous les diables ! tu as tort, Fisty, d'embrasser les amis quand tu as si chaud.

— C'est la *chaleurre* de l'amitié, fit l'autre en grimaçant.

C'est bon. Le commerce allait si bien que nos boulangers ne pouvaient suffire à fournir du pain au levain de *bière* à leurs nombreuses pratiques. A force de coups de bâton, avec la recette de *passe-lui-ça*, Fall-i-tro qui, auparavant, était dans la débine, avait déjà payé toutes ses dettes. Il lui suffisait de se procurer, par un moyen quelconque, les guenilles de ses créanciers ; Fistiloup daubait dessus, comme vous savez, et le tour était joué.

Pourtant les meilleures ruses ne tournent pas toujours bien en ce pauvre monde. Le tailleur, payé en monnaie *de trique*, était aussi un rusé compère. Il avait flairé la mèche et s'en vint un soir rôder sur le pont, autour du vieux moulin. Nos deux complices, tout fins qu'ils étaient (mais on sait qu'un tailleur est souvent plus fin que le diable), nos complices, ce soir-là comme les autres, avaient bu un coup de trop, et, sans se douter de rien, ils s'amusaient à faire le joli tour de *passe-lui-ça*, au profit du bedeau de Saint-Houardon, dont ils avaient volé la vieille soutane.

Et ils s'en donnaient de cogner sur le pauvre rat d'église, de rire et de boire, si bien qu'à la fin ils roulèrent côte à côte et ronflèrent bientôt à réveiller les morts. Notre *quémener*, qui avait compris la recette, entra doucement dans le moulin, s'empara du bâton de Fistiloup et de la veste de Fall-i-tro (celle-là même qui lui avait été payée en monnaie que vous savez) ; puis il s'en retourna chez lui. Ce qu'il fit, vous le devinez bien : il étendit la défroque par terre et se mit à piler dessus en disant le *Passe-lui-ça* nécessaire.

Ah ! ah ! c'est dans le moulin que cela était comique de voir le réveil du gros *mal blanchi*, qui sautait, courait, tombait, hurlait et cherchait dispute à son ami Fisty en lui disant : — « C'est toi qui as volé ma veste, scélérat, oh ! là ! oh ! là !... et tu fais taper dessus. »

— Moi ? allons donc, répondait le valet avec une grimace de

damné; moi, je dormais, et tu étais si soûl que tu auras jeté veste et bâton par la *lucarrrne*.

— C'est pas vrai! tu mens, brigand !.. Oh ! là, assez... tu es un traître...

— Possible, ce sont là les vertus qu'on estime chez nous... Allons, tais-toi, ne braille pas si fort, c'est fini ; je m'en vais *coirre* là-bas.

Et voilà le grand diable en route pour la Roche, où il trouva le tailleur en train de se rafraîchir au cabaret. Fistiloup, déguisé en marchand de cochons (sauf votre respect), entra aussi et paya tant de *banné* au tailleur que notre ivrogne roula bientôt sous la table, et de là dans la grande poche du diable, qui l'emporta.

Comme il passait sur le bord de la rivière, il faisait déjà nuit noire ; la grêle craquait sur les pierres, le vent sifflait dans les vieux arbres et l'eau débordée tourmentait les rochers avec un bruit sinistre... Fistiloup crut entendre crier à quelque distance : il pressa le pas et vit alors, au milieu du courant rapide, un corps blanc que l'eau emportait.— C'est bon, se dit-il, en allongeant ses grands bras pour harponner le cadavre : c'est sans doute quelque ivrogne que des voleurs ont dévalisé et jeté dans la rivière. *Maigres ou gras,* en voilà deux.

Oui, en voilà deux sans doute, maître démon ! mais non pas de même pâte. Non, non, car le dernier était ni plus ni moins que le sire de la Roche-Maurice, un saint homme que des routiers avaient volé, dépouillé et jeté dans la *Dour-doun* [1].

N'importe : le démon, aveuglé par la volonté de Celui dont la patience est longue, mais se lasse à la fin, le démon trompé à son tour arriva auprès du moulin avec sa capture.

— *Maigres ou gras,* cria la voix formidable à la lucarne de la cave où Fall-i-tro attendait....

Ah ! ah ! mes amis, il y eut alors un changement que personne ne pourrait vous raconter : un grand coup de vent semblable au tonnerre, un tremblement, une odeur de brûlé, de soufre et de

[1] La légende dit que le sire de la Roche se précipita du haut d'une tour dans la *Dour-doun*, et que deux guerriers, Néventer et Derrien, le sauvèrent. (IV^e^ siècle).

salpêtre, et le vieux moulin... cherchez, cherchez bien : le vieux moulin avait sombré dans la rivière...

Sur le bord, le sire de la Roche priait tranquillement à genoux. Enfin, il faut bien vous dire ce qui se passa à cinq cent mille pieds sous terre, juste au-dessous du moulin maudit, sous le pont de Landerneau : la lucarne de l'enfer s'ouvrit toute grande ; la voix, plus formidable encore, hurla pour cette fois : — *Gros et gras, le voilà !!* — Et un corps, un corps si ventru que tous les démons s'en donnèrent de rire, tomba dans le gouffre infernal.

C'était Fistiloup, qui, pour se consoler, jetait son ami Mal-y-tourne dans la gueule du four suprême, où il servit à faire une belle miche aux damnés.

— Voilà notre conte fini. C'est à vous, Messieurs, de décider s'il est gras ou maigre, Sarrasin ou Breton [1].

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

Koat-ar-Roch, août 1879.

[1] Ce récit était destiné au congrès de Landerneau (1879) et devait servir de preuve à une étude sur l'origine des *Contes bretons*. Un autre récit a été lu à la place de celui-ci.

UNE EXCURSION

DANS

LA PRESQU'ILE DE RHUYS

NOTES DE VOYAGE (1879)

II *

Un moine du VI^e^ siècle. — Navigation miraculeuse. — Saint Bieuzy. — Le barde Taliésin. — Invasions normandes. — Saint Félix. — Abélard. — L'église de Saint-Gildas. — Les tombes. — Saint Goustan. — Visite aux reliques. — Le couvent et la fontaine.

Saint-Gildas, 22 août. — Hier soir, je me serais cru dans le midi de la France, par un de ces moments d'orage, si fréquents pendant la saison d'été. Vent violent, pluie torrentielle, éclairs bleuâtres déchirant coup sur coup l'espace et suivis des bruyants éclats du tonnerre, rien ne manquait à la beauté sinistre de cette scène. Je n'eus pas le courage, bien que j'en fusse violemment tenté, de sortir pour contempler la mer. Elle devait être bien belle, au milieu de ces convulsions de la nature, avec ses vagues courroucées dont le bruit, mêlé à la voix de l'orage, arrivait jusqu'à moi.

Ce matin elle est calme, bleue et limpide. Le ciel et les flots ont quelque chose de reposé qui plaît à l'œil ; on dirait que le passage

* Voir la livraison de juillet, pp. 5-20.

de la tempête fait mieux ressortir les grâces toujours jeunes de la nature, qui prennent dans l'agitation des éléments une nouvelle fraîcheur.

L'Océan m'attire, les souvenirs aussi. Après une promenade matinale sur la falaise étrangement découpée, où les flots trouvent du sable fin qu'ils caressent, aux heures de calme, et des grottes profondes qu'ils remplissent parfois de leurs mugissements, j'entreprends une excursion d'un autre genre à travers l'histoire de ce coin de terre illustre.

Rien n'est plus agréable que de rendre, par la pensée, à un pays sa physionomie primitive, que de vivre avec les grands hommes qui l'ont habité, et d'assister aux événements dont il a été le théâtre.

Ici a vécu saint Gildas.

C'est une grande figure que ce moine, à l'énergie toute bretonne, placé par la Providence entre un peuple dont la puissance s'écroule et un autre peuple, jeune, ardent et fort, qui, en donnant asile aux vaincus, puisera, à leur contact, une vie plus haute, car, parmi ces débris d'une nation dispersée, il y aura des apôtres et des saints.

Saint Gildas fut un des plus grands. Fils d'un prince d'Écosse, pouvant aspirer par sa position aux honneurs de la terre, il préféra le ciel. Les enseignements de saint Philbert, disciple de saint Germain, et plus tard la pieuse et savante discipline à laquelle le soumit saint Iltut, jetèrent dans son âme des germes puissants qui se développèrent d'une manière merveilleuse. A vingt-cinq ans, il était religieux et prêtre.

Se livrant déjà aux pratiques les plus sévères de la mortification, il sentit bien vite le besoin d'épancher sur d'autres âmes la charité qui brûlait son cœur. L'amour de Dieu le fit apôtre. La Grande-Bretagne et l'Irlande entendirent sa parole, virent ses miracles, et sa réputation grandit de jour en jour.

C'est alors qu'il part pour Rome. De tout temps, les convertisseurs de peuples se sont sentis attirés vers le centre de l'unité catho-

lique, et ont aimé à retremper leur âme aux pieds du vicaire de Jésus-Christ.

Au retour, il veut passer en Armorique pour visiter ses compatriotes exilés, qui y ont trouvé une seconde patrie.

C'est là que Dieu l'attendait. Espérant jouir dans l'île de Houat, jetée loin du monde, au milieu des flots de l'Océan, de la solitude qu'il cherchait, pour y servir Dieu, il se retire dans ce lieu sauvage, et y commence, dans l'ombre, une vie d'humilité, de prière et de mortification. Mais la violette se trahit par son parfum. Sa piété angélique lui attire des imitateurs ; des disciples, avides de le suivre, accourent de toutes parts, et la sainte tribu est forcée d'émigrer dans un pays plus fortuné.

Ce que La Fontaine disait, peut-être avec une pointe d'ironie, est exactement vrai :

Dieu prodigue les biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

Guéreck, comte du pays de Vannes, fut, en cette circonstance, l'instrument des desseins de Dieu. Il possédait, dans la presqu'île de Rhuys, un château fort qu'il offrit à saint Gildas. L'apôtre en fit un monastère, c'est-à-dire, une forteresse d'un nouveau genre, où grandissaient les conquérants pacifiques qui travaillent à l'œuvre du ciel.

Je ne puis m'étendre sur son administration sage et paternelle, ses miracles, sa retraite au bord du Blavet, les vertus qu'il pratiqua d'une manière éminente. Il faudrait raconter sa vie.

Aussi, laissant de côté la résurrection de sainte Triphine, l'épouse du cruel Commore; la fabrication du moulin merveilleux qui, bien que vide, donnait toujours une abondante farine; le ruisseau miraculeux, coulant à Couët-Laben, sous le bâton que promenait sa main, je me contenterai de citer le fait suivant, que j'emprunte à Albert de Morlaix, pour lui conserver la naïve simplicité qui distingue les œuvres du pieux Dominicain : Un jour, « le diable lui dépescha quatre démons accoutrez en moynes, qui se disoient reli-

gieux de saint Philbert, lequel, disoient-ils, estoit nouvellement décédé, et qu'on ne faisoit que l'attendre pour l'inhumer ; partant le supplioient de s'embarquer hastivement dans un vaisseau qu'ils avoient amené. » — Après avoir fait ses préparatifs, le saint abbé s'embarqua. « Les ancres levées, les voiles tendues, le vaisseau s'élargit en pleine mer, de sorte que, sur l'heure de Prime, ils se trouvèrent avoir perdu terre de veüe, de toutes parts. Alors saint Gildas dit :

— Or ça, frères, que l'un de nous tienne le gouvernail, et les autres disent les Primes, et, pour plus attentivement nous en acquitter, baissons la vergue du grand mât.

Ces faux frères lui répliquèrent :

— Si vous retardez tant soit peu notre course, vous n'arriverez pas à temps au monastère.

— N'importe, répondit saint Gildas. Ne manquons pas pour cela à rendre nos vœux à Dieu.

Alors l'un d'eux, se mettant en colère contre le saint, luy dit brusquement :

— Ah ! que tu nous romps la teste avec tes Primes !

Saint Gildas, voyant qu'il ne gagnoit rien, commença le *Deus in adjutorium*, s'estant jetté à genoux, et, tout à l'instant, la barque et tout son attirail et les quatre moynes disparurent, et le saint se trouva seul sur les vagues de la mer. Se voyant en ce danger, il se recommanda à Dieu et acheva ses Primes ; puis, ayant osté son manteau ou froc, se mit dessus, et en attacha le bout à son bourdon pour cueillir le vent, s'en servant de voile, et cingla en cette sorte jusques à la côte d'Hybernie, et arriva au monastère de saint Philbert, auquel ayant raconté toute l'histoire de son voyage, ils en rendirent grâces à Dieu. »

Après avoir admiré les prodiges qui éclairent la vie des saints, j'aime toujours à considérer les âmes sœurs qu'ils ont groupées autour d'eux. Dans leurs amitiés, il y a quelque chose de touchant, car tout est pur, désintéressé, fidèle, et empreint de cette grâce céleste qui est une conséquence de la charité.

Parmi les amis de saint Gildas, je n'en signalerai que deux : saint Bieuzy et le barde Taliésin, dont la vie si différente montre, d'une manière diverse, l'action miséricordieuse du ciel.

Le premier, qui fut son disciple, partagea sa solitude sur le bord du Blavet, habitant la même grotte, priant dans le même oratoire, et buvant à la même source limpide, qui jaillit à la prière de saint Gildas. Quand le grand abbé retourna à Rhuys, Bieuzy resta à la tête du monastère qu'ils avaient fondé. Le récit de sa mort a quelque chose de si merveilleux que je tiens à le consigner rapidement dans ces notes, qu'il enrichira comme une page détachée de la *Légende d'or*.

Bieuzy avait reçu du ciel le pouvoir de guérir la rage. Un seigneur des environs, puissant et riche, et se croyant tout permis, envoya chercher le moine, pour en délivrer ses chiens. Tout entier à la célébration des saints mystères, le saint attendit trop longtemps, paraît-il, au gré du seigneur impatient. Voilà que tout à coup l'église est envahie par des hommes d'armes, le sire du Garo (c'était son nom) arrive furieux jusqu'à l'autel, et porte au vénérable prêtre un coup d'épée si terrible, que le fer reste dans la plaie.

Mais Bieuzy achève le sacrifice commencé. Et alors s'organise une procession touchante. En tête marche le saint qui porte, toujours enfoncé dans le front, le coutelas meurtrier; la foule de ses paroissiens le suit. Il y a loin du Blavet à Saint-Gildas; mais la confiance en Dieu fait oublier la fatigue. Arrivés au bord du Morbihan, ils trouvent des matelots et des barques, que leur fournit un miracle du ciel et arrivent à l'abbaye de Rhuys, à l'heure où, réunis dans l'église, les moines chantaient les vêpres solennelles. La procession y entre à son tour ; le martyr, à genoux aux pieds de son ancien maître, incline la tête et meurt dès qu'il a reçu la suprême bénédiction qu'il est venu chercher de si loin.

Ainsi la vie des saints est pleine de ces fleurs célestes, les unes blanches comme l'innocence qu'ils ont gardée, les autres rouges comme leur sang qu'ils ont répandu.

L'autre ami de saint Gildas est un barde. La légende entoure son berceau de brillants nuages. Abandonné au bord de l'eau, il est trouvé par un prince, qui s'écrie en le voyant : Tal-Iesin, — front brillant; — de là, son nom. Plus tard, condisciple de notre saint, mais suivant, en quittant leur maître, une voie bien différente, il sent s'éveiller dans son âme le souffle de l'inspiration poétique, s'attache à un prince qu'il chante au delà du tombeau, fait retentir dans la salle des festins et sur les champs de bataille les accents de son génie, mélancolique quand il pleure, violent quand il maudit. Plein de haine contre les envahisseurs et les lâches, il chante les vertus guerrières, exalte les braves et pleure en vers éloquents les douleurs de la patrie.

Les Saxons sont vainqueurs. Partout des ruines, l'asservissement et la mort. Le peuple fuit; il reste pour pleurer et chanter.

On dit que, vieux et brisé, il abandonna la solitude qu'il s'était choisie, pour traverser la mer et passer ses derniers jours près de son ami d'autrefois. Dans l'abbaye de Rhuys, au bord de cet océan agité comme sa vie, il revint, avant de mourir, aux enseignements de sa jeunesse. L'affection de saint Gildas, ravivée par le charme des souvenirs lointains et la tristesse de communs malheurs, consola la fin de sa vie, en élevant son âme vers le ciel.

La douleur qu'éprouvait son ami, à la vue des malheurs de la Bretagne, brisait aussi le cœur de saint Gildas. Il écrivit l'histoire de la ruine de son pays — *Gildæ de excidio Britanniæ liber querulus*. — Mais l'historien restait apôtre. Unissant le zèle de saint Paul à la rude éloquence de Tertullien, mêlant dans ses pages ardentes les récits de l'histoire aux accents émus de l'élégie et à l'indignation de la satire, il recherche, devant Dieu, les causes de ces malheurs, adjure les princes et les clercs de revenir au bien, et leur montre que le repentir sera plus puissant que les armes pour fléchir la colère du ciel.

Ce livre, œuvre d'un vigoureux génie, n'a pas, que je sache, été complètement traduit en français. Le savant abbé Gorini en a cependant donné quelques extraits dans ses *Mélanges des Pères latins*.

On ne sait où reposent dans l'église du monastère les restes de saint Bieuzy. On sait moins encore ce que sont devenus ceux de Taliésin. Mais il a fallu l'érudition patriotique d'un Breton éminent [1], pour faire revivre le souvenir du barde oublié, pendant que le nom du moine martyr s'est transmis, avec son histoire, jusqu'aux populations croyantes de nos jours, qui s'édifient de ses vertus et recourent à sa protection. Tant il est vrai que les dons les plus brillants de l'esprit ne peuvent laisser dans la mémoire des hommes les traces profondes qu'y creuse toujours la sainteté !

L'abbé de Rhuys se retirait souvent, pour vaquer à la retraite, dans l'île de Houat où il avait passé de si douces heures, à son arrivée en Armorique. C'est là qu'un ange vint lui annoncer la fin de ses souffrances, c'est là qu'il mourut, au milieu de ses disciples en larmes, après leur avoir fait les recommandations dont je parlais hier, dans ma visite à la chapelle du Croësty. Il avait environ soixante-dix ans.

Dans la chapelle où furent placés ses restes, son tombeau, glorifié par de nombreux miracles, attira des foules de pèlerins et, vivant toujours dans le souvenir de ses frères, il put bénir et voir croître, du haut du ciel, l'œuvre qu'il avait fondée.

Elle eut ses jours de tribulations. Les Normands, pillards et envahisseurs, ne respectèrent pas le monastère ; mais les moines avaient fui, sous la conduite de leur abbé Daoc, emportant leurs saintes reliques jusqu'au centre de la France, où ils firent vénérer le nom de leur grand fondateur ; et, quand le pays de Rhuys fut délivré de ses terribles ennemis, d'autres moines vinrent réparer les ruines et donner à l'abbaye renaissante une nouvelle splendeur.

Le chef de la petite colonie s'appelait Félix. C'est une chose merveilleuse de voir l'action de la Providence sur des âmes que le monde entoure de toutes ses félicités ; elle les prépare au sacrifice héroïquement et joyeusement accompli, en leur montrant la vanité du plaisir pour les acheminer vers le bonheur. C'est l'histoire de ce jeune homme qui devint un saint. La haute position de sa famille

[1] M. de la Villemarqué. — *Les Bardes bretons du VI^e siècle.*

dans la Cornouaille armoricaine, les splendeurs de la maison du comte Alain Caiguart, où il passa deux ans, rien ne put l'attacher au monde : la solitude l'attirait.

Après un séjour de quelques années dans l'île d'Ouessant, où avait vécu saint Paul Aurélien, désirant visiter les reliques du grand évêque, qui avaient été transportées à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, pendant les invasions normandes, il arriva, après bien des traverses, au but de son pèlerinage.

Reçu avec bienveillance par l'abbé Abdon, guéri miraculeusement par saint Paul d'une maladie terrible, et devenu moine, il y vécut dans la pratique de la plus austère piété, jusqu'au jour où l'abbé Gozlin, cédant à la prière de Geoffroy, duc de Bretagne, l'envoya, avec quelques autres religieux, relever de ses ruines le monastère de Saint-Gildas.

Tout était à rétablir. Plusieurs jeunes gens des premières familles vinrent se mettre sous sa direction ; mais les difficultés, se multipliant autour de lui, déconcertèrent son courage, et, se rappelant la paix dont il avait joui dans son premier monastère, il alla se réfugier près de son ancien supérieur. Bon, mais ferme et blâmant ce manque d'énergie, Gozlin lui ordonna de retourner à son poste de combat, et, pour l'attacher plus intimement à la maison dont il devait être le père, il le bénit abbé de Rhuys.

C'était en 1025. Dès lors, plus d'hésitation et de crainte. Le nouvel abbé se met à l'œuvre, bâtit le monastère et la chapelle, dont une partie considérable subsiste encore, fonde une école où se pressent les enfants des seigneurs, qu'il instruit « tant ès études des bonnes lettres que de la vertu [1], » déjoue les ruses du diable, « crevant de rage de voir la sainte vie que menoient ces moynes,[2] » et, après une longue et heureuse administration, meurt saintement comme il avait vécu (1038).

Nous retrouverons son tombeau en visitant l'église. Il est glorieux,

[1] Albert de Morlaix, *Vie des saints de Bretagne.*
[2] *Id., id.*

car la grande voix des miracles a proclamé hautement la sainteté du second fondateur de l'abbaye de Rhuys.

Moins d'un siècle plus tard, un homme, d'une célébrité bien différente, était appelé à recueillir l'héritage de saint Félix. La vie si tourmentée d'Abélard, pleine d'incidents et d'accidents étranges, attire, malgré tout, car, si ce pauvre grand homme pouvait répéter, plus que bien d'autres, le mot de Térence :

Homo sum, et humani nihil a me alienum puto,

la fin de sa vie racheta les erreurs de son orageuse carrière et, comme on l'a si bien dit, il put, avant de mourir, reposer sa tête fatiguée sur le doux oreiller de la foi [1].

Dialecticien consommé, maniant le syllogisme et le dilemme, comme d'autres l'épée et le bâton, célèbre à vingt-deux ans et attirant, autour de sa chaire, des milliers d'auditeurs, rival victorieux de Guillaume de Champeaux, ce philosophe batailleur semblait au faîte de ses désirs ambitieux.

On sait sa lamentable histoire, ses relations avec Héloïse, sa chute.

Dans cette âme orgueilleuse, brisée par l'humiliation, il y avait une indomptable fermeté. Le cloître lui sert de refuge. De Saint-Denis, où régnait Suger, il s'enfonce dans la solitude. Ses disciples le suivent et, pour jouir de sa parole, habitent, autour de lui, dans des huttes de roseaux. C'est l'origine du monastère si célèbre sous le nom de Paraclet.

Rentré à Saint-Denis, il est mis, quelque temps après, à la tête de l'abbaye de Rhuys, où il essaie en vain une réforme nécessaire. Lui-même parle de son séjour au bord de l'océan sauvage, de la langue barbare qu'il ne comprend pas, des moines qui ornent de pieds de biches les portes du monastère. S'il faut prendre à la lettre ces lamentations de l'exilé, l'esprit de saint Félix avait disparu de cette maison, où il fit fleurir la sainteté.

Luttant toujours et s'absorbant dans l'étude pour oublier ses en-

[1] H. Violeau, *Pèlerinages de Bretagne.*

nuis, Abélard passa près de quinze ans à Rhuys ; enfin, lassé de combattre toujours, il s'enfuit par une ouverture que l'on montre encore (?) dans un vieux mur du couvent.

Je n'ai pas à le suivre après son départ. Ajoutons seulement qu'après avoir cruellement payé sa faute, il eut aussi à expier les audaces de son génie. On a dit qu'il fut le premier des libres-penseurs. C'est faux ; ce ne serait pas, d'ailleurs, un titre de gloire. Ce qui est vrai, c'est que, avide de nouveautés, il ne sut pas mesurer la distance qui sépare les dogmes révélés des vérités humaines, et que, fier de son habileté dialectique, il voulut appliquer aux choses de la foi les raisonnements de la philosophie.

Cité au concile de Sens, où il eut pour adversaire saint Bernard, qui, circonscrivant le débat dans de justes limites, empêcha le novateur de faire parade de son éloquence, il en appela au pape, avant le prononcé de la sentence qui fut une condamnation, et partit pour Rome.

La miséricordieuse bonté de Dieu l'arrêta sur la route, à l'abbaye de Cluny, que Pierre le Vénérable illustrait par ses vertus. Plein de compatissance, comme toutes les âmes vraiment grandes, le bon abbé l'encouragea à recourir au pape, pour obtenir *justice ou indulgence*, le consola, le fortifia par des preuves d'une affection toute paternelle ; si bien que, touché de la grâce, Abélard, qui, sans doute, était de bonne foi dans ses erreurs, laissa passer les jours et resta dans cette douce retraite, où il avait retrouvé la paix.

Il mourut, en 1142, au couvent de Saint-Marcel où Pierre le Vénérable l'avait envoyé, pour rétablir sa santé chancelante.

C'est une gloire pour Rhuys d'avoir possédé cet homme qui fut faible, malgré son génie, mais dont la fin si humble et si pieuse montre l'énergie d'une âme chrétienne s'inclinant avec amour sous la main de Dieu. Des romanciers ont pu écrire sous son nom des lettres d'une sentimentalité fade qui plaît aux esprits légers. Ses lettres véritables restent, comme un monument de son repentir et de l'élévation de ses sentiments. Aussi, quand je me le représente errant par les longs corridors ou le cloître de l'abbaye bretonne, j'oublie

ses fautes et ses erreurs, pour me rappeler que son oraison funèbre a été faite, à sa gloire, dans une magnifique épitaphe composée par le vénérable abbé de Cluny.

Voilà, avec quelques autres que nous retrouverons plus tard, les personnages principaux qui ont illustré l'abbaye de Rhuys. Les moines ne conservèrent pas cet esprit indompté dont se plaignait Abélard, et, sous la règle de saint Benoît, le monastère fleurit. Au dix-huitième siècle, la réforme de saint Maur y fut introduite, et subsista jusqu'aux jours sanglants de la Révolution française, où, comme partout ailleurs, la maison fut vendue nationalement et les religieux dispersés.

Saint-Gildas, 1 heure. — Après avoir parcouru sur place l'histoire de ces lieux célèbres et celle des hommes remarquables qui y ont vécu, je devais étudier avec soin l'église que je n'avais fait qu'entrevoir. C'est un monument curieux par les souvenirs qu'il rappelle et par certains détails de son architecture. La nef, reconstruite au XVII[e] siècle, et l'un des bras du transept, de construction encore plus récente, n'offrent rien de remarquable. Néanmoins l'ensemble de la nef est harmonieux, avec ses piliers un peu lourds, reliés par des arcades cintrées, ses bas côtés qui n'ont guère que la largeur d'un déambulatoire, et ses deux étages de fenêtres, dont plusieurs ont été fermées par de la maçonnerie ; ce qui nuit à la régularité de l'édifice.

Cette partie de l'église n'arrête guère le visiteur ; mais le sanctuaire, entouré de belles grilles, les chapelles rayonnant autour du chœur et le transept *nord* appartiennent à l'église bâtie par saint Félix, au XI[e] siècle, et, malgré la souillure du badigeon, offrent un beau spécimen de l'architecture romane de cette époque. Les colonnes qui ferment le chœur, supportant des arcades et entourant le maître-autel, seraient d'un bel effet, avec leurs chapiteaux où le sculpteur a semé les caprices variés de son ciseau. Malheureusement, le XVIII[e] siècle, si fécond en restaurations maladroites, n'a pas compris que, pour embellir ce sanctuaire, il fallait conserver la simplicité des lignes et la pureté du vieux style. Le con-

traire a été fait. Une lourde décoration, plus ou moins *renaissance*, que les détails exécutés avec soin ne réussissent pas à rendre belle, obstrue l'ouverture des arcades et vient plaquer ses ornements d'un goût douteux sur l'ensemble roman qui disparaît étouffé. On dirait vraiment que les *restaurateurs* d'autrefois — aujourd'hui, grâce à Dieu, on revient à l'art vrai — se sont ingéniés à ne pas faire ce que demandent Horace et le bon sens :

Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Le maître-autel, bien qu'il n'ait rien de roman, est remarquable par l'heureux choix des marbres qui le composent.

Derrière cet autel, se trouve, dans un caveau ouvert, le tombeau de saint Gildas, simple pierre de granit sans ornements qui recouvre encore quelques reliques du grand moine. Bien des générations y ont prié dans les siècles de ferveur, où la foi attirait les foules aux tombeaux des saints. Pourquoi ne rétablirait-on pas ce pèlerinage autrefois si florissant ? Saint Gildas a la même puissance et nos besoins sont peut-être plus impérieux. Le concours des fidèles — et leurs aumônes — fourniraient, sans doute, les ressources nécessaires pour restaurer cette église, qui serait très belle, si on lui rendait son cachet primitif de simplicité et de grandeur. *Fiat !*

Dans la chapelle du fond, en face du glorieux tombeau, une petite pierre, encastrée dans le mur, porte cette inscription : *Sanctus Gingurianus, monachus istius loci.* Saint Gingurien (XI^e^ siècle), n'était qu'un frère convers, probablement sans instruction ; mais la vraie science consiste à employer pour Dieu tous les moments de la vie. Chargé du soin des abeilles, il se sanctifia en s'acquittant de son humble tâche, donnant ainsi une grande leçon à ces chrétiens trop terrestres qui s'absorbent dans leurs affaires et ne prennent pas le temps de servir Dieu.

Le sanctuaire contient les tombes de cinq jeunes princes de la famille ducale : Nicolas, Thibaut, Aliénor et un autre Thibaut, enfants de Jean I^er^, duc de Bretagne (XIII^e^ siècle), et Jeanne, fille du duc Jean IV (XV^e^ siècle). Les princes tenaient à reposer dans cette terre sur laquelle avaient passé des saints.

En entrant dans le transept *nord*, nous trouvons une pierre brute, entourée d'une grille de fer. C'est le tombeau de saint Goustan (*Gulstanus*) (X^e^ et XI^e^ siècles). Pris par des pirates, sur le rivage de la Grande-Bretagne, sa patrie, jeté par eux sur la côte de Léon, parce qu'une maladie l'empêchait de leur être utile, il fut reçu par saint Félix dans l'abbaye de Rhuys, et commença dès lors une vie de mortification sublime, qui le porta à se retirer dans la solitude. L'île de Hœdic, inculte et déserte, devint sa demeure ; un autre religieux l'accompagnait. Rien n'est plus touchant que la vie qu'ils menèrent dans cette retraite sauvage, au milieu des flots souvent irrités, où le démon, furieux de se voir défier par l'énergie de ce jeune homme, le harcela de toutes les manières. Il fut vainqueur, et, par de nombreux miracles, Dieu récompensa sa vertu. Dans cette flore céleste, aussi variée que celle de ces pittoresques rivages, on peut puiser à pleines mains. Je me contente de cueillir, en passant, quelques traits caractéristiques.

Son compagnon étant malade, Goustan l'engageait à prendre quelque nourriture : « Eh ! que sauriez-vous m'apprêter en ce désert ? » répliqua le pauvre religieux. Le saint demanda la réponse au ciel. A genoux sur le bord de la mer, il pria, et voilà qu'un poisson vint expirer à ses pieds. Le malade fut soulagé, et le reste du poisson — car il était gros — fut envoyé à l'abbaye de Rhuys.

C'est charmant, n'est-ce pas ?

Une autre fois, pendant une tempête, le vent qui soufflait avec violence, avait éteint la lampe de l'église. Pas de feu, dans l'île, et le bon saint se désole. Mais il a encore à sa disposition le grand moyen qu'il emploie toujours. Il prie, et la lampe se rallume d'elle-même.

Il paraît que les vivres manquaient souvent aux solitaires. Un jour que les provisions étaient épuisées, le compagnon du saint montrait quelque peu d'impatience ; mais lui, comme toujours, dit une prière, se rendit sur le rivage et fit signe à un navire qui voguait en pleine mer. Aussitôt le vent changea ; obligé d'aborder à l'île, le capitaine y laissa des vivres, et continua tranquillement sa route.

On ne se lasse pas de citer ces traits de filiale confiance de la part de l'homme, récompensé par des preuves de bonté paternelle de la part de Dieu. Nous serions plus tranquilles, si comme les saints nous obéissions à la divine parole : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et le reste viendra par surcroît.

Envoyé dans le Poitou, pour les affaires de l'abbaye, saint Goustan y mourut, mais l'abbé de Rhuys réussit à obtenir ses précieux restes qui sont une des richesses de l'église dont nous essayons de retracer les splendeurs.

A quelques pas du saint tombeau, qui m'a rappelé cette belle vie, se trouvent deux grandes pierres, taillées en biseau, qui recouvrent les restes de saint Félix et ceux de l'abbé Rioc, comme l'indiquent les inscriptions qui y sont gravées : *Riocus, abbas ;* et : † *II. Id. Febr. obiit Felix abb. istius loci.*

Parmi les autres tombes, qui pavent la même chapelle, je remarque : celle d'un Beaumanoir, avec écusson chargé de billettes et de besants ; celle de l'abbé G. de Montcontour, ornée de la crosse et portant cette inscription : † *Hic jacet Guill. de Moncontor. Quondam abbas istius loci. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

La matinée finissait. A travers les vitres des fenêtres les rayons du soleil, envahissant la nef, se jouaient sur le pavé, enlaçaient les lourds piliers, et en projetaient l'ombre sur les murs. C'était un moment de silence, qu'interrompaient à peine les bruits confus du bourg et le murmure lointain de la mer. Personne dans l'église, si ce n'est, à genoux près de la grille du chœur, un vieux marin, déroulant lentement entre ses doigts amaigris les grains de son chapelet.

Je l'abordai : « Pourriez-vous me dire à qui je dois m'adresser pour voir les précieuses reliques que l'on conserve dans cette église ?

— Ah ! Monsieur, il faut aller au presbytère ; c'est M. le recteur qui garde la clef du trésor. »

Audentes fortuna juvat. J'allai au presbytère, où je demandai M. le recteur, qui ne se fit pas attendre. A peine eus-je formulé

ma demande, qu'il voulut bien se mettre à ma disposition avec l'empressement le plus aimable, et, sans plus tarder, nous regagnâmes l'église. La clef tourna dans une lourde porte et la sacristie s'ouvrit devant nous, séparée de l'église par un mur d'une épaisseur peu commune. C'est là que, symétriquement rangés dans une armoire vitrée, se trouvent les objets précieux qui forment le *trésor ;* vrai trésor, en effet, sinon par la valeur artistique des reliquaires, bien qu'il y en ait de remarquables, au moins par les importantes reliques qu'il contient.

Voici d'abord une partie du chef de saint Gildas renfermée dans un buste d'argent ; la couronne de cheveux est en vermeil, ainsi que l'agrafe qui retient le manteau.

Une châsse d'argent, fabriquée à Vannes, au XVIII^e^ siècle, contient des reliques du même saint et de plusieurs autres. Semée de fleurs de lys et d'hermines, — France et Bretagne, — elle porte sur l'un des pignons les armes de la province, sur l'autre la devise bénédictine *Pax,* et les clous de la Passion, entourés d'une couronne d'épines que surmontent une crosse et une mitre d'abbé, avec cette légende : *Tutum stat quod spina coronat.* Sur la porte de chaque pignon, se voient, dans une niche, les statues de saint Gildas et de saint Félix, les deux pères de l'abbaye.

Un reliquaire de chêne, lamé d'argent, renferme un bras de saint Gildas bénissant. Les initiales du donateur, Jean de Malestroit, évêque de Nantes, au XV^e^ siècle, sont gravées sur les parements en vermeil de la manche. Les armes de Bretagne complètent l'ornementation de ce reliquaire d'autant plus remarquable qu'on lui a donné la forme de l'objet vénéré qu'il contient.

D'autres reliques importantes, un genou, une cuisse et un bras, sont enchâssées dans deux petites tours d'argent ornées de fenêtres et de rosaces délicatement ajourées.

Bien que l'origine de ces restes précieux ne soit pas douteuse, il est regrettable que, pour quelques-uns, on soit privé des authentiques qui permettraient de les exposer à la vénération des fidèles.

Parmi les autres richesses de ce trésor, je signalerai : un calice

renaissance portant six statuettes d'apôtres dans des niches que recouvre un toit en imbrication ; un crucifix en vermeil (XVI[e] siècle), enrichi d'une parcelle de la vraie Croix. Autour du pied, qui porte les armes de Philippe de Monti, abbé de Saint-Gildas, se développe une série de petits médaillons représentant l'Annonciation, la Nativité, la Circoncision et la Résurrection. Ajoutez à ces détails les têtes d'anges ailés, qui forment l'extrémité des branches, et vous comprendrez que ce reliquaire est en même temps un curieux objet d'art. Je ne veux pas oublier une vieille mitre, soie et or, qui, d'après une tradition locale, aurait servi à Abélard. On y voit, d'un côté, la sainte Vierge et saint Jean ; de l'autre, deux personnages, à la tête auréolée, qui sont peut-être encore saint Gildas et saint Félix.

Un vieux tableau, qui exigerait une restauration urgente, si l'on tient à le conserver, est appendu au mur de la sacristie. Il représente Guérech, père de sainte Triphine, allant trouver, après le meurtre de sa fille par Commore, saint Gildas qui devait la ressusciter. Cette toile, trouée et en partie effacée, n'a d'intérêt que par le souvenir qu'elle rappelle. C'est déjà quelque chose.

En sortant de l'église, mon aimable cicérone me fit remarquer les bénitiers placés aux deux portes, qui sont d'énormes chapiteaux provenant de l'ancienne nef, et creusés pour leur destination nouvelle. Ils montrent que l'architecture de cette nef n'était pas sans mérite. Sur chaque face de ce bloc de granit, s'enroulent des ornements bizarres, des feuillages capricieusement jetés au milieu de têtes grimaçantes, de lions accroupis ou d'animaux ailés.

— « Maintenant, me dit le recteur, quand nous fûmes dehors, il vous reste à voir le monastère, les rochers et la fontaine de Saint-Gildas. »

Je le remerciai de mon mieux ; et, pendant qu'il rentrait au presbytère, à travers le petit jardin qui le sépare du couvent, j'examinai l'extérieur de l'église, dont les beautés intérieures m'avaient tout d'abord attiré.

Rien à signaler, excepté un vieux bas-relief représentant deux

chevaliers, la lance en arrêt, dans l'attitude du combat ; l'appareil en forme d'épi de blé — *opus spicatum* —que l'on remarque dans une partie des murs, chose d'autant plus curieuse qu'elle est plus rare ; les figures fantaisistes, qui grimacent sous la corniche, — et la tour. Ce n'est pas que cette masse, carrée et lourde, plaise aux regards de l'artiste. Elle porte trop bien le cachet du XVIII^e^ siècle, qui l'a vu bâtir. Mais on dit qu'autrefois, les cloches suspendues là-haut sonnaient d'elles-mêmes, quand un navire, battu par la tempête, était en péril au milieu des flots de la mer. Touchante croyance, qui donne en quelque sorte au métal bénit une âme compatissante pour les matelots dont le regard se tourne avec espoir vers le clocher qui surmonte la maison de Dieu.

Saint-Gildas, soir. — Près de cette église, on voit encore, dans le cimetière, les restes de l'ancienne église paroissiale, dédiée à saint Goustan. Quelques pans de murs debout au milieu des tombes — ruine parmi d'autres ruines plus caduques encore — voilà tout ce qui rappelle le culte voué pendant des siècles au glorieux disciple de saint Félix.

L'ancienne abbaye est occupée par les Dames de la Charité de Saint-Louis, florissante congrégation fondée naguère, dans le diocèse de Vannes, par M^mes^ Molé et de Lamoignon. Elles s'y dévouent à l'éducation de pauvres orphelines, et ouvrent, pendant l'été, leur maison aux nombreux baigneurs qui veulent jouir en même temps de la tranquillité et des charmes de la mer. Ici, rien du tumulte des villes d'eau. Pas de salles de jeu, pas de casino, pas de ce luxe effréné qui étale trop souvent ailleurs ses ruineuses magnificences. Il n'est pas nécessaire d'y suivre les exigences du high-life, et le négligé du matin reparaissant, à midi, au bord des flots, ne causerait aucun scandale. En revanche, société paisible et choisie, agréables promenades, air vif capable de remplacer la pepsine et la diastase, on y trouve tout cela, et avec cela, je le crois sans peine, le moyen de ne pas s'ennuyer.

Je visite, en me rendant à la mer, ce qui reste de la célèbre abbaye. La voilà telle que le XVII^e^ siècle l'a refaite, avec ses vastes

bâtiments, auxquels le dernier abbé de Saint-Gildas, Jean-Joseph de Villeneuve, fit ajouter ce qu'on nomme encore l'abbatiale, construction assez importante, entièrement séparée du reste par une double cour.

Rien à signaler par ailleurs, si ce n'est le cloître en partie conservé, le vaste jardin, près duquel on voyait il y a quelques années les derniers murs de l'ancienne abbaye, et surtout, à l'extrémité de l'enclos, près de la mer, un bosquet, où l'on peut jouir — chose rare sur ces côtes — du *frigus opacum* dont parle Virgile, ce que je me permets de traduire par une ombre épaisse et la fraîcheur. Autrefois, dit-on, la presqu'île de Rhuys était tellement boisée qu'on lui donna le nom de Forêt. Depuis longtemps sans doute, elle a perdu sa parure de feuillage, si bien que, sur tout le territoire d'Arzon et de Saint-Gildas, les champs, très-bien cultivés d'ailleurs mais où pas un arbre ne s'élève, excepté près des maisons des villages, ressemblent aux plaines monotones de la Beauce. Mais ici on a l'Océan. Le bosquet de l'abbaye est donc un vrai trésor. Chose curieuse, les arbres s'inclinent tous du côté opposé à la mer, brûlés, tordus et courbés par le terrible vent du sud-ouest, qui a fourni une page pleine de couleur au journal de Maurice de Guérin.

Du petit belvédère bâti au fond de cette paisible retraite, le regard embrasse l'immense panorama qui s'étend des rivages de la Loire-Inférieure aux dunes blanches de Quiberon. Ce soir, le ciel plus sombre donne à l'eau une teinte verdâtre, et les îles se rapprochent. Hœdic et Houat semblent à quelques pas ; Belle-Ile même se dessine nettement et accuse d'une manière précise les lignes de ses côtes rocheuses.

Une visite à la mer et à la fontaine, j'aurai fini. Jusqu'à la pointe élevée du Grand-Mont, les amateurs de pittoresque peuvent satisfaire leur goût. Terrain mouvementé, rochers abrupts, crevasses profondes, grottes où la mer s'engouffre avec le bruit sourd du tonnerre, rien n'y manque de ce qui pourra les charmer. Je voudrais y passer par un jour de tempête. Maintenant, les flots, sans être *en*

courroux, comme disaient nos pères, se couvrent de légers flocons d'écume ; le vent les brise contre les masses de granit, et parfois, poussés à travers les fissures des rocs, ils montent à une hauteur prodigieuse et lancent jusque sur moi leurs gerbes de gouttelettes humides. Ces douches bénignes sont plus poétiques que celles des établissements où l'hydrothérapie guérit ceux qu'elle fait souffrir.

Voici la fontaine. Elle coule dans les rochers, au fond d'une large et profonde crevasse, tapissée d'herbes marines ; une vasque de pierre, terminant un petit édicule que surmonte la statue de saint Gildas, reçoit l'eau limpide qui s'écoule dans plusieurs petits bassins. Rien de plus sauvage et de plus joyeux que cet endroit solitaire, en face de l'Océan qui le remplit parfois de son écume et de son bruit. On y descend, du côté du bourg, à travers les rocs où des entailles profondes permettent de poser sûrement le pied ; de l'autre, un escalier véritable, taillé dans la pierre, conduit à une croix de granit, qui domine la mer et se montre de loin aux matelots.

Tout cela est dû au zélé recteur de Saint-Gildas. C'est un bâtisseur de fontaines. Saint Trémeur, fils de sainte Triphine miraculeusement ressucitée ; saint Félix et saint Bieuzy ont la leur, avec leur statuette, placée tout au fond, au-dessus de l'eau. Ainsi le souvenir des saints se réveille, les malheureux, employés à ces travaux, gagnent un peu d'argent, de sorte que chacun y trouve son compte : les paroissiens, les pauvres et le bon Dieu.

Demain, départ pour Sarzeau. Après une journée si pleine, un peu de repos est nécessaire. Aussi je m'applique avec joie le vers si connu de l'églogue :

Claudite jam rivos, pueri : sat prata biberunt,

que je traduis librement : Ferme ton encrier, c'est assez de papier noirci.

A. DE KERMAINGUY.

(La fin à la prochaine livraison).

HERMINE

—

LÉGENDE DU XV^e^ SIÈCLE

—

A M. F. du Breil de Marzan.

I. — LE CHATEAU DE NANTES.

Près du grand pont-levis du beau château de Nantes,
Sous une voûte sombre, entre deux grosses tours,
Quelques jeunes seigneurs en toilettes brillantes,
Maillots bleus ou gris-perle et pourpoints de velours,
Sont groupés à côté d'un vieux soldat de garde
Dont un rayon joyeux frappe la hallebarde.

Par ce matin d'avril, les douves du château
Frissonnent au vent frais, et, se croisant sur l'eau,
Voltigent en criant les folles hirondelles.
Dans la cour, lentement, deux jeunes demoiselles,
Que suit leur gouvernante, approchent pour sortir.
On les voit en passant légèrement rougir,
Quand chacun des seigneurs devant elles s'incline.

C'est Hermine de Brech, une riche orpheline,
Et l'enfant de Landais, le puissant Trésorier.

Hermine dans sa main porte un joli psautier
D'où sort un romarin, car c'est Pâques fleuries.
Elle est blonde et charmante avec ses grands yeux bleus,

Et sa blancheur rosée et son port gracieux,
Sous son manteau de soie aux souples draperies.
Tous les jeunes seigneurs la suivaient du regard,
L'un d'eux surtout, le bel Olivier de Bégard.

De l'église voisine il gagne les approches.

Dans la ville sonnaient gaîment toutes les cloches.

II. — DANS LA CATHÉDRALE.

Portant des romarins, des rameaux de buis verts,
Le peuple à flots bruyants sort de la cathédrale.
Dans la nef Olivier est immobile et pâle :
Il observe un rival ; ses pensers sont amers.
Debout, non loin d'Hermine, éclatant de parure,
Le prince de Léon la dévore des yeux.
Il est de haute taille et de fière tournure,
Jeune aussi, redouté, vaillant et généreux.

Hermine, assise, attend que le peuple s'écoule.
Dès qu'elle s'est levée, il écarte la foule
Et la suit. Aussitôt rejoint par Olivier,
Ils arrivent ensemble auprès du bénitier,
Puis à la jeune fille, émue et rougissante,
Ils offrent l'eau lustrale. Un moment hésitante,
Hermine fait au prince un salut gracieux,
Mais, se tournant soudain vers Olivier joyeux,
Prend, en les effleurant, l'eau sur ses doigts humides,
Et, le cœur tout troublé, s'éloigne à pas rapides.

Le prince de Léon, Olivier de Bégard,
Comme d'un glaive nu se percent du regard.

III. — LA PRAIRIE DE MAUVES.

Avec sa gouvernante, Hermine était assise
Sur la berge du fleuve, où le soleil couchant
Jetait des reflets d'or dans l'onde lente et grise.
Derrière ses remparts, sur un ciel pâlissant,

Nantes montrait ses toits et la haute tour sombre
Du Bouffay, vieux donjon déjà voilé par l'ombre.
Hermine s'attristait de la rivalité
D'Olivier de Bégard et du prince irrité.

Le galop d'un cheval, au loin, dans la prairie,
La surprit tout à coup, troublant sa rêverie.
Elle leva les yeux, et dans le cavalier
Eut vite reconnu l'élégant Olivier,
A son chaperon vert et son aigrette noire.

Il suivait un sentier qui conduit à la Loire.
Il fut bientôt près d'elle et s'arrêta soudain,
Puis à la gouvernante indiquant de la main
Qu'elle eût à s'éloigner, il s'approcha d'Hermine.
— « Je vous aime, dit-il ; Hermine, m'aimez-vous ? »
— « Olivier, je n'aurai que vous seul pour époux ;
« Je le dis devant Dieu, » répondit l'orpheline.

Il lui baisa la main, et, lançant son coursier,
Disparut sous un frêne, au détour du sentier.

IV. — LA CONSPIRATION.

Le chancelier Chauvin, prisonnier de Landais,
Étant mort de chagrin, de faim et de misère,
Ses amis, les seigneurs du parti des Français,
Contre le Trésorier résolurent la guerre.
Hermine par hasard découvrit leur dessein.
La fille de Landais était sa jeune amie ;
Du père elle voulait au moins sauver la vie.
Ce terrible secret faisait battre son sein.

Dans le château ducal tout dort. Elle se lève ;
Elle allume en tremblant sa lampe de cristal,
Puis écoute, et n'entend que le bruit inégal
Des soldats sur les tours et des flots sur la grève.
Couverte d'un manteau, sa lampe dans la main,
En longeant la muraille, elle va comme une ombre

Dans un long corridor silencieux et sombre ;
Du seuil du Trésorier elle approche. Soudain,
Le cœur glacé, saisi d'une terreur mortelle,
Comme un spectre elle voit se dresser devant elle,
Sortant d'un escalier qui conduit au donjon,
Le rival d'Olivier, le prince de Léon.
Alors elle se trouble ; elle éteint sa lumière,
Mais tout le corridor au même instant s'éclaire.
A l'autre bout s'avance un groupe de seigneurs.
Elle rentre, en fuyant sous leurs rires moqueurs,
Sans songer, pauvre enfant si timide et si pure,
Qu'ils croyaient la surprendre en galante aventure.

V. — L'INSULTE.

Le bruit se répandit que l'infidèle Hermine
Avait pris pour amant le prince de Léon ;
Et qu'on les avait vus descendre du donjon,
Au milieu de la nuit. En raillant l'orpheline,
Un des jeunes seigneurs avertit Olivier ;
Il chercha son rival, voulant le défier.

Hermine traversait le placis de Saint-Pierre.
Près du puits elle vit quelques pauvres vieillards
Et pour les secourir ouvrait son aumônière,
Quand Olivier survint, le feu dans les regards.
En passant auprès d'elle, il détourna la tête.
Devant un tel mépris, Hermine, stupéfaite,
Comprit la calomnie, et, malgré son effort,
Lentement s'affaissa, plus pâle que la mort.

VI. — NUIT DE PRINTEMPS.

L'âme d'Hermine est sombre et pleine d'épouvante :
Le prince de Léon en combat singulier
A tué, le matin, le brillant Olivier.
Il est mort sans savoir qu'elle était innocente.
Son amour, son honneur, tout s'écroule à la fois.

Ses yeux ne sont frappés que d'images sanglantes ;
Le complot des barons est connu des bourgeois.
Landais a pu s'enfuir, mais le peuple de Nantes
Assiège le château pour chasser les seigneurs,
Qui, dans la nuit, guidés par le prince d'Orange,
Ont entouré le duc et sont ses oppresseurs.
Hermine voit, mêlés dans cette foule étrange,
Des marchands, des soldats, des piques, des mousquets.
Elle entend le tocsin et les arquebusades ;
Sur le pont les seigneurs ont mis des barricades
Et du haut des remparts font pleuvoir les boulets.
Mais le peuple est immense et grossit d'heure en heure ;
La herse est enfoncée. Au parti de Landais
Pour quelques jours encor la victoire demeure.
Les hauts barons vaincus vont chercher les Français.

Tous les bruits sont éteints et la nuit est venue,
Nuit qu'éclaire la lune aux doux rayons d'argent.
L'étoile du Berger scintille à l'orient.
Debout à sa fenêtre, Hermine, demi nue,
La regarde briller avec des yeux hagards.
Elle sort de sa chambre et va sur les remparts.
Sa raison est perdue ; elle se croit souillée,
De sa blancheur de vierge à jamais dépouillée.
Elle ne veut plus vivre. A ses pieds les flots clairs
Qui s'en vont lentement se perdre dans les mers,
En roulant les reflets vacillants des étoiles,
L'invitent à venir se cacher sous leurs voiles.
La voilà qui se penche au-dessus des créneaux,
Et comme un cygne blanc s'élance dans les eaux !

Des pêcheurs qui suivaient le bord de la rivière,
Diront qu'ils avaient vu, couronné de lumière,
Un ange aux blancs habits paraître sur la tour,
Et s'envoler au ciel avec un chant d'amour.

JOSEPH ROUSSE.

LES MANSARDES

NOUVELLE *

En ces jours-là cependant, MM. Bignon et Delorme avaient fini leurs études; ils avaient passé avec succès l'examen de pratique; celui de théorie était commencé, et les deux amis devaient être interrogés, sur cette seconde partie, le jour même du rendez-vous donné par Mlle Baudoin. La veille au soir, au moment même où Henriette écrivait à Alfred, celui-ci était chez Mme Charrier et y lisait à haute voix la douce idylle de Paul et Virginie; il était placé près de Marie, qui laissait par moments son ouvrage, pour suivre des yeux les pages du livre que lisait le jeune homme; Reine et Pauline ne perdaient pas un mot du récit. C'est pendant cette lecture que le billet d'Henriette fut apporté à Alfred par Paul, qui venait de le recevoir d'un domestique de M. Baudoin.

Alfred laissa son livre, prit la lettre et la décacheta, sans paraître y attacher d'importance; il l'ouvrit sous les yeux de Marie, puis, après avoir regardé négligemment l'écriture, il approcha vivement le papier de son visage. Mais la jeune fille avait pu, d'un regard, voir la signature du billet, et le mouvement d'Alfred ne lui avait point échappé; elle fit un effort sur elle-même pour cacher le sentiment pénible que cette vue lui fit éprouver.

Alfred reprit la lecture de son livre avec une certaine émotion

* Voir la livraison de juillet 1880, pp. 40-54.

dans la voix, et la soirée se passa sans nouvel incident. Mais, au moment de partir, Alfred remarqua que les mains de Marie étaient brûlantes et que son visage avait une coloration plus vive que d'ordinaire. Il lui demanda si elle était indisposée ; elle lui répondit qu'elle ressentait un léger malaise dont le sommeil aurait facilement raison.

Le lendemain, les deux candidats étaient prêts à subir l'épreuve qui devait donner la mesure de leur savoir ; mais Alfred était pris d'un sentiment de tristesse qu'il cherchait en vain à surmonter.

Dès le matin, il était entré chez Mme Charrier, pour avoir des nouvelles de Marie. La jeune fille dormait ; elle avait passé une mauvaise nuit, mais sa mère espérait que cela ne serait rien.

Les deux amis se rendirent à l'examen. Paul fut interrogé le premier, et se tira fort bien de l'épreuve. Le tour d'Alfred vint ensuite : au tableau, il semblait préoccupé, ses réponses étaient brèves, ses mots étaient ménagés ; on eût dit qu'il avait hâte d'en finir ; mais, malgré une concision de langage peut-être exagérée, il répondit avec tant de précision, que son savoir ne laissa aucun doute dans l'esprit des examinateurs.

En quittant le tableau, il rejoignit Paul, qui lui tendit les mains en souriant.

— Tu es satisfait de moi ? lui dit Alfred.

— Je t'envie, mon ami. Tu avais l'air d'être dans la lune, et toute la salle applaudissait de ses sourires à la concision, à l'exactitude de tes raisonnements.

— Et pourtant je ne suis pas satisfait ; j'aurais pu mieux développer ce que j'avais à dire. Quant à toi, mon ami, tu peux être certain que tes efforts vont être couronnés de succès. Pendant ton épreuve, mes yeux allaient du tableau aux examinateurs, de tes lèvres à leur visage, de tes problèmes aux notes qu'ils écrivaient. Tu es noté parmi les meilleurs. Va annoncer ton succès à nos voisines ; empresse-toi de l'écrire à ton père. Je vais faire une course en ce moment ; je te rejoindrai bientôt.

Ce fut sans empressement et avec une sorte de serrement de

cœur, qu'à l'heure indiquée, Alfred se rendit à l'invitation de Mlle Baudoin. Henriette l'attendait.

— Je vous remercie, Alfred, lui dit-elle, d'avoir bien voulu répondre à mon appel ; j'ai à vous parler de choses sérieuses ; asseyons-nous.

Le marin s'assit machinalement, frappé du ton grave dont étaient prononcées ces paroles.

— Ecoutez-moi, reprit-elle. Je n'ai rien oublié du passé, et je sais l'engagement par lequel nous avons été liés tous les deux. Depuis ce temps, bien des années se sont écoulées ; nous avons vécu éloignés l'un de l'autre, et nous avons bien pu croire que cet engagement n'existait plus. N'est-ce pas votre sentiment ?

— Je ne saurais dire le contraire. C'est bien mon sentiment.

— S'il en est ainsi, ne devons-nous pas reprendre notre libre arbitre, nous placer de bonne foi en face l'un de l'autre et raisonner comme si le passé n'existait pas ?

— Oui, je pense exactement comme vous, répondit Alfred, en éprouvant un certain soulagement.

— Très bien, mon cher Alfred ; nous voilà bien près de nous entendre. Nous sommes dégagés des liens du passé ; nous nous connaissons assez pour nous estimer l'un et l'autre, et nous sommes en présence d'un des plus graves problèmes de la vie ; il s'agit de le résoudre, en raisonnant comme de bons amis qui se veulent mutuellement du bien.

Le jeune homme demeurait surpris devant le calme, l'assurance de la jeune fille ; il ne savait ce qu'il devait penser de ce qu'elle lui disait, et il attendait avec une certaine impatience le mot de l'énigme qu'elle venait de poser.

— Puisque j'ai pris l'initiative de ce rendez-vous, poursuivit-elle, je dois être la première à confesser le fond de mes pensées. Vous savez que je suis vraie ; vous me reconnaîtrez le mérite de la franchise. Vous connaissez mes goûts ; vous n'avez pas été sans remarquer comment je vis ici. Voyez mes pinceaux, mes livres, mon piano : c'est entre tout cela que se passent mes plus belles

heures. Je sais, par l'observation, ce que sont les joies du monde et de la famille, et je ne les envie pas. Dans ce moment solennel, vous cacherai-je mes défauts ? Vous avouerai-je que j'aime la liberté, que je suis un peu fière, que je me montre parfois impérieuse, que je saurais mal me soumettre à l'obéissance que l'on doit à son mari, et que mes goûts auraient de la peine à descendre aux soins du ménage ? Si je dois conserver mon amour pour les arts, il me semble qu'il me serait difficile d'être bonne mère ; et, pour m'efforcer d'être bonne mère, il faudrait dire adieu au bonheur que me procurent les arts. Ce sont là, ne le croyez-vous pas ? des dispositions qui ne vont guère avec la qualité d'épouse, et qui ne sauraient s'allier avec celle de mère.

— Dans l'excès de votre franchise, Henriette, il y a certainement beaucoup d'exagération. Quoi qu'il en soit, vos sentiments seront religieusement respectés par moi. Je ne veux pas entrer plus avant dans votre cœur. Nous l'avons dit au commencement de cet entretien, nous sommes entièrement dégagés des liens du passé. Je ne puis être votre époux, permettez-moi de demeurer votre ami.

Henriette lui tendit la main ; le jeune homme la prit et la porta à ses lèvres.

— Oui, vous serez mon ami, dit-elle. Vous perdez une épouse ; vous pouvez compter sur le dévouement d'une amie.

VIII. — Un beau soleil couchant.

En quittant M. Bignon, à l'issue de l'examen, M. Delorme se dirigea tout joyeux vers sa demeure. Son premier soin fut d'écrire à son père ; le fils repentant racontait en peu de mots son existence vagabonde, ses travaux des derniers mois et le succès qui venait de les couronner. Il demandait grâce pour ses folies de jeune homme.

Cela fait, il se rendit chez M^me^ Charrier, qu'il trouva au chevet du lit de sa fille ; Marie était couchée et elle avait une fièvre violente. Le marin proposa d'aller chercher un médecin ; M^me^ Charrier y ayant consenti, il sortit immédiatement pour remplir sa mission.

En ce moment la jeune fille avait le délire ; des mots incohérents s'échappaient de ses lèvres. Elle parlait des bords du fleuve, des fleurs des champs, et elle semblait poursuivie par une vision qu'elle s'efforçait en vain de chasser.

Accablée par la douleur que lui causait la souffrance de sa fille, la pauvre mère attendait avec impatience l'arrivée du docteur, et trouvait que M. Delorme tardait bien à revenir. Cependant, celui-ci avait fait diligence ; s'étant souvenu de M. Bochet, l'ami d'Alfred, il s'était rendu en toute hâte chez le jeune médecin ; ne l'y ayant pas trouvé, il s'était dirigé vers l'hospice, où on lui avait assuré qu'il l'y rencontrerait ; il l'y rencontra, en effet, et l'amena avec lui.

M. Bochet s'assit au chevet du lit de la malade, et l'examina attentivement. Le délire avait cessé ; la fièvre avait diminué ; mais la jeune fille éprouvait une extrême faiblesse. Le médecin donna quelques instructions à Mme Charrier, et lui recommanda de ne négliger aucun des soins qu'il lui prescrivait, si elle voulait sauver son enfant de la fièvre maligne qui la menaçait.

Après cette visite, Marie s'assoupit un instant ; son sommeil était agité ; le nom d'Alfred s'échappait quelquefois de ses lèvres. M. Bignon arriva sur ces entrefaites. La malade venait de s'éveiller ; il lui prit les mains, qu'il trouva brûlantes.

— Comment êtes-vous maintenant, ma chère Marie ?

— Je souffre, lui dit-elle en souriant tristement.

— Quel est votre mal ? Où souffrez-vous ?

— Ne la fatiguez pas, dit Mme Charrier ; elle vient d'avoir un violent accès de fièvre, et le médecin lui a recommandé un repos absolu.

— Ne puis-je parler devant elle ? Une nouvelle agréable ne saurait lui faire de mal.

Mme Charrier se méprit sur le sens de ces derniers mots.

— Nous savons par votre ami, dit-elle, que votre examen a été brillant et que votre réception ne fait aucun doute.

— Ce n'est pas de cela que je veux vous entretenir, madame

Charrier ; il s'agit de choses qui intéressent autrement votre chère enfant.

— Parlez avec ménagement, monsieur Bignon.

Alfred alla prendre un siège et vint s'asseoir auprès du lit ; il prit une main de la jeune fille qui ne le quittait pas des yeux, et poursuivit ainsi, en parlant lentement et à mi-voix :

— Ma chère Marie, si je vous ai causé quelque chagrin, je puis tout réparer aujourd'hui, car les liens qui me rétenaient à Mlle Baudoin viennent d'être tout à fait rompus.

Alfred sentit la main de la jeune fille presser la sienne, et il vit deux larmes poindre au bord de ses cils. Alors il raconta brièvement l'explication qu'il venait d'avoir avec Mlle Baudoin.

— Maintenant, dit-il en terminant, aucune promesse ne m'engage et je m'appartiens tout entier.

Il entretint ensuite Mme Charrier de ses projets ; il lui fit connaître l'affection qu'il avait pour sa fille, et la pria d'approuver sa résolution de l'épouser.

— Que la volonté de ma fille soit faite, lui répondit-elle ; je ne saurais désirer pour elle un plus grand bonheur.

Et se tournant vers son enfant :

— Tu as entendu la demande de M. Bignon ?

— Oui, ma mère, et je prie Dieu qu'il veuille bien me permettre d'en faire le plus heureux des hommes, comme il en sera le plus aimé.

Je ne sais quelle transformation se fit alors sur le pâle visage de la jeune fille : les couleurs revinrent sur ses joues ; son regard exprima la sérénité, et la satisfaction brilla dans son sourire. La fièvre avait cessé de la tourmenter ; elle renaissait à l'espérance, à la vie, au bonheur.

Alfred resta près d'elle toute l'après-midi ; il la quitta un instant pour aller dîner, et il revint ensuite s'asseoir au chevet de son lit. Elle le reçut en souriant et lui tendit la main, qu'il pressa de ses lèvres. Il lui demanda si elle était assez forte pour entendre une lecture ; elle lui répondit que cela lui ferait plaisir et ne la fatiguerait pas.

Le jeune homme retourna chez lui et revint bientôt avec un volume de poésies. Il lut lentement, presque à voix basse, avec un accent un peu monotone et des intonations caressantes qui berçaient la malade. Marie l'écoutait, le regard attaché sur lui ; cependant ses yeux se fermaient par moments; elle les rouvrait bientôt pour les fixer de nouveau sur le lecteur ; mais elle finit par s'endormir. Alfred montra à Mme Charrier sa fille qui souriait dans son sommeil.

— Soyez béni pour le bien que vous me faites ! lui dit-elle; vous me donnez la consolation et la vie. Rentrez chez vous maintenant. Ma fille dort sans agitation ; la nuit promet d'être bonne ; je vais chercher à reposer dans ce fauteuil. Permettez-moi de compter sur vous, si la fièvre reprend mon enfant.

— Je vous en prie, au moindre besoin, faites-moi un signe, et je serai aussitôt près de vous.

Alfred revint le lendemain au point du jour. Mais Marie n'avait plus le calme de la veille au soir ; la fièvre l'avait reprise et elle commençait à frissonner. Elle attendait avec une certaine impatience l'arrivée de son ami ; elle l'accueillit avec un sourire empreint de tristesse.

— Ma souffrance est revenue, lui dit-elle ; que pouvez-vous pour me sauver ?

— Pour vous sauver ? Mais vous n'êtes pas en danger ; et si vous l'étiez, nous emploierions, pour vous guérir, tout ce que l'affection la plus profonde peut suggérer de soins ingénieux, de délicates attentions.

— Je le sais ; mais mon mal est bien grand ; par moments, la tête me tourne, ma raison s'enfuit, et je vois la mort planer au-dessus de ma couche.

— Marie, écartez cette affreuse image et ne pensez plus qu'au bonheur qui nous attend, lorsque vous serez guérie.

— Je le voudrais bien. N'est-ce pas malgré moi que ma raison se trouble ? Alfred, ne me laissez pas mourir. La vie est si belle, si belle près de vous ! Mon ami, vous me donnerez une maison et un

jardin au bord du fleuve ; de la fenêtre de ma chambre, qui sera éclairée par le soleil, nous dominerons les grands prés et nous verrons passer les vaisseaux avec leurs voiles blanches... Oh ! ma tête est brûlante !

— Marie, ma chère Marie, je vous donnerai tout ce que vous me demanderez ; au devant de la maison, il y aura un beau jardin ; derrière, il y aura un grand bois de sapins, dont le feuillage chantera doucement à la brise du soir.

— Oui, et dans le jardin il y aura une volière, car j'aime les oiseaux... Mais ne me quittez pas, Alfred .. Donnez-moi votre main.

Alfred lui tendit les deux mains, qu'elle prit dans les siennes, pour les porter à ses lèvres, puis sur son cœur, en arrêtant sur le jeune homme un regard plein d'une tendresse infinie. Elle poursuivit :

— Vous avez bien vu que je vous aimais, n'est-ce pas ? Je ne pouvais pas l'avouer, parce que ce n'eût pas été bien ; mais je puis le dire maintenant sans commettre aucun mal. Oui, je vous aime de tout mon cœur, mon ami ; oui, je vous aime de toute mon âme!.. O mon Dieu, que je souffre ! La vie va-t-elle donc m'abandonner ? Et vais-je donc mourir pour avoir trop aimé ?

La fièvre augmentait, la jeune fille frissonnait, et le délire commençait à troubler ses esprits.

En ce moment, entra Clarisse, qui avait été prévenue, par un billet de son frère, du danger que courait M^lle^ Charrier. Elle avait confié ses deux enfants à une femme dont elle était sûre, et elle venait se consacrer tout entière aux soins que réclamait la maladie de la jeune fille.

Elle s'approcha de Marie, embrassa son front et lui dit :

— Je viens pour vous soigner, pour vous guérir, ma bonne sœur.

— Sa sœur ! C'est vous, Clarisse ? Vous savez, votre frère m'a promis de me rendre heureuse ; je veux le rendre heureux, à mon tour, car il est bon ; mais il faut que je sois forte et que je sois belle.

— Vous êtes belle toujours, dit Alfred ; et vous serez forte bientôt.

— Doux ami, ne me flattez-vous pas ?.. Touchez mon front ; il est brûlant, n'est-ce pas ? Que faut-il faire ? Le médecin est-il donc impuissant ?

— Ne craignez rien, mon amie ; le médecin va venir ; c'est un de mes bons amis ; je lui ai dit les liens qui m'attachent à vous ; il s'intéresse à vous comme nous-mêmes ; il vous guérira ; ne vous tourmentez pas, car cela ne ferait qu'aggraver votre mal.

— Je serai docile. Clarisse, ma mère, Alfred, venez... ; soyez là tous les trois... Je vous aime... Mais qui donc est là, au pied de mon lit ?.. Cette femme encore ? Pourquoi la laissez-vous ici ?.. Où êtes-vous, Alfred ? Le lit tourne. Je ne vous vois plus... Ne m'abandonnez pas !

Le docteur Bochet venait d'arriver. C'était un homme plein de dévouement, à l'âme fortement trempée, et pour qui la médecine n'était pas un moyen de s'élever à la fortune : il était attaché tout entier à sa profession par devoir, par affection, par humanité. M. Delorme était entré sur ses pas.

Après avoir serré la main de M. Bignon, le docteur s'approcha de la malade ; Marie ne le reconnut pas ; la fièvre était à son apogée. Après quelques minutes d'examen, il alla prendre Alfred par le bras, et l'entraîna dans l'embrasure de la fenêtre.

— Mon ami, lui dit-il, vous savez que je ne veux rien négliger pour sauver Mlle Charrier ; mais je ne saurais vous cacher que son état présente quelque gravité. Je crois nécessaire de consulter à ce sujet un de mes savants confrères. Je vais écrire un billet que vous allez lui faire porter sans retard ; je l'attendrai ici.

M. Delorme se chargea du billet ; il trouva le médecin chez lui et l'amena aussitôt.

M. Bochet entretint un instant, à voix basse, son confrère, qui était un vieux docteur très estimé ; ensuite, tous les deux s'approchèrent de la malade. Le vieillard l'examina attentivement. L'examen fini, les deux médecins passèrent dans la chambre de

Mme Charrier, où ils délibérèrent loin de la famille. Pendant ce temps-là, l'anxiété était grande dans le cœur de Mme Charrier, de M. Bignon et de sa sœur. Bientôt, M. Bocher les rejoignit et il les prit à part tous les trois ; il était seul.

— L'état de Mlle Charrier n'est pas désespéré, leur dit-il ; mais il ne faut jamais être pris au dépourvu par les événéments. La malade sortira bientôt de sa crise ; elle sera très abattue, très faible. Je serai là, mes amis, car je veux lutter jusqu'à vaincre, si Dieu le permet. Peut-être trouverez-vous bon qu'un prêtre vienne relever son courage, lorsque le calme lui sera revenu ?

Cette déclaration jeta le trouble dans tous les cœurs. Mme Charrier éclata en sanglots ; Clarisse alla s'agenouiller près de l'infortunée, lui prit les mains et les embrassa en pleurant ; Alfred se détourna pour cacher ses larmes.

En songeant à cette maladie si subite, si imprévue, le malheureux jeune homme fit un retour sur les choses passées : il se rappela l'existence rêveuse et solitaire de la douce enfant ; il se rendit compte de l'amour muet de la jeune fille ; il la vit renfermant en elle-même une affection qu'elle voulait cacher ; évidemment elle avait cru qu'il aimait Henriette, et elle en avait cruellement souffert. Alors, il se reprocha amèrement ses doutes prolongés, ses hésitations, ses incertitudes. Il était la cause de cette terrible maladie et il allait être puni par son propre péché, au moment où le bonheur lui tendait la main, lorsqu'il avait la ferme volonté de guérir les blessures qu'il avait pu faire malgré lui. Et dans son désespoir, il se laissa aller à maudire l'inexorable destinée qui se montrait si cruelle envers la meilleure des créatures.

Cependant peu à peu le calme revint à la malade, et, avec le calme, la connaissance des objets extérieurs. Lorsque le médecin eut constaté la fin de la crise, il présenta lui-même une potion à la jeune fille ; il fit quelques recommandations à Mme Failan, dont il avait remarqué les soins attentifs, et il sortit en promettant de revenir dans la soirée. Alfred s'approcha de Marie ; il avait essuyé ses pleurs et il s'efforçait de montrer un visage rassuré.

— Mon amie, comment vous trouvez-vous maintenant? lui dit-il.

— Bien mal ; j'ai fait des rêves affreux.

— Cela ne sera rien ; vous guérirez bientôt. Tout le monde s'intéresse à vous, ma chère Marie ; tout le monde vous aime. Le curé de la paroisse lui-même a fait demander de vos nouvelles, quand il a connu votre indisposition.

— Monsieur le curé ? Je voudrais bien le voir.

— Vous désirez le voir, mon amie?

— Ne le trouvez-vous pas bon ?

— Si, chère enfant, si ; et, du moment que vous le désirez, je vais le lui faire savoir.

— Merci, mon ami. Vous me rendrez service.

On manda le curé, qui s'empressa de venir. Il eut un court entretien avec la malade ; il annonça à Mme Charrier qu'il reviendrait le lendemain matin, sa fille ayant manifesté le désir de communier.

La soirée fut calme. Marie eut un instant de sommeil, et Mme Charrier profita de ce moment pour dormir dans un fauteuil. Alfred et Clarisse prirent un léger repas — bien triste, — dans la chambre de la veuve. A son réveil, Marie les retrouva près de son lit : une touffe abondante de ses cheveux, détachée pendant son sommeil, retombait le long des draps blancs ; Alfred s'en était emparé et il les pressait dans ses mains en regardant tendrement la jeune fille. Celle-ci, en le reconnaissant, lui sourit d'un triste sourire, qui alla jusqu'au fond du cœur du jeune homme et lui arracha des larmes muettes.

La nuit était venue. Il y eut quelques lueurs d'espoir. Puis la fièvre et le délire se montrèrent de nouveau, et les heures qui suivirent furent mauvaises.

Mais il fut de cet accès comme de celui qui l'avait précédé : l'agitation cessa, le calme revint, et lorsque le jour parut, Marie avait toute sa connaissance.

Elle était entourée de ses amis : Alfred était placé au chevet du lit ; Mme Charrier et Clarisse étaient près de lui ; un peu plus bas

était Paul ; venaient ensuite Reine et Pauline. Alfred, avec des larmes dans la voix, cherchait à la distraire.

— Je vois bien que vous voulez me consoler, disait-elle. Mais pourquoi pleurez-vous ?

— Nous pleurons pour vous montrer la part que nous prenons à votre souffrance.

— Oui, je le sais bien ; mais n'est-ce pas assez de ma peine ?

— Et pouvons-nous donc montrer un front joyeux, lorsque vous souffrez ?

— Non ; mais vos larmes m'attristent. Oh ! j'aimerais bien la vie, Alfred ; mais j'ai réfléchi : mourir, n'est-ce pas vivre d'une autre manière ?

— Oui, et c'est bien mieux vivre, car l'âme est l'intelligence même, et elle ne doit pas mourir.

— Ne croyez-vous pas qu'elle puisse venir, après la mort, planer autour de ceux qu'elle a aimés ?

— Cette douce croyance est la mienne. Voilà pourquoi nous devons être bons pendant la vie terrestre qui nous est donnée.

— Eh bien, moi qui vous aime, je viendrai vous voir, et si je vous sais heureux, mon âme sera satisfaite.

— Oui, mon amie, si vous mourez la première ; mais peut-être — car nul ne sait nos destinées — peut-être nous survivrez-vous et vivrez-vous de longues années après nous. Si vous disparaissez de ce monde avant nous, votre âme viendra quelquefois planer au milieu de nous : aux heures où nos facultés seront absorbées par les nécessités de l'existence, vous irez habiter les régions heureuses; mais votre âme reviendra vers nous, lorsque, pour la patrie des rêves bénis, nos pensées abandonneront ces lieux où la souffrance a établi sa demeure ; alors, elle se fera voir à nous sous la forme gracieuse de votre jeunesse, et nous vivrons de nouveau avec vous, comme au temps de nos jours les plus heureux.

— Je vous crois, mon ami ; ne pleurez donc pas ; vous voyez bien qu'il est doux de mourir ainsi. Aurez-vous moins de courage que moi, qui ai tant de regrets de vous quitter ?

En ce moment arriva le ministre d'un Dieu de paix ; il apportait cette suprême et sublime consolation que la Religion donne à ceux qui vont quitter le monde sans avoir sali leur vêtement à ses impuretés.

La jeune fille était résignée ; elle sentait bien que sa dernière heure approchait ; mais elle avait la volonté de se montrer calme devant la mort, pour atténuer, s'il était possible, la douleur qu'elle savait exister au cœur de son fiancé ; elle puisait une force suprême dans cette croyance que son âme, dégagée des liens matériels, allait revivre dans un monde où les pleurs sont inconnus ; qu'elle ne perdrait pas de vue sa mère, son fiancé, ses amis, et que peut-être elle viendrait souvent revivre dans les rêves du seul être qu'elle eût aimé sur la terre. Par ces pensées, elle s'efforçait d'oublier la souffrance des derniers moments.

Elle s'était mise sur son séant pour recevoir la communion ; son pâle et doux visage avait une expression céleste ; elle priait, elle était recueillie, elle paraissait heureuse.

Lorsque l'hostie sacrée eut passé ses lèvres, on la vit faire un effort pour l'avaler ; puis soûdain elle fut prise de faiblesse. Alfred se porta à son secours, lui prit le bras gauche qui était de son côté, et la soutint en la regardant avec anxiété. Elle priait tout bas ; ses yeux fixes, légèrement levés, semblaient s'attacher à une vision ; elle n'apercevait rien de ce qui se passait autour d'elle. On pouvait entendre quelques-uns des mots qu'elle murmurait ; on distinguait : Dieu... mon âme... le ciel ; puis les sons diminuèrent ; puis les lèvres continuèrent à remuer sans rendre aucun son. Tout à coup elle laissa échapper un soupir ; sa bouche cessa de prier et sa tête inanimée s'inclina sur l'épaule de son meilleur ami.

Je ne sais point de mots pour peindre le désespoir dont fut alors témoin cette chambre en deuil, où les femmes à genoux sanglotaient en priant ; où Alfred, fou de douleur, tenait embrassé le corps de la jeune fille ; où Paul lui-même, le brave marin, montrait un visage inondé de larmes.

Ce fut lui qui le premier eut le sentiment de la réalité. Il voulut

enlever son ami à cette scène déchirante ; mais Alfred le repoussa doucement. Le malheureux jeune homme était penché sur la couche insensible ; après avoir donné un libre cours à ses pleurs, il passa son anneau au doigt de la chère morte, il lui ferma les yeux et lui croisa les bras sur la poitrine ; puis il assista, témoin muet et en larmes, à la triste cérémonie de l'ensevelissement.

Sa sœur et Reine s'étaient chargées de ce soin pieux : elles avaient revêtu la jeune fille de son linge le plus fin et l'avaient ensuite enveloppée d'un blanc linceul de lin ; puis elles l'avaient étendue sur sa couche, où l'on eût pu la prendre pour la statue de la Résignation. Un beau soleil d'avril éclairait une partie de la chambre désolée, et le lit virginal restait tout entier dans l'ombre. Le linceul laissait à découvert un beau visage endormi dans la tristesse, et il dessinait les formes gracieuses dont le ciel avait paré la douce et pure créature qui venait de prendre possession de l'éternité.

EUGÈNE ORIEUX.

L'ILE DE BRÉHAT SOUS LA LIGUE

DE 1591 A 1595

L'île de Bréhat, poste avancé de la côte nord de la Bretagne, donne, en guerre, au parti qui la tient, la plus grande facilité pour entretenir ses communications d'un bout à l'autre de ce littoral et pour rompre celles du parti contraire.

Aussi, voyons-nous, pendant la Ligue, les ligueurs et les royaux se disputer cette île avec acharnement et attacher à sa possession la plus grande importance.

En avril 1591, elle est aux mains des ligueurs, mais menacée par le prince de Dombes et par les Anglais, alliés d'Henri IV, qui la prennent effectivement vers le milieu de mai. Elle ne leur reste guère : du 1er au 3 juin, elle est reprise sur eux de vive force, pour le compte de la Ligue, par un hardi capitaine malouin, Jean Jonchée, sieur des Portes, qui en garde le commandement sous l'autorité du Conseil de ville de Saint-Malo.

Les délibérations de ce Conseil, dont le Registre pour 1590-1591 nous a été conservé, relatent ces événements comme on le voit par huit extraits de ces délibérations — du 24 avril au 25 juin 1591 — que nous publions ci-dessous et qu'on trouve dans le Registre original aux fol. 167 Ro, 177 Ro, 179 Ro, 189 Vo, 192 Vo, 194 Vo, 195 Vo, 203 et 209 Ro.

Il y a lieu de croire que les Malouins surent conserver cette île jusqu'au temps où, Henri IV s'étant converti au catholicisme, Saint-Malo reconnut volontairement son autorité (1594). Alors Bréhat dut, comme Saint-Malo, rentrer dans le parti du roi.

En 1594 et 1595, on voit effectivement commander dans cette île un gentilhomme royaliste, appelé M. de Kerhalec. Aux Manuscrits français de la Bibliothèque Nationale, dans le volume [1] coté maintenant 22311, nous avons trouvé, aux fol. 167-170 et 179, dix-huit lettres missives inédites adressées à ce Kerhalec, la première par John Norris, chef des auxiliaires anglais, les autres par le maréchal d'Aumont, gouverneur de Bretagne pour le roi, ou par son lieutenant Saint-Luc.

Ces lettres montrent l'utilité singulière que retirait le parti du roi de la possession de Bréhat ; elles renferment nombre de détails curieux et nous semblent fort instructives pour l'histoire de la Ligue en Bretagne.

On n'a point les originaux de ces lettres, mais on en possède l'équivalent : car les copies d'après lesquelles nous les reproduisons sont toutes de la main de dom Lobineau.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

EXTRAITS DU REGISTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO

1

(*1591, 24 avril*). — Sur la demande adressée par l'évêque de S[t]-Brieuc et M[r] de S[t]-Laurent, lieutenant du duc de Mercœur, aux habitans de S[t]-Malo, de « vouloir secourir ceux de l'isle de Bréhat de quelques forces et pataches, à raison que le prince de Dombes est aux environs d'icelle, lequel fait faire par La Tremblaye estant à Paimpol tous préparatifz de pataches et bateaux pour entrer en ladicte isle et s'emparer d'icelle et y establir l'Angloys, au grand préjudice de nostre saint party et de ceste province, » — il est ordonné « qu'il sera envoyé deux pataches équipées de cent hommes aux fraiz et gaiges de ceste ville pour ledict secours, et pour chef et capitaine desquelz Pierre Gravé, s[r] de Bellechaussée, a esté commis et député... auquel est donné pouvoir et commission de faire le plus promptement qu'il sera possible la levée de ladicte compagnye, laquelle sera payée par le miseur de ceste ville pour un moys...

[1] Ce volume est formé de pièces autrefois comprises dans le n° 3 de la collection des Blancs-Manteaux.

Et attendant que lesdictes patacbes et levée d'hommes soient préparées, Françoys Grout sr de Boisouse a esté député de soudain équiper une petite patache avec 20 soldatz pour aller audict Bréhat les advertir de la diligence que l'ou fait de les secourir et s'informer de leurs affaires, lequel retournera par deçà en donner avis à MM. du Conseil, ce qu'il a accepté. »

II

(*1591, 11 mai*). — « Sur l'advertissement que Messieurs ont reçu que l'armée angloise est aux isles de Jarzay, preste à passer en Bretaigne et vers Bréhat : pourquoy a esté conclud qu'il sera envoyé une patache audict Bréhat avec 12 ou 15 hommes pour avertir le capne Bellechaussée et sa compagnye du dessein de ladicte armée, à ce qu'ils tiennent fort en ladicte isle si faire se peut, si elle (l'armée anglaise) y veut faire descente, vu qu'ils auront une bonne composition, et qu'ils regardent et avisent avecq le capne d'icelle isle s'il est besoing d'avoir leur navire *le Pierre* avecq son artillerye ou qu'ils le retiennent, le tout à leur discrétion et selon qu'ils jugeront à propos. — Pour la conduite duquel bateau Guillaume Dupré a esté commis. »

III

(*1591, 13 mai*). — « Mr le procureur remonstre que Guillaume Dupré est retourné de Bréhat, lequel luy a faict entendre avoir veu l'armée angloise, qui est nombre de XXXIII voiles, faisant route droit à l'isle de Bréhat, tellement que ceux de ladicte isle voiant ladicte armée, il y a apparence qu'ils se rendront, pource qu'ils n'ont moyen de tenir contre icelle, joinct que l'armée du prince de Dombes est aux environs dudict Bréhat. Lesquelz ayant prins ladicte isle pourront entreprendre sur l'isle de Saezambre, afin de travailler et empescher l'entrée de ce hâvre, si bien qu'il seroit à propos y remédier. »

(*Pris sur l'original*).

IV

(*1591, 1^er^ juin*). — « Est permis au cap^ne^ Jan Jonchée, s^r^ des Portes, d'armer et équiper navires pour faire la guerre aux ennemys, parce qu'il ne pourra prendre sur les Angloys, Allemans, Flamans, Hirois et Ecossois, et amènera les prinses qu'il fera en ce lieu pour les faire juger, et particulièrement essayer à surprendre les ennemys qui ont pris l'isle de Bréhat, démolir leurs fortifications. »

V

(*1591, 3 juin*). — « Lecture faite d'une lettre missive présentée par M^r^ le Procureur [1], luy escrite par le capitaine Jan Jonchée s^r^ des Portes, par laquelle il donne avis avoir conquis l'isle de Bréhat sur l'ennemy, qu'on luy envoye du secours, et quel ordre on veut donner pour la conservation et garde d'icelle, en laquelle il délibère demeurer jucq à ce qu'on y ait pourvu.

« Ce que mis en délibération, a esté conclud qu'il sera, le plus promptement que faire se pourra, envoyé 30 ou 40 soldatz à ladicte isle pour secourir et fortifier ledict s^r^ des Portes, lesquels seront aux fraiz du butin qui sera prins sur les ennemys d'icelle.

« Sera par M^r^ le Procureur escrit à M^r^ de S^t^-Laurens de la forme de ladicte reprise, à ce qu'il pourvoye pour la conservation et garde d'icelle isle et qu'il y envoye de ses soldatz s'il le juge nécessaire, et en donne avis à M^gr^ de Mercueur s'il le juge à propos.

« Cependant lesdiz soldatz qui ont conquis ladicte isle et ceux qu'on y envoye seront advertiz se comporter honnestement, sans faire aucun ravaige aux isliens, ains les traiter le plus doucement que faire se pourra. »

VI

(*1591, 8 juin*). — Le s^r^ des Portes présente requête « tendante que luy soit adjugé de bonne et légitime prise le capitaine Lespine,

[1] Le procureur syndic des bourgeois, chef de la communauté de ville de Saint-Malo : c'était le maire d'alors.

le capitaine Lefour et autres soldatz du party contraire, qu'il a prins dans le chasteau de Bréhat, comme aussi deux bateaux de Grandville qu'il a prins audict Bréhat, appartenans aux Grandvillais. » — Le surlendemain (10 juin) la prise est déclarée bonne et légitime, après information et rapport, par le Conseil de ville.

VII

(*1591, 17 juin*). — « Ordonné qu'il sera délivré par moy greffier commission à Bernart Lequéré, de l'isle de Bréhat, d'équiper et armer une patache pour courir sus et faire la guerre aux ennemys de nostre saint party, parce que les prinses qu'il fera il les amènera en ce hâvre pour les faire juger, la huitiesme partie réservée pour la cause. »

VIII

(*1591, 25 juin*). — Le Conseil, après information et rapport, déclare bonne et légitime la prise faite par Bernart Lequéré, Robert Le Drehenec et consorts, Bréhatins, d'un bateau de Grandville chargé de soldats, marchands, et d'un grand nombre de balles de laine, pris par la patache dud. Lequéré.

LETTRES A M. DE KERHALEC, GOUVERNEUR DE BRÉHAT.

I

Lettre du général anglais Norris.

(*18 juin 1594*). — Monsieur, come il est tres nécessayre pour le servyce du Roi d'avoir proptement (*sic*) de shalouppes bien garnies des maryniers et des remes jusques à troys ou quatre, sy cela se peult, je vous prye de faire promptement equiper lesdits shalouppes avec des mariniers et remes, et de les envoyer en cest havre, et faysant un estat des gages qu'ils doyvent avoir, tant pour leurs barques que pour le (*sic*) mariniers, je leur feray payer touts les

jours. Cest affayre requiert grand haste : parquoy je vous prie d'y tenyr la mayn, comme aussy de tenir prest des pilotes pour des navyres de guerre de la Royne, qui pourront arriver bientost en ce pays. Vous me trouverez toujours vostre tres affectionné à vous fayre service.

J. Norreys.

A Lanion, ce xviii[e] de juin 1594.

Les shalouppes doyvent estre de syx à huyct tonneaux ou moindres.

(*En superscription*): A Monsieur Monsieur de Carralec, ou en son absence, à Monsieur des Forges, commandant à Brehat.

Pris sur l'original.

II

Lettre du maréchal d'Aumont.

(*5 août 1594*). — Monsieur de Kerallec. J'ai receu lettre de Monsieur le collonel de Baskerville, par laquelle il mande qu'il n'a point receu encore les batteaux que vous vous estiez chargé de faire venir de Painpol pour transporter les vivres des Anglois à Lanion, à quoi je pensais que vous eussiez desjà satisfait, comme à une chose qui est necessaire et pressée, d'autant que, sans avoir de vivres, lesdits Anglois ne peuvent déloger de là où ils sont pour aller audit Lanyon : qui me fait vous prier de mettre ordre à cela en toute dilligence, pour envoier lesdits batteaux et en faire provision encores de quatre ou cinq pour un effet que je vous dirai mais que je vous voie.

Priant Dieu, Monsieur de Keralec, qu'il vous conserve. A Guingamp, ce 5 aoust 1594.

Vostre entierement affectionné amy,

D'Aumont.

En superscription : A Monsieur de Kerallec.

Pris sur l'original.

III

Lettre du même.

(*1er janvier 1595*). — Monsieur de Kerallec. Je viens presentement d'estre adverty que le vaisseau où sont les munitions et canon que je fais venir de Brest est arrivé à Breal [1] : qui me fait vous prier de faire tout descharger ce qui y est dans vostre place, en lieu où rien ne se puisse gaster, et faire un inventaire de tout ce que vous trouverez. Je vous feray payer de ce qu'il vous coustera pour ce faire. Priant Dieu qu'il vous ait en sa garde. Au camp devant Corlay, ce 1er jour de janvier 1595.

Vostre entierement bien bon amy

D'Aumont.

En superscription : A Monsieur de Keralec, commandant pour le Roy à Breal.

Pris sur l'original.

IV

Du même.

(*4 janvier 1595*). — Monsieur de Querhalayt. Je vous prie de faire tout debvoir et dilligence de faire trouver des batteaux et barques necessaires pour conduire toutes les pouldres, balles et maiches qui sont descendues à Brehal, et assister et favoriser Monsieur de Meneuf en tout ce qu'il vous demandera pour cela, ou ceux qui iront de sa part, sans y espargner auchuns frais ni dilligence, d'autant que cela importe trop le service du Roy. N'estant ceste pour autre effait, je prie Dieu, Monsieur de Queralayt, qu'il vous ait en sa garde. A Kimpercorentin, ce IV jour de Janvier.

Vostre entierement bon amy

D'Aumont.

En superscription : A Monsieur Monsieur de Querralay.

Pris sur l'original.

(*La suite prochainement*).

[1] *Breal* et ailleurs *Brehal*, c'est toujours ici *Bréhat*.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CONTES DE CHARLES PINOT DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — Paris, A. Quantin, 1880. 1 vol. in-8° de XC-256 pp. avec portrait et autographe.

Duclos était Breton et figure au premier rang des illustrations dinannaises. Ce volume, édité avec un grand luxe pour les bibliophiles, — et non pas pour les jeunes filles, — fait partie de la collection des *Petits conteurs du XVIII^e siècle*, que publie depuis quelques années M. Octave Uzanne, et contient les *Confessions du comte de *** et le conte d'*Acajou et Zirphile*. On connaît assez ces deux ouvrages qui caractérisent le ton de la société frivole du siècle dernier, pour qu'il ne soit pas besoin de répéter ici à leur sujet des jugements qui ne pourraient avoir l'attrait de la nouveauté. Mais nous devons une mention toute spéciale à la longue et savante notice que M. Octave Uzanne a consacrée à Duclos en tête de ce joli volume. Cette notice est sans contredit la meilleure qui ait encore été faite sur ce philosophe bourru, dont l'esprit toucha tant de choses. M. Uzanne, dont le style est chatoyant comme celui de l'époque dont il fait revivre les souvenirs, est un érudit de la plus scrupuleuse conscience : nous en avons eu maintes fois des preuves, et plus il produit de notices, plus il les fouille et plus il les perfectionne. Il n'est pas de ceux que grise le succès et qui se reposent sur une réputation une fois faite pour traiter cavalièrement leurs lecteurs. Le succès est pour lui un aiguillon pour de nouvelles recherches, et sa patience infatigable l'amène à de véritables découvertes. Dans cette notice sur Duclos en particulier, il a pu nous donner de l'inédit biographique et il a parlé plus complètement que tous ses prédécesseurs du rôle de l'académicien comme maire de Dinan et comme député aux États de Bretagne. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est que, très riche en documents de toute espèce, il ait

été un peu avare en reproductions ; avouons pourtant que la faute n'est pas sienne : il était pris dans les serres de l'éditeur, et il a dû à son grand regret se limiter étroitement ; mais tous ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire de notre province voudront posséder sa notice et lui donneront une place de choix dans leur bibliothèque.

RENÉ KERVILER.

HEURES DE TRISTESSE ET D'ESPÉRANCE. *Entretiens sur la vie et sur la douleur.* Un vol. in-18 de 304 pages. DIEU ET SON AMOUR POUR SES CRÉATURES. *Elévations philosophiques et religieuses.* Un vol. in-18 de 352 pages, par M. l'abbé de Bellune, secrétaire de Mgr l'archevêque de Tours, avec approbation de Sa Grandeur. Tours, Cattier ; Paris, Larcher, rue Bonaparte, 57.

Mgr de Tours a tout dit, en quelques mots, sur ces deux excellents ouvrages, en les représentant comme « très propres à éclairer les intelligences, à émouvoir les cœurs, à fortifier les courages, à développer une solide piété dans les combats de la vie. Le lecteur y trouvera, ajoute-t-il, non seulement une doctrine toujours pure, mais une peinture saisissante du cœur aux prises avec la souffrance. Outre que cet ouvrage (les *Heures de tristesse et d'espérance*) est remarquable par la richesse du style et de l'inspiration, il abonde en pensées élevées, en sentiments vrais et touchants, en leçons éloquentes et en réflexions très justes. Selon le but de l'auteur, il fait mieux comprendre, estimer, accepter, et peut-être aimer la souffrance. »

Que pourrions-nous dire de plus ? Les *Heures de tristesse et d'espérance* descendent, en ligne directe, de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Comme l'*Imitation*, c'est *un voyage dans l'intérieur de l'âme*, pour nous servir d'une expression de l'auteur, et un voyage aussi dans la vie, afin d'en mieux apprécier le but qui est la *souveraine Beauté ;* pour ceux qui veulent se faire de la vie un roman, c'est le vrai *roman de la vie.* « Oh ! chrétien ! s'écrie M. l'abbé de Bellune, crois au roman de la vie, et ne faiblis pas et ne sois pas lâche dans les voyages. Marche, marche toujours en avant !... gravis les

montagnes, franchis les obstacles, déchire-toi aux épines, ensanglante ton front et tes mains, mais arrive ! arrive jusqu'à Celui qui t'attend et qui sera lui-même ta récompense, une récompense plus grande que tes épreuves, plus grande même que tes désirs (p. 16) ».

C'est enfin un colloque, non point entre Jésus et l'âme fidèle, comme dans l'*Imitation*, mais entre les âmes éprouvées et les anges que leur rappellent ces épreuves ; à celle qui chancelle dans la souffrance, l'*Ange du jardin des oliviers* ; à celle qui serait tentée de refuser l'épreuve et demande à Dieu la *convalescence* de cette *maladie mortelle* qu'on appelle *la Vie*, répond l'*Ange du Sinaï* ; au chrétien qui se sent brisé non par l'épreuve mais par *la continuité de l'épreuve*, l'*Ange de Jacob* crie : « Relève-toi, sèche tes larmes... ce n'est pas la souffrance d'une heure, ni même d'un jour, ce sont les longues douleurs qui métamorphosent l'âme ; ce sont les longues humiliations qui ont fait fondre ton orgueil comme la glace au soleil.... ce sont les longues déceptions qui ont détaché ton cœur et ont brisé tant de fils ignorés par lesquels il était retenu captif ; ce sont les longues tentations qui t'ont appris à combattre et à vaincre ; ce sont les longues privations qui t'ont rendu robuste et fort ; c'est la continuité des larmes qui a poli ton âme comme un ruisseau polit une pierre, et qui, de cet obscur caillou, a fait un diamant du ciel (p. 65) ».

D'autres fois, c'est l'*Ange du prophète Elie*, c'est l'*Ange du désert*, c'est l'*Ange du combat*, l'*Ange du tabernacle*, l'*Ange de la dernière heure*, qui ont des baumes pour toutes les plaies, des lumières pour toutes les obscurités, des consolations pour toutes les tristesses. Enfin, dans une chambre que la mort vient de rendre vide et où un mari en deuil vient raviver sa douleur, c'est la voix d'une épouse bien-aimée qui lui dit : « Si tu m'aimes, ne pleure pas. »

Il y a beaucoup d'érudition dans ce petit livre, beaucoup de philosophie ; mais érudition et philosophie y parlent toujours, chose rare, le langage du cœur.

Je voudrais pouvoir citer quelques-uns de ces tableaux *saisissants* dont parle Mgr de Tours ; mais je ne puis que rappeler quelques

mots. Combien vrai, par exemple, est celui-ci, tout poignant qu'il soit : la vie est *une douleur prolongée* (p. 61), « elle *commence par une fausse joie ;* on croit que le bonheur est là, tout près, mais, à mesure qu'on avance, le bonheur se retire; on fait un pas, il recule ; on le poursuit, il s'éloigne ; ce n'était pas le bonheur, ce n'était que son fantôme, Le bonheur n'est point ici ; il est plus loin, plus haut, pour plus tard (p.75) ». Et cette observation: « Au seuil de notre vie, il y a presque toujours un sacrilége [1].» Y avons-nous jamais bien pensé lorsque nous faisions fumer l'encens pour d'autres que pour Celui á qui seul est dû l'encens ? « L'épreuve est cachée dans la vie, non comme le serpent dans l'herbe, mais comme le diamant dans la terre (p. 55); il y a deux vies, mais il n'y a pas *deux joies,* dit le pieux auteur de l'*Imitation ;* ce qui nous importe, c'est, en cette vie, de gagner notre autre vie, *non comme un ouvrier qui gagne sa paie, mais comme un héros qui gagne sa gloire* (p. 55). » Quelle peinture triste et vraie de la vie d'une femme mondaine : « une course folle à travers la soie, les dentelles, les bals, les spectacles...» (p. 177 et suiv.). Celle de ces prétendus philosophes qui, à force de douter, ont fini par faire le vide en eux, est plus déplorable encore : *Je suis desséché comme un roseau,* dit l'un ; *j'ai perdu le goût du bonheur,* dit un autre ; et Michelet, le plus éloquent, ne peut entrevoir les *belles fêtes chrétiennes,* sans envier les fidèles, sans se dire : *Que ne suis-je avec eux, un des leurs, et le plus simple, le moindre de leurs enfants !* (p. 214).

L'ouvrage se termine par cette éloquente apostrophe : « O Paris, Paris ! aussi grand par tes fautes que par tes splendeurs et ta renommée, et dans lequel rien n'est petit, pas même le crime, comment t'appelles-tu ? dis-moi ton vrai nom. Est-ce Jérusalem ou Babylone? Hélas ! j'aimerais que ce fût plutôt Babylone, mais je crains que ce ne soit Jérusalem, la vraie ville des prophètes, la ville de leur triomphe et de leur mort, la ville où on les acclame et où on les tue ! ».

« Mais vous, Seigneur Jésus-Christ, allez-vous donc vous laisser

[1] *Dieu et son amour,* p. 120.

vaincre ? L'horrible ennemi, l'ennemi acharné, le démon, va-t-il triompher ? Est-ce encore une fois son *heure et la puissance des ténèbres?* ».

«.... Vingt fois, répond l'*Ange du tabernacle*, vingt fois depuis sa révolte, Satan a cru triompher ; vingt fois, il s'est écrié : J'ai vaincu; vingt fois, il s'est rencontré dans son triomphe avec la *moquerie de Dieu.* Nous sommes à une de ces heures ; Satan secoue l'humanité parce qu'il va être contraint d'en sortir. Peut-être, en se retirant d'elle, la laissera-t-il tellement épuisée, tellement affaiblie par la lutte, qu'on dira : — Elle est morte ! — mais Jésus se penchera vers elle ; il la prendra par la main, et, la soulevant avec douceur, il dira d'elle comme de la fille de Jaïre : — Elle n'était pas morte, mais elle dormait. »

Le second ouvrage : *Dieu et son amour pour les créatures. Élévations religieuses et philosophiques*, se recommande par les mêmes qualités de pensée et de style. Mgr l'archevêque de Tours le signale comme très propre à intéresser, à instruire et à édifier les fidèles: « Le lecteur attentif y apprendra, dit-il, à réfléchir sur lui-même, sur le monde visible et le monde invisible, sur les grandes choses qui l'environnent ici-bas ou l'attendent par delà le tombeau. »

Tout, en effet, devrait nous étonner autour de nous et rien ne nous étonne, tout devrait nous inspirer mille questions : Où sommes-nous ? D'où venons-nous? Où allons-nous? Chez qui sommes-nous? Et c'est à peine si ces questions nous préoccupent accidentellement et un instant. Tout ce qui est mystérieux cependant *nous attire,* suivant une remarque très profonde de l'auteur. Châteaubriand pensait la même chose lorsqu'il disait : « Il n'est rien de beau, de doux, de grand dans la vie que les choses mystérieuses », et Alfred Tonnellé constatait, non sans admiration, que c'étaient surtout les mystères, *les idées métaphysiques les plus hautes et les plus ardues...* qui *attiraient* et *séduisaient le plus l'intelligence de l'enfant à son éveil* : — « Ce sont pourtant, ajoutait-il, ces choses-là, ce sont ces intérêts, les plus élevés de notre nature, qu'étouffent et que relèguent en nous, du moins chez le plus grand nombre, les soucis,

les affaires et tout ce que nous appelons les choses sérieuses [1]. »

Réagir contre cette inattention, scruter le monde et nous scruter nous-mêmes, tel est le but que s'est proposé M. de Bellune et qu'il a atteint avec un rare bonheur d'observation. Lorsqu'on écoute bien, il est impossible, en effet, de ne pas entendre en nous et partout ce Verbe, qui était, dit l'Évangile, *dès le commencement*, et qui fit ouïr à nos pères *l'honneur de sa voix* [2]. La philosophie païenne reproduisit, sans s'en douter, plusieurs de ses enseignements; mais elle ne l'écoutait plus; de là ses mille contradictions et erreurs; la philosophie chrétienne l'écoute; de là son unité et son autorité. C'est la foi cherchant l'intelligence, suivant le mot de saint Anselme, *fides quærens intellectum*.

M. de Bellune suit les traces de Bossuet et de Fénelon, tout en restant lui-même. Son ouvrage est divisé en deux parties : *Dieu cherché par la raison* et *Dieu connu par la foi*. Tout est là, philosophie et religion, et tout se développe, avec une netteté, une clarté, et j'ose dire, une suavité qui convainquent et qui charment. Le nom de Bellune rappelle une noble gloire et de célèbres combats. Si les luttes du petit-fils n'ont pas l'éclat de celles de l'aïeul, leur succès est plus doux et il sera, nous n'en doutons pas, plus durable.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guillotin de Corson [3].

« Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, » dit si justement Mgr Place, « savent avec quel bonheur votre plume exercée

[1] *Fragments d'art et de philosophie*. 3e édition, p. 333.

[2] *Honorem vocis audierunt aures eorum*. Eccli., XVII, 11.

[3] *Le Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* comprendra 5 volumes qui paraîtront successivement chaque année, dans le courant du mois d'août. Le premier, de 808 pages, est actuellement en vente.

Le prix de chaque volume est de 7 fr. 50 pour les souscripteurs à l'ouvrage entier. Pour les autres acheteurs, il est fixé à 10 fr.

On souscrit à l'ouvrage et on le trouve en vente : *A Rennes, rue aux Foulons*, 19, *chez* M. FOUGERAY, *libraire éditeur ; A Paris, rue Bonaparte*, 33, *chez* M. René HATON, *libraire-éditeur*.

fond dans un sobre et attachant récit les documents dont vos laborieuses recherches vous mettent en possession. »

M. le chanoine Guillotin de Corson n'est point en effet un inconnu pour nous, et le plus bel éloge de son « œuvre, vraiment bénédictine, » est tracé dans la lettre si honorable adressée à l'auteur par S. G. Mgr l'Archevêque de Rennes.

Plusieurs diocèses de l'église de France possèdent déjà leur pouillé, c'est-à-dire l'état des bénéfices de toute nature compris dans l'étendue de la juridiction épiscopale. Mais du premier coup, il est permis de le dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, celui de Rennes est destiné à prendre une des premières places parmi ces publications, et à servir de modèle et d'exemple à celles qui seront éditées postérieurement.

Quelques-unes de ces publications ne sont en effet qu'une suite de tableaux indiquant des dates et des noms, en un mot des dictionnaires, utiles aux travailleurs, qu'on consulte comme renseignements, mais qu'on ne lit pas. Ici au lieu de tables sommaires d'une ossature aride et ingrate, les faits encadrés dans une narration rapide et mesurée permettent de suivre sans efforts les développements historiques tracés sur ces pages, qui, tout en procurant de nombreux matériaux aux chercheurs, offrent un intérêt réel et soutenu aux lecteurs.

Les listes des évêques de Rennes, de Dol et de Saint-Malo (l'archidiocèse actuel de Rennes comprend ces trois évêchés bretons) contiennent de nombreuses rectifications et ajoutent de sérieux compléments aux travaux abrégés de Dom Morice et Dom Taillandier, trop servilement copiés par l'abbé Tresvaux et pas assez étudiés par M. Hauréau. Les détails généalogiques et héraldiques développés à chaque personnage forment un véritable armorial. Les sceaux des évêques y sont décrits avec exactitude, et la plupart des épitaphes gravées sur les tombes des prélats ont été relevées et reproduites; la description de plusieurs de ces tombeaux est faite même avec une véritable science archéologique.

Mais l'auteur, maître de son sujet, qu'il n'a traité qu'après de

longues et patientes investigations, de constantes études des sources de notre histoire, ne s'est point arrêté là. Ce qui eût amplement suffi à bien d'autres lui a paru tronqué et incomplet. Au catalogue des évêques succède le chapitre : l'ÉVÊQUE DE RENNES ET SES AUXILIAIRES ; c'est à dire l'*entrée solennelle*, *les privilèges honorifiques*, *les regaires*, *les manoirs épiscopaux*, *la juridiction temporelle et les droits féodaux*, *l'élection de l'évêque*, *les revenus de l'évêché*, les vicaires-généraux, l'officialité, la *chancellerie* ou *secrétariat*, la pénitencerie. Puis viennent LES DIGNITÉS DE L'ÉGLISE DE RENNES ; LE CHAPITRE, LE PERSONNEL DE LA CATHÉDRALE ; L'HISTORIQUE DE LA CATHÉDRALE elle-même ; LES USAGES de l'église DE RENNES, qui sont des plus curieux et des plus instructifs, sur les cérémonies religieuses usitées au moyen âge ; LES BÉNÉFICES DU DIOCÈSE.

Cette division, fort bien choisie, se reproduit pour les diocèses de Dol et de Saint-Malo ; et les multiples renseignements recueillis par M. l'abbé Guillotin de Corson passent sans fatigue sous les yeux du lecteur, qui se prend à relire avec attrait des passages de ce substantiel volume, dont les 808 pages pourraient effrayer de prime abord, mais que certainement chacun placera sur le rayon privilégié, bien à portée de la main pour y recourir souvent.

Le *Pouillé historique de Rennes* se divise en trois parties principales :

La première expose ce que furent les anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo, et ce qu'est présentement l'archevêché. Le chapitre, qui traite en particulier des origines de chacun de ces diocèses, est une bonne page d'histoire bretonne, dans laquelle sont résumées les importantes études des de Courson, la Borderie, etc...

La seconde fera connaître les monastères, abbayes, prieurés, collégiales, commanderies, couvents, hôpitaux, écoles chrétiennes qui se trouvaient, ou se trouvent encore dans l'étendue de l'archidiocèse.

La troisième partie formera un dictionnaire de toutes les paroisses de ce vaste diocèse, indiquant leurs origines et leurs anciens

noms ; donnant la description des églises, la liste des pasteurs, des chapelles, des monuments et des fondations religieuses de chaque paroisse.

Ce plan est grandiose et bien conçu. Il embrasse tous les détails que l'on peut désirer. La première partie, si largement traitée, nous laisse entrevoir ce que seront les suivantes. Nous nous permettrons toutefois d'appeler l'attention de l'auteur sur les listes des abbés, en général si peu étudiées jusqu'à présent et qui laissent beaucoup à désirer.

En résumé, le magnifique travail de M. le chanoine Guilloton de Corson est un véritable monument de patience et d'érudition élevé en l'honneur de l'antique Église de Rennes, et que peuvent lui envier ses sœurs bretonnes et françaises.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

CHRONIQUE

I

LE CONGRÈS BRETON EN 1880.

Nous recevons d'excellentes nouvelles sur la préparation du Congrès, dont la Direction de l'Association bretonne et la Commission locale s'occupent activement.

Il s'ouvrira à Quintin le lundi 6 septembre, à 8 heures du matin, par une messe du Saint-Esprit que célèbrera Monseigneur David, évêque de Saint-Brieuc. — A deux heures après-midi, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Quintin, séance d'inauguration et élection du bureau.

La SECTION D'AGRICULTURE aura une exposition d'instruments et de produits agricoles, un concours de charrues organisé par les comices de Quintin et des cantons voisins (8 septembre); concours d'animaux des espèces bovine et porcine (9 septembre); concours hippique (10 et 11 septembre); distribution des récompenses, défilé d'honneur des chevaux primés, — et enfin, concert, le dimanche 12 septembre.

Elle aura de plus diverses conférences sur des sujets extrêmement intéressants au point de vue agricole, entre autres, sur les moyens d'arrêter la propagation des maladies contagieuses, par M. Abadie; — sur la production animale, par M. Georges Ville; — sur les traités de commerce et les tarifs compensateurs, par M. de la Rochemacé; — sur la statistique agricole, par M. Kersanté.

Les travaux de la SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE seront d'un intérêt non moindre.

M. de la Villemarqué, l'éminent traducteur des *Bardes Bretons* et des *Chants populaires de la Bretagne,* traitera la question de *la fraternité bretonne,* d'après les documents historiques. Il fera connaître aussi l'histoire légendaire de cette mystérieuse forêt de Brocéliande, qui occupait jadis tout le centre de notre péninsule et dont celle de l'Hermitage (près Quintin) n'est qu'un débris.

M. de Kerdrel contera, de sa voix éloquente, l'héroïque lutte de Morvan, roi des Bretons, contre l'empereur Louis le Débonnaire.

La liberté bretonne, d'après les documents historiques : ce sujet a pour tout Breton un attrait exceptionnel; il sera traité par M. de Rorthays, ancien préfet du Morbihan.

M. A. de la Borderie tracera les grandes lignes de l'histoire littéraire de la Bretagne, en insistant sur deux figures très curieuses : Marie de France, femme poète du XII[e] siècle (qui est bel et bien bretonne), — et M[lle] de Malcrais, qui mystifia plaisamment Voltaire au XVIII[e] siècle.

MM. du Laurens de la Barre et Robert Oheix entretiendront l'un et l'autre le Congrès des traditions populaires de la Bretagne : M. Oheix explorera la veine grave et religieuse, les traditions et légendes relatives à nos vieux saints; M. de la Barre, la veine imaginative et facétieuse, en un mot les contes bretons.

Nous ne parlons là que des questions qui seront traitées le soir, dans les séances publiques de la section d'Archéologie : nous ne dirons rien de celles qui sont réservées pour les séances particulières du matin; cela nous mènerait trop loin.

Au cours du Congrès, la *Société des Bibliophiles Bretons* tiendra (le 10 septembre, croyons-nous), une séance où tous les membres de l'Association Bretonne seront admis et où sera exposé le plan d'une grande publication que cette *Société* doit prochainement entreprendre sous le titre d'*Archives de Bretagne* : recueil destiné à continuer les travaux des Bénédictins Bretons et à comprendre toutes les chroniques, titres et documents qui intéressent l'histoire de notre province et qui ne sont pas encore publiés.

Après les discussions et les travaux des séances, un mot de l'exposition et des excursions.

L'exposition artistique et archéologique aura véritablement un caractère, un intérêt tout à fait exceptionnel. On y verra d'abord, rassemblées dans les salles du château de Quintin, toutes les belles et curieuses reliques des ducs de Lorges-Quintin aux XVII[e] et XVIII[e] siècles : gobelins et tapisseries de Flandre magnifiques, une vraie galerie de portraits et de tableaux du XVII[e] siècle (plus de 50), plusieurs très beaux et tous très curieux; le lit ducal XVII[e] siècle, à pentes, rideaux, couverture de soie brodée, et tout le mobilier de la chambre ducale de la même époque. Avec cela, nombre de vieux meubles du XVI[e] au XVIII[e] siècle, vieux bois

sculptés, vieille faïence, vieille orfèvrerie, provenant soit du château de Quintin, soit des anciennes familles et des amateurs de la ville. Quant aux archéologues *difficiles* qui ne trouveraient pas tout cela assez vieux, ils auront satifaction; ils trouveront là toute une collection de celtés d'objets gaulois et d'antiquités préhistoriques.

L'excursion principale aura pour but les ruines de l'abbaye de Bonrepos, 8 lieues au sud de Quintin, au fond de la vallée du Blavet, au cœur du Centre-Armorique, dans un pays que personne ne connaît, car on ne visite en Bretagne que le littoral et la région adjacente: ce qui n'empêche pas ce centre si négligé d'avoir à chaque pas des sites magnifiques, forêts, montagnes, roches, vallées profondes; on en verra de toute sorte dans cette promenade à Bonrepos, qui embrassera encore Corlai, les gorges de Poulancre, la superbe chapelle de Saint-Léon (en Merléac), etc.

D'autres excursions seront faites par le Congrès dans la ville de Quintin et ses environs si pittoresques, la première, dès le mardi 7, aux curieux et nombreux monuments celtiques — ou préhistoriques — dont le sol est semé entre Quintin et le Vieux bourg.

Et voilà pourquoi, lecteur, je vous donne avec confiance rendez-vous à Quintin, le 6 septembre prochain.

II

Un mort bien vivant. — M. l'abbé Ferdinand Baudry. — Nos lauréats du prix Montyon.

— Au siècle dernier, le Père du Cerceau — un Jésuite, il faut bien l'avouer — et des plus spirituels, — il faut bien en convenir — reçut, un jour, de l'évêque d'Angers, son ami, une lettre où ce prélat lui mandait que, n'entendant point parler de lui, il l'avait cru mort, et avait dit nombre de *De profundis* à son intention. Sur quoi, le bon Père s'empressa de lui répondre gaiement :

De vos nombreux et beaux *De profundis*,
Seigneur Prélat, bien grand merci vous dis :
Toujours ai fait grand cas de vos prières,
Toujours de même en veux faire grand cas :
Mais celles-ci sont un peu meurtrières;
J'en ai tremblé, je ne le cèle pas.

Nous venons de jouer à peu près, vis-à-vis de M. E. du Laurens de la Barre, le rôle du prélat vis-à-vis du Père Jésuite. On nous avait annoncé sa mort, et nous avons aussitôt transmis à nos lecteurs cette pénible nouvelle. Grâce à Dieu, c'était un *conte*, et l'auteur des *Fantômes bretons*

s'est empressé de nous avertir qu'il n'était pas temps de faire son oraison funèbre.

« Vous avez eu la bonté, nous dit-il, d'annoncer *ma mort* dans votre Chronique. Je ne puis mieux vous prouver que je ne suis pas encore un *fantôme breton* qu'en vous adressant un conte. Ce serait mieux, s'il pouvait paraître dans votre prochaine livraison, à cause de l'*actualité de mon trépas,* auquel vous n'êtes pas seul à avoir cru. »

Et nous nous sommes empressé de faire place à l'*Histoire véritable de Fall-i-tro,* autrement réjouissante, n'est-ce pas? qu'une notice nécrologique. Comme le P. du Cerceau, puisse notre cher collaborateur être en mesure de nous dire, pendant de longues années encore :

> Conclusion, je me porte à merveille.
> Or, sur cela, voici mon compliment :
> Tant qu'ici-bas, bien dormant, bien mangeant,
> Je jouirai d'une santé pareille,
> De vos nombreux et beaux *De profundis,*
> *Ami Kerjean,* bien grand merci vous dis.

— Ce qui s'est si heureusement passé pour notre aimable conteur, ne se renouvellera certainement pas pour M. l'abbé Ferdinand Baudry, dont M. l'abbé du Tressay, trop bien informé, nous retrace ainsi la studieuse existence :

La Vendée vient de perdre un de ses prêtres zélés, la science un de ses pionniers les plus intelligents et les plus tenaces : M. l'abbé Ferdinand Baudry, curé du Bernard, a rendu son âme à Dieu.

Né en 1816, prêtre en 1840, M. l'abbé Baudry consacra aux Missions, dans la congrégation de Chavagnes, les premières années de son ministère. Il évangélisa, avec une ardeur qui ne connaissait pas de repos, un nombre considérable de paroisses dans les diocèses de Luçon et de Poitiers. Ses forces finirent par trahir son zèle et, après un apostolat de 14 à 15 ans, il fut obligé d'aller prendre du repos dans sa famille, à Chantonnay. Quand sa santé fut rétablie, il fut nommé à la cure du Bernard et s'y rendit en 1858.

L'abbé Baudry, dont le talent souple et flexible se prêtait à tous les genres de travaux d'esprit, sous l'impulsion d'une imagination vive, était plus particulièrement porté vers les recherches archéologiques. La Providence servit à souhait ses goûts : des ouvriers qui travaillaient à une route, sur le territoire de sa paroisse, trouvèrent un puits funéraire, dont ils se hâtèrent de parler à M. le curé. M. l'abbé Baudry examina le terrain, le monument et les objets qu'il contenait. Pensant, à juste titre,

avoir trouvé un trésor scientifique, il fit de nouvelles fouilles et découvrit un cimetière gallo-romain, dont il a donné les détails dans divers opuscules, et surtout dans son important ouvrage des *Puits funéraires*.

Dans le bourg même du Bernard, il constata l'existence d'anciens bains romains. Il prouva par ses différentes découvertes qu'à l'époque gallo-romaine, le Bernard et ses environs formaient un centre de civilisation.

Il explora les communes environnantes et y fit de précieuses trouvailles. Son attention se porta aussi sur l'antique pays de Pareds. Les travaux qu'il fit de ce côté amenèrent d'excellents résultats et lui promettaient une ample moisson, lorsque la cruelle maladie qui l'a enlevé mit fin à ses recherches. Un de ses regrets, nous le tenons de lui-même, a été de ne pouvoir mener à fin ses fouilles de Pareds.

Mortellement atteint depuis plus d'un an, il couronna ses études en écrivant la *Vie de Mgr Chauveau, évêque de Sébastopolis*. Nous l'avons vu corrigeant, sur un lit de douleur, les épreuves de ce dernier ouvrage. Avec Mgr Chauveau, il avait commencé ses classes ; avec lui, il devait terminer sa vie de prêtre et d'écrivain.

— Dans sa séance du 5 août, l'Académie française a décerné ses récompenses annuelles. M. Victorien Sardou, directeur, avait été chargé du rapport sur les prix de vertu. C'est un charmant tableau des actes de généreux dévouement qui ont mérité de fixer l'attention de l'Académie. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner qu'une sèche analyse de la partie de ce travail qui concerne spécialement notre Bretagne.

La fondation Marie Lasne, destinée surtout aux actes de piété filiale, a été divisée entre six personnes, qui recevront chacune une médaille de 300 fr. L'une de ces récompenses a été décernée à Marie Davy, du Hinglé (Côtes-du-Nord).

Sur la fondation due à la générosité de M^me^ la duchesse d'Otrante, une médaille de 500 fr. a été décernée à la dame Jagoret, de Lanvollon (Côtes-du-Nord) ; une autre à M^lle^ Clarisse Guillou, institutrice à Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine), qui, pour nourrir les six enfants de sa sœur, et pour donner à sa mère infirme tout le bien-être désirable, s'est condamnée à ne vivre strictement que de pain et d'eau pendant des mois entiers, si bien qu'aujourd'hui sa santé est ruinée et sa vie très atteinte.

Une 3^e^ médaille de 500 fr., de la même fondation, a été également accordée à Joséphine-Marie Chantereau, de Paimbœuf (Loire-Inférieure), qui n'a que son travail de couture pour faire vivre deux vieillards et une sœur idiote, depuis trente-quatre ans. Enfin, une quatrième, à M^lle^ Sabessales, de Nantes (Loire-Inférieure), proposée comme un exemple de reconnaissance qui ne recule devant aucun sacrifice.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 3e année (1879-1880). — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 80 pp.

COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD. T. 16 (1879). In-8°, XV-132 pp. et pl. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon.

ETUDES ÉCONOMIQUES SUR L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER, par Jules de la Gournerie, membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite. — Gr. in-8°, 182 pp. Paris, Gauthier-Villars, quai des Augustins, 55.

ÉTUDES SUR LA TERREUR A NANTES. — LE SANS-CULOTTE J.-J. GOULLIN, MEMBRE DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE, par Alfred Lallié. — In-12, 168 pp. Titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, H. Champion, quai Malaquais, 15.

Tiré à 200 ex.: 150 vergé, à fr. 5.
50 pap. mécan., à fr. 3.

LÉGENDE (LA) DE SAINT GURTHIERN, FONDATEUR DE QUIMPERLÉ, par le Vte Hersart de la Villemarqué, de l'Institut. In-8°, 28 pp. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme ; Paris, lib. Didier.

LIGNES (LES) DE TRANSIT INTERNATIONAL DE L'OUEST DE LA FRANCE, par Alphonse Marchegay, ingénieur civil des Mines. In-8°, 18 pp. et carte. Lyon, imp. Storck.

MORT (LA) DE DU GUESCLIN, drame historique en 3 actes avec chants, par l'abbé P. G. D. In-12, 44 pp. Bordeaux, imp. Boussin..... 1 fr.

PÊCHEUR (LE) BRETON, par E. Rosary. In-12, 143 pp. et gravure. Rouen, imp. et lib. Mégard..... 75 c.

PETIT (LE) CHEF DE FAMILLE, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 5e éd. In-18 jésus, 295 pp. avec 51 vign. Paris, lib. Hachette..... 2 fr. 25

PETITE ÉTOILE (LA), suivie de *la Sœur aînée*, par Gabrielle d'Ethampes. — In-18 jésus, 319 pp. Paris, lib. Bourguet-Calas.

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par l'abbé Guillotin de Corson. — T. I. Gr. in-8°, 808 pp. Rennes, lib. Fougeray ; Paris, lib. René Haton, rue Bonaparte, 33. — Pour les souscripteurs, 7 fr. 50 et 10 fr. pour les autres acheteurs.

PRÉVALONNAIS (LES), scènes de province, par Zénaïde Fleuriot, 4e éd., revue et corrigée. 2 vol. in-18, 498 pp. Paris, lib. Bray et Retaux.

VINGT MILLE LIEUES SOUS LES MERS, par Jules Verne. 1re partie. 22e éd. In-18 jésus, 308 pp. Paris, lib. Hetzel..... 3 fr.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

MÉMOIRE

SUR LA

CANALISATION DE LA PROVINCE

PRÉSENTÉ AUX ÉTATS DE BRETAGNE

Tenus à Rennes en 1746

PAR

M. LE COMTE FRANÇOIS-JOSEPH DE KERSAUSON

Plus de cent ans avant cette date de 1746, un Kersauson (François Ier, sr de Mesguen), ancêtre du comte François-Joseph, qui va nous occuper, avait préparé les voies à son descendant, en présentant aux États un premier projet de canalisation de la Bretagne, projet qui n'eut pas de suite, mais qui, après avoir mûri pendant deux siècles, devait enfin voir le jour au commencement de celui que nous traversons.

Fils aîné d'Hamon de Kersauson, sr de Vieux-Chastel, impliqué dans la conspiration de Pontcallec (1719-1720), et de dame Anne-Agnès Le Levier, le comte François-Joseph, outre le mémoire de 1746, en présenta un second aux États en 1765. Ces deux rapports, mis sous les yeux de Louis XV, valurent de Sa Majesté, à leur auteur, une lettre que la famille conserve précieusement dans ses archives.

Nous ne possédons malheureusement que le mémoire de 1746. Imprimé, comme on le verra en note à l'autre page, aux frais des

États, ce curieux travail, encadré d'un double filet noir à chaque feuillet, porte pour épigraphe le vers suivant de Juvénal :

Veniet classis quocumque vocarit spes lucri,

et pour frontispice l'écusson de France et de Bretagne, surmonté de l'écusson royal : « *A Rennes, chez Joseph Vatar, imprimeur de Nosseigneurs les Estats de Bretagne, place du Palais, au coin de la rue Royale.* MDCCXLVIII [1].

A la dernière page, le rapport est revêtu des armes et de la devise des Kersauson [2].

Le comte de Kersauson débute par une courte dédicace aux membres des États. En voici le texte :

« NOSSEIGNEURS,

« L'auteur de ce mémoire, de l'Ordre de la Noblesse, et, en cette qualité, l'un des membres ordinaires de vos Assemblées, estime qu'on ne s'est pas encore avisé de vous en présenter aucun d'une aussi considérable importance.

« Quelle que puisse être votre décision, Nosseigneurs, à l'égard des trois projets qu'il a l'honneur d'y soumettre, elle sera sûrement à l'avantage d'un cœur toujours pénétré d'un amour invariable pour le bien de

[1] Cette date de 1748 s'explique par le fait que le mémoire ci-joint est publié après l'approbation que les États y ont donnée, ainsi qu'il résulte des termes ci-dessous de l'extrait du Registre du greffe des États de Bretagne, tenus à Rennes, du samedi 3 décembre 1746 et du lundi 19 décembre 1746. (Les tenues d'États avaient lieu tous les deux ans).

« Monseigneur l'Évêque de Dol,

« Monseigneur le prince, comte et baron de Léon,

« Monsieur le sénéchal de Rennes,

« Monsieur le président de Bédée a fait rapport et parlé d'une proposition que faisait M. François de Kersauson, de l'Ordre de la Noblesse, pour la construction de trois canaux dans la Province, suivant le projet qu'il a présenté, etc., etc.

« Les Estats ont ordonné et ordonnent que le mémoire de M. de Kersauson sera imprimé à leurs frais, avec les Mémoires, Plan et devis faits par le sieur Abeille, pour le canal par lui proposé entre la rivière de Rance et la Vilaine, pour que l'Assemblée soit à lieu de faire toutes les réflexions que mérite un pareil projet, etc. »

[2] Le blason, timbré de la couronne de marquis, porte : de gueules au fermail d'argent, avec la devise : PRED EO PRED AO. *Prêt toujours, toujours prêt.*

la Patrie, amour dont il ose espérer qu'on regardera cet écrit comme un nouveau témoignage. »

Le seul défaut de ressources fit ajourner les plans de M. de Kersauson, approuvés et encouragés de la manière la plus flatteuse par les trois Ordres, les gens les plus compétents, et, par dessus tout, comme nous l'avons dit précédemment, par le Roi lui-même.

Le mémoire se divise en cinq articles, dont les trois premiers se subdivisent chacun en deux paragraphes. Il a pour objet de couvrir la Bretagne d'un réseau de navigation fluviale, destiné à remplacer avantageusement le transport si onéreux des objets de toute nature par la voie de terre. Ce projet fait le plus grand honneur aux connaissances géologiques, géographiques et mathématiques de M. de Kersauson, à une époque où ces sciences étaient bien moins avancées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Le premier paragraphe de chaque article subdivisé traite de l'importance des travaux à exécuter, et le deuxième, de leur possibilité et facilité.

Le premier article tend 1° à faire entreprendre un canal reliant la *Rence* (Rance) à la Vilaine; 2° à rendre la première navigable depuis l'embranchement de ce canal de jonction jusqu'à la mer.

« Par le percement de ce canal, dit l'auteur, et par la navigabilité donnée à la rivière de Rance, on met en communication les trois villes de Rennes, de *Rhedon* (Redon) et de Saint-Mâlo.

« Rennes est l'une des principales villes du Royaume, la capitale de la Province, le siège de son Parlement, et le lieu ordinaire des Assemblées des États. Elle mérite donc bien de devenir le centre du commerce Breton.

« Quant à Redon et à Saint-Malo, toutes deux sont dignes aussi d'une considération spéciale, malgré la léthargie commerciale qui pèse sur elles. La première, Redon, a donné le jour à M. Meurier, que consultait souvent le cardinal de Richelieu. La seconde est la patrie de Jacques Cartier, le Thyphis des Argonautes Bretons qui ont découvert et conquis la nouvelle France, de du Gué-Trouïn, le fléau de l'orgueil anglais, et enfin de Moreau de Maupertuis, le démonstrateur de la vraie figure de la Terre. »

L'ouverture de ce canal, continue M. de Kersauson, réveillera l'industrie de toute la partie haute (septentrionale) de la Bretagne; les habitants des côtes pourront correspondre entre eux, par le moyen de cette nouvelle navigation, bien plus sûrement que par mer.

Ce canal sera pour la Manche et l'Océan ce que le canal de Riquet (le canal du Languedoc) est pour l'Océan et la Méditerranée. Enfin, cette nouvelle voie ouverte permettra de rendre à l'agriculture une multitude de bras, dont elle était privée par le nombre si considérable d'hommes nécessaires à la conduite des chariots et voitures de roulage.

Ces chariots, toujours si lourds, n'effondreront plus les chemins, que l'on pourra tenir, par ce moyen, en bon état de viabilité.

« Si le travail projeté est avantageux à tous points de vue, il n'est pas moins facile d'exécution, et relativement peu coûteux. La première partie en est connue depuis plus d'un siècle; la seconde, la navigabilité de la Rance, est à l'abri de toute contradiction, parce que 1° cette rivière s'accroîtra de toute l'eau qu'elle recevra du canal; 2° le lit de cette rivière, laquelle a été autrefois navigable, en la remontant depuis son embouchure jusqu'à 2 lieues au-dessus de Dinan, n'a presque besoin que d'être désencombré pour être rétabli dans son premier état; 3° enfin, on pourra étrécir et creuser ce lit, et placer dans les distances convenables quelques écluses entre l'embranchement de ce canal dans la *Rance*, et l'endroit où cette rivière commence, suivant son état actuel, d'être navigable. Cela suffira pour faire disparaître toutes les difficultés imaginables [1].

« N. B. 1° Au sujet de l'entreprise ici projetée, et de toutes autres pareilles, le même auteur offre d'indiquer des moyens simples de préserver de tous sédiments les canaux et les rivières qui ont besoin d'écluses, et de rendre continue, tant en montant qu'en descendant, et d'exempter de

[1] Ce projet a été exécuté dans tout son ensemble par la navigation artificielle créée sur l'Ille, affluent de la Vilaine, depuis l'embouchure de ce cours d'eau, à Rennes, jusqu'à environ 10 lieues au nord de cette ville. Là, ce canal, purement de main d'homme, se dirige par Tinténiac vers Dinan, où il rejoint la Rance, dont le lit, désencombré, selon l'idée émise par M. de Kersauson, permet aux bateaux fluviaux de descendre jusqu'à Saint-Malo.

la multiplication des écluses et du changement de bateaux, toute navigation fluviale qui n'est interrompue que par quelques sauts ou cataractes; 2° ce canal peut-être aussi exécuté de façon qu'on n'ait pas besoin d'entreprendre cette féconde opération. »

Le second article tend à procurer une communication réciproque et depuis cette communication jusqu'à la mer, une navigabilité continuelle aux rivières d'*Ould* (Oust) et de *Blaved* (Blavet).

Un canal de jonction entre ces deux rivières, et la navigabilité à elles donnée ou rendue, mettent en communication Redon, Port-Louis, *l'Orient* (Lorient) et Hennebont, et, par ces villes, Malestroit, Josselin et Pontivy, ainsi que par affinité Rennes, Dinan et Saint-Malo, si l'on suppose le premier travail (proposé par le 1er article) exécuté. Les mêmes considérations de commodité, d'utilité, de commerce et d'industrie militent en faveur de ce second projet.

La possibilité d'exécution existe aussi bien pour ce travail que pour le premier. En effet, les deux rivières de Blavet et d'Oust, la première depuis Bieusy, près Pontivy, jusqu'à la mer, et la seconde depuis le pont de *Boqueneuc* (ou Bocneuf), près de Josselin, jusqu'à son embouchure dans la Vilaine, ne sont interrompues par aucun saut remarquable, et jouissent d'une pente de dérivation assez douce, quelquefois même imperceptible. De ces deux points, de Bieuzy et du Boqueneuc ou Bocneuf, aux deux embouchures, il n'y aura donc qu'à nettoyer, creuser et étrécir en quelques endroits les lits des deux rivières, qui se trouveront devenues continuellement navigables au moyen 1° du concours des eaux du canal intermédiaire; 2° des écluses placées pour soutenir et conserver les eaux dans leur descente.

Pour ménager en faveur de ce canal de jonction 1° les niveaux de pente ; 2° les rigoles alimentant le bassin de provision ; 3° un canal de dérivation toujours prêt à vider en temps requis les eaux du bassin de provision dans le canal de distribution, il faut que le dit canal intermédiaire, partant de Bieuzy, évite : à son nord le bourg de Naizin, la Chapelle de la Villetual, en Pleugriffet, et à son sud : les bourgs de Pluméliau, *Romengol* (Remengol), Moréac,

Buréon (Buléon) et Lentillac, pour aboutir dans l'Oust au pont de Bocneuf. De là il ne restera plus qu'à rendre la rivière d'Oust navigable jusqu'à Malestroit, puisqu'elle se trouve dès à présent telle depuis cette ville jusqu'à son embouchure dans la Vilaine [1].

Le troisième article tend à faire entreprendre la cavation d'un canal établissant une communication mutuelle entre les rivières de Loire et de Vilaine, complément des deux premiers projets, et reliant Nantes, voire même Orléans, Blois et Tours [2], à toutes les villes bretonnes dont il a été fait mention dans les deux projets précédents.

L'intérêt du commerce, ceux de l'industrie et de l'État, répète avec plus de force l'auteur du mémoire, concourent à demander l'exécution de tout ce réseau. L'État même, en temps de guerre, trouvera dans les matelots d'eau douce des hommes plus propres que les laboureurs et les artisans au service de la marine royale.

« La France sera toujours la Puissance dominante de l'Europe, pendant qu'elle aura en mer, durant la paix, autant de vaisseaux de guerre que l'Angleterre, et à chaque commencement de guerre, elle pourra promptement augmenter le nombre de ces vaisseaux, et les armer tous d'une façon avantageuse.

« Toutes ces raisons (dit en terminant cet article le comte de Kersauson), promettent les éloges de la postérité la plus reculée aux personnes puissantes qui, par leur crédit et leurs représentations pressantes, faciliteront l'exécution de ces entreprises. De telles propositions n'ont besoin

[1] C'est encore ce qui a été exactement suivi, sauf une légère modification. Le tracé indiqué par M. de Kersauson donnait pour le canal de jonction une ligne presque droite, de Bieuzy à Bocneuf, tandis qu'en réalité, le canal exécuté continue le Blavet jusqu'à Pontivy, bifurque (au moins pour la partie qui nous occupe) au-dessus de cette ville, devient, vers l'est, purement artificiel, remonte un peu vers le nord, et redescend ensuite rejoindre l'Oust au-dessus de Rohan. De là, il côtoie, quand il ne suit pas, cette rivière jusqu'à Bocneuf, Malestroit et Redon. Le canal fait ainsi un parcours plus considérable que ne le traçait François-Joseph de Kersauson; mais la ville de Pontivy est directement servie et mise en communication avec les autres points susnommés, et même avec Brest, par la bifurcation du canal.

[2] Et Paris actuellement par le canal d'Orléans et celui du Loing, rejoignant la Marne.

que d'être présentées à S. A. S. M. le duc de Penthièvre, pour se trouver très justement recommandées à l'élévation de l'âme et à la bonté du cœur de l'Amiral et du Gouverneur de cette Province [1]. Ces propositions se trouveront encore (pour toutes ces raisons) très spécialement recommandées à la sagacité bienfaisante et courageuse de Messieurs les Ministres d'État, des Finances et du Commerce. »

L'exécution du troisième projet est possible par trois moyens différents :

1° En contournant à mi-coteau quelques terrains montueux, on enjambera le cours de la petite rivière appelée Isack [2], en établissant une rigole et un réservoir intérieur alimentés par les eaux du Don [3].

« La route que donnerait ce canal serait la plus courte de toutes celles qu'un canal peut ménager entre Nantes et Rennes ; mais ce ne serait pas la moins chère, quant à la dépense qu'il faudrait faire pour l'établir.

2° En partant de Nantes, on pourrait remonter l'Erdre jusqu'à Nort, enjamber l'Isack et venir s'embrancher en Vilaine au-dessus de l'embouchure de la première (l'Isack).

« Au-dessus des 2 points de partage serait un bassin de provision, lequel assemblerait avec ses eaux celles de quelques ruisseaux et torrents, et pourrait en tout temps fournir à ce canal toute l'eau nécessaire depuis la partie la plus élevée inclusivement jusqu'à ses deux embranchements. La route que donnerait ce canal serait plus longue, mais moins chère, quant à l'exécution, que celle qu'on vient d'indiquer au nombre précédent.

« 3° Enfin, la jonction de ces deux plus grandes rivières de Bretagne peut aisément être établie par un canal qui, pour aboutir de Vilaine en

[1] Le duc de Penthièvre était en 1746 grand amiral de France et gouverneur de Bretagne.

[2] L'Isack prend sa source dans la Loire-Inférieure, à environ 8 lieues nord de la ville de Nort, et se jette en Vilaine au-dessous de Redon, vis-à-vis Pont-Miny.

[3] Le Don, presque parallèle à l'Isack, prend sa source aux confins de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, et, après un cours de 90 kilomètres, se jette dans la Vilaine, au-dessus de Redon, au lac de Murin.

Loire par la petito rivière de Pontchâteau [1], parcourrait une ligne tirée de Cran [2] à Pontchâteau. Ce canal, par le moyen d'un bassin de provision oblong et voisin de sa partie la plus élevée, recevrait entre ses 2 points de partage, par un petit canal de dérivation, les eaux de deux ruisseaux qui ne tarissent guère; celles qui par une rigole pourraient être conduites de la partie supérieure de la rivière d'Isack, et enfin tout l'amas d'eaux, tant pluviales qu'autres, que deux rigoles, plus élevées que celle-là, amèneraient dans ce bassin de provision, lequel fournirait, en tout temps, au canal de distribution un volume d'eau suffisant pour procurer, non seulement à ce canal, mais encore à la rivière de Pontchâteau, une navigabilité continuelle, moyennant quelques écluses, quelques opérations faites à son lit, et la réduction de ses 2 embouchures en une.

« La route que ce canal ouvrirait serait plus longue mais moins chère qu'aucune des deux autres, quant à l'exécution, et plus utile qu'aucune autre à la ville de Nantes et aux autres villes qui prennent ou prendront part au commerce maritime de celle-ci [3]. »

L'article quatrième se compose de réflexions détachées :

1° Les canaux projetés, passant par des terrains stériles et déserts, n'exigeront pas, par là même, d'indemnités onéreuses à payer aux propriétaires, et serviront, au contraire, à fertiliser des lieux jusqu'alors ingrats et dénués de valeurs et d'habitants;

2° Le premier canal achevé indemnisera facilement les entrepreneurs des dépenses nécessitées par les autres, et sera pour eux d'un grand secours et avantage pour le creusement de ceux-ci;

3° Les trois canaux, mis bout à bout, n'égaleront pas le tiers

[1] La petite rivière de Pontchâteau, le Brivé, prend sa source au-dessus de cette ville, dans la Loire-Inférieure, et joint ses eaux à la Loire, à Méans, près S[t]-Nazaire.

[2] Cran, sur la Vilaine, rive droite, près de Téhillac (Morbihan).

[3] Dans ces trois tracés pour joindre la Loire à la Vilaine, c'est le second qui a été adopté, et très exactement encore, à la différence toutefois qu'au lieu de côtoyer l'Isack, on en a simplement, dans la majeure partie du cours, rendu le lit navigable Le canal artificiel commence à Quihiex, sous Nort, et va rejoindre l'Isack tout près du point où la route n° 137, de Bordeaux à Saint-Malo, traverse ce cours d'eau. Un peu à l'Ouest de Pont-Miny, le canal quitte de nouveau l'Isack, et vient retrouver la Vilaine à Redon même. Les 2 autres projets étaient aussi fort remarquables, surtout le 3°, et, à part l'ennui et le retard qui résulteraient du changement, à Méans, des bateaux fluviaux ordinaires en navires d'un plus fort tonnage pour aller vers Nantes, nous penchons à croire que ce mode de navigation eût offert de grands avantages.

de la longueur du canal de Riquet, et aucun d'eux ne demandera une opération aussi laborieuse que la transforation de la montagne de Malpas [1];

4° Les aqueducs, sauf un seul, seront très courts, et les ponts qu'ils nécessiteront, d'une dépense relativement minime;

On devra employer aux travaux, non des laboureurs, mais des soldats, qui, sous les ordres de leurs chefs, seront toujours prêts à se rendre à l'endroit quelconque de nos côtes qui pourraient être menacées d'une seconde descente des Anglais [2].

Le comte de Kersauson répond aussi à l'argument que l'on pourra faire de la dépense effrayante que nécessitera le percement de ces différents canaux, et il se livre à ce sujet aux combinaisons suivantes, dont les chiffres, d'une rigoureuse et mathématique exactitude, ne laissent après eux aucun doute dans l'esprit:

« Il est démontré que chaque pied cube d'eau pèse *70 livres* [3], et qu'ainsi chaque charge, qui, par son poids force la matière flottante qui la porte de prendre la place d'un pied cube d'eau, pèse de même *70 livres* [4].

« Un bateau de 120 pieds de long sur 15 de large, que le poids de sa charge force de prendre deux pieds d'eau, porte une charge qui pèse autant que pèseraient trois mille six cents pieds cubes d'eau, parce que 120 multipliés par deux fois 15 (à cause des deux pieds d'eau que prend ce bateau), font justement 3 600.

« 3 600 pieds cubes d'eau pèsent 252 000 livres, puisque chaque pied cube d'eau pèse 70 livres, et que 3 600 multipliés par 70 font 252 000.

« Il faut employer au moins *trois* chevaux et *un* charretier pour mener loin et de suite *une* charrette qui porte le poids de 3 000 livres. Donc, en se servant de cette sorte de voiture pour transporter de Nantes à Paris des marchandises qui pèseraient 252 000 livres, il faudrait employer 84 charrettes, 84 charretiers [5] et 252 chevaux, puisque trois fois 84 font 252.

[1] Malpas, dans les Corbières occidentales, entre Villefranche et Revel (Haute-Garonne).

[2] Il ne faut pas oublier que nous sommes en 1746.

[3] On entend ici l'eau fluviale, c'est-à-dire plus ou moins chargée de matières terreuses ou autres; car le pied cube d'eau pure pèse 74 livres (37 k. 037 g. 037 milligrammes).

[4] Principe d'Archimède.

[5] Puisque 252 000 : 3000 = 84.

« Il ne sera pas contesté qu'il ne faille pour un tel bateau que quatre matelots et six médiocres chevaux au plus, pour transporter par eau, sans risques et presque sans frais, de Nantes à Paris, les meubles et les marchandises que pourraient avec bien de la peine, et certainement avec plusieurs risques, et non sans des frais très considérables et très embarrassants, emmener de l'une de ces villes à l'autre, quatre-vingt-quatre hommes, qui conduiraient quatre-vingt-quatre charrettes, tirées pour le moins chacune par trois bons chevaux; ce qui ferait nécessairement le nombre de 252 chevaux pour le moins.

Les conséquences qui résultent de cet exposé en faveur de la *Voiture fluviale*, sont trop évidents pour qu'on entre dans un plus grand détail. »

Le cinquième article du mémoire du comte François-Joseph de Kersauson est consacré à répondre à deux objections qui pourraient être posées sur le temps qu'il faudra choisir pour exécuter ces travaux de canalisation, et à quelles personnes il faudra les confier.

L'auteur prouve par ce qui s'est fait pour le canal de Briare, commencé sous Henri IV et fini sous Louis XIII, et par ce qui a eu lieu pour celui du Languedoc, que le temps de guerre est aussi propice à l'exécution des différents ouvrages que le temps de paix, ou au moins qu'on peut les mener à bonne fin dans l'un comme dans l'autre, à preuve le canal de Briare, achevé pendant que Louis le Juste était en guerre avec la maison d'Autriche (1637-1638), et celui du Languedoc, terminé pendant les guerres de Louis XIV contre Charles II, roi d'Espagne, l'Empereur d'Allemagne, le Brandebourg, la Suède, la Hollande, le duc de Lorraine, le roi de Danemark, l'Angleterre, etc.

« Vous voyez, ajoute le comte de Kersauson, en tout temps les ouvrages de cette espèce peuvent être entrepris, soit par le Roi et une province d'Etat, soit par les trois Ordres de cette province, soit par une, ou deux, ou même trois sociétés, ou compagnies de particuliers, moyennant les secours et les encouragements que Sa Majesté peut et voudra bien sans doute leur fournir. »

François-Joseph de Kersauson demande ensuite l'intervention des Etats pour obtenir personnellement du Roi les lettres patentes

nécessaires pour autoriser, secourir et encourager les membres de la société ou des sociétés qu'il pourra fournir.

« Faites attention, Nosseigneurs, dit l'auteur en terminant le cinquième article, que tous les ouvrages considérables de cette nature, qui ont été faits en France depuis l'établissement de la Monarchie, sont dus aux règnes des Princes de la Branche de Bourbon, et ont été faits, comme je viens de le prouver, pendant et malgré la guerre, considérations puissantes pour vous engager à demander, dans et pour le temps présent, au digne Rejeton et successeur de ces grands Rois, la grâce de signaler par des monuments semblables, mais moins coûteux et plus utiles, un règne d'ailleurs aussi illustre et aussi glorieux que les leurs.

« Ici finit le mémoire que présenta à Nosseigneurs des Etats, tenus à Rennes en 1746, un de leurs membres ordinaires et leur très respectueux et très dévoué serviteur, *François-Joseph de Kersauson*, aîné de la branche de ce nom, laquelle, de mâles en mâles, descend du mariage de *Sébylle de Saint-Georges* (héritière du lieu de Saint-Georges) avec *Paul de Kersauson*, second fils de *Hervé de Kersauson* (aîné de sa maison) et d'*Alliette de Lanros*, veuve de *Penmarch*, et petit-fils de *Jahan de Kersauson*, chevalier, sieur des noms, armes et lieu de Kersauson (olim, *Kersausen*) et d'*Amicette de Pont-Plancoët*, héritière, etc., nés vers le commencement du *quatorze* siècle [1]. »

Le mémoire du comte de Kersauson s'achève par quelques *post-scripta*, qui closent parfaitement, comme péroraison, son travail déjà si remarquable. Nous croyons devoir les donner in extenso.

« I. Avec la permission du Roi, aux dépens des entrepreneurs, alternativement et concurremment avec des soldats de troupes réglées, les miliciens de Bretagne (*si Sa Majesté en conserve le fond pendant cette paix*) pourront, pendant une moitié de la même année, être occupés à ces travaux, pareils à ceux de la guerre, et pendant l'autre moitié de la même année, travailler à l'agriculture. Depuis leur sortie pour le camp, jusqu'à leur retour chez eux, ces laboureurs-soldats seraient commandés par

[1] Nous ne pouvons, à notre grand regret, admettre complétement la généalogie telle que la présente le comte de Kersauson. Il serait trop long et hors de cadre de signaler ici les divers points sur lesquels nous divergeons. Pour plus amples détails, nous renvoyons les lecteurs de ce court résumé à un travail très étendu que nous préparons sur toute la maison de Kersauson et les nombreuses familles qui lui sont alliées, travail dont nous détachons ces quelques pages, et qui aura, espérons-nous, l'honneur de paraître sous peu.

leurs officiers ordinaires, qui, pendant ce temps, ne perdraient aucune occasion de les contenir et de les discipliner.

« Ainsi, Nosseigneurs, aux dépens des entrepreneurs de ces ouvrages si profitables pour notre Patrie, on y formerait pour Sa Majesté des soldats infatigables, bien disciplinés et toujours prêts, soit de rentrer dans la précieuse classe des laboureurs, soit de se montrer dignes frères et compatriotes de ces miliciens-bretons, dont la valeur, dans les plus chaudes mêlées de cette dernière guerre [1], s'est rendue remarquable aux yeux du Héros [2], dans lequel la France voit revivre et notre *Bertrand du Guesclin*, et notre dernier *Arthur de Bretagne*, nés pour l'honneur de la Bretagne, de la France et du Genre Humain. Semblable en tout à ces deux grands hommes, Maurice [3] a forcé nos ennemis de désirer la paix, et pense que pour faire révérer par toutes les Puissances de l'Univers la Majesté de cet Empire, il reste d'assurer une nouvelle vigueur à son commerce, en la donnant à sa marine, laquelle pourrait, en sortant de ses ports (privilège unique réservé pour ce beau Royaume), paraître dans le même instant sur la Manche, sur l'Océan et sur la Méditerranée, avec cet air respectable qui convient au Pavillon du plus grand Roi du monde.

« II. Vous vous abstiendrez peut-être, Nosseigneurs, d'entreprendre ces trois canaux pour deux raisons : 1° parce que vous vous êtes épuisés pendant cette guerre par des efforts plus convenables à votre zèle qu'à vos forces ; 2° parce que les ouvrages faits aux dépens du public, lui coûtent indéfiniment plus qu'ils ne coûteraient à des particuliers accoutumés à les faire exécuter sous leurs yeux et avec économie.

« En ce cas, Nosseigneurs, vous rempliriez peut-être tout ce que vous devez à votre propre grandeur, à l'utilité publique, au courage des particuliers qui se pourront présenter pour ses entreprises, si, pour le bon plaisir du Roi, vous leur faisiez espérer à la fin de chacune un don qu'ils recevraient comme une grâce, pendant qu'il serait réellement la récompense d'un bienfait qui deviendrait de jour en jour plus avantageux pour la Bretagne. »

Tel est, aussi fidèle que possible, le compte rendu et le résumé du *Mémoire* du comte François-Joseph de Kersauson aux Etats de

[1] En 1746, on était encore au lendemain de Fontenoy, où la France avait triomphé des armées coalisées de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Hollande.

[2] Maurice de Saxe, vainqueur de Fontenoy.

[3] *Idem*

Bretagne, tenus à Rennes, en 1746. L'étude de ce travail fait regretter encore plus de ne pas posséder celui de 1765, mais le *frère aîné* permet de préjuger le *cadet*.

Une seule lacune existe dans ce vaste réseau de canalisation : nous voulons parler de la partie qui fait aujourd'hui le complément des trois projets ci-dessus, et qui relie actuellement Pontivy à Brest par Châteaulin, partie qui achève le système de navigation méditerranéenne qui sillonne de nos jours la Bretagne.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, si notre chère Province est maintenant dotée de ces routes fluviales, qui rendent les communications si multiples, si faciles et si promptes, c'est au comte François-Joseph de Kersauson, seigneur de Vieux-Chastel, qu'en revient en grande partie l'honneur, puisque c'est à ses plans et rapports qu'on a eu recours pour l'exécution des travaux.

J. DE KERSAUSON.

Nous ne pouvons, en déposant la plume, résister au désir de faire encore mieux connaître le comte de Kersauson. Il nous suffit pour cela de citer l'instructif travail de M. Hippolyte Raison du Cleuziou sur les *Relations officielles que les Etats de Bretagne ont entretenues avec les historiens de la Province.* On y voit, en effet, que M. de Kersauson (évidemment l'auteur du Mémoire que nous venons d'exposer) savait mener de front tout ce qui pouvait être utile à son pays, et que, alors même qu'il pensait à la canalisation de la Bretagne, il collaborait à l'œuvre de Dom Morice, et aidait de ses savantes recherches l'érudit bénédictin de Saint-Maur. Nous laissons la parole à M. du Cleuziou :

« Le 5 novembre de cette même année 1742, M. de Kersauson fit dire à l'Assemblée des Etats de Bretagne, par M. de Bédée (n'ayant pu s'y rendre, étant malade), qu'il était en relation intime avec D. Morice, et que le religieux l'avait souvent sollicité et continuait de le solliciter de s'employer à faire rechercher les actes, titres, chartes et monuments pouvant servir à l'*Histoire de Bretagne ;* et que pour cela, il venait prier les Etats de prendre une délibération pour l'autoriser à perquérir dans les monastères et communautés et en tous endroits, les actes, titres, etc.,

pouvant servir à l'histoire de la Province. Les Etats, séance tenante, accordèrent cette autorisation à M. de Kersauson.

« Il ne faut pas s'étonner de voir qu'un gentilhomme breton pouvait entretenir des relations d'intimité avec un savant religieux, uniquement occupé de recherches historiques et d'études excessivement sérieuses. En effet, malgré tout ce qui a été écrit de malveillant contre les hautes classes de l'ancienne société par les révolutionnaires, on ne doit pas se figurer qu'elles croupissaient dans une ignorance crasse, livrées à la plus ignoble paresse. Il suffit d'ouvrir la première biographie venue pour se convaincre du contraire...

« Le même jour (séance des Etats de Bretagne du 26 décembre 1746), M. de Kersauson, ce très dévoué collaborateur de l'infatigable bénédictin, que nous connaissons déjà, dit que si on lui obtenait une lettre de cachet pour pouvoir entrer au château de Nantes, il offrait d'employer son temps avec plaisir à faire, *dans les archives qui s'y trouvent, les recherches des pièces qui pourront être utiles à l'Histoire de Bretagne, et le tout gratuitement*. Les Etats reconnaissants ordonnèrent en conséquence qu'il serait fait article de cette demande d'une lettre de cachet, dans les mémoires de MM. les députés et Procureur-général syndic qui iraient à la Cour ». (*Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1858. *Imp. Prud'homme, Saint-Brieuc*).

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE

L'ILE DE BRÉHAT SOUS LA LIGUE

DE 1591 A 1595 *

(*Suite et fin*)

LETTRES A M. DE KERHALEC, GOUVERNEUR DE BRÉHAT [1].

V

Lettre de M. de Saint-Luc.

(*28 février 1595*). — Monsieur de Queralec. Laissez donc aler les deus navires que vous avez arrestez, puisque l'autre a eu pareille courtoisie, et soudain que les picques seront à Breal [2], avertissez m'en, ou donnez charge à celluy qui commande en vostre absence de me le mander aussitost. Ce mot n'estant pour autre subjet, je prie Dieu, Monsieur de Queralec, vous donner en santé heureuse et longue vie. Au camp de Quimpergaizenec, le XXVIII febvrier 1595.

Vostre plus affectionné amy à vous servir

SAINT LUC.

En superscription : A Monsr Monsr de Kerhalec.

Donnez, je vous supplie, un bateau à ce soldat de mes gardes et luy baillez escorte de six soldats et des matellots pour aller jusques à Beny [3] prendre ce que je luy ay commandé m'appor-

* Voir ci-dessus p. 139-145.

[1] Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 22311, f. 168, 169, 170, 179.

[2] C'est Bréhat.

[3] Binic.

ter de là, qu'a le cappitaine La Varenne, qui sont cent picques; que vostre lieutenant me les face après rendre à Pontrieu. Je feray payer la despense du bateau.

Pris sur l'original.

VI

Lettre du même.

(*15 mars 1595*). Monsieur de Kerrallet. Si les cent picques vous sont arrivées, je vous supplie, s'il est au monde possible, de les envoier, incontinent que vous aurez receu ce mot, à Lantreguer, et y user de toute la diligence que vous pourrez. Priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Kerrallet, en santé ce que desirez. Au camp de la Rochederien, ce xv mars 1595.

Vostre plus affectionné amy à vous servir

SAINT LUC.

Si les picques ne sont arrivées, poursuivez les et hastez ce marché en quelque sorte que ce soit. Nous en avons affere, et faites venir les picqs et pelles à Lantreguier.

Pris sur l'original.

VII

Du même.

(*16 mars 1595*). Monsieur de Kerhallec. Je vous envoye cest homme exprès, qu'est un des officiers de l'artillerie, pour faire embarquer les picqs et pelles qui sont à Breal. Je vous prie qu'en toutte dilligence vous lui faciez delivrer et les faire embarquer, car j'en ay extrememement affaire. Ceci n'estant pour autre effect, je prie Dieu, Monsieur de Kerhalec, de vous donner en santé heureuse et longue vie.

Vostre plus affectionné amy à vous servir

SAINT LUC.

J'ay aussi donné charge de faire embarquer les poudres et d'autres munitions dont nous avons affaire. Baillez lui un bateau propre

pour venir mesme à Lanion, s'il en estoit besoing. A la Rochederien, ce jeudy matin XVI de mars 1595.

En superscription : A Monsr de Kerhallec, à Breal.

Pris sur l'original.

VIII

Du même.

(*20 mars 1595*). Monsieur de Kerhallec. Il faut necessairement que nous ayons cinquante tonneaux de bled des navires qui sont arrestez en vostre coste; de quoi nous avons extrememement affaire, mesmes pour envitailler Guingamp qui en a besoing. Voyez donc quelles barques bouclées vous pourriez recouvrer pour faire mettre ledit bled, lequel je feray payer contant ou donner de bonnes assignations aux marchands pour en aller achapter d'autre. Envoyez nous au reste les picqs et les pelles à Pontrieu. J'ay donné charge au garde des munitions de vous laisser trois milliers de poudre pour envoyer à Quimper au premier vent. Je prie Dieu vous donner, Monsieur de Kerrallec, ce que desirez. Au camp de la Rochederien, ce XX mars 1595.

Vostre plus affectionné amy à vous servir

SAINT LUC.

En superscription: A Monsr Monsr de Kerhalec, commandant pour le service du Roy à Breal.

Pris sur l'original.

IX

Lettre du maréchal d'Aumont.

(*22 mars 1595*). Monsieur de Keralec. D'autant qu'il est plus que necessaire que je munisse le chasteau de ceste ville de vivres et de munitions de guerre pour esviter au mal qui pourrait arriver par faulte de cela advenant un siege, j'escris à Messieurs de Saint

Malo et les supplie de me vouloyr envoyer le contenu du memoire que je vous envoye, avec lequel je vous prie d'aller en dilligence audit Saint Mallo, et les solliciter vous mesme de tout cela. Vous y trouverez le commissaire de l'artillerie La Mouchette, qui vous y aidera. Je fis hier une pareille depesche par un bourgeois de ceste ville. Mais parce qu'il s'est allé embarquer à Roscoff et que le temps est contraire, je crains qu'il ne mette trop à s'y rendre. C'est pourquoy je vous prie de rechef d'y aller vous mesme et incontinent la présente receue, sur autant que vous avez d'affection au service du Roy, auquel cela importe extremement. Et m'assurant que n'y ferez faute, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Kerallec, en sa sainte garde. A Morlaix, ce XXII mars 1595.

Vostre entierement affectionné amy

D'AUMONT.

Je vous prie user en tout cela de la plus grande diligence qu'il vous sera possible, de sorte que tout le contenu audit mémoire soit icy dans trois ou quatre jours au plus tard. Vous n'aurez que faire de venir icy. Il faudra seullement faire embarquer le tout, et que La Mouchette s'envienne dans le mesme vaisseau.

En superscription: A Monsieur de Keralecq, gouverneur pour le Roy à Brehal.

Pris sur l'original.

X

Lettre du même.

(*30 mars 1595*). Monsieur de Keralec. J'avois escrit au sieur de Coetrousault et au cappitaine Martinière, qu'ils allassent jusqu'à Pimpol trouver le cappitaine Wistoc et faire marché avec luy, tant de deux pièces de fonte que des pouldres, balles et armes qu'il a charge de vendre ; mais comme ils se y acheminoient tous deux, le malheur a voullu qu'ils ont esté pris, dont j'ay un extreme regret. Et parce que je ne veux pour cela laisser d'achepter ce que dessus,

je vous prie d'aller audit Pimpol et faire ledit prix et marché comme eussent fait lesdits Martinière et Coetrousault ; et suyvant cela, le maistre de la Monnoie qui est à Guingamp donnera ordre à faire payer comptant ce que dessus audit Wistoc, ainsy que je le luy ay mandé. Et me promettant que n'y ferez faulte, je prieray Dieu, Monsieur de Kerallec, qu'il vous ayt en sa garde. A Morlaix, ce xxx mars 1595.

Vostre entierement bien bon amy

D'Aumont.

En superscription : A Monsieur Monsr de Keralec, commandant pour le Roy à Brehal.

Pris sur l'original.

XI

Du même.

(*30 mars 1595*). Monsieur de Keralec. Je vous ay escrit aujourd'huy. Ce mot ne servira sinon pour vous prier que, quand vous serez à Painpol, de faire veoir par tous les vaisseaux des marchands qui y seront, et d'y prendre tout ce que vous y trouverez de picques, vous promettant de les faire payer. Priant Dieu, Monsieur de Keralech, qu'il vous conserve. A Morlaix, ce xxx mars 1595.

Vostre entierement bien bon amy

D'Aumont.

En superscription : A Monsieur Monsr de Kerallec, commandant pour le Roy à Brehal.

Pris sur l'original.

XII

Du même.

(*31 mars 1595*). Monsieur de Kerallech. Je vous ay escrit que vous vous en alliez à Paimpoul ; mais auparavant que partir, je vous prie de donner ordre que nous ayons ces picques et pouldres, car

nous en avons necessairement affaire. Priant Dieu qu'il vous conserve. A Morlaix, ce dernier jour de mars 1595.

Vostre entierement bon amy

D'Aumont.

En superscription : A Monsieur de Keralech, commandant pour le Roy à Breal.

Pris sur l'original.

XIII

Du méme.

(*8 avril 1595*). Monsieur de Kerallec. D'autant qu'il seroit malaisé de méner les quatre pieces aux armes d'Espagne que vous avez à moi par terre depuis Breal jusqu'à Rennes, vous regarderez de les faire mettre en un bon vaisseau et conduire seurement à Saint Malo, où vous les mettrez ez mains du Procureur de ville, à qui j'escris, et vous envoye la lettre. Je feray poyer le fret dudit vaisseau, mais regardez que cela soit mené seurement. Priant Dieu, Monsieur de Kerallec, qu'il vous conserve. A Morlaix, ce VIII avril 1595.

Vostre entierement bon amy

D'Aumont.

Prenez recepissé desdites pieczes dudit Procureur de ville, et vous m'envoyerez ledit recepissé.

En superscription : A Monsieur Monsr de Kerallec, commandant pour le Roy à Breal.

Pris sur l'original.

XIV

Du même.

(*25 avril 1595*). Monsieur de Kerallec. Parcequ'il n'y auroit point trop de seureté d'envoyer les pieces et armes qui sont à Pimpol à Morlaix par le vaisseau Olonois dont avez escrit à Lesmoal,

j'aime mieux qu'attendiez que la barque par laquelle vous avez envoyé les quatre pieces de fonte à Saint Malo soit de retour, et lors vous la ferez repartir pour porter lesdites deux pieces et armes qui sont à Pimpol audit Morlaix. On m'a dit que les Angloys ont quinze ou seize paires d'armes complettes, faites à la françoyse, et qui sont bonnes et à bon marché, comme quinze ou seize escus, et vingt escus celles qui sont dorées. Je vous prie de les aller veoir et les achepter ; et m'advertissant, je donneray ordre tout aussitost à les faire payer. Priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Kerallec, en sa sainte garde. A Guingamp, ce lundy XXV apvril 1595.

Vostre entierement affectionné amy

D'AUMONT.

Je ne veulx pas envoyer lesdites quinze ou seize paires d'armes à Morlaix, ains les faire venir ici, si tant est que je les puisse avoir.

En superscription : A Monsieur Mr de Kerallec, commandant pour le service du Roy à Breal.

Pris sur l'original.

XV

Du méme.

(*26 avril 1595*). Monsieur de Kerallech. J'ai veu la lettre que m'avez escrite. Quand donc vostre barque sera de retour de Saint Malo, faites-la aussitost repartir pour porter les pièces et armes, qu'a achaptées Lesmoal, à Morlaix ; et celuy qui les conduira s'adressera à Mr Hardy, qui luy fera bailler recepissé de celuy que j'ay commis à la garde des munitions de guerre, qui est un fort riche marchand dudit Morlaix. J'escris audit sieur Hardy une lettre que je vous envoye, pour bailler à celui qui menera lesdites pieces et armes. Quant aux Anglois, s'ils continuent les mauvais déportemens que vous m'escrivez, je serai bien aise que vous les en empeschiez ; mais s'ils n'en donnent pas beaucoup d'occasion, vous ne le ferez pas, car ce ne seroit que les irriter et les convier à faire du mal davantage. J'en escris au cappitaine Huistoch, et m'assur

qu'il fera cesser ces desordres, car il est homme de police. Priant Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde. A Guingamp, ce XXVI avril 1595.

Vostre entierement bien bon amy

D'AUMONT.

En superscription: A Monsieur de Kerallech, commandant pour le Roy à Breal.

Pris sur l'original.

XVI

Du même.

(*3 mai 1595*). Monsieur de Kerhallec. Comme je vous ay cy devant escrit, vous ne faudrez d'envoyer à Morlaix les pieczes, balles et armes qu'achapta Lesmoal à Painpol, et ferez mettre à part quatre cens balles du calibre du canon de ceste ville, que ledit Lesmoal a encore depuis achaptées, lesquelles j'envoyeray querir. Je croy que vous avez aussi envoyé audit Morlaix le reste des poudres que vous avez. Si vous ne l'avez fait, vous ne fauldrez de les envoyer avec lesdites pieczes; balles et armes. Priant Dieu qu'il vous conserve. A Guingamp, ce III may 1595.

Vostre entierement bien bon amy

D'AUMONT.

En superscription: A Monsieur de Kerallec, commandant pour le Roy à Breal.

Pris sur l'original.

XVII

Du même.

(*29 mai 1595*). Monsieur de Keralech. J'ay veu la lettre que m'avez escrite et comme vous avez fait embarquer tout ce que je voulois estre mené à Morlaix. Je vous feray rendre les douze escus qu'en a cousté le port, sitost que vous m'aurez envoyé le recepissé

de celuy qui aura tout receu audit Morlaix. Quant aux deux cent piques que vous avez achaptées, j'en suis très aise, et vous prie de les faire venir en ceste ville. Je vous en feray rembourser. Quant aux trois cens autres, prenez les à un escu la piece, je les achepteray aussi. Quant à permettre ceste traitte de bled, je desirerois faire davantage et pour luy et pour vous; mais considerez que je ne puis deroger à mes ordonnances, et d'ailleurs ce seroit faire une ouverture qui causeroit la ruine du pays, car chacun en voudroit faire autant, mesmes deux ou trois conseillers de la Court, que j'en ay refusez. Priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Guingamp, ce XXIX may 1595.

Vostre entierement bon amy

D'AUMONT.

En superscription : A Monsieur Monsr de Keralech, commandant pour le Roy à Breal.

Pris sur l'original.

XVIII

Du même.

(*19 juin 1595*). Monsieur de Kerallech. Ne faillez, incontinent la présente receue, d'envoyer à Guingamp les deux cens picques que vous avez achaptées, ensemble les trois cens autres dont vous m'avez escript, si elles sont arivées. Mais n'y faillez; autrement vous me donnerez occasion de mescontentement. Je vous feray rembourser de ce qu'elles vous auront cousté. Priant Dieu sur ce qu'il vous conserve. Au camp de Saint Meyn, ce XIX juing 1595.

Vostre entierement bien bon amy

D'AUMONT.

En superscription: A Monsieur Monsr de Keralech, gouverneur pour le Roy.

Pris sur l'original.

LUC

SIMPLE HISTOIRE

I

Par quelque côté que vous arriviez à la petite ville si franchement bretonne de Dinan, vous êtes frappé de son aspect pittoresque. Si surtout vous avez choisi le vapeur qui, partant des quais de Saint-Malo à la marée et se traînant sur la Rance au bruit de ferraille de sa vieille machine époumonée, laisse le touriste jouir à loisir des surprises variées que lui réservent les bords de cette rivière demi-marine, tour à tour sévère et gracieuse; mélancolique et souriante, vous ne pouvez réprimer un cri d'admiration en voyant soudain se démasquer, à un coude du chenal, la ville forte que sauva Du Guesclin, perchée comme une aire d'aigle sur le sommet de sa colline.

Le miroir liquide que vont briser les roues du steamer, reflète — image aux contours aussi fins, aux lignes aussi pures que la réalité, — les vieux remparts drapés de lierre sombre, dominés par la flèche légère de Saint-Malo et le campanile de Saint-Sauveur dont les pointes aiguës percent le ciel ; les sveltes obélisques des hauts peupliers de la rive, dont les racines comme de monstrueux serpents, vont s'abreuver dans les ondes ; les chênes, contemporains peut-être de Françoise de Dinan, géants aux grands bras noueux qui s'étendent comme pour la protéger, sur la route en lacets serpentant aux flancs de la montagne.

A l'arrière-plan, pour servir de fond à cet admirable tableau, le hardi viaduc, défi victorieux de l'art à la nature, enjambe sans effort cette plantureuse vallée au fond de laquelle la Rance, qui n'est plus qu'un ruisseau timide, glisse sans bruit sur le velours des prairies. Chacune des arches sert de cadre à un lumineux lointain.

A demi cachées dans le feuillage, mais heureuses d'être aperçues, comme la bergère de Virgile, s'éparpillent de riantes villas sur les déclivités des deux rives. Vous les diriez sorties du sol tout comme leurs acacias à la luxuriante chevelure et leurs tilleuls aux feuilles d'argent taillés en paravents de verdure. Vous vous surprenez à répéter les beaux vers qu'inspiraient à l'Arioste les alentours célèbres de sa ville natale :

A veder piene di tante ville i colli
Par che il terren ve le germogli come
Vermene germogliar suole e rampolli. [1]

Il y a un peu moins de cent ans, à une demi-heure de marche de cette intéressante cité à la physionomie *medi-avale*, on rencontrait, en se dirigeant vers le couchant, un vallon resserré et solitaire dont la charrue avait à peine effleuré les pentes raides, en louvoyant parmi les sommités rocheuses qui çà et là s'aventuraient à montrer leurs têtes de granit.

Où le seigle nain et un froment malingre ne pouvaient trouver la vie, des touffes de genêts et d'ajoncs piquants se développaient sans obstacle. Au printemps, leurs pétales jaunes enlevés par le vent, tombaient comme une pluie d'or sur le tapis de serpolet odorant qui ornait ces îlots de terre inféconde.

Tout au fond de la vallée, murmurait une source limpide et glaciale. Elle laissait de rouges incrustations de fer sur chaque objet que rencontrait son cours. Les malades affaiblis venaient et viennent

[1] A voir ces collines couvertes d'innombrables palais rustiques, on croirait que la terre les a fait sortir de son sein, ainsi qu'elle fait germer les plantes et croître les jeunes pousses des arbres.

encore y boire. Elle rend à leur sang liquéfié et pâli la vigueur et le vermillon de la santé. Ce lieu se nommait la *Vallée des eaux*. Le nom lui est resté jusqu'à nos jours.

A quelques pas de la source bienfaisante, vivait heureuse sous un toit de chaume, une famille composée de trois membres. Elle avait pour chef un vieillard septuagénaire, quelque peu cultivateur et par état berger. On le nommait Michel. Michel était robuste de corps, robuste aussi d'honnêteté et de foi. Son esprit était vif et pénétrant, Il connaissait tous les signes précurseurs des orages. Il lisait dans les nuages qui couraient au ciel les pronostics du lendemain. Pour cet homme, les vents n'avaient point de secrets. Il prédisait à coup sûr leurs capricieuses variations. Il comprenait leurs mille voix, comme nous comprenons la voix de nos semblables.

Michel savait la vertu de chaque simple. On recourait souvent à lui dans les accidents et les malaises, car les médecins étaient rares et se faisaient payer cher.

Michel, disons-le avec orgueil, savait lire et écrire. J'ai dit avec orgueil ; en effet il est agréable pour nous de constater que, avant la secousse sanglante de laquelle il est de mode aujourd'hui dans certaines couches sociales, de dater l'extension sinon la naissance de l'instruction populaire, un pauvre pâtre des landes bretonnes savait lire et écrire.

Quoi d'étonnant? Aujourd'hui, le passé sort tout ressuscité des documents qu'il a laissés, précieuses épaves disséminées sur le rivage de l'océan des temps. On sait, ou du moins les gens de bonne foi savent que les écoles primaires en 1789, à la veille de la Révolution, étaient aussi nombreuses peut-être qu'elles le sont aujourd'hui, plus nombreuses sûrement qu'il y a cinquante ans.

En 1779, les baillis et échevins d'une province de France se plaignent du nombre des écoles : « Il n'est pas, disent-ils, de hameau qui n'ait son grammairien. Nos bourgs et nos villages fourmillent d'écoles. » En 1762, l'Université est effrayée « du nombre infini des maîtres d'école et des maîtres de pension. »

Voilà ce qu'avait fait la société sous l'inspiration des idées chré-

tiennes. Mais Voltaire vint et dit: « Quand le peuple se mêle de raisonner, tout est perdu. » Rousseau : « Le pauvre n'a point besoin d'éducation. » La Révolution prit à la lettre les aphorismes de ses précurseurs. En 1792, le rapport de Talleyrand à la Convention était un cri d'alarme: « Les universités ont suspendu leurs opérations. Les collèges sont sans subordination, sans professeurs, sans élèves. » Barrère fait la motion « qu'on supprime tous les livres. » Etonnez-vous qu'au lendemain de la crise, le ministre Chaptal déclare dans son rapport « que l'éducation est nulle partout, que les écoles primaires n'existent presque nulle part. »

Donc, Michel savait lire et écrire. A la vérité, il avait rarement l'occasion d'ouvrir le vieil encrier de faïence blanche à fleurs bleues que lui avait légué son père ; mais pour lire, oh ! assurément il lisait, et il lisait bien !

Trois volumes, debout sur une planche enfumée de l'unique chambre où vivait la famille, composaient toute sa bibliothèque, mais ils en valaient mille.

C'était d'abord la vieille Bible patriarcale aux pages écornées et jaunies, aux vignettes parlantes, non sans mérite artistique, épreuves fatiguées d'une planche due au burin de quelque artiste du grand siècle. L'usure avait vaincu la solidité de la massive reliure et effacé les grandes lettres d'or qui jadis resplendissaient au dos du précieux livre.

Sur la dernière page de l'antique volume, depuis qu'il était dans la famille, le chef de celle-ci inscrivait soigneusement les événements mémorables dont le souvenir était pour elle une joie ou une douleur ineffaçables.

Côte à côte reposaient sur la planchette de chêne vermoulu le paroissien de Rennes aux lettres rouges et noires sur lequel Michel suivait les offices, assis sur la saillie d'un piédestal au bas de la nef de Saint-Sauveur, et le catéchisme,— le plus simple, mais le plus philosophique, dit-on, de tous les livres,— dans lequel tous ses ancêtres et lui avaient appris ce qu'est le chrétien, ce qu'il doit croire, pratiquer, éviter, espérer, conquérir.

Ces trois livres lui suffisaient.

Ils eussent suffi à Platon.

Le second personnage de la famille était Naïc [1], la compagne laborieuse de ce laborieux vieillard. Naïc était une forte et active paysanne, de dix ans plus jeune que Michel. L'intérieur de sa chaumière était son orgueil, son seul orgueil. Elle se mirait dans ses meubles de cerisier verni et de vieux chêne noir comme le bois d'ébène : grandes armoires aux panneaux sculptés en rosaces profondément fouillées; vaisselier aux fines découpures, l'œuvre d'un artiste de la rue Dauphine à Saint-Servan, alors comme aujourd'hui véritable bazar des merveilles de l'art rural ; tables massives à ferrures d'acier poli, aux pieds élégamment tournés en colonnes torses. Pas un grain de poussière ne ternissait l'émail des grands plats de faïence antique semés de fleurs imaginaires aux tons criards, ou offrant à l'œil quelque scène de gaieté naïvement racontée par le pinceau inhabile d'un céramiste de village.

Naïc était fière aussi de ses deux rouets. Ils avaient chanté sous le pied de plusieurs générations de fileuses : l'un, roue immense aux rayons en balustres peints de rouge et de bleu qui lui servait à filer le chanvre ; l'autre, instrument délicat sur lequel ne passaient que les fils argentés du lin.

Vous l'avez deviné, le troisième hôte de notre chaumière était l'enfant de Michel et de Naïc, le fils de leur vieillesse, un vigoureux gars à la taille bien prise, à la figure ouverte et intelligente, qui répondait au nom de Luc. Il venait d'entrer dans sa dix-huitième année. On le disait un vivant portrait de son père.

Durant les mois d'été, la famille de la vallée se livrait aux travaux des champs. La garde du troupeau était d'ordinaire confiée à Luc. Du seuil de sa demeure, sa mère en levant les yeux, pouvait l'apercevoir sur les hauteurs voisines, appuyé sur son long bâton, se profilant dans l'azur du ciel comme une statue antique, entouré de ses moutons à la laine crépue suspendus aux flancs des rochers, ou juchés sur leurs étroites crêtes.

[1] Diminutif d'Anne, en breton.

L'hiver rassemblait Michel, Naïc et Luc autour de la vaste cheminée dont le manteau habillé de serge verte se projetant démesurément en avant, selon l'usage de la campagne, formait comme un abri monumental à l'âtre pétillant.

Dès que le pâle soleil de la saison refusait sa lumière à la terre, Naïc allumait une lampe de bronze ciselé au pied couvert d'armoiries, qui avait dû au moyen âge être arrachée au sac de quelque château féodal. Ou bien, c'était une de ces grossières bougies d'étoupe et de résine, dont les étincelles capricieuses s'envolaient en crépitant follement dans l'immense cheminée. Bientôt on entendait la plainte monotone du grand rouet qui tournait infatigable, tandis que les deux hommes tressaient l'osier flexible en solides paniers de mille formes ingénieuses et commodes. Luc mêlait sa voix vibrante au bourdonnement du dévidoir. Son chant favori était la complainte du Juif-Errant qui se lisait autour d'une image enfumée, aux personnages habillés de vert pomme et de rouge cerise, retenue par quatre clous rouillés à la muraille.

A eux trois, ils se suffisaient. Ils étaient heureux. Le bonheur ne consiste pas dans la multiplicité des désirs et la violence des appétits, mais dans la satisfaction des aspirations pures et modérées. Gœthe a défini le beau : *Le repos dans la simplicité.* Cette définition ne conviendrait-elle pas au bonheur ?

Les voisins étaient reçus à la ferme avec une franche cordialité, mais on ne recherchait pas leur société.

A dix-huit ans, Luc n'avait d'autre ami que son père, d'autre conseiller que le cœur de sa mère.

Le dimanche, il partageait les divertissements des jeunes gens de son âge. Nul ne savait lancer la lourde boule qui servait à leurs jeux avec plus de nerf et de dextérité. Mais la partie terminée, il s'esquivait aussitôt et rentrait sous le toit paternel, abri de sa vertu.

Montait-il à Dinan, après ses affaires conclues ou les saints offices pieusement entendus, il n'allait guère frapper qu'à deux portes.

L'une était celle d'un vieux prêtre octogénaire, ancien recteur de la paroisse de Luc. Il l'avait baptisé; il avait toujours dirigé sa con-

science; il lui avait appris les premiers éléments de la doctrine religieuse. C'était lui, dont la main déjà tremblante avait déposé la première hostie sur les lèvres roses de vie et de bonheur du fils de Michel.

L'autre porte était celle d'un vieillard aussi, mais d'un vieillard incrédule et sceptique. A la fois médecin et apothicaire comme les Hippocrates ruraux de cette époque, — et souvent encore de la nôtre, — quelque peu alchimiste ou tenu pour tel et passionnément philosophe, il avait eu occasion de donner ses soins au jeune pâtre dans une fièvre ardente qui l'avait conduit aux portes du tombeau. Il l'avait sauvé, ou du moins il l'avait soigné, et Dieu l'avait guéri. La reconnaissance est une fibre des nobles cœurs : Luc était reconnaissant.

Le vieux médecin avait sans cesse à la bouche des mots sonores, des mots admirables. Il parlait d'humanité, de philantropie, d'égalité, de liberté, rarement de Dieu, jamais du Christ, de l'Église, de l'Évangile, des saints. Nul ne se rappelait l'avoir vu s'agenouiller sur les dalles de la paroisse. En revanche, on le voyait souvent, à la tombée de la nuit, se glisser le long des murailles dans les tortueuses rues de la vieille ville, et se rendre à des conciliabules mystérieux dont on parlait tout bas et dont on n'augurait rien de bon. Mais on avait besoin de sa science médicale et on eût craint de s'aliéner ses bonnes grâces. Les vieilles femmes, en le voyant venir de loin, branlaient la tête bien fort et murmuraient entre leurs dents le mot de *sorcier ;* mais, passait-il auprès d'elles, il en recevait de profondes révérences accompagnées de gracieux : « Bonjour, maître Pancœolus ! » Pour sorcier, il ne l'était pas. Un jour, il était venu s'installer dans un galetas du Jerzual. D'où venait-il ? Personne ne le sut jamais et ne songea peut-être à s'en enquérir. Mais nous ferons bientôt plus ample connaissance avec ce personnage.

II

Le ciel n'est pas longtemps serein sur les landes de la brumeuse Armorique. Ainsi, dans la vie humaine, les jours heureux passent

rapides et sont rares. Michel et sa famille allaient en faire l'expérience.

La France, à l'avénement de Louis XVI, nageait dans l'ivresse de la joie. La joie est la sœur de l'espérance. Elles vont par le monde en se donnant la main. Heureuses les portes où elles heurtent ! Paris faisait frapper des médailles où se lisait en exergue : *Felicitas publica; la félicité publique.* Cette félicité là n'était qu'un rêve, et les rêves des peuples ne se réalisent jamais.

Les désastres financiers de Law et les désordres de la fin du règne précédent avaient fait fuir pour longtemps la fortune de la France.

Michel eut un frère. Ce frère mourut, laissant un fils merveilleusement doué pour les spéculations commerciales. Parti pour les Indes avec un léger ballot de marchandises européennes, il avait promptement réalisé une sérieuse fortune qui devait s'écrouler avec notre prépondérance sur les bords du Gange.

Michel avait prêté à son neveu une partie de ses modestes économies. Il avait répondu pour lui dans ses premiers essais de trafic. La ferme et les quelques arpents de terre qui l'entouraient se trouvaient engagés dans les créances qui fondirent de toutes parts sur les débris de la fortune du jeune négociant.

En même temps, la peste ovine décima les brebis; les pluies d'été noyèrent la récolte de céréales. C'était l'adieu du bonheur ; c'était le coup frappé à la porte par un nouvel arrivant : le malheur.

Le malheur est un bourreau. Il a une mission d'en haut à remplir. Si on ne lui ouvre pas la porte, il l'enfonce.

Pauvre Michel ! voilà donc ses espérance anéanties ! Il n'eût pas cru avoir la force de supporter un pareil coup. Son cœur pourtant ne se brisa pas encore. Il y a dans l'âme humaine des énergies cachées que l'on ne soupçonne pas. Plusieurs jours se passèrent sans qu'il osât jeter sa tristesse dans le cœur de sa femme.

Il fallait pourtant en venir là.

C'était un soir d'automne. Luc était monté à Dinan pour conclure la vente d'un mouton blessé dans une chute au milieu des rochers.

Les deux vieillards avaient, pour la première fois de la saison,

pris place aux deux coins de la vaste cheminée et inauguré les veillées. Pour la première fois, la vieille lampe d'airain ciselé était sortie du bahut où elle disparaissait l'été. La mèche neuve brûlait avec frénésie et répandait sa lumière rougeâtre dans l'intérieur de la chaumière, jetant sur les vieux meubles reluisants, sur les rideaux de lit en camaïeu violet où des bergers à la Watteau dansaient des rondes joyeuses, sur les visages hâlés par le soleil des deux habitants du logis, ces teintes chaudes que les peintres flamands savaient si bien trouver sur leur palette et qui fait le charme de leurs scènes d'intérieur.

— « Femme, dit enfin Michel en poussant un long soupir, voilà plus de cinquante années que nous avons vécu et travaillé ensemble dans la crainte de Dieu et la paix de notre conscience. Aujourd'hui, le malheur, hôte sinistre, s'est assis à notre foyer. Ce toit qui nous abrite, ces champs qui nous font vivre, ces brebis qui nous donnent leur lait et nous procurent l'aisance, ne nous appartiennent plus. Ils vont passer aux mains d'un étranger. Je le sens, si ce coup me frappe, je ne pourrai dormir en paix dans la tombe qui va s'ouvrir pour moi !...

« Un seul espoir me reste. Luc est fort, adroit, intelligent. Qu'il aille dans la grande ville du roi. Les serviteurs s'y font rares ; on les paie cher. Il trouvera des maîtres qui récompenseront sa probité et son dévouement. Dans quelques années, il reviendra prendre possession de son héritage. Mois par mois, il nous enverra ses gages. Il délivrera notre chaumière des mains des créanciers, et son vieux père s'endormira heureux après l'avoir béni. »

Des larmes silencieuses coulaient sur les joues de la mère. A la tristesse qui depuis plusieurs jours se peignait sur les traits de Michel, elle soupçonnait un malheur. Elle ne le prévoyait pas si complet. Elle ne songeait pas qu'il pût lui enlever jusqu'à son fils ! Maintenant elle savait tout.

L'amour conjugal et l'amour maternel se livraient dans ce cœur un suprême combat. Elle n'avait pas la force de dire *oui*. Elle ne se sentait pas le courage de dire *non*.

A ce moment, la porte s'ouvrit. Luc entra en fredonnant une de ces mélopées bas-bretonnes dont la monotonie langoureuse et mélancolique a comme une saveur de terroir ; un de ces chants, vieux comme les dolmens, que l'on aime tant à entendre s'élever le soir dans le silence des landes désertes.

Il prit un escabeau de bois et s'assit vis à vis de la flamme claire qui s'élevait dans l'âtre en léchant la large plaque de fonte représentant en un bas-relief incrusté de suie, la scène du retour de l'Enfant Prodigue.

A peine fut-il mis au courant de la situation, qu'il se jeta au cou de ses vieux parents :

— « Vous m'avez donné la vie, leur dit-il ; cette vie est à votre service ; vous pouvez en disposer. Ce n'est pas en vain que l'on m'a appris à réciter chaque jour les saints commandements de Dieu. Demain soir, je serai sur le chemin de la capitale. Mes bras sont nerveux ; je suis jeune. En peu de temps, je reviendrai vous rendre le bonheur. »

Cette nuit-là, personne ne dormit dans la ferme de Michel ; les yeux étaient trop humides pour se clore.

Au dehors, le vent d'automne gémissait entre les fentes de la porte mal jointe. Les feuilles desséchées, tombées des arbres voisins, tourbillonnaient dans le ravin en frôlant le sol avec un bruissement plaintif. Le grand chien roux qui veillait dans l'étable sur le repos des moutons, hurlait comme s'il avait senti la mort.

Dès les premières lueurs de l'aube, Luc et sa mère firent ensemble les préparatifs du voyage. On retira du fond d'une armoire une valise portative qui devait être là depuis plus d'un siècle. Le bisaïeul de Michel la portait dans ses voyages de Rennes. Depuis sa mort, on n'y avait plus songé. Elle fut remplie des objets de première nécessité, puis Luc escalada le sentier qui conduit à Dinan, pour aller serrer la main de ses deux anciennes connaissances : le prêtre et le docteur.

L'abbé Kloarek était un breton de la vieille roche. Enfant du peuple, il avait consacré à l'évangélisation du peuple sa longue et

fructueuse carrière. Il ne fuyait point les demeures des riches et les salons dorés des puissants du jour, mais il s'y sentait mal à l'aise. Son milieu à lui, c'était la famille de l'artisan qui arrose ses outils de ses sueurs pour donner le pain quotidien à ses enfants et à leur mère; c'était la mansarde, brûlante l'été et glaciale l'hiver, de la pauvre veuve infirme et abandonnée ou du vieillard usé par le travail, auxquels il portait dans son cœur et sous son manteau noir la consolation et les secours ; c'était la cabane au toit de roseaux du pêcheur qui jette toute la nuit ses filets dans la Rance et qui jeûne, lui et les siens, si la Providence ne les lui remplit; c'était la ferme isolée parmi les landes sauvages, avec sa mare bourbeuse où l'on s'enfonce avant de franchir le seuil, avec ses paysans aux habits de bure, aux paroles rudes comme leur vie, aux mains calleuses qui blessaient les siennes de leur étreinte d'étau.

Depuis trois ans, l'abbé Kloarek était immobilisé par la paralysie. Des fenêtres de son rez-de-chaussée, sur le placis Saint-Sauveur, il apercevait la façade de la vieille église, avec sa large porte romane, dans les voussures de laquelle se jouent ou se combattent des monstres bizarres. Il voyait les fidèles se presser sous le porche pour assister aux offices divins ou adorer le Dieu du tabernacle. Et il enviait leur bonheur, lui, pauvre infirme, désormais privé de ces pures délices, privé de monter chaque matin les degrés du saint autel et d'élever de ses mains, entre le ciel et la terre, le corps et le sang de Celui qui sauve le monde.

Après un coup discret frappé à la porte du vieillard, Luc venait d'entrer dans son modeste appartement. Son bonnet de laine à la main, il s'était approché de la pâle mais sereine figure encadrée de longs cheveux argentés, qui se détachait sur le fond obscur d'un grand fauteuil aux formes antiques, comme un bas-relief de marbre blanc sur un coussin de velours noir. .

— « Luc, mon enfant, dit le vieux prêtre en se soulevant péniblement pour mieux voir l'arrivant, qui peut t'amener à cette heure matinale? Quelque malheur est-il survenu à la ferme ? »

— « Vous l'avez dit, monsieur Kloarek, répondit le jeune homme.

Mon père m'a annoncé hier au soir que les affaires avaient mal tourné, Notre bien, grevé d'hypothèques, peut être vendu d'un jour à l'autre. C'est à moi de sauver par mon travail l'héritage de ma famille et de rendre au vieux Michel la paix et la joie dans sa vieillesse. »

— « Dieu bénira ton dévouement, Luc, si tu lui restes fidèle. Mais, quel parti comptes-tu prendre ? »

— « Ce soir, je pars pour Paris. Je me placerai comme serviteur dans quelque noble famille, et mes gages, envoyés à mon père, rachèteront peu à peu le toit paternel. »

La figure du vieux prêtre s'était rembrunie à ce mot de *Paris*. Il resta quelques instants pensif, les yeux fixés sur les yeux du jeune pâtre, sans prononcer une parole. A la fin, il prit ses mains dans les siennes :

— « Si telle est la volonté de ton père, dit-il lentement, si telle est ta résolution mûrie devant Dieu, pars, mon fils, mais écoute ! La capitale est un gouffre fangeux aussi bien qu'une mine d'or. On y va chercher la fortune ; on y trouve souvent la ruine de l'âme. Passe, les yeux fermés, au milieu du tourbillon de la cité. Il donne le vertige, un vertige mortel ! Reste ce que tu as été jusqu'à ce jour : un chrétien, et les traits de l'ennemi tomberont, dix mille à ta droite et dix mille à ta gauche. Luc, mon enfant, me promets-tu d'être fidèle aux serments de ton baptême ? Me le promets-tu ? »

— « Je vous le promets, mon père, » répondit le jeune homme d'une voix ferme, mais émue.

— « Alors va en paix. La croix sera ton bouclier et ta sauvegarde. La Vierge Marie te serrera dans ses bras, te pressera sur son cœur, comme une mère tient embrassé son enfant. Les saints, qui, eux aussi, ont passé à travers la contagion du monde sans en rester souillés, te tendront la main du haut des cieux ! Que jamais ton oreille ne s'ouvre aux paroles trompeuses de l'impiété, ni tes yeux aux séduisantes visions du plaisir !

« Voici, dit-il, en prenant sur la table voisine un papier où sa main, grelottante du froid de la vieillesse, avait péniblement

tracé des caractères difformes, voici une lettre que j'allais envoyer en réponse à M. le marquis de Trégaté. Cet homme de bien me demandait de lui envoyer un jeune Breton, un enfant de notre pays de foi et de fidélité, pour l'attacher à la personne de son fils Alain, dont l'éducation vient de se terminer au collège des Oratoriens de Nantes. Je venais de lui répondre que ma conscience de prêtre répugnait à lancer dans le tourbillon de la ville des plaisirs aucune de ces âmes pures, droites, heureuses dans la simplicité de leurs désirs et de leur vie, dans leur ignorance du mal. Ta résolution a ébranlé la mienne. Je te crois assez ferme pour sortir victorieux de la lutte. Me trompé-je, Luc?... Je vais, par ce post-scriptum, te présenter et te recommander instamment à cette noble et chrétienne famille. A toi de te montrer digne de ma confiance. Tu remettras toi-même cette lettre à son adresse. »

Le vieillard traça quelques lignes au bas de la feuille, la plia et la remit à Luc. Celui-ci la prit avec reconnaissance et la plaça dans son sein.

— « Maintenant, mon fils, ajouta le prêtre, il me reste à te bénir. Puisse cette bénédiction d'un humble serviteur de Dieu te porter bonheur pour le temps et pour l'éternité ! »

Luc posa un genou en terre. Lentement le vieillard traça de ses longs doigts amaigris le signe du salut sur le front de son jeune ami. Il le tint longtemps serré contre sa poitrine et quand le pâtre sortit de l'appartement les larmes aux yeux, il le suivit d'un long regard aussi plein d'anxiété que d'affection. Le prêtre a, lui aussi, sa paternité, — la paternité des âmes.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LE JOURNAL DE Mgr DANIEL

LES ZOUAVES PONTIFICAUX, ou *Journal de Mgr Daniel, aumônier des Zouaves, camérier secret de S. S. Pie IX et de S. S. Léon XIII,* par M. l'abbé J.-S. Allard, doyen du Chapitre. — 1 vol. in-12 de 544 pages. Nantes, imp. Bourgeois, rue Saint-Clément, 57.

Nous devons des actions de grâces à M. l'abbé Allard pour nous avoir donné le *Journal* de Mgr Daniel, et nous avoir fait pénétrer ainsi dans la vie morale de ces jeunes *croisés,* qui ont montré au monde, en plein XIXe siècle, ce que peuvent être et ce que sont de *vrais soldats de Dieu* [1]. Sans doute, l'histoire de cette vaillante troupe n'est plus à faire. Elle a été burinée sur le bronze à Castelfidardo, Mentana, Loigny, Auvours ; mais un côté de cette histoire n'était pas encore suffisamment connu; on admirait la discipline, la bravoure, le dévouement, mais on ne savait pas assez où ces nobles qualités prenaient leur source ; on voyait d'intrépides soldats, mais on ne se demandait pas toujours à quel point ils étaient chrétiens.

Eh bien ! c'est le caractère chrétien du zouave pontifical que le Journal de Mgr Daniel met surtout en relief, et il le fait tout simplement, par des notes de chaque jour, écrites sans préparation, au courant de la plume, et se bornant presque toutes à constater des faits. Mgr Daniel notait tout, n'oubliait rien, de telle sorte que son manuscrit, laissé par lui au général de Charette, ne comprenait pas moins de quatorze gros cahiers. Y avait-il utilité à reproduire indistinctement toutes ces notes dont beaucoup n'avaient d'intérêt que

[1] Expression du colonel Allet, dans son ordre du jour, après Mentana.

pour celui qui les avait prises ? M. l'abbé Allard ne l'a pas pensé et avec raison. Il a donc supprimé parfois, analysé souvent, cité textuellement les parties importantes, et nous a, en définitive, rendu vivant cet excellent et vaillant prêtre qu'un portrait fidèle nous représente en tête du volume.

Vainement, je le sais, chercherait-on, dans ce portrait, ce qu'on appelle l'air militaire, cet air qui, après tout, va assez mal à un prêtre, fût-il aumônier de régiment ? A celui-là, en effet, plus qu'à tout autre, il importe d'être toujours prêtre et d'en avoir l'air, par la dignité, la réserve, la modestie, et c'était là précisément ce qui distinguait Mgr Daniel. Chez lui la fermeté était douce, l'initiation toujours en éveil, mais toujours prudente, l'affabilité constante et naturelle. Personne, d'ailleurs, ne s'épargnait moins que lui ; c'était un vrai soldat, et il avait à cela d'autant plus de mérite qu'il était sans cesse en lutte avec sa chétive santé. « Je n'ai pas le temps d'être malade », disait-il parfois, et on le rencontrait partout où il y avait du danger à courir et du bien à faire. « Si nous avons notre bon ange pour nous protéger, disait un combattant de Mentana après la bataille, l'abbé Daniel en a eu plus de dix pour le garder aujourd'hui », tant sa belle conduite, son imperturbable sang-froid, son dévouement avaient été admirés. « Il a assisté à tous les combats, a écrit, de son côté, le général de Charette ; mais il a fait mieux, car il a constamment combattu pour le bien et, jusqu'au dernier moment, il lui a consacré ce qui lui restait de forces. »

Pie IX, enfin, ne le rencontrait jamais sans lui adresser de ces mots qui expriment le mieux l'affection et l'estime. Le voyait-il au campement ? « Voilà le bon aumônier, disait-il, qui ne laisse jamais les siens, qui dort avec eux sur le pré, parce que, si quelqu'un a besoin de lui, *eccolo, pronto, subito* (le voilà aussitôt prompt, rapide) ». Et, lorsque Rome fut au pouvoir des Piémontais, l'apercevant parmi ses fidèles : « Daniel, lui dit-il, nous voilà dans la fosse aux lions... Notre bon Daniel... Ah ! celui-là n'a jamais fait que du bien, il s'est donné tout entier à ses pauvres Zouaves ».

Tout entier, c'était bien le mot. Si son âge permettait peu de lui

donner le nom de *Père*, il était du moins pour tous un ami cordial, dévoué, constant ; un ami qu'on ne se bornait pas à estimer, mais qu'on recherchait. Dès son arrivée aux Zouaves, commencèrent chez lui, pour nous servir du mot de M. Allard, ces *aimables réunions* « qui avaient tant de charme, ajoute-t-il, qui ont donné lieu aux relations les plus utiles et produit de si heureux résultats ». Le modeste appartement de l'abbé Daniel était un centre attractif où l'on aimait à se retrouver et qui ne fut jamais désert. Même, depuis la dispersion du régiment, il ne cessa d'être fréquenté ; et, lorsque le pieux aumônier retournait à Rome, il reprenait son *jour* pour les Zouaves qui s'y trouvaient ; c'était un besoin de son cœur, et ce besoin était ressenti par tous.

Ce fut là que prit naissance la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui fit voir à l'Italie l'édifiant et touchant spectacle de jeunes militaires se faisant, dans toutes leurs garnisons, les bienfaiteurs et les soutiens des pauvres ; ce fut là que se forma la Congrégation de la Vierge, corps d'élite dans la pratique de toutes les vertus. L'adoration spirituelle du Saint-Sacrement fut encore un des fruits de ces réunions, et ce ne fut pas le dernier. Ainsi se développait progressivement et au gré de chacun, cette vie morale qui rend l'homme si fort sur les autres, parce qu'elle le rend fort sur lui-même.

Le mois de Marie était, en outre, célébré chaque année par les Zouaves ; une retraite pour les Pâques était donnée dans tous les cantonnements ; l'abbé Daniel se multipliait, tout en s'effaçant souvent derrière des prédicateurs renommés et surtout des évêques.

Ces jours de Dieu furent longtemps les seuls beaux jours des Zouaves qui avaient compté sur des jours de gloire et de combat. Leur existence pendant sept années, de Castelfidardo à Mentana, fut, en effet, des plus monotones et énervantes. Répartis dans de petites villes, Marino, Frascati, Terracine, n'ayant à lutter parfois qu'avec les brigands qui les évitaient et leur laissaient à peine la chance d'un coup de feu, venus enfin à Rome dans une pensée de sacrifice, et voyant le sacrifice fuir devant eux, ils se trouvaient dans les conditions les plus pénibles et les plus difficiles pour des hommes

jeunes, plusieurs riches, tous volontaires et n'étant retenus par aucun devoir strict sous les drapeaux. On s'étonne même que le bataillon ait pu se maintenir pendant ces longues années d'inaction et l'on ne peut y voir que le sentiment religieux qui dominait tout.

« Le bataillon est l'enfant de la Providence, écrivait un de ces jeunes zouaves, que ses parents désiraient voir revenir pour occuper une position brillante et inattendue, la Providence veille sur lui d'une manière bien visible, et, du reste, nous ne sommes pas inutiles, même dans notre inaction ; nous protestons, nous entravons, nous formons un noyau toujours visible pour ceux qui, au jour du danger, voudront venir défendre la Vérité. J'ajoute que nous sommes à une excellente école; nulle part, ailleurs, il n'existe une semblable école pour former les caractères à la générosité, à la droiture et au bien. Nous avons de beaux modèles autour de nous ; le commandant est incomparable comme droiture et générosité... ».

Il faut lire le récit du choléra à Albano [1], pour voir jusqu'où allaient la charité et la force d'âme chez ces hommes dévoués à une sainte mission. Leur courage sur les champs de bataille était admirable, mais ce qui fut plus admirable encore, ce fut leur ardeur à braver les coups de la peste, non pas même toujours pour sauver des malades, mais pour ensevelir des morts, pour les porter en terre, pour désinfecter des maisons, pour remplir, en un mot, les devoirs les plus rebutants qui incombaient naturellement aux familles et à la police. Les magistrats avaient fui, la population était affolée. Atteint par le fléau, après des prodiges de dévouement, l'un des Zouaves, Peters, disait simplement : « Je vois le ciel au bout de tout cela ». « Les Zouaves frictionnent les malades, écrit l'abbé Daniel, ils les essuient, les couvrent, leur donnent de la glace ; un tablier devant eux, ils ont l'air de n'avoir jamais fait autre chose. »

Le pieux aumônier était resté à Rome où se trouvait la plus grande partie du corps et où le choléra faisait aussi des ravages ; mais il allait de temps en temps à Albano, afin d'avoir l'œil à tout. A Rome, où il demeurait alors près du pont Saint-Ange, c'est-à-dire

[1] Pages 272-281.

fort loin de *Saint-François-de-Paule*, où l'on réunit les cholériques, il n'y allait pas moins deux fois par jour. Le matin, après sa messe, dite à l'église la plus voisine de sa demeure, *San Salvatore in Lauro*, il partait, et sans perdre une minute à rentrer chez lui, il prenait, en chemin, dans quelque modeste *osteria*, le café *indispensable* et était ensuite tout aux malades et aux mourants. On peut voir à quel point Dieu bénit, sous ce rapport, son ministère, par les récits touchants qui forment un des plus pieux attraits du volume.

Mgr Daniel ne s'est pas borné, en effet, à rédiger le *Livre des morts* des Zouaves pontificaux, depuis 1861 jusqu'au mois de septembre 1870, il a de plus donné des détails du plus haut intérêt sur beaucoup de ces morts. C'est d'abord Artus de la Salmonière, enlevé par la maladie en 1861, et admirable devant la mort, comme devait l'être *un petit neveu de Bonchamps*; c'est Ludovic de Taillart, âme d'une douceur qui n'avait d'égale que sa piété; c'est Auguste Misson, dont l'hôtesse disait: « Ma maison est bénie, car un ange y est mort »; c'est Paul Saucet, un vieux de Castelfidardo qui, torturé par la souffrance, encourageait tout le monde autour de lui: « Ne pleurez pas, disait-il, et pensez à Dieu »; c'est le lieutenant de la Villebrune, un autre brave de Castelfidardo, qui s'écriait en mourant: « Quelle bonté de Dieu! je suis prêt à mourir! »; et Leroux, Victor Martin, Genesley, qui ne cherchaient de distraction hors du service que dans la prière; et Mérot des Granges, dont la grande préoccupation était de mourir martyr; et le jeune duc de Blacas, dont les personnes qui entouraient sa couche funèbre disaient: « C'est un saint Louis de Gonzague ».

Il faut suivre, dans le livre même, ces touchants récits dont nous ne pouvons citer que quelques-uns et en les déflorant. Et aux victimes de l'hôpital, il faudrait joindre les victimes du champ de bataille, dont la mort plus glorieuse ne fut pas toujours plus héroïque. Comment oublier Guillemin, de Vaulx, de Quatrebarbes, Loirant, Rialan, Leton, de Quelen, d'Herp, d'Alcantara, Pierre Guérin, Henri Pascal, Alexandre de Retz, Foucault des Bigotières et trente

autres, parmi lesquels ces deux intrépides frères Dufournel unis de foi et de cœur, dans la vie et dans la mort. C'est d'Adéodat Dufournel que Mgr Daniel a écrit : « Sa belle figure exprimait à la fois un immense bonheur et d'énormes souffrances... il était heureux de mourir; la vie, disait-il, est si pleine de dangers, qu'un instant de faiblesse est bientôt venu ; maintenant je me sens fort ».

Rien de fortifiant comme cette lecture. La personne de l'aumônier n'est pas moins attachante. L'abbé Daniel nous est représenté dans son enfance comme un caractère *résolu, déterminé, indépendant et, un tant soit peu, frondeur*. « Il était, ajoute son biographe, retors, habile, capable de monter un coup, de le conduire à ses fins et de se tirer d'affaire sans trop de mal (p. 12) » ; mais, après une Retraite, on ne vit plus que les qualités; les défauts avaient disparu, ou, pour mieux dire, s'étaient transformés en qualités nouvelles. L'habileté et l'esprit de conduite vinrent en aide à l'initiative et à la résolution. Nous avons vu quel cercle de fortes amitiés s'était formé autour de lui chez les Zouaves ; chez les étrangers, il se fit aussi de chauds amis. Une preuve bien touchante lui en fut donnée à Anagni, sa première garnison. Le chapitre de la cathédrale l'élut chanoine honoraire, distinction d'autant plus flatteuse qu'elle fut votée à l'unanimité et sanctionnée avec joie par l'évêque.— C'est le bataillon qui est nommé chanoine, disait gaiement le nouveau dignitaire à ses chers Zouaves ; mais comme il ne pouvait porter ni la *mantelletta* ni la *cappa magna*, on m'a nommé porte-manteau.

Après Mentana, le pape ne crut pouvoir mieux le récompenser qu'en l'appelant près de lui comme camérier secret; c'était lui ouvrir les rangs de la prélature. Une seule personne en fut surprise, ce fut l'abbé Daniel. « Je suis resté interdit et confus, écrivait-il ; être appelé par le Saint-Père à faire partie de sa *famille*, de sa maison, c'était trop reconnaître mes petits services ».

Ici se place un trait de caractère qui peint l'homme. « Mgr Tizzani, raconte-t-il, me dit de faire aussitôt mes visites. J'avais, ce me semble, un devoir plus pressé ; c'était de visiter les détachements. Si je ne les visitais pas cette semaine, quand donc les visiterais-je? »

Et il part pour Mentana, pour Monte-Rotondo, entend les confessions et ne satisfait aux devoirs que lui imposait sa nomination qu'après cette course d'apôtre. On pense bien que Pie IX ne lui en voulut point de l'avoir fait attendre.

La rectitude de son jugement n'était pas moindre que son zèle. On peut s'en convaincre par quelques mots sur le rôle de l'opposition dans le concile et par quelques lignes écrites sur le P. Hyacinthe longtemps avant sa chute. « Le P. Hyacinthe, dit-il, prêche à Saint-Louis ; je ne crois pas qu'à Rome, parmi nos vieux capuchons, il gagne une grande réputation d'exactitude de doctrine et de solidité de principes (p. 363) ».

Le jugement droit est habituellement la conséquence d'un esprit cultivé, mais surtout d'un esprit humble. Sous ce double rapport, il ne pouvait manquer à Mgr Daniel ; on trouvait également en lui cette sûreté de coup d'œil que les passions n'obscurcissent jamais et que donnent la mortification et la prière. Pie IX l'appelait un jour *David*, sans doute à cause de sa petite taille, et il lui recommandait *Goliath*. Mgr Daniel usait peu de la fronde, mais ses moyens d'action n'en étaient pas moins puissants, car personne ne porta de plus rudes coups à ce qui est le fléau de la vie de garnison, le sans-souci et l'inconduite. Plusieurs de ses chers Zouaves sont aujourd'hui enrôlés dans la milice sainte. Le capitaine Wyart est trappiste, Bouquet des Chaux est prêtre, Henri de Villèle est religieux ; on pourrait en citer d'autres. Un grand nombre demeure fidèle à ses leçons, et pour tous, son nom est un encouragement au bien, quelquefois un reproche, mais toujours un pieux et doux souvenir.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

DANS LA GROTTE DU KORRIGAN *

On m'a dit qu'en ces lieux où mugit l'ouragan,
Sur ces récifs battus par la vague plaintive,
Dansait au clair de lune un joyeux Korrigan,
Que Merlin y venait déchaîner l'océan,
Les Laveuses de nuit y faire leur lessive.

Seul, j'habite en rêvant ce magique palais,
D'où je suis l'onde au loin qui sur les rocs s'élance :
Je n'entends soupirer ni sylphes ni follets ;
Un rayon de soleil dore de ses reflets
Le flot qui sous mes yeux passe et meurt en silence.

Nos pères, que l'on raille, étaient simples et bons :
Ils croyaient aux devins, à la sorcellerie,
Aux damnés dans l'enfer brûlés sur des charbons,
Au Dieu contre lequel, hélas ! nous regimbons ;
Ils honoraient les saints et la Vierge Marie.

Notre siècle est venu, siècle beaucoup vanté,
Qui prône sa science et sa raison sublime,
Et dit, faisant appel à l'incrédulité :
« Il faut reconquérir, hommes, la liberté
Et secouer enfin le joug qui vous opprime.

* Grotte située au Pouliguen, sur la Grande-Côte.

« Pourquoi courber toujours votre front devant Dieu?
Pourquoi vous incliner à l'aspect de ses prêtres?
Vous dévorez l'espace avec des chars de feu,
Et vous osez encor vous estimer si peu
Que de passer le temps à vous créer des maîtres?

« Vous volez sur les eaux et vous voguez dans l'air :
L'humanité n'est plus qu'une famille unie.
Siècle du télégraphe et du chemin de fer,
En face du progrès, lève ton front, sois fier
Des révolutions qu'opère ton génie!

« Vois, ta main à sa guise a refait l'univers
Et du vieux monde usé les systèmes s'écroulent :
Le navire bondit au milieu des déserts;
Le Gothard étonné dans ses flancs entr'ouverts
Ecoute en frémissant des chariots qui roulent.

« Et tu voudrais encore, ô mortel insensé!
Adorer ici-bas d'autres dieux que toi-même?
Sous les dieux, sous les rois, l'homme s'est abaissé;
Du haut de ta grandeur regardant le passé,
Lance à tout ce qui fut un dernier anathème! »

Et le peuple est séduit : le peuple ne voit pas
Qu'on tourne contre lui les traits que ses mains forgent;
Et l'incendie au loin fume et suit les combats;
Le sol des nations est jonché de soldats :
Pour le plaisir des grands les petits s'entr'égorgent!

Par d'avides meneurs citoyens ameutés,
Chantez la liberté, la paix universelle!
Comme de vils brigands les rois sont garrottés;
Des hordes de bourreaux parcourent les cités
En hurlant: « Point de sang! » lorsque le sang ruisselle!

Les tyrans ne sont plus, crie un peuple ignorant
Qui prétend s'affranchir et qui rive ses chaînes.
Quand les rois sont tombés, ô spectacle navrant !
Tout citoyen est roi, tout homme est un tyran :
L'échafaud est rougi d'hécatombes humaines.

Ainsi nous descendons le chemin de la mort;
France, de tes malheurs on se fait un trophée :
Ton ennemi, comptant sur le droit du plus fort,
A dit : Dans le tombeau voilà qu'elle s'endort,
Ainsi que la Pologne et l'Irlande étouffée !

Les chevaux de Berlin sont entrés dans Paris,
Montés par le hulan sanguinaire et sauvage ;
Et nous, de fol orgueil et de haine pétris,
Nous foulons, l'arme au bras, ces funèbres débris,
Par nos divisions scellant notre esclavage.

O quel abaissement après tant de grandeur !
France de saint Denis, France de Geneviève !
On voyait autrefois, aux jours de ta splendeur,
Tes soldats indomptés s'élancer pleins d'ardeur,
Et l'Europe trembler à l'éclair de ton glaive.

Mais depuis !... Vers le ciel lève enfin tes regards,
France, et tu reprendras ton rôle dans l'histoire,
Et tu verras encore, au milieu des hasards,
L'ange de Tolbiac guider tes étendards,
Et tes soldats le suivre en s'écriant : Victoire !

J. Marbeuf.

LE PREMIER AMOUR

Quand je revins dans ma Bretagne,
Le cœur plein de souvenirs d'or,
Je me disais : Voit-on encor
Louise aller sur la montagne,
Dès le matin de chaque jour ?
Est-elle encore aussi jolie ?

Car jamais, jamais on n'oublie
Le premier amour.

Puis je pensais : Elle est trop grande,
Pour s'en aller, chaque matin,
Avec ses sabots dans sa main,
Mener sa vache sur la lande.
Et je pris le chemin du bourg
Qui passe à sa maison vieillie.

Car jamais, jamais on n'oublie
Le premier amour.

Je trouvai la chaumière ouverte,
Mais au bonjour que ma voix dit,
Rien, hélas ! rien ne répondit,
Que l'écho de la cour déserte,

Qui répétait : Bonjour ! bonjour !...
Pareil à ma voix affaiblie.

Car jamais, jamais on n'oublie
Le premier amour.

Dans le bourg j'appris la nouvelle :
Louise allait se marier...
Son vieux père vint me prier,
Pour que la noce fût plus belle ;
Mais je partis avant le jour,
Le cœur plein de mélancolie.

Car jamais, jamais on n'oublie
Le premier amour.

L.-M. Petit.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES

L'Espagne, par Simons, Wagner et Lemercier : un vol. in-folio, illustré ; — Le Globe terrestre, par Klein et Thomé ; Au Pôle Nord, par Von Helwald : 2 vol. in-8°, illustrés. — F. Ebhart, éditeur.

M. Ebhart est un nouveau venu parmi les éditeurs parisiens, et de prime saut il vient de conquérir sa place au rang des premiers. Son coup d'essai est un coup de maître. Les trois ouvrages dont nous venons de transcrire les titres, le premier surtout, peuvent compter au nombre des belles publications de ces dernières années. A dire le vrai, nous n'avons pas là, du moins pour les deux derniers livres, des éditions originales, mais simplement des traductions d'ouvrages étrangers, passés en notre langue pour notre plaisir et profit ; leur mérite intrinsèque n'en demeure pas moins entier.

Pendant que, depuis des siècles, l'Italie est l'objet de l'universelle curiosité, le rendez-vous de l'artiste, de l'érudit et du touriste, l'Espagne, digne d'exciter un intérêt quasi égal, supérieur même, à certains égards, s'est vue longtemps délaissée. Cet injuste oubli ou dédain est en voie de disparaître. Sans parler de Théophile Gautier et d'Alexandre Dumas, ces deux types fort divers de touristes, qui, dans deux ouvrages, vieux déjà d'un certain nombre d'années, ont prodigué sur le sujet, l'un les plus éblouissantes couleurs de sa prestigieuse palette, l'autre ses plus spirituelles hâbleries, les curieux du pittoresque ont enfin, les voies ferrées aidant, appris le chemin de la péninsule ibérique.

Par son chaud climat, par sa physionomie déjà africaine (on a dit que l'Afrique commençait au revers méridional des Pyrénées),

l'Espagne semble être un lambeau, détaché par quelque cataclysme, du grand continent voisin, et il paraît en avoir été vraiment ainsi à une époque relativement peu éloignée.

Les peuples les plus fameux, les religions les plus puissantes, ont tour à tour dominé en Espagne et y ont laissé d'indélébiles et éclatantes traces de leur passage plus ou moins prolongé. Les Carthaginois et surtout les Romains revivent encore ici dans de gigantesques constructions, victorieuses du temps. Le mahométisme et le christianisme ont semé à la surface de ce pays des merveilles architecturales, différentes de caractère, mais marquant l'apogée de deux arts rivaux.

Histoire, monuments, paysages variés et parfois admirables, mœurs originales et fortes, pittoresques costumes, que n'a pas encore atteints la plate banalité des nôtres : — voilà certes plus qu'il n'en faut pour solliciter l'attention de l'observateur, et voilà ce qui a tenté l'intelligente curiosité des auteurs du beau livre que nous annonçons, l'un écrivain, l'autre artiste, se complétant par la fraternelle union de leurs talents respectifs. Après une longue et minutieuse exploration de la péninsule, ils viennent nous offrir le fruit de leurs études historiques, littéraires et artistiques, résumé en un ouvrage qui, si nous en jugeons par les livraisons déjà parues, promet d'être aussi attrayant par l'originalité de son texte que par la richesse de ses illustrations, sans parler de l'ampleur du format, de la beauté du papier et de la pureté tout elzévirienne du caractère. L'illustrateur avait à lutter contre la redoutable comparaison des multiples figures dessinées, pour une autre *Espagne*, par Gustave Doré, avec ce talent puissant et original qui confine au génie. S'il n'a pas l'étourdissante fantaisie, le coup de crayon imprévu de son célèbre devancier, M. Wagner a la précision, l'exactitude du trait, en même temps que l'ampleur, l'aisance et la parfaite entente du jeu de la lumière et des ombres. L'ouvrage entier ne contiendra pas moins de 350 planches et gravures, tirées à part ou insérées dans le texte, reproduisant les monuments, paysages, scènes de mœurs, types populaires, etc.

Les touristes en chambre, esclaves du temps ou de l'argent, pourront, en feuilletant ce magnifique album, se donner l'illusion d'une excursion en Espagne, visiter tour à tour la Catalogne et ses vergers, l'opulente *huerta* de Valence, les plaines désertes de l'Aragon, Elché et sa forêt de palmiers, unique en Europe; Tolède et ses palais arabes, Cordoue et ses mosquées, Séville et son Alcazar, l'Alhambra, le Généralife et tant d'autres merveilles auxquelles rêve l'imagination !

LE GLOBE TERRESTRE. — Etudier la terre en elle-même, dans sa constitution physique, dans le rôle qu'elle joue et la place qu'elle occupe relativement au reste de l'univers, dans sa structure intime et les divers accidents que présente sa surface: mers, fleuves, plaines, montagnes, glaciers, etc.; dans l'atmosphère qui l'enveloppe et dans l'ensemble des phénomènes variés qui, par leur jeu combiné, relient entre elles ses diverses parties, dont ils semblent parfois troubler l'harmonieux accord, mais dont, au contraire, ils ont pour but de rétablir l'équilibre lorsqu'il paraît menacer de se rompre : tel est l'objet de cet ouvrage, et ce simple aperçu en raccourci nous dispense d'insister sur l'intérêt qu'un tel sujet présente. C'est la *Terre* d'Elisée Reclus, condensée en un volume et sur un autre plan, enrichie des notions nouvelles acquises à la science depuis la publication du beau livre du savant géographe français.

Des centaines de figures et de cartes ajoutent leur attrayant et instructif contingent à l'intérêt du fond, et achèvent de classer cet ouvrage au premier rang de ces livres de vulgarisation scientifique, qui se font plus nombreux de jour en jour et rendent l'ignorance de moins en moins excusable.

AU POLE NORD. — On sait avec quelle intense curiosité l'attention publique, comme attirée elle aussi par un mystérieux aimant, s'est portée vers le pôle nord, surtout depuis la tragique catastrophe des équipages de Franklin et les nombreuses expéditions qui l'ont suivie. Tout ici concourt, en effet, à frapper l'esprit et l'imagination : dramatiques épisodes, lutte héroïque de l'homme contre la nature

et ses plus formidables puissances conjurées, paysages sublimes, phénomènes merveilleux, éblouissants météores, longue et lugubre nuit, succédant à un jour d'égale durée, etc. Jamais romans, fussent-ils inventés par l'inépuisable imagination de notre célèbre compatriote Jules Verne, n'atteindront à l'intensité d'intérêt et d'émotion qu'offre la réalité.

Nous avons nous-même essayé de peindre, dans une suite de tableaux, les divers aspects de cette redoutable mais admirable nature polaire, et de résumer les explorations anciennes et modernes qui nous l'ont révélée. L'auteur du livre dont nous nous occupons a pu, dans un cadre moins restreint, développer ce riche et attachant sujet. Nous aurions peut-être à relever certaines inexactitudes de détail (par exemple dans la mesure des *ice-bergs*); mais l'ensemble témoigne d'une connaissance approfondie de la matière, autant du moins qu'il nous est permis d'en juger d'après les premiers fascicules que nous avons sous les yeux.

Inutile d'ajouter que de nombreuses *vues* et cartes, dessinées d'après les données les plus authentiques, achèvent de peindre à nos regards les régions ou les phénomènes que nous décrit la plume du narrateur.

VOYAGE AU CAMBODGE, l'*Architecture Khmer*, par L. Delaporte, lieutenant de vaisseau : — un vol. in-8° illustré. — LE MONDE VU PAR LES ARTISTES, *Géographie artistique*, par René Ménard : — un vol. in-8° illustré : — Delagrave, éditeur.

VOYAGE AU CAMBODGE. — Il y a quelque vingt-cinq ans, le voyageur naturaliste français Mouhot, explorant la presqu'île indo-chinoise, découvrait, au milieu des forêts marécageuses du Cambodge, des monuments d'une architecture grandiose, qui le frappèrent d'admiration. Visitées dès le XVI^e^ siècle par les Portugais et sans doute vues depuis par nos missionnaires, ces merveilles de l'extrême Orient étaient restées à peu près inconnues, ou tout au moins

oubliées. En même temps que Mouhot en refaisait la découverte (il ne tardait pas à la payer de sa vie, sous la mortelle action du climat et des effluves paludéens), la France fondait sa colonie de Cochinchine. La coïncidence était heureuse et allait amener de prompts résultats.

Deux missions principales furent successivement envoyées par notre gouvernement dans ces mystérieuses régions sur lesquelles Mouhot venait d'attirer l'attention.

La première, destinée à devenir célèbre dans l'histoires des expéditions modernes, si nombreuses et si importantes cependant, eut pour chefs successifs le regretté commandant Doudart de la Grée et le non moins regrettable Francis Garnier, destinés à se suivre dans la tombe à quelques années d'intervalle [1]. Remontant le grand fleuve du Mé-Kong jusqu'aux approches de ses sources, dans le puissant massif thibétain, puis traversant en entier, de l'ouest à l'est, le vaste empire chinois, par la vallée du Yang-tse-Kiang, la mission était de retour à Saïgon deux ans après son départ.

La seconde expédition, dont le champ d'opération devait être beaucoup plus restreint, avait pour objectif spécial d'étudier les ruines des monuments signalés par Mouhot, et de recueillir des spécimens destinés à représenter dans nos musées nationaux l'art ancien de ces contrées.

C'est cette autre mission, tout artistique celle-là, dont le *Voyage au Cambodge* nous expose les résultats. L'auteur du livre et en même temps le chef de l'expédition, M. le lieutenant de vaisseau Delaporte, avait pris part à la précédente mission et se trouvait tout préparé pour diriger fructueusement celle-ci, dont il fut, à proprement parler, le promoteur et l'organisateur. Voyageur expérimenté, archéologue sagace, artiste dessinateur des plus habiles, M. Delaporte réunissait toutes les conditions pour mener l'entreprise à

[1] Un autre membre de la mission du Mé-Kong, un jeune Breton, digne fils de l'éminent académicien de Carné, succombait lui-même peu de temps après son retour.

bien. Aussi le résultat répondit de tout point aux espérances conçues.

A travers les solitudes hantées par les fauves, les lacs et les marais pestilentiels, les torrents enchevêtrés de lianes, les forêts aux miasmes morbides, d'une végétation à ce point luxuriante que le soleil tropical n'arrive pas à percer de ses flèches de feu leur épais dôme de verdure, nos missionnaires scientifiques s'en allaient, guidés par les indications des indigènes, à la découverte de monuments restés jusque là ignorés. Chemin faisant, à leur suite, nous voyons surgir les uns après les autres, dégagés par la hache des pionniers, ces palais ou forteresses, des deux Angkor, de Baïon, de Lovêk, de Préa-Khan, et de tant d'autres lieux jadis illustres, aujourd'hui déserts, avec leurs longues colonnades, leurs tours sans nombre, leurs portes soutenues par des cariatides fantastiques, leurs vastes terrasses aux balustres de serpents entrelacés, leurs ponts bordés de géants alignés, leurs superbes avenues et galeries où divinités à quadruple front, reptiles polycéphales et autres êtres chimériques luttent d'étrangeté ; leurs pyramides toutes hérissées de clochetons ; leurs bas-reliefs offrant à la sagacité de l'archéologue la série infinie de leurs scènes mythologiques ou historiques, dont le plus souvent le sens reste et restera sans doute longtemps encore, un mystère.

A chaque pas, ce sont surprises nouvelles pour l'œil fasciné, ébloui de la féerie de ces ruines magnifiques.

Ces monuments, jadis élevés par les ancêtres des Cambodgiens actuels, si dégénérés (ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Khmers*), rappellent à la fois l'Inde, l'Égypte, l'ancien Mexique, la Chine, tout en conservant une physionomie propre, et témoignent du haut degré de civilisation auquel étaient parvenues alors des contrées aujourd'hui retombées en pleine barbarie. A quelle époque devons-nous faire remonter la création de ces merveilles? On ne sait au juste. L'histoire des anciens Khmers est des plus obscures et d'ici longtemps il sera difficile, sinon impossible, d'en débrouiller les annales.

De fort beaux spécimens des ruines cambodgiennes ont été rapportés en France par la mission. Ils composent tout un musée archéologique, aujourd'hui déposé au château de Compiègne, et ces restes d'un brillant passé, doublement lointain pour nous, venus ici remplacer de récentes splendeurs également évanouies, offrent à la pensée un nouveau thème à reflexions sur le néant des choses humaines. Regrettons, toutefois, que ces intéressants échantillons d'un art, hier encore, ignoré, soient relégués si loin, et espérons qu'ils ne tarderont pas à venir prendre la place qui les attend dans une des salles de notre incomparable Louvre, entre les antiquités égyptiennes et les assyriennes, qu'ils rappellent à plus d'un titre.

En attendant, l'ouvrage de M. Delaporte, véritable musée descriptif et pictural, nous rend en figures les principaux de ces superbes monuments, soit reproduits tels quels, soit reconstitués, dans une suite de 120 dessins et de 50 gravures hors texte, sur papier teinté, dont 14 sur double page. Le tout dessiné ou photographié d'après nature, par l'auteur lui-même.

LE MONDE VU PAR LES ARTISTES. — C'est une idée originale d'allier l'art à la géographie, de faire, pour ainsi dire parler, raconter celle-ci par celui-là. Jusqu'ici, dans les livres illustrés s'entend, l'art avait servi d'auxiliaire à la géographie; dans l'ouvrage dont nous parlons, c'est, en quelque façon, la géographie qui est l'auxiliaire de l'art; ou plutôt tous deux marchent fraternellement de compagnie, se servant mutuellement de commentaire et d'interprète.

Le livre débute naturellement par la géographie physique générale, la cosmographie et la météorologie, avec les divers accidents ou épisodes des saisons, du jour, de la nuit, des éléments, que nous exposent, concurremment avec un texte abrégé, diverses gravures et figures mythologiques, paysages, cartes, etc., empruntés, soit aux monuments de l'art ancien ou étranger, soit aux œuvres de nos artistes modernes ou même contemporains. Puis l'auteur passe en revue les diverses parties du globe, en commençant par celles où

l'art est encore dans l'enfance, à l'état purement instinctif, pour s'élever graduellement jusqu'aux régions où il a atteint son maximum de développement et d'éclat.

Nous voyons défiler, tour à tour, l'Océanie, ses armes, ses idoles, ses grossiers instruments de musique, les géants mégalithiques de l'île de Pâques, dont l'origine n'est guère moins obscure que celle de nos dolmens et de nos menhirs ; l'Amérique sauvage, ses costumes et tatouages pittoresques, l'architecture rudimentaire de ses *wigwam*, etc.; l'Amérique ancienne et les grandioses ruines du Yucatan et du Pérou ; puis l'Amérique moderne et civilisée avec ses édifices tout européens ; l'Afrique et l'infinie variété de ses aspects physiques et de ses tribus, depuis le Sahel et l'Arabe nomade, le Sahara et le chevaleresque Touareg, jusqu'au Soudan et au plateau central, avec leurs peuples innombrables, présentant dans les nuances de leur épiderme toute la gamme du noir. L'Égypte clôt dignement le chapitre, avec ses colossaux et indestructibles monuments antiques, et les délicates et aériennes merveilles de son art persano-moresque.

Chaque peuple vient, à son tour, illustrer le chapitre qui le concerne et, lorsque son art trop pauvre et trop primitif n'y peut suffire, nos voyageurs et artistes européens viennent à son aide et suppléent à son insuffisance.

Si les trente ou quarante livraisons qui restent encore à paraître répondent aux vingt déjà publiées, comme nous avons tout lieu de l'espérer, nous aurons ainsi le plus instructif tableau de l'art, et dans le temps et dans l'espace, chez les principaux peuples du monde.

Mentionnons, enfin, deux autres ouvrages qui ne sont plus des nouveautés, mais qui gardent encore tout leur intérêt. L'un est la fameuse *Rome souterraine* [1] de l'illustre archéologue romain J.-B. de Rossi, abrégée et résumée par deux savants anglais, MM. Spencer Northcote et Brownslow, traduite en français avec

[1] Didier, éditeur.

addition et notes, par un érudit magistrat, M. Paul Allard. M. J.-B. de Rossi a bien voulu enrichir lui-même d'une préface ce substantiel exposé de ses célèbres découvertes dans les catacombes romaines, découvertes d'un intérêt si capital au double point de vue scientifique et apologétique, qui ont vengé la tradition catholique des accusations de la soi-disant Réforme et achevé de convaincre celle-ci d'innovation et d'erreur, dans son prétendu retour à l'Église primitive. Soixante-dix vignettes et vingt chromos nous rendent la physionomie des catacombes, leur aménagement par étages et leurs monuments principaux, en même temps qu'un plan du cimetière de Calliste nous initie aux mystères de leurs galeries enchevêtrées.

L'autre ouvrage, édité par la maison Didot, et se rattachant au précédent par sa seconde partie, a nom *Pompéi, les Catacombes et l'Alhambra,* et a pour auteur un autre savant magistrat, M. de Lagrèze. C'est une triple étude comparative, à l'aide des monuments, de la vie païenne à son déclin, de la vie chrétienne à son aurore, et de la vie musulmane à son apogée. L'intérêt de ce bel ouvrage est encore avivé par une riche série de près de cent figures et estampes dessinées et gravées par nos meilleurs artistes.

LUCIEN DUBOIS.

(A suivre.)

UN MOIS DE CAMPAGNE

(Extrait des Mémoires inédits d'un simple soldat).

Pierre Devaud était des Cerqueux, près de Maulévrier. Il avait environ 25 ans en 1793. Du mois de mars à la fin de septembre, il se battit trente-sept fois contre les bleus. Il était simple soldat et était ordinairement accompagné de son frère, un peu plus jeune que lui.

Il a écrit des Mémoires qui ne sont pas un modèle de littérature, car il n'avait fréquenté que l'école de son village, et encore je doute qu'il y fût le premier ; mais, en revanche, on trouve dans son récit une franchise telle qu'on en rencontre rarement dans les faiseurs de Mémoires, et un calme qui ne serait guère plus grand, s'il parlait des événements passés à l'autre bout du monde.

De plus, il a dévancé tous les historiens qui ont écrit sur le même sujet, car ses Mémoires sont datés du 10 mars 1800.

J'en extrais ce qui se rapporte à la seconde attaque de Luçon et au combat de Chantonnay. Ces deux expéditions lui prirent un mois ; on verra par le détail qu'il fut bien rempli. Je reproduis l'original, sans y faire d'autre changement que de rétablir les règles de la grammaire.

« 1793, août. — Des Cerqueux je suis allé aux Échaubrognes, des Échaubrognes à Loublande, de Loublande aux Échaubrognes, des Échaubrognes aux Aubiers, des Aubiers à Saint-Clémentin, de Saint-Clémentin aux Aubiers, des Aubiers à Saint-Aubin de Baubigné, de Saint-Aubin de Baubigné à Châtillon.

« Là se fit le rassemblement pour aller à Luçon.

« De Châtillon à Mallièvre, de Mallièvre aux Epesses, des Epesses aux Herbiers. Des Herbiers à Ardelay, d'Ardelay à Vendrennes, de Vendrennes aux Quatre-Chemins de l'Oie, des Quatre-Chemins à Sainte-Florence, de Sainte-Florence aux Essarts. Des Essarts à Sainte-Florence, de Sainte-Florence au Château de l'Oie, du Château de l'Oie à Saint-Vincent, de Saint-Vincent à Saint-Hilaire le Vouhis, de Saint-Hilaire à Chantonnay, de Chantonnay au Pont-Charron, du Pont-Charron à la Réorthe, de la Réorthe à Sainte-Hermine, de Sainte-Hermine à Sainte-Gemme, de Sainte-Gemme à Bessay, de Bessay à Luçon.

« Là, nous nous sommes battus, mais nous avons eu la déroute avec perte de 10,000 hommes et de 19 pièces de canon. Nous étions plus de 100,000 hommes, mais le désordre s'est mis dans notre armée, et nous avons fait une grosse perte [1].

« J'ai pris la fuite et j'ai traversé un canal où j'avais de l'eau jusqu'au nez. De là, je suis allé pour passer sur le pont de Bessay, mais le marquis de la Rochejaquelein nous guettait au bout du pont avec deux pièces de canon, en travers sur le pont ; il voulait forcer les hommes à se retrancher.

« Je me suis porté jusqu'au milieu du pont, et l'on était si pressé, que la foule s'est abattue. Pour moi, j'ai tâché de m'approcher du garde-fou, et j'ai regardé en bas pour voir si l'eau était profonde. Je me suis aperçu que je n'étais pas loin du bord, j'ai laissé mon fusil sur le pont et j'ai sauté en bas. J'ai passé le reste de la rivière ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. J'ai ramassé un autre fusil de munition et me suis dirigé vers Bessay.

« La chaleur était si forte, que les hommes en mouraient ; ils s'en allaient à reculons de dix à quinze pas, et ils tombaient morts en se renversant en arrière.

« De Bessay à Bournezeau, de Bournezeau à Chantonnay, de

[1] Le chiffre de 100,000 est exagéré, mais celui de 10,000 hommes, porté comme perte, l'est encore davantage. J'ai toujours entendu dire, dans mon enfance, que le rassemblement pour l'attaque de Luçon fut le plus nombreux de toute la guerre. Dans une partie du pays insurgé, ce fut une véritable levée en masse. Il devait y avoir là 80,000 hommes.

Chantonnay au Puybelliard, du Puybelliard à Monsireigne, de Monsireigne à Saint-Prouaut, de Saint-Prouant au Boupère, du Boupère à Saint-Michel-Mont-Mercure, de Saint-Michel à la Flocelière, de la Flocelière à Châteaumur, de Châteaumur aux Chatelliers, des Châtelliers à Saint-Amant, de Saint-Amant à Châtillon, de Châtillon à Saint-Aubin de Baubigné, de Saint-Aubin de Baubigné aux Cerqueux.

« Je suis reparti des Cerqueux à Maulévrier, de Maulévrier à Mazière, de Mazière à la Tessouale, de la Tessouale au Puy-Saint-Bonnet, du Puy-Saint-Bonnet à Mortagne, de Mortagne à la Verrie, de la Verrie aux moulins des Alouettes, des moulins des Alouettes aux Herbiers, des Herbiers à Ardelay, d'Ardelay à Saint-Paul-en-Pareds, de Saint-Paul à Rochetrejoux, de Rochetrejoux au Boupère, du Boupère à Tillay, de Tillay à Chavagnes-en-Pareds, de Chavagnes-en-Pareds à Bazoges en Pareds, de Bazoges à la Caillère, de la Caillère dans la Grande-Forêt, de la Grande-Forêt au Château de l'Hermenault, du Château de l'Hermenault à la Croix de la Réorthe, de la Croix de la Réorthe au Pont-Charron, du Pont-Charron à Chantonnay.

« Nous nous sommes battus. Les bleus étaient 10,000 hommes ; nous les avons battus complètement. Nous avons pris dix pièces de canon, deux obusiers, trois cents chariots venant de la Rochelle, et trois cents vivandières. Nous avons tué entre deux ou trois mille hommes.

« Nous poursuivîmes les ennemis de Chantonnay à Saint-Germain et de Saint-Germain à Saint-Vincent ; mais c'était le soir, ils se sauvèrent par Saint-Hilaire-le-Vouhis et Bournezeau.

« Septembre. — De Chantonnay au Puybelliard, du Puybelliard à Monsireigne, de Monsireigne à Saint-Prouant, de Saint-Prouant au Boupère, du Boupère à Saint-Michel, de Saint-Michel à la Flocelière, de la Flocelière à Châteaumur, de Châteaumur aux Châtelliers, des Châtelliers à Saint-Amant, de Saint-Amant à Châtillon, de Châtillon à Saint-Aubin de Baubigné, de Saint-Aubin de Baubigné aux Cerqueux. »

L'extrait que je viens de donner a bien plus l'air d'une feuille d'étapes que d'un récit historique. Cependant, on y trouve plus d'une indication précieuse à recueillir, au point de vue de l'histoire proprement dite et des habitudes militaires durant cette guerre étrange.

Les auteurs sont tous d'accord, si je ne me trompe, pour attribuer l'encombrement du pont de Bessay à un accident provenant d'un caisson ou d'un canon renversé. On voit que Devaud lui donne une autre cause. S'est-il trompé? Ce n'est guère à croire, car la manière dont il raconte la mort des hommes frappés de congestion cérébrale, prouve qu'il était observateur. Tout médecin dira qu'il a bien vu, et qu'un paysan de vingt-cinq ans n'inventerait pas les détails qu'il a notés.

Il est à croire qu'il a aussi bien vu ce qui se passait au bout du pont, et que, s'il se fût agi seulement de franchir un caisson renversé, il eût évité de sauter dans la rivière.

Les historiens ont dit encore que les Vendéens avaient été tellement effrayés de leur déroute de Luçon, qu'ils n'osaient plus affronter les bleus, et que, pour le combat de Chantonnay, on fit venir ceux qui n'avaient pas assisté à la première bataille, parce qu'ils n'étaient pas démoralisés comme les autres. Devaud ne fut toujours pas de ce nombre et, sûrement, il ne fut pas le seul.

A peine rentré chez lui, il répondit à une nouvelle convocation, et, durant les circuits qu'il eut à faire, il eut tout le temps de réfléchir et toute liberté de regagner sa demeure par un chemin plus direct. Si le découragement eût été général, n'en eût-il pas subi l'influence durant sa longue marche, qu'il décrit minutieusement?

La vérité est que l'on conduisit à Luçon autant de peureux que de véritables soldats. J'en ai connu assez de cette catégorie. L'événement prouva que c'était une faute, et il n'est pas étonnant qu'on vît du découragement parmi ces poltrons, qui trouvaient que c'était déjà trop de s'être battu une fois.

Devaud prouve, en outre, que, si le courage était nécessaire aux Vendéens, ils avaient également besoin de posséder de vigoureux

jarrets. Des soldats réguliers en campagne sont obligés, quelquefois, à des marches forcées, mais, à tout bien prendre, une armée fait peu de chemin par jour ; puis, après le combat, elle avance méthodiquement, ou bien elle se retire sur sa ligne de retraite et s'arrête bientôt.

Les Vendéens, au contraire, rentraient dans leurs foyers après chaque engagement ; il y avait presque autant de campagnes que de combats, et l'on sait s'ils étaient nombreux ! Devaud se battit cinquante-huit fois et quitta sa maison quarante-cinq fois. Il donne tous ses itinéraires dans le moinde détail. Celui que je reproduis ici n'est pas le plus court, mais il y en a de plus considérables. Qu'on juge de la fatigue de ces hommes, exposés à toutes les variations atmosphériques et, bien souvent, aux plus dures privations !

Un dernier fait est encore à noter dans le récit qu'on vient de lire : les 300 vivandières prises à Chantonnay étaient un nombre bien exagéré pour un corps de 10,000 hommes. Leur présence devait avoir un autre motif que le soin des vivres, et laisse planer de vilains soupçons sur les mœurs des armées républicaines.

L. AUGEREAU,

Curé du Boupère.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE SANS-CULOTTE J.-J. GOULLIN, *membre du Comité révolutionnaire de Nantes,* 1793-1794, par Alfred Lallié. — Un vol. in-12, 168 pp. — Paris, H. Champion, quai Malaquais, 15; Nantes, Libaros.

Dans son étude sur les *Noyades de Nantes,* M. Lallié disait, l'an passé, avoir formé sur Goullin un dossier volumineux, qui prouverait que ce personnage, de probité équivoque, s'était fait une carrière du métier de sans-culotte.

M. Lallié a tenu sa promesse, et la monographie qu'il a consacrée à Goullin ne mérite pas moins que ses précédents travaux l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution dans les départements de l'Ouest.

Goullin joua à Nantes un rôle fort important; il était le meneur du Comité révolutionnaire et il eut, en beaucoup de circonstances, une action directe et personnelle, qui ne fut pas moins néfaste à la ville de Nantes que celle de Carrier, dont la mémoire est pourtant demeurée chargée de toutes les malédictions de la postérité. « Tout ce qu'on fit devant Troie, dit avec raison M. Michelet, c'est Achille qui l'a fait; et tout ce qu'on fit dans Nantes de choses effroyables, la tradition ne manque pas d'en faire honneur à Carrier. » M. Lallié s'est efforcé de restituer à chacun sa part de responsabilité; de nombreuses pièces inédites, empruntées aux diverses archives de notre ville, révèlent des faits ignorés ou jettent un jour nouveau sur des actes dont il était intéressant de déterminer le véritable caractère. Ainsi, par exemple, de la correspondance de Goullin avec Fouquier-Tinville, au sujet des 132 Nantais envoyés à Paris, ressort ce fait étrange, que le célèbre accusateur public n'était, en comparaison de Goullin, qu'un scrupuleux obser-

vateur des lois. Goullin n'était pas seulement, comme on l'a présenté, un homme exalté, enfiévré de passions révolutionnaires qui l'ont égaré; M. Lallié a découvert qu'il avait d'abord cherché tout simplement à exploiter ses opinions, en quémandant une place lucrative, qu'il obtint en dépit de la justice et des lois, et dans laquelle, pour le malheur des Nantais, il ne put être maintenu.

Il étudie sa conduite dans les différents actes de sa carrière administrative et dans plusieurs circonstances de sa vie privée, et le montre préoccupé de ses seuls intérêts, de ses plaisirs, guidé par le souci de satisfaire ses rancunes, et portant jusqu'aux dernières limites le mépris de la vie humaine.

Il le suit à Paris où, pendant près de deux mois, Goullin demeura pour son agrément, en compagnie d'un autre membre du Comité révolutionnaire et d'amis qu'il avait emmenés avec lui et qui, tous, furent hébergés aux frais du Comité.

L'auteur a retracé, avec le plus grand soin, les principales phases de la lutte que l'intérêt personnel avait suscitée entre les différents personnages qui détenaient à Nantes l'autorité, et il établit clairement que les sentiments d'humanité furent absolument étrangers aux poursuites que le Comité révolutionnaire exerça contre un noyeur célèbre protégé par Carrier, de même que la vengeance et la sûreté personnelles poussèrent le président Phelippes aux actes qui amenèrent la perte du Comité.

Si Goullin a rencontré, de nos jours, quelques apologistes, qui ont essayé de faire de lui un antagoniste de Carrier, il est aisé de tirer, des témoignages révolutionnaires recueillis par son biographe, la preuve incontestable que les contemporains les moins suspects de modérantisme furent unanimes à le regarder comme un scélérat. Il avait si bien compris lui-même que son nom était un objet d'horreur, qu'il avait cru devoir en prendre un autre. Cela suffit pour le juger.

ÉMILE GRIMAUD.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — PORTS MARITIMES DE LA FRANCE. — NOTICE SUR LES PORTS DU CROISIC, DU POULIGUEN, ET DE LA TURBALLE, par M. Bonamy, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Paris, Imprimerie Nationale, 1880. In-4° de 56, 32 et 24 pages.

L'Atlas des ports maritimes de France, publié par le ministère des Travaux publics, vient d'achever son quatrième volume, et les trois notices dont les titres précèdent sont les tirages à part des trois notices qui le terminent. Le cinquième volume s'ouvrira l'année prochaine par les ports de Saint-Nazaire et de Nantes. M. Bonamy a traité avec beaucoup d'ampleur les notices qui lui ont été confiées: chacune d'elles est établie sur un plan uniforme, d'après le programme général du Ministère et se divise en cinq chapitres comprenant: 1° les renseignements géographiques et hydrographiques; 2° l'historique; 3° la description du port; 4° les renseignements commerciaux; 5° la bibliographie. Le second chapitre est surtout remarquable dans la notice sur le Croisic et ne laisse absolument rien à désirer depuis les époques féodales; mais puisque M. Bonamy remonte à Strabon et cite quelques archéologues qui ont cru reconnaître dans ce port le *Brivates Portus* de Ptolémée, nous eussions désiré qu'il fît observer que cette attribution est généralement abandonnée aujourd'hui, et qu'il ajoutât quelques mots de l'opinion moderne, qui place dans la baie du Croisic, et non pas dans le golfe du Morbihan, le théâtre de la grande bataille navale de César contre les Vénètes.

Un peu plus loin, M. Bonamy, ayant remarqué que, délivré des incursions barbares, le Croisic passa avec tout le pays de Guérande sous la domination des évêques de Vannes, ajoute que cette domination eut pour effet d'introduire dans l'île de Batz le dialecte breton de Vannes, qui a fourni les noms d'un grand nombre de villages et que l'on y rencontre encore sur quelques points. Est-il bien sûr que telle soit l'origine du breton, qui a laissé en effet des traces dans toute la presqu'île guérandaise?

Il y a, au contraire, beaucoup de raisons de supposer que cette langue était parlée dans le pays bien avant l'annexion de Guérande

à l'évêché de Vannes : cette annexion n'eut lieu que pendant fort peu de temps et n'eût pas suffi pour acclimater un nouveau langage, tandis qu'il paraît bien acquis que le territoire Vénète s'étendait jusqu'à l'embouchure de la Loire, dès les premiers temps de l'invasion romaine. De toute façon, l'introduction de la langue bretonne en ces parages ne doit pas être postérieure à l'émigration de la Grande-Bretagne, qui eut lieu au Ve siècle.

Quoi qu'il en soit, cela n'ôte pas au travail de M. Bonamy le mérite d'être le meilleur et le plus complet qui ait été entrepris jusqu'à présent, sur ce port jadis si florissant, qui put armer à ses frais et en huit jours, pour le service du roi, en 1523, quatre navires jaugeant 540 tonneaux et montés par 520 hommes. Notre critique n'effleure que l'épiderme, et tout ce que nous souhaitons, c'est que la notice qne nous achevons sur Saint-Nazaire, pour le même recueil, ne donne pas prise à plus forte objection.

Le mouvement du Croisic, bien déchu de son ancienne splendeur, est aujourd'hui, par an, entrées et sorties réunies, de plus de mille navires, présentant un tonnage total de 40,000 tonnes de jauge et de 27,000 tonnes de marchandises, dont 5,000 seulement à l'entrée.

Les notices sur les ports du Pouliguen et de la Turballe ont sur celle du Croisic ce mérite particulier d'être les premières qui aient été composées, d'après des documents par conséquent inédits. Le Pouliguen était déjà un port au XVIe siècle et relevait du *miseur* de celui du Croisic. Mais la Turballe ne date que de 1837 et a dû être créé pour donner abri aux pêcheurs de sardines de cette côte. Le mouvement annuel du Pouliguen est aujourd'hui de 650 navires, jaugeant ensemble 19,000 tonneaux et chargés de 16,000 tonneaux de marchandises, dont 10,000 à la sortie. La Turballe ne reçoit, en dehors de ses nombreuses chaloupes de pêche, que 120 navires de 2,000 tonneaux, avec 400 tonneaux seulement de marchandises : la sardine ne figure pas dans ce mouvement et c'est la seule lacune que nous ayons à signaler dans cette intéressante statistique.

Quand toutes les côtes de France auront été décrites avec cette précision, le ministère des Travaux publics pourra se vanter d'avoir

élevé un monument que toutes les nations de l'Europe devront lui envier.

RENÉ KERVILER.

CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE, par M. Paul Sébillot. — In-18 jésus, XII-360 p. Paris, G. Charpentier.

Plutôt que d'analyser ce livre — des contes s'analysent-ils? — nous préférons, en reproduisant presque toute son intéressante préface, laisser l'auteur expliquer comment il a été amené à en recueillir les éléments.

L'étude de la littérature populaire qui, à l'étranger, et surtout en Angleterre et en Allemagne, a donné naissance à nombre de publications importantes, ne fait pour ainsi dire que commencer en France, et même bien des pays ont été laissés de côté par ceux qui se sont occupés de recueillir les contes, les légendes et les chansons qui forment le bagage littéraire, parlé, mais non écrit, des habitants de la campagne et de ceux du bord de la mer.

Parmi les coins de la France les moins fouillés se place le pays gallot, ou, si l'on aime mieux, la partie de la Bretagne qui parle français, et qui comprend la totalité de l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure sauf la commune du Bourg-de-Batz, un tiers du Morbihan, et un peu plus de la moitié des Côtes-du-Nord. Alors que Souvestre, La Villemarqué, Luzel et bien d'autres exploraient avec succès la Bretagne bretonnante, presque personne ne paraissait se soucier de la littérature légendaire de la Haute-Bretagne. Ce dédain m'avait frappé, et il me semblait qu'en cherchant bien, on pourrait trouver chez les paysans gallots des récits légendaires intéressants.

Je me souvenais vaguement de contes gouailleurs et de légendes merveilleuses ou terribles que ma bonne m'avait racontés quand j'étais enfant, et je me rappelais certaines aventures diaboliques qui autrefois m'avaient fait très peur. Vers 1860, je me fis redire ces contes, j'interrogeai plusieurs personnes de la campagne, et dans le seul canton de Matignon, mon pays natal, je recueillis en peu de temps une vingtaine d'histoires. Je les rédigeai alors, puis pendant plusieurs années je les oubliai dans un tiroir.

Je les relus il y a deux ans, et il me sembla que ces récits naïfs présentaient quelque intérêt. Je me trouvais alors dans l'Ille-et-

Vilaine où j'étais allé pour faire des études de paysage, et, comme les pluies d'automne me retenaient souvent à la maison, je résolus d'employer les loisirs auxquels me condamnait le mauvais temps à rechercher si dans ce pays, alors nouveau pour moi, il existait encore des contes et des légendes.

Les premières personnes que j'interrogeai ne me racontèrent d'abord que des fragments d'un intérêt médiocre, et ce ne fut pas sans difficulté que je parvins à leur faire comprendre ce que je désirais. Mes conteurs semblaient peu à l'aise et paraissaient craindre que je n'eusse l'intention de me moquer de leurs « histoires d'autrefois. »

Mais quand je leur eus à mon tour dit ce que j'avais appris ailleurs, j'obtins des récits plus complets qui, pour la plupart, me furent faits par des enfants et par des femmes. Ensuite, il me vint des hommes, et peu à peu j'installai chez moi de véritables veillées, où mes conteurs, bien à l'aise, racontaient leurs histoires au coin du feu; insensiblement ils s'habituèrent à ces sortes de réunions, et pendant plusieurs mois, j'eus presque tous les soirs deux ou trois conteurs qui, prenant la parole tour à tour, se rectifiant parfois l'un l'autre, me donnèrent un plus grand nombre de récits que je n'eusse osé l'espérer. Une légende racontée mettait l'un des auditeurs sur la trace d'une autre à laquelle il ne songeait plus, et qu'il finissait par se rappeler. L'an dernier, je procédai de la même manière à Saint-Cast et à la Saudraie, dans les environs de Moncontour, et en moins de deux ans je ramassai plus de deux cents contes.

Il me fut aisé de voir que les récits légendaires étaient encore en grand nombre dans les campagnes de la Haute-Bretagne; mais aussi, je constatai qu'il était peut-être grand temps de les recueillir. On ne rencontre plus guère aujourd'hui comme autrefois des conteurs possédaut un vaste répertoire, donnant à leurs récits une sorte de forme consacrée, et qui avaient une réputation locale de narrateurs habiles et amusants. Souvent on me disait : « Ah ! si vous aviez connu le père un tel, ou la mère une telle qui sont morts maintenant, ils vous auraient dit des histoires depuis le premier de l'an jusqu'à la Saint-Sylvestre ! »

Jadis on racontait plus volontiers qu'à présent : dans l'hiver les chemins étaient mauvais, on ne pouvait guère sortir de chez soi, et comme alors peu de gens savaient lire, comme les paysans ne s'occupaient pas de politique et ue lisaient pas de journaux, il fallait bien trouver un moyen de charmer l'ennui des longues veillées. Les communications sont maintenant plus aisées et plus fréquentes entre les villages et les bourgs ; on apprend ces histoires au marché de la ville, on en lit dans les journaux, et peu à peu les vieux récits s'oublient; ils disparaîtraient peut-être même tout-à-fait, si les femmes ne les conservaient dans leur mémoire pour amuser les enfants.

La plupart des récits que j'ai recneillis m'ont été contés par plusieurs personnes, parfois même par cinq ou six, originaires de communes souvent éloignées les unes des autres, et qui n'avaient guère quitté leur pays natal. J'ai mis au bas de chaque conte le nom du narrateur qui m'a fourni la version la plus complète, et autant que possible son âge et sa profession.

Je me suis efforcé de conserver ces contes populaires tels que je les ai entendus, en me bornant à les mettre en français correct, à traduire les termes patois qui n'auraient pas été facilement compris, et à élaguer les redites qui ne sont pas utiles à la marche de l'histoire,et qui, supportables dans un récit mimé et parlé, seraient devenues désagréables à la lecture. Je me suis bien gardé de vouloir embellir mon sujet en y ajoutant des épisodes tirés de mon imagination ou empruntés aux recueils publiés en d'autres pays, persuadé qu'en ces sortes de choses la fidélité est à la fois ce qu'il y a de plus honnête et de plus habile. Il est au reste plusieurs de ces contes, — surtout dans la série des féeries et des aventures merveilleuses, — qui ont été écrits presque sous la dictée du narrateur : le lendemain, la mémoire encore fraîche, je transcrivais mes notes, et je les relisais à ma femme qui, ayant écouté le récit de la veille, me servait de contrôle, me rectifiant parfois, parfois me rappelant des phrases pittoresques qui m'avaient échappé.

Les quelques légendes recueillies à Matignon vers, 1860, et qui

ont trait à des diableries, à des histoires de l'autre monde ou à des choses comiques, sont moins littérales ; je ne crois pas cependant en avoir altéré le fond, ni y avoir ajouté des embellissements considérables. Je les donne telles que je les ai retrouvées dans mes cartons.

Je laisse à d'autres le soin de rechercher la source difficile à déterminer à laquelle ont puisé mes conteurs. Je me suis borné, quant à moi, à recueillir des récits, et ce que je publie ici est, pour me servir d'une expression empruntée à un art qui m'est plus familier que la littérature; une série d'études d'après nature. Souvent j'ai demandé à mes conteurs de qui ils tenaient le récit, et presque toujours ils me disaient l'avoir entendu dire par une personne âgée ou morte très vieille. Parfois en commençant leur récit, les narrateurs disaient: « Ceci est nu vieux conte d'autrefois que racontait ma grand'mère. »

En Basse-Bretagne et en d'autres contrées de France, les narrateurs ont une tendance à placer la scène racontée dans le pays qu'ils habitent, à donner aux héros des aventures des noms locaux : telle n'est point en général la manière de procéder des paysans et des marins de la Bretagne française, ainsi que j'ai pu l'observer, tant dans les contes que je publie ici, que dans près de deux cents que je conserve en portefeuille. Cela peut tenir à ce que la nationalité des Gallots n'est pas aussi tranchée que celle d'autres anciennes provinces, la Basse-Bretagne par exemple, qui a une langue à part et une sorte de nationalité distincte. Le fait en tout cas m'a paru bon à signaler.

Les pays où j'ai recueilli ces contes forment quatre groupes assez éloignés les uns des autres : c'est d'abord le canton de Matignon, et surtout la commune maritime de Saint-Cast, arrondissement de Dinan ; — Dinan et ses environs ; — les communes de Penguilly et de Saint-Glen, canton de Moncontour (arrondissement de Saint-Brieuc) ; — enfin, Ercé-près-Liffré, arrondissement de Rennes, et les communes voisines.....

Mgr DUPANLOUP DEVANT LE SAINT-SIÈGE ET L'ÉPISCOPAT. Recueil des hommages rendus par le Souverain-Pontife et les évêques à sa personne et à sa mémoire, avec une introduction par M. l'abbé Chapon, vicaire de la cathédrale d'Orléans. — Orléans, Herluison, 1880. In-12, 356 p.

TOMBEAU DE Mgr DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. 2me édition. — *Ibid.*, 1880. In-12, 190 p.

Nous ne pouvons laisser paraître, sans les saluer au passage, les deux volumes dont les titres précédents indiquent suffisamment l'intérêt. Le premier contient, en particulier, avec leur traduction, les 44 brefs adressés à Mgr Dupanloup par S. S. Léon XIII et ses deux prédécesseurs : monument impérissable du dévouement de l'illustre évêque aux intérêts de l'Eglise. Le second renferme des poésies en grec, en hébreu, en latin et en français, composées en l'honneur du vaillant académicien. Parmi les dernières, nous en rencontrons signées de Victor de Laprade et de Prosper Blanchemain. — Nous détacherons ici pour nos lecteurs la plus courte de ces pièces, signée, elle aussi, d'un nom qui ne leur est pas inconnu.

D'autres célèbreront son âme grande et fière,
Qui dans les mauvais jours traçait notre devoir,
Qui jamais ne laissa s'égarer sa prière
De la route du ciel aux sentiers du pouvoir.

D'autres rappelleront que sa mâle éloquence
Fut l'arme du guerrier toujours prêt au combat,
Qu'après Dieu, son Seigneur, il n'aima que la France,
Qu'il fit, pour la défendre, autant qu'un vieux soldat.

Pour moi, dernier venu dans ce cœur noble et tendre,
Sous ses regards si doux un moment abrité,
Je crois encor le voir, lui parler et l'entendre,
Et ce cher souvenir me redit : Sa Bonté.

A. de Pontmartin.

Nous regrettons que le défaut de place nous empêche de citer encore les remarquables sonnets de M. Ludovic de Vauxelles et d'un ancien élève de la Chapelle ; et nous félicitons bien sincèrement M. Herluison, l'habile et sympathique éditeur d'Orléans, d'avoir donné tous ses soins et toute sa science typographique à cet artistique *Tombeau* de son Évêque.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

ŒUVRES POÉTIQUES DE VICTOR DE LAPRADE. Tome IV.

M. Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, à Paris, vient de mettre en vente le quatrième volume des ŒUVRES POÉTIQUES DE VICTOR DE LAPRADE ; volume qui comprend *les Voix du silence, Varia, le Livre des adieux.* Nous nous bornons aujourd'hui à cette mention ; la *Revue* dira bientôt en quelle haute estime tout homme de goût et de cœur doit tenir ces trois beaux recueils réunis sous une seule couverture, comme trois diamants dans un même écrin.

CHRONIQUE

LE CONGRÈS DE QUINTIN

(6-12 septembre 1880)

Nous arrivons de Quintin, et c'est sous l'impression toute vive encore de ce que nous y avons vu et entendu, que nous allons essayer de résumer nos souvenirs. Nous ne répondons pas de notre impartialité, disons-le tout de suite : l'accueil fait par la population tout entière à l'*Association bretonne,* l'hospitalité si large qui lui a été offerte, l'empressement si flatteur avec lequel les réunions étaient suivies, — tout cela nous dispose et doit, on l'avouera, nous disposer à voir en beau ce Congrès de Quintin, auquel nous n'avions pas eu tort, ce semble, de prédire quelque splendeur.

I

Le 6 septembre au matin, la messe du Saint-Esprit a été célébrée avec beaucoup de pompe. Mgr David l'a dite, entouré d'un nombreux clergé, dans l'église provisoire (Notre-Dame de la Porte), et a prononcé le discours d'usage. Il est superflu d'ajouter que ce discours était en tous points digne d'un évêque célèbre par la hauteur de ses vues, la délicatesse de ses éloges et l'élégance de sa parole.

Le même jour, à la séance d'ouverture, M. Garnier Bodéléac, maire de Quintin, a souhaité la bienvenue à l'*Association bretonne*, dans une allocution franche et cordiale, chaleureuse et énergique, dont la forme valait le fond. Puis le directeur-général de l'Association, M. Rieffel, le directeur de la section d'Agriculture, M. de Châteauvieux, et M. de la Villemarqué, directeur de la section d'Archéologie, ont pris successivement la parole. L'éloge de M. Louis de Kerjégu a fait presque exclusivement l'objet de ces trois discours. C'était bien le moins que le vaillant

homme de bien, dont l'Association et la Bretagne ont si vivement senti la perte, trouvât, à l'inauguration du dernier Congrès préparé par lui, toutes les voix unies pour étudier son utile vie et pour apprécier ses services. La présence des enfants de M. de Kerjégu augmentait encore l'intérêt de ces oraisons funèbres, variées de forme et chargées de détails extrêmement intéressants.

Le Congrès a ensuite nommé les bureaux chargés de diriger, à Quintin, les séances et les travaux de chacune de ses sections. M. de Bélizal, député des Côtes-du-Nord, a été élu président du Congrès et de la section d'Agriculture; M. de Kerdrel, sénateur, président de la section d'Archéologie.

Cette année, de grands préparatifs avaient été faits par la section agricole; le mauvais temps a entravé les opérations, spécialement le Concours hippique. Sans les pluies torrentielles des derniers jours, le succès eût été très grand; malgré ce contre-temps, si grave, il a été très remarquable. Les agriculteurs des environs ont répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été fait. M. Georges Ville n'a point donné de conférence; néanmoins l'auditoire n'a fait défaut à aucun des orateurs. Personne n'ignore combien ces conférences ont pris d'éclat et de développement depuis quelques années; de véritables orateurs spéciaux s'y sont révélés, MM. Kersanté, de Champagny, Limon, par exemple. Ce dernier avait largement contribué à la réunion des neuf comices ou sociétés d'Agriculture, qui s'étaient donné rendez-vous à Quintin. Enfin, nous le répétons, sans ces orages malencontreux, la section d'Agriculture, si ébranlée que l'ait laissée la mort de M. Louis de Kerjégu, si profondément que se fît sentir l'absence de ce puissant organisateur, a obtenu un légitime succès, digne de ses efforts et des libéralités qu'elle prodigue chaque année.

II

Quant à la section Archéologique, elle n'eût guère pu espérer un succès plus complet. Rien ne lui a manqué; rarement elle avait reçu un tel nombre de communications; rarement ses séances du matin avaient été aussi régulièrement suivies; pour les séances du soir, il a fallu les transférer de la grande salle de la mairie, devenue insuffisante, dans l'immense salle des halles, qui ne s'est pas trouvée trop vaste.

Nantes avait envoyé MM. Menard père et fils et M. R. Oheix; Rennes, MM. de la Borderie, Guillotin de Corson et Pocquet; Lorient, M. de Kerdrel; Quimperlé, MM. de la Villemarqué et Audran; Saint-Brieuc, MM. G. du Mottay et Ernault; Vannes, M. de Rorthays..... N'essayons

pas de continuer cette liste, même en n'indiquant que les noms les plus connus. M. de Kerdrel a présidé, comme toujours, avec cette incomparable aisance, cette éloquence et cette bonne grâce auxquelles le don de l'à-propos ajoute à chaque instant un sel nouveau, et que vingt Congrès ont fait ressortir. — Nous allons passer brièvement en revue quelques-uns des travaux de la section.

Les séances du soir ont eu beaucoup d'éclat. M. de la Villemarqué, avec l'autorité particulière qui s'attache à son nom, à ses livres savants, charmants, ingénieux, connus de tous les Bretons, a parlé, le lundi (6 septembre), de la forêt de Brocéliande (dont celle de Quintin est un débris), des traditions et des légendes qui ont eu cours, durant tout le moyen âge sur cette mystérieuse forêt; il n'avait garde d'oublier les fées, les enchanteurs, les sources et particulièrement la fontaine prodigieuse de Baranton. Le vendredi, sous le titre un peu vague de *Fraternité bretonne,* M. de la Villemarqué a tracé l'histoire des pieuses et antiques Confréries bretonnes, et il a su présenter sur ce sujet de nouveaux aperçus, tâche difficile après l'excellente étude qu'y avait consacrée, il y a quatre ans, M. Léon Maître dans le *Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.*

M. de la Borderie a appelé l'attention du Congrès sur l'*Histoire littéraire de la Bretagne ;* il a montré l'importance de cette matière, l'insuffisance des travaux dont elle a été l'objet, la nécessité qu'il y a à s'en occuper; il a indiqué l'intérêt, l'imprévu des résultats auxquels on aboutirait en suivant cette voie; pour prêcher d'exemple, il s'était proposé d'aborder deux sujets, deux figures curieuses de cette histoire : au XII^e^ siècle, Marie de France, dont il voulait démontrer l'origine bretonne ; au XVIII^e^, M^lle^ de Malcrais, c'est-à-dire le poète croisicais Des Forges Maillard et sa curieuse mystification qui trompa si plaisamment Voltaire, dont la rancune a pesé sur la mémoire de Des Forges, fort injustement, comme l'a très bien démontré M. de la Borderie, qui a vivement intéressé son nombreux et brillant auditoire en contant avec des détails piquants et nouveaux cet épisode original de notre histoire littéraire.

Quant à Marie de France, le temps a manqué à M. de la Borderie pour s'en occuper : mais nous espérons que c'est partie remise.

A Landerneau, M. de Rorthays s'était engagé à parler, cette année, de la *liberté bretonne,* et il s'est acquitté de sa tâche en homme que l'immensité et la hauteur du sujet ne pouvaient effrayer. Les preuves de M. de Rorthays ne sont plus à faire. Comme l'a fait remarquer M. de Kerdrel, il n'est pas de ceux que les événements trouvent sans ressources et sans forces. Rentré dans la vie privée, il a honoré par le travail, par le combat, par la lutte ingrate, mal récompensée parfois — et dans

laquelle les blessures ne sont pas toutes faites par l'ennemi, — la retraite que les fluctuations de la politique lui ont imposée. Mieux que personne, il a compris et rendu, à Quintin, ce qu'il y a de libre et de généreux dans le caractère breton comme dans les anciennes institutions de notre pays, ce qu'il y a de vigoureux, de sain, d'invincible dans notre race, et il a expliqué avec une grande largeur de vues, avec un grand bonheur d'expression, comment la nationalité bretonne s'est conservée forte, indépendante, vivace, grâce précisément à la répugnance qu'elle a toujours eue pour la tyrannie et pour le servilisme.

Dom Alphonse Guépin, au physique, forme avec M. de Rorthays un vrai contraste ; ce sont pourtant, chacun dans leur sphère et avec leurs armes propres, deux champions également habiles de la même cause. — Le Bénédictin était fort désiré, et il n'a fallu rien moins que son érudition, l'aisance et la sûreté de sa parole, pour dépasser l'attente de ses auditeurs. Il a conté avec charme, avec science, et par moments avec une chaleur communicative, l'histoire (surtout l'histoire religieuse) de Quintin, et rendu compte de l'excursion archéologique dans cette ville. On a pris plaisir à entendre ce religieux, à l'extérieur modeste, à l'œil doux et fin, parler, sans embarras comme sans forfanterie, de mille détails locaux, charmants, attrayants, intéressants pour l'auditeur le plus étranger ; on saisissait une fois de plus sur le vif l'amour du pays et du clocher, toujours ardent et expansif, dans une âme de moine, c'est-à-dire dans un de ces cœurs que l'on nous peint desséchés, voués exclusivement soit à l'amour de leur ordre, soit à l'amour du pouvoir ! Nous dirions volontiers, comme on l'a dit à Rome, que dom Guépin, malgré son nom, est *une abeille,* une abeille par le miel et par l'activité féconde.

M. du Laurens de la Barre, qui ne s'est jamais mieux porté, grâce à Dieu ! que depuis sa mort, annoncée ici même, a lu deux jolis contes bretons et une courte notice sur l'origine et le caractère des contes milanais; et il les a lus comme il sait lire, avec la verve et l'entrain qui donnent tant de valeur à ses communications. — Aussi Dieu sait avec quel entrain les rires et les applaudissements de l'auditoire ont répondu au charmant conteur.

M. Audrain, vice-président de la Société Archéologique du Finistère, a détaillé, avec l'autorité incontestable dont il jouit depuis longtemps, un mobilier breton du XVI^e^ siècle, en faisant ressortir les indications précieuses qu'un inventaire de ce temps peut fournir relativement à la vie de nos pères. — M. R. Oheix a étudié les saints bretons jusqu'ici oubliés par l'histoire, en essayant de fixer la méthode qui permettait de recueillir avec quelque sûreté sur eux les détails encore inédits. Une grande netteté d'exposition, un vrai charme de style, de brèves légendes

habilement semées dans ce travail, donnaient à cette étude un attrait et une saveur qui ont été vivement goûtés par le Congrès.

Dans les séances du matin, la section a entendu des communications très remarquables. M. Ernault a lu un mémoire très élégant de forme, très neuf de fond, et surtout très solide, sur l'étymologie et l'origine des mots dans la langue bretonne. M. Gaultier du Mottay a inventorié le répertoire archéologique du canton de Quintin, et sa réputation déjà ancienne et solide n'aura qu'à gagner encore à la publication de ce travail. M. Kerviler, avec son infatigable activité, avait envoyé deux mémoires qui ont fait regretter, une fois de plus, son absence forcée : une étude sur les *Chaires extérieures en Bretagne* et la *Bibliographie de Saint-Nazaire*. M. de la Borderie a traité la question des *Diablintes* et de leur situation topographique : il ne sera pas permis d'émettre désormais un doute sur le point qu'ils ont occupé, c'est-à-dire le Bas-Maine et Jublains (près Mayenne) pour capitale; il sera surtout impossible de renouveler, comme on a voulu le faire récemment, la vieille erreur de nos premiers chroniqueurs (Pierre Le Baud et autres), qui les mettaient dans notre péninsule, à Aleth (Saint-Servan) et environs.

Mais, il faut l'avouer, tous les honneurs des séances du matin ont été pour M. l'abbé Audo, recteur du Vieuxbourg-Quintin. Il n'est pas, à quinze lieues à la ronde, un tumulus, un dolmen, un menhir, un cromlec'h, un lec'h, une voie romaine, un vestige quelconque du passé, que ce prêtre érudit et modeste ne connaisse et n'apprécie avec une sagacité sans pareille. Il est arrivé à établir, sur tout ce qui regarde le passé de sa région, des données étonnantes de précision. Honneur à ces travailleurs honnêtes et trop humbles, qui labourent le champ du passé et savent en faire germer pour la science de riches moissons !

M. de Kerdrel seul n'a point traité — en séance publique — le sujet qu'il avait choisi. — Dans une des séances particulières, il a voulu expliquer pourquoi il n'était pas prêt et comment il n'avait pu encore creuser assez profondément, à son gré, l'histoire de la lutte du Breton Morvan contre l'empereur Louis le Débonnaire. Et cette explication, limpide, colorée, savante comme un mémoire de l'Institut, vivante comme un drame d'histoire, a prouvé supérieurement aux auditeurs que l'orateur était bien prêt à parler, — et à parler mieux que personne, — de la question qu'il a ajournée à l'an prochain. — A la séance de clôture, en résumant les travaux de la Section, M. de Kerdrel a soulevé les unanimes applaudissements de l'assistance. Qui pouvait, mieux que lui, en effet, caractériser l'œuvre pacifique de l'Association Bretonne, et faire remarquer combien sont également coupables, et ceux qui désertent leur drapeau sur le champ de bataille, et ceux qui l'exhibent à tout propos, c'est-à-dire mal

à propos, au préjudice des généreuses entreprises, qui devraient réunir, pour le bien commun du pays, sur le terrain neutre de l'agriculture et de l'histoire, les honnêtes gens de tous les partis.

III

C'est sous cette impression heureuse que s'est séparée la section Archéologique; mais notre chronique serait incomplète si nous passions sous silence le concert du samedi soir, les excursions et l'exposition ouverte au château.

Du concert, nous ne pouvons rien dire, sinon qu'il a été magnifique. De l'excursion au Vieux-Bourg, nous ne pouvons non plus parler longuement : les résultats en seront indiqués ailleurs et plus au long. Cette terre, semée de monuments anciens et surtout de mégalithes, réserve bien des découvertes à qui saura la remuer intelligemment sous la conduite de M. Audo. — La grande excursion comprenait un parcours d'environ 20 lieues. Partis à 5 h. 1/2 du matin, les excursionnistes rentraient vers 9 h. du soir, après avoir parcouru et comme découvert la région admirable qui s'étend de Goarec à Quintin, en passant par Bon-Repos, Caurel, Mûr, les gorges de Poulancre, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Léon, Merléac, Saint-Martin-des-Prés et la Harmoye. Le côté pittoresque primait le côté archéologique. Après avoir déjeuné au milieu des ruines de l'abbaye, les voyageurs examinèrent ce qui reste de la croisée centrale de l'église (XIIIe siècle), l'abbatiale et le cloître (XVIIIe siècle) ; ils gravirent ensuite les hauteurs escarpées de *Gwénod* et contemplèrent de ce sommet une des plus belles vues de Bretagne : au sud, et immédiatement sous la montagne, les étangs des Salles, encadrés dans la touffue et plantureuse forêt de Quénécan, et, au loin, les lignes sinueuses, grises d'abord, puis bleuâtres et, tout à l'horizon à peine indiquées, des montagnes du Morbihan. Du côté du Nord, au-delà de l'entonnoir formé par la vallée du Blavet, le plateau de Laniscat et de Corlai montant, se développant en plans successifs, en pentes variées, et déroulant à perte de vue, en un réseau pittoresque, ses routes, ses clochers, ses landes, ses prés, ses villages et ses manoirs, comme sur une carte géographique dressée à vol d'oiseau.

Deux lieues plus loin, la gorge de Poulancre, avec ses rocs déchiquetés, ses torrents, ses étangs, ses croupes verdoyantes, accrut encore la séduction de ce voyage. Saint-Léon et ses environs l'achevèrent. La chapelle Saint-Jacques (au village de Saint-Léon) est un des monuments historiques les plus curieux et encore les plus complets, malgré de récentes restaurations.

L'exposition avait pour les membres du Congrès des attraits tout différents. Dom Guépin a eu raison de dire qu'en rentrant dans ce vieux château, qui abrita son enfance, il s'était demandé quelles fées, quels enchanteurs avaient passé par là? Les fées, elles sont de sa famille : Mmes Guépin avaient tout fait. Quant aux enchanteurs, ils étaient voisins encore : MM. Edouard Guépin, Hourdin, Boscher-Delangle, Robert Oheix, avaient si bien travaillé, qu'à l'arrivée de M. de la Borderie, le 1er septembre, il ne restait plus guère qu'à classer les richesses réunies. Ce n'est pas dire que ce travail des derniers jours ait été sans fatigues, sans mérite et sans résultat : tant s'en faut. Rarement, il est vrai, il sera possible de rencontrer un pareil cadre, les salons du château, la galerie de portraits qui les décore, les panneaux de vieux Gobelins, et surtout les cinq pièces incomparables de Gobelins du dix-huitième siècle, qui servaient de fonds à l'exposition de Quintin. Ces Gobelins seuls mériteraient une étude; ce sont des tableaux vraiment merveilleux, don royal provenant du château de la Varenne. On avait réuni dans neuf salles se faisant suite, tendues d'Aubussons et de Beauvais, des objets provenant tous de Quintin, tableaux religieux, armes, orfèvrerie, ivoires, bronzes japonais et chinois, vieilles faïences, manuscrits, ornements d'églises, reliquaires, soies anciennes, éventails, miniatures, écrans, pendules, cristaux antiques, pièces historiques (les épingles de tête de Marie-Antoinette, par exemple), que sais je? De tout enfin, et, dans le nombre, pas une pièce médiocre ! Qu'il s'agît des collections préhistoriques de MM. Kerviler et Audo, de bahuts en chêne noir, de christs en ivoire ou en bois sculptés, de consoles, de gravures ou de meubles, tout serait à citer. La salle du lit de la Duchesse, celle du trône ducal (pièce unique peut-être, œuvre du XVIIe siècle), les boudoirs Louis XVI, tout était rempli, rempli à déborder. Il avait fallu, dans ce que chaque maison de Quintin offrait, faire un choix et encore un choix sévère. La porcelaine de Chine avait là des échantillons innombrables de toutes ses variétés; même les plus rares et les plus introuvables. Les porcelaines de Saxe et les faïences de Rennes s'y étalaient à côté des Moustiers et des Rouen....

Maintenant tout cela est dispersé. Jamais peut-être ces pièces uniques ne se retrouveront réunies, dans un ordre qui ajoutait encore à leur valeur. Jamais !... Et pourquoi ? Les Quintinais nous ont dit : « Au revoir ! » d'un air si engageant, qu'il y aurait ingratitude vraiment à ne pas se promettre de retourner chez eux ; on y est si bien !

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ARCHIVES DU BIBLIOPHILE BRETON. Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne, par Arthur de la Borderie. T. I. In-18, x-180 p. Rennes, lib. Plihon.

Tiré à 50 ex., dont 20 sur vélin fort et 30 sur vergé.

ASSOCIATION BRETONNE, classe d'agriculture. 22e session, tenue à Landerneau en 1879. Comptes rendus, procès-verbaux et mémoires publiés par les soins de la direction. In-8°, XXIX-327 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

EPREUVE AVANT LA LETTRE, par Alfred de Courcy. In-8°, 39 p. Paris, lib. Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

ESSAI DE QUESTIONNAIRE POUR SERVIR A RECUEILLIR LES TRADITIONS, LES COUTUMES ET LES LÉGENDES POPULAIRES, par Paul Sébillot. — In-8°, 16 p. Paris, Maisonneuve, 25, quai Voltaire.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE. — SEDAN. — BAZEILLES DIX ANS APRÈS, par Georges Bastard. — Un vol. in-18, 197 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Dentu..... 2 fr. 50

HISTOR AN DUD DIWAR AR MAES A RAOCK AR REVOLUTION VRAZ 1789. Aliou ha Kuzuliou evit ann electionou. In-16, 47 p. Morlaix. Imp. Mauger.

MANSARDES (LES), nouvelle, par Eugène Orieux. Broch. in-8°, 75 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

PROJET DE LOI SUR LES ASSURANCES TERRESTRES, rédigé par Paul Philouze, juge d'instruction à Rennes. In-8°, 43 p. Rennes, imp. Catel.

SIMPLES RÉCITS, par Mme Colomb, 2e éd. — In-8°, 205 p. Paris, Hachette..... 1 fr. 50

TOUR (LE) DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS, par Jules Verne. 49e éd. In-18 jésus, 316 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

QUINTIN

SOUVENIRS ET ANECDOTES

La réunion de l'Association Bretonne à Quintin nous a inspiré l'idée d'écrire quelques pages sur cette petite ville; non pas sans doute un précis chronologique et historique (nous laissons ce travail aux savants érudits qui s'en acquitteront avec leur talent ordinaire); nous voudrions seulement réunir quelques souvenirs du vieux temps, épis dédaignés du riche moissonneur, rassemblés ici par le glaneur en une gerbe modeste.

Moins fragiles et moins éphémères que nos courtes vies humaines, nos cités de pierres conservent longtemps, à travers les âges, leur aspect primitif, et faisant abstraction des changements de détail, l'ensemble reste le même. Si nos ancêtres, dont les ossements sont mêlés à la poussière de notre vieille collégiale, ou reposent autour des ruines de l'église Saint-Thurian, se levaient de leurs tombes et revenaient parmi nous, ils pourraient encore, placés sur les hauteurs qui dominent Quintin, jouir du tableau qui jadis charmait leurs regards, et que le temps a effleuré à peine d'une aile presque inoffensive. C'est toujours, en effet, la vieille tour massive de Notre-Dame, le Calvaire qui s'élève comme un rempart protecteur contre l'envahissement du scepticisme moderne, les clochetons des diverses chapelles, et le château qui donne à l'entrée de la ville un aspect si pittoresque.

Quintin, situé sur le versant nord de la chaîne de montagnes qui traverse la Bretagne de l'est à l'ouest, est dominé par des collines qui l'enserrent de toutes parts. Cette situation, déplorable au

point de vue de la stratégie militaire, est son plus grand charme. Abritée de tous côtés par ce rempart naturel, la petite ville s'épanouit fraîche et ombragée. Nul feuillage n'est plus doux à l'œil que celui de ses grands bois; rien aussi n'est plus salutaire que ses belles eaux vives, qui sortent en abondance du sol, à la fois rocheux et fertile.

Le Gouët, dont le nom en langue celtique signifie *rivière de sang*, appelé ainsi sans doute en mémoire de quelque terrible combat qui jadis ensanglanta ses eaux, est tout simplement, en dépit de son nom épique, un modeste ruisseau. Il passe en courant dans la partie basse de la ville, en faisant tourner des roues de moulins et d'usines. Il alimente l'étang, dont les eaux paisibles reflètent, comme un miroir, le feuillage des grands arbres qui en ombragent les bords. Cet étang fut creusé, sans aucun doute, pour servir de défense au château-fort, qui s'élevait jadis à la place qu'occupe le pavillon actuel et ses dépendances. Ce premier château, autour duquel se groupa bientôt la ville actuelle, fut construit vers l'an 1226 par le comte Geoffroy. C'est ce preux chevalier qui rapporta de la Terre-Sainte la précieuse relique si chère à notre cité, un fragment de ceinture ayant appartenu à la Vierge Marie et conservé miraculeusement à travers les siècles.

* * *

L'intérieur de la ville de Quintin n'offre rien de remarquable; les rues en sont accidentées, irrégulières, et bien souvent silencieuses et désertes. Quelques maisons méritent néanmoins une mention.

Ainsi, la maison qui forme l'angle de la place de 1830 et de la rue de la Belle-Étoile a un caractère original; elle date du XVIe siècle; la façade est en bois recouverte d'ardoises, et les différents étages sont soutenus par d'énormes poutres en saillie; les fenêtres sont petites et jetées comme au hasard sur la vieille façade. Au-dessus de la porte d'entrée est écrit VIVE DIEV ET SA PVISSANCE,

et une inscription formant cordon autour de la maison nous apprend que cette construction a été commencée le 18 avril 1564.

A côté, on peut voir, en allant vers la rue au Lait, une jolie fenêtre, surplombée d'un petit pavillon qui, comme la maison voisine, est recouvert d'ardoises. Cette fenêtre, qui semble étonnée de se trouver en si bizarre compagnie, porte écrits sur son fronton, ces mots : *Nil nisi consilio.* L'imagination aime à évoquer, à la lecture de cette devise : *Ne fais rien sans conseil,* le souvenir de quelque vieux procureur ou de quelque jeune avocat, qui habitait autrefois cette singulière maison, dont la partie supérieure est dans un état complet de délabrement.

D'autres maisons du même genre existent encore, tant sur la même place que dans la Grande-Rue; on peut y remarquer de charmants contours de fenêtres ou de portes ; dans cette dernière rue se trouve, sur la façade d'une maison qui date probablement du commencement du siècle dernier, l'inscription suivante :

Si le nom de Marie
En ton cœur est gravé,
En passant ne t'oublie
De lui dire un *Ave.*

* * *

Quintin possède plusieurs établissements religieux ou charitables. Dans la partie gauche de la ville [1] et sur un plateau assez élevé est une chapelle, sous l'invocation de saint Fiacre, le patron des laboureurs et des jardiniers ; c'est près de cette église, que les Frères des Ecoles chrétiennes distribuent les bienfaits de l'instruction à un grand nombre d'enfants indigents.

Dans la partie opposée de la ville, et sur un terrain également élevé, est bâti le monastère des Ursulines, lieu de repos, de paix et de prières. C'est là que les générations féminines vont à leur tour puiser ces principes de foi, qui soutiennent au milieu des orages de la vie.

Vis-à-vis de ce monastère, existe une bien modeste chapelle,

[1] Le quartier qui se trouve à gauche de la Grande-Rue, en montant.

placée sous le vocable de saint Yves, ce vieux saint breton, *moult luysant en miracles, lequel advocassoit pour les povres, par grâce et pitié, sans prendre pour ce ni argent ni monnoie.*

Nous ne pouvons passer ici sous silence les deux établissements, réunis dans le même local, du bureau de bienfaisance et du bureau de travail. Le premier fut réorganisé en 1818 par les soins de M. Souvestre, curé doyen de Quintin, de sainte et vénérée mémoire, et confié cette même année aux religieuses de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit. C'est là que, sous la direction des médecins de la ville et d'une administration spéciale, ces bonnes religieuses distribuent chaque jour aux malheureux des secours en linge, en médicaments, en bouillon; elles soignent aussi les malades à domicile.

Le bureau de travail a pour mission de donner de l'ouvrage aux ouvriers tisserands qui pourraient en manquer. Cet établissement, que l'on doit à l'initiative de M. l'abbé du Bois Saint-Séverin, curé de Quintin, et de quelques négociants renommés pour leur bienfaisance, a bien des fois sauvé de la misère nos infortunés tisserands, notamment lors de la guerre de 1870 et 1871. L'hiver était terrible, toute commande avait cessé, le commerce n'existait plus. En présence d'un tel péril, l'administration sut être à la hauteur de sa mission et ne craignit pas de s'imposer de lourds sacrifices ; grâce à ses soins, le danger fut conjuré, et le travail ne fut pas interrompu.

Quintin possède aussi un bel hospice. Il a été fondé en 1752 par les legs et dons de personnes charitables. Les salles en sont vastes et bien aérées. Le bâtiment destiné aux orphelins, et qui vient d'être terminé, est fort beau. Ce sont des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve qui sont chargées des soins à donner au nombreux personnel de l'établissement, et qui s'en acquittent avec un zèle au-dessus de tout éloge.

* * *

La ville de Quintin ne tient pas une grande place dans l'histoire de Bretagne ; elle a cependant subi plusieurs vicissitudes, notam-

ment en 1487, lors de la révolte que certains seigneurs bretons avaient organisée contre le duc François II. Le sire de Quintin, Pierre de Rohan, s'était jeté avec ardeur dans la lutte et et tenait le parti des rebelles. Il attira sur sa ville toutes les horreurs de la guerre. Deux fois prise d'assaut, ainsi que le château, elle fut deux fois livrée au pillage. Les troupes victorieuses du duc de Bretagne emportèrent un riche butin et firent un grand nombre de prisonniers.

Un siècle plus tard, en 1589, le duc de Mercœur, gouverneur de notre province, se jeta dans la Ligue après l'assassinat du duc de Guise par Henri III. Il entraîna à sa suite nombre de gentilshommes bretons, et se mit à guerroyer contre les troupes royales. La lutte fut acharnée de part et d'autre, et pendant plusieurs années notre malheureuse Bretagne fut couverte de sang et de ruines.

Quintin, comme les autres places fortes du pays, fut en butte aux attaques des ligueurs, car son seigneur, qui était alors le comte de Laval, tenait pour le roi. Mercœur se rendit facilement maître de la ville, qui n'avait pour défense que de vieux fossés et quelques barricades. Mais le château résista quinze jours ; Liscouët, le brave gentilhomme qui le défendait, ne pouvant plus tenir, fut au bout de ce temps forcé de se rendre, mais *vies et bagues sauves*, selon les expressions du temps ; Mercœur mit garnison au château.

Nos ancêtres, attachés à leur seigneur le comte de Laval, ne supportèrent pas longtemps le joug du vainqueur. N'étant pas en force, les Quintinais eurent recours à la ruse. Ils pratiquèrent une intelligence avec un gentilhomme nommé La Giffardière, qui avait épousé la dame de Robien et qui s'approcha de la ville, à la faveur des bois, à la tête de 60 chevaux. Le sachant proche, les habitants engagèrent les soldats de la garnison à jouer et à boire ; mais tandis qu'ils s'amusaient, La Giffardière et ses hommes les surprirent, en tuèrent une partie, firent les autres prisonniers et s'emparèrent de la ville et du château.

* * *

Une période d'apaisement succéda aux luttes sanglantes de la

Ligue ; cependant la tranquillité ne fut pas complète, car les dissensions religieuses agitaient encore les populations.

Mme de la Moussaye, comtesse de Quintin, était à la tête du parti protestant dans le pays. En 1662, elle commença à élever, sur les ruines de l'ancien château de Quintin, un nouveau château, dont elle comptait faire le quartier général de tous les huguenots du pays.

Denys de la Barde, homme éminent, qui avait été chanoine de Notre-Dame de Paris et prédicateur ordinaire de Louis XIV, était à cette époque évêque de Saint-Brieuc. Il s'effraya des projets de la comtesse, qui voulait ainsi donner un centre et presque une forteresse à l'hérésie dans le diocèse ; il obtint du roi la fermeture du prêche de Quintin ; de plus, Mme de la Moussaye reçut défense de continuer la construction de son château. Ce château devait être composé de quatre beaux pavillons reliés entre eux par de grands corps de logis. Un seul de ces pavillons était construit, et il existe encore aujourd'hui.

Mme de la Moussaye, contrainte de se soumettre, ressentit contre le prélat une violente colère et résolut de se venger. Un jour, se trouvant à Saint-Brieuc, elle rencontra l'évêque auprès de son palais épiscopal ; elle courut à lui, l'accabla d'injures, de reproches, et s'oublia jusqu'à essayer de lui donner un soufflet. Denys de la Barde supporta cet affront en silence, fit à la comtesse de Quintin un profond salut et se retira. Cette scène avait été trop publique, le scandale trop grand, pour que le retentissement n'en fût pas immense. Le bruit en vint jusqu'aux oreilles du roi, qui, dans son indignation, ordonna qu'il fût fait *bonne et briève justice*. L'évêque de Saint-Brieuc, en chrétien qui sait pratiquer le pardon des injures, s'interposa entre la justice de Louis XIV et la coupable, et, à sa prière, les poursuites furent abandonnées.

Mme de la Moussaye, profondément touchée de ce procédé, sentit sa colère s'éteindre et résolut de réparer sa faute. L'occasion s'en présenta bientôt. Peu de temps après, Denys de la Barde vint à Quintin en tournée pastorale. Mme de la Moussaye choisit ce moment ; elle s'avança au devant de lui jusqu'à l'entrée de la ville, et là, en présence de toute la noblesse du pays

et des principaux bourgeois de Quintin, elle demanda en pleurant pardon à l'évêque et le supplia d'oublier son emportement. Le prélat, touché lui-même jusqu'aux larmes du courageux repentir de Mme de la Moussaye, s'empressa de lui assurer que tout était oublié, et pour en donner la preuve, il voulut, avant de quitter Quintin, se rendre au château avec tout son clergé, et faire visite à la comtesse repentante.

* * *

Peu à peu, les dissensions religieuses cessèrent en Bretagne. Le nombre des protestants diminua, puis le protestantisme lui-même disparut de notre sol pour ne plus revenir. Pendant plus d'un siècle, la petite ville resta paisible. Sauf quelques fondations religieuses, parmi lesquelles nous devons citer la construction de notre bel hospice (1752), rien n'a surgi d'important pendant cette période. Mais on l'a dit bien souvent : heureuses les villes qui n'ont pas d'histoire !

Nous avons en ce moment sous les yeux un petit imprimé sur feuille volante, qui nous semble assez original pour être reproduit ici. Il est du milieu du dernier siècle, et si ce n'est pas une pièce historique, il a du moins le mérite de peindre avec une naïveté charmante les us et coutumes de ce vieux temps.

Au haut de cette feuille est le timbre royal de France, l'écu aux trois fleurs de lys ; au-dessous est écrit :

Par permission de Messieurs les magistrats de cette ville.

Puis, en gros caractère :

PRODIGE EXTRAORDINAIRE.

« Le sieur Ignace Moltine, venant des pays étrangers, nouvelle-
« ment arrivé en cette ville, est conducteur d'une demoiselle ita-
« lienne qui a resté longtemps esclave en Turquie. Elle a eu les
« deux bras coupés jusqu'aux coudes par les barbares. Ce qu'il y a
« de plus surprenant, c'est que cette demoiselle qui n'a ni poignets,

« ni doigts, fait toutes sortes d'ouvrages; elle file au fuseau, enfile « une aiguille, coud très bien, coupe avec des ciseaux, attache avec « des épingles; elle tricote très finement, joue des verres et d'un « instrument; elle s'habille toute seule; elle écrit, coupe avec le « couteau tout ce qu'elle mange, pèle une pomme et la coupe; elle « fait plusieurs tours surprenants avec des œufs, enfin, quantité de « tours qui seroient trop longs à détailler. Ce véritable phénomène « a fait l'admiration de plusieurs princes et princesses tant étran- « gers que français, particulièrement des dames de France.

« Si quelques messieurs et dames de cette ville souhaitent « d'appeler cette demoiselle chez eux, elle se rendra à leurs ordres, « la faisant avertir une demi-heure auparavant. On peut la voir à « toute heure. On prend douze sols aux premières places et six « sols aux secondes. *La noblesse n'est point taxée.*

« Ils sont logés » (ici cessent les caractères d'imprimerie pour faire place à une grosse et irrégulière écriture, à l'orthographe fantaisiste) « *chez Besançon rus o beurre.* » Puis plus bas : « *Pour les R. P. Capucins gratis.* »

Il faut convenir que le sieur Ignace Moltine n'avait pas des prétentions trop exagérées, en ne demandant que quelques sols, pour l'exhibition d'un tel *prodige*. Nous sommes donc en droit de supposer que la ville de Quintin, tout entière, se transporta « *chez Besançon rus o beurre.* »

* * *

Nous arrivons à la grande époque troublée qui s'appelle la Révolution de 1789. Le souffle orageux, qui s'abattit alors sur la France et la secoua d'un bout à l'autre de son territoire, se fit sentir aussi sur notre modeste cité; mais la secousse fut relativement faible. Le vallon souffre moins de la tourmente que les sommets.

Le sentiment enthousiaste qui salua l'aurore de la Révolution fut d'abord exempt de toute appréhension. La plupart des membres de la noblesse eux-mêmes crurent y voir le triomphe du bien, de la

. rêvèrent pour leur patrie un nouvel âge d'or. On sait, ne le ciel de la France, si radieux dans ces jours d'espoir, t bientôt de gros nuages ; les illusions se dissipèrent, et remplit les âmes.

n, comme les autres villes de France, tint à honneur d'en- : zèle dans la nouvelle voie. Le 14 juillet 1790, premier aire de la prise de la Bastille, fut prononcé par les officiers aux et les officiers de la garde nationale, le serment fédé- uis par la Nation. On se rendit d'abord à l'église paroissiale grand'messe fut célébrée, puis le cortège, au retour, se sur la place du Martray, où un autel avait été élevé. On lisait frontispice : *La liberté rétablie*, puis la devise : *Vivre libre rir !* Pendant la cérémonie de la prestation de serment, on ingt et un coups de canon, et toutes les cloches de la ville rent ; puis le soir, chant du *Te Deum* et feu de joie.

nnée suivante, la ville de Quintin fonda un club sous le titre *ciété des Amis de la Constitution*. Un président et des secré- furent élus, et la Société se réunit à certains jours. Elle s'em- a de s'affilier aux *Frères et amis* déjà réunis à Saint-Brieuc, à gamp, à Moncontour, etc., et même au club des Jacobins de s.

Entièrement dévouée à obéir fidèlement à la Nation, à la Loi et au oi, disait le procès-verbal de la première séance, la Société usera e tous les moyens que la sagesse, la prudence et le zèle éclairé ourront lui fournir pour rappeler à cet engagement quiconque 'en écarterait. Amie de l'ordre et de la loi, elle s'appliquera oujours avec vigilance à observer et à faire observer les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le Roi... »

Le but était beau sans doute ; mais entraînée par la marche pide des événements, la Société, comme toutes celles de cette oque, glissa rapidement de l'ordre dans le désordre, du respect la loi dans l'arbitraire et le despotisme.

* * *

La constitution civile du clergé fut le premier sujet de dissension

qui mit aux prises la Société des *Amis de la Constitution*, le Conseil municipal, et la grande majorité de la population.

M. Jacob venait d'être nommé évêque constitutionnel du département des Côtes-du-Nord (mai 1791). A l'occasion de son installation, la Société des *Frères et amis* de Saint-Brieuc adressa à celle de Quintin une invitation, pour venir, suivant leur expression, *partager leur joie et l'ivresse de leur patriotisme*. Une députation de six membres fut nommée pour se rendre à Saint-Brieuc assister à l'intallation de l'évêque, puis il fut décidé qu'à leur retour une fête publique aurait lieu à Quintin, pour célébrer ce *grand* événement. Ce fut alors que les dissentiments éclatèrent. Le recteur de Quintin, M. Souvestre, refusa énergiquement de chanter un *Te Deum* pour l'installation d'un prélat schismatique, retranché de la communion de l'Église. L'affaire fit du bruit ; M. Souvestre, sans s'émouvoir, resta inébranlable en présence de la colère et des menaces dont il était l'objet. Il fallut se contenter, pour la cérémonie, d'un vieux sous-diacre de bonne composition, qui chanta tout ce qu'on voulut. Il y eut à cette occasion, dans notre ville, un feu de joie, une illumination générale, et, qui le croirait? des danses publiques ! Manière tonte nouvelle de fêter le sacre d'un prélat.

Le mois suivant, M. l'abbé Nau fut nommé curé constitutionnel à Quintin en remplacement de M. Souvestre, resté fidèle à sa foi, et qui dut bientôt après s'acheminer vers l'exil. L'installation du curé *jureur*, suivant l'expression populaire, n'inspira pas, paraît-il, un grand enthousiasme à la population, car on se plaignit, dans une des séances du club, de ce qu'une partie des membres de la commune eussent refusé d'y assister. A cette occasion, l'assemblée décida qu'une députation prise dans son sein irait complimenter le nouveau curé, sans doute pour le dédommager de la froideur du corps municipal. M. Nau, très flatté des avances que lui faisait la Société des amis de la Constitution, demanda à en devenir membre, ce qui lui fut accordé. Nous lisons à ce sujet, dans le procès-verbal de la séance du 19 juin 1791, le passage suivant :

« M. Charles Nau, curé constitutionnel, s'est présenté à la barre.

ésence a répandu dans tous les cœurs la joie la plus vive
mieux sentie. Ce citoyen zélé a demandé à être admis au
re des Amis de la Constitution. Sa conduite connue a été
rant de son patriotisme. Pour la première fois, et sans tirer
équence pour l'avenir, l'allégresse a prévalu sur la forme.
au a été reçu par acclamation. Il a de suite prêté, entre les
is du président, le serment prescrit par le règlement, et cet
de fermeté à mis le comble à ses vertus civiques... »

gré ses vertus civiques, ou peut-être à cause de ces vertus,
inistère, paraît-il, eut peu de succès à Quintin, et les brebis
troupeau ne montrèrent que de la répugnance à se rallier
r de sa houlette schismatique.

s plaintes en retentirent de nouveau au club des Amis de la
itution ; nous lisons en effet à cette occasion, dans le procès-
l de la séance du 17 juillet de cette même année 1791 :

L'assemblée a chargé un nouveau commissaire de demander à
municipalité qu'elle fasse conformer les prêtres à l'ordon-
ance du département, ou qu'elle déduise les motifs de ses
efus ; en observant que dimanche 17, ce jour, beaucoup de per-
onnes se sont rendues à la messe d'onze heures ; et voyant
u'elle était célébrée par le curé constitutionnel, sont sorties
candaleusement de l'église. Restées à la porte jusqu'au moment
où le sieur Gallais commençait à célébrer, elles sont rentrées
avec affluence. Le sieur Gallais est monté à l'autel aussitôt que
le curé constitutionnel en est descendu, et d'une manière affec-
tée, qui dénote le dessein de discréditer les mystères célébrés
par le prêtre constitutionnel. »

« Il a été encore observé, dit le procès-verbal d'une autre
séance, que ce jour, dimanche, pendant les vêpres de la pa-
roisse, il s'était rassemblé au cimetière Saint-Thurian, quantité
« de personnes, qui, contre l'usage ordinaire, y chantaient les
« vêpres, dans l'intention, sans doute, de fomenter un schisme
« dans cette ville. »

* * *

Les séances du club de Quintin, tour à tour interrompues et reprises, recommencent enfin, le 22 septembre 1793, pour ne cesser qu'à la fin de l'année 1794, époque où l'association fut dissoute.

Mais les temps sont bien changés; les événements, en se déroulant, ont amené les mesures violentes et vexatoires et toutes les horreurs de la guerre civile. Quintin, pris, repris, abandonné successivement par les divers partis qui parcouraient le pays en armes, ne savait parfois que répondre au cri des sentinelles. On raconte, à ce sujet, que dans une sombre soirée d'hiver, alors que la ville se croyait encore occupée par les troupes royalistes, une forte colonne républicaine en avait déjà pris possession. Plusieurs citoyens inoffensifs, auxquels les ténèbres dérobaient la vue des uniformes, répondirent au cri *Qui vive?* des républicains, par le mot de *royalistes*. Les sentinelles envoyaient des balles et les hommes tombaient. Ce ne fut que plus tard, presqu'au milieu de la nuit, après plusieurs *accidents* de cette nature, que Quintin apprit qu'il avait changé de maîtres et devait par suite changer de cocarde et de cri de ralliement.

Le lendemain, les mêmes troupes républicaines tinrent un conseil de guerre; elles avaient à juger un de leurs jeunes soldats. Ce fut dans la chapelle dédiée à saint Yves, dont nous avons parlé, que se réunit ce tribunal militaire. Personne ne nous apprendra jamais les faits relevés à la charge de l'accusé; tout ce qu'on sait, c'est que la peine de mort fut prononcée contre lui; puis, avec la rapidité brutale de cette époque, il fut décidé que la sentence serait immédiatement exécutée. En conséquence, le condamné, en sortant de la chapelle Saint-Yves, fut conduit au *Grand Jardin*, à l'entrée de la ville, placé devant un peloton d'exécution, et passé par les armes.

Nous nous souvenons avoir entendu raconter dans notre enfance, par un témoin oculaire, l'émotion qu'occasionna dans la ville la mort de ce soldat inconnu. Il était dans toute la fleur de

la jeunesse : taille haute et svelte, visage imberbe et d'une grande douceur. La pluie qui ruisselait sur sa tête nue, pendant qu'il marchait au supplice, détrempait les longues mèches de ses cheveux blonds. En passant sur la chaussée, son regard mélancolique s'arrêta longtemps sur la surface de l'étang, dont les eaux sombres reflétaient les branches dépouillées des arbres. On crut, dans ses yeux, voir briller quelques larmes. Peut-être ce paysage paisible rappelait-il au jeune condamné un lointain souvenir d'enfance, et envoyait-il par la pensée un suprême adieu à ceux qu'il ne devait plus revoir....

* * *

Dans cette malheureuse époque, les passions surexcitées rendaient ceux qui avaient l'autorité en main sourds à toute pitié, insensibles aux souffrances et aux angoisses de leurs compatriotes. La communauté des Ursulines, dont les religieuses avaient été expulsées au nom de la liberté, était alors transformée en maison de détention ; elle renfermait tous les *suspects*. Grâce aux événements du neuf thermidor, le couperet de la guillotine suspendu sur la tête des prisonniers, fut écarté à Quintin comme ailleurs. Nos chers compatriotes, au reste, avec l'inépuisable verve du caractère français, prenaient gaiement la position qui leur était faite, et ils oubliaient, dans de joyeux ébats et de spirituelles causeries, la mort hideuse qui faisait sentinelle aux portes du couvent.

Toutes les églises étaient alors fermées ; le curé constitutionnel avait été, lui aussi, emporté par le torrent ; la France aveuglée, — ou plutôt les bandits qui en avaient fait leur proie — ne voulaient plus d'autre culte que celui de la Raison.

Les motions présentées à cette époque aux séances du club sont le reflet fidèle des passions irréligieuses et subversives du moment; nous en citerons quelques-unes.

Séance du 9 nivôse an II. — « La Société a arrêté que la borne, « proche l'église paroissiale, marque de féodalité, sera abattue aux « frais de la Société. »

« Sur la motion d'un membre, la Société a nommé deux com-

« missaires à l'effet de faire repiquer et marteler les pierres « tombales armoriées dans la ci-devant collégiale et d'autres, s'il « s'en trouve, et partout où on en pourrait découvrir.... »

C'est sans doute à cette décision que nous devons d'avoir retrouvé, en démolissant notre vieille collégiale, deux statues tumulaires de chevaliers brisées et mutilées.

Séance du 13 nivôse an II (3 janvier 1794). — « La Société « arrête que les croix existantes sur les chapelles et dans tous « autres endroits seront descendues, et autorise deux commissaires « de traiter du prix pour cet effet et d'en rendre compte à la « Société. »

« Autorise les président et sécrétaires à demander à la munici- « palité que la Société puisse se servir des vieux drapeaux de la « croix de Saint-Yves pour en former des drapeaux tricolores. »

Séance du 7 pluviôse an II. — « Sur différentes motions, on « a arrêté que deux commissaires présenteraient une pétition à la « municipalité, pour qu'elle autorisât à enlever tous les signes ex- « térieurs du fanatisme qui sont dans la commune, tels que croix, « saints, saintes vierges et anges,... et même à changer le nom « des rues qui ont des saints pour avant-courriers. »

Séance du 11 pluviôse an II. — « Sur la proposition d'un membre, « la Société arrête qu'il sera fait mention au procès-verbal d'une « flamme en tôle, aux trois couleurs, surmontée du bonnet de la « liberté, dont elle fait les frais, qu'elle destine à être placée sur la « tour de la ci-devant collégiale. D'un côté de cette flamme seront « inscrits ces mots : *Raison. Primidi, seconde décade de pluviôse,* « *l'an II de la République une et indivisible.* Et de l'autre côté : « *Liberté, égalité. Donné par la Société des républicains sans-* « *culottes de Quintin.* »

(*La fin prochainement*).

ALEXANDRE FABRY.

UNE NUIT ÉTOILÉE

soir, ou plutôt une nuit du mois de juin, je revenais seul et
l d'une maison de campagne fort isolée, à trois heures de
, où j'étais allé passer la journée du dimanche, chez des amis.
famille de mes hôtes était nombreuse; elle m'avait fait l'ac-
le plus cordial. Après le dîner, on avait chanté, on avait dansé,
'étais laissé attarder. J'aurais accepté l'hospitalité qui m'était
te, si un rendez-vous et des occupations impérieuses ne
vaient rappelé de très bon matin à Paris. Il était plus de minuit
nd je me mis en route. L'heure des voitures et des chemins de
de banlieue était passée, et je venais d'entendre mugir au loin
dernier convoi. Mais le temps était magnifique, j'étais jeune
rs, et je me dis que deux ou trois heures de marche par
e si belle nuit seraient une agréable promenade plutôt qu'une
tigue.

Pour atteindre la grande route, en abrégeant, j'avais à traverser
ar des sentiers une plaine assez vaste de florissantes cultures.
'atmosphère était calme et tiède. Aucun souffle ne faisait onduler
es sveltes tiges des seigles. Aucun bruit ne parvenait à mes oreilles;
le rossignol se taisait depuis huit jours, et mes pas sur le sentier
gazonné n'éveillaient eux-mêmes aucun écho. Aucun nuage ne voi-
lait le ciel, mais la lune était absente. Les étoiles dont les hauteurs
de l'espace étaient illuminées ne projetaient sur la terre qu'une pâle
clarté sans éclat et sans ombres. Parfois d'autres astres, les
étoiles filantes, traçaient devant mes yeux un faible éclair, bientôt
effacé.

Je cheminais lentement, ému de ce silence de la nature. Je sentais pénétrer dans mon âme de vagues rêveries.

Tout à coup, à un détour, sur la lisière d'un bois, j'aperçus à quelques pas une forme humaine, étendue dans une complète immobilité.

Je tressaillis involontairement. Que pouvait faire là un homme, à pareille heure, loin de toute habitation? J'avouerai que mon premier sentiment irréfléchi fut celui de la méfiance. Je me rassurai aussitôt, en pensant combien il était peu vraisemblable qu'un malfaiteur passât ainsi la nuit à la belle étoile, en un lieu où il n'avait à guetter aucune proie. Il était mille fois plus probable que c'était quelque buveur surpris dans sa marche par la léthargie de l'ivresse et que réveilleraient seuls les rayons du soleil levant. Pourtant, je m'étais arrêté instinctivement, rien ne me pressait de passer outre, et j'avais du moins tout le loisir de réfléchir. Je contemplais la voûte étincelante du ciel, puis mes regards s'abaissaient sur cette forme inerte, obscure, collée contre terre, dans laquelle il me fallait reconnaître et saluer le roi de la création.

La chose me paraissait difficile. Jamais je n'avais trouvé l'homme aussi misérablement petit, et l'incident vulgaire de cette rencontre inattendue soulevait en moi des pensées tumultueuses. Il me semblait que je les agitais pour la première fois.

Est-ce bien possible? me disais-je en appuyant mon front sur ma main droite. Chacune de ces lampes célestes, suspendues à d'incalculables distances, est un soleil plus vaste peut-être que celui qui va les éteindre dans quelques heures. Des mondes inconnus tournent autour de chacune d'elles. La terre que je foule, si étroite que j'en parcourrais en trois mois tout le circuit, n'est qu'une des plus mesquines planètes asservies à l'un des moindres d'entre les astres. Là naissent et meurent chaque jour des millions de millions d'insectes, dont quelques-uns sont appelés des hommes. En voici un qui dort sur sa tombe. Demain, après-demain, qu'importe? il descendra un peu plus bas pour redevenir poussière, pour se confondre avec cette poussière qu'il baise en ce moment et dont déjà

stingue à peine. Et l'homme, grain de poussière imperceporté dans l'immensité de l'espace, serait le roi de cette sité, de cette création splendide et de ces milliers de soleils? vre dormeur, anéanti dans la stupidité de l'ivresse, ce serait age même du Dieu tout-puissant, son chef-d'œuvre, l'objet prédilections et de ses complaisances? Où suis-je? Ai-je même les yeux ouverts? Et si je ne rêve pas seul, n'est-ce pas e insensé, l'illusion orgueilleuse de l'humanité en délire?

rdonnez-moi, mon Dieu, ajoutai-je, ce cri de mon néant en le l'immensité. — Et je restai quelque temps abîmé dans mes ées en désordre, jusqu'au moment où je crus entendre comme cho lointain du chœur des anges : « Gloire à Dieu au plus haut cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

rouvris les yeux que j'avais fermés. C'était toujours le même ne, le même silence de la nature. L'écho n'avait résonné que s mon cœur. C'était aussi la même immobilité de l'homme ndu devant moi.

Peut-être, me dis-je, l'ai-je calomnié deux fois. Peut-être cette me indécise est-elle l'enveloppe d'une vive intelligence plongée ns la méditation. Qui me répond que je ne suis pas en présence n sage, d'un observateur, d'un profond génie? Je pensai aux mples pasteurs de la Chaldée, étudiant les premiers, dans leurs ngs loisirs, près de leurs troupeaux assoupis, la marche auguste es étoiles. Je pensai, confus de mon ignorance, au développement es germes de cette science merveilleuse.

L'homme, insecte si infime, a multiplié ses organes en surprenant les secrets de la nature, en appelant à son aide les plus savantes combinaisons du verre et du métal. Il a résolu les plus hauts problèmes, il a découvert, fixé, vérifié les lois du monde, il a su lire couramment au livre éblouissant des cieux. J'admire les prodigieux efforts de génie que constate et que résume un grossier almanach entre les mains d'un paysan. L'homme, à l'étroit sur notre planète, s'est élancé audacieusement vers les sphères les plus élevées. Il est littéralement vrai que le grain de poussière a

escaladé les cïeux. Il a sondé les abîmes, il a mesuré les dimensions et les distances, il a écrit l'histoire des révolutions passées, il a prédit, avec une précision infaillible, l'histoire des révolutions futures. Pauvre créature éphémère, il sait ce qui se passera dans des millions d'années, à des millions de lieues de son tombeau, si Dieu ne brise pas lui-même son œuvre.

Il y a des jours dans l'année où une feuille de papier imprimé annonce qu'en tel lieu, à telle heure, à telle minute, tel phénomène détaillé, une éclipse, par exemple, se produira dans les profondeurs du ciel. Ces jours-là, une foule confiante dans les prédictions de la science se répand sur les places publiques, garnit le haut des collines et le faîte des maisons. Tous les yeux sont levés, tous les instruments sont dressés, depuis les télescopes des astronomes jusqu'aux fragments de verre que des enfants ont noircis à la fumée, et, à l'instant précis qu'a déterminé le calcul, les astres dociles viennent se ranger dans l'ordre que Dieu leur assigna au commencement, et que l'esprit de l'homme a découvert. L'homme, qui me paraissait si petit tout à l'heure, s'élève donc par l'intelligence à des hauteurs incommensurables. Il s'élève au-dessus des étoiles.

Alors, le mot célèbre de Pascal me revint en mémoire : — « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais « c'est *un roseau pensant*. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme « pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. « Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait plus noble que « ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'uni- « vers a sur lui, l'univers n'en sait rien. »

A cette pensée, je me redressai fièrement, et je respirai plus à l'aise l'air vivifiant d'une belle nuit. Je repoussai avec dédain la vanité puérile de l'impression qui avait un moment accablé ma faiblesse. Je reconnus en moi, à n'en pouvoir douter, le principe immatériel et divin qui fait la grandeur de l'homme, que ne borne pas le temps ni l'espace, et que l'humble prison du corps n'empêche pas de s'élancer librement vers l'infini.

Je me remis en marche, curieux de voir de plus près celui de

mes semblables dont l'aspect avait fait passer dans mon esprit de pareils courants d'idées. Mais à mesure que j'approchais, la forme étendue se modifiait singulièrement. Ce ne fut pas sans une véritable confusion que je touchai un tronc d'arbre renversé, sur lequel avait été oubliée une blouse de cultivateur. C'était là le malfaiteur aux aguets, le buveur endormi ou l'astronome en observation.

Il y avait de quoi guérir de la rêverie, et je souris de mes hypothèses. Pourtant, je me trouvais trop engagé dans mes méditations, la solitude leur était trop favorable pour qu'il me fût possible d'en interrompre le cours.

Eh bien ! après tout, me dis-je en cheminant, je ne regrette pas cette méprise, cette illusion passablement ridicule de mes sens. L'impression que j'en ai éprouvée, le contraste entre l'âme et le corps, entre l'intelligence et la matière, entre la grandeur et la petitesse de l'homme, ne me devient que plus sensible. Voilà bien la matière pure, l'inerte et aveugle matière. Ce morceau de bois abattu par le vent ou la cognée et destiné aux flammes, fût-il encore plein de sève et chargé de feuillage, fût-il soutenu par des racines profondes, couronné de fleurs comme l'acacia, majestueux comme le plus haut cèdre du Liban, ce serait toujours la matière. Certes je ne fais pas fi de la matière, et je comprends qu'on s'éprenne d'enthousiasme pour les merveilles de la création matérielle. Le moindre brin d'herbe est aussi merveilleux que le plus vaste des soleils. Mais cet enthousiasme de la nature est encore le privilège exclusif de l'homme et un des signes de sa grandeur. La nature ignore toutes les splendeurs qu'elle étale. Elle ne sait pas le nom du Maître suprême qui lui a dicté des lois, ni le nom de cet autre dominateur qui la déchire, qui la façonne, qui l'observe et qui l'admire.

Ce n'est pas le corps de l'homme qui pourrait observer la matière, car il n'est que matière lui-même, composé des mêmes éléments chimiques, condamné à la même ignorance, au même asservissement, et sans cesse brisé, broyé par des forces qui lui sont supérieures. L'animal doué des instincts les plus développés,

que nous appelons quelquefois de l'intelligence, il ne s'observe pas, il se contente de vivre, comme la plante de végéter, sans savoir comment, sans savoir pourquoi, sans se le demander jamais. Il n'y a que l'intelligence de l'homme qui se pose des questions. Il n'y a qu'elle qui puisse se rendre raison de la matière, et s'élever par là à la notion de ce qui est immatériel, de ce qui est pure intelligence. Quand le chirurgien observe son propre corps, assurément ce quelque chose qui observe, qui scrute, qui étudie, qui analyse, qui découvre des lois et des causes, est autre que la chose observée. L'homme seul se sert de spectacle à lui-même. Tout me révèle cette puissance invisible que mes organes ne touchent pas, mais qui les régit et les domine, qui franchit en un instant des espaces sans limites et qui plonge dans l'infini.

Ce n'est rien encore. Voici que je me demande pourquoi j'ai quitté une maison hospitalière, pourquoi j'ai résisté aux instances de mes amis, pourquoi je me prive de sommeil et je fais vers Paris cette marche nocturne. Je me réponds que c'est pour tenir une promesse, pour me rendre donc à l'appel d'un devoir. Assurément le mérite est mince, dans le cas spécial où je me trouve, et je n'ai pas la sottise de m'en enorgueillir. Pourtant l'idée de DEVOIR, l'idée de mérite se présente à mon esprit, et je suis frappé de sa magnificence. Je m'enorgueillis, comme homme, de ce nouveau privilège de l'humanité. Je sens que j'accomplis un acte de volonté, un acte de ma liberté morale. J'aurais été libre de manquer à ma promesse, je serais libre de revenir sur mes pas, et je continue de marcher, guidé, entraîné par un sentiment moral. Or, qu'est l'intelligence la plus éclairée, au prix de ce sentiment moral commun à tous les hommes, qui les rend capables d'un libre sacrifice et d'une vertu ? Quel physicien, quel astronome, quel géomètre de génie saura rendre compte de la simple idée du devoir ? Le devoir, qui est la vraie dignité de l'homme, la règle supérieure de sa vie, la mesure de l'estime qu'il fait de lui-même et qu'il inspire aux autres ; le devoir, dont l'accomplissement est, dans les jours mauvais, sa consolation ineffable. Parfois l'on s'étonne et l'on se scan-

dalise des variations que la diversité des temps, des mœurs et des institutions a fait subir à l'idée du Devoir. Je suis bien plus touché de la permanence, de l'universalité de l'idée elle-même. Partout, chez tous les peuples, je retrouve ce fonds commun d'idées morales dont les Commandements de Dieu sont l'immortelle et rigoureuse expression. Je ne lis pas un livre d'histoire, ni un récit de voyages, sans admirer comment, à travers tant de dérèglements et d'usages barbares, s'est cependant perpétuée, dans la conscience du genre humain, la loi souvent enfreinte mais toujours présente du devoir.

Des esprits révoltés ont prétendu secouer le joug des traditions religieuses de l'humanité. Ils se sont pourtant efforcés de préserver l'arche sainte du devoir. Ils ont essayé de la placer sous la sauvegarde d'une religion nouvelle, d'une religion humaine qu'ils ont nommée la religion de l'honneur. Ils ont proclamé bien haut l'excellence et la prédominance de la loi morale, en posant cette maxime : que l'honneur est plus précieux que la vie. Et combien d'hommes, en effet, obscurément ou avec éclat, font tous les jours à l'honneur le sacrifice de leur vie !

Ah ! certes, je ne méprise pas l'honneur, j'y vois encore une preuve de la grandeur morale de l'homme. Tout en trouvant fragiles les lois que ce mot résume, je ne le prononce qu'avec respect. Il a par lui-même, dans la langue française surtout, un prestige et une puissance contre lesquels je ne songe pas à me défendre. Mais alors que les ténèbres de la nuit m'enveloppent, je me souviens que l'honneur a d'ordinaire besoin de la lumière. Je me souviens du mot profond d'une mère chrétienne. En prenant congé d'un fils chéri qui allait affronter loin d'elle les difficultés de la vie, elle lui disait, pour dernière recommandation de sa tendresse : Méfie-toi de l'honneur humain, mon fils. C'est bien peu de chose, lorsque le soleil est couché. — Je me souviens aussi de la manière dont Joseph de Maistre a exprimé la même pensée : « La nuit est dan-
« gereuse pour l'homme, et sans nous en apercevoir nous l'aimons
« tous un peu, parce qu'elle nous met à l'aise. La nuit est une
« complice naturelle constamment à l'ordre de tous les vices, et

« cette complaisance séduisante fait qu'en général nous valons « tous mieux la nuit que le jour. »

Aussi la loi de la conscience, qui est indépendante de la lumière et des ténèbres, la loi sainte du Devoir est plus haute et plus auguste que la loi de l'honneur.

Et ce n'est pas tout. Il y a des âmes d'élite à qui ne suffit pas la loi du devoir, et dont l'activité inquiète aspire à se rapprocher de plus en plus d'un type divin de perfection. Il y a les prodiges journaliers de la chasteté, de l'abnégation, de la charité chrétienne. L'homme ne s'élève pas seulement jusqu'à comprendre par son intelligence l'idée de l'infini, par sa conscience l'idée du devoir. Il monte, il monte encore, il s'unit à Dieu dans une étreinte d'amour. Sa nature alors se transfigure et se divinise. Je vis au milieu de ces prodiges de l'ordre moral. Le peu que je vaux moi-même, je le dois aux soins pieux dont des mains angéliques ont entouré mon enfance. Et que faisais-je tout à l'heure, ingrat et aveugle que j'étais, quand, troublé par le petit espace qu'occupe sur la terre l'enveloppe matérielle de l'âme humaine, je méconnaissais sa grandeur ?

Ainsi se succédaient et s'enchaînaient mes pensées, comme je continuais de cheminer dans le silence de la nuit. Cependant, j'étais arrivé à l'extrémité de la plaine déserte. Des maisons d'humble apparence m'annonçaient le commencement d'un gros village où je savais devoir rencontrer le grand chemin. Je remarquai avec surprise que l'intérieur de l'une d'elles était éclairé. J'eus la curiosité de regarder, par la vitre fêlée d'une petite fenêtre sans rideaux qui était à la hauteur de mes yeux, ce qui pouvait se passer à pareille heure dans ce pauvre réduit.

Je vis une chambre presque nue, à peine garnie de quelques attributs de la misère, un grabat sur lequel gisait une vieille femme aux traits décomposés, et près d'elle le sévère costume d'une sœur garde-malade, dont la coiffe me cachait le visage. Cette fois ce n'était pas une illusion : j'étais bien assuré que de ce nouvel observatoire je ne contemplerais pas la seule matière. Je vis la sœur se

lever pour soulager par quelques soins l'agonie de la mourante. Comme elle se retournait de mon côté, je pus apercevoir son visage, et je le reconnus !

C'était bien la jeune fille que j'avais souvent admirée au bal, trois ans auparavant, dans tout l'épanouissement de la beauté. Elle avait reçu en partage les dons réunis de la nature, de la naissance et de la richesse. Les hommages venaient la chercher de toutes parts, la vie ouvrait devant elle ses plus riantes perspectives. J'avais appris qu'à la fin de l'hiver, quand chacun attendait l'annonce d'un brillant mariage, elle avait dit adieu au monde pour aller se cacher dans un noviciat de sœurs garde-malades des pauvres, dans une de ces maisons que la politique de nos jours proscrit et a résolu de fermer. Le monde frivole, étonné, bientôt distrait, avait lui-même accueilli cette nouvelle avec respect. Je ne l'avais pas revue depuis, mais je n'en pouvais douter, c'était bien elle. Sa tête charmante, encadrée dans la coiffe de lin, me semblait plus belle que lorsqu'elle était parée de fleurs. Sa taille élégante, revêtue de la robe de laine, avait encore la souplesse du roseau. C'était bien le roseau pensant de Pascal, roseau aimant, roseau priant et adorant, digne d'être soutenu par la main divine qui avait un sceptre de roseau.

Je n'essaierai pas de décrire l'émotion que j'éprouvai. Il y a des attendrissements qui doivent se communiquer de l'âme à l'âme, sans phrases.

Je n'osais pas pénétrer dans la masure, je craignais que mon intervention ne fût indiscrète. Je m'arrachai avec peine à la petite fenêtre, lorsque l'aube naissante me fit appréhender d'être aperçu. Je traversai rapidement le village, où quelques bruits commençaient à s'éveiller, et je me trouvai sur le grand chemin. Une file continue de chariots de la campagne apportaient à la ville, au vampire endormi, ses provisions du matin. A la barrière, les employés de l'octroi sondaient le contenu de chaque charrette, cherchant à déjouer la fraude avec cette défiance dont la nécessité est médiocrement honorable pour notre espèce. Dans Paris, et jusqu'à ce que

j'eusse atteint ma demeure, je ne rencontrais que des gens de police ou les mystérieux ouvriers des industries nocturnes, humbles chiffonniers, pauvres balayeuses, tous aux vêtements souillés, tous penchés sur des immondices, et ne songeant pas à relever la tête vers ce ciel où pâlissaient les étoiles, où le soleil allait apparaître dans sa gloire. Assurément, je ne voyais l'homme que sous ses aspects les plus humiliants, le labeur sordide, l'abjection et l'ignorance. Mais je pensais encore à la sœur garde-malade des pauvres! Et puis, je me disais que chacun de ces travailleurs accomplissait obscurément un devoir, faisait acte de sa liberté morale, était capable d'une vertu sublime. Sur chacun de ces fronts courbés, je croyais voir resplendir le divin rayon de la pensée, le signe de la grandeur de l'homme, le reflet de l'âme immortelle.

ALFRED DE COURCY.

L'ABBÉ DU LAURENS DE LA BARRE

Ce n'est pas ici une notice destinée à retracer la vie, à mettre en lumière les œuvres d'un poète célèbre. Nous nous proposons seulement de rappeler, en peu de mots, la sainte existence d'un homme de bien, ami des lettres et des arts ; d'un prêtre, victime d'un temps néfaste, dévoué à son Dieu, à son Roi !...

Alexandre-Marie du Laurens de la Barre, fils d'Antoine, officier des gardes du corps de Louis XIV, naquit à Concarneau en 1715. Il fut appelé par ses vertus et son savoir à la place de premier aumônier de la pieuse fille du bon roi Stanislas de Pologne, Marie Leczinska, reine de France, épouse de Louis XV. Le vertueux dauphin Louis honorait l'aumônier de la reine d'une sincère et vive amitié, et partageait même souvent ses travaux et ses pieuses veilles.

Des talents modestes, mais sérieux, élevèrent bientôt l'abbé du Laurens au rang de recteur de l'Université. Il fut, en outre, nommé grand-maître du Collège de Navarre ; mais à la mort de la reine, il crut devoir quitter Paris et revenir en Bretagne, où son évêque le nomma grand vicaire (1768).

La Révolution le trouva à son poste avancé. « Il demeura caché quelque temps, nous dit M. l'abbé Téphany, dans son *Histoire de la persécution religieuse,* dans un manoir, aux environs de Quimper. Le saint vieillard se soumettait avec peine aux moyens employés

par ses parents pour le mettre à l'abri. Ils étaient opposés à la droiture de son caractère. Il ne put échapper longtemps aux poursuites dont il était l'objet. Arrêté dès 1792, condamné à être déporté à Cayenne, il fut conduit à Rochefort. En passant à Saint-Fulgent, le commissaire du Directoire, un prêtre apostat, eut la cruauté de lui faire lier les mains avec des cordes tellement serrées, qu'elles furent rougies par le sang de la victime. »

Jeté, avec d'autres prêtres, dans les prisons de Rochefort, puis de l'île de Ré, il périt ainsi, sur un rocher de l'Océan, privé de tout secours, à l'âge de 83 ans, le 16 décembre 1798.

Mgr de Beauregard, son compagnon de captivité, dit, dans ses *Mémoires*, que l'abbé du Laurens était doué d'une belle et noble physionomie, et qu'il charmait ses frères dans le malheur et dans la foi, par ses excellents commentaires des saintes Écritures.

Ce témoignage est confirmé par M. l'abbé Tresvaux, dans son *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne* (page 300). Ce savant historiographe ajoute « qu'à cet âge très avancé, le vénérable déporté n'avait rien oublié, et qu'il étonnait par la solidité, la variété, l'étendue de ses connaissances. » Nous savons aussi qu'il se plaisait à soutenir le courage de ses compagnons, voués à la mort comme lui, en leur récitant quelques stances de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont il traduisait en vers et de mémoire des chapitres nombreux, qui par malheur n'ont guère laissé de trace que dans les souvenirs traditionnels de la famille.

Nous n'avons à ce sujet pu découvrir que des notes très incomplètes, peut-être altérées, et dont il serait difficile de donner des extraits suivis. Voici pourtant quelques vers que nous trouvons transcrits sur des marges de vieux cahiers :

Livre Ier, chapitre Ier.

Qui me suit ici-bas ne marche point sans guide,
Au milieu de la nuit, car je suis son égide...
— Nous dit notre Sauveur. — Par ce divin discours
Jésus-Christ nous exhorte à l'imiter toujours,

nous voulons des cieux recevoir les lumières
: bannir de nos cœurs le monde et ses chimères...
ss frères, que souvent la méditation
: Jésus vous excite à l'imitation...

Livre III, ch. XIV.

ous avez fait sur moi tonner vos jugemens :
es os ont ressenti d'affreux tressaillemens,
mon âme, ô Seigneur, d'épouvante est glacée.
terdit, éperdu, je songe en ma pensée
ue les cieux ne sont pas assez purs à vos yeux [1]...

ons recueilli ces vers, comme on recueille de pieuses — mais que sont devenues ces stances, nombreuses, ont notre vénérable parent avait trouvé l'inspiration dans re de l'*Imitation* du Christ, du Christ, son maître, qu'il par une mort triomphante au fond du cachot révolution-

ant il ne nous reste de lui que deux petits ouvrages com- l'actualité fit sans doute le mérite en leur temps. Le pour titre : LES MONUMENTS PUBLICS. *Poëme dédié à phin :* avec permis d'imprimer du 5 février 1753, signé e l'imprimerie de Simon, imprimeur de la Reine et de né.

lle forme un cahier in-4°, avec vignettes fleurdelysées et pages.

ne sont sans doute pas très remarquables comme poésie ; viendra qu'ils renferment souvent des accents empreints de et saine philosophie, d'un patriotisme ardent et élevé. dédicace, le poème débute par l'invocation d'usage en ; puis le poète s'écrie :

O monumens.....
laisse à des pinceaux plus féconds en prodiges
soin ingénieux d'embellir vos prestiges.

ns intercalé ces vers et quelques autres dans les *fragments tirés de* ue nous avons publiés en 1864. (Bray, édit., Paris. Nantes, Vincent le Grimaud, impr.)

Moins pompeux et plus vrai, par des accens flatteurs
Je n'encenserai pas ces marbres imposteurs,
Taillés par l'arrogance ou par la main des crimes.
A l'essor des vertus je consacre mes rimes....

Les monuments les plus fameux, le temple d'Ephèse, celui d'Apollon, bâti à Rome par Auguste, après la victoire d'Actium, le temple de Salomon, les Pyramides, etc., défilent alors dans le poème. Puis, nous y lisons cet appel patriotique :

Princes et citoyens, embellissez vos villes
Par le concours des arts, par des travaux utiles :
Redoutez de l'oubli l'indigne obscurité,
Et transmettez vos noms à la postérité....

Le Dieu qui créa l'homme et qui tient en ses mains
Des peuples et des Rois les fragiles destins,
Transporta les talens sur les bords de la Seine :
O Rome, ton éclat n'est plus qu'une ombre vaine.
Mais interromps le cours de tes justes douleurs :
Tu verras les Français réparer tes malheurs...

Mais un nouveau prodige à mes yeux se découvre :
Quel mortel ou quel Dieu dessina de ce Louvre
Le merveilleux contour, qui reflète à la fois
La grandeur du génie et du peuple et des Rois ?...

Ce petit poème est suivi d'un mémoire en prose (22 pages), intitulé : *Très humbles représentations de l'Université au Roi, au sujet du bail pour l'établissement de l'instruction gratuite.*

Voici le début de ce mémoire, qui ne serait peut-être pas sans intérêt en ce moment :

Sire, — L'Université, honorée des premiers bienfaits de Votre Majesté, se présente aujourd'hui aux pieds du trône pour vous en demander l'accomplissement.

En 1719, V. M. établit l'Instruction gratuite de la jeunesse, et pour stipendier les professeurs de la Faculté des Arts, elle accorda le 28e effectif du Bail général des Postes et Messageries du Royaume.

Cet établissement a toujours été regardé comme également glorieux pour V. M. et avantageux pour le Public. C'est sous ce point de vue que l'envisagea M. le duc d'Orléans, régent. Ce prince, ami des lettres, etc.

ste à citer un dernier ouvrage de l'abbé du Laurens :
e sur la mort de Mgr le Dauphin, avec permis d'im-
février 1766, signé : DE SARTINE.
in, l'ami du poète, était à son lit de mort, ou plutôt
i, lorsque l'aumônier de Marie Leczinska s'écriait :

L'air s'obscurcit, l'orage gronde !...
Français, vous cessez d'être heureux.
Que votre tristesse est profonde :
Je n'entends que cris douloureux !...

Un mal qui tout à coup s'enflamme,
Épuise sur Lui ses fureurs,
Sans pouvoir ébranler son âme,
Plus forte encor que ses douleurs...

La foi, qu'en vain l'erreur outrage
Par ses audacieux écarts,
Lui fait déployer ce courage
Éclatant à tous les regards.

J'ai vu dans sa fougue effrénée
L'Impiété même étonnée
Baisser un front présomptueux. .
Et publier par son silence
Et le triomphe et la puissance
De l'héroïsme vertueux...

L'Éternel dont la main puissante
Produit les biens, permet les maux,
Voit la Religion tremblante,
Lui tend les bras et dit ces mots :
« Ce fils que tu chéris, que j'aime,
« Je le donnai par grâce extrême,
« Pour servir d'exemple et de frein ;
« C'était une faveur insigne,
« Mais la terre n'en est plus digne
« Et je le reprends dans mon sein.

« Aux larmes, aux regrets livrée,
« Console-toi, Fille des Cieux ;
« Descends sur la terre éplorée,
« Sur le Père jette les yeux.

« De ses aïeux qu'il se rappelle,
« Imitateur ferme et fidèle,
« Il fera refleurir tes lois ;
« Il brisera ton ennemie,
« Et pour toujours je te confie
« Au plus aimé de tous les Rois ! »

Tels sont les écrits, peu nombreux, de l'abbé du Laurens de la Barre. Tel fut le prêtre, tel est le poète : modeste, ferme, austère, inébranlable dans ses convictions, et qui poussa le courage et le scrupule jusqu'à se livrer lui-même par ses pieuses imprudences... A défaut de l'auréole que le monde attache au front de ses élus, Dieu lui accorda celle qui luit à jamais sur le front sanglant des Martyrs !

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

Coat-ar-Roch, 18 février 1880.

LUC

SIMPLE HISTOIRE

II *

Saint-Sauveur, Luc descendit au Jerzual par une des
elles qui y débouchent.
'avez vu de vos deux yeux le Jerzual, une de ces vieilles
ıoyen âge, guenilles chéries de l'antiquaire et de l'artiste,
ıt encore aux vêtements de tant de bonnes villes de la
Bretagne, il est assez malaisé de vous le dépeindre avec
igurez-vous cependant un étroit sentier, pavé de dalles
t de cailloux roulés, grimpant par un angle de quarante-
des bords de la Rance au sommet de la colline, entre
es de vieilles maisons en torchis, aux façades lézardées,
sements verdis par la mousse. Toutes ces masures sem-
cher en se serrant mur contre mur, toit contre toit, sur
es saillies du roc. Les premiers étages surplombent sur
mansardes sur les premiers étages. Etroit est le ruban de
e que les gables aigus des pignons aux toitures demi-ef-
ıerchant à se rejoindre sur la tête du passant, lui laissent
Les rez-de-chaussée sont occupés par des artisans de
essions. On y entend le bruit sourd du marteau des cor-
e tic-tac monotone du métier des tisserands, le râclement
la varlope, le son argentin de l'enclume des forgerons frap-

vraison de septembre, p. 184-196.

pée en cadence par des bras nerveux, la complainte langoureuse du tailleur bas-breton, assis les jambes croisées sur son banc et qui coupe ou faufile les *bragou-braz* et les *chupenn* des paysans. L'odeur repoussante, mais tonique, des tanneries vous saisit à la gorge et se dégage des soupiraux tout tendus de toiles d'araignées. Sur vos têtes se balancent en festons, suspendus aux étroites fenêtres, les peaux et les lambeaux de peaux sortis de la cuve au tan, et séchant en plein air. Ni la physionomie de cette rue, ni celle de ses habitants n'ont dû beaucoup changer depuis plusieurs siècles.

Luc entra en se courbant sous une porte au cintre de granit en accolade surbaissée, qui portait gravé dans la pierre le millésime de 1592; puis, franchissant les marches disjointes et oscillantes d'un étroit escalier sans lumière, où l'habitude seule pouvait guider et donner assurance, il se trouva devant la porte, à ce moment grande ouverte, de l'officine du docteur, son unique appartement, qui lui servait à la fois de chambre à coucher et de laboratoire. De son lit, il pouvait, tout en sommeillant d'un œil, surveiller de l'autre la cornue ou le matras qui bouillotait sur la flamme bleuâtre d'un réchaud ébréché.

On l'accusait de chercher la pierre philosophale. Non ! Panæolus ne cherchait pas l'*or*, il cherchait l'*âme*, et, comme il ne l'avait jamais trouvée, ni à la pointe de son scalpel, ni au fond de son récipient, il la niait, tout en s'efforçant jour et nuit de surprendre les secrets de la vie et de pénétrer les mystères de la nature. A ce jeu-là, de plus habiles que maître Panæolus ont perdu la partie.

Petit, replet, la face enluminée, l'Esculape dinannais n'avait rien de l'extérieur doctoral qu'affichent ordinairement ses confrères. La malice, presque l'espièglerie, pétillait dans ses petits yeux ronds et gris, enfoncés sous des sourcils en buisson et cachés, plutôt pour en dissimuler les éclairs que pour les besoins de la vision, derrière les verres immenses de vastes lunettes à monture d'or. Le sarcasme errait sur ses lèvres minces et serrées, aux coins relevés par un perpétuel et amer ricanement.

En apercevant le visage triste de son jeune visiteur, les traits du

Panæolus perdirent un instant leur gaieté convulsive. Il sser échapper de sa main un épais bouquin relié en par-auni dont l'étude paraissait l'absorber.

h ! eh ! qu'est-ce que ceci ? Luc, le joyeux Luc, revient-il rrement ? »

le plaisantez pas, maître, ce n'en est point le temps ! Le a visité notre demeure. Mon père croyait le crédit de son ébranlable. Il a engagé dans ses spéculations tout son avoir. Son neveu l'a entraîné dans sa ruine, et, un jour ou notre pauvre maison sera saisie par les hommes de justice, que je ne trouve par mon travail le moyen de la préserver astre. Je pars ce soir pour chercher fortune au loin. »

faut de la philosophie, Luc, beaucoup de philosophie dans Et tu vas...?

Paris. On dit que les serviteurs bretons y sont recherchés ient payés. »

ot de Paris, une étincelle de joie brilla dans les yeux du t fit tressaillir les muscles de sa face rubiconde.

ravo, Luc, bravo ! A quelque chose malheur est bon ! C'est la capitale de la science et du plaisir, ces deux seuls ls qu'il y ait sur la terre ; car vois-tu, ami, — et en disant il se rapprocha presque jusqu'à toucher l'oreille du jeune mme s'il eût craint d'être entendu, — te voilà devenu un il faut secouer les superstitions dont on a amusé ton Il vient un âge où l'on doute de tout, où l'on rejette es rêveries tout ce qu'on ne peut saisir de l'œil ou toucher Cet âge, tu y es arrivé. La nature t'a fait intelligent. Pour-as chercher à monter dans les régions du savoir ?... Voici e de recommandation pour un de ces philosophes vraiment e ce nom qui ont entrepris de régénérer l'humanité, de la du fanatisme qui la tient dans ses fers, de l'élever par la son et la seule science aussi haut qu'elle peut atteindre. re peut t'ouvrir la voie de la fortune, peut-être de la célé-toi de décider si tu veux rester le serviteur de ceux qui

sont nés tes égaux, ou si tu préfères marcher de pair avec eux, sur eux peut-être. Le jour se prépare... il luira bientôt... tu le verras resplendir sur l'humanité..., où nous, que l'on appelle les enfants de la plèbe, nous qui ne sommes *rien*, serons ce que nous devons être : *tout !...* »

A ces mots, il ouvrit un portefeuille poudreux, en retira une feuille de vélin jauni, y traça quelques lignes d'une main agitée, en jetant de temps à autre un regard perçant sur le jeune homme, étourdi des paroles mystérieuses et du ton d'emphase inaccoutumé du vieux docteur. Il présenta ensuite à la flamme de son fourneau de chimiste un long bâton de cire rouge, l'appliqua tout incandescent sur les plis de la missive et y imprima un large cachet qui portait pour empreinte un triangle.

Ce triangle-là voulait dire bien des choses.

Luc prit la lettre, la plaça à côté de celle de l'abbé, serra comme avec crainte la main charnue du rusé docteur et descendit, sans presque savoir ce qu'il faisait, les marches branlantes du vieil escalier de la masure.

Michel le prit à part, à son retour, et le conduisit auprès d'un amas de pierres brutes qui gisaient à quelques pas de sa demeure. Il les avait lui-même extraites d'une veine rocheuse qu'avait rencontrée son pic.

— « Luc, lui dit-il avec tristesse, me pardonnes-tu de t'éloigner ainsi de ton pays natal ? Si tu savais ce qu'il m'en a coûté de te proposer ce sacrifice !... Mais, vois-tu, mon fils, ni moi, ni ma maison, ni mon champ, ni mon troupeau n'aurions pu supporter un étranger pour maître ! Jusqu'à ton retour, ta mère et moi travaillerons double. Nos brebis manquent, tu le sais, d'un abri assez vaste pour les mettre à couvert dans la saison des agneaux. Vois ces pierres amoncelées. Le matin, avant le travail des champs, je les ai tirées du sol, les destinant à en construire une étable. Je veux qu'avant de me quitter, tu en places de tes mains la première pierre. J'achèverais jour par jour, si Dieu me prête vie ; tu retrouveras les murs élevés à ton retour et couverts d'une toiture

re plus beau chaume... Sois courageux, mon fils ; fais
oir d'homme et de chrétien. Ton vieux père saura faire le
a vieillesse le laisse encore bien vert et droit comme le peu-
e nos prairies. Va ! nous prierons pour toi ! Nous irons en
age à Saint-Jouan-des-Guérets, où Dieu ne refuse rien à qui
avec ferveur ; mais Dieu ne fera rien sans ta volonté et ta
rance. Si tu l'oublies, il t'oubliera. Mais non ! le fils de
ne déshonorera point son vieux père et ne contristera point
rniers jours... Luc, ne pleure pas, soulève cette pierre, la
sante et la plus régulière de toutes. Dépose-la sur la place
èvera le mur de notre bergerie. »
se baissa, se signa avec le respect du paysan breton et obéit
ère.
heure après, la valise bouclée sur le dos, son *penn-baz* [1] de
noueux à la main, le jeune pâtre s'arrachait aux baisers
larmes de ses vieux parents et s'éloignait, du pas assuré de
ne à volonté inébranlable, — les Bretons ont la tête dure, —
chemin de traverse qui regagne à travers champs la route
nes.
chien au long poil roux, son fidèle compagnon dans la
du troupeau, le suivit en cherchant ses dernières carresses
ı ce qu'il eût rejoint le grand chemin. Il l'aurait suivi jusqu'à
tale, si Luc, se faisant violence, ne l'avait renvoyé d'un ton
fforçait d'être sévère. L'animal obéissant s'arrêta, mais ses
yeux tristes restèrent fixés sur son maître, jusqu'à ce qu'il
erdu de vue dans l'éloignement.

III

est à Paris. Sur la recommandation de M. l'abbé Kloarek, il
tré au service de l'unique héritier de la noble famille de
é.
orte la livrée, mais il n'en rougit pas. Le mal seul fait rougir

[1] on bas-breton à bout en masse.

le chrétien. Le chrétien est disciple de Celui qui, étant Dieu, est venu pour servir et non pour être servi ; de Celui qui a dit : *Celui qui s'humilie sera élevé.* Le chrétien se sent libre et fier dans toutes les positions où la Providence le place. Son maître n'est pas sur la terre, il est au ciel ; ce n'est pas l'homme, c'est Dieu. S'il obéit à l'homme, c'est qu'en l'homme il voit Dieu.

Plusieurs fois l'an, Luc recevait une pièce d'or. Quelques jours après, la pièce d'or était entre les mains de Michel, escortée d'une lettre que Naïc se faisait lire et relire par le vieillard. Elle l'écoutait en pleurant. Elle en racontait le contenu aux voisines. Jamais on n'avait vu lettre si bien tournée.

Cela dura deux ans.

La dette, plus menaçante que profonde, se comblait, grâce aux épargnes de Luc, grâce à la bienveillance de son jeune maître. Alain de Trégaté, qui appréciait le dévouement filial de son serviteur, aimait à lui venir en aide et à arrondir le chiffre de ses envois.

La joie revenait graduellement au front du vieux pâtre. Encore quelques pièces d'or, et la ferme sera délivrée de la menace qui est suspendue sur elle et oppresse le cœur de son maître. Ce sera le réveil bienfaisant d'un cauchemar.

Ces quelques pièces d'or ne devaient jamais venir.

Quelle vie humaine est exempte de la tentation? Elle vient aussi sûrement que le soleil se lève. Dieu la permet, Satan la fait.

L'homme est libre. Dieu respecte cette liberté avec la plus divine délicatesse.

Dieu offre sa puissance à l'homme pour vaincre Satan. L'homme n'a qu'à dire *Oui*. Le plus souvent l'homme dit *Non !*

Mystère et malheur !...

Un jour, Luc avait subi quelques ennuis. Le souvenir du pays breton, de ses vieux parents, de sa chaumière natale, de ses roses bruyères où l'on respirait la vie et la joie, de ses chers moutons qui bondissaient si allègres autour de lui, quand, aux premiers feux du jour, il les menait à travers les pelouses scintillantes de

vint l'assaillir comme une vision à la fois agréable et pénible.
ne-là, il avait vécu d'étonnement et d'impressions nouvelles.
itale lui avait révélé ses merveilles comme un théâtre dont
or change à chaque heure, au milieu des symphonies de l'or-
e et de l'enivrement des spectateurs. La satiété se faisait.
ait resté simple, pur, chrétien, au milieu de ces séductions.
justifié la confiance du prêtre qui l'avait jeté dans la four-
Comme les trois enfants d'Israël, il allait en sortir intact ;
ul n'est couronné, s'il n'a persévéré jusqu'à la fin.
n'eut pas cette force-là.
jour donc où l'ennui se glissait en son cœur, Luc rouvrit sa
valise de voyage qui gisait oubliée dans la poussière. Il vou-
voir ses vêtements de berger, ces habits de bure sous lesquels
eur avait battu si joyeux. Bientôt, il allait les reprendre. Il les
ait avec une sorte de joie. Sa main rencontra un papier. Ce
était la lettre de maître Panæolus.
ne l'avait point remis à son adresse. Etait-ce crainte, pres-
ent, oubli ?...
jours est-il que la lettre était là, sous ses yeux, avec son
cachet de cire rouge, marqué de l'empreinte symbolique du
le.
y regardant de plus près, Luc remarqua divers autres
mes accompagnant ce triangle.
-dessus, une branche d'olivier ; à gauche, une truelle et un
au de maçon ; à droite, le croissant de la lune ; au pied, le
, entouré de ses rayons ; au centre, deux compas entrecroisés.
ergue se lisaient ces mots : *Loge de la Vertu, Dinan* [1].
ut cela était nouveau pour le jeune Breton et piquait sa
sité.
e se passa-t-il dans son esprit ?
suite de cette histoire nous le fera deviner.
lettre fut portée à son adresse. L'ami du docteur était un de

escription exacte d'un sceau maçonnique de 1745, dont l'empreinte peut se
u cabinet de l'auteur.

ces philosophes collaborateurs de l'*Encyclopédie*, dont les théories humanitaires enivraient alors la France.

La semaine suivante, Luc avait brusquement pris congé de ses excellents maîtres. Il avait évité de rencontrer sur son passage le jeune Alain. Il lui en aurait trop coûté de lui dire adieu, trop coûté de le remercier de sa bienveillance. Il craignait de recevoir ses justes reproches. Il avait jeté sur un porte-manteau du vestibule sa livrée, dont il commençait à avoir honte. Il était entré au service de l'illustre philantrope, avec promesse d'appointements doubles, de liberté double, d'une faculté illimitée de s'instruire. On avait ouvert devant ses yeux des perspectives admirables ; il voyait miroiter dans l'avenir mille rayons brillants destinés à ceindre son front.

Le philosophe refit, selon ses principes, toute l'éducation du jeune pâtre. Il lui reconnut une intelligence peu commune. De serviteur, Luc devint disciple.

On lui apprit que le Dieu d'amour des chrétiens, le Dieu qui avait réjoui sa jeunesse, était une invention d'esprits malades, un rêve de cerveaux surexcités. Que l'Être suprême, — si tant est qu'il y ait un Être suprême, — méprisant son ouvrage, avait lancé la terre dans l'espace avec les pygmées qui la peuplent et qu'il ne s'en souciait plus.

On lui apprit que c'était folie de croire à l'âme immortelle, à la vie future et aux sanctions éternelles; que la perfection de l'homme est l'état sauvage, suivant l'idéal de Rousseau ; qu'il fallait écouter et suivre les instincts sacrés de la nature, bien loin de les combattre comme viciés par une faute initiale et de faire consister la vertu à se priver des jouissances des sens ; qu'il fallait écraser le catholicisme, ou, comme ils l'appelaient dans leurs blasphèmes philosophiques, l'*Infâme ;* qu'il fallait arracher la croix de nos monuments et de nos poitrines et y substituer le *niveau*, symbole de l'égalité parfaite de tous les hommes.

Les sociétés secrètes l'attirèrent dans l'ombre et l'enlacèrent de leurs longs bras, comme fait le poulpe hideux des infortunés qui sombrent.

rincipes sont des arbres : ils portent des fruits. Parmi ces les uns vivifient, les autres empoisonnent. Les amers sont sants, les doucereux tuent. Luc préféra cueillir ceux-ci.

qu'au milieu du combat, on dépouille la cuirasse de la foi, on jette loin de ses épaules le bouclier de la vigilance, le st bien vite entamé.

plaisirs appellent les plaisirs, la sensualité engendre l'é-

pièces d'or tombaient plus nombreuses dans la main de Luc, les ne suffisaient plus à payer ses enivrements. Michel les it en vain. En vain aussi, Naïc attendait les bonnes et s lettres accoutumées.

était mort à Dieu, à ses parents, à la vertu.

IV

délais de rigueur étaient écoulés. La dette de Michel n'était inte. Les créanciers s'étaient abattus comme une nuée d'oi-de proie sur la pauvre chaumière, sur les quelques arpents e demi-stérile qui l'entouraient, sur le troupeau à la maigre qui y trouvait la vie.

s s'être querellés comme les vautours sur un cadavre, après endu à l'encan le dernier des meubles qui servaient à l'usage ux vieillards, après les avoir chassés de leur pauvre de-, ils s'étaient dispersés, l'œil sec, avec quelques deniers de ns leur escarcelle et une cruauté de plus inscrite là-haut au de la justice parfaite.

eillis dans un asile de charité à Dinan, Michel et Naïc naient lentement, dans le marasme de la douleur ajouté de la vieillesse. En vain l'abbé Kloarek sur son lit de mort ait-il par ses charitables secours d'adoucir leurs privations ; ouvait leur rendre ce qu'ils avaient perdu, et ils avaient tout jusqu'à leur enfant.

lant quelques mois, Michel se traîna chaque jour sur les

remparts, et là, appuyé contre le parapet de granit, il restait des heures entières, les yeux fixés sur une tache grise qui s'apercevait au loin, entre les branches des arbres, au fond de la Vallée des Eaux : c'était la chaumière où il avait connu le bonheur.

Pauvre chaumière ! la fumée ne s'élevait plus de son toit, le soir, à l'heure du repas, en joyeuses spirales. Sous la vaste cheminée, la flamme ne pétillait plus en lançant ses rouges éclairs. Nulle voix ne rompait plus le silence de la demeure abandonnée.

Elle n'avait trouvé ni locataire, ni maître. Par les carreaux brisés entraient à la brune des légions de chauves-souris qui traçaient librement dans l'air, sous le toit de chaume, leurs cercles sinistres. Tous les êtres hideux et lugubres que déchaîne la nuit se donnaient rendez-vous, à l'heure du crépuscule, au fond du ravin, dans ce je ne sais quoi qui était naguère la maison proprette de Michel et de Naïc.

Bientôt on ne vit plus Michel venir sur les remparts à son heure accoutumée.

Deux cercueils, à quelques jours d'intervalle, entrèrent sous le porche de Saint-Sauveur. Deux tombes se refermèrent au champ du repos. Deux croix de bois blanc y furent plantées par un menuisier du voisinage, qui avait connu et estimé Michel. Aucun nom n'y fut écrit. Les pauvres n'ont pas besoin que le monde qui les délaissa conserve leur mémoire. Il leur suffit que les anges aient écrit sur le livre de vie le nom qu'ils reçurent au baptême, l'histoire de leurs souffrances et le degré de leur patience. On peut disperser leurs cendres. Ils ressusciteront comme les riches.

Le nom de ces deux morts, nous le savons assez.

Plusieurs jours et plusieurs nuits après ces sépultures, un grand chien au poil roux vint, dit-on, hurler tristement sur les deux tertres. A la fin, il se coucha sur celui qui étouffait son maître, appuyant son long museau sur la terre froide, comme s'il eût cherché à la réchauffer de son haleine. Lorsque le fossoyeur voulut le chasser de l'enceinte bénite, il ne bougea pas. Lui aussi était tué par la douleur !

V

Un jour d'été de l'année 1793, on se battait aux environs de Dinan.

Après un combat meurtrier dans les rues de Dol, un parti de Vendéens avait passé la Rance à la tombée de la nuit, et, croyant échapper à la poursuite des Bleus, s'était jeté dans les fourrés qui bordent cette rivière.

Il avait établi son bivouac dans le ravin où coule la fontaine des Eaux.

Le chef, un jeune gentilhomme, chéri de ses héroïques paysans, avait choisi pour son quartier général la ferme abandonnée où était né le héros de cette histoire.

Harassés de fatigue, couverts de sang et de poussière, soldats et officiers s'étaient jetés pêle-mêle sur la terre nue, pour y goûter un repos qui depuis bien des nuits leur était défendu. Tous s'étaient endormis avec l'insouciance habituelle de ces troupes improvisées, sans songer à placer une sentinelle pour annoncer le danger.

La nuit était calme et pure. Les étoiles, qui avaient d'abord scintillé par milliers au firmament, s'éclipsaient une par une, à mesure que le disque d'argent de la lune, proche de son plein, émergeait des lignes vaporeuses de l'horizon et jetait sa placide lumière sur le paysage assoupi.

Nul bruit ne troublait la paix de la nature. A peine entendait-on au loin le coassement intermittent des légions aquatiques qui peuplent les fossés à roseaux et à nénuphars où le trop-plein de la Rance pénètre aux marées importantes.

Onze heures viennent de sonner à l'horloge de Saint-Sauveur. Au même moment, les hauteurs qui dominent la vallée se couronnent sans bruit d'uniformes rouges et de bonnets à poil ornés de la cocarde tricolore.

En silence, les grenadiers cernent leur proie. Ils la couvent de

leurs yeux sanguinolents, avides de sang et de vengeance. Elle est là, devant eux, sous le canon de leurs fusils.

Cette fois, du moins, les *gars* ne *s'égailleront* pas !... Cette fois, ils ne sauraient leur échapper !...

Les chouans dorment tranquilles.

Le chef du détachement républicain est, lui aussi, un homme jeune encore. Sa figure régulière est durcie par la vie des camps et noircie par la fumée de la poudre. Ses joues creuses, son front pâle, sont sillonnés de ces rides prématurées qu'impriment aux plus gracieux visages les passions violentes et incontenues.

Il s'est avancé sur le bord du ravin, et là, les bras croisés sur la poitrine, il considère d'un œil fixe et terne la chaumière déserte et les champs dévastés qui l'entourent.

Il tressaille, lorsqu'un espion vient l'avertir à voix basse que l'état-major de la petite troupe royaliste repose dans la maison qui est là, en bas, sous son regard.

Il donne un ordre.

Quatre canonniers roulent à bras une pièce de campagne. Ils l'avancent sur la crête du rocher.

L'officier braque lui-même l'instrument de mort sur les frêles murailles de la chaumière. Il arrache d'une main fébrile la mèche ardente à la main d'un servant.

Il l'approche de la lumière.

Au bruit de l'explosion, cent hommes bondissent au fond du précipice. Cent baïonnettes brillent. Cent coups de feu balaient à la ronde les hauteurs où s'embusque l'ennemi.

Dissimulé derrière les rochers et les buissons, celui-ci tire à feu plongeant, rend décharge pour décharge. Chacune de ses balles couche un homme.

Le boulet avait percé le toit de la ferme. Le chaume s'allumait. La flamme rouge commençait à monter en pétillant dans les airs.

Le chef royaliste et ses lieutenants s'étaient élancés hors de leur abri. Avec un admirable sang-froid, ils donnaient maintenant leurs ordres, comme s'ils eussent été à la parade.

L'officier des Bleus considérait l'effet de son projectile, lorsqu'une main s'abattit sur son épaule.

Il se retourna brusquement, et se rejeta en arrière, comme à l'aspect d'un reptile.

Son regard avait rencontré la figure toujours souriante de maître Panæolus, qui fixait sur lui ses petits yeux ronds et malicieux.

— « Bravo, Luc ! lui dit le docteur à voix basse ; bien visé, bien touché, mon gars ! J'aime à voir l'enfant briser lui-même son berceau ! C'est signe qu'il se sent un bomme !...

— « Malédiction ! répliqua d'une voix sourde le capitaine. Retirez-vous de moi ! Vous êtes mon mauvais génie !... Venez-vous contempler votre ouvrage ?...

— « Doucement, Luc, doucement ! Est-ce là ta reconnaissance pour le vieil ami à qui tu dois ces deux belles épaulettes d'or et ce chapeau galonné, en place de la souquenille et du bonnet de laine grossière du petit pâtre que tu sais ? N'est-ce rien de commander au nom de la patrie, pour la cause sacrée de la liberté, une vaillante épée à la main, à des hommes, à des héros, au lieu de mener paître trente moutons imbéciles dans les landes de ton sauvage pays ?

— « Mon épée !... La garde de cette épée me brûle la main comme un fer rouge ! Oh ! si je n'étais enchaîné par mon serment de soldat, par mon devoir... par ce que je crois être mon devoir... je la briserais comme un roseau et j'en lancerais les tronçons à la face de ceux qui ont empoisonné mon existence !... Non !... la place du fils de Michel n'est pas à la tête des Mayençais !... Elle est là... avec ces hommes qui vont mourir !... Retirez-vous !... Je vous l'ai dit ! Vous êtes mon mauvais génie !... J'étais simple, j'étais heureux !... Vous et les vôtres, avez fait de ma vie un enfer !... Vous m'avez ouvert des horizons que je ne puis atteindre ! Vous avez éveillé en mon cœur des appétits que nul ne peut assouvir !... Malheur à vous !... Malheur à moi !... Après l'enfer de la terre, il me faudra subir l'enfer des damnés !... Car — entendez-le bien — vous ne m'avez point encore prouvé qu'il n'y en ait pas un !... Mes

parents, je les ai tués ! Le toit sacré qui abrita mon enfance, la cause que je sers m'oblige à le détruire ! Les champs, arrosés des sueurs de mon père, je les arrose du sang de mes concitoyens ! Etes-vous contents, philosophes sans Dieu ?... Encore une fois, contemplez votre ouvrage ! »

Une balle qui siffla entre les deux interlocuteurs arrêta la réplique sur les lèvres du docteur. Il devint soudainement blême.

Etait-ce peur, était-ce colère ?...

Voyant ses grenadiers, après leur dernière cartouche, se précipiter dans le ravin comme une avalanche, la baïonnette en avant, le jeune chef voulut reprendre le premier rang et, le sabre d'une main, un pistolet de l'autre, il s'élança sur leurs traces.

En une seconde, il se trouva au plus fort de la mêlée. Elle fut sanglante, mais courte.

Un quart d'heure après, cent cadavres gisaient étendus autour de la ferme de Michel.

Seul, l'officier vendéen à la cocarde blanche, quoique blessé à mort, toujours debout, appuyé contre une muraille inachevée — la muraille de la bergerie dont Luc avait posé la première pierre — se défendait en héros contre tout le détachement vainqueur qu'il tenait à distance.

Luc se précipita vers lui, releva de son sabre les baïonnettes dirigées sur la poitrine du jeune brave, et engagea seul à seul avec lui un duel à mort.

Tout à coup il s'arrêta ; son bras faiblit ; l'arme faillit échapper à sa main : il venait de reconnaître son ancien maître, Alain de Trégaté !

— « Rendez-vous ! lui dit-il d'une voix altérée ; je vous sauverai la vie !

— « Jamais !... surtout à toi !... Ma vie n'est plus en ton pouvoir ! Elle s'échappe avec mon sang ! Je meurs fidèle à mon Dieu... pour la défense de ma foi !... Pourrais-tu en dire autant, Luc ? »

Les grenadiers se regardaient en murmurant. Leur chef comprit que la moindre hésitation de sa part allait le perdre. Détour-

; yeux, il plongea son épée jusqu'à la garde dans la poitrine
ne et haletante de son bienfaiteur épuisé, qui ne se défen-
s qu'à peine.
; tomba. Sa main chercha à presser le scapulaire ensan-
qui pendait sur son cœur. Ses traits délicats se contrac-
n instant, puis se détendirent soudain et se fixèrent dans
bilité de la mort.
lis que le patriote s'efforçait de remettre son arme rougie et
e dans le fourreau dont sa main tremblante ne pouvait
er l'entrée, un léger nuage de fumée blanche s'échappa d'un
t de genêts épineux qui couronnait le bord du ravin. Le
ment d'un coup de feu l'accompagna presque sans intervalle,
ficier républicain tomba la face contre terre, côte à côte
; de l'officier chouan.
même instant, la pièce de campagne braquée sur la ferme de
l lança sa dernière volée. Le boulet ricocha et vint frapper le
e la bergerie qui s'écroula d'une seule pièce, ensevelissant
davres des deux chefs sous ses décombres.
scène de carnage disparut pour un instant dans un nuage de
ière et de fumée.
; choses-là se nomment la guerre civile.
orloge de Dinan sonnait minuit dans le lointain.
lune souriait toujours au firmament.
elle main avait dirigé l'arme meurtrière vers la poitrine de
On ne le sut jamais d'une manière certaine. Toutefois un
; gars, qui avait assisté au combat, blotti dans un buisson de
rier, raconta qu'après ce dernier coup de feu, il avait vu de sa
ette, maître Panæolus déposer doucement sur le gazon un fusil
re fumant, le fusil d'un grenadier évanoui blessé au début de
ion; qu'il l'avait vu se glisser furtivement le long de la haie où
ait caché lui-même et laver dans l'eau bourbeuse du fossé ses
ns noircies comme par le contact de la poudre, en murmurant
e ses dents : « Ce petit pâtre ingrat aurait fini par nous tra-
l »

Ce qui est plus certain, c'est que tous les gens de bien virent dans ce tragique événement l'une de ces punitions terribles qui atteignent souvent dès cette vie ceux qui oublient et méprisent les commandements de Dieu.

VI

De riantes villas s'élèvent aujourd'hui dans la Vallée des Eaux, autour des constructions de la source minérale fréquentée des étrangers malades ou touristes. On y arrive de Dinan par des avenues ombreuses et fraîches, dont la magnifique végétation rappelle les beautés grandioses de la Forêt-Noire.

Par les belles et pures soirées d'été, des groupes animés circulent dans le ravin transfiguré, devenu un boulevard aux grands arbres touffus et plein de vie. On s'y livre aux plaisirs innocents de la saison.

Les enfants, en se donnant la main, y dansent des rondes joyeuses. Les grands-parents, assis sous la large feuillée des platanes, qui semble distiller le rafraîchissement et la paix, regardent leurs ébats avec une douce complaisance.

A un jet de pierre de l'endroit d'où s'échappe en filet limpide la source minérale, près d'une haie de clôture, à demi recouvert par les longues pousses en arcades des églantiers et par la chevelure inextricable des ronces épineuses, on me montra, il y a quelques années, un amas de pierres, verdies par la mousse et diaprées d'or et d'argent par les rosettes éclatantes des lichens saxicoles.

— « Voilà, me dit mon cicerone, — une vieille fileuse à la coiffe aux longues ailes, dont les doigts osseux et tremblants laissaient échapper presque à chaque tour son long fuseau trop lourd pour leur décrépitude, — voilà ce qui reste de la ferme du vieux Michel et du mur de la bergerie dont son fils en le quittant posa la première pierre. »

En écartant ces décombres, nul doute que l'on ne découvrît les ossements desséchés de Luc, mêlés à ceux d'Alain de Trégaté ; mais on ne saurait les distinguer les uns des autres. La mort est la grande niveleuse. Elle efface toutes les distinctions. L'égalité règne sous la terre ; elle ne règne que là et au ciel.

Pâtres et seigneurs ont le même squelette pour les vers, et la même âme pour le jugement de Dieu.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

A VICTOR DE LAPRADE

INQUIÉTUDE

Quand le facteur franchit mon seuil,
Mettant fin à ma longue attente,
Je parcours vite, d'un coup d'œil,
Les plis divers qu'il me présente.

D'espoir en moi brille un rayon :
— « Bon facteur, viens-tu me remettre
« Un papier, timbré de Lyon,
« Où passa la main du cher maître ?... »

Et toujours le rayon s'éteint,
L'espoir s'envole à tire d'ailes,
Mon cœur est de tristesse atteint :
Pas de lettre ! pas de nouvelles !

De ma souffrance ayez pitié :
Je suis comme un fer sur l'enclume !
Pour rassurer mon amitié,
Prenez à l'instant votre plume.

Votre plume — quel abandon ! —
N'a pas, depuis quatre dimanches,
Noirci pour moi, le croirait-on ?
La moindre de vos feuilles blanches !

Voyez ma crainte ! Je me dis :
— « A-t-il sondé le grand mystère ?... »
Oui, vous irez en paradis ;
Mais restez encor sur la terre ;

Restez, ami, car il nous faut,
Pour lutter contre ce qui rampe,
Votre cœur qui plane si haut,
Et votre voix qui nous retrempe !

L'ATTRAIT.

« Je vous interdis d'être malade. »
V. DE L.

Je pense à vous, ami Laprade,
Dès qu'une souffrance me point :
— « S'il savait que je suis malade !... »
Car vous ne le permettez point.

Je dois vivre pour votre gloire,
Pour veiller sur votre tombeau,
Et de votre noble mémoire
Pour entretenir le flambeau.

Envers vous nul ne peut connaître,
Je ne peux moi-même exprimer
La tendresse qui me pénètre,
Et combien j'aime... à vous aimer !

Comme l'airain votre vers sonne,
Votre art est savamment conduit...
Ce n'est pas, en votre personne,
Le grand attrait qui m'a séduit.

C'est qu'épris des causes défaites,
L'Honneur toujours vous domina :
Pour la hauteur d'âme, vous êtes
Digne du cœur qui fit *Cinna*.

EMILE GRIMAUD.

POUR UN DRAPEAU *

A L'ÉCOLE SAINT-THOMAS D'AQUIN

Veritas.

En plein soleil, toujours, portant notre bannière
Et d'un amour profond cherchant la vérité,
Nous trouvons en Dieu seul la force et la lumière...
Mais le monde nous doit, au moins, la liberté!

La science et les arts parent nos solitudes;
Nous en avons, jadis, allumé le flambeau.
Le bien, premier objet de nos saintes études,
Nous conduit, à coup sûr, dans le chemin du beau.

Nous enseignons ici, malgré tout, l'espérance;
Notre foi la commande, indomptable soutien!
On verra bien, un jour, si nous aimons la France,
Et ce qu'on fait pour elle en demeurant chrétien!

Nous avons même cœur, les écoliers, les maîtres...
Et de nos rangs serrés on ne peut plus sortir,
Quand on marche au combat avec de tels ancêtres,
L'apôtre Lacordaire et Captier le martyr!

Nous les imiterons, sans être de leur taille!
Voici les jours mauvais, Dieu le veut, il le faut.
Vous le savez, la terre est un champ de bataille:
Ici-bas le travail, la couronne est plus haut.

Aux devoirs, aux dangers notre âme est aguerrie;
Élevons ce drapeau sans reproche et sans peur;
Il sera, dans nos mains, pour Dieu, pour la patrie,
A la peine souvent... et toujours à l'honneur.

VICTOR DE LAPRADE.

Décembre 1879.

* Nous cueillons ces mâles strophes — hélas! trop pleines d'actualité! — dans le dernier volume de notre poète, annoncé par la *Revue* et qu'elle examinera le mois prochain.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES

GUILLAUME DE TYR *et ses continuateurs*, texte français du XIII^e^ siècle, revu et annoté par Paulin Pâris, de l'Institut : deux vol. gr. in-8°. — Paris, Didot et C^ie^.

Cet ouvrage continue et clôt la série de l'*Histoire générale des Croisades par les contemporains*, précédemment inaugurée par la maison Didot. Nous avons déjà successivement présenté aux lecteurs de ce recueil la *Conquête de Constantinople*, par le vieux Villehardouin, notre Hérodote français, et l'*Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville, avec sa spirituelle et piquante naïveté. Guillaume de Tyr fut le digne émule de l'un et de l'autre de ces annalistes.

Ainsi que le fait observer M. Paulin Pâris, l'un des effets, et des moins remarqués, des Croisades, fut qu'elles provoquèrent la naissance de la véritable prose française, par les lettres privées échangées entre les Croisés et leurs parents et amis, mais surtout par les grandes relations consacrées à raconter les hauts faits des premiers, et par les romans fameux du cycle de la Table Ronde, où l'influence des voyages d'outre-mer est manifeste. Jusque-là notre langue romane n'avait guère produit que des traductions d'œuvres latines ; elle montrait qu'elle était mûre désormais pour créer, à son tour, des œuvres originales.

Toutefois la relation de, ou mieux, d'après Guillaume de Tyr, dont nous annonçons une édition nouvelle, n'est elle-même qu'une traduction, mais une traduction à la façon d'Amyot, équivalant à un original par la libre allure et le cachet personnel. Guillaume de Tyr,

dont la nationalité reste d'ailleurs incertaine, naquit en Syrie, de parents peut-être italiens, et écrivit son histoire des premières croisades en latin, sous le titre *Historia de rebus gestis in partibus transmarinis*. Composé sur le théâtre et à l'époque même des événements qu'il raconte, cet ouvrage, par la véracité, l'impartialité, le talent de narration, place son auteur au premier rang parmi les historiens du moyen âge.

Cependant, si intéressant et si remarquable qu'il fût, ce livre, par la langue dans laquelle il était écrit, ne s'adressait qu'aux gens d'église et d'école, aux *clercs*, et ne pouvait être compris des autres classes de la société d'alors, princes, chevaliers, dames et bourgeois, si avides pourtant des choses de l'Orient, de tous ces grands événements qu'un écho lointain rendait encore plus merveilleux.

Ce fut, on a du moins tout lieu de le présumer, un certain Bernard, trésorier, probablement laïc, de l'abbaye de Corbie, en Picardie, qui, le premier, entreprit de *translater* en langue vulgaire la relation de l'archevêque de Tyr, en la complétant au moyen de celle de l'écuyer Ernoul et de divers autres documents, inédits ou déjà publiés. Réunies, ces diverses relations embrassent une période de 136 années (de 1095 à 1231), et devinrent dès lors célèbres sous le titre, aussi bizarre que peu justifié, de *Roman d'Eracle* ou *d'Héraclius* [1].

Libre, naturelle, et cependant exacte et fidèle, la traduction de Bernard le trésorier semblerait être l'original lui-même, tant elle est vivante et colorée. Si bien qu'on en arriva à oublier l'auteur pour ne se souvenir que du traducteur et compilateur.

C'est de ce soi-disant roman ou plutôt de cette véridique histoire des établissements fondés en Orient par les Croisés, que M. Paulin Pâris a entrepris de nous donner, d'après les manuscrits

[1] Ce titre, dû à l'ignorance de copistes, provenait de ce que le nom de cet empereur grec figure dans la première phrase du récit : *Les anciennes estoires dient que Eracles, qui fut mout bons cresliens*, etc.

Le véritable titre de l'ouvrage était : *Des choses advenues en la terre d'outremer.*

rapprochés des éditions déjà publiées, un texte épuré, établi sur la comparaison des leçons les plus fidèles, et suivant les règles orthographiques les plus certaines ou les plus probables, règles si difficiles à déterminer pour une langue non encore fixée, dont la prononciation et, par suite, l'orthographe variaient d'une province à l'autre. Le nom seul du savant philologue, si profondément versé dans l'étude de notre vieil idiome, nous est un sûr garant que le but poursuivi a été atteint d'aussi près que possible, et que nous sommes enfin en possession d'une édition définitive. Cette histoire des Croisades par les contemporains, l'archevêque Guillaume, le valet Ernoul, les chevaliers Villehardouin et Joinville, nous offre de cette époque fameuse un tableau tout autrement piquant et vivant que les livres, même les plus autorisés, écrits de nos jours sur le même sujet. C'est dans leur langue même que des témoins oculaires racontent ces grands faits du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. La physionomie de ces fondateurs de dynasties souveraines en Syrie, à Chypre, à Constantinople, nous apparaît prise sur le vif, dans tout son relief. On saisit mieux le caractère intime de cet immense mouvement qui précipita l'Occident sur l'Orient, de cette mémorable revanche des anciennes invasions. Les faits et gestes de chaque siècle ne seront jamais plus fidèlement décrits que par les contemporains de ces faits et dans la langue également contemporaine, ce fidèle miroir de l'état moral et intellectuel d'un peuple à telle époque de sa vie. La passion que les historiens pourront mettre dans leur narration deviendra elle-même un trait, et non le moins significatif, du tableau.

Les nombreux *errata* et variantes dont M. Pâris a accompagné son texte, témoignent du soin scrupuleux qu'il a jusqu'au dernier moment apporté à l'épurer.

La vieille langue du XIII^e^ siècle, dans laquelle est écrit le *Roman d'Eracle*, n'est pas d'une lecture bien courante, mais celle-ci devient bientôt relativement facile grâce au glossaire dont M. Pâris a enrichi sa version. Bien que le traducteur écrive dans le dialecte picard, différent de nos patois de l'Ouest par la prononciation et

certaines locutions locales, il est aisé de relever dans le récit nombre de vocables et de tournures encore usités dans le langage de nos paysans.

Le récit de Guillaume de Tyr et de son traducteur rectifie en plusieurs points celui de Michaud, lequel a parfois puisé aux sources arabes, naturellement partiales au détriment des chrétiens, accusés par elles de cupidité et d'indiscipline, et au profit des Sarrasins, auxquels sont attribués talents, succès, valeur, magnanimité. Il arriva ainsi plus d'une fois à l'historien des Croisés de passer, sans le vouloir assurément, du côté de leurs ennemis.

Au *Roman d'Eracle* proprement dit, M. Paulin Pâris a fort à propos ajouté, d'après des écrivains également contemporains, la description de Jérusalem, des Lieux Saints et de la Palestine en général, tels qu'ils étaient à la fin du XII^e^ siècle, avec les traditions et légendes s'y rapportant.

Ces quatre curieux appendices, originaux ceux-là et non traduits, complètent dignement ce bel ouvrage.

Illustrés, au commencement et à la fin de chaque chapitre, de lettres ornées et de culs-de-lampe, empruntés aux manuscrits du temps, les deux volumes sont, en outre, accompagnés du plan d'Antioche et de celui de Jérusalem pendant la domination des Croisés (1099-1187), d'une carte de l'itinéraire de Godefroy de Bouillon et d'une autre de la Terre-Sainte au XII^e^ siècle. Plans et cartes ont été dressés par M. A. Longnon, un jeune paléographe pour qui la topographie de notre moyen âge n'a plus de secrets.

On le voit, rien n'a été épargné par l'illustre maison Didot, la digne rivale des Alde et des Estienne, pour faire de cette édition de Guillaume de Tyr, ou plutôt de son traducteur et continuateur, la plus complète qui ait jusqu'ici été publiée. Un tel ouvrage a sa place marquée dans toute bibliothèque historique de quelque importance.

Le nouveau volume (1er semestre 1880) du TOUR DU MONDE que nous venons de recevoir, justifie encore une fois le titre de cette magnifique publication (sauf pourtant l'Afrique, qui aujourd'hui nous fait défaut).

Nous nous promenons d'abord de Java en Australie, guidés par M. Désiré Charnay, un infatigable touriste qu'il nous a été donné d'entendre à mainte reprise, et qui, depuis des années, parcourt les deux mondes avec son attirail de photographe, en faisant défiler devant son objectif pays et habitants, pour le plus grand plaisir, en même temps que pour l'instruction, de ses lecteurs et de ses auditeurs.

Revenant en Europe, nous parcourons la Néerlande avec M. de Coster, la Toscane avec M. H. Belle, et la vallée du Doubs, aux admirables sites, avec M. Ch. Jolliet. Puis, en compagnie du Dr Lortet, nous visitons la Syrie, le Liban, les Maronites et les Druses, ces frères ennemis. D'un bond, nous voilà au Laos, en Indo-Chine, avec notre courageux collègue le Dr Harmand, médecin de la Marine, ancien compagnon de périls et d'aventures du regretté Francis Garnier, qui nous conduit de Bassac à Hué, en nous décrivant, chemin faisant, ces contrées peu ou point connues et les tribus plus ou moins sauvages qui les habitent. Enfin, passant d'Asie en Amérique, nous explorons les isthmes de Darien et de Panama, à la recherche du passage à choisir pour le futur canal interocéanique. Notre guide, M. Armand Reclus, lieutenant de vaisseau, frère du savant géographe de ce nom, et son associé, M. le lieutenant Wyse Bonaparte, ont eu l'honneur et la joie bien légitime de voir le tracé proposé par eux adopté à une grande majorité par le Congrès international d'ingénieurs, de savants et de voyageurs de tous pays, la Chine et le Japon compris, réunis l'an dernier à Paris sur l'invitation de M. de Lesseps.

Nous ne nous rappelons pas sans quelque émotion cette solennelle séance générale du 29 mai 1879, où fut décidée, par 74 voix sur 98 votants, l'adoption de ce projet, de préférence aux six concurrents, même au tracé américain par le Nicaragua. A peu près

parallèle à la voie ferrée de Panama, le tracé français ne mesure en longueur que 73 kilomètres de l'Atlantique au Pacifique, et ne comporte ni tunnels, ni écluses, sauf une de marée. Le coût présumé du creusement du canal serait, d'après la commission technique du Congrès, d'environ douze cents millions, et la durée des travaux de dix années. Avec un optimisme, qu'explique et justifie le succès si longtemps contesté du canal de Suez, M. de Lesseps estime l'un à huit cents millions et l'autre à huit années seulement [1]. On sait avec quelle infatigable et juvénile ardeur l'illustre *perceur d'isthmes* poursuit à travers le monde le succès de sa nouvelle entreprise, plus colossale encore que la première, menée à bien en dépit d'obstacles de toute nature. Dans la précédente, il se heurta à la jalousie des Anglais ; dans celle-ci, c'est la jalousie non moins aveugle des Américains du Nord qu'il rencontre. Ceux-là ont aujourd'hui le quasi monopole du transit par le canal de Suez, que leurs diplomates et leurs ingénieurs déclaraient impossible. Ceux-ci seraient également les premiers à profiter de la voie nouvelle ouverte à leurs portes. Tant les peuples les plus pratiques, les plus avisés relativement à leurs intérêts, se laissent aisément aveugler par un amour-propre mesquin et contraire à ces mêmes intérêts.

— Le 7e fascicule du DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES, qui vient de paraître, est non moins que les précédents riche en articles intéressants. Citons, parmi les principaux : *Censor*, avec l'historique de l'organisation et des attributions administratives, disciplinaires et financières de la magistrature des Censeurs, si importante chez les Romains ; *Census*, complément de l'article précédent ; *Centaure*, ces étranges hommes-chevaux, personnification probable des peuples pasteurs et chasseurs primitifs, et dont la mythologie comparée a retrouvé les analogues chez les *Grandharvas* des fables de l'Inde âryaque ; *Centuria*, division à la fois militaire et politique des Romains ; *Cérès*, la bonne déesse, per-

[1] Comme terme de comparaison, rappelons que le canal de Suez mesure 164 kilomètres et a coûté environ 500 millions.

sonnification divinisée de la Terre, l'une des plus antiques divinités pélasgiques, dont le culte se répandit surtout dans le monde gréco-romain ; *Chirurgia*, avec un curieux aperçu historique sur la pratique de la médecine opératoire dans l'antiquité, pratique fort répandue et déjà fort avancée, ainsi que l'attestent les nombreuses figures d'instruments chirurgicaux (y compris des tarières à trépanation et un *speculum*), dont nous serions portés à regarder l'invention comme toute moderne, et qui, pour la plupart, ont été retrouvés dans les ruines de Pompéi.

On peut regretter la lenteur avec laquelle se poursuit la publication de ce grand ouvrage; mais on se l'explique lorsqu'on songe à la somme et à la variété de connaissances qu'un pareil travail exige des écrivains qui y collaborent.

Un autre ouvrage non moins considérable, le NOUVEAU DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, de M. Vivien de Saint-Martin, vient d'ajouter trois fascicules aux onze précédemment publiés. Il y a un an, à pareille époque, nous appréciâmes ici, comme il le mérite, ce grand répertoire géographique qui, si l'âge avancé de son auteur permet à celui-ci de l'achever, sera le plus complet de ses pareils.

Dans ces trois livraisons nouvelles, nous aurions encore à relever de nombreux articles (*Dahomey, Dalmatie, Danemark, Dârfour, Écosse, Ecuador* (Etat de l'Equateur), *Égypte, Espagne, Esquimaux, États-Unis d'Amérique*, etc.), qui tous se distinguent par la même sûreté de renseignements topographiques, historiques, statistiques, commerciaux, ethnographiques, etc. Le mot *Europe* clôt le 14e fascicule et ouvrira le 15e, qui, nous l'espérons, ne se fera pas attendre. Ce grand travail sera bien près alors d'avoir atteint sa première moitié.

LA MER GLACÉE DU PÔLE. — Dans notre dernier compte rendu des nouveautés d'étrennes (n° de décembre 1879), nous avons déjà parlé de la dernière expédition polaire anglaise et de la relation qu'en a faite son chef, le capitaine Nares. Complément du *Voyage à la Mer polaire*, et plus spécialement consacrée à l'un des deux

navires qui composaient l'expédition, à l'*Alert* et à son équipage, la relation nouvelle a pour auteur le capitaine A. Hastings Markham, celui-là même qui commandait cette héroïque escouade envoyée, en avril 1876, pour pousser, sur la glace, aussi loin que possible, une reconnaissance vers le Pôle nord. Pendant de longs jours, Markham et ses braves compagnons eurent à lutter contre les rigueurs d'un froid terrible, les tempêtes et les ouragans ; le scorbut, si redouté des voyageurs aux régions arctiques ; les amas de neige, dans lesquels on enfonçait jusqu'à la ceinture ; une mer sinistre ou plutôt un chaotique entassement de glaces, accumulées pendant des siècles peut-être, et hérissées de formidables *hummoks* et *floebergs*, véritables chaînes montagneuses, hautes parfois d'une centaine de pieds, et dans l'inextricable dédale desquelles il fallait se frayer un passage pour soi et pour les pesants traîneaux chargés des provisions, des bagages de campement et des instruments d'observations scientifiques.

Le 12 mai, force fut de suspendre toute marche en avant, sous peine de s'exposer à une mort certaine. On s'arrête ; par un soleil splendide, à midi, on prend hauteur : on constate que l'on s'est élevé jusqu'à 83° 20′ 26″, latitude la plus haute à laquelle l'homme ait jamais atteint, soit une distance de 740 kilomètres du pôle. On plante dans la glace le « vieux drapeau de la vieille Angleterre, » au chant patriotique du *God save the queen ;* puis, à grand regret, vaincu seulement par l'impossibilité d'aller plus loin, Markham ramène sa petite troupe vers l'*Alert*. Ce ne fut que trente jours plus tard que les vaillants pionniers regagnèrent leur point de départ, presque tous malades, exténués, quasi-mourants, laissant là-bas l'un des leurs couché dans un trou de glace. Jamais tombe n'avait encore été creusée si près du pôle.

Il faut lire, racontée par le héros lui-même, cette excursion polaire, mémorable entre toutes, pour se faire une idée des souffrances, des périls et des obstacles de toute nature qu'ont à affronter les voyageurs dans ces redoutables solitudes, et du prix auquel s'y achète chaque pas en avant.

Encore sous l'impression des difficultés inouïes contre lesquelles il a eu à lutter, Markham incline à regarder comme impossible la conquête du Pôle nord. Outre que la conclusion est quelque peu personnelle et intéressée, elle peut paraître trop absolue et trop décourageante. Il est possible, en effet, qu'on ne parvienne jamais à remonter jusqu'au pôle par la voie des détroits de Smith, de Kennedy et de Robeson, à travers les formidables amas de glaces de la *Mer Palæocrystique* de Nares et de Markham (*Palæocrystallique* eût été plus conforme à l'étymologie), mais il se peut aussi qu'un autre méridien offre, vers le point extrême de notre planète, un chemin moins ardu, qui permette d'atteindre le but.

Au moment même où nous écrivons ces lignes, un navire américain, la *Jeannette*, équipé aux frais de M. Bennett, l'opulent propriétaire du *New-York-Hérald* (le même qui, par deux fois, envoya son célèbre *reporter* Stanley à travers l'Afrique centrale), — tente, à son tour, de s'élever jusqu'au pôle par cette voie du détroit de Behring préconisée par notre Gustave Lambert, et qui jusqu'à ce jour n'avait pas encore été sérieusement essayée. Au mois de juillet 1879, la *Jeannette* rencontrait, au débouché du détroit de Behring, la *Véga*, ce navire désormais illustre, à bord duquel le Suédois Nordenskjœld venait de résoudre le problème trois fois séculaire du Passage du Nord-Est, et qui, enfin délivré de son long emprisonnement dans les glaces sibériennes, allait entrer dans le Pacifique et recevoir cette longue série d'ovations que l'on sait, après avoir accompli le périple entier de l'Europe et de l'Asie.

Qu'est devenue la *Jeannette* depuis le jour où l'équipage de la *Véga* la vit s'enfoncer bravement vers des régions inexplorées ? On se le demande non sans quelque inquiétude, et une expédition se prépare en Amérique pour porter secours, en cas de besoin, au vaillant navire. Pouvons-nous espérer que, donnant un éclatant démenti aux conjectures pessimistes du commandant de l'*Alert*, il a été plus heureux que tous ses devanciers et a enfin touché le but toujours si vainement poursuivi? Nous ne pouvons tarder à le savoir.

Quand la France reprendra-t-elle enfin, dans cette pacifique et

glorieuse croisade polaire, sa place restée inoccupée depuis le désastre de la *Lilloise* et les fructueuses expéditions de la *Recherche*, c'est-à-dire depuis près d'un demi-siècle ? Il est vrai que, pendant ce temps, nous avons fait trois ou quatre révolutions, ce qui nous a fort occupés et empêchés de songer à autre chose...

Ne quittons pas la librairie Hachette, cette puissante officine littéraire toujours en activité, sans mentionner encore, parmi ses plus récentes publications : les nouvelles éditions, illustrées, des deux *Voyages autour du monde*, de M^me^ Ida Pfeiffer, l'intrépide touriste quinquagénaire ; et des *Notes sur l'Angleterre*, de M. Taine, l'observateur sagace, impartial parfois jusqu'à la brutalité ; les *Promenades archéologiques*, de M. Gaston Boissier, l'un des hommes de ce temps les plus experts en antiquités latines, qui nous fait visiter tour à tour l'ancienne Rome païenne et chrétienne, Pompéi la ressuscitée et le port d'Ostie, autrefois si bruyant, si mort aujourd'hui.

A ces publications diverses vient de s'ajouter le 3^e^ et dernier volume de la traduction, enfin achevée, de la *Géographie* de Strabon, par M. Amédée Tardieu. Déjà ce célèbre ouvrage avait été plusieurs fois traduit en notre langue ; mais la moins ancienne de ces versions, celle de Letronne, datait d'une soixantaine d'années ; depuis lors les études linguistiques et la critique des textes ont fait de notables progrès. Venu le dernier, M. Tardieu a su mettre à profit les travaux de ses devanciers, français et étrangers, ainsi qu'en témoignent de nombreuses notes philologiques. Aussi peut-on considérer cette nouvelle traduction comme la plus fidèle, la plus conforme au texte épuré par les scholiastes. Cet excellent travail a d'ailleurs reçu la consécration, pour ainsi parler, officielle de sa valeur dans la couronne que lui a décernée l'Académie française.

LUCIEN DUBOIS.

UNE EXCURSION

DANS

LA PRESQU'ILE DE RHUYS

NOTES DE VOYAGE (1879)

III *

Sucinio. — Les ruines. — Jean de Montfort. — Arthur de Richemont. — Le vin de Sarzeau. — N.-D. de Penvins.

Sarzeau, 23 août. — J'ai quitté Saint-Gildas par une de ces belles matinées, fraîches et limpides, où le ciel de Rhuys prend la transparence du ciel italien. La route n'a rien de bien attrayant : des champs dépouillés, des pâtures vagues, de grands terrains nus, sur lesquels tranchent, çà et là, les maisons des villages et les arbres des jardins, c'est un paysage assez monotone.

Mais sur le char à bancs rustique où je trône, régulièrement cahoté, le vent frais du matin m'apporte les parfums et le murmure presque imperceptible des deux mers. Devant moi, Sarzeau s'élève, au milieu de la verdure ; à côté, la masse sombre de Sucinio se distingue à peine du sol aplani qui longe le rivage ; et, plus loin, à l'extrémité d'un petit promontoire, un point blanc, qui semble plonger dans les flots, ressemble à une mouette posée sur la cime d'une vague.

Voici Sarzeau. Mais je continue ma route, jusqu'aux ruines du château ducal.

En traversant le village qui abrite ses toits de chaume à l'ombre du vieux castel, on passe sur une chaussée formée de pierres raboteuses, qui date peut-être du temps des ducs et conduit à la grande porte d'entrée.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'extérieur de cette masse de

* Voir la livraison d'août 1880, pp. 101-119.

granit, si imposante encore, avec ses épaisses murailles ornées de mâchicoulis et ses tours découronnées mais debout, entrons dans l'enceinte de la cour, en traversant les culées du pont-levis absent et l'espace réservé aux gardes du château.

Cette cour était entourée autrefois de vastes constructions : salles des archers et des soldats, chambres des princes et des hôtes. A gauche, les murs, en partie écroulés, comblent les larges fossés que remplissait autrefois l'eau de la mer.

Devant vous, à droite, ces croisées, ornées encore d'écussons rongés par le temps ou mutilés par la main des hommes, indiquent l'appartement ducal. Au-dessous, une porte étroite conduit à un escalier de pierre, le seul que le vandalisme d'un ancien propriétaire ait respecté.

Montons, après avoir jeté un coup d'œil sur une salle voûtée transformée après l'invention de l'artillerie, pour mettre le manoir au niveau du récent progrès. Une ouverture ronde, pratiquée dans le granit des étroites fenêtres, permettait d'y faire passer la gueule du canon, et un double retrait, creusé dans le mur de chaque côté de la pièce, abritait les artilleurs contre les projectiles ennemis.

C'était l'enfance de l'art. Aujourd'hui ces murailles dont l'épaisseur étonne ne résisteraient pas pendant un jour à nos engins de destruction.

L'escalier tournant est facile à gravir. Suivons maintenant sur la crête du mur, le sentier qui conduit à la chapelle, à travers un corridor étroit et sombre. Le sanctuaire se fait remarquer par une fenêtre monumentale dont les meneaux ouvragés existent toujours. Voici, au-dessous, la place de l'autel et, de chaque côté, deux réduits, dont l'un devait servir de sacristie et l'autre de tribune à la famille ducale.

Si l'on gravit quelques marches, on jouit d'un panorama grandiose:l'Océan où quelques navires fuient dans le lointain et les environs de Sarzeau qui ne rappellent en rien la monotonie des campagnes de Saint-Gildas.

Me voici de nouveau dans la cour et je regarde autour de moi. Vraiment ces ruines sont tout un monde. Quel fouillis apparent

d'étages, de pièces, de fenêtres, percées, dirait-on, au gré d'une capricieuse fantaisie. Autrefois, sans doute, quand la vie remplissait ce cadavre, ce qui nous paraît incohérent aujourd'hui formait un tout harmonieux.

Il fut bien inspiré, le duc Jean Ier, en bâtissant son castel, au bord de la mer, dans ce pays de Rhuys, alors abondamment pourvu de bois (1229). Cette princière demeure ne devait pas être une forteresse, mais un château de plaisance, où les Ducs viendraient se *soulacier* des ennuis du pouvoir. Son nom l'indique — *Soucy-n'y-ot* — et rappelle celui du fin meunier qui eut maille à partir avec le grand Frédéric. Hélas ! le souci s'attache aux princes comme aux meuniers. Le brave homme, si heureux jusque-là dans son moulin,

> Car, de quelque côté que vînt souffler le vent,
> Il y tournait son aile et s'endormait content,

trouva le souci inconnu, en trouvant le roi sur son chemin. Les ducs de Bretagne, qui voulaient se reposer à Sucinio, sentirent entre ces épaisses murailles que l'homme n'est jamais à l'abri de la douleur.

L'homme propose ; mais à ses rêves présomptueux répondent souvent les ironies de la Providence — qui dispose.

Voyez le fondateur du castel, Jean le Roux : prince batailleur et jaloux de ses droits, redoutant ce qu'on appelait dès lors les empiètements du clergé, il détruit un monastère pour bâtir sa demeure; mais, malgré ses écarts, une foi vive l'anime, car il fonde l'abbaye de Prières, à l'embouchure de la Vilaine. Avec les agitations de son âme, le souci est entré dans le château ducal ; il n'en sortira plus.

Les événements ont marché : voici la guerre de *Succession* qui divise et ensanglante la Bretagne. Charles de Blois, — un saint qui fut un héros, — s'empare du palais devenu une forteresse ; Montfort, son rival heureux, le reprend. Du Guesclin arrive à son tour (1373) ; la garnison, commandée par un Anglais, ne résiste pas au fameux chef de bandes, qui ordonne de la passer au fil de l'épée.

Après la victoire définitive, Montfort, devenu Jean IV, se fortifie dans Sucinio. Son intrépidité, ses vertus guerrières, sa loyauté

assez grande pour lui faire réparer noblement ses fautes, donnent à ce prince une physionomie expressive, qui ne manque pas de grandeur. Il fut ambitieux, mais il aima son pays ; il favorisa les Anglais, mais, à l'occasion, il osa les combattre ; il fut cruel pour Clisson, mais il pleura sa faute et reconnut son erreur.

Aussi l'imagination populaire, oubliant les faiblesses de l'homme, a-t-elle chanté la grandeur du héros :

« Le seigneur Jean est de retour ; il revient sauver son pays....
L'été revient, le soleil brille : le seigneur Jean est de retour !
Le seigneur Jean est un bon compagnon ; il a le pied vif comme l'œil.
Il a sucé le lait d'une Bretonne, un lait plus sain que du vin vieux....
Son épée, quand il la manie, porte de tels coups, qu'il fend en deux homme et cheval.
— Frappe toujours ! tiens bon, seigneur duc; frappe dessus ! courage ! lave-les dans leur sang ! lave-les !
Quand on hache comme tu haches, on n'a de suzerain que Dieu [1]. »

On peut voir dans ce passage l'expression hyperbolique d'une admiration vraie. Mais, si le duc n'avait pas la taille que lui donne le poète, c'était bien une Bretonne que la grande comtesse de Montfort, cette Jeanne *la Flamme*, qui, apprenant, à Rennes, la prise de Nantes et la captivité de son mari, prit son fils dans ses bras, et, le présentant à ses soldats : « Ha ! seigneurs, s'écria-t-elle, ne vous déconfortez mie ; Monseigneur que nous avons perdu n'estoit qu'un homme : véez-ci mon petit enfant qui sera, si à Dieu plaist, son *restorier*. »

On sait quel rôle joua la mère du *Conquérant*.

Il fut digne d'elle, et, bien que parvenu au trône, au détriment de Charles de Blois, qui me semble avoir eu le droit de son côté, il est juste de reconnaître qu'il travailla activement à la grandeur de la Bretagne. Redoutant la France, aimant peu l'Angleterre, le peuple breton voulait être indépendant. Montfort, qui avait *l'entêtement* de notre race, le comprit et poursuivit avec succès l'accomplissement de ce patriotique désir.

Je regrette qu'il ait accueilli, à Sucinio, Pierre de Craon, fuyant la colère du roi, après sa tentative de meurtre sur le connétable de

[1] *Barzaz-Breiz*, p. 230.

C'est en marchant sur la Bretagne, avec une armée, pour
er raison de cette injure, que Charles VI fut atteint de dé-
lans la forêt du Mans.

ues années plus tard, le duc François Ier, qui aimait aussi
r de Rhuys, envoya, de Sucinio, une aiguière et une coupe
hacun de ses frères, Pierre et Gilles de Bretagne, l'infortuné
lont l'assassinat devait imprimer une tache ineffaçable à la
e du duc aveuglé.

d'autres faits, moins saillants, se rattachent à l'histoire du
. ducal. Je passe outre, pour arriver au grand homme qui en
loire.

ır III, si célèbre sous le nom de connétable de Richemont,
à Sucinio, le 25 août 1393. Fils de Jean le Conquérant,
s de Jeanne la Flamme, il eut l'énergie de son père et l'hé-
intrépidité de son aïeule. Sévère, parfois même dur, quand
ssait de renverser des obstacles, il travailla noblement au
nent de la France. Après Jeanne d'Arc, l'épée de Dieu, dont le
ovidentiel échappe aux appréciations ordinaires de l'histoire,
te d'être appelé son libérateur. Plus grand que les La Hire
Kaintrailles, il lutta pied à pied contre les Anglais, arrachant
ıu par lambeau les possessions qu'ils avaient conquises, et
eposa qu'après avoir constitué l'unité française, en purgeant
le ses ennemis séculaires.

ile d'insister : son nom appartient à l'histoire générale et sa
à la grande patrie.

premier historien, après avoir raconté minutieusement sa vie,
ıe par un portrait que je me reprocherais de ne pas citer.
faire connaître le vainqueur de Formigny, cette citation
: « Je crois que, en son temps, n'y avoit meilleur catholique
ıi, ne qui aimast plus Dieu et l'Eglise qu'il faisoit..... Et sçay
qu'il estoit remply de toutes bonnes vertus.... Il était preu-
ıme, chaste et vaillant autant comme prince peut estre, et me
e que homme ne debvoit rien craindre en sa compaignée....
ıutes choses, aimoit gens vaillants et bien renommez, et aimoit

et soutenoit le peuple plus que nul autre, et faisoit largement des biens aux pauvres mendiants et autres pauvres de Dieu [1]. »

N'est-ce pas complet ? Voilà vraiment le héros chrétien : humble devant Dieu, brave comme son épée, bon pour les gens de bien et compatissant pour les pauvres. La France peut remercier la Bretagne de lui avoir prêté ce Breton.

Devenu duc de Bretagne, à la mort de son neveu Pierre, il ne fit guère que passer sur le trône, et mourut, à Nantes, en 1458, après avoir mérité le surnom de *Justicier*.

Depuis la réunion à la France, le château de Sucinio ne rappelle aucun fait remarquable ; il passa en diverses mains, jusqu'à ce que, démantelé et tombant en ruines, il servit d'asile, en 1795, aux débris de l'armée de Quiberon, commandés par Tinténiac.

C'est la fin de son histoire.

Le temps s'écoule à remuer la poussière de ces souvenirs, et les réflexions prennent une teinte mélancolique, en face de cette demeure déchue dont le nom si peu justifié retentit à vos oreilles comme un écho moqueur.

Pendant mon excursion aérienne, quelques moutons égarés ont pénétré dans l'enceinte. Ils broutent un gazon desséché, près d'une excavation qui a dû être l'ouverture d'un puits.

Emouvant contraste ! Dans ces murs qui ont retenti du bruit des fêtes et des combats, plus rien que le silence et quelques animaux paissant sur des débris. Voilà ce qu'on appelle la gloire : des ruines silencieuses, quelques noms que l'histoire dispute à l'oubli, et des souvenirs plus vagues, mais plus profonds, enracinés dans la mémoire du peuple. C'est étonnant comme le peuple se souvient.

Regardez autour des ruines : voici l'orangerie, la bergerie, les étables, le jardin. Il n'y a plus que des champs et des vignes, mais les noms sont restés, et, sans tenir compte des ravages du temps, les paysans d'alentour vivent encore par le souvenir, au milieu des splendeurs d'autrefois.

Si vous pénétrez dans les champs, à une petite distance, vous

[1] *Chronique de Richemont*, par Guillaume Gruel. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, coll. Michaud et Poujoulat, T. III, p. 228.

ız une fontaine abondante et fraîche, qui est un vrai trésor les autres sources sont taries, c'est la fontaine de *la* e, comme les ruines sont toujours *le* Château.

e est cette duchesse, restée si populaire en dépit des chan- s et des révolutions? Anne de Bretagne peut-être? Je ne le s, car elle n'a probablement jamais habité ce pays. C'est sabelle d'Écosse, épouse du duc François Ier, qui, pendant vage, habita presque constamment Sucinio.

ırc ducal était immense, des murs, en partie conservés, en nt le contour, jusqu'au rendez-vous de chasse situé près de elle paroisse — le Tour du Parc — à laquelle il a donné son es vastes terrains, comme d'ailleurs tous les environs de , contiennent beaucoup de vignes. Je ne veux rien dire du elles produisent, car je n'aime pas la médisance. Me sera-t-il cependant de citer un mot d'un chroniqueur du XVIe siècle Français né malin — qui écrit : « Le chien d'un conseiller lement, ayant mangé de ce raisin, aboya le cep de vigne pour protester contre telle aigreur qui jà commençait lui : le ventre. » Il faut ajouter que le duc de Mercœur, étant neur de Bretagne, invitait Henri IV à venir boire de *son bon* Sucinio. Qui croire ?

vignerons de Rhuys ne s'inquiètent pas de ces affirmations res. Ils vendent leur vin, et même ils en boivent. Je souhaite en aient abondamment et qu'il leur soit léger.

du château, au bord des marais qui le séparent de la mer, encore un énorme mûrier, contemporain des ducs. L'arbre ble n'a guère plus que son écorce par où coule un reste e, suffisant pour couronner d'un rare feuillage ce vieux té- lu passé.

rive au bord de la mer — elle m'attire toujours ; — ce n'est e rivage mouvementé de Saint-Gildas ; mais une côte plate rte de sable et de petits cailloux, s'arrondissant à perte de e manière à former une baie immense. En inclinant vers la , on aperçoit de loin, sur une sorte de promontoire, les der- restes d'un couvent de Templiers, qui bientôt auront disparu

sous les flots. Ici l'Océan est envahisseur ; il y met des siècles, s'il le faut, mais il avance et il ronge, si bien que, à marée basse, on retrouve, sur certains points de la rive, des troncs d'arbres encore debout dans les champs submergés.

A gauche, j'aperçois cette masse blanche que je remarquais avant d'arriver à Sarzeau.

— Quelle est donc cette maison? demandai-je à une pauvre femme qui cherchait des coquillages, courbée sur le sable humide.

Heureusement elle parlait le français.

— C'est la chapelle de Penvins, me répondit-elle, tout étonnée de mon ignorance. Puis elle me raconta l'histoire de l'humble sanctuaire. Il y a bien longtemps, un laboureur du village trouva dans un buisson une statue de la sainte Vierge. Les habitants d'alentour vinrent prier devant la pieuse image, une chapelle se bâtit, à l'endroit même où elle avait été trouvée, et depuis, marins ou paysans s'y recommandent avec confiance à la protection de Notre-Dame. Au siècle dernier, les Anglais essayèrent, par trois fois, de débarquer près de la chapelle ; trois fois, ils furent repoussés par une femme majestueuse, qui les éloignait d'un geste souverain. Sans se soucier de l'anachronisme, ma brave pêcheuse ajoutait que, partis à contre-cœur, les ennemis descendirent près de Carnac, où saint Cornély les changea en ces grandes pierres qui font l'étonnement des voyageurs.

Ne rions pas de cette simplicité. Il y a là un témoignage de cette foi confiante qui ne doute pas, à l'heure des épreuves, de l'assistance des saints du Paradis.

En revenant à Sarzeau, toujours cahoté dans mon rustique véhicule, je remarquai, au village de Kerguet, un grand bâtiment, moitié ferme, moitié gentilhommière, qui appartenait autrefois à la famille de Montigny. Trois de ses membres furent gouverneurs de Sucinio ; un autre fut jugé digne d'entrer à l'Académie française [1].

A. DE KERMAINGUY.

(La fin à la prochaine livraison).

[1] V. *La Bretagne à l'Académie*, par R. Kerviler.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

NNALES LORIENTAISES. — LORIENT, ARSENAL ROYAL. — 2e partie (1698-1703), par M. F. Jégou, juge de paix. — Paris, Berger-Levrault, 1880. In-8o, 88 p.

M. Jégou continue avec la plus louable persévérance ses études sur l'histoire du développement successif de la cité lorientaise. Après la fondation, il nous donne, année par année, toutes les phases des transformations qui ont amené l'établissement de Colbert et de la Compagnie des Indes au point où nous le voyons actuellement. Nous en sommes aujourd'hui à la période de transformation en *arsenal royal*.

Dans une première partie, publiée l'année dernière, nous avions assisté à l'invasion du port de commerce par la marine royale, et à l'accroissement considérable de population qui fut la conséquence immédiate de cette brusque occupation militaire. Presque tout l'intérêt historique se concentre dans l'Enclos pendant cette première période, terminée en 1698, et se partage entre la marine royale, la Compagnie des Indes, les corsaires et la colonie lorientaise.

Durant la deuxième phase, qui se meut entre le 20 septembre 1697, date du traité de paix de Ryswyk, et le 22 novembre 1703, date du traité passé entre le roi et la Compagnie, et consacrant le principe de l'intrusion royale officielle, l'établissement de la Compagnie cesse d'être l'unique siège de l'action historique. On assiste

aux premières manifestations d'existence de la bourgade qui s'est groupée sans bruit aux deux issues de l'Enclos et que l'on avait nommée *les Forsbourgs de l'Orient*. On est témoin de l'intéressant exode de l'année 1700, lors duquel le trop-plein de la population de l'Enclos, ayant à sa tête les chefs de la marine royale, vint s'installer à l'extérieur de la grande muraille, sur la lande du Faouëdic; événement important, puisqu'il fut immédiatement suivi des premières tentatives de séparation de Lorient d'avec Plœmeur. Pour parvenir à conférer une sorte d'organisation municipale aux Lorientais, *tant du dedans que du dehors* de l'Enclos, on négocie l'érection d'une paroisse; ce qui devait avoir pour conséquence de les constituer en communauté et de leur procurer, sous le nom de conseil de fabrique, des administrateurs de leurs intérêts généraux. Enfin, on établit, en 1702, un syndic perpétuel de la paroisse de Plœmeur et de Lorient, pour donner un représentant officiel à la population lorientaise.

Toute cette évolution, au milieu des rendez-vous de corsaires et des nouvelles compagnies de commerce maritime, compagnie de l'île de Saint-Domingue, compagnie de la Chine, de l'Assiente, du Sénégal, de Guinée, de l'Océan Pacifique, etc., est fort intéressante à suivre dans le livre de M. Jégou, et nous félicitons le laborieux écrivain d'avoir trouvé dans l'histoire complète de la cité lorientaise une mine aussi inépuisable de faits peu connus, inédits et directement rattachés à la grande histoire bretonne.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

BAZEILLES DIX ANS APRÈS, par Georges Bastard. — Un vol. in-18. Paris, Dentu.

Qui ne connaît l'émouvant tableau d'A. de Neuville, *Les dernières cartouches,* popularisé par la photographie et la gravure comme une œuvre nationale? Que de fois, devant les vitrines des marchands d'estampes, nous avons remarqué des groupes compactes,

ıraut à regret et se reformant aussitôt, absorbés dans la con-
tion muette de cette scène militaire retracée par l'artiste
ant de vérité et de vigueur ; scène terrible qui rouvre dans
s cœurs français les blessures d'il y a dix ans et ramène les
; dans tous les yeux :

Sunt lacrymæ rerum !...

t qu'en effet, ce qui se passa là, dans une pauvre maison de
les, le premier septembre 1870, nous offre, condensés pour
lire, toutes les brutalités de l'attaque, et tous les héroïsmes
léfense.

dernières cartouches !... Oui ! ils ne se sont rendus, ces
, décimés, sanglants, épuisés, que lorsque leur dernier grain
ıdre a eu lancé au cœur de l'ennemi leur dernier morceau de
! Et la France a fait comme eux !...

.e lutte désespérée mais sublime dans l'auberge de Bazeilles,
rtalisée par le pinceau de notre peintre de batailles, la plume
le nos compatriotes vient de nous en offrir à son tour le
u imagé et saisissant. Le livre est le commentaire de la

ɜt bien en effet la défense héroïque de la maison des *Der-*
cartouches qui est le fait saillant de l'ouvrage que M. Georges
'd vient de publier sous ce titre : *Bazeilles dix ans après.*
our de ce légendaire épisode de la guerre franco-allemande,
ı grouper les récits émouvants et anecdotiques des luttes qui
ɔrécédé et lui ont donné naissance, comme aussi de celles qui
ɜuivi et dont le dénoûment a été la destruction de l'infortuné
ɜ, puis le massacre de ses habitants convaincus du crime de
ıimer leur pays.

' a des pèlerinages religieux, et ils sont bons. Pourquoi ne se
-il pas également des pèlerinages patriotiques ? Est-ce que
ɔn des citoyens d'une même patrie ne se resserrerait pas sur
terre sacrée, encore fumante du sang de leurs frères qui ont
é leur vie pour la défense du sol natal ? La Religion et la Patrie

n'ont-elles pas des droits de même origine à notre amour? Et si tant de questions irritantes nous divisent, hélas! à l'heure sombre qu'il est, ne serait-il pas salutaire, ne serait-ce pas un gage d'apaisement, de nous trouver réunis dans la même pensée sur les champs dont les malheurs et les gloires sont le patrimoine de tous les enfants de la France?

Tel est le noble vœu de l'auteur, et c'est pour encourager le pèlerinage dont nous venons de parler qu'il a donné au public ces pages attachantes et émouvantes. Que dis-je? C'est le voyage même de Bazeilles qu'il nous fait faire avec lui. Il nous guide de Paris à Mézières, de Mézières à Sedan, recueillant sur son passage, avec les souvenirs historiques, les moindres anecdotes du grand drame de l'*Année terrible* qui démembra la France. Il nous fait visiter cette ville infortunée, marquée désormais au front, par l'histoire, d'une flétrissure qu'elle n'a point méritée. Nous assistons, dix ans après, à la mêlée homérique où se décida le sort de l'Empire. Nous accompagnons le souverain, vaincu, humilié, cheminant sous le lugubre escorte des hussards de la mort vers le château de Westphalie qui doit lui servir de prison.

Mais le principal intérêt de la narration se concentre, comme l'annonce le titre, sur le village de Bazeilles. L'auteur nous introduit dans la maison désormais célèbre des *Dernières cartouches*. Il nous fait mettre le doigt dans les plaies encore béantes de ses murailles; il nous montre une par une les reliques du champ de bataille, réunies avec intelligence et respect dans une salle consacrée à ces souvenirs de nos malheurs. Grâce à la vivacité de son récit, le drame du premier septembre se passe sous nos regards. Nous entendons le crépitement de la fusillade qui brise les fenêtres et crible les pierres des murs; les cris féroces des Bavarois, irrités d'une résistance imprévue; les gémissements des blessés, le râle des mourants, les imprécations de rage et de désespoir du troupier français dont la main, crispée par une héroïque colère, fouille en vain dans la giberne des tués, pour y trouver encore une dernière cartouche et rendre à l'ennemi mort pour mort!...

cela, il faut le lire dans les pages frémissantes que nous
us les yeux. L'analyse le refroidirait en le décolorant.

de laisser tomber le rideau sur ces tableaux déchirants,
nous conduit à travers les rues du nouveau Bazeilles, car
comme le Phénix est sorti de ses cendres. Il nous invite à
enouiller au pied du monument funéraire dont le granit
la postérité les noms des habitants et des soldats qui tom-
, victimes de leur patriotisme. Il nous donne le martyro-
rant des citoyens de Bazeilles torturés, jusqu'entre les
la mort, par la cruauté raffinée de ces barbares, à qui le
avait donné la victoire, et qui ne surent pas être magna-
ans leur triomphe.

'est une œuvre saine et patriotique que de rappeler la
l'un peuple trop souvent et trop justement peut-être accusé
eté, sur les malheurs qui ont déchiré son drapeau et son
e, afin que, tout en pansant ses plaies profondes, il s'applique
ruire les causes.

donc féliciter et remercier l'auteur.

vre, tout en nous imprimant une tristesse inévitable, nous
pendant du découragement. Non ! le peuple qui a tiré de
les héros de Bazeilles, ne peut pas voir s'assombrir sans
éclat de ses vertus civiques et de ses gloires militaires ! Si,
jour, il était tenté de s'endormir dans l'indifférence et
ubli, ces braves, dont le nom est gravé sur l'obélisque de
, sortiraient de leur tombeau et lui crieraient comme le
criait à Hamlet :

Remember ! Souviens-toi !

ABBÉ J. DOMINIQUE.

L'ABBÉ BIRÉ

Le clergé du diocèse vient de perdre un de ses *anciens*, en la personne de l'abbé Biré qui fut, pendant plus de trente ans, curé de Saint-Molf, et la *Revue de Bretagne et de Vendée* un de ses amis les plus fidèles.

L'abbé Biré fit ses études avec succès au petit séminaire de Nantes, du temps de MM. Sagory, Dandé, Audrain, etc. Il suivit ensuite, au Collège royal, les leçons de philosophie de l'abbé Lechat, et s'y trouva avec La Moricière qui, longtemps après, aimait encore à rappeler, sous la tente, le souvenir de son jeune camarade, lorsqu'il lui arrivait des conscrits du pays de Guérande.

Sa philosophie terminée, Léon Biré partit pour Paris où il fut reçu par un oncle riche et bien posé, qui lui rendit la vie facile et agréable. Lui-même semblait en jouir pleinement, lorsque ses amis, — et j'étais du nombre, — apprirent tout à coup qu'il était entré à Saint-Sulpice. Un mois s'était à peine écoulé depuis qu'un autre d'entre nous, qui n'avait guère songé jusque-là au sacerdoce, Henri Lacordaire, avait dit adieu à nos réunions des *Bonnes études* pour prendre le même chemin. Biré l'y rencontra et, avec lui, l'abbé Jaquemet qui devait être un jour son évêque, l'abbé Brossais Saint-Marc, depuis lors archevêque de Rennes et cardinal, et plusieurs autres notabilités qui l'ont, pour la plupart, précédé dans la tombe.

Le nouveau séminariste était doué d'une physionomie des plus heureuses, ce qui le fit souvent choisir pour être l'un des assistants des évêques qui venaient officier au séminaire. Revenu à Nantes, après avoir reçu l'onction sacerdotale, il fut envoyé comme vicaire à Guérande où il se fit promptement de chaudes amitiés ; mais, après la Révolution de Juillet, ces amitiés et son ardeur royaliste le compromirent près du nouveau gouvernement et il eut l'honneur

ité en prison. L'épreuve du moins ne fut pas longue, et, ientôt à la liberté, il fut appelé comme vicaire à Saint- de Nantes.

é Biré était actif, empressé, très répandu ; aucun milieu ne donc mieux convenir à ses goûts que celui d'une grande cependant, ayant été nommé peu après curé de Saint-Molf, roisse au fond du diocèse et au fond des champs, il s'y ussitôt, comme devant ne la quitter jamais. Le presby- Saint-Molf a un cachet à lui. Eloigné des habitations, distant u bourg de près d'un kilomètre, et abrité par des arbres ues, c'est un véritable ermitage. Simple maisonnette d'ail- ais relique des vieux temps, ce qui a bien son prix. L'abbé isposa toute chose simplement mais avec goût. L'enclos se marquer par ses beaux ombrages ; il l'agrandit en immo- près de lui sa modeste fortune. En un mot, il sembla dire Horace : « Ce coin de terre me sourit plus que tout autre » ; *rum mihi, præter omnes, angulus ridet.*

sition à Saint-Molf n'était pas cependant des plus faciles. sse était peu riche et son église menaçait ruine ; de là des ents pénibles entre ceux qui voulaient reconstruire à neuf qui ne le voulaient pas. La discussion devint même si vive de Hercé, pour y mettre fin, parla d'interdire le vieil édifice. bien alors, de toute nécessité, se mettre à l'œuvre. Or on u'est et ce que peut être la vie d'un curé chargé de trouver gt ou cent cinquante mille francs pour son église. Il lui faut mportuner tantôt le Conseil municipal, tantôt les autorités res et toujours ses paroissiens. A côté de bonnes fortunes es, il lui faut subir des refus, des oppositions moins attendues C'est une vie de misères, et cette vie fut celle de l'abbé Biré longtemps. Il triompha néanmoins de tous les obstacles et finit par être assez fructueuse pour lui permettre d'ériger mante église romane sur les dessins de son ancien cama- excellent ami, Théodore Nau.

grande œuvre accomplie, l'abbé Biré eût volontiers pris sa

retraite. « Quand on a été quinze ou vingt ans dans une paroisse, me disait-il, qu'on y a mis en action toutes ses facultés, qu'on y a éprouvé de grandes consolations, mais aussi des contradictions, mieux vaut céder la place à un autre qui, étranger aux difficultés que vous avez dû vaincre, achèvera mieux que vous le bien que vous avez commencé. » Mais l'âge de la retraite n'était pas encore venu pour le curé de Saint-Molf et, généreux par caractère, généreux par affection, il avait chargé et surchargé son patrimoine; il resta donc de longues années encore dans la paroisse où son ministère n'avait pas été stérile.

Son ermitage, d'ailleurs, tout isolé qu'il fût, était loin d'être solitaire. Ses paroissiens et sa famille n'étaient pas les seuls à le fréquenter. On y venait de loin; les étrangers eux-mêmes, qu'attiraient les bains de mer, à Mesquer, au Pouliguen, savaient le chemin de Saint-Molf. Parmi ces visiteurs, dont quelques-uns étaient illustres, comment oublier Son Excellence Mgr Chigi, nonce du Saint-Siège, et Louis Veuillot, qui a rendu célèbres le curé et le presbytère ?

L'âge cependant venait pour l'abbé Biré et, même avant l'âge, son cortège d'infirmités. Il n'avait pas encore soixante ans, lorsqu'il éprouva une attaque de paralysie pendant une retraite pastorale. Cette attaque n'eut pas de suites graves, mais c'était un avertissement. Sept ans après, une seconde le mit hors de combat et il dut quitter Saint-Molf. Pour ceux qui connaissaient l'abbé Biré et l'extrême vivacité de son caractère, il semblait qu'un pareil coup devait être pour lui le coup de la mort; mais il n'en fut rien. Le chrétien, le prêtre, accepta tout de la main de Dieu avec une sérénité parfaite. Nous l'avons vu, pendant plusieurs années, à Nantes, appuyé sur un bras ou sur une canne, se traîner à Saint-Pierre pour y dire sa messe et, l'après-midi, monter péniblement les escaliers pour aller voir son évêque ou quelques vieux amis. Cette douce jouissance de ses bons jours demeurait l'une des dernières jouissances de sa vieillesse. Plus tard, des convenances de famille lui firent habiter la campagne; mais sa famille elle-même s'amoindris-

s plus vieilles affections lui disaient adieu, et il ne lui resta
s consolations de ce monde, que des soins dévoués et des
s. Ces souvenirs, du moins, lui étaient précieux. Ne pouvant
ire de la main droite, il s'était mis, à soixante-dix ans, à
e la main gauche, et parvenait ainsi à entretenir des rela-
lui étaient chères. Ni les vivants ni les morts n'étaient
ar lui. « Je prie constamment pour nos âmes du purgatoire,
l à l'un de ses anciens paroissiens ; j'offre à Dieu, pour elles,
es heures de souffrance [1]. » C'est dans ces sentiments de
ésignation qu'il attendit longtemps et patiemment le jour

ns et demi s'étaient écoulés depuis que l'abbé Biré avait
paroisse, et l'on sait combien l'oubli vient vite en ce
ussi la manifestation qui a eu lieu le jour de son service
Saint-Molf, n'en est-elle que plus touchante. « Toute la
), en y assistant comme une grande famille, écrivait-on à
ce du Peuple, a voulu donner un dernier témoignage d'at-
; et de religieux souvenir à celui qui, pendant trente-cinq
t dévoué pour elle... Ce n'est pas seulement l'ancien curé
)aroisse que nous regrettons, c'est le bon vieil ami de
familles, celui qui savait si bien, avec l'ardeur de sa cha-
délicatesse de son cœur, se faire tout à tous et partager
omme il prenait sa part de nos chagrins... Que tous nos
)ignent à nous et lui donnent une place dans leurs

t aussi notre dernière pensée et notre dernier vœu.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *du Peuple*, des lundi 27 et mardi 28 septembre 1880.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'inauguration de la statue du cardinal Saint-Marc. — M. Le Men. — L'accident de M. Weckerlin et les chants populaires de Bretagne. — M. l'abbé Max. Nicol, rédacteur en chef de la *Semaine religieuse de Vannes*. — Deux subventions à de jeunes peintres.

La relation du Congrès de Quintin ayant pris, le mois dernier, tout l'espace dont nous disposons, nous avions dû forcément renvoyer à ce mois-ci quelques faits qui ont droit à une mention dans cette chronique.

C'est d'abord l'inauguration de la statue du cardinal Saint-Marc, dont le *Journal de Rennes* a rendu compte en ces termes : « Le dimanche 19 septembre, une touchante solennité réunissait à Bourg-des-Comptes une nombreuse assistance. Ce jour-là avait lieu l'inauguration de la statue élevée à la mémoire du cardinal Saint-Marc.

Dès le matin, les habitants des environs descendaient dans la petite ville. Un grand nombre d'ecclésiastiques de divers points du diocèse arrivaient après les offices paroissiaux. A dix heures, une grand'messe solennelle était célébrée par M. l'abbé Guérard, secrétaire de l'archevêché. A midi, le clergé de la paroisse, auquel s'étaient joints tous les ecclésiastiques présents, s'est rendu processionnellement au devant de Mgr l'Archevêque de Rennes et de Mgr l'Evêque de Vannes. M. le curé de Bourg-des-Comptes, sur le seuil de l'église, leur a souhaité la bienvenue.

A l'issue des vêpres pontificales, et devant un auditoire que ne pouvait contenir en entier l'église beaucoup trop petite, Mgr l'Archevêque de Rennes a fait une courte allocution et annoncé que le panégyrique du Cardinal allait être prononcé par M. l'abbé Le Villain, vicaire-général, qui fut aussi le vicaire-général et l'ami de Mgr Saint-Marc. M. l'abbé Le Villain a succédé à Sa Grandeur. En termes émus et avec une véritable éloquence, il a retracé la vie du vénérable prélat, s'attachant surtout à le montrer comme l'enfant de la Bretagne dont l'existence entière a été consacrée à son Dieu, à son pays et à son troupeau. Un salut en musique parfaitement exécuté a clos cette belle journée, dont le souvenir restera profondément gravé dans la mémoire des habitants de Bourg-des-Comptes.

Nous ne saurions terminer ces quelques lignes sans rendre un juste hommage au talent de l'artiste qui a exécuté la statue. M. Valentin a produit là une œuvre qui lui fait le plus grand honneur et qui lui attirera certainement les compliments les plus mérités de tous les véritables connaisseurs. La statue, en marbre blanc, représente le cardinal, debout, de grandeur naturelle et revêtu de la *cappa magna*, bénissant les fidèles. Les traits de la figure sont d'une ressemblance frappante et

reproduisent bien le visage de celui que nous aimions tant à voir parmi nous. Elle est élevée dans un des côtés de la ravissante église de Bourg-des-Comptes, près du tombeau de famille où reposent la mère de Son Eminence et M. Brossais Saint-Marc, frère du cardinal. »

— Le 2 septembre, un érudit dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler les travaux, M. Le Men, archiviste paléographe, est mort à Quimper, à l'âge de cinquante-six ans.

— Le 29 du même mois, M. Weckerlin, bibliothécaire du Conservatoire de Paris, qui venait de passer une partie de ses vacances à recueillir les chansons populaires en Bretagne, faillit se tuer en tombant dans une carrière, aux bords du Blavet, non loin de Lorient. Trompé par des touffes de lande qui se penchaient sur le précipice, M. Weckerlin perdit pied et tomba d'une hauteur de plus de dix mètres, après avoir rebondi en chemin sur un fragment de rocher. Ses amis accoururent, et, revenu à lui, après quelques minutes d'étourdissement, il put rentrer à pied au château de M. de Perrien, dans la propriété duquel ce petit drame s'est passé. M. Weckerlin, par miracle, en a été quitte pour de nombreuses contusions des pieds à la tête et quelques blessures légères.

On se rappelle qu'il y a peu de temps, nous reproduisions les éloquentes paroles par lesquelles M. Bourgault-Ducoudray demandait que l'on se hâtât de recueillir nos chants populaires. Peut-être M. Weckerlin l'avait-il entendu. Nous lui serions reconnaissants, nous, Bretons, de rendre un tel service à notre art musical.

— Mgr l'Évêque de Vannes vient de nommer rédacteur en chef de la *Semaine religieuse* de son diocèse notre collaborateur, M. l'abbé Max. Nicol.

— La Loire-Inférieure et la Vendée ont récemment donné un très bon exemple : — dans sa séance du 4 octobre, le Conseil municipal de notre ville avait à délibérer sur la demande qui lui était faite d'une bourse à l'École des Beaux-Arts pour le jeune Cornillet, élève de cette École. Sur la présentation de lettres écrites par nos meilleurs peintres : Paul Baudry, Luminais, Toulmouche, Delaunay, Luc-Olivier Merson, qui donnent sur cet élève les renseignements les plus élogieux, le Conseil municipal a favorablement accueilli cette requête et voté 1200 francs.

Le Conseil général de la Vendée a, de son côté, inscrit à son budget une subvention de 1000 francs, en faveur de M. Combes, jeune peintre, dont il avait apprécié les progrès par les tableaux qu'il avait exposés à la Préfecture et que recommandait chaudement son maître, M. Carolus Duran.

Puissent MM. Combes et Cornillet honorer, un jour, la Vendée et la Bretagne, qui soutiennent ainsi leurs premiers pas.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ALLOCUTION DE Mgr L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER, à l'ouverture du Congrès de l'Association bretonne (6 septembre 1880). In-8°, 10 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

ANNALES LORIENTAISES. — LORIENT, ARSENAL ROYAL, par F. Jégou, juge de paix. In-8°, 88 p. Paris, Berger-Levrault et Cie.

Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale.*

CHATEAU (LE) DE TONQUÉDEC. In-18, 56 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNÉE 1879. In-8°, 134 et 40 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

FLEURS (LES) NOIRES (vers), par Raoul de l'Angle-Beaumanoir. In-12, 112 p. Paris, lib. Lemerre..... 3 fr.

MŒURS ET COUTUMES DES FAMILLES BRETONNES AVANT 1789, démontrées à l'aide de documents tirés pour la plupart d'archives domestiques. — Introduction et Notes, par E. Frain. Rennes, lib. Plihon. In-12, 166 p. 6 fr.

NANTES ANCIEN ET LE PAYS NANTAIS, par Eugène de la Gournerie. In-8°, 17 p. Tiré à 20 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

PRINCE (LE) CORIOLANI, par Paul Féval. In-18 jésus, 412 p. Paris, lib. Palmé.

QUESTIONS CONTROVERSÉES DE L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE. 1re série, 1 vol. in-18, 292 p. Paris, lib. de la Société bibliographique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 35..... 2 fr.

RÉSÉDA, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 7e édition. In-18 jésus, 286 p. Paris, lib. Bray et Retaux.

FOREIGN
BODLEIAN
PERIODICALS

XI*

LE PRINCE LOUIS

IVe CARDINAL DE ROHAN

(1734-1803)

Il y a environ quarante ans, en pleine effervescence du mouvement romantique, nous eussions intitulé cette étude *Le prince Louis ou l'héritier perpétuel,* et ce titre seul eût assuré son succès. Nous verrons en effet ce personnage, destiné dès sa plus tendre jeunesse à l'Eglise et aux lettres, obtenir tous ses honneurs, toutes ses charges et toutes ses dignités par une série de successions directes ou indirectes presque indéfiniment prolongée. Cette circonstance, indépendante pourtant de ce que pouvait être son mérite personnel a sans doute été la cause de ces accusations de faiblesse d'esprit, de sotte vanité, de crédulité orgueilleuse qu'on lui ménagea si peu pendant et après la triste affaire du collier. Nous eussions pu encore adopter pour second sous-titre : *Ou les conséquences d'une calomnie*; car nous verrons aussi comment le prince Louis en fut victime, et comment l'affaire du collier n'aurait jamais eu lieu, sans une infamie tramée contre le prince, en son absence, onze ans auparavant. Ses biographes se sont constamment appesantis sur ce procès célèbre, sans parler à peine de la longue carrière qui l'avait précédé. Nous devrons au contraire approfondir cette période peu

* Voir la livraison de juin 1880, pp. 413-429.

ou très mal connue, pour remettre le cardinal à sa véritable place, et ne pas sacrifier à un moment d'inexcusable erreur tout un passé qui, s'il ne fut pas absolument recommandable, au moins ne méritait pas cet excès d'indignité.

I. — Famille du Prince Louis.

Les Rohan-Guémené formaient une branche issue directement du prince Hercule, duc de Montbazon, l'*Onosandre* de Bautru, dont nous avons parlé dans notre étude sur le premier cardinal de Rohan; et les Rohan-Soubise, issus d'un fils puîné de cet Hercule, n'étaient que leurs cadets. Le prince Louis, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, et qui causa, par une *crise* d'inconcevable légèreté, de si grands maux à l'Eglise et à la famille royale, appartenait à la troisième génération depuis Hercule. Il n'était donc dans cet ordre de parenté que le cousin fort éloigné des deux précédents cardinaux ; mais une circonstance particulière l'en rapprocha. Son père, Hercule-Mériadec, duc de Montbazon, prince de Guémené et comte de Montauban, épousa, le 3 août 1718, Louise-Gabrielle-Julie de Rohan-Soubise, quatrième fille d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, que nous connaissons depuis longtemps : nièce propre par conséquent du premier cardinal-académicien Armand-Gaston de Rohan, et tante du second cardinal, l'abbé de Ventadour. Elle donna six enfants, quatre fils et deux filles, au prince de Guémené. Le prince Louis en fut le troisième, et c'est ainsi que petit-neveu par sa mère du premier cardinal et cousin germain du second, il fut appelé à succéder à tous leurs honneurs et à toutes leurs charges : à l'évêché de Strasbourg et à la grande aumônerie, comme à l'Académie française et au cardinalat.

Il y eut cependant une lacune dans cette succession. Lorsque le cardinal de Soubise mourut en 1756, le prince Louis n'avait encore que vingt-deux ans. Il était déjà chanoine de Strasbourg, mais on n'osa pas le faire nommer si tôt à l'évêché. Ce fut l'un de ses oncles, le prince Constantin, d'abord chevalier de Malte, qui succéda

sur ce siège épiscopal au cardinal de Soubise : il fut nommé lui-même cardinal en 1761, sans être honoré cependant des autres dignités de son cousin : elles étaient réservées au prince Louis, qu'on ne tarda pas à lui donner comme coadjuteur.

Mais n'anticipons pas sur les événements et faisons d'abord connaissance plus complète avec le père et la mère du prince Louis.

« Le prince de Montbazon-Guémené, âgé de quatorze ans et quelques mois, écrivait Buvat dans son *Journal de la Régence,* le 26 mars 1719, épousa une fille de M. le prince de Soubise beaucoup plus jeune » [1]. Inutile de demander si ce fut là un mariage exclusivement politique comme en contractent les princes des maisons souveraines.

Hercule-Mériadec était le quatrième fils de Charles III de Rohan, duc de Montbazon et prince de Guémené, et de Charlotte de Cochefilet de Vauvineux : mais l'aîné était mort jeune ; le second, François Armand, prince de Montbazon, gendre du duc de Bouillon, avait été emporté, en 1717, par la petite vérole, déjà colonel du régiment de Picardie et brigadier ; le troisième, l'abbé de Montbazon, était chanoine régulier de l'Ordre de Sainte-Croix, au Verger, en Anjou. Hercule-Mériadec devint ainsi l'aîné de trois autres frères, outre cinq sœurs [2], qui constituaient chez les Guémené une véritable tribu. Celui qui le suivait immédiatement, Charles, ayant épousé deux ans plus tard Catherine de Béthisy, fonda la branche de Rohan-Montauban, et les deux autres devinrent : le prince Armand, archevêque de Reims, en 1722 ; le prince Constantin, d'abord chevalier de Malte, évêque de Strasbourg, en 1756. C'est le prince Armand, connu dans sa jeunesse sous le nom d'abbé de Guémené, qui sacra Louis XV, et qui prétendit se faire nommer,

[1] Journal de Buvat, I, 368.

[2] Une seule des sœurs se maria, en 1717, au comte de Mortagne, chevalier d'honneur de Madame, et sur sommations respectueuses au prince et à la princesse de Guémené (Dangeau, XVII, 21). Les quatre autres furent religieuses, et trois d'entre elles abbesses à Panthemont, à Jouarre et à la Marquette.

grâce à cette cérémonie, commandeur de l'Ordre, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis de trente-cinq ans. Saint-Simon se livre à ce sujet à toute sa verve contre les prétentions de la famille de Rohan, qui voulait se faire attribuer l'âge de vingt-cinq ans, comme aux princes étrangers. Il ajoute, pour terminer sa dissertation, que l'archevêque de Reims se résolut plus tard à ne pas entrer dans l'Ordre après trente-cinq ans, afin de ne pas consacrer ainsi la défaite de sa maison. « Il prévint la chose de bonne heure, dit-il avec sa malice ordinaire ; ses nerfs furent attaqués aussitôt après le sacre, en sorte qu'il ne marchait qu'avec une difficulté qui s'est toujours augmentée, et qui lui en a enfin ôté l'usage. Il déclara donc qu'il ne prétendoit point à l'Ordre, que la faiblesse de ses jambes le mettoit hors d'état de recevoir : et il s'en est tiré de la sorte [1]. » Il faut supposer au lecteur une forte dose de naïve bonne volonté pour lui laisser croire que le prince Armand devint paralytique uniquement par vanité. Mais il est bon de relever ces exagérations de la chronique, car le prince Louis connut son oncle, et les traditions de famille servent, pour les amateurs de scandale, à expliquer bien des choses.

On ne peut ouvrir les Mémoires de Saint-Simon sans rencontrer, même au hasard et sans recherche, de ces sempiternelles questions de préséance, auxquelles les Rohan se trouvent toujours mêlés. Hercule-Mériadec, le père du prince Louis, n'y échappe point pour son mariage, et ceci touche directement notre sujet.

« Le fils aîné du prince de Guémené, écrit le noble duc à l'année 1718 [2], épousa la troisième fille du prince de Rohan (Soubise) avec de grandes substitutions. Le mariage se fit dans l'église de Jouars, dont une fille du prince de Rohan était abbesse, et où ils allèrent tous pour éviter des fiançailles publiques. M^me^ la duchesse de Berry s'étoit fort choquée d'en voir faire dans le cabinet du roi pour les maisons de Lorraine, Rohan et Bouillon, quand le marié

[1] Saint-Simon. *Mémoires*. Edition Hachette, in-12, XII, 381.

[2] Nous ferons remarquer que Buvat place en 1719 le mariage d'Hercule Mériadec. Dangeau le mentionne, comme Saint-Simon, au 3 août 1718.

et la mariée sont de même rang, ce que la faveur de l'un des deux a étendu quelquefois, comme aux fiançailles de Mme de Tallard [1], et de cette similitude avec celle des princes et des princesses du sang. Elle s'en étoit laissé entendre, et les prudents Rohan évitèrent de s'y commettre. Ces fiançailles, et même les mariages en présence du roi et de la reine, étoient communs à tous les grands seigneurs, même aux gens de faveur. La restriction peu à peu aux princes étrangers fut un des fruits de la Ligue, auxquels MM. de Bouillon, d'aujourd'hui, et de Rohan ont participé, quand l'intérêt du cardinal Mazarin pour les premiers, et la beauté de Mme de Soubise pour les seconds, les a faits princes [2]. »

Ce fut le cardinal de Rohan, oncle de la jeune fiancée, qui célébra le mariage [3]. Il ne lui porta point bonheur. On trouve fort peu de renseignements sur le prince Hercule dans les mémoires contemporains : nous savons seulement, par les généalogistes, qu'après avoir eu deux filles, en 1722 et 1724, il eut successivement quatre fils : Jules-Hercule, né en 1726, d'abord prince de Montbazon, puis prince de Rohan-Guémené, qui mourut dans l'émigration ; le prince Armand-Constantin, né en 1730, chevalier de Malte, vaillant marin, dont nous aurons à rapporter les exploits ; le prince Louis, né en 1734, qui fut un académicien, et le prince Ferdinand, né en 1738, chevalier de Malte, puis archevêque de Bordeaux. Quant à ses actes politiques ou civils, ils nous sont complètement inconnus, jusqu'au moment où les Mémoires du duc de Luynes nous apprennent qu'en 1737 il était interdit. Déjà son grand-père, Charles II, duc de Montbazon, prince de Guémené et comte de Montauban, était mort fou, en 1699. Cela créait de tristes précédents d'atavisme pour sa postérité. Qui sait si les folies futures du prince Louis n'y avaient point pris leur germe !

C'est à propos du mariage de sa fille aînée, Charlotte-Louise,

[1] Gouvernante des enfants de France, fille d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, puis duc de Rohan-Rohan, et nièce du premier cardinal.

[2] Saint-Simon, X, 46.

[3] Dangeau, XVII, 352.

appelée Mlle de Guémené, âgée de dix-sept ans, avec le marquis de Crèvecœur, fils du prince de Masseran et grand d'Espagne, que le duc de Luynes nous révèle cette triste situation. Le mariage devait se faire par procuration avec M. de Montauban, oncle de la mariée. L'avant-veille, 26 octobre, elle fut présentée au roi, à Fontainebleau, par Mme la princesse de Rohan et Mme de Guémené, sa mère, prit son tabouret chez le roi, d'après le privilège accordé à la maison de Rohan, puis fut présentée à la reine et aux princesses : le 27, elle fut admise au souper du roi; le 28, eurent lieu les fiançailles dans le cabinet de Louis XV, et dans la nuit du 29 au 30, le mariage religieux fut célébré à la paroisse par le célèbre archevêque de Sens, Languet de Gergy. Mme de Crèvecœur retourne demain à Paris, écrivait le duc de Luynes, et partira dans peu de jours avec le prince Constantin, qui la conduit sur la frontière d'Espagne, à Roncevaux, où son mari et son beau-père viennent au-devant d'elle. « Comme M. de Guémené, son père, *est interdit*, il n'est point question de lui dans ce mariage. M. le prince Constantin, frère de M. le prince de Guémené et de M. de Montauban, lui tient lieu de père [1]. »

Le prince Louis avait alors trois ans, et l'on comprend déjà comment la succession ecclésiastique du prince Constantin, son oncle, devait un jour s'ouvrir pour lui.

Cinq ans après, en 1742, année du sacre de son cousin, l'abbé de Ventadour [2], eut lieu le mariage de son frère aîné : « On dresse les articles du contrat de mariage du prince Jules avec Mlle de Bouillon, écrivait encore le duc de Luynes le 12 décembre, on lui donne 20,000 livres de rente : Mlle de Bouillon en a aujourd'hui 27,000 et 13,000 d'assurés. Ils logeront chez Mme de Guémené : elle l'a demandé comme une condition essentielle du mariage. Mme de Montauban me disoit hier qu'à la mort de M. de Guémené, son beau-père (le grand-père du nouveau marié), il ne s'étoit pas trouvé un sol de dettes que dans le courant du mois, et que, par

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, I, 378.
[2] Voir notre précédente étude.

les partages qui avoient été faits entre eux, il étoit constant que M. de Guémené, d'aujourd'hui, avoit 135,000 livres de rente en fonds de terre affermé, indépendamment des droits seigneuriaux et casuels, et que, depuis lesdits partages, il avoit été acquis 15 ou 16,000 livres de rente pour M. de Guémené, aussi en fonds de terre. » Ces détails sont fort importants pour la suite de notre étude, et pour montrer comment les cadets étaient bien souvent traités avec plus de luxe que leurs aînés ; ceux-ci avaient le titre honorifique, les autres avaient les bénéfices. « Le prince Jules, ajoute le duc de Luynes, a quinze ans et est à l'Académie [1] ; Mlle de Bouillon en a dix-sept ou dix-huit. M. le cardinal de Rohan arriva ici dimanche dernier avec M. l'abbé de Ventadour, que l'on nomme présentement le coadjuteur, et dont le titre d'évêque est Acre et Ptolémaïde [2]. » Le mariage eut lieu à Versailles, devant le roi, le 18 février 1743. Le prince Jules prit, pour la circonstance, le titre de duc de Montbazon, et le duc de Luynes répète une seconde fois : « M. de Guémené, père du marié, n'a pas paru, ni dans cette cérémonie, ni dans tout ce qui a regardé le mariage. Il est interdit, et personne ne le voit [3]. »

Il ne mourut qu'au mois de décembre 1757, dans ses terres, nous apprend le noble chroniqueur. Il était toujours interdit ; on continuait à ne point le voir, et il avait presque constamment mené « une vie fort particulière [4]. »

II. — Jeunesse du Prince Louis. (1734-1760).

D'après ce qui précède, on suppose bien que nous ne séparerons pas désormais l'histoire du prince Louis de celle de son oncle, le prince Constantin, qui devait servir, en l'absence du père, de pro-

[1] C'est-à-dire à l'école d'armes.
[2] *Mémoires du duc de Luynes*, IV, 296.
[3] *Ibid.*, IV, 414.
[4] *Ibid.*, XVI, 275.

tecteur naturel à ses neveux. Quittant la croix de Malte pour le petit collet, afin de pas être exposé à des absences prolongées sur mer, cet oncle généreux se consacra tout entier à l'avenir de Louis et de Ferdinand. Élu chanoine de Strasbourg, où sa famille semblait avoir pris racine, il fut bientôt nommé par le pape grand prévôt du chapitre, et dès le mois de mars 1748, il obtint l'agrément du roi pour traiter avec l'évêque de Soissons de la charge de premier aumônier, qu'avaient jadis occupée le dernier duc de Coislin, puis le cardinal de Fleury et le cardinal d'Auvergne. C'était un acheminement certain à la succession éventuelle de son cousin, le cardinal de Soubise : très grosse charge, du reste, car il fallait débourser 330,000 livres pour indemniser le titulaire : son frère, l'archevêque de Reims, lui prêta 130,000 livres : « et pour les 200,000 livres restantes, rapporte le duc de Luynes, elles sont aisées à trouver, parce que le roi donne au prince Constantin le brevet de retenue qu'avoit M. de Soissons de cette somme [1]. » Louis XV ne borna point là ses faveurs : pour éviter des contestations dont le mémorial du noble duc est si riche en récits, et dont pouvait souffrir « le caractère de simplicité, de douceur et de politesse [2] » du nouveau dignitaire, il lui donna le droit personnel de porter le rochet et le camail noir dans les cérémonies, quoiqu'il ne fût pas évêque [3]; puis, au mois de septembre 1749, l'abbaye de la Chaise-Dieu s'étant trouvée vacante par la mort du cardinal de Rohan, et échangée par le cardinal de Soubise contre son abbaye de Saint-Epvre, au diocèse de Toul, qui valait 30,000 livres de rente, le prince Constantin fut gratifié de cette dernière [4]. Enfin, lorsque le roi l'eut nommé, le 2 février 1753, commandeur de ses ordres, le premier aumônier devint un important personnage et un protecteur très accrédité : aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir donner un cadeau de noces de 20,000 écus à sa nièce de Montauban, à l'occasion de son

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, VIII, 469.
[2] *Ibid.*, X, 283.
[3] *Ibid.*, IX, 74.
[4] *Ibid.*, IX, 474.

mariage avec le comte de Brionne. Il était destiné à être le bienfaiteur de tous ses neveux et nièces.

Pour le prince Louis, qui fut d'abord connu sous le nom d'abbé de Rohan, tandis que ses oncles avaient porté ceux d'abbés de Montbazon et de Guémené, le premier soin du prince Constantin, dès qu'il eut assuré le sort de ses études, fut de le faire élire, ainsi que Ferdinand, chanoine de Strasbourg, dont le chapitre comptait encore un autre de leurs cousins : l'abbé de Montauban. Cette élection eut lieu, pour le prince Louis, en 1745 : le jeune chanoine n'avait encore qne onze ans. C'était prendre ses précautions de bonne heure.

Les mémoires du temps ne nous apportent pas beaucoup de détails sur les études du prince Louis, mais nous pouvons trouver, à très peu de distance et dans sa propre famille, un exemple de la manière dont les jeunes gens des premières familles de France étaient alors élevés. Voici ce qu'un grave recueil, l'*Année littéraire* de Fréron, l'un des principaux organes de la critique au XVIII• siècle, imprimait dans ses colonnes, en 1758, sur le fils aîné de son frère Jules : c'est un document très précieux à recueillir :

« Le 11 de ce mois, M. le prince de Rohan-Guémené, âgé de treize ans, de la figure la plus spirituelle et la plus intéressante, fit au collège du Plessis, où il est en troisième, l'exercice pour la distribution particulière des prix. Il expliqua, avec autant de facilité que de grâce, *Salluste, Virgile, Quinte-Curce, Valère-Maxime,* l'épître de *Cicéron* à son frère *Quintus,* le songe de *Scipion* et, à l'occasion de ce dernier ouvrage, la sphère et ses différens cercles : le tout étoit agréablement mêlé de plusieurs morceaux de poësie françoise, choisis avec goût par le professeur, M. l'abbé *Malardeau,* et rendus avec âme par le disciple. Le récit de *Théramène,* entr'autres, tira des larmes de tous les yeux. L'assemblée nombreuse devant laquelle il parloit, étoit bien propre à l'exciter ; elle étoit surtout embellie par la présence de Mme la princesse de Condé, de Mme la princesse de Rohan, de Mme la comtesse de Marsan, de Mme la princesse de Salm, de Mme la princesse de Beauveau, de M. l'archevêque de Reims, etc., etc. La mythologie faisoit une partie essentielle de cet acte public. C'est là-dessus, particulièrement, que le jeune prince fut interrogé par M. Fossart, maître de quartier de rhétorique dans ce collège qui,

satisfait de ses réponses, lui adressa ces vers ingénieux, puisés dans le sujet même de ses questions :

Prince, les songes du Parnasse
Ne sont pas sans réalité ;
Pour vous, pour votre auguste race,
La fable devient vérité.
Au sang de *Jupiter* [1] le vôtre s'associe ;
Sous les traits de *Minerve* [2] il élève nos rois ;
Il égale de *Mars* [3] les plus brillants exploits ;
Tous les lauriers cueillis en servant la patrie
Couronnent, de vos jours, les illustres auteurs :
Vous n'avez pas atteint l'âge heureux de les suivre,
Dans vos jeunes travaux nous ne voyons revivre
Que l'esprit d'*Apollon* et le goût des neufs sœurs.
Vous êtes occupé de leurs leçons fertiles ;
Elles s'occuperont un jour de vous chanter,
Et nous vous verrons mériter
Des *Sallustes* et des *Virgiles* [4]. »

Cet article élogieux et fort typique aurait pu tout aussi bien s'appliquer au prince Louis, dont les études furent très brillantes, et qui possédait, comme ses cousins, un don tout particulier pour la parole. Nous trouvons dans les Mémoires du duc de Luynes un autre document sur les actes publics qu'il eut lui-même à soutenir : nous le lui attribuons du moins personnellement, bien que le chroniqueur parle du second fils de M^me^ de Guémené. La scène se rapporte, en effet, au mois de décembre 1752 ; le second fils de M^me^ de Guémené était le chevalier de Rohan, prince Armand Constantin, alors âgé de plus de vingt-deux ans, et qui, depuis dix ans déjà, suivait la carrière des armes pour la marine ; nous le retrouvons, moins de quatre ans plus tard, travaillant, comme lieutenant de vaisseau [5], au port de la Rochelle, à l'armement de l'*Apollon*,

[1] Allusion à la princesse de Condé.
[2] M^me^ de Marsan, gouvernante des enfants de France.
[3] Le maréchal de Soubise.
[4] *Année littéraire*, 1758, VI, (204-206).
[5] *Mémoires du duc de Luynes* pour l'année 1752. — La *Biographie bretonne* semble indiquer qu'il fut pourvu, par le privilège de sa naissance, du grade de capi-

vaisseau de 50 canons, qu'il allait commander en personne dans l'escadre de Conflans : il est donc absolument improbable qu'il ait eu à cette époque une thèse à soutenir en Sorbonne. Telle était, au contraire, la situation du prince Louis, alors âgé de plus de dix-huit ans, et par conséquent en cours d'études pour son baccalauréat théologique. Quoi qu'il en soit, voici ce document qui intéresse de toute façon le futur académicien :

« — Il y a huit ou dix jours, écrivait le duc de Luynes, le 27 décembre 1758, qu'il parut un mémoire imprimé de M. de Bauffremont; ce mémoire est fort bien écrit; peut-être pourroit-on lui reprocher d'être un peu diffus. Il est fait à l'occasion d'une thèse soutenue en Sorbonne par le second fils de Mme de Guémené. Les Rohan-Guémené prétendent des distinctions en Sorbonne, qui sont d'avoir un fauteuil, des gants, et d'être couvert. Feu M. le cardinal de Rohan, alors abbé, avait joui de ces distinctions, et ce fut même M. l'archevêque de Reims (Louvois) qui présida à une de ses thèses. M. le cardinal de Soubise a eu les mêmes honneurs; on prétend que M. l'archevêque de Reims d'aujourd'hui les a eus aussi; M. de Bauffremont n'en convient pas dans son mémoire. Ces honneurs sont un effet de la faveur de feu Mme de Soubise auprès de Louis XIV; mais, soit que M. de Bauffremont ne les regarde pas comme suffisamment authentiques pour être accordés par la Sorbonne, soit qu'il croie que cette distinction est accordée à la branche de Rohan-Soubise seulement, et qu'elle ne doit pas s'étendre aux Guémené (il ne le dit pourtant pas dans son mémoire), il prétend soutenir les intérêts de la noblesse en cette occasion. Il représente les justes plaintes des grandes et illustres maisons, lesquelles ont gardé un profond silence dans cette affaire. Enfin, il veut intéresser le Parlement dans l'exécution d'une grâce qu'il prétend n'être pas revêtue des formes nécessaires [1]. »

taine de vaisseau, sans avoir passé par les grades inférieurs. Les Mémoires du duc de Luynes nous attestent le contraire en l'appelant, à plusieurs reprises, lieutenant de vaisseau vers cette époque. Nous ne devons pas omettre ici le brillant combat qu'il soutint, le 29 avril 1758, à la tête du *Raisonnable*, contre six vaisseaux anglais. Il n'amena que lorsque 170 hommes de son équipage eurent été tués et 100 environ blessés; sa mâture et ses manœuvres étaient hachées, 18 de ses canons démontés : et il avait reçu 25 boulets dans la coque de son vaisseau. Après cet exploit, sa nomination de chef d'escadre, en 1764, ne suscita pas plus de jalousie que sa nomination de gouverneur général des Iles sous le Vent, en 1766. Mais ce n'est pas en se préparant à ces faits d'armes qu'on soutient des thèses en Sorbonne.

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, XII, 223.

La chronique ne nous a pas apporté la solution de cette grave difficulté. Ce que nous savons d'une manière plus positive, mais sans pouvoir en connaître exactement les motifs, c'est que le prince Louis ne prit pas en Sorbonne, comme les deux premiers cardinaux, les degrés du doctorat. Lui-même en exprima ainsi ses regrets dans son discours de réception à l'Académie, en ajoutant cette phrase au brillant éloge qu'il avait tracé du cardinal de Richelieu :

« Que ne m'a-t-il été permis de profiter de ses utiles établissemens pour les progrès de la science de la Religion (*la Sorbonne*), comme j'espère profiter de ceux qu'il a faits pour le progrès des Lettres. Les circonstances des temps m'ont envié des droits de société, des titres flatteurs qui faisoient l'objet de mes désirs et de mon empressement. Vous ne désapprouverez pas, Messieurs, que je saisisse cette occasion éclatante, la première qui se soit présentée pour en témoigner mes regrets [1]. »

Le duc de Nivernais fit allusion, dans sa réponse, à cette même privation :

« D'ailleurs, Monsieur, lui dit-il, touchée du tort que vous avez souffert par de malheureuses circonstances, l'Académie se plaît à le réparer, en donnant à votre goût pour l'étude et aux fruits que vous en avez recueillis, l'éclat qu'une autre société, la plus respectable de toutes, n'a pas été à portée de leur donner : éclat héréditaire dans votre maison, accoutumée depuis si longtemps à faire retentir la Sorbonne des applaudissemens les plus flatteurs [2]. »

Ces circonstances des temps, si éloquemment déplorées, sont sans doute la période aiguë des batailles jansénistes, au sujet de la bulle *Unigenitus* et des refus de sacrements, qui amena, en 1754, une lutte ouverte entre la Sorbonne, le Parlement et le Grand conseil. On sait qu'un arrêt de la Cour voulut intervenir dans la position des thèses et interdire même les réunions de la faculté de théologie, sans ordre spécial des magistrats. Le moment où, d'après l'usage, le prince Louis devait parvenir au doctorat correspondant à très peu près avec cette période, puisqu'il atteignit sa vingtième

[1] *Recueil des Harangues de l'Académie*, XXXIX, 61.
[2] *Ibid*, XXXIX, 68.

année en 1754, il est probable que c'est aux ingérences regrettables du Parlement dans les matières théologiques, qu'on doit attribuer cette absence de couronnement de ses études classiques.

Cela ne l'empêcha pas d'avoir, à cette époque, l'honneur de tenir sur les fonts du baptême l'une des petites-filles du roi Louis XV : c'était, il est vrai, dans une conjoncture assez pressante :

« Madame, fille de Mgr le Dauphin, écrivait le duc de Luynes, le 2 septembre 1755, est morte ce matin à minuit et demi. Sa maladie a été courte : elle eut un peu de fièvre le samedi : hier, à dix heures, Mgr le Dauphin y étoit encore ; à onze heures trois quarts, pendant que la reine étoit chez Mme de Villars, Mme de Butler y monta de la part de Mme de Marsan qui, s'étant trouvée mal, étoit hors d'état d'y venir elle-même ; elle demanda à la reine ses ordres pour le baptême de Madame qui, en conséquence, fut tenue par M. l'*abbé de Rohan*, fils de Mme la princesse de Guémené, et par Mme de Marsan, et nommée Marie-Zéphirine [1]. »

Lorsque le cardinal de Soubise mourut, au mois de juin 1756, le prince Louis n'avait pas encore reçu les ordres. Le prince Constantin, premier aumônier depuis huit ans, nourrissait l'espoir de succéder au cardinal, à la grande aumônerie ; mais on considéra que le grand aumônier de la reine et le premier aumônier de Mme la Dauphine étaient deux cardinaux : il ne convenait guère, dans ces circonstances, que le grand aumônier de France ne fût pas un cardinal [2], et la charge fut donnée au cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges. Le prince Constantin, du reste, ne lui en garda pas rancune ; ayant été élu évêque de Strasbourg par le chapitre, au mois de septembre de cette année, il se fit sacrer par lui, en mars 1757, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice [3].

Mais l'opinion publique s'attendait à voir quelque jour une mutation s'opérer dans la grande aumônerie, pour qu'elle revînt dans la famille qui venait de l'occuper pendant plus d'un demi-siècle ; car l'avocat Barbier se faisait l'écho, très peu après, de bruits de cette nature en faveur de l'abbé de Rohan :

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, XIV, 252.
[2] *Journal de Barbier*, VI, 327.
[3] *Mémoires du duc de Luynes*, XV, 455.

« On disait dans Paris, écrit Barbier au mois de juin 1757, que le prince Louis, fils du prince de Guémené, qui n'est âgé que de vingt-deux ans, était nommé grand aumônier de France, parce qu'il a été ordonné prêtre et qu'il a dit sa première messe au commencement de ce mois. » — Mais, ajoute le prudent chroniqueur, *il* n'en est pas parlé dans la *Gazette de France*, du 11. Elle avait raison d'être muette, en effet, car le prince Louis attendit encore pendant vingt ans cet honneur.

Ce qu'il y avait de plus réel, c'est qu'au même moment, le 24 juin, le roi donnait au prince Constantin sa nomination au cardinalat et que, sans tarder, le nouveau prince de l'Église se fit attacher son neveu comme coadjuteur à l'évêché de Strasbourg. Le prince Louis fut sacré, en cette qualité, le 1759, sous le titre d'évêque de Canope, *in partibus* [2]. Il n'avait que vingt-cinq ans, et son avenir était désormais absolument assuré.

A partir de ce moment, sa longue carrière se divise tout naturellement en six périodes, qui formeront les principaux chapitres de notre étude : de 1760 à 1772, la carrière littéraire et académique : de 1772 à 1774, l'ambassade de Vienne, premier acte du drame du collier : de 1774 à 1785, l'évêché de Strasbourg, le cardinalat et la grande aumônerie, second acte du drame du collier : en 1785 et 1786, l'affaire du collier de la reine, troisième acte et dénouement; enfin, l'Assemblée constituante et la retraite. Chacune d'elles mérite une étude approfondie : en particulier, la première, sur laquelle nous devons insister, parce qu'elle est la plus mal connue.

René Kerviler.

(*A suivre.*)

[1] *Journal de Barbier*, VI, 537.

[2] La *Biographie bretonne* dit qu'il fut d'abord évêque de Canope, *in partibus*, et ensuite coadjuteur de son oncle. Les deux titres furent simultanés.

QUINTIN

SOUVENIRS ET ANECDOTES [1]

(Suite et fin.)

Dans la même séance du club jacobin de Quintin (11 pluviôse an II), nous voyons apparaître un certain citoyen Le Buchoux, autrefois frère chez les R. P. Récollets, et qui depuis avait rempli avec talent (nous n'en doutons pas) les fonctions de chantre à l'église constitutionnelle. Nous laissons la parole au procès-verbal, nous reconnaissant humblement incapable d'égaler le *beau style* de ce temps :

« Le républicain Louis Le Buchoux a rendu un hommage éclatant à la raison, en déposant sur le bureau ses lettres de profession de Récollet, et en demandant que ce vain chiffon, qui depuis tant de temps n'avait servi qu'à tromper, devînt la proie des flammes, afin que la lumière qui en rejaillit pût servit à dessiller les yeux des malheureuses victimes de la superstition.... — La Société, en applaudissant à la sincérité de Louis Le Buchoux, a arrêté qu'il en serait fait mention au procès-verbal. »

Les noms des rues de la ville ayant été changés, comme on l'a vu plus haut, nous en transcrivons ici quelques-uns :

[1] Voir le n° d'octobre, p. 241-254.

Grand'Rue,	devenue	Rue de la Liberté.
Rue Notre-Dame,	»	» de la Raison.
» de l'Hôpital,	»	» de l'Humanité.
» de la Poissonnerie,	»	» de la République.
» de la Belle-Étoile,	»	» de Guillaume-Tell.
» à la Cendre,	»	» du Bonnet-Rouge.
» du Jeu-de-Paume,	»	» de Marat.
» Rochonen,	»	» de la Montagne.
» du Vau-de-Gouët,	»	» de la Révolution.
» Petite-Rue,	»	» de la Carmagnole.
» des Douves,	»	» de l'Égalité.
» des Forges,	»	» de la Patrie.
» Neuve,	»	» des Vertus.
» des Croix-Jarrot,	»	» de l'Opinion.
» de la Berliche,	»	» des Droits-de-l'Homme.
» des Degrés,	»	» de la Loi.
» des Portes-Boulain,	»	» des Sans-Culottes.

Nous bornons là cette nomenclature.

*
* *

Dans la séance du 5 germinal an II, fut présenté un projet de peinture à fresque destiné à décorer le fond de la salle que la Société faisait arranger pour y tenir ses séances. Cette salle était l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Porte, qui maintenant sert d'église provisoire à Quintin. Voici le texte de ce projet :

« Un rideau ouvert au large, qui dessille les yeux de tout le « peuple (*sic*). Dans le centre du tableau s'élèvera une montagne « sur le sommet de laquelle est le génie de la France, qui s'élance « pour planer sur la République. Ce génie tiendra d'une main une « trompette pour sonner l'éveil ; de l'autre un drapeau tricolore « qu'il fera flotter dans les airs. L'œil de la surveillance, peint sur « le drapeau, fera voir aux ennemis de la République qu'ils ont à « craindre, sous quelque forme qu'ils se déguisent, et l'œil étant « ouvert désignera qu'on est infatigable.

« A droite de la montagne, un pilastre colossal, surmonté d'une « statue de femme, représentera la Liberté tenant d'une main un « faisceau d'armes, de l'autre une pique surmontée du bonnet de la

« Liberté. Sur le pilastre seront représentés les attributs de la force « et de la valeur... A gauche sera l'Egalité sur un pilastre pareil, « pour former le pendant; elle sera aussi représentée sous la forme « d'une femme tenant d'une main un triangle, emblème de l'éga- « lité, de l'autre le livre de la Constitution et des Droits de « l'homme. Pour faisceau, au pilastre, sera le flambeau de la rai- « son. Deux mains étroitement serrées, signe d'union, une branche « de chêne représentant la force et l'énergie, une branche d'olivier « en signe de la paix que nous faisons avec tous les peuples libres, « le tout suspendu à la colonne par un ruban, sur lequel sera « encore une devise analogue.

« Au bas du tableau sera représenté un marais, dans lequel le « noble est plongé avec ses armoiries renversées, tous les em- « blèmes de la tyrannie et de la royauté, ainsi que le fanatisme, « sous la forme du froc et de la guimpe. »

L'auteur de ce projet offrait son travail gratis; il demandait seulement des adjoints pour l'aider et une somme de soixante à quatre-vingt livres pour payer les couleurs, les frais d'échafaudage, etc.... Nous croyons que malheureusement, ou heureusement (comme on le voudra), ce magnifique projet de peinture murale ne fut pas exécuté; car, plus tard, nous voyons la Société demander que la peinture en forme de niche, placée derrière le bureau, soit effacée, pour être remplacée par un *attribut analogue à la liberté.* Ce beau projet était donc tombé dans l'eau, ou mieux, s'était englouti, lui aussi, dans le marécage figuré au bas de la fresque.

*
* *

La Convention ayant décrété, le 18 floréal an II, le culte de l'Être suprême et l'institution de fêtes publiques destinées à inaugurer cette religion nouvelle, Quintin s'empressa de se conformer à cet ordre. Nous donnons ici le programme officiel arrêté à l'occasion de cette fête :

« Il faut d'abord, dit ce programme, que la fête soit annoncée « de la manière la plus solennelle; à défaut d'artillerie, nous

« avons pensé que la grosse cloche de la commune devait être « mise en branle dès le point du jour, et qu'elle ne devait cesser « qu'après la cérémonie terminée. Vous ne craindrez pas de « troubler le sommeil léthargique de l'aristocratie ; ce sera un son « de terreur pour les fanatiques, pour les partisans de la royauté, « s'il en était encore dans la commune, et qu'ils pussent se croire « dispensés d'honorer l'Être suprême.

« Il faut qu'à six heures du matin, chaque maison soit décorée « d'une branche de chêne et d'une banderole tricolore ;

« Que la générale soit battue à six heures dans toutes les sec- « tions ; qu'aux huit heures, au plus tard, tous les citoyens armés « soient réunis sur la place de l'Égalité [1], vêtus le plus qu'il sera « possible en uniformes, un panache de chêne au chapeau ; que « le drapeau de la garde nationale soit au centre. A neuf heures « précises, qu'un roulement se fasse entendre ; qu'un piquet soit « détaché pour aller à la maison commune recevoir le magistrat du « peuple et les membres des autorités constituées, qui porteront à « la main des branches de chêne ; que le piquet les conduise au « centre de la troupe, sur la place de l'Égalité. Que l'ordre pour « la marche soit donné. Qu'elle soit ouverte par un adolescent le « front ceint d'un myrthe, vêtu de blanc, orné de festons de « branches de chêne, de fleurs et de rubans tricolores, portant en « bannière les Droits de l'homme et la Constitution. Qu'il soit « suivi d'un groupe d'enfants des deux sexes, vêtus et parés comme « lui, portant à la main des corbeilles remplies de fleurs, qu'ils « jetteront vers la voûte du ciel, le plus beau spectacle de la « nature, le plus magnifique présent de l'Être suprême. Que le cor- « tège s'avance dans cet ordre au lieu de la réunion ; qu'il soit « snivi de la masse des citoyens marchant sur deux colonnes, les « femmes d'uu côté, les hommes de l'autre. Que le son des tam- « bours, coupé par le chant des strophes à l'Être suprême, accom- « pagne la marche.

« Rendus au lieu de la réunion, que tous les citoyens se rangent

[1] Place du Bourg-Jugné.

« avec ordre et respect autour de l'autel de la patrie. Qu'un roule-
« ment commande le silence. Que le maire ou un autre citoyen
« monte sur l'autel et y prononce un discours à l'Être suprême et
« sur l'immortalité de l'âme. Que la fin de la cérémonie soit
« annoncée par un dernier roulement. Qu'alors, les cris de Vive la
« République ! sortis de toutes les bouches, s'élèvent jusqu'aux
« cieux et se prolongent au milieu des embrassements et de la
« joie universelle des citoyens. »

Ce programme est adopté par acclamation.

Puis, « sur la proposition d'un membre la Société arrête qu'à
« l'issue de la cérémonie, au lieu de s'en retourner chacun chez
« soi prendre tristement un repas symétriquement apprêté, chacun
« au contraire ferait apporter et apporterait lui-même ce qu'il
« aurait de préparé, et que le déposant sur le gazon, à la vue de
« ceux qui l'environneront, il partagera avec quiconque voudra bien
« l'accepter, le mets que ses facultés lui auront permis d'apporter.

« Ces dispositions seront annoncées aux habitants des cam-
« pagnes par deux bannies qu'on invitera la municipalité à faire
« faire, et on les préviendra, en outre, de ne point craindre de se
« mêler parmi les convives, ayant un moyen de frayer eux-mêmes
« aux besoins de bien des personnes et de coopérer à rendre le
« repas plus gai, en y apportant des laitages, qui sont le produit
« de leurs soins domestiques.

« Sur une adresse fraternelle des membres de la commune du
« Fœil qui désirent se joindre à nous pour célébrer l'Être suprême
« et la nature, le bureau est chargé de témoigner à ces dignes
« frères les sentiments qu'ont éprouvés les membres de la Société,
« à la lecture de leur adresse, et la satisfaction qu'ils se proposent
« en les voyant se mêler parmi eux, décadi prochain. »

*
* *

Ce fut sous les rayons d'un beau soleil de juin, que se déroulèrent, au jour marqué, les longues files de cette procession d'un nouveau genre, à laquelle chacun devait assister, sous peine de

passer pour suspect; elle se dirigeait vers le lieu appelé *Grand-Jardin*, terrain vague et assez étendu, à l'entrée de la ville, sur lequel s'élève aujourd'hui la Promenade publique. Là se dressait l'autel de la Patrie, auquel on arrivait par un grand portique orné de verdure; sur le frontispice on lisait ces mots : *L'hommage d'un cœur vertueux et pur est seul agréable à l'Être suprême.*

Les enfants et les jeunes filles, uniformément vêtus de blanc et couronnés de feuillage de chêne, étaient placés sous la surveillance de citoyennes respectables, qui, pour ce grand jour, avaient fait revivre le nom de *matrones*, renouvelé de la république romaine.

L'autel de la Patrie, recouvert de gazon, était surmonté de la statue de la Liberté. La municipalité avait d'abord été embarrassée pour se procurer cette statue symbolique, qui n'existait pas dans le pays; mais une des *matrones* eut l'idée heureuse de prendre, pour cette circonstance, une des statues de saintes, qu'une violence sacrilège avait arrachées de leurs niches séculaires. Ce fut sur sainte Catherine que tomba le choix de l'intelligente républicaine, et ce fut par ses soins encore que des draperies de mousseline convenablement agencées donnèrent à la pauvre sainte l'aspect requis pour son nouveau rôle. Le bonnet phrygien, posé sur sa tête, dissimulait sa couronne. De nombreuses lumières brillaient parmi les verdures de chêne qui décoraient l'autel.

Le cortège prit place sur l'estrade; la foule se rangea autour, en silence. Des discours patriotiques furent prononcés; puis le président du club entonna de sa voix de stentor un hymne républicain de sa composition, dont les deux premiers vers seuls sont venus jusqu'à nous :

Mon âme était comme un cristal,
Sortant de la montagne....

Mais au même instant, la flamme des lumières, on ne sait comment, mit tout à coup le feu aux draperies légères qui travestissaient sainte Catherine, et en un moment, tout fut consumé !... Cela fut si prompt, que le bois de la statue ne fut pas entamé; mais l'émotion fut grande dans la foule, quand on reconnut la jeune

sainte, s'appuyant d'une main sur la roue, instrument de son supplice, de l'autre, tenant la palme du martyre ! Les cris et les rires éclatèrent de toutes parts : Sainte Catherine !.. Sainte Catherine !.. criaient cent bouches à la fois.

Le scandale était grand, avouons-le.... Mais aussi c'est surtout dans les grandes catastrophes qu'éclatent les grands dévouements; on en eut une nouvelle preuve.... Deux *matrones*, dont la postérité ingrate n'a pas conservé les noms, surent être à la hauteur de la situation. Dénouant sans hésiter la ceinture de leurs tabliers de mousseline à hautes bavettes, elles en improvisèrent une tunique pour l'incorrigible sainte, trop empressée de montrer à tous, sous son déguisement patriotique, sa toilette réactionnaire de vierge martyre !

***

Mais les événements marchèrent; une nation ne peut rester longtemps sous l'empire d'une surexcitation aussi violente. La fièvre disparut et le calme revint. L'homme de génie, suscité pour relever notre malheureuse patrie et guérir ses blessures, parut enfin. Le Dieu chassé de nos temples en reprit possession et la foule s'empressa de se réunir comme auparavant au pied des autels, à la voix de ses pasteurs revenus de l'exil. Au nombre de ces derniers, fut le digne prêtre dont nous avons déjà parlé, M. l'abbé Souvestre, curé doyen de Quintin, presque uniquement connu dans notre ville sous son titre de *M. le Doyen*.

On ne peut se faire une idée de l'amour et de la vénération de la ville entière pour ce saint prêtre. Les incrédules eux-mêmes ne pouvaient approcher de lui, sans éprouver une douce émotion ; tout à tous, malgré ses infirmités et ses souffrances, *M. le Doyen* remplit avec ferveur, jusqu'au dernier jour de sa vie, les devoirs de son ministère. Sa bienfaisance était inépuisable; sa bonté attirait à lui tous les cœurs. Enfin, lorsque l'heure de la récompense sonna pour lui, une douleur immense éclata dans toute la ville. Ses funérailles furent un véritable triomphe. Aujourd'hui encore, quoique

plus de cinquante années se soient écoulées depuis sa mort, le souvenir de ce bon pasteur est toujours vivant parmi nous.

Sur son tombeau, placé à l'ombre d'un if quatre ou cinq fois centenaire, on ne manque jamais d'apporter les petits enfants, pour qu'ils y essaient leurs premiers pas ; aussi l'inscription qui y est gravée est-elle à moitié effacée sous ces petits pas incertains d'enfants, que les mères tiennent à mettre, dès leur entrée dans la vie, sous la protection de *M. le Doyen.*

Le cours des événements nous amène à reparler de l'abbé Nau, qui fut le curé constitutionnel de Quintin, et dont le repentir égala les fautes. Aveuglé par l'ambition et la vanité, il avait, à la voix de ces mesquines passions, quitté le droit sentier. Ses yeux furent promptement dessillés, et lorsqu'ayant rétracté son serment schismatique, il fut rentré dans la communion de l'Église, il ne vécut que pour effacer par sa pénitence le scandale qu'il avait autrefois donné. Rempli d'humilité, se plaçant toujours au dernier rang, il recherchait les occupations les plus basses, les plus pénibles, ne croyant jamais avoir assez fait pour expier ses erreurs.

*
* *

Après les déchirements causés par la guerre civile, le repos dont on jouissait sembla plein de charme. L'éclatant triomphe de nos armées, sur tous les champs de bataille, le drapeau de la France flottant victorieux au-dessus des capitales étrangères, faisaient vibrer avec orgueil la fibre patriotique. Les joyeuses fêtes de famille se multipliaient ; car on avait soif de ces plaisirs dont on avait été sevré si longtemps. A cette époque, on le sait, chacun aimait à envelopper ses pensées de la forme poétique ; tout se tournait en vers et en chansons. Pas un banquet, où ne circulât autour de la table le couplet malin ou patriotique. Nous cédons au désir d'en citer ici un trait assez original :

On remarquait alors, dans la société de Quintin, un sire de Botidoux, vieux chevalier de Saint-Louis, imagination vive et esprit distingué. A tort ou à raison, il passait pour être doué d'un insa-

tiable appétit, et on citait de lui maints tours de force gastronomiques. Un jour, pendant un dîner auquel il assistait, après une discussion plaisante avec un de ses amis, il fut convenu que lui et cet ami allaient, séance tenante, remplir quatre bouts-rimés qu'on leur fournirait. Le sujet des deux quatrains devait être M. de Botidoux lui-même. Les quatre rimes choisies furent : *Andouille, citrouille, mouton* et *bouton*.

L'adversaire de M. de Botidoux se tira ainsi de la tâche qui lui était imposée :

« Servez à Botidoux pour dîner une *andouille,*
« Ajoutez-y le jus d'une énorme *citrouille,*
« Une côte de bœuf, un gigot de *mouton,*
« De son habit, à peine, aurez-vous un *bouton !*

M. de Botidoux, de son côté, écrivit :

« Par la poudre à canon fumé comme une *andouille,*
« Ayant parfois pour lit celui de la *citrouille,*
« Mangeant bien plus souvent du pain que du *mouton,*
« J'ai gagné cette croix qui orne mon *bouton !* »

Il y a bien un hiatus au dernier vers, mais quand on improvise !...

Ce fut vers cette époque aussi, que mourut un vieillard renommé pour sa bienfaisance. Il habitait le château de la Noë-Sèche, situé près Quintin, et dont il portait le nom.

Il aimait ce château, dont le portail, avec le bâtiment qui le contient, est une curieuse construction du XV^e^ siècle. Il voyait avec plaisir les magnifiques avenues qui l'entouraient alors, servir le dimanche de lieu de promenade aux habitants de la ville. La bienfaisance de M. de la Noë-Sèche était inépuisable ; et lors de l'ouverture de son tombeau, sa main droite, instrument de ses bonnes œuvres, a été trouvée assez intacte pour qu'on y vît la glorification de ses nombreuses aumônes. Elle est exposée, de nos jours encore, dans un reliquaire au cimetière de la commune du Fœil, et vénérée par la population.

*
* *

Nous croyons devoir citer ici les noms de quelques personnes

nées à Quintin, et qui, soit par leurs mérites personnels, soit par les fonctions publiques qu'elles ont remplies, méritent une mention spéciale.

Nous nommerons d'abord le Père Rigolleuc, saint missionnaire, né en 1595 ; il a laissé de bons traités de dévotion ; ses études avaient été brillantes ; il était savant latiniste.

Suivant la plupart des biographes (quoique le point ait été contesté), Quintin a aussi donné naissance au Père Toussaint de Saint-Luc, religieux carme (mort en 1694), auteur de plusieurs livres de piété et de divers ouvrages d'histoire, entre autres de *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne,* livre utile, estimé, qui a été réimprimé de nos jours.

L'abbé Digaultray, l'un des plus savants docteurs de Sorbonne du XVIII^e^ siècle, est aussi un enfant de Quintin, ainsi que Daillant de la Touche, collaborateur de Fréron et traducteur de Swendenborg, né en 1744.

Honoré Fleury, avocat, né en 1754, fut nommé, au mois de septembre 1792, représentant du peuple à la Convention ; se rallia d'abord au parti des Girondins, mais ne partagea pas leurs erreurs ; il ne vota pas la mort du roi, et se déclara pour l'appel au peuple et le sursis. Lorsque la Convention, sous la pression de la Montagne, vota le décret de proscription des Girondins, M. Fleury fut un des 72 représentants qui signèrent, chez le célèbre Lanjuinais, une protestation contre ce décret. Cet acte de courage lui valut d'être lui-même mis en arrestation avec les autres signataires. D'abord emprisonné à la Force, en compagnie de malfaiteurs, il fut, avec plusieurs de ses collègues, transféré successivement dans diverses prisons de Paris.

M. Fleury a laissé à sa famille des notices intéressantes et curieuses, où il relate ses opinions personnelles sur le grand drame qui se déroulait sous ses yeux et les souffrances qu'il eut à supporter pendant les quinze mois que dura son emprisonnement. Il peint surtout, d'une manière émouvante, ses angoisses pendant la nuit du 9 thermidor, où lui et ses amis attendaient les égorgeurs, qui

devaient commencer à minuit leur horrible besogne. La chute de Robespierre, arrivée cette nuit même, les sauva.

Revenu à Quintin, M. Fleury fut nommé juge de paix (1802). Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort (1827). En 1821, Louis XVIII lui avait donné la croix de la Légion d'honneur.

Un autre de nos compatriotes lui succéda à l'assemblée délibérative qui se réunit après la Convention. M. François Limon, avocat, prit place en effet au conseil des *Cinq-Cents*.

Quintin a aussi donné le jour à un grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer, qui ont bravement versé leur sang pour leur patrie. Plusieurs ont pu revenir parmi nous, mais beaucoup aussi sont tombés, frappés à mort, sur les champs de bataille. Honneur à eux !

*
* *

Nous ne pouvons terminer cette nomenclature, sans faire mention d'un de nos compatriotes qui, s'il n'a pas, comme ceux dont nous venons de parler, versé son sang pour la défense du pays, a porté dignement au loin le nom de la France et supporté, avec une admirable constance, les plus douloureux tourments pour le nom de Jésus-Christ.

M. l'abbé Pierre-Marie Le Turdu, missionnaire apostolique, naquit à Quintin en 1823. Il montra, dès ses plus jeunes années, de grandes dispositions pour la piété et des aptitudes spéciales pour l'étude. Il suivit les cours du petit séminaire de Plouguernevel, puis se sentant appelé par un attrait irrésistible à la prédication de l'Evangile chez les infidèles, il entra à Versailles au séminaire des Missions étrangères. Il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-trois ans. Deux ans après, en 1848, il partit pour la Chine, où il commença l'exercice de son ministère. Envoyé un peu plus tard au Japon, il y fut presque aussitôt saisi, emprisonné, et pendant trente mois, il subit une étroite captivité. Mis en liberté, il revint en Chine, où l'attendaient de cruelles souffrances. Dénoncé aux auto-

rités de la province de Canton, il fut arrêté dans la petite maison qu'il habitait, traîné la corde au cou pendant plusieurs lieues, et en arrivant, traduit devant le mandarin. Sur son refus de renoncer à prêcher l'Evangile, le juge ordonna qu'il fût mis à la torture.

Nous avons lu maintes fois la description des supplices infligés aux premiers chrétiens par les persécuteurs de la foi et nous avons frémi devant ces tableaux sanglants. Il s'est néanmoins écoulé près de vingt siècles, depuis que ces tourments ont été subis par les Laurent, les Sébastien, les Blandine, et ces illustres martyrs ne nous sont jamais apparus que le front ceint de la couronne immortelle. Mais ici, l'émotion doit être plus vive, quand ces héros, intrépides devant la souffrance, ont été nos compatriotes, nos contemporains, lorsqu'ils ont vécu dans les mêmes lieux que nous et que nos yeux ont bien des fois rencontré les leurs.

M. l'abbé Le Turdu raconta depuis à Mgr Guillemain, son évêque, les émotions qu'il éprouva, lorsqu'il fut mis en demeure de choisir entre l'apostasie et d'indicibles douleurs. La réponse du courageux missionnaire ne pouvait être douteuse, et le juge le condamna à recevoir *trois cents coups* de rotin.

Le rotin est un végétal à tige grêle, offrant des entre-deux longs et espacés, armés d'épines ; c'est une espèce de roseau d'une consistance ligneuse, et en même temps flexible ; chaque coup, au bout de quelques instants, fait jaillir le sang.

Les premiers coups, raconta le saint martyr, furent horribles ; il eût voulu, selon ses expressions, *être à cent pieds sous terre*.... Alors, élevant vers le ciel son cœur noyé de terreur et d'angoisse, il demanda secours à Celui qui est appelé la *Force des Martyrs* et qui, lui aussi, a voulu subir une flagellation sanglante.... Le secours ne se fit pas attendre ; comme au temps des premiers chrétiens, la douleur physique cessa, pour faire place à une sorte d'extase, où le martyr ne ressentait plus que la joie de souffrir pour le nom de Jésus-Christ !...

La même torture a été infligée à plusieurs reprises à M. Le Turdu, et toujours, quoique le rotin en frappant ravivât des plaies non

encore complètement cicatrisées, la grâce divine est venue, comme un baume, calmer les horribles souffrances du missionnaire.

Remis en liberté, M. le Turdu reprit parmi les chrétiens son ministère évangélique ; mais la persécution, quelque temps suspendue, recommença bientôt avec violence. Arrêté de nouveau, le confesseur de la foi est jeté dans une prison souterraine, remplie d'immondices. On l'y laissa plusieurs jours sans aliments. Il y resta debout, appuyé à la muraille, pour ne pas se coucher dans les ordures dont le sol était couvert ; mais au bout de deux jours, la faiblesse l'emporta, et il lui fallut tomber dans cette boue hideuse. Il y fût probablement mort de faim, si des chrétiens n'étaient pas parvenus à lui faire passer du riz.

Ce supplice fit bientôt place à un autre. Retiré de cette ignoble fosse, il se vit river au cou une lourde cangue. La cangue est une espèce de carcan portatif, consistant tantôt en une grande table percée de trois trous, l'un pour passer le cou, les deux autres pour passer les mains ; tantôt en un triangle de bois que l'on fixe au cou du patient, et auquel une de ses mains est attachée. M. l'abbé Le Turdu a traîné cette lourde croix pendant près d'une année.

Délivré enfin par M. de Lagrenée, représentant du gouvernement français, il put reprendre ses fonctions de missionnaire auprès des chrétiens, qui avaient pour lui autant de respect que d'amour. Mais sa santé, gravement ébranlée par les tortures, les privations et les fatigues qu'il avait endurées, ne put jamais se remettre. Miné par une fièvre lente, il perdit successivement ses forces, et enfin expira au mois de juilet 1861, à Canton, à l'âge de 38 ans. Il avait passé treize ans dans les missions de la Chine.

Son frère puîné, qui avait, à son exemple, dit adieu à sa patrie et à sa famille, et qui, comme lui, avait été envoyé aux missions de Chine, fut, au bout de quelques années, nommé vicaire apostolique de la Malaisie, puis un peu plus tard évêque à Singapour. Epuisé par les fatigues et l'influence malsaine du climat, Mgr Michel Le Turdu est revenu mourir à Paris en 1877 ; il avait cinquante ans. C'est le premier évêque auquel Quintin ait donné naissance.

*
* *

Notre tâche est terminée. Nous avons rapidement parcouru le sillon que nos devanciers ont marqué dans le passé, en laissant çà et là la trace de leurs larmes, de leurs souffrances, de leurs joies. Les générations se sont succédé, nous léguant pour héritage la foi, solidement implantée dans notre sol... La tempête peut agiter sans doute les branches d'un vieux chêne, en briser même quelques-unes, mais le tronc reste immobile et défie la violence du vent.

La prospérité de Quintin a graduellement diminué depuis bien des années. Le tissage de la toile, qui fut jadis pour ses habitants une source de richesse, peut maintenant à peine nourrir une jeune famille; et lors de la maladie ou du chômage, la misère vient s'asseoir à l'humble foyer. L'envie et la colère ne bouillonnent pas néanmoins dans ces cœurs éprouvés : on sait encore, dans nos chaumières, que les souffrances de la terre sont comptées pour le ciel! Le malheureux sait aussi que la charité ne manquera pas de tendre vers lui sa main bienfaisante.

Pour notre excellente population, les fêtes religieuses sont encore les plus beaux jours de l'année : soit que le Vendredi-Saint, elle accompagne le soir, à la lueur des flambeaux et aux sons d'une musique funèbre, l'image sanglante du divin Crucifié, soit que, parée de ses plus beaux habits, elle suive, le premier dimanche de mai, la ceinture vénérée de Notre-Dame de Délivrance, tandis que devises pieuses, oriflammes et guirlandes flottent dans nos places et nos rues.

ALEXANDRE FABRY.

NOUVELLE POÉSIE BRETONNE

ANNAÏK, par M. Quellien. Un vol. in-18. Paris, Sandoz, 1880.

Un illustre critique assure qu'il n'y a pas de jouissance plus douce que de comprendre et de décrire un talent jeune, honnête et pur, dans sa fraîcheur, dans ce qu'il a de franc et de primitif. Grâce à Dieu, cette jouissance, je l'ai éprouvée plus d'une fois. Je veux me la donner de nouveau, en saluant les débuts poétiques de M. Quellien. Ancien élève du petit séminaire de Tréguier, où Le Gonidec fit aussi ses études, M. Quellien emploie le dialecte trégorrois, qui est le sien, de préférence à l'idiome du Léon. Si nos *classiques* manifestent quelques regrets de ne pas retrouver chez lui leur atticisme et leurs euphonies, ils devront du moins le louer pour un choix de mots et une correction grammaticale irréprochables. Dans le cas où on l'accuserait d'avoir moins écrit pour le peuple que pour les lettrés, je répondrais que j'ai lu de ses vers à une pauvre vieille femme de son pays, échouée sur les côtes du Finistère, et qu'elle a pleuré de bonheur. Elle en répétait même plusieurs après moi qui, dans sa bouche, avaient cette harmonie particulière au dialecte de Tréguier ; la note et l'accent du pauvre *Kloarek*, comme elle l'appelait, lui rendaient son pays natal.

Le chantre d'*Annaïk* est, en effet, le type du Kloarek trégorrois ; je n'en connais pas qui ait chanté avec plus de tendresse et de force une histoire de cœur.

« J'étais, dit-il, à étudier au collège pour faire un prêtre ; j'aurais été un homme saint, et c'est une jeune fille qui m'en a empêché. »

Quelles délicieuses vacances il passait près d'elle dans sa ville natale ! Elle y habitait avec sa sœur Jeanne ; assis entre les jeunes filles, il leur faisait souvent la lecture. Une fois il leur lut l'histoire lamentable de je ne sais quel prince amoureux, assassiné à côté de son amoureuse. Jeanne fondit en larmes; Jeanne avait le cœur tendre ; mais Annaïk était fière et farouche.

L'œil sec et sans mot dire, elle se leva pour montrer qu'elle avait compris, et monta dans sa chambre. Dès ce moment, le nouveau Daphnis sut à quoi s'en tenir sur les sentiments de son Alcimadure, qui pouvait, elle aussi, « égaler les plus belles, » mais « surpassait les plus insensibles. » Les caquets des voisines achevèrent le malheur de l'écolier, et adieu les touchantes lectures ! adieu les innocentes visites aux deux sœurs ! adieu même le pays natal !

Une fois loin d'Annaïk, le malheureux prend la plume et écrit à Jeanne :

« Me voilà loin et pour toujours ; tu ne me reverras plus, charmante petite Jeanne. Je t'aimais comme une sœur ; tu m'aimais peut-être aussi, toi ; petite Jeanne était bonne pour moi autrefois ; priera-t-elle pour moi, maintenant ?... Ne parle pas de moi à Annaïk ; hélas ! elle ne m'aimait guère ! Nous approchons de l'automne ; les feuilles flétries tombent des branches ; comme les feuilles, je vais me flétrir. C'est au soleil que s'ouvrent les fleurs, et mon soleil à moi s'est couché dans mon pays,

Pa bar ann heol, digor ar bleunio ;
Ha ma heolik zo kuzet em bro. »

C'est de Paris qu'il écrit cela. Dans sa mansarde, il songe à la maison paternelle, à ses champs de blé-noir et de trèfle, à son village, aux jeunes filles sortant de la messe, si belles et si pures dans leurs robes blanches. Ah ! celles de Paris ne leur ressemblent guère ! leurs yeux sont des tisons ; (que saint Yves, le patron de Tréguier, l'en préserve !) son sang s'échauffe, plus de repos ; un bruit d'enfer, des gens inquiets et affairés courant comme des renards ; des chansons obscènes ou grossières, au lieu des chansons du pays, voilà ce qu'il voit et ce qu'il entend.

Mieux vaudrait l'air des champs, voire des champs de bataille ;

et il envie le sort d'un jeune Breton de ses camarades, qui a fui la ville maudite pour aller se battre contre les Turcs en Roumanie, où il a perdu la vue, après avoir failli perdre la vie. — Comme le soldat, son ami, le pauvre Kloarek est malade ; mais, moins heureux que lui, il n'a point trois bonnes sœurs pour le soigner et le guérir ; le lit de fer de sa mansarde est plus dur que le matelas de l'ambulance ; son mal est incurable, et c'est à peine s'il peut le calmer en chantant quelqu'une des chansons dont l'écho des grèves de Perros ou d'ailleurs répétait jadis le refrain :

« Doucement, va doucement, mon bateau, avec la marée, vers la maison d'Annaïk, Annaïk.

« Assise, la jeune fille que j'aime est à se laver les pieds au bas de la grève, de la grève...

« Elle s'est envolée avec l'air d'un ange, sa robe faisant l'effet d'une aile, d'une aile.

« Il me serait doux de rester sur son rocher, plus doux encore si elle revenait près de moi, près de moi.

Gwestad, ke gwestad, ma lestrik,
Gand ar mor, oar du Annaïk,
Annaïk. »

Ainsi va son cœur où allait sa barque, et il y a trois ans qu'il se désole comme une âme en purgatoire.

Un jour, du haut de sa mansarde, il regardait passer la foule, plus affairée que jamais.

Qu'y a-t-il de nouveau dans la ville? Tout le monde est en habits de fête. C'est une foire immense près de laquelle la plus belle foire de Tréguier n'est rien : on y accourt de tous les pays du monde ; il y a toute sorte de costumes ; il cherche celui de son pays : « Est-ce que je ne verrai pas des Bretons ? » Si quelqu'un lui apportait des nouvelles d'Annaïk ? Elle l'intéresse bien plus, la cruelle, que toutes les merveilles de l'Exposition.

Des bruits, des visions de nature à l'impressionner autrement que ce qu'il peut entendre ou voir, le jour, hantent son imagination, la nuit. La roue du chariot de la Mort n'a-t-elle pas crié ?

N'a-t-il pas compris ce que lui annonçait cet affreux *Ankou*? Une dame en noir ne s'est-elle pas montrée à lui? N'a-t-elle pas glissé dans l'ombre, derrière les vitres éclairées d'un manoir d'où des chants étranges arrivaient jusqu'à ses oreilles? N'at-il pas compté les six coups de cloche qui marquent l'agonie des jeunes Bretonnes? (six pour les filles, neuf pour les garçons.) Présages trop justifiés! Tandis qu'il est étendu sur son lit de douleur, loin de sa famille, plus triste et plus malade que jamais, voici la lettre qu'il reçoit de sa mère :

« Ton père et moi, nous sommes en bonne santé, Dieu merci, mon fils bien-aimé; rien de nouveau dans le pays, si ce n'est qu'Annaïk est morte.

Da dad ha ni omp enn iec'hed,
Bennoz Doue, mabik karet;
Netra a nevez barz ar vro,
Nemed Annaïk zo maro. »

Morte! il ne la reverra plus! Il sanglote :

« Si du moins j'avais pu m'agenouiller devant son cadavre! Au lieu d'eau bénite j'aurais rempli le bénitier de mes larmes!

Ma vijenn daoulinet dirag he c'horf maro!
Lec'h dour m' bize karget ar pinsin gant daero. »

Puis il joint les mains; ses yeux mouillés se tournent vers le ciel :

« Seigneur, Dieu du ciel, c'est vous qui m'avez créé; je suis dans ce monde un pauvre exilé! »

Cependant il se résigne :

« Dieu soit béni! »

Otro Doue ann env, c'houi hoc'h euz ma c'hrouet!
Ha! me zo er bed man eur paourik divroet!
Ra vezo Doue binniget! »

Avec la résignation, Dieu lui donnera désormais l'indifférence pour tout ce qui passe :

« Je ne regarde pas s'il est grand, je ne regarde pas s'il est petit; que le pain cuit sur ma table soit petit ou grand, je n'y fais plus attention,

Me na rann van hag hen vo braz,
Na rann van hag hen vo bihan ;
Oar ann dol ouz ar bara poaz
Bihan pe vraz, me na rann van. »

Il ne demande qu'une seule chose, c'est de retrouver là-haut celle qu'il a aimée :

« **Pourvu qu'elle soit à m'attendre, la volonté du bon Dieu soit faite !**
Gant ma vo hi ouz ma gortoz ;
Ioul ma Doue ra vezo gret ! »

S'il entend sonner la cloche de quelque église de Paris, elle lui rappelle celle du village où il chantait près d'Annaïk, où il allait l'attendre à la porte pour lui offrir l'eau bénite, espérant un sourire d'elle. Il entre, il marche lentement sur les dalles :

« **Mes pas sur les tiens, comme une pauvre âme en peine, j'irai, mes pas sur les tiens.** »

Puis il se met à genoux :

« **Pour elle maintenant un *De profundis !* »**

Et il sort le cœur fortifié ; mais, en retombant dans la rue, il retombe dans ses idées noires.

Rentré chez lui, avec la nuit, une de ces nuits orageuses du mois de septembre, il a une vision horrible : celle dont la vie était sa vie n'est plus, il faut que sa mère, sa patrie, la suive au tombeau :

Un seul être lui manque et tout est dépeuplé !

C'est dans la baie où dort la ville d'Is qu'auront lieu les funérailles maternelles ; des glas, qu'on entend par intervalle d'un bout de la Bretagne à l'autre, y appellent les Bretons restés fidèles à leur vieille mère :

« **Au milieu des éclairs et de la foudre, comme j'en étais à mon premier somme, un songe venu de Basse-Bretagne m'annonça que mon pays se mourait.** »

Des quatre coins de l'Arvor, de Léon, de Tréguier, de Cornouailles et de Vannes, il voit arriver quatre bardes ; seuls, ces hommes de cœur ont répondu à l'appel ; les autres habitants du

pays ne l'ont pas compris ; ils n'entendent plus le breton. A minuit, à la clarté de la lune, devant la ville engloutie, sur le bord de la mer qui va servir de cercueil à la patrie, en présence de Dieu, les bardes saluent leur mère mourante. Un cinquième barde, un Gallois, vient se joindre à eux.

Tout à coup, du fond de la mer, se fait entendre le son d'une clochette. A ce signal, le barde léonais, faisant le signe de la croix, entonne le chant du départ éternel des Bretons ; il finit ainsi :

Ha piou veulo Doue aman,
Pa vo et Breiz-izel ac'han ?

« Qui louera Dieu ici-bas, quand la Bretagne ne sera plus ? »

Un second barde commence de la sorte :

Doue da genta, Breiz goude,
Gant fe, fizians ha karante !

« Dieu d'abord, la Bretagne après, avec foi, confiance et amour ! »

Et il poursuit sur le même ton, jusqu'à la fin, son élégie patriotique.

Cependant la clochette sous-marine tinte toujours ; la lune se voile ; la tempête se déchaîne ; le barde du pays de Tréguier se met à réciter le *Miserere*, puis il ajoute :

« Nous ne laisserons après nous ni regrets, ni deuil dans ce méchant monde qui décline, qui s'éloigne du paradis, et descend vers les ténèbres. Ah ! que Dieu nous prenne bientôt ! Nous sommes si meurtris et si las ! »

Peu à peu la clochette ne sonne plus que quelques glas ; bientôt elle cesse de sonner :

« *De profundis !* dit une voix à laquelle les autres répondent. »

Après que la même voix a prononcé l'adieu suprême du prêtre, donnant à l'âme envolée rendez-vous dans le Paradis, — *in Paradisum !* — elle murmure tout bas :

« Ne soufflez pas sur la montagne, dans votre *korn-boud* : notre mère est sur son lit de mort.

« Que ceux qui habiteront un jour la terre des Bretons la tiennent en honneur ; l'Arvor est une terre bénie ; qu'ils l'habitent en bons chrétiens ! ils vivront là sur nos tombeaux :

Gant enor m'ho dalc'hfont bepret;
Rag ann Arvor zo binniget;
M'heu dalc'hfont evel kristenien!
Enn hon beret vefont zoken.

« Quand tu parcourras cette plage, voyageur, va doucement : ici l'on dort... Va doucement et écoute; peut-être entendras-tu une complainte dans le bruit des flots ; ce sera la complainte des trépassés,

Klemm ann anaon vo honnez. »

Au moment où les prières finissent, un cygne blanc s'envole de la mer en chantant : c'est l'âme de l'Arvor qui passe.

A leur tour, les bardes fidèles se précipitent dans les flots.

Resté seul, le témoin de cette scène désolante est transporté sur la colline de la Roche, d'où il a contemplé si souvent autrefois son clocher natal.

Tandis qu'un étrange parfum monte du cimetière jusqu'à lui, il voit Annaïk, les bras étendus, debout sur une tombe : elle est parée pour son mariage, mais sa robe de noce est un linceul, et son époux est la Mort.

Ainsi finit la vision du poète et son livre.

En y louant beaucoup de choses plus agréables que ce tableau à effet, on se demande pourquoi il a voulu étonner ici au lieu de toucher. Après les pages mouillées de larmes où il demande à Dieu de retrouver Annaïk dans un monde meilleur, on s'attendait à une conclusion moins navrante. Rêve pour rêve, n'aurait-il pas pu mettre sur les lèvres de la jeune fille, plus sensible et mieux inspirée morte que vivante, quelque chose dans le genre de ce que répond à son amoureux éconduit, avec un sentiment si profondément délicat, la jeune veuve de *la Fête de l'Armoire* : « Je vous dédommagerai, mon ami, du temps que vous avez perdu dans l'espoir de l'anneau nuptial; je prierai Dieu jour et nuit pour que nous nous trouvions réunis dans le Paradis. »

Voilà qui eût été tout à fait dans le ton de cette touchante histoire de cœur : imitons les Grecs; évitons comme eux d'effaroucher les Grâces.

Une autre note qui détonne encore plus péniblement (je l'ai adoucie dans mon analyse), c'est l'accent découragé des *Vêpres*

des Morts ; il fait tomber le poème des mains. De grâce, même en rêve, même au son des vers les plus beaux, n'assistons jamais à l'agonie de notre mère ! Si l'amour-propre se console à l'idée d'avoir « répandu l'arome qui l'embaume », comme s'exprime un poète généralement mieux inspiré ; d'avoir été son *embaumeur*, comme le dit d'un mot M. Renan, dans une lettre à M. Quellien, l'amour filial ne se console pas.

A quel propos, d'ailleurs, ces images funèbres ? Est-ce que nous sommes en Egypte ? Est-ce que nous sommes dans le pays des momies ?

Restons chez nous, restons sérieux, restons surtout croyants.

En m'envoyant *Annaïk*, l'auteur a prétendu que sa muse ne saurait se passer de mon approbation, « comme une épousée, ajoute-t-il gracieusement, ne s'en va pas avec son mari, sans avoir demandé la bénédiction nuptiale. »

Je la lui donne de grand cœur ; je ne demande même pas mieux que de la conduire à l'autel. Elle y trouvera une bénédiction plus précieuse que celle de l'homme ; et quelle joie ! quelle lumière ! quelles consolations ! Toute chose y sera comme aux jours de son enfance ; jours heureux où son cœur palpitait sous la main de Dieu. Son oreille entendra des chants si pénétrants, si tendres, qu'on s'évanouit quand ils se prolongent, et qu'on arrête le chanteur, en lui disant : « Assez ! assez ! Si vous continuez je vais mourir ! » Les mères bretonnes étaient les seules à les bien savoir, ces airs-là, comme elles sont les seules à savoir la berceuse vraiment céleste que la sainte Vierge composa pour endormir l'enfant Jésus. Maintenant les voilà qui roulent sur tous les chemins de la terre, emportés par la foi de mille pèlerins bretons, jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, sur les ailes de la vapeur. Pardons sans précédents, processions sans pareilles, touchantes fêtes des affligés de corps, d'esprit ou de cœur, qui me les rendra ? J'y convie tous les chanteurs de mon pays ; puissé-je y trouver quelque jour, avec eux, et dans les mêmes sentiments, le jeune et sympathique auteur d'*Annaik !*

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

LE PELOTON DE FIL

CONTE NANTAIS

—

Un temps fut, il y a si longtemps, si longtemps, que la grand'grand' mère de mon grand-père n'était pas encore en *langeux*, il y avait au puits du Marchix une poissonnière si belle, si belle, que tout le monde ne la connaissait que sous le nom de la belle Sillon (Françoise).

Elle était fille de Noton Mordraie, qui avait été très belle aussi dans son temps, mais qui s'en allait tout doucement en dérive vers quarante-cinq ou cinquante ans, et qui était encore une belle grosse commère fraîche et dodue, toujours prête à rire et à plaisanter.

Quant à la belle Sillon, lorsqu'elle passait par les rues en criant : « A la vive ! à la vive ! » ou « Pimpeneaux de Loire, pimpeneaux[1] ! » tout le monde sortait aux portes pour la voir, tant elle était jolie, avec ses grands yeux noirs qui brillaient sous la dentelle de son serre-tête comme des cierges de Chandeleur. Elle se carrait dans sa robe de coton rouge et faisait tinter les coques d'or qu'elle portait aux oreilles, en souriant d'un air malin; mais elle était si fière, que personne n'osait lui dire plus haut que son nom, et que les garçons ne se hasardaient plus à lui parler, de peur d'être rembarrés d'importance ; car elle avait la langue si bien pendue, que toutes les voisines disaient : « Celui qui lui a coupé le *ligneux* n'a, sûr, point volé ses six sous. »

[1] Petites anguilles.

Si bien de façon qu'alors, la Sillon était connue de toute la ville pour sa beauté, mais aussi pour sa fierté (ce qui ne vaut jamais rien pour une fille), et que bien de ses camarades, moins jolies et moins fières qu'elle, avaient trouvé chaussure à leur pied et se promenaient le dimanche avec un bel homme sous le bras, et même un ou deux *quenots* pendus à leurs jupons, tandis que la Sillette criait encore ses pimpeneaux et se promenait seule avec sa mère, depuis que défunt Simon Mordraie était allé dans le trou à patates, comme on dit chez nous.

Enfin, il arrive dans le Marchix un beau gars qui faisait son tour pour la menuiserie, un appelé Tiennot Robin, que l'on nommait Cadet. Il ne manqua point, comme les autres garçons du quartier, de se coiffer des beaux yeux de Sillon ; mais il la trouvait si haute à la main qu'il n'osait se déclarer, et passait le temps à rôder autour de l'étalage de la Mordraie, sans rien dire.

La mère Noton, qui avait de l'esprit, eut bientôt remarqué la bonne mine du galant, dont la famille passait pour avoir de quoi ; et, un jour qu'il se tenait comme d'habitude devant elle, sans ouvrir la bouche : « Dis donc, mon fils, lui dit-elle en riant, tu as une belle figure et tu ne parles point ; tu es donc comme les images de Rezé ? Qu'y a-t-il pour ton service ? — Par ma foi, dit Tiennot en prenant son courage à deux mains, vous savez bien, la Mordraie, que j'aime mamzelle Sillon, et que je voudrais bien l'épouser ; mais je doute qu'elle me prenne, elle qui en a refusé tant d'autres. — Qui ne risque rien n'a rien, Cadet, dit la mère ; parle à Sillon, et, si elle dit oui, je te la donne. »

Cadet parla donc, et, soit qu'il plût à la belle, soit qu'elle fût fâché de n'avoir pas été plus tôt la mariée, elle l'accepta tout de suite ; ce qui fait que tout fut en branle-bas pour la noce.

Le gars fit venir ses papiers (car il était de Tours en Touraine), et donna ses cadeaux à la Sillon ; mais, quand il fallut choisir la robe de noces, aucune étoffe ne lui plaisait. On courut toute la rue de la Poissonnerie ; on fit déplier toutes les pièces de drap des étalages ; rien n'était au goût de la dédaigneuse. « Cette couleur

était trop claire ; celle-ci trop foncée ; Jeannette Templet en portait une semblable ; Marion avait la pareille, » et cætera.

Cadet s'étonnait bien de cet embarras, qui retardait le jour du mariage, mais Sillon lui dit aigrement qu'il ne connaissait rien aux toilettes, et il rengaîna son compliment. Enfin, arriva sur la place Bretagne un *colamporteur* qui déballa toutes sortes d'étoffes que Sillon voulut aller voir.

Parmi ces étoffes se trouva un coupon d'une couleur toute drôle, comme qui dirait comme manière de diable enrhumé, si extraordinaire, qu'on n'avait jamais vu la pareille. Dès que la Sillette l'aperçut, elle dit qu'elle la voulait, et ce fut en vain que sa mère et son futur la détournèrent de ce choix ; toutes leurs paroles furent inutiles : « Je la veux, et je l'aurai !... » On ne put en tirer autre chose. On mesura donc le coupon, qui se trouva juste du nombre d'aunes qu'il fallait pour la robe de noces, avec son grand godis et ses manches à tetines.

Une fois la robe achetée, on la porta chez Margotte Pondard, sa tailleuse, qui voulut se mettre tout de suite à la faire ; mais voilà bien une autre paire de manches ! Impossible de trouver du fil pareil à la satanée robe !

Margotte courut toute la ville, du Cordon rouge à Pirmil, sans trouver un seul brin de fil de la couleur voulue.

Elle s'en revenait bien triste, ne sachant comment dire à Sillon ce qui arrivait; car elle craignait sa colère, quand, en arrivant à sa porte, elle buta dans quelque chose ; elle se baissa et ramassa un peloton de fil qu'elle fourra dans sa poche sans le regarder.

Montée chez elle, elle voulait dire à sa sœur quel était son ennui, lorsque, tirant son mouchoir, elle fit rouler à terre le peloton.

— « Ah ! pour le coup, dit sa sœur, tu as bien assorti le fil pour la robe à la Mordraie : il est tout fin pareil. »

Margotte ramassa le peloton et s'approcha de la robe. C'était la même chose ; et elle s'écria : « Qui a fait lundi a fait mardi. C'est, ma foi, la même couleur ! »

Elle se mit donc à coudre, regrettant seulement que le peloton

fût trop juste ; mais il se trouva que, quoique paraissant tout petit, il ne finit qu'au dernier point de la robe.

La toilette, essayée, allait comme un charme ; la noce fut fixée au lendemain, et on se rendit en grande cérémonie à Saint-Similien, qui était la paroisse de la Sillon.

La mariée était fière comme un paon dans sa belle robe ; mais à peine avait-elle mis le pied sur la dernière marche de l'église, que le fil de la robe se mit à se découdre et à se rouler en peloton, qui dévalait, dévalait, sautant d'une marche sur l'autre, puis enfilant la rue Moquechien, qu'il dévala, dévala, toujours courant comme un fou, jusqu'à l'Erdre où il alla se jeter en faisant : Plouf ! pendant qu'on entendait le lutin rire aux éclats du bon tour qu'il avait joué à la belle Sillon, — qui resta fille.

JULIEN DE LA VILLE-BÉRANGER.

PETITS POÈMES VENDÉENS

—

LA MISÉRICORDE

—

14 AOUT 1793

—

A Mme LA BARONNE DOUAIRIÈRE DE CHARETTE

La bataille est perdue... O vaste plaine grise,
Où monte vers l'azur le clocher de Luçon ;
Champs que de loin en loin coupe un maigre buisson!
Voilà trois fois qu'ici l'effort des blancs se brise.
Torrent d'été qui passe et n'a point de reflux,
Ils lâchent pied... leurs chefs ne les rallieront plus.

Le soleil va dardant ses plus cuisantes flèches.
A travers tous les corps qui jonchent le terrain,
Du chaume frais coupé broyant les tiges sèches,
Commence la déroute au tumulte sans frein,
Que hâtent les canons avec leur voix d'airain.

Pour franchir la rivière on s'écrase à la Claie.

Sur le chemin qui mène au pont, dans le fossé,
Gémit un paysan, des fuyards délaissé,
Et qui perd tout son sang par une double plaie.

Il dit : « Ayez pitié, chers amis du bon Dieu !
« Ne me condamnez point à périr en ce lieu !
« Ces coups, qui m'ont haché, seront mortels sans doute ;
« Mais je voudrais ne point finir sur cette route !... »

Quel est ce bruit?... Des Bleus?... Son moment est venu!...

Ce n'est qu'un cavalier... le gars l'a reconnu :
« Sauvez-moi! Sauvez-moi, mon général! »

Charette,
Emu par cet appel, se retourne, s'arrête,
Et répond aussitôt : « Pouvant le secourir,
« Il ne sera pas dit que j'ai laissé mourir
« Un de mes bons soldats! » Puis, sautant de la selle,
— Sa bête attend, docile, au milieu du chemin, —
Il court au malheureux dont tout le flanc ruisselle,
Se penche, le saisit, et de sa forte main
L'enlève ; doucement sur la croupe il le place,
Se rassied, et des plis de sa ceinture enlace
Le gars, faible, qu'il rive à son corps. — « En avant! »
Sans que le poids plus lourd le retarde et le lasse,
Le vaillant animal s'enfuit, rival du vent.

Lorsque son vol de cerf les a mis hors d'atteinte,
Qu'on ne distingue plus la flèche de Luçon,
Le sang avait coulé d'une telle façon,
Que la ceinture blanche avait changé de teinte ;
Des gouttes en avaient jailli jusqu'à l'arçon.

Charette voit fumer un toit de métairie ;
Une femme apparaît près du seuil... il s'y rend :
« Chrétienne, lui dit-il, acceptez, je vous prie,
« De recueillir chez vous ce brave si souffrant! »
La métayère approche et sa main charitable
Se tend pour recevoir le pâle cavalier ;
Mais il ne font qu'un bloc : ciment épouvantable,
L'un à l'autre le sang venait de les lier!

Dès qu'elle a séparé leurs habits, fibre à fibre,
Qu'en un lit le soldat s'étend à la maison,

Vers son cantonnement le chef, devenu libre,
S'élance, et disparaît bientôt à l'horizon.

Deux ans après, ce chef que Souvaroff admire,*
Sur une place, un soir, dressant son front blessé,
Offre aux fusils des Bleus son cœur pour point de mire...
L'âme a quitté le corps, de vingt balles percé.
Introduit dans la paix que nul conflit n'altère,
Charette a déroulé ce qu'il fit sur la terre.
Alors le doux Jésus, arrêtant son destin :
« Entre dans mon royaume, ô mon fils ! Je l'accorde
« A qui sut se montrer plein de miséricorde;
« Entre : tu fus un jour le bon Samaritain ! »

Envoi

A celle dont le cœur fait bénir la Contrie,
— Ce berceau de soldats fameux dans l'univers, —
J'aime à vous dédier, ô mes trop faibles vers ;
Car ses fils ont versé leur sang pour la Patrie !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 29 juin 1880.

* « Brave Charette, honneur des chevaliers français,... l'Europe étonnée te contemple, et moi je t'admire... » — Lettre du général russe Souvaroff. (1er octobre 1795.)

UNE EXCURSION

DANS

LA PRESQU'ILE DE RHUYS

NOTES DE VOYAGE (1879)*

Les Trinitaires. — Le Sage. — Les châteaux. — L'église. — Une villa. Les orphelinats de Kerhars et de Kerbot. — Au revoir.

23 août, soir. — Louis XIV disait à ses courtisans : « Voulez-vous un lieu de délices et de repos ? Allez habiter l'île de Rhuys. » Je commence à croire qu'il avait raison. Volontiers j'habiterais Sarzeau, cette ville minuscule qui a la fierté, sinon l'importance d'une capitale. Elle vit de la gloire du passé. Maîtrise des eaux et forêts, cour royale, droit de députer aux États, elle avait autrefois ce qui distinguait les plus vieilles cités bretonnes. Voyageur ami qui la traversez, n'allez pas lui donner le nom de *bourg ;* vous seriez regardé comme un blasphémateur. L'avouerai-je? J'aime cette fierté, bien légitime, quand on peut, comme Rhuys, rappeler tant de glorieux souvenirs.

En 1341, le duc Jean III, dit *le Bon*, y fonda, pour quatre religieux de la Merci, le couvent de la Trinité, « à condition qu'ils feraient le service divin dans une chapelle qu'il leur fit construire. Par lettres données au château de Sucinio, au mois d'avril 1341, il assigna, pour la subsistance des moines et des pauvres malades, qu'ils devaient recevoir chez eux comme dans un hôpital, deux cents livres de rente, à prendre sur les domaines de la presqu'île de Rhuys [1]. »

* Voir la livraison d'octobre 1880, pp. 301-308.

[1] Ogée, *Dictionnaire historique de Bretagne*, Art. Sarzeau.

Cette fondation charitable subsista jusqu'à la Révolution qui, s'inquiétant peu des pauvres, dispersa les religieux et fit du monastère une propriété *nationale*. Il appartient aujourd'hui aux Pères des Sacrés-Cœurs, si connus sous le nom de Picpus. Pendant près de trente ans, ils y ont dirigé un collège avec le dévouement que portent au cœur ceux qui se livrent pour Dieu aux nobles labeurs de l'enseignement. La presqu'île de Rhuys, comprenant l'utilité de cette institution, l'a vu avec regret transformer en école apostolique. Et pourtant cette création est belle : prendre des jeunes gens d'élite, les adopter pour en faire les enfants d'une famille religieuse, professeurs ou missionnaires, c'est une œuvre plus nécessaire que jamais. La maison de Sarzeau sera une pépinière d'apôtres.

Je viens de la visiter. Accueilli avec la plus grande bienveillance par le vénérable supérieur, j'ai pu voir l'ancien couvent des Trinitaires, les nouveaux bâtiments qu'il a fallu construire, la chapelle, les vastes cours, où ne manque point l'ombre, la terrasse d'où la vue s'étend sur la mer, la vigne et le jardin admirablement entretenus.

Rien n'est beau pour moi comme ces asiles religieux, où le travail, activé par la prière et joint à l'austérité de la vie, opère sans bruit de véritables merveilles.

Maintenant, d'autres souvenirs nous appellent. Traversons la grande place, pour pénétrer dans la rue Saint-Vincent, — au XVII[e] siècle, c'était la rue Bécherel, — et nous arriverons en face d'une maison de belle apparence, précédée d'une petite cour que ferme un large portail.

C'est là que naquit, le 8 décembre 1668, Alain-René Le Sage, le célèbre auteur de *Gil Blas*. Son père était notaire royal et greffier de la Cour de Rhuys.

Après avoir terminé de brillantes études au collège des Jésuites de Vannes, le futur écrivain entra dans les *fermes* de Bretagne, où il apprit sans doute à mépriser les Turcarets, qu'il devait flageller plus tard ; puis, dégoûté des finances, il partit pour Paris, où le

succès l'attendait. Après les tâtonnements du début, il publia les ouvrages qui consacrèrent sa réputation : *Le Diable boiteux* (1707), ingénieuse satire qui manque trop souvent de moralité ; *Crispin rival de son maître* et *Turcaret,* qui méritent les mêmes reproches ; enfin, l'*Histoire de Gil Blas de Santillane,* un chef-d'œuvre (1715, 1724 et 1735). Ce n'est pas que tout soit irréprochable dans cette piquante fiction. Le Sage sème les traits malins, comme les bergers de Virgile les fleurs — *manibus plenis.* — Et cela avec une facilité étonnante, un esprit d'observation qui trouve toujours le côté plaisant, et cette simplicité, dépourvue d'apprêt, qui fait d'autant mieux ressortir la malignité du critique. C'est plaisir de voir voler la flèche, quand la corde de l'arc paraît à peine tendue.

Certes, le talent ne manque pas, et j'applaudirais de tout cœur, si le moraliste était à la hauteur de l'écrivain. Mais est-il bien moral de ne prendre que les côtés mesquins ou dépravés de la nature humaine ?

Dans cette collection de types, d'ailleurs parfaitement réussis, où l'on ne voit guère que dupeurs ou dupés, quelques bonnes figures honnêtes et intelligentes ne seraient pas de trop. Car enfin la société ne se compose pas seulement d'imbéciles et de coquins.

De là, sans doute, — je donne mon impression, au risque d'être traité de Béotien, — cette monotonie qui, malgré tant d'aventures désopilantes, s'infiltre dans l'œuvre entière et finit par produire une certaine fatigue. « Malgré tout l'agrément, tout le naturel, toute l'exquise correction du style, tout l'atticisme et toute la gaieté du sel, on ne saurait louer sans réserve une œuvre où la vertu prend un air de ridicule, et la friponnerie un air de finesse et d'esprit [1]. »

Je ne rappelle que pour mention sa collaboration au Théâtre de la Foire, auquel il donna un grand nombre de pièces, où la grosse gaieté se mêle à de spirituelles saillies. Comme, en France, la chanson s'attaque à tout, on fit, à ce propos, le couplet suivant, qui se chantait sur un air en vogue :

[1] F. Godefroy, *Histoire de la littérature française,* t. III, p. 228.

Le Sage et Fuzelier, dédaignant du haut style
La beauté,
Pour le polichinelle ont abandonné Gille :
La rareté !
Il ne leur manque plus qu'à crier par la ville
La curiosité.

Notre auteur conserva toute sa vie la ténacité bretonne, qui n'est souvent qu'une forme de la dignité. Voyez plutôt : les *traitants* lui offraient cent mille livres pour qu'il ne donnât pas *Turcaret* au théâtre ; il dédaigna cette fortune et la pièce fut jouée. Il disait lui-même : « J'ai refusé des postes où d'autres se seraient enrichis, mais où je n'aurais rien fait pour ma fortune ; j'étais trop honnête homme. »

Un autre jour qu'il devait lire la même pièce dans les salons d'une grande dame, il se fit attendre, retenu au Palais par un procès qu'il perdit. Quand il arriva, il dut subir de hautains reproches ; mais lui, avec le plus grand calme : « Eh ! bien, Madame, dit-il, si je vous ai fait perdre une heure, je vais vous la faire regagner. » Et, malgré toutes les instances, il sortit. Faut-il s'étonner, après cela, qu'il ne fût point de l'Académie, n'ayant pu se résoudre à solliciter les suffrages ?

Un de ses biographes assure que, fidèle aux enseignements de ses premiers maîtres, il pratiqua tous les préceptes de la religion [1]. J'aime à le croire. Il passa ses dernières années dans le calme, près d'un de ses fils, chanoine à Boulogne-sur-Mer, et mourut dans cette ville, le 17 novembre 1747.

L'acte de naissance de Claude Le Sage, père de l'écrivain, nous révèle une particularité assez intéressante : il prenait aussi le titre de seigneur de Kerbistoul, petit village de la paroisse de Saint-Gildas. Autrefois la presqu'île de Rhuys était couverte de gentilhommières, groupées autour de la forteresse ducale.

Aujourd'hui, plusieurs châteaux s'élèvent près de la petite ville. Je citerai, entre autres : Kerthomas, restauré dans le genre du

[1] *Biographie bretonne*, art. Le Sage.

moyen âge ; Couëtdihuel, au milieu des bois ; Keralier, dont le comte de Sérent avait fait, au siècle dernier, le centre d'une association politique et littéraire ; Truscat, où naquit, en 1620, Mlle Catherine de Francheville, la pieuse fondatrice des maisons de retraite ; Kergeorget, charmant manoir, au bord de la *Petite Mer*, et Kerlevénan, que je visiterai demain.

24 août. — C'est aujourd'hui dimanche. Les paysannes en habits de fête : coiffe blanche, tablier aux couleurs vives, petit châle à frange, robe sombre bordée de velours, passent sous ma fenêtre et circulent affairées. — On profite du dimanche pour les emplettes du ménage. — Plus graves et portant un costume plus sévère, les paysans forment devant l'église des groupes pittoresques, ou se promènent avec lenteur.

Ogée écrivait, il y a quelque cent ans : « Le peuple de Sarzeau est bon et doux, contre l'ordinaire des peuples situés sur la mer ; mais s'il n'a pas le défaut de ces derniers, il n'en a point aussi les qualités estimables et utiles : il manque d'industrie dans la situation la plus avantageuse pour le commerce, soit intérieur, soit extérieur ; il vit dans l'indigence et le repos [1]. » En est-il de même aujourd'hui ? Je l'ignore. Peut-être d'ailleurs le critique est-il un peu sévère. Mais certainement il y a chez ce peuple de la dignité et de la foi. Pour le voir, il suffit de contempler la foule que j'ai sous les yeux.

Je me dirige vers l'église, dont l'extérieur lourd et froid n'a rien d'attrayant. Sa tour carrée, sans flèche, son large toit, ses contre-forts épais sont complètement privés d'élégance. Mais entrons : c'est un tout autre style. L'œil est charmé de l'harmonie de l'ensemble et du fini des détails : les voûtes aux arêtes légères, les colonnes aux chapiteaux délicatement sculptés qui divisent la nef ; la chaire originale et simple, la tribune spacieuse, supportée par quatre colonnes de marbre noir ; le maître-autel richement décoré, les vitraux, dont plusieurs, en particulier celui du fond et les médaillons des petites fenêtres, ont une grande valeur artistique ; le

[1] *Dictionn. hist. de Bretagne*, art. Sarzeau.

dôme élégant et hardi qui couronne le sanctuaire, tout indique qu'un homme de talent a dirigé cette restauration. C'est un prêtre de Tours, M. Brisacier, dont les œuvres sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge.

De nos jours, on bâtit beaucoup d'églises ; mais trop souvent l'art véritable reste étranger à ces constructions sans caractère et sans style. Sarzeau a évité cet écueil.

L'ancienne église n'avait de précieux qu'un beau retable : on l'a religieusement conservé. L'artiste a su faire vivre dans la pierre les pauvres âmes qui souffrent au milieu des flammes du purgatoire, et il a rendu leur souffrance confiante avec une grande vigueur d'expression. Au-dessus, la sainte Vierge, les regardant avec amour, intercède pour elles, et des Anges viennent leur porter la palme de la victoire. C'est un travail d'un faire savant et d'une inspiration élevée qui montre un sentiment profond des choses de l'art et des choses de la foi. L'humble sculpteur a signé son œuvre d'une manière charmante : *Memento, Domine, famulorum tuorum et F. Gravay qui fecit. 1701.*

24 août, soir. — Les vêpres terminées, la foule s'est écoulée dans toutes les directions, et, cheminant au milieu des laboureurs, j'ai pris la route de Vannes, pour me rendre à Kerlevénan.

A gauche, le Morbihan m'apparaît encore et je ne me lasse pas de le regarder. L'Ile-aux-Moines, l'île d'Arz, et bien d'autres, — il y en a, dit-on, autant que de jours dans l'année, — tranchent avec leurs maisons blanches et leurs rives plus sombres sur les flots qui semblent sommeiller. Au delà, le rivage charmant d'Arradon, la chapelle de Penboch, la cathédrale de Vannes se détachent, éclairés par le soleil ; et je me demande si, même du haut du Vésuve, j'ai rien vu de plus gracieux.

« Nous arrivons à Kerlevénan, me dit un de mes compagnons de route. Voici la grille du parc. »

J'ai compris, en y entrant, l'admiration de nos pères pour ce pays de Rhuys, qu'ils appelaient l'*Isle Fortunée*, la *Terre promise*, le *Paradis terrestre*.

En suivant une avenue bordée de grands arbres, on arrive en face du château, élégante et vaste construction qui rappelle les villas princières de l'Italie. Entouré de bois touffus, de bosquets verdoyants et de belles pelouses, que divisent un canal poissonneux et des allées sablées, il domine le Morbihan, toujours beau à voir, avec ses îles nombreuses et ses rivages vaporeux. Devant moi, un cèdre du Liban et d'autres arbres aux branches vigoureuses détachent leur feuillage sombre sur l'azur du ciel et le bleu de l'eau. On dirait un paysage des environs de Naples. J'avais bien raison de dire que la baie célèbre dominée par le Vésuve ne fait pas oublier les charmes du golfe breton.

Pour rendre l'illusion plus complète, d'énormes buissons de camélias fleurissent, au pied du château, mêlés à d'autres fleurs qui, pour croître en pleine terre, ont besoin de la douce température du midi ; c'est que le climat de Rhuys est vraiment exceptionnel. Faut-il l'attribuer au Gulf-Stream ou à sa situation entre deux mers ? A l'un et à l'autre, peut-être. Aujourd'hui, le ciel sans nuages fait ressortir les beautés de ce gracieux ensemble.

Décidément nous sommes en Italie.

Entrons : nous ne nous trouverons point dépaysés. C'est un vrai musée que ce château. Depuis le salon de réception jusqu'aux combles, dans le grand escalier d'honneur, dans les corridors, partout des toiles dues à des peintres illustres, ou des copies de chefs-d'œuvre. L'école italienne y domine : c'est juste. Mais les autres y sont dignement représentées. On ne s'attendrait pas à trouver, en province, au fond de la Bretagne, un pareil trésor artistique. Que voulez-vous ? rien ne devait manquer à cette heureuse presqu'île : souvenirs historiques, grands hommes, riches paysages, œuvres d'art, on y rencontre tout ce qui peut charmer.

Que les touristes, épris du beau, s'arrêtent donc à Kerlevénan ; ils y trouveront, je le sais, bon accueil et douces jouissances.

Impossible de décrire longuement ces tableaux si divers : paysages, portraits, saintes-familles ou scènes d'histoire. Je note, en passant, parmi les œuvres originales, un *Saint Yves*, de Rubens ; des *Saintes-Familles*, de Giovanni Bellini, de Lorenzo Lotto, de

Bonifazio, de Sasso-Ferrato; une toile exquise de Bartholomeo Schidone; une *Sainte,* de Guerchin ; la *Méditation,* de Feti ; une *Vierge* sur marbre noir, d'Alexandre Véronèse ; *Jésus chassant les marchands du temple,* de Luca Giordano ; *Une famille de Doges,* grande toile de Tintoret ; une *Etude,* de Murillo ; *Saint Pierre et saint Paul,* de Ribeira ; un *Portrait d'une reine d'Espagne,* de Vélasquez ; des paysages de Francis Milet, de Hackert, d'Albane, de Sébastien Bourdon ; plusieurs œuvres de Victor Schnetz. Parmi les copies : la *Transfiguration,* de Raphaël ; la *Nuit,* la *Vierge à l'écuelle* et le *Saint Jérôme,* de Corrège ; plusieurs Poussin ; un plafond curieux de Pierre de Cortone ; puis des gravures remarquables : la *Dispute du S. Sacrement,* l'*Ecole d'Athènes,* le *Parnasse,* de Raphaël ; la *Descente de Croix,* de Daniel de Volterre ; le *Jugement dernier,* de Michel-Ange ; la *Cène,* de Léonard de Vinci.

J'en passe, et des meilleurs. Cependant je ne voudrais pas oublier deux belles gravures d'après Horace Vernet : une *Chasse* et la *Messe en Kabylie,* offertes par le célèbre peintre, avec un gracieux autographe où il demande une place à Kerlevénan.

Voilà certes un intéressant sujet d'études. Le propriétaire de cette belle galerie, M. le marquis de Gouvello, ne se laisse pourtant pas distraire par ses préoccupations artistiques d'œuvres plus élevées encore. Emu de la triste situation des enfants orphelins ou abandonnés, il voulut contribuer à améliorer leur sort : de ce charitable désir une grande œuvre est née.

A l'entrée du domaine que je viens de visiter, s'élèvent, séparées par quelques centaines de mètres, deux maisons auxquelles doivent sourire les anges du ciel. Dans l'une des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul élèvent des orphelins, jusqu'à l'âge de 12 ans ; dans l'autre, des Frères de Saint-François-Régis préparent à la vie agricole des adolescents sortis de l'asile, qu'ils garderont jusqu'à leur majorité.

Œuvre excellente, qui a pour elle l'avenir, car elle est à la fois religieuse et sociale. Peut-on, d'ailleurs, séparer ces deux mots ?

Nous commençons par l'asile de Kerhars. A tout seigneur, tout

honneur ! Les plus petits ont droit à notre première visite. A peine sommes-nous dans la cour où les orphelins prennent leurs ébats, qu'ils se précipitent de notre côté, avec une spontanéité charmante, les petits en tête, les grands, plus timides, les derniers. Tout cela gazouille et regarde, montrant leurs bonnes figures épanouies et mettant leur âme dans un sourire.

Le Benjamin de la bande, un bambin joufflu de quatre ans, vient en trottinant jusqu'à nous, et, s'inclinant avec une gravité qui amuse, nous souhaite le plus gracieux des bonjours. Puis on chante. C'est plaisir d'entendre ces voix fraîches et sonores, auxquelles sans doute l'air pur de la campagne conserve leur timbre clair et vibrant. Ils ont une justesse étonnante, ces musiciens improvisés. Chants patriotiques ou religieux, chansonnettes et romances, tout y passe, tout est rendu avec un brio charmant.

Pour organiser l'orphelinat, on a utilisé, autant que possible, une vieille construction faisant partie des dépendances du château : dortoirs, cuisine, classe, appartements des sœurs, humble chapelle — car le bon Dieu ne dédaigne pas d'habiter parmi les orphelins, — tout y est simple et brillant de ce seul luxe qu'on appelle la propreté.

On dit que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Ici, nous trouvons presque le proverbe en défaut. Chaque jour, les plus petits épellent, lisent, et s'exercent à devenir des calligraphes habiles; les plus grands étudient la grammaire, l'arithmétique, l'histoire; et, aux heures de récréation, ce sont des jeux, des cris, une ardeur où se dépense sans s'épuiser cette exubérance de vie qui, chez les enfants, a toujours besoin de s'épancher.

En été, les plus grands se transforment, pour quelques heures, en jardiniers. L'arrosoir, la bèche ou le sarcloir à la main, ils ont conscience de leur rôle et n'oublient pas qu'ils sont élevés dans un asile rural.

Bons petits enfants, j'étais ému en les voyant ! Quand on compare ce qu'ils seraient devenus avec ce qu'ils seront, grâce à la charité, on bénit la Providence, qui veille sur les plus abandonnés, et l'on se sent plein d'admiration pour les religieuses qui leur con-

sacrent, avec le temps que d'autres, plus pratiques, appellent de l'argent, — *time is money* — les forces vives de leur esprit et l'affection toute maternelle de leur cœur. Elles savent que le temps prépare l'éternité.

A l'orphelinat agricole de Kerbot, même spectacle et même intérêt. Les orphelins, plus grands, sont déjà de vrais agriculteurs. Quand nous arrivons, ils s'amusent dans la cour que forment les vastes bâtiments d'exploitation. Aussitôt les jeux cessent, et les voilà, le chapeau à la main, dans une attitude respectueuse mais non embarrassée, qui viennent au-devant des visiteurs.

Le travail des champs les développe d'une manière merveilleuse. Mais, bien qu'il absorbe une grande partie du jour, la culture de l'esprit n'est pas oubliée. Langue française, mathématiques, arpentage, histoire, ils apprennent un peu de tout; la théorie se joint ainsi à la pratique, pour leur donner des connaissances dont ils comprendront surtout plus tard l'utilité.

La nouvelle maison, bâtie sur l'emplacement d'une vieille gentilhommière, a presque l'aspect d'un manoir et la tourelle placée au milieu produit le meilleur effet. De chaque côté, s'étendent de vastes étables, des greniers, la porcherie, des caves. Plus tard, une chapelle, remplacée maintenant par un modeste oratoire, viendra compléter cet ensemble déjà si satisfaisant. Il n'y a pas un an que la maison a été fondée.

Si je ne craignais qu'on me rappelle le proverbe : *Ne sutor ultra crepidam,* je louerais les champs déjà transformés, l'immense prairie qui s'étend devant la maison, le jardin nouvellement créé; mais je ne sais qu'admirer, sans pouvoir parler avec compétence de ces résultats d'un travail intelligent.

Au collège, nous disions : *Qualis pater, talis filius,* tel père, tel fils. Nous pouvons dire aussi : Tels maîtres, tels élèves. Les Frères de Saint-François Régis, institués naguère au Puy, par le vénéré P. de Bussy, dont tout le Velay a connu l'ardeur apostolique, ne ressemblent pas aux mercenaires qui s'acquittent tant bien que mal de la tâche qui leur est confiée; ce qu'ils aiment dans ces orphelins, c'est surtout leur âme, et l'exemple d'une vie toute de

dévouement et de sacrifice est bien propre à agir sur ces natures impressionnables, pour les façonner au bien.

Le Frère directeur est chargé de l'enseignement scolaire; les autres Frères, partageant les enfants en différentes escouades, travaillent avec eux dans les champs. Le silence est de règle. Mais d'heure en heure, dix minutes de repos égaient ce que ce labeur a d'austère, et les récréations qui suivent et précèdent les repas, permettent à nos jeunes laboureurs de s'ébattre, comme de vrais enfants — qu'ils sont. Virgile, en les voyant, ne pousserait plus son exclamation mélancolique :

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas !

Ceux-là connaissent leur bonheur, et en jouissent.

La création de ces deux maisons réalise une idée aussi juste que féconde. A une époque où l'agriculture dépérit, faute de bras, car le désir de jouissances faciles pousse loin des campagnes ceux qui devraient y rester, c'est une œuvre éminemment sociale que de combler ces vides, en élevant pour la vie agricole des enfants que la ville aurait peut-être perdus.

Si, dans chaque région, se créait un asile, autour duquel rayonneraient des orphelinats proprement dits, où seraient instruits, sous la direction de maîtres habiles, les orphelins élevés jusque-là par les soins des sœurs, le difficile problème de l'assistance publique serait facilement résolu.

On a beau attaquer l'influence catholique, elle seule peut vivifier les œuvres, car dans ceux qui souffrent, les abandonnés, les orphelins, pauvres petits êtres égarés au milieu d'une civilisation souvent impuissante, elle voit l'image de l'Homme-Dieu.

Le soir venait. L'esprit, ou plutôt le cœur, plein encore de ce que j'avais vu, je repris lentement le chemin de Sarzeau.

Et maintenant je termine ces notes, près de ma fenêtre ouverte. Tous les bruits se sont tus; du ciel étoilé une lumière douteuse tombe sur la masse noire de l'église et les grands arbres qui l'avoisinent. La place est vide et silencieuse. J'aimerais à voir surgir,

là, dans l'ombre, la statue du grand connétable dont je parlais hier. Ni Vannes, ni aucune autre ville ne peuvent s'emparer de Richemont. Sa gloire appartient à la France sans doute ; mais elle rejaillit avant tout sur le coin de terre qui fut son berceau. Il appartient à Rhuys de le glorifier en le représentant, sur cette place, la couronne ducale au front, l'épée à la main, doux et fier à la fois, comme un héros chrétien qui sait inspirer l'amour à ses frères et la terreur aux ennemis.

Vannes, 25 août. — Sept heures sonnaient à la tour de l'église, quand j'ai pris place dans la voiture qui fait le trajet de Sarzeau à Vannes. La route est longue, et je recueille mes impressions. En vain nous traversons des villages : Saint-Colombier — un saint, Breton sans doute, oublié au martyrologe ; — Saint-Armel, près de la minoterie de Ludré, assise sur une lagune, au bord du Morbihan ; Noyalo, dans une situation charmante. En vain la *Petite mer*, éclairée par le soleil du matin, se déploie, avec ses îles, comme pour me charmer. Je suis triste.

Voici la ville des Ducs et de saint Vincent Ferrier. La vieille cité se rajeunit, sans perdre néanmoins ce caractère d'antiquité que lui conservent ses rues étroites, ses maisons de bois et sa cathédrale. Je n'ai pas à la décrire : ici je ne fais qu'une halte, avant le départ.

Dans quelques heures, je serai loin de la Bretagne. Mais je pars plus fort : c'est si bon de vivre, quelques jours, dans le passé, au milieu d'une riche nature où, parmi les senteurs de la mer et des champs, l'on cueille, à chaque pas, la fleur des souvenirs.

Aussi n'est-ce pas un adieu définitif que j'adresse à la presqu'île bretonne. J'aime mieux, en la quittant, redire, avec le poète du *Petit Savoyard :*

> Heureux qui sur ces bords peut longtemps s'arrêter !
> Heureux qui les revoit, s'il a pu les quitter !

A. DE KERMAINGUY.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

JACQUES CARTIER ET SES COMPAGNONS

(1555)

Jacques Cartier et les braves Malouins ses compagnons donnèrent à la France un vaste empire, la belle et immense région du Canada. Si la France, par sa mauvaise politique, a depuis lors perdu cet empire, elle n'en doit pas, pour cela, moins de reconnaissance à ceux qui lui avaient fait ce don magnifique.

Leur histoire est cependant bien peu connue. Tous les documents qui les concernent en sont d'autant plus précieux et plus dignes d'être publiés.

Les trois que nous donnons ci-dessous sont des arrêts du Parlement de Bretagne, tirés des Minutes de la Grand-Chambre, conservées au greffe de la Cour d'appel de Rennes.

Les deux premiers concernent Jacques Boulain, qui était encore à ce moment (1555) « au voiaige des *Terres neufves*, » Macé Jalobert et Guillaume Séquart, inscrits en 1535 sur la liste des compagnons de Jacques Cartier, tirée des registres municipaux de Saint-Malo et publiée en 1862 dans le *Collectionneur breton*, t. Ier, p. 178 à 181.

Le troisième arrêt regarde Jacques Cartier lui-même. La *Biographie Bretonne*, d'après une lettre de M. Cunat, avait constaté son existence jusqu'en 1552. Notre arrêt prouve qu'il vivait encore trois ans après, à la fin du mois de septembre 1555. Si nous avons le regret de voir la vieillesse de ce grand homme en butte aux attaques de la chicane, nous ne pouvons nous empêcher de savoir

gré au Parlement de Bretagne et au chapitre de Saint-Malo, qui lui firent l'un et l'autre gagner son procès.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

I

JACQUES BOULAIN [1]

(31 août 1555). — Sur la requeste presentée à la Court le 21e jour de ce moys par Me Robert Chouaymel, chanoine de Sainct Malo, procureur constitué, avec pouvoir de substituer, par *Jacques Boulain,* appellant des gens tenans le siége presidial à Rennes, par laquelle, et pour les causes y contenues, *mesmes pour l'absence dudit Boulain estant de presant au voiaige des Terres Neufves,* il requeroict commandement estre faict à maistre Jehan Le Duc, — procureur en ladite Court et *constitué procureur par iceluy Boulain par procuration passée en la court de Sainct Malo le 10e jour d'auril derenier passé* par Le Borel et Le Roy, notaires de la court de S. Malo, — de se presenter par vertu de lad. procuration en la cause d'appel allencontre de Tanguy Paris, ou nom qu'il procède, intimé en icelle cause d'appel, nonobstant la rigueur de l'ordonnance, et que ad ce faire il y fust receu à la charge de faire ratifier tant lad. procuracion que tout ce qui auroict esté faict au moyen d'icelle part davant notaires royaulx quinze jours après le retour dud. *Boulain,* soubz telles peines et seuretez qu'il plairoit à lad. Court ordonner, ou bien que lad. cause surseist jusques après le retour dud. *Boulain ;*

Veues lesd. requeste et procuracion du dixiesme jour d'auril, après que Me Jehan Huan, procureur en lad. Court et procureur dud. Paris, pour ce mandé en lad. Court, auroist esté ouy, et tout considéré;

Il sera dict que lad. Court a receu et receoit led. Le Duc à soy presenter en lad. cause d'appel pour led. *Boulain* allencontre dud. Paris, oud. nom, en vertu de lad. procuracion, en se obligeant faire ratifier par led. *Boulain,* quinze jours après son retour, par davant notaires royaulx tout ce que par luy aura esté faict en lad. cause d'appel en vertu de lad. procuration.

(*Signé*) JULIAN DE BOURGNEUFF. — N. QUELAIN.

Prononcé le derroin jour d'aougst l'an 1555.

(*Orig. papier.*)

[1] Archives du Parlement de Bretagne. Minutes de la Grand-Chambre, année 1555, 2e semestre, no XXII.

II

MACÉ JALOBERT, GUILLAUME SÉQUART [1]

(18 septembre 1555). — Veu par la Court l'arrest donné en la court du parlement de Bordeaulx le cinquiesme jour d'apvril mil cinq cens cinquante quatre avant Pasques, entre *Macé Jaloubart* [2], mestre après Dieu du navire appellé *la Marguerite Bonaventure* de Sainct Malo, d'une part, et François Crosnier d'aultre ; aussi entre *Guillaume Sécart* [3], bourgeoys dud. navire, demandeur à l'entherinement de certainne requeste, d'une part, et led. Crosnier, Jehan Hamon, ou nom et comme facteur et entremecteur de Thomas Maingard [4], marchand dud. S[t] Malo, deffendeur, d'aultre, — par lequel, parties ouyes, auroint esté appoinctés à corriger leurs pledoiez et produire, pour leur estre faict droict et au conseil, et cependant permet aud. *Jaloubart,* mestre dud. navire, iceluy mener et conduire où bon luy sembleroit, baillant cauption des despance, dommaiges et interestz esquelz il auroit esté comdempné, et led. Crosnier à payer le frect dud. navire ; certaines lectres royaulx du sept[me] de juing derroin, obtenues par led. *Sécart,* adressées à mestre Jullien Godelin, conseiller en lad. Court et commis par icelle pour procéder à l'exécution dud. arrest en ce qu'il requiert exécucion ; certain deffault ou congé obtenu en lad. Court le seze[me] jour de ce présent moys et an par led. Guillaume *Sécart,* demandeur en desertion d'appel, l'onze[me] jour de juillet derroin, contre lesd. Maingart et Crosnier, appellants et adjournez en lad. desertion,... ouy le rapport de certain conseiller en icelle Court, et tout considéré :

La Court a ordonné et ordonne que led. *Sécart* fera, si bon luy semble, adjourner en icelle Court, à certain et compectant jour, lesd. Crosnier et Maingart, pour, eulx ouyz, estre ordonné sur les requestes et demandes dud. *Sécart* et proceder comme de raison. Et à ceste fin sont commis les huissiers de lad. Court, sergens royaulx, et chascun desd. huissiers premier requis.

(*Signé*) JULIAN DE BOURGNEUFF. — J. CALON.

Prononcé le XVIII[e] jour de septembre l'an mil V[c] LV.

(*Orig. papier.*)

[1] Archives du Parlement de Bretagne. Minutes de la Grand-Chambre, année 1555, 2[e] semestre, n° XLV.

[2] *Sic,* c'est Macé Jalobert, capitaine et pilote du *Courlieu* ou *Petite Hermine* en 1535 ; voir *Collectionneur breton,* I, 64 et 179.

[3] « Guillaume Séquart, cherpentier » sur la liste de 1535, *Ibid.,* p. 180.

[4] On trouve jusqu'à trois Maingard (Perrot, Michel et Jacques) sur la liste des compagnons de Jacques Cartier en 1535, *Ibid.,* p. 179, 180, 181.

III

JACQUES CARTIER [1]

(28 septembre 1555). — Comme de certainne sentence, donnée par les chanoinnes et gens du chappitre de l'églisse quathédralle de Sainct Mallo, le XX^me^ jour de septembre mil cinq cens cinquante quatre, entre Grand Jehan Eberard, appellant, demandeur en matière de provision contre *Jacques Quartier,* deffendeur et intimé; par laquelle lesdiz chanoinnes et chappitre auroinct dict que celluy *Quartier* n'estoict tenu procéder davant eux, le XXVII^me^ jour de juillet mil cinq cens cinquante quatre, avecques led. Eberard au prétendu appel *a minima* d'iceluy, interjecté de sentence du senneschal de S^ct^ Mallo, le XIII^me^ jour dud. moys de juillet, et que mal et sans cause led. Eberard avoict empesché l'appel dud. *Quartier* estre receu à icelluy poursuyvir; et faisant droict aud. appel, dict que ce avoict esté par led. seneschal de S^ct^ Mallo mal et nullement jugé, proceddé et sententié; et en refformant le jugement, que il n'y avoict lieu de provision, et condenné led. demandeur ès deppens et minses desd. incidens et cause d'appel et incidant provisoyre, telz que de raison. Et eust esté, de la part du demandeur, appellé en nostre Court de Parlement; en laquelle, partyes ouyes et le proceix par escript conclud et receu pour juger si bien ou mal auroict esté appellé, joinct les griefz hors le proceix et production nouvelle dud. appellant que pourront bailler dedans le temps de l'ordonnance; ausquelz griefz led. intimé pouroict respondre et contre la production nouvelle bailler contredictz aux despens dud. appellant. Et veu icelluy proceix, avecques la forclusion de bailler griefs et produyre de nouvel par led. appellant; et tout dilligemment examiné :

Nostredicte Court, par son jugement et arrest, dict qu'il a esté mal et sans grief appellé; ordonne que ce dont est appellé sortira en son plain et entier effaict; condanne l'appellant en l'amande et ès despens de la cause d'appel, la taxation desd. despens par devers elle reservée.

(*Signé*) JULIAN DE BOURGNEUFF. — JULIAN DE GODELIN.

Prononcé le XXVIII^e^ jour de septembre, l'an mil cinq cens cinquante cinq.

(*Orig. papier.*)

[1] Archives du Parlement de Bretagne. Minutes de la Grand-Chambre, année 1555, 2^e^ semestre, n° LXVII.

LES QUESTIONS CONTROVERSEES

DE

L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE

Le livre qui porte ce titre est le premier-né d'une heureuse inspiration. Combattre les préjugés scientifiques et historiques, si répandus et si puissants qu'ils semblent mener le monde; les combattre sur le terrain même de nos adversaires : la science dans son état d'avancement actuel et la critique dans la sévérité minutieuse dont on veut la voir armée aujourd'hui; les combattre avec la sereine et calme impartialité que donne l'amour de la vérité, procédant de l'amour de Dieu ; les combattre enfin avec la seule ambition d'éclairer des esprits prévenus, mais de bonne foi, en faisant briller à leurs yeux la lumière, n'est-ce pas là une œuvre digne de tenter de nobles cœurs et de belles intelligences ? Cette œuvre a été maintes fois entreprise; elle vient de l'être encore, ainsi que nous l'apprend la préface de M. René Kerviler, le savant ingénieur dont les travaux se multiplient comme par enchantement, sans épuiser la fécondité de son talent. De sérieuses chances de succès permettent d'espérer beaucoup de ce nouvel effort en faveur de la vérité et de la justice. En effet, la notoriété et la compétence irrécusable des collaborateurs à cette série de publications savantes, le cadre complet qu'elle embrasse, la modicité de son prix, paraissent devoir en faire une véritable *Encyclopédie des questions controversées*, depuis les origines du monde jusqu'à l'heure présente ; *Encyclopédie* qui sera un puissant auxiliaire de l'œuvre des Bibliothèques chrétiennes

populaires, et ne sera nullement déplacée sur la table des érudits.

Chaque volume, par une ingénieuse et méthodique disposition, sera divisé en cinq chapitres qui se partageront le cycle entier des temps, et dans chacun desquels seront traitées une ou plusieurs questions, se rattachant à l'époque indiquée par leur rubrique. L'esprit se sentira reposé par ce mélange des époques et des matières scientifiques et historiques; mélange qui prêtera une élasticité presqne indéfinie au programme de l'œuvre.

Du reste, la devise de celle-ci nous suffit pour que nous la saluions avec bonheur, ainsi qu'on salue sur l'Océan un vaisseau inconnu, à la seule vue du pavillon ami qu'il arbore.

Pro Deo et veritate ! Pour Dieu et pour la vérité ! Ce sont bien là les deux plus nobles objets de l'intelligence et de l'amour des hommes. Heureux qui sert fidèlement et loyalement sous ce mot d'ordre !

Combien est-il, parmi les adversaires du catholicisme, d'âmes droites et pures, que les préjugés de l'éducation première ont circonvenues, chez lesquelles ces préjugés ont été fortifiés par leurs relations sociales de la vie quotidienne, mais qui seraient demain avec nous, et au premier rang, si ces nuages étaient dissipés. Ces esprits-là, nous les croyons innombrables. Ils sont de l'âme de l'Église, ils seront membres de son corps, le jour où la vérité qu'ils cherchent instinctivement brillera à leurs yeux. Ramener une âme à la vérité, c'est un triomphe plus pur que la conquête d'un empire ! Puissent ces victoires pacifiques et bienfaisantes être la récompense fréquente des nouveaux champions du *vrai* qui entrent en lice.

L'exposition de la *Cosmogonie biblique* par M. l'abbé Vigouroux, le savant orientaliste et exégète, ouvre cette première série d'études. Jusqu'à ce jour, la science est forcée de le reconnaître, elle n'a rien trouvé qui infirme, dans ses grandes lignes, le récit mosaïque de la création du monde. On a pu répondre victorieusement à toutes ses objections. C'est plutôt merveille pour les savants *positivistes*, qu'un humble Hébreu, dans les solitudes de l'Asie, ait raconté la création

à un peuple de pasteurs nomades, telle que les académiciens du XIXe siècle la retracent, du haut de leurs chaires, à des auditoires d'élite. Cela est cependant, seulement il ne faut pas s'attendre que celui-là ait parlé le même langage que ceux-ci. Il ne l'aurait pu à aucun titre. Ce qui est constant, c'est que ce sont bien les mêmes faits, sous des termes différents, en rapport avec la capacité intellectuelle des auditeurs et avec le but que se propose le narrateur.

Nous devons reconnaître seulement, que la chronologie suivie jusqu'à ce jour dans l'étude de l'histoire sacrée, paraît avoir créé un malentendu sérieux par suite de l'interprétation douteuse du texte hébraïque. La date dite de la *création du monde* serait simplement la date de la *création d'Adam*. Quant au *commencement de la matière*, il faut le dire hautement, le mutisme complet de la Bible nous autorise à accepter telle ou telle opinion scientifique, qui nous paraît admissible. On a confondu deux époques qui peuvent avoir été séparées par des millions d'années. La clef de cette erreur est le mot *yom*. On l'a traduit par *jour* alors que le génie de la langue hébraïque et le contexte indiquaient qu'il fallait lui donner le sens de *période*. Pareillement, les deux mots *éreb* et *boqer* ont été remplacés par ceux de *soir* et de *matin*, alors qu'il fallait les interpréter comme dans la prophétie de Daniel, VIII, 26, 14, métaphoriquement, et les traduire par *commencement* et *fin*.

Les Cosmogonies d'autres peuples orientaux viennent appuyer la légitimité de cette interprétation. D'après la tradition hindoue, Brahma resta enfermé *360 jours* dans l'œuf cosmique, mais chacun de ces jours était de 12 millions d'années.

M. Vigouroux, après avoir établi magistralement sa thèse, termine par un appel sans réserve à la science dont le progrès sera accompagné d'un autre progrès : celui de l'interprétation de la Genèse.

Nous aimerions à nous arrêter au *Bathybius*, cet être mystérieux, dont on a voulu faire le pivot de la théorie du transformisme, mais qui, comme l'a dit si spirituellement son docte parrain, le professeur Huxley, *n'a pas tenu du tout ses promesses de jeunesse* [1].

[1] Puisque nous faisons ici de la critique sérieuse, l'impartialité nous fait un

Nous voudrions étudier à loisir la question *des Plaies d'Égypte,* sous le Pharaon Menephtah ; savoir quelle est la part du vrai dans la *légende* si poétique *de Blondel,* le ménestrel du roi Richard ; étudier les divers documents historiques concernant le *sac de Béziers* pour apprendre si, réellement, le légat d'Innocent III qui accompagnait la croisade, donna l'ordre cruel de tuer tous les défenseurs de cette citadelle de l'hérésie, sans distinguer les catholiques des Albigeois ; mais les pages de la *Revue* ne sont pas aussi élastiques que le cadre des *Questions controversées,* et, comme le Virgile de Dante, visitant les régions célestes, nous ne pouvons que regarder et passer : *Guarda e passa.*

Comment résister cependant à la tentation de jeter un moins rapide coup d'œil sur les pages qui portent ce titre piquant d'intérêt actuel : *Les Monita secreta* des Jésuites. Que de bruit ne s'est-il pas fait autour de ce méchant petit pamphlet? Comme une nouvelle boîte de Pandore, il a laissé échapper des maux sans nombre. La mauvaise foi en a usé et abusé jusqu'au dégoût. Villemain en a perdu la tête ; c'était trop d'honneur lui faire.

L'auteur de ce libelle diffamatoire est resté dans l'ombre. Celui qui fait mal, hait la lumière. C'est à Cracovie, en 1612, que les *Monita secreta* apparurent sans nom d'auteur , d'abord manuscrits, puis multipliés par les presses, dès que l'activité des copistes ne suffit plus aux demandes des amateurs de scandales.

L'opinion publique les attribua à un jésuite, récemment chassé de l'Ordre, qui ne les désavoua pas. Ce faux frère avait nom : Jérôme Zaorowski ; il régissait alors la cure de Godziec. La paternité de ces calomnies paraît devoir lui être conservée.

L'évêque de Cracovie, Tilicki, ordonna aussitôt une enquête au

devoir d'observer que la science paraît unanime en ce moment à accepter l'existence, sinon du *Bathybius* de Hœckel, du moins du *Protobathybius* de Bessel, masse protoplasmique analogue, qui offre une circulation parfaitement nette. Cette gelée vivante tapisse le fond des mers polaires, mais sa découverte ne prête en réalité aucun argument au transformisme, attendu que si l'on a observé des êtres protoplasmiques en train de *se reproduire,* on n'en a jamais observé en train de *se produire,* ni de se modifier spécifiquement, et, contrairement à la thèse de la génération spontanée, cette substance vivante, comme toutes les autres connues, doit son origine à une substance semblable à elle-même.

sujet de l'ouvrage diffamatoire d'un ordre *si digne de respect*. Le nonce du Pape ajouta, dans cette recherche, son autorité à celle de l'Ordinaire. De tous côtés, les prélats polonais flétrirent et condamnèrent l'opuscule criminel, toujours anonyme. Les laïques éclairés le repoussent avec indignation. Les Jésuites attaqués traîtreusement, établissent victorieusement leur innocence. Peine inutile! Le serpent sans cesse mutilé, sans cesse aussi rejoint ses tronçons, et souffle son venin. Écrasé hier, aujourd'hui il relève la tête. Cela dure depuis deux siècles et demi. Naguère un député français a ramassé le vieux reptile dans la boue, l'a réchauffé sur son sein, et l'a porté amoureusement entre ses mains à la tribune. Il s'en est fait une arme empoisonnée, comme on l'eût fait au plus beau jour du règne de la Pompadour! Hélas! le venin n'a point été distillé en vain. A l'heure qu'il est, les Jésuites, traqués, dispersés, mangent le pain de la charité. L'ange bien-aimé de la liberté religieuse, voilant de ses ailes sa face attristée, se prépare à regret à quitter la terre de France pour aller s'asseoir sur d'autres rivages, et porter à d'autres peuples la paix et la concorde! Les jours de la violence passeront, mais il est une parole qui ne passera pas, c'est celle du Maître qui a dit : « *Vous êtes bienheureux lorsque les hommes vous maudissent, et disent de vous, en mentant, toute sorte de mal, par haine pour moi!* »

Laissons de côté la question, remarquablement traitée cependant, de l'*Instruction primaire en France avant et pendant la Révolution*. L'opinion de nos lecteurs est formée sur ce point: ils savent tout ce que la vieille France avait fait pour l'instruction du peuple, et tout ce que la Révolution a détruit sans pouvoir rien élever. Aujourd'hui elle semble prise d'une fièvre ardente pour la diffusion des lumières, mais cette fièvre offre quelques symptômes de délire. Et puis, ne vous y trompez pas, si elle cherche la centralisation césarienne et païenne de l'instruction publique, c'est pour former une génération à son image et ressemblance, dussent sombrer dans cette œuvre toutes les conquêtes libérales de l'enseignement. Si cette génération doit vivre et grandir, heureux ceux que Dieu aura retirés de ce monde et qui ne seront pas obligés de la coudoyer.

Quant au clergé français, on aura beau verser sur lui la calomnie, il restera ce qu'il était alors que, dans l'étroit territoire qui forma depuis la Haute-Marne, les ecclésiastiques de cette contrée donnaient à eux seuls aux écoles primaires, 45 maisons et 11,551 livres de revenus. Il répètera toujours ce que l'abbé Bourdoise écrivait à son saint ami, M. Olier : « Pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école. »

Nous voici transportés au pied de la Bastille. C'est le 14 juillet 1789. La populace assiège de ses cris, plus que de ses armes impuissantes, la vieille *citadelle du despotisme*. Ses flots tumultueux battent les solides remparts comme les flots d'un océan de boue. La garnison se compose de 32 Suisses et de 82 invalides armés dérisoirement. Pour le peuple, il se compte par milliers de têtes, et cependant il ne peut rien que hurler. Survient un renfort de soldats des *gardes françaises*, traînant quelques canons. Les assiégés se rendent, après l'échange de plusieurs coups de feu. On leur promet la vie sauve. Le peuple entre, et les égorge, avec ces raffinements de cruauté, dont les foules affolées par la rage ont seules le secret. On ouvre les cachots. Il en sort quatre faussaires qui subissaient leur peine légale, un jeune libertin emprisonné sur les instances de sa famille, et deux aliénés que l'on transféra immédiatement à Bicêtre : en tout sept détenus.

Triomphe, peuple de Paris, la *citadelle du despotisme* est tombée entre tes mains, mais pleure !... Cette victoire t'a coûté quarante soldats, dont plusieurs n'ont été que les victimes de leur propre maladresse ou de celle de leurs frères d'insurrection ! Triomphe ! mais tu ne nous empêcheras pas de nous demander si la journée du 14 juillet doit être inscrite dans les fastes de la liberté, et s'il est bien digne d'hommes sérieux et de bons citoyens d'en renouveler bruyamment la mémoire après un siècle d'oubli, qui eût dû produire l'apaisement et la sagesse. Eh ! quoi ! la cause populaire, dans le noble pays de France, ne saurait-elle trouver dans ses annales quelque gloire plus vraie et plus pure ?

Les Bourbons sont-ils bien revenus *dans les fourgons de l'étranger*, suivant l'expression consacrée par une certaine presse dont le respect n'est pas la maîtresse vertu? Telle est la question dont l'examen termine le petit volume que nous allons avoir achevé de feuilleter. Serait-il donc possible que l'histoire d'hier nous fût moins connue et fût moins sagement jugée de nous que celle d'Athènes ou de Rome antique? On le croirait à la persistance de ces mensonges et aux ravages qu'ils ont faits dans le peuple.

Non ! les Bourbons ne sont pas plus rentrés, en 1814 et en 1815, *dans les fourgons* de l'étranger que la République en 1870. Il y a dans la vie des peuples des heures critiques où, épuisés, sanglants, mus par l'instinct spontané de la conservation, ils se jettent à l'abri d'un principe, parfois d'une épée, qu'ils regardent comme leur salut.

C'est ce qui arriva à ces trois époques.

Pour les alliés, en 1814, le rétablissement du trône des Bourbons était la résurrection de la France et de sa puissance traditionnelle. Ils ne pouvaient le désirer, encore moins y travailler. Alexandre de Russie voulait le roi de Rome avec la Régence. On combattit cette idée ; il proposa Bernadotte. Le conseil n'accepta pas. Le Czar répliqua alors que les alliés *ne pouvaient* rappeler au trône les Bourbons.

Le Sénat le fera, répondit sèchement Talleyrand. Alexandre ne se rendit qu'à la force des choses, et le régicide Carnot qui commandait à Anvers, ne crut pas exagérer en disant à l'armée : « Soldats ! aucun doute raisonnable ne peut s'élever sur le vœu de la nation française, en faveur de la dynastie des Bourbons. »

Une année à peine s'était écoulée depuis le départ de Napoléon pour l'exil, lorsque le captif de l'île d'Elbe, brisant ses fers, reparut soudain sur le sol de France. L'aigle vint, de clocher en clocher, se reposer de nouveau sur les tours de Notre-Dame. C'était la guerre personnifiée qui remontait sur un trône par deux fois usurpé. Les rois de l'Europe s'alarment, leurs bataillons s'ébranlent. Anglais et Prussiens, redoutable avant-garde, heurtent vers le nord les cohortes de l'Empire ressuscité. La fortune sourit à Bonaparte à la première rencontre ; à la seconde, elle l'aban-

donne, et pour toujours. Waterloo, c'est la fin sinistre et ensanglantée de l'épopée napoléonienne. C'est la déchéance irrémédiable du César.

Cependant la situation est plus complexe, plus embarrassante qu'en 1814. Les souverains coalisés et victorieux déclarent hautement qu'ils laissent la France libre de se choisir un gouvernement; M. Thiers a imaginé de dire que ce langage n'était qu'une feinte. Il eût fallu le prouver, et les faits condamnent la présomption gratuite de l'historien. La France hésite. Les négociations n'aboutissent pas et menacent de s'éterniser. Trois partis sont proposés : Napoléon II, le duc d'Orléans, Louis XVIII. Fouché qui domine la situation, caresse et trompe tout le monde. L'étranger qui attend, l'arme au pied, un dénouement, s'irrite. Il veut une solution immédiate, sinon il arrachera la Lorraine à la France. Louis XVIII s'avance habilement. Il n'est peut-être pas l'homme désiré ; il est sûrement l'homme nécessaire. Il remonte les degrés du trône à la vue des souverains muets, indifférents, presque hostiles, et sauve pour la seconde fois son pays.

Il est vrai que Fouché, le vampire de la Monarchie restaurée, écrivit audacieusement aux Chambres que les souverains alliés s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur son trône. Mais il est vrai aussi que Wellington indigné répondit aussitôt avec sa loyauté de soldat : « Cette lettre a été pour moi une preuve de plus qu'à toutes les époques de la Révolution française, tous ceux qui y ont joué un rôle ont menti sans scrupule, pourvu que leur mensonge leur fût utile, ne fût-ce qu'un moment. »

Fermons maintenant, avec confiance dans son succès, l'intéressant recueil d'études que nous avons défloré peut-être en en rendant grossièrement compte à nos lecteurs. Ceux-ci le rouvriront, nous en sommes sûr, et passeront dans sa lecture attentive d'utiles et agréables heures.

Le propager, sera faire œuvre d'apostolat. Il ne saurait faillir à son but, il ne saurait manquer de gagner quelques âmes droites à la cause sacrée de la vérité.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

DEUX POÈTES

VICTOR HUGO ET VICTOR DE LAPRADE[1]

I

Le *bon éditeur* Alphonse Lemerre continue, dans sa bibliothèque elzévirienne, la publication des *Œuvres poétiques* de Victor de Laprade. Le cinquième volume, qui vient de paraître, renferme: *les Voix du Silence, Varia* et *le Livre des Adieux*.

Les Voix du Silence ont paru, pour la première fois, en 1865, et à cette époque, faut-il le dire? elles n'obtinrent pas tout le succès dont elles étaient dignes. Nous étions à l'aurore de ce mouvement intellectuel dont nous voyons aujourd'hui le complet épanouissement. Le matérialisme qui allait donner naissance, dans l'ordre politique, à la République, et, dans l'ordre littéraire, à l'école naturaliste, était déjà assez puissant pour que le mot de d'Alembert, après la lecture d'une tragédie de Racine : *Qu'est-ce que cela prouve?* fût devenu le mot de tout le monde. On demandait à la poésie d'avoir un caractère d'utilité, et l'on avait applaudi aux admirables satires de Victor de Laprade, — *les Muses d'Etat, Ce gueux de Tacite, Pro aris et focis, les Arbres du Luxembourg,* — un peu parce que les vers étaient beaux, beaucoup parce qu'ils étaient une arme contre l'Empire. Mais *les Voix du Silence,* à quoi cela pouvait-il bien servir? Que nous voulait le poète avec des

[1] L'*Ane,* par Victor Hugo. Calmann Lévy, éditeur. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade,* tome v. — Alphonse Lemerre, éditeur, Paris, 1880.

pièces intitulées : *la Première neige, Petite fleur sur ma fenêtre, le Nid de la Muse, la Tour d'ivoire ?* La foule ne s'assembla point autour de cette Tour d'ivoire ; peu à peu cependant, à mesure que s'écoulaient les années, beaucoup y entraient, poussés par le désir d'échapper aux vilenies du temps présent ; beaucoup, à mesure que le succès allait de plus en plus à la vulgarité tapageuse, trouvaient un charme infini à écouter, loin du bruit, ces Voix du Silence qui, dans le livre du poète, parlaient un si doux et si fier langage. Et c'est ainsi que cette œuvre a fait peu à peu son chemin et a pris rang parmi les plus belles de notre siècle ; et il se pourrait bien qu'aujourd'hui, ne fût-ce que par le contraste avec toutes les laideurs d'alentour, elle obtînt quelque chose de ce succès populaire qui lui fit défaut à son apparition. Nous y renvoyons donc le lecteur avec confiance, sûr qu'il appréciera comme nous ces pièces viriles et fortes, *Un Entretien avec Corneille, Amende honorable, Psaume de Combat, le Dernier Druide,* ces pièces courtes et exquises *Petite fleur sur ma fenêtre, Adieu jardin, la Première neige, la Chanson des Sylphes.* Je citerai cette dernière pièce, dont le premier de nos critiques, M. Armand de Pontmartin, a dit excellemment : « Mettez-vous à votre piano ; ouvrez la partition d'*Obéron ;* souvenez-vous de Chopin effeuillant sur le clavier les notes de cette musique, comme des pétales de roses humides des larmes du matin. Puis, reprenez le livre, et dites-moi si notre poète ne rivalise pas avec ces souvenirs » :

A l'heure où le ciel se colore
Des premières roses du jour,
Où le cœur s'éveille et s'ignore,
Tâchez d'éterniser l'aurore !
Restez au matin de l'amour !

A l'heure où le flot sur la grève,
S'enfle et meurt sous un rayon d'or ;
Où la fleur s'ouvre et se soulève,
Où l'esprit n'est plus dans le rêve
Sans être dans la vie encor ;

Où l'avenir a des mirages,
Où l'horizon riche et lointain
Se prête aux plus folles images;
Où l'œil bâtit dans les nuages,
Où l'âme arrange le destin;

Restez dans l'aube, à l'heure fraîche
Où la fleur garde son velours.
Laissez son duvet à la pêche :
Fi du glouton qui se dépêche
De la flétrir sous ses doigts lourds !

N'abrégez pas la saison verte
Où nul frelon n'a dérobé
Le miel de la rose entr'ouverte;
Où dans la vigne encor déserte
Nul fruit des rameaux n'est tombé ;

Où, pur de tout désir profane,
L'amour est sauvé des douleurs,
Et peut, d'une aile diaphane,
Toucher au lis sans qu'il se fane,
S'y poser sans courber ses fleurs;

Où, dans son indécise enfance,
On ne sait de quel nom charmant,
Pudeur, amitié, confiance,
Sous cette robe d'innocence,
Baptiser ce doux sentiment;

Où l'on se cherche sans mystère,
Où l'on se rencontre sans peur;
Où, chaque soir, dans sa prière,
L'un peut dire à Dieu : C'est mon frère,
Quand l'autre lui dit : C'est ma sœur.

A l'heure où le ciel se colore
Des premières roses du jour,
Où le cœur hésite et s'ignore,
Tâchez d'éterniser l'aurore,
Restez au matin de l'amour.

II

Sous ce titre : *Varia,* la seconde partie du nouveau volume des Œuvres poétiques de Laprade contient trente pièces, dont quelques-unes sont inédites, dont les autres ont été retirées par l'auteur des recueils où elles avaient d'abord pris place. C'est ainsi que *le Baptême de la Cloche, Fausta, Bénédiction nuptiale sur la montagne, Utopie,* avaient paru d'abord dans les *Odes et Poèmes* et dans les *Symphonies.* Nous retrouvons là certaines pièces, composées spécialement pour la *Revue de Bretagne et de Vendée,* et nous ne croyons pas que cela puisse nous empêcher de les trouver parfaites. C'est au mois de janvier 1867 que le noble poète nous envoyait, de son pays de Forez, ces stances *A la Bretagne,* qui resteront l'une de ses meilleures inspirations. Il y a de cela bientôt quinze ans; mais aujourd'hui, comme il y a quinze ans, Victor de Laprade peut nous adresser ces vers, par lesquels il terminait sa pièce :

Toi, tu seras toujours le soldat obstiné,
La terre du vieux droit rebelle aux nouveaux maîtres.
Comme en ton dur granit un chêne enraciné,
Tu retiens dans tes flancs la foi de tes ancêtres.

De nul vainqueur jamais tu n'as suivi le char,
La dernière soumise et libre la première !
Ton sol a rejeté les traces de César;
Le Christ seul t'imposa son joug fait de lumière.

Tout ce qui touche à toi s'empreint d'éternité.
Les pierres des dolmens fondront comme du sable,
Avant qu'on ne t'ébranle en ton âme indomptable;
Rien n'en extirpera Dieu ni la liberté.

Quand tout s'abaisserait sous la force usurpée,
Vous seuls sur ce granit, Bretons au cœur féal,
Vous resteriez debout, gardant à l'idéal
Une lyre toujours et toujours une épée.

Les pièces qui ont été inspirées par les événements contemporains, *Henri d'Adhémar, Pour un drapeau, l'Évêque d'Orléans, l'Invalidation de Jeanne d'Arc, la Petite Patrie* (publiée ici même en 1877), ainsi que celles dont le sujet est emprunté à l'antiquité : *le Faune, l'Enfant de Sparte, le Supplice de Mézence,* sont tout à fait dignes de leurs aînées.

III

La dernière partie du volume porte pour titre : *Livre des Adieux*, et renferme neuf pièces : *Adieu aux Alpes, A la Terre maternelle, Deo Optimo maximo, Aux Souvenirs, A la Patrie, Aux Montagnes du Forez, A l'Ange gardien, Aux Amitiés, Adieu à la Muse.* Ces neuf pièces sont inédites ; toutes sont de composition récente, et témoignent, par l'élévation de la pensée et la perfection de la forme, que le talent de Victor de Laprade, bien loin de déchoir, a encore grandi.

J'ai en ce moment sur ma table, à côté du volume de Laprade, le dernier volume de Victor Hugo : *l'Ane*, et je ne puis me défendre ici d'un rapprochement qui est en même temps une leçon. Victor Hugo a déserté les idées de sa jeunesse ; il s'est enfoncé dans les voies de l'irréligion et de la démagogie, et chacune de ses œuvres nouvelles marque une nouvelle étape vers le faux et vers l'absurde. Il est resté maître de son instrument ; il continue à tailler le vers comme Michel-Ange taillait le marbre. Mais si la forme est encore celle d'un grand artiste, cette forme ne sert plus qu'à revêtir des idées véritablement insensées, à ce point que si *l'Ane* était l'œuvre d'un débutant, elle suffirait à assurer à son auteur l'immortalité... du ridicule. Les dernières œuvres de Victor de Laprade, au contraire, sont égales, sinon supérieures, à leurs aînées ; la pensée, toujours aussi sereine et aussi haute, est plus nette peut-être et plus ferme. On sent que l'âme s'élève, et avec l'âme le talent. Comment méconnaître que ce double résultat est dû à ce que, de ces deux grands poètes, l'un, le plus grand, a méconnu et trahi la

vérité, sacrifiant aux exigences d'une popularité misérable sa dignité et jusqu'à son bon sens ; l'autre a poursuivi, non la popularité et ses décevantes faveurs, mais le vrai et le bien, et par là il s'est de plus en plus approché du beau ?

Et puisque j'ai là sous la main leurs derniers livres, je mettrai en regard des vers de *l'Ane* ceux du *Livre des Adieux*.

Commençons par Victor Hugo : *Ab Jove principium*.

> Photius m'expliquait son fatras somnifère,
> Catanes ses trois dés, Sacrobosco sa sphère....
> Esoptius n'est pas moindre que Nimphidore...
> Et Melchior Adam et Barlycourt Hugo,
> Vieux coqs de l'argument debout sur leur ergo,...
> Phalès, Hervédius, Levera, Granallachs...
> Ancelin et Cluvier, Polybe et Plançarpin,
> L'affreux père Goar juché sur Théophane...

Et ainsi de suite jusqu'à ce que le Dictionnaire des noms propres y ait passé tout entier. Après avoir subi cette averse d'érudition incongrue, et s'être vu obligé de répéter plus de cent fois :

> Si j'en connais pas un, je veux être pendu,

le lecteur de M. Hugo est soumis à la question :

> Connais-tu l'hydre orage et le monstre tempête ?
> La mamelle de l'ombre est là, peux-tu la traire ?
> Peux-tu guérir l'abcès du volcan poitrinaire ?
> ... Quoi de ton cerveau, quoi de tes intestins ?
> ... As-tu sondé la mort, trou de l'évier ?

Ces questions sont entremêlées de descriptions dans le goût de celles-ci :

> Et le poulpe, agitant sa touffe contractile,
> Tâche d'étreindre au vol l'affreux ptérodactile...
> Luc prenait une oreille, Euler empoignait l'autre :
> Hu ! braillait le chiffreur. Dia ! beuglait l'apôtre...

O Révolution ! Anarchie ! il vous semble
Que l'alphabet lui-même entre vos pattes tremble,
Que l'F et que le B vont se prendre de bec,
Que l'O tourne sa roue aux cornes de l'Y grec,
Horreur ! et qu'on va voir le point, bille fatale,
Tomber enfin sur l'I, ce bilboquet tantale !

Que si le lecteur ahuri saute vingt feuillets pour arriver plus vite à la fin, il tombe sur des vers en tête desquels l'auteur a écrit bravement *Sécurité* et qui renferment, suivant lui, la réponse à toutes les questions, la clef de tous les mystères :

Laisse passer l'éclipse et tu verras l'étoile !
Le tas des cécités, morne, informe, fatal,
A l'éblouissement pour faîte et pour total ;
Le Verbe a pour racine obscure les algèbres.

Voilà qui est clair, ou je ne m'y connais pas, et il faut avouer que cette idée pouvait suffire à défrayer un volume :

Et la grenouille Idée enfle le Livre bœuf.

O La Fontaine ! — C'est à toi qu'il faut revenir, lorsqu'on a lu les deux ou trois mille vers de M. Victor Hugo ; c'est toi qui nous apprends comment un homme d'esprit sait faire parler les bêtes. Il ne faut rien moins que la lecture de deux ou trois de tes fables pour dissiper l'ennui profond, terrible, causé par l'Ane, — l'*Ane* de M. Hugo :

Chacun, en lisant l'*Ane*, éprouve un ennui Bœuf !

Et pourtant si grande est la discipline dans la presse démocratique, que ce livre impossible a été salué par un concert d'éloges enthousiastes. La presse rouge a fait à cet Ane rouge le plus chaleureux accueil : *Asinus asinum fricat*. A cela d'ailleurs nous avons peu de chose à reprendre. Ce qui est plus grave, c'est de voir les journaux conservateurs ne pas oser protester contre un pareil

scandale, et joindre leur voix, ainsi que l'a fait, par exemple, le *Moniteur universel,* à celles du *Rappel* et de l'*Intransigeant.* Et pendant qu'on célèbre le génie *toujours jeune* de M. Hugo, et que l'on se garde bien de dire qu'il a emprunté l'idée et les principaux développements de son poème à un écrivain italien, à F. D. Guerrazzi, on trouve à peine de la place pour signaler le *Livre des Adieux* de Victor de Laprade. Pour nous, nous ne rétractons rien des éloges accordés autrefois au poète des *Odes et Ballades,* des *Feuilles d'Automne* et des *Contemplations ;* mais nous estimons qu'aujourd'hui il a depuis longtemps dépassé le point où se trouvait l'archevêque de Grenade après son apoplexie : ses homélies sont de plus en plus détestables. Qu'elles continuent à faire de l'argent, nous n'y voyons point de mal ; que M. Hugo devienne, comme ses rimes, de plus en plus millionnaire ; qu'il vende ses méchants vers d'aujourd'hui cent fois plus cher que ses beaux vers d'autrefois, et que sous ses heureuses mains, comme sous celles du roi Midas, tout, même le cuivre, se convertisse en or ; mais que du moins l'on ne nous refuse pas la satisfaction de faire redire aux roseaux :

Le poète Midas a des oreilles d'*Ane !*

Je m'aperçois que j'avais promis à mes lecteurs de leur citer des vers du *Livre des Adieux.* L'espace va me manquer, et pourtant que de citations j'aurais voulu faire ! Jamais Victor de Laprade n'a été mieux inspiré ; jamais le citoyen n'a fait entendre un langage plus viril, le chrétien des paroles plus touchantes, le poète des accents plus harmonieux. Des neuf pièces, ou plutôt des neuf petits poèmes, qui composent ce livre, il n'en est pas un qui ne soit un morceau achevé. Ne sachant auquel donner la préférence, nous ne ferons pas de choix, nous reproduirons simplement la dernière page du volume, la fin de l'*Adieu à la Muse :*

Jusqu'ici, pas à pas, tu voulus bien me suivre;
Mais, pars, laisse-moi seul, je n'ai plus qu'à souffrir,

Porte à d'autres tes soins, j'ai fait mon dernier livre,
Va-t-en !... Tu reviendras pour m'aider à mourir !

Tous ceux par qui je fus honnête homme et poète,
Et le père et la mère et les braves aïeux,
Evoqués avec toi, seront à cette fête,
Lorsque ta douce main me fermera les yeux.

Et je les rouvrirai dans la lumière ardente
Dont le doute à jamais fuit les rayons vainqueurs,
Dans ces concerts ouïs par Virgile et par Dante,
Où, sans nuls désaccords, chanteront tous les cœurs.

Là, tu ne seras plus une autre que moi-même,
Ton esprit et le mien se fondront sans retour ;
Et je m'enivrerai, dans notre hymen suprême,
D'éternelle raison et d'éternel amour.

Et maintenant, nous dirons au poète : Non, vous n'avez pas fait votre dernier livre. Non, vous ne devez pas, vous ne pouvez pas vous taire ; n'est-il donc plus de saintes causes à chanter, de nobles victimes à consoler, de proscripteurs à maudire, de tartufes de liberté à démasquer, de barbouilleurs de lois à marquer au front d'un vers immortel ?

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

BOTHOA ET SES TRÈVES, LAMIVAIN, KÉRIEN, CANIHUEL ET SAINTE-TRÉPHINE, notes par M. l'abbé Audo, recteur du Vieux-Bourg-Quintin. (*Extrait de l'Annuaire des Côtes-du-Nord.*)

M. l'abbé Audo est un des plus rudes chercheurs qui se puissent voir. Il a eu, au Congrès de Quintin, un légitime succès, et son Mémoire sur les monuments mégalithiques est appelé, croyons-nous, à mettre tout à fait en relief l'érudition sûre et la sagacité du recteur du Vieux-Bourg. Aujourd'hui il nous envoie une modeste brochure de 105 pp. in-18 qui ne sera pas mise dans le commerce : c'est une étude très consciencieuse, très savante, très bien écrite, sur la paroisse de *Bothoa,* maintenant bien déchue de son ancienne gloire. Bothoa est l'une des plus anciennes et des plus importantes cures de l'évêché de Cornouaille ; son recteur était ordinairement vicaire général. Aujourd'hui elle a eu grand'peine à reconquérir son indépendance. L'ancien village de Saint-Nicolas-du-Pellem a tout accaparé, même le chef-lieu spirituel.

M. l'abbé Audo n'a pas trouvé, dans ce sujet restreint, l'occasion d'écrire de grandes pages d'histoire ; ce qu'il a accumulé de détails est impossible à rendre. Nous lui sommes particulièrement reconnaissant d'avoir donné sur saint *Doha* et saint *Kérien,* disciples l'un de saint Tugduald et l'autre de saint Ké, des indications précieuses pour tous ceux qui étudient, dans notre vaste hagiographie bretonne, le chapitre toujours incomplet des saints inconnus, méconnus ou mal connus. M. Audo avait aussi une compétence spéciale

pour étudier les sépultures de sainte Tréphine et de saint Trémeur.

A Auray, en 1878, M. de Kerdrel souhaitait que chaque paroisse eût son abbé Euzénot ; Dieu veuille que chaque canton ait son abbé Audo ! La méthode qu'ils suivent est la même ; même, le résultat. Si partout on trouvait de semblables travailleurs, pas un coin de la terre bretonne ne demeurerait inconnu. Ce serait tout profit pour la science et tout profit aussi pour le patriotisme.

ROBERT OHEIX.

TREIZIÈME ANNIVERSAIRE DE MENTANA. — SIÈGE DE DOUZE HEURES CHEZ LES CAPUCINS DE NANTES — 3 novembre 1880. — In-8° ; deux éditions, l'une à 75 cent., et l'autre (illustrée de 8 gravures), à 2 fr. 50.

Sous peu de jours, M. Libaros, libraire-éditeur à Nantes, mettra en vente la brochure dont nous venons d'écrire le titre, et dont l'à-propos n'a nul besoin d'être démontré. Le prologue, que l'on veut bien nous communiquer, va faire voir tout l'intérêt que ces pages offriront à des Bretons et à des catholiques.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer que notre prochaine livraison contiendra une étude de l'un des *expulsés*, le Père Flavien de Blois, déjà connu et apprécié de nos lecteurs, et qui sera la monographie des *Capucins de l'Ermitage de Nantes* (1529-1880).

« Depuis huit jours les feuilles de notre département, et même les journaux des départements voisins et ceux de Paris, entretiennent leurs lecteurs de ce qui s'est passé à Nantes, le 3 de ce mois, pour l'expulsion des Capucins de notre ville. Parmi les auteurs de ces articles, les uns, malintentionnés et malveillants, semblent avoir pris à tâche de travestir et dénaturer les faits ; les autres, bienveillants et bien intentionnés, racontent sincèrement ce qu'ils ont vu, ou cru voir, ce qu'ils ont entendu, ou cru entendre. De là un certain nombre de récits différents, parfois erronés, souvent inexacts et toujours incomplets.

« Aussi nous demande-t-on, de toutes parts, un récit exact et complet des faits de cette journée tout à la fois si belle et si triste, pour notre cité.

« Le désir de satisfaire à cette légitime impatience nous a décidé à entreprendre cette tâche. Acteur nous-même dans ce drame, nous avons compulsé avec soin tous les récits différents, recueilli les témoignages écrits des hommes les plus honorables, reçu les dépositions des témoins, et nous sommes en mesure aujourd'hui de raconter les événements avec la plus scrupuleuse exactitude. Nous serons sobre de réflexions, car c'est un travail calme, et comme une sorte de procès-verbal, que nous voulons faire. Si notre cœur se soulève de dégoût, au souvenir de ces faits odieux au point de vue de la religion, comme au point de vue de la liberté individuelle et du droit de la propriété, nous saurons faire taire notre juste indignation. Nous laisserons à la conscience des chrétiens et des conservateurs de tous les partis le soin d'apprécier, comme ils le méritent, des faits qui nous reportent aux plus mauvais jours de la Terreur, et qui nous amènent à nous demander si nous ne sommes pas revenus à ces temps barbares où *la force primait le droit.*

« Mais avant d'entrer dans notre récit, nous croyons devoir donner quelques détails très courts sur le rétablissement des Capucins dans notre ville de Nantes, à la fin de l'année 1874, et sur leur existence dans cette ville, jusqu'au 29 mars dernier. Ce sera l'objet d'un premier paragraphe.

« Dans un second, nous dirons ce qui s'est passé au couvent des Capucins, en prévision de l'exécution des décrets, depuis le 29 mars jusqu'au 3 novembre.

« Dans un troisième, nous raconterons cette fameuse journée du 3 novembre.

« Enfin, dans un quatrième et dernier paragraphe, nous rapporterons ce que nous avons vu au couvent, les jours qui ont suivi ce que nous ne pouvons appeler autrement que : LE SIÈGE DU COUVENT DES CAPUCINS DE NANTES.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

AIRS DES CANTIQUES BRETONS DU DIOCÈSE DE QUIMPER. In-16, 571. Rennes, imp. Vatar.

COUR (LA) DU DUC DE BRETAGNE. Derniers jours et obsèques du duc Jean II, d'après des documents inédits, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, raisin, 75 p. Rennes, imp. Vatar.

DIABLE (LE) BOITEUX, par Le Sage. Nouv. éd. complète, précédée d'une notice sur Le Sage, par Sainte-Beuve. In-18 jésus, XXXVIII-396 p. avec vign. Paris, Garnier frères.

HACHES (LES) A TÊTE DE LA BRETAGNE ET DU BOCAGE. Examen d'un nouveau type de haches en pierre polie, dites haches à bouton, par M. Pitre de Lisle, secrétaire du Comité de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. In-8°, 48 p., avec planches, titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

NOTE SUR L'ENVENIMATION OPHIDIENNE, étudiée dans les différents groupes de serpents, par le docteur A. Viaud-Grand-Marais, professeur de pathologie interne à l'École de médecine de Nantes. In-8°, 28 p. Imp. V° Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*, 1er trim. 1880.

PAPILLONS (LES), mélodie. Paroles de Théophile Gautier; musique de L.-A. Bourgault-Ducoudray. Paris, Théodore Michaelis, 45, rue de Maubeuge ..... 4 fr.

QUESTION (LA) DU RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT. Extrait du registre des délibérations de la Chambre de Commerce de Nantes. In-8°, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

QUESTIONS CONTROVERSÉES DE L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE. 1re série. — In-18, 289 p. Paris, librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 35.

TREIZIÈME ANNIVERSAIRE DE MENTANA. — SIÈGE DE DOUZE HEURES CHEZ LES CAPUCINS DE NANTES (3 novembre 1880). In-8°. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; en vente à la librairie Libaros. — Édition illustrée de 8 gravures, f. 2.50; édition sans gravures, 0,75 c.

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1880

ORIGINES DU COUVENT DE L'ERMITAGE

1529-1622

FOREIGN PERIODICALS

Au commencement du seizième siècle, le coteau de Miséry, situé à l'ouest de Nantes, et qui faisait alors partie de la paroisse Saint-Martin de Chantenay, était à peu près complètement désert, et inhabité. Depuis la Fosse jusqu'au delà des perrières, depuis la Loire jusqu'au chemin actuel de Nantes à Chantenay, ce n'était qu'une vaste garenne, dépendant de la seigneurie de la Hautière. Seulement, à la pointe du coteau, au-dessus d'une *caverne*, ou *cave voûtée*, très ancienne, s'élevait une petite maison, qui servait de logement au meunier de la propriété [1]. Le moulin était à la distance d'environ cent mètres de là, sur le plateau. Un peu au-dessous de la maison, et vers le milieu du penchant du coteau, se trouvait une excellente fontaine, qui servait de lieu de rendez-vous aux bergers du sieur de la Hautière et aux passants. Du seuil de la petite maison, l'œil embrassait un panorama splendide ; rien ne bornait la vue. Dès lors, on comprend facilement que ce recueillement, cette solitude devait attirer l'attention de quelqu'une de ces âmes

[1] Suivant Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, tome 2, page 191, « les seigneurs de la Hautière avaient fait creuser cette *voûte* ou *cave*, pour y serrer les vins qu'ils cueillaient sur ce coteau, alors planté en vignes. La maison servait à loger un homme qui veillait à la sûreté de la cave. » Il nous est impossible d'admettre cette assertion, pour le commencement du seizième siècle, car les nombreuses pièces que nous avons recueillies ne font aucune mention de vignes plantées sur le coteau de Miséry. Elles affirment positivement que la petite maison servait de logement, non pas à un *vigneron*, mais au *meunier* de la propriété.

comme il y en avait tant à cette époque, dont l'unique désir était de servir Dieu, dans le silence et la prière, loin du bruit et du tumulte de la ville. Dans ce site enchanteur, tout n'était-il pas propre à élever le cœur de l'homme vers Dieu, par la contemplation des créatures ?

En l'année 1529, un *ermite de l'Ordre de Saint-François*, frère Gilles Bellyan [1], demanda à Pierre Lespervier, sieur de la Hautière, la permission de demeurer et habiter dans cette petite maison, jusqu'à la fin de ses jours. Celui-ci accueillit favorablement cette demande, ainsi que l'atteste la pièce suivante, datée du 2 novembre 1529 :

« Pierre Lespervier, Escuyer, Sieur de la Haütière, scavoir faisons : à tous qu'il appartiendra, que, à la supplication qui nous en a esté faicte, de la part de frère Gilles Bellyan, que luy eussions octroyé et permis demeurer et habiter pendant sa vie dans nostre petite maison et chambre en apentis, qui est sur la vieille cave voustée de la pointe du Miséry, en laquelle logeait ci-devant nostre musnier dudict lieu de la Hautière, pour ledict Bellyan y vivre et résider hermite en sainctes méditations, prières et oraisons, à l'imitation de Monsieur Sainct François, suivant les bonnes inspirations, résolutions et vollonté que ledict Bellyan nous a dict en avoir....

Considerant de nostre part combien de telles œuvres de piété et dévotion sont agréables à Nostre Seigneur Jésus-Christ, utiles et de bon exemple à un chacun, et pour estre aussy davantage participant aux prières dudict Bellyan, nous luy avons permis et permettons d'habiter et se retirer, sa vie durant, en nostre dicte maison et chambre en apentis, couverte de pierre d'ardoyse, estant sur la cave voustée de la pointe desdicts cousteaux dudict Miséry, dependant de nostre dicte Seigneurie de la Hautière, en la paroisse de S. Martin de Chantenay, près Nantes, pour y estre ledict Bellyan, à l'advenir, hermite de l'ordre de l'habit de Monsieur Sainct François, tant qu'il plaira à la Providence de Nostre Dieu, sans qu'il en puisse estre délogé par moy ny mes successeurs, parce que après le décès dudict Bellyan, aucun autre ne pourra entrer ny demeurer en la dicte maison et hermitage, que par notre exprès consentement et permission, ou de nos successeurs, Seigneurs dudict lieu de la Hautière.

« En tesmoings de quoy nous avons mis nostre cachet à ces présentes

[1] On trouve aussi *Bellean* et *Bellian*.

signées de nostre main au dict lieu de la Haultière, le matin de la feste des deffuncts, second jour de novembre, l'an mil cinq cent vingt et neuf.

« Signé PIERRE LESPERVIER, et cachet sur queue de cire verte.

« Par copie collationnée à l'original, aparu et rendu par nous, notaires royaux héréditaires à Nantes, soubzsignez le 15me jour de septembre 1607, avant midy.

« Ainsi signé CLAVIER et PINEAU, notaires royaux [1]. »

Gilles Bellyan est donc le premier disciple de S. François, qui habita le coteau de Miséry. Il y vécut en ermite; ce qui fit donner à cette partie du coteau le nom d'Ermitage, que le couvent des Capucins porta plus tard, et qui s'est conservé jusqu'à ce jour.

Quelle fut la vie du frère Gilles Bellyan? Combien d'années vécut-il dans cet ermitage? A quelle date mourut-il? Ce sont là autant de questions auxquelles il ne nous est pas possible de répondre d'une manière certaine. Il est évident pour nous, d'après l'examen des documents que nous avons sous les yeux, que le pieux ermite fut toute sa vie l'objet de la vénération et du respect des habitants de la ville et de ceux des paroisses voisines. Sans doute il s'était disposé un petit oratoire dans son ermitage, mais il n'avait pas construit une chapelle proprement dite. Ce soin était réservé à l'un de ses successeurs. Enfin, tout nous porte à croire que frère Gilles Bellyan mourut dans un âge fort avancé.

En effet, après la mort de Gilles Bellyan, l'Ermitage fut habité par un autre ermite du même ordre de S. François, nommé frère Guillaume Illoujan [2], auquel vint bientôt s'adjoindre Guy Chapelet, en religion frère Bruno, également de l'ordre de S. François. Or, en l'année 1609, nous voyons que ces deux ermites n'étaient à l'ermitage que depuis *plusieurs* années. Donc, à moins de supposer que l'ermitage resta longtemps abandonné, il faut admettre que frère Gilles Bellyan y vécut plus de soixante années. Les documents

[1] Cette pièce, comme toutes celles que nous mentionnerons sans en indiquer la provenance, est extraite du dossier des Capucins de l'Ermitage, aux Archives départementales.

[2] On l'appelle aussi *Illouzan*.

que nous avons recueillis s'accordent tous pour nous dire que, de 1529 à 1622, trois ermites seulement habitèrent le coteau de Miséry.

En l'année 1606, la terre de la Hautière passa entre les mains de Michel Ragaud, contrôleur général pour le Roi, en la prévôté de Nantes, qui l'acquit judiciairement. Le nouveau seigneur de la Hautière trouva à l'ermitage le frère Guillaume Illoujan et le frère Bruno. Il leur confirma la permission d'habiter, qui leur avait été accordée par les précédents seigneurs, et les autorisa même à fermer l'entrée de leur ermitage, jusque-là resté ouvert à tout venant.

Déjà l'ermitage s'était agrandi, les ermites avaient construit plusieurs cellules auprès de la petite maison du meunier. Avec les aumônes de la ville et des paroisses voisines, frère Bruno avait fait bâtir, un peu au-dessus de la vieille cave, une chapelle, pour le service du public qui venait y assister à la messe et au service divin. Mais les bergers et les passants s'arrêtaient souvent près de la chapelle et de la fontaine; le bruit qu'ils faisaient troublait les ermites et scandalisait les fidèles. Sur la demande du frère Guillaume et de frère Bruno, Michel Ragaud autorisa ces deux bons religieux à renfermer d'un mur de clôture la cave, les cellules, la chapelle et un certain espace de terrain qui leur servait de jardin. Il n'y mettait que deux conditions : la première, qu'il se réservait le droit de patronage; la seconde, que les ermites laisseraient aux gens du dehors l'usage de l'eau de la fontaine.

Voici cette pièce, datée du 28 septembre 1609 :

« A tous présantz et advenir scavoir faisons que, en la cour royalle de Nantes, devant les notaires héréditaires en icelle soubzsignés, a esté présent et personnellement establiz Maistre Michel Ragaud, Sieur de la Hautière, controlleur général pour le Roy, en la provosté dudict Nantes et y demeurant, paroisse de Sainte-Croix, lequel a dit et déclaré que comme les précédants Seigneurs dudict lieu noble de la Vieille-Hautière ont pieusement toléré et souffert de longtemps, à plusieurs bons religieux hermites de l'ordre de Monsieur Sainct François, se retirer en ses maisons et chapelles dudict lieu, couverte de pierres d'ardoyses, au-dessus d'une

ancienne cave voustée, à la pointe des cousteaux du Miséry, dépendant de la dicte terre de la Hautière, près le dict Nantes, tenue noblement et prochennement du Roy, nostre Sire, par ledict Ragaud, acquise judiciairement en ladicte cour de Nantes, puis les trois ans derniers, et que lorsqu'il fut mis en possession d'icelle, par Monsieur le Sénéchal dudict Nantes, trouvèrent audict hermitage frère Guillaume Illoujan et Bruno Chapelet, religieux hermites dudict ordre de Sainct François qui auraient dict estre demeurans et retirez, puis plusieurs années en iceluy, par tolérance desdicts et précédants Seigneurs de la Hautière. Lesquels frères hermites auraient, puis peu de jours remonstré, audict Ragaud, que ses bergers et pasteurs et plusieurs survenans et passans s'arrestaient souvent près ladicte chapelle, entre icelle chapelle et la fontaine qui est vers loryant, y faisaient de grandz hrui et yrrévérences et scandal, qui donnait trouble pendant le sacrifice de la messe et service divin, et leur apportait plusieurs autres incommoditez et inconvénients;

« Suplians et réquérans, pour y esviter qu'il pleuse aux Sieurs de la Hautière leur donner et concéder le petit couvent et quanton de terre en triangle, qui est entre les dictes chapelle et fontaine, et permettre le faire enclosre avecq ladicte fontaine, ainsy qu'on a faict naguère de son consentement l'entrée dudict hermitage, affin que jour et nuit ils puissent, avecq plus de repos et sillence, vacquer plus librement à leurs prières et service de la divine Majesté. Ce que le Sieur de la Hautière ayant trouvé raisonnable, et porté de mesme piété et ferveur que ses devantiers Seigneurs dudict lieu, fondateurs et patrons dudict hermitage. Désirant non seullement continuer ceste charitable hospitalité à l'endroit de personnes sy recommandables, qui sont veuz et cogneuz zélés à l'honneur de Nostre Seigneur Jésus-Christ et de la très glorieuse Vierge Marie, mais aussy pour ayder à son pouvoir à l'entretien et continuation de ceste louable dévotion et austère profession, et d'aultant plus participer aux bonnes et sainctes prières desdicts hermites, il leur aurait permis et permet, en tant que besoin serait, leur demeure et résidence en la dicte chapelle de l'hermitage du Miséry, et iceux vaquer en leurs prières, oraisons, services divins et méditations, à l'imitation de Monsieur Sainct François, tant qu'il plaira à la divine Providence, soubz le bon plaisir de Monseigneur l'Evesque de Nantes. Et sy leur a donné et concédé, octroye et concède l'usage et usufruict des jardins, fontaine, emplacement et quanton de terre, en forme triangulaire, qui est entre ladicte chapelle et fontaine, proche et adjacent ladicte cave voustée, sur ladicte pointe des cousteaux du Miséry, dépendant de sa dicte maison;

« Voullant, veult et consent ledict Sieur de la Hautière que lesdictz quanton de terre, jusques à ladicte fontaine, et près ladicte cave, puisse

estre enclos et circuit de murailles quand bon semblera esdicts hermites, donnant et laissant toutefois le libre usage de l'eau de ladicte fontayne, par le dehors vers loryant, aux passants, voisins, pèlerins, ou autres, qui en pourront avoir besoin sans que iceux hermites peussent estre deslogés par luy ny ses successeurs, vivans en ceste saincte profession, sauf le droit de patronnage et concession, appartenant au Sieur de la Hautière, qu'il a expressément réservé et réserve, pour luy et ses successeurs, Seigneurs dudict lieu, lorsqu'aucun autre hermite désirera entrer et résider audict hermitage...

« Lesquelles déclarations, permissions et concessions et choses susdictes ont esté stipullées par ledict frère Bruno, l'un des dicts hermites, et nous Notaires soubz écrits, pour eux et autres hermites qui par cy après y seront reçus. Et à tout ce que dessus ledict Ragaud y a esté de son consentement jugé, etc.

« Donné tesmoings le scel royal de la cour de Nantes, apposé aux présentes.

« Faict et consenty audict Nantes, en la maison de Maistre Jean Bodin, l'un desdicts Notaires soubz ecritz, le 28e jour de septembre 1609, avant midy.

« Ainsi signé : frère BRUNO, hermite de l'hermitage S. François les Nantes, RAGAUD, BODIN, notaire royal, ROUAIRY, notaire royal. »

Que nos lecteurs nous pardonnent cette longue citation. Nous l'avons crue nécessaire, parce qu'elle résume parfaitement tout ce que nous avons dit jusqu'ici de cette première fondation de l'ermitage. D'un autre côté, cette pièce nous indique clairement l'espace de terrain qui fut renfermé dans cette première clôture.

Les murs furent construits à chaux et sable; les ermites furent à peu près garantis contre les bruits du dehors, pendant leurs méditations et leurs prières, aussi bien le jour que la nuit, et les fidèles ne furent plus troublés, pendant qu'ils assistaient à la messe ou à l'office divin.

La chapelle était bâtie, mais elle n'était pas encore consacrée. Frère Bruno ne se donna pas de repos qu'il n'eût obtenu cette faveur. Nous n'avons pas retrouvé d'une manière explicite la date de cette cérémonie; mais nous avons le procès-verbal de la translation des reliques authentiques qui furent, à cette occasion, extraites du tré-

sor de l'église de Saint-Pierre de Nantes, et portées à l'Ermitage, pour l'autel de la chapelle. Comme ce procès-verbal est du 16 septembre 1614, nous pouvons en conclure que la consécration de la chapelle eut lieu un ou deux jours après, le 17 ou le 18 septembre 1614.

Voici du reste ce procès-verbal, d'autant plus intéressant à connaître, qu'il nous donne la liste des reliques qui avaient été déposées dans la chapelle de l'Ermitage :

« Ce jour, saizième de septembre mil six cent quatorze, nous Messire Estienne Jean Bouée, chanoine, Messire Vincent Charon, maire et chapellain et Messire Jean Gaultier, garde des reliques de l'église de S. Pierre de Nantes, députtez par le Chappitre, par ordonnance du quinze du dict moys, avons ouvert le sainct Reliquaire et tiré d'y celuy les relicques qui suivent, pour estre portées à l'Hermitage de S. François de Miséry les Nantes, pour l'autel d'y celuy.

« Scavoir : Un ossement de S. Félix, Evesque de Nantes, confesseur, De la jambe de S. Donatien, martyr de Nantes, De l'os de l'espine du dos de S. Hervé, ermite et confesseur, De la coste du mesme Sainct et d'un ossement de saincte Félicité, martyre.

« En foy de quoy avons signé la présente attestation les susdicts jour, mois et an, au chœur de l'Eglise de Nantes.

« Signé : E. Bouée, Charon et Gaultier. »

La chapelle était consacrée. Le bon frère Bruno put en jouir pendant près de huit années encore. Le frère Guillaume Illoujan mourut le premier ; mais nous n'avons pu retrouver la date de sa mort. Quant au frère Bruno, se trouvant dangereusement malade, il se rendit au couvent des Capucins, alors établis au Marchix. Ce fut là qu'il décéda le 12 juin 1622, et il y fut enterré le même jour. Le lendemain 13 juin 1622, Michel Ragaud donna l'Ermitage aux Capucins, comme nous le dirons dans le chapitre suivant.

Mais pour terminer cet aperçu sur les *Origines du Couvent de l'Ermitage*, il est une question que nous devons nous poser : Qu'étaient-ce que ces ermites de l'ordre de Saint-François ? Étaient-ils prêtres ? A quelle branche de l'ordre appartenaient-ils ?

Aucun document ne nous permet de dire si le premier ermite,

Gilles Bellyan, était *prêtre* ou simple *frère lai*. Pour ce qui est des deux autres, comme ils disaient la messe et faisaient l'office divin dans la chapelle, nous devons en conclure que, s'ils n'étaient pas prêtres tous les deux, au moins frère Bruno, qui fit construire la chapelle, était prêtre.

Tous les trois appartenaient au *Premier Ordre* de Saint-François. Nous ne pensons pas que Gilles Bellyan se soit attaché à aucune des réformes qui s'établirent dans l'Ordre franciscain, dans la première moitié du seizième siècle. Gilles Bellyan était déjà religieux en 1529, et les Capucins ne vinrent à Nantes qu'en l'année 1593. Les Récollets s'y fixèrent quelques années plus tard. Quant à Guillaume Illoujan, il nous paraît très probable qu'il s'attacha à la réforme des Capucins, comme le frère Bruno, son compagnon de l'Ermitage, qui mourut et fut enterré chez les Capucins du Marchix.

Fr. FLAVIEN, *capucin*.

(*A suivre.*)

XI*

LE PRINCE LOUIS

IVe CARDINAL DE ROHAN

(1734-1803)

III. — L'Académie française.

(11 Juin 1761).

Lorsque le cardinal de Soubise mourut en 1756, le prince Louis était trop jeune pour recueillir sa succession académique aussi bien que sa succession épiscopale. On avait jadis élu le jeune Armand de Coislin à l'âge de dix-sept ans : mais c'était le petit-fils du protecteur en titre, et depuis cette époque, pareille élection ne s'était jamais renouvelée. Aucun académicien n'avait été élu au-dessous de vingt-quatre ans, et l'abbé de Rohan n'en avait qu'à peine vingt-deux. On résolut donc d'attendre quelques années, car la plupart des académiciens désiraient conserver parmi eux le souvenir vivant des deux cardinaux et le grand nom de la famille bretonne ; et le prince Constantin n'avait pas témoigné le désir d'entrer dans le cénacle. Peu de temps après, en 1761, six vacances se présentèrent simultanément presque à point nommé pour faciliter l'élection. Avec un pareil nombre de sièges à distribuer, il n'y avait pas à craindre de faire de jaloux. Les candidatures purement littéraires furent satisfaites par les élections de Watelet, de La Condamine, de Batteux, et de ce malheureux abbé Trublet, chanoine de Saint-Malo, dont nous aurons bientôt à raconter l'histoire et qui frappait en vain depuis vingt ans à la porte de l'Académie. Un autre Breton, Mgr de

* Voir la livraison de novembre 1880, pp. 321-334.

Coëtlosquet, évêque de Limoges, fut élu, d'après une habitude constante, comme précepteur des enfants de France, et le dernier siège fut réservé sans la moindre opposition au prince Louis pour représenter la longue tradition des grands seigneurs amis des Belles-Lettres.

La réception du Prince eut lieu le 11 juin 1761. Il avait vingt-sept ans. Son fauteuil était celui de l'abbé Séguy, auteur des oraisons funèbres du maréchal de Villars, du cardinal de Bissy et de la reine de Sardaigne, et d'un panégyrique de saint Louis qui avait eu jadis un grand retentissement. Le duc de Nivernais, directeur de l'Académie, devait lui répondre. Ce fut une séance mémorable. Les recueils du temps en ont gardé le souvenir. Le jeune coadjuteur ne se borna pas à un simple compliment comme la plupart des grands seigneurs qui entraient à l'Académie. Il prononça un véritable discours dans lequel l'Éloge de son prédécesseur et celui de Richelieu tenaient une place considérable. Depuis plus d'un siècle que la roue de la louange tourne pour l'Académie française, écrivait le lendemain l'un des rédacteurs de l'*Année littéraire*, elle doit être rassasiée ou du moins fatiguée d'encens. Mais parmi les hommages que les nouveaux membres sont obligés de rendre à ses lumières, il en est de plus flatteurs les uns que les autres : elle sait en faire la différence. D'après ce juste discernement que lui donne l'intérêt de sa gloire, à quel degré n'a-t-elle pas dû être sensible aux compliments qu'elle a reçus de M. le Prince de Rohan ! « Vous n'êtes pas seulement les arbitres du génie : vous l'êtes encore de la renommée ; et le temple des Muses est aussi le temple de Mémoire. C'est ici que l'Histoire, que l'Éloquence, que la Poésie, immortalisent les noms dignes de passer à la postérité !... »

Le début de ce discours est d'une noble simplicité :

« Messieurs, dit le récipiendaire, je deviens aujourd'hui votre confrère, pour vous inviter à devenir mes maîtres. Je viens puiser, aux sources de l'esprit et du bon goût, les connoissances dont j'ai besoin. Que je serois heureux si la haute idée que je me suis faite de cette illustre Compagnie, étoit la seule disposition nécessaire pour espérer des succès !

« Vous n'admettez parmi vous, Messieurs, que des hommes déjà célèbres et dignes d'être associés à vos travaux comme à votre gloire : et c'est, sans doute, le souvenir de deux noms écrits dans vos fastes (noms que je ne rappellerois point ici, s'ils ne vous appartenoient à vous-mêmes autant qu'à leur propre famille) qui a déterminé votre choix en ma faveur. Les Lettres qui forment des liaisons si douces entre ceux qui les cultivent, produisent quelquefois des engagemens dont les effets ressemblent à ceux du sang. Tels étoient ceux que M. le cardinal de Rohan et M. le cardinal de Soubise avoient contractés avec vous. Des nœuds d'amitié et de confraternité qui vous lioient réciproquement, il a résulté cette espèce de parenté littéraire dont je recueille l'héritage en ce jour, et qui me vaut le titre d'adoption dont vous m'honorez.

« Ce titre m'impose des devoirs : mais les Lettres sont si belles, elles sont d'un si grand usage dans tous les États, d'une si grande ressource dans toutes les situations, dans tous les momens de la vie, qu'on ne sauroit s'engager à elles par trop de serments. Celui que je leur prête aujourd'hui entre vos mains, Messieurs, sera toujours sacré pour moi : et ce sentiment sera, s'il vous plaît, mon titre personnel auprès de vous, en attendant que j'en aie acquis de plus légitimes et de plus dignes de l'Académie.

« Je succède à un orateur qui dut sa réputation à vos suffrages et vos suffrages à ses talens. M. l'abbé Séguy étoit encore inconnu quand il parut dans cette solennité où les orateurs sacrés font devant vous l'essai de leur éloquence. Vous distinguâtes la sienne : vous l'encourageâtes par des éloges qui lui valurent des grâces marquées du roi et votre jugement qui règle les applaudissemens du public, décida sa célébrité..... »

Mais l'éloge de l'abbé Séguy nous entraînerait beaucoup trop loin de notre sujet. Bornons-nous à signaler le style tout académique de ce morceau. On remarqua beaucoup la péroraison habile à l'aide de laquelle le prince passa de son prédécesseur au fondateur de la Compagnie, et si l'on exprima quelques regrets sur la pénombre qu'il projeta sur le chancelier Séguier, on applaudit sans réserve à sa péroraison toute patriotique en faveur de la paix :

« Si des nations jalouses de notre gloire et de notre bonheur ont forcé le plus puissant et le plus pacifique des rois à venger ses droits par la force des armes, qui ne sait combien les guerres les plus justes coûtent toujours à son humanité ? Et pouvoit-il donner à l'univers une

preuve plus éclatante de son amour pour la paix, que sa générosité à sacrifier les conquêtes de la dernière guerre au bonheur et à la tranquillité de l'Europe ? Espérons que ces vœux seront bientôt accomplis. Les nations épuisées de sang et de trésors paroissent consentir à terminer leurs dissensions. Nos rivaux, encouragés d'abord par leurs succès, reconnoîtront que les armes françoises ont sur eux ce degré de supériorité qui nous est toujours resté après les vicissitudes des guerres les plus inégales.

« Cette même ville où s'étoit formée la ligue redoutable qui agita la fin du dernier siècle, Augsbourg est choisie pour une confédération plus heureuse et qui doit rendre le calme à cette partie de l'univers. Tandis que la paix se prépare, nos rivaux veulent faire encore un dernier essai de leur force. Puisse dans ces moments décisifs qui doivent déterminer le sort de la guerre, puisse la victoire nous dédommager de son inconstance, par des triomphes dignes de la valeur de nos guerriers et de la justice de nos armes ! Puisse le plus équitable et le plus modéré des rois dompter enfin l'opiniâtreté de ses ennemis, et être pour la troisième fois l'arbitre et le pacificateur de l'Europe [1] ! »

Un murmure flatteur d'approbation accueillit ces vœux patriotiques exprimés dans un noble langage. Pour le coadjuteur de Strasbourg, sa conquête était faite et la victoire assurée : l'Académie reconnaissait avec un vif sentiment de plaisir qu'elle ne s'était pas trompée en frappant à cette porte princière :

« Monsieur, répondit en son nom le duc de Nivernais, ce n'est pas un mérite rare d'aimer les Lettres lorsque la raison affermissant son empire en proportion de l'affoiblissement des passions, inspire à l'homme fatigué de ses erreurs le goût des plaisirs purs et tranquilles : mais c'est une vertu peu commune que l'amour des Lettres dans cet âge aimable et dangereux, où l'âme ne possédant qu'une jouissance tumultueuse d'elle-même, se livre souvent sans examen et se laisse entraîner sans résistance ; surtout quand les avantages réunis de la nature et de la fortune s'offrent à applanir toutes les voies de l'égarement, à faire disparoître tous les obstacles qu'on a quelquefois le bonheur d'y rencontrer. Dans de telles circonstances, une jeunesse attachée au vrai, avide du beau, amie de l'étude, sensible au mérite des talents et du travail, est un titre aussi sûr du succès que de l'estime ; et c'est ainsi, Monsieur, que votre jeunesse même redoublant à nos yeux le prix du désir que vous

[1] *Recueil des Harangues de l'Académie,* XXXIX-51-65.

nous avez montré d'obtenir une place dans l'Académie, nous a pressés de le couronner....

« Nos suffrages n'étaient pas moins un bien patrimonial pour vous, Monsieur, et votre nom sembloit manquer à notre liste. Mais en l'y inscrivant, nous n'exigerons pas de vous une assiduité constante à nos assemblées. Nous savons quels grands emplois, quelles importantes fonctions rempliront votre vie; nous aimons à prévoir avec quelle dignité, quelle régularité vous saurez les remplir; et lisant avec joie dans un avenir si bien préparé, nous vous voyons également cher et utile à l'Eglise et à l'Etat, acquérir par vos vertus la confiance des chefs de l'un et de l'autre, la justifier chaque jour par de nouveaux services, et rendre par une suite non interrompue de travaux éclatans, votre gloire inséparable des triomphes de la religion.... Nous ne revendiquerons que vos loisirs et nous applaudirons à votre juste attachement pour un vaste diocèse où, marchant sur les traces de vos prédécesseurs, vous serez la lumière de tous les esprits, la ressource de tous les malheureux, le conciliateur et le père de tous les citoyens: Heureuse province où par vos soins, par vos leçons et par vos exemples, vous rendrez d'usage commun la parfaite observance de toutes les vertus sociales qui accompagnent toujours la connoissance éclairée et la pratique régulière des devoirs religieux [1]. »

Heureux prince, dirons-nous à notre tour, s'il avait toujours mis en pratique d'aussi sages conseils!

IV. — Le prince Louis et les gens de lettres (1761-1772).

Reçu à l'Académie, le coadjuteur de Strasbourg prit fort au sérieux son nouveau titre : il fréquenta les sociétés littéraires et se réserva grande part dans les élections qui suivirent la sienne. Le salon qui l'attirait le plus était celui de M^me^ Geoffrin, cette rivale de M^me^ Du Deffant et de M^me^ Doublet, dont Marmontel, qui logeait chez elle à cette époque, nous a laissé un portrait si piquant et si détaillé. Elle avait fondé deux dîners hebdomadaires : le lundi pour les artistes, le mercredi pour les gens de lettres. A celui-ci, on rencontrait régulièrement d'Alembert, Mairan, Marivaux, Chas-

[1] *Recueil des harangues de l'Acad.*, XXXIX (66-74).

tellux, Marmontel, Thomas, Bernard, Morellet, Saint-Lambert, Helvétius, Raynal, et les étrangers de marque, princes, ministres ou ambassadeurs qui séjournaient à Paris. L'abbé Galiani, le comte de Creutz et le marquis Caraccioli y saluaient à jour donné le roi de Suède, Gustave III, le futur roi de Pologne Stanislas Poniatowski [1] et le prince de Kaunitz, ambassadeur de l'empereur. La seule femme admise à ces dîners, qu'honorait souvent le prince Louis de sa présence, était M^lle^ de Lespinasse, la célèbre amie de d'Alembert, « étonnant composé de bienséance, de raison, de sagesse, a dit un de ses admirateurs à qui nous laissons la responsabilité de ce portrait, avec la tête la plus vive, l'âme la plus ardente, l'imagination la plus inflammable qui ait existé depuis Sapho [2]. »

Le prince Louis ne se contentait pas des grandes réunions de M^me^ Geoffrin : il faisait aussi partie du cercle beaucoup plus restreint, plus intime de ses petits soupers. Marmontel y était admis et nous en a laissé une charmante description que nous détacherons de son grand tableau de cette maison hospitalière :

« La bonne chère, dit-il, en était succincte : c'était communément un poulet, des épinards, une omelette. La compagnie en était peu nombreuse : c'étaient tout au plus cinq ou six de ses amis particuliers, ou un quadrille d'hommes et de femmes du plus grand monde, assortis à leur gré et réciproquement bien aises d'être ensemble. Mais quel que fût ce petit cercle de convives, Bernard et moi nous en étions. Un seul avait exclu Bernard et n'avait agréé que moi. Le groupe en était composé de trois femmes et d'un seul homme. Les trois femmes, assez semblables aux trois

[1] Madame Geoffrin entretint jusqu'à la fin de sa vie une longue correspondance avec Stanislas qui fut élu roi en 1764. Même après son élévation au trône, M^me^ Geoffrin continuait à l'appeler *mon cher fils*, et le roi répondait à sa *chère maman*. M^me^ Geoffrin fit exprès le voyage de Paris à Varsovie pour aller passer deux mois à sa cour en 1766. Ce voyage fit l'objet des conversations de toute l'Europe, et M^me^ Geoffrin, en revenant par Vienne, y reçut d'éclatants témoignages d'affection de la part de l'impératrice (Voy. la *Corresp. inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de M^me^ Geoffrin* (1764-1777), publiée par M. Ch. de Moüy. Paris, Plon. 1875. In-8°).

[2] *Mém. de Marmontel.* I. 305.

déesses du mont Ida, étaient la belle comtesse de Brionne [1], la belle marquise de Duras et la jolie comtesse d'Egmont. Leur Pâris était le prince Louis de Rohan ; mais je soupçonne que dans ce temps-là il donnait la pomme à Minerve ; car, à mon gré, la Vénus du souper était la séduisante et piquante d'Egmont. Fille du maréchal de Richelieu, elle avait la vivacité, l'esprit, les grâces de son père ; elle en avait aussi, disait-on, l'humeur volage et libertine : mais c'était là ce que ni Mme Geoffrin ni moi ne faisions semblant de savoir. La jeune marquise de Duras, avec autant de modestie que Mme d'Egmont avait de gentillesse, donnait assez l'idée de Junon, par sa noble sévérité et par un caractère de beauté qui n'avait rien d'élégant ni de svelte. Pour la comtesse de Brionne, si elle n'était pas Vénus même, ce n'était pas que, dans la régularité parfaite de sa taille et de tous ses traits, elle ne réunit tout ce qu'on peut imaginer pour définir ou peindre la beauté idéale. De tous les charmes, en un mot, un seul lui manquait sans lequel il n'y a point de Vénus au monde, et qui était le prestige de Mme d'Egmont : c'était l'air de la volupté. Pour le prince de Rohan, il était jeune, leste, étourdi, bon enfant, haut par boutades en concurrence avec des dignités rivales de la sienne, mais gaiement familier avec des gens de lettres libres et simples comme moi [2]. »

C'est devant ces trois Grâces et leur Pâris que Marmontel lisait ses *Contes moraux* avant de les livrer au public. « On se donnait rendez-vous pour m'entendre, ajoute-t-il, et lorsque le petit souper manquait par quelque événement, c'était à dîner chez Madame de Brionne que l'on se rassemblait. J'avoue que jamais succès ne m'a plus sensiblement flatté que celui qu'avaient mes lectures dans ce petit cercle, où l'esprit, le goût, la beauté, toutes les grâces, étaient mes juges ou plutôt mes applaudisseurs. »

On ne s'étonnera donc pas si le prince Louis mit au service de Marmontel toute son influence, lorsque celui-ci se présenta, en 1763, à l'Académie, après la mort de Marivaux. Les cabales étaient

[1] La comtesse de Brionne était la cousine-germaine du prince Louis, Louise-Julie-Constance de Rohan Montauban, née comme lui en 1734, et fille de Charles Rohan Guémené, prince de Montauban, lequel était frère d'Hercule-Mériadec, père du prince Louis. Elle avait épousé, en 1748, le comte de Brionne, et nous avons parlé du cadeau de noces que lui avait fait le prince Constantin.

[2] *Mém. de Marmontel.* I. 315. — Mme Geoffrin parle aussi de ces soupers et de Mme d'Egmont dans ses lettres au roi de Pologne.

puissantes contre le protégé de Mme Geoffrin et de Mme de Pompadour, qui avait contre lui l'inimitié du duc de Praslin. Duclos réussit à les vaincre :

« Voilà donc enfin Marmontel de l'Académie, écrivait d'Alembert à Voltaire, le 8 décembre 1763. J'en suis d'autant plus charmé que la querelle qu'on lui faisoit au sujet de M. d'Aumont n'étoit qu'un prétexte pour ceux qui désiroient l'exclure [1]. La véritable raison étoit sa liaison avec des gens qu'on a pris fort en haine, je ne sais pourquoi [2], à quatre lieues d'ici [3]; en un mot, avec les philosophes qui font également peur aux dévots et à ceux qui ne le sont pas. L'affaire Marmontel étoit comme celle des Jésuites ; il y avoit une raison apparente qu'on mettoit en avant et une raison vraie que l'on cachoit. Heureusement pour la philosophie, tous les gens faits pour la craindre n'ont pas pensé de même. M. *le prince Louis de Rohan*, tout coadjuteur qu'il est de l'évêché de Strasbourg, a bien voulu, en cette occasion, être le coadjuteur de la philosophie, et lui a rendu, sans manquer à son état, tous les services imaginables : c'est par lui que vous avez aujourd'hui, dans l'Académie Françoise, un partisan et un admirateur de plus. M. le prince Louis mérite, en vérité, la reconnoissance de tous les gens de lettres, par la manière dont il sait les défendre et les servir dans l'occasion; et quand vous l'auriez préféré à moi, comme vous avez fait tant d'autres, pour lui envoyer l'ouvrage de votre ami sur *la Tolérance* [4], bien loin de vous en faire des reproches, je vous en ferois des remerciements [5]. »

Etrange transformation que celle du prince abbé en *coadjuteur de la philosophie !* Son châtiment est dans cette réponse de Voltaire à d'Alembert :

« Je suis enchanté que M. Marmontel soit notre confrère, c'est une bien bonne recrue; j'espère qu'il fera du bien à la bonne cause. Dieu bénisse M. le prince Louis de Rohan ! J'envoie une *Tolérance* à M. le prince de Soubise, le ministre d'Etat, qui la communiquera à M. le coadjuteur... Conservez-moi votre amitié ; défendez la bonne cause *pugnis,*

[1] Il faut lire dans les *Mémoires de Marmontel* le récit détaillé de toutes ces intrigues qui nous entrainerait trop loin de notre sujet.

[2] Vous le saviez bien, hypocrite philosophe.

[3] A Versailles.

[4] Cet ami n'était autre, on l'a déjà deviné, que Voltaire lui-même, très habile à varier ses pseudonymes.

[5] *Corresp. de Voltaire,* VII, 171.

unguibus et *rostro ;* animez les frères, continuez à larder de bons mots les sots et les fripons. *Ecr... l'inf...* [1] »

On sait ce que signifient, sous la plume de Voltaire, la bonne cause, et les initiales de ces mots : *Ecrasons l'infâme.* Et pour engager plus fortement encore l'imprudent prince Louis dans le parti philosophique, d'Alembert revenait à la charge, le 13 janvier 1764, en écrivant au maître :

« Tandis que j'écris des lettres à ce plat Monseigneur (*Jean-Georges Le Franc de Pompignan, l'énergique évêque du Puy*), il en est un qui mérite ce titre mieux que lui et à qui vous devriez écrire une lettre ostensible, pour le remercier, au nom de nous tous, de la manière honnête dont il se conduit avec les gens de lettres; c'est M. le prince Louis de Rohan, qui seroit certainement très flatté de recevoir de vous cette marque d'estime, et d'autant plus flatté qu'il n'a aucune liaison avec vous. Si vous pouviez même joindre à votre lettre quelques vers (vous en faites bien pour MM. Simon et Georges Le Franc), le tout n'en iroit que mieux. Vous devez bien être sûr qu'il a pour vous tous les sentiments que vous pouvez désirer, et qu'il n'est pas du nombre des fanatiques qui ont mis dans leurs intérêts les commis de la poste... [2] »

Voltaire s'exécuta, car d'Alembert lui mandait de nouveau, le 22 février : « A propos de lettres, vous en avez écrit une charmante au prince Louis, qui en est ravi : il la montre à tout le monde, et en vérité il mérite ce que vous lui dites par la manière dont il se conduit avec les gens de lettres [3]. »

Il la montra si bien, qu'elle dut s'user complètement à ce commerce, car elle ne nous est pas parvenue. Elle manque aux publications de la correspondance de Voltaire et nous ne pouvons juger jusqu'à quel point l'encenseur de la Pompadour et de Frédéric avait encensé le coadjuteur de Strasbourg.

[1] *Corresp. de Voltaire*, 174.

[2] *Ibid.*, VIII, 229.

[3] *Correspondance de Voltaire*, VII, 197. — Le prince Louis avait écrit lui-même à Voltaire quelques jours auparavant, car nous trouvons dans un catalogue d'autographes ce fragment, daté du 8 février 1764, d'une lettre de lui relative aux *Commentaires* de Corneille : « Mon désir serait d'être un citoyen de cet État libre dont vous connaissez les forces et dont vous faites la gloire. Voilà toute mon ambition, elle fait mon mérite... »

Marmontel ne fut pas le seul académicien du parti philosophique qui eut à se louer des démarches du prince Louis. D'Alembert lui-même devint peu après son obligé. Le ministre Saint-Florentin ayant refusé d'accorder une pension que demandait pour lui l'Académie des sciences, se plaignait en ces termes au patriarche de Ferney, le 30 juin 1765 :

« Ce qui vous étonnera davantage c'est que le ministre qui en agit si indignement à mon égard a dit à M. le prince Louis qu'il n'avoit rien à me reprocher ni pour mes écrits, ni pour ma conduite. Le prince Louis vouloit aller au roi, qui sûrement ignore cette indignité; mais il n'en a rien fait dans la crainte de me nuire auprès du ministre en voulant me servir. Ma seule consolation est de voir que l'Académie, le public, tous les gens de lettres, à l'exception de ceux qui sont l'opprobre de la littérature, ne sont pas moins indignés que vous du traitement que j'éprouve... [1] »

A partir de ce moment, il n'est plus question du prince Louis dans la correspondance de Voltaire. Serait-ce parce que, tout en témoignant sa sympathie à certaines personnalités du clan philosophique, il savait conserver vis-à-vis de lui son indépendance ? Cela ne serait pas improbable, car on sait que la moindre critique ne

[1] *Corresp. de Voltaire,* VIII. 20.

Voltaire répondit assez justement au chef des encyclopédistes pour lui expliquer sa disgrâce : — « La plupart des lettres sont ouvertes à la poste : les vôtres l'ont été depuis longtemps. Il y a quelques mois que vous m'écrivites : « Que dites-vous des ministres, vos protecteurs ou plutôt vos protégés ?... » et l'article n'était pas à leur louange. Un ministre m'écrivit quinze jours après : « Je ne suis pas honteux d'être votre protégé, mais, etc.; » ce ministre paraissait très irrité. On prétend encore qu'on a vu une lettre de vous à l'impératrice de Russie, dans laquelle vous disiez : « La France ressemble à une vipère : tout en est bon hors la tête. » On ajoute que vous avez écrit dans ce goût au roi de Prusse. Vous sentez, mon cher philosophe, combien il a été inutile que je vous aie rendu justice et que j'aie écrit à ceux qui se plaignaient ainsi de vous que vous êtes l'homme qui a fait le plus d'honneur à la France..... Je suis persuadé que le ministre, qui n'a rien répondu sur votre pension, ne garde ce silence que parce qu'un autre ministre lui en a parlé. On est fâché contre vous, contre la *Vision*. Je sentis cruellement le coup que cette *Vision* porterait aux philosophes : je vous le mandai, vous ne me crûtes pas : mais j'étais très instruit,... etc., etc. » En deux mots, d'Alembert désirait être pensionné par le gouvernement qu'il vilipendait. Il était cependant de ceux qui appelaient les Jésuites des tartufes.

pouvait être soufferte dans les salons de Ferney, où l'infaillibilité du patriarche régnait en maîtresse absolue. Or, en recevant Thomas à l'Académie française, le 22 janvier 1767, le coadjuteur de Strasbourg ne lui avait pas épargné de justes critiques. On dut regretter d'autant plus que la maladie eût empêché, ce jour-là, le comte de Clermont, prince du sang, d'exercer les fonctions de directeur. L'éloquence ampoulée, inégale et prétentieuse du récipiendaire n'en avait pas imposé aux oreilles délicates du noble substitut : « Vous vous êtes attaché, lui avait-il dit, à faire envisager les lettres sous leur rapport avec le bien public. Il est beau, sans doute, d'étendre les lumières de son siècle et d'en perfectionner les mœurs ; mais ce rôle intéressant et sublime n'est confié qu'à ces hommes rares pour qui l'Être suprême a réservé les dons du génie. Les lettres ont un mérite moins éclatant, mais plus universel, celui de faire le bonheur de ceux qui les cultivent. » Puis après avoir loué Thomas sans emphase et même sans flatterie, le prince Louis parlait ainsi de son prédécesseur, en donnant fort adroitement une leçon au nouveau venu dans le temple :

« L'académicien estimable que nous regrettons, cultiva les lettres avec succès : il en recueillit la gloire et fut heureux par elles. Il les fit aimer à la cour : il inspira le goût de l'étude à d'illustres princesses qui scavent unir à l'éclat du rang et des vertus le mérite de la culture de l'esprit. M. Hardion porta dans sa conduite la simplicité noble qui fait le caractère de ses écrits. Cette simplicité si louable est peut-être la seule ressource des grands écrivains depuis que les raffinements de l'art semblent épuisés. Rien de plus rare, mais aussi rien de plus beau que l'accord du naturel et du sublime, de la noblesse et de l'aménité. »

Enfin, abordant les œuvres du récipiendaire lui-même, le prince Louis ne ménageait pas les conseils et louait avec réserve :

« Vos premiers ouvrages, lui disait-il, annonçaient en vous le germe de ce talent si précieux que la nature donne, il est vrai, mais qui *se perfectionne par la réflexion et par l'étude* ; je parle de ce goût sage et épuré qui empêche le génie de s'égarer dans son essor et qui le contient dans les bornes *du naturel et du vrai*. L'Académie a vu avec satisfac-

tion ce goût s'accroître en vous par degrés : et dans ce poème si désiré [1], où marchant sur les traces d'Homère et de Virgile, vous avez de grandes passions à mettre aux prises avec de grands obstacles, les ressorts d'une politique sublime à développer et à faire mouvoir, les mœurs d'une nation nouvelle à peindre, toutes les finesses de l'art à cacher sous les traits du génie créateur, le public attend que tout y sera subordonné aux règles du goût, et que la sévère critique y applaudira comme un chef-d'œuvre de *vos talents perfectionnés*. Ainsi, lorsqu'une plante vigoureuse a jeté avec abondance ses premières productions, sa sève se calme et l'arbre, conservant toujours la même vigueur, ne se couvre de fleurs que pour donner autant de fruits. »

Toute la critique fut unanime pour déclarer cette réponse du prince Louis judicieuse, noble, écrite avec autant de grâce que de facilité, telle en un mot qu'on devait l'attendre d'un directeur de ce rang, de ce nom et de ce mérite. Quintilien lui-même répondant à M. Thomas, ne lui eût pas fait sentir ses défauts, assurait l'*Année littéraire*, avec plus de ménagement et de douceur, ne lui eût pas donné des conseils plus sages et plus lumineux. Puisse-t-il en profiter ! ajoutait-elle. Comment avec de l'esprit et des connaissances peut-on être si loin, si loin de la nature et de la vérité [2] !

Cette fois les coryphées du parti philosophique ne chantèrent pas victoire, mais ils jugèrent prudent de se taire, et ceux qui avaient publié de si mordantes satires contre le discours de réception prononcé l'année précédente par Le Franc de Pompignan, n'osèrent pas s'attaquer à si forte partie.

Nous devons constater, du reste, que le coadjuteur de Strasbourg ne pratiquait point l'exclusivisme en matière de littérature et de philosophie. Sa porte était libéralement ouverte aux deux camps, et pendant qu'il tendait la main à d'Alembert, auteur du fameux opuscule sur la *Destruction des Jésuites*, il recevait dans son

[1] Il s'agit de la *Pétréide* ou le czar *Pierre Le Grand*, poème épique entrepris par Thomas. Dans cette même séance académique, il en lut un chant qui n'eut qu'un succès d'estime. Nous doutons fort qu'aucun de nos lecteurs connaisse même le nom de ce poème.

[2] *Année littéraire*, 1767, II, 30. — Le prince de Rohan-Guémené, disent les *Mémoires secrets de Bachaumont*, a répondu au récipiendaire avec moins d'emphase et de prétention, mais avec plus de noblesse et d'un style plus académique. (*Mém. sec.*, III, 148.)

hôtel les Jésuites, chassés, comme aujourd'hui, de leurs couvents. Le célèbre P. de Neuville [1] trouvait asile dans son hôtel, et le Père Georgel, qui avait professé avec succès pendant dix-huit ans les mathématiques et les humanités dans les collèges de Pont-à-Mousson, de Dijon et de Strasbourg, devenait son secrétaire intime. Le coadjuteur s'attacha tout particulièrement ce ci-devant soi-disant Jésuite, comme on disait alors, et lui donna toute sa confiance. L'abbé Georgel y répondit par un grand dévouement dont il donna des preuves non équivoques à son protecteur dans plusieurs circonstances critiques que nous aurons à rapporter [2]. Le prince l'en récompensa en l'élevant d'abord à la dignité de grand-vicaire de l'évêché de Strasbourg et en le comblant ensuite de bienfaits de toute espèce.

Nous n'ajouterons pas que la sollicitude du prince Louis s'étendait aussi bien aux comédiens [3] qu'aux gens de lettres de tous les

[1] « 17 août 1762. — On continue à dire que le ci-devant Père Berthier va à Rome, où son général l'appelle pour présider à un journal. Les fameux, ses confrères, sont tous hébergés chez des grands : le Père de Neuville est chez M. le prince Louis; le Père Griffet, chez Mme la présidente de Nicolaï, etc. » (*Mém. sec. de Bachaumont*, I, 127.)

[2] La première circonstance notable où l'abbé Georgel eut occasion de faire preuve de zèle envers son protecteur, fut la dispute pour la préséance qui s'éleva en 1771 entre les ducs et pairs et les trois maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon. Les prérogatives et les distinctions dont ces trois maisons jouissaient à la Cour, blessaient la fierté des ducs et pairs qui prétendaient ne devoir être précédés que par la famille royale et les princes du sang, et qui présentèrent un mémoire à Louis XV pour revendiquer les anciens droits de la pairie. Ce mémoire, rédigé par l'académicien Gibert, secrétaire de la pairie, attaquait spécialement la maison de Rohan et contestait son origine en tant que remontant à la maison souveraine de Bretagne. Louis XV, fort embarrassé, fit part de ses hésitations au maréchal de Soubise et l'engagea à conseiller sa famille de répondre au mémoire et de prouver la certitude de son origine souveraine. L'abbé Georgel fut chargé de ce travail, et son livre, présenté au roi, assura à la maison de Rohan les prérogatives dont elle était en possession. (Notice sur l'abbé Georgel, en tête de ses *Mémoires*.) Nous n'avons pas à discuter ici la valeur ni les conclusions de ce livre. (Voir sur cette affaire les *Mémoires secrets de Bachaumont*, VI, 61, 67-70, etc.)

[3] En voici un exemple. On lit dans les *Mémoires secrets de Bachaumont :*

« 7 janvier 1767. — Le sieur Molé commence à se flatter de pouvoir reparoître dans peu sur la scène. Mlle Clairon, toujours zélée pour l'honneur du théâtre et des histrions, a imaginé de proposer des souscriptions en faveur de cet acteur convalescent; elle a la manie de vouloir reparaître: elle s'offre de jouer une ou deux fois

partis, car cela suffit très amplement pour justifier la popularité incontestable dont il jouit paisiblement pendant toute cette période de sa vie. Nous trouvons un curieux document littéraire qui la constate pour ainsi dire officiellement sur le Parnasse. Son frère, le prince Ferdinand, ayant été nommé évêque de Bordeaux au commencement de l'année 1770, un courtisan adressa au nouveau prélat une ode pompeuse où il disait en mauvaise prose rimée :

Sur ton Trône, Église fameuse,
Tu vois monter un rejeton
De cette race glorieuse
Qui porta le sceptre Breton :
Son moindre éclat est sa naissance;
Il n'usera de sa puissance
Que pour l'honneur des saintes loix;
La bonté qui toujours l'inspire
Fera, sous son aimable empire,
Du devoir écouter la voix.

Mais deux strophes nous intéressent particulièrement : ce sont celles dans lesquelles le poète faisant allusion au prince Louis qui devait sacrer lui-même son frère dans l'église de la Sorbonne, félicite les mânes des cardinaux de la maison de Rohan des vertus des deux jeunes prélats. On a tellement abusé de la satire au sujet du prince Louis à la suite du scandaleux procès du collier, qu'il est indispensable de noter au passage ces éloges enthousiastes ;

Mais du Temple la porte s'ouvre ;
Un Dieu paroit sur les autels;
Le voile auguste qui le couvre
Le cache aux regards des mortels.
Par son choix, un illustre frère,
Interrompant le saint mystère,

sur un théâtre particulier, quand on aura rassemblé une quantité d'amateurs suffisante. Les billets seront d'un louis. Ce projet fait la plus grande sensation à la Cour et à la ville, et c'est un empressement à qui souscrira. — 13 janvier. — Les souscriptions proposées par M^lle^ Clairon prennent la plus grande faveur : on ne se contente pas de donner un louis : il est ignoble de ne prendre qu'un billet. Quatre prélats se sont mis au nombre de ces amateurs, M. le prince Louis, l'archevêque de Lyon, l'évêque de Blois et l'évêque de Brieux. » (*Mém. sec.*, III, 143-144).

Consacre son frère en ce jour ;
Du ciel présent à ce spectacle,
Prince chéri, j'entends l'oracle ;
Il éternise votre amour.

Vous, les colonnes de l'Eglise
Dans les temps les plus orageux,
Ames de *Rohan*, de *Soubise*,
Contemplez-les du haut des cieux ;
Ils sont vos vivantes images ;
Ils ont mérité les suffrages
Jadis à vos noms prodigués ;
Ce sont vos traces qu'ils vont suivre,
Et par eux on verra revivre
Les traits qui vous ont distingués.

Cette ode, remarque l'*Année littéraire*, a du moins un mérite que n'ont pas les trois quarts des poésies de ce genre, qui ne sont qu'un tissu gigantesque de louanges mensongères, en secret désavouées par tous les lecteurs. Ici les éloges sont simples, vrais, justes, et conformes à la voix publique [1].

Nous terminerons cette période paisible de la carrière du prince Louis, par un épisode qui marque exactement le point de départ de ses agitations futures : la réception à Strasbourg de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, qui venait en France épouser le Dauphin, pour monter quatre ans après sur le trône et périr en 1793 de l'épouvantable supplice que l'on sait.

La description des fêtes brillantes qui eurent lien à cette occasion, fut imprimée à Srasbourg en une plaquette in-4° de 16 pages, aujourd'hui assez rare. Elles font honneur à l'esprit et au goût du baron d'Autigny, prêteur royal, et des magistrats de la ville. Le cardinal-évêque de Strasbourg s'y distingua entre tous. La magnificence, remarque un compte rendu de cette publication, est l'apanage de la maison de Rohan. Rien n'est comparable à celle que fit éclater S. E. le prince Constantin, soit dans son palais épiscopal, où Madame la Dauphine descendit le 7 mai 1770 et demeura pen-

[1] *Année littéraire*, 1770, II, 70-74.

dant son séjour, soit à Saverne, où elle arriva le 8 au soir [1]. Les comtes qui composaient le grand chapitre de Strasbourg, s'étaient rendus au palais épiscopal, dit la relation, pour faire leur cour à Marie-Antoinette, ayant à leur tête le cardinal de Rohan ; cette princesse embrassa le cardinal, le prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux, grand prévôt du chapitre, le prince de Lorraine, grand doyen, et le prince Louis, coadjuteur du cardinal. Nous ne rapporterons pas ici toutes les harangues qui furent prononcées à cette occasion, mais nous retiendrons la suivante, que le prince Louis adressa à Madame la Dauphine sur le seuil de la cathédrale :

« Madame, les deux nations réunies dans ce temple, s'empressent de rendre d'immortelles actions de grâces au Dieu des Empires, qui, par des nœuds augustes et si vivement désirés, va mettre le sceau à leur félicité commune et cimenter une alliance dont le but a été de protéger la religion et de faire régner la paix.

« Vous voyez l'Alsace faire éclater sa joie. La France vous attend pour couronner ses vœux, et, dans les mouvemens d'allégresse qui vont se

[1] Nous trouvons dans les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* de curieux détails sur le séjour de Marie-Antoinette à Strasbourg et au palais épiscopal : « L'entrée de la princesse, dit-elle, fut magnifique. On habilla trois compagnies de jeunes enfants de douze à quinze ans en Cent-Suisses, et on les rangea sur le passage de S. A. R. pendant que dix-huit bergers et autant de bergères du même âge lui offraient des corbeilles de fleurs. Rien n'était plus galant que cet accoutrement-là..... Les petits Cent-Suisses eurent la permission de monter la garde dans la cour de l'évêché pendant le séjour qu'y fit madame la Dauphine. Cela s'était pratiqué ainsi lors du voyage du roi Louis XV avant sa maladie, à Metz; le programme des fêtes était le même, sauf les devises de circonstance. Des personnes qui y avaient assisté me racontèrent l'effet produit par le feu d'artifice : j'éprouvai des émotions semblables. Rien n'était beau comme ces figures mythologiques, ces chevaux, ces chars, ces dieux marins, ces armes, ces écussons enflammés au milieu de la rivière d'Ill les réfléchissant mille fois. Cela ressemblait à la fin du monde : on ne savait plus où l'on en était. Pendant ce temps on distribuait des vivres au peuple. J'ai vu de mes yeux un bœuf rôtir tout entier, les fontaines de vin couler et le pain se fouler aux pieds sans que les plus pauvres se donnassent la peine de le ramasser. Le soir, la ville entière fut illuminée; la cathédrale, depuis la croix jusqu'aux fondements, n'était qu'une flamme : chaque ornement ressortait scintillant comme une constellation d'étoiles. Les différents corps de métiers obtinrent la permission de montrer leur adresse dans des jeux relatifs à leur profession : Madame la Dauphine distribua les prix et les accompagna de ces charmantes paroles dont sur le trône elle n'a point oublié le secret, etc.... » (*Mém. Oberkirch*, édition Charpentier, 1869, I. 31).

manifester de toutes parts, reconnaissez, Madame, le même sentiment qui a fait verser des larmes à Vienne et qui laisse dans le cœur de ceux dont vous vous séparez les plus vifs et les plus tendres regrets. Ainsi l'archiduchesse Antoinette est déjà connue, même où elle n'a pas encore été vue. On ne doit souvent cet avantage qu'à sa naissance : pour vous, Madame, vous le devez à vos vertus, vous le devez à vos grâces, et surtout à la réputation de ces qualités naturelles et bienfaisantes que les soins d'une mère à jamais mémorable ont sçu perfectionner. Vous allez être parmi nous la vivante image de cette Impératrice chérie, depuis longtemps l'admiration de l'Europe, comme elle le sera de la Postérité. C'est l'âme de Marie-Thérèse qui va s'unir à l'âme des Bourbons : d'une si belle union doivent naître les jours les plus sereins, et nos neveux, sous l'heureux empire d'Antoinette et de Louis-Auguste, verront se perpétuer le bonheur dont nous jouissons sous le règne de Louis-le-bien-aimé [1]. »

Les relations du prince Louis avec la jeune Dauphine commençaient, on le voit, sous les meilleurs auspices, et cette harangue semblait promettre au coadjuteur de Strasbourg de longs jours de faveur. Elle fut malheureusement la première et la dernière que le prince Louis, malgré les charges éminentes qu'il occupa plus tard à la cour, adressa jamais à Marie-Antoinette. Nous entrons dans la période critique de son existence : les fautes et les imprudences seront désormais nombreuses ; mais il importait de couronner la période heureuse par ce discours, car les pamphlets de 1789 ont prétendu que l'inimitié de Marie-Antoinette contre le prince Louis avait pris naissance à Vienne, pendant son ambassade, à la suite de ses relations directes avec lui. Les dates sont impitoyables.

René Kerviler.

(*A suivre*).

[1] *Année littéraire*. 1770. II (274-276).

MOLIÈRE ET SES NOUVEAUX ÉDITEURS [1]

I

Au mois de février 1879, nous signalions aux lecteurs de la *Revue* la belle édition de Molière, publiée par MM. Mame dans leur collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVII^e^ siècle*. Nous voudrions les entretenir aujourd'hui d'une autre édition du même écrivain, publiée par MM. Hachette.

Il nous est arrivé, à l'occasion du Boileau de MM. Mame, de faire observer qu'il n'était accompagné d'aucune note, et d'ajouter que c'était là à nos yeux une sérieuse recommandation. Nous disions à ce propos : « Il est de mode maintenant de multiplier les notes; reléguées autrefois au bas des pages, elles ont si bien remonté que c'est à grand'peine si le vrai texte peut obtenir quelques lignes dans le haut de la page et comme par grâce. Les vers de Corneille ou de Racine, la prose de M^me^ de Sévigné ou de La Bruyère, n'est plus que l'accessoire : ce sont les notes de l'éditeur qui sont le principal. On leur a d'abord laissé prendre un pied dans le livre : elles en ont bientôt pris quatre. Encore un peu, et nos commentateurs diront aux pauvres grands écrivains chez lesquels ils se sont installés :

La maison est à moi; c'est à vous d'en sortir !

Je sais donc un gré infini à M. Mame de nous donner le texte de nos classiques tel qu'ils nous l'ont laissé eux-mêmes, et de faire grâce au lecteur d'un voisin, fort savant sans doute, mais encore plus incommode, qui, à chaque vers, que dis-je ? à chaque hémis-

[1] *Les Grands écrivains de la France*, nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Régnier. — Molière, tomes I à V. Paris, librairie Hachette et C^ie^, boulevard Saint-Germain, 79.

tiche, le tire par la manche et le force, avant d'aller plus loin, d'ouïr un long discours et une copieuse dissertation. »

M. de Bausset, écrivant successivement l'*Histoire de Bossuet* et l'*Histoire de Fénelon*, a donné tour à tour raison à l'un et à l'autre, dans le récit de la querelle qui divisa ces deux grands hommes. Je pourrais m'autoriser de cet illustre exemple pour m'excuser, après avoir autrefois fait l'éloge d'une édition sans notes, de venir aujourd'hui recommander une édition où les notes abondent. Mais j'estime qu'il n'y a là aucune contradiction. Il est certain, en effet, que lorsqu'on veut lire d'un trait une tragédie de Racine ou une comédie de Molière, il ne faut pas avoir sous les yeux un texte encombré de variantes, de notes et notices, et de toutes sortes d'*impedimenta*. Mais lorsqu'à d'autres heures vous êtes en disposition de vous attarder sur une page, sur une scène de l'un de ces grands écrivains et de la déguster en quelque sorte à petits coups, c'est une vraie fête pour l'esprit d'avoir là, sous la main, tout ce qui se rattache aux vers que l'on a sous les yeux, tous les souvenirs biographiques, historiques ou littéraires qui s'y rapportent. Pour ma part, je n'hésite pas à penser que, dans toute bibliothèque, il doit y avoir deux exemplaires de chacun de nos classiques du XVII^e^ siècle, l'un ne donnant que le texte, l'autre annoté.

Ce qui prouve bien d'ailleurs qu'une édition annotée de Molière répond à un véritable besoin, c'est la multiplicité des éditions de ce genre, et le succès qu'elles ont obtenu. Sans parler de l'édition de Bret, au XVIII^e^ siècle, nous avons eu de notre temps celles de Petitot (1812), d'Auger (1819-1825), d'Auguis (1823), de Taschereau (1823-1824), d'Aimé-Martin (1824-1826), de M. Louis Moland (1863-64), enfin la dernière et la plus considérable de toutes, celle qui fait partie de la collection des *Grands écrivains de France*, publiée par MM. Hachette.

Voilà huit ans que le premier volume de cette édition a paru, et elle n'en est encore aujourd'hui qu'au cinquième. M. Eugène Despois, qui l'avait entreprise, sous les auspices et la direction de

M. Ad. Regnier, est mort pendant l'impression du quatrième volume, et il a été remplacé par un érudit qui a fait ses preuves, M. Paul Mesnard. Deux autres personnes ont concouru à ce travail, M. Desfeuilles et M. Ad. Régnier fils, mort lui-même avant M. Eugène Despois. On ne s'étonne pas que quatre et cinq personnes, des plus savantes, aient eu besoin de se réunir pour mener à bien une pareille œuvre, lorsqu'on parcourt un de ces volumes. Jamais la recherche intelligente et consciencieuse, jamais la précision et la minutie du détail, jamais l'abondance ou plutôt la prodigalité des documents n'ont été poussées aussi loin. Ce n'est pas exagérer que de dire que les notes de chacun des volumes, imprimées en texte extrêmement fin, renferment la valeur d'au moins quatre in-octavo ordinaires; ce qui représente, pour les cinq volumes parus, la matière de *vingt* volumes de notes, et nous ne sommes rendus qu'au *Misanthrope*.

Indépendamment des notes qui acompagnent chaque scène, chaque pièce est accompagnée d'une *Notice* particulière qui a parfois l'importance d'un véritable ouvrage. Celle du *Misanthrope*, par exemple, n'a pas moins de cent pages de petit texte, et des détails sans nombre qu'elle contient, il n'en est pas un qui ne soit puisé aux sources et qui ne repose sur un document contemporain.

Pour nous, nous ne saurions dire trop haut l'estime profonde que nous inspirent des travaux aussi complets, des recherches si patientes mises en œuvre avec une si parfaite habileté. Ou plutôt, nous ne voyons qu'une manière de témoigner aux honorables éditeurs notre sympathie et notre reconnaissance, c'est de leur signaler, non une inexatitude, comme il en échappe aux plus attentifs, nous n'avons pu en trouver une seule, mais simplement une omission.

II

La notice, placée en tête de chaque comédie, remonte aux origines de la pièce et la suit jusqu'à nos jours. Rien n'est oublié, pas une seule représentation, pas un seul des acteurs qui ont successi-

vement tenu les rôles. Il n'est pas de détail, si petit qu'il soit, qui ne paraisse aux éditeurs digne d'être enregistré, pour peu qu'il ait avec leur sujet un rapport, même éloigné. Comment donc se fait-il que, dans leur *Notice* sur le ***Misanthrope***, ils n'aient rien dit du ***Misanthrope***, tel que l'avait fait la Révolution? Un exemplaire du chef-d'œuvre de Molière, corrigé par la censure de 1793, à l'usage des *comédiens de la nation*, se trouvait dans la bibliothèque de M. Armand Bertin, et il figure, dans le catalogue de cette précieuse bibliothèque, sous le n° 886. Les changements apportés par les censeurs révolutionnaires sont caractéristiques et valent d'être conservés. Nous en indiquerons quelques-uns.

Dès la première scène de l'acte I^er^, les corrections commencent. Philinte disait :

> Et parfois, n'en déplaise à votre austère *honneur*...

Honneur! Cela sentait son royaliste d'une lieue ; *Honneur* est biffé et remplacé par *humeur*.

A la scène II, Oronte dit à Alceste :

> Je crois qu'un ami chaud, et de ma *qualité*...

Qualité est un mot aristocrate, et on le remplace par le mot : *rareté* :

> Je crois qu'un ami chaud, et de ma *rareté*.

C'est encore ce pauvre Oronte qui disait un peu plus loin, en vers fort galamment tournés :

> S'il faut faire à la cour pour vous quelque ouverture,
> On sait qu'auprès du roi je fais quelque figure ;
> Il m'écoute, et dans tout il en use, ma foi,
> Le plus honnêtement du monde avecque moi !

La cour ! le roi ! ! Les quatre vers sont impitoyablement supprimés et remplacés par ces douze syllabes :

> *Oui, disposez de moi de toutes les manières.*

A Oronte, qui veut le faire juge de la question de savoir s'il est bon qu'il publie son sonnet, Alceste répond :

Monsieur, je suis mal propre à décider la chose.

Mal propre ! Ici le censeur sans-culotte se sent personnellement atteint, et il ne souffrira pas qu'on le joue de la sorte. Il se creuse la cervelle et il finit par mettre à la place : ***Je suis peu propre...***

Nous arrivons, dans cette même scène, la plus parfaite peut-être qui soit au théâtre, nous arrivons à la vieille et immortelle chanson :

Si le roi m'avait donné...

Voici ce qu'elle est devenue entre les mains du censeur *patriote:*

Si l'on voulait me donner
Paris la grand'ville,
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais, *d'amour ravi :*
J'aime mieux ma mie,
O gay !
J'aime mieux ma mie.

Au second acte, le *citoyen* censeur sabre impitoyablement les mots *rubans, perruque, canon, poudre, reingrave*, tous mots suspects d'aristocratie. Le marquis Clitandre, un ci-devant, disait, à la scène IV :

Parbleu ! je viens du Louvre, où Cléonte, au levé,
Madame, a bien paru ridicule achevé.

Le *Louvre* et le *levé* disparaissent pour faire place à ceci :

Parbleu ! je viens de voir Cléonte ; *il est trouvé,*
Madame, en tous les points, ridicule achevé.

Un peu plus loin, dans Molière, Célimène trace de Géralde ce délicieux croquis :

O l'ennuyeux conteur !
Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur;
Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse,
Et ne cite jamais que duc, prince ou princesse ;
La qualité l'entête ; et tous ses entretiens
Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens ;
Il tutoye en parlant ceux du plus haut étage,
Et le nom de Monsieur est chez lui hors d'usage.

Oser parler de *grand seigneur*, de *qualité*, de *duc*, de *prince*, de *princesse*, de *Monsieur*, c'était aussi par trop d'audace, et notre censeur en punit incontinent Célimène en la condamnant à dire les vers suivants :

O l'ennuyeux conteur !
Jamais on ne le voit *sortir de sa splendeur*,
Jamais on ne l'entend *citer que sa richesse*,
Ses fermes, ses chevaux, et sa chasse et ses chiens ;
Ses terres, ses maisons, font tout *son entretien* ;
Le nom de citoyen est chez lui hors d'usage,
Et d'être tutoyé lui paraît un outrage.

A la fin du second acte, lorsque l'exempt vient faire sommation à Alceste, celui-ci répond :

Hors qu'un commandement exprès du roi me vienne...

Le censeur lui fait dire :

Hors qu'un décret, Monsieur, décret exprès me vienne...

Nous voici au troisième acte, et c'est au tour du ci-devant Acaste d'être traité, par le censeur, comme l'avait été tout à l'heure l'infortuné Clitandre. Molière l'avait fait *noble ;* le censeur supprime sa *noblesse*. Molière avait reconnu *le rang que lui donnait sa race ;* le censeur supprime le *rang*. Il était

Fort aimé du beau sexe, et bien auprès du maître.

Du maître? Qu'est-ce à dire? Apprenez qu'il n'y a plus de maître, et mettons bien vite :

Adoré, recherché du beau sexe, son maître !

Mais l'espace va nous faire défaut. Passons donc au dernier acte et à la scène dernière. Acaste lit la lettre de Célimène, revue et corrigée par le censeur. — Au lieu de : *Notre grand flandrin de vicomte,* il lit : Notre grand flandrin de *réveur*. — Au lieu de : *Ce sont de ces mérites qui n'ont que la cape et l'épée,* il lit : Ce sont de ces mérites qui n'ont que l'*air de la prétention*. — Au lieu de : *Pour l'homme aux rubans verts,* il lit : Pour l'homme aux *humeurs noires !* Et en effet *rubans verts* ne pouvait passer au théâtre, à une époque où, en vertu du décret du 17 septembre 1792, rendu, non par la Convention, mais par l'Assemblée législative, non par les Montagnards, mais par les Girondins, on envoyait à l'échafaud le marchand qui avait vendu ou la femme qui avait attaché à son bonnet une cocarde blanche ou verte !

Enfin, le malheureux Acaste termine la lecture de sa lettre, et, ahuri sans doute par les sottises que vient de lui faire dire le censeur, il perd la tête, et au lieu de lancer à Célimène, en partant, les deux vers de Molière :

Et je vous ferai voir que les petits marquis
Ont, pour se consoler, des cœurs du plus haut prix,

il lui adresse bêtement ces deux vers ridicules :

Et je vous ferai voir que *les petits messieurs*
S'adressent quelquefois à de sensibles cœurs.

Ce pauvre Molière avait bien fait de venir au temps du *tyran* Louis XIV ; car s'il eut vécu en l'an de grâce et de liberté 1793, il lui eût été interdit d'aborder le théâtre, et s'il n'avait pu étouffer entièrement les éclats de sa verve, il aurait certainement payé de sa tête les imprudences de son génie. On ne peut relire le *Misanthrope*, ainsi arrangé par les censeurs de la Révolution, sans se

rappeler le mot si juste de M. Bertin l'aîné, parlant un jour à M. de Sacy des hommes et des choses de la première République : « On sait combien c'était horrible ; on ne sait pas assez combien c'était bête. »

Quoi qu'il en soit de l'omission que nous venons de signaler, l'édition de Molière, publiée par MM. Eugène Despois et Paul Mesnard, est un travail excellent, qui épuise le sujet et qui laisse vraiment bien peu de chose à dire aux *Moliéristes* de l'avenir. Quant aux *Moliéristes* du présent, ils n'ont qu'une chose à faire : acheter les cinq volumes déjà parus, les placer sur le rayon préféré de leur bibliothèque, et de temps en temps, le plus souvent possible, en prendre un, l'ouvrir au hasard et en savourer lentement quelques pages. Où qu'ils tombent, ils sont sûrs de trouver des choses neuves et curieuses, agréablement et simplement dites,

Sans tous ces faux brillants où chacun se récrie.

EDMOND BIRÉ.

CHARLES DE CARESTIEMBLE

Un remords est comme une lourde pierre jetée dans l'eau paisible d'un lac : l'âme en est troublée pour longtemps !

Feuilles mortes.

I

Entre Rennes et Fougères, sur un coteau assez élevé, est bâtie une petite ville aux souvenirs historiques, et qui en conserve avec soin les curieux vestiges. Saint-Aubin du Cormier, en effet, a été le théâtre de la défaite du duc d'Orléans, depuis Louis XII, alors que révolté contre l'autorité de son souverain Charles VIII, il s'en allait guerroyer afin d'enlever à la dame de Beaujeu la tutelle du jeune roi. On sait ce qu'il advint de cette équipée chevaleresque : Louis de la Trémouille, à la tête des troupes de Charles VIII, vainquit le duc d'Orléans à Saint-Aubin; en 1488, le fit prisonnier et l'enferma dans une maison qu'on montre encore aujourd'hui. La légende locale veut même (croyez-la si vous voulez) qu'on l'ait gardé dans la cave sous triple serrure, pour y attendre les ordres de la régente. Celle-ci, digne fille de Louis XI, sans pitié pour le prince humilié, le fit transporter au château de Bourges, et serrer dans une étroite cellule où il resta trois ans. Charles VIII, d'un caractère doux et humain, l'en fit sortir lorsqu'il prit en main les rênes de l'État. Le duc d'Orléans se montra depuis, par sa fidélité, digne de la clémence de son royal cousin.

Saint-Aubin du Cormier conserve encore les ruines du château de la duchesse Anne. La moitié de l'antique donjon, frangé en deux

dans le sens de la hauteur, se dresse encore droite et solide sur sa base. Elle est en partie couverte de lierre. Des arbres ont pris racine dans les antiques cheminées, demeurées debout avec ce qui reste de la vieille tour. On voit encore la place du pont-levis qui s'abaissait ou se levait, selon la volonté des maîtres du château. Plus bas se trouvent les fossés : vastes douves, sur lesquelles s'ouvraient les longs souterrains qui régnaient toujours sous les places fortes du moyen âge, mais qui sont actuellement presque comblés.

A une centaine de mètres du donjon s'élèvent d'autres ruines, remarquables par leurs formes bizarres et leurs fenêtres ogivales toutes garnies de lierre. Ces constructions ont dû autrefois rejoindre la grande tour, et quelques pans de murs les y relient encore.

On ne peut s'empêcher de regarder avec mélancolie ces masses de pierres, souvenir d'un temps qui n'est plus. La vie circulait autrefois avec le mouvement et le bruit derrière ces épaisses murailles ; le cliquetis des armes, le cri des sentinelles, le pas lourd des soldats, lance ou pique en main, étaient des symboles de force, de puissance, de souveraineté.

Aux fanfares guerrières succédaient aussi parfois de plus gais accords. On voyait défiler sur le pont-levis de brillantes cavalcades ; les jeunes châtelaines passaient, poétiques et gracieuses sur leurs haquenées, escortées par de valeureux seigneurs. Les paysans, attirés par ce spectacle, pouvaient suivre des yeux cette troupe joyeuse qui descendait dans la plaine ; ils la voyaient côtoyer quelques moments la petite rivière qui serpente entre les saules de la vallée, puis disparaître derrière la colline.

Mais cet âge chevaleresque n'est plus ; il n'en reste d'autres traces que ces ruines informes.

Lorsque le touriste s'assied rêveur au pied de la vieille tour, il jouit d'une vue splendide. Au loin, des rochers, des bois, des vallées ; puis le château de Saint-Mard et ses vieilles tourelles ; Fougères, dont l'église Saint-Léonard se dessine à l'horizon avec la promenade qui l'entoure. A gauche, sur la route du Mont Saint-Michel, s'étend une lande immense appelée la Rencontre, une

ferme dite *Mort-au-Val* [1]. Là, fut livré plus d'un sanglant combat ; ce qui a fait dire à un poète breton : *Saint-Aubin, tes rougeâtres bruyères semblent dégoutter encore du sang de nos guerriers !...*

Le 24 avril 1868, jour où commence cette histoire, un beau soleil de printemps inondait de ses rayons la petite ville de Saint-Aubin du Cormier. Pas un nuage ne tachait de son ombre l'azur du ciel. Des groupes de petits oiseaux babillards jetaient à la brise leurs joyeuses chansons, et semblaient vouloir se dédommager en ce beau jour des souffrances de l'hiver. Quelques pousses d'un vert tendre s'épanouissaient sur les branches des arbres, ramenant la vie et la sève dans ces rameaux desséchés que l'hiver avait frappés d'une mort apparente. Tout était donc espérance et joie ; la terre et le ciel s'unissaient pour célébrer de concert le réveil de la nature.

Presque à l'entrée de la ville, et adossée à un bouquet d'arbres que les habitants désignent sous le nom pompeux de *bois*, s'élevait une jolie maison. Sa façade, de larges pierres de taille, ne manquait pas d'élégance. Le contour des fenêtres surmontées d'une fine sculpture de granit, la hauteur et la forme de la toiture, le cachet original des hautes cheminées de pierres ornementées, disaient son âge déjà respectable et son origine aristocratique.

Un parterre, fermé par une grille en fer, la séparait de la rue. Quelques branches de lierre entrelaçaient leurs guirlandes aux barreaux de la grille, et les laissaient retomber ensuite, pour obéir sans résistance aux caprices du vent. On aurait pu penser, de loin, que l'art avait ainsi disposé ces effets de verdure, mais en approchant on était vite désabusé. Lorsque l'on avait franchi la grille, on constatait partout le désordre, l'incurie, l'abandon. Le parterre démodé laissait voir ses carrés symétriques entourés de bordures de buis, dont les pousses non taillées avaient démesurément grandi et donnaient aux ronds et aux losanges, dont elles marquaient les contours, l'aspect de petits bassins creusés dans la terre et vides de

[1] Certains actes, il est vrai, écrivent *Moroval* et même *Moronval*. Mais nous avons le droit de choisir entre ces diverses orthographes.

leurs eaux. Quelques plantes vivaces, poussant leurs branches rabougries et dégénérées à travers le buis, étaient à leur tour repoussées et étouffées par la sève plus vigoureuse des rosiers sauvages.

Ce désordre, ce pêle-mêle, où la loi du plus fort éclatait dans toute sa brutalité, attristait le regard et la pensée.

Derrière la maison s'étendait un vaste jardin où la même négligence régnait partout. Des fraisiers plantés en bordure le long des allées, n'étant plus taillés par la main soigneuse du jardinier, avaient, joyeux comme des écoliers en vacances, fait acte de bon voisinage en visitant leurs frères qui leur faisaient vis-à-vis. Ceux-ci s'étaient empressés de leur rendre leur visite, et il en était résulté tant d'allées et de venues, que le passage disparaissait sous une profusion de branches et de feuilles parasites.

Une pièce d'eau, négligée comme le reste et à moitié desséchée, laissait voir une onde verdâtre, croupissante, dans laquelle s'ébattaient de hideux insectes. Au milieu de toute cette désolation, un bel arbre se dressait, faisant contraste : c'était un magnifique saule pleureur, debout sur le plan incliné qui menait à la pièce d'eau. Il laissait pendre jusqu'à terre ses branches d'un vert léger que la brise agitait doucement, et quoiqu'il fût par lui-même un emblème de deuil, ainsi placé il était devenu un témoin et un souvenir de temps plus heureux.

Une porte grillée donnait accès du jardin dans le petit bois dont nous avons parlé, et qui en dépendait ; mais on eût vainement cherché à faire jouer le verrou qui fermait cette porte : la rouille l'avait depuis longtemps soudé.

L'intérieur de la maison n'était pas plus soigné que l'extérieur. Lorsqu'on avait franchi le seuil, le regard était attristé par l'aspect délabré des appartements. Les vieilles tentures de tapisseries laissaient voir, en mainte place, les ravages de bien des générations de rongeurs. Tel personnage se voyait ainsi privé des draperies flottantes de sa robe, tel autre n'offrait plus qu'un trou béant à la place de ses traits majestueux.

Les hautes fenêtres étaient sans rideaux; quelques meubles surannés, quelques fauteuils boiteux formaient tout l'ameublement.

Cependant ces sombres tentures, ces meubles aux dorures effacées, ces grandes cheminées dont les plaques de fond étaient blasonnées, indiquaient clairement qu'une famille noble et riche avait jadis habité cette demeure, aujourd'hui si délaissée. Quelques portraits de famille figuraient, sombres et mornes, dans leurs cadres fanés; leurs regards mélancoliques semblaient contempler avec amertume la ruine de leur maison.

Au jour dont nous parlons, la vieille habitation avait pour un moment dépouillé sa tristesse habituelle. La porte d'entrée tenait ouverts ses larges battants, une foule animée entrait, sortait, causait, riait. Les dames faisaient bruire sur les vieux parquets la longue traîne de leurs robes, en se communiquant leurs remarques et leurs projets. Quelques-unes regardaient avec des yeux d'envie de vieilles faïences de Rouen, des assiettes plus ou moins dépareillées de vieux chine, ou encore des plats splendides de Nevers ou de Delft.

Mais ce n'était pas seulement la *belle société* de la petite ville qui s'était donné rendez-vous dans la vieille demeure ; des hommes et des femmes du peuple y coudoyaient les jeunes élégantes, et les sympathies des uns et des autres ne les attiraient pas vers les mêmes objets : tandis que la femme du monde restait émerveillée devant la tapisserie décolorée qui recouvrait un fauteuil vermoulu, la modeste ménagère palpait un matelas ou examinait en connaisseuse la finesse des draps déposés en piles sur les tables.

Il était facile de deviner le mobile qui mettait ainsi en mouvement cette foule disparate; mais si l'on avait pu en douter, une grande affiche placée près de la porte d'entrée eût fait cesser toute incertitude, on y lisait en gros caractères : *Vente après décès.*

Un personnage d'aspect vulgaire, bouffi de son importance qu'il s'exagérait, allait et venait au milieu de la foule. Un tambour, soutenu par un large baudrier de cuir blanc, dans lequel étaient fixées deux baguettes, était pendu en sautoir à sa maigre per-

sonne. Un chapeau râpé, posé en arrière, laissait à découvert un visage couperosé, où l'assurance le disputait à la sottise. Ce personnage, si content de lui, cumulait à Saint-Aubin les fonctions de tambour de ville et de crieur public.

Un mouvement plus accentué se fit bientôt parmi les assistants ; il était produit par l'arrivée du notaire, Me Nébor, accompagné de son clerc, lequel portait sous le bras une serviette de cuir noir contenant les papiers nécessaires. Me Nébor entra dans le grand salon, prit place avec son jeune acolyte devant une table préparée d'avance, et annonça qu'on allait immédiatement procéder à la vente. En ce moment un roulement de tambour se fit entendre au dehors ; c'était le crieur public qui avertissait que la vente aux enchères des objets mobiliers « provenant de la succession de Mlle de Carestiemble, » allait commencer.

Une vente !... Est-il rien de plus profondément triste ? Suites ordinaires des plus émouvantes catastrophes de la vie humaine, la mort ou la ruine, les ventes étalent brutalement aux yeux d'une foule curieuse des objets rendus sacrés par le souvenir, qui vont s'éparpiller au hasard....

Mlle de Carestiemble venait de mourir, et avec elle avaient disparu les souvenirs de plus de quatre-vingts ans. Elle était morte seule et pauvre. Elle ne possédait en propre que sa maison, dont elle n'avait jamais voulu se défaire malgré sa pauvreté, et vivait d'une rente viagère que lui faisaient des parents éloignés. Mlle de Carestiemble avait vu luire des jours heureux dans sa jeunesse ; mais les prodigalités de son père avaient bientôt dissipé les restes d'une fortune déjà atteinte et largement ébréchée par la persécution révolutionnaire. Les années s'étaient écoulées, la jeunesse de la pauvre fille avait fui, ses cheveux avaient blanchi, et enfin la vieillesse était arrivée avec son cortège de misères et de tristesses.

Je ne sais pourquoi le monde incline toujours à penser que toute vie de vieille fille a eu son drame intime, que ce cœur qui semble desséché a envié en secret une affection bénie au pied de l'autel. Nous ne pouvons savoir si Mlle de Carestiemble avait évoqué parfois dans ses

rêves de jeune fille de tendres images; du moins son front était resté pur, son regard limpide comme celui de l'enfance.

Un matin, deux mois avant le jour de la vente, elle s'était levée comme de coutume et avait pris place auprès de sa fenêtre, dans son grand fauteuil. Ses doigts amaigris avaient commencé à faire mouvoir lentement les longues aiguilles de son tricot, tandis qu'un pâle soleil d'hiver caressait, à travers les vitres, sa tête inclinée.

Dans la pièce voisine, la fidèle Anne-Marie faisait tourner son rouet, dont le bruit régulier servait d'accompagnement à la complainte monotone qu'elle chantait, tandis que le lin sous ses doigts se transformait en fil délié. Tout était calme comme d'habitude dans la maison de M^lle^ de Carestiemble, tout annonçait une journée semblable à celle de la veille. Mais la mort planait au-dessus de ce toit paisible; elle avait reçu la mission de terminer en ce jour la longue carrière de la vieille demoiselle. Le soleil brillait encore à ses yeux affaiblis, mais elle l'avait vu se lever pour la dernière fois. Un étourdissement, quelques spasmes, une courte agonie, et son âme innocente était remontée au ciel. On pouvait dire d'elle ce que l'on a dit de tant d'autres femmes, à la vie monotone et solitaire: Seule pour vivre, seule pour mourir!

II

Cependant la vente était commencée, et déjà bien des objets avaient été adjugés; mais on n'était pas encore venu aux antiquités, qui seules attiraient les dames; la plupart d'entre elles portaient peu d'attention à ce qui se passait dans le salon, et causaient à l'écart.

— Comment se fait-il, disait une d'entre elles, déjà vieille, et dont les longues boucles blanches encadraient un visage qui ne manquait pas de distinction, comment se fait-il que M^me^ de Carestiemble et son fils laissent ainsi disperser des souvenirs de famille qui devraient leur être précieux?

— Je m'en étonne tout autant que vous, madame, répondit une

jeune femme ; mais enfin, tant mieux pour nous, puisque nous allons en profiter.

— C'est vrai, repartit une autre ; seulement je pense que l'indifférence des héritiers, en cette circonstance, vient peut-être de ce qu'ils ignorent les objets rares et précieux que possédait leur vieille tante, malgré sa pauvreté.

— C'est cela sans aucun doute, mesdames, reprit un homme âgé d'assez belle mine, décoré, dont l'extérieur annonçait un officier retraité : Me Nébor ne fait aucun cas de ces objets fanés, fêlés ou dépareillés dont vous êtes amateurs, et franchement, je ne puis trop l'en blâmer ; je vous avoue même que je partage complètement sa manière de voir. Pour moi, le plus simple déjeuner de porcelaine dorée est mille fois préférable à ces petites tasses aux dessins bizarres, aux formes disparates, que vous décorez du nom pompeux de vieux chine !

Un cri d'indignation s'échappa de dix bouches à la fois ; les noms de vandale, de barbare, tombèrent dru comme grêle sur la tête du malheureux capitaine, qui, du reste, supporta sans broncher la tempête provoquée par ses paroles.

— Me Nébor est inexcusable dans cette circonstance, dit un autre ; quand on a charge des intérêts d'autrui, on ne s'en rapporte pas à ses goûts ni à son appréciation personnelle ; Mme de Carestiemble pourra regretter plus tard la dispersion de ces souvenirs de famille.

— Mais aussi, pourquoi Mme de Carestiemble n'est-elle pas venue elle-même visiter le mobilier laissé par sa tante ? Angers, qu'elle habite, n'est pas bien loin de Saint-Aubin avec les chemins de fer, et cela valait bien la peine d'un voyage.

— On voit que vous ne connaissez pas Mme de Carestiemble, reprit la vieille dame aux boucles blanches, qui se nommait Mme Trévane ; c'est la femme la plus étourdie, la plus futile qui se puisse imaginer ! Se déranger pour ce qu'elle appelle des bibelots ? C'est au-dessous de son importance et de sa dignité ! Ah ! si c'était pour le choix d'un chapeau ou pour la confection d'une

robe, très bien ! dix voyages plutôt qu'un ! Mais pour tout le reste, fi donc !

— Elle n'est cependant plus toute jeune, interrompit le capitaine Valier, avec un petit hochement de tête malin ; je me souviens lui avoir fait la cour dans un bal qui fut donné à Saint-Aubin, lorsque je sortais de Saint-Cyr. Il y a de cela trente-sept ans bien sonnés ; en admettant qu'elle eut alors dix-huit ans, cela lui donne aujourd'hui quelque chose comme cinquante-cinq ans !.. Or à cet âge, la coquetterie me semble un peu hors de saison, et...

— La coquetterie est déplacée à tout âge, dit sévèrement la vieille dame, surtout à celui de Mme de Carestiemble. Or à la voir, avec sa tête surchargée de tresses et de boucles, qui, grâce à de puissants cosmétiques, ont conservé le noir et le lustre de ses vingt ans ; avec de belles dents blanches qui ne dépareraient pas l'enseigne d'un dentiste, on ne peut s'empêcher de penser qu'une femme ornée de tout ce faux attirail de jeunesse, ne peut porter avec dignité le fardeau des années !

— Cependant, répliqua en riant le capitaine Valier, quand on voit Mme de Carestiemble escortée par un grand gaillard de cinq pieds six pouces qui l'appelle *maman*, on ne peut guère conserver d'illusions sur son âge.

— Assurément, répondit le receveur des contributions de Saint-Aubin, qui venait de se joindre au groupe dont nous écoutons la charitable conversation. Il est militaire, je crois, ce jeune Carestiemble ?

— Il est lieutenant, dit le capitaine Valier. Il est arrivé depuis un an de la campagne du Mexique, et l'on m'a assuré qu'il compte donner sa démission. Cette résolution me semble incompréhensible : un officier de vingt-six ans, décoré, ayant devant lui un bel avenir, renoncer à sa carrière pour rester *planter ses choux*, tout comme un *vieux de la vieille* tel que moi, cela ne se comprend pas !

— Cela se comprend parfaitement, reprit Mme Trévane avec sa charité accoutumée : il n'a pas plus de tête que sa mère, voilà tout !

— On serait tenté de le penser.

— Et l'on se tromperait, reprit d'une voix douce, mais ferme, une dame qui jusqu'à ce moment était restée étrangère à la conversation.

Tout le monde se retourna, et le capitaine s'écria gaiement :

— Voici Mme de Bégard qui vient rompre une lance en faveur de M. de Carestiemble et de sa mère. C'est courageux à vous, madame: seule contre dix!

— Je ne veux rompre de lance contre personne, répondit Mme de Bégard, mais rétablir la vérité, qui me semble grandement altérée.

Et comme tout le monde se taisait, Mme de Bégard continua :

— Ce n'est pas Mme de Carestiemble qui a conseillé à son fils de donner sa démission. Cette nécessité pénible est imposée au jeune et vaillant lieutenant par l'état de sa santé. Il est revenu gravement malade du Mexique; il souffre encore à la jambe d'une blessure faite par une balle. Les médecins lui ont conseillé unanimement de renoncer à la carrière militaire. Et, pour le dire en passant, si Mme de Carestiemble n'est pas ici aujourd'hui, c'est qu'elle en est empêchée par les souffrances de son fils.

Mme de Bégard s'arrêta. Chacun se regardait avec un peu d'embarras. Mme Trévane secoua ses boucles blanches et reprit avec une nuance d'ironie :

— Vous défendez très bien votre amie, mais peut-être vous seriez embarrassée pour pallier aux yeux des gens sensés la coquetterie surannée de Mme de Carestiemble....

— Pas le moins du monde, répondit Mme de Bégard avec un grand calme. Mme de Carestiemble a un passé irréprochable : restée veuve très jeune, elle a gardé pieusement le souvenir de l'époux que la mort lui avait enlevé, et s'est consacrée tout entière à l'éducation de son fils. N'est-ce pas déjà un mérite réel que cette fidélité d'outre-tombe ?

Mme Trévane rougit, ce trait l'atteignait en pleine poitrine : moins fidèle que Mme de Carestiemble, elle avait reçu deux fois la

bénédiction nuptiale. Elle balbutia quelques mots, tandis que le malin capitaine cachait un sourire dans sa moustache.

Un léger incident vint heureusement faire diversion à cette petite scène et sauver les acteurs de leur embarras.

— Comme c'est triste ! Oh ! la pauvre demoiselle !

Ces exclamations étaient poussées par diverses personnes, pressées autour de la table où l'on exposait les objets destinés aux enchères.

— Qu'y a-t-il donc? demanda le capitaine Valier en s'avançant.

— Voyez, monsieur ! répondit une femme en désignant le tricot inachevé de Mlle de Carestiemble.

On sait que la mort avait surpris la vieille demoiselle au moment où elle était penchée sur son ouvrage. Cette mort imprévue, foudroyante, avait interrompu sans transition le paisible travail des doigts: les aiguilles étaient engagées dans un point commencé, et si bref que fût le temps indispensable pour le terminer, il n'avait pas été donné à Mlle de Carestiemble. On pouvait donc dire qu'entre le commencement et la fin de ce point, il y avait eu une éternité !...

L'émotion causée par cet incident fut bientôt dissipée. L'attention générale se reporta sur des objets plus intéressants ; car à la prière de plusieurs dames, Me Nébor venait de se décider à commencer la vente des antiquités.

Chacun se rapprocha: certains visages — ceux des véritables amateurs — étaient visiblement anxieux; d'autres, en plus grand nombre, exprimaient la curiosité.

— Nous allons procéder d'abord, dit le notaire d'une voix haute, à la vente des tentures de cette salle; nous commençons par ce panneau.

Et il désigna une tapisserie de grande dimension qui tenait presque tout le fond du salon. Elle représentait le chevalier Bayard armé de toutes pièces, dont le cheval, admirablement dessiné, se cabrait sous la main vigoureuse du cavalier. Un personnage mythologique descendait du ciel, et venait poser une couronne sur la tête

du héros. Ce panneau était la seule des tentures du salon qui n'eût pas trop souffert des ravages du temps.

— A deux cents francs le cavalier, son cheval et son armure ! proclama le crieur public, en accompagnant chaque phrase de ces plaisanteries de mauvais goût que ces sortes de personnages se permettent dans les petites villes de province... Deux cents francs ? Une véritable bagatelle. S'il y a ici quelque amateur de chevaux, il doit savoir qu'un si bel animal vaut à lui seul quatre ou cinq fois davantage ! Songez y, messieurs, deux cents francs seulement ! Et vous avez en plus le cavalier et l'armure ! Allons, deux cents francs ! à deux cents francs le cheval !

— Deux cent vingt-cinq ! dit un brocanteur qui s'était placé au premier rang.

En ce moment, si l'attention générale n'eût pas été captivée par la scène qui se passait, on eût certainement remarqué une dame dont le visage exprimait une vive contrariété. Ses yeux inquiets allaient incessamment du panneau de tapisserie, dont la destinée se jouait en ce moment, à la fenêtre qui, toute grande ouverte, laissait voir en perspective la plus belle rue de Saint-Aubin. Bientôt elle se retourna vers deux jeunes filles assises derrière elle et leur dit à voix basse :

— Mme de Carestiemble arrivera trop tard ; le beau chevalier Bayard sera vendu !

— Si vous l'achetiez pour le retirer de la vente, reprit une des jeunes filles.

— Je crois que je ferais bien, répondit Mme de Bégard ; je n'ai cependant pas reçu d'instructions. Mme de Carestiemble, vous le savez, m'écrit seulement, en réponse à ma lettre, qu'elle regretterait de voir éparpiller des souvenirs de famille auxquels son fils attache beaucoup de prix, et qu'elle ne manquera pas de se trouver ici aujourd'hui, afin de retirer de la vente toutes les antiquités. Puis elle me remercie de mon obligeant avis, et c'est tout. Malgré cela, oui, j'aurais tort de laisser aller à des étrangers ce magnifique panneau de tapisserie de Flandre, qui a grande valeur.

L'opinion de Mme de Bégard sur la beauté de cette tenture était hautement justifiée par le train dont marchaient les enchères, tombant dru à chaque instant sur la tête du héros, qui attendait impassible que son sort se décidât.

— Six cents francs! disait le crieur.

Il y eut un instant d'arrêt.

— Sept cents francs ! dit une voix de femme derrière la foule.

Tout le monde se retourna avec étonnement.

— Je ne me trompe pas ! murmura le capitaine à voix basse en s'adressant à Mme Trévane; c'est bien Mme de Bégard qui met une enchère.

— C'est à ne pas croire ses oreilles, répondit Mme Trévane sur le même ton ; ce ne peut être sérieux.

— Vraiment si, dit le capitaine, écoutez.

— Neuf cents francs ! disait en ce moment la voix émue de Mme de Bégard.

— Elle perd assurément la tête, reprit Mme Trévane.

— Douze cents francs ! reprit Mme de Bégard, en réponse aux enchères successives de ses concurrents.

Après ce dernier chiffre, le plus grand silence régna dans la salle. Le crieur public eut beau répéter sur tous les tons : « A 1200 francs!... A 1200 francs ! le magnifique panneau de tapisserie flamande! » les brocanteurs hochèrent la tête et se turent. Le notaire laissa alors tomber son petit marteau sur la table : Mme de Bégard était devenue acquéreur du Chevalier sans peur et sans reproche.

Le deuxième panneau, un peu plus petit, représentant la mort de Bayard, fut mis ensuite aux enchères; comme les rats l'avaient choisi de préférence pour théâtre de leurs exploits, il avait relativement peu de valeur, à cause des réparations dont il avait besoin. Il fut adjugé, après une courte lutte, à Mme de Bégard pour deux cents francs, au nouvel ébahissement de la foule.

— Qu'est-ce que Mme de Bégard peut vouloir faire de ces tapisseries ? murmurait Mme Trévane. Son salon est grand comme une bonbonnière, et, du parquet au plafond, il n'a pas la hauteur de ces tentures.

— Vous avez raison, madame, répondit le percepteur, qui s'était joint à la conversation, Mme de Bégard ne peut songer à employer pour elle-même ces respectables vieilleries; mais elle les achète peut-être pour les revendre ?

— Votre idée me paraît très juste, monsieur, repartit Mme Trévane avec un méchant sourire; ce ne peut être que cela ; elle s'enrôle dans la corporation des brocanteurs!

Le capitaine Valier se mit à rire, et le percepteur se frotta les mains, enchanté de son excellente plaisanterie.

Mme A. FABRY.

(A suivre).

SAINT MARTIN

Saint Martin, par M. A. Lecoy de la Marche, archiviste-paléographe, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris. — Tours, Alfred Mame et fils, 1881, in-4° de XVI-736 pages, avec 6 chromolithographies, 29 autres grandes planches hors texte, 114 dessins dans le texte, nombre considérable de lettres ornées. Prix: broché, 25 fr.; reliure à fers spéciaux: 35 fr.

Depuis qu'assez récemment — en 1875 (?) — par une heureuse inspiratiou de religion et de patriotisme, nos grandes maisons de librairie ont inauguré l'habitude de publier, au retour de chaque nouvelle année, un volume monumental destiné à mettre en relief les gloires principales de l'Église et de la France, il n'est personne qui ne se soit dit que saint Martin deviendrait de bonne heure l'objet d'une publication de ce genre, ou plutôt, si quelque chose avait droit de nous étonner ici, c'est qu'on ait tant attendu, et que le tour de l'Apôtre des Gaules, du saint le plus populaire du royaume, ne soit venu qu'en quinzième ou vingtième lieu. Qui sait d'ailleurs si quelque généreux éditeur n'y avait pas déjà songé depuis plusieurs années? Mais ce n'est pas le tout pour un éditeur de former un projet de cette nature, il faut encore trouver des artistes en état de répondre à ce dessein et surtout un auteur, qui ait à la fois science compétente, talent d'écrire, loisir suffisant pour un travail aussi sérieux, et d'aussi longue haleine. Quoi qu'il en soit à cet égard, le public n'aura rien perdu pour attendre. Le saint Martin, que lui offrent cette année MM. Mame et Lecoy de la Marche, va le dédommager de son attente. Cette œuvre véritablement monumentale nous paraît appelée à contribuer dans une large mesure à

faire mieux connaître et mieux aimer le PUISSANT PATRON de la France. Il appartenait d'ailleurs à M. Mame, plus qu'à tout autre éditeur, de doter notre littérature d'un pareil ouvrage. Car noblesse oblige; l'éditeur tourangeau, qui s'est fait une réputation européenne par le nombre, la beauté et l'éclat de ses publications, ne pouvait moins faire pour le grand personnage, auquel la Touraine doit sa meilleure part de gloire; il nous devait une œuvre de tout point achevée pour l'illustration, comme pour l'impression et la rédaction. Quant à M. Lecoy de la Marche, il a fait ses preuves également. Son double titre d'archiviste-paléographe et de professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris, sa publication des œuvres du roi René, et plusieurs autres du même genre nous sont de sûrs garants qu'il possède à la fois érudition d'excellent aloi, science étendue, noblesse et clarté de style, ardent amour de la vérité, ardeur infatigable au travail. C'est assez dire que l'auteur et l'éditeur étaient également bien préparés pour une publication du genre de celle que nous avons à étudier. Entrons maintenant dans l'analyse de l'ouvrage lui-même.

Quelques pages de préface sont d'abord consacrées à montrer brièvement que les saints sont les vrais bienfaiteurs et les gloires les plus éclatantes de l'humanité [1]. Ce sujet aurait pu être traité avec plus d'ampleur. M. Lecoy nous fait ensuite connaître quelle marche il suivra dans le cours de son livre : il adresse ses remerciements aux personnes qui l'ont aidé de leurs conseils ou de leur concours actif, mais ce point ne nous regarde pas.

L'ouvrage se divise naturellement en deux parties bien distinctes et bien tranchées: 1° *la vie terrestre ou la biographie de saint Martin*; 2° *son culte ou sa vie posthume.*

L'auteur consacre le premier chapitre de la première partie à montrer quelle a été la MISSION PROVIDENTIELLE DE SAINT MARTIN [2]. Il y établit, avec autant de sagacité que de science et d'érudition, que le salut de la société romaine, perdue de corruption et de servi-

[1] *Saint Martin*, p. VII-X.

[2] *Ibid.*, p. 3-50.

lisme au IVe siècle, ne pouvait venir ni du *celtisme*, ni du *paganisme* romain, ni du *germanisme*, mais uniquement de la religion chrétienne. Or la mission de saint Martin a été précisément de marcher à la tête de la *seconde série des Évangélisateurs du monde*, de ceux qui devaient faire descendre la *sève du christianisme* des cimes de la société aux classes inférieures, aux populations des campagnes. La thèse est fort bien conduite et très concluante, mais elle nous semble à peu près indépendante de la biographie proprement dite de saint Martin, et il eût été préférable selon nous de la placer en tête de l'ouvrage comme introduction. La remarque critique est en soi fort légère et n'attaque en rien la substance même des choses. Si nous nous la permettons, c'est parce que notre auteur a droit qu'on lui indique ses moindres défauts, car il peut les transformer en qualités.

Après ce chapitre préliminaire, M. Lecoy aborde la biographie de son héros. Il trouve moyen, sans s'écarter beaucoup de l'ordre chronologique, de grouper tous les faits marquants autour des quatre caractères, qui ont successivement ou simultanément brillé dans saint Martin, celui de soldat, celui de moine, celui d'évêque, celui d'apôtre. De là quatre nouveaux chapitres d'inégale longueur, mais tous sérieusement étudiés et pleins d'intérêt. Les questions relatives à la famille de saint Martin, au lieu de sa naissance, aux principales circonstances de sa jeunesse, sont élucidées avec clarté et sûreté de critique dans le chapitre second [1], comme l'importance du rôle monastique, qu'il a rempli, se trouve savamment et judicieusement mise en relief dans le troisième, et dans un § du quatrième (*saint Martin, évêque-moine*) [2] Martin nous apparaît de même comme le modèle des Évêques dans le quatrième chapitre par les fondations de paroisses et de monastères, qu'il réalise, par son zèle pour procurer le salut des âmes, par la fermeté de son attitude en présence des empereurs et des grands, etc. [3]. Cependant le chapitre capital de cette première partie, celui qui a demandé le plus de

[1] *Saint Martin*, p. 51-110.
[2] *Ibid.*, p. 113-168, 185-203.
[3] *Ibid.*, p. 169-274.

recherches, et qui n'en excitera pas moins peut-être plus d'une réclame, nous paraît être le cinquième: SAINT MARTIN, APÔTRE. A vrai dire, ce chapitre eût pu être dédoublé sans grand inconvénient, le *portrait* et la *mort* de saint Martin pouvant facilement devenir l'objet d'un sixième chapitre; mais en définitive, et c'était l'important, on y établit avec une grande sûreté de critique, à l'aide des documents écrits, des traditions et des monuments, que les courses apostoliques de saint Martin ont dépassé de beaucoup les limites de la Touraine, qu'elles se sont étendues à une grande partie du territoire de la Gaule, et quelquefois au delà [1].

Pour ce qui concerne en particulier la Vendée et la Bretagne, il paraît constant, par un ensemble imposant de traditions locales, que saint Martin a dû évangéliser en personne le Bas-Poitou et le pays de Retz [2].

La seconde partie du beau livre de M. Lecoy de la Marche ne comprend que trois chapitres; mais chacun d'eux se subdivise heureusement en plusieurs paragraphes nettement distingués, ce qui ne contribue pas peu à mettre de l'ordre et de la clarté dans l'ensemble du récit. Le premier, intitulé : LE CORPS DE SAINT MARTIN, nous présente un aperçu historique des plus attachants sur le pèlerinage, le tombeau, la chappe et les reliques de saint Martin [3].

Le second a trait aux églises dédiées au grand thaumaturge des Gaules. Nous y faisons, à la suite de l'auteur, le tour du *Monde martinien*, nous visitons sous sa conduite les innombrables sanctuaires qui ont été consacrés à honorer notre grand Apôtre, non seulement en Touraine et en France, mais aussi dans les Pays-Bas, les Iles-Britanniques, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, pour ne rien dire encore du Nouveau-Monde [4]. Comment imaginer voyage plus intéressant, visites plus douces, plus agréables ?

Les monuments écrits relatifs à saint Martin forment l'objet du dernier chapitre de l'ouvrage de M. Lecoy. Nous y voyons en rac-

[1] *Saint Martin*, p. 273-377.
[2] *Ibid.*, p. 319-322.
[3] *Ibid.*, p. 379-497.
[4] *Ibid.*, p. 499-594.

courci comment la LITURGIE s'est plu, depuis quinze siècles, à célébrer la gloire de Martin, à multiplier les fêtes et les offices en son honneur, comment l'*histoire*, l'*éloquence* et la *poésie* se sont également ingéniées à mettre son nom en lumière, à rehausser l'éclat de ses vertus et de ses miracles [1]. Ce sujet, si neuf à certains égards, aurait pu cependant faire à lui seul la matière d'un ouvrage, tant il prêtait à de grands développements. C'est assez dire que notre auteur ne l'a pas épuisé, mais nous nous plaisons à constater qu'il l'a très consciencieusement étudié, et rendu presque facile la tâche de ceux qui voudront le traiter après lui.

L'ouvrage se termine par un quadruple appendice. Le premier a pour objet la chronologie de saint Martin [2]. Ce sujet, des plus difficiles, a suscité depuis trois siècles bien des controverses. Il fallait l'érudition et la science paléographique d'un élève émérite de l'École des Chartes pour le traiter avec compétence après Henschenius, Papebrock, Pagi, etc. Sans prétendre que M. Lecoy ait donné ici le dernier mot, sans affirmer que plusieurs de ses assertions ne soient pas sujettes à caution, nous croyons cependant que son étude critique a fait avancer la question, nous pensons comme lui que saint Martin a dû naître en 316, recevoir le baptême vers 339, être élevé sur le siège épiscopal de Tours en 371, terminer sa noble carrière le 8 novembre 397.

Le second appendice renferme la liste des églises paroissiales de France dédiées à saint Martin. Cette liste a été fournie par l'archevêché de Tours. Le diocèse de Rennes y figure pour 54 paroisses, celui de Nantes pour 23, celui de Luçon pour 12, celui de Vannes pour 4, ceux de Quimper et de Saint-Brieuc chacun pour 2 seulement [3].

Vient ensuite le texte de neuf documents (en partie inédits), du IX^e^ au XV^e^ siècle, relatifs à l'histoire du culte et des reliques de saint Martin [4].

[1] *Saint Martin*, p. 595-657.
[2] *Ibid.*, p. 661-670.
[3] *Ibid.*, p. 671-686.
[4] *Ibid.*, p. 687-702.

Le dernier appendice appartient en propre à l'artiste, d'un goût et d'une science rares, qui a dirigé sous le voile de l'anonyme l'illustration du présent volume. Il a pour objet de nous donner la clef de cette illustration, de nous dire « quelle empreinte profonde « a laissé dans l'art Martin, le conquérant des âmes [1]. »

C'est donc aussi pour nous l'occasion de dire que cette illustration est à elle seule un modèle d'érudition artistique et de bon goût en général.

Elle se compose de six chromolithographies, vingt-neuf autres grandes planches hors texte, quarante-neuf têtes de chapitres destinés à faire connaître les principaux sanctuaires dont Martin est patron, soixante-cinq autres dessins offrant une iconographie populaire du grand thaumaturge, enfin un nombre considérable de lettres ornées, empruntées à l'ornementation des catacombes, et par conséquent nous apprenant ce qu'étaient l'art et le symbolisme chrétiens du vivant de notre grand Évêque. Elles nous ont toutes paru merveilleusement réussies. Que de richesses et de beautés artistiques accumulées ! Quant à la disposition des planches, elle laisse quelque peu à désirer : elle correspond trop rarement au texte, et il eût été facile, croyons-nous, d'obvier à cet inconvénient, au moins dans une certaine mesure.

Plus d'un artiste regrettera aussi, si nous ne nous trompons, que l'ornementation ne soit pas quelque peu plus variée, et qu'on n'y ait pas fait figurer des événements de la première importance. Ainsi, par exemple, la scène du manteau d'Amiens reparaît peut-être quarante fois, tandis que celle de la résurrection du catéchumène de Ligugé n'est représentée par aucune gravure.

Quelques-unes des compositions dites originales, parce qu'elles appartiennent à des artistes encore vivants (MM. Merson, Lafon, etc.), nous ont paru aussi manquer parfois de distinction et d'idéalisme ; mais il n'y a là que des défauts sans gravité, qui n'enlèvent rien au mérite considérable d'une œuvre aussi parfaite dans son ensemble. Nos félicitations les plus sincères à l'artiste, qui a présidé à l'ornementation du volume dont il s'agit.

[1] *Saint Martin*, p. 704.

En ce qui touche M. Lecoy de la Marche, nous pourrions aussi signaler quelques citations incomplètes (p. 298, etc.) ; quelques expressions d'assez mauvais goût, comme : *accaparer l'attention* (p. 251), *apostolat éminemment démocratique* (p. 279), la *Gallia Christiana* pour le Gallia Christiana, etc. ; quelques erreurs même, comme les passages où *Bibracte*, cité gauloise, est donnée comme le nom d'une divinité celtique (p. 302) ; où l'on accuse Origène d'être *tombé dans l'hérésie* (p. 342), tandis qu'il a seulement émis des opinions erronées, etc. Mais à quoi bon appuyer sur ces légères taches, sinon pour qu'elles disparaissent bientôt ? Félicitons plutôt l'auteur du SAINT MARTIN de ne s'être pas contenté de parler dans son livre au nom de la science, de n'avoir fait aucun mystère de ses convictions et de ses sentiments religieux. C'eût été très fâcheux en pareil sujet, mais plusieurs de ses confrères de l'École des Chartes en sont venus là aujourd'hui : par une aberration des plus déplorables, ils se sont imaginés qu'on pouvait écrire sur les Saints, sur la Sainte Vierge, sur Jésus-Christ même, avec le ton de l'indifférence, en restant purement dans le domaine de l'érudition.

Nous féliciterons également M. Lecoy d'avoir condamné, chemin faisant et sans réticence aucune, tout en se montrant justement modéré vis-à-vis des personnes, plusieurs autres aberrations de la prétendue science moderne, ainsi celle des *Celtistes* ou *Germanistes* (p. 3 et suiv.), de ceux qui prétendent que la régénération du vieux monde pouvait être le résultat des mœurs et des institutions druidiques ou germaniques ; celle des *contempteurs du monachisme* (p. 177 et suiv.) ; celle des détracteurs de l'inquisition (p. 270), etc., etc.

En résumé et comme conclusion, nous croyons pouvoir affirmer que l'ouvrage, dont nous venons de présenter une analyse critique si développée, fera le plus grand honneur à l'écrivain, qui en a recueilli avec tant d'intelligence les éléments de divers genre, et a su les mettre en œuvre avec tant d'habileté ; à l'artiste qui en a dirigé l'illustration ; à M. Mame, qui n'a rien négligé pour donner au livre un éclat, une ornementation digne de l'incomparable saint Martin.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

LES CHRONIQUES DE JEHAN FROISSART, édition abrégée par Mme de Witt, un vol. gr. in-8°, illustré; — RAPHAEL, *sa vie, son œuvre et son temps*, par M. Muntz, un vol. gr. in-8°, illustré; — HISTOIRE DES ROMAINS, par M. Duruy, tome 3e; — NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, par M. Elisée Reclus, tome 6e; — LE TOUR DU MONDE, et LE JOURNAL DE LA JEUNESSE; — LE MONDE PHYSIQUE, par M. A. Guillemin, tome 1er; etc.: — Hachette.

LES CHRONIQUES DE JEHAN FROISSART. — Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, ceci n'est point une réédition intégrale (une quinzaine de volumes y suffirait à peine), mais un abrégé de ce célèbre ouvrage, réduit à sa quintessence et débarrassé des nombreux hors-d'œuvre à travers lesquels le prolixe historien, se transformant volontiers en conteur, aimait à faire l'école buissonnière. Tout en élaguant les parties les moins intéressantes et certains épisodes plus ou moins scabreux, de l'œuvre touffue du vieux chroniqueur, et tout en rajeunissant sa langue pour la rendre plus accessible aux lecteurs de notre temps, Mme de Witt s'est attachée à lui conserver sa grâce naïve et son coloris.

On sait quelle place importante occupe dans notre littérature historique le livre de Froissart; malgré son manque de critique, de méthode et même parfois de sens moral, il n'en offre pas moins la plus fidèle peinture des trois derniers quarts du XIVe siècle. Le public de nos jours, trop affairé et trop distrait pour lire les quinze volumes de l'édition Buchon, accueillera avec faveur l'abrégé de Mme de Witt. La riche illustration qui l'accompagne et qui est en entier copiée sur les documents et œuvres d'art du temps, présente à elle seule, un véritable intérêt historique. Les têtes de

chapitres, lettres ornées et miniatures, empruntées aux anciens manuscrits des *Chroniques* et reproduites ici en lithochromie, sont un charme pour les yeux.

— *Raphaël !* harmonieux et doux nom, qui sonne à l'oreille comme une mélodie et ravit l'imagination dans les idéales et divines sphères ! nom prédestiné du plus idéal, en effet, du plus divin des peintres, véritable archange dans le ciel de l'Art, comme son radieux homonyme dans le ciel des Cieux !

Tout semble avoir été dit sur ce précoce et heureux génie, si admirablement pondéré, qui, conciliant en lui deux écoles rivales, sut allier si savamment la pureté de la ligne à l'éclat du coloris, et qui, parti de l'archaïsme du Pérugin, s'éleva progressivement et sans effort, tout en variant, ses procédés, jusqu'à la cime de l'art.

Cependant, après Vasari, Quatremère de Quincy, Passavant et tant d'autres, M. Muntz, bibliothécaire de notre école des Beaux-Arts, a entrepris, à son tour, de nous retracer cette glorieuse vie, si courte par le nombre des années, si longue par celui des œuvres, en même temps que l'ensemble de cette période artistique des Jules II et des Léon X, l'une des plus brillantes de l'histoire, qui vit toute une pléiade de génies de premier ordre s'épanouir à l'ombre de la chaire papale. — Le nouvel historien du « divin Sanzio » le suit dans sa triomphante carrière artistique depuis l'âge de 17 ans, où l'enfant prodige peignait déjà deux toiles remarquables pour une église de Città-di-Castello, jusqu'à l'âge de 37, alors que ce beau génie à son apogée était inopinément surpris par la mort, au moment où il allait mettre la dernière main à cette *Transfiguration* restée tout à la fois le chef-d'œuvre du peintre et celui de la peinture !

Si jamais livre appela l'illustration ce fut bien celui-ci. Et où en chercher les éléments sinon dans l'œuvre même du grand artiste ? Ainsi a-t-on fait : 32 planches tirées à part, 13 portraits et 80 reproductions de tableaux ou *fac-similé* de dessins, insérés dans le texte, nous rendent, aussi parfaitement que possible, autant de productions de ce pinceau et de ce crayon incomparables.

— NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE. — Nous n'avons plus à faire l'éloge de cette vaste encyclopédie géographique, du rare talent d'écrivain de son auteur et de sa non moins rare érudition que sa connaissance des principaux idiomes européens lui permet de puiser directement aux sources. Dans les cinq précédents volumes étaient successivement décrites les différentes parties de l'Europe. Le sixième inaugure la géographie de l'Asie par la description de l'immense empire que la Russie s'est taillé dans cette partie du globe et qui la fait limitrophe de la Chine et de l'Inde : la Sibérie, plus étendue à elle seule que notre Europe tout entière ; la Caucasie, d'où notre race tire son type physiognomonique ; le Turkestan et le plateau central du Pâmir, le légendaire *Toit du monde*. Cet ensemble si vaste et si varié de pays et de peuples, M. Élisée Reclus nous le décrit avec son habituelle compétence de géographe et d'ethnologue. Six grandes cartes en couleur, 200 petites et 85 planches d'après nature, enrichissent ce texte déjà si riche en curieux détails de toute sorte.

— HISTOIRE DES ROMAINS. — Les deux précédents volumes de ce grand ouvrage nous avaient conduits des origines de Rome au premier triumvirat. Ce 3e tome nous retrace d'abord la carrière si tourmentée et si tragiquement interrompue de César, ce Bonaparte romain, dont le nôtre devait, dix-huit siècles plus tard, rappeler si bien la dévorante et peu scrupuleuse ambition, l'activité prodigieuse, le génie à la fois guerrier, politique et oratoire. Puis vient Octave, bientôt transformé en Auguste, comme depuis notre Bonaparte en Napoléon, et qui, par la ruse et la cruauté plus encore que par les armes, en arrive à triompher de tous ses rivaux et à se faire décerner le suprême pouvoir. Nous voyons, sous la plume experte de M. Duruy, se dérouler cette capitale et décisive période de l'histoire romaine, qui vit la République des Scipion et des Caton, énervée par les guerres civiles et le conflit d'ambitions rivales, corrompue par l'anarchie démagogique, mûre désormais pour la servitude, courber docilement le front sous le joug du despotisme

impérial : histoire fertile en allusions, riche en enseignements qui, de nos jours encore, seraient bons à méditer...

Comme les volumes antérieurs, celui-ci est enrichi de cartes, de planches en couleur et de centaines de figures d'après l'antique, qui font de cet ouvrage un véritable album archéologique, et en rehaussent singulièrement l'intérêt.

LE MONDE PHYSIQUE. — Sous ce titre, M. Am. Guillemin entend l'ensemble des phénomènes qui se manifestent dans l'univers, spécialement dans notre petit monde terrestre, sous les formes variées de chaleur, de lumière, de pesanteur, de son, de magnétisme et d'électricité. L'auteur ne consacrera pas moins de trois volumes à la description de ces grands faits naturels, à l'exposé élémentaire de leurs lois et de leurs applications pratiques, de ces merveilleuses inventions du génie humain, nées d'hier pour la plupart et sans lesquelles, ce semble, la civilisation ne pourrait plus exister. Dans le premier volume que nous annonçons, M. Guillemin nous parle de la pesanteur et du son : la pesanteur ou gravitation, cette force universelle et mystérieuse dans sa cause initiale, qui règle la marche harmonieuse des mondes, à laquelle le grain de sable et la goutte d'eau obéissent comme les soleils; le son, cet autre phénomène si étonnamment varié dans ses effets, qui, entre autres fonctions, préside aux relations des hommes et même des animaux, et sans lequel les uns et les autres ne seraient que des troupeaux de sourds-muets, réduits au seul langage mimique. A propos du son, M. Guillemin n'a eu garde d'oublier cette trinité d'étonnantes découvertes, dues à deux émules en génie inventif, Edison et Graham Bell, et que la vieille Europe stupéfaite vient de recevoir de la jeune Amérique, sa fille, décidément émancipée, même dans le domaine scientifique : le *Phonographe*, le *Téléphone* et le *Photophone*, le dernier né et le plus merveilleux, permettant de transformer les vibrations lumineuses en vibrations sonores, et de donner pour véhicule à la parole humaine un rayon de soleil ou de foyer électrique ! Preuve nouvelle de l'unité fondamentale des

forces de la nature, lesquelles, dans la série de leurs réciproques métamorphoses, ne feraient que varier à l'infini leurs modalités.

Le *Tour du Monde* (2e semestre 1880) nous promène de l'Inde du nord, avec M. de Bérard, à l'île de Sumatra, avec M. de Veth ; de l'Algérie, avec M. Héron de Villefosse, dans le Soudan, le Ouâday et le Kordofân, avec le Dr Nachtigal ; de Cayenne aux Andes et des Andes au Para, avec le Dr Crévaux, médecin de notre Marine, l'un des plus intrépides touristes de ce temps, qui naguère, accompagné du fidèle noir Apatou, son sauveur en plus d'une occurrence critique, nous racontait ses périlleuses aventures, et qui, à peine de retour, vient de reprendre, une troisième fois, le cours de ses explorations dans l'immense bassin de l'Amazone.

Quant à l'illustration de ce magnifique recueil, ce serait nous répéter que d'en faire ressortir la richesse, tant en quantité qu'en qualité.

Le *Journal de la Jeunesse* nous apporte également son habituel contingent de lectures attrayantes et variées : contes et nouvelles, voyages et biographies, causeries sur les arts, les sciences, l'industrie, etc.; le tout signé des noms les plus aimés des jeunes lecteurs, et illustré de centaines de figures dessinées et gravées par nos artistes en renom.

Comme les précédentes années, de ce riche magasin pédagogique ont pu être extraites plusieurs nouvelles de plus longue haleine, qui, publiées à part, ont conservé leur intérêt propre et, ajoutées aux précédentes, sont en voie de composer une bibliothèque spéciale.

Citons, entre autres, *Feu de paille* et les *Infortunes de Chouchou*, par Mme Colomb, la féconde et gracieuse romancière vendéenne, dont nous n'avons plus à louer le talent ; *Pendragon*, par M. A. Awollant ; *Le Pays du Soleil*, un roman géographique à la manière de Jules Verne, dû à la collaboration de MM. R. Cortambert et Ch. Deslys ; l'*Ami François*, par ce dernier seul ; *Grand-père*, par M. J. Girardin ; les *Deux Mousses*, par M. Rousselet, l'auteur de l'*Inde des Rajahs* ; etc.

M. Delon nous déroule ses *Cent tableaux de géographie pittoresque*, décrivant dans chacun d'eux, avec l'accompagnement obligé de vignettes, un phénomène ou un accident de notre globe. M. Levoisin montre aux petits et aux grands enfants sa *Lanterne magique*, joli album de plus de cent planches, enluminées à la manière anglaise.

La *Bibliothèque des Merveilles* vient d'ajouter à sa collection si variée quatre nouveautés : *Les Grands froids*, sujet de saison ; les *Merveilles polaires*, les *Télégraphes*, électrique, téléphonique, etc.; les *Villes retrouvées*, Ninive, Babylone, Thèbes, etc.

La nouvelle *Bibliothèque des écoles et des familles* (car dans cette riche nomenclature, chaque catégorie de lecteurs a la sienne), enregistre à la fois sur son catalogue : *Nos vraies conquêtes* et *Curiosités scientifiques*, de M. A. Lévy ; *Phénomènes atmosphériques*, de M. Jamin ; *Le Monde animal*, de M^me^ S. Meunier ; les *Alpes*, par M. Talbert ; *A travers l'Australie ;* la *Malaisie*, par M. Wallace ; *Causeries sur la Science*, de M. G. Tissandier ; *Le Haut Nil* et *L'Afrique équatoriale*, de Baker ; etc.

Mentionnons enfin une réédition illustrée de *Quatorze ans aux îles Sandwich*, par M. de Varigny, notre ancien consul à Honolulu, et du *Monde américain*, de M. Simonin, ainsi que la nouvelle *Année géographique* (1878), tout récemment publiée par nos savants collègues Maunoir et Duveyrier, et ce dernier ouvrage ne serait pas le moins utile des livres d'étrennes, sous sa modeste et sérieuse apparence.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, nouvelle édition, par M. Chantelauze, un vol. gr. in-8°, illustré ; — NOUVEAUX CONTES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. Paul Lacroix ; WALTER SCOTT, illustré ; — etc. : — Didot et C^ie^.

Comme si, en dignes rivales qu'elles sont, les deux grandes librairies Didot et Hachette s'étaient fait le mot, en même temps que celle-ci publiait les *Chroniques* de Froissart, celle-là rééditait les non moins célèbres *Mémoires* de son quasi contemporain

Commynes. Toutefois, ces deux rééditions simultanées diffèrent en un point important : tandis que, comme nous l'avons vu, la maison Hachette nous donne une *Chronique* de Froissart réduite et, en quelque façon, traduite pour la plus grande commodité du commun des lecteurs, la maison Didot s'attache, au contraire, à nous restituer Commynes dans la primitive originalité de sa physionomie.

Un érudit bien connu pour ses heureuses trouvailles et qui, en exhumant des documents inédits, a éclairé d'un jour tout nouveau l'histoire de ce brouillon de génie, le cardinal de Retz, et surtout celle de la doublement infortunée reine Marie Stuart, dont la mémoire se trouve enfin vengée de calomnies intéressées, trop complaisamment accueillies par l'histoire et qui, ourdies avec une infernale perfidie par les scribes aux gages de l'astucieuse et cruelle Elisabeth, complétaient l'assassinat matériel par l'assassinat moral ; — M. Chantelauze, disons-nous, a eu, cette fois encore, la bonne fortune de mettre la main sur un manuscrit de la partie principale des *Mémoires* de Commynes (la chronique de Louis XI), le plus ancien connu, et contenant nombre de ces variantes et archaïsmes, si appréciés du bibliophile. Appartenant autrefois à Diane de Poitiers, aujourd'hui à la maison de Montmorency-Luxembourg, ce précieux manuscrit a permis de rétablir dans sa primitive pureté le texte de celui que l'on a appelé le Tacite du XV^e^ siècle, titre, d'ailleurs, assez peu justifié à certains égards.

Un glossaire, accompagné d'une étude sur la syntaxe de Commynes et de notices sur les principaux personnages et lieux, achève de mettre hors de pair cette savante réédition, ou mieux restitution, d'un ouvrage défiguré par les copistes et qui, indépendamment de son importance historique, offre au point de point de vue philologique un intérêt capital, en ce qu'il marque la transition de notre vieil idiome du moyen âge à la langue du XVI^e^ siècle.

Quatre chromos et nombre de figures, scènes et portraits (entre autres celui de notre Anne de Bretagne), la plupart copiés sur des

documents originaux de l'époque, ajoutent leur instructif attrait à la valeur historique et linguistique de l'ouvrage.

IVANHOÉ. — Qui n'a lu ce chef-d'œuvre de Walter Scott, étonnante résurrection (notre Augustin Thierry allait bientôt s'en inspirer) du XI[e] siècle anglais, période de la lutte impuissante du vieil élément saxon expirant contre le jeune et victorieux élément normand? Ce volume inaugure dignement une réédition des romans du célèbre écrivain écossais, d'après une traduction nouvelle, due à M. Louisy. L'appoint d'une riche illustration à laquelle collaborent plusieurs de nos plus habiles artistes, ne contribuera pas peu à remettre en honneur cette série d'attachants ouvrages, où la fiction et l'histoire se marient dans une si juste mesure, qui longtemps charmèrent l'Europe et que la présente génération paraît avoir trop oubliés. Nous ne pouvons que souhaiter que ces livres, d'une lecture récréative, instructive et honnête, redeviennent chez nous populaires et remplacent auprès du public l'immonde pâture que lui servent journellement nos romanciers à la mode, et qui accuse chez les auteurs et leurs trop nombreux lecteurs une égale dépravation du sens littéraire en même temps que du sens moral : symptôme trop éloquent, ajouté à tant d'autres, hélas ! d'une quasi désespérante décadence !...

Quentin Durward suivra de près *Ivanhoé*, nous donnant le véridique roman (ici ces deux termes quasi contradictoires peuvent s'allier) de cette même France de Louis XI, dont les *Mémoires* de Commynes nous offrent l'histoire.

S'ils n'ont pas la notoriété des romans historiques de Walter Scott, les *Contes sur l'histoire de France*, de M. Paul Lacroix, les rappellent du moins par l'habile mélange du fictif et du réel, celui-là servant à rendre celui-ci plus attrayant pour les jeunes imaginations, naturellement si éprises du fabuleux. A un premier volume de *Contes* déjà publié, le savant bibliophile vient d'en ajouter un deuxième, auquel les petits, voire les grands enfants, ne peuvent manquer de faire un accueil aussi empressé.

Mes Aventures en Amérique et chez les Peaux-Rouges sont une

façon de kaléidoscope, où le Dr Armand et son traducteur, M. Adrien Paul, font successivement défiler devant nos yeux les scènes de la vie américaine, tant sauvage que civilisée ou soi-disant telle. Les pieds sur les chenets, nous faisons à l'aide de ces quatre petits volumes le plus agréable des voyages, jusqu'aux limites de l'extrême Far-West, chez les tribus les plus curieuses par leurs mœurs (toutefois la vivacité de certaines peintures ne permettrait pas de mettre cet ouvrage entre toutes les mains).

Aux lecteurs plus sérieux, la librairie Didot offre encore le 20e volume de la célèbre *Histoire universelle* de César Cantù : *Les Trente dernières années* (1848-1878); années d'un intérêt si poignant pour nous Français, si pleines de dissensions, de révolutions, de catastrophes ; si vides de réel progrès. Cette édition française est précédée d'un essai biographique et littéraire snr l'illustre historien italien, et suivie de la vie de l'infortuné Maximilien, l'éphémère empereur du Mexique, le fusillé de Queretaro.

Aux mêmes lecteurs s'adresse le *Supplément* que M. A. Pougin vient de donner à la célèbre *Biographie universelle des musiciens*, de Fétis, et dans lequel l'auteur, fort compétent en la matière, expose la vie et les œuvres de nos artistes contemporains, dont l'ouvrage du savant musicographe belge, datant déjà d'un certain nombre d'années, n'avait pu parler ou qu'il avait omis.

Le *Dictionnaire général de l'Archéologie et des Antiquités chez les divers peuples*, par M. E. Bosc, mérite également d'être classé dans la catégorie des étrennes utiles. Sous un volume restreint, ce manuel alphabétique contient, dans son texte et les 450 bois dont il est orné, le substantiel résumé de la science archéologique, cette si précieuse auxiliaire de l'histoire, qui nous initie aux secrets des antiquités grecques, romaines, étrusques, phéniciennes, hindoues, persépolitaines, gauloises, péruviennes, mexicaines, *médiévales*, etc.

Ajoutons enfin, bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un livre proprement d'étrennes, que la collection des *Mémoires sur les Assemblées parlementaires de la Révolution*, publiée sous la direction de M. de Lescure, vient de s'accroître d'une réédition des *Mémoires* du

marquis de Ferrières, gentilhomme poitevin, quasi vendéen. Membre de la *Constituante*, l'auteur était des mieux placés pour voir et raconter les actes de cette assemblée fameuse, dont il est permis de dire tant de bien et tant de mal, qui, riche de nobles caractères et de beaux talents, mais égarée par de généreuses et dangereuses illusions, entreprit de reconstituer la France d'après un type idéal, sans avoir égard à un passé de quatorze siècles, et la précipita inconsciemment dans un sanglant abîme. — Philosophe chrétien, le marquis de Ferrières nous retrace, avec la sincérité d'un témoin de bonne foi, le premier acte de ce grand drame révolutionnaire, qui continue de se jouer sous nos yeux et dont la France anxieuse et surmenée attend toujours le dénouement, après un siècle bientôt de périodiques secousses...

LES FÊTES CHRÉTIENNES, par M. l'abbé Drioux, un vol. gr. in-8°, illustré; — LES PETITES ÉCOLIÈRES *dans les cinq parties du monde*, par Elie Berthet, un vol. in-8°, illustré : — Furne, Jouvet et Cie.

Il y a quelque quarante années, le vicomte Walsh, l'auteur des *Lettres vendéennes*, publiait le *Tableau poétique des Fêtes chrétiennes*, imité, quant à la forme, de la manière brillante et parfois quelque peu brillantée, du *Génie du Christianisme*. Conçu d'après un plan plus compréhensif, et dans une forme visant moins à l'effet, bien que toujours élevée, l'ouvrage de M. l'abbé Drioux, sans négliger la pénétrante et magnifique poésie d'un tel sujet, envisage, en outre, celui-ci aux points de vue divers de la théologie, de l'histoire sacrée, de la liturgie et du symbolisme. Ainsi exposées et expliquées, nos solennités catholiques apparaissent dans toute leur beauté et leur haute signification. Chacune des principales fêtes [1] de l'année, tant obligatoires que de simple dévotion, a son histo-

[1] Dans un passage de son *Introduction*, M. l'abbé Drioux établit entre les mots *fête* et *foyer* un rapprochement étymologique qui ne nous paraît pas fondé, *fête*, venant, comme l'on sait, du latin *festum*, et *foyer* de *focus*. Il en va autrement de *fête* et de *festin*, dont l'identité d'origine est évidente.

rique développé, qui constitue comme un abrégé de l'histoire même de l'Église. Que d'intéressants détails ignorés ou oubliés, même des fidèles pieux et instruits ! A ce seul titre, ce livre mériterait d'avoir sa place dans la bibliothèque de toute famille chrétienne.

L'illustration, empruntée aux maîtres des divers siècles et écoles, et composée de 75 grandes compositions, dont quatre en lithochromie, sans parler des têtes et fins de chapitres, lettres ornées, etc., achève de faire de cet ouvrage l'un des plus remarquables de fond et de forme, qu'aura vus éclore le présent mois, si riche pourtant en belles publications.

Sous le titre : *Les petites écolières dans les cinq parties du monde*, un romancier populaire, M. Elie Berthet, nous donne la contre-partie de ses *Petits écoliers*, précédemment publiés. Empruntant ses jeunes héroïnes aux milieux les plus divers, depuis la Grèce et le Montenegro jusqu'au Japon et à l'Océanie, il nous fait raconter par elles leurs juvéniles et déjà parfois dramatiques aventures, la façon dont elles sont élevées et instruites, suivant leurs nationalités respectives. C'est une suite d'aimables lectures, agrémentées encore de nombreux et jolis dessins.

La Maison a vapeur et Les Voyageurs au XIX^e^ siècle, par Jules Verne, 2 vol. gr. in-8°, illustrés. — Hetzel.

Cette fois c'est dans l'Inde que nous conduit l'infatigable conteur. Il ne pouvait décemment nous faire voyager à l'aide des moyens ordinaires et banals de locomotion. Aussi nous installe-t-il dans de confortables et élégants *bungolow* indiens, et la locomotive qui nous entraîne n'est autre qu'un éléphant ! non point, il est vrai, en chair et en os, mais en acier et recélant dans ses flancs tout un appareil à vapeur perfectionné. Cette étonnante machine-pachyderme court sur les routes, ferrées ou non, vogue sur les eaux, et, si elle ne prend pas son vol dans les airs, c'est de sa part pure discrétion. Que de lecteurs, enfourchant le nouvel hippogriffe, vont se laisser emporter par lui à travers le pays des féeries et des légendes, à la

poursuite de l'insaisissable Nana-Saïb, le bourreau de Cawnpore, en compagnie du Français Mauclerc et du colonel anglais Munro !

Les procédés de notre romancier sont bien un peu toujours les mêmes ; mais puisqu'ils lui rapportent chaque année un nouvel et gros appoint de renom et d'écus sonnants, il est bien excusable de n'en pas changer.

Après le roman, l'histoire. Le livre des *Voyageurs au XIX^e^ siècle*, 3^e^ et dernière partie de la *Découverte de la terre*, nous entretient des circumnavigateurs français et étrangers, des explorateurs contemporains dans les diverses parties du monde, et l'on sait s'ils furent intrépides et nombreux.

La liste que nous en donne Jules Verne est longue, et cependant elle est loin d'être complète. Elle se clôt brusquement à l'année 1840, c'est-à-dire au moment où allaient commencer les mémorables expéditions qui devaient nous révéler les mystères de l'Australie et de l'Afrique intérieures, ainsi que des régions boréales. Il y a là matière plus que suffisante pour un quatrième volume, et l'auteur ne peut se dispenser de nous le donner quelque jour.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, nouvelle édition, tome 1^er^, par V.-A. Malte-Brun : — Rouff.

Cette réédition est proprement un ouvrage nouveau. Outre que, sur nombre de points, le texte a été rajeuni et mis au courant des inévitables modifications que le temps introduit dans les sujets de cette sorte, le cadre a été notablement élargi, tout en conservant la clarté du plan primitif. Topographie, climatologie, faune et flore, histoire, commerce et industrie ; notions plus ou moins développées sur les principales localités, villes, bourgs et châteaux ; liste synoptique, par arrondissements et cantons, de toutes les communes, avec la population de chacune d'elles et sa distance kilométrique du chef-lieu ; statistique territoriale, civile, religieuse et morale, judiciaire et financière [1] (innovation des plus heureuses) ;

[1] Du tableau statistique spécial à notre département de la Loire-Inférieure, il ressort que, comparé aux autres, il occupe le 20^e^ rang pour la superficie (6,875 kil.

enfin, bibliographie des ouvrages, monographies et articles, dont chaque notice est comme le résumé : — telle est la distribution des matières par département. Cette somme de renseignements de toute nature dit assez la valeur de cet ouvrage, de beaucoup le plus complet de ses pareils, et que sa portée vraiment patriotique appelle à figurer dans les plus modestes bibliothèques publiques, et privées.

Ce premier tome, qu'ouvre notre Loire-Inférieure après le Pas-de-Calais, comprend vingt-trois départements, classés d'ailleurs sans ordre alphabétique ni régional.

N'oublions pas les nombreuses *vues* de villes ou de monuments, dues à l'habile crayon de Clerget, et les belles cartes en couleur, gravées par le célèbre cartographe Erhard, dont la science regrette la mort récente.

SAINT NICOLAS, *journal hebdomadaire illustré*, première année : — Delagrave.

Ce qu'est pour l'adolescence le *Journal de la Jeunesse*, *Saint Nicolas* l'est pour l'enfance. Imité du *S. Nicholas* américain qui a, paraît-il, conquis en quelques années des légions de lecteurs à Philadelphie, New-York et autres lieux, et prenant comme lui pour patron celui même de l'enfance, le recueil français ne peut manquer d'obtenir chez nous un égal succès, si nous en jugeons par le spécimen que nous avons sous les yeux. Imaginez un bon vieux grand-papa, plein de gaieté et de bonhomie, qui rit et cause avec ses petits-enfants, leur contant une foule d'histoires variées, tour à tour amusantes, morales et instructives, posant charades et devinettes à leur naissante sagacité, et surtout éblouissant leurs grands

carrés), le 10e pour la population (612,000 habitants), le 14e pour l'instruction élémentaire (90-78 0/0), le 30e pour le nombre des crimes contre les personnes, le 54e pour celui des attentats contre la propriété, le 40e pour les infanticides, le 74e pour les suicides, le 13e pour le chiffre des procès, le 34e au point de vue du paupérisme, le 36e pour la quotité des contributions directes (30,000,000 de revenus publics), etc.

yeux avides d'une profusion de jolies images : — voilà *Saint Nicolas*. Grands frères et grandes sœurs, voire papas et mamans, auront eux-mêmes plaisir, et peut-être profit, à feuilleter ces pages enfantines. Pour comble d'attention, c'est le jeudi, jour traditionnel du congé hebdomadaire, dont les jouissances se trouvent ainsi doublées, que *Saint Nicolas* envoie chaque livraison nouvelle à son petit monde d'abonnés.

Ce charmant recueil est venu fort à propos combler une regrettable lacune dans la série des périodiques. Qu'il y prenne garde toutefois : voici un rival, *Le Jeune Age illustré*, dont la librairie Palmé vient de lancer le prospectus, et qui promet à *Saint Nicolas* un digne concurrent.

Dans un précédent numéro de cette Revue, nous avons parlé de divers ouvrages en cours de publication à la librairie Ebhart : L'*Espagne*, le *Globe Terrestre* et *Au Pôle-Nord*. Aujourd'hui que ces trois livres sont achevés et que nous pouvons apprécier chacun d'eux dans son ensemble, nous n'avons rien à retirer des éloges que nous leur avions décernés par provision. Les espérances que nous faisaient concevoir les premiers fascicules se sont pleinement réalisées, et les ouvrages en question vont décidément prendre rang, le premier parmi les plus beaux de cette année, et les deux autres parmi les plus instructifs.

Nos éditeurs, on le voit, affrontent bravement l'inclémence des temps présents et la redoutable concurrence du journal, qui, absorbant et affolant les esprits, tend de plus en plus à supplanter le livre, et qui, moderne outre d'Eole, souffle chaque matin et chaque soir, des quatre points cardinaux à la fois, les vents et les tempêtes.

Puisse du moins, cette année encore, être tacitement conclue entre les partis la *trêve de l'enfance*, et veuille le public, secouant le cauchemar qui l'obsède, répondre au courageux appel de nos libraires et reconnaître leurs persévérants efforts pour le distraire et l'instruire !

LUCIEN DUBOIS.

VITRÉ DEPUIS LE XV^e^ SIÈCLE

(D'après les publications de M. l'abbé Paris-Jallobert et de M. Edouard Frain.)

On ne saurait trop encourager les recherches d'histoire locale, qui ressuscitent dans leur détail, leur variété, leur originalité, la vie et les mœurs des générations passées.

Voilà pourquoi nous tenons à attirer l'attention sur quelques travaux récents relatifs à l'histoire de Vitré. Vitré n'est qu'une petite ville : mais dans son histoire, étudiée de près, on voit et l'on saisit sur le vif, sinon toute l'histoire de France, au moins toute celle de Bretagne : de même que dans l'existence d'un homme on retrouve, en y regardant de près, toute celle de son temps.

M. Edouard Frain, dans trois jolis petits volumes, aussi agréables de fond que de forme [1] (*Les familles de Vitré, — Une terre et ses possesseurs de 1200 à 1600, — Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789*), a surtout voulu nous faire connaître les mœurs privées et publiques, les vertus religieuses, patriotiques, domestiques, de la bourgeoisie bretonne aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. M. l'abbé Paris-Jallobert, dans son recueil volumineux (dont nous indiquerons le plan tout à l'heure) s'est davantage attaché au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. De ces ouvrages, qui se complètent entre eux, on peut retirer un tableau fidèle, animé, original, de la vie d'une ville bretonne et de diverses classes d'habitants depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la Révolution.

I

A Vitré, comme dans le reste de la Bretagne, c'est au XV^e^ siècle que la bourgeoisie s'élève, s'organise, s'enrichit, prend dans l'état

[1] Se trouvent à Rennes, chez Plihon, libraire, 14, rue de la Visitation.

une place importante, un rôle prépondérant dans la cité. C'est de 1460 à 1470 que nous voyons apparaître le *procureur des bourgeois,* — le maire breton de ce temps — dont l'existence implique celle d'une véritable organisation municipale, attestée d'ailleurs par grand nombre d'actes de cette époque.

Presque en même temps, la bourgeoisie commerçante de Vitré, celle dont le grand négoce en Flandre et en Espagne fera pendant trois siècles la richesse et la force de la cité, cette classe se constitue en une vraie famille par l'établissement de la confrérie religieuse et civile de *l'Annonciation* ou des *Marchands d'outre-mer* (10 mars 1473), dont le précieux registre, continué pendant trois siècles, existe encore aux archives de Notre-Dame de Vitré : monument imposant par sa masse, ses ais de bois in-folio renforcés de gros clous de cuivre ciselé, et plus respectable encore par tous les documents qu'il contient. C'est là vraiment le *Livre d'or* de la vieille bourgeoisie de Vitré, qui eut au XVe siècle une grande activité, un grand rôle; qui construisit à cette époque, dans sa ville, les églises de Notre-Dame, de Saint-Martin, des Augustins; qui renouvela, arma, garda les murailles de la cité, qui resta jusqu'à la dernière heure dévouée à la cause de la Bretagne.

C'était une race à la fois vaillante et ardemment travailleuse. Pendant que les jeunes sillonnaient les mers, portant en Espagne, en Flandre, les toiles de Vitré alors célèbres, les aînés, les pères, restés au logis, montaient la garde contre Louis XI sur leurs remparts; rangeaient, dans les vastes salles de leurs maisons — éclairées d'en haut par un toit de verre, — les ballots de draps fins, de fourrures, de denrées de toute sorte que leurs facteurs leur envoyaient de l'étranger, et les répandaient ensuite par la Bretagne. Le dimanche, pour se reposer, se rafraîchir, se refaire, ils quittaient la vieille ville aux rues étroites, tortueuses, aux pignons pressés et enfumés, et ils s'en allaient avec délices aspirer l'air vivifiant.

M. Ed. Frain a peint, avec une grande vérité et un grand charme, leurs rustiques manoirs des XVe et XVIe siècles :

« Une salle au rez-de-chaussée, au-dessus chambre haute garnie

de cheminée. Pour la desservir, un escalier tournant dans une demi-tour établie au devant du logis. C'est la plus modeste distribution. — Une grande salle avec cellier attenant ; sur cette salle et ce cellier, plusieurs chambres auxquelles monte l'escalier de la tourelle, tel était le plan adopté par les Degennes pour leur maison de la Gaulairie.

« D'autres préféraient les dispositions suivantes : Une salle, « cheminée en icelle, une cuisine séparée de la salle par une cloi- « son, cave sous le tout. Une chambre haute tuilée, vitrée, avec « cheminée ; autre plus petite sur la cuisine, garnie de cheminée « et carrelée de bois. Derrière le logis et hors la quadrature d'ice- « lui, une tour en laquelle est un escalier de bois pour le service « des chambres et greniers, petit pigeonnier par le haut, laquelle « tour contient en son diamètre onze pieds et demi. » Sur ce dernier plan on avait construit la maison principale du Boispéan en la paroisse d'Izé.

« Généralement, ces habitations joignaient la demeure du métayer et s'ouvraient sur son aire. Parfois devant le logis s'étendait une vaste cour close de murailles, avec un grand portail, et dans cette cour « une maison bastie en coulombier, four et fournil, escurie, « estables, fagotier, la grange et la demeurance du mestayer. »

« Passons à l'intérieur. Voici l'appartement principal, la salle où se réunissent maîtres, enfants et serviteurs, où se prennent les repas, où Dieu est invoqué au nom de tous par le père de famille, qu'il soit catholique ou protestant. Là se règlent les comptes avec fermiers et ouvriers, là sont fêtés les voisins et amis. Le jour y arrive à travers une fenêtre défendue par des barres de fer entrelacées avec art et armées de pointes aigües. Dans l'un des pignons, une cheminée, dont les jambages, les courges et le manteau sont en pierre, prend une large place. L'âtre a des chenêts de fer surmontés de pommettes de cuivre. Au milieu de l'appartement nous trouvons la table antique, en bois de chêne ou de noyer. On voit adossés aux murs les escabelles, le buffet à deux corps, qui renferme la vaisselle d'étain, les hanaps et les aiguières d'argent ; le

coffre du XVe siècle avec ses panneaux délicatement fouillés, sa serrure en fer dont tous les détails ressortent sur une pièce de velours ou de maroquin rouge.

« La chambre haute était meublée de ces grands lits tendus de courtines en drap ou en serge, suivant la saison. Chez les catholiques apparaissaient, appendues aux murs, les images du Rédempteur et de la Vierge Marie. Sur une table de moyenne grandeur, soutenue par six ou huit pieds tournés en spirales, une petite armoire conservait les bons auteurs, les registres de gestion, le mémorial de famille. Si la demeure était habitée toute l'année, les parois disparaissaient sous des tapisseries de Flandre ou de Bergame. Au plafond, les poutres et soliveaux restaient apparents [1]. »

II

M. Paris-Jallobert a publié, sous le titre de *Journal historique de Vitré* [2], un volume in-4° de 636 pages à deux colonnes, avec six plans et trois planches de sceaux. C'est un recueil de plus de sept cents actes, extraits, documents de toute sorte, pour la plupart inédits, sur l'histoire de Vitré, de 1500 à 1800. Pour cette époque, du moins depuis 1600, on peut considérer ce recueil comme complet, ou peu s'en faut.

L'auteur a cru devoir faire précéder ce recueil d'une quinzaine de pièces antérieures à 1500 (du XIIe au XVe siècle). Ces pièces sont intéressantes, mais ainsi isolées elles perdent beaucoup de leur valeur, elles forment un hors-d'œuvre qu'on ne s'explique guère ; enfin, au point de vue de l'exactitude, le texte de quelques-unes d'entre elles laisse à désirer. Au lieu de cette publication hâtive et écourtée, l'auteur eût mieux fait de réserver ces actes pour un autre volume comprenant l'ensemble des documents inédits relatifs à l'histoire de Vitré antérieurement à 1500 : c'est un recueil qui complétera son œuvre et qu'il lui appartient de publier.

[1] *Une terre et ses possesseurs de* 1200 *à* 1600, p. 85-87.

[2] A Vitré, chez Jules Guays, imprimeur-libraire, rue Notre-Dame, 29.

La part de la critique ainsi faite (et elle n'est pas grosse), nous ne trouvons plus qu'à louer dans le livre de M. l'abbé Paris, c'est-à-dire qu'à nos yeux, si l'on fait abstraction du hors-d'œuvre, l'œuvre tout entière est excellente. Le choix des pièces est bien fait et le texte est éclairé par plus d'onze cents notes de l'éditeur, qui y a répandu, entre autres, tous les trésors d'une science très approfondie de l'histoire des familles.

Pour donner quelque idée de ce vaste recueil, rappelons brièvement les traits principaux de l'histoire de Vitré aux trois derniers siècles.

Dans les trente premières années du XVIe siècle, Vitré, séjour habituel de Gui XVI de Laval (baron de Vitré), gouverneur de Bretagne (1515-1531) et l'un des plus grands seigneurs de son temps, Vitré tira de ce séjour une importance spéciale et fut comme une seconde capitale de la Bretagne. L'existence de Gui XVI dans son château de Vitré était magnifique, splendide, princière, presque royale. On l'appelait de son vivant *le grand Guion*. Divers auteurs, imprimés ou inédits (Noël du Fail entre autres), ont parlé avec admiration de sa personne, de son train et de son séjour à Vitré. Le recueil de M. l'abbé Paris a un document curieux qui s'y rapporte : c'est l'entrée à Vitré, en 1517, d'Anne de Montmorency, seconde femme du grand Guion, récit tiré du curieux journal d'un contemporain, Jean Degennes, l'un des principaux bourgeois de Vitré.

Un document d'un genre tout différent, mais du plus haut intérêt, c'est la *Police des pauvres* de 1571, règlement très détaillé, très ingénieux, très prévoyant, de l'assistance publique dans la ville de Vitré, vénérable et curieux monument du solide bon sens et de l'inépuisable charité de nos bons aïeux : œuvre qui fait le plus grand honneur à la communauté de ville qui le rédigea, c'est-à-dire à la bourgeoisie de Vitré.

Dès cette époque, un grand trouble, une division profonde avait pénétré dans cette brave et laborieuse bourgeoisie, si unie jusque-là. L'hérésie calviniste avait été importée dans la ville, non par

aucun des bourgeois mais par le seigneur, (par Guionne, dame de Laval et de Vitré, en 1558), et il en était résulté ce fait : l'immense majorité de la population et même de la bourgeoisie restée catholique, mais tout ce qui, par les places, la clientèle et l'intérêt, tenait au seigneur et au château, tout cela protestant, et cette minorité hérétique, soutenue par la puissance seigneuriale, levant la tête avec arrogance et se plaisant à braver les catholiques. M. Paris-Jallobert publie, par exemple, une curieuse correspondance entre deux bourgeois de Vitré, René Le Coq, catholique, et René Chevallerie, sr de l'Espine, huguenot, « capitaine de la secte qu'ils « appellent Religion. » Chacun d'eux essaie de convertir l'autre avec force citations des deux Testaments, mais le protestant emploie envers son adversaire un argument que Le Coq nous fait connaître ainsi :

« La lettre que j'avois escrite fut baillée à Madame de Laval, et, « par l'instigation dudit L'Espine et de ses frères, ma porte, de nuit, « par elle et ses complices fut rompue, et moy blessé. Dieu veuille « réduire le tout à unité de son église ! » (P. 19).

Un peu plus loin (p. 35) se trouve une note très intéressante sur la surprise de Vitré par les protestants en 1754; mais cette note laisse incomplet le récit de cet épisode fort curieux. Beaucoup de notes curieuses aussi, relatives au siège de Vitré par Mercœur en 1589, aux circonstances et aux suites de cet événement. (P. 42-47).

Cependant, pour le XVIe siècle, même après la riche moisson recueillie par M. Paris, il y a encore, croyons-nous, pas mal à glaner.

Il en est autrement pour la période qui va de la Ligue jusqu'à la Révolution. Tout le XVIIe siècle vitréen est dans le livre de M. Paris, et Dieu sait si ce siècle fut riche en faits intéressants, surtout en belles créations charitables et religieuses. Bornons-nous à en donner, des principales d'entre elles, une sèche nomenclature.

C'est d'abord l'établissement à Vitré de trois maisons religieuses d'hommes : les Récollets en 1611, les Dominicains en 1621, et en 1658 la savante Congrégation de Saint-Maur qui vient relever les

ruines et peupler la solitude du prieuré de Notre-Dame de Vitré.

Puis trois couvents de femmes : les Bénédictines, fondées en 1624, les Ursulines en 1677, et les Augustines qui viennent en 1655 prendre la direction de l'hôpital Saint-Nicolas.

Parmi les fondations pieuses, notons, en 1634, celle de la Confrérie du port du Saint-Sacrement, — en 1683, celle de la Congrégration des hommes, qui existe encore aujourd'hui et qui pourra, dans trois ans, célébrer le deux-centième anniversaire de sa création.

En voici d'autres, toutes faites par des bourgeois vitréens, et dont le but charitable est touchant. C'est, en 1655, la *Marmite des pauvres ;* même année, le *Catéchisme des pauvres ;* et surtout, en 1678, l'Hôpital général pour les pauvres vieillards. Les dames de Saint-Thomas de Villeneuve, appelées à tenir cette maison en 1683, ne firent qu'y passer, n'ayant pu s'entendre alors avec les administratenrs ; elles y revinrent quarante ans plus tard (en 1729), et cette fois pour y rester.

Auprès du XVIIe siècle, le XVIIIe est pauvre en matière d'œuvres pies. Il a cependant, pour le relever, l'établissement à jamais béni des Sœurs de la Charité, fondées à Vitré à la veille de la Révolution (1786), par la très riche et non moins charitable Mlle du Velaër, installées dans une admirable vieille maison du XVIe siècle, qu'elles viennent de faire restaurer avec beaucoup de goût, et d'où elles épanchent depuis un siècle sur nos pauvres, comme une onde inépuisable, leurs conseils et leurs bienfaits.

En dehors des fondations pieuses et charitables, il faut noter à Vitré la série des sessions des Etats de Bretagne, qui s'y tinrent au nombre de huit, de 1655 à 1705. Madame de Sévigné a esquissé de ces sessions d'inimitables peintures, qui montrent bien quelle importance avaient, dans l'existence d'une petite ville, ces assises des représentants de la province. Ce qu'elle en dit fait désirer d'autres détails. M. Paris en fournit quelques-uns de nouveaux, auxquels il est permis de croire qu'on ajoutera encore.

Il fournit aussi de curieux renseignements sur les agitations

municipales qui remuèrent, aux XVIIe et XVIIIe siècles, la ville de Vitré, et dont la plus importante se prolongea plus de deux ans, de 1638 à 1640, avec des péripéties variées. Mais nous n'entrerons point dans cette histoire, cela nous mènerait trop loin.

Nous en avons dit assez pour montrer le vif intérêt, l'importance considérable du livre de M. l'abbé Paris.

Nous terminerons par un mot relatif aux plans qui ornent le volume. Tous sont très bien exécutés et très utiles ; trois sont particulièrement curieux, d'abord les deux qui retracent l'état du château avant 1738 d'après les plans originaux donnés au musée de Vitré par M. le duc de la Trémoille ; puis le plan de Vitré en 1710, reproduisant, en réduction, l'original dressé à cette date par un ingénieur de la province. Les trois autres plans sont ceux de l'église Notre-Dame, de la ville de Vitré (état actuel), et du territoire des trois paroisses (état ancien et état actuel).

L'auteur, on le voit, n'a rien voulu épargner pour donner à sa publication tout l'intérêt dont elle était susceptible. Tous les amis de l'histoire de Bretagne lui en sauront gré et se feront un devoir de placer son livre dans leur bibliothèque. Tous aussi souhaiteront que chacune de nos villes bretonnes ait la même chance que Vitré et trouve un abbé Paris pour mettre au jour, avec autant de science, de conscience et de labeur, les titres de son histoire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE R. P. D'ALZON

Encore un grand défenseur de l'Eglise que Dieu rappelle à lui, au moment où il semblait nous devoir être le plus utile ! Le P. d'Alzon restera une des figures marquantes de ce temps. Son action ne s'est pas bornée, en effet, aux limites d'un diocèse ; elle s'est étendue au loin en France et s'est fait sentir jusqu'en Orient. A Nimes, où il fut successivement vicaire général de quatre évêques, il multiplia les œuvres ; qu'il nous suffise d'en citer deux dont l'influence a été plus générale. C'est d'abord ce collège de l'Assomption qui est, depuis trente ans et plus, dans le Midi, un ardent foyer d'enseignement chrétien ; c'est ensuite ce fervent institut des Augustins de l'Assomption auquel nous devons l'œuvre de Notre-Dame du Salut, l'œuvre des pèlerinages et les missions de Bulgarie.

La première fois que nous rencontrions Emmanuel d'Alzon, c'était en 1828, époque déjà néfaste où le libéralisme s'essayait à la persécution sur un ordre célèbre, mais où des hommes de foi et de cœur, Bailly de Surcy, entre autres, et les abbés de Scorbiac et de Salinis s'efforçaient de grouper la jeunesse catholique et de la préparer au combat.

On sait quel a été ce combat et quelles en ont été les suites longtemps heureuses. Emmanuel d'Alzon fut des premiers, quoique bien jeune, à s'enrôler dans cette jeune milice. Il eût été difficile d'être mieux doué. Position sociale, fortune, intelligence, chaleur d'âme, volonté, extérieur prévenant et d'une rare distinction, il réunissait tout ce qui assure le succès dans le monde ; mais ayant beaucoup reçu de Dieu, il voulut tout donner à Dieu.

Lié dès lors d'amitié intime avec du Lac qui devait s'associer à Bailly pour fonder le journal l'*Univers*, lié avec Bonnetty qui allait

fonder les *Annales de philosophie chrétienne,* il entretint bientôt des relations suivies avec Montalembert et même avec La Mennais. La chute de ce dernier fut une des grandes épreuves de sa jeunesse. Emmanuel était alors à Rome où nous le visitions souvent dans sa cellule de Saint-André *delle fratte,* d'où il allait suivre les cours du Collège Romain. Les lettres qu'il recevait de nos amis étaient tristes; celles de La Mennais étaient navrantes; on y entrevoyait déjà, sous une certaine réserve d'expression, la lutte imminente de l'ange déchu contre les puissances du ciel. En présence d'un tel désastre, le jeune séminariste s'attacha plus étroitement encore, s'il était possible, à la barque de Pierre. La suprématie du Pontife romain, son infaillibilité devinrent la grande pensée de sa vie; et l'un de ses plus beaux jours fut certainement celui où, appelé au Concile du Vatican, il entendit promulguer solennellement ce dogme, aussi ancien d'ailleurs que l'Evangile [1].

Ses études théologiques terminées, l'abbé d'Alzon revint en France. Par sa famille, il appartenait au diocèse de Montpellier, dans le ressort duquel se trouvait le château de Lavagnac où s'était écoulée son enfance et s'était murie, après 1830, dans la retraite, l'étude et la prière, sa vocation sacerdotale; mais né au Vigan, dans le diocèse de Nimes, il fut réclamé par l'évêque de Nimes qui sentit tout le prix d'une telle recrue pour son diocèse.

— « Quel bien n'êtes-vous pas appelé à faire, lui disais-je un jour, avec votre zèle et votre fortune? — Pas tant que vous croyez, me répondit-il; Mgr de la Contamine, évêque de Montpellier, n'avait rien; tout le monde le savait et tout le monde lui donnait; aussi a-t-il pu faire beaucoup; mais moi, on sait ma famille riche et personne ne me donnera, de sorte qu'en définitive, je serai moins riche que lui. »

Jusqu'à quel point ces prévisions se sont-elles réalisées? Nous ne saurions le dire. Il est facile, dans tous les cas, de se convaincre

[1] « Je le vois d'ici, durant le Concile, *se donnant, se dévouant, se dépensant* de mille façons, pour obtenir la définition tant désirée. » Lettre de Mgr Sauvé, recteur de l'*École catholique* d'Angers.

par le nombre et l'importance des œuvres de l'abbé d'Alzon, que le zèle attire toujours le zèle, que le dévouement fait toujours naître la charité. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à peine nommé vicaire général, et il le fut dès les premières années de son sacerdoce, il n'épargna ni lui ni sa bourse. Non seulement il administre, mais il fonde à Nimes un Refuge, un couvent de Carmélites, une maison de sourds-muets; à Nimes et à Paris des maisons d'éducation; il fonde avec cette imprudence humaine qui n'est autre, souvent, que la prudence de Dieu. Citerait-on une seule grande œuvre qui n'ait commencé, au point de vue humain, par une imprudence?

Les difficultés surgirent, il est vrai, et ralentirent parfois sa marche, mais sans pouvoir l'arrêter; le germe était en terre, l'arbre devait porter ses fruits.

Nous n'avons point d'ailleurs l'intention de raconter cette vie si active et si pleine dont Mgr de Nimes vient, dans une admirable lettre pastorale, de dessiner les principaux traits. Ce qui la distingue, c'est une flamme continue que la vieillesse elle-même ne put amortir. Ceux de nos compatriotes qui ont rencontré le P. d'Alzon dans les pèlerinages — et il était facile de l'y rencontrer, — savent quel feu couvait sous ses cheveux blancs, quelle ardeur, quel enthousiasme animait sa parole; il ne touchait pas seulement les auditeurs, il les enlevait.

Ajoutons que rien ne s'est fait de grand à notre époque, pour Dieu et pour l'Église, qu'il n'y ait mis la main. A peine la liberté de l'enseignement nous était-elle donnée en 1850, qu'il était nommé membre du conseil général de l'instruction publique; plus tard il édifie, sur de vieux fondements, deux congrégations nouvelles : celles des Augustins et des Augustines de l'Assomption; il est à la fois éducateur, missionnaire, apôtre, écrivain, à ses heures, et toujours d'une main ferme; deux excellents recueils lui doivent la vie, *le Pèlerin* et *la Croix* [1]; il prend part aux travaux du concile

[1] Parfois aussi, le P. d'Alzon a écrit dans l'*Univers* où son amitié pour du Lac s'était bientôt étendue à Louis Veuillot et à ses collaborateurs. Parmi les articles qu'il y a publiés, plus ou moins récemment, je citerai une savante appréciation du dernier ouvrage de notre éminent compatriote breton, l'abbé Chesnel.

du Vatican ; son collège de Nimes est, sous tous les rapports, une pépinière de *soldats de Dieu* ; on en trouve les élèves partout avec ce caractère : dans les rangs des zouaves pontificaux, dans les missions, dans l'armée, dans le clergé, à la tribune.

Le P. d'Alzon fut enfin un des grands promoteurs des pèlerinages et ce sont ses religieux qui en ont été les grands organisateurs. Aussi, Mgr l'Évêque de Nimes a-t-il compris que le deuil de son diocèse était le deuil de tous les catholiques, et a-t-il fait part à l'épiscopat de ses regrets et de sa douleur. Les réponses qu'il a reçues forment, pour l'humble religieux qui ne voulait pas d'éloge sur sa tombe, la plus magnifique des oraisons funèbres [1].

Pie IX l'appelait son *cher d'Alzon;* il eût désiré, nous apprend Mgr de Nimes, le fixer à Rome et le faire entrer au Sacré-Collège.

De personne, plus que du P. d'Alzon, on ne peut dire ce qu'il disait lui-même de Mgr de Chaffoy, évêque de Nimes : — « L'heureux effet de son action pénètre partout, rien ne peut s'y soustraire; *nec est qui se abscondat a calore ejus* [2]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'AUTEL DE SAINTES ET LES TRIADES GAULOISES, avec 5 planches et 16 bois dans le texte, par M. A. Bertrand. — Paris, Didier, 1880, in-8°.

Nous avons rendu compte, il y a quelque temps, de l'important ouvrage publié par M. Alexandre Bertrand, l'habile directeur du Musée de Saint-Germain, sous le titre d'*Archéologie celtique et gauloise.* M. Bertrand est certainement l'un des érudits bretons qui font le plus d'honneur à notre province, et nous ne doutons pas qu'il n'entre un de ces jours à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour tenir compagnie à son frère, le savant secrétaire per-

[1] Citons, entre autres, une lettre de Mgr Macchi, au nom du Saint-Père, et des lettres du cardinal de Bonnechose, du cardinal Guibert, de MMgrs de la Bouillerie, de Cabrière, de Briey, etc., etc., lettres qui peuvent se résumer dans ces mots de Mgr Vitte : « Oui, c'était un vaillant soldat, un fort parmi les forts d'Israël. »

[2] Oraison funèbre de Mgr de Chaffoy, p. 23.

pétuel de l'Académie des Sciences, sous la coupole de l'Institut. Le mémoire qu'il vient de publier sur les triades gauloises est bien capable de lui en ouvrir les portes. Nous en devons à double titre le compte rendu à nos lecteurs : outre qu'il émane de l'un de nos compatriotes, il intéresse au plus haut point l'histoire religieuse des populations gauloises qui ont occupé notre sol immédiatement avant les Romains ou de leur temps.

C'est un bien curieux monument que l'autel qu'on a récemment découvert à Saintes. Acheté par M. Benjamin Fillon, il a été gracieusement offert par l'acquéreur au Musée des Antiquités nationales, et pourrait être rapproché de l'étrange menhir à pans sculptés découvert, il y a trois ans, par M. du Chastellier dans le Finistère. Il est à double face et sculpté dans un bloc de pierre coquillière blanche. Ce qu'il a de plus caractéristique sur chaque face, c'est un dieu assis, les jambes croisées, dans l'attitude bouddhique, vêtu du sagum, et ayant pour attribut un torques et une bourse. Ce dieu est sur chaque face de l'autel en relation avec deux autres divinités formant avec lui triade. D'un côté ce sont deux déesses et de l'autre une déesse avec un personnage masculin armé de la massue.

M. Bertrand a rapproché de ce monument, par des dessins, des photogravures et des descriptions détaillées dont l'érudition vient en aide aux incertitudes des profanes, tous les autres spécimens de divinités du même genre, découvertes à diverses époques sur divers points de la Gaule, l'autel de Reims, la statuette d'Autun, les statues de Velaux, les nombreux tricéphales de stèles et d'autels ; puis il étudie comparativement tous les attributs de la divinité de Saintes, l'attitude accroupie, les cornes, le torques, la triade ou la tricéphalie, l'outre ou la bourse, le dragon à queue de poisson et à tête de bélier. Il en résulte, d'une manière évidente, que les idoles en question ne peuvent être une importation en Gaule, ou une imitation directe, des divinités adorées sous l'empire en Grèce ou à Rome.

L'attitude accroupie en particulier est une attitude hiératique spéciale à l'Orient. Les cornes sont aussi un souvenir asiatique,

signe de la puissance ou de la royauté. Le torques, signe ou récompense de la valeur chez les Gaulois, ne se retrouve point dans la mythologie grecque et romaine, tandis qu'on le rencontre dans les représentations persanes. C'est surtout la triade qui fournit à M. Bertrand l'occasion de présenter une discussion d'un intérêt capital sur son origine orientale ou pélasgique. La place nous manque pour détailler ici ces mythes féconds en surprises et les autres attributs qui les complètent, et nous devons nous borner à signaler à M. Bertrand, à propos des triades, les trois petites têtes qu'on remarque souvent sur les monnaies gauloises, dans la chevelure du Dieu Belenus. Ce qui résulte de tout ceci, c'est que nos autels Gaulois, tout en empruntant l'idée mère de leurs représentations aux régions orientales, ont cependant un caractère franchement distinct, ni grec, ni latin, ni persan, ni syrien, mais *celtique*.

Par quelle voie ces légendes religieuses, ces représentations mystiques ont elles pénétré en Gaule en dehors de la Grèce et de l'Italie ? Trois hypothèses sont possibles : — soit des îles Britanniques, foyer du druidisme, selon César, où les Druides Bretons avaient très anciennement conservé le dépôt des traditions orientales ; — soit des rapports constants qui eurent lieu par la voie du Danube, du VII^e^ au IV^e^ siècle avant notre ère, entre la Celtique et l'Asie, rapports qui nous ont donné le bronze et le fer ; — soit enfin par les migrations successives et presque continues d'Asie en Europe, des peuplades dérivées du même tronçon de la race Indo-Européenne.

Nous regrettons que le savant archéologue ait eu la modestie de se borner à indiquer ces trois solutions et n'ait pas pris parti entre elles. C'est le seul reproche que nous ayons à lui adresser. Je laisse au temps, dit-il, le soin de résoudre le problème dont je me suis efforcé de déterminer les principales données. Peu de chercheurs ont aujourd'hui tant de sagesse. Nous voudrions ne pas lui dire que notre opinion penche vers la troisième hypothèse, et nous attendrons avec impatience le fruit de ses nouvelles recherches.

René Kerviler.

LE ROMAN DE PAQUETTE, par M. Loïc Petit. — Un vol. in-18, 252 p. Paris, Collection Lecoffre, à 2 fr., rue Bonaparte 90.

Ceux de nos lecteurs dont l'abonnement à la *Revue* date d'un peu loin, n'ont certainement pas oublié les trois ou quatre nouvelles que nous a données M. Loïc Petit, dont la collaboration ne peut malheurensement pas être aussi active que nous le désirerions; car sa plume est fine, humoristique, artistique; c'est, comme le disait Alfred de Musset, parlant de Théophile Gautier, c'est « un gentil brin de plume; » et nous ne sommes point surpris de voir que M. Lecoffre ait accueilli dans sa Collection, à côté du *Pôle et l'Équateur*, de Lucien Dubois, et des *Récits vendéens*, d'Émile Grimaud, ce *Roman de Paquette*, qui contient, en outre: *Par ma fenêtre, le Moulin de Keriguel, les Cornemuseux* et *les Impressions d'un cheveu*; tous récits délicats ou touchants, que l'on aimera à placer, dans sa bibliothèque, entre Nodier et Topffer.

SIÈGE DE DOUZE HEURES CHEZ LES CAPUCINS DE NANTES (8 NOVEMBRE 1880). — In-8°, 132 p. Nantes, Libaros. éditeur, place du Change. Prix : 1 fr. Par la poste, franco : 1 fr. 25. — Édition illustrée de 8 planches, 5 fr., et 5 fr. 50 par la poste; — papier teinté : 10 fr.

A tout catholique nous dirons : Prenez et lisez ce récit, exact et complet, des faits d'une journée tout à la fois si belle et si triste pour la cité qui en fut témoin.

Le plan en est simple : d'abord, quelques courts détails sur le rétablissement des Capucins à Nantes à la fin de 1874; — puis la relation de ce qui s'est passé au Couvent, en prévision de l'exécution des décrets, depuis le 29 mars jusqu'au 3 novembre; — la fameuse journée du 3 novembre; — enfin, ce que l'on a vu au couvent après le siège de douze heures, un épilogue fort éloquent, et des pièces justificatives.

C'est le premier récit de cette nature qui ait paru en France. Son succès, très rapide et très grand à Nantes, ne s'y cantonnera certainement point. Qui ne voudra se procurer la satisfaction de connaître des pages autrement saisissantes que les plus dramatiques fictions; des pages qui affligent, mais aussi qui réconfortent grandement l'âme chrétienne, et que personne ne quitte — nous pouvons l'affirmer — sans leur rendre ce témoignage, qui dit tout : « Je ne les ai pas lues, je les ai *dévorées*. »

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un Nantais qui fait parler de lui. — *Michel Strogoff* au Châtelet. — Les pierres de Carnac. — Le sacre de Mgr Bélouino. — Inauguration de la nouvelle église de Saint-Similien de Nantes. — Une protestation du Droit contre la Force.

Un Nantais qui fait parler de lui, c'est M. Jules Verne. Il vient, en collaboration avec M. d'Ennery, de tirer d'un de ses livres bien connus une pièce que joue le Châtelet, et dont le critique dramatique d'un grand journal de Paris, M. Albert Delpit, a rendu compte en ces termes, des plus honorables pour notre compatriote :

« Je crois que *Michel Strogoff* aura un aussi grand succès que le *Tour du Monde*. Comme pièce, c'est intéressant au possible : l'action, nouée comme dans le roman, marche et se déroule, sans une longueur, sans qu'on soit arrêté cinq minutes par une de ces superfluités qui alourdissent un sujet. Tout le monde connaît l'idée première, car j'imagine que tout le monde a lu le roman. Il y a longtemps que M. Jules Verne possède un public considérable.

« Une insurrection a éclaté à l'extrémité de l'empire russe. Les fils télégraphiques sont coupés. Un courrier seul pourra franchir les espaces, et porter au grand-duc, enfermé dans Irkoust, les ordres de son frère le czar. Mais où trouver ce courrier ? Où choisir un homme réunissant en lui seul tant de qualités diverses, si difficiles à rencontrer dans plusieurs ? Il faut, en effet, que cet homme soit brave, intelligent et fidèle ; assez fort pour supporter la fatigue, assez endurci pour souffrir de la faim et du froid. Il faut qu'il parle non seulement la langue générale de la Sibérie, mais encore tous les dialectes sibériens, de telle sorte que, s'il est arrêté dans sa mission, on ne puisse soupçonner son œuvre.

« Le grand-maître de la police indique au czar un officier de son régiment des courriers, le capitaine Michel Strogoff. L'empereur lui confie les dépêches, lui donne les ordres de vive voix, et voici le héros du drame parti à travers l'étendue morne et glacée des steppes.

« Non, je ne vous raconterai pas les mille péripéties de cette pièce émouvante et attachante au plus haut degré. Chacun de vous a été ou ira voir l'œuvre nouvelle de MM. Adolphe d'Ennery et Jules Verne. Mieux vaut vous laisser le plaisir de la surprise. Je vous annonce un éblouissement des yeux après un enchantement de l'esprit. Je ne crois pas qu'il soit possible de pousser plus loin l'art de la mise en scène. Tout concourt au succès final : les décors, les costumes deviennent des lumières chargées d'éclairer le tableau.

« Il y a un autre mérite dans cette pièce : c'est qu'elle n'a cherché de succès que dans la diffusion des sentiments élevés. Voici longtemps que je soutiens, dans ce journal, la toute-puissance du théâtre. J'ai expliqué bien des fois combien était grande l'influence d'un art qui, s'adressant à l'homme, parle à la fois à sa bête et à son âme; qui frappe ses yeux et qui séduit son intelligence. Il faut avoir une véritable reconnaissance aux hommes qui, tels que MM. d'Ennery et Jules Verne, se servent de cet art pour enseigner une morale supérieure. Oh ! cela ne veut pas dire que le drame du Châtelet soutienne des thèses. Il n'y en a pas l'ombre. Mais quelques mots, que les auteurs ont glissés à droite et à gauche, suffisent pour qu'on n'ait aucun doute sur leurs intentions. C'est donc un immense succès, et absolument mérité. Tout Paris, toute la province voudront voir *Michel Strogoff*, et je ne serais pas étonné que le Châtelet en eût pour une année pleine, ainsi qu'autrefois la Porte-Saint-Martin avec le *Tour du Monde,* de légendaire mémoire. »

— Dans la séance du 3 décembre, M. de Kerdrel est monté à la tribune du Sénat pour soutenir un amendement de M. Henri Martin, demandant un crédit de 30,000 francs, destiné à assurer la conservation des monuments mégalithiques, en si grand nombre dans le Morbihan. Cet amendement a été adopté et les pierres de Carnac, déjà bien réduites, vont enfin échapper à la destruction totale dont elles sont menacées. Voici les paroles prononcées par notre ami, l'éloquent sénateur du Morbihan :

« Messieurs, en l'absence de notre honorable collègue, M. Henri Martin, je viens, en deux mots, appuyer son amendement. Je suis Morbihannais, et de tous nos départements, c'est le Morbihan qui compte le plus de monuments mégalithiques. M. le rapporteur, tout en se montrant très bienveillant pour la pensée qui a inspiré M. Henri Martin, se borne à demander le renvoi à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Je lui ferai observer que ces renvois ont été bien nombreux ; qu'ils ont un caractère bien platonique, qu'ils ont été suivis de bien peu d'effet, que tous les jours encore, à l'heure même où j'ai l'honneur de parler au Sénat, on se sert des monuments mégalithiques pour macadamiser nos routes. (C'est vrai ! Très bien ! sur plusieurs bancs.)

« Au siècle dernier, un antiquaire du nom de la Sauvagère — ceux d'entre vous qui s'occupent d'archéologie doivent connaître ce nom — fit un voyage en Bretagne et eut la patience de compter les pierres de Carnac ; elles étaient alors au nombre de 4,000. — Savez-vous combien il en reste aujourd'hui ? — 1,200. Maintenant, je sais que cette grande destruction, cette hécatombe des pierres de Carnac a eu lieu surtout avant la Révolution ; mais je dois dire que, sous tous les Gouvernements qui se sont succédé depuis, sous la Restauration, sous le Gouvernement de Juillet, sous l'Empire, sous la République, la destruction a continué à avoir lieu, sinon en bloc, comme précédemment, du moins d'une manière successive et avec un vandalisme déplorable. (Approbation sur divers bancs.)

« Le crédit qui vous est demandé est très modeste ; les monuments

dont il s'agit sont l'objet d'études très intéressantes ; autrefois, ils ont donné lieu à des systèmes très hasardeux. Aujourd'hui, la science préhistorique et les études celtiques sont entrées dans une voie sérieuse et vraiment scientifique. On procède par tâtonnements, non par affirmations, mais pour ainsi dire par points d'interrogation, sagement, en un mot. On a fait déjà, grâce à cette méthode d'observation, de très grands progrès, les lecteurs de la *Revue Celtique* peuvent l'attester. Aidez, messieurs, à ces progrès, donnez-leur une obole en protégeant des monuments qui ont leur place et leur valeur dans l'ensemble des études celtiques. » (Très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

— La vieille cité de Lamballe, capitale de l'ancien duché de Penthièvre, célébrait récemment une belle fête religieuse, la consécration comme évêque d'un de ses enfants, M. Léon-Jules Bélouino, curé de Mencontour, appelé par le pape Léon XIII et le gouvernement d'Haïti à l'évêché *in partibus* de Hiéropolis, à titre d'évêque auxiliaire de Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince. Le prélat consécrateur était Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, assisté de NN. SS. Bécel, évêque de Vannes, et Carmené, évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France.

— Le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception, a eu lieu l'inauguration de la nouvelle et remarquable église de Saint-Similien de Nantes, dont la première pierre fut bénite, le 5 octobre 1873, par Mgr Fournier. L'ancien curé de la paroisse, Mgr Laborde, évêque de Blois, et Mgr l'évêque de Nantes, présidaient cette fête, au milieu d'un nombreux cortège de prêtres et d'un grand concours de fidèles. Mgr Laborde procéda aux cérémonies liturgiques de la bénédiction ; puis Mgr Le Coq monta en chaire, et prononça une fort belle allocution, dont nous ne pouvons, faute d'espace, citer que ce passage : « Alors que des milliers de voix redisent, dans un lugubre et criminel concert, que le Christianisme est mort, que l'humanité, se suffisant à elle-même, n'a plus besoin de Dieu ; à cette heure pleine de trouble et d'angoisses, il s'est rencontré ici-même des hommes d'un cœur vaillant et d'une foi intrépide, qui ont protesté, mieux que par des paroles, contre ces odieux et sinistres blasphèmes. Malgré mille obstacles, ils ont élevé ce monument superbe, au frontispice duquel chaque génération pourra lire : Les clameurs du monde passent, les erreurs et les préjugés passent, les révolutions passent, les empires passent... mais Dieu ne passe pas, et la Religion est immortelle ! »

« Mgr l'évêque de Blois eut ensuite, dit la *Semaine religieuse*, le bonheur de monter au saint autel et d'offrir, pour la première fois, l'adorable sacrifice dans l'église qu'il avait bâtie au Seigneur. »

— Le dimanche 19 décembre, la Société académique de Nantes tenait sa séance annuelle, sous la présidence de M. le docteur Malherbe père, non point aux Beaux-Arts, comme d'habitude, mais dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Pourquoi ? Ce serait trop long à expliquer. Nous n'y

assistions pas et n'en pourrions parler ; mais nous avons reçu le rapport du secrétaire général, M. Louis Linyer, rapport qui se termine par une page énergique et tout actuelle, que nous aimons à reproduire. Après avoir examiné plusieurs pièces de vers que notre ami M. Joseph Rousse avait lues dans l'année à la Société académique, et cité, entre autres, une *Lettre à ma mère,* M. Linyer conclut ainsi :

« Ce sont là de beaux vers, et nous devons remercier M. Rousse de nous avoir fourni l'occasion de les entendre. Nous en avions besoin ; il faut, en effet, des temps troublés pour qu'on apprécie, à sa juste valeur, l'influence bienfaisante de la poésie. Même au milieu des discordes civiles, sa puissance est si grande, qu'elle devient un refuge et un soulagement pour le poète aussi bien que pour ceux qui l'écoutent.

« Quand, en ses vers immortels, Virgile pleurait la perte de son modeste domaine, ce n'était pas lui seul qu'il consolait par ses chants, mais encore les Romains de son époque, expulsés, comme lui, de leurs demeures, par la main brutale des centurions d'Auguste ; et ce qui, bien des siècles après, fit le succès du *Génie du Christianisme,* ce fut moin peut-être le prestige incomparable de cette prose merveilleuse, que la nécessité, pour les contemporains, d'y chercher la fraîcheur et le repos, au milieu du bruit des armes, et du deuil des libertés disparues.

« Il semble, en effet, que lorsque le poète prend son vol, il emporte avec lui dans l'espace tous ceux qui respirent le parfum de ses vers ; leur esprit s'élève avec le sien ; ensemble, ils planent au-dessus des misères humaines ; et, tout là-haut, dans les régions de l'Idéal, bercés des plus doux songes et caressés par les plus riantes illusions, ils se prennent à rêver d'une époque où la force ne primera plus le droit, où la liberté ne sera plus un mot, et où tous les éléments honnêtes du pays, mis au service de la vérité et de la justice, s'uniront, afin, comme le disent les beaux vers que je cite en terminant,

« Afin qu'après l'épreuve amère et la souffrance,
Dans la féconde paix, dans l'art, dans la clarté,
Libre et pure, abritant des fils pleins d'espérance,
Parmi les nations qu'éblouit sa beauté,
Comme un cèdre immortel croisse toujours la France ! [1] »

M. Herbette, préfet de la Loire-Inférieure, assistait à la séance et a entendu M. Louis Linyer lire cette noble protestation du Droit contre la Force.

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Ces vers sont tirés d'une pièce de M. Robinot-Bertrand, précédemment reproduite.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. T. 14. — In-8°, XXV-362 p. avec 7 pl. et carte. Rennes, imp. Catel.

CAS (LE) DE M. DE BAUDRY D'ASSON, par A. B. — In-8°, 16 p. Paris, Dentu.

EXPULSION DES CARMES ET DES RÉCOLLETS A RENNES, en octobre 1880. — In-12, 107 p. Rennes, imp. Catel..... 12 fr. le cent.

FRANCHISE, par Mme Colomb. — Gr. in-8°, 339 p. avec vign. et grav. Paris, Hachette..... 5 fr.

GOELANDS (LES). Chant maritime pour mezzo-soprano ou basse chantante, composé sur la poésie d'Auguste Brizeux, par L.-A Bourgault-Ducoudray. Edité par la *Bretagne Artistique*. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HISTOIRE (L') DE CONAN MÉRIADEC, qui fait le premier règne de l'histoire générale des souvenirs de la Bretagne gauloise, dite Armorique, avec la première partie des recherches générales de cette province; par le P. T. de S.-Luc. — In-18, 295 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

HISTOIRE DE LA RÉUNION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE, par M. Ant. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de Brest. 2 vol. in-8°, XV-447 et 500 p. Paris, Hachette.

INFORTUNES (LES) DE CHOUCHOU, par Mme Colomb. — In-16, 259 p. et 48 vign. Paris, Hachette..... 2 fr. 25

LÉGENDES DE LA MER, par G. de la Landelle. — In-18, VII-288 p. Paris, Haton.

MERVEILLES (LES) DU MONT SAINT-MICHEL, par Paul Féval. — In-8°, XLIV-356 p. et grav. Paris, Palmé..... 8 fr.

NOTE RELATIVE A LA DÉMOLITION DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE GUIGNEN, par Th. Pinczon du Sel, suivie d'une notice sur l'église de Guignen, par M. l'abbé Brune. — In-8°, 11 p et 4 pl. Rennes, imp. Catel.

PÈRE (LE) LOUIS MARQUET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. Choix de ses divers écrits et de sa correspondance, précédé d'une notice biographique, par le R. P. Alet, S. J. — In-18, VIII-404 p. Nantes, chez les principaux libraires. — Avec portrait, 3 fr.; sans portrait, 2 fr. 50.

ROMAN (LE) DE PAQUETTE, par M. Loïc Petit. — In-18, 252 p. — Collection Lecoffre. Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90..... 2 fr.

ROSE PRINTEMPS, par G. de La Landelle. — In-18, 257 p. Paris, Téqui.

SANS BEAUTÉ, par Zénaïde Fleuriot, 11e éd. — In-18, 287 p. Paris, Dillet..... 2 fr.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANNÉE 1880. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET.

Une excursion dans la presqu'île de Rhuys, par M. *A. de Kermainguy*... 5
Saint Caradec appartient-il à la Bretagne ? par M. *Robert Oheix* . 21
L'inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure, par M *Léon Maître*..... 29
Poésie. — Mademoiselle de Jourdain, par M. *Émile Grimaud*..... 38
Les Mansardes, nouvelle (suite), par M. *Eugène Orieux*..... 40
Nos artistes au salon de 1880, par M. *L. D*..... 55
Documents sur l'histoire de Bretagne. — Lettres inédites de M. de Bouillé, lieutenant-général du roi en Bretagne (1568-1574), communiquées par M. *Arthur de la Borderie*..... 66
Notices et comptes rendus. — *Fleurs du passé*, poésies, de Mme Louise d'Isole, par M. *Joseph Rousse*. — *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon, de 1790 à 1801*, de M. l'abbé Téphany, par M. *L. de Kerpenic*. — *La Bretagne artistique, pittoresque et littéraire*. — *Le Congrès de Quintin*, programme de la section d'archéologie..... 70
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 77
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

AOUT.

Études sur la Terreur à Nantes. — Le sans-culotte J.-J. Goullin, par M. *Alfred Lallié*... 81
Histoire véritable de Fall-i-tro, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 93
Une excursion dans la presqu'île de Rhuys (suite), par M. *A. de Kermainguy*..... 101
Poésie. — Hermine, par M. *Joseph Rousse*..... 120
Les Mansardes, nouvelle (fin), par M. *Eugène Orieux*..... 125
Documents inédits sur l'histoire de Bretagne. — L'île de Bréhat sous la Ligue, de 1591 à 1595, par M. *Arthur de la Borderie*. 139
Notices et comptes rendus.— *Les Contes de Charles Pinot-Duclos, de l'Académie française*, par M. *René Kerviler*.— *Heures de tristesse et d'espérance; Dieu et son amour pour ses créatures*, de M. l'abbé de Bellune, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Le Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 146

Chronique. — Le Congrès breton en 1880, par M. *Louis de Kerjean*..... 155
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 160

SEPTEMBRE.

Mémoire sur la canalisation de la province, présenté aux Etats de Bretagne tenus à Rennes en 1746, par M. le *comte François-Joseph de Kersauson*..... 161
Documents inédits sur l'histoire de Bretagne. — L'île de Bréhat sous la Ligue, de 1591 à 1595 (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 175
Luc, simple histoire, par M. l'*abbé J. Dominique*..... 184
Le journal de Mgr Daniel, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 197
Poésie. — Dans la grotte du korrigan, par M. *J. Marbeuf*. — Le Premier amour, par M. *L.-M. Petit*..... 204
Variétés bibliographiques, par M. *Lucien Dubois*..... 209
Souvenirs des guerres de Vendée. — Un mois de campagne, par M. l'*abbé Augereau*..... 218
Notices et comptes rendus. — *Le sans-culotte J.-J. Goullin, membre du Comité révolutionnaire de Nantes*, 1793-1794, de M. Alfred Lallié, par M. *Emile Grimaud*. — *Notice sur les ports du Croisic, du Pouliguen et de la Turballe*, de M. Bonamy, par M. *René Kerviler*. — *Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Episcopat*; — *Tombeau de Mgr Dupanloup*, par M. *L. de Kerpenic*. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*. Tome IV..... 223
Chronique. — Le Congrès de Quintin, par M. *Louis de Kerjean*... 233
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 240

OCTOBRE.

Les Villes de Bretagne. — Quintin, souvenirs et anecdotes, par M. *Alexandre Fabry*..... 241
Une Nuit étoilée, par M. *Alfred de Courcy*..... 255
Galerie des Poètes bretons. — L'abbé du Laurens de la Barre, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 265
Luc, simple histoire (fin), par M. l'*abbé J. Dominique*..... 271
Poésie. — A Victor de Laprade, par M. *Emile Grimaud*. — Pour un Drapeau, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française.. 288
Variétés bibliographiques, par M. *Lucien Dubois*..... 291
Une excursion dans la presqu'île de Rhuys (suite), par M. *A. de Kermainguy*..... 301
Notices et comptes rendus. — *Lorient arsenal royal*, de M. F. Jégou, par M. *L. de Kerpenic*. — *Bazeilles dix ans après*, de M. Georges Bastard, par M. l'*abbé J. Dominique*. — M. l'abbé Biré, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 309
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 318
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 320

NOVEMBRE

La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IVe cardinal de Rohan (1734-1803), par M. *René Kerviler*..... 321
Les Villes de Bretagne. — Quintin, souvenirs et anecdotes (fin), par M. *Alexandre Fabry*..... 335
Nouvelle poésie bretonne. — Annaïk, de M. Quellien, par M. le *Vte H. de la Villemarqué*, de l'Institut..... 349
Le Peloton de fil, conte nantais, par M. *Julien de la Ville-Bèranger*. 357
Petits poèmes vendéens. — La Miséricorde, par M. *Emile Grimaud*. 361
Une excursion dans la presqu'île de Rhuys (fin), par M. *A. de Kermainguy*..... 364
Documents inédits sur Jacques Cartier et ses compagnons (1555), par M. *Arthur de la Borderie*..... 376
Les Questions controversées de l'histoire et de la science, par M. l'*abbé J. Dominique*..... 380
Critique littéraire. — Deux poètes : Victor Hugo et Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*..... 373
Notices et comptes rendus. — *Bothoa et ses trèves*, de M. l'abbé Audo, par M. *Robert Oheix*. — *Treizième anniversaire de Mentana : Siège de douze heures chez les Capucins de Nantes*. 382
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 400

DÉCEMBRE

Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880), par le *R. P. Flavien de Blois*..... 403
La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IVe cardinal de Rohan (1734-1803) (suite), par M. *René Kerviler*..... 409
Critique littéraire. — Molière et ses nouveaux éditeurs, par M. *Edmond Biré*..... 426
Charles de Carestiemble, nouvelle, par Mme *A. Fabry*..... 434
Saint Martin, par le *R. P. dom François Plaine*..... 448
Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*..... 455
Vitré depuis le XVe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*..... 469
Notices et comptes rendus. — Le R. P. d'Alzon, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *L'autel de Saintes et les triades Gauloises*, de M. A. Bertrand, par M. *L. de Kerpénic*. — *Le Roman de Paquette*, par M. *Loïc Petit*. — *Un siège de douze heures chez les Capucins de Nantes* (3 *novembre* 1880)..... 477
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 484
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Saint Caradec appartient-il à la Bretagne? par M. *Robert Oheix*, 21-28. — *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon, de 1790 à 1801*, de M. l'abbé Téphany, par M. *L. de Kerpenic*, 73-75. — *Le Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 151-154. — Le Journal de Mgr Daniel, par M. *Eugène de la Gournerie*, 197-203. — *Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Épiscopat*; — *Tombeau de Mgr Dupanloup*, par M. *L. de Kerpenic*, 231. — *Siège de douze heures chez les Capucins de Nantes*, 398-399. — Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880), par le R. P. *Flavien de Blois*, 401-408. — Saint Martin, par *dom Fr. Plaine*, 448-454.

HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — L'inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure, par M. *Léon Maître*, 29-37. — Lettres inédites de M. de Bouillé, lieutenant général du roi en Bretagne (1568-1574), communiquées par M. *Arthur de la Borderie*, 66-69. — Le sans-culotte J.-J. Goullin, par M. *Alfred Lallié*, 81-92. — L'île de Bréhat sous la Ligue, de 1591 à 1595, 139-145. 175-183. — Mémoire sur la canalisation de la province, présenté aux Etats de Bretagne tenus à Rennes en 1746, par M. le *comte François de Kersauson*, 161-174. — Documents inédits sur Jacques Cartier et ses compagnons (1555), par M. *Arthur de la Borderie*, 376-379. — Vitré depuis le XVe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*, 469-476.

BIOGRAPHIE. — M. Jégou d'Herbeline, 78-79. — M. Alfred Giraud, 79. — M. l'abbé Biré, par M. *Eugène de la Gournerie*, 314-317. — M. le Men, 319. — Le R. P. d'Alzon, par M. *Eugène de la Gournerie*, 477-480.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Le sans-culotte J.-J. Goullin, membre du comité révolutionnaire de Nantes* (1793-1794), de M. Alfred Lallié, par M. *Emile Grimaud*, 223-224. — *Notice sur les ports du Croisic, du Pouliguen et de la Turballe*, de M. Bonamy, par M. *René Kerviler*, 225-227. — *Les questions controversées de l'histoire et de la science*, par M. *l'abbé J. Dominique*, 380-387. — *Bothoa et ses trèves*, de M. l'abbé Audo, par M. *Robert Oheix*, 397-398. - *Lorient arsenal royal*, de M. F. Jégou, par M. *L. de Kerpenic*, 309-310. — *Bazeilles dix ans après*, de M. Georges Bastard, par M. *l'abbé J. Dominique*, 310-313. — *L'autel de Saintes et les triades gauloises*, de M. A. Bertrand, par M. *L. de Kerpenic*, 480-482.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 77-79; — d'août (le Congrès breton en 1880), 155-159; — de

septembre (le Congrès de Quintin), 233-239 ; — d'octobre, 318-319 ; — de décembre, 484-487.

LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — Une excursion dans la presqu'île de Rhuys, par *M. A. de Kermainguy*, 5-20, 101-119, 301-308, 364-375. — Les Mansardes (suite et fin), par M. *Eugène Orieux*, 40-54, 125-138. — Histoire véritable de Fall-i-tro, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 93-100. — Luc, par M. l'*abbé J. Dominique*, 184-196, 271-287. — Souvenirs des guerres de Vendée : un mois de campagne, par M. l'*abbé Augereau*, 218-222. — Les Villes de Bretagne : Quintin, souvenirs et anecdotes, par M. *Alexandre Fabry*, 241-254, 335-348. — Une nuit étoilée, par M. *Alfred de Courcy*, 255-264. — Le peloton de fil, conte nantais, par M. *Julien de la Ville-Bérenger*, 357-360. — Charles de Carestiemble, par Mme *A. Fabry*, 434-417.

ETUDES LITTÉRAIRES. — L'abbé du Laurens de la Barre, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 265-270. — Variétés bibliographiques, par M. *Lucien Dubois*, 209-217, 291-300. — La Bretagne à l'Académie française : XI. Le prince Louis, IVe cardinal de Rohan (1734-1803), par M. *René Kerviler*, 321-334, 409-425. — Nouvelle poésie bretonne : *Annaïk*, de M. Quellien, par M. *le vicomte H. de la Villemarqué*, 349-356. — Deux poètes : Victor Hugo et Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*, 373-381. — Molière et ses nouveaux éditeurs, par M. *Edmond Biré*, 426-433.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Fleurs du passé*, poésies, de Mme Louise d'Isole, par M. *Joseph Rousse*, 71-73. — *La Bretagne artistique, pittoresque et littéraire*, 75. — *Les Contes de Charles Pinot-Duclos, de l'Académie française*, par M. *René Kerviler*, 146-147. — *Heures de tristesse et d'espérance ; Dieu et son amour pour ses créatures*, de M. l'abbé de Bellune, par M. *Eugène de la Gournerie*, 147-151. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, tome IV, 232 — Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 455-468. — *Le Roman de Paquette*, 483. — *Un siège de douze heures chez les Capucins de Nantes*, 482.

POÉSIE.

Mademoiselle de Jourdain, par M. *Emile Grimaud*, 38-39. — Hermine, par M. *Joseph Rousse*, 120-124. — Dans la grotte du korrigan, par *M. J. Marbeuf*, 204-206. — Le premier amour, par M. *L.-M. Petit*, 207-208. — A Victor de Laprade, par M. *Emile Grimaud*, 288-289. — Pour un drapeau, par M. *Victor de Laprade*, 290. — La Miséricorde, petit poème vendéen, par M. *Emile Grimaud*, 361-363.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Nos artistes au Salon de 1880, par M. *L. D.*, 55-65. — Le *Congrès de Quintin*, programme de la section d'archéologie, 75-76.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 160, 240, 320, 400, 496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : un mois de campagne, 218-222.

BIRÉ (Edmond). — Deux poètes : Victor Hugo et Victor de Laprade, 373-381. — Molière et ses nouveaux éditeurs, 426-433.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Lettres inédites de M. de Bouillé, lieutenant-général du roi en Bretagne (1568-1574), 66-69. — L'île de Bréhat sous la Ligue, de 1591 à 1595, 139-145, 175-183. — Documents inédits sur Jacques Cartier et ses compagnons (1555), 376-379. — Vitré depuis le XVe siècle, 469-476.

DE COURCY (Alfred). — Une nuit étoilée, 255-264.

DOMINIQUE (Abbé Jules). — Luc, simple histoire, 184-196, 271-287. — *Bazeilles dix ans après*, par M. Georges Bastard, 310-313. — Les questions controversées de l'histoire et de la science, 380-387.

DUBOIS (Lucien). — Nos artistes au Salon de 1880, 55-65. — Variétés bibliographiques, 209-217, 291-300. — Les livres d'étrennes, 455-468.

FABRY (Mme A.). — Quintin, souvenirs et anecdotes, 241-254, 335-348. — Charles de Carestiemble, 434-417.

FLAVIEN DE BLOIS (R. P.) — Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880), 401-408.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Heures de tristesse et d'espérance : Dieu et son amour pour ses créatures*, par M. l'abbé de Bellune, 147-151. — Le Journal de Mgr Daniel, 197-203. — M. l'abbé Biré, 314-317. — Le R. P. d'Alzon, 477-480.

GRIMAUD (Émile). — Mademoiselle de Jourdain, poésie, 38-39. — *Le sans-culotte J.-J. Goullin, membre du Comité révolutionnaire de Nantes* (1793-1794), par M. Alfred Lallié, 223-224. — A Victor de Laprade, poésie, 288-289. — La Miséricorde, petit poème vendéen, 361-363.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Vte). — Nouvelle poésie bretonne : *Annaïk*, par M. Quellien, 349-356.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 77-79 ; — d'août, 155-159 ; — de septembre, 233-239 ; — d'octobre, 318-319, de décembre, 484-487.

DE KERMAINGUY (A.). — Une excursion dans la presqu'île de Rhuys, 5-20, 181-119, 301-308, 364-375.

De Kerpenic (L.). — *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon*, de 1790 à 1801, par M. l'abbé Téphany, 73-75. — *Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Episcopat; Tombeau de Mgr Dupanloup*, 231. — *Lorient arsenal royal*, par M. F. Jégou, 309-310.

De Kersauson (Cte François-Joseph). — Mémoire sur la canalisation de la province, présenté aux Etats de Bretagne tenus à Rennes en 1746, 161-174.

Kerviler (René). — *Les contes de Charles Duclos-Pinot, de l'Académie française*, 146-147. — *Notice sur les ports du Croisic, du Pouliguen et de la Turballe*, par M. Bonamy, 225-227. — La Bretagne à l'Académie française: XI. Le prince Louis, IVe cardinal de Rohan, (1734-1803), 321-334, 409-425.

Lallié (Alfred). — Le sans-culotte J.-J. Goullin, 81-92.

De Laprade (Victor). — Pour un drapeau, poésie, 290.

Du Laurens de la Barre (Ernest). — Histoire véritable de Fall-i-tro, conte breton, 93-100. — L'abbé du Laurens de la Barre, 265-270.

Maitre (Léon). — L'inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure, 29-37.

Marbeuf (Abbé Jean). — Dans la grotte du korrigan, poésie, 204-206.

De la Nicollière-Teijeiro (Stéphane). — *Le Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 151-154.

Oheix (Robert). — Saint Caradec appartient-il à la Bretagne? 21-28. — *Bothoa et ses trêves*, par M. l'abbé Audo, 397-398.

Orieux (Eugène). — Les Mansardes, nouvelle (suite et fin), 40-54, 125-138.

Petit (Louis-Marie). — Le premier amour, poésie, 207-208.

Plaine (Dom François). — Saint Martin, 448-454.

Rousse (Joseph). — *Fleurs du passé*, poésies par Mme Louise d'Isole, 71-73. — Hermine, poésie, 120-124.

De la Ville-Béranger (Julien). — Le peloton de fil, conte nantais, 357-360.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Annaïk, poème breton, par M. Quellien, 349-356.

Autel (l') de Saintes et les triades gauloises, par M. A. Bertrand, 480-482.

Bazeilles dix ans après, par M. Georges Bastard, 310-313.

Bothoa et ses trèves, par M. l'abbé Audo, 397-398.

Contes (les) de Charles Duclos-Pinot, de l'Académie française, 146-147.

Dieu et son amour pour ses créatures, par M l'abbé de Bellune, 147-151.

Familles (les) de Vitré ; — Une terre et ses possesseurs de 1200 à 1600 ; — Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789, par M. Edouard Frain, 469-472.

Fleurs du passé, poésies, par Mme Louise d'Isole, 71-73.

Heures de tristesse et d'espérance, par M. l'abbé de Bellune, 147-151.

Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon, de 1790 à 1801, par M. l'abbé Téphany, 73-75.

Inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure, 29-37.

Journal de Mgr Daniel, 197-203.

Journal historique de Vitré, par M. l'abbé Paris-Jallobert, 472-476.

Livres (les) d'étrennes pour 1881, 455-468.

Lorient arsenal royal, 309-310.

Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Épiscopat, 231.

Notice sur les ports du Croisic, du Pouliguen et de la Turballe, par M. Bonamy, 225-227.

Œuvres poétiques de Victor de Laprade, tome IV, 232, 373-381.

Pouillé (le) historique de l'archevêché de Rennes, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 151-154.

Questions (les) controversées de l'histoire et de la science, 380-387.

Saint Martin, par M. Lecoy de la Marche, 448-454.

Sans-culotte (le) J.-J. Goullin, membre du Comité révolutionnaire de Nantes (1793-1794), par M. Alfred Lallié, 223-224.

Siège (un) de douze heures chez les Capucins de Nantes (3 novembre 1880), 398-400, 482.

Tombeau de Mgr Dupanloup, 231.

FIN DU TOME QUARANTE-HUITIÈME
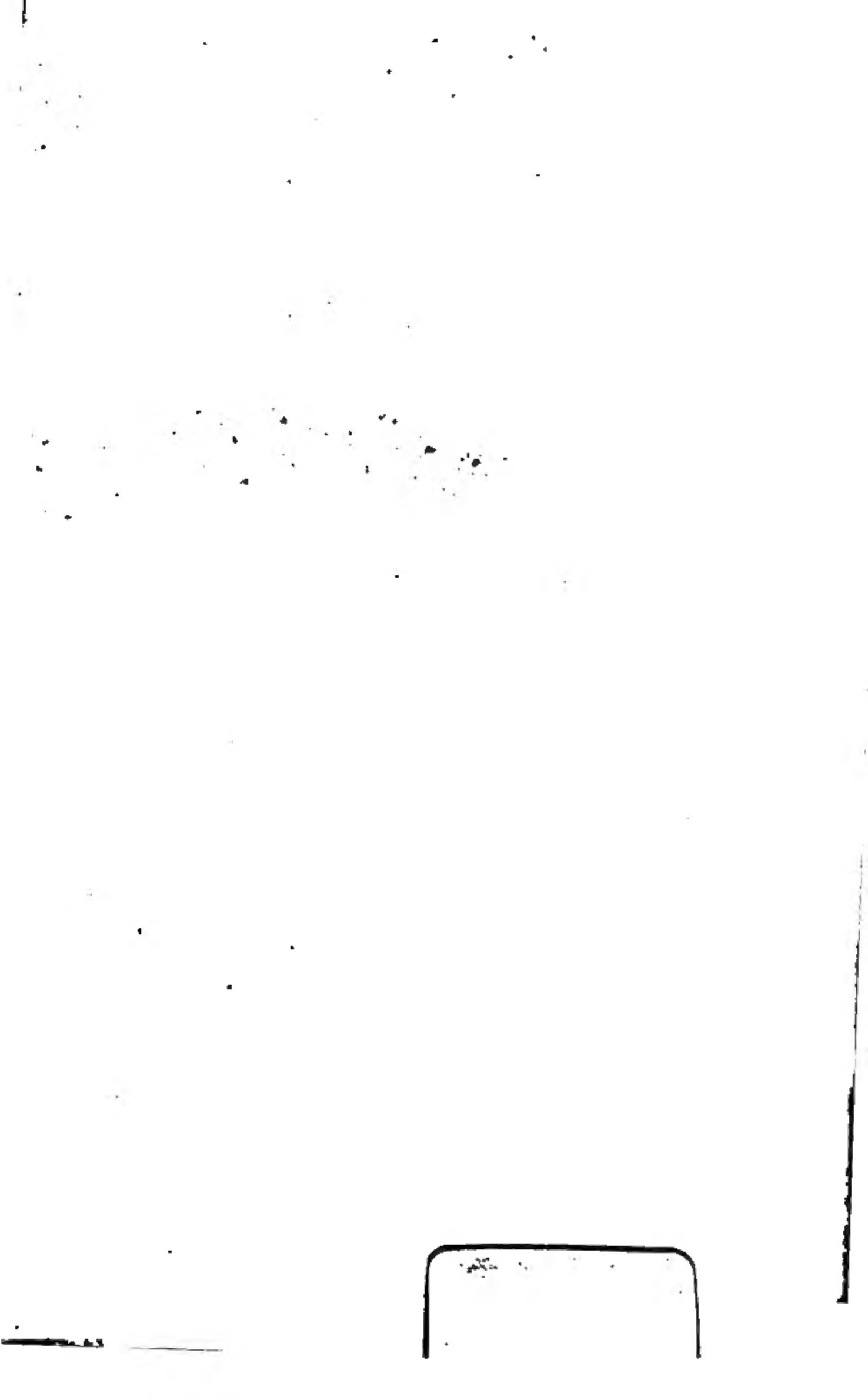
Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.